MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1960, Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1960, Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français ; [sous la dir. de Maurice Vaïsse]. 1995.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris
Téléphone : 40 58 30 00

Vente par correspondance :

Imprimerie nationale
route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrebieux
(16) 27 93 70 70

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère français des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. 1995-ISBN 2-11-089135-1

DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1960

TOME I

(1er JANVIER - 30 JUIN)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS	Référence catalogue	Prix unitaire
		F
Volume 1 : 1954 - 21 juillet-31 décembre	PN 018 301	220,00
Volume 2 : 1954 - Annexes (21 juillet-31 décembre)		
Volume 3 : 1955 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 302	220,00
Volume 4 : 1955 - Annexes I (1er janvier-30 juin)		
Volume 5 : 1955 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 303	220,00
Volume 6 : 1955 - Annexes II (1er juillet-31 décembre)		
Volume 7 : 1956 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 304	220,00
Volume 8 : 1956 - II (1er juillet-23 octobre)	PN 018 305	220,00
Volume 9 : 1956 - III (24 octobre-31 décembre)	PN 018 306	220,00
Volume 10 : 1957 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 307	220,00
Volume 11 : 1957 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 308	220,00
Volume 12 : 1958 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 309	220,00
Volume 13 : 1958 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 310	220,00
Volume 14 : 1959 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 311	*220,00*
Volume 15 : 1959 - Annexes I (1er janvier-30 juin)	PN 018 312	*150,00*
Les deux volumes 14 et 15		350,00
Volume 16 : 1959 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 313	220,00
Volume 17 : 1960 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 314	220,00
La série complète des volumes 1 à 17		2.990,00

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1960

TOME I

(1er JANVIER - 30 JUIN)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1995

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. Puaux, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire.

Membres :

M. Ageron, professeur émérite de l'Université de Paris-XII.

M. d'Aumale, ambassadeur de France.

M. Bariéty, professeur à l'Université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

M. Dejean de La Batie, ministre plénipotentiaire.

M. Favier, membre de l'Institut, président de la Bibliothèque nationale de France.

M. de Folin, ministre plénipotentiaire.

M. Frank, professeur à l'Université de Paris-I.

M. Girault, professeur émérite de l'Université de Paris-I.

M. Guillen, professeur émérite de l'Université de Grenoble-II.

M. Hue, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

M. Husson, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des Archives et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. Joyaux, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris-I.

M. l'amiral Kessler, chef du Service historique de la Marine.

M. Leroy-Ladurie, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

M. Maillard, ambassadeur de France.

M. le général Maurin, conseiller d'État.

M. Mélandri, professeur à l'Université de Paris-III.

M. Marc Michel, professeur à l'Université d'Aix-en-Provence.

M. Milza, professeur à l'Institut d'études politiques.

M. de Montbrial, membre de l'Institut, président de l'Institut français des relations internationales.

M. le colonel Mourrut, chef du Service historique de l'Armée.

M. Noiville, ministre plénipotentiaire.

Mme de Nomazy, conservateur général des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Nouailhat, professeur à l'Université de Nantes.

M. Pagniez, ministre plénipotentiaire.

M. Poidevin, professeur émérite de l'Université de Strasbourg-III.

M. Jean-Bernard Raimond, député, ancien ministre des Affaires étrangères, ambassadeur de France.

M. Renouard, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.

M. le général Silvestre de Sacy, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. Soutou, professeur à l'Université de Paris-IV.

M. 'Szramkiewicz, professeur d'histoire du droit.

M. Thobie, professeur à l'Université de Paris-VIII Saint-Denis.

M. Tiné, ambassadeur de France.

M. Vaisse, professeur à l'Université de Reims.

M. Vergès, professeur à l'Université de Paris-I.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice Vaisse :

Mme Colette Barbier, docteur en histoire.

Mlle Paulette Enjalran, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Philippe Husson, ministre plénipotentiaire.

M. Yvon Lacaze, archiviste-paléographe, docteur ès lettres.

Mme Françoise Péquin, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mme Francine Virduzzo, docteur ès lettres.

AVERTISSEMENT

Le premier semestre de 1960 est dominé, comme l'année 1959, par le problème de Berlin et le projet de Conférence au sommet : la Conférence se réunit effectivement à Paris, mais se clôture sur un échec (16-18 mai). L'affaire algérienne garde toute son acuité et complique les relations de la France avec la Tunisie et le Maroc. Mais l'année 1960 voit aussi naître un nouveau problème : celui des rapports des États de la Communauté, qui s'acheminent vers l'indépendance, avec la France.

*
**

Dans l'affaire de Berlin, *les Soviétiques restent fermes dans leur idée de signature d'un traité de paix avec les deux Allemagnes ou, à défaut, d'un traité de paix séparé avec la R.D.A., tandis que Berlin deviendrait une ville libre démilitarisée. Documents retenus : plusieurs portent sur l'étude du statut de Berlin ou des mesures à prendre en cas de blocus de la ville au sein de groupes de travail (*Live Oak; *groupe quadripartite allié de Washington). Quant à la* Conférence au sommet, *elle est préparée par une série d'entretiens du général de Gaulle avec le Premier britannique Macmillan (à Rambouillet les 12 et 13 mars, en Angleterre le 5 avril) et avec le président Eisenhower, lors de la visite du Général aux États-Unis (22-29 avril). Le président du Conseil soviétique Khrouchtchev se rend lui-même en France du 23 mars au 3 avril : ses entretiens avec le général de Gaulle portent sur la future Conférence au sommet, l'Allemagne et Berlin, le désarmement nucléaire, la coopération franco-russe en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, mais aussi sur des problèmes tels que l'Afrique et l'aide aux pays sous-développés. La Conférence et les relations Est-Ouest sont également évoquées lors des réunions des ministres occidentaux des Affaires étrangères à Washington (12-14 avril) ou lors de la session interministérielle de l'O.T.A.N. à Istanbul (début mai).*

La situation ne tarde pas à s'aggraver : en riposte à certains propos de dirigeants américains, Khrouchtchev réédite, lors de son discours de Bakou (24 avril), sa menace de signer un traité de paix séparé avec la R.D.A. Début mai, il se plaint, devant l'ambassadeur Dejean, ou dans une lettre à de Gaulle, de l'attitude des États-Unis, de leurs « actes provocateurs » — allusion à l'incident de l'U2 abattu le 1er mai alors qu'il se livrait à une mission d'espionnage au-dessus du territoire soviétique, incident que suivent des justifications laborieuses des autorités américaines. Le 9 mai, l'ambassadeur soviétique à Paris transmet des propositions destinées à la Conférence, propositions qui n'apportent rien de nouveau, si ce n'est l'allongement de la période intérimaire prévue avant la transformation de Berlin-Ouest en ville libre.

La Conférence s'ouvre dès lors dans une atmosphère malsaine, précédée le 14 mai d'un entretien du général de Gaulle avec le chancelier Adenauer; en fait, les quatre Grands ne se réuniront qu'une seule fois (le 16 mai, à 11 h.), et les Occidentaux se retrouveront entre eux, le chef d'État soviétique refusant de les rejoindre[1] *. De nombreux documents ont été publiés pour exposer les raisons de l'attitude de Khrouchtchev : l'incident de l'U2 a donné l'occasion à ce dernier, placé dans une situation intérieure délicate, de se prémunir contre les reproches des tenants de la « ligne dure » en U.R.S.S., en rejetant la responsabilité de l'échec de la Conférence sur les États-Unis; le leader soviétique estimait qu'il n'arriverait pas à ses fins dans la question de Berlin. Si elle ne remet pas fondamentalement en cause la politique générale de l'U.R.S.S., l'affaire n'en traduit pas moins un rapprochement des points de vue soviétique et chinois et laisse augurer d'une pénétration accrue des Soviétiques en Afrique. L'échec de la Conférence conduit le sénateur Kennedy, candidat à la Présidence aux États-Unis, à évoquer une préparation insuffisante et à juger inutile la tenue d'une nouvelle conférence.*

Sur le chapitre du désarmement, *la France, soucieuse de ne pas être entravée dans son programme d'expériences nucléaires, entend ne plus lier un arrêt des expériences, qui serait éventuellement décidé par les membres du « Club atomique », à la suspension des fabrications; l'engagement de ne plus produire de matières fissiles doit être lié à une reconversion des stocks. Dès l'ouverture des travaux du Comité des dix puissances sur le désarmement, dont le principe avait été adopté l'année précédente, les Occidentaux présentent un plan de désarmement (16 mars). Une opposition se manifeste entre Français et Américains : ceux-ci accordent la priorité au désarmement conventionnel; ceux-là entendent placer le désarmement nucléaire au premier rang. Entre-temps, la France a marqué son opposition à un plan Norstad d'établissement d'une zone d'inspection et de limitation des armements en Europe. Le 2 juin, Khrouchtchev remet à l'ambassadeur de France une lettre destinée au général de Gaulle ainsi qu'un nouveau document sur le désarmement (n° 248) : ce document reprend le programme de « désarmement général et complet » présenté par l'homme d'État soviétique à l'O.N.U. le 18 septembre 1959, tout en tenant compte des propositions françaises de liquidation des véhicules de l'arme atomique. Les réserves françaises suscitent « l'amertume » de Khrouchtchev qui, dans une nouvelle lettre au Général le 26 juin (n° 295), annonce qu'il suspend sa participation aux travaux du Comité des Dix. La rupture est due au souci des Soviétiques de ne pas traiter avec le gouvernement américain du moment, en une période de préparation à des élections présidentielles aux États-Unis. La question de la défense du continent européen contre la menace soviétique soulève le problème de l'installation des* I.R.B.M., *évoqué par le général Norstad et le secrétaire à la Défense américain Gates : le ministre français de la Défense rejette les conditions posées*

[1] Pour les procès-verbaux de la Conférence, se reporter au n° 221.

par le général Norstad à la fabrication en Europe d'engins I.R.B.M. (n° 133); l'Angleterre n'entend pas donner suite aux propositions des États-Unis (n° 149); le secrétaire général de l'O.T.A.N. P.-H. Spaak juge que la proposition Gates va à l'encontre du projet français de constitution d'une force de frappe nationale et en relève les conséquences malheureuses pour l'O.T.A.N. qu'entraînera l'inévitable refus de Paris (n° 253).

L'échec de la Conférence au sommet redonne de l'importance à l'idée de consultations tripartites *dans la perspective d'une nouvelle conférence (entretiens Macmillan-Debré, 19 mai; Lloyd-Chauvel, 24 mai); les trois ministres occidentaux se réunissent le 1er juin à Washington pour traiter de sujets divers (n° 245). Dans des lettres à MM. Macmillan et Eisenhower, le 11 juin (n° 268), le général de Gaulle suggère des réunions périodiques des trois chefs d'État ou de gouvernement, doublées de discussions entre les représentants militaires du groupe permanent de Washington.*

*Le processus d'*union politique européenne *engagé en 1959 se poursuit par une série de réunions des ministres des Affaires étrangères des Six (Rome, 25-26 janvier; Bruxelles, 1er février; Luxembourg, 9 mai); le procès-verbal de la consultation politique des ministres des Affaires étrangères de l'U.E.O. (les précédents plus la Grande-Bretagne), qui s'est tenue à La Haye le 16 juin (n° 276) est également retenu. Le problème des rapports entre les Six du* Marché commun *et les Sept de la* zone de libre-échange *reste toujours aussi aigu. Il implique une* réforme de l'O.E.C.E., *car les Américains entendent voir désormais les problèmes économiques traités dans un cadre non pas régional, mais mondial. La Conférence économique de Paris (12-14 janvier, nos 22-23) envisage que les discussions commerciales se déroulent non plus au sein du Conseil de l'O.E.C.E., mais de réunions intergouvernementales des vingt pays membres auxquels s'adjoindrait la Commission de la C.E.E. (Comité des Vingt et un). L'échéance du 1er juillet 1960 pour l'abaissement des tarifs douaniers au sein du Marché commun suscite la réticence des Britanniques : dans des lettres au général de Gaulle (nos 156, 209), M. Macmillan exprime la crainte que le processus d'accélération du Marché commun ne porte préjudice aux exportations de la Grande-Bretagne. Début juin, l'attitude officielle de cette dernière paraît cependant devoir s'assouplir dans le sens de son adhésion à l'Euratom ou à d'autres communautés européennes (discours Profumo à l'U.E.O., 2 juin : n° 266).*

*
**

Sur le continent africain, l'affaire algérienne demeure toujours aussi cruciale : le Congrès tenu par le C.N.R.A. à Tripoli s'achève, le 19 janvier, sur un remaniement du G.P.R.A. et marque un raidissement (appel à la poursuite de la lutte armée), même si F. Abbas affecte d'avoir

triomphé des extrémistes. Le F.L.N. poursuit une offensive psychologique en direction de l'opinion mondiale (utilisation d'un rapport du C.I.C.R. sur l'Algérie; constitution de bureaux d'information dans plusieurs capitales). L'émeute d'Alger intervient sur ces entrefaites : son échec est accueilli à l'étranger avec soulagement, notamment à Bonn (n° 47). Du côté de la France, le Département tient à souligner que les paroles prononcées par le chef de l'État lors de la « tournée des popotes » (3-5 mars) ne signifient pas une rupture avec la ligne suivie depuis le discours du 16 septembre 1959 sur l'autodétermination. Le 14 juin, une nouvelle déclaration du Général, qui réaffirme la doctrine de l'autodétermination et invite les chefs rebelles à Paris pour trouver « une fin honorable » aux combats suscite les réactions positives des deux autres pays du Maghreb. La réponse du G.P.R.A., qui prévoit l'envoi d'une délégation pour rencontrer le Général, débouche sur les entretiens de Melun (25-29 juin), à la suite de tractations où les Tunisiens jouent le rôle d'intermédiaires; les réactions dans le monde sont généralement favorables (U.R.S.S., Égypte, etc.). Les entretiens achopperont cependant sur un certain nombre de points de désaccord, et notamment sur le refus du F.L.N. de séparer le problème du cessez-le-feu du contexte politique, alors que Paris n'entend discuter les problèmes politiques qu'après le cessez-le-feu, et avec les représentants de toutes les tendances (n° 308)[1].

En Tunisie, *1960 s'ouvre sur la revendication par les autorités d'une évacuation totale de la* base de Bizerte; *elle est même portée sur la place publique (25 janvier). Pour la France, à l'opposé de ses interlocuteurs, la base conserve une grande importance stratégique. Bourguiba, inquiet de l'émeute d'Alger, fera marche arrière; il cherche cependant à mettre dans son jeu les puissances de l'O.T.A.N. À cela s'ajoutent d'autres sujets de litige : l'explosion de Reggane; le rachat des terres (montant de la participation tunisienne à l'indemnisation); la frontière Sud, etc., mais surtout l'incident de La Marsa. La présence de groupes F.L.N. sur le territoire tunisien soulève le problème de leurs agressions contre les troupes françaises d'Algérie. À la fin du premier semestre 1960, rien n'est réglé et l'ambassadeur Boegner, rappelé par suite de l'affaire de La Marsa, n'a pas regagné son poste. Entre la France et le* Maroc, *subsistent les mêmes sujets de différends que l'année précédente, mais l'atmosphère s'alourdit : communiqué de Damas où le Roi s'associe à Nasser pour proclamer sa solidarité avec le F.L.N.; dénonciation par Rabat de l'accord diplomatique franco-marocain du 28 mai 1956 après l'explosion de Reggane; échanges de lettres entre le Roi et le général de Gaulle sur la question des* bases, *la France excluant leur évacuation totale tout en consentant à un nouvel allégement des forces. En ce qui concerne le problème algérien, le Roi ira jusqu'à écrire personnellement au président Eisenhower pour le convaincre d'intervenir auprès du Général en faveur d'une application effective de l'autodétermination promise. Vice-président du*

(1) Les procès-verbaux des entretiens figureront au tome suivant.

Conseil dans un gouvernement constitué fin mai, le Prince héritier exprime le souhait d'une rencontre de Gaulle-Mohammed V et de la conclusion rapide d'un accord de portée générale. Enfin, les deux pays indépendants du Maghreb donnent lieu à une certaine rivalité d'influence entre la France et les États-Unis dans les domaines de la coopération technique et administrative ou dans le domaine militaire.

*Dans le cadre de la décolonisation en cours de l'*Afrique noire, *des regroupements s'opèrent entre États de l'ex-A.E.F. (Union des Républiques de l'Afrique centrale) et États du Conseil de l'Entente (Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Niger). Quant au Mali (Fédération réunissant Sénégal et Soudan) et à Madagascar, ils concluent avec la France début avril des accords de transfert de compétences. Le 3 juin, les États de l'Entente demandent à leur tour le transfert des compétences, leur accession à la souveraineté nationale et leur représentation directe à l'O.N.U. La situation en Afrique fait l'objet d'échanges de vues franco-américains à Washington à la mi-avril; les Américains, sévères pour les pays colonisateurs, espèrent que les Africains se tourneront vers eux. Certains documents concernent la* Guinée, *dont la politique économique est contraire aux intérêts français (sortie de la zone franc le 1er mars); les rapports de Conakry avec ses voisins sont difficiles. Autres problèmes évoqués : les inquiétudes de l'*Éthiopie *devant les projets de « Grande Somalie »; et surtout le* Congo belge, *qui se prépare à l'indépendance (Table ronde belgo-congolaise; lutte pour le pouvoir à Léopoldville). On ne saurait enfin oublier les vives réactions de certains pays africains, au premier rang desquels le Ghana, aux* explosions nucléaires *de Reggane.*

Peu de choses sont à retenir des autres parties du monde, qu'il s'agisse du Moyen-Orient *ou de l'*Amérique latine. *Il faut signaler cependant que des chefs d'État d'Amérique latine (le Péruvien Pardo, l'Argentin Frondizi) affichent devant le général de Gaulle leur souci que le Marché commun n'ait pas de répercussions fâcheuses sur les échanges entre l'Europe et leurs pays. Dans le litige qui oppose l'Argentine à Israël sur l'enlèvement d'Eichmann, la France s'efforce d'éviter une résolution du Conseil de sécurité trop blessante pour les Israéliens. Dans le* Sud-est asiatique, *les documents retenus portent sur les relations de la Chine avec l'U.R.S.S., la visite de Khrouchtchev en Indonésie, le communisme chinois et nord-vietnamien face au problème algérien, enfin la situation intérieure au Sud-Vietnam, qui se détériore du fait de la rébellion communiste et de la personnalité du président Diem; ou celle du Laos, où la France refuse de voir les mécanismes du traité de Manille utilisés pour soutenir des gouvernements où les militaires tiennent une place prépondérante. De façon générale, le tiers monde voit se développer une puissante action de l'U.R.S.S. en vue d'y étendre son influence (création de l'« Université de l'amitié des peuples »; voyage de Khrouchtchev dans le Sud-est asiatique; coopération technique, économique et culturelle avec les États africains, notamment la Guinée).*

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant [1] :
— tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions;
— les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — L'EUROPE ET LA COMMUNAUTÉ NORD-ATLANTIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. LES PROBLÈMES MULTILATÉRAUX		
		1. LES RAPPORTS EST-OUEST. BERLIN ET LA QUESTION ALLEMANDE ÉCHEC DE LA CONFÉRENCE AU SOMMET DE PARIS (16-18 MAI) PROJETS DE CONSULTATIONS TRIPARTITES		
1960				
2 janv.	Moscou à Paris . . .	Entretien de M. Khrouchtchev avec les ambassadeurs de France et des États-Unis sur le désarmement et Berlin. Pour le leader soviétique, l'U.R.S.S. est prête à riposter à toute agression; il faut sortir de la situation de guerre en signant un traité de paix avec l'Allemagne, sinon Moscou signera un traité séparé avec la R.D.A. Les raisons du durcissement du langage de M. Khrouchtchev.	T.	1

[1] Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.
La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N., ou qu'il lui est adressé; la mention Bruxelles (Delfra) que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
16 janv.	Paris.....	Le problème de Berlin. Les deux hypothèses essentielles à examiner lors des travaux préparatoires du côté occidental en vue de la Conférence au sommet : un nouveau statut ou l'aménagement du statut actuel ?	N.	20
30	Moscou à Paris ...	Entretien Khrouchtchev-Dejean sur l'Allemagne et Berlin. Pour le leader soviétique, qui ne veut pas de la réunification de l'Allemagne, et considère celle-ci comme toujours dangereuse, Berlin-Ouest doit être neutralisé et devenir indépendant; un traité de paix doit être conclu, sans qu'il faille cependant se précipiter.	T.	44
11 fév.	Paris.....	Le mémorandum allemand du 2 février au sujet des rapports de Berlin et du Bund. La première partie de ce document établit les fondements juridiques de la position alliée à Berlin, la deuxième partie la relation entre Berlin et la République fédérale.	N.	64
19	Paris à Vienne....	Sur la visite à Paris du ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Kreisky. Parmi les principaux sujets abordés ont figuré la prochaine Conférence au sommet, la conception autrichienne de la neutralité, les traités de Rome et de Stockholm.	T.	78
8 mars	Paris.....	Entretien du général de Gaulle avec le Dr Heuss, ancien président de la R.F.A. Sujets abordés : l'Allemagne et la Conférence au sommet; l'évolution des esprits en RDA; la réconciliation franco-allemande; les prochains contacts franco-soviétiques.	C.R.	101
8	*Idem*	Le groupe *Live Oak* : son cadre d'activité, ses travaux et ses résultats (actions à déclencher en réponse aux initiatives soviétiques visant à bloquer les accès à Berlin); ses problèmes : d'essence militaire, il est appelé à étudier ou à recommander des mesures aux incidences politiques, économiques et psychologiques.	N.	102

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
10 mars	Bonn à Paris	Visite de l'ambassadeur de France au chancelier Adenauer. Vaste tour d'horizon des problèmes de l'heure : les projets de coopération militaire entre la R.F.A. et l'Espagne, la préparation de la Conférence au sommet, le désarmement, la Guinée.	T.	104
11	Prague à Paris....	Entretien entre l'ambassadeur de France et le nouvel ambassadeur d'U.R.S.S. à Prague. Revue des rapports franco-soviétiques à la veille de la visite à Paris de M. Khrouchtchev.	T.	106
13	Rambouillet.....	Entretien de Gaulle-Macmillan. Sujets abordés : la nécessité de rencontres périodiques entre les deux hommes; le Marché commun; les affaires atomiques; l'Afrique; la question allemande et Berlin.	C.R.	109
14	Bonn à Paris	Conférence franco-allemande, organisée par le Conseil allemand du Mouvement européen, du 11 au 13 mars, à Bad Godesberg. Examen des rapports Est-Ouest dans la perspective de la prochaine conférence au sommet : le problème de Berlin, les idées françaises sur l'O.T.A.N., le rôle mondial de la France, l'explosion de la bombe atomique française, les pays sous-developpés.	T.	111
21	M. Paul Henry à M. de Beaumarchais.	Transmission d'un compte rendu par M. de Courcel des récents échanges de vues de Gaulle-Macmillan. Sujets abordés : la politique européenne; les problèmes atomiques et le désarmement nucléaire; la situation en Afrique; l'Algérie.	L. (C.R.)	122
22	Paris.....	État des travaux du groupe de travail de Washington « Relations Est-Ouest », qui préparent à la réunion des ministres des Affaires étrangères prévue pour le 12 avril dans la capitale américaine.	N.	124
24	M. Chauvel à M. Couve de Murville.	Commentaires de l'ambassadeur sur les récentes conversations franco-britanniques de Rambouillet : le problème des engins et des armes nucléaires; l'affaire de Berlin.	L.	128

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
25 mars	Washington à Paris.	Le statut de Berlin au sein du groupe quadripartite allié : la position des délégations américaine et britannique est fuyante et ambiguë. Les risques d'un changement de statut.	T.	132
30	Bonn à Paris	Entretien entre l'ambassadeur et le secrétaire d'État de la R.F.A. sur le voyage de M. Khrouchtchev en France et ses conversations avec le général de Gaulle, la question de Berlin, l'accélération du Marché commun.	T	137
23 mars-2 avril	Paris et Rambouillet.	Entretiens franco-soviétiques des 23-25 mars et 1er-2 avril. 1. *Premier entretien de Gaulle-Khrouchtchev (Paris, 23 mars, 12 h. 45-13 h. 10).* Expression par les deux hommes de leur bonne volonté mutuelle. 2. *Entretien de Gaulle-Khrouchtchev du 24 mars, 10 h.-12 h 10 (Paris).* Il est question des futures conversations à Quatre et surtout du problème allemand. 3. *Entretien en tête-à-tête de Gaulle-Khrouchtchev du 25 mars 10 h. 05-11 h. à l'Élysée.* Il porte sur le désarmement nucléaire. 4. *Entretien franco-soviétique à l'Élysée du 25 mars, de 11 h. à 12 h.* Son objet : les relations scientifiques, culturelles et économiques entre les deux pays. 5. *Entretien de Gaulle-Khrouchtchev du 1er avril, 10 h.-12 h. 15 (Rambouillet).* Sujets abordés : la coopération des deux pays pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; les problèmes africains; l'affaire algérienne; l'attitude à observer vis-à-vis du monde arabe; la coopération franco-soviétique en matière d'aide aux pays sous-développés; la Chine communiste; l'Allemagne.	C.R.	146

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
23 mars-2 avril	Paris et Rambouillet	6. *Entretien de Gaulle-Khrouchtchev du 1er avril, 15 h.-16 h. 20 (Rambouillet).* Il porte sur le problème allemand (réunification; affaire de Berlin).	C.R.	146
		7. *Entretien de Gaulle-Khrouchtchev du 1er avril, 17 h.-19 h. 15 (Rambouillet).* Sujets abordés : l'Allemagne; l'aide aux pays sous-développés; les livraisons d'armes à certains pays; le désarmement et le problème nucléaire; l'Afrique; la Guinée; la coopération pour l'application pacifique de l'énergie atomique; la représentation allemande à la Conférence au sommet.		
		8. *Entretien franco-soviétique du 2 avril, 15 h.-16 h. 30 (Rambouillet).* Résumé par le général de Gaulle et M. Khrouchtchev de leurs entretiens. Discussion sur le communiqué final.		
		9. *Communiqué commun franco-soviétique* publié à l'issue des entretiens de Gaulle-Khrouchtchev, le 2 avril. *Annexes :* Communiqué sur les accords scientifiques entre la France et l'U.R.S.S. Protocole sur la coopération scientifique entre les deux pays. Accord de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.		
4	Moscou à Paris . . .	Discours de Khrouchtchev au retour de son voyage en France.	T.	148
5	Circulaire	Analyse des récentes conversations franco-soviétiques pour ce qui concerne l'Allemagne et le désarmement. Les positions déjà connues ont été confirmées, mais il ne semble pas que les Soviétiques désirent une crise.	T.	151

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
5-6 avr.	Londres	Entretiens franco-britanniques. 1. *Conversation de Gaulle-Macmillan du 5 avril, 18 h.* Le Général rend compte de ses entretiens avec M. Khrouchtchev sur la question allemande, M. Macmillan des siens avec le président Eisenhower. Le problème des rapports entre les Six et les Sept. Impressions du Général sur la situation intérieure de l'U.R.S.S. Sa conception des futurs entretiens au sommet. La personnalité de M. Khrouchtchev. 2. *Conversation Couve de Murville-S. Lloyd du 5 avril.* Sujets abordés : candidatures portugaise et hollandaise au Conseil de sécurité; demandes allemandes en matière d'armements et d'I.R.B.M.; bases allemandes en Espagne; proposition Adenauer de plébiscite à Berlin-Ouest; signature éventuelle d'un traité U.R.S.S.-R.D.A.; relations des Six avec les Sept; prochaine réunion ministérielle de Washington; visa de M. Yazid. 3. *Conversations franco-britanniques du 6 avril, 9 h. 45.* Le général de Gaulle expose le résultat de ses récents entretiens avec M. Khrouchtchev sur le désarmement, l'Allemagne, la Conférence au sommet, les questions extraeuropéennes, l'accord économique, culturel, scientifique franco-soviétique.	C.R.	153
12-14 avr.	Washington	Réunions des ministres des Affaires étrangères occidentaux à Washington en prévision de la Conférence au sommet. 1. *Réunion tripartite (France, Grande-Bretagne, États-Unis) du 12 avril.* Sujets abordés : conférence de l'O.T.A.N. à Istanbul; organisation de la Conférence au sommet.	C.R.	170

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
12-14 avr.	Washington	2. *Réunion quadripartite (France, Grande-Bretagne, États-Unis, R.F.A.) du 13 avril :* étude du rapport du groupe de travail relatif à l'Allemagne et à Berlin, établi en vue de la Conférence au sommet. 3. *Réunion des ministres français, britannique et américain et de M. Spaak, secrétaire général de l'O.T.A.N., le 14 avril :* examen du rapport du groupe de travail relatif aux relations Est-Ouest.	C.R.	170
16	Paris.....	Entretien du général de Gaulle et du Premier ministre néo-zélandais. Sujets abordés : personnalité de M. Khrouchtchev et potentiel économique et industriel de l'U.R.S.S.; la D.D.R.; le chancelier Adenauer; le désarmement; la Chine; les relations franco-néo-zélandaises.	C.R.	174
19	Ottawa	Tête-à-tête de Gaulle-Diefenbaker. Sujets traités : personnalité et idées de M. Khrouchtchev; possibilité d'un accord à la Conférence au sommet; politique française en ce qui concerne la réunification allemande. L'entretien en présence des ministres des Affaires étrangères sur les problèmes du désarmement et de la Conférence au sommet.	C.R.	175
22-25	Washington ou Camp David.	Entretiens de Gaulle-Eisenhower. Au cours de ces trois entretiens, il est question de la prochaine Conférence au sommet, du désarmement, du problème allemand, des contacts Est-Ouest, des expériences nucléaires, de l'aide aux pays sous-développés. Le Général rend compte de ses récentes conversations avec Khrouchtchev.	C.R.	182
29	Moscou à Paris ...	Concertation des ambassadeurs occidentaux à Moscou après le discours prononcé par Khrouchtchev à Bakou (24 avril); crainte d'un traité séparé de l'U.R.S.S. avec la R.D.A.	T.	188
30	Paris à Moscou ...	Dans un message adressé à M. Khrouchtchev, le général de Gaulle précise les conditions dans lesquelles auront lieu les prochaines réunions quadripartites de Paris.	T.	191

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
1er mai	Istanbul	Réunion des ministres des Affaires étrangères anglais, américain, français et allemand à Istanbul le 1er mai en marge de la réunion ministérielle du Conseil de l'O.T.A.N. Les quatre ministres discutent de la préparation de la Conférence au sommet.	C.R.	194
4	Moscou à Paris ...	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Khrouchtchev au sujet de la prochaine conférence au sommet. M. Khrouchtchev manifeste son mécontentement de l'attitude des États-Unis et expose sa position au sujet de Berlin, mettant en cause le chancelier Adenauer.	T.	198
6	*Idem*	Remise de la réponse de M. Khrouchtchev au message du 30 avril du général de Gaulle sur l'organisation du travail de la Conférence au sommet. L'homme d'État soviétique, d'accord sur l'essentiel, émet deux réserves. Le texte de sa réponse.	T.	201
7	M. Khrouchtchev au général de Gaulle.	L'homme d'État soviétique se plaint de l'attitude des États-Unis à la veille de la Conférence au sommet, de leurs actes « provocateurs ». En annexe, texte des propositions du gouvernement soviétique concernant l'Allemagne et Berlin.	L. (N.)	204
8	Paris.....	Entretiens de Gaulle-Nehru du même jour. Sujets abordés lors d'un premier entretien : la paix, l'aide aux pays sous-développés; l'Allemagne; l'Afrique; le problème algérien; les rapports sino-indiens. Un second entretien est consacré aux perspectives de la Conférence au sommet, aux rapports bilatéraux franco-indiens, aux relations sino-indiennes.	C.R.	206
11	*Idem*	Sur les propositions relatives à Berlin, remises par l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris au général de Gaulle, le 9 mai, et que le gouvernement soviétique entend présenter à la Conférence au sommet.	N.	211

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
12 mai	Bonn à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le chancelier Adenauer avant son départ pour Paris, au cours duquel est soulignée l'excellence des relations franco-allemandes.	T.	214
13	Moscou à Paris ...	Analyse des raisons qui ont entraîné le changement d'attitude de Khrouchtchev vis-à-vis des Occidentaux.	T.	217
18	Paris.....	Plan d'urgence pour Berlin : résumé de l'état de la planification afin que les chefs de gouvernement confirment les accords déjà réalisés, soient informés des décisions qui pourraient être prises et donnent leurs instructions sur la poursuite des études de planification.	N.	220
14-18	Paris.....	Conférence au sommet de Paris : procès-verbaux des séances.	C.R.	221
		1. *Entretien de Gaulle-Adenauer à l'Élysée le 14 mai (15 h. 30-16 h. 50).* L'incident aérien russo-américain. Impressions du Général après ses conversations avec MM. Macmillan et Eisenhower. Conseils du Chancelier pour la Conférence au sommet. Ce que le Général a dit à M. Khrouchtchev à Paris. Le plan Norstad. L'accélération du Marché commun. Souhait du Général de s'entretenir avec le Chancelier après la Conférence. Questions à discuter à la Conférence selon de Gaulle. Les intentions des Anglo-Saxons sur Berlin.		
		2. *Entretien de Gaulle-Khrouchtchev à l'Élysée le 15 mai (11 h. 30-12 h. 45).* Échanges sur l'incident russo-américain, et ses conséquences pour la Conférence au sommet.		

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
14-18 mai	Paris.....	3. *Entretien des quatre Occidentaux le 15 mai (14 h. 30-15 h. 45).* Intervention du chancelier Adenauer sur la question allemande et Berlin. Échanges sur les dernières propositions soviétiques relatives à ces questions, sur un éventuel blocus de la ville, sur le statut de Berlin et les frontières allemandes. 4. *Réunion des trois Occidentaux à l'Élysée le 15 mai (18 h.).* Échanges sur les réactions de M. Khrouchtchev à l'incident russo-américain et sur ses intentions, ainsi que sur le désarmement et Berlin (éventualité d'un blocus; transformation en ville libre). 5. *Réunion des quatre chefs d'État ou de gouvernement à l'Élysée le 16 mai (11 h.).* Lecture de déclarations de M. Khrouchtchev et du président Eisenhower sur l'incident russo-américain (Documents reproduits en annexe). Remarques de M. Macmillan et du général de Gaulle (qui propose la continuation de la Conférence sans conditions impératives). M. Khrouchtchev exige une répudiation publique des menaces formulées à l'égard de l'U.R.S.S., et la publication des déclarations du gouvernement soviétique. 6. *Entretien de Gaulle-Eisenhower-Macmillan à l'Élysée le 17 mai (10 h.).* Discussions sur la déclaration destinée à annoncer l'échec de la Conférence. 7. *Réunion des trois Occidentaux à l'Élysée le 17 mai (15 h.).* Au sujet d'une éventuelle rencontre de Gaulle-Khrouchtchev. Discussions sur le communiqué commun destiné à clôturer la Conférence. 8. *Réunion des trois Occidentaux à l'Élysée le 17 mai (21 h. 30).* Au sujet du communiqué précité. Compte rendu d'entretiens Selwyn Lloyd-Gromyko.	C.R.	221

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
14-18 mai	Paris.....	9. *Entretien de Gaulle-Khrouchtchev à l'Élysée le 18 mai (10 h. 55-11 h. 40).* Échanges sur les responsabilités de l'échec de la Conférence. 10. *Réunion des ministres des Affaires étrangères français, britannique et américain au Quai d'Orsay le 18 mai (11 h.).* Sujets abordés : l'O.T.A.N.; l'Allemagne et Berlin; le désarmement. 11. *Entretien des chefs d'État ou de gouvernement occidentaux à l'Élysée le 18 mai (17 h.-18 h. 20) :* Compte rendu par M. Couve de Murville de la précédente réunion. Discussions sur la réaction à un éventuel blocus de Berlin et sur les modalités de consultations régulières entre les trois puissances.		
20	Paris à New York .	Instructions adressées à la délégation française à New York pour la préparation de l'intervention au Conseil de sécurité sur l'avion américain U-2.	T.	225
20	Paris.....	Réunion le 19 mai du groupe de travail quadripartite sur l'Allemagne et Berlin, après l'échec de la Conférence au sommet et la menace de Khrouchtchev de conclure un traité de paix séparé avec la R.D.A. Examen des différents points soulevés par cette éventualité.	N.	226
24	Londres à Paris...	Entretien Chauvel-Selwyn Lloyd. Sujets abordés : « le tripartisme » (= directoire à trois) pour lequel il faut utiliser, d'après Selwyn Lloyd, les réunions régulières de l'O.T.A.N., de l'O.T.A.S.E., des Nations Unies; les rapports des Six et des Sept; le réarmement allemand.	T.	232
24	Paris.....	Entretien Macmillan-Debré du 19 mai à Matignon. Sujets traités : la coopération tripartite; le problème de Berlin.	C.R.	235
25	M. Macmillan au général de Gaulle.	Le Premier ministre britannique transmet au Général un mémorandum recensant les procédés à utiliser pour les consultations tripartites.	L. (Mémo)	236

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
28 mai	Paris.....	Raisons de politique intérieure et de politique étrangère qui ont pu amener Khrouchtchev à rompre les négociations de la Conférence au sommet. Conséquences du geste du maître du Kremlin et appel à la vigilance.	N.	241
1er juin	Washington à Paris.	Entretien des trois ministres occidentaux des Affaires étrangères. Sujets abordés : les futures consultations tripartites; les problèmes militaires (I.R.B.M., etc.); la prochaine reprise des négociations de Genève sur le désarmement; les questions africaines (Congo belge, Corne de l'Afrique).	C.R.	245
3	Moscou à Paris . . .	Échanges de vues entre les diplomates occidentaux sur les conséquences possibles de l'affaire de l'U-2.	T.	250
4	Washington à Paris.	Après l'échec de la Conférence au sommet, l'ambassade de France à Washington a confronté au département d'État les analyses américaines de la situation à celles des autorités françaises. Coïncidence dans l'ensemble des points de vue, tant en ce qui concerne la chronologie des événements que les probables mobiles de M. Khrouchtchev.	T.	255
11	Paris à Washington.	Lettre du général de Gaulle au président Eisenhower au sujet de la coopération tripartite franco-anglo-américaine, qui transmet une lettre du Général à M. Macmillan. Le Général prône, comme ce dernier, des réunions périodiques des trois chefs d'État et de gouvernement, mais aussi des discussions entre représentants militaires du groupe permanent de Washington, afin d'assurer une coopération dans le domaine stratégique.	T (T)	263
15	Londres à Paris...	Entretien de l'ambassadeur avec le Premier britannique au sujet de la collaboration tripartite. Ses commentaires relatifs à la lettre du général de Gaulle sur le sujet.	T.	268

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
15 juin	Moscou à Paris . . .	Attitude plus agressive de la politique de l'U.R.S.S. après l'échec de la Conférence au sommet et volonté d'accentuer la pénétration soviétique dans le tiers monde, notamment en Afrique.	T.	269
16	Washington à Paris.	Le sénateur Kennedy, candidat démocrate à la Présidence, expose ses vues sur l'échec de la Conférence au sommet. À son avis, les Américains n'étaient pas suffisamment préparés, et ils n'ont pas la force nécessaire; il est donc inutile d'envisager une prochaine conférence.	D.	277
18	Bonn à Paris	D'une étude tripartite à réaliser par les ambassades américaine, britannique et française à Bonn sur certains aspects du statut actuel de Berlin et des rapports de la ville avec le gouvernement fédéral, en vue d'essayer de prévenir des campagnes d'agitation dans les pays communistes.	T.	278
28	Moscou à Paris . . .	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Brejnev au sujet de l'Allemagne, des événements de mai et des récentes propositions soviétiques sur le désarmement.	T.	303
		2. Le désarmement		
		La Conférence des dix puissances sur le désarmement		
16 janv.	Paris.....	Propositions officieuses françaises sur le désarmement pour la réunion de la commission d'experts prévue le 25 janvier à Washington.	N.	21
29 févr.	*Idem*	Point des négociations entre Occidentaux avant la conférence des Dix prévue à Genève pour le 15 mars. Exposé du plan français, puis du plan américain, et de la position française vis-à-vis de ce dernier; conséquences du refus d'un accord français au plan américain.	N.	97
10 mars	Paris à Bruxelles, La Haye, Luxembourg, etc.	À la suite de concessions américaines lors de la récente réunion des délégués occidentaux à Paris, le gouvernement français a donné son accord au plan des cinq puissances, sous certaines réserves.	T.	105

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
14 mars	Paris à Genève ...	Paris rappelle la position française en matière nucléaire : l'engagement de ne plus produire de matières fissiles est lié à une reconversion des stocks existants.	T.	110
18	Circulaire	Au sujet du plan de désarmement présenté par les Occidentaux à la conférence de Genève, ouverte le 15 mars.	D.	119
23	M. Jules Moch à M. Couve de Murville.	M. Jules Moch demande au Ministre son sentiment et des directives sur les effectifs français et propose quatre solutions, jugées peu satisfaisantes. Il souhaiterait que le Ministre lui en indiquât une cinquième.	L.	126
28	Paris à Genève ...	M. Jules Moch ayant fait savoir que les Américains entendraient discuter en priorité des armements conventionnels, le Ministre réaffirme sa position : pas d'accord partiel sur les armements conventionnels; la France ne peut s'engager sur les effectifs; le désarmement doit faire un tout.	T.	135
28	M. Couve de Murville à M. Jules Moch.	Réponse du Ministre à la demande de M. Jules Moch portant sur les discussions relatives aux effectifs et aux armements conventionnels.	L.	136
5 avril	Paris.....	La politique américaine en matière de désarmement est laborieuse, faite de compromis, malgré quelques tendances fondamentales (préférence marquée en faveur du désarmement conventionnel plutôt que pour le désarmement nucléaire, progressivité du désarmement). Il semble que Washington fasse davantage confiance au *deterrent* qu'au désarmement.	N.	152
8	*Idem*	Proposition du général Norstad d'établissement d'une zone d'inspection et de limitation des armements en Europe : analyse et critiques.	N.	160
11	*Idem*	Peu avant la clôture de la première session de la Conférence sur le désarmement, point des discussions en cours à Genève. C'est une impasse.	N.	163

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
13 avr.	Washington à Paris.	Réunion des ministres des Affaires étrangères occidentaux consacrée aux questions du désarmement tenue le 13 avril à Washington.	T.	168
20	M. Lucet à M. Jules Moch.	Réponse à des demandes de M. Jules Moch portant sur les effectifs de l'armée française et sur les stocks d'uranium enrichi et de plutonium que détiendraient les Américains.	L.	176
21	Genève à Paris ...	Entretien entre M. Jules Moch et M. Ormsby-Gore, délégué britannique au Comité des dix puissances sur le désarmement. Malgré l'immobilisme des États-Unis, qui durera jusqu'aux élections présidentielles, et la versatilité du chef de leur délégation, les Occidentaux ne peuvent se séparer des Américains, dont ils doivent accepter la déclaration de principe. Les Soviétiques sont peu disposés aux concessions.	T.	178
3 mai	Istanbul à Paris. . .	Réunion le 1er mai à Istanbul des cinq ministres occidentaux des Affaires étrangères pour examiner l'état des travaux relatifs au désarmement. Aucune décision n'a été prise, si ce n'est d'envisager avant la Conférence au sommet une nouvelle réunion du groupe des Cinq à Paris. Hostilité américaine à l'idée de soumettre à l'U.R.S.S. une proposition relative au contrôle des véhicules nucléaires.	T.	196
14	Paris.....	Conversation Couve de Murville - Herter au sujet du désarmement. Étude d'un document français sur le contrôle des véhicules nucléaires, qui suscite les réserves du secrétaire d'État américain. Texte de ce document.	C.R. (N.)	219
21	*Idem*	Préparation de la conférence de Genève sur le désarmement prévue pour le 7 juin. Exposé des difficultés entre Occidentaux.	N.	228
28	*Idem*	Indications données par M. Jules Moch, à la suite d'une rencontre avec le Ministre, sur la ligne à suivre en matière de désarmement à Genève.	N.	240

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
2 juin	Moscou à Paris . . .	Nouveau document sur le désarmement remis à l'ambassadeur de France par M. Gromyko.	T.	247
2	*Idem*	Traduction du texte de la lettre adressée par M. Khrouchtchev au général de Gaulle et accompagnant le document précité sur le désarmement.	T.	248
3	Paris	Commentaires sur le nouveau plan de désarmement des Soviétiques. L'action de la délégation française à Genève.	NN.	252
10	Paris à Moscou . . .	Lettre du général de Gaulle à M. Khrouchtchev sur le problème du désarmement. Le Général assure son destinataire qu'il examinera « avec la plus grande attention » les nouvelles propositions soviétiques.	T.	262
4	Paris	Entretien entre le Ministre et M. Jules Moch au sujet du nouveau plan soviétique. Le Ministre reste réservé sur l'attitude de Moscou; aussi M. Jules Moch devra-t-il interroger les Russes sans prendre d'engagement. Il serait peu souhaitable d'opposer un nouveau plan occidental aux Soviétiques.	N.	256
25	Paris à Genève . . .	Compte rendu de l'entretien entre M. Couve de Murville et M. Eaton, chef de la délégation américaine à la conférence du Comité des Dix, le 25 juin à Paris. L'entretien fait ressortir les différences de vues entre Français et Américains, mais aussi la volonté de la part des Français de ne pas gêner les Américains.	T.	293
25	*Idem*	Instructions sur la poursuite des négociations entre les cinq Occidentaux, à la suite du dépôt du nouveau plan américain sur le désarmement.	T.	294

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
26 juin	M. Khrouchtchev au général de Gaulle.	M. Khrouchtchev exprime sa « perplexité », son « amertume » devant la réponse française aux récentes propositions soviétiques sur le désarmement : cette réponse ne mentionne pas la destruction des moyens de transport des armes nucléaires et la suppression des bases. Il déplore l'attitude de la France et des Occidentaux en général au Comité des Dix. Le gouvernement soviétique suspend sa participation aux travaux du Comité.	L.	295
27	Genève à Paris ...	Réunion entre Occidentaux pour étudier une procédure commune à suivre, après la rupture des négociations au Comité des dix puissances sur le désarmement.	T.	298
29	*Idem*	M. J. Moch recherche les véritables raisons du retrait soviétique de la conférence du Comité des Dix sur le désarmement. La principale serait le refus des Soviétiques de négocier avec le gouvernement américain actuel.	T.	307

3. L'Europe politique. Réunions des ministres des Affaires étrangères des Six (ou de l'U.E.O.)

25-26 janv.	Rome	Réunions du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Six. 1. *25 juin au matin.* — Sujets abordés : présidence et organisation des futures réunions; problèmes divers (rapports avec l'Amérique latine; préparation de la Conférence au sommet, notamment sur la question allemande). 2. *25 janvier après-midi.* — Sujets abordés : effets de la détente sur l'opinion publique des pays membres de la Communauté; politique des partis communistes; règles à suivre pour l'association à la C.E.E.	C.R.	35

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
25-26 janv.	Rome	3. *26 janvier au matin.* — Sujets abordés : association à la C.E.E. des anciens territoires sous tutelle et des anciennes colonies; questions diverses (lieu de la prochaine réunion; ordre du jour ouvert; aide aux pays sous-développés; organisme de propagande pour la liberté, etc.).	C.R.	35
1er fév.	Bruxelles à Paris..	Transmission du compte rendu de la réunion des ministres des Affaires étrangères à Bruxelles du 1er février. Sujets abordés : siège des institutions européennes; résultat de la conférence économique de Paris des 12 et 13 janvier; rapport du Comité *ad hoc* sur les pays sous-développés.	D. (CR)	46
9 mai	Luxembourg	Réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Six. Sujets abordés le matin : présence éventuelle des membres de la Commission; examen de la situation internationale à la veille de la Conférence au sommet; effets de la détente sur les opinions. L'après-midi : relations avec les pays sous-développés; association des pays tiers à la Communauté européenne; propagande en faveur du Marché commun; consultations avec la Grande-Bretagne.	C.R.	208
16 juin	La Haye	Consultations politiques des ministres des Affaires étrangères de l'U.E.O. Comptes rendus des réunions du 16 juin. Sujets abordés : échec de la Conférence au sommet; crises locales; désarmement; problèmes économiques et éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne aux institutions européennes.	C.R.	276
		4. Le Marché commun et l'Association européenne de libre-échange. La réforme de l'O.E.C.E.		
4 janv.	Paris à Londres...	La position britannique concernant la Communauté rend impossible un accord entre les Six et les Sept.	T.	6

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
5 janv.	Paris à Bruxelles (Delfra).	Directives adressées au chef de la délégation permanente française auprès des Communautés européennes en vue de la réunion, le 7 janvier, des représentants permanents, sur la conduite à tenir lors de la conférence économique de Paris des 12-13 janvier.	T.	7
5	Paris à Washington.	Précisions à demander au secrétaire d'État adjoint américain Dillon en vue de la conférence économique de Paris.	T.	8
5	Paris à Madrid ...	Comment il faut présenter les projets de transformation de l'O.E.C.E.	T.	9
7	Paris.....	Position des États-Unis concernant la conférence des 12-13 janvier. Les Américains préféreraient confier l'étude de la réforme de l'O.E.C.E. à des « Sages »; ils veulent réformer l'O.E.C.E. et non créer à côté une nouvelle institution et ils pensent à une période intérimaire.	N.	12
9	Washington à Paris.	Nouvel entretien Alphand-Dillon au sujet de la réunion de Paris. Le sous-secrétaire d'État est assez satisfait de l'état de préparation de cette réunion. Des précisions lui sont données quant à la position française sur la réforme de l'O.E.C.E.	T.	14
17	Circulaire	Appréciations du Département sur les résultats des réunions des 12, 13 et 14 janvier à Paris.	T.	22
17	*Idem*	Suite des appréciations du Département sur les résultats de la conférence de Paris.	T.	23
22	*Idem*	Texte d'un aide-mémoire français demandant des éclaircissements au sujet du traité de Stockholm, spécialement vis-à-vis du G.A.T.T.	T.	26
6 fév.	Paris.....	Situation de la C.E.E. et vues françaises au lendemain de la conférence de Paris.	N.	57
12	*Idem*	Exposé par M. Wormser, devant le groupe des Quatre chargé d'étudier la réorganisation de l'O.E.C.E., des vues françaises sur ce point.	N.	63

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
13 fév.	Circulaire	Les raisons du refus français d'accueillir à Paris les services de l'A.E.L.E.	T.	66
13	Paris.....	Entretien du général de Gaulle avec le ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Kreisky. Sujets abordés : la neutralité autrichienne; le Marché commun et la zone de libre-échange; le Tyrol du Sud; la position autrichienne à l'O.N.U. sur l'affaire algérienne.	C.R.	67
15	*Idem*	Il convient de se préparer à la discussion concernant les abaissements des tarifs douaniers prévus pour le 1er juillet 1960. Il faut aussi ne pas découvrir trop tôt ses intentions, car les Sept critiqueront par principe les propositions des Six.	N.	71
22	Londres à Paris...	Analyse des raisons tant politiques qu'économiques expliquant l'opposition de la Grande-Bretagne au Marché commun. On ne doit pas s'attendre à voir l'attitude britannique évoluer. L'absence de règlement formel ne devrait cependant pas empêcher certains rapprochements en pratique.	D.	84
11 mars	Londres (ambass. de France).	Synthèse de l'histoire des relations entre les Six et les Sept depuis l'époque des négociations sur la création du Marché commun. Examen des difficultés à prévoir, notamment du fait de l'attitude britannique.	N.	108
24	M. de Crouy-Chanel à M. Wormser.	Précisions et impressions sur la conférence des ministres de l'A.E.L.E. tenue à Vienne les 11 et 12 mars.	L.	129
7 avril	M. Macmillan au général de Gaulle.	Le Premier britannique exprime ses craintes de la tendance des puissances occidentales à se diviser en deux groupes : les Six et les Sept. Il souhaite que n'intervienne pas le processus d'accélération du Marché commun.	L. (N.)	156
11	Paris.....	L'absence de perspectives européennes à long terme. Conclusions à tirer en ce qui concerne l'accélération du traité de Rome et l'attitude des Six et des Sept vis-à-vis des États-Unis, selon le chef du service de Coopération économique au Département.	N.	164

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
15 avril	Paris.....	Le point sur la question de l'accélération du Marché commun, à la veille de la Conférence au sommet. La France est favorable à une telle mesure et pense qu'un accord est possible entre les Six. Les problèmes techniques qui subsistent.	N. (N.)	171
21	*Idem*	Commentaires sur les propositions de la Commission de la C.E.E. en matière de politique agricole. Sous réserve de quelques modifications, ces propositions sont acceptables par la France.	N.	179
10 mai	M. Macmillan au général de Gaulle.	Le Premier britannique expose les difficultés que rencontrerait la Grande-Bretagne devant une accélération de la mise en vigueur du Marché commun.	L.	209
14	Circulaire	Commentaire de la décision prise le 13 mai à Bruxelles par le Conseil des ministres de la C.E.E. d'accélérer la mise en œuvre du Marché commun.	T.	218
19	Londres à Paris...	Évolution de l'opinion publique britannique dans un sens plus favorable au Marché commun.	D.	223
20	Paris.....	Les relations entre les Six et la Grande-Bretagne, examinées lors d'un entretien Couve de Murville - Selwyn Lloyd. Le ministre français estime que l'approche produit par produit est la meilleure méthode.	N.	227
23	Paris à Bonn	Il faut intervenir auprès des autorités allemandes pour qu'elles comprennent le caractère essentiel pour la France d'une politique agricole commune et pour obtenir un changement de l'attitude peu coopérative de la R.F.A.	T.	229
13 juin	Paris à Londres...	Dans les circonstances actuelles, il n'est pas opportun de poursuivre avec la Grande-Bretagne des entretiens sur la manière dont elle pourrait rejoindre l'Euratom « ou toute autre communauté européenne ».	T.	266

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
21 juin	Paris à Londres...	Il ne paraît pas opportun de prendre une initiative quelconque au sujet de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun, lors de l'entretien prévu le 22 juin entre l'ambassadeur et le Foreign Office.	T.	282
23	Londres à Paris...	Au sujet d'une réunion le 22 juin au Foreign Office sur l'éventuelle adhésion du Royaume-Uni au Marché commun.	T.	286
23	*Idem*	L'ambassadeur de France ne doit pas se prêter à une discussion détaillée avec les Britanniques sur la procédure d'organisation de nouvelles réunions.	T.	287
		B. POLITIQUE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE DES ÉTATS		
		1. L'U.R.S.S.		
10 janv.	Moscou à Paris...	Relations difficiles de l'Iran avec l'Union soviétique, en raison de l'influence américaine à Téhéran et de la possibilité d'installation de rampes de lancement de fusées balistiques en territoire iranien.	T.	15
14 fév.	*Idem*	Réaction relativement modérée de l'U.R.S.S. à l'explosion du premier engin atomique français.	T.	68
25	*Idem*	Création à Moscou d'une « Université de l'amitié des peuples » pour la formation de cadres nationaux des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, préparant ainsi pour ces pays une élite acquise au communisme international.	T.	90
4 mars	*Idem*	Au sujet des Alsaciens-Lorrains prisonniers en U.R.S.S.	T.	100
29 avril	*Idem*	Célébration du quarantième anniversaire de la République soviétique d'Azerbaïdjan. Tout en permettant de constater les progrès réalisés par cette république depuis la Révolution d'octobre, elle oblige à souligner l'importance de certaines déviations au sein de la population.	T.	189

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2. Les États satellites de l'U.R.S.S. et la Yougoslavie		
1960				
27 janv.	Varsovie à Paris . .	Rapports de l'Église et de l'État en Pologne.	T.	38
30	Prague à Paris	Conservation entre l'ambassadeur de France et le directeur pour l'Europe au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères, portant en particulier sur l'importance accordée par les dirigeants tchèques à la visite en France de M. Khrouchtchev, et rapide revue des principaux problèmes du moment.	T.	43
10 fév.	Varsovie à Paris . .	Suggestions de l'ambassadeur de France sur l'éventualité d'une coopération entre les pays mieux favorisés de l'Ouest et de l'Est pour la mise en valeur des ressources naturelles de la Pologne.	T.	60
15	Belgrade à Paris . .	Commentaires yougoslaves sur l'explosion de la première bombe atomique française au Sahara.	T.	70
16	Prague à Paris	Manifestations antifrançaises et réactions à Prague à la suite de l'explosion de la bombe atomique française.	T.	73
16	Varsovie à Paris . .	Échange de vues sur les relations commerciales franco-polonaises avant la reprise des négociations pour un nouvel accord.	T.	74
20	*Idem*	Point de vue du ministre des Affaires étrangères polonais sur la question allemande.	T.	82
17 mars	Paris	Position internationale dela Yougoslavie. Situation intérieure et rapports franco-yougoslaves.	N.	116
2 avril	Budapest à Paris . .	Sur le décret d'amnistie du 1er avril et sa portée.	T.	145

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
27 avril	Prague à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le vice-ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque à la suite de la visite de M. Khrouchtchev au général de Gaulle. Revue des problèmes européens : l'armement de la Bundeswehr en engins atomiques, la réduction des forces militaires conventionnelles, les accords de dénucléarisation.	T.	183
20 mai	Budapest à Paris . .	Violente réaction populaire hongroise contre M. Khrouchtchev et l'U.R.S.S. à la suite de l'échec de la Conférence au sommet.	T.	224
23	*Idem*	Entretien entre le ministre de France et le ministre des Affaires étrangères de Hongrie : appréciation de la politique du général de Gaulle; explications données par le gouvernement hongrois sur les raisons de l'avortement de la Conférence au sommet.	T.	230
25	Belgrade à Paris . .	La Yougoslavie et l'échec de la Conférence au sommet.	D.	237
16 juin	Varsovie à Paris . .	Résultats d'une enquête sur la possibilité de créer un centre de documentation technique à Varsovie.	T.	275

Pour le désarmement (A2), l'Europe politique (A3), le Marché commun et l'Association européenne de libre-échange (A4), *voir aussi :* A1. Les rapports Est-Ouest. Berlin et la question allemande. Échec de la Conférence au sommet (16-18 mai). Projets de consultations tripartites.

II. — AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Le problème algérien et les puissances. Les entretiens de Melun (25-29 juin)		
1960				
15 janv.	Tripoli à Paris	Les travaux du C.N.R.A. sont terminés. Les décisions adoptées. Les Algériens justifient leur raidissement en invoquant les positions prises par certaines personnalités françaises.	T.	19
20	Bonn à Paris	Réactions de la presse allemande, et notamment du rédacteur en chef de la *Süddeutsche Zeitung,* à l'interview accordée par le général Massu au correspondant de ce journal.	T.	25
21	Tripoli à Paris	Confidences de Ferhat Abbas sur la conférence de Tripoli. Ses thèses l'ont emporté sur celles des extrémistes, en contrepartie de son acceptation d'un renforcement de la lutte.	T.	27
2 fév.	Bonn à Paris	Soulagement des milieux politiques de Bonn après l'échec de l'émeute d'Alger. Certains observateurs demeurent cependant inquiets quant à l'avenir de l'Algérie.	T.	47
22	New York à Paris .	M. Bérard intervient, auprès du secrétaire général de l'O.N.U. pour qu'il renonce à la distribution d'une lettre des Afro-Asiatiques concernant un rapport du C.I.C.R. sur l'Algérie. M. Hammarskjöld répond qu'il ne peut s'opposer à cette diffusion. M. Bérard marque que les Afro-Asiatiques ne cherchent qu'à poursuivre une propagande irréfléchie.	T.	83
26	Prague à Paris	Accueil de blessés du F.L.N. dans les hôpitaux tchécoslovaques .	T.	91
2 mars	Paris à Londres, Rome, Bonn.	Les représentants de la France à Londres, Rome et Bonn doivent mettre en garde leurs interlocuteurs contre l'installation de bureaux officiels d'information du F.L.N.	T.	98

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
11 mars	Paris.....	Le F.L.N. et ses « brigades internationales ». Développement de l'affaire. Réalisations, buts du F.L.N. et possibilités.	N.	107
23	Circulaire	Le voyage d'inspection militaire effectué par le général de Gaulle en Algérie du 3 au 5 mars ne marque aucun changement par rapport à la ligne définie par le président de la République dans sa déclaration du 16 septembre 1959. Le cessez-le-feu n'étant pas acquis, il faut poursuivre la pacification jusqu'au bout.	T.	125
3 avril	Belgrade à Paris ..	Protestation de M. Brilej, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, contre l'arraisonnement du *Slovenija*. Le chargé d'affaires énumère les signes d'une sympathie de plus en plus active de Belgrade pour le F.L.N.	T.	147
5 mai	Paris à Berne	Commentaire du Département sur l'intention proclamée par le G.P.R.A. de ratifier les conventions de Genève. Souhait d'un échange de vues entre Paris et Berne sur le sujet.	T.	200
12	Paris à Belgrade ..	La réponse française à l'aide-mémoire yougoslave du 2 avril et à la note du 7 avril sur l'arraisonnement des navires yougoslaves *Slovenija* et *Rijeka* par des navires de guerre français.	T.	213
15 juin	Rabat à Paris.....	Réactions généralement favorables chez les Marocains aux récentes déclarations du général de Gaulle sur l'Algérie. Toutefois, la fin des combats inaugurerait une phase nouvelle où les chances du Maroc seraient minces.	T.	271
16	Tunis à Paris	La récente déclaration du général de Gaulle provoque en Tunisie des réactions très favorables.	T.	272
20	*Idem*	Entretien du chargé d'affaires de France avec MM. Ladgham et Mokkadem. M. Ladgham rend hommage à l'attitude du général de Gaulle et se félicite de la récente déclaration du G.P.R.A. Il souhaite connaître les conditions dans lesquelles l'émissaire du F.L.N. se rendrait à Paris.	T.	279

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960 20 juin	Tunis à Paris	Entretien du chargé d'affaires avec M. Ladgham. Celui-ci rapporte les prétentions du F.L.N. (liberté pour son émissaire de choisir son moyen de transport; délivrance par le gouvernement tunisien d'un document d'identité à l'émissaire).	T.	280
21	*Idem*	Entretien du chargé d'affaires avec MM. Ladgham et Mokkadem. M. Ladgham entend ménager les susceptibilités du F.L.N. en matière de moyen de transport de son émissaire. Le F.L.N. étudie les conditions du séjour en France de ce dernier. M. Raoul-Duval proteste de la bonne foi du gouvernement français et M. Ladgham indique que son gouvernement a tout fait pour assouplir la position du F.L.N.	T.	283
21	Rabat à Paris	Pour le ministre marocain des Affaires étrangères, l'attitude du G.P.R.A. est sincère.	T.	284
24	Tunis à Paris	Communication faite au chargé d'affaires de France par MM. Ladgham et Mokkadem de la part de Ferhat Abbas. Cette communication donne les noms de l'émissaire (M. Boumendjel) et de ses accompagnateurs et indique les modalités de leur voyage. Le F.L.N. souhaite que ces personnalités puissent avoir à Paris des contacts « dans une mesure raisonnable ».	T.	291
24	Berne à Paris	Le gouvernement suisse, saisi par la Libye d'une demande d'adhésion du G.P.R.A. aux conventions de Genève, estime ne pouvoir se dérober à l'obligation de faire part de la communication de Tripoli aux États adhérant aux conventions. Contre-arguments de l'ambassadeur de France et assurances données à ce dernier par son interlocuteur.	T.	292
27	Beyrouth à Paris . .	Entretien de l'ambassadeur de France avec le général Chéhab sur l'affaire algérienne. Mise au point de l'ambassadeur concernant une déclaration libanaise du 23 juin. Assurances de bonne volonté du Président libanais.	T.	297

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960 27 juin	Moscou à Paris . . .	Entretien de M. Dejean avec le nouveau président du présidium du Soviet suprême sur la question algérienne. Pour M. Brejnev, l'U.R.S.S. souhaite un heureux aboutissement des entretiens de Melun. Les remarques désagréables de M. Khrouchtchev dans son discours du 28 mai sont une manifestation de mauvaise humeur, plutôt que l'annonce d'un changement de politique.	T.	299
27	Hong-Kong à Paris	Réaction de la Chine populaire aux dernières déclarations du général de Gaulle sur l'Algérie. Elle est hostile à la France, mais aussi aux États-Unis.	D.	302
28	New Delhi à Paris.	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Nehru sur l'Algérie. Autres sujets abordés.	T.	304
28	Tunis à Paris	Optimisme des commentaires tunisiens sur les entretiens de Melun. Le secrétaire général du ministère tunisien des Affaires étrangères fait état de la satisfaction des dirigeants F.L.N. et affirme que son gouvernement n'entend pas interférer dans le déroulement des négociations.	T.	305
30	Paris à Tunis	Indications transmises au chargé d'affaires de France sur les conversations de Melun. Les points essentiels de désaccord. M. Raoul-Duval doit transmettre tous les renseignements qu'il pourra recueillir sur l'évolution de la situation.	T.	308
30	Rome à Paris	L'opinion italienne et les négociations entre le gouvernement français et le F.L.N.	D.	309
		2. Le Maroc		
5 janv.	Rabat à Paris	Entretien de l'ambassadeur avec le président du Conseil marocain. M. Ibrahim énumère les questions litigieuses à régler avant que la politique de son pays puisse être fondée sur l'amitié franco-marocaine. Il évoque en terminant la question des frontières. M. Parodi a estimé devoir paraître prendre au sérieux les bonnes dispositions verbales de son interlocuteur.	T.	10

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960 11 janv.	Paris à Rabat.....	Le président Pinay a posé certaines conditions à l'ouverture de négociations sur les questions économiques et financières. Le gouvernement français n'entend pas différer l'aboutissement des conversations relatives à la situation des investissements français au Maroc.	T.	16
21	Rabat à Paris.....	Le Prince héritier justifie devant M. Parodi les termes du communiqué publié à l'occasion du voyage de son père au Proche-Orient. L'ambassadeur souhaite une prise de position pro-occidentale du Roi pour rétablir l'équilibre.	T.	28
21-22	*Idem*	Texte d'une note de protestation marocaine contre le projet d'explosion atomique française au Sahara.	T.	29
23	Paris à Rabat.....	L'ambassadeur doit souligner à ses interlocuteurs la responsabilité qu'ils prennent en laissant se poursuivre la campagne de presse contre la prochaine expérience nucléaire française. Le gouvernement français, qui ignore la date de l'expérience, est cependant disposé à communiquer des renseignements ou du matériel de détection.	T.	33
27	*Idem*	Au sujet des expériences nucléaires françaises. Renseignements et apaisements à donner au gouvernement marocain, qui s'inquiète du risque de contamination causé par la migration des criquets pèlerins.	T.	36
28	Rabat à Paris.....	Entretien de l'ambassadeur avec le Prince héritier. Celui-ci exprime son inquiétude devant les événements d'Algérie. Autres sujets abordés (aide militaire française au Maroc; voyage du Roi au Proche-Orient).	T.	41
2 fév.	*Idem*	L'ambassadeur exprime la « surprise » du gouvernement français devant l'attitude marocaine à la Commission économique pour l'Afrique.	T.	48
9	*Idem*	Les récentes déclarations de M. Ibrahim au sujet de la Mauritanie ne correspondent pas à l'attitude affichée par le gouvernement de Rabat depuis quelques mois sur ce sujet.	T.	59

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
10 fév.	Beyrouth à Paris..	Impressions recueillies à la suite du séjour du roi du Maroc au Moyen-Orient.	T.	61
16	Paris à Rabat.....	Prenant note de l'intention du gouvernement français de faire exploser une bombe nucléaire au Sahara, malgré une recommandation des Nations Unies, le gouvernement de Rabat dénonce l'accord diplomatique franco-marocain du 28 mai 1956.	T.	72
24	*Idem*	Réponse du gouvernement français à la note marocaine qui dénonce l'accord diplomatique du 28 mai 1956. La décision du gouvernement de Rabat n'est pas conforme au droit international et les motifs invoqués ne sont pas acceptables.	T.	86
24	Rabat à Paris.....	L'ambassadeur de France insiste pour que les Américains envoient à Rabat une note réservant la propriété française de la base de Boulhaut. Les engagements pris par l'ambassade des États-Unis à Rabat ne présentent pas en effet une garantie sérieuse et créent des « malentendus ».	T.	87
26	*Idem*	Les Américains tendent à se désolidariser de plus en plus de l'action de la France au Maroc. L'évolution des relations franco-marocaines les conduit à envisager de prendre la relève de la France afin de ne pas être devancés par le monde communiste.	T.	92
16 mars	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec le Prince héritier. M. Parodi expose le schéma général des décisions arrêtées au Comité de défense en ce qui concerne les bases militaires (une évacuation totale dans un délai déterminé est exclue). Le Roi entend se réserver la question de la présence militaire française : suggestions du Prince. L'annonce d'une seconde explosion atomique française le contrarie.	T.	113

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
17 mars	Rabat à Paris.....	L'ambassadeur n'envisage de démarche auprès du Roi que par l'intermédiaire du Prince, seule autorité qui souhaite éviter une rupture franco-marocaine. M. Parodi souligne à quel point sont tendues les relations entre les deux pays. Pour ce qui concerne les bases, le choix est entre un accord partiel et une crise qui peut déboucher sur une épreuve de force.	T.	114
17	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec le Prince héritier. Ce dernier fait état d'un Conseil de Cabinet au cours duquel a été évoquée la possibilité d'une rupture avec la France, à la suite de quoi le Roi a signifié à M. Ibrahim qu'il se réservait de traiter personnellement la question de l'évacuation des troupes françaises. Discussion sur les bases de Kenitra et d'Agadir, jugées nécessaires pour la sécurité française par M. Parodi.	T.	115
18	Paris à Rabat.....	Transmission d'une lettre du général de Gaulle au roi du Maroc, où le Général expose la nécessité où se trouve la France de conserver au Maroc une implantation militaire limitée, en raison de la situation internationale.	T(T)	117
18	Rabat à Paris.....	M. Parodi remet au Souverain la lettre du général de Gaulle relative aux bases françaises. Mécontentement du Roi devant la formulation de la lettre, qui selon lui conduira à la plus grave crise entre les deux pays .	T.	118
22	Paris à Rabat.....	Le Roi ne pourrait refuser une lettre personnelle du président de la République. Cette lettre annonce d'importantes mesures d'allègement des forces françaises, qui permettraient au Roi d'en tirer un bénéfice politique sur le plan intérieur. Il n'est pas cependant possible de souscrire au principe de l'évacuation.	T.	123

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960 24 mars	Rabat à Paris.....	À l'occasion d'un accord entre la B.I.R.D. et la M.I.F.E.R.M.A., le porte-parole du Palais réaffirme les droits marocains sur la Mauritanie et met en garde les intérêts étrangers contre l'exploitation du sous-sol mauritanien, tant que le problème politique ne sera pas réglé.	T.	127
30	*Idem*	Le Roi préfère ne recevoir la lettre du général de Gaulle l'avertissant d'une nouvelle explosion atomique qu'après ladite explosion. Le Prince héritier tient à ce qu'un secret très strict soit gardé sur la démarche du chargé d'affaires de France. En annexe, texte du message du Général.	T.	138
31 mars 1er avr.	Paris à Rabat.....	Lettre du roi du Maroc au président de la République réclamant une évacuation pure et simple des troupes françaises dans les plus brefs délais. Elle a été remise par M. Aouad, ministre marocain de la Défense nationale.	T.	139
31 mars	Rabat à Paris.....	Raidissement du gouvernement marocain à l'encontre du F.L.N.	T.	140
11 avr.	*Idem*	Explication par M. Lamrani, directeur de l'Office chérifien des phosphates, de l'échec des négociations relatives au renouvellement de la convention concernant le Comptoir nord-africain.	T.	162
13 avril	*Idem*	Concurrence faite à la France par les États-Unis au Maroc dans le domaine de la coopération technique et administrative. Une réussite des efforts américains pour supplanter l'influence française provoquerait l'entrée en scène de l'U.R.S.S. Une intervention à l'occasion de la visite aux États-Unis du général de Gaulle pourrait convaincre Washington de renoncer à une compétition néfaste.	T.	167
14	*Idem*	Intérêt que la France aurait à la signature d'une convention entre le gouvernement marocain et les Phosphates de Taiba, tant sur le plan commercial que politique.	T.	169

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960 22 avril	Rabat à Paris.....	Dans une lettre au président Eisenhower, le roi du Maroc, déçu par le fait que la promesse du droit à l'autodétermination pour l'Algérie n'a pas été tenue, souligne la nécessité pour les États-Unis d'intervenir en ce sens auprès du gouvernement français.	T.	180
4 mai	*Idem*	Entretien d'un collaborateur de l'ambassadeur avec le Prince héritier au sujet de l'armement de cinq compagnies d'intervention pour lequel Rabat s'est adressé aux Américains. La réponse marocaine à une démarche officielle française serait défavorable.	T.	199
24	*Idem*	La compétition américaine s'exerce de la façon la plus dommageable pour l'influence française au Maroc dans le domaine militaire (armement; instruction) et dans celui de l'assistance technique .	T.	234
4 juin	*Idem*	La situation marocaine après la formation du gouvernement présidé par Moulay Hassan est préoccupante. Son évolution dépendra du degré de pondération du Prince. Il faut craindre son goût des manœuvres compliquées et ses projets ambitieux en politique étrangère.	T.	254
11	*Idem*	Entretien de M. Parodi avec le Prince héritier. Sujets abordés : constitution du gouvernement dirigé par le Prince; éventualité d'une rencontre du Roi et du général de Gaulle et conclusion d'un accord général avant le mois d'août; nécessité d'une amélioration des relations bilatérales.	T.	264
13	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec le Roi. Pour celui-ci, la question de l'évacuation des troupes étrangères garde une importance nationale. Autres questions abordées : le problème des terres de colonisation; celui des frontières; les problèmes du Maghreb.	T.	265
27	Paris.....	Les revendications territoriales marocaines.	N.	301

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3. La Tunisie		
1960				
4 janv.	Tunis à Paris	Entretien Mokkadem-Boegner. Le premier réclame une évacuation totale de la base de Bizerte, non seulement des forces de défense, mais de l'ensemble de la base.	T.	5
18	Paris à Tunis	Exposé de la position française sur le problème de Bizerte. Le gouvernement français est prêt à envisager une coopération de la Tunisie à la défense et au fonctionnement de la base ou, à défaut, à discuter d'un statut provisoire réservant l'avenir. Il regrouperait ses forces en dehors des casernes urbaines.	D.	24
22	Tunis à Paris	Conversation Boegner-Ladgham-Mokkadem. Sujets abordés : le problème des terres (réticence des Tunisiens à indemniser à 50 % les agriculteurs français); Bizerte (M. Ladgham invoque la guerre d'Algérie pour estimer impossible un accord de coopération militaire avec la France); les frontières du Sud.	T.	30
22	*Idem*.	Nouvelle protestation du secrétaire d'État tunisien aux Affaires étrangères contre le projet français d'explosion nucléaire. M. Mokkadem enverra une note à ce sujet.	T.	31
22	*Idem*	Accueil favorable du gouvernement tunisien aux décisions prises à Tripoli par le C.N.R.A.	T.	32
25	*Idem*	Le problème de l'évacuation de Bizerte est posé sous une forme publique, comminatoire. Il convient d'être prêt à affronter cette offensive tunisienne.	T.	34

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
27 janv.	Tunis à Paris	Sentiment de l'ambassadeur sur l'affaire de Bizerte. M. Bourguiba attend de la France une promesse formelle d'évacuation de la base, selon un calendrier à déterminer.	T.	37
28	*Idem*	Remise à l'ambassadeur d'une note tunisienne réclamant l'évacuation de toutes les forces françaises de Bizerte.	T.	39
28	*Idem*	Entretien Ladgham-Boegner. Sujets abordés : Bizerte (commentaires modérés des Tunisiens); le problème des terres (rejet par les Tunisiens d'une participation financière de leur pays); les frontières du Sud.	T.	40
30	Paris à Tunis	Entretien de M. Couve de Murville avec l'ambassadeur de Tunisie au sujet de la récente note tunisienne sur Bizerte. Pour M. Bourguiba junior, l'essentiel est une déclaration de principe sur l'évacuation.	T.	42
1er fév.	Tunis à Paris	Entretien de l'ambassadeur avec MM. Ladgham et Mokkadem au sujet de la récente note tunisienne sur Bizerte, et surtout sur les préparatifs de la « bataille pour Bizerte ».	T.	45
4	*Idem*	Transmission d'une note du général de Gaulle ainsi que de la réponse du gouvernement français à la note tunisienne du 28 janvier relative à Bizerte.	T.	51
5	Circulaire	Le Département justifie sa position dans l'affaire de Bizerte. Il insiste sur l'importance stratégique de la base et démontre que cette position est juridiquement indiscutable. Il se dit disposé à poursuivre les négociations en vue d'un arrangement raisonnable sur le futur régime de la base.	T.	54
6	Tunis à Paris	L'hésitation tunisienne sur le problème de Bizerte.	T.	56

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
8 fév.	Tunis à Paris	Entretien Ladgham-Boegner au sujet de la note française sur Bizerte. M. Ladgham constate une différence entre un message personnel du général de Gaulle à M. Bourguiba et la note du gouvernement français. Tunis s'en tient à ses thèses, mais ne veut rien faire qui puisse gêner l'action du Général. Suggestions de M. Ladgham.	T.	58
10	*Idem*	Le recul de M. Bourguiba, qui juge « inopportun de livrer aujourd'hui la bataille de Bizerte », est dû aux récents événements d'Alger.	T.	62
13	*Idem*	M. Bourguiba serait mécontent du G.P.R.A. Les relations entre F.L.N. et Tunisiens seraient tendues.	T.	65
16	*Idem*	Entretien Mokkadem-Boegner. Le premier fait part de l'émotion de son pays à la nouvelle de l'explosion de Reggane. Remise d'une note sur la question de Bizerte, qui répond à la note française du 5 février.	T.	75
18	*Idem*	Propos violents de M. Bourguiba contre l'explosion nucléaire française. Il a cependant refusé de rappeler son ambassadeur comme le lui conseillait Rabat.	T.	77
19	Paris à Tunis	Compte-rendu de l'entretien du général de Gaulle et de l'ambassadeur de Tunisie, le 13 février. Remarques faites par ce dernier sur la récente note française relative à Bizerte.	T.	79
19	Bonn à Paris	Pour un collaborateur de M. Seydoux, le gouvernement allemand n'a pas intérêt à s'engager dans la controverse franco-tunisienne sur Bizerte. Ce que l'Auswärtiges Amt devrait répondre à l'ambassadeur tunisien. Il est inopportun de placer la discussion dans le cadre de l'O.T.A.N.	T.	80

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960 20 fév.	Paris à Tunis	Texte d'une note adressée par le Département à l'ambassade de Tunisie concernant les travaux envisagés par la municipalité de La Marsa, et dont l'exécution affecterait l'ensemble de la résidence de l'ambassadeur de France. Les travaux ne sauraient être entrepris avant qu'un accord ait pu intervenir.	T.	81
25	Paris (Aff. étr. à Repan).	Le représentant de la France à l'O.T.A.N. doit indiquer que le gouvernement français demande à ses alliés d'insister sur l'importance capitale de la base de Bizerte, et de marquer que le sort de la base ne peut laisser l'O.T.A.N. indifférente.	T.	88
25	Paris à Tunis	Texte de la réponse du gouvernement français à la note tunisienne du 16 février sur Bizerte. Paris retient le désir tunisien d'aboutir « dans un esprit de bonne volonté et de compréhension » et se dit prêt à poursuivre la négociation.	T.	89
29	Tunis à Paris	Entretien de l'ambassadeur avec MM. Ladgham et Mokkadem. Sujets abordés : Bizerte (remise d'une note française); conversations éventuelles entre le gouvernement français et le F.L.N.; frontière du Sud; incidents à la frontière algéro-tunisienne.	T.	95
29	*Idem*	Impressions rapportées des États-Unis par le secrétaire d'État tunisien à l'Éducation nationale sur le système d'éducation américain. M. Messadi compte à la fois sur des contributions américaines et françaises pour l'Université tunisienne. Ses vues sur la formation des ingénieurs tunisiens.	T.	96
10 mars	*Idem*	Le chargé d'affaires de France effectue auprès de MM. Ladgham et Mokkadem une démarche relative à l'affaire de La Marsa. À M. Ladgham, qui déplore que l'affaire ait été portée sur la place publique, M. Raoul-Duval rétorque qu'elle met en jeu un principe de droit international universellement respecté.	T.	103

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960 15 mars	Tunis à Paris	Entretiens du chargé d'affaires de France avec M. Ladgham concernant les demandes tunisiennes de réduction des effectifs dans les postes diplomatiques et consulaires français de Tunisie.	T.	112
31	*Idem*	Démarche de M. Raoul-Duval auprès de MM. Ladgham et Mokkadem au sujet de Bizerte. Il fait part de l'intention de Paris de poursuivre la négociation d'un accord et d'apporter des modifications à l'implantation de la base, sous réserve qu'aucune entrave ne soit portée à l'activité et à la circulation des forces dans cette base. Il annonce une nouvelle réduction des forces. M. Ladgham souhaite que les forces françaises quittent le territoire tunisien. Le problème des terres.	T.	141
5 avr.	*Idem*	La contribution des États-Unis au programme tunisien de développement n'entrave pas l'action de la France. En revanche, l'intérêt américain pour la création en Tunisie d'établissements d'enseignement technique menace cette action. Les services de l'I.C.A. se soucient moins qu'autrefois d'accorder leurs démarches avec les intérêts français.	T.	150
7	*Idem*	Entretien du chargé d'affaires de France avec M. Ladgham sur le problème des terres. L'homme d'État tunisien souligne que le point essentiel est le montant de la participation financière tunisienne et indique ce que pourrait être l'attitude de son gouvernement. M. Raoul-Duval énumère les stipulations que devrait comporter un accord des deux gouvernements.	T.	155
8	*Idem*	Considérations sur une récente allocution de M. Bourguiba dont le ton fut désagréable à l'égard de la France. Toutefois, le chef d'État tunisien mesure avec inquiétude les risques qu'il encourrait en s'engageant trop avant dans une politique d'aventure.	T.	158

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
9 avr.	Tunis à Paris	Le point de vue de la commission américaine d'experts militaires venue en Tunisie durant l'été 1959 sur les missions des forces armées tunisiennes. Les Américains ont fait connaître leur intérêt pour la participation de la France aux fournitures d'armement et à la formation du personnel.	T.	161
12	*Idem*	Démarche du chargé d'affaires de France auprès de MM. Ladgham et Mokkadem, relative aux agressions dont sont l'objet les troupes françaises d'Algérie à partir du territoire tunisien. Justification des leaders tunisiens, qui n'accepteraient pas sur leur territoire de combattants étrangers.	T.	166
21	*Idem*	Démarche du chargé d'affaires auprès de M. Mokkadem relative à une motion de l'Assemblée nationale tunisienne, qui fait état d'un « droit de suite » exercé par les troupes françaises.	T.	177
23	Paris à Tunis	Au sujet des prétentions tunisiennes sur Garet el Hamel, à la frontière algéro-tunisienne. Contre-arguments du Département. La convention tuniso-turque du 19 mai 1910 n'a pas eu pour effet de placer sous la souveraineté de la Tunisie les territoires situés à l'ouest de la ligne frontière.	T.	181
27	Tunis à Paris	Les diatribes de M. Bourguiba contiennent une large part de mise en scène. Il voudrait compenser certaines résistances au F.L.N. en faisant valoir l'appui politique qu'il lui apporte et les avantages de son chantage vis-à-vis de l'Occident. Ses positions risquent de lui faire jouer les apprentis sorciers.	T.	184
28	*Idem*	M. Mokkadem a fait part aux ambassadeurs des États-Unis et de Grande-Bretagne de l'inquiétude de son gouvernement sur la situation à la frontière algéro-tunisienne.	T.	185

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
28 avr.	Tunis à Paris	Entretien du chargé d'affaires de France avec le secrétaire général des Affaires étrangères tunisien, au sujet d'incidents de frontière évoqués par M. Bourguiba. M. Sahbani dément l'exécution de tirs contre les forces françaises ou des incursions de groupes armés algériens à partir du territoire tunisien.	T.	186
28	*Idem*	Commentaires du chargé d'affaires sur les récents propos du secrétaire général tunisien des Affaires étrangères relatifs à l'affaire de La Marsa. Les Tunisiens risquent de dénoncer publiquement l'« intransigeance » française afin de poursuivre leur action unilatérale.	T.	187
3 mai	*Idem*	Entretien du chargé d'affaires avec M. Habib Bourguiba junior. Ce dernier souligne la crainte de son gouvernement de voir les forces françaises d'Algérie prendre des initiatives en Tunisie. Les incidents actuels créent un climat psychologique préjudiciable au règlement de tous les problèmes en suspens.	T.	195
6	*Idem*	Entretien du chargé d'affaires avec M. Ladgham. Celui-ci dément la présence de matériel lourd en territoire tunisien, ou une arrivée prochaine de ce matériel. S'il fait tout son possible pour une surveillance efficace de la frontière libyenne, le gouvernement tunisien ne peut prendre l'engagement formel d'interdire toute arrivée d'armes au profit du F.L.N.	T.	203
7	Paris à Tunis	L'affaire de La Marsa revêt un caractère politique : aussi le représentant de la France à Tunis doit-il réserver entièrement la position du gouvernement français.	T.	204
9	Tunis à Paris	Pause dans la campagne d'agitation contre la France. Raisons de cette détente. Les dirigeants tunisiens attacheraient une grande importance au retour à Tunis de l'ambassadeur de France.	T.	207

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960 12 mai	Paris à Tunis	Points sur lesquels un accord a été réalisé ou non dans le problème des terres. Modifications des instructions antérieures (notamment sur le pourcentage de la partitipation tunisienne à l'indemnisation). Importance qui s'attache à ce que les deux gouvernements fixent le rythme des cessions de terres.	T.	212
13	Tunis à Paris	Entretien du chargé d'affaires de France avec MM. Ladgham et Mokkadem. Sujets abordés : la question des terres (controverse sur la durée du programme de cession); Bizerte (activité aérienne française).	T.	216
24	*Idem*	Entretien Raoul-Duval-Ladgham-Mokkadem. Sujets abordés : retour à leur poste des ambassadeurs des deux pays et affaire de La Marsa; incidents de frontière.	T.	233
27	*Idem*	Entretien Raoul-Duval-Ladgham-Mokkadem au sujet de l'affaire de La Marsa, et notamment d'une note comminatoire du gouvernement tunisien en date du 16 mai. La justification des Tunisiens.	T.	239
9 juin	Paris à Tunis	Entretien de l'ambassadeur de Tunisie avec le directeur politique du Quai d'Orsay sur l'affaire de La Marsa. L'ambassadeur rappelle les gestes de bonne volonté de son gouvernement et constate qu'il subsiste une gêne dans les relations franco-tunisiennes.	T.	260
15	Tunis à Paris	La coïncidence entre l'interruption de l'écoulement du pétrole d'Edjelé et une démarche du gouvernement tunisien relative à ses revendications sur la frontière Sud n'est pas dépourvue de signification.	T.	270
16	Paris à Tunis	Échange de vues entre M. Seydoux, directeur général des Affaires culturelles et techniques, et l'ambassadeur de Tunisie au sujet de l'Université de Tunis, et notamment de la Faculté de droit et de l'École des affaires.	T.	274
27	Tunis à Paris	Intérêt à ce que la France puisse, à très bref délai, indiquer aux Tunisiens sa position au sujet du problème des terres.	T.	296

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4. Les États de la Communauté		
1960				
31 mars (?)	Paris.....	L'évolution de la Communauté au cours du premier trimestre 1960.	N.	142
1er avr.	*Idem*	Le Conseil de l'Entente un an à peine après sa constitution : les divergences sur sa structure interne, l'élaboration de sa doctrine, ses rapports avec le Mali et son opposition à toute renaissance du groupe de l'A.O.F., ses relations avec la Communauté. Ce qui domine, c'est l'issue des négociations entre la France, le Mali et Madagascar.	N.	144
6	*Idem*	Les accords franco-malgaches et franco-maliens des 2 et 4 avril 1960 : les nouveaux États et la Communauté; leurs rapports avec la France tels qu'ils ressortent des accords de transfert, des accords sur leur participation à la Communauté et des accords de coopération.	N.	154
30	*Idem*	Instructions pour les Hauts-Commissaires à Abidjan, Porto-Novo, Ouagadougou et Niamey sur l'éventualité très prochaine des demandes d'indépendance de la part des quatre États de l'Entente afin de les détourner d'accéder séparément à l'indépendance. Ces pays n'ont ni les ressources, ni les élites, ni les structures, ni aucune des caractéristiques élémentaires des nations.	N.	192
3 juin	*Idem*	Les États du Conseil de l'Entente et leur demande d'indépendance. Réflexions sur les conséquences pour ces pays et pour la France. Nécessité d'une véritable négociation afin de définir leurs rapports avec la France, les transferts de compétences, leur admission à l'O.N.U. En annexe, lettre des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Entente au général de Gaulle demandant le transfert des compétences, en raison de leur accession à la souveraineté internationale.	N. (L.)	251

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
7 juin	Paris.....	La naissance de l'Union des Républiques d'Afrique centrale regroupant trois États de l'ex-A.E.F. : Tchad, République centrafricaine, Congo : ses origines, sa structure, le refus du Gabon d'en faire partie.	N.	257
		5. Cameroun et Togo		
6 mai	Bonn à Paris	Au sujet d'une éventuelle coopération franco-allemande pour le développement du Cameroun et du Togo. L'Afrique devient le champ clos des luttes entre l'Est et l'Ouest. La R.D.A., poussée par Moscou, tente de nouer des liens avec les pays africains.	T.	202
2 juin	Paris à Bonn	De la coopération franco-allemande au Togo et au Cameroun.	T.	249
		6. La Guinée		
3 mars	Moscou à Paris ...	Mise en œuvre de l'accord de coopération technique et économique soviéto-guinéen d'août 1959, dans la ligne de la politique soviétique d'assistance aux jeunes États indépendants.	T.	99
19	Paris.....	La Guinée : politique intérieure (le parti unique); politique économique contraire aux intérêts français (tentative de dissociation de l'ensemble économique de l'Afrique francophone). Bilan des rapports de la Guinée avec l'U.R.S.S., les pays occidentaux et ses problèmes avec l'Allemagne de l'Ouest.	N.	120
23 mai	*Idem*	Les relations politiques et économiques franco-guinéennes : vers la recherche d'une solution des problèmes posés par la décision guinéenne de sortir de la zone franc. Les difficiles relations de la Guinée avec ses voisins : Sénégal, Soudan, Côte-d'Ivoire.	N.	231

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		7. Le Congo belge		
1960				
5 fév.	Bruxelles à Paris..	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. de Schryver, ministre belge du Congo, sur les problèmes congolais : les travaux de la Table ronde belgo-congolaise, l'éventualité d'une communauté belgo-congolaise, le problème du chef de l'État congolais.	D.	55
25 mars	Léopoldville à Paris.	Après la conférence de la Table ronde, réflexions sur la lutte pour le pouvoir à Léopoldville : les partis politiques, les leaders, le tribalisme contre l'unité.	D.	134
		8. Éthiopie		
11 mai	Addis-Abeba à Paris.	Entretien de l'ambassadeur de France avec l'Empereur. Celui-ci craint la constitution d'une Grande Somalie et souhaite qu'une déclaration de principe du gouvernement français, portant la marque personnelle du général de Gaulle, approuve les positions de son pays.	T.	210
31	Paris à Addis-Abeba.	La solidarité franco-éthiopienne est la meilleure parade devant les intrigues somalies et notamment en ce qui concerne Djibouti.	T.	243
31	*Idem*	Compte-rendu d'un entretien du général de Gaulle avec l'ambassadeur d'Éthiopie : maintien de l'amitié franco-éthiopienne.	T.	244
		9. Les États africains et les expériences nucléaires françaises		
5 janv.	Accra à Paris	Visite de M. Gbedemah, ministre des Finances du Ghana, à l'ambassadeur de France pour protester contre les explosions nucléaires françaises.	T.	11
4 fév.	Paris.....	Campagne de certains États africains (Ghana, Libéria, Guinée, Maroc, Libye), contre les essais nucléaires français. Propagande à l'initiative du Ghana, relayé par la conférence de Monrovia, puis par l'action du Maroc à l'O.N.U.; attitude de la Nigéria et de la Tunisie.	N.	53

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
14 fév.	Accra à Paris	Entretien entre M. Nkrumah et l'ambassadeur de France. M. Nkrumah s'emporte contre les explosions nucléaires, parce qu'elles ont lieu sur le sol d'Afrique. Toutefois, le Premier ghanéen déclare ne pas vouloir altérer ses relations avec la France et tempère ses propos.	T.	69
24 mars	Paris	Exploitation du thème nucléaire, essentiellement par le Ghana. Le Département envisage le pire sur les conséquences possibles d'une recrudescence de l'agitation contre les essais nucléaires français.	N.	130
1er avr.	*Idem*	Les conséquences de l'éclatement d'une deuxième bombe sur les intérêts économiques de la France en Afrique et au Moyen-Orient.	N.	143
		10. Le continent africain, l'O.N.U. et les puissances		
2 fév.	New York à Paris .	Entretien entre M. Bérard et M. Hammarskjöld, retour d'un voyage à travers l'Afrique. Les vues du secrétaire général de l'O.N.U. sur une éventuelle tutelle du Secrétariat auprès des États africains. Les problèmes posés en Somalie, Nigéria, Kenya, Congo et Rwanda-Burundi.	T.	49
4	Tunis à Paris	Remarques sur les travaux de la deuxième Conférence des peuples africains, appareil de propagande hostile à l'Occident et surtout à la France.	T.	50
4	Paris à New York .	Point de vue français sur les conceptions que se fait le secrétaire général de l'O.N.U. des tâches de l'Organisation en Afrique. Très grandes réticences sur le rôle qui serait dévolu au Secrétaire général et sur ses responsabilités. Le rôle que la France peut encore jouer dans cette Afrique nouvelle en voie de formation.	T.	52

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
19 mars	Moscou à Paris . . .	Pénétration soviétique en Afrique, qui vise à désagréger l'ensemble des positions des puissances occidentales sur le continent africain et à offrir une coopération économique, technique et culturelle afin d'amener les peuples de ce continent à graviter dans l'orbite de Moscou.	D.	121
7 avr.	M. Amanrich à M. Pelletier.	Entretien le 5 avril entre le Premier ministre et l'ambassadeur des États-Unis sur les prochaines consultations franco-américaines de Washington consacrées à l'Afrique. Remise également par M. Houghton d'une note relative aux moyens de réduire les dangers d'une attaque par surprise en Europe.	D. (N.)	157
16	Washington à Paris.	Échange de vues franco-américain sur l'ensemble des questions africaines.	T.	172
16	*Idem*	Échange de vues franco-américain sur le Maroc, la Tunisie et l'Afrique au sud du Sahara.	T.	173
8 juin	Rabat à Paris	À la conférence de Tanger, qui rassemblait les chefs de mission américains en Afrique, les représentants du département d'État ont indiqué la nécessité d'éviter les initiatives qui compromettaient les bonnes relations franco-américaines. L'origine en serait l'échec de la Conférence au sommet.	D.	259
30	Washington à Paris.	Opinion des Américains sur l'avenir de l'Afrique. Les conclusions de l'Administration traduisent un pessimisme certain et une ignorance des réalités africaines. Les sombres perspectives offertes à l'Afrique sont attribuées aux anciens États colonisateurs; pour beaucoup, les Africains auraient intérêt à se détourner de ceux-ci pour s'orienter vers les États-Unis.	D.	310

Pour l'Afrique, *voir également* : I. L'Europe et la Communauté nord-atlantique. A. 1. Les problèmes multilatéraux. Les rapports Est-Ouest.

III. — LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
4 janv.	Tel Aviv à Paris.	Entretiens de l'ambassadeur de France avec les dirigeants israéliens, au cours desquels s'est manifestée une inquiétude profonde devant l'évolution de la politique française à l'égard d'Israël.	T.	4
14 juin	Berne à Paris	Les difficultés rencontrées par les Français en Égypte, notamment dans le domaine culturel, ont des causes politiques : la francophobie du ministre de l'Éducation nationale; la rivalité Kassem-Nasser pour la direction du monde arabe. Nasser fait peu de cas des représentants du G.P.R.A.	T.	267
27	Madrid à Paris . . .	M. Castiella rend compte d'un entretien du sous-secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères avec l'ambassadeur d'Espagne au Caire. Le gouvernement de la R.A.U. souhaiterait le succès des négociations de Melun et le règlement de ses rapports avec la France; il s'inquiète de la pénétration chinoise en Afrique.	T.	300

Voir également : I. L'Europe et la Communauté nord-atlantique. A 1. Les problèmes multilatéraux. Les rapports Est-Ouest.

IV. — L'EXTRÊME-ORIENT ET LE SUD-EST ASIATIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
2 janv.	Washington à Paris.	Démarche française au département d'État en vue d'une action commune franco-américaine à Vientiane.	T.	2
4	Vientiane à Paris.	Le roi du Laos affirme comprendre les inquiétudes des gouvernements occidentaux devant la situation de son pays, mais il a été débordé par les militaires.	T.	3
8	*Idem*	Audience de congé accordée par le Roi à l'ambassadeur de France. M. Gassouin a ressenti une impression de gêne et s'est interrogé sur la sincérité de son interlocuteur.	T.	13
26 fév.	Paris.....	La Chine populaire en 1960 et ses rapports avec l'U.R.S.S.	N.	93
27	Djakarta à Paris ..	Le passage de M. Khrouchtchev en Indonésie. La signification de sa brutalité verbale envers les Occidentaux.	T.	94
11 avr.	M. Fourier-Ruelle à M. Manac'h.	M. Fourier-Ruelle, conseiller à l'ambassade de France à Saigon, rend compte de la situation intérieure du Sud-Vietnam, qui n'est pas bonne, et de l'état des relations franco-vietnamiennes (« politique Pinay »). La France doit participer à toutes les décisions prises par ses alliés dans la région. Les conditions nécessaires pour un voyage du président Diem en Europe.	L.	165
12 mai	Hanoi à Paris	Le délégué général de France à Hanoi souhaite que la France conserve son influence dans le Sud-est asiatique, afin de répondre aux désirs des intéressés. Il préconise une conférence des chefs de poste de la région.	D.	215
26	Saigon à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France évec le président Diem. Sujets abordés : la lutte contre la guérilla; le combat contre la pénétration viet-minh à Saigon et dans les centres urbains; l'opposition politique. Qualités et défauts du Président.	T.	238

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960 30 mai	Vientiane à Paris.....	L'ambassadeur met en garde le général Phoumi : la France entend ne pas être compromise dans une politique laotienne nuisible aux intérêts de la paix; elle souhaite que, au sein du futur gouvernement, s'instaure un équilibre entre les divers éléments nationaux.	T.	242
2 juin	Taïpeh à Paris....	Renseignements donnés et questions posées par l'ambassadeur des États-Unis à son collègue français à l'occasion du prochain voyage du président Eisenhower en Extrême-Orient.	T.	246
7	Paris.....	Entretien du général de Gaulle avec le Premier ministre de Malaisie. Ce dernier est partisan de la reconnaissance de la Chine populaire. Son opinion sur les pays d'Indochine, le Siam et l'Indonésie. Ses intentions à l'égard de Singapour. Le Général expose la politique africaine, et particulièrement algérienne, de la France.	C.R.	258
9	*Idem*	Réunion restreinte des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'O.T.A.S.E. à Washington, le 2 juin. Il est surtout question de l'éventuelle entrée de la Chine communiste à l'O.N.U. et de la situation politique et militaire de l'Indonésie.	C.R.	261
20	*Idem*	Entretien du général de Gaulle et du roi du Népal. Il est question notamment de la coopération franco-népalaise, des relations du Népal avec les pays du Sud-est asiatique et de l'expansionnisme chinois.	C.R.	281
23	Hanoi à Paris	Le communisme asiatique et le problème algérien.	D.	290
28	Bangkok à Paris ..	Transmission du compte rendu de la sixième session du Conseil de l'O.T.A.S.E., qui s'est tenue à Washington du 31 mai au 2 juin.	D. (N.)	306

Voir également : I. L'Europe et la Communauté nord-atlantique. A 1. Les problèmes multilatéraux. Les rapports Est-Ouest.

V. — L'AMÉRIQUE LATINE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
11 janv.	Paris.....	Au sujet de la visite en France de M. Raul Roa, ministre d'État du gouvernement cubain. Si l'intéressé est hostile à la politique algérienne de la France, il n'est pas communiste et se veut non aligné. Comme il n'est pas opposé à la France en général, il y a intérêt à lui parler.	N.	17
18 fév.	Paris à Bruxelles (Delfra et Ambass.), Bonn, Rome, La Haye, Luxembourg.	Au sujet de la visite à Paris de M. Manuel Prado. Ses entretiens avec le général de Gaulle ont porté sur la coopération entre les nations latines de part et d'autre de l'Atlantique et sur l'aide aux pays sous-développés. L'assurance a été donnée au Président péruvien que la France veillerait à ce que le Marché commun ne portât pas atteinte au développement des échanges entre l'Europe et l'Amérique latine.	T. (C.R.)	76
16 juin	Paris à New York .	Pour la France, l'affaire Eichmann ne relève pas du Conseil de sécurité. Le Département n'a pas donné suite à une proposition de compromis de l'ambassadeur des États-Unis à Paris.	T.	273
23	*Idem*	Nouvelles instructions à propos du vote sur l'affaire Eichmann au Conseil de sécurité.	T.	285
23	New York à Paris .	Débat aux Nations Unies concernant la plainte argentine dans l'affaire Eichmann.	T.	288
22-23	Paris.....	Entretiens du général de Gaulle avec le Président argentin Frondizi. Sujets abordés : accroissement des exportations argentines vers l'Europe et crainte des répercussions du Marché commun; conditions pour un accord entre ce dernier et l'Amérique latine; coopération économique franco-argentine et investissements étrangers; politique africaine, et notamment algérienne, de la France.	C.R.	289

VI. — LES PROBLÈMES DE DÉFENSE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Le programme nucléaire français et la conférence de Genève sur la cessation des expériences nucléaires.		
1960				
14 janv.	Paris.....	En raison de la probabilité d'une décision des membres du club atomique de consentir à un arrêt contrôlé des fabrications d'armes et de combustible à des fins militaires, Paris ne peut insister pour le maintien d'un lien entre l'arrêt des expériences nucléaires et la suspension des fabrications. Les conditions pour adhérer à un accord sur l'arrêt des expériences doivent permettre à la France d'obtenir par d'autres moyens toutes informations qu'elle attend de ces expériences.	N. (N.)	18
23 fév.	*Idem*.....	Danger que représente pour les futures explosions atomiques françaises l'éventualité d'un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires.	N. (N.)	85
8 avr.	*Idem*	Compte tenu des prochaines explosions atomiques françaises, avantages et inconvénients pour la France d'une adhésion au futur traité sur l'arrêt des explosions nucléaires, adhésion qui constituerait une contrepartie pour la signature d'un accord de coopération militaire franco-américain.	N.	159
18 mai	*Idem*	Point des négociations à la conférence de Genève sur la cessation des expériences nucléaires, après l'échec de la Conférence au sommet.	N.	222
		2. Le problème des I.R.B.M.		
1960				
24 mars	Londres à Paris...	Entretien de l'ambassadeur avec M. Selwyn Lloyd. Sujets abordés : les contrôles de l'U.E.O.; les demandes allemandes de dérogation aux limitations imposées par le traité de Paris aux armements de la R.F.A.; la lettre du général Norstad sur les I.R.B.M.	D.	131

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
25 mars	Paris.....	M. Messmer, le 24 mars, rejette à titre officieux les conditions posées par le général Norstad à la fabrication en Europe d'engins I.R.B.M. Réaction du Général.	N.	133
4 avr.	Londres à Paris...	Entretien d'un collaborateur de M. Chauvel avec le sous-secrétaire d'État suppléant au Foreign Office au sujet des propositions Norstad et Gates sur les I.R.B.M. Les mobiles du commandant en chef des forces de l'O.T.A.N.; les réserves britanniques. Londres n'entend pas donner suite à la proposition Norstad et n'est pas pressé de voir aboutir la proposition Gates.	D.	149
29	Paris.....	La suite à donner à la proposition Gates sur les I.R.B.M. Aucune discussion ne peut s'ouvrir sur cette proposition telle qu'elle est formulée.	N.	190
3 juin	M. Spaak	Note rédigée par le secrétaire général de l'O.T.A.N. à l'intention des Américains sur la proposition Gates relative aux I.R.B.M. Cette proposition, qui va à l'encontre du projet français de constitution d'une force de frappe nationale, aura des conséquences militaires et politiques malheureuses car Paris la refusera. La meilleure politique à suivre pour l'O.T.A.N. selon M. Spaak.	N.	253
		3. La collaboration militaire franco-allemande		
1960				
4 mai	Bonn à Paris.....	Conversations entre les deux ministres, français et allemand, de la Défense, MM. Messmer et Strauss, sur les problèmes intéressant les deux pays dans le cadre de la défense commune.	T.	197

Voir également : I. L'Europe et la Communauté nord-atlantique. A 1. Les problèmes multilatéraux. Les rapports Est-Ouest.

VII. — L'AIDE AU PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
30 avr.	Paris.....	Entretien de M. Debré avec M. Hoffman, président du Fonds spécial des Nations Unies, au sujet de l'aide aux pays sous-développés.	C.R.	193

Voir aussi : I. L'Europe et la Communauté nord-atlantique. A1. Les problèmes multilatéraux. Les rapports Est-Ouest.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1960

TOME I

(1er JANVIER - 30 JUIN)

1

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 12 à 21. Priorité. Réservé. *Moscou, 2 janvier 1960.*

(*Reçu :* 12 h. 13.)

Je me réfère à mon télégramme n° 7 (1).

1. En même temps que l'ambassadeur des États-Unis et moi-même, M. Khrouchtchev avait fait demander les ambassadeurs de Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale, mais ces derniers venaient de quitter le Kremlin.

Accompagné de MM. Mikoyan et Kozlov, et suivi par M. Longo, secrétaire général adjoint du parti communiste italien, le chef du gouvernement soviétique nous a emmenés dans un très beau jardin d'hiver, tout en marbre rose, avec fontaine jaillissante et massifs de lilas blancs. Il s'agissait sans doute moins dans son esprit d'avoir un entretien que de fêter dans un cadre plus tranquille le début de l'année.

En fait, il n'y a pas eu de conversation suivie mais une série de propos, entrecoupés de toasts et de bons mots et de quelques apartés.

Le désarmement et la question de Berlin ont été les principaux sujets politiques abordés (2).

2. Je viens d'apprendre, a dit M. Khrouchtchev, une chose très triste. Un jeune soldat, pris d'un mouvement de folie, a abattu avec sa mitraillette cinq de ses camarades et s'est fait justice. Cela illustre bien la situation mondiale. Nous vivons au milieu d'une accumulation d'armements. Nous sommes à la merci d'un individu qui, dans un accès

(1) Par télégramme nos 7-9 du 1er janvier, non retenu, l'ambassadeur rendait compte du dîner offert la veille par le Kremlin au corps diplomatique. M. Khrouchtchev avait, dans une série de toasts, glorifié le régime et ses réalisations. Il avait insisté sur son désir de procéder à de nouvelles réductions massives des forces armées et rappelé ses propositions de désarmement général et complet présentées à New York.

(2) Sur les principales tendances de la politique étrangère soviétique, se reporter au discours de Khrouchtchev du 31 octobre 1959 au Soviet suprême : *D.D.F.*, 1959-II, n° 209.

d'égarement, pourrait lâcher une bombe nucléaire. Le désarmement est donc une nécessité vitale.

Revenant sur une idée déjà exprimée dans une brève allocution au cours du dîner, M. Khrouchtchev a ajouté : nous avons d'excellents armements. Leur efficacité nous permet de réduire encore considérablement nos forces armées, tout en accroissant leur puissance. C'est la voie dans laquelle nous nous engagerons si notre plan de désarmement général et complet n'est pas adopté [1].

À plusieurs reprises et avec beaucoup d'insistance, le chef du gouvernement soviétique a affirmé que son pays ne voulait que la paix. Cependant, a-t-il dit, si l'on nous attaque, nous nous défendrons. Alors, ce sera le suicide pour tous.

Ici, M. Mikoyan est intervenu pour remarquer qu'un conflit entraînerait pour l'U.R.S.S. des pertes énormes tandis que pour les autres, ce serait la destruction totale.

M. Khrouchtchev a acquiescé. Il a ajouté que l'U.R.S.S. était prête. Ses fusées étaient en place. Elles pouvaient être lancées en quelques instants. Si l'U.R.S.S. était l'objet d'une agression, cinquante fusées étaient prêtes à s'envoler vers la Grande-Bretagne. Or, de l'avis des Anglais eux-mêmes, neuf seraient suffisantes. Trente fusées étaient également prêtes pour la République fédérale allemande. Une des personnes présentes ayant lancé le nom de la France, M. Khrouchtchev a répondu qu'il n'y avait pas pensé, mais que le cas échéant, il faudrait sans doute aussi une trentaine. Interrogé au sujet des États-Unis, il a été devancé par M. Mikoyan qui a observé que ce chiffre était secret.

3. Sur la question du traité avec l'Allemagne et de Berlin, M. Khrouchtchev est revenu de lui-même à plusieurs reprises.

Ne croyez pas, a-t-il dit, qu'il s'agisse de notre part d'un caprice. C'est une question que l'on ne peut différer indéfiniment. Il faut sortir de la situation de guerre. Il faut signer un traité de paix avec l'Allemagne. En dehors de là, il n'y a pas de stabilité en Europe. Nous proposons un traité de paix avec les deux Allemagnes parce que c'est la seule chose possible actuellement et pour longtemps. Lier la conclusion d'un tel traité à une réunification dont chacun reconnaît que, dans un avenir prévisible, elle n'est pas réalisable, n'est pas une proposition sérieuse, pas plus que de vouloir maintenir indéfiniment à Berlin le régime d'occupation, basé sur la capitulation sans conditions.

Si à Paris nous ne parvenons pas à un accord, il nous faudra un jour ou l'autre procéder à la conclusion d'un traité de paix séparé avec la République démocratique allemande.

M. Khrouchtchev n'a pas indiqué ce qu'il entendait, en l'espèce, par l'expression « parvenir à un accord ». Il n'a pas précisé sur quoi cet accord devrait porter. Il n'a pas dit s'il pourrait ou non s'agir d'un

[1] Il s'agit du plan soviétique de désarmement présenté le 18 septembre 1959 à l'assemblée des Nations Unies par M. Khrouchtchev : *Année politique 1959,* p. 504-505; *D.D.F.,* 1959-II, n° 149 (note).

arrangement provisoire. Il a évité de s'enfermer à nouveau dans un délai. En revanche, il a beaucoup insisté sur les conséquences qu'entraînerait, à ses yeux, la conclusion d'un traité de paix séparé avec la R.D.A. Il s'est référé à nouveau au précédent du traité de paix avec le Japon que l'U.R.S.S. n'avait pas signé, mais qui avait cependant mis fin pour toutes les puissances au régime d'occupation. Ce serait, a-t-il dit, la fin des droits d'occupation des Occidentaux à Berlin-Ouest.

Quant à la population de Berlin-Ouest, il est bien évident que nul ne songe à porter atteinte à sa liberté et que nous sommes prêts à donner de cette liberté toutes garanties désirables. Mais il est clair que toutes les communications — par air, par terre et par eau — de Berlin-Ouest à travers le territoire de la R.D.A. ne pourraient être assurées qu'avec l'accord de la R.D.A. L'U.R.S.S. soutiendra la République démocratique allemande si sa souveraineté était violée.

J'ai dit tout cela au président des États-Unis [1], a remarqué M. Khrouchtchev. Je le répéterai au général de Gaulle. Nous souhaitons vivement un accord avec les puissances occidentales. Mais nous ne pourrions laisser les choses traîner indéfiniment en longueur.

4. Le langage ainsi tenu par M. Khrouchtchev ne comporte pas de prise de position nouvelle. Il n'implique pas une rechute dans la politique d'ultimatum et de menaces puisque aucun délai n'est fixé. Mais il tranche quelque peu avec l'attitude conciliante que le gouvernement soviétique a observée ces derniers temps, notamment en ce qui concerne la fixation de la date et du lieu de la Conférence au sommet, sans arrêter à l'avance un ordre du jour, sans réclamer à nouveau une participation polonaise ou tchécoslovaque, sans trop insister sur une présence allemande. Le même esprit de conciliation s'est également manifesté à propos du commencement des travaux du Comité des Dix sur le désarmement.

Avec l'ambassadeur des États-Unis, venu me voir hier pour comparer ses impressions avec les miennes, nous nous sommes interrogés sur les mobiles qui avaient dicté les propos de M. Khrouchtchev au sujet de l'Allemagne.

Il nous a semblé qu'une interprétation objective devait tenir compte du fait que M. Khrouchtchev se trouvait, étant donné les circonstances, dans un état d'euphorie, où sans aucunement perdre le contrôle de lui-même, il était néanmoins particulièrement expansif.

En outre, nous avons eu le sentiment que le chef du gouvernement de l'U.R.S.S. tenait à impressionner ses auditeurs soviétiques — et sans doute aussi le représentant du parti communiste italien — par la manifestation d'une grande résolution.

[1] Sur la visite de Khrouchtchev aux États-Unis, du 15 au 28 septembre 1959, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 148, 161, 164, 169. L'homme d'État soviétique fait allusion, à son retour, à l'accueil du président Eisenhower, « sincèrement disposé à tout faire pour améliorer la situation internationale » (Compte rendu du discours au stade Lénine, le 2 septembre, donné par télégramme n°s 3221-3224 du même jour, non reproduit).

Il est possible aussi que M. Khrouchtchev ait voulu répliquer devant mon collègue et moi-même au passage du communiqué de Paris du 21 décembre concernant la politique des quatre puissances occidentales à l'égard de Berlin [1] et marquer avec force que si la position de l'Occident n'avait pas changé, celle de l'U.R.S.S. était demeurée elle aussi fondamentalement la même, en dépit des assouplissements réciproques qui permettaient la reprise de la négociation.

(Collection des télégrammes.)

2

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 10 à 12 [2]. Très urgent. *Washington, 2 janvier 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Je me réfère à votre télégramme n° 8 [3].

La démarche prescrite a été effectuée, ce matin 2 janvier, auprès du secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Asie.

1. M. Parsons pense avec nous que les mécanismes du pacte de Manille ne sauraient être mis en marche dans des circonstances douteuses et pour des motifs injustifiables. À cet égard, il ne rejette aucunement l'idée d'une démarche qui serait faite conjointement à Vientiane et irait dans le sens de la modération.

Il estime toutefois qu'une telle initiative doit être soigneusement préparée et préférerait, pour sa part, que plusieurs de nos partenaires à l'O.T.A.S.E. y soient associés. Il se demande, en outre, s'il ne serait pas opportun d'obtenir que M. Pote-Sarasin agisse d'abord, en utilisant son crédit à Vientiane et l'influence qu'il peut exercer sur son neveu, le général Phoumi.

En ce qui concerne l'action du gouvernement américain, M. Parsons ne s'estime pas habilité à prendre de décision sans en référer au secrétaire d'État. L'affaire sera traitée en priorité et il nous fera connaître sa réponse aujourd'hui.

[1] Sur ce communiqué, voir La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0895, 9 janvier 1960, Textes du jour; l'*Année politique 1959,* p. 566.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 5-7), New York (n° 1) et Bonn (nos 36-38).

[3] Du 2 janvier, non reproduit. Par ce télégramme, le gouvernement français estimait que la mise en garde la plus efficace consistait à marquer clairement au Roi que la France serait opposée à une mise en mouvement des mécanismes du pacte de Manille dans des circonstances et pour des motifs qui ne la justifieraient pas. Il paraissait en effet dangereux de laisser croire aux activistes de Vientiane qu'ils pouvaient s'en remettre aux pays membres de l'O.T.A.S.E. du soin de résoudre par les armes une crise intérieure qu'ils auraient déclenchée. Paris demandait de faire part de ces réflexions aux autorités américaines et souhaitait savoir si elles seraient disposées à agir avec la France dans le sens indiqué.

2. M. Parsons a indiqué que les démarches prescrites aux ambassadeurs n'avaient pu être effectuées comme prévu le 1er janvier, l'entourage du Souverain ayant fait savoir que le Roi « espérait voir les ambassadeurs s'abstenir de saisir une occasion d'ordre protocolaire pour faire connaître leurs vues sur des problèmes politiques ».

Le secrétaire d'État adjoint ne paraît pas douter que l'entourage du Roi est acquis dans une large mesure aux idées des activistes.

3. En ce qui concerne la menace d'une éventuelle suspension de l'aide américaine au Laos, M. Parsons a nettement indiqué qu'il s'agirait d'un épouvantail sans consistance réelle, la suspension effective ne pouvant que mener le pays au chaos.

(Collection des télégrammes.)

3

M. Gassouin, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 13 à 20 (1). Immédiat. *Vientiane, 4 janvier 1960,*
Réservé. *9 h., 8 h. 30, 7 h. 30.*
(*Reçu :* s. h., 16 h. 19, 17 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 3 à 9 (2), cinquième paragraphe.

Par l'entremise du colonel Phoumi, j'ai pu obtenir du Roi, pour moi-même ainsi que pour les ambassadeurs d'Angleterre, des États-Unis et pour le chargé d'affaires d'Australie, une audience qui a eu lieu ce matin.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Saïgon, Bangkok et Phnom-Penh. Il l'a été également aux postes de Londres (nos 73-80), Moscou (nos 7-14), New Delhi (nos 11-18), New York (nos 6-13), Ottawa (nos 11-18) et Washington (nos 75-82).

(2) Du 3 janvier, non reproduit. Ce télégramme annonçait que l'armée laotienne venait de prendre le pouvoir, alors même que le Souverain avait donné l'ordre de préparer l'ordonnance royale confiant au cabinet Phoui Sananikone l'expédition des affaires courantes. D'accord avec ses collègues américain, britannique et australien, l'ambassadeur de France s'était rendu chez le chef d'État-major général des forces armées laotiennes pour l'interroger sur la nature et l'étendue des pouvoirs qu'il détenait et le prier de faire part au Souverain de son désir d'accomplir auprès de lui une démarche prescrite par le gouvernement français. Le général Phoumi, qui assistait à l'entretien, avait laissé entendre que le Roi n'avait pas voix au chapitre. M. Gassouin avait confirmé à son interlocuteur les préoccupations qu'inspirait aux puissances occidentales l'évolution de la politique intérieure du Laos, et rappelé les responsabilités internationales de ce pays : Vientiane se devait de consulter les grandes puissances auxquelles l'attachaient les liens d'une profonde amitié. Les démarches que tenteraient les ambassadeurs américain et britannique n'auraient de portée que :
1. s'ils faisaient valoir, en ce qui concernait le rôle de l'O.T.A.S.E., un point de vue identique à celui que développait le télégramme n° 8 du Département (ci-dessus analysé sous le n° 2, note);
2. si Washington laissait prévoir une forte diminution, voire même une suppression de son aide dans le cas où le gouvernement provisoire laotien, dénué de caractère représentatif, provoquerait au-delà des frontières, par sa composition même, des réactions susceptibles de troubler gravement la paix dans le Sud-est asiatique.

Le Souverain m'a d'abord reçu seul pendant une demi-heure puis, pendant une autre demi-heure, s'est entretenu avec nous quatre.

J'ai trouvé le Roi physiquement fatigué et dissimulant mal sa fébrilité. Il m'a déclaré d'emblée, avec beaucoup d'affabilité, qu'il trouvait ma démarche fort naturelle et qu'il comprenait les inquiétudes des gouvernements occidentaux.

De fait, a-t-il ajouté, la situation est loin d'être rassurante.

De cette conversation, les points suivants sont à retenir :

1° Le Roi tient pour illégale l'initiative des militaires au même titre que celle de M. Phoui Sananikone. Il a tenté de faire admettre la prorogation du mandat parlementaire.

2° Si l'expédition des affaires courantes n'a pas été confiée au cabinet démissionnaire, c'est pour éviter le retour des abus (« tripotages et dilapidation »), a dit le Roi, comme pendant la dernière crise ministérielle de juillet 1958.

3° Il s'agit bien, a précisé le Souverain, d'une lutte entre factions rivales qui, l'une et l'autre, cherchent à entraîner la Couronne dans leur camp; mais le Roi refuse de prendre parti.

4° Il souhaiterait, pour sa part, que le prochain gouvernement ne comportât ni parlementaires, ni militaires, ni « jeunes », mais « des gens sages et raisonnables ».

Nous avons eu l'impression qu'il envisageait d'être lui-même son propre Premier ministre, entouré d'un groupe d'amis personnels. Il a baptisé lui-même cette équipe du nom de « troisième force ». Il exercerait un pouvoir absolu, mais dans le sens de l'apaisement et de la modération. Ce serait une sorte de régime paternaliste.

5° Le Souverain est parfaitement conscient des répercussions que peut avoir, à l'intérieur des frontières, « cette lutte intestine » *(sic)*.

Comme je lui demandais, au nom du corps diplomatique, s'il pouvait nous assurer qu'il interviendrait dans le cas où l'actuel gouvernement de fait serait tenté de prendre des mesures susceptibles de mettre en danger la paix dans cette région, le Roi a répondu d'une voix forte : « Je vous en donne formellement l'assurance. Je connais mes responsabilités, même si elles ne sont inscrites dans aucun texte. Je tiens trop à l'amitié des pays qui s'intéressent au Laos et surtout à l'amitié de vos quatre gouvernements, pour ne pas tenir le plus grand compte de leur avis. »

Apprenti sorcier, le Souverain a été débordé par les militaires. Il est, sans aucun doute, revenu à des dispositions modérées. Il mesure le danger de l'aventure à laquelle l'a entraîné son désir de se débarrasser d'un Parlement, assurément fort critique. Sur le plan extérieur, il ne prêtera pas la main à des initiatives imprudentes. Mais on peut se demander dans quelle mesure son autorité sera suffisante pour prévenir celle des militaires.

Après avoir pris congé du Souverain, j'ai demandé à M. Sopsaisana s'il était vraiment dans les intentions du Roi de partir aujourd'hui pour Louang-Prabang. Il m'a répondu que les militaires « voulaient » ce départ, mais que le Roi n'y était pas encore décidé.

J'avais demandé, il y a quelques jours, à être reçu par le Roi pour présenter mes lettres de rappel. Cette audience, m'a-t-on dit, me sera accordée, mais, compte tenu des événements, le Protocole n'a pu m'en préciser la date. Il ne pouvait, d'autre part, être question de remettre ces lettres au cours de l'audience d'aujourd'hui, qui avait un tout autre caractère.

(Collection des télégrammes.)

4

M. Bourdeillette, Ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1 à 7 (1). *Tel-Aviv, 4 janvier 1960, 16 h.*

(Reçu : 18 h. 19, 19 h. 35.)

Je me réfère à ma lettre n° 1026 AL en date du 17 décembre (2).
Au cours de mes premiers entretiens avec les dirigeants israéliens, j'ai pu me rendre compte de l'inquiétude profonde qu'ont fait naître ici certains faits récents, interprétés comme des signes d'une évolution défavorable de la politique française à l'égard d'Israël.

L'affaire Renault (3), le vote de la France en faveur de la reprise des travaux de la Commission de conciliation (4), notre refus de suivre Israël dans son opposition à l'octroi d'un prêt de la Banque internationale de la reconstruction et du développement à l'Égypte (5), autant d'indices — pense-t-on — de ce que l'on ne craint pas d'appeler le revirement de la France.

La France est-elle fidèle à l'amitié israélienne ? Telle est la question que l'on m'a partout posée. Cette question était accompagnée d'une

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bonn sous les n°s 192-198.

(2) Non retrouvée.

(3) En 1959, avait été rompu le contrat de la régie Renault avec la compagnie Kaiser-Frazer. M. Jacob Tsur, directeur général au ministère des Affaires étrangères d'Israël, avait déclaré à ce sujet que la pression arabe et la concurrence de la firme allemande Volkswagen dans les pays arabes avaient obligé les usines Renault à interrompre leur circuit commercial avec Israël.

(4) Au début de décembre 1959, était venue devant l'assemblée générale des Nations Unies la question des réfugiés arabes de Palestine. L'Assemblée avait voté, le 10 décembre, par 80 voix et une abstention, celle d'Israël, une résolution qui prévoyait la prolongation pour trois ans de l'agence spécialisée; un paragraphe priait la Commission de conciliation pour la Palestine de faire de nouveaux efforts, afin d'assurer le rapatriement et l'indemnisation des réfugiés arabes. Il était difficile à la France, membre de la Commission de conciliation avec les États-Unis et la Turquie, de se séparer de ces deux puissances dans le vote.

(5) Ce prêt, d'un montant de 56 millions et demi de dollars, avait été accordé le 21 décembre précédent en vue de l'amélioration du canal de Suez.

affirmation de la fidélité inconditionnelle d'Israël qui à l'O.N.U. s'est toujours rangée, par principe, à nos côtés.

Je me suis efforcé de dissiper ces craintes, en niant qu'il y eût entre ces diverses questions le lien que l'on veut y voir. Pour chacune d'elles, j'ai expliqué notre attitude en utilisant notamment les arguments fournis par le Département.

Précisant les raisons de leurs inquiétudes, MM. Tsur et Maurice Fischer m'ont affirmé qu'ils comprenaient parfaitement le désir de la France de normaliser ses relations avec le monde arabe : « Mais, ont-ils fait remarquer, l'obstacle s'appelle Algérie et non Israël, ce n'est pas en sacrifiant Israël que Paris se conciliera les Arabes ».

Quant à Israël, ont-ils ajouté, il ne demande à ses amis français que de le soutenir lorsqu'il s'agit de ses intérêts vitaux. Il n'attend pas de la France qu'elle nuise aux intérêts légitimes des Arabes.

J'ai répondu que la politique de la France à l'égard de ce pays restait la même pour l'essentiel, mais qu'elle ne pouvait toujours se confondre avec celle d'Israël, les problèmes qui se posent à elle étant d'une grande complexité.

J'ai invité mes interlocuteurs à ne pas dramatiser les choses et à calmer leur presse trop encline à la nervosité. Enfin, pour nier le caractère systématique de la prétendue évolution de la politique française, j'ai mis en avant la signature récente d'un accord culturel franco-israélien [1]. Cet argument a encore du poids aux yeux du gouvernement d'Israël. Il me permet de mettre constamment l'accent sur le développement de nos relations culturelles et techniques. Les déclarations que j'ai faites dans ce sens au cours d'une récente interview ont fait bonne impression. Mais je ne peux me flatter d'avoir dissipé le malaise. On nous suspecte. On nous en veut de ne pas affirmer en toutes occasions, même sans utilité immédiate, notre fidélité à « l'amitié et à la justice ».

Il est probable que la nouvelle de la rupture des pourparlers entre El Al et Air-France (mon télégramme n° 430 de 1959 [2]) va alourdir encore l'atmosphère.

[1] Cet accord, du 30 novembre 1959, a été publié notamment dans : Nations Unies, *Recueil général des traités,* vol. 377, p. 237.

[2] Du 31 décembre, non reproduit. Ce télégramme rapportait les échos de la presse israélienne faisant prévoir l'échec des pourparlers entre la compagnie aérienne El Al et Air-France. Le quotidien indépendant *Haaretz* tendait à présenter cette affaire, à la suite de la dénonciation du contrat des usines Renault, comme un nouveau signe de l'évolution défavorable des relations économiques franco-israéliennes. L'ambassadeur de France demandait au Département des précisions à ce sujet.

La presse israélienne devait continuer à présenter d'une manière tendancieuse la rupture des négociations entre El Al et Air-France. Un journal attribuait même cette rupture à l'intervention du Quai d'Orsay. Tous évoquaient à ce propos l'affaire Renault et attribuaient la prétendue décision du gouvernement français à la crainte du boycottage arabe. D'après certaines informations, les journaux auraient été invités par le service de presse du Mapaï à ne pas ménager la France et à mettre surtout l'accent sur les tendances proarabes du Quai d'Orsay. Bien que le porte-parole du gouvernement israélien eût démenti l'intervention du Quai d'Orsay, un communiqué laissait entendre que des considérations politiques seraient à l'origine de l'attitude d'Air-France. L'ambassadeur de France devait faire des représentations au gouvernement israélien, qui reconnut formellement les torts des journalistes. Les autorités israéliennes comptaient sur un entretien que pourrait avoir Mme Golda Meir avec M. Couve de Murville vers le 16 janvier pour ramener toutes choses à leurs justes proportions.

Il faut tenir compte du caractère passionné des sentiments que nous porte un peuple qui a beaucoup souffert et se sent isolé. Si nous ne voulons pas voir cette amitié se dégrader rapidement et si nous ne voulons pas perdre le capital de bonne volonté que nous possédons encore, non seulement dans ce petit pays mais au sein du judaïsme international, il faut nous garder de donner ici l'impression d'une volte-face délibérée.

Il importe donc d'accorder autant que possible à l'opinion israélienne des satisfactions dans les domaines où notre propre intérêt vital nous permet de le faire sans danger.

Il y a plus encore. J'ai pu percevoir au cours de certaines conversations une véritable angoisse lorsque mes interlocuteurs évoquaient à mots couverts l'---[1] de la Défense nationale. Avec la question de la liberté de la navigation et de l'utilisation des eaux du Jourdain[2], l'armement du pays est le problème le plus vital qui se pose à ses dirigeants. Il convient d'en tenir compte lorsque nous évaluons nos risques et nos chances au Proche-Orient.

(Collection des télégrammes.)

5

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 13 à 18 . Très secret. Réservé. *Tunis, 4 janvier 1960, 18 h.*

(*Reçu :* 19 h. 6.)

Le Dr Mokkadem m'a fait venir ce matin pour me dire que, depuis la dernière conversation que j'avais eue avec M. Bourguiba, et à la veille de mon départ pour Paris, le Président l'avait chargé de m'entretenir du problème de Bizerte.

À la lumière, m'a dit M. Mokkadem, d'éléments intervenus récemment (articles de la presse française sur la stratégie navale, rôle croissant des engins, et surtout accord sur l'évacuation des bases américaines du Maroc)[3], le gouvernement tunisien demandait à la France l'évacuation

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Sur l'affaire de l'arraisonnement d'un cargo grec par les Égyptiens, cargo transportant du ciment israélien destiné à Djibouti, ainsi que sur le problème du projet israélien de détournement des eaux du Jourdain, afin d'irriguer de nouvelles terres dans le désert du Néguev, se reporter à l'*Année politique 1959*, p. 583; *1960*, p. 401.

(3) Le mois précédent, un communiqué avait été publié annonçant l'évacuation, d'ici à la fin de 1963, des bases américaines : *D.D.F.*, 1969-II, n° 297.

de Bizerte. Comme je rappelais à mon interlocuteur que M. Bourguiba n'avait évoqué devant moi que la question des forces de défense, M. Mokkadem m'a répondu qu'il s'agissait aujourd'hui non seulement des forces de défense, mais de l'ensemble de la base, installations comprises. La présence française à Bizerte, a ajouté M. Mokkadem, pose pour la Tunisie un problème politique et la coopération de la Tunisie avec l'Occident sera d'autant mieux assurée que ce problème sera résolu.

Sur le plan militaire, enfin, les autorités tunisiennes estimaient que, compte tenu des installations dont elle dispose, à Toulon, en Corse et à Mers el Kebir, la France n'avait pas besoin de Bizerte.

J'ai répondu à M. Mokkadem :

1° Que je n'attachais aucun crédit aux articles rédigés par des stratèges en chambre;

2° Que je faisais toutes réserves sur l'appréciation des autorités tunisiennes quant à l'utilité militaire de Bizerte et que j'étais d'ailleurs, sur ce point, prêt à fournir au gouvernement tunisien des indications qui puissent rectifier son information;

3° Qu'il n'y avait pas de rapport possible entre, d'une part, les bases américaines dispersées à travers le monde, parfois éloignées des États-Unis et que l'État-major américain pouvait redistribuer ou modifier en fonction de données d'ordre technique et, d'autre part, Bizerte qui se trouvait située dans une zone où la France assume des responsabilités prééminentes (Europe occidentale, Méditerranée occidentale, Afrique). Quel que puisse être le caractère libéral de la politique française à l'égard de l'Afrique en général, le gouvernement français — et le général de Gaulle en particulier — attachait une importance de premier plan à ces responsabilités;

4° Qu'enfin, l'accord du 17 juin 1958 [1] prévoyait expressément des négociations entre les deux gouvernements pour le « maintien » de la base stratégique de Bizerte et non pour son évacuation. La négociation prévue par cet accord n'avait pas été interrompue de notre fait.

En tout état de cause, la France considérait l'utilisation logistique et opérationnelle par elle de Bizerte, dans les conditions de sécurité requises, comme indispensable à la mission de défense qui lui incombe.

J'ai rappelé que nous nous étions montrés disposés à tenir compte des préoccupations politiques du gouvernement tunisien : nous avions l'intention de ne maintenir à Bizerte que les effectifs strictement nécessaires à la sécurité de la base. D'autre part, nous étions prêts à entrer en conversation avec le gouvernement tunisien pour voir comment on pourrait déplacer hors de la ville une partie des effectifs qui y sont actuellement casernés.

M. Mokkadem m'a répondu que ces propositions étaient dépassées.

J'ai conclu l'entretien en disant à mon interlocuteur que j'allais rapporter au gouvernement français la demande qu'il venait de me

[1] Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).

présenter de la part de M. Bourguiba et en lui laissant clairement entendre qu'elle se heurterait à une fin de non-recevoir. Je note que c'est la première fois que nous sommes placés devant une exigence officielle d'évacuation totale de Bizerte. Je ferai part verbalement au Département de mon sentiment à ce sujet.

(Collection des télégrammes.)

6

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. sans n°. *Paris, 4 janvier 1960.*

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre dépêche n° 1577 [1], et notamment de l'expression particulièrement nette que M. Maudling a donnée de sa conception des relations entre l'Europe et le Commonwealth. On peut relever dans celle-ci des éléments sur lesquels nous pouvons nous déclarer d'accord : il est vrai que jusqu'à présent, aucun moyen n'a été trouvé permettant d'inclure la Grande-Bretagne dans une union douanière européenne tout en maintenant le Commonwealth; il est non moins vrai que l'existence du Commonwealth est un atout pour le monde libre et que, par conséquent, loin de vouloir sa destruction, il faut souhaiter son maintien.

Là où notre position diffère de celle de M. Maudling, c'est lorsque ce dernier tire de ces prémisses la conclusion que puisque le Commonwealth ne doit pas être affaibli et que son existence est incompatible avec l'entrée de la Grande-Bretagne dans une union douanière, la seule solution eût été et demeure la création d'une grande zone de libre-échange — ce qui revient à dire que ce serait à la Communauté des Six à faire les frais de l'opération, étant donné qu'incluse dans une telle zone, elle perdrait non seulement son autonomie, mais ses caractéristiques essentielles.

Le discours de M. Maudling a du moins le mérite de démontrer que la Grande-Bretagne ne peut faire, dans l'état actuel des choses au point de

[1] Il semble s'agir, en fait, de la dépêche n° 1677 en date du 17 décembre 1959, non reproduite, rapportant notamment les propos tenus par M. Maudling lors d'un débat aux Communes sur la petite zone de libre-échange. Le président du *Board of Trade* insistait sur le fait que la Grande-Bretagne ne pouvait entrer dans le Marché commun en raison de ses liens avec le Commonwealth, mais il estimait en revanche possible de parvenir à la réalisation d'une zone de libre-échange en Europe par la voie de négociations entre les Six et les Sept.

vue des Six, que des concessions purement apparentes que nous n'avons aucun intérêt à solliciter, car elles ne feraient que créer de nouveaux malentendus. Il n'y a pour le moment d'autre possibilité que la coexistence des deux systèmes et la poursuite, de part et d'autre, de politiques libérales auxquelles l'ensemble des pays du monde libre, notamment ceux du Commonwealth et les États-Unis, se trouvent intéressés.

(DE-CE, 1945-1960, n° 755, f°s 218-219.)

7

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GORSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉES EUROPÉENNES.

T. n°s 35 à 58 (1). Très urgent. Réservé. *Paris, 5 janvier 1960, 16 h. 30.*

En vue de la réunion des représentants permanents du 7 janvier (2), veuillez trouver ci-après quelques indications destinées à vous permettre de participer à la discussion sur la conduite à tenir au cours de la réunion des 12 et 13 janvier à Paris.

En ce qui concerne les origines de l'affaire, vous les connaissez par mes différentes communications, notamment par le compte rendu détaillé que vous avez reçu de la conversation du 13 décembre entre M. Douglas Dillon et M. Couve de Murville (3). Il s'agit d'une initiative américaine destinée, entre autres, à replacer le problème des rapports des Six et des Sept dans un contexte, non plus régional, mais mondial et qui, à ce titre, nous intéresse au premier chef.

D'autre part, cette initiative américaine a été reprise à leur compte par les chefs d'État ou de gouvernement (communiqué du 21 décembre) (4). Il s'agit donc d'une affaire où vous ne devez à aucun moment vous faire l'unique défenseur des solutions arrêtées. Il appartient à votre collègue allemand de participer à la discussion et vous voudrez bien vous assurer

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 96-119), Bonn (n°s 151-174), Rome (n°s 34-57) et Washington (n°s 95-118).

(2) Dont l'objet était la concertation des six États membres de la C.E.E. avant la réunion de Paris des 12-13 janvier 1960.

(3) Cet entretien, qui s'était déroulé au terme de la visite effectuée du 7 au 13 décembre 1959 par le sous-secrétaire d'État américain chargé des Affaires économiques à Londres, Bruxelles, Bonn et Paris, avait pour objet de chercher les possibilités de rapprochement entre les Six et les Sept et d'intensification des échanges entre l'Europe et les États-Unis. Assez favorable aux positions des Six, Washington ne souhaitait pas, toutefois, se poser en médiateur (Voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 284).

(4) Communiqué final de la Conférence au sommet des quatre Occidentaux (États-Unis, France, Royaume-Uni, R.F.A.) : *D.D.F.,* 1959-II, n° 299.

à l'avance que M. Ophüls a bien l'intention de coopérer étroitement avec vous.

Une première discussion risque de s'instaurer sur la composition du groupe convoqué à Paris et sur les conditions dans lesquelles les invitations ont été lancées.

Votre collègue italien manifestera directement ou indirectement la mauvaise humeur de son gouvernement de n'être pas puissance invitante et de ce que l'Allemagne l'est. La communication de M. Palewski, en date du 2 janvier [1], et la réponse du Département, en date du 4 janvier [2], vous serviront utilement.

Votre collègue luxembourgeois se plaindra de ce que, son pays assurant la présidence du Conseil des ministres de la C.E.E. à compter du 1er janvier, le Grand-Duché n'ait pas été invité. Vous vous bornerez à faire valoir que la décision des Quatre ne peut être modifiée et que si tous les Six avaient été conviés, il eût fallu inviter tous les Sept, et qu'au reste, le Luxembourg n'est membre d'aucun des deux comités de l'O.E.C.E. retenus comme critère.

Votre collègue hollandais devrait, s'il est objectif, reconnaître que pour inviter son pays, la France et l'Allemagne ont donné des deux critères retenus une interprétation des plus libérales. S'il prenait parti dans la controverse de façon critique, vous pourriez utilement le lui rappeler.

Votre collègue belge, à en juger par les déclarations que M. Van Offelen a faites à M. Bousquet, ne fera pas de difficultés.

Quant à la Commission, il serait naturel qu'elle vous apportât, ainsi qu'à M. Ophüls, le plus actif concours, car elle est invitée et appelée peut-être à jouer directement ou indirectement un rôle utile.

En ce qui concerne les invitations aux autres pays de l'O.E.C.E., qu'ils soient ou non membres des Sept, il ne faut pas se dissimuler que les critères retenus aboutissent à des solutions arbitraires et que, dès l'instant où l'on invite non plus trois ou quatre gouvernements mais treize, il devient difficile d'expliquer pourquoi tous les pays membres de l'O.E.C.E. n'ont pas été conviés. Si la Norvège paraît accepter d'être tenue à l'écart, par contre le gouvernement autrichien manifeste son mécontentement et il faut s'attendre à des protestations turques. Je note aussi que certains pays non membres de l'O.E.C.E., mais membres du G.A.T.T., comme l'Australie, s'inquiètent.

Ceci étant, vous devez vous efforcer de faire comprendre aux Six qu'ils ont intérêt à ce que la réunion de Paris soit un succès. Vous ne laisserez, bien entendu, pas trop clairement entrevoir que nous espérons, pour ce qui nous concerne, que l'initiative américaine aboutira à ce que l'affaire de la grande zone de libre-échange se perde dans les sables.

[1] Télégramme non reproduit adressé au Département sous nos 4 à 13, communiqué à Bonn (nos 17 à 26), et qui faisait part de la mauvaise humeur du gouvernement italien pour n'être pas puissance invitante à la réunion de Paris des 12-13 janvier 1960.

[2] Télégramme non reproduit (nos 10 à 14) expliquant les raisons pour lesquelles l'Italie n'avait pas pu être retenue comme puissance invitante à la réunion des 12-13 janvier 1960 et regrettant que M. Pella n'eût pu, pour des raisons de calendrier, accepter la présidence qui lui était offerte.

Mais vous pourrez insister sur l'intérêt majeur que nous voyons à ce que les Américains participent pleinement à des discussions sur les problèmes économiques qui se posent au monde occidental et sur l'intérêt qu'il y a à ce que les problèmes spécifiquement intra-européens — qui se sont révélés insolubles quand ils étaient abordés de front et entre pays européens — soient repensés dans un contexte plus vaste. Il est vraisemblable qu'une analyse objective de la situation, entreprise dans un cadre plus large, montrera que le problème des Six et des Sept est loin d'être le problème fondamental et l'affaire la plus urgente que les Occidentaux doivent trancher.

Il est clair que le 12 et le 13 janvier, seules des décisions de procédure peuvent être prises.

Notre objectif doit être de faire adopter, avec le concours des Six unanimes, une décision ayant pour effet de lancer soit une procédure de refonte de l'O.E.C.E. elle-même, soit une procédure devant aboutir à la création d'une autre institution dont le caractère régional aurait été éliminé. Dans les deux cas, et ceci est essentiel, la révision de la convention de Paris du 17 avril 1948 (1) ou l'élaboration d'une charte régissant une institution nouvelle, ne doit pas avoir lieu à l'intérieur de l'O.E.C.E., mais de l'extérieur. Sur ce point, vous ne devez envisager aucune espèce de compromis et je vous signale que, d'après certaines informations, la thèse des Sept consistera à proposer une réforme de l'O.E.C.E. par elle-même et à l'intérieur de cette organisation. Le gouvernement britannique, en effet, ainsi que les signataires du traité de Stockholm (2), veulent se poser en défenseurs de cette organisation, qui a été, dans le passé, et pourrait être pour eux, dans l'avenir, un instrument utile et, à certains égards, docile.

Pour ne pas entrer dans une controverse sur les mérites de l'O.E.C.E., qui serait stérile et dangereuse, vous pourrez indiquer que le gouvernement français ne verrait que des avantages à ce que, sous une forme ou une autre, les activités spécifiquement européennes de l'O.E.C.E., à savoir : productivité, questions atomiques, accord monétaire européen, se poursuivent et qu'il convient donc de maintenir, sous une forme à discuter, un Conseil de l'O.E.C.E. susceptible de prendre les « décisions » requises dans ce triple domaine.

Pour ce qui est des questions commerciales, vous distinguerez les problèmes contingentaires et les problèmes tarifaires. Vous ferez observer que c'est la décision de rendre les principales monnaies européennes convertibles, prise en décembre 1959 (3), qui a tué l'U.E.F. et qui a pratiquement transféré au G.A.T.T. les problèmes contingentaires et qu'au demeurant, le gouvernement français n'a ni pris ces initiatives, ni inspiré les règles du G.A.T.T. Quant aux problèmes tarifaires, vous ferez

(1) Cette convention avait institué l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.).

(2) Sur ce traité, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 240 (note), 245 (note).

(3) Il semble en fait qu'il faille lire 1958 (*Année politique 1959*, p. 599).

remarquer que le droit de conclure des arrangements régionaux (Union douanière ou zone de libre-échange) ne trouve pas son origine dans la convention de l'O.E.C.E., mais dans le G.A.T.T., et que l'O.E.C.E. a constitué simplement un cadre plus ou moins commode pour la discussion de la grande zone. La transformation de l'O.E.C.E. ou la création d'une organisation de coopération économique plus ou moins « atlantique » ne changera rien à la possibilité — et aux obstacles — qu'il y a de faire, un jour, une zone.

Vous pourrez ainsi montrer que, par la nature des choses et l'évolution des événements, y compris la détérioration de la balance des paiements américains, nous nous trouvons en présence d'un processus irréversible, dont un des effets est de dépouiller l'O.E.C.E. de ses compétences commerciales.

Sur la procédure elle-même, comme M. Dillon l'a indiqué à M. Alphand, le 31 décembre [1], il existe deux solutions possibles :

a. Confier à un petit groupe de « Sages » le soin de faire rapport à la réunion de Paris, dans les deux ou trois mois, sur la façon de moderniser et de réformer l'O.E.C.E., ou de créer une institution nouvelle. Cette solution présente le grand avantage d'éviter d'avoir à donner aux personnalités choisies un mandat par trop précis. Elle ne peut recueillir l'approbation de la réunion de Paris qu'au cas où le nombre des Sages serait limité à trois. Un représentant du groupe Amérique-Canada, un représentant du groupe conduit par le Royaume-Uni, un représentant des Six. Si le nombre des Sages était porté à quatre, la France et l'Allemagne étant dans cette hypothèse représentées, il faudrait s'attendre à une candidature italienne, qui en entraînerait une du Benelux, et le même processus se déclencherait chez les Sept.

b. Confier à un groupe plénier de représentants des gouvernements invités à Paris le soin de rédiger le rapport, étant entendu que ce groupe plénier désignerait en son sein un Comité restreint de rédaction qui aurait entre les mains la direction réelle des choses, et où siégeraient les représentants des trois entités industrielles visées au paragraphe *a.*

Les préférences américaines semblent aller à la solution exposée au paragraphe *a*, celles des Anglais à la solution exposée au paragraphe *b.*

En ce qui nous concerne, nos préférences vont initialement à la solution du paragrape *b*, mais nous ne nous prononcerons définitivement qu'après avoir entendu les avis des puissances invitées et pesé quelle est, des deux solutions, celle qui peut le plus sûrement conduire aux résultats que nous recherchons.

Vous exposerez donc le pour et le contre et chercherez avec beaucoup de prudence à voir si les Allemands accepteraient que, dans la solution dite des trois Sages, les Six fussent représentés par un ressortissant français.

[1] Voir le télégramme de Washington nos 6147-6153 reproduit dans *D.D.F.* 1959-II, sous le n° 310.

Ce qui précède est évidemment l'essentiel. Vous pourrez cependant procéder à un échange de vues avec vos collègues sur quelques autres points, notamment :

a. Présidence — La présidence doit être assurée par un ministre des Affaires étrangères. Il est difficile à la France de l'assurer, car on pourrait en déduire que la réunion a été convoquée, en dehors de l'O.E.C.E., uniquement pour écarter la présidence britannique.

M. Luns est souffrant, MM. Wigny et Pella absents, et une candidature allemande ne s'imposant pas, il reste donc. 1° Soit la candidature d'un des trois pays ne faisant pas partie des Six ou des Sept : c'est-à-dire la Grèce, le Canada et les États-Unis. M. Dillon a décliné l'offre de la présidence, qui lui a été faite à deux reprises. Le représentant grec n'apparaît pas pouvoir être choisi. Reste la candidature canadienne, que nous pourrions à la rigueur accepter, mais qui présente des inconvénients étant donné la position très ferme du point de vue doctrinal du gouvernement d'Ottawa. 2° Parmi les Sept, l'ambassade des États-Unis à Paris vient de suggérer au Département le nom de M. Krag, ministre des Affaires étrangères du Danemark, qui à première vue paraît pouvoir être retenu.

b. Rapports des Six et des Sept. — Je vous ai communiqué un télégramme adressé à Washington concernant le rôle que pourrait jouer le nouveau groupe en ce qui concerne les rapports des Six et des Sept, non pas seulement entre eux, mais avec le monde entier [1].

Il va de soi que cette question devra être discutée, et vous pourrez le laisser entendre à vos collègues, mais il est indispensable de ne pas aboutir à une paralysie générale en faisant discuter dans cette enceinte les mesures que les Six et les Sept voudraient prendre, sur le plan tarifaire, le 1er juillet prochain. L'autonomie du traité de Rome est pour nous un impératif.

c. Sous-développés. Il résulte clairement des propos tenus par M. Dillon à M. Alphand, le 31 décembre, que le groupe des Sages ou le groupe restreint de fonctionnaires sera uniquement chargé de faire rapport sur la réorganisation de l'O.E.C.E., et que les questions concernant les sous-développés pourraient être de la compétence du nouveau groupe, en attendant que des décisions de fond aient été prises sur la réorganisation des institutions de coopération.

(DE-CE, 1945-1960, n° 80, fos 178ro-181vo.)

[1] Il s'agit du télégramme adressé le 5 janvier à Washington sous les nos 70-74, et ci-après analysé sous le n° 8 (note).

8

M. Couve de Murville, Ministre des Affaire étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 136 à 143 (1).
Priorité. Réservé.

Paris, 5 janvier 1960 (2), 20 h. 30.

Je me réfère à votre télégramme n°s 6147 à 6153 (3) et à mon télégramme n°s 70 à 74 (4).

Le télégramme adressé à Delfra Bruxelles, qui vous a été communiqué sous les n°s 95 à 118 (5), vous apporte déjà un certain nombre d'indications sur notre manière de voir.

1. Il conviendrait que vous demandiez à M. Dillon de préciser sa pensée en ce qui concerne le caractère « consultatif » de l'organisation qui serait créée. Plus les États-Unis donneront l'impression de vouloir substituer à l'O.E.C.E., organisation régionale européenne qui est habilitée à prendre des décisions, une organisation « atlantique » de caractère consultatif, plus leur thèse rencontrera d'adversaires déterminés qui les accuseront de vouloir détruire le cadre dans lequel la grande Europe débat de ses intérêts économiques depuis 1948, sans pour autant y substituer quelque chose qui les lie eux-mêmes.

Comme, d'après M. Dillon lui-même, la nouvelle convention devra être ratifiée par le Congrès, vous pourriez lui demander s'il veut créer simplement une enceinte où l'on cause et échange des statistiques, ou s'il a en vue un organisme qui, tout en se prononçant à l'unanimité et tout en ne disposant pas de fonds propres, pourrait, par ses résolutions, engager les gouvernements membres. J'observe à cet égard que le G.A.T.T., non ratifié par le Congrès et appliqué depuis 1949, peut prendre des décisions à la majorité non pondérée, et il est difficile de comprendre que le gouvernement américain ne veuille pas prendre d'engagements

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 183-190), Londres (n°s 135-142) ainsi qu'à la délégation française auprès des Communautés européennes (n°s 60-67).

(2) Par erreur, ce télégramme est marqué : Paris, le 5 janvier 1959 (il faut lire 1960).

(3) Du 31 décembre 1959, reproduit dans *D.D.F.* 1959-II sous le n° 310.

(4) Le télégramme du 5 janvier adressé à Washington sous les n°s 70-74 et communiqué à la délégation française auprès de la C.E.E. à Bruxelles sous les n°s 25-26 n'a pas été reproduit. Il s'agissait de la réaction du directeur des Affaires économiques et financières, à la suite d'un entretien à Washington entre l'ambassadeur de France, le chargé d'affaires britannique, l'ambassadeur de la R.F.A. et M. Dillon. Pour les Américains, un groupe de « Sages » ferait des propositions sur le point de savoir si serait créée une nouvelle organisation à côté de l'O.E.C.E. ou si celle-ci serait complètement transformée. Il ne traiterait pas en revanche des rapports entre le Marché commun et la petite zone de libre-échange. Les Américains seraient prêts à lui confier aussi, comme le suggéraient les Néerlandais, la question d'un nouvel abattement douanier avant celui prévu pour le 15 juillet chez les Six et les Sept. Cette dernière proposition était à rejeter, car elle allait à l'encontre de la proposition française d'accélération du désarmement douanier.

(5) Il s'agit du télégramme adressé à la délégation française auprès des Communautés européennes le 5 janvier sous les n°s 35 à 58, et ci-dessus publié sous le n° 7.

dans le cadre de l'institution nouvelle ou rénovée, même dans les cas où il est d'accord.

Bien entendu, nous ne voulons pas demander l'impossible, mais il faut savoir où l'on va.

2. Dans l'hypothèse où la convention de 1948 serait révisée, il serait en tous les cas nécessaire de prévoir un système qui permettrait de continuer de traiter, dans un cadre européen, les affaires atomiques, les questions de productivité et celle de l'accord monétaire européen. Pour le cas où la nouvelle organisation pourrait prendre des décisions, j'ai signalé à l'ambassade des États-Unis l'utilisation que l'on pourrait faire de l'idée reprise à l'article 14 de la convention de 1948, qui permettrait au Canada et aux États-Unis de déclarer, par un protocole spécial, ne pas être intéressés à ces trois questions, leur abstention ne faisant pas obstacle aux décisions qui seraient obligatoires pour les membres européens.

Cette conception pourrait être utilisée pour associer le Japon à certaines activités de la nouvelle organisation.

Si, au contraire, la nouvelle organisation devait être consultative au sens français du mot, il faudrait prévoir que les choses continueraient de fonctionner comme par le passé pour ces trois problèmes.

3. Comme l'indique mon télégramme adressé à M. Gorse, notre choix entre la formule des Sages, préconisée par M. Dillon, et celle d'un Comité restreint de fonctionnaires, n'est pas arrêté. Nous avons une préférence pour la seconde formule, mais pas d'objections dirimantes à l'égard de la première si celle-ci apparaissait, d'ici le 12 janvier, comme la plus propice à la réalisation de nos desseins. Ces Sages ou ces fonctionnaires devraient faire, dans un délai bref, un rapport, sans se lancer dans la rédaction de textes de caractère juridique et sans traiter autre chose que de la modernisation de l'O.E.C.E. en fonction des nouveaux problèmes.

4. Je n'ai aucune objection à la consultation du G.A.T.T.

5. En ce qui concerne la période intérimaire, le nouveau groupe sera amené à parler des rapports des Six et des Sept avec le reste du monde et entre eux. Cela est inévitable, mais ne doit ni venir en priorité, ni compromettre la Commission de contact, ni toucher à l'autonomie du traité de Rome ou ralentir son exécution. Cela a été dit à M. Reinstein (mon télégramme n°s 70 à 74).

6. En ce qui concerne les prêts aux pays sous-développés, je pense que la Suisse et la Suède doivent être invitées à contribuer.

7. Il est évident que la politique économique (conjoncture) crée des difficultés pour le gouvernement de Washington. J'admets qu'elle continue d'être traitée pour l'instant indépendamment des questions de politique commerciale. Mais il ne faut pas se dissimuler que les tentatives de mener une politique libérale seront suivies de réactions protectionnistes à la première récession générale ou partielle.

(DE-CE, 1945-1960, n° 801, f°s 183ro-184ro.)

9

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n°s 2 à 9. Réservé. *Paris, 5 janvier 1960, 20 h. 30.*

Il est possible que quelques mois après son entrée à l'O.E.C.E. (1), l'Espagne s'inquiète d'entendre parler de la transformation radicale de cette institution, sinon de sa disparition au profit d'une nouvelle organisation.

Dans le cas où l'un ou l'autre de vos interlocuteurs exprimerait ses inquiétudes à l'annonce de la réunion qui doit se tenir à Paris les 12 et 13 janvier (2) et à laquelle l'Espagne ne participera pas, vous pourrez faire valoir les arguments suivants :

1. Le problème de la réforme de l'O.E.C.E. n'est pas nouveau. Il date du moment où les pays européens s'étant, dans leur grande majorité, relevés complètement des suites de la guerre, ils ont estimé possible de rendre leurs monnaies convertibles et supprimer la plupart des restrictions quantitatives dans leurs échanges commerciaux. L'Organisation s'est trouvée, du fait même, vidée d'une partie de sa substance.

La mise en œuvre du Marché commun et l'annonce de la création de l'Association européenne de libre-échange ont, de plus, transformé la structure même de l'économie européenne.

2. Ces mêmes phénomènes auxquels est venu s'ajouter le renversement de la balance des comptes américaine ont fait apparaître la nécessité de traiter des problèmes de relations économiques, non plus dans un cadre régional, mais dans le cadre mondial. L'initiative de la réunion de ce mois vient des Américains qui ont estimé que la question des relations commerciales internationales et celle de l'aide aux pays sous-développés nécessitaient une étude approfondie et la mise en œuvre d'organisations auxquelles ils soient directement mêlés.

3. Ceci dit, l'Espagne n'a pas à craindre qu'au cours de la réunion du 12 janvier, des mesures soient adoptées qui engagent son avenir. Seules des décisions de procédure sont susceptibles d'être prises à cette occasion. Il s'agit de définir comment et dans quel cadre les problèmes évoqués plus haut peuvent être le mieux traités. Il n'y sera en principe pas même décidé quelle forme doit prendre la transformation de l'O.E.C.E. La question sera plus probablement confiée à un groupe d'experts chargés de présenter un rapport que chacun pourra ensuite étudier à loisir.

(1) L'admission de l'Espagne est intervenue le 20 juillet 1959.

(2) Voir le télégramme de Paris du 5 janvier adressé à la représentation française auprès de la C.E.E. et reproduit ci-dessus sous le n° 7.

Le choix même des participants doit en outre donner à l'Espagne tout apaisement. Il a fallu les réduire au maximum pour éviter un organisme trop lourd, mais l'éventail reste suffisamment large pour que ses intérêts ne soient pas oubliés et elle aura loisir de faire valoir ses remarques tout au long des négociations qui s'engageront par la suite. Vous ne manquerez pas de préciser à cette occasion que la liste des invités a été dressée en commun par les quatre chefs de gouvernement ou d'État et que la France n'en est pas seule responsable. Il va de soi en plus que l'Espagne aura naturellement vocation à participer à la nouvelle organisation qui sera constituée, qu'il s'agisse d'une O.E.C.E., transformée et élargie ou d'une institution nouvelle.

Vous pourrez marquer combien nous nous sommes réjouis de l'entrée de l'Espagne dans le concert économique européen et avec quelle satisfaction nous assistons à son relèvement économique. La France et ses partenaires tiennent par conséquent à ce que l'Espagne continue à prendre part à tous les efforts qui seront faits en Europe et dans le monde pour rendre plus harmonieuses et plus faciles les relations économiques internationales.

(*DE-CE, 1945-1960, n° 801, f°s 185ro-186ro.*)

10

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 26 à 33. Réservé. *Rabat, 5 janvier 1960.*

(*Reçu :* 23 h 50.)

Je me réfère à mon télégramme n° 24 (1).

Le président du Conseil, après avoir pris note de ma démarche relative aux prisonniers français, a évoqué sur un ton d'ailleurs courtois et détendu l'ensemble des relations entre nos deux pays.

Il ne concevait pas, pour sa part, que la politique marocaine pût être fondée dans l'avenir sur autre chose que sur l'amitié avec la France. Encore fallait-il que certaines questions litigieuses fussent réglées pour pouvoir construire sur un terrain déblayé d'obstacles. M. Ibrahim a énuméré : la normalisation des questions économiques et financières qui ont fait l'objet des récentes conversations de Rabat au sujet desquelles il souhaiterait savoir comment nous concevons la suite des opérations; la

(1) Du 4 janvier, non publié. L'ambassadeur avait demandé au président du Conseil de faire rechercher les prisonniers français qui pourraient se trouver sur le territoire marocain entre les mains du F.L.N.

question des bases et celle des terres. Sur ce dernier point, mon interlocuteur a précisé que le gouvernement marocain ne remettait nullement en cause l'ensemble des terres appartenant aux agriculteurs français, mais seulement celles qui avaient fait l'objet d'appropriations par voie d'autorité.

Si nous parvenions à un accord sur ces trois problèmes essentiels, a poursuivi M. Ibrahim, et que les efforts du général de Gaulle aboutissaient au rétablissement de la paix en Algérie, les relations franco-marocaines entreraient dans une nouvelle phase et l'ensemble de la situation en Afrique du Nord en serait modifié.

J'ai fait observer au président du Conseil que l'évolution ultérieure des relations franco-marocaines dépendait précisément de la manière dont ces questions seraient réglées, car elles mettaient en jeu des intérêts considérables. En ce qui nous concernait, nous ne nous étions jamais dérobés à la discussion et nous souhaitions précisément convenir d'une procédure de négociations et de consultations mutuelles, qui mettent nos ressortissants et nos intérêts à l'abri de décisions unilatérales.

M. Ibrahim est alors revenu sur son énumération et aux quatre questions posées — relations économiques et financières, bases, terres, Algérie — en a ajouté une cinquième, celle des frontières. Je lui ai rappelé que nous avions proposé à plusieurs reprises, et notamment lors d'entretiens avec M. Balafrej, la réunion de la Commission des frontières, suggestion qui n'avait pas reçu de suite du côté marocain. Cette commission pourrait procéder utilement à l'examen des tracés proposés de part et d'autre, mais il lui serait difficile de progresser si nous reprenions la discussion sur certains points de fond. Je faisais ainsi allusion aux revendications marocaines sur la Mauritanie qui ont été reprises récemment sous une forme plus ou moins indirecte dans plusieurs déclarations [1]. M. Ibrahim a précisé qu'il songeait effectivement à ce territoire. J'ai fait observer que certaines indications de source officielle marocaine nous avaient donné à entendre que ce problème ne serait plus évoqué. Aussi bien la structure actuelle de la Communauté et l'évolution amorcée à Dakar [2] assuraient aux Mauritaniens le libre choix de leur destin politique.

Le président du Conseil a conclu l'entretien en réaffirmant sa bonne volonté et son désir de parvenir à des formules d'entente entre nos deux pays.

J'ai eu de nombreuses occasions dans un passé récent de rappeler à M. Ibrahim la longue liste des mauvais procédés dont son gouvernement et ses représentants à l'étranger nous ont gratifiés depuis son arrivée au pouvoir. Il m'était facile de lui faire observer combien sa presse et sa

[1] Pour le texte d'une note marocaine du 15 décembre 1959 reprenant certaines revendications territoriales, voir *D.D.F.* 1959-II, n° 288.

[2] Le 13 décembre 1959, à la suite de la sixième session du Conseil exécutif de la Communauté réuni à Saint-Louis du Sénégal, le général de Gaulle avait annoncé l'ouverture de négociations en vue de donner au Mali « la situation d'indépendance et que je préfère appeler la souveraineté internationale ».

radio préparaient mal l'opinion marocaine à une évolution constructive des relations franco-marocaines. J'ai préféré paraître prendre au sérieux ses bonnes dispositions verbales dont il n'est pas exclu qu'elles contiennent une part de sincérité à la manière orientale, et en profiter pour insister à nouveau sur le prix que nous attachions à récupérer nos ressortissants détenus illégalement sur le territoire marocain [1].

(Collection des télégrammes.)

11

M. DE GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À ACCRA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 5 [2]. Secret. *Accra, 5 janvier 1960* [3].

(*Reçu :* le 8, 18 h. 49.)

M. Gbedemah, ministre des Finances, qui a pris depuis dix jours une part prépondérante dans toutes les manifestations dont la « grève » de notre compatriote Pierre Martin [4] a été le prétexte, m'a téléphoné au début de l'après-midi pour me demander un rendez-vous. Il voulait, m'a-t-il dit, me remettre une lettre concernant l'expédition Scott [5] qui serait arrêtée en Haute-Volta. Je n'avais pas de raison de refuser cette entrevue, qui pouvait me donner une occasion que je cherchais d'ailleurs depuis plusieurs jours d'avoir avec le ministre une explication d'ensemble.

[1] Le 20 janvier, l'ambassade remettait au ministère des Affaires étrangères marocain une note réfutant les revendications territoriales de la note marocaine du 15 décembre précédent. Ce document rappelait les diverses propositions françaises en vue de la définition des frontières marocaines méridionales par une Commission mixte, procédure devant laquelle les autorités marocaines s'étaient jusqu'à présent dérobées; il confirmait que le gouvernement français était toujours disposé à examiner cette question dans les conditions admises de part et d'autre en 1956; il attirait enfin l'attention du gouvernement marocain sur les responsabilités que lui faisaient encourir les campagnes au sujet de la Mauritanie lancées par la presse et la radio.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Ouagadougou. Il l'a été également à Londres, Addis-Abeba, Washington, Bruxelles, Lisbonne, Rabat, Tunis.

[3] Par courrier en clair.

[4] Selon des informations d'origine ghanéenne, il s'agissait d'une personne attachée à l'U.N.E.S.C.O., qui se serait jointe à l'expédition du révérend Scott (voir note suivante). En fait, elle était inconnue des services de l'O.N.U. (Télégramme d'Accra n° 794, du 8 décembre 1959, non retenu).

[5] Le révérend Michaël Scott, à la tête d'un *Sahara protest Team,* équipe composée de Français, d'Anglais, d'Américains et d'Africains entendait précisément se rendre au Sahara pour protester contre les projets français d'expériences nucléaires. Cette équipe avait quitté Accra le 6 décembre 1959 et avait été arrêtée à son entrée en Haute-Volta; elle était de retour au Ghana le 28 janvier suivant.

M. Gbedemah est arrivé à mon bureau accompagné de M. Quaye, président du Conseil municipal d'Accra, de M. Tawiah Adamafio, nouveau secrétaire général du C.P.P. (1), et d'un autre personnage, ainsi que d'une collection de soi-disant journalistes et de photographes que, malgré mes consignes, le policier ghanéen qui garde ma porte et mes propres plantons africains n'avaient pas cru pouvoir arrêter. J'ai fait sortir toute cette escorte, retenant seulement M. Gbedemah, M. Quaye, M. Adamafio et le quatrième personnage.

M. Gbedemah m'a alors expliqué qu'il venait me voir, non pas en tant que ministre des Finances du Ghana, mais comme président du Mouvement universel pour une fédération mondiale, et membre du Conseil ghanéen pour le désarmement nucléaire, dont M. Quaye est le président.

Mon visiteur m'a exposé que le Conseil ghanéen pour le désarmement nucléaire, qui patronne avec d'autres organisations l'expédition Scott, était inquiet des nouvelles reçues de celle-ci et l'avait chargé de me remettre une lettre à ce sujet.

J'ai pris rapidement connaissance de ce document, signé de MM. Gbedemah et Quaye : après un exorde poli rappelant les positions de principe des signataires contre toute explosion atomique, il évoquait les aventures du groupe dirigé par le révérend Scott qui, « en dépit de risques et de souffrances considérables, s'efforce d'empêcher l'explosion projetée par la France au Sahara ». Il relevait que d'après des nouvelles reçues par les signataires, les autorités de la Haute-Volta, après avoir refusé à l'expédition l'entrée du territoire, auraient saisi ses véhicules et emprisonné ses membres; ceux-ci auraient ensuite été embarqués dans des voitures cellulaires, puis abandonnés à pied à une grande distance de leur point d'entrée en Haute-Volta.

La lettre de M. Gbedemah qualifiait la saisie des véhicules d'acte de brigandage et se terminait par une série de menaces : si dans sept jours, je n'avais pas fait restituer les véhicules en question, ce seraient 200 voitures de protestataires qui forceraient la frontière de la Haute-Volta, et enfin, si les autorités locales s'opposaient à ce nouveau raid, le Conseil aviserait.

J'ai commencé par marquer mon étonnement que le ministre des Finances d'un gouvernement responsable, après avoir participé aux manifestations que l'on sait, vienne lui-même m'apporter une telle lettre. M. Gbedemah m'a répondu qu'il agissait comme président du M.U.F.M. (2) et comme citoyen, et poussé par sa seule conviction; mais il était visiblement embarrassé.

J'ai ensuite relevé quelques-unes des expressions de la lettre ainsi que son ton général de mise en demeure et j'ai déclaré très nettement qu'il n'était pas question que j'accepte ce document.

J'ai rappelé que tout gouvernement était libre de refuser l'entrée de son territoire sans avoir à donner de justification. Puis, à propos d'une

(1) Convention people's Party.
(2) Mouvement universel pour une fédération mondiale.

allusion d'un des assistants aux dangers que la France allait si légèrement faire courir aux peuples d'Afrique, j'ai fait au ministre et à ses acolytes un cours sur notre bombe. Je leur ai rappelé tout d'abord que cette bombe était celle de la Communauté et que le Conseil exécutif de Tananarive en avait approuvé le projet. Ainsi, d'autres Africains qu'eux, plus nombreux qu'eux, plus près du site choisi pour l'expérience, non seulement ne protestaient pas, mais soutenaient nos plans et en attendaient un bénéfice. Puis, attirant mes visiteurs vers une carte murale, je leur ai fait voir, à leur grand étonnement, qu'Alger, Madrid, Rome, Marseille et même Paris étaient plus près de Reggane qu'Accra.

Enfin, m'inspirant du discours de M. Jules Moch devant la première commission des Nations Unies[1], j'ai évoqué les expériences américaines et russes et leur proximité des grands centres urbains; j'ai également cité quelques chiffres probants sur ce que notre explosion allait ajouter à la radioactivité ambiante.

Tout en gardant une certaine réserve, M. Gbedemah suivait mon raisonnement avec une apparence d'objectivité. Il cessa bientôt de parler des dangers de la bombe ou de discuter de notre droit à la faire éclater en Afrique et retraita sur sa position de principe hostile à tout armement nucléaire, position, précisa-t-il, qu'il avait exposée depuis plusieurs années au Japon, à Londres et même aux États-Unis. Ses amis, en revanche, manifestaient leur impatience, m'interrompant fréquemment pour affirmer que je ne les convaincrais pas et pour suggérer au ministre de rompre là l'entretien et de me laisser la lettre, objet de leur visite.

Nous revînmes à celle-ci. J'ai répété à M. Gbedemah que je ne l'accepterais pas, mais j'ai ajouté que j'étais prêt à demander par télégramme à Ouagadougou des informations précises sur la situation de l'expédition Scott et de ses véhicules. M. Gbedemah accepta alors de reprendre son papier et s'engagea à ne pas en donner le texte à la presse, à qui il devait seulement dire qu'il s'était entretenu avec moi pendant quarante-cinq minutes au sujet du *Protest Team.*

La visite prit fin sur cet accord, non sans que j'aie dû, encore une fois, chasser photographes et soi-disant journalistes qui avaient de nouveau envahi mes bureaux.

(Afrique AFR-4-1 sd. Explosions nucléaires françaises.)

[1] En date du 4 novembre 1959 : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement, Commission du désarmement (10 septembre 1959) et XIVe session de l'assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et sa Commission politique (New York 15 septembre-13 décembre 1959),* La Documentation française, 1960, p. 38-47. Pour une analyse de ce discours, voir l'*Année politique 1959,* p. 537-538.

12

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES [1]

Position américaine

N. *Paris, 7 janvier 1960.*

Compte tenu des informations recueilllies auprès de M. Dillon par notre ambassade à Washington et des conversations que M. Wormser a eues avec M. Reinstein, ministre conseiller américain [2], la position des États-Unis en vue de la conférence du 12 janvier peut s'analyser à l'heure actuelle ainsi :

1. Les Américains préféreraient confier l'étude de la réforme de l'O.E.C.E. à un Comité des « Sages » plutôt qu'à un Comité de fonctionnaires. Cette formule permet en effet de limiter le nombre des intéressés à trois (un Américain, un Anglais, une personnalité d'un pays membre du Marché commun) et de les choisir *intuitu personae*. Ils songent à M. Burgess, Lord Plowden et M. Marjolin. Les « Sages » prendraient contact avec les différents pays intéressés et rédigeraient non pas une nouvelle charte, mais un rapport « genre rapport Spaak », définissant les buts à atteindre et les grandes lignes des méthodes à utiliser à cette fin. Ce rapport pourrait être prêt vers le mois d'avril et serait présenté non au groupe des Quatorze, mais à une conférence plénière des États intéressés.

2. Le département d'État veut réformer radicalement l'O.E.C.E. et non pas créer à côté de cet organisme une nouvelle institution. La réforme envisagée comporterait la participation à part entière des États-Unis, du Canada et peut-être d'autres pays : Japon, et l'adaptation des compétences de l'Organisation aux nécessités du moment (aide aux pays sous-développés en particulier, problèmes de conjoncture). Elle permettrait de se débarrasser entièrement de l'O.E.C.E. ancienne manière.

Il s'agira de trouver, mais ceci semble aisé, un moyen de permettre aux pays européens de continuer à traiter entre eux deux questions qui les intéressent seuls (coopération atomique, accord monétaire européen).

3. Pour des raisons de politique intérieure, le département d'État avait d'abord songé à donner à ce nouvel organisme un caractère « consultatif ». Les Américains ont reconnu le bien-fondé des remarques que nous avons faites à ce propos et vont étudier les moyens de permettre à l'Organisation de prendre des décisions, à l'unanimité bien entendu.

(1) Rédigée à l'intention du Ministre.

(2) Sur les entretiens franco-américains en question, voir ci-dessus le n° 8 (et note).

4. En attendant la mise en vigueur de la nouvelle charte qui, compte tenu des élections américaines et de la nécessité probable (mais non confirmée) d'une approbation du Congrès, pourrait intervenir en avril ou mai 1961, le nouveau groupe pourrait, de l'avis des Américains, continuer à se réunir de temps à autre pour s'occuper de problèmes de nature commerciale. En ce qui concerne les relations des Six et des Sept, le Groupe intérimaire ne pourrait en traiter que dans la mesure où il s'agirait « de problèmes commerciaux spécifiques et identifiables » et où il ne se substituerait pas au Comité de contact créé à Strasbourg (1). Le département d'État pense en particulier que le groupe aura, en temps utile, à « étudier les incidences sur le commerce international des mesures décidées au sein de la C.E.E. » (le 1er juillet), mais qu'il ne saurait s'agir dans son esprit de lui donner un droit de regard sur le fonctionnement interne du traité de Rome.

Cette répartition des compétences mériterait d'être précisée avec plus de rigueur.

5. Toujours pendant la période intérimaire, la question de l'aide aux pays sous-développés serait étudiée par un Comité composé des puissances intéressées. Les noms des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, du Canada, de l'Allemagne, de l'italie, du Japon, de la Suisse et de la Suède ont été prononcés sans caractère limitatif.

(DE-CE, 1945-1960, n° 801, fos 233-235.)

13

M. Gassouin, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 40 à 46 (2).
Urgent. Réservé.

Vientiane, 8 janvier 1960, 15 h.

(*Reçu :* 20 h. 20; le 9, 21 h. 12.)

Au cours de l'audience de congé qu'il m'a accordée ce matin, le Roi m'a de nouveau longuement développé les motifs de son attitude. Le Parlement était corrompu, l'opinion publique était hostile aux députés. Il fallait en finir avec la lutte des partis, etc. Son exposé, plus confus que n'avait été celui du 4 janvier (3) contenait des contradictions et des imprécisions qui justifient les réserves, de plus en plus fréquemment

(1) Sur le Comité de contact, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 251 (note).
(2) Ce télégramme a été communiqué à Saigon, Phnom-Penh et Bangkok.
(3) Sur la démarche de l'ambassadeur de France, voir ci-dessus le n° 3.

exprimées dans les milieux de la capitale, sur la sagesse politique du Souverain :

1° On affirme que les militaires étaient les plus fidèles interprètes des sentiments de la population; il a condamné avec force leurs initiatives politiques. « Il ne faut pas de militaires dans le gouvernement. M. Phoui Sananikone a eu le tort de les y introduire et si j'ai cru devoir prendre le général Phoumi dans mon équipe, c'est pour éviter qu'éloigné du pouvoir, il n'entrave mon action. »

2° Le Souverain m'a déclaré que les élections auraient lieu dans un avenir extrêmement rapproché. Comme je lui faisais observer que l'apaisement nécessaire à cette difficile opération ne serait peut-être pas réalisé et que, en tout état de cause, la préparation en serait longue et délicate, il s'est borné à me répondre « que les mesures nécessaires seraient prises. » Vers la fin de l'entretien, le Roi, en termes assez obscurs, a exprimé le regret que la position de son pays ne fût pas mieux comprise à l'étranger, principalement dans les capitales d'Occident.

Mises à part les assurances qu'il m'a données sur ses sentiments, toujours très amicaux à l'égard de notre pays et les souhaits affectueux qu'il a formulés à l'adresse de M. le Président de la République et de Votre Excellence, ce long entretien m'a laissé une vague impression de gêne que M. Tuomioja, reçu également ce matin par le Roi, a lui aussi éprouvée. Le Roi est-il sincère ? L'a-t-il été depuis le début de la crise ? Le président de l'Assemblée, que j'ai vu quelques instants après, paraît en douter et il n'est pas le seul. Il se demande si le Souverain a été victime ou complice des militaires.

M. Phen Phongsavan juge le Souverain sévèrement : « Il ment et se ment à lui-même, m'a-t-il dit, et, de surcroît, a subi l'influence d'un entourage détestable, en particulier de M. Sopsaisana et de M. Khamphan Panya qu'il affecte de traiter avec dédain, mais dont il suit aveuglément les avis. »

Au lendemain même de la démarche des ambassadeurs, ces deux « mauvais conseillers » se sont efforcés d'en faire disparaître les effets et sont parvenus à reprendre leur emprise sur le Souverain.

M. Phen Phongsavan est convaincu, comme M. Phoui Sananikone lui-même, que l'origine du complot est à Bangkok et que si le maréchal Sarit l'a favorisé, le véritable instigateur en est M. Hecksher, agent américain dont M. Smith avait obtenu le départ il y a deux mois.

Il n'est pas certain, quoi qu'en pense le président de l'Assemblée, que le Roi ait eu connaissance de cette machination. Mais il a probablement attaché un certain prix à entretenir secrètement des relations personnelles avec le maréchal Sarit, espérant ainsi, en s'appuyant sur des régimes voisins qu'il considère comme forts, sauver sa couronne menacée.

M. Tuomioja a estimé salutaire la visite des trois ambassadeurs occidentaux, le 4 janvier. Quels que soient les sentiments profonds du Roi,

elle l'a amené à constituer un ministère qui comporte des éléments raisonnables et dont le chef, en dépit de son âge, paraît décidé à combattre l'influence des « jeunes » sur le Souverain [1].

M. Kou Abhay vient, en effet, de m'assurer qu'il consacrerait toutes ses forces à prévenir les initiatives — élections brusquées, procès Souvanouvong [2], recours à l'O.T.A.S.E. — que, sur la pression de M. Khamphan Panya, l'influençable souverain sera certainement tenté de prendre à brève échéance.

(Collection des télégrammes.)

14

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 145 à 148 [3]. *Washington, 9 janvier 1960.*
Très urgent. Secret. Réservé.

(*Reçu :* le 10, 0 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme n°s 323 à 325 [4].
J'ai revu, le 9 janvier, M. Dillon qui part demain pour Paris. Il paraît assez satisfait des progrès réalisés en vue de la préparation de la réunion économique du 12 janvier.

[1] À la suite de la démarche faite par les ambassadeurs occidentaux, le 4 janvier, le Roi s'était ressaisi et avait refusé de quitter Vientiane; la situation du même coup s'était trouvée sensiblement modifiée. Les militaires s'étaient sentis en perte de vitesse; le 5 janvier, ils renonçaient à leur projet et le Haut Commandement faisait savoir qu'il remettait à Sa Majesté le pouvoir qui lui revenait de droit en l'absence de l'Assemblée nationale et qu'ils sollicitaient d'elle la nomination d'un gouvernement.

Le Roi avait alors constitué son équipe ministérielle, fort disparate et à laquelle on prédisait une existence éphémère. Le Premier ministre était M. Kou Abhay, président du Conseil du Roi, assisté d'un vice-premier ministre, son propre frère. M. Nhouy Abhay. M. Khamphan Panya, aux Affaires étrangères, et le général Phoumi à la Défense nationale soulevaient de vives critiques. Il semblait que le Roi ait imposé M. Kamphan Panya pour avoir un homme à lui au sein du ministère et en espérant que l'influence du très sage président du Conseil du Roi et de quatre membres du Rassemblement du peuple retiendrait les ministres des Affaires étrangères et de la Défense sur la pente des aventures.

[2] Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 227 (note).

[3] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 47-50).

[4] Il s'agit d'un télégramme adressé le 8 janvier à la délégation française auprès des Communautés européennes sous les n°s 90-92, et qui a été communiqué à Londres (n°s 286-288), Washington (n°s 323-325) et Bonn (n°s 296-298). Ce document n'a pas été reproduit. Le Département se prononçait en faveur de la désignation d'un groupe très restreint si l'on voulait obtenir, en temps utile, un bon rapport sur la réforme de l'O.E.C.E.; il se ralliait à la formule des « Sages » (Sur cette formule, voir ci-dessus le n° 12). La candidature de M. Robert Marjolin, vice-président français de la C.E.E., qui répondrait le mieux aux souhaits de nos partenaires du traité de Rome, présentait des inconvénients, dont celui de priver pendant quelques mois la Commission européenne du concours de M. Marjolin, jugé indispensable, et de laisser croire que les problèmes fondamentaux ne seraient plus traités à Bruxelles, mais dans un nouvel organisme. Le Département proposait de mettre en avant le nom de M. Guillaume Guindey, directeur général de la Banque des règlements internationaux, inspecteur des Finances et ancien directeur des Finances extérieures.

1. M. Pella vient de faire savoir qu'il renonçait à la présidence de la Conférence. Il semble que cette présidence sera dans ces conditions proposée à M. Luns. L'ambassade italienne continue à manifester une certaine mauvaise humeur et affecte de croire, malgré nos dénégations, que l'entreprise en cours a pour objet l'abandon du Marché commun.

2. J'ai indiqué au secrétaire d'État par intérim que nous étions favorables à la désignation d'un groupe très restreint (trois personnes si possible) pour préparer le rapport sur la réforme de l'O.E.C.E. Nos préférences vont donc vers la formule des « Sages ». J'ai mentionné, comme une possibilité, la désignation de M. Guillaume Guindey, qui a été accueillie avec sympathie par mon interlocuteur. Du côté britannique, on pense à un comité de six membres, deux choisis parmi les représentants du Marché commun, deux parmi les représentants des Sept, plus un représentant des États-Unis et un représentant des autres États.

Du côté américain, on persiste à penser qu'il faut continuer de s'efforcer de limiter à trois le nombre des experts.

3. Ces « Sages », désignés par les Treize, devraient entrer en rapport avec les vingt gouvernements qui ont adhéré à l'O.E.C.E. Ces vingt gouvernements, en tant que tels, devraient, en définitive, être saisis du rapport des Sages et l'approuver en vue des ratifications parlementaires ultérieures.

4. Aux yeux de M. Dillon, la question de savoir si la nouvelle organisation aura un caractère consultatif ou sera amenée à prendre des décisions constitue un faux problème. Les États-Unis seront membres de plein exercice. Il s'agit surtout, à leurs yeux, d'une affaire de présentation, le Congrès étant fort jaloux de ses prérogatives en matière douanière. Mais, en réalité, personne n'imagine que la nouvelle organisation serait à même d'imposer, contre leur volonté, des décisions aux gouvernements membres. Les décisions seront prises, bien entendu, à l'unanimité, chaque gouvernement agissant dans la limite de ses prérogatives constitutionnelles.

(DE-CE 1945-1960, n° 802, f° 13.)

15

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 111 à 117. *Moscou, 10 janvier 1960.*

(*Reçu :* 12 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3907 du 28 novembre 1959 (1).

1. Au cours d'une conversation que nous avons eue, le 7 janvier, l'ambassadeur d'Iran m'a mis au courant, comme il le fait de temps à autre, de l'état des relations entre son pays et l'U.R.S.S.

M. Massoud Ansari avait été reçu le 16 décembre par M. Khrouchtchev. Comme suite à l'entretien qu'il avait eu deux mois plus tôt (16 octobre), il avait précisé que le gouvernement de Téhéran était prêt à s'engager par écrit à ne pas tolérer l'installation sur son territoire de bases de lancement de fusées balistiques de grande et moyenne portée.

Le chef du gouvernement soviétique a répondu qu'un tel engagement serait insuffisant. Seule, la promesse de ne permettre aucune base étrangère serait de nature à donner satisfaction, c'est seulement dans le cadre d'un tel engagement qu'une mention spéciale pourrait être réservée aux rampes de lancement de fusées. Il était clair en effet que si les Américains disposaient de bases en Iran, ils pourraient, le cas échéant, installer rapidement des rampes pour engins balistiques.

Au début de l'entretien, M. Khrouchtchev était sous l'impression défavorable causée par certaines déclarations du président du Conseil d'Iran. Celui-ci avait publiquement rendu le gouvernement de l'U.R.S.S. responsable de toutes les attaques dirigées par la radio soviétique contre l'Iran (2) et il s'était livré, sur les origines modestes de M. Khrouchtchev, à quelques remarques déplaisantes. Mais, indépendamment de pareilles contingences, M. Massoud Ansari estimait que les rapports soviéto-iraniens se déroulaient dans des conditions générales considérées ici comme peu favorables.

L'Iran était très lié aux États-Unis (3). C'est l'Amérique qui fournissait la totalité des armements pour les forces armées iraniennes aux effectifs de 200.000 hommes. Les Russes étaient tentés de considérer cette armée comme un instrument aux mains de l'État-major américain. Ce sentiment était renforcé par l'importance des investissements américains

(1) Non reproduit, concernant l'amélioration des relations soviéto-iraniennes depuis le mois de septembre et le retour à Téhéran de l'ambassadeur soviétique.

(2) Voir un télégramme de Moscou du 14 juillet 1959, non reproduit (action de propagande menée contre l'Iran au rythme d'environ sept émissions par jour en langue iranienne).

(3) Accords signés le 5 mars 1959 avec les États-Unis dans le cadre du pacte de Bagdad (*D.D.F.*, 1959-I, n° 130); le 17 juin, un contrat pour la construction de bases militaires était signé avec des entreprises américaines.

comme d'ailleurs britanniques dans l'industrie iranienne du pétrole, principale ressource du pays.

2. J'ai demandé à mon interlocuteur si l'amélioration en cours des rapports soviéto-américains ne pouvait avoir une incidence heureuse sur les relations entre son pays et l'U.R.S.S.

L'ambassadeur ne l'avait pas encore constaté. Il estimait que, même si l'on pouvait parler d'une telle incidence à propos d'autres pays, l'Iran constituait aux yeux des Soviétiques un cas spécial.

Il existait entre l'U.R.S.S. et l'Iran des textes (traité de 1921, articles 5 et 6) que le gouvernement de Moscou pouvait invoquer pour contester au gouvernement de Téhéran le droit de seconder sur son territoire les activités de puissances étrangères principalement dirigées contre l'U.R.S.S. L'Iran et l'Union soviétique avaient une frontière commune de 2.400 kilomètres complètement ouverte sur de larges étendues. Au cours de sa visite en U.R.S.S. en 1956, le Shah avait pris des engagements personnels précis considérés par Moscou comme incompatibles avec les récents accords militaires conclus entre l'Iran et les États-Unis. Pour toutes ces raisons, la situation de l'Iran par rapport à Moscou ne pouvait être assimilée aux yeux des Soviétiques à celle de la Turquie ou du Pakistan [1].

3. M. Khrouchtchev était revenu, au cours de l'entretien du 16 décembre, sur ces divers aspects des relations soviéto-iraniennes. Il avait souligné à nouveau que Moscou était en droit d'attendre certaines assurances après la rupture de la négociation menée de décembre 1958 à février 1959 [2]. Toutefois, le chef du gouvernement soviétique s'était montré aimable à l'égard de l'ambassadeur. Il l'avait encouragé à persévérer dans ses efforts, les deux États voisins ayant intérêt à entretenir entre eux de bonnes relations.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le télégramme de Moscou n°s 2470-2474 du 14 juillet 1959, non reproduit, faisait déjà remarquer que le Pakistan n'avait pas de frontière commune avec l'U.R.S.S. et que la Turquie n'avait avec l'Union soviétique qu'une courte frontière de 500 kilomètres environ.

[2] *D.D.F.*, 1958-II, n°s 113, 373 et 1959-I, n°s 69, 84, 88, 93, 108, 122, 127.

16

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 79, 80. *Paris, 11 janvier 1960, 21 h. 30.*

Je complète les indications de mon télégramme nos 64 à 66 (1).

Je suis informé que M. Tahri, qui a rencontré M. Pinay au cours d'un dîner, lui a fait part du désir marocain d'aborder en priorité les questions économiques et financières.

Le Président a confirmé à son interlocuteur qu'aucune conversation ne pourrait aboutir sur ces points, avant que le gouvernement marocain ait donné :

— les satisfactions auxquelles il s'est engagé à propos des terres collectives (2);

— l'assurance qu'il s'abstiendra dans l'avenir de toute mesure unilatérale et non concertée, portant sur des intérêts français au Maroc.

Au cours de vos entretiens avec les autorités marocaines, vous rappellerez et vous marquerez fermement que, si le gouvernement français a accepté de ne pas opposer de préalable à l'engagement des négociations économiques et financières, il ne peut, en revanche, se prêter à aucune tentative du gouvernement marocain pour réaliser tout ou partie de ses objectifs dans ce domaine en différant l'aboutissement des conversations relatives à la situation des investissements français au Maroc.

(Collection des télégrammes.)

(1) Du 9 janvier, non publié. Par ce télégramme, le Département faisait état d'un entretien à titre personnel entre MM. Tahri et Poniatowski. M. Tahri avait indiqué que son gouvernement souhaitait régler le problème des relations économiques et financières franco-marocaines en priorité sur celui des terres. M. Poniatowski avait en revanche marqué que la demande française visant à l'institution d'une procédure d'indemnisation pour les terres déjà reprises et à obtenir l'assurance que Rabat ne prendrait pas sans préavis de mesures unilatérales pouvait être abordée sans délai.

(2) Sur ce problème des terres collectives, voir *D.D.F.*, 1959-II, nos 210 (note), 216 (note).

17

Note de la Direction d'Amérique (1)

N. n° 3/AM. *Paris, 11 janvier 1960.*

Le Dr Raul Roa, ministre d'État de Cuba, a récemment entrepris un voyage qui doit le conduire dans plusieurs pays du bassin méditerranéen.

Invité officiellement par la R.A.U. et la Yougoslavie, il compte se rendre également en Grèce, en Tunisie et au Maroc. À son passage en Italie, il a été reçu par M. Pella. Avant son départ, M. Roa a exprimé à notre ambassadeur à La Havane le désir de rencontrer M. Couve de Murville dans la matinée du 28 janvier. Il arrivera à Paris le 27 janvier au soir venant de Casablanca et repartira le 28 à 14 heures à destination de New York. Selon les informations que nous a communiquées M. du Gardier, le ministre d'État transporte dans ses bagages un présent destiné à M. le Président de la République.

M. Roa est accompagné de sa femme, qui est d'origine libanaise chrétienne, de son fils aîné Raul, ministre plénipotentiaire, délégué adjoint de Cuba aux Nations Unies, du Dr Chavarry, ambassadeur, sous-secrétaire d'État politique au ministère d'État, de M. Manuel Yepe, ambassadeur, chef du Protocole, et de M. Mario Garcia Delcueto, chef de la direction de la Presse à son ministère.

Lors de la courte escale que cette mission a faite à Orly, le 5 janvier, elle a été saluée par un agent du Département.

*
**

Après avoir professé le droit à l'Université de La Havane, M. Roa a occupé le poste d'ambassadeur auprès de l'organisation des États américains où ses idées avancées et sa combativité l'ont fait remarquer. C'est au mois de juin 1959 qu'il a été appelé à diriger la diplomatie cubaine en remplacement de M. Agramonte, jugé trop modéré par le président Fidel Castro.

Partisan déclaré d'une politique de rapprochement avec le bloc de Bandoung, M. Roa a annoncé avant son départ en mission qu'il avait

(1) Cette note a été rédigée pour le Cabinet du Ministre. Elle l'a été par M. Raoul Spitalier, secrétaire des Affaires étrangères et est signée J. B. (Jacques Baeyens, directeur d'Amérique).

l'intention d'effectuer un « voyage d'exploration dans les pays sous-industrialisés du monde » afin de préparer une « Conférence de la faim » qui se tiendrait à La Havane en 1960, avant l'assemblée générale des Nations Unies.

Il proclame cependant à toute occasion que la nouvelle République cubaine n'est pas communiste et rejette toute affiliation à un bloc quelconque de puissances. Il s'est formellement élevé contre les affirmations du président Eisenhower selon lesquelles il existerait une infiltration communiste dans le gouvernement cubain.

À l'égard de la France, l'attitude du ministre d'État est dominée par son anticolonialisme qui l'a conduit à prendre nettement parti contre nous aux Nations Unies dans le dernier débat sur l'affaire algérienne. Il ne semble pas cependant dépourvu de sympathie pour notre pays. Du temps de la France libre, il a entretenu des relations très cordiales avec notre représentant à La Havane et semble aujourd'hui gêné de prendre des positions hostiles à la France dans les réunions internationales. Aussi cherche-t-il à compenser cette attitude par des gestes qui veulent exprimer ses sentiments amicaux à notre égard : envoi d'étudiants en France, demandes d'assistance technique, préférences données à Air-France pour ses propres déplacements et pour ceux de la plupart des agents qu'il envoie en Europe.

La direction d'Amérique pense qu'une rencontre entre le Ministre et M. Roa ne pourrait que contribuer à améliorer les rapports franco-cubains qui n'ont pas évolué de façon entièrement satisfaisante au cours des derniers mois [1]. Encore conviendrait-il, avant de répondre favorablement à la demande d'audience que l'ambassade de Cuba à Paris a confirmée, de voir comment se déroule le voyage du ministre cubain et de s'assurer que M. Roa ne prend pas dans les pays qu'il visite des positions contraires à nos intérêts. Pour l'instant, une réponse d'attente a été faite à l'ambassade cubaine à laquelle il suffirait de notifier la décision du Ministre dans une dizaine de jours.

(Amérique 1952-1963. Cuba n° 22, f°s 188-191.)

[1] M. Couve de Murville a donné son accord pour recevoir M. Raul Roa le 28 janvier, mais ce dernier, modifiant ses plans, est rentré à La Havane directement sans passer par Paris, à l'issue de son voyage dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen.

[Le document porte en tête l'annotation manuscrite suivante : *M. Baeyens. Le Ministre est d'accord pour que l'on dise à l'ambassade de Cuba qu'il recevra M. Roa. Le rendez-vous sera fixé plus tard. R.G.* (Robert Gillet, directeur du Cabinet du Ministre.)]

18

Note de la Direction politique

La France et l'arrêt des explosions nucléaires

N. *Paris, 14 janvier 1960.*

Les notes des 8 et 12 janvier relatives à l'objet rappelé en marge [1] appellent de la part du service des Affaires atomiques les observations suivantes :

Il est possible en effet que les membres du Club atomique consentent un jour à un arrêt contrôlé des fabrications d'armes et de combustible à des fins militaires. Ayant déjà produit d'immenses quantités de combustible, ils auraient mis de côté tout ce qui leur est nécessaire pour d'éventuelles opérations militaires et la reconversion des stocks ne donnerait pas l'assurance que tous les combustibles existant ont bien été transformés ou livrés à des fins pacifiques. Dans ces conditions, les trois puissances pourraient consentir à un contrôle assez léger de l'arrêt des fabrications, car elles n'auraient pas d'intérêt véritable à chercher à tourner les mesures de contrôle. Si ceci devait intervenir dans les prochaines années, la France n'aurait plus comme ressource, pour ne pas faire seule les frais de l'accord, que d'indiquer que les mesures de contrôle sont insuffisantes et ne lui donnent pas satisfaction. Sa position internationale sur ces questions deviendrait de plus en plus difficile.

Il est donc raisonnable, de ce point de vue, de ne plus insister pour maintenir un lien entre l'arrêt des expériences et la suspension contrôlée des fabrications et la reconversion des stocks.

Néanmoins, il ne s'ensuit pas que nous puissions envisager de consentir, dans les circonstances présentes et dans celles qui prévaudront après notre expérience, à participer à un accord qui serait éventuellement réalisé à Genève.

En effet, il est possible que dans cet accord, les États-Unis se réservent (et par conséquent les deux autres) le droit de procéder à des expériences souterraines. De telles expériences répondraient à certains de nos besoins, mais si la France doit procéder seule à l'ensemble des opérations qui lui permettront de posséder un jour un armement thermonucléaire, elle ne peut pas envisager de faire, de manière souterraine, des expériences thermonucléaires. De toute façon, consentir dès maintenant à n'envisager que des expériences souterraines (pour les bombes A) entraînerait des délais pour l'exécution de notre programme.

[1] La note du 8 janvier est ci-après reproduite en annexe. Celle du 12 janvier, non retenue, émane de l'état-major de la Défense nationale : le présent document la reprend, tout en la précisant et en en amendant les conclusions.

La question qui se pose est donc de savoir par quel motif, si nous abandonnons l'exigence que nous avons jusqu'à présent affirmée, nous justifierons notre refus de participer à un accord qui interviendrait à Genève.

En fait, le problème se pose dans les termes suivants : nous ne procédons pas à des expériences pour une simple satisfaction de vanité de faire exploser dans le Sahara le plutonium que nous produisons à grands frais. Ces expériences n'ont qu'un but qui est de nous permettre de posséder des armes nucléaires. Nous sommes contraints d'employer ce procédé parce que ceux de nos alliés qui connaissent la technique de fabrication des armes ne veulent pas nous faire part de leurs connaissances. Seul un accord de coopération avec les États-Unis pourrait nous permettre d'adhérer à la suspension des expériences.

Ce qui précède correspond aux impératifs politiques qui guideront notre action. Il convient donc, dans la négociation du désarmement, de ne rien faire qui entame notre liberté de choix entre les deux options : poursuite des expériences ou accord avec les États-Unis.

Il résulte de ce qui précède que les propositions qui figurent à la fin de la note du 12 janvier doivent être ainsi amendées :

a. que le lien entre l'arrêt des expériences, l'arrêt de la production et la reconversion des stocks cesse d'être préconisé par la France et que nous acceptions de considérer l'arrêt des expériences comme un problème isolé, à condition que ceci ne signifie en aucune façon que nous sommes prêts à adhérer à un tel accord. Il s'agit essentiellement pour nous de nous prémunir contre le danger d'un arrêt des expériences accompagné d'un arrêt des fabrications;

b. que soient étudiées les conditions que la France mettrait à adhérer à un accord sur l'arrêt des expériences, étant entendu que ces conditions doivent lui permettre d'obtenir par d'autres moyens que ses propres expériences toutes les informations qu'elle en attendrait.

ANNEXE

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE

(Service du désarmement)

Position française à l'égard de l'arrêt des essais nucléaires

N. *Paris, 8 janvier 1960.*

On pense dans les milieux de la Défense nationale (général Ely, contrôleur général Genevey, général Lavaud) à un réexamen de notre position à l'égard d'un arrêt des essais nucléaires et de la conférence de Genève.

Les faits suivants sont pris en considération :

1. L'expérience française qui interviendra prochainement [1].

2. L'éventualité, au moment de la Conférence au sommet [2], d'un accord sur l'arrêt des essais, qui nous placerait dans une position difficile.

3. La quasi-certitude qu'un accord, s'il intervient, permettra une reprise des essais souterrains, sans doute contrôlée et limitée.

4. L'intérêt pour la France, si elle devait un jour modifier sa position, d'une part d'être partie à l'accord en qualité de membre fondateur, d'autre part de fermer derrière elle la porte du club.

Dans ces conditions, l'orientation des pensées serait actuellement la suivante :

a. Adopter une attitude de silence et d'attente sur la question de l'arrêt des essais, en particulier ne plus jamais soutenir notre thèse traditionnelle du lien entre l'arrêt des essais et l'arrêt de la production des matières fissiles et la reconversion des stocks;

b. Adopter progressivement une attitude de plus grande attention à l'égard des négociations de Genève;

c. Si un accord devait intervenir à Genève, étudier les conditions d'une éventuelle adhésion : qualité de membre fondateur à égalité avec les trois autres, coopération avec les États-Unis, moratoire pour la poursuite d'un programme limité d'explosions.

Une note, selon ces lignes générales, est actuellement préparée par l'E.M.G.D.N. et sera présentée au Département au début de la semaine prochaine.

(Désarmement. DT/4b.)

19

M. Tréca, Chargé d'affaires de France à Tripoli,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 23 à 25 [3]. Urgent. *Tripoli, 15 janvier 1960, 10 h. 40.*

(Reçu : 13 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 19 [4].

Il se confirme que les travaux du C.N.R.A. sont terminés.

Dès ce soir, Ahmed Bouda, représentant du G.P.R.A. en Libye, offre un thé au Grand hôtel en l'honneur des participants avant que ceux-ci ne se dispersent. Un communiqué serait publié samedi soir ou dimanche. D'après ce que j'ai pu apprendre de bonne source, les résolu-

[1] À Reggane : voir ci-après le n° 70 (note).

[2] Prévue pour le 16 mai à Paris. Pour les comptes rendus de la Conférence, voir ci-après le n° 221.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Alger (n° 60).

[4] Du 13 janvier, qui faisait état d'une réception organisée par le Premier ministre libyen en l'honneur des Algériens du F.L.N. : cette réception marquerait la fin des travaux du C.N.R.A. (Sur la réunion du C.N.R.A. à Tripoli, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 300 [et note]).

tions adoptées confirment les indications données dans mes télégrammes précédents, à savoir :

1. Pas de remaniement spectaculaire à la tête du G.P.R.A., quelques changements affectent des personnalités de second plan.

2. Le siège du G.P.R.A. serait fixé en Algérie même.

3. Pas d'ouverture nouvelle dans le sens de la négociation, mais au contraire renforcement de la guerre et adoption de nouvelles méthodes de lutte. On a ajouté par contre que le C.N.R.A. aurait renoncé à faire appel à des volontaires étrangers.

Les Algériens justifieraient leur raidissement en invoquant les positions prises par certaines personnalités françaises [1].

Selon eux, ces positions enlèvent toute leur valeur aux promesses d'autodétermination et la lutte doit être poursuivie jusqu'à ce que le gouvernement français accepte de négocier sur les conditions d'application du principe de l'autodétermination.

(Collection des télégrammes.)

20

Note du Département

Problème de Berlin [2]

N. *Paris, 16 janvier 1960.*

La discussion devra comporter l'examen des deux hypothèses essentielles, celle d'un nouveau statut, celle d'un aménagement de la situation actuelle.

[1] De retour d'Algérie, M. Pierre Devraigne, président du Conseil municipal de Paris, déclarait que « les musulmans français (faisaient) confiance à l'armée pour ramener la paix, mais ne compren(aient) pas pourquoi les fellaghas pris en flagrant délit d'assassinat à la bombe ou au couteau échapp(aient) à une justice exemplaire et immédiate » (*Le Monde* du 9 janvier, p. 4). Pour M. Debré s'exprimant à une réunion des maires du canton d'Amboise le 11 janvier, « il (fallait) mettre fin au terrorisme » (*Le Monde* du 13 janvier, p. 4). Devant le comité du Rhône de l'U.N.R., M. Jaccques Soustelle accusait le F.L.N. de « se rendre coupable d'atrocités en tout comparables à celles qui (avaient) souillé le fascisme hitlérien « (*Ibid.*). Ajoutons à cela les réactions de personnalités ou d'associations de Français d'Algérie qui dénonçaient la recrudescence du terrorisme F.L.N. : *Année politique 1960,* p. 268-269.

[2] Sur le problème de Berlin, voir *D.D.F.,* 1958-II, n°s 324, 332, 339, 372, 383, 449; *D.D.F.,* 1959-I, n°s 18, 19, 26, 50, 99, 138, 360; *D.D.F.,* 1959-II, Table méthodique. (A.1) Les rapports Est-Ouest. Berlin et la question allemande. Préparation de la Conférence au sommet, ainsi que : Ministère des Affaires étrangères, *Réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., Genève (11 mai-20 juin-13 juillet-5 août 1959) [séances plénières et séances restreintes),* Imprimerie nationale, 1959 et 1960 (reproduit dans *D.D.F.* 1959, volume annexe), *passim.*

I. *Hypothèse d'un nouveau statut.*

A. *Considérations générales.*

Tout nouveau statut ne peut que mettre un terme au régime des droits alliés, fondés sur la victoire militaire, et leur substituer un accord de garanties dont les inconvénients sont les suivants :

— Consacrer la division du « Grand Berlin » et l'abandon du principe des élections libres dans l'ensemble de la ville;

— Entraîner nécessairement la participation de la D.D.R. Un nouvel accord porterait, en effet, sur Berlin-Ouest, qui, du fait de son changement de régime, n'est plus qu'une enclave dans le territoire de la D.D.R. À l'heure actuelle, Berlin est l'ancienne capitale de l'Allemagne placée sous administration quadripartite;

— Conduire ainsi à la reconnaissance de la D.D.R., ce qui consacre la division de l'Allemagne et l'abandon, par les Alliés, de leurs droits réservés sur la réunification;

— Ne donner, en contrepartie de l'affaiblissement de notre position juridique, aucune sécurité supplémentaire sur les conditions de notre existence à Berlin, puisque le régime nouveau, plus que l'ancien, dépendrait de la bonne volonté soviétique;

— Annuler la garantie que l'O.T.A.N. a donnée à Berlin-Ouest [1], et rendre impossible un nouvel engagement de l'Organisation atlantique vis-à-vis de l'ancienne capitale.

B. *Propositions soviétiques possibles.*

Comme l'a confirmé M. Khrouchtchev dans son discours du 14 janvier [2], les Soviétiques présenteront, de nouveau, leur plan de ville libre démilitarisée.

Il ne peut être question d'accepter ce plan qui aurait pour effet :

— de mettre un terme aux droits des Alliés qui quitteraient la ville;

— de rompre tous les liens de la ville avec la République fédérale, dont le soutien lui est indispensable;

— de créer un troisième État allemand qui, exposé sans défense aux attaques de la D.D.R., serait voué à la sujétion.

En cas de refus occidental, les Russes peuvent faire des propositions « nouvelles » dans le cadre d'un nouveau statut. Au lieu de la « ville libre démilitarisée », les Soviétiques peuvent proposer un accord comportant

[1] Du 16 décembre 1958. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1958*, p. 495-496.

[2] Dans ce discours du 14 janvier, devant le Soviet suprême, le chef du gouvernement soviétique relevait que le gouvernement de la R.F.A. aspirait à réviser les frontières allemandes et se refusait à supprimer les séquelles de la seconde guerre mondiale et à signer un traité de paix. M. Khrouchtchev s'étonnait aussi de voir les pays occidentaux contribuer au réarmement de l'Allemagne et par là à aider celle-ci à prendre une position dominante en Europe. Il annonçait une réduction unilatérale du tiers des effectifs militaires soviétiques. Toutefois, cette réduction ne diminuait en rien la puissance militaire de l'U.R.S.S. puisqu'elle avait à sa disposition « une arme nouvelle et terrifiante », sur laquelle le leader soviétique ne donnait pas d'autres précisions. Voir également l'*Année politique 1960,* p. 389.

maintien des troupes et facilités d'accès, mais sur la base d'un contrat avec l'U.R.S.S. Ce contrat peut être limité ou non. Il peut comporter ou non participation de la D.D.R.

S'il est limité dans le temps, et s'il comporte la participation de la D.D.R., un tel accord n'est pas acceptable.

Si, après discussion, les Soviétiques retirent ces deux exigences, l'accord paraît beaucoup plus séduisant. Il répond à l'idée que se font Anglais et Américains d'une « amélioration » du système actuel. Encore faudrait-il en examiner attentivement toutes les clauses.

Même dans l'hypothèse la meilleure, il resterait une difficulté majeure. Un accord de ce genre, indépendamment du fait qu'il coupe en deux la ville à titre quasi définitif, romprait les liens qui existent entre Berlin et la République fédérale [1]. Ou bien, en effet, les Russes exigeraient explicitement que tous les rapports non seulement politiques (représentation de Berlin au Parlement de Bonn, etc.) mais économiques (aide budgétaire du Bund, commandes de la République fédérale, assistance des banques) entre Bonn et Berlin-Ouest soient abolis, ou bien ils feraient sentir ces exigences lors de l'application de l'accord, qui deviendrait ainsi une source de crises et de frictions. Dans les deux cas, Berlin serait condamné à un isolement progressif, qui finirait par mettre les secteurs occidentaux à la merci de Pankow.

Il serait donc nécessaire de préciser dès la première discussion que ces liens ne sauraient être rompus. Mais on voit mal, dans ce cas, pourquoi les Russes nous feraient cadeau d'un système assurant notre présence à Berlin et sauvegardant les liens entre la ville et le Bund. Autant laisser la situation telle qu'elle est, le désir d'abolir le « régime d'occupation » n'étant qu'un prétexte.

À notre avis, cette hypothèse extrême est improbable, et comporte pour nous des risques très sérieux. Au stade actuel, elle doit servir à éprouver les intentions de nos partenaires. Le seul commentaire qu'elle appelle de notre part, c'est que, *si elle nous était proposée,* nous ne refuserions pas de l'examiner.

C. *Hypothèse d'un système comportant l'intervention de l'O.N.U.* [2]

a. L'O.N.U. serait appelée à installer des observateurs sur les voies d'accès à Berlin pour en contrôler la liberté. Nous pourrions accepter

[1] Déclaration de la République fédérale d'Allemagne sur l'aide à Berlin, le 26 mai 1952. Sur le sujet, voir le *Dossier de l'affaire de Berlin,* préparé par M. A. Molter, Paris, le 1er décembre 1962, UEO, dossier A/UEO/GA (62) 44, Commission des Affaires générales, VIIIe session ordinaire, p. 20.

[2] Une initiative éventuelle auprès des Nations Unies au sujet de Berlin avait été envisagée dans une note du 25 mai 1959. Une telle éventualité était prévue dans les quatre hypothèses suivantes : avant que l'U.R.S.S. n'abandonne ses compétences en matière d'accès allié à Berlin; après un tel abandon mais sans que cet accès ait été perturbé; après l'abandon et après que l'accès ait été perturbé, mais sans toutefois que la force ait été utilisée pour rétablir les liaisons normales; après que l'accès ait été perturbé et qu'il ait été fait usage de la force pour rétablir les liaisons normales. Cette note s'appuyait sur une étude antérieure, datée du 14 mai 1959 et intitulée : « Éventuelle initiative auprès des Nations Unies au sujet de Berlin en l'absence d'accord entre les quatre puissances », préparée par les trois délégations occidentales auprès des Nations Unies.

cette formule qui permettrait, en principe, d'écarter un certain nombre d'occasions de frictions.

b. L'O.N.U. serait appelée à désigner des observateurs qui seraient chargés de veiller à ce qu'aucune des parties de la ville ne se livre à des activités de propagande qui risquent de troubler l'ordre public, de porter sérieusement atteinte aux droits et intérêts des tiers ou de constituer une intervention dans leurs affaires internes.

Au cas où nous accepterions de conclure un accord qui comprendrait l'interdiction réciproque de menées subversives, nous pourrions accepter d'en confier à l'O.N.U. le soin d'en contrôler l'application.

c. L'O.N.U. pourrait être appelée à désigner un commissaire qui prendrait en charge l'administration du « Grand Berlin ».

Pareil système entraînerait, tôt ou tard, l'internationalisation de la question de Berlin, provoquerait l'évacuation des troupes occidentales et conduirait sans doute à la reconnaissance de la D.D.R.

Les Soviétiques eux-mêmes semblent d'ailleurs opposés à l'intervention de l'O.N.U. dans le « Grand Berlin » et n'accepteraient qu'un arrangement portant sur Berlin-Ouest. Pour les raisons exposés au § B, nous devrions nous opposer à cette solution.

D. *Hypothèse d'un système réglementant l'usage des voies d'accès.*

Il pourrait paraître intéressant d'amener les Soviétiques à codifier les règles en usage sur les voies d'accès à Berlin. Un tel accord permettrait, à première vue, de fixer ces règles et d'obtenir des Soviétiques l'engagement de les respecter.

En réalité, les règles en usage sont de caractère coutumier. Elles reposent sur le communiqué du 5 mai 1949 (1), dont le texte est le suivant.

« Toutes les restrictions qui ont été imposées, depuis le 1er mars 1948, par le gouvernement soviétique aux communications, aux transports et au commerce entre Berlin et les zones occidentales d'Allemagne et entre la zone orientale d'une part et les zones occidentales de l'autre, seront levées le 12 mai 1949 ».

Il n'est donc pas possible d'améliorer le texte existant. Il est en revanche probable que tout accord précis sur la question ne pourrait couvrir l'ensemble des facilités dont nous profitons. Il aboutirait à les assortir de conditions qui donneraient aux Soviétiques une raison supplémentaire d'intervenir pour limiter et troubler le libre accès de Berlin.

Il introduirait inévitablement la D.D.R. dans l'application de l'accord. Il ne semble donc pas que cette perspective soit intéressante.

Nous pouvons, en revanche, maintenir notre proposition présentée à Genève et qui a trait à la constitution d'une Commission quadri-

(1) Voir le communiqué des Quatre sur la levée du blocus de Berlin dans le *Dossier de l'affaire de Berlin* précité, p. 16.

partite [1], destinée à examiner en première instance toutes les difficultés relatives à l'accès de Berlin.

II. *Aménagements au statut actuel.*

A. *Considérations générales.*

Les principes fixés à Genève en 1959 n'ont pas perdu leur valeur. Contre une reconnaissance plus ou moins explicite du régime actuel, nous sommes prêts à consentir quelques modifications de fait à ce régime.

À Genève, nous avons envisagé de faire des concessions en ce qui concerne les troupes, l'armement, le contrôle des activités subversives, le régime des accès. Sur les deux premiers points, un rapprochement a été opéré, le troisième n'a pu être vraiment exploré et recèle bien des difficultés, le quatrième n'a pas été retenu par les Russes. La question qui a amené la rupture a été celle de la durée de l'accord. M. Gromyko était prêt à maintenir le régime des accès dans l'état pour une période fixée (un an et demi), au bout de laquelle un accord nouveau devait être négocié. C'est ainsi que les droits alliés étaient remis en cause.

De plus, un Comité panallemand paritaire devait fournir pendant le même délai un rapport sur le traité de paix et la réunification allemande. Ainsi l'accord provisoire sur Berlin était lié, non à la réunification, mais au maintien de la division de l'Allemagne et les élections libres abandonnées définitivement.

B. *Propositions soviétiques possibles.*

L'U.R.S.S., si elle veut marquer sa bonne volonté, peut, comme certaines informations l'ont laissé entendre, proposer que la durée de l'accord soit portée à quatre ou cinq ans, abandonner le Comité paritaire, et concentrer tous ses efforts sur la liquidation de nos droits à l'issue du délai fixé.

Comme dans l'hypothèse ci-dessus (I B), mais sous une forme différente, elle imposerait en effet à Berlin-Ouest un régime précaire, menacé d'extinction, qui contribuerait à décourager la population. Pendant ces cinq ans, elle s'attaquerait aux liens entre Berlin et la République fédérale, de façon à étouffer peu à peu la ville.

Néanmoins, une telle proposition, pour improbable qu'elle paraisse, ne pourrait être purement et simplement repoussée. La discussion devrait évidemment porter sur les droits.

[1] Document remis à M. Gromyko par les ministres des puissances occidentales, Genève, le 17 juin 1959, Annexe IV, reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., Genève (11 mai-20 juin-13 juillet-5 août 1959), Procès-verbaux des séances plénières, propositions, communiqués,* p. 368, et *D.D.F.,* 1959, volume annexe.

C. *Les droits alliés* [1].

Contrairement à ce que pensent certains, la question du régime actuel de Berlin n'a pas un caractère purement juridique. C'est une question politique de première importance. À Berlin, nous ne défendons pas seulement la « liberté » des Berlinois, mais une position politique, celle de la responsabilité commune des quatre puissances, assumée en 1945 et qui ne peut prendre fin que par un accord des Quatre rendant à l'Allemagne unifiée sa souveraineté.

Si les Russes insistent tant sur la question de Berlin, ce n'est pas seulement parce qu'elle nous gêne, mais aussi parce qu'en elle se résument les problèmes essentiels de l'avenir allemand. C'est pourquoi nous ne croyons pas possible d'envisager sur ce point une concession de fond, à moins que la position soviétique ne marque un changement profond. Mais, dans ce dernier cas, le problème de Berlin devrait normalement cesser de se poser avec acuité.

D. *Aménagements possibles.*

Le document remis le 28 juillet à M. Gromyko [2] constitue la limite extrême des concessions consenties par les trois puissances. Le chancelier Adenauer a fait publiquement des réserves sur ce texte qu'il considère comme dangereux.

Deux questions se posent à ce sujet.

a. Si le Chancelier [3], se plaçant au point de vue tactique, estime qu'il est maladroit de prendre comme point de départ ce qui est en fait la ligne d'arrivée, il ne doit pas y avoir de difficultés insurmontables à s'entendre pour formuler une position moins nette.

b. Si M. Adenauer entend revenir sur les principes généraux qui sont à la base de ce document, la situation sera plus complexe.

De toute façon, il sera bon d'examiner à fond les aménagements possibles au régime actuel.

Limitation des forces.

Les possibilités qu'a la D.D.R. de troubler l'ordre à Berlin (incident des drapeaux en novembre 1959) [4] montrent que des réductions de nos

[1] Déclarations du 5 juin 1945 concernant les zones d'occupation et les organismes de contrôle en Allemagne : voir le *Dossier de l'affaire de Berlin* précité, p. 15.

[2] Pour ce document occidental remis à M. Gromyko à Genève le 28 juillet 1959, voir : Ministère des Affaires étrangères, *Réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., Genève (11 mai-20 juin-13 juillet-5 août 1959), Procès-verbaux des séances restreintes, entretiens privés, propositions,* Annexe X, p. 161 (reproduit dans *D.D.F.* 1959, volume annexe); *D.D.F.,* 1959-II, n°s 43 *bis*, 48.

[3] Allusion à la position prise par le chancelier Adenauer le 11 janvier devant la Chambre des députés de Berlin-Ouest, réunie en séance extraordinaire. Le Chancelier avait déclaré caduques les propositions faites le 28 juillet 1959, à Genève, par les Occidentaux. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 388.

[4] Sur l'incident des drapeaux à Berlin en novembre 1959, voir *D.D.F.* 1959-II, n° 283 (note).

troupes peuvent avoir un effet politique sérieux. Nous désirerions donc nous en tenir à un plafond qui serait le niveau actuel des forces.

Armes atomiques.

La formule du document de Genève peut être conservée.

Activités subversives.

La question fondamentale est celle de la réciprocité.

À Genève, M. Gromyko a toujours évité de prendre clairement position. En fait, il n'a jamais admis une intervention des Alliés occidentaux à Berlin-Est sur la base de cette clause. Mais, à défaut de ce droit, la clause autorise l'ingérence soviétique à Berlin-Ouest. C'est un problème épineux, sur lequel les réserves allemandes paraissent justifiées.

III. *Le problème de la durée d'un accord éventuel.*

Quel que soit l'accord qui pourrait être conclu, une de ses clauses importantes en fixera la durée.

Trois hypothèses se présentent :

— L'accord est valable jusqu'à la réunification : c'est la meilleure solution;

— L'accord ne peut être révisé à l'expiration d'un certain délai que d'un commun accord. Cette solution peut entraîner certaines difficultés d'interprétation. Elle garantit, cependant, à chaque partie, le maintien de ses droits qui ne peuvent être modifiés qu'avec son consentement;

— L'accord n'est valable que pour un délai déterminé. C'est un accord intérimaire. Dans ce cas, les puissances occidentales doivent veiller à ne pas se trouver démunies de leurs droits au terme de l'accord. Elles doivent réserver ceux-ci et s'efforcer d'éviter qu'un accord intérimaire ne les affecte en quelque manière.

IV. *Lien éventuel entre la question de Berlin et la question allemande.*

Alors que les trois puissances, dans leurs principes, comme dans leur plan, lient la solution définitive de la question de Berlin à l'unification de l'Allemagne, les Soviétiques ont cherché à Genève à lier une solution provisoire de la question de Berlin-Ouest au maintien de la division de l'Allemagne. Utilisant la notion d'un Comité mixte proportionnel [1], que nous avions introduite pour préparer les élections libres, ils ont posé comme condition à un accord provisoire de Berlin un Comité mixte paritaire entre « les deux États allemands », c'est-à-dire un Comité qui,

[1] Sur la proposition occidentale de Comité mixte, voir : Ministère des Affaires étrangères, *Réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., Genève (11 mai-20 juin-13 juillet-5 août 1959), procès-verbaux des séances plénières, propositions, communiqués,* Cinquième séance, 15 mai 1959, p. 43, intervention de M. Selwyn Lloyd. Sur la proposition soviétique de création d'un Comité panallemand, voir *ibid.*, XVIe séance, 10 juin 1959, p. 204 (reproduit dans *D.D.F.* 1959, volume annexe).

en tout cas, ne pourrait préparer des élections puisque 50 % de ses membres les subordonneraient à une révision totale des institutions et de la politique de la République fédérale.

Il n'est donc pas question d'entrer dans la voie proposée par les Soviétiques. Tout au plus aurait-on pu envisager que, en prévision d'un accord satisfaisant sur Berlin, le gouvernement fédéral s'engage publiquement à ne pas utiliser certains types d'armes modernes, sauf cas de crise constatée par tous les Alliés, ou toute autre formule de ce genre, de caractère unilatéral et d'effet surtout psychologique. Mais il ne semble pas que le gouvernement de Bonn soit désireux d'envisager une telle suggestion. Il convient donc de la garder en réserve.

*
**

La discussion sur Berlin aura deux aspects, l'un de fond, l'autre de tactique.

En ce qui concerne le fond, nous sommes opposés à toute proposition d'un nouveau statut, nous acceptons d'envisager certains aménagements au régime actuel, à condition que ceux-ci soient soigneusement pesés et ne mettent pas en cause les droits alliés, nous ne croyons pas que l'on puisse établir un rapport entre la solution de Berlin et la cristallisation de la situation actuelle de l'Allemagne.

En ce qui concerne la tactique, nous devons laisser les Soviétiques faire leurs propositions, puisque nous ne cherchons pas à modifier le régime actuel. Mais nous devons être prêts à répondre. À cette fin, et avant de revenir aux problèmes discutés à Genève, il y aurait intérêt à mettre en avant une solution concernant Berlin dans son ensemble. À la différence du plan de Genève, cette solution pourrait être conçue indépendamment de toute étape de réunification. Elle aurait deux avantages :

a. Elle est facilement compréhensible pour l'opinion. Or, plus que la Conférence des ministres des Affaires étrangères [1], la Conférence de mai 1960, par sa brièveté, aura à exercer un effet sur l'opinion;

b. Elle rétablit sous leur véritable jour les problèmes de la réciprocité.

Cette solution cependant ne peut être retenue par les Soviétiques. Dans un deuxième temps, nous pouvons donc envisager certains aménagements au régime actuel, sous les réserves indiquées ci-dessus.

Si, à l'issue de ce débat, M. Khrouchtchev revient à la charge avec le traité de paix séparé, les Alliés ont choix entre deux tactiques. Ou laisser comprendre aux Russes les risques de cette initiative. Ou rappeler les termes du traité japonais [2] qui réserve tous les droits acquis par

[1] La Conférence des ministres des Affaires étrangères se tint à Washington du 12 au 14 avril : voir ci-après les n°s 168, 170.

[2] Le 4 septembre 1951 s'ouvrait la conférence de San Francisco pour le traité de paix avec le Japon. L.U.R.S.S. et l'Indochine y participaient mais non l'Inde. Le 8 septembre 1951 eut lieu la signature du traité de San Francisco, traité de paix avec le Japon signé avec quarante-huit nations. Eut lieu aussi la signature, ce même jour, d'un traité de sécurité entre les États-Unis et le Japon.

l'U.R.S.S. au moins au point de vue territorial. L'U.R.S.S. est-elle prête à en faire autant, et donc à réserver, comme elle l'a fait jusqu'ici, le problème de Berlin qui est du domaine de l'Allemagne dans son ensemble ?

Enfin, et faute d'entente dans aucun de ces domaines, il reviendra aux trois puissances de proposer que la discussion s'étende ou revienne à des domaines plus importants : désarmement, rapports Est-Ouest, la question de Berlin étant laissée en suspens jusqu'à nouvel ordre.

(Europe. Berlin 6-35-1 sd 1.)

21

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE

(Service du désarmement)
au sujet du désarmement

N. *Paris, 16 janvier 1960.*

Les documents ci-joints [1] constituent les éléments d'un plan général de désarmement, qui pourraient être proposés à la Commission d'experts des cinq puissances occidentales qui se réunit à Washington le 25 janvier. Il serait indiqué que ces propositions n'ont pas de caractère gouvernemental, mais montrent l'orientation générale de nos pensées et pourraient constituer l'une des bases des travaux préparatoires des experts; une position définitive ne serait arrêtée par le gouvernement qu'après des études en commun par les experts, des échanges d'idées et une étroite consultation entre Alliés.

Ces documents sont dans la ligne générale des idées exposées par M. Jules Moch à l'O.N.U. et des « suggestions » présentées, au cours des derniers mois, aux Américains, Anglais, Italiens et Canadiens. Ils ne portent que sur les première et deuxième phases d'un plan général de désarmement; la troisième phase ne présenterait pas de difficultés particulières de rédaction : ce serait l'étape des contrôles de fabrication, des interdictions de détention et d'usage, et des destructions jusqu'à des niveaux convenus, correspondant aux besoins de la sécurité intérieure des États et aux obligations découlant de la charte des Nations Unies.

[1] Non-reproduits (il s'agit de fiches relatives aux questions successivement abordées dans la présente note).

Ces deux premières phases soulèvent un certain nombre de difficultés dont les principales sont les suivantes :

I. *Les véhicules de l'arme nucléaire.*

Notre idée générale est de relancer les négociations sur le désarmement en mettant l'accent sur les armes principales : les véhicules de l'arme nucléaire, c'est-à-dire les fusées, satellites ainsi que les principaux engins de l'aviation (avions répondant à certaines normes) et de la marine (sous-marins et navires porte-fusées).

L'inconvénient de cette proposition est évidemment de mettre en cause les éléments mêmes du *deterrent,* c'est-à-dire la base fondamentale de l'équilibre actuel. Les critiques qui ont été parfois adressées à nos suggestions, ici et par nos alliés, sont les suivantes :

1° En ce qui concerne les fusées et satellites, les déclarations des programmes de lancement en première étape, puis les préavis et les contrôles sur place en deuxième étape n'ont pas été critiqués. Ces mesures permettraient le développement d'une coopération internationale et éviteraient, par une présence réciproque, la rupture d'équilibre qui résulterait d'une soudaine avance technique de l'une des parties sur l'autre.

2° Au contraire, des mesures progressives de déclarations et de surveillance de toutes les infrastructures de lancement, si elles peuvent constituer des mesures souhaitables en tant que telles, et sans doute intéressantes pour l'Occident, mal informé sur les sites soviétiques, présenteraient le grave inconvénient de porter peu à peu atteinte à l'un des principes fondamentaux du *deterrent,* qui est le secret et l'invulnérabilité des sites de représailles.

3° De même, en ce qui concerne la marine et l'aviation, les limitations et les contrôles, prévus à la deuxième étape, peuvent porter atteinte à des facteurs du *deterrent* particulièrement importants pour l'Occident (SAC. Polaris), et ont été critiqués à ce titre.

Si l'on renonce aux mesures progressives de déclarations et de surveillance des sites de lancement de fusées, il faut également renoncer aux limitations et aux contrôles des autres véhicules de l'arme nucléaire (aviation et marine). On peut même se demander si, en toute logique, une limitation et un contrôle des armements en général ne deviennent pas impossibles, puisqu'il s'agirait de contrôler les armements mineurs et non les armements décisifs. Le problème du désarmement contrôlé se heurte désormais, pour les puissances disposant d'armes modernes, à des difficultés considérables, peut-être insurmontables. Il est juste de rappeler qu'au cours de la Conférence sur les attaques par surprise, en 1958, les délégations occidentales avaient préparé et remis aux Soviétiques des documents détaillés portant sur le contrôle des fusées et de l'aviation à long rayon d'action.

Sur tous ces points, la position du gouvernement devra être définie et précisée.

II. *Les armements nucléaires.*

Dans le document sur les armements nucléaires, la question de l'arrêt des essais n'est pas mentionnée, puisque sur ce point, notre position n'est pas actuellement conciliable avec celle de nos alliés. Sur les autres points (arrêt contrôlé de la production des matières fissiles militaires et reconversion des stocks), c'est la position traditionnelle qui est exprimée.

Deux graves problèmes se posent toutefois :

1° Notre attitude, étant donné les conditions nouvelles, à l'égard de l'arrêt des essais nucléaires et de la conférence de Genève.

2° Notre attitude dans le cas où l'U.R.S.S. et les États-Unis, étant donné l'importance de leurs stocks d'armes nucléaires, décideraient de négocier un arrêt contrôlé de la production de matières fissiles militaires.

La Défense nationale, par la lettre ci-jointe [1], a saisi le Département de ces deux problèmes et une position gouvernementale devra être définie.

III. *Les armements conventionnels.*

En ce qui concerne les armements conventionnels, deux questions se posent :

1. *Les réductions d'effectifs.*

Nous ne souhaitons évidemment pas que l'accent soit mis sur cette question, pour les raisons suivantes :

— Importance relative décroissante des effectifs étant donné le développement des armes modernes;

— Montant actuel de nos effectifs, dû à la guerre d'Algérie;

— Question des effectifs américains en Europe, dont une réduction, sans solution des problèmes politiques, aurait des conséquences de toutes sortes.

La position de la Défense nationale est de n'accepter une première réduction des effectifs qu'en deuxième étape et aux deux conditions suivantes :

a. Définition des effectifs permettant de garder des réservistes sous les drapeaux au-dessus des niveaux agréés et autorisant des dérogations pour le maintien de la sécurité interne;

b. Limitation contrôlée des armements conventionnels, parallèlement à la limitation des effectifs.

[1] Il pourrait s'agir d'une dépêche n° 0073/E.M.G.D.N./A.G./A.L. du 14 janvier, non reproduite, qui transmet une note sur « La France et l'arrêt des expériences nucléaires ». En conclusion de cette note, il est proposé : *a.* que le lien entre l'arrêt des expériences, l'arrêt de la production, et la reconversion des stocks cesse d'être préconisée par la France qui, en s'alignant sur la position de ses alliés, serait en droit d'attendre de leur part certaines compensations d'ordre technique; *b.* que soit étudiée l'éventualité d'une adhésion inconditionnelle ou conditionnelle de la France à l'accord en préparation sur l'arrêt des expériences, et à cet effet, de la participation de la France, sous une forme ou une autre, à la conférence de Genève.

2. *Le gardiennage international de matériels désignés.*

Dans le plan occidental du 29 août 1957 (1), nous avions accepté une première réduction des effectifs (2,5 millions pour les États-Unis et l'U.R.S.S., 750.000 pour la France et la Grande-Bretagne) sans contrôle, et, simultanément, la mise sous garde internationale d'armements désignés selon une liste agréée.

La Défense nationale est désormais très opposée à cette mesure qui, estime-t-elle, peut donner l'illusion d'un désarmement contrôlé, conformément aux thèses soviétiques.

Nous risquons sur tous ces points de nous trouver isolés devant les positions de nos alliés et l'attitude du gouvernement devra être définie.

IV. *Le désarmement géographiquement limité.*

Dans son plan de désarmement, présenté le 17 septembre 1959 aux Nations Unies (2), M. Selwyn Lloyd a proposé, pour la prévention des attaques par surprise, la réunion d'une conférence qui s'occuperait non seulement des aspects techniques du problème, mais aussi des aspects « politiques », c'est-à-dire des zones d'inspection ou de désarmement en Europe. Les Britanniques nous ont, à plusieurs reprises, indiqué qu'ils restaient fidèles aux positions occidentales de 1957 et au « plan de paix » de mai 1959 (3).

La position française est analogue. Elle devra toutefois être à nouveau clairement précisée au cours des conversations de Washington, surtout si une évolution apparaissait dans l'attitude de nos alliés.

V. Enfin, dans d'autres domaines : commerce et transferts d'armes, réduction des budgets militaires, autorité internationale pour le maintien de la paix, des difficultés apparaîtront dans doute au cours des conversations de Washington.

(1) Reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Sous-Comité de la Commission du désarmement (18 mars-6 septembre 1957),* La Documentation française, 1957, p. 57-59. Sur ce plan, voir également *D.D.F.,* 1957-II, n°s 142, 143, 150.

(2) Reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Commission du désarmement (10 septembre 1959) et XIVe session de l'assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et sa Commission politique (New York 15 septembre-13 décembre 1959),* La Documentation française, 1960, p. 22-24. Sur ce document, voir également *D.D.F.,* 1959-II, n° 153 (et note).

(3) Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 278 *bis*, 300 (note).

22

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 5 [1]. *Paris, 17 janvier 1960* [2].

Les récentes réunions économiques qui ont lieu à Paris [3] ont donné, dans l'ensemble, les résultats que l'on pouvait en attendre. Les problèmes commerciaux ont été placés dans un cadre qui exclut, semble-t-il, sans retour, toute négociation du type de celle qui s'était déroulée au Comité Maudling [4]. L'intervention des Américains et des Canadiens a confirmé notre thèse selon laquelle un système préférentiel est, dans la perspective actuelle de l'économie mondiale, hors de question. Le cadre choisi pour les futures discussions qui n'est plus celui du Conseil de l'O.E.C.E., mais une réunion intergouvernementale comprenant les vingt gouvernements membres et associés de cette organisation ainsi que la Commission de la Communauté économique européenne, traduit, dans la procédure, ce fait nouveau et fondamental. La présence du secrétariat du G.A.T.T. vient à l'appui de cette interprétation.

Dans un tel cadre, la question des mesures à prendre en vue du 1er juillet 1960, date de la prochaine réduction tarifaire entre les Six et entre les Sept, pourra être abordée dans des conditions sinon faciles du moins nouvelles. Le fait d'avoir admis que le problème des relations entre les deux groupes régionaux européens serait examiné « par priorité » donne aux Sept une satisfaction plus apparente que réelle, puisque ce problème se serait posé en tout état de cause dans les tout prochains mois.

D'autre part, l'intention américaine et canadienne de participer en tant que membres de plein exercice à l'organisation économique occidentale qui prendrait la place de l'O.E.C.E. devrait rendre possible de mettre fin à la crise latente dont souffre cette organisation depuis l'échec des négociations sur la zone de libre-échange, en assignant à la coopération économique des objectifs nouveaux adaptés à la situation actuelle, tout en conservant celles des activités présentes dont l'utilité demeure.

(1) Ce télégramme-circulaire a été adressé aux postes de Bonn, Vienne, Bruxelles (Ambassade), Bruxelles (Délégation française auprès des Communautés européennes), Copenhague, Athènes, Reykjavik, Dublin, Rome, Luxembourg, Oslo, La Haye, Lisbonne, Londres, Stockholm, Berne, Ankara, Ottawa, Washington, Madrid, Wellington, Canberra, Rio de Janeiro, Buenos Aires, New Delhi, Pretoria, New York.

(2) Ce télégramme, rédigé le 16 janvier, a été expédié le 17 par courrier.

(3) Du 11 au 14 janvier : voir l'*Année politique 1960,* p. 394-395.

(4) Ainsi nommé du nom de son président. Constitué en 1957 par le Conseil des ministres de l'O.E.C.E., ce comité intergouvernemental était chargé de l'établissement d'une zone de libre-échange entre les États membres de l'Organisation. Il devait aboutir à un échec le 15 décembre 1958 (*D.D.F.,* 1958-II, n° 426).

Quant à la question des pays sous-développés, la procédure adoptée a, de toute évidence, un caractère préliminaire et consultatif, mais elle devrait permettre de clarifier la politique des pays industrialisés du monde libre dans ce domaine, sans entraîner pour l'instant ni laisser pressentir la création d'aucun organisme ou fonds susceptible de faire double emploi avec les institutions existantes.

(DE-CE 1945-1960, n° 802, f° 101.)

23

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 6 [1]. *Paris, 17 janvier 1960, 16 h.* [2]

Je me réfère à mon télégramme-circulaire précédent n° 5 [3].

S'il est vrai que les choses ont été mises sur la bonne voie lors des réunions tenues à Paris les 12, 13 et 14, il ne faudrait cependant pas en conclure que les points de vue se soient rapprochés en ce qui concerne le fond des problèmes ni que l'atmosphère se soit vraiment clarifiée. Du côté des Sept, les Britanniques se sont montrés plus modérés, au moins dans la forme, que certains de leurs associés; rien ne permet cependant de penser que leur position à l'égard du Marché commun ait fondamentalement changé. Certes, ils ne semblent plus s'attendre à une solution rapide du problème des Six et des Sept; ils se rendent visiblement compte que dans l'immédiat, et pour un temps indéterminé, une grande zone dont l'Association européenne de libre-échange à Sept n'est qu'un succédané, est totalement exclue. Mais ils n'ont certainement pas renoncé à exercer une pression sur les Six.

Pour ce qui est des autres membres de l'A.E.L.E., M. Lange a fait un effort, tout relatif d'ailleurs, de modération. En revanche, M. Petitpierre s'est distingué par son intransigeance, par la vigueur de ses attaques contre le Marché commun et en particulier contre la Commission européenne, montrant que le gouvernement helvétique n'avait guère tiré les conséquences des changements intervenus depuis un an dans la politique économique occidentale. Comme d'habitude, le Danemark s'est montré le plus compréhensif à l'égard de nos thèses.

[1] Ce télégramme-circulaire a été adressé aux mêmes postes que le télégramme-circulaire n° 5, du même jour.

[2] Ce télégramme, rédigé le 16, a été expédié le lendemain.

[3] Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 22.

Sans l'intervention américaine, il n'aurait donc certainement pas été possible d'aboutir à un accord au groupe des Treize ni de faire accepter les résultats par l'ensemble des pays membres de l'O.E.C.E. Cette intervention est la suite logique du nouvel équilibre des forces économiques dans le monde et de la convertibilité. Il est trop tôt pour en apercevoir toutes les conséquences. Elles vont se faire sentir tout au long des discussions qui vont sans doute se prolonger longtemps dans toutes les organisations internationales et aboutir notamment à une répartition nouvelle des tâches entre ces instances.

Il est clair cependant que si les États-Unis accordent aux Six un soutien pour des raisons politiques, ils sont, comme les Canadiens, préoccupés de défendre leurs intérêts économiques à l'égard de tous les groupements régionaux. Compte tenu de la période électorale qui s'ouvre et des tendances protectionnistes qui se font jour outre Atlantique, toute solution tarifaire qui permettrait d'aplanir provisoirement les difficultés entre les Six et les Sept, tout en faisant bénéficier les États-Unis des concessions accordées de part et d'autre, aurait la faveur du gouvernement américain. L'état d'esprit des Américains les pousse à prendre certaines initiatives. Si cette circonstance a pu aider les Six, et en particulier la France, à faire triompher, au cours des récentes réunions, nombre de leurs thèses, elle peut offrir aux Britanniques et à leurs associés des possibilités de manœuvre. La grande zone de libre-échange ne ressuscitera pas de sitôt; mais si le champ s'en est élargi, ce qui présente pour la France et pour les Six un avantage incontestable, le conflit tarifaire continue.

(DE-CE 1945-1960, n° 802, f°s 102ro-103ro.)

24

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères [1],
à M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis.

D. n° 92. Très secret. *Paris, 18 janvier 1960.*

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement tunisien vous a fait savoir le 4 janvier 1960 que le président Bourguiba demandait l'évacuation totale de la base de Bizerte, « dont la France n'avait pas besoin » [2].

[1] Qui a signé personnellement le document.
[2] Voir ci-dessus le n° 5.

Cette prétention, exprimée pour la première fois sous forme d'une démarche officielle, n'est pas de nature à modifier la position française qui demeure la suivante :

1° Le gouvernement français, qui a scrupuleusement respecté les engagements contractés avec la Tunisie par l'accord du 17 juin 1958 (1), ne peut envisager en aucune façon l'évacuation de la base stratégique de Bizerte. Celle-ci conserve à ses yeux toute sa valeur et toute son importance, et son « maintien » a été expressément prévu par un accord que la Tunisie a librement signé.

2° Le gouvernement français reste disposé, comme il l'a toujours été jusqu'ici, à discuter avec le gouvernement tunisien des conditions de ce maintien. Il serait, pour sa part, prêt à envisager une coopération de la Tunisie à la défense et au fonctionnement de la base, étant entendu qu'une telle coopération ne peut intervenir que dans le cadre plus général d'une association dans le domaine de la défense.

3° Dans le cas où il apparaîtrait que les circonstances ne permettent pas la conclusion d'un tel accord, le gouvernement français reste disposé à discuter avec le gouvernement tunisien d'un statut provisoire réservant l'avenir, en assurant d'une part le maintien de la base et en laissant d'autre part ouverte la possibilité d'une coopération ultérieure. Ce statut devrait en particulier régler un certain nombre de problèmes pratiques concernant la base.

Le gouvernement tunisien est déjà parfaitement informé de cette position. Il n'est donc pas nécessaire qu'à votre retour à Tunis, vous preniez l'initiative de demander audience au Dr Mokkadem ou au président Bourguiba pour la leur exposer à nouveau.

Il va sans dire cependant qu'au cours d'un de vos entretiens habituels avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, vous pourrez être amené à lui rappeler incidemment notre position, en ajoutant que la demande, présentée par lui le 4 janvier, a été accueillie avec une certaine surprise à Paris, où l'on s'est davantage interrogé sur les motifs qui avaient pu la provoquer, que sur son contenu lui-même.

Au cas où votre interlocuteur ferait allusion à l'accord américano-marocain du 22 décembre dernier (2), vous lui expliquerez qu'en réalité, cet accord confirme pour quatre ans la présence des forces américaines au Maroc, dont le statut n'avait pas, depuis 1956, de base juridique aux yeux des Marocains. Vous ferez valoir que dans le cadre de ses responsabilités africaines, la France est résolue à conserver les positions stratégiques qu'elle détient à Dakar par exemple et que les accords en cours de négociations avec le Mali (3) confirmeront la reconnaissance de ces

(1) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).

(2) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 297 (et note).

(3) Des négociations avaient été entamées le 18 janvier à Paris entre la France, le Sénégal et le Soudan en vue de la reconnaissance de l'indépendance du Mali et de la signature d'accords de coopération (*Année politique 1960*, p. 339).

responsabilités françaises, comme l'a fait le récent accord avec le Cameroun [1].

Vous pourrez enfin indiquer que le gouvernement français envisage de donner certaines satisfactions au gouvernement tunisien, notamment par le regroupement de nos forces en dehors des casernes urbaines ou en corrigeant certaines habitudes anciennes, telles que l'usage de la dénomination de « préfecture maritime ».

(Tunisie T-19-1E.)

25

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 175 à 177 [2]. *Bonn, 20 janvier 1960.*

(*Reçu :* 16 h.)

L'interview que le général Massu aurait accordée au correspondant de la *Süddeutsche Zeitung,* M. Kempski [3], suscite un vif intérêt en Allemagne occidentale, plus, d'ailleurs, par suite des réactions qu'elle a suscitées à Paris, qu'en raison du texte même de l'interview.

La presse note que le général Massu a été convoqué à Paris et fait état de ses démentis. Mais elle ne peut s'empêcher de constater que ses déclarations ont eu lieu peu de temps avant l'ouverture de la conférence sur l'Algérie [4], dont, ici, on espérait une relance de la politique algérienne du gouvernement.

C'est la première fois, observe-t-on, que des critiques sont formulées aussi ouvertement contre le général de Gaulle. Certains, rappelant le

[1] L'indépendance du Cameroun avait été proclamée le 1er janvier 1960 (*Ibid.*, p. 351-353).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Alger (*via* l'Intérieur) sous le n° 104.

[3] Le 18 janvier, le journal de Munich *Süddeutsche Zeitung* publiait, sous la signature de son chef du service des reportages, Hans Ulrich Kempski, une interview du général Massu, dans laquelle le commandant du corps d'armée d'Alger mettait en doute l'obéissance de l'armée à la prochaine directive du général de Gaulle et condamnait la politique définie le 16 septembre, allant jusqu'à s'interroger sur la succession du président de la République (l'*Année politique 1960*, p. 270-271). Aussitôt la Délégation générale et le commandant en chef, le général Challe, opposaient un démenti formel à l'interview, tout comme le faisait lui-même le général Massu, convoqué à Paris dans la journée du 19. Le 22, ce dernier était destitué de ses fonctions. Ceci devait déboucher sur la journée sanglante du 24 janvier et la « semaine des barricades » (*Ibid.*, p. 272-282).

[4] Le 14 janvier, la présidence de la République avait annoncé la convocation, pour le 22 janvier, d'une Conférence algérienne, réunissant les principaux responsables ministériels, civils et militaires.

départ de M. Pinay [1], craignent que la Ve République ne traverse une crise très profonde et se demandent si, en dernier ressort, le général de Gaulle ne sera pas obligé de prendre des mesures exceptionnelles en vue de faire face aux dangers qui le menacent du côté de l'armée et des Français d'Algérie.

La *Süddeutsche Zeitung*, pour sa part, joue la pudeur offensée. Dans un communiqué, publié hier, elle s'est empressée de proclamer l'authenticité de son interview. Son rédacteur en chef Probst se défend, aujourd'hui, d'avoir voulu s'immiscer dans les affaires intérieures d'un allié de son pays, et prétend n'agir que dans un souci d'information. Mais, en écrivant : « Nous avons au sujet de l'Algérie une opinion personnelle, que nous ne nous sentons pas compétents pour commenter », il donne la mesure de ses véritables sentiments.

(Collection des télégrammes.)

26

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 8 [2]. *Paris, 21 janvier 1960, 8 h.*

Suite à mon télégramme précédent [3] :

Texte de l'aide-mémoire remis à l'ambassade du Royaume-Uni :

« Le secrétariat exécutif de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a, conformément à la procédure arrêtée à la quinzième session des parties contractantes, prié celles-ci de lui faire connaître avant la fin du mois de janvier les éclaircissements qu'elles souhaiteraient demander au sujet du traité de Stockholm [4].

[1] Le ministre des Finances et des Affaires économiques avait, le 8 janvier, manifesté sa vive opposition à un certain nombre de projets allant à l'encontre de sa politique (création d'une « Société industrielle des pétroles » et d'un « Bureau de conversion industrielle », aménagement du Code du commerce). Le ton montait au Centre national des indépendants, parti de M. Pinay, contre le gouvernement et le président de la République. Après une vaine tentative d'arbitrage de ce dernier, un communiqué de l'Élysée, le 13 janvier, annonçait que M. Pinay « cess(ait) d'exercer les fonctions de ministre des Finances et des Affaires économiques sur une décision du chef de l'État motivée par des raisons concernant le fonctionnement intérieur du gouvernement ». M. Wilfrid Baumgartner, gouverneur de la Banque de France, était appelé à lui succéder (*Année politique 1960,* p. 4-6).

[2] Ce télégramme-circulaire a été adressé aux postes de Londres, Washington, Bruxelles (délégation française auprès des Communautés européennes), Bonn, La Haye, Luxembourg, Rome, Genève (délégation française auprès de l'office européen des Nations Unies et des organisations internationales).

[3] Télégramme-circulaire n° 7, du même jour, non reproduit. Il indiquait simplement que, par un aide-mémoire, la France demandait à l'A.E.L.E. de préciser ses intentions vis-à-vis du G.A.T.T.

[4] Sur ce traité, voir *D.D.F.,* 1959-II, nos 240 (note), 245 (note).

« Les autorités françaises compétentes sont embarrassées, pour répondre au vœu du secrétariat de l'Accord général, en raison de l'incertitude qui continue de régner quant à la nature juridique exacte que les États membres de l'A.E.L.E. et plus particulièrement le Royaume-Uni, attribuent à cette association et, en conséquence, quant aux articles de l'Accord général dont ces États souhaiteraient se prévaloir.

« Au moment où la négociation entre les Sept a été ouverte, le sentiment général était que le traité serait présenté au titre de l'article XXV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce [1].

« Toutefois, la délégation suédoise à la session de Tokyo [2] a affirmé que l'A.E.L.E. était une zone de libre-échange compatible avec l'article XXIV de l'Accord général [3].

« En revanche, cette affirmation ne se retrouve pas dans la communication du Secrétariat exécutif.

« Les autorités françaises compétentes estiment qu'il serait sage de s'en tenir à l'article XXV.

« Il leur semble en effet que si le traité de Stockholm était présenté au titre de l'article XXIV, un précédent gros de conséquences serait créé et dont pourraient se prévaloir d'autres gouvernements qui, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient, songent à créer des groupements économiques régionaux. Il est important de ne pas ouvrir exagérément la faculté de déroger de plein droit aux règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

« Ces réflexions ont sans doute été faites par les États signataires du traité de Stockholm.

« Bien qu'un certain nombre d'autres questions à propos de ce traité aient sans doute à être posées, elles sont d'une nature relativement subalterne à côté de ce problème fondamental de l'invocation de l'un ou de l'autre article.

« Aussi la tâche des services français compétents serait-elle grandement facilitée si les autorités britanniques pouvaient faire connaître leur position, compte tenu de ce qui précède. »

(DE-CE 1945-1960, n° 769, f°s 228-229.)

[1] L'article XXV concernait l'action collective des parties contractantes (Ministère des Affaires étrangères, Ministère des Finances et des Affaires économiques, *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce,* Imprimerie nationale, 1950, p. 38-39).

[2] La quinzième session du G.A.T.T. s'était tenue à Tokyo du 26 octobre au 21 novembre 1959.

[3] L'article XXIV du G.A.T.T. concernait les unions douanières et les zones de libre-échange (*Accord général...* p. 36-38).

27

M. Tréca, Chargé d'affaires de France à Tripoli,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 33 à 35 (1). *Tripoli, 21 janvier 1960, 19 h.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Le représentant d'un pays arabe m'a apporté une conversation qu'il avait eue avec Ferhat Abbas, juste avant le départ de celui-ci pour Tunis.

1. Le chef du G.P.R.A. lui aurait dit que ses thèses l'avaient emporté sur celles des extrémistes (2). Ferhat Abbas veut une négociation et fera tout pour y arriver, mais il n'entend pas la limiter à un simple cessez-le-feu. Il aurait fait admettre par le G.P.R.A. à l'unanimité l'idée de poursuivre cet objectif quitte, si celui-ci n'était pas atteint dans un an, à accepter les pourparlers limités à un cessez-le-feu.

Pour atteindre cet objectif, Ferhat Abbas a accepté l'idée d'un renforcement de la lutte (terrorisme individuel tant en France qu'en Algérie, pressions sur les harkis pour les amener à déserter). Par contre, il se serait opposé avec succès aux projets de ceux qui voulaient faire appel à des volontaires des pays communistes.

2. Encore que le communiqué de Tunis n'en fasse pas mention, mon interlocuteur me dit que l'idée de la fixation du siège du G.P.R.A. ou du Comité ministériel de guerre n'était pas abandonnée. Cette mesure répondrait au vœu formel des combattants et aurait été acceptée dans son principe pour éviter des ralliements ou des cessez-le-feu locaux.

(1) Ce télégramme a été transmis à Alger (n° 92)

(2) À l'issue d'une session qui s'était déroulée à Tripoli du 16 décembre 1959 au 18 janvier 1960 (Sur cette session, voir *DDF*, 1959-II, n° 300 et note; ci-dessus le n° 19), le Conseil national de la Révolution algérienne publiait deux communiqués. L'un de ces communiqués annonçait la constitution au sein du G.P.R.A. d'un « Comité interministériel de la Défense nationale », assisté d'un État-major. Le C.N.R.A. rappelant ses réponses du 2 septembre et du 20 novembre 1959 à la proposition du général de Gaulle du 16 septembre précédent relative à l'autodétermination . (Sur la proposition du Général et les réponses du G.P.R.A., voir *DDF*, 1959-II, n°s 132 (note), 165 (note)). Il déplorait que le gouvernement français y eût répondu par « la continuation d'une guerre de reconquête coloniale ». Il dénonçait certaines pratiques de l'armée française (tortures, regroupements) et se référait notamment à un rapport du C.I.C.R. (Sur ce rapport, voir l'*Année politique 1960*, p. 1; ci-après le n° 83, note). Il s'en prenait au soutien apporté à la France dans la guerre d'Algérie par certains gouvernements occidentaux, et demandait aux peuples et aux gouvernements « anticolonialistes » d'imposer la paix au gouvernement français. Il dénonçait aussi la prochaine expérience atomique française au Sahara (Télégramme de Tunis n° 145 du 19 janvier, non reproduit; *Le Monde* du 21 janvier, p. 2).
Par son autre communiqué, le C.N.R.A. annonçait avoir investi le « gouvernement provisoire de la République algérienne » avec à sa tête Ferhat Abbas, comme vice-président du Conseil et ministre des Affaires extérieures Krim Belkacem, comme vice-président du Conseil Ben Bella. Cinq ministres d'État (Hussein Aït Ahmed, Rabah Bitat, Mohammed Boudiaf, Mohammed Khider, Mohammed Saïd) et cinq ministres chargés d'un département y figuraient (Télégramme de Tunis n° 140, du 19 janvier, non retenu; *Le Monde, ibid*).

3. La suppression du ministère des Affaires nord-africaines traduirait la méfiance exprimée au sein du C.N.R.A. envers l'attitude de la Tunisie et du Maroc dans l'affaire algérienne.

(Collection des télégrammes.)

28

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 367 à 374 [1]. Réservé. *Rabat, 21 janvier 1960.*

(*Reçu :* le 22, 1 h. 25.)

J'ai fait part ce matin au Prince de la surprise et de l'inquiétude que j'avais éprouvées à la lecture du communiqué de Damas [2].

Le Prince savait que toute la politique appliquée par la France au Maroc reposait sur la confiance que nous avions dans l'action modératrice du Souverain. Or, les termes du communiqué étaient rien moins que modérés. J'ai relevé les passages traitant (indépendamment de la Palestine) de l'Algérie, de la Mauritanie et de l'explosion atomique au Sahara. Sur ces trois points, ce texte paraissait dirigé ouvertement contre la France.

J'ai rappelé au Prince les propos qu'il m'avait tenus avant le départ du Roi pour la Suisse. L'intention de son père, m'avait-il alors indiqué, était de dire au président de la République que le Maroc n'élèverait plus de revendications immédiates sur la Mauritanie puisque celle-ci pouvait disposer librement de son sort. Fallait-il comprendre que le voyage du Roi allait détourner le Maroc de l'Occident ?

Le colonel Touya vous aura dit combien le Prince lui avait paru hier surpris et désorienté de la publication du communiqué. Il avait eu le

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Tunis (n°s 223-230).

(2) Le Roi avait quitté le Maroc le 7 janvier pour un mois entier afin de se rendre dans les principaux pays arabes, à l'exception de la Libye et de la Tunisie. Le premier pays visité fut la R.A.U., du 7 au 19 janvier. Le communiqué commun publié à Damas à l'issue de cette visite faisait une place importante à la grande patrie arabe, sur un ton tout à fait nassérien, et la solidarité des peuples afro-asiatiques qui « combattent pour leur libération » y était largement affirmée. Un long paragraphe était consacré à la Palestine. Au sujet de l'Algérie, Nasser et le roi du Maroc proclamaient « leur entier appui à la cause du peuple algérien combattant » et leur attachement à son droit à l'indépendance totale; à propos de la Mauritanie, ils prenaient acte du « caractère marocain » de ce pays et affirmaient son droit à l'autodétermination. Enfin, ils réprouvaient la persistance de la France à vouloir faire exploser une bombe atomique, en dépit des recommandations de l'O.N.U.

temps depuis lors de préparer les explications qu'il m'a données. Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

Nous devions comprendre que son père « dont nous savons bien qu'il n'allait jamais à contre-courant » — et qui avait été reçu en Égypte dans une atmosphère de très grand enthousiasme et avec toutes sortes d'égards — avait dû tenir compte de l'ambiance et n'avait pu refuser de s'associer à une déclaration dont nous ne devions pas nous exagérer la portée. Le Prince m'a donné en exemple la partie du communiqué se référant à la Palestine : nous savions bien que ce problème n'était pas un de ceux pour lesquels le Maroc s'était jamais passionné et qu'il n'y avait pas d'antisémitisme dans ce pays.

Moulay Hassan a évoqué ensuite les autres points du communiqué. Si celui-ci parlait d'appui total à l'Algérie, il ne pouvait évidemment s'agir que d'une prise de position en faveur de l'indépendance algérienne. Il n'y avait en effet rien qui allât au-delà de la déclaration déjà faite aux Nations Unies. Par exemple, il n'était pas question un seul instant de fournitures d'armes ou de commandos de volontaires.

De même, rien n'était changé dans la politique marocaine à l'égard de la Mauritanie. « Vous nous avez joué un bon tour, m'a dit le Prince, le jour où vous avez proclamé le droit des Mauritaniens à disposer d'eux-mêmes. À partir de ce moment, nous ne pouvions plus formuler de revendication territoriale sur la Mauritanie. Pour ne pas nous laisser dépasser, il a fallu accepter l'idée de l'autodétermination mauritanienne. Il n'est pas question de revenir là-dessus. »

Quant à la bombe atomique, le Maroc a, à tort ou à raison, pris position aux Nations Unies dans des termes que le Prince avait d'ailleurs lui-même regrettés, mais une résolution avait été votée et le Maroc ne pouvait maintenant que s'appuyer sur celle-ci.

Ce plaidoyer n'a bien entendu qu'une valeur relative. L'élément essentiel, à savoir que le Roi suit toujours le courant, est pourtant foncièrement exact. Nous pouvons effectivement en conclure qu'il ne faut pas attribuer au communiqué de Damas une importance qui dépasse nécessairement la durée même d'un voyage accompli dans l'atmosphère surchauffée du Moyen-Orient.

Je tenais cependant à marquer dès aujourd'hui une réaction au communiqué à la fois pour éviter si possible que le Roi, qui est en contact quotidien avec son fils par téléphone, ne se livre à d'autres manifestations du même ordre et pour faire sentir qu'après s'être laissé entraîner si loin dans le sens de l'arabisme, une prise de position pro-occidentale était souhaitable si l'on ne voulait pas donner l'impression que l'équilibre de la politique marocaine était rompu. Nombreuses sont en effet les personnalités marocaines qui estiment que le Roi est allé trop loin. C'est ce que vient de me dire spontanément M. Balafrej.

(Collection des télégrammes.)

29

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 390 à 397 [1]. *Rabat, 21-22 janvier 1960.*

(*Reçu :* le 22, 18 h. 25, 19 h. 50.)

Le directeur du cabinet de M. Ibrahim, qui assure l'intérim du secrétariat général des Affaires étrangères, vient d'appeler M. Le Roy pour lui remettre une note de protestation contre le projet d'explosion atomique au Sahara dont le Département recevra copie sous le numéro suivant.

M. Lamrani a précisé en remettant cette note qu'il ne fallait pas l'interpréter comme un geste d'hostilité à l'égard du gouvernement français.

« Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade extraordinaire mission exceptionnelle de la République française au Maroc et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

« Le gourvernement marocain ayant appris par des informations de presse qu'une circulaire du secrétariat général français à l'Aviation commerciale et civile a été communiquée aux compagnies de navigation aérienne le 31 décembre 1959 portant à leur connaissance que des limitations seront apportées au trafic aérien au-dessus de certaines régions sahariennes et dans des conditions qui devraient être définies par la suite, le ministre des Affaires étrangères par intérim a attiré l'attention de l'ambassadeur de France sur la portée de cette information et lui a rappelé la position du gouvernement marocain au sujet du projet français d'essais nucléaires à Reggane, ainsi que la résolution adoptée sur cette question par l'assemblée générale des Nations Unies au cours de sa dernière session [2].

« De nouvelles informations émanant de diverses agences de presse font état d'un *Notam* du secrétariat général français à l'Aviation commerciale et civile qui aurait été transmis ce jeudi 21 janvier à 16 h. 45 à Orly aux compagnies de navigation aérienne et indiquant : « Les zones bleue et verte définies par la circulaire du 31 décembre 1959 seront mises en service le vendredi 22 janvier 1960 à 5 h.45 GMT ». Ces dispositions laissent supposer que l'explosion de la bombe atomique française est imminente.

« L'ambassadeur de France, reçu le 21 janvier à 19 h. 15 par le ministre des Affaires étrangères par intérim, n'a pas été en mesure de l'infirmer.

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Tunis (n°s 275-282).
(2) Sur cette affaire, voir D.D.F., 1959-II, n°s 224-I (note), 279.

« Malgré des informations parvenues assez tard dans la soirée et tendant à faire croire à l'annulation des instructions données dans l'après-midi par le secrétariat général français à l'Aviation commerciale et civile, il ressort de l'ensemble de toutes ces informations et d'une série de renseignements que le gouvernement français est en train de mettre en place le dispositif nécessaire à l'expérimentation projetée. Dans ces conditions, le gouvernement marocain tient à rappeler l'attitude qu'il a prise à l'égard des projets d'essais nucléaires français au Sahara dès que le gouvernement français avait fait connaître ses projets.

« Cette attitude a été exprimée fermement dans les différentes notes que le gouvernement marocain a adressées à l'ambassade de France entre le 24 février et le 26 juin 1959. Elle a été également amplememt développée par la délégation marocaine au cours des débats sur la question des essais nucléaires français au Sahara pendant la quatorzième session de l'assemblée générale des Nations Unies. La résolution votée à une large majorité le 20 novembre 1959 contenait dans son dispositif opératoire la décision suivante : (l'Assemblée générale « prie la France de renoncer à ses essais »).

« Fort de cette attitude clairement exprimée par la plus haute instance internationale, le gouvernement marocain élève la plus vive protestation contre les intentions persistantes de la France de procéder à l'explosion de la bombe au Sahara malgré la désapprobation du Maroc, des pays africains directement intéressés et d'autres États membres des Nations Unies, qui ont soutenu le recours du Maroc auprès de cet organisme quand la France n'a pas pris en considération les multiples démarches marocaines et celles de beaucoup d'autres pays.

« En renouvelant énergiquement ses protestations, le gouvernement marocain rejette sur la France seule la responsabilité des graves conséquences que son attitude ne manquera pas de provoquer sur le plan des relations franco-marocaines d'une part et sur le plan international d'autre part.

« Le gouvernement marocain persiste à espérer que le gouvernement français, soucieux du maintien de ses relations d'amitié avec le Maroc et l'ensemble des peuples africains, renoncera à ses projets d'essais nucléaires au Sahara conformément d'ailleurs à la recommandation de l'assemblée générale des Nations Unies.

« Le ministère des Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade extraordinaire mission exceptionnelle de la République française au Maroc l'assurance de sa haute considération [1] ».

(Collection des télégrammes.)

[1] Par télégramme n°s 216-218, du 23 janvier, non retenu, le Ministre déclarait avoir reçu, le jour même, l'ambassadeur du Maroc, chargé de remettre la note de protestation ici reproduite. M. Couve de Murville avait indiqué à M. Benjelloun qu'il regrettait l'agitation qui se développait au Maroc à propos de la bombe française, et qui pouvait avoir des répercussions sur les rapports entre les deux pays : cette campagne était « d'une violence difficile à comprendre ». Toutes les explications nécessaires avaient été données sur le plan sanitaire à l'O.N.U. quant à l'absence de risque. Sur le plan politique, « c'était une autre affaire, et nous ne voyions vraiment pas en quoi le Maroc pouvait être intéressé par le fait que la France cherchait à développer un armement nucléaire ».

30

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 183 à 211. *Tunis, 22 janvier 1960, 12 h. 15, 12 h. 55, 13 h.*
Très secret.
Réservé. (*Reçu :* 16 h. 50, 17 h. 17, 17 h. 30.)

J'avais, à mon retour de Paris, fait savoir à M. Mokkadem que j'étais à sa disposition pour reprendre contact avec lui. J'ai été, dès le lendemain de cette communication, convoqué par M. Ladgham qui m'a reçu en présence du secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

La conversation a porté tout d'abord sur le problème des terres [1]. J'en retiens les points suivants :

1. Mes deux interlocuteurs se sont déclarés d'accord sur le principe d'une négociation en deux étapes. Il s'agirait de s'entendre au premier stade sur les grands principes. Au second stade, des discussions techniques seraient engagées au niveau des experts.

2. MM. Ladgham et Mokkadem ont affirmé leur intention de procéder par voie d'accord avec le gouvernement français, ce qui implique la renonciation à toute mesure de spoliation et la régularisation des décisions unilatérales déjà intervenues.

3. Il ne devrait pas, semble-t-il, y avoir d'obstacles à des transactions privées aux termes desquelles les colons français pourraient vendre leurs propriétés à des particuliers tunisiens. Il a été toutefois reconnu que de telles transactions seraient relativement peu nombreuses, la plupart des cessions devant être réglées par les dispositions arrêtées de concert avec le gouvernement français.

Mes interlocuteurs ont indiqué que les autorisations de transfert vers la France de capitaux provenant de la réalisation par des agriculteurs de leurs avoirs immobiliers et de leur matériel pourraient être accordées, sous réserve cependant que le volume de ces opérations ne soulève pas

[1] Le problème des terres avait été abordé récemment lors d'un entretien entre l'ambassadeur et le Président tunisien (*D.D.F.*, 1959-II, n° 292). À la suite des protestations du gouvernement français, les dirigeants tunisiens avaient décidé, fin décembre 1959, de surseoir à toute nouvelle mise sous séquestre de propriétés françaises. M. Mokkadem avait confirmé à M. Boegner qu'aucune mesure de cet ordre ne serait prise « jusqu'à conclusion d'un règlement entre les deux gouvernements », et assuré qu'il ne serait pas non plus créé de difficultés aux Français détenteurs de lots domaniaux. Ainsi que l'avait fait savoir le président Bourguiba dans son discours de l'Enfida le 23 décembre, le gouvernement tunisien s'était déclaré prêt à engager des négociations sur le problème des biens agricoles français en Tunisie.

de difficultés au point de vue des changes. J'ai souligné l'importance essentielle que nous attachions à cet aspect du problème.

4. MM. Ladgham et Mokkadem n'ont pas fait d'objection à l'établissement d'un programme de cession des terres qui aurait un caractère échelonné et comporterait la fixation de tranches annuelles fixées suffisamment à l'avance pour que les colons intéressés puissent prendre leurs dispositions en conséquence. M. Ladgham à précisé que les capacités d'absorption de la Tunisie étaient limitées et qu'il y avait donc intérêt à procéder de la sorte. Il a paru admettre que certains agriculteurs français, qui se trouvent dans une situation difficile, notamment nos compatriotes de la basse vallée de la Medjerdah, soient classés parmi les prioritaires dans le programme envisagé.

5. Mes interlocuteurs n'ont soulevé d'objection, ni à la constitution d'une commission mixte franco-tunisienne qui aurait pour mandat d'établir le calendrier des rachats envisagés, ni à l'institution d'un organisme mixte chargé d'évaluer les propriétés.

Arguant de considérations de souveraineté, MM. Ladgham et Mokkadem se sont montrés en revanche réticents quant au recours à un expert neutre en cas de désaccord entre membres de cet organisme. J'ai souligné que c'était là, pour nous, une question de principe à laquelle nous attachions beaucoup d'importance, mais que, dans la pratique, l'intervention d'un tiers serait sans doute rarement nécessaire. Mes interlocuteurs ont finalement demandé à réfléchir et à consulter leurs juristes.

6. En ce qui concerne les sociétés, mes interlocuteurs n'ont pas contesté notre position de principe selon laquelle l'État français se refuse à participer à leur indemnisation. Ils ont néanmoins manifesté des réticences à la perspective que le gouvernement tunisien aurait à en supporter intégralement la charge et ils ont réservé leur réponse.

7. Mais c'est surtout au sujet de notre proposition selon laquelle la Tunisie devrait indemniser dans la proportion de 50 % les agriculteurs français, que j'ai rencontré les plus fortes résistances.

MM. Ladgham et Mokkadem ont déclaré que notre système aboutirait en définitive à faire supporter au gouvernement tunisien, soit immédiatement, soit à terme, l'indemnisation intégrale des agriculteurs français. Ils ont fait valoir que la Tunisie, qui ne disposait même pas des ressources nécessaires au développement de son économie, ne pourrait dégager les crédits indispensables au règlement sur cette base du problème des terres. Il fallait que l'on comprenne à Paris les difficultés auxquelles se heurtait le gouvernement tunisien.

J'ai souligné que le gouvernement français ne sous-estimait pas ces difficultés et que c'était précisément dans un esprit de compréhension qu'il était prêt à consentir lui-même des sacrifices importants allant jusqu'à l'escompte des bons émis par le gouvernement tunisien pour une valeur représentant 50 % du prix des terres.

M. Ladgham a alors déclaré que la Tunisie était placée devant le dilemme suivant : ou bien elle parviendrait à un arrangement amiable avec le gouvernement français sur la rétrocession des terres appartenant à nos compatriotes, ou bien elle procéderait à une réforme agraire s'appliquant à l'ensemble du territoire et touchant sans discrimination les agriculteurs français comme les agriculteurs tunisiens.

J'ai répondu que le gouvernement tunisien avait le plus grand intérêt à régler les problèmes d'une manière équitable et à s'abstenir de toutes mesures qui feraient mauvais effet à l'étranger et que, de son côté, le gouvernement français ne saurait admettre que des mesures équivalant à des spoliations fussent prises à l'encontre de ses ressortissants.

Il a été finalement convenu que le gouvernement tunisien examinera nos propositions et que nous pourrons ensuite reprendre la conversation.

Au cours du même entretien, mes interlocuteurs m'ont interrogé sur la suite réservée par le gouvernement français à la démarche qui avait été effectuée auprès de moi le 4 janvier par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères au sujet de Bizerte (1).

J'ai répondu conformément à vos instructions (votre lettre n° 67 du 18 janvier) (2).

En marquant que les conceptions des deux gouvernements étaient opposées, M. Ladgham s'est lancé dans un monologue assez confus d'où il ressortait que la prolongation de la guerre d'Algérie et l'émotion qu'elle soulevait, particulièrement en Afrique, rendaient impossible la conclusion d'un accord de coopération avec la France sur le plan militaire. D'autre part, les Américains avaient donné l'exemple en prenant la décision d'évacuer à terme leurs bases marocaines (3) et envisageraient même, d'après lui, d'abandonner celle de Wheelus Field. La valeur stratégique de Bizerte dans une guerre atomique était loin d'être reconnue. Enfin, la Tunisie était l'objet de très vives attaques du F.L.N. et du monde arabe au sujet de la présence militaire française. Des pressions s'exerçaient aussi sur le plan interne : M. Ladgham a évoqué à ce sujet la grève des ouvriers de l'Arsenal.

Le gouvernement français, a poursuivi M. Ladgham, ne devait pas sous-estimer les graves difficultés du gouvernement tunisien. Ce dernier avait recherché une solution. M. Bourguiba avait, à un moment donné, émis l'idée que, dans le cas où la paix serait rétablie en Algérie, la Tunisie serait disposée à concéder à la France l'utilisation de la base de Bizerte (4). Dans l'esprit du chef de l'État, il ne s'agissait pas d'un chantage, mais d'une proposition constructive de nature à favoriser, dans l'avenir, les nouvelles relations de la France et du Maghreb. Cette offre

(1) Sur cette démarche, voir ci-dessus le n° 5.

(2) Il s'agit en fait d'une dépêche n° 92 (et non 67) ci-dessus reproduite sous le n° 24.

(3) Sur cette promesse américaine, faite en décembre 1959, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 297 (et note).

(4) *D.D.F.*, 1959-I, p. 278 (note).

n'avait malheureusement pas été retenue par le gouvernement français. À l'heure actuelle, il devenait de plus en plus difficile pour le gouvernement tunisien de maintenir les choses en l'état.

J'ai ramené la conversation sur son véritable terrain en marquant notamment que la France entendait conserver les bases qu'elle occupe au Maroc et d'une manière générale en Afrique. En dépit des affirmations que je venais d'entendre, Bizerte conservait une valeur stratégique extrêmement importante et demeurait, en raison de sa position géographique, une base irremplaçable en Méditerranée. Il fallait, à cet égard, se garder, en matière de stratégie, de conceptions futuristes un peu simplistes. Au surplus, nous étions résolus à nous en tenir à l'accord du 17 juin 1958 qui prévoit formellement le maintien de la base [1].

Répondant aux allusions faites par M. Ladgham à la guerre d'Algérie, j'ai marqué que l'on avait été surpris à Paris de constater que la Tunisie avait soulevé le problème de l'évacuation de Bizerte alors qu'elle tolère le stationnement sur son territoire de très importants éléments de l'A.L.N. qui effectuent des opérations contre nos forces en Algérie. J'ai eu soin de préciser que cette constatation était tout à fait indépendante des considérations que je venais d'exposer au sujet de notre maintien à Bizerte. Quant au fait que des opérations militaires se déroulaient encore en Algérie, j'ai renvoyé M. Ladgham aux propos tenus publiquement par M. Bourguiba au lendemain de la déclaration du 16 septembre [2].

Mes interlocuteurs n'ont pas démenti la présence de formations de rebelles algériens en territoire tunisien. M. Ladgham, reprenant des thèses qu'il avait exposées dans le passé à mon prédécesseur, a souligné que les troupes françaises qui étaient stationnées il y a trois ans en territoire tunisien le long de la frontière n'avaient pu elles-mêmes en venir à bout. Le gouvernement tunisien constatait d'autre part que ces derniers temps, l'artillerie avait procédé à de véritables bombardements en territoire tunisien. Les incidents se multipliaient, mais le gouvernement tunisien avait décidé pour le moment de ne leur donner aucune publicité.

Cette situation, a indiqué M. Ladgham, ne pourrait toutefois pas se prolonger indéfiniment et le gouvernement tunisien redoutait d'être entraîné un jour dans le conflit « ou avec la France ou contre la France ».

Revenant alors à l'affaire de Bizerte, M. Ladgham a prétendu que la base jouait un rôle actif dans nos opérations militaires en Algérie. L'activité aérienne avait, à l'en croire, augmenté ces derniers temps dans des proportions inquiétantes; on avait constaté des transports importants de munitions; Bizerte servait de centre de réparations; nous allions même jusqu'à y instruire des harkis.

(1) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).

(2) Sur la déclaration du général de Gaulle relative à l'Algérie en date du 16 septembre 1959, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

J'ai réfuté catégoriquement ces assertions en déclarant avec la plus grande netteté que Bizerte ne jouait aucun rôle dans les opérations en Algérie. Quant aux difficultés résultant, sur la frontière, de la présence de forces de l'A.L.N. en territoire tunisien, elles constituaient un état de fait dont nous n'étions nullement responsables. Il serait déraisonnable, et dangereux, ai-je affirmé avec force, de se laisser déborder par les événements et de renoncer aux efforts que nous avions poursuivis jusqu'à maintenant avec succès pour, malgré tout, conserver aux relations entre nos deux pays un caractère amical. La Tunisie y avait autant intérêt que nous-mêmes.

J'ai souligné en outre l'importance que présentaient pour la Tunisie les mesures que nous envisagions de prendre en vue de modifier notre implantation à Bizerte et de supprimer certaines séquelles du passé (abandon de la dénomination de préfecture maritime). Ces dispositions seraient de nature à donner au gouvernement tunisien des satisfactions substantielles. Pour le reste, j'ai insisté sur le fait que notre proposition tendant à associer les forces tunisiennes à la défense et au fonctionnement de la base permettrait de concilier d'une manière durable nos responsabilités en matière de sécurité et les préoccupations d'ordre politique qui inspirent le gouvernement tunisien.

Il convenait de ne rien faire qui puisse compromettre cette solution d'avenir.

L'entretien qui, à aucun moment, n'a été tendu, est demeuré sans conclusion pratique.

J'ai eu, néanmoins l'impression que mes interlocuteurs étaient, au fond, intéressés par les indications que je leur donnais sur notre intention de regrouper nos forces en dehors des casernes urbaines. Mais il est bien évident que, d'une manière générale, les propos qui m'ont été tenus avaient pour objet de réserver entièrement la liberté de manœuvre de M. Bourguiba.

MM. Ladgham et Mokkadem ont évoqué à l'issue de notre entretien le problème des frontières du Sud.

Ils ont développé les thèses que nous connaissons.

J'ai répondu en rappelant notre position à ce sujet tout en ajoutant, conformément à vos directives, que le gouvernement français ne refuserait peut-être pas de discuter avec le gouvernement tunisien à l'avenir et dans un contexte politique général différent, de l'éventualité d'une *rectification* de frontière. A l'heure actuelle, il ne pouvait être question d'engager une discussion sur ce point.

Mes interlocuteurs m'ont alors indiqué que, dans ces conditions, le gouvernement tunisien serait disposé à renoncer à soutenir, pour le moment, sa revendication, mais qu'il demanderait que lui soit reconnu immédiatement le droit d'envoyer des patrouilles jusqu'à la borne 233 « qui était en territoire tunisien ». Ils ont invoqué de nouveau la conven-

tion de 1910 conclue entre l'Empire ottoman et le bey de Tunis [1] et tout récemment l'accord franco-libyen de 1956 [2] par lequel les deux parties contractantes se référaient explicitement aux dispositions de cette convention. J'ai opposé une fin catégorique de non-recevoir en marquant qu'il s'agirait là d'une anticipation sur les résultats d'une négociation éventuelle qui, comme je l'avais indiqué auparavant, ne pourrait s'engager que dans l'avenir.

MM. Ladgham et Mokkadem ont également soulevé la question de Fort-Saint [3]. Ils ont reconnu que nous avions, conformément aux dispositions de l'accord domanial, remis le 1er janvier aux autorités tunisiennes les dépendances du bordj. Ils ont cependant exprimé leur surprise que l'armée française ait établi un poste de contrôle à proximité immédiate des casernements évacués par elle et qui permet de surveiller à la fois la piste, le fort et le terrain d'aviation. J'ai répondu que la cession des dépendances de Fort-Saint n'avait impliqué de notre part aucune rectification de frontière. Le gouvernement tunisien ne pouvait s'en étonner puisqu'en réponse à la note qu'il nous avait remise le jour même de la signature de l'accord domanial, nous avions très nettement précisé notre position à cet égard. Il était donc tout naturel que nous installions un poste de contrôle sur un terrain qui se trouvait en territoire français.

Nous sommes restés chacun sur nos positions.

(Collection des télégrammes.)

[1] La convention conclue à Tripoli le 19 mai 1910 entre l'Empire ottoman et le bey de Tunis fixait la frontière de la mer jusqu'à Ghadamès (*Bulletin du Comité de l'Afrique française,* supplément *Renseignements coloniaux,* 1910, p. 409), mais la question frontalière restait entière pour la zone Ghadamès-Ghat. Une commission franco-turque devait se réunir en décembre 1910 pour délimiter cette partie de frontière; mais la réunion n'eut jamais lieu. Pour le président Bourguiba, dans une allocution du 5 février 1959, la convention de Tripoli reconnaissait que la Tunisie s'étendait jusqu'à Garet el Hamel, à trente kilomètres au sud-ouest de Fort-Saint, et il convenait de « fixer le sort du large espace compris entre Garet el Hamel et Bir Romane ». Pour le gouvernement français par contre, la frontière entre l'Algérie et la Tunisie au sud de Bir Romane était fixée depuis près d'un demi-siècle, le tracé actuel était définitif et ne saurait être contesté par le gouvernement tunisien puisque, lors de la signature des conventions franco-tunisiennes du 3 juin 1955 (Sur ces conventions, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 316), aucune réserve n'avait été exprimée (Dépêche n° 128/SDT du ministre des Affaires étrangères au Premier ministre, État-major de la Défense nationale, du 12 mars 1959, non reproduite).

[2] Le 10 août 1955, avait été signé à Tripoli un « traité d'amitié et de bon voisinage entre la République française et le Royaume uni de Libye » (*D.D.F.,* 1955-II, n° 104). Il fallut attendre un décret du 26 mars 1957 pour la publication et la mise en vigueur du traité (*Journal officiel* du 7 avril 1957, p. 3661). Parallèlement, un accord de délimitation franco-libyen ratifiant les travaux d'une commission mixte avait été signé à Paris le 26 décembre 1956. Il concernait la frontière de Ghat à Ghadamès (*Le Monde* des 30-31 décembre 1956).

[3] Le gouvernement tunisien avait mis comme condition préalable à la conclusion d'un accord domanial, le 24 janvier 1959, la reconnaissance de ses droits de propriété sur les dépendances du poste de Fort-Saint, étant entendu que les forces françaises pourraient continuer à utiliser ces dépendances jusqu'au 1er janvier 1960. Or, le jour de la signature de l'accord, une note verbale du gouvernement tunisien faisait savoir que cet accord « ne saurait constituer en aucun cas une consécration quelconque du tracé de la frontière tel qu'il est indiqué sur les différentes cartes et notamment sur les cartes d'État-major » : au-delà de Bir Romane, « il n'y a(vait) qu'un tracé provisoire de la frontière qui résult(ait) des dispositions prises unilatéralement par les autorités françaises de Tunisie et d'Algérie » (Dépêche n° 128/SDT des Affaires étrangères précitée).

31

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 215, 216 (1).
Très secret.

Tunis, 22 janvier 1960.

(*Reçu :* 17 h. 50.)

M. Mokkadem m'a prié de passer le voir ce matin. Il m'a tout d'abord demandé s'il était exact que notre expérience atomique au Sahara (2) devait avoir lieu aujourd'hui à 17 heures GMT. Je lui ai répondu que j'en ignorais tout.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a alors déclaré qu'il était chargé par M. Bourguiba de rappeler les deux démarches qu'il avait déjà effectuées auprès de mon prédécesseur au sujet de notre projet d'explosion et de protester à nouveau auprès de moi d'une manière solennelle. Il a ajouté que le gouvernement tunisien tiendrait le gouvernement français pour responsable des conséquences que pourrait entraîner l'explosion. Il a, d'autre part, fait état de l'émotion de l'opinion publique tunisienne. Il m'a, enfin, annoncé l'envoi d'une note cet après-midi et a qualifié la situation de grave.

J'ai répondu à M. Mokkadem que je transmettrais cette communication à mon gouvernement, mais que je pouvais déjà lui indiquer que la protestation qui m'était adressée serait rejetée. Je lui ai rappelé que cette ambassade lui avait déjà fourni des indications détaillées au sujet de notre expérience atomique, indications qui étaient de nature à apaiser des inquiétudes complètement injustifiées. J'ai enfin évoqué les précisions apportées à la tribune de l'O.N.U. par M. Jules Moch (3).

Selon des bruits qui courent en ville, des manifestations pourraient avoir lieu devant l'ambassade (4).

(Collection des télégrammes.)

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Rabat (n°s 252-253).

(2) L'explosion de la bombe A française devait avoir lieu en fait le 13 février. Dès le 10 janvier, l'expérience avait été l'objet de vives attaques de la presse tunisienne; le 21 janvier, le bureau politique du Néo-Destour dénonçait dans un communiqué « le projet d'expérience criminelle de la France » et condamnait son attitude « agressive à l'égard des peuples africains ».

(3) Sur l'intervention du délégué français à la Commission politique au début de novembre 1959, voir l'*Année politique 1959,* p. 537-538.

(4) Une note de protestation du gouvernement tunisien était remise le lendemain à l'ambassade de France. Le texte en est transmis par télégramme n°s 242-245 du 23 janvier, non reproduit.

32

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 220, 221. Réservé. *Tunis, 22 janvier 1960.*

(*Reçu :* 18 h.)

Bien qu'il se soit soigneusement abstenu pour le moment de tout commentaire officiel sur le communiqué publié par le « Conseil national de la Révolution algérienne » à Tripoli [1], le gouvernement tunisien semble avoir accueilli avec satisfaction les décisions prises dans la capitale libyenne par l'état-major des rebelles. À son avis, l'élimination des éléments nassériens comme Lamine Debaghine et Madani, ainsi que le départ du pseudo-gouvernement de certains membres du F.L.N. connus pour leurs sympathies chinoises comme Ben Khedda, témoigneraient du souci des dirigeants de l'Organisation de garder une orientation pro-occidentale. La constitution d'un triumvirat est approuvée ici dans la mesure notamment où cet organisme disposerait d'un plus grand pouvoir de décision pour engager des conversations avec le gouvernement français.

Dans l'ensemble, on estimerait que la position adoptée par le « C.N.R.A. » révèle son désir de ménager la possibilité d'une solution pacifique.

Il me revient par ailleurs que, contrairement aux bruits qui avaient circulé, les chefs et les principaux organismes du G.P.R.A. resteraient à Tunis. Il ne subsisterait aucun bureau au Caire.

(Collection des télégrammes.)

[1] Deux communiqués avaient été en fait publiés le 19 janvier : voir ci-dessus le n° 27 (et note).

33

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 219 à 223 [1]. Très urgent. Réservé. *Paris, 23 janvier 1960, 14 h. 30* [2].

Je me réfère à vos télégrammes n°s 364 à 366 [3] et 375 à 377 [4].

Je ne méconnais pas les dangers que présente actuellement l'agitation créée artificiellement par la radio et la presse marocaines, autour de notre prochaine expérience nucléaire. Aussi je crois nécessaire que vous souligniez à nouveau à vos interlocuteurs la responsabilité qu'ils prennent en laissant se poursuivre la campagne de presse dont vos communications des jours derniers ont rendu compte, ceci en dépit des assurances et des informations que vous avez été amené à donner à de nombreuses reprises et hier encore aux autorités marocaines.

Compte tenu des dispositions arrêtées pour notre expérience, le gouvernement marocain n'a pas à prendre de mesures de précautions particulières pour la protection sanitaire de la population qui compte, est-il besoin de le rappeler, de nombreux éléments français. Si la population marocaine éprouve actuellement des craintes à ce sujet, celles-ci sont dues à la légèreté avec laquelle le gouvernement marocain a monté de toutes pièces « l'affaire de la bombe française » à l'O.N.U. [5] et devant l'opinion mondiale.

Bien que l'attitude du gouvernement marocain dans cette affaire ne soit pas de nature à inciter le gouvernement français à lui communiquer des informations plus complètes sur notre expérience, le fait que nous ne lui en indiquions pas la date ne doit pas être interprété comme une marque d'indifférence aux problèmes devant lesquels le gouvernement marocain se trouve maintenant placé. Cette date est en effet inconnue

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Tunis (n°s 292-296).

(2) Le télégramme, rédigé le 22, a été expédié le lendemain.

(3) Par télégramme n°s 364-366 du 21 janvier, non retenu, l'ambassadeur rendait compte d'un entretien avec Bouabid, qui l'avait appelé d'urgence pour faire état d'informations aux termes desquelles le gouvernement français aurait invité les compagnies aériennes à ne pas survoler les régions sahariennes où pourrait avoir lieu l'explosion de la bombe atomique. M. Bouabid s'attendait à être prévenu de la date de l'explosion; le Maroc ne pourrait manquer de réagir si la France donnait suite à son projet. M. Parodi avait répliqué en rappelant au président du Conseil par intérim toutes les assurances déjà données quant à l'absence de danger (Sur ces assurances, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 202).

(4) Du 21 janvier, non publié, qui évoquait un communiqué publié à la radio et relatif à la rencontre Bouabid-Parodi. M. Bouabid avait encore demandé par téléphone de préciser au gouvernement marocain la date de l'explosion, démarche inutile selon M. Parodi en raison des assurances fournies. Le Prince héritier ayant à son tour, au nom de la « dignité » des rapports franco-marocains, insisté dans le même sens, l'ambassadeur avait promis de transmettre sa demande immédiatement à Paris.

(5) *D.D.F.*, 1959-II, n°s 70 (et note), 73, 206 (note).

du gouvernement français lui-même, celle-ci étant fonction de nombreuses conditions dont la réunion doit être assurée pour la réalisation de cette expérience, et très particulièrement celle qui concerne les données météorologiques locales.

Toutefois, si le gouvernement marocain faisait le nécessaire pour apaiser les esprits à l'aide des informations que nous lui avons déjà fait parvenir par votre intermédiaire, le gouvernement français ne se refuserait pas alors à examiner les moyens par lesquels il pourrait l'aider à poursuivre cette entreprise soit sous la forme de renseignements, soit encore sous la forme de livraison de matériel de détection.

Enfin, vous pourrez indiquer que les mesures de restriction à la navigation aérienne qui ont été annoncées pour le 22 janvier faisaient partie d'un premier exercice de préalerte destiné à vérifier le bon fonctionnement des dispositions prévues à cet effet par la notice à la navigation aérienne du 31 décembre dernier. Cet exercice procède du souci constant manifesté par le gouvernement français de s'entourer de toutes les garanties pour assurer les conditions de sécurité maxima à l'expérience projetée.

(Collection des télégrammes.)

34

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 266 à 270. Immédiat. *Tunis, 25 janvier 1960, 20 h. 30.*
Très secret. Réservé. (*Reçu :* 22 h. 20.)

Communiquer à Comstrabi [1]. Réservé pour l'amiral Antoine.

1. Le discours prononcé ce matin par le Président à la séance d'ouverture du Congrès africain [2], la manifestation organisée cet après-midi contre notre expérience nucléaire au Sahara, et au cours de laquelle le chef de l'État a de nouveau pris la parole [3], tout cela était évidemment destiné, d'une part à impressionner les Africains présents à Tunis, d'autre part à monter un décor spectaculaire pour l'exposé public de la

[1] Commandement supérieur des troupes aéronavales de Bizerte.

[2] Sur le Congrès, voir ci-après le n° 50 (note). Dans son discours d'ouverture, le Président tunisien avait traité avec une certaine hauteur de vue de l'indépendance et de l'unité de l'Afrique en insistant sur la lutte contre le sous-développement économique et social.

[3] Le président Bourguiba avait attaqué la France en termes mesurés, rappelant que le Sahara devrait être « la chance majeure » de l'Afrique.

revendication tunisienne sur Bizerte [1]. Cette façon de faire est bien dans le style de M. Bourguiba qui éprouve peut-être, d'après ce que j'entends dire de divers côtés, le besoin d'une relance de sa popularité et qui ressent certainement la nécessité, sur le plan extérieur, de faire pendant aux succès que constituent, à ses yeux, pour le roi du Maroc, la promesse de l'évacuation des bases américaines [2] et le voyage du Roi en Orient [3].

2. Quoi qu'il en soit, le problème de l'évacuation de Bizerte est maintenant posé sous une forme publique, pressante, comminatoire, assortie de la menace de recourir à des provocations contre nos forces, et de faire appel à un appui diplomatique extérieur. Il convient donc d'être prêt à affronter, à partir du 8 février, cette offensive tunisienne consistant à entraver les mouvements de nos troupes à Bizerte et, d'une manière générale, à leur créer toutes sortes de difficultés, comme au lendemain de l'affaire de Sakiet; en même temps, le gouvernement tunisien prendrait prétexte des incidents qui pourraient se produire alors pour ameuter contre nous l'opinion mondiale, en se servant au besoin de l'O.N.U.

3. Je n'exclus pas non plus que nos ressortissants, colons ou autres, soient à nouveau mis à l'épreuve.

4. D'autre part, nous sommes placés devant une répudiation publique de l'accord du 17 février 1958 [4], fondée sur la thèse des étapes chères à M. Bourguiba. C'est un point qui, compte tenu des développements internationaux possibles de l'affaire, devrait, à mon avis, provoquer une réaction de notre part.

5. Il faudrait enfin relever que, à la fin de son discours, M. Bourguiba a soulevé également la question des terres, ainsi que celle des frontières du Sud et de « l'espace saharien », en déclarant qu'elles étaient connexes.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le 25 janvier, au cours d'un meeting de protestation contre l'expérience atomique française, le Président tunisien avait demandé l'évacuation de Bizerte par les forces françaises. Se référant à l'accord du 17 juin 1958 (Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422, note), il avait affirmé que celui-ci avait prévu essentiellement l'évacuation de la Tunisie par les troupes françaises et que leur présence à Bizerte n'était qu'une « concession momentanée ». Estimant que la position française rendait nécessaire « la reprise de la lutte pour l'évacuation », il avait formulé l'espoir qu'un arrangement à l'amiable interviendrait avant le 8 février avec le gouvernement français, faute de quoi des mesures en préparation seraient mises en œuvre. Il avait terminé en faisant appel à la vigilance du peuple tunisien et à la solidarité des nations amies.

[2] Sur cette promesse des Américains, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 297 (et note).

[3] Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 28 (et note).

[4] Ne faudrait-il pas lire plutôt : du 17 juin ?

35

Consultations des Ministres des Affaires étrangères des six pays membres des Communautés européennes.

(Rome, 25-26 janvier 1960)

I

Séance du 25 janvier 1960, au matin

CR.

La séance est ouverte à 10 h. 30 [1].

M. Pella : Je vous exprime la joie du gouvernement italien d'accueillir à cette première conférence des ministres des Affaires étrangères, et en son nom je vous souhaite la bienvenue. Nous commençons une série de conférences en exécution de la décision que nous avons adoptée à Strasbourg le 28 novembre 1959 [2]. Cette décision représente une conciliation entre notre désir de faire progresser la collaboration européenne et de la prolonger sur le plan politique, d'une part, et d'autre part notre préoccupation de ne pas créer de nouveaux groupements régionaux, ou de donner l'impression d'un contraste avec des groupements plus larges, au sein desquels nous avons déjà des consultations régulières sur les problèmes internationaux. Nous avons décidé que les autres organisations intéressées seraient informées de nos travaux en tant que de besoin.

Nous avons d'autre part résolu de nous rencontrer tous les trois mois et de faire préparer nos réunions par de hauts fonctionnaires ou par les secrétaires généraux de nos ministères.

Nous sommes touchés que l'Italie ait été choisie la première pour accueillir cette conférence. Nous souhaitons que les consultations prennent à Rome un bon départ. Le président Segni m'a prié de vous faire part de ses sentiments cordiaux et respectueux. Je puis vous affirmer qu'en ce qui la concerne, l'Italie sera fidèle aux indications qui se dégageront de nos consultations.

Il nous appartient maintenant d'examiner les problèmes habituels en pareil cas, et en premier lieu, celui de la présidence. Puis nous étudierons le problème d'organisation, aussi bien pour aujourd'hui que pour la suite de nos travaux.

Pour ma part, et indépendamment de toute question de principe, je serais heureux que la présidence fût assurée par M. Schaus, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg.

M. Schaus : En tant que président en exercice du Conseil des Communautés, je tiens à exprimer ma gratitude pour l'accueil qui nous est réservé par le gouvernement italien. Nous devons à M. Couve de Murville l'heureuse idée de nous réunir à Rome, où nos traités ont été signés, et où le général de Gaulle a lancé, au cours de sa visite au président Gronchi, la proposition de tenir entre nous des consultations politiques [3].

[1] Réunis le 23 novembre 1959 à Strasbourg, les ministres des Affaires étrangères des six pays de la C.E.E. avaient décidé de se retrouver dans les trois mois pour se consulter « sur les prolongements politiques de l'activité des Communautés européennes et sur les autres problèmes internationaux ». Ces réunions auraient lieu dans les différentes capitales européennes. M. Couve de Murville avait proposé pour lieu de la première rencontre la ville de Rome et pour date le 25 janvier 1960, c'est-à-dire à un moment où l'on disposerait d'informations plus détaillées sur le développement des relations Est-Ouest. Voir également *D.D.F.,* 1959-II, n° 257.

[2] Lire en fait : le 23 novembre

[3] *D.D.F.,* 1959-I, n° 371.

En ce qui concerne la présidence, deux thèmes se trouvent en présence. D'après la première, il conviendrait qu'elle fût exercée par le ministre des Affaires étrangères du lieu de réunion. D'après l'autre thèse, nous nous réunissons en tant que représentants des six gouvernements membres des Communautés, et étant donné les liens nombreux qui existent entre l'objet de nos travaux et les problèmes communautaires, la présidence doit revenir à celui d'entre nous dont le pays détient la présidence du Conseil des Communautés.

J'incline pour ma part vers cette seconde thèse. Aussi, j'accepte théoriquement l'aimable proposition que vous venez de m'adresser, mais pour vous prier aussitôt de reprendre la présidence, puisqu'aussi bien vous avez déjà commencé, avec tant d'amabilité et de compétence, à diriger nos travaux.

M. Pella : Il m'est difficile de me défendre contre votre amabilité. Il nous faut cependant examiner les problèmes de principe qui concernent le lieu, la présidence et certains autres aspects de nos réunions.

M. Couve de Murville : M. Schaus a parlé d'or en proposant que le ministre des Affaires étrangères italien prenne la présidence en attendant le règlement du problème. Ceci nous met à l'aise pour le reste, c'est-à-dire pour l'examen des questions relatives à l'organisation de nos travaux.

Celle-ci ne pose à mon avis pas de problème majeur. Pour notre part, nous avons nos idées, mais nous sommes disposés à admettre des accommodements.

L'ordre du jour nous donne la liste des problèmes pratiques qu'il nous faut résoudre : présidence, lieu des réunions, secrétariat et préparation des travaux.

En ce qui concerne le lieu, nous avons décidé à Strasbourg de nous réunir tous les trois mois, chez chacun d'entre nous, à tour de rôle.

La présidence peut être exercée ou bien par le ministre des Affaires étrangères du lieu, ou bien par le président en exercice du Conseil de Communauté, comme M. Schaus le suggère.

La question du secrétariat est liée à celle de la présidence. Nous avons décidé à Strasbourg de la laisser ouverte. C'est au lieu où se fait la réunion qu'il convient de concentrer les documents et l'activité de préparation. Ce sont donc les fonctionnaires du lieu de réunion qui doivent assumer le secrétariat. C'est ainsi que le secrétariat de notre réunion actuelle est assuré par les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères italien, et je vois mal comment il pourrait en être autrement.

En ce qui concerne enfin les réunions préparatoires, l'expérience qui vient d'en être faite et qui a donné de bons résultats montre leur utilité.

M. Wigny : Il faut à mon avis partir de l'idée fondamentale selon laquelle nos consultations ont pour objet de développer par la collaboration européenne et de renforcer notre cohésion. Elles ne doivent donc pas se situer en marge de l'Europe qui existe, ni à plus forte raison contre elle. Il existe au surplus de nombreuses liaisons entre nos travaux et les problèmes débattus au sein des Communautés.

Je préfère pour ma part que le président du Conseil des Communautés et le président des consultations soient une seule et même personne, afin d'aboutir à cette harmonisation souhaitable.

En ce qui concerne la rotation du siège, il me paraît naturel que l'on se réunisse dans la ville où réside le président du Conseil des Communautés, ce qui nous conduira à nous réunir la prochaine fois à Luxembourg.

Quant au secrétariat, il nous faut un embryon d'organisation. Il a été bien entendu à Strasbourg qu'il ne peut être question d'un secrétariat permanent. C'est donc l'administration du Président qui doit en prendre la responsabilité.

La question des réunions préparatoires me paraît enfin réglée par la formule du communiqué de Strasbourg.

M. von Brentano : Nous estimons que la présidence doit être exercée par le président du Conseil des Communautés. Le siège ne doit pas être fixe, il convient de choisir chaque fois le lieu de nos réunions. Laissons donc la question ouverte et fixons entre nous le lieu de notre prochaine rencontre. Le secrétariat doit être assuré par le ministère de notre président.

M. Luns : Je voudrais attirer l'attention sur une légère divergence qui me sépare de certains de mes collègues. Il faut que nous soyons bien d'accord sur ceci :

Nous avons dit que les Commissions et la Haute Autorité devaient être informées dans le cadre de leurs compétences et pourraient être invitées à prendre part à nos travaux. Or, ce que mon gouvernement craignait, s'est produit. La Commission estime que lorsque l'on discute des questions qui l'intéressent, il faut qu'elle soit présente. Si nous acceptons une seule fois de ne pas discuter sans elle, je crains qu'un précédent fâcheux n'engage l'avenir. Je ne vois pas la nécessité qu'elle soit présente, en vertu d'une sorte de droit organique, chaque fois que nous parlons de problèmes qui l'intéressent. Ne se réunit-elle pas elle-même sans la participation des ministres ? Entre pays du Benelux, nous avons souvent des conversations sans que les organes que nous avons constitués soient présents.

Nos consultations nous réunissent en tant que gouvernements qui sont membres des Communautés européennes. Il doit être bien entendu que nous conservons toute notre liberté.

M. Pella : Je crois aussi que nous nous réunissons comme conférence diplomatique des six ministres des Affaires étrangères des pays de la Communauté et que nous ne nous identifions pas aux organes de la Communauté. Nous souhaitons sans aucun doute arriver un jour à une consultation politique intégrée dans le cadre de la Communauté, mais cela n'est pas possible aujourd'hui.

En conséquence, nous avons besoin dans nos consultations d'une liberté qui pourrait être freinés par la présence des Commissions et de la Haute Autorité. Nous avons décidé qu'elles seraient informées et que nous pouvions les inviter. Il faut nous en tenir là. Dans cette première réunion d'ailleurs, les thèmes que nous toucherons ne me paraissent pas devoir les intéresser beaucoup.

En ce qui concerne le siège, la rotation me paraît être la conséquence de la nature que nous avons voulu conférer à nos réunions. Nous ne devons pas nous lier à une ville, sinon nous identifierions à un organe de la Communauté.

Nous sommes d'ailleurs tous d'accord pour que nos réunions aient lieu tour à tour dans des villes ou dans des capitales différentes. Je précise que même si nous aboutissions à une union de fait entre notre présidence et celle du Conseil des Communautés, cela ne devrait pas signifier l'adoption de notre part d'un principe d'identification entre la nationalité du Président et le siège des réunions.

Pour le secrétariat, nous sommes tous d'accord pour admettre que la question de principe d'un secrétariat permanent ou non ne se pose pas. La préparation de nos travaux doit être assurée par les fonctionnaires du pays où nous nous réunissons.

En ce qui concerne la présidence, l'un des inconvénients de la lier à celle des Communautés, c'est que la rotation du Conseil des ministres est assez lente. Ne pourrions-nous pas penser plutôt à la rotation du Conseil de la C.E.C.A., qui est trimestrielle et qui appartient en ce moment aux Pays-Bas ?

Je suis d'ailleurs convaincu que si nous assurons la rotation du lieu de réunion grâce à une formule qui donne à tous l'assurance d'une présence effective et d'une scrupuleuse égalité, la solution des problèmes que nous examinons sera relativement facile.

Pour sa part, l'Italie envisage ces problèmes avec souplesse et ne se refuse pas à l'idée d'un compromis.

(Suit une brève discussion entre M. Pella et M. von Brentano sur les conséquences qui pourraient résulter de l'identification de la présidence de la consultation à celle du Conseil de la C.E.C.A.)

M. von Brentano : Nous croyons préférable de lier la présidence à celle du Conseil des Communautés. Un compromis doit être possible sur ce point.

En ce qui concerne la présence des Commissions et de la Haute Autorité à nos travaux, il est incontestable que nous avons le droit de nous réunir sans elles. Mais nous avons prévu de les informer dans le cadre de leurs compétences et nous nous sommes réservé de les inviter. Il est à mon avis raisonnable de les inviter effectivement, si par exemple nous discutons de l'aide aux pays sous-développés. Ce problème entre dans la compétence de la commission de la C.E.E. et il est plus sage de discuter avec elle que de l'informer simplement. Cette pratique faciliterait notre coopération. Nous devrions

admettre que si le programme de nos travaux comporte un point lié à la compétence de la Commission, il faudrait prévoir son invitation. Nous ne pouvons évidemment pas décider aujourd'hui quand il faudra l'inviter. Mais il est certain qu'il est souhaitable de l'inviter.

M. Luns : Je suis bien d'accord avec M. von Brentano. Nous pouvons demander le cas échéant à un membre de l'une ou l'autre commission d'assister à nos travaux. Mais je ne suis pas d'accord pour dire que parce que nous parlons de tel ou tel problème lié à la compétence des Commissions, il faut nécessairement lancer cette invitation. Nous devons sauvegarder notre liberté d'expression. Nous réunions intimes sont différentes des réunions organiques prévues par les traités. Ne disons pas « chaque fois » : nous poserions un principe qui pourrait nous gêner ensuite.

M. Couve de Murville : Nous sommes, je crois, largement d'accord.

M. von Brentano vient de mentionner les problèmes relatifs à la présidence et à la présence des Commissions. En ce qui concerne la présidence, j'étais pour ma part dans l'esprit de M. Pella. Mais je comprends les idées de ceux qui veulent établir un lien entre les réunions des ministres des Affaires étrangères et nos Communautés, et je suis prêt à me rallier à une présidence semestrielle comme dans le Marché commun, afin de souligner notre fidélité à l'esprit de communauté.

Quant aux Commissions, il est bien entendu que nous leur demanderons de venir quand nous l'estimerons utile. Nous ne devons cependant pas oublier que nos réunions sont informelles, intimes, confiantes et doivent conserver ce caractère afin de développer notre solidarité. La présence des Commissions leur conférerait immédiatement un caractère beaucoup plus formel. À Bruxelles, les réunions de cent ou deux cents personnes ne sont pas rares. Il est difficile de travailler tranquillement dans cette atmosphère.

M. Schaus : Je suis d'accord avec MM. Couve de Murville et Luns pour estimer que nous ne devons pas nous lier dès le début. Un problème pratique se pose dès à présent : la demande d'association de la Grèce et de la Turquie figure au programme de nos travaux [1]. Or, le même problème est à l'ordre du jour du Conseil du 2 février, deux heures ont été prévues pour sa discussion. À Bruxelles, la Commission sera de la partie. Rien ne nous empêche de discuter maintenant de l'aspect politique de cette question, différent de l'aspect technique qui sera évoqué à Bruxelles.

Pour la rotation du siège, je propose l'ordre alphabétique. Ainsi le Luxembourg suivra l'Italie. Ceci est très important pour nous. En effet, les Six sont égaux en droit mais ne le sont pas en fait. L'opinion luxembourgeoise n'a pas compris que l'un d'entre eux, le plus petit, ait été exclu de la Conférence économique qui vient de se réunir à Paris [2]. Pour adoucir son amertume, il conviendrait que la prochaine réunion eût lieu à Luxembourg.

M. Luns : exprime son accord sur le choix de Luxembourg comme lieu de la prochaine réunion.

M. Wigny : Je voudrais poser une question de principe. Faisons-nous un pas en avant ou un nouveau départ ? Pour ma part, je suis pour le pas en avant. Je remarque à ce sujet qu'il y a dans notre programme des questions qui sont déjà réglées par le traité de Rome, par exemple, les rapports avec les territoires d'outre-mer. Je me rallie à la proposition de M. von Brentano.

Je suis pour la liaison des présidences.

En ce qui concerne le lieu de nos réunions, je ne crois pas qu'il soit obligatoire de se réunir dans la ville du Président. L'actualité nous conseillera.

Le secrétariat doit être assuré par l'administration du Président.

En ce qui concerne enfin la présence des Commissions, nous ne pouvons admettre en principe leur droit à être invitées. Montrons que nous avons le droit d'agir seuls. Mais

[1] L'année précédente, respectivement le 8 juin et les 31 juillet-1er août, les gouvernements grec et turc avaient adressé des notes au président de la Commission et au président du Conseil, qui constituaient des demandes d'association de leurs pays à la Communauté, en vertu de l'article 238 du traité de Rome. En septembre 1959, s'engageaient des conversations exploratrices entre délégations de la Commission et délégations des deux États.

[2] Sur cette conférence, qui se tint du 11 au 13 janvier, voir ci-dessus les nos 22, 23.

maintenons au profit des Commissions le droit d'être informées et la possibilité d'être invitées. Cette invitation devrait être adressée à leurs présidents.

M. Luns : Cette invitation soulèvera toujours des problèmes pratiques. Je sais que M. Hallstein hésite sur son propre droit à représenter sa commission. Il aura tendance à se faire accompagner. Il nous faut éviter l'intervention dans nos travaux d'une trop grande quantité de fonctionnaires de Bruxelles.

M. Couve de Murville : C'est très vrai. Quand un membre d'une commission est invité, les autres veulent l'être aussi.

M. Wigny : N'oublions cependant pas que si nous sommes ici hors de la Communauté, nous ne devons pas être contre elle.

M. Luns : Limitons l'invitation à une personne accompagnée de deux autres.

M. Pella : Je voudrais essayer de dégager les conclusions de notre échange de vues.

En ce qui concerne les invitations, nous nous trouvons en présence de deux Commissions et de la Haute Autorité. L'une de nos chances de réussite consiste à sauvegarder l'intimité de nos réunions. Il faut donc scrupuleusement limiter l'accès à notre enceinte et n'admettre la présence des Commissions ou de la Haute Autorité que si elle est vraiment nécessaire. La question ne se pose naturellement pas pour les sujets qui sont hors des traités. Pour les autres, il doit être bien entendu qu'il s'agit d'un droit que nous détenons et non d'un devoir, et que nous pouvons l'exercer lorsqu'il nous apparaît qu'à notre prochaine réunion, nous devrons traiter des sujets pour lesquels ce sera nécessaire. Le Président invitera la ou les Commissions, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'un des six ministres, soit encore à la demande des Commissions elles-mêmes, mais seulement si les six ministres en sont d'accord.

Nous sommes tous d'accord également pour que les Commissions soient représentées par leurs présidents ou par une personne qu'elles désigneront à cette fin.

M. Wigny : Vous estimez que la présence des Commissions suppose l'unanimité des six ministres. Je veux bien, mais à condition que cette exigence se traduise quelquefois par un refus effectif d'inviter les Commissions. Sinon, nous aboutirions à priver le Conseil de la Communauté de sa compétence.

M. Luns : Il nous faudra diviser l'ordre du jour et prévoir qu'une partie de nos réunions sera consacrée à l'examen des questions pour lesquelles nous aurons estimé nécessaire la présence d'une ou des Commissions, l'autre partie se déroulant hors de leur présence.

M. Pella : Je conviens volontiers de la nécessité de ne pas priver le Conseil des Communautés de sa compétence. Adoptons donc en principe la règle de l'unanimité, tout en prévoyant une certaine souplesse dans son application.

Une autre conclusion à laquelle nous sommes parvenus, c'est que le lieu de réunion doit suivre la règle de la rotation. Le choix du lieu ne sera pas lié nécessairement à la nationalité du Président, même si en certaines occasions, il peut en fait y avoir identité.

Nous sommes d'autre part d'accord pour que notre président soit le président en exercice du Conseil des Communautés. Dans ces conditions, je n'ai pas besoin de proposer, comme j'en avais l'intention, un *gentleman's agreement* d'après lequel nous nous serions engagés à désigner chaque fois comme notre président le président du Conseil en exercice.

Il est enfin entendu que le secrétariat suit le Président.

M. Luns : Cela ne facilite pas les choses. Il faut au moins que le secrétariat du Président agisse en liaison avec le ministère des Affaires étrangères du lieu de réunion.

M. Pella : Nous tiendrons compte de cette nécessité.

En ce qui concerne les réunions de fonctionnaires, il est souhaitable qu'elles aient lieu quelque temps avant nos propres réunions et que nous puissions y désigner des fonctionnaires du plus haut rang possible.

Ces questions étant réglées, j'invite M. Schaus à reprendre la présidence.

M. Schaus : Je vous remercie, mais j'insiste pour que vous conserviez la présidence de nos débats au cours de cette session.

M. Pella : Je suis très sensible à votre obligeance. Je propose de passer maintenant à l'examen du point 2 de notre programme, c'est-à-dire à l'adoption de l'ordre du jour et de l'ordre d'examen des différents points.

La première question qui se pose est de savoir si nous aurons un véritable ordre du jour ou une liste de sujets. Je crois pour ma part plus utile d'avoir une liste de sujets toujours ouverte, en sorte que chacun puisse à tout moment proposer un sujet, sauf en dernière heure naturellement. Si nous sommes d'accord sur cela, il n'est plus très important de décider si nous acceptons la liste qui nous est aujourd'hui proposée.

M. Wigny : À Strasbourg, le gouvernement belge a insisté pour que les discussions politiques portent sur les problèmes qui concernent les Six et non sur ceux qui doivent faire l'objet d'un examen dans des cercles plus vastes.

Or, je remarque que le point 3 de notre liste, c'est-à-dire l'examen de la situation internationale à la suite des dernières rencontres politiques correspond exactement au premier point de l'ordre du jour du Conseil de l'O.T.A.N. Ce recouvrement de compétence pose, à notre avis, une question qu'il conviendra de préciser.

En revanche, les points 5 et 6 de notre liste sont bien du seul ressort des Six. Il convient à mon avis de les englober dans une question plus vaste, concernant la politique d'association que doit suivre la Communauté. Jusqu'à présent en effet, la Communauté se montre passive et se contente de réagir aux demandes d'association qui lui sont présentées. Mais elle n'a aucune doctrine générale en la matière. La politique d'association nous fournit un beau thème de discussion, indépendamment des demandes dont nous sommes déjà saisis.

M. Pella : Je crois utile en effet d'élargir la discussion sur la Grèce et la Turquie par un débat sur notre politique générale d'association. Nous pourrions nous y consacrer cet après-midi ou demain.

J'ai en revanche des doutes quant à la position de M. Wigny sur les questions de politique étrangère. Il n'est nullement dans notre intention de porter concurrence à l'O.T.A.N. ou de réduire sa compétence. La nature même des choses nous porte à avoir des échanges de vues sur la politique étrangère.

En faisant inscrire ce sujet sur notre liste, je pensais vous faire un exposé sur le voyage du président Gronchi en Russie [1]. Les circonstances ayant retardé ce voyage, je ne suis pas en mesure de donner suite à ce projet, mais M. Wigny vient de se rendre au Brésil et pourrait nous faire part de ses impressions. je crois, d'une façon générale, à l'utilité de cet examen et je n'ai pas de préoccupation quant à la concurrence que nous pourrions porter à d'autres organisations.

M. Wigny : Je souhaite vivement que nous ne nous prêtions pas aux critiques de ceux qui pourraient nous accuser de créer un groupe de pression au sein de l'O.T.A.N. Je vous rappelle le discours que M. Selwyn Lloyd vient de prononcer à Strasbourg [2].

M. Pella : Cette préoccupation restera présente dans notre esprit.

En ce qui concerne le voyage de M. Gronchi, je peux vous dire aujourd'hui que l'intention de l'Italie est d'informer les cinq autres pays des résultats de cette visite. Notre prochaine réunion étant assez éloignée, cette information sera donnée par les canaux ordinaires.

Nous venons d'autre part de recevoir la visite du chancelier Adenauer et de M. von Brentano [3]. Cette visite a confirmé les possibilités d'une collaboration heureuse entre nos deux pays à la veille des grandes rencontres internationales. Je serais heureux que M. von Brentano veuille bien vous en informer.

(1) Qui eut lieu du 6 au 11 février.

(2) Lors de la session de l'Assemblée consultative européenne, du 18 au 22 janvier, il avait été procédé — les 20 et 21 janvier — à l'examen des rapports entre les Six et les Sept et des décisions de la conférence économique de Paris. Le ministre britannique avait déclaré : « Si les Six se transforment en une Communauté exclusive et décident d'une politique commune pour les questions autres que les affaires intérieures, je ne vois pas comment l'Union de l'Europe occidentale pourrait survivre avec les obligations que nous avons acceptées dans ce domaine ». Cette déclaration apparaissait comme une menace.

(3) Au cours d'un voyage en Italie, du 20 au 25 janvier, le Chancelier s'était prononcé contre tout changement au statut juridique de Berlin. Le 24 janvier, un communiqué germano-italien mentionnait la nécessité d'un complet accord entre Occidentaux en prévision des futures négociations Est-Ouest ainsi qu'à l'égard de la question de Berlin.

L'exposé que M. Wigny pourrait nous faire sur son voyage au Brésil pourrait fournir le point de départ de notre échange de propos sur la situation internationale.

M. Wigny : Ce voyage a été plein d'intérêt. J'ai constaté le développement considérable du Brésil. J'ai également noté que ce développement s'accomplit dans un désordre économique et social incroyable. C'est d'ailleurs une règle générale : le développement coûte très cher, l'Europe en a fait l'expérience au siècle dernier, la Russie l'a faite à son tour dans la première moitié du xxe siècle. L'inflation est le prix du développement au Brésil.

J'ai fait des conférences sur le thème de l'Europe unie. J'ai expliqué aux Brésiliens l'Europe et sa politique. J'ai constaté que le Marché commun leur faisait peur pour deux raisons : ils craignent son protectionnisme, et ils redoutent que nous n'aidions l'Afrique à accroître la concurrence qu'elle peut porter à l'Amérique latine.

J'ai toujours souligné que l'Europe, compte tenu de ses ressources, de sa population, de son niveau de vie, serait toujours davantage importatrice, exportatrice et prêteuse de capitaux. L'Europe est lancée dans le commerce international et ne peut n'y soustraire.

Quant à la concurrence de l'Afrique, j'ai dit que les Européens n'étaient pas moins avisés que M. Kubitschek. Comme lui au Brésil, ils veulent en Afrique accélérer le rythme de l'industrialisation pour augmenter l'emploi et les possibilités de toute nature qu'ouvre la diversification de l'économie. À la limite, l'Afrique industrialisée sera plutôt un adversaire de l'Europe que de l'Amérique du Sud.

J'ai souligné d'autre part que l'Europe entendait maintenir ses rapports avec ses fournisseurs traditionnels, parmi lesquels l'Amérique latine figure en bonne place. J'ai expliqué que si nous voulions industrialiser l'Afrique, nous ne cherchions pas à en monopoliser les matières premières.

Je voudrais en terminant souligner le caractère européen de l'Amérique du Sud. Intellectuellement, sentimentalement, ce continent est tourné vers l'Europe. Des raisons économiques évidentes le rattachant sans doute à l'Amérique du Nord. Mais je me demande si le Marché commun ne devrait pas établir des relations plus étroites avec l'Amérique latine.

M. Couve de Murville : Les conclusions de M. Wigny concordent avec ce que nous pensons nous-mêmes. Politiquement, il existe d'évidentes affinités entre l'Amérique latine et l'Europe. Il est clair au surplus que l'Amérique latine présente pour nous une grande importance politique et économique.

Au point de vue politique, nous n'avons plus tellement d'amis dans le monde. On le voit aux Nations Unies. Or, l'Amérique latine constitue encore un noyau solide d'amitiés fidèles.

Au point de vue économique, le continent sud-américain est quelque peu submergé par le continent nord-américain. Cette évolution a été précipitée par la guerre, qui a hâté l'amenuisement de nos liens avec l'Amérique latine. Cette situation n'est pas toujours ressentie avec plaisir par les Sud-Américains, et elle n'est pas conforme à notre propre intérêt.

Notre politique est de développer nos liens avec cette région du monde. Ce n'est pas très difficile.

De ces réflexions, nous devrions tirer des conclusions pour le Marché commun. Dans l'établissement de notre politique commerciale commune, nous devrions penser à nos rapports avec l'Amérique latine et nous organiser en conséquence.

La création du Marché commun a sans doute engendré des difficultés psychologiques. Mais il est peut-être possible d'établir entre l'Amérique latine et nous-mêmes des liens qu'il est difficile aux Sud-Américains de créer avec l'Amérique du Nord. Je pense par exemple au problème des matières premières. Nous sommes en Europe orientés vers l'idée d'une stabilisation des prix et des débouchés. Il nous faut travailler sur ce terrain, sans nous limiter à celui des investissements.

M. Pella : Le gouvernement italien connaît lui aussi les préoccupations de l'Amérique latine. Nous avons cherché à convaincre nos amis sud-américains que le Marché commun renforçait les possibilités de production, et par conséquent d'achat de matières premières des six pays. Nous leur avons démontré que l'intégration économique produisait un total plus grand que la simple somme des économies nationales qui y participent.

Elle doit nous permettre d'élargir notre consommation de café, de laine, de viande et d'une façon générale de tous les produits exportés par l'Amérique latine. Nous les avons assurés que l'Amérique du Sud n'avait que de bons résultats à attendre de notre politique.

Nous avons noté, ces derniers temps, une tendance du Brésil à se rapprocher du Marché commun. Nous n'ignorons pas que ce fait n'est pas sans conséquences sur les préoccupations de l'Amérique du Nord qui, surtout en ce moment, a besoin à la fois de rester présente en Amérique latine et de se rapprocher de l'Europe. C'est ainsi que le problème de nos rapports avec le continent sud-américain se relie au problème plus général de la politique de l'Europe vis-à-vis de l'Amérique dans son ensemble. J'invite maintenant M. von Brentano à nous faire son exposé sur la visite du chancelier Adenauer à Rome.

M. von Brentano : La diplomatie actuelle est une diplomatie des visites. Or, toutes les visites ne sont pas également réjouissantes et ne conduisent pas à des résultats également bons. Je crois qu'entre États de la Communauté, les visites sont indispensables pour placer nos relations sur une base de confiance et de compréhension. C'est dans cet esprit que le chancelier Adenauer et moi-même sommes venus à Rome. Nous y avons eu des entretiens empreints de franchise et sans parti pris.

Le gouvernement allemand ne considère pas l'avenir sans inquiétude. Il craint que les prémisses de la Conférence au sommet ne soient pas bien établies du côté occidental. Le bloc soviétique a l'avantage d'une cohésion et d'une discipline qui laissent à l'U.R.S.S. toute sa liberté de manœuvre et d'initiative, alors qu'il nous fait tenir compte des nuances qui séparent les vues des alliés occidentaux.

Ce matin, M. Wigny a souligné qu'il ne fallait pas constituer de blocs au sein de l'O.T.A.N. Je suis d'accord sur ce point, mais j'estime que rien ne doit nous empêcher d'échanger nos opinions et de nous faire part mutuellement de nos préoccupations. C'est notre intérêt, c'est même pour nous une obligation.

Nous ne sommes pas entièrement convaincus que tous les partenaires occidentaux de la Conférence au sommet soient conscients de la situation en Europe occidentale. Ceci explique l'importance, à nos yeux, des entretiens qui ont eu lieu à Paris et de ceux que nous venons d'avoir à Rome.

Je laisse de côté les problèmes bilatéraux germano-italiens qui ne présentent pas une importance considérable. Sur les problèmes généraux, nous avons constaté que les opinions et les soucis de Rome et de Bonn sont les mêmes. Notre politique est commune, comme le montre le fait que, dans le communiqué, nous avons repris les décisions du Conseil de l'O.T.A.N. adoptées en 1958 et répétées en 1959. Sur une heureuse suggestion du gouvernement italien, le chancelier Adenauer a adhéré au principe selon lequel la solution des problèmes politiques doit être recherchée dans l'égalité des droits et approuvée par les peuples intéressés. Nous avons ainsi souligné le droit d'autodétermination et de codécision déjà approuvé par l'O.T.A.N.

Nous sommes d'accord pour préparer avec un grand soin la Conférence au sommet, et d'une façon telle que tous les peuples directement ou indirectement intéressés puissent faire valoir leur opinion. Des décisions qui seront prises auront en effet des répercussions sur tous les peuples de l'Europe occidentale. Les alliances comportent à la fois des droits et des obligations que tous assument, à la condition de pouvoir prendre part à la décision en temps opportun.

Je voudrais maintenant insister sur un point particulier qui illustre nos soucis. Dans nos conversations des derniers mois avec les Américains et les Anglais, nous nous sommes heurtés à une ignorance terrible. On nous a demandé pourquoi nous ne voulions pas normaliser nos rapports avec la D.D.R. Or, la D.D.R. est une colonie russe où le régime communiste est imposé à 17 millions de personnes. La République fédérale a naturellement intérêt à maintenir un contact humain aussi étroit que possible avec la population, pour essayer de ralentir une évolution qui est de jour en jour plus triste et plus tragique.

Mais la question de la reconnaissance de la D.D.R. nous est souvent présentée comme urgente. Il est nécessaire que ceux qui seront nos porte-parole soient informés et se rendent compte des limites de toute entente avec cette partie de l'Allemagne. Ce n'est

heureusement pas pareil en Italie. Ce pays comprend mieux nos inquiétudes, parce qu'il est géographiquement plus proche du communisme.

Une de nos préoccupations essentielles, c'est que l'on ne se rend pas suffisamment compte de la réalité du communisme. Or, nos responsabilités sont communes. Le sort des uns sera nécessairement le sort des autres. Il faut que nous ayons une opinion commune et que nous la défendions en commun. Il faut que les trois puisances qui participeront à la Conférence au sommet aient un point de vue commun. En ce qui concerne la France, nous n'avons aucun doute. Mais cela ne suffit pas, car les Russes profiteront de la moindre occasion pour nous diviser.

M. Pella : M. von Brentano a eu raison d'insister sur l'idée d'égalité dans les délibérations et sur le principe de la libre acceptation des décisions par les peuples.

Je ne veux pas ignorer ce souci et je crois très important que nous soyons tous unis. Je voudrais cependant insérer un peu d'optimisme dans notre manière d'envisager l'avenir.

M. Couve de Murville : L'exposé de M. von Brentano nous a introduits au cœur du drame. Il a mis l'accent sur un point essentiel, la nécessité de notre unité. Sur ce principe, nous sommes tous d'accord, et nous n'avons d'ailleurs pas à en discuter en détail, puisqu'aussi bien, comme M. Wigny le rappelait, il existe pour cela d'autres forums. Il est bon cependant de souligner le caractère indispensable de l'union entre les Six et plus généralement entre les Occidentaux.

Il est naturel que ce problème se pose tous les jours. L'angoisse des Allemands est plus grande que la nôtre, car ils sont humainement dans l'affaire. Mais il est naturel que les uns et les autres réagissent différemment. Nos réactions sont commandées par notre situation géographique, nos traditions historiques : elles sont nécessairement différentes.

La partie qui va se jouer est difficile, avec la tentation de la facilité qui se présente dans le contexte de la détente. Les positions sont de part et d'autre ce qu'elles sont depuis longtemps sur l'Allemagne et sur Berlin. Le caractère « ultimatif » de la position russe s'est sans doute atténué. Les six mois à dater de la mise en demeure de novembre 1958 se sont écoulés sans que rien se passe. Mais, rien n'a changé, et il faut au minimum que nous soyons d'accord.

Or, nous sommes d'accord. À l'O.T.A.N., à la fin de l'année 1958, puis à Genève, les Occidentaux ont collaboré dans de bonnes conditions. Lors de la réunion de l'O.T.A.N. de la fin de 1959 (1), nos positions ont été confirmées. Nous en sommes maintenant, comme on dit, à préparer le sommet. C'est en grande partie une manière de parler, car la préparation du sommet est faite depuis longtemps. Si nous avions quelque chose à préparer, cela signifierait que nous sommes en train de changer les positions déjà arrêtées. Or, ce n'est pas le cas.

Dans ce mécanisme international, il est frappant de constater à quel point tous les efforts d'action ou de propagande soviétiques sont axés sur la République fédérale. Dans le dernier discours de M. Khrouchtchev (2), des amabilités ont été distribuées à tout le monde — et nous en avons eu notre large part — mais toutes les attaques ont été réservées à la République fédérale. Il s'agit là d'une tactique et d'une politique qui ont leur importance et qui conduisent à des difficultés, à des dangers.

M. Khrouchtchev doit venir en France en mars de cette année, peu après la visite du président Gronchi à Moscou. Cette visite présente presque un caractère de routine. Mais il est sûr que dans les nombreuses conversations que nous aurons, le problème central sera l'Allemagne. Les Soviétiques vont s'efforcer de nous expliquer leur position sur l'Allemagne et de nous convaincre de changer notre politique. C'est ainsi que cette visite présente une certaine importance pour la préparation de la Conférence du 16 mai.

Il est évident que si les objectifs russes étaient atteints, nous serions exposés à des dangers très sérieux. La politique soviétique consiste à maintenir ce qui existe, mais à détacher l'Allemagne occidentale de l'Occident, à la neutraliser, ce qui équivaudrait à la présence des Soviets sur le Rhin.

(1) Sur cette réunion, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 276; l'*Année politique 1959,* p. 563-565.

(2) Le discours auquel il est fait ici allusion fut prononcé le 14 janvier devant le Soviet suprême : voir ci-dessus le n° 20 (note).

La visite de M. Khrouchtchev en France sera du même type que celle qu'il a faite aux États-Unis. Il restera trois jours à Paris, puis se rendra en province et reviendra enfin quelques jours à Paris. Cette dernière partie de son voyage pourrait d'ailleurs se situer à Rambouillet. Le début de la visite sera occupé par les cérémonies habituelles : hommage au Soldat inconnu, visite à l'Hôtel de Ville, excursion à Versailles, etc. Les conversations entamées à ce moment seront reprises pendant la troisième partie du voyage. Entre-temps M. Khrouchtchev se rendra à Bordeaux, à Lacq, à Marseile, à Lyon, et probablement à Nancy, à Lille et à Rouen. Mais le programme n'est pas encore au point. Ces déplacements l'amèneront sans doute à avoir des discussions sur toutes sortes de choses, mais nous voulons en tout cas éviter de l'associer à des questions de politique intérieure française, car c'est en qualité de président du Conseil soviétique et non en tant que secrétaire général du parti communiste russe que nous l'avons invité.

M. Luns : Je partage le point de vue allemand sur l'utilité relative de cette frénésie de visites. Ces déplacements sont finalement plus avantageux pour l'Est que pour l'Ouest. Il en tire profit pour sa propagande, spécialement en Afrique et en Asie.

M. Couve de Murville vient de nous dire que l'enjeu du débat entre l'Est et l'Ouest, c'est l'Allemagne. Je partage ce point de vue, de même que je partage les préoccupations allemandes. Mes réserves sur l'évolution internationale vers la détente sont les mêmes que celles de M. von Brentano. Aux Pays-Bas, on n'y croit guère. On croit que la Russie actuelle, plus fine, plus adaptée, plus souple, est plus dangereuse que la Russie de Staline.

Nous devons souligner auprès de l'Angleterre le point de vue des alliés européens. Je suis frappé par l'indifférence de l'opinion publique britannique devant les dangers qui la menacent.

M. Pella : Au début de février, nous devons nous rencontrer à Londres dans le cadre de l'U.E.O.

M. Wigny : J'estime, moi aussi, que le problème allemand est au cœur du problème de l'Europe. Mais je suis inquiet de l'allusion de M. Couve de Murville à la préparation de la Conférence au sommet. La faiblesse de l'Occident consiste en ce qu'il pare les coups, mais n'en donne guère. Il nous faut préparer non seulement ce que nous répondrons, mais aussi ce que nous dirons.

La présence de M. Khrouchtchev à Nancy et à Lille, villes voisines de la frontière belge, ne laisse pas de m'inquiéter. M. K. est un parlementaire de premier ordre. Il l'a démontré aux États-Unis.

Dans l'ensemble, je partage les positions de M. von Brentano.

M. Couve de Murville : J'ai simplement déclaré que je n'envisageais pas qu'il pût être question de réviser nos positions.

M. Schaus : Je partage les vues et les espoirs qui viennent d'être exprimés.

M. von Brentano : On entend partout parler dela détente. Nous aussi, nous sommes pour la détente, mais à la condition qu'il s'agisse d'une coexistence véritable. Nous verrions la preuve de cette coexistence dans le fait que l'on renonce à toute action unilatérale. Mais nous n'avons pas l'impression que la Russie soit d'accord sur ce point. Avant mon départ pour Rome, j'ai reçu la visite de l'ambassadeur soviétique, qui m'a dit : c'est à vous de commencer, renoncez à vos armements, aux bases atomiques. Je lui ai répondu : que comptez-vous faire vous-mêmes ?

On parle trop de la détente et l'opinion finit par croire qu'il suffirait de parler pour la réaliser. Or, il faut définir d'abord ce que l'on veut et poser ensuite la question de savoir si ce que l'on veut est possible.

M. Pella : En effet, dans la définition réside souvent le problème de fond. C'est précisément une des raisons pour lesquelles je crois à l'utilité de nos consultations. Avant de nous séparer, tranchons la question du communiqué. Certains sont pour, d'autres contre. Pour ma part, je suis plutôt enclin à ne pas avoir de communiqué. Si nous sommes tous d'accord, nous dirons en sortant de cette salle que nous n'en publierons pas.

M. Schaus : Y aura-t-il un procès-verbal ?

M. Pella : Cette question est liée à celle du secrétariat.

M. Couve de Murville : Il me semble suffisant que chacun d'entre nous fasse son propre résumé de nos débats et que nous dressions un petit procès-verbal des décisions que nous aurons pu prendre.

M. Pella : Le gouvernement italien adressera une note à ses cinq partenaires, pour résumer les décisions que nous avons prises sur la procédure de nos réunions.

La séance est levée jusqu'à cet après-midi.

II

Séance du 25 janvier, après-midi

La séance est ouverte à 16 h. 30.

M. Pella pris M. Schaus de prendre la présidence, mais M. Schaus insiste pour que M. Pella la conserve.

M. Pella : Nous abordons le point 4 de notre programme, relatif aux effets intérieurs de la détente sur l'opinion publique de nos six pays. L'Italie est très intéressée par ce problème : elle a le privilège d'avoir le parti communiste le plus fort d'Europe occidentale.

D'une façon générale, nous constatons que la détente est en train d'émousser les positions extrêmes. Elle entraîne une certaine stagnation de l'activisme. Le parti communiste essaie de porter remède à ses propres difficultés et d'augmenter les difficultés d'autrui, notamment par la propagande. Il a dégagé à cette fin de nouvelles lignes d'action et de lutte.

La thèse qu'il soutient, c'est que nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère qu'il qualifie de « cosmique ». Cette ère aurait débuté avec les succès scientifiques de l'U.R.S.S., qui démontreraient la supériorité de son organisation économique et sociale sur la nôtre.

D'après cette thèse, c'est à l'U.R.S.S., qui a ainsi manifesté sa puissance et son avance sur les autres pays, que reviendraient les principaux mérites de la détente. Les partisans de la détente seraient le monde socialiste et les peuples naguère soumis à la domination coloniale. Les adversaires de la détente seraient les dirigeants capitalistes, mais ici une certaine distinction intervient entre ceux du monde anglo-saxon, moins rigidement hostiles, et ceux de l'Allemagne, de la France et de l'Italie qui demeureraient résolument hostiles.

Le parti communiste s'efforce de discréditer les sociaux-démocrates et le mouvement politique chrétien. M. Togliatti insiste sur le fait que c'est un gouvernement présidé par le chef du parti socialiste français qui a déclenché la crise de Suez et qui s'est prononcé contre la détente.

L'attitude de la classe ouvrière est l'objet de critiques. On lui reproche de s'acquitter mal de sa fonction. En Italie et en France, il n'y aurait que des avant-gardes.

Le parti communiste s'élève aussi bien contre les thèses paternalistes des dirigeants bourgeois que contre les thèses révisionnistes qui sont apparues parmi les intellectuels communistes après l'affaire hongroise.

Pour éviter un glissement de sa clientèle vers le révisionnisme, le parti communiste s'efforce de stimuler la lutte maximaliste. Il ne veut pas s'opposer au raisonnement de l'homme de la rue, essentiellement attentif à l'élévation ou à la stagnation de son niveau de vie. Le parti communiste cherche à exploiter le stimulant du mécontentement. En même temps, il cherche à changer la majorité parlementaire, car il estime le moment favorable pour cela.

La conquête du monde demeure l'objectif final du communisme, qui considère que l'un des dangers à cet égard est de considérer le monde comme divisé en deux. Le mot d'ordre de la lutte des classes tant qu'il y aura des capitalistes demeure. Dans son dernier

discours [1], M. Khrouchtchev a souligné que les possibilités de paix découlent du socialisme et non de la coexistence.

En ce qui concerne la liaison des partis communistes entre eux, une réunion s'est tenue à Rome à la fin du mois de novembre. Elle a été présentée comme une simple mise à jour des orientations suivies par les divers partis. En fait, le chef du parti communiste italien, qui semble bien être le numéro un dans les pays d'Europe libre, a réaffirmé la nécessité de suivre la ligne du parti communiste russe. Une circulaire récente du parti communiste italien souligne qu'il faut suivre cette ligne, même si elle semble dans l'immédiat conduire à des incongruités. À titre d'exemple, la circulaire cite le cas de Thorez qui n'a pas hésité à désavouer la politique antérieurement suivie par son parti à l'égard du gouvernement français et de l'attitude prise par le général de Gaulle vis-à-vis de l'Algérie. La complaisance du Kremlin à l'égard de la France est définie comme une tactique intelligente, qui vise à ouvrir une fêlure dans le bloc atlantique et antisoviétique.

Les évolutions peuvent sans doute être différentes dans chacun de nos pays. Il n'en est pas moins nécessaire, étant donné l'unité d'action qui caractérise la conduite des partis communistes, que nous soyons d'accord entre nous, surtout dans le domaine des relations entre l'Est et l'Ouest.

Je crois bon de signaler que la propagande du parti communiste italien vise depuis un certain temps plus particulièrement l'Europe des Six. Peut être y avait-il vu autrefois la possibilité d'une troisième force. Il y voit aujourd'hui un obstacle à la détente.

Je désire pour ma part souligner que si la détente ne comporte pas de sacrifice sur le plan de la liberté et de la sécurité, elle sera recherchée sincèrement par l'Italie.

Je voudrais ajouter une information sur l'infiltration du communisme chinois, qui commence à prendre des positions quelque peu divergentes par rapport au communisme russe. Il se montre plus rude, contre la détente, plutôt stalinien. En Italie, des difficultés sont apparues pour le financement d'une association italo-chinoise.

En Albanie, d'après nos renseignements, les Chinois se substituent actuellement à certains fonctionnaires et techniciens soviétiques.

M. Couve de Murville : D'une façon générale, la tactique et l'orientation ne sont pas très différentes ailleurs de ce que vous venez d'indiquer. Le parti communiste italien est une sorte de centrale qui répartit en Europe occidentale les consignes, les mots d'ordre et les fonds.

La situation intérieure de la France est cependant différente de celle de l'Italie. Tout d'abord, le parti communiste et le parti socialiste y sont depuis très longtemps en opposition. La reconstitution d'un front populaire est toujours à l'arrière-plan de la tactique et des préoccupations du parti communiste.

En second lieu, l'opinion française s'intéresse surtout à des problèmes d'une nature différente. Elle s'intéresse à l'Algérie et au sort des pays africains. Les autres problèmes passent un peu à l'arrière-plan.

Compte tenu de la prédominance de l'Algérie ainsi que d'un certain scepticisme, la détente ne semble pas susciter un grand intérêt. Je constate à ce sujet un manque de chaleur et d'excitation.

La position du parti communiste français est analogue à celle du parti communiste italien. Il a recueilli un cinquième des suffrages aux élections municipales il y a quelques mois. Il souffre toutefois d'une désaffection comme l'ensemble des partis politiques. En outre, il s'est quelque peu sclérosé. La partie intellectuelle s'en est détachée après l'affaire de Hongrie et n'y est pas revenue.

L'opinion parlementaire et la presse sont presque unanimement derrière le gouvernement en ce qui concerne la détente, les rapports Est-Ouest, la Conférence au sommet, etc. Il existe bien sûr d'autres motifs d'opposition, mais il n'y en a pas sur ces problèmes. Ce que je dis ne s'applique naturellement pas aux communistes.

M. Wigny : Nous n'avons pas de communistes.

M. von Brentano : Nous n'avons pas de parti communiste, et notre situation est aussi

[1] Le 14 janvier, au Soviet suprême : voir ci-dessus le n° 20 (note).

heureuse que celle de la Belgique. Mais nous avons un parti socialiste, et l'on pourrait dire bien des choses du congrès socialiste qui vient d'avoir lieu.

La propagande de détente et d'apaisement exerce une influence visible. La presse prend en partie une position hostile au gouvernement, bien que celui-ci soit appuyé par la grande majorité de l'opinion. Si nous devions avoir de nouvelles élections, elles nous seraient certainement favorables. Mais l'opposition s'éloigne pourtant de plus en plus de notre politique. Elle nous demande une contribution plus active à la détente. Elle attend de nous une décision unilatérale sur le désarmement. Elle nous engage à renoncer aux armes atomiques et aux bases. Cette campagne est susceptible d'avoir de graves répercussions. On entend souvent dire que le gouvernement allemand se trouve en retard par rapport aux autres gouvernements.

Il y a une coïncidence dangereuse entre la propagande soviétique et les thèmes utilisés par notre opposition. Cette coïncidence n'est pas voulue. Je crois que nous réussirions à stopper ce mouvement d'opinion si nous pouvions démontrer que l'Allemagne applique une politique commune à l'ensemble des gouvernements occidentaux. Je rejoins ainsi les soucis que je vous exprimais ce matin.

Il serait dangereux que ceux qui croient à cette propagande tirent des arguments de notre attitude. Aussi faut-il que notre attitude soit claire, qu'il soit bien établi que notre action est conforme à la volonté de la majorité du peuple et du Parlement. Il faut également agir de manière que les responsabilités soient nettement accusées dans le cas où les négociations aboutiraient à un échec.

Nous assistons en Allemagne à une sorte de schizophrénie. Il y a des gens qui croient inélégant de dire du mal des communistes parce qu'ils sont communistes. Il y a des gens qui interprètent par la méthode que j'appelle « exégèse du digest » et qui veulent expliquer aux Russes qu'ils ne veulent pas dire ce qu'ils disent. Lorsqu'aux Nations Unies M. Cabot Lodge prononce un discours vigoureux pour l'anniversaire de l'insurrection hongroise, personne en Allemagne n'en parle. Si l'on essaie de dire que les Allemands pourraient suivre le même sort, on se heurte à une incompréhension qui procède du désir de ne pas irriter les Russes. Cette psychose est alimentée par les voyages officiels, par les comptes rendus des entretiens entre le président Eisenhower et M. Khrouchtchev. Tout cela risque de « bagatelliser » la situation et l'on ne manque pas de reprocher au gouvernement fédéral de la prendre trop au sérieux.

Comment trouver les moyens de réagir ? Il faut montrer la réalité politique, en dessiner clairement les contours. Il faut lutter contre les professions de foi qui soulignent une sorte de neutralité des valeurs et montrent le système soviétique comme un système simplement différent du nôtre, mais qui n'en comporte pas moins de bons aspects.

M. Luns : Le parti communiste hollandais a perdu ses électeurs.

Il est tombé de 15 % à 3 % des suffrages depuis la guerre, et il est divisé. Quant à nos socialistes, ils ressemblent en politique étrangère aux conservateurs anglais.

Dans l'opinion, l'impression s'est peu à peu créée que la Russie ne recourra pas à la guerre. Je note une tendance à préconiser la diminution des dépenses militaires. Elles s'élèvent à 450 millions de dollars. La diminution des crédits militaires aux États-Unis stimule l'opinion qui s'exprime en ce sens.

M. Schaus : Il y a un danger communiste au Luxembourg. Le parti communiste a constamment gagné des voix depuis la guerre. Il en recueille maintenant un seizième. Or, le Luxembourg a le niveau des salaires le plus élevé d'Europe. Il faudrait étudier les raisons profondes de cette évolution. Je constate en outre un certain relâchement dans la bourgeoisie qui s'est pressée à la réception donnée par l'ambassade soviétique pour sa fête nationale, alors que cette ambassade avait été incendiée en 1956 par la jeunesse du pays après l'affaire de Hongrie.

Que pouvons-nous faire ? Je constate simplement que les Soviets visent particulièrement les Six. Je crois que la reprise des relations commerciales avec l'Est est en elle-même un danger.

M. Pella : Notre conversation a été utile et intéressante. Je voudrais préciser quelques aspects de la pensée italienne.

Il existe un danger ou au moins un problème dans tous nos pays, soit qu'il y ait un parti communiste, soit que le communisme n'ait pas de poids parlementaire, soit encore,

et même davantage, qu'il n'y ait aucune force communiste mais qu'il existe une masse neutre, rangée dans une position de troisième force et prête au glissement.

Chez nous, le problème est d'éviter ce glissement vers la troisième force. Ce problème est nouveau par rapport à la situation ancienne.

Le danger est actuel. Il procède de l'esprit de la détente et de Camp David. On peut imaginer qu'il était possible de prendre position dès le début contre cet esprit. Cela ne semble pas réaliste. C'est encore plus difficile et dangereux maintenant, car une large part de la population nous prendrait pour des impérialistes et des bellicistes. Je crois que la clarification interviendra au fur et à mesure des conversations, lorsque nous pourrons préciser que nous étions d'accord pour la détente, mais sous certaines conditions essentielles.

En outre, il faut tenir compte de l'élément de crainte qui influe sur les masses neutres. Il est à cet égard dangereux et faux de laisser croire que notre potentiel de défense est inférieur à celui de l'Est.

Nous avons reçu un appel du Soviet suprême avec prière de le transmettre aux parlements nationaux. Nous le transmettrons bien entendu. Il n'en est pas moins vrai que le fait de renvoyer chez eux 1.400.000 soldats inutiles n'est pas une contribution à la paix.

En ce qui concerne les relations commerciales, il serait absurde de notre part de financer les importations soviétiques. Dans tous nos pays cependant, il y a des intérêts qui exercent une pression pour développer nos ventes aux pays de l'Est.

Je voudrais également rappeler que nous sommes souvent présentés soit comme des pays ayant de grandes responsabilités, soit comme des pays sacrifiés. Dans nos conversations avec les Allemands, nous avons donc jugé nécessaire de réaffirmer la nécessité de respecter l'égalité entre les pays et d'obtenir le consentement des peuples aux décisions qui les intéressent. Cette idée me paraît être une arme contre la propagande soviétique. C'est pourquoi l'Italie a toujours insisté pour la plus large association possible, y compris aux conversations entre l'Est et l'Ouest.

Je suggère que le point que nous venons d'étudier figure à l'ordre du jour de nos autres réunions.

Nous passons maintenant au point 5 de notre programme, relatif aux aspects politiques de la demande d'association de la Grèce et de la Turquie au Marché commun [1]. M. Wigny pourrait à cette occasion nous parler de ses idées sur la politique générale d'association.

M. Wigny : Je suis frappé de constater que la Communauté a un rôle passif. Elle est choisie et ne choisit pas. Elle n'a rien fait pour la Suisse, l'Autriche ou le Danemark. Mais si la Grèce et la Turquie la saisissent d'une demande, alors elle s'anime.

Je crois nécessaire de ne pas nous laisser orienter par les autres et de ne pas nous laisser engager sur la voie des précédents.

Les contrats peuvent être très variés. L'article 238 du traité définit des droits et des obligations et crée une procédure. Il existe d'autre part des dispositions relatives à l'association des territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne les futurs membres de plein droit, l'article 237 énumère les conditions nécessaires. Il faut que le candidat soit un pays européen. Il faut en outre un consentement réciproque. Il n'y a donc pas d'automatisme, si nous devons sur ce point élaborer notre doctrine. La question se pose déjà pour la Grèce.

Il y a d'autre part une condition de fond. Il faut que l'économie du candidat présente une homogénéité suffisante avec nos propres économies, puisse s'adapter au tarif extérieur commun, supporter l'absence de tarif intérieur et s'adapter à la nécessité d'une politique commune.

Le cas des pays qui ne veulent pas devenir membres pleins est réglé par l'article 238. Géographiquement, il peut s'agir de n'importe qui. La condition principale, c'est l'existence d'une volonté politique, et il faudrait que nous délibérions de cette volonté, que nous déterminions notre politique d'association, aussi bien en Europe qu'en Afrique, en

[1] Sur cette demande, voir ci-dessus, p. 76 (note).

Asie mineure ou en Amérique du Sud. L'article 238 prévoit des actions et des obligations réciproques. Il conviendrait de souligner que l'association ne doit pas impliquer une aide permanente de notre part. Il faudra que nous exigions des candidats l'engagement d'affecter notre aide à un développement économique aussi rapide que possible.

Sur le plan institutionnel, il s'agit de dégager les procédures communes, et non pas d'introduire les pays associés dans nos organes communs. Le précédent britannique à la C.E.C.A. pourrait nous inspirer. Nous pourrions prévoir des conseils d'association avec une branche exécutive et une branche parlementaire. Il nous faut aussi déterminer notre politique vis-à-vis des associés. Il nous faut dire dans quelles régions nous voulons rechercher des associations, il nous faut définir les droits et les devoirs réciproques, dire non seulement ce que nous offrons mais aussi ce que nous demandons, il nous faut inventer des formules permettant de gouverner l'association.

En ce qui concerne les régions, l'association de certains pays d'Afrique est déjà prévue et organisée par le traité. Mais le traité est déjà dépassé. La liste annexe des territoires associés est désuète, et il n'existe aucune institution. Quels pays allons-nous associer à la Communauté ? Traiterons-nous avec les pays qui sont devenus indépendants, le ferons-nous avec ou sans le concours des anciennes métropoles ? Autant de questions qu'il nous faut résoudre.

Autre problème : sommes-nous pour l'Eurafrique, ou pour une certaine coordination entre l'action des deux pays qui, parmi les Six, ont des responsabilités outre-mer et les deux pays qui, parmi les Sept, ont des responsabilités analogues ? Faut-il créer un Conseil africain commun ? Nous pourrions en parler le 4 février avec les Anglais.

Nous avons écarté la proposition du Conseil de l'Europe tendant à créer une conférence africaine. Et nous avons été dépassés par l'événement. Cette conférence existe, mais contre nous : c'est la conférence de Bandoung. Et le groupe des pays qui nous sont hostiles existe depuis longtemps et se renforce constamment : c'est celui des pays afro-asiatiques.

En ce qui concerne enfin l'Amérique du Sud, acceptons-nous de la considérer comme une chasse gardée des États-Unis ? Il existe pourtant dans cette région un vif désir de collaboration avec nous.

M. von Brentano : L'exposé de M. Wigny montre que nous devons prendre des décisions sur un certain nombre de principes dans le domaine économique et aussi dans le domaine politique. Il nous faut choisir la qualité de nos associés, régler le cas des États en transition vers l'indépendance. Nous devrions également méditer l'article 43, paragraphe 6 du traité créant l'Association européenne de libre-échange.

En tout cas, ce qui vient d'être exposé est si important qu'il me paraît nécessaire de faire particper la Commission aux travaux que nous aurions engagés sur ce sujet.

M. Couve de Murville : Il s'agit de problèmes qui touchent à la vie et au développement de la Communauté, et non seulement à la politique de la Communauté, mais aussi à celle de ses membres.

Il y a des problèmes pour lesquels nous n'avons pas de choix à faire parce qu'ils sont déjà tranchés par le traité. L'Afrique entre dans cette catégorie. Les T.O.M. sont inclus dans le traité, avec des dispositions particulières. Ce régime s'applique aux douze États de notre Communauté, au Cameroun et au Togo, au Congo belge, à la Somalie et à la Nouvelle-Guinée.

Ces pays ont évolué politiquement depuis le traité. Le Cameroun et le Togo sont ou vont devenir indépendants [1]. La Communauté franco-africaine est en évolution.

Jusqu'à présent, la République française représentait à l'extérieur les pays et territoires d'Afrique et avait signé le traité de Rome pour leur compte aussi. Nous devons aujourd'hui faire face au problème que pose la représentation des États africains à

[1] À la suite du rapport de sa mission de visite, l'assemblée générale des Nations Unies avait émis dans sa séance plénière du 14 mars 1959 une résolution qui décidait l'abrogation de l'accord de tutelle sur le Cameroun d'administration française au 1er janvier 1960. À cette date, l'indépendance était proclamée par M. Ahmadou Ahidjo, Premier ministre camerounais. Quant à l'indépendance du Togo, dont la date avait été fixée, sur proposition de la France, par le Conseil de tutelle de l'O.N.U. dans sa réunion du 14 juillet 1959, elle devait intervenir le 27 avril 1960.

Bruxelles et à l'Assemblée parlementaire. Pour cette dernière, à tort ou à raison, nous avions inclu des Africains dans nos délégations. Il paraît difficile maintenant de les exclure.

Des solutions intérimaires sont concevables. Par exemple, le Cameroun a conclu avec nous un accord dans lequel il exprime le désir de rester dans le Marché commun et d'être pour le moment représenté à Bruxelles par la République française.

D'autres pays demanderont à rester dans le Marché commun. Ce sera probablement le cas du Mali et de Madagascar. En revanche, la Guinée n'a pas voulu rester.

Le cas de la Tunisie est intermédiaire. Il figure à part dans le traité de Rome. La particularité du cas tient au fait que la Tunisie était en union douanière avec la France lorsque le traité fut signé. L'union douanière a été dénoncée. Nous sommes liés par des accords économiques et financiers pour une année. Ce n'est plus une union douanière, mais un régime préférentiel. La Tunisie ne pose toutefois pas pour le moment de problème pour le Marché commun, car le gouvernement tunisien ne semble pas avoir l'intention de s'associer.

En ce qui concerne les autres pays qui veulent devenir membres ou associés, la première hypothèse me paraît être théorique. Il n'y a pas en Europe de pays qui soit candidat au statut de membre plein. En dehors des Sept, il n'y aurait que l'Espagne, dont l'entrée au Marché commun semble techniquement impossible.

L'association de certains pays est plus facile en apparence, mais pose des problèmes économiques et politiques. Nous ne devons pas nous faire d'illusions sur l'enrichissement que leur association pourrait nous apporter. Elle intéresse en effet la catégorie des pays plus ou mois sous-développés, comme la Grèce et la Turquie, ou éventuellement l'Espagne, ou plus éventuellement encore la Tunisie. Ce sont des pays peu industrialisés, dont les exportations sont surtout agricoles, dont l'agriculture est déficiente, qui sont à la recherche de capitaux et qui voient d'ailleurs dans ceux que nous pourrions leur fournir le principal intérêt de l'association. Je cite pour mémoire le cas de l'Irlande, sans omettre l'éventualité d'une candidature d'Israël. Tous les associés possibles se situent en tout cas sur la frange extérieure et pauvre de l'Europe.

L'association de la Grèce et de la Turquie présente beaucoup d'inconvénients économiques et d'assez grands avantages politiques. Elle provoque de vives réactions dans les milieux agricoles français. Mais nous avons intérêt à ne pas refuser ces deux pays, à cause de leur situation à l'Est, de leur proximité de la Russie, de la solidarité que nous avons le devoir de manifester. J'attache également beaucoup de prix à l'idée que le Marché commun doit donner l'impression d'être une association ouverte.

M. Schaus signale que l'ambassadeur d'Israël lui a rendu visite pour lui présenter une demande d'association de son pays.

M. von Brentano : Je partage l'avis de M. Couve de Murville sur la Grèce et la Turquie. Le Marché commun n'est pas seulement est un instrument économique. Il a aussi une mission politique. Il ne s'agit pas d'aboutir entre nous à une autarcie. Le Marché commun doit rester ouvert.

Il serait mauvais de créer une division entre les Six, les Sept, et les « Quatre oubliés ».

Il sera difficile d'aboutir à une solution, à cause du décalage existant entre l'économie des deux candidats, qui ne sont pas encore entièrement développés, et les nôtres.

Nous devons cependant examiner essentiellement l'aspect politique de cette question. De ce point de vue, un refus de notre part comporterait de graves conséquences.

J'ai parlé récemment avec MM. Averoff et Canalopoulos. Ils m'ont exposé leurs difficultés. Ils doivent faire face à une pression croissante de l'opinion, sensible aux possibilités qu'offrent les rapports avec le bloc oriental. La Grèce est très pauvre, ne l'oublions pas.

Son économie repose principalement sur les ventes de tabac. Or, la Tchécoslovaquie lui a offert d'acheter pour 4 millions de dollars de ce produit en échange de 90.000 appareils téléphoniques. La livraison de ce matériel s'accompagnerait évidemment du détachement de techniciens et de fonctionnaires. La Russie a offert à la Grèce des crédits de 200 millions de dollars. Cette somme est énorme pour la Grèce et l'on comprend la pression intérieure qui s'exerce en faveur de l'acceptation.

La Grèce est soumise aux influences de la Roumanie, de la Bulgarie, sans compter la Yougoslavie. Elle a reçu des notes l'invitant à sortir de l'O.T.A.N. et à refuser l'installation de bases militaires.

Ne pensons pas seulement aux affaires. Notre tâche est d'abord politique, même si elle doit comporter des sacrifices économiques. Essayons sérieusement d'aboutir à des arrangements. Attirons la Grèce et la Turquie vers le Marché commun pour consolider leurs engagements dans le cadre de l'Occident.

M. Couve de Murville a parlé des difficultés de l'agriculture française. C'est là, je crois, une situation internationale. En Allemagne, nous devons faire face à l'opposition du « Front vert ».

En résumé, je crois qu'un accord est acceptable, qu'il nous faut accepter des sacrifices pour remplir notre mission politique et que nous ne pouvons pas accepter de risque de désintégration dans une zone si importante pour nous.

M. Wigny : Je suis très frappé par ce que disent MM. Couve de Murville et von Brentano. Mais je crains que nous ne nous engagions sur la voie des précédents. Comment pourrons-nous refuser à la Turquie ce que nous aurons accordé à la Grèce ? Et que ferons-nous avec Israël ? Et que dirons-nous à la Tunisie ?

J'en conclus qu'il nous faut simultanément aborder l'étude de l'association avec la Grèce et celle des principes généraux qui doivent guider notre politique d'association. Il nous faut également mettre en évidence l'existence d'un élément spécial à la Grèce, qui est disposée à accepter une union économique au terme d'une certaine évolution. Ceci nous permettrait de négocier le cas de la Grèce sans créer de précédents qui nous engagent envers les autres pays.

M. Pella : Je partage votre point de vue sur la nécessité de mettre à l'étude notre doctrine en matière d'association. Il convient qu'elle soit précisée en temps utile pour que nos décisions à l'égard de la Grèce et de la Turquie soient fidèles aux principes généraux. Je note à ce sujet qu'il est difficile de séparer dans le temps l'examen de la demande grecque de celui de la demande turque. La Turquie a exprimé le désir que les négociations soient parallèles.

Il est incontestable que l'association a une signification politique. C'est un facteur de développement territorial de l'intégration européenne.

Les aspects économiques du problème sont eux-mêmes d'ordre politique. Les questions relatives à l'agriculture en fournissent l'exemple. Nos collègues responsables de ministères techniques ne manqueront pas de nous dire, dans chaque cas, que l'admission d'un nouveau pays provoque un déséquilibre entre les avantages et les inconvénients de notre union économique.

Il existe pour chacun de nous un rapport algébrique entre ces avantages et ces inconvénients au moment de la conclusion du traité. L'admission d'un nouveau pays modifie ce rapport. Ce qui est important, c'est qu'il ne l'altère pas à l'excès.

Cela dit, je suis pour l'augmentation des membres du Marché commun.

En ce qui concerne l'établissement des principes généraux, je suggère que les hauts fonctionnaires qui prépareront notre prochaine réunion s'emparent du problème, ce qui signifie qu'ils ne doivent pas attendre pour se réunir la veille de notre propre rencontre. Peut-être, au surplus, conviendrait-il de hâter notre prochaine réunion.

M. Schaus : Je note que, les 1er et 2 février, le Conseil des Communautés s'occupera de la Grèce et de la Turquie. La Commission demandera un mandat spécial en vue des négociations. Faut-il qu'elle se mêle à nos travaux ?

M. Pella : Ne confondons pas le problème d'ordre général avec les décisions particulières concernant la Grèce et la Turquie. Le premier examen auquel nous devons procéder porte uniquement sur des problèmes politiques. Il ne faut pas le compromettre par la hâte. La Commission doit être près de nous. Mais j'hésite à lier trop étroitement cet examen à la procédure de Bruxelles. Nous devons autoriser la Commission à procéder aux négociations avec la Grèce et la Turquie. Mais cela ne préjuge pas de notre propre travail.

M. Luns : Je ne crois pas que les Six aient à prendre une décision le 1er février. D'après mes informations, la Commission ne sera pas en mesure de nous présenter un

projet de mandat. Au surplus, si nous prenons une décision sur la Grèce et la Turquie sans régler le problème général, on préjuge celui-ci.

(M. Luns donne en outre des informations sur l'association des Antilles néerlandaises et de Surinam au Marché commun)[1].

M. Pella : Dans ces conditions, le problème est simplifié. Nous demanderons à la Commission de tenir compte de nos études sur le problème général.

M. von Brentano : Je voudrais apporter une restriction à ce qui vient d'être dit. Nous devons élaborer les principes généraux, mais nous ne devons pas le faire seuls. Il faut éviter un double travail. Si nous travaillons avec nos seuls experts, nous risquons d'avoir à tout recommencer ensuite. J'observe au surplus que la Commission a compétence aux termes de l'article 228 du traité.

M. Pella : Vous avez raison. La Commission a déjà établi un schéma.

M. Luns : Il y a cependant une question politique, celle qui consiste à savoir si l'on veut ou non admettre un pays déterminé.

M. Couve de Murville : Il serait commode que les discussions entre fonctionnaires aient lieu à Bruxelles entre nos représentants permanents et que la Commission y soit éventuellement associée. Il conviendrait en outre de savoir quelles sont les autres candidatures possibles. Ce travail d'investigation est encore à faire.

M. Pella : Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition.

Il est entendu que nos représentants permanents devraient travailler en tant que représentants des six gouvernements, écouter la Commission et se tenir en liaison avec les hauts fonctionnaires qui préparent nos conférences.

En ce qui concerne l'information de la Commission sur nos travaux, je pense qu'il convient de la mettre dès à présent au courant des sujets que nous avons traités et de lui faire à Bruxelles un rapport oral. Nous pouvons lui dire que nous avons examiné la politique générale d'association, les problèmes politiques posés par l'association de la Grèce et de la Turquie.

En ce qui concerne la presse, étant entendu que nous ne publions pas de communiqué, je crois qu'il est peu opportun de donner l'impression que nous avons discuté largement de la détente. Disons que nous avons parlé de la situation internationale.

III

Séance du 26 janvier 1960, au matin

La séance est ouverte à 10 heures.

M. Pella : Nous avons aujourd'hui à examiner le point de notre ordre du jour qui concerne nos rapports avec certains pays extra-européens et la situation dans certains pays où nous avons, les uns ou les autres, des responsabilités particulières. Nous entendrons d'abord l'exposé de M. Couve de Murville.

M. Couve de Murville : Les problèmes dont je veux vous entretenir se rattachent dans une certaine mesure à ceux de l'association, que nous avons examinés hier. Il convient d'établir une distinction entre les pays qui n'ont jamais été associés au Marché commun et les territoires dont le sort a été fixé par le traité de Rome : ce sont les territoires belges, italiens et français.

En ce qui concerne les territoires qui relèvent de l'autorité française, une évolution importante s'est produite depuis la conclusion du traité. Elle a des répercussions sur les questions relatives au Marché commun. La République française les représentait à Bruxelles et les membres du Parlement français à Strasbourg.

[1] Conformément à la déclaration d'intention annexée au traité de Rome, le gouvernement de La Haye demandait le 2 février l'ouverture de négociations en vue de l'association des Antilles néerlandaises à la Communauté.

J'examine en premier lieu le cas des territoires sous tutelle, c'est-à-dire du Cameroun et du Togo.

Le Cameroun est indépendant depuis le 1er janvier. Il a conclu avec nous des accords pour régler provisoirement un certain nombre de questions. Les problèmes relatifs au Marché commun sont traités dans un échange de lettres. Compte tenu de ses relations particulières avec la République française, le Cameroun demande le maintien à son bénéfice du titre IV du traité de Rome et de la convention annexée (1). En attendant que les modalités de son association soient définies, la République française le représente. Le Cameroun sera associé à l'étude de ces modalités. Des personnalités camerounaises seront associées à notre représentation auprès des institutions de la Communauté.

Par conséquent, le Cameroun a demandé que son statut dans la Communauté ne soit pas modifié, et la France s'est engagée à soutenir cette demande. En attendant, elle le représente. Ceci va nous conduire à présenter prochainement une demande tendant à maintenir le statut du Cameroun dans la Communauté, bien que la situation politique de ce pays se soit modifiée.

Aucun accord n'a encore été conclu avec le Togo qui accédera à l'indépendance le 27 avril.

Je voudrais maintenant vous dire un mot de la situation politique au Cameroun. L'accès à l'indépendance n'a pas réglé tous les problèmes. Le Cameroun est divisé en deux. Le Nord musulman est soumis au régime féodal des chefferies. Le Sud est animiste et en partie chrétien. Les habitudes et les traditions sont différentes dans les deux moitiés du pays.

Le chef du gouvernement, M. Ahidjo, originaire du Nord, a des difficultés à établir son autorité dans le Sud. Il doit faire face à une agitation organisée de l'extérieur et dans laquelle l'influence communiste a une certaine part. L'Union des populations camerounaises est d'inspiration communiste. Une révolte assez sérieuse s'est produite parmi les Bamilákés dans le Sud.

Le Cameroun a fait appel à la France pour l'aider à rétablir l'ordre. Nous avons envoyé les deux ou trois bataillons dont nous disposons dans cette région. Mais il est bien entendu qu'il ne s'agit que d'un instrument à la disposition du gouvernement camerounais, qui prend la responsabilité politique de l'affaire.

La situation au Cameroun offre l'exemple de ce que sera l'état de l'Afrique dans l'avenir. Les populations sont encore en partie proches de la barbarie. Elles sont divisées en tribus. Il est difficile d'établir un État, une autorité gouvernementale reconnue et acceptée sur l'ensemble du territoire.

J'en arrive maintenant à la Communauté franco-africaine. Elle comprend douze États associés à la France, et qui sont les territoires naguère groupés dans les cadres de l'A.O.F. et de l'A.E.F, plus Madagascar. Le régime établi par la Constitution de 1958 a été approuvé par référendum dans chacun de ces territoires, sauf par la Guinée qui a pris alors son indépendance.

Chacun des douze États jouit de son autonomie gouvernementale. Il a son gouvernement, son Parlement et dispose de ses affaires internes.

Il y a en outre des compétences communes, gérées chacune par un ministre de la Communauté qui est un ministre français. Les principales sont les Affaires étrangères, la Défense, la monnaie et la politique financière commune. D'autres, plus techniques,

(1) La quatrième partie du traité de Rome *(Traité instituant la Communauté européenne,* p. 109 et suiv.) concernait l'association des pays et territoires non européens, « entretenant avec la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas des relations particulières ». il était prévu que les États membres de la Communauté appliqueraient à leurs échanges commerciaux avec ces pays et territoires le régime qu'ils s'accordaient entre eux (art. 32) et que les importations originaires de ces pays et territoires bénéficieraient à leur entrée dans les États membres de l'élimination totale des droits de douane qui interviendrait progressivement entre les États membres (art. 133). Pour une première période de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du traité de Rome, une convention d'application annexée à ce traité fixait les modalités et la procédure de l'association entre les pays et territoires et la Communauté (pour le texte de cette convention, voir *Traité instituant la Communauté européenne,* p. 271-279).

concernent une partie des télécommunications et des mines, les transports et la justice (afin d'assurer dans l'ensemble de la Communauté une certaine unité de jurisprudence).

Le principal organe est le Conseil exécutif de la Communauté. Il se réunit tous les deux mois pour l'étude des affaires communes. Il rassemble, sous la présidence du président de la République française, les chefs des gouvernements, y compris celui du gouvernement français, et tous les ministres chargés des affaires communes. Il procède à des études et prend des décisions sur les questions communes. En ce qui concerne par exemple les Affaires étrangères, je fais un exposé général, puis le Conseil prend une à une les questions qui intéressent plus particulièrement chaque État.

Il a été prévu que ce système pourrait évoluer, que les attributions communes pourraient être rétrocédées, que chacun aurait à tout moment le droit de demander son indépendance. Afin de faciliter cette évolution, il est spécifié que les dispositions de la Constitution qui ont trait à la Communauté peuvent être révisées comme une loi ordinaire.

Peu de temps a passé, mais l'évolution de l'Afrique noire subit une accélération constante. Certains pays sont entrés en campagne pour obtenir leur indépendance.

Pour ces pays pauvres, aux ressources limitées, qui vivent de notre aide, l'indépendance signifie avant tout l'appartenance aux Nations Unies. C'est le rève de tous les Africains et de tous les Asiatiques qui veulent pouvoir faire à New York des discours. Ils veulent avoir des ambassadeurs, charge honorifique, qui exige peu de connaissances techniques et convient à merveille à ceux qui sont pourvus de quelque diplôme. C'est ainsi que l'ambassadeur de la Guinée à Paris est un instituteur.

Les États qui demandent l'indépendance ne sont encore qu'un certain nombre. Le mouvement a été déclenché par l'association constituée entre le Sénégal et le Soudan, qui a ressuscité le vieux nom de Mali. Madagascar a suivi aussitôt. Cette demande posait pour nous un problème de principe. D'après la Constitution, les États de la Communauté sortent de celle-ci s'ils deviennent indépendants. Or, les États candidats à l'indépendance ne veulent pas en sortir, et nous ne le désirons pas nous-mêmes. Il nous faut donc trouver le moyen de réaliser l'indépendance tout en les maintenant dans la Communauté. C'est pourquoi nous avons décidé de proposer au Parlement une révision de la Constitution.

La Communauté vers laquelle nous nous orientons sera tout à fait différente de celle qui s'était constituée à l'origine. Il faudra définir une certaine organisation, notamment en ce qui concerne les pouvoirs et les prérogatives du Président, la discipline monétaire, le système économique et financier. La zone franc subsiste en effet avec son organisation complète et les lourdes charges qu'elle nous impose pour assurer le développement des pays d'outre-mer.

Sur le plan pratique, nous entrons maintenant en négociations avec le Mali et Madagascar pour étudier les conditions de la rétrocession des affaires communes et les modalités de notre coopération future[1]. Cette coopération sera encore étroite. Pour les Affaires étrangères, les nouveaux États auront leur propre représentation et entreront aux Nations Unies, mais nous continuerons à les représenter là où ils n'auront pas d'envoyés. Au surplus, nous nous concerterons pour l'établissement de notre politique. En matière de défense, chacun des nouveaux États aura sa petite armée, d'ailleurs payée par nous. Des accords seront conclus avec nous pour la défense extérieure. Nous conserverons des établissements militaires, des bases comme celles de Dakar et de Diégo Suarez. En matière monétaire et financière, nos relations subsisteront au sein de la zone franc. Nous continuerons à couvrir le déficit budgétaire et à assurer les investissements.

[1] Des négociations avaient été entamées le 18 janvier à Paris entre la France, le Sénégal et le Soudan en vue de la reconnaissance de l'indépendance du Mali et de la signature d'accords de coopération. Celles concernant Madagascar débutaient le 11 février. Les deux séries d'accords auxquels aboutissaient les travaux, menés parallèlement par des groupes d'experts, seront signées ou paraphées solennellement le 2 avril (pour la République malgache) et le 4 avril (pour le Mali). Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960,* p. 339-342. Après ratification des accords de transfert des compétences par les Assemblées, la Fédération du Mali accédait à l'indépendance le 20 juin, la République malgache le 26 juin.

Les négociations sont entamées avec le Mali. Elles commenceront le mois prochain avec Madagascar.

En mai, le Parlement procédera à la révision de la Constitution et les accords avec le Mali et Madagascar seront soumis à sa ratification. En septembre, compte tenu de l'indépendance déjà acquise par le Cameroun et le Togo, nous présenterons la candidature de quatre nouveaux membres aux Nations Unies.

Cette évolution aura des conséquences sur la forme de l'association des pays d'outre-mer au Marché commun. Je suis convaincu qu'ils y resteront. Aucun ne veut s'en dissocier.

Neuf autres États n'ont pas encore demandé leur indépendance. Ils sont d'importance et de développement inégaux. Certains sont relativement prospères, comme la Côte-d'Ivoire. D'autres au contraire sont pauvres et arriérés, comme le Congo ou le Tchad. Ils devront sans aucun doute suivre le mouvement. D'ici un an ou deux, ils auront tous pris le tournant de l'indépendance.

L'un des problèmes actuels consiste à savoir si ces États formeront entre eux des associations ou resteront séparés. Il serait raisonnable pour eux de s'associer. Mais la division en races, en classes, en tribus, la différence des traditions historiques créent des difficultés. Je suis cependant convaincu que certains regroupements seront inévitables.

M. Pella : Je vous remercie pour ce très intéressant exposé.

Je voudrais vous dire maintenant moi-même quelques mots de la Somalie.

L'évolution de la Somalie nous a donné satisfaction. Notre mandat aurait dû expirer le 2 décembre 1960. Nous avons jugé opportun d'encourager la tendance qui se manifestait en Somalie en faveur d'un raccourcissement de ce délai.

La Somalie sera indépendante le 1er juillet prochain. Nous avons l'intention de lui suggérer l'adoption d'une constitution, ou tout au moins de la partie essentielle d'une constitution avant cette date. Elle devrait également adopter quelques lois fondamentales, notamment en ce qui concerne le régime agraire.

Après le 1er juillet, nous n'interviendrons plus dans la vie de la Somalie. Nous respecterons sa liberté dans un cadre démocratique.

Elle aura encore besoin d'une certaine aide, pour l'équilibre de son budget, pour ses investissements, pour la vente de ses bananes. Ce sont autant de sacrifices que l'Italie est disposée à accepter.

Nous n'avons pas eu l'occasion de prendre position pour la création d'une grande Somalie. Nous souhaitons que la Somalie jouisse d'une indépendance vraie et qu'elle puisse régler elle-même son avenir.

Ce problème est en liaison avec nos relations avec l'Éthiopie. Dans la question des frontières, nous avons surtout cherché à faire régner un principe d'équilibre. Nous désirons avant tout l'amélioration des rapports tant italo-éthiopiens que somalo-éthiopiens, nous voulons en stimuler la cordialité.

Cette excursion en Afrique devrait nous conduire à examiner les questions relatives à l'aide aux pays sous-développés, et notamment le problème des priorités. Ce n'est pas possible ce matin. Je propose que ce point figure à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

M. Couve de Murville : La Somalie voudra-t-elle rester dans le Marché commun ?

M. Pella : Je n'ai pas d'information à ce sujet.

M. von Brentano : Les deux exposés que nous venons d'entendre montrent combien il est nécessaire d'étudier les problèmes abordés hier par M. Wigny. L'évolution des pays en croissance pose d'importantes questions qui intéressent notre Communauté. Peut-être est-il permis de prévoir une évolution ultérieure qui conduira ces pays de l'indépendance qu'ils viennent d'acquérir ou qu'ils vont acquérir à une certaine forme de communauté. Il est indispensable que nous formulions un avis commun, et il est important de l'élaborer en coopération avec la Commission.

M. Pella : Je partage cet avis. Certains aspects de ces questions se rattachent à notre politique générale d'association.

M. Wigny : Il faut étudier ces problèmes. Ils sont urgents et s'ils se résolvent sans nous, ils se résoudront contre nous.

(Suit une discussion sur la participation de la Commission aux travaux des ministres ou des hauts fonctionnaires. Il est réaffirmé que la Commission, si elle est invitée, sera représentés par un nombre restreint de personnes.)

M. Wigny : Je vais vous parler brièvement de la situation au Congo belge [1]. En 1958, une Commission parlementaire associant des représentants des trois partis s'est rendue au Congo pour étudier les divers aspects du problème. En janvier 1959, est intervenue une déclaration gouvernementale et royale. Les élections ont eu lieu en décembre 1959. À présent, une table ronde est réunie pour l'examen de l'organisation extérieure et intérieure du Congo.

Simultanément, nous étudions les problèmes relatifs à la tutelle sur le Ruanda-Urundi. Nous procédons de la même façon. La procédure est cependant quelque peu différente.

Il y a de graves difficultés sur place. Mais elles sont plus grandes entre les Congolais eux-mêmes qu'entre ceux-ci et les Belges. Le Congo est divisé en un grand nombre de races, de castes et de régions. Chacun veut sa liberté, sa part de pouvoirs. Des échauffourés se sont produites. Il y a eu malheureusement des morts.

Nous aurions pu présenter aux Congolais un minimum au-dessous duquel nous aurions déclaré que nous étions disposés à la lutte. Nous ne l'avons pas fait.

Nous aurions également pu indiquer aux Congolais ce qu'il leur convenait de faire. Nous ne l'avons pas fait non plus.

Notre méthode, dans les discussions actuelles, est celle de la maïeutique. Elle consiste à faire découvrir par les Congolais eux-mêmes ce qui est indispensable à leur propre avenir.

Nos chances de succès sont bonnes. Nous n'avons pas de mauvais souvenirs à effacer. Entre Noirs et Blancs, il n'existe pas au Congo d'autre discrimination que celles qui résultent des conditions sociales et des différences de fortune. Nous pouvons enfin compter sur le caractère raisonnable des Bantous.

Le Congo fait partie du Marché commun. Il est soumis aux dispositions du titre IV du traité. Il faudra que les obligations contractées en son nom soient ratifiées par ceux qui vont devenir maîtres de leurs propres affaires. Il n'a jusqu'à présent aucune place dans la Communauté. Nous n'avons pas fait comme la France qui a réservé une place aux membres de l'Union française dans ses délégations. Il faudra prévoir l'insertion des nouveaux États indépendants dans la Communauté ou la création de conseils d'associations.

La solution de ces questions suppose que nous adoptions une politique active. Or, nous sommes passifs. Nous sommes dépassés et cernés par Bandoung, par le groupe afro-asiatique. Il faut avoir notre politique. La France le fait pour sa part avec un courage auquel nous rendons hommage. Il faut que ses efforts trouvent leur prolongement, que la Communauté considère le problème dans son ensemble, pour l'ensemble des territoires.

M. Pella : Je propose que nous passions à l'examen des questions diverses. La première de ces questions concerne la date de la prochaine réunion. Nous avons déjà décidé qu'elle aurait lieu à Luxembourg.

(Après un échange de vues, il est décidé que la réunion aura lieu en principe le 9 mai.)

M. Pella : Il est entendu que notre ordre du jour sera ouvert et que nous souhaitons notamment explorer le problème de l'aide aux pays sous-développés.

Parmi les autres sujets, M. De Martino me signale qu'il se préoccupe de la propagande communiste parmi les émigrants italiens en Belgique.

D'une façon plus générale, nous avons examiné s'il était possible de tirer des conclusions de nos délibérations d'hier. Nous désirons défendre nos libertés, mais notre propagande n'est pas très efficace. Il faut éviter que la détente n'augmente les équivoques dont nous souffrons. Pourrions-nous étudier s'il conviendrait de monter un système organique de propagande qui ne serait pas dirigé contre quelqu'un, mais pour la diffusion de nos idées ? Il ne s'agit pas de monter un Liber inform contre le Kominform. Je remar-

[1] Sur ce problème, voir ci-après le n° 55 (note).

que à ce sujet que nos hommes politiques et nos fonctionnaires ne sont pas très préparés. Pourrions-nous nous mettre entre les mains de techniciens de la propagande ?

M. Couve de Murville : Il faut y réfléchir.

M. Pella : Nous pourrions prier les fonctionnaires de se communiquer leurs idées sur un organisme de propagande pour la liberté.

(Sur une question de M. Schaus, M. Pella précise qu'il pense plutôt à confier cette tâche à des journalistes de très haut niveau.)

M. von Brentano : Je suis d'accord sur l'idée. Commençons par échanger nos expériences dans ce domaine. Ensuite, exerçons notre influence sur une partie de la presse sérieuse. Nous pourrions faire une œuvre importante en ce domaine. Nous savons peu ce qui se fait ailleurs.

M. Wigny : L'Italie voudrait-elle nous donner à notre prochaine réunion une note sur les moyens d'action et les formules qu'elle envisage afin que nous puissions réagir ?

M. Pella : Cette note sera distribuée avant notre prochaine réunion. Bien entendu, la presse ne sera pas informée de ce que nous venons de dire.

M. Pella expose ensuite les conditions dans lesquelles le Centre d'étude et de documentation scientifique de Milan a été créé après le Congrès de Stresa de 1957. L'inauguration de ce centre aura lieu dans la deuxième moitié de février. M. Pella demande à ses collègues de bien vouloir déclarer leurs sympathies pour ce centre. Il indique que son budget sera de l'ordre de grandeur de 100.00 $ par an et que l'Italie pourra y participer largement.

M. Pella rappelle le désir de l'Assemblée européenne d'être plus présente dans la vie des Communautés. Du côté italien, on croit souhaitable d'accéder à ce désir dans les limites du traité, et notamment de laisser l'Assemblée gérer son budget avec plus de liberté.

Les ministres revoient le texte des décisions adoptées la veille en matière de procédure. Ils conviennent ensuite de se montrer discrets dans ce qu'ils diront à la presse sur leurs débats. À chaque réunion, on précisera les sujets sur lesquels aucune information ne devra être donnée.

M. Pella : Je reviens aux relations avec les pays extra-européens. Il nous est permis de nous demander si nous ne constituons pas l'instance la plus appropriée pour donner une impulsion politique au problème de l'aide aux pays sous-développés. On en parle à l'O.N.U., au Fonds monétaire, à la Banque internationale, à l'O.T.A.N., au Conseil de l'Europe, dans les Communautés européennes. Il est clair que l'aide ne doit pas être soumise à une hypothèque d'ordre politique, et cette position qui nous est commune est déjà elle-même une indication de caractère politique. Nous désirons contrecarrer l'aspect politique de l'aide distribuée par l'Union soviétique. Nous sommes à cet égard les plus qualifiés pour donner l'impulsion souhaitable.

M. Couve de Murville : On parle des pays sous-développés un peu partout et d'une manière assez vague. Vous avez proposé que ce point figure à l'ordre du jour de notre prochaine réunion. Nous pourrons alors discuter des suggestions de chacun.

M. Pella : Nous devons nous préparer surtout à définir une politique.

Nous arrivons maintenant à la fin de notre session. Nos travaux ont démontré l'utilité de ces consultations, qui se sont déroulées avec une compréhension spontanée favorisée par l'intimité du cadre. Je vous exprime ma gratitude et je souhaite que nos travaux futurs soient fructueux.

M. Couve de Murville : Au nom de mes collègues, je vous adresse mes remerciements pour votre hospitalité généreuse et pour l'efficacité de la présidence.

(Cabinet du Ministre — Secrétariat général.)

36

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 281 à 283. *Paris, 27 janvier 1960, 13 h.* (1).

Je me réfère à votre télégramme nos 434-435 (2).

Les renseignements qui suivent sont destinés au gouvernement marocain et répondent à la question que vous avait posée M. Bouabid sur les possibilités de contamination des sauterelles à la suite de notre expérience.

1° Les sauterelles qui affectent l'Afrique du Nord sont de deux espèces :

— Le criquet marocain *(Dociostaurus maroccanus),* qui a environ 3 cm de long;

— Le criquet pèlerin *(Schistourca gregaria),* beaucoup plus grand.

Le criquet marocain est une espèce essentiellement locale, qui n'a pas de grandes migrations.

Le criquet pèlerin, par contre, voyage sur de longues distances.

En Afrique du Nord, le cycle du criquet pèlerin est le suivant :

— Les insectes nés dans le Tchad ou au Soudan se déplacent en automne, soit du Sud au Nord vers la Tunisie, près du désert libyen, soit de l'Ouest à l'Est vers la Mauritanie, en traversant le Soudan.

— Ceux qui atteignent le Maroc sont ceux qui, nés au Soudan ou en Mauritanie, remontent vers le Nord en automne et en hiver.

— Après une ponte en mai-juin, les insectes redescendent ensuite vers l'Afrique centrale.

Les cartes publiées montrent que les criquets ne traversent pas, en règle générale, la région de Reggane. Il arrive cependant qu'ils tombent par accident dans le Tanezrouft. Ce fait a été remarqué vers le mois de novembre, au moment du passage Est-Ouest qui se fait normalement par le Soudan. Il s'agissait d'un petit nombre d'insectes qui sont d'ailleurs morts pour la plupart sur place par impossibilité de se nourrir.

À la fin de l'hiver et au printemps, les migrations affectant le Maroc sont des déplacements du Sud vers le Nord, en provenance de la Mauri-

(1) Ce télégramme, rédigé le 26 janvier, a été expédié le lendemain.

(2) Le télégramme de Rabat nos 434-435, du 26 janvier, non retenu, relatait une démarche de l'ambassadeur de France effectuée conformément au télégramme de Paris n° 219 (du 23 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 33). M. Parodi avait insisté sur le danger d'une agitation systématiquement hostile à la France; il avait ajouté que le gouvernement français était disposé à fournir toutes explications complémentaires sur les dangers de contamination et à fournir des appareils de détection. M. Bouabid avait donné des assurances sur la sécurité de la population française et exprimé des craintes de contamination par les vols de sauterelles.

tanie; aucune voie migratoire ne se rapproche du lieu des essais à cette époque.

2° De manière plus générale il convient de remarquer, indépendamment des habitudes migratoires de la sauterelle décrites ci-dessus, que les sauterelles se déplacent en suivant les vents dominants lesquels, lors de notre expérience, auront une direction opposée à celle que devraient suivre les sauterelles pour gagner le Maroc en traversant le Tanezrouft. Enfin, le nuage radio-actif consécutif à notre expérience ne pourrait avoir aucun effet sur un vol de sauterelles sous le vent de l'expérience et loin de celle-ci, l'altitude atteinte par le nuage radio-actif (plusieurs milliers de mètres) peu de temps après l'expérience excluant tout effet de celui-ci sur un tel vol de sauterelles dont le plafond de vol n'est en moyenne que de quelques centaines de mètres.

(Collection des télégrammes.)

37

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 314 à 318 [1]. Immédiat. *Tunis, 27 janvier 1960, 13 h. 45.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 14 h. 50.)

En vue des décisions que le gouvernement sera amené à prendre à propos de l'affaire de Bizerte, je crois utile de lui faire connaître mon sentiment sur les points suivants :

1. M. Bourguiba s'est, personnellement et publiquement, trop engagé pour que nous puissions espérer que son discours d'avant-hier [2] n'est qu'une manœuvre de chantage. Je suis convaincu que les mesures qu'envisage le gouvernement tunisien en vue de rendre la vie difficile à nos forces, à partir du 8 février, seront effectivement mises en œuvre. Mais je n'exclus pas que, dans le même temps, le président Bourguiba ait volontairement dramatisé la situation pour, dès maintenant, émouvoir l'étranger à son profit.

2. Ce que M. Bourguiba attend de nous, c'est une promesse formelle d'évacuation de la base de Bizerte selon un calendrier à déterminer. Son discours d'avant-hier constitue, bien évidemment, un rejet des propositions que, conformément à vos instructions [3], j'ai faites au gouverne-

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Rabat (n°s 481-485).
(2) Sur ce discours, relatif entre autres à Bizerte, voir ci-dessus le n° 34 (et note).
(3) Du 18 janvier, ci-dessus reproduites sous le n° 24.

ment tunisien la semaine dernière [1]. J'ignore encore si celui-ci compte nous saisir d'une autre manière.

3. Si la Tunisie met en œuvre, à partir du 8 février, son dispositif contre Bizerte — dispositif qui pourrait consister à bloquer symboliquement le goulet et à élever des barrages gardés par des civils pour entraver la circulation de nos forces et gêner leur ravitaillement — le territoire tunisien sera alors le théâtre d'une double action dirigée contre nous : celle de Bizerte et celle que continueraient à mener les éléments F.L.N. stationnés en territoire tunisien contre notre armée d'Algérie.

Je n'ai, à l'heure actuelle, aucune indication qui me permette de supposer que cette situation de fait pourrait aboutir à une plus étroite conjonction des deux opérations. Je pense, au contraire, que M. Bourguiba cherchera à l'éviter. Mais il faut toujours faire la part de l'enchaînement des événements et de l'échauffement des esprits. À cet égard, je rappelle ce que M. Ladgham m'a dit il y a quelques jours (mon télégramme n° 135) [2] concernant le risque pour la Tunisie d'être entraînée dans la guerre d'Algérie. Je note également que, d'après des informations de bonne source, le gouvernement tunisien aurait pris la décision, à l'issue de la réunion à Tripoli de l'organisation F.L.N. [3], de desserrer certains des contrôles et limitations auxquels étaient soumis jusqu'à maintenant les forces de l'A.L.N. stationnées en Tunisie, à l'exclusion toutefois, semble-t-il, des territoires du Sud.

4. L'amiral Antoine m'a fait part de ses inquiétudes et m'a communiqué le télégramme qu'il a envoyé à ce sujet à Paris. Je me borne, pour ma part, à émettre l'avis que des dispositions devraient être prises en temps utile pour regrouper nos forces en vue de les rendre moins vulnérables et de leur conférer plus d'efficacité.

Il importerait également que le commandant supérieur de la base reçût les instructions nécessaires en vue d'être prêt à toutes les éventualités, y compris celle où la multiplication des incidents créerait dans l'ensemble de la base, et compte tenu du complexe qu'elle constitue, une situation sérieuse [4].

(Collection des télégrammes.)

(1) Voir ci-dessus le n° 30.

(2) Référence erronée.

(3) Sur cette réunion, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 300 (note); ci-dessus les n°s 19, 27 (et note).

(4) Par télégramme n°s 323-325, également du 27 janvier, 20 h. 15, non reproduit, l'ambassadeur relatait un entretien téléphonique qu'il avait eu le matin avec M. Mokkadem au sujet d'un incident au camp de Nador. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères avait souligné que son gouvernement souhaitait vivement que la France s'en tînt, à Bizerte, au *statu quo* en ce qui concernait son dispositif. M. Boegner avait répondu que le gouvernement français ne ferait rien qui pût provoquer des frictions, mais que l'ambassade devrait réserver l'éventualité où elle aurait, ultérieurement, à prendre des dispositions pour faire face à certaines situations. L'ambassadeur espérait fermement que, de son côté, le gouvernement tunisien ne ferait rien, au cours des mois à venir, qui fût de nature à susciter localement des difficultés; il était à cet égard alarmé par le discours de M. Bourguiba et par des articles de la presse tunisienne.

38

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 101 à 109. Secret.
Réservé.

Varsovie, 27 janvier 1960.
(*Reçu :* 19 h 50.)

Les rapports entre l'Église et l'État en Pologne passent par des hauts et des bas, comme il est naturel, s'agissant de deux puissances qu'oppose un différend irréductible.

Un fait nouveau est récemment intervenu qui peut être interprété comme témoignant de part et d'autre, d'une certaine volonté d'apaisement. M. Gomulka a rencontré le cardinal Wyszynski le 11 janvier et a eu avec lui un entretien de plusieurs heures.

Selon les informations sûres dont je dispose, le leader communiste et le leader catholique de la Pologne ne s'étaient pas vus en 1956 (1). En tout et pour tout, ils se sont rencontrés deux fois : en janvier 1958 et il y a quelques jours.

Le précédent entretien s'était déroulé dans une atmosphère orageuse et avait été considéré comme un échec, chacun des interlocuteurs ayant maintenu jusqu'au bout une attitude de grande intransigeance (2).

Le second entretien, qui a été préparé par des conversations de dirigeants du parti avec des députés catholiques du groupe Znak, se serait passé dans de bien meilleures conditions, presque comme entre deux associés participant à une tâche commune. M. Gomulka aurait demandé que les catholiques reconnaissent le communisme comme le pouvoir établi en Pologne à titre définitif. Le Cardinal lui a-t-il donné des assurances à cet égard ? Il est à remarquer en tout cas (ma dépêche n° 56 du 22 janvier dernier) (3) que le chef du groupe Znak, M. Stomma, qui est en rapports très étroits et très confiants avec le Primat, écrivait dès le 17 janvier dans le *Tygodnik Powszechny* (4) : « Il faut accepter comme un fait la nécessité historique et politique du système socialiste ».

Qu'aurait obtenu la hiérarchie en contrepartie de cette prise de position ? Il est malaisé de le discerner. Il semble que la Commission mixte groupant des représentants de l'épiscopat et du gouvernement, constituée en 1956, mais qui ne fonctionnait plus depuis plusieurs années,

(1) Sur la situation du Cardinal à cette époque, voir *D.D.F.*, 1956-II, n°s 339, 362.

(2) Sur l'état des rapports entre l'Église et l'État, souligner l'inquiétude du Pape au sujet de la cohabitation en Pologne entre les pouvoirs ecclésiastique et politique, la suppression en 1958 de l'enseignement religieux dans certains établissements scolaires, le service militaire exigé des séminaristes (H. Rollet, *La Pologne au XXe siècle*, Pedone, 1985, p. 490).

(3) Document non reproduit. Le groupe Znak de la Diète polonaise, dirigé par Stanislas Stomma, comprenait entre autres cinq députés catholiques.

(4) Hebdomadaire catholique indépendant, fondé en 1945.

doive être remise en activité et qu'elle puisse être saisie des principales difficultés qui sont actuellement en instance.

L'Église en somme pourrait escompter que les différends quasi quotidiens qu'engendre la coexistence en Pologne d'un pouvoir religieux fort d'une très large adhésion populaire et d'un pouvoir politique totalitaire seraient à nouveau traités dans un esprit de tolérance mutuelle.

Tel est le sens général du rapprochement qui serait intervenu entre le Cardinal et M. Gomulka. On peut espérer que des accommodements seront trouvés pour régler un certain nombre de questions en litige depuis plusieurs mois : régime fiscal des établissements religieux [1], enseignement catholique dans les écoles, etc. Même le cas de Mgr Kaczmarek [2] qui paraissait s'envenimer (Il est exact, comme l'a rapporté l'AFP, que les curés du diocèse de Kielce ont été récemment invités par les autorités locales à cesser tous rapports avec leur évêque) pourrait être résolu à l'amiable. La hiérarchie décidée à faire prévaloir l'indépendance de l'autorité épiscopale, mais sans indulgence excessive pour Mgr. Kaczmarek lui-même, se prêterait sans doute à une solution qui ménagerait les principes. Je vois mal en revanche quelle formule pourrait être trouvée pour apaiser la querelle soulevée par la nouvelle législation sur l'avortement [3], l'Église ne pouvant évidemment transiger en pareille matière et l'État, incapable d'absorber une population qui s'accroît au rythme d'un demi-million par an, considérant le contrôle des naissances comme un impératif économique.

Il est prématuré de porter une appréciation sur une situation complexe dans laquelle les acteurs sont pleins d'arrière-pensées et déplacent leurs pions comme aux échecs en prévision de conséquences à long terme. Les précédents incitent au surplus à une très grande prudence. Je suis cependant porté de plus en plus à penser qu'entre la hiérarchie catholique de Pologne et le communisme au pouvoir, si l'« entente » est toujours précaire, la « détente », elle, n'est pas concevable. Il n'est pas possible d'instaurer ici une séparation de l'Église et de l'État parce que l'État revendique pour lui le domaine des âmes que l'Église entend conserver pour elle. En d'autres termes, le parti et la hiérarchie cessent de se tolérer mutuellement lorsqu'ils ne sont plus contraints de faire taire leurs querelles pour faire face à une tâche nationale assumée en commun comme au mois d'octobre 1956. C'est ce que M. Gomulka et le Cardinal semblent avoir compris.

Mais si le régime doit raisonnablement appeler de ses vœux une sorte de ralliement à l'ordre établi qui lui permettrait d'enrôler l'Église dans une campagne de civisme national, la hiérarchie se montre sans doute plus hésitante. Elle entend les avertissements de Rome. Elle sait aussi

(1) La taxation des revenus ecclésiastiques ayant été alourdie en 1959 (H. Rollet, *op. cit.*, p. 491).

(2) Détenu depuis 1951, accusé d'espionnage en faveur de l'ambassadeur américain (H. Rollet, *op. cit.*, p. 461).

(3) Nouvelle loi polonaise sur la limitation de la natalité du 11 janvier précédent.

que sa popularité est faite pour partie de l'impopularité du régime [1] et que son audience se rétrécirait si elle cessait de personnifier l'opposition. Elle doit compter enfin avec ses propres militants, les curés de campagne qui partagent la méfiance et l'aversion des paysans à l'égard du communisme ennemi de la propriété [2].

(Collection des télégrammes.)

39

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 342 à 358. Immédiat. *Tunis, 28 janvier 1960, 13 h. 25, 13 h. 30.*
Très secret. Réservé.

(Reçu : 15 h. 56, 15 h. 50.)

J'ai eu ce matin, sur leur demande, un entretien avec M. Ladgham et M. Mokkadem. Contrairement à ce que ce dernier m'avait laissé prévoir (mon télégramme nos 314 à 318) [3], ils m'ont remis une note sur Bizerte, dont je vous envoie le texte sous les numéros suivants. Je retiens des commentaires verbaux de M. Ladgham que le gouvernement tunisien se réserve la possibilité de donner, en fonction des circonstances, et de nos relations, quelque élasticité au délai qu'il a prétendu nous impartir et qu'il s'est fixé à lui-même. D'autre part, mes deux interlocuteurs ont insisté sur le fait que, dans l'esprit du gouvernement tunisien, un engagement de notre part d'évacuer Bizerte aurait à être mis en œuvre selon un calendrier échelonné sur plusieurs années.

Je vous rends compte, par télégrammes séparés, des détails de la conversation qui a également porté sur les terres et sur les frontières du Sud.

(1) Rappelons un incident commme celui de Nowa-Huta (région de Cracovie) où catholiques et communistes se disputent un terrain, les uns voulant y construire une église, les autres une école (Télégrammes de Varsovie n° 537, du 30 avril et 523-527 du 3 mai, non reproduits).

(2) Le télégramme de Varsovie nos 192-195 du 11 février, non reproduit, indique que, d'après quelques renseignements complémentaires de source sûre, le cardinal Wyszynski et Gomulka se seraient séparés satisfaits de leur entretien. Le dialogue se poursuivra entre le gouvernement et la hiérarchie catholique (Nouvelle réunion de la Commission mixte : télégramme n° 42 du 1er avril, non reproduit).

Comme le montre par ailleurs une déclaration de Jerzy Zamicyski au nom du groupe des députés catholiques, ce groupe apportait son entière approbation à la politique étrangère du gouvernement (Télégramme de Varsovie nos 239-240 du 18 février, non reproduit).

(3) Du 27 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 37.

« Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade de France et a l'honneur de lui faire la communication suivante relative à l'évacuation des forces armées françaises stationnées à Bizerte.

« Dès l'accession de la Tunisie à l'indépendance, le gouvernement tunisien a constamment formulé sa détermination d'exercer sans partage ni limitations ses responsabilités en matière de sécurité et de défense.

« L'évacuation des forces armées françaises stationnées jusqu'ici dans le cadre du statut de protectorat devait normalement en découler.

« Ce n'est malheureusement qu'au terme de deux années de crises successives, jalonnées de graves incidents et d'événements sanglants, notamment l'agression aérienne de Sakiet-Sidi-Youssef par les forces françaises, que les deux gouvernements ont abouti à un accord selon lequel le gouvernement français ne maintiendrait sur le territoire tunisien d'autres forces armées que celles qui s'y trouveront en vertu d'accords négociés entre les deux États. C'est sur cette base qu'est intervenu l'échange de lettres du 17 juin 1958 réglant le retrait des forces armées françaises stationnées en Tunisie à l'exception de Bizerte qui devait faire l'objet d'un examen ultérieur [1].

« Les positions respectives des deux gouvernements sur le sort de cette base se sont avérées inconciliables au cours des nombreux entretiens qui ont eu lieu depuis.

« Au cours de cette période, le gouvernement tunisien n'a pas cessé de manifester sa bonne volonté et son constant souci d'amicale coopération dans la recherche d'un *modus vivendi* en attendant le règlement des graves différends qui font obstacle depuis la guerre d'Algérie à une coopération fructueuse et amicale entre la France et l'ensemble maghrébin.

« C'est dans cette perspective que M. le Président de la République tunisienne a proposé le 17 février 1959 de conclure avec la France un accord sur Bizerte si un tel accord pouvait ouvrir la voie à un règlement du problème algérien conforme aux aspirations nationales du peuple algérien [2].

« Le gouvernement français ne semble pas avoir estimé à sa juste valeur la portée historique d'une proposition qui, aux yeux du gouvernement tunisien, constituait un élément important du retour à la paix et un gage sérieux de bonne volonté et de confiance mutuelle, valable non seulement pour les rapports entre la France et la Tunisie, mais aussi avec l'ensemble des pays du Maghreb.

« Après quatre mois d'attente, M. le Président de la République a dû retirer son offre le 17 juin 1959 en déclarant que le maintien des troupes françaises dans la région de Bizerte était désormais contre le gré du gouvernement tunisien et que l'évacuation des forces armées françaises

(1) Sur cet échange de lettres, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).
(2) *D.D.F.*, 1959-I, p. 278 (note).

devait intervenir dans un proche avenir par voie de négociations amicales [1].

« Cette fois encore, force est de constater que les discussions menées entre les deux gouvernements n'ont pas abouti au règlement souhaité.

« Ainsi, il est devenu clair pour le gouvernement tunisien qu'en adoptant une attitude systématiquement imperméable aux réalités tunisiennes et mondiales, le gouvernement français entendait définir unilatéralement et abusivement le sort d'une portion importante du territoire tunisien sans tenir compte ni des droits souverains de la Tunisie, ni du sentiment unanime du peuple tunisien, ni des implications internationales d'une situation sans précédent dans les relations entre pays souverains et égaux.

« Une telle attitude ne peut avoir aux yeux du gouvernement tunisien d'autre explication qu'une volonté bien arrêtée du gouvernement français de maintenir par la force un état de fait, exorbitant du droit international et subversif de l'ordre public.

« C'est pourquoi le 4 janvier 1960, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a fait à Son Excellence l'ambassadeur de France une communication officielle fixant la position définitive du gouvernement tunisien sur le problème de Bizerte, à savoir l'évacuation des forces armées françaises stationnées dans cette base [2].

« Le 21 janvier 1960, à son retour de Paris, Son Excellence l'ambassadeur de France a communiqué, au cours d'un entretien avec MM. les Secrétaires d'État à la Présidence et aux Affaires étrangères [3], la réponse du gouvernement français selon laquelle ce dernier n'était pas disposé à accéder à la demande du gouvernement tunisien et entendait se maintenir à Bizerte en vertu de l'échange de lettres du 17 juin 1958.

« Il a été répondu que l'échange de lettres en question, quelle que soit l'interprétation unilatérale qu'on voudrait lui donner, ne confère nullement à la France le droit de perpétuer l'occupation de la base de Bizerte contre le gré et la volonté du gouvernement et du peuple tunisien. Il a été précisé, au surplus, que l'évolution de la conception des bases, tant sur le plan stratégique que politique, ne saurait être ignorée du gouvernement tunisien, hautement conscient de ses responsabilités.

« Enfin, Son Excellence, l'ambassadeur de France a été informé que le gouvernement tunisien ne pouvait que tirer toutes les conséquences de l'attitude négative du gouvernement français.

« En conséquence, M. le Président de la République a été amené à annoncer solennellement le 25 janvier 1960 la détermination du gouvernement tunisien de réclamer l'évacuation de toutes les forces françaises se trouvant encore à Bizerte [4].

(1) Sur l'intervention du Président tunisien, voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 363 (et note).

(2) Voir ci-dessus le n° 5.

(3) Entretien relaté par le télégramme n°s 183-211 du 22 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 30.

(4) Voir ci-dessus le n° 34.

« Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères prie l'ambassade de France de bien vouloir communiquer au gouvernement français la position du gouvernement tunisien à cet égard.

« Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères insiste tout particulièrement sur la nécessité d'une réponse diligente qui, comme il le souhaite, apportera les éléments substantiels d'un règlement satisfaisant dans l'amitié et la bonne entente.

« Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade de France les assurances de sa haute considération. »

(Collection des télégrammes.)

40

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 371 à 387. Immédiat. *Tunis, 28 janvier 1960, 20 h. 25, 20 h. 15.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 45, 23 h. 35, 24 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 342 (1).

Après m'avoir remis la note que je vous ai envoyée sous le n° 344 au sujet de Bizerte (2), M. Ladgham a développé en substance les idées suivantes : « Nous avions pris l'engagement, aux termes de l'accord du 17 juin 1958, de discuter de cette question avec le gouvernement français. Nous l'avons fait : nos conversations n'ont malheureusement pas abouti. Entre-temps, le problème des bases a évolué dans le monde. Nous pensons que l'affaire de Bizerte peut être réglée par des moyens pacifiques et dans un délai raisonnable : nous sommes disposés, pour notre part, à poursuivre les négociations. Si le gouvernement français acceptait le principe de l'évacuation, nous serions prêts à examiner la possibilité d'établir un calendrier comportant des étapes. Nous ne cherchons pas à engager une bataille contre la France, mais le peuple et le gouvernement tunisiens sont décidés à régler le problème. Si le gouvernement français restait insensible à nos appels, nous serions alors obligés d'aller de l'avant. »

J'ai répondu à M. Ladgham que le gouvernement français avait pour sa part scrupuleusement respecté les dispositions de l'accord du 17 juin 1958. Mon prédécesseur et moi-même avions fait des propositions au gouvernement tunisien et le gouvernement français était tout disposé à

(1) Également du 28 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 39.
(2) *Ibid.*

poursuivre la conversation. Le 22 janvier, j'avais informé le gouvernement tunisien de la suite réservée par le gouvernement français à la démarche qui avait été effectuée auprès de moi, avant mon départ pour Paris, par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1). Je n'avais pour le moment aucune nouvelle instruction.

Je retenais que le gouvernement tunisien souhaitait un règlement pacifique. J'insistais donc avec beaucoup de force pour qu'aucune mesure ne soit prise qui puisse accroître la tension. À cet égard, le discours prononcé par M. Bourguiba (2), comme les articles parus ces derniers jours dans la presse tunisienne, me paraissaient de nature à créer un dangereux climat d'agitation. Si nos deux gouvernements convenaient de résoudre à l'amiable leurs problèmes, il appartenait aux autorités tunisiennes de ne rien faire qui puisse inutilement aggraver la situation. En échauffant les esprits, le gouvernement tunisien risquait de provoquer de sérieux incidents. À plusieurs reprises, au cours de l'entretien, je suis revenu sur ce thème.

M. Ladgham a souligné à nouveau le désir d'accord du gouvernement tunisien. Il a répété qu'il serait toujours possible de s'entendre sur les délais d'évacuation si le gouvernement français en acceptait le principe. C'était là, a précisé le Dr Mokkadem, le point essentiel.

Comme j'évoquais, d'autre part, le terme du 8 février fixé par M. Bourguiba, M. Ladgham a indiqué de façon sibylline ne que « c'était là une affaire qui concernait le gouvernement et le peuple tunisiens ».

M. Ladgham a, enfin, pris prétexte de la mise au point de l'A.F.P. relative à l'accord du 17 juin pour nous accuser d'avoir donné de la publicité à l'affaire (3). J'ai exprimé, devant cette remarque, une vive surprise et j'ai répondu que ce n'était pas le gouvernement français, mais bien le gouvernement tunisien, qui avait pris l'entière responsabilité de porter sur la place publique notre différend sur Bizerte. J'ai conclu l'entretien en indiquant que j'allais aussitôt transmettre la note qui venait de m'être remise à mon gouvernement.

Encore que M. Ladgham ait donné parfois l'impression de se contenir, notre conversation a conservé de bout en bout un caractère détendu. Si les commentaires de mes interlocuteurs n'ont apporté aucune modification à la position de fond du gouvernement tunisien telle qu'elle est exposée dans sa note, ils ont été exprimés sur un ton modéré, avec le souci manifeste d'atténuer dans une certaine mesure la raideur des propos tenus par M. Bourguiba le 25 janvier.

(1) Sur cette démarche du 22 janvier, voir ci-dessus le n° 30.

(2) Le 25 janvier : voir ci-dessus le n° 34 (note).

(3) À la suite du discours du Président tunisien du 25 janvier, le gouvernement français, dans une mise au point officieuse, avait rappelé l'engagement formel souscrit par la Tunisie le 17 juin 1958 de négocier avec la France un accord « destiné à assurer le maitien de la zone stratégique de Bizerte ». Un communiqué tunisien avait répliqué par l'énoncé de la thèse selon laquelle, par l'échange de lettres du 17 juin 1958, la France s'était engagée à ne pas maintenir de forces en Tunisie, sinon en vertu d'un accord négocié, et qu'un tel accord n'avait pas été conclu en ce qui concernait Bizerte.

Il n'est pas exclu que la mise en garde que j'avais formulée auprès de M. Mokkadem, au cours de notre conversation téléphonique d'hier (mon télégramme n° 323) (1), ainsi que les conseils de prudence donnés, semble-t-il, par mon collègue américain (mon télégramme n° 329 (2), aient amené le gouvernement tunisien à faire en sorte que le discours de M. Bourguiba soit dépouillé de son caractère comminatoire. Il n'en reste pas moins que M. Bourguiba conserve tous les moyens d'action possibles pour tenir compte des circonstances et pousser ses avantages dans les conditions et au moment qu'il jugera opportuns. Je n'ai reçu d'ailleurs aucune assurance de la part de mes interlocuteurs que la menace d'actions locales ne serait pas mise à exécution.

M. Ladgham (3) a abordé ensuite le problème des terres. L'entretien a mis en lumière les points suivants :

1° Le gouvernement tunisien accepte que les situations irrégulières résultant de meures unilatérales prises par lui dans un passé récent soient régularisées dans le cadre d'une procédure à valoir pour l'avenir.

2. Il accepte que les transactions privées puissent avoir lieu. Il consent aussi à ce que les transferts des sommes correspondantes soient librement effectués sous réserve que les cas demeurent en nombre limité.

3° Il accepte le principe de l'expertise par un organisme franco-tunisien, mais rejette notre proposition d'un tiers neutre. Mes interlocuteurs ont souligné à ce sujet que l'opération des terres présentait pour la Tunisie une importance vitale et qu'elle avait donc un caractère politique. J'ai maintenu notre demande en évoquant les arguments que j'avais déjà développés au cours de notre entretien précédent.

4° Les Tunisiens acceptent que les sociétés fassent l'objet d'un traitement séparé et que leur indemnisation soit à la charge de la Tunisie, mais ils demandent que, dans ces conditions, l'évaluation de leurs biens échappe aux règles qui seraient adoptées par les particuliers. J'ai entièrement réservé notre position à ce sujet.

5° Le principe d'un calendrier échelonné par annuité ne paraît pas soulever de difficultés.

6° Mes interlocuteurs ont énergiquement repoussé nos propositions concernant la participation financière de la Tunisie. D'après eux, la contribution tunisienne ne pourrait être que symbolique. J'ai rejeté cette suggestion. Je n'ai bien évidemment pas non plus accepté l'idée, mise en avant par M. Ladgham, et selon laquelle les terres seraient évacuées d'un

(1) Du 27 janvier, analysé ci-dessus sous le n° 37 (note.)

(2) Par télégramme n°s 329-330 du 27 janvier, non retenu, l'ambassadeur rendait compte d'un entretien de son collègue américain avec le Dr Mokkadem sur le projet français d'explosion atomique. M. Walmsley avait saisi cette occasion pour conseiller au gouvernement tunisien de faire preuve de circonspection dans ses rapports avec la France, au moment où le gouvernement français rencontrait de sérieuses difficultés en Afrique du Nord. L'ambassadeur des États-Unis l'interrogeant sur les intentions de Tunis au sujet de Bizerte, le secrétaire d'État avait répondu que son gouvernement n'adressait pas un ultimatum à la France, mais qu'il envisageait de prendre « certaines mesures ».

(3) À partir d'ici, le télégramme est qualifié de : Priorité absolue. Réservé.

commun accord en maintenant purement et simplement le cadre des procédures actuelles d'aide française.

J'ai fait valoir qu'il était indispensable de s'entendre sur des principes généraux avant tout établissement d'un calendrier. J'ai ajouté, conformément à vos instructions, que le gouvernement français pourrait envisager d'assouplir sa position telle que je l'avais exposée la semaine dernière, si, sur les autres points en discussion, nous parvenions à un arrangement qui lui paraisse satisfaisant. Je n'ai avancé aucun chiffre.

M. Ladgham a, de nouveau, évoqué l'éventualité d'un règlement du problème des terres par le moyen d'une réforme agraire. Je lui ai rappelé qu'il était impossible, en cette matière, de transgresser les règles du droit des gens et que, de toute manière, les propriétaires étrangers en Tunisie devraient être indemnisés équitablement.

J'ai indiqué, en terminant, que je ferais part à mon gouvernement de la position du gouvernement tunisien et que j'espérais que nous serions, les uns et les autres, prochainement en mesure de reprendre la conversation.

Je note que, comme cela avait été le cas au cours de notre entretien de la semaine passée, mes interlocuteurs n'ont établi aucun lien entre l'affaire des terres et les autres points du contentieux.

MM. Ladgham et Mokkadem ont enfin évoqué le problème des frontières du Sud [1].

Le secrétaire d'État à la présidence du Conseil a confirmé que le gouvernement tunisien était disposé à renoncer pour le moment à ses revendications sur la « partie non définie de la frontière algéro-tunisienne au sud de Bir Romane ». En revanche, il maintenait intégralement ses demandes en ce qui concerne les limites du territoire tunisien au sud de Fort-Saint telles qu'elles avaient été définies par des accords internationaux, notamment la convention de 1910, dont le gouvernement français avait lui-même reconnu la validité en 1956. Le gouvernement tunisien demandait que lui soit reconnu, sans plus attendre, le droit d'exercer son contrôle jusqu'à la borne 233 qui constitue indiscutablement à ses yeux la limite du territoire tunisien.

J'ai répondu à M. Ladgham que, comme je le lui avais fait savoir le 22 janvier, il s'agirait là d'une anticipation sur les résultats d'une négociation éventuelle qui ne pourrait s'engager que dans l'avenir et dans les conditions que je lui avais indiquées. Le secrétaire d'État à la Présidence a repris l'argument selon lequel le gouvernement tunisien « ne demandait pas de rectification de frontières, mais la reconnaissance de ses droits ». Il a conclu en déclarant que, si la position du gouvernement français ne se modifiait pas sur ce point, nous risquions d'aller au-devant de « sérieuses difficultés ».

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 30 (note).

41

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 514 à 517 (1). *Rabat, 28 janvier 1960.*

(*Reçu :* le 29, 0 h. 30, 0 h. 35, 0 h. 40.)

Le Prince héritier m'a demandé de venir le voir ce matin en compagnie du général de La Chenelière. Il voulait nous exprimer son inquiétude devant les développements de la situation en Algérie (2) et nous interroger sur les risques qu'elle lui semblait pouvoir comporter pour son pays. Nous l'avons bien entendu rassuré sur l'entière discipline des troupes françaises stationnées au Maroc. Le Prince a alors précisé davantage sa pensée avec d'ailleurs beaucoup de ménagements de forme et « à titre de spéculation ». Dans le cas d'une « scission » de l'Algérie et de la métropole, quelles garanties aurait le Maroc contre des opérations de troupes d'Algérie sur son territoire ? Nous avons représenté au Prince que cette hypothèse ne se réaliserait pas et que le territoire marocain n'était exposé à aucune menace comme le prouvait d'ailleurs le... (3) commandement français d'éviter les incidents de frontières.

Nous avons insisté auprès du Prince sur la multiplication des attentats terroristes commis par le F.L.N. et sur leurs conséquences psychologiques. Il a été visiblement impressionné par les précisions que le général de La Chenelière a pu lui donner à cet égard.

Le Prince de son côté a expliqué qu'il fallait comprendre les récents remaniements opérés au sein du F.L.N. comme ayant eu pour objet d'écarter les éléments les plus excités, notamment Lamine Debaghine (4).

Le Prince a ensuite abordé une question de détail concernant l'aide militaire française. Je mentionne ce point de l'entretien parce qu'il témoigne clairement du désir du Prince de maintenir la coopération militaire franco-marocaine.

Le Prince n'a fait allusion à la prochaine explosion de la bombe atomique au Sahara (5) que pour renouveler l'assurance que toutes dispositions seraient prises pour éviter des incidents au cours des manifestations prévues pour dimanche prochain. Il n'a d'ailleurs pas caché qu'à ses yeux, ces manifestations répondaient à une intention de politique

(1) Les n°s 514-516 ont été communiqués par fil à Tunis (n°s 337-339).

(2) Allusion à la « semaine des barricades » du 25 janvier au 1er février : l'*Année politique 1960,* p. 270 et suiv.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Voir ci-dessus le n° 27.

(5) Qui devait exploser le 13 février à Reggane.

intérieure marocaine : elles aboutiront, nous a-t-il dit, à réclamer la libération de Basri [1].

Tout l'entretien s'est déroulé de la part du Prince sur un ton détendu et confiant.

Au cours de l'entretien que nous avons eu, le général de La Chenelière et moi, avec le Prince, celui-ci nous a parlé du voyage de son père [2]. Le Roi, a-t-il dit, méditait sur la situation et l'avenir du Maroc et avait résolu de procéder à son retour à de profonds changements.

Le Prince s'interrogeait lui-même sur le sens de ces termes. Il espérait visiblement qu'ils signifiaient le départ prochain de l'équipe ministérielle actuelle et la décision du Roi de gouverner plus vigoureusement son pays.

(Collection des télégrammes.)

42

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères [3],
à M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis.

T. n°s 365 à 370. Réservé. *Paris, 30 janvier 1960, 16 h. 40.*

J'ai reçu, le 29 janvier, sur sa demande, l'ambassadeur de Tunisie. Il m'a remis une copie de la note qui vous a été adressée au sujet de Bizerte [4] et a accompagné cette remise d'un certain nombre de commentaires. Ceux-ci étaient donnés, m'a-t-il dit, à la suite de plusieurs conversations téléphoniques qu'il avait eues depuis quarante-huit heures avec son père.

Le président Bourguiba était désireux, m'a déclaré l'ambassadeur, que son initiative ne soit pas mal interprétée par le gouvernement français. Il ne s'agissait en aucune manière d'un ultimatum. On désirait aussi à Tunis préciser clairement que l'on comprenait que le moment choisi était aussi malencontreux que possible. M. Bourguiba tenait à ce qu'il

[1] Le Roi n'avait pas accepté de libérer le fqih Basri, chef du « Mouvement de libération et de résistance » alors détenu, et dont le dossier s'instruisait. Sous l'impulsion du Prince héritier et de M. Laghzaoui, directeur général de la Sûreté nationale, les services de police s'étaient efforcés d'impliquer le fqih, ainsi que plusieurs de ses lieutenants, dans une plus vaste affaire, véritable complot contre le régime, qui eût tendu à éliminer le Prince, plusieurs ministres et des hommes politiques opposés à l'U.N.F.P. Les éléments clandestins fidèles à Basri ne renonçaient pas pour autant à agir : reconstitution de groupes armés dans les provinces de Marrakech, Ouarzazate et du Tafilalet; acheminement d'armes; activité intense de l'Armée de libération marocaine du Sud.

[2] Sur ce voyage, qui devait conduire le Roi dans les principaux pays arabes du Proche-Orient, voir ci-dessus le n° 28 (note).

[3] Qui a signé personnellement le document.

[4] Ci-dessus reproduite sous le n° 39.

fût bien expliqué que la coïncidence avec les événements d'Alger [1] n'était en aucune manière intentionnelle. Bien au contraire, il entendait ne pas presser cette affaire aussi longtemps que la crise ne serait pas réglée.

Sur le fond, l'ambassadeur a fait état, comme son gouvernement, du fait qu'il n'avait pas été possible de conclure l'accord prévu dans l'échange de lettres du 17 juin 1956 [2]. Mais il n'a pas caché qu'en définitive, la raison essentielle qui avait mû le gouvernement tunisien était la promesse faite par Washington d'évacuer dans un délai déterminé les bases américaines du Maroc [3]. D'autre part, l'occasion avait été la réunion africaine qui a lieu présentement à Tunis [4].

J'ai indiqué à M. Bourguiba junior que nous avions été extrêmement surpris de l'initiative de son gouvernement et que nous ne parvenions pas à en comprendre les objectifs. Il n'y avait, sur le plan militaire et technique, aucune analogie entre le cas de Bizerte et celui des bases américaines. Ces dernières étaient des bases aériennes stratégiques qui en effet, d'ici quatre ou cinq ans, allaient perdre leur raison d'être du fait du développement des engins intercontinentaux. La base aéronavale de Bizerte était quelque chose de tout à fait différent et conservait une valeur permanente puisqu'il s'agissait pour elle d'être un point d'appui et un point de ravitaillement pour l'aviation et pour la marine.

En ce qui concerne l'exécution de l'accord de 1958, nous avions, pour ce qui nous concerne, fait tous les efforts possibles pour en discuter avec le gouvernement tunisien. La discussion avait pris corps dans le courant de l'année 1959. Puis tout s'était arrêté et nous avions eu l'impression que le gouvernement tunisien ne voulait plus poursuivre.

L'ambassadeur de Tunisie s'est alors lancé dans des explications sur la conception que son gouvernement se faisait de la base. On n'entendait pas, à Tunis, que celle-ci disparût ni surtout que l'arsenal de Ferryville fût fermé. Mais on désirait qu'il s'agisse d'une base tunisienne, que l'armée tunisienne se voie confier sa défense terrestre et que la présence française prît la forme de personnel technique en civil.

J'ai répondu que nous étions toujours prêts à discuter des modalités techniques, mais qu'il fallait bien comprendre qu'une base de cette nature devait être entretenue et à tout moment en état de fonctionner et que, par conséquent, il n'était pas possible d'exclure une présence militaire.

M. Bourguiba junior m'a indiqué que l'essentiel pour son gouvernement était d'avoir une déclaration de principe, c'est-à-dire une déclaration sur l'évacuation, et que tout le reste était secondaire, y compris les délais.

[1] Allusion à l'insurrection d'Alger, déclenchée par le limogeage du général Massu : *Année politique 1960,* p. 270 et suiv.

[2] Lire : 1958. Sur cet accord, voir *D.D.F.,* 1958-I, n° 422 (note).

[3] Sur cette promesse, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 297 (et note).

[4] Sur cette réunion, voir ci-après le n° 50 (note).

Je lui ai répondu que c'était là tout le problème puisqu'une acceptation de l'évacuation signifiait, à plus ou moins brève échéance, la disparition de la base française. J'ai ajouté que nous répondrions prochainement à la note tunisienne, et indiqué incidemment que nous prenions les dispositions au sujet de certains aménagements des installations, notamment en ce qui concerne les casernes situées dans la ville de Bizerte.

(Collection des télégrammes.)

43

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 44 à 47 (1). Réservé. *Prague, 30 janvier 1960, 14 h.*

(*Reçu :* 19 h. 11.)

Au cours de ma conversation d'aujourd'hui avec M. Pleskot, celui-ci a tenu à me dire, comme l'avait indiqué récemment pour Moscou un membre de l'ambassade de l'U.R.S.S. au conseiller, quelle importance on attachait à Prague au voyage que M. Khrouchtchev doit faire bientôt en France. Les dirigeants tchécoslovaques étaient convaincus que la question allemande constituerait le centre des entretiens du leader soviétique et du président de la République, particulièrement qualifiés l'un et l'autre pour se pencher sur le problème capital de l'avenir de l'Allemagne. Le résultat de ces échanges de vues serait pour la Conférence au sommet, qu'on attendait ici avec tant d'espoir, d'une très grande portée. À ce propos, mon interlocuteur a fait une rapide allusion à la situation en Algérie (2), se bornant à souhaiter qu'une solution conforme aux intérêts français pût être trouvée et que des complications de nature à retarder la réunion des quatre Grands ne surgissent pas, ce qui serait bien fâcheux à tous les points de vue.

Le diplomate tchécoslovaque a insisté, d'autre part, sur l'importance des décisions prises par M. K. en ce qui concerne la réduction des effectifs de l'Armée rouge (3) et la valeur de l'exemple ainsi donné. Parlant à titre personnel, il n'excluait pas non plus, pour sa part, que le Premier soviétique n'envisageât dans certaines conditions, au moment

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Moscou (n°s 509-512), Washington (n°s 1462-1465) et par courrier à Bonn, Budapest, Londres.

(2) Allusion à l'insurrection d'Alger qui éclatait le 24 janvier et à la semaine des barricades : voir l'*Année politique 1960,* p. 270-287.

(3) Annoncée le 14 janvier à une session du Soviet suprême : voir ci-dessus le n° 35-I (note).

de la Conférence au sommet, une évacuation par ses troupes du territoire hongrois (mes télégrammes n°s 1671 (1) et 1677 (2).

M. Pleskot n'a fait cette fois aucune allusion à l'affaire du *Lidice* (3), mais a répété qu'il espérait que nos relations économiques pourraient s'amplifier en corrélation avec une réduction des échanges commerciaux avec Bonn actuellement traités, m'a-t-il dit, à Francfort par une délégation permanente tchécoslovaque.

Pour échapper aux limitations qu'impose le système des accords compensés, mon interlocuteur pensait qu'on pourrait recourir à la conclusion d'accords triangulaires qui, dans le cas de la Finlande, avaient donné d'excellents résultats, le troisième partenaire ayant été en l'espèce l'U.R.S.S.

(Collection des télégrammes.)

44

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 392 à 402. *Moscou, 30 janvier 1960.*
Priorité. Secret. Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 34.)

Je me réfère à mon télégramme n° 383 (4).

1. La question pour laquelle j'avais demandé une entrevue étant provisoirement réglée, M. Khrouchtchev, qui était assisté de M. Gromyko, m'a dit qu'il désirait m'entretenir d'un autre problème, à savoir de l'Allemagne et de Berlin, Le chef du gouvernement soviétique en discuterait longuement et en détail avec le général de Gaulle au cours de son voyage. Il désirait cependant dès maintenant, et à l'intention du président de la République, m'exposer à nouveau la politique du gouvernement soviétique dans l'affaire allemande.

(1) Le télégramme de Prague, n°s 1671-1675, du 12 décembre 1959, non reproduit, faisait état des inquiétudes provoquées à Prague par le séjour en Ukraine carpathique de M. Khrouchtchev et de dirigeants hongrois, au cours duquel il aurait pu être question d'un retrait des troupes soviétiques de Hongrie et d'une rectification de frontière au profit de ce pays. Une telle éventualité ne manquerait pas d'avoir des incidences en chaîne relativement au statut des minorités établies sur le territoire tchèque : 400.000 Magyars, regroupés en Slovaquie, 165.000 Allemands, 77.000 Polonais, 75.000 Ukrainiens.

(2) Le télégramme de Prague n°s 1677-1684, du 13 décembre 1959, non reproduit, reprenait l'éventualité d'un retrait de Hongrie des troupes soviétiques d'occupation.

(3) Le 8 avril 1959, les autorités françaises avaient arraisonné le cargo tchécoslovaque *Lidice* : voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 220 (et notes), 373 (et notes); 1959-II, n° 92 (note).

(4) Par télégramme n°s 383-384 du 29 janvier, non retenu, l'ambassadeur rendait compte de son entretien dans la matinée avec le chef du gouvernement soviétique. Ce dernier, que le gouvernement français invitait à visiter le centre pétrolifère de Hassi Messaoud lors de sa venue en France, jugeait la question délicate : une telle visite risquerait de donner lieu à de fausses interprétations qui obligeraient éventuellement l'U.R.S.S. à rappeler les principes de sa politique en matière coloniale.

2. Je voudrais, m'a dit M. Khrouchtchev, que le général de Gaulle me comprît bien. Aussi je parlerai en toute franchise. Nous ne voulons pas la réunification de l'Allemagne. La France est, au fond, du même avis. Les Britanniques n'en veulent pas non plus. « Ils nous l'ont dit ». Tous, nous avons raison sur ce point. Il n'est pas possible de considérer que l'Allemagne ne sera jamais plus un danger. Nous ne pouvons négliger l'avertissement que constituent les incidents antisémites et la réapparition d'éléments nazis (1). Des forces néfastes sont dès maintenant à l'œuvre en Allemagne fédérale. Le Chancelier vient de dire que l'Allemagne avait mission de défendre l'Occident contre l'Est (2). Qui l'en a chargée ? Hitler tenait déjà le même langage. Aujourd'hui, heureusement, le rapport des forces est différent.

J'apprécie beaucoup, a poursuivi le chef du gouvernement soviétique, la déclaration du général de Gaulle sur les frontières (3). La reconnaissance des frontières de l'Allemagne avec la Pologne et la Tchécoslovaquie serait une contribution importante à la stabilisation de la situation en Europe.

Mais il faut aussi, a continué mon interlocuteur, régler la question de Berlin-Ouest. Si un accord intervenait à ce sujet entre l'U.R.S.S., la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, nous aurions tranché le nœud gordien, éliminé le principal foyer de danger en Europe. Je puis vous déclarer que nous n'avons aucune intention « d'avaler » Berlin-Ouest. Je connais les raisons pour lesquelles les puissances occidentales veulent y conserver leurs positions. Elles croient en particulier que la zone occidentale de Berlin est une fenêtre par laquelle les Allemands de l'Est peuvent contempler chaque jour le niveau de vie supérieur de l'Occident. Mais nous vous garantissons que bientôt, notre niveau de vie sera supérieur à celui des Occidentaux. Bientôt, c'est de votre côté que l'on voudra fermer la fenêtre.

Les puissances occidentales veulent surtout utiliser Berlin-Ouest comme base d'action et de propagande contre la D.D.R. et les autres pays socialistes. Cet état de choses ne saurait durer. La situation doit être normalisée. Le régime d'occupation ne peut être maintenu indéfiniment. Berlin-Ouest doit être neutralisé et devenir indépendant. Même si la France n'est pas encore disposée à reconnaître la D.D.R., il ne faut cependant pas nous empêcher de progresser dans la voie d'une entente avec les puissances occidentales. Il faut conclure un traité de paix. La conclusion d'un tel traité n'est contraire ni aux intérêts des trois puissances occidentales, ni à ceux de leurs alliés au sein de l'O.T.A.N.

(1) Le 5 janvier, de nombreux individus ayant participé à des manifestations antisémites avaient été arrêtés en R.F.A. Le 20 janvier, une déclaration commune des groupes politiques de l'Assemblée fédérale condamnait l'antisémitisme.

(2) Le 22 janvier, au cours de sa visite en Italie (Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 35, note), le chancelier Adenauer, reçu au Vatican, avait déclaré : « Je pense que Dieu a imposé au peuple allemand une mission particulière en ces temps troublés : celle d'être le gardien de l'Occident contre les puissantes influences de l'Est qui sont amenées à peser sur nous ».

(3) En mars 1959 : *D.D.F.* 1959-I, n° 211 (note). Le Général avait réitéré son opposition au bouleversement des frontières en novembre de la même année : *D.D.F.* 1959-II, n° 248 (note).

Toutefois, il n'est pas nécessaire non plus de précipiter les choses et d'arriver d'un bond à la signature. Il convient de tenir compte de certaines considérations de prestige. Si à la Conférence au sommet, nous arrivions à un accord de principe sur le statut de Berlin-Ouest ville libre neutralisée, et que l'on puisse annoncer cet accord, nous ne serions pas tellement pressés de signer. Nous ne voulons porter de préjudice à aucune des parties en cause. Il serait possible de prévoir un certain délai. En outre, il va sans dire que nous serions prêts à donner toutes garanties désirables de la liberté de Berlin-Ouest et de ses communications avec le monde extérieur.

À ce moment, M. Khrouchtchev s'est adressé à M. Gromyko pour lui faire confirmer que le gouvernement soviétique était prêt à aller aussi loin qu'il le faudrait dans la voie des garanties.

« Si une entente intervient à la Conférence au sommet au sujet de Berlin-Ouest, nous proposerions aux Allemands de la R.F.A. et de la R.D.A. d'établir un contact entre eux et de s'entendre sur la réunification de leur pays. Soyons francs, a dit M. Khrouchtchev, il n'y a aucune chance pour que les Allemands de l'Est et de l'Ouest se mettent d'accord. Après un certain délai, nous pourrions alors envisager la conclusion d'un traité de paix. De cette façon, c'est aux Allemands et non à nous qu'incomberait la responsabilité de la non-réunification.

« Nous estimons qu'une telle solution assurerait la stabilisation en Europe d'un état de choses que personne ne songe à changer. Elle ne heurterait les intérêts d'aucune puissance. En particulier, elle ne serait pas contraire aux intérêts de la France, qui n'a jamais eu à se féliciter du rôle joué dans l'histoire par une Allemagne unifiée.

« Je parlerai de tout cela au général de Gaulle, a répété en concluant M. Khrouchtchev, mais j'ai voulu qu'il soit dès maintenant informé. J'espère que la France nous comprendra ».

3. Au cours de son exposé, M. Khrouchtchev a nettement donné à la question de Berlin la priorité sur la conclusion d'un traité de paix.

Il n'a fait qu'une allusion au problème du désarmement. Il s'est borné à dire que la réduction d'un tiers des effectifs des forces armées de l'U.R.S.S. à laquelle il serait procédé, sans nuire à la puissance militaire de l'U.R.S.S., contribuerait efficacement à l'épanouissement de l'économie soviétique déjà en plein essor [1].

4. Le président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. a beaucoup insisté sur le caractère confidentiel de ses propos.

(*Collection des télégrammes.*)

[1] Le texte de loi sur la réduction des forces armées de l'U.R.S.S., promulgué par le Soviet suprême le 14 janvier précédent (voir ci-dessus le n° 35-I, note), stipulait en son article II une réduction de 1.200.000 hommes (Télégramme de Moscou n° 214, du 16 janvier, non reproduit). Voir aussi les déclarations de Khrouchtchev et Gromyko sur le contrôle d'un désarmement éventuel (Télégramme n° 296, du 22 janvier, non retenu).

45

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 437 à 445 (1). Immédiat. *Tunis, 1er février 1960, 18 h. 45.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 5.)

Après m'être concerté avec l'amiral Antoine, j'ai demandé audience à M. Ladgham qui m'a aussitôt reçu en présence de M. Mokkadem.

En ce qui concerne la note remise à la presse par l'ambassade de Tunisie à Paris (2), mes deux interlocuteurs ont répondu à ma protestation en déclarant qu'il s'était agi avant tout de montrer à l'opinion que la négociation sur Bizerte était ouverte depuis longtemps et qu'il n'y avait aucun rapport entre le dernier discours de M. Bourguiba (3) et les événements d'Algérie. J'ai indiqué que je vous transmettrais cette explication, mais j'ai maintenu qu'un tel procédé n'était pas conforme aux usages diplomatiques.

J'ai, d'autre part, appelé la plus sérieuse attention de M. Ladgham et de M. Mokkadem sur les préparatifs de la « bataille pour Bizerte ». J'ai évoqué les appels à l'action émanant des organisations du Néo-Destour et auxquels la presse et la radio font une large publicité. J'ai souligné l'envoi de renforts militaires dans la région de Bizerte (4). Cet ensemble de choses, ai-je observé, créait une ambiance déplorable et était en contradiction avec le désir manifesté dans nos conversations par le gouvernement tunisien de régler le problème sans heurts. Il y avait là une tactique de pression contre laquelle j'étais chargé — par mon gouvernement — de m'élever énergiquement.

M. Ladgham m'a déclaré que le gouvernement tunisien souhaitait demeurer maître de la situation créée par l'émotion que soulevait, en Tunisie, l'affaire de Bizerte. L'expression de « bataille pour Bizerte »,

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Rabat (nos 466-475) ainsi qu'à « Comstrabi » (Réservé amiral Antoine), suivi de la mention « Servi ».

(2) Une note tunisienne réclamant l'évacuation de Bizerte venait d'être remise au gouvernement français : voir ci-dessus le n° 39.

(3) Du 25 janvier (Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 34). Le 30 janvier, dans une conférence de presse, le Président tunisien reprenait sous une forme modérée le thème de ses déclarations du 25 janvier. Interrogé sur l'action qui serait entreprise à partir du 8 février si les négociations échouaient, M. Bourguiba avait admis qu'il n'était « tout de même pas question d'engager des hostilités », sans toutefois cacher « qu'une atmosphère fâcheuse en résulterait » au détriment de l'amitié et des intérêts liant les deux pays.

(4) Par télégramme nos 379-380 du 31 janvier, non retenu, le Département signalait à l'ambassadeur que, d'après les renseignements parvenus au ministre des Armées, les autorités tunisiennes avaient renforcé leur dispositif à Bizerte. M. Boegner et l'amiral Antoine devraient demander des précisions et, au cas où les mouvements de forces tunisiennes apparaîtraient comme des mesures de pression contre la base, marquer « que l'action ainsi engagée (était) parfaitement contradictoire avec l'esprit de votre dernière conversation avec le secrétaire d'État à la Présidence, ainsi qu'avec les propos que m'a tenus l'ambassadeur de Tunisie le 29 janvier » (Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 40, 42).

m'a-t-il dit textuellement, est un produit du jargon nationaliste tunisien. Il n'y aura pas d'assaut contre les installations françaises, mais il y a un mouvement populaire et personne ne doit s'étonner que la Tunisie y trouve appui pour s'attirer les sympathies de l'opinion mondiale et pour nous faire comprendre que l'affaire est sérieuse. Cela dit, on est tout prêt, du côté tunisien, à poursuivre la conversation, par la voie diplomatique et en toute sérénité. Si la réponse du gouvernement français est satisfaisante, alors tout s'apaisera, sinon on ne pourra pas empêcher le sentiment populaire de s'exprimer.

Quant au fait que des forces tunisiennes ont récemment rallié la zone de Bizerte, M. Ladgham l'explique par le fait que de nouveaux contingents viennent d'être incorporés et qu'il était normal d'envoyer des recrues à Bizerte comme ailleurs. Au surplus, il convient d'assurer la sécurité des personnes. Là-dessus, le secrétaire d'État m'a déclaré que nos autorités militaires à Bizerte avaient pris récemment des dispositions inquiétantes, telles que le rappel de réservistes et de permissionnaires et la constitution de stocks; un véritable pont aérien fonctionnait avec l'Algérie.

J'ai répondu à M. Ladgham que je ne pouvais pas considérer ses explications comme satisfaisantes. Je n'étais pas venu le voir pour lui parler du fond de l'affaire, mais des conditions dans lesquelles le gouvernement tunisien entendait poursuivre la conversation. La question qui se pose, ai-je précisé, est de savoir si le gouvernement tunisien entend ou non créer à Bizerte, par quelque moyen que ce soit, une situation de nature à gêner l'existence, la circulation et le ravitaillement de nos forces. J'étais chargé de mettre sérieusement le gouvernement tunisien en garde à ce sujet. D'autre part, j'ai réfuté les allégations de M. Ladgham concernant les mesures prises par nos autorités militaires et dont il avait fait état. J'ai cependant ajouté que, face aux perspectives ouvertes par le discours de M. Bourguiba, il était tout naturel que notre commandement sur place avisât aux dispositions de sécurité les plus élémentaires. Mais j'ai souligné que nous ne ferions rien, de notre côté, qui puisse aggraver les choses. Répondant en particulier à l'allusion faite par M. Ladgham à des mesures de stockage, je lui ai signalé que le concessionnaire chargé du ravitaillement en viande de nos forces avait fait savoir au commandement de la base qu'il n'assurerait plus sa tâche à partir du 8 février. Cette prévision a visiblement embarrassé mes deux interlocuteurs.

Je n'ai pas obtenu de M. Ladgham les assurances que je lui demandais. Tout en réitérant la volonté du gouvernement tunisien de ne pas pousser les choses au pire, il a très nettement laissé entendre qu'il pourrait se produire à Bizerte des mouvements de nature à gêner la circulation de nos forces. Si la réponse du gouvernement français à la nation tunisienne était négative, a-t-il ajouté, le peuple tunisien ne pourrait pas demeurer passif devant le maintien des forces françaises à Bizerte.

J'ai constaté que ces propos, comme ceux qui avaient précédé, n'étaient pas de nature à nous satisfaire et que le péril demeurait. M. Ladgham m'a dit que si, avant même que la réponse officielle du

gouvernement français soit remise, j'étais en mesure de lui donner une indication « permettant d'entrevoir une lueur », il pourrait en résulter, en Tunisie, un apaisement des esprits. Je me suis contenté de lui répondre que le gouvernement français était en train d'étudier la note tunisienne et qu'il lui répondrait dès que son examen serait achevé.

Mes interlocuteurs se sont, à plusieurs reprises, ingéniés à me faire entendre que le délai du 8 février n'était pas absolument impératif et qu'ils sauraient se montrer patients, sous réserve que l'attitude de la France ne soit pas dilatoire (1).

(Collection des télégrammes.)

46

M. Gorse, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 63/CM. *Bruxelles, 1er février 1960.*

Le Département voudra bien trouver, ci-joint, le compte rendu de la réunion des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Bruxelles le 1er février 1960 (2).

Note annexe

Réunion des ministres des Affaires étrangères, Bruxelles, 1er février 1960.

N. *Bruxelles, 2 février 1960.*

Au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères du 1er février 1960, les points suivants ont été successivement évoqués :

I. Résolution de l'Assemblée sur le siège.

M. Schaus a rendu compte des récentes discussions de l'Assemblée de Strasbourg sur le siège des institutions européennes (3). Il a rappelé les décisions de cette assemblée.

(1) Par télégramme nos 446-447, également du 1er février, non retenu, l'ambassadeur, se référant à son télégramme nos 437-445, faisait remarquer que le gouvernement tunisien entendait procéder par la voie de mouvements populaires sur lesquels il pouvait prendre appui pour ébranler l'opinion mondiale et l'O.N.U. Les Tunisiens avaient l'intention de mettre les forces françaises de Bizerte à l'épreuve au moyen de barrages et de brimades diverses.

(2) Le Conseil des ministres de la C.E.E. s'était réuni dans la capitale belge les 1er et 2 février. Pour les sujets qui y étaient abordés, se reporter à l'*Année politique 1960*, p. 413.

(3) Au cours d'une récente session, du 11 au 15 janvier, l'Assemblée parlementaire européenne s'était prononcée en faveur de la création d'un district européen, l'État sur le territoire duquel il serait institué abandonnant certains droits de souveraineté. Désapprouvant la décision des ministres de maintenir le *statu quo* jusqu'en 1962, elle leur demandait une délégation pour résoudre le problème : si celle-ci n'était pas donnée avant le 30 juin, l'Assemblée fixerait elle-même le lieu où elle siégerait.

Étant donné la tournure prise par le débat, M. Schaus a estimé utile d'intervenir au nom du Conseil sur la base de la position que celui-ci avait adoptée lors de la réception de la délégation parlementaire venue l'entretenir de ce sujet. Aussi a-t-il été amené à souligner que toute action unilatérale de l'une des institutions rendrait plus complexe la solution du problème.

Les ministres ont décidé d'attendre la lettre par laquelle le président de l'Assemblée doit officiellement transmettre au Conseil la résolution de celle-ci pour évoquer à nouveau cette question.

II. Résultats de la conférence de Paris des 12 et 13 janvier 1960.[1]

Les questions suivantes ont été successivement évoquées par les ministres :

a. *Travaux des quatre experts.*

M. *Schaus* a essentiellement soumis à la discussion de ses collègues les deux questions suivantes :

— Les six pays doivent-ils se mettre d'accord sur l'établissement d'un questionnaire commun ?

— Comment la Communauté souhaite-t-elle que soient organisées les consultations entre les vingt et un participants qui doivent se réunir à la suite de la décision de Paris ?[2]

M. Hallstein estime que ces questions doivent être, pour l'instant, réservées jusqu'à plus ample information. En effet, les experts doivent établir un questionnaire qui sera transmis à toutes les parties intéressées. Les quatre hautes personnalités qui ont été désignées[3] ont déjà pris un certain nombre de décisions pour l'organisation de leurs travaux sur lesquels les pays de la Communauté auront sans doute à se pencher.

M. van Scherpenberg, pour sa part, a rappelé que lors des entretiens de Paris, il y avait eu un accord entre tous les pays intéressés pour que les experts qu'ils avaient désignés ne fussent pas liés par des instructions impératives. Toutefois, ceux-ci devaient agir chacun pour leur compte dans le cadre d'une sorte de mandat moral. Le représentant des Six devait donc, en quelque sorte, prendre connaissance des souhaits de ces pays.

M. Wormser a pu fournir quelques indications sur l'organisation des travaux de ces quatre représentants : ils doivent faire, en temps utile, un rapport pour préparer les décisions de la conférence du 19 avril[4]. Il a précisé que le groupe des Quatre avait commencé à siéger. Celui-ci désirait avant tout organiser son travail d'une manière rationnelle. Pour ce faire, il devait recueillir, le plus rapidement possible, l'opinion des pays intéressés et circonscrire les principaux problèmes qui se posent pour obtenir des réponses sur les seuls points essentiels. C'est dans cet esprit que M. Burgess, qui préside ce groupe, doit adresser prochainement une lettre-questionnaire aux pays intéressés.

(1) Sur cette conférence, voir ci-dessus les nos 22, 23.

(2) Par les « Vingt et un », on entend les dix-huit pays adhérents à l'O.E.C.E., plus les États-Unis et le Canada, ainsi que la Commission exécutive de la Communauté des Six. Lors de la réunion à Paris, le 14 janvier, des États membres ou associés de l'O.E.C.E. et de la Commission européenne, il avait été prévu que les vingt pays et la Commission se réuniraient en un comité (« Comité des Vingt et un ») afin d'étudier les problèmes des rapports entre la C.E.E. et l'A.E.L.E., « compte dûment tenu des intérêts commerciaux des pays tiers et des principes et obligations du G.A.T.T. ».

(3) Lors de la conférence économique de Paris, la délégation américaine avait présenté, entre autres propositions, celle de la nomination d'un groupe de trois ou quatre experts, chargés d'établir avant le 10 avril un rapport sur la création d'une nouvelle organisation internationale, qui succéderait à l'O.E.C.E., et où les États-Unis et le Canada ne seraient plus des « associés », mais des membres de plein exercice. Les quatre experts désignés furent en définitive M. Randolph Burgess (États-Unis), sir Paul Gore-Booth, sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office en Grande-Bretagne, M. Xénophon Zolotas (Grèce) et M. Bernard Clappier (France), qui devait également représenter la C.E.E.

(4) En fait, les quatre experts remettront leur rapport le 13 avril aux vingt gouvernements intéressés et le publieront le 20 avril sous le titre : « Une organisation économique rénovée » (*Année politique 1960,* p. 464).

M. Wigny soulève alors le problème de l'attitude commune des six pays à l'occasion des réponses qui doivent être faites à ce questionnaire. Celles-ci, en effet, ne doivent pas faire apparaître de divergences graves entre les Six. Il est donc nécessaire que ceux-ci se consultent pour éliminer leurs éventuels désaccords. Les représentants permanents, par exemple, pourraient être chargés de ce travail.

Le point de vue de M. Wigny est soutenu par M. Colombo, et avec plus de nuances par M. Luns.

M. Wormser rappelle alors qu'il entre dans les intentions de M. Clappierd'entendre les représentants des six pays et de la Commission en vue de recueillir leur avis dans le cadre de ce « mandat moral » évoqué par M. van Scherpenberg. M. Clappier prendra donc prochainement contact avec les représentants permanents de la Commission.

Sur proposition de *M. Wigny*, il est donc décidé que la coordination sera établie par les représentants permanents en liaison avec la Commission.

b. *Pays en voie de développement.*

M. Schaus rappelle que les États-Unis ont proposé Washington pour la première réunion du groupe chargé par la conférence de Paris de se pencher sur le problème des pays en voie de développement.

M. van Scherpenberg se déclare partisan de Washington, à cause de la position éminente que les États-Unis ont sur ce problème et des possibilités de contact que leur capitale offre avec les divers organismes internationaux déjà compétents dans ce domaine.

Les représentants des six pays se déclarent d'accord sur la position de M. van Scherpenberg et décident que la Communauté soutiendra la candidature de Washington pour la première réunion. Il est décidé que le fond du problème posé aux Six pour la définition d'une attitude commune pour les pays en voie de développement sera évoqué sous le point 3.

c. *Commission de contact.*

M. Schaus pose à ses collègues la question de savoir s'il faut continuer à évoquer la création de cette Commission de contact [1] et dans l'affirmative, s'il faut la considérer comme un sous-groupe du Comité commercial constitué à Paris.

M. van Scherpenberg est d'avis que la tâche de ce Comité est différente de celle de la Commission de contact. Cette commission doit traiter de problèmes concrets et précis, alors que le Comité spécial doit se pencher sur les problèmes de caractère général. Les représentants des six gouvernements se déclarent d'accord pour demander à la Commission de s'occuper d'instituer, le plus rapidement possible, cette Commission de contact.

d. *Comité des Vingt-et-un*

M. Schaus commence par évoquer le problème de la présidence de ce Comité. Il se demande, en particulier, si les Six doivent éventuellement soutenir une candidature des États-Unis conformément à une proposition italienne. Mais il pense qu'avant de se prononcer, il importe de savoir quelle sera la tâche de ce Comité. Si celui-ci ne fait qu'enregistrer des travaux des sous-groupes, il se demande s'il est opportun de faire porter nos efforts sur la désignation d'un candidat de notre choix à cette présidence. Dans ces conditions, en effet, le sous-groupe le plus important serait celui qui serait chargé d'étudier les rapports entre les Six et les Sept. Afin d'éviter que celui-ci ne devienne un nouveau Comité Maudling, il serait alors utile de réserver la candidature des États-Unis pour la présidence de ce sous-groupe.

M. Hallstein, pour sa part, pense qu'un système de rotation dans la présidence pourrait être utilement envisagé, mais à son sens, le problème essentiel consiste à savoir comment seront, en fait, organisés les travaux du Comité.

M. Wormser se déclare alors surpris de la précision de cette discussion. Il rappelle en outre que nous ne savons pas quand et comment ce Comité sera convoqué. Toute décision lui paraît donc prématurée. L'essentiel lui paraît d'agir de telle sorte que l'on

[1] Sur ce projet de Commission de contact, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 251 (note).

puisse éviter que ces questions de présidence et de méthode de travail ne créent des difficultés. Dans ces conditions, il croit utile d'appeler l'attention des représentants des six gouvernements sur les deux points suivants :

— Il est nécessaire de prendre des précautions pour que les travaux ne soient pas organisés de telle sorte que l'autonomie de la C.E.E. puisse être mise en cause;

— Il importe, par ailleurs, que telle ou telle puissance ne puisse jouer un rôle d'arbitre dans les intérêts rivaux. Peut-être la formule du N.A.T.O. qui consiste à faire présider un haut fonctionnaire pourra-t-elle, selon les circonstances, présenter pour les Six certains avantages.

La question d'un éventuel groupe de travail chargé d'étudier les rapports entre les Six et les Sept doit certes, selon M. Wormser, être abordée sans préjugés; mais il est peut-être prématuré de penser *a priori* qu'un groupe de travail chargé spécialement de cette question sera nécessairement créé. Il appartient au Comité plénier de décider au fur et à mesure de la création de tel ou tel groupe de travail.

La plupart des autres représentants des gouvernements pensent que malgré tout, il n'est pas inutile de se pencher, d'ores et déjà, sur ce problème afin de dégager une attitude commune des Six. Pour sa part, M. Wormser continue de penser que ce n'est que lorsque des indications précises auront été fournies sur l'organisation des travaux qu'une position pourra être déterminée.

M. Hallstein estime que de toute façon, il est nécessaire de coordonner l'attitude des six gouvernements. Il propose donc que le Comité spécial présidé par M. Rey qui a eu, jusqu'à présent, à connaître de ces problèmes, puisse être chargé de cette coordination. *M. Wormser* se déclare d'accord sur cette proposition, mais il croit que le mandat qui a été donné antérieurement à ce Comité spécial doit être modifié.

M. Schaus, en sa qualité de président, propose donc de modifier le mandat du Comité spécial dans le sens indiqué par M. Wormser.

Tous les représentants des gouvernements se déclarent d'accord sur cette proposition. Toutefois, le représentant néerlandais se montre soucieux de voir la liberté des États membres sauvegardée quelles que puissent être les conclusions du Comité spécial.

III. Rapport du Comité *ad hoc* sur les pays sous-développés.

Le représentant luxembourgeois, après avoir procédé à la présentation du rapport du Comité *ad hoc* (doc. AE/A/60 du 26 janvier 1960), demande aux diverses délégations de se prononcer sur ce rapport.

M. Wormser indique qu'à la page 2 de ce rapport, le Comité fait un certain nombre de suggestions pour l'élargissement de ses travaux qui pourraient être transformés en mandat. Il pense qu'il ne peut y avoir que des avantages à donner à nos experts des orientations plus précises. Dans ce but, les propositions contenues dans ce document constituent certainement une tentative intéressante pour stimuler les travaux.

La position du représentant néerlandais est plus nuancée. Il ne refuse pas que les travaux soient poursuivis dans le sens indiqué par M. Wormser, mais il ne voudrait pas qu'une telle décision soit considérée comme une prise de position politique en vue d'une action commune des six gouvernements en faveur des pays sous-développés. Le gouvernement des Pays-Bas est disposé à se prêter à une coordination de l'attitude des Six dans le cadre des décisions prises lors de la réunion de Paris, quoique celui-ci ne soit pas membre du Comité.

M. Marjolin croit utile de souligner l'aspect positif des décisions prises unanimement par les six ministres lors de la réunion de Strasbourg [1].

Le représentant italien, pour sa part, est disposé à stimuler les travaux du groupe *ad hoc*.

Il est, dans ces conditions, décidé d'adopter comme mandat pour ce groupe les propositions contenues à la page 2 du document 4/60 du 26 janvier 1960.

(Secrétariat général.)

[1] De novembre 1959 : *D.D.F.*, 1959-II, n° 251.

47

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 426 à 431. *Bonn, 2 février 1960.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

La reddition des rebelles d'Alger [1] a été accueillie avec un grand soulagement dans les milieux politiques de Bonn.

Dèjà hier, devant le Comité fédéral du parti chrétien-démocrate, le Chancelier avait exprimé sa confiance envers le président de la République en des termes particulièrement chaleureux et s'était déclaré convaincu que le général de Gaulle parviendrait à dominer rapidement la situation [2].

Un porte-parole du ministère fédéral des Affaires étrangères avait rappelé, de son côté, que le gouvernement fédéral, dès l'automne 1959, avait considéré le plan du 16 septembre [3] comme une solution libérale du problème algérien et s'était félicité de constater qu'au lendemain de l'émeute, rien ne fût changé à cette attitude.

La satisfaction, ce matin, est générale dans les rangs gouvernementaux. On pense que l'impressionnant discours prononcé par le général de Gaulle, vendredi soir, a « coupé l'herbe sous les pieds » des rebelles d'extrême droite et a joué un rôle décisif [4]. On est heureux que la révolte se soit terminée sans effusion de sang et que l'autorité de l'État ait fini par triompher. Enfin, la ferme résolution du président de la République, son, refus de capituler devant la minorité nationaliste algérienne ont produit grand effet.

Certains observateurs n'ont pas, toutefois, chassé tous soucis quant à l'avenir de l'Algérie. Du côté socialiste, et aussi du côté démocrate-chrétien, on note que la fin de la rébellion ne signifie pas que la crise algérienne soit terminée.

Sans doute l'échec des rebelles a-t-il montré qu'il n'y a pas de salut pour la France sans de Gaulle. Mais on redoute que les extrémistes de

(1) Au terme de la « semaine des barricades » : *Année politique 1960,* p. 272-282.

(2) Cette intervention du Chancelier est analysée par télégramme de Bonn n° 414, du 19 février, non retenu. Le Chancelier avait espéré que le Général réussirait à rétablir la situation à Alger. Il avait estimé que le problème algérien n'était pas une affaire exclusivement française, mais intéressait les autres riverains de la Méditerranée et l'Europe occidentale, en raison de la menace communiste. Le Dr Adenauer avait rendu hommage au général de Gaulle pour l'œuvre accomplie depuis deux ans. Il avait regretté l'abstention des État-Unis et de certains États sud-américains lors des votes à l'O.N.U. sur l'affaire algérienne. Le Général était un ferme partisan d'une forte alliance occidentale. À la Conférence au sommet, de Gaulle serait une personnalité importante pour la cause allemande.

(3) 1959. Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 132 (note).

(4) Sur le discours du Général du 29 janvier, voir ci-après le n° 48 (note).

droite ne soient pas définitivement découragés et que la reddition ne se soit pas faite sur la base d'un compromis fragile. Des ambiguïtés demeurent, tant dans les rapports du pouvoir et de l'armée qu'au sein du gouvernement. Des journaux chrétiens-démocrates, bien connus pour leur francophilie, comme le *Munchner Merkur* ou la *Frankfurter Neue Presse,* espèrent beaucoup que le chef de l'État obtiendra les pleins pouvoirs.

Je note pourtant, une pointe dirigée, d'ailleurs, plus contre la personne du Chancelier que contre celle du général de Gaulle. Le *General Anzeiger* ne manque pas de prendre prétexte des déclarations de M. Adenauer devant le Comité directeur du parti chrétien-démocrate pour attaquer la politique franco-allemande du gouvernement fédéral. Il reproche au Chancelier d'avoir blâmé le gouvernement des États-Unis de s'être abstenu lors du vote des Nations Unies sur l'Algérie. La France, seule, conclut le *General Anzeiger,* est trop faible pour être l'unique allié d'un pays aussi divisé et aussi menacé que l'Allemagne. La République fédérale doit prendre soin de ses relations avec les États-Unis et la Grande-Bretagne.

(Collection des télégrammes.)

48

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 586 à 588 (1). *Rabat, 2 février 1960.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 46.)

Je viens d'être reçu par M. Bouabid, président du Conseil par intérim.

1° Je lui ai exprimé la surprise du gouvernement français en présence du discours du Prince à Tanger et de l'attitude hostile adoptée dès le début des débats par la délégation marocaine sur la question de la représentation de la Communauté (2). M. Bouabid m'a assuré qu'il ne

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Rabat (nos 431-433).

(2) La commission économique de l'O.N.U. pour l'Afrique, qui avait notamment pour propos l'aide à apporter aux pays africains par les pays riches, sous les différentes formes économique, financière et technique, s'était réunie pour sa deuxième session à Tanger le 26 décembre 1959, avec la participation des États africains indépendants et des pays européens ayant des responsabilités en Afrique. Le prince Moulay Hassan, qui représentait le Souverain, avait fait dans son discours inaugural allusion à l'Algérie. Quant au délégué du Maroc, appuyé par ceux du Ghana et de la Guinée, il s'en était pris indirectement à la Communauté en soulevant la question de la participation en tant que tels des États africains associés et en doutant que M. Lisette, vice-président du Conseil de la République du Tchad, chef de la délégation française, fut bien habilité à parler au nom des États membres de la Communauté.

s'était agi que de régler un point de droit, mais que le gouvernement marocain voyait au contraire très favorablement le développement de la politique française à l'égard des pays de la Communauté. On souhaitait seulement du côté marocain, conformément d'ailleurs à la résolution des Nations Unies, que les pays qui font partie de la Communauté puissent paraître le plut tôt possible à la Commission comme membres associés.

2° J'ai relevé, d'autre part, les termes inadmissibles dont s'était servi la radio marocaine pour rendre compte du discours du président de la République [1]. M. Bouabid m'a répondu que le commentaire de la R.N.M. ne reflétait en aucune manière les réactions du gouvernement marocain et il m'a confirmé qu'une sanction avait été prise à l'égard du rédacteur responsable.

3° J'ai indiqué que nous étions préoccupés de certaines informations d'après lesquelles le F.L.N. serait en train de s'implanter dans la région d'Ouarzazate et jusqu'à Zagora, bien qu'il n'y eût pratiquement pas de colonie algérienne dans cette région. M. Bouabid a paru surpris et m'a répondu qu'il n'avait pas eu connaissance d'une telle infiltration.

(Collection des télégrammes.)

[1] Allusion au discours télévisé du Président en date du 29 janvier, prononcé à la suite de l'insurrection algéroise. Après avoir rappelé que « l'autodétermination (était) la seule politique qui (fût) digne de la France », il soulignait qu'il ne traiterait pas avec l'organisation rebelle du destin politique de l'Algérie, mais que « la paix revenue... il se réserve(ait) de s'engager au moment voulu pour ce qu'il tiendra(it) pour bon ». Puis il condamnait fermement les insurgés d'Alger, « qui (avaient) tiré sur le service d'ordre et tué de bons soldats ». S'adressant à l'armée, il précisait que « sa mission ne comport(ait) ni équivoque ni interprétation, qi'il (devait) être obéi de tous les soldats français ». Il avait donné l'ordre « pour que la force rest(ât) à la loi ». Il demandait à tous de le soutenir. Il n'était pas question de revenir sur ce qu'il avait décidé : « Céder sur ce point et dans ces conditions, ce serait brûler en Algérie les atouts que nous avons encore, mais ce serait aussi abaisser l'État devant l'outrage qui lui est fait et la menace qui le vise ».
Pour le texte complet de l'allocution, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 637-639.

49

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 136 à 142. Réservé. *New York, 2 février 1960.*
(Reçu : le 3, 2 h 35.)

J'ai rendu, ce matin 2 février, visite à M. Hammarskjöld rentré le 31 janvier de son voyage de six semaines à travers l'Afrique [1].

Il en a rapporté à la fois des encouragements et des préoccupations.

Il se félicite d'avoir constaté, chez la plupart des dirigeants africains, le désir de surmonter les difficultés administratives et économiques qui les attendent par une aide des Nations Unies, par une sorte de tutelle de leur secrétariat, que l'opinion accepterait comme n'étant pas humiliante, mais comme constituant au contraire l'avantage positif que ces pays ont le droit d'attendre de leur admission à l'O.N.U.

Aussi M. Hammarskjöld se propose-t-il d'étendre à tous les États africains qui l'accepteront la présence d'un représentant spécial ne relevant que de son autorité, ainsi qu'il en a établi en Jordanie [2], au Laos [3] et en a fait, m'a-t-il révélé, accepter le principe pour la Guinée par M. Sékou Touré lors de la visite de ce dernier à New York. D'une attitude très réticente à l'égard de l'O.N.U., le Président guinéen en serait venu à une position beaucoup plus favorable, évolution qui résulterait de l'affermissement de son autorité. Ses qualités de chef, son intelligence, sa « philosophie » l'ont fait apparaître au Secrétaire général qui, m'a-t-il dit, s'en est entretenu avec M. Jacquinot « comme l'un des plus forts parmi les hommes d'État africains ». M. Sékou Touré ne lui a pourtant pas caché son espoir d'annexer sans trop de délai la Guinée

[1] M. Dag Hammarskjöld se rendit en Afrique en décembre 1959 et janvier 1960. Le secrétaire général de l'O.N.U. visita, successivement, le Ghana (26-29 décembre 1959), le Congo (Stanleyville) (7 janvier), le Burundi (8 janvier), le Congo (Brazzaville) (9 janvier), la Tanzanie (9 janvier), Zanzibar et Mombassa (11 janvier), le Kenya (12 janvier), l'Ouganda (13 janvier), la Somalie (14-15 janvier), l'Ethiopie (16 janvier), le Soudan (Khartoum) (19 janvier), l'Egypte (21 janvier), la Tunisie (22-24 janvier), le Maroc (24-26 janvier), Tanger (25-26 janvier). Sur ce voyage en Afrique, voir le texte de la conférence de presse tenue par M. Hammarskjöld, au siège des Nations Unies, le 4 février.

[2] M. Pier Spinelli, sous-secrétaire chargé de l'Office européen des Nations Unies à Genève, avait été nommé le 21 août 1958 représentant spécial du Secrétaire général en Jordanie.

[3] Le 8 septembre 1959, des observateurs des Nations Unies sont envoyés au Laos. Le 8 novembre 1959, M. Zakhari Tuomioja (secrétaire exécutif de la Commission pour l'Europe) est chargé d'étudier la situation économique au Laos. Avec un rôle apparemment limité à l'assistance technique et économique, M. Tuomioja devait en réalité continuer les discussions engagées par le Secrétaire général visant à assurer la « présence » des Nations Unies au Laos. Cette présence fut assumée ensuite par M. Roberto Heurtermatte (commissaire des Nations Unies pour l'assistance technique), puis par M. Edouard Zellweger.

portugaise. À cet éloge s'opposent les vives critiques qu'adresse M. Hammarskjöld à M. Nkrumah [1], « un homme véritablement dangereux ». Pour protéger des ambitions du Président ghanéen même la forte personnalité de M. Olympio, la présence au Togo d'un représentant des Nations Unies paraît souhaitable au Secrétaire général.

Elle serait non moins nécessaire en Somalie [2], que la puissance tutrice aurait laissée « sans aucune structure administrative » et à qui elle permettrait, seule, d'échapper aux visées de l'Ethiopie. Elle serait également utile en Nigeria, dont le Sardauna de Sokoto [3] représenterait le chef le plus remarquable, « un esprit politique qui saurait, en outre, cacher, derrière le rôle fédéral qu'il laisserait à M. Balewa, son pouvoir réel sur le pays et le parti ».

M. Hammarskjöld a pris, en même temps, conscience de l'extrême diversité africaine, des antagonismes violents entre tribus qui posent à ce continent plus de problèmes que l'Europe n'en a eu à résoudre et du manque, dans beaucoup de régions, de chefs capables. D'où ses préoccupations. Elles existent pour le Kenya [4]. Elles sont particulièrement vives pour le Congo. Il déclare maintenant qu'on est allé, dans ce pays, beaucoup trop vite : « Pas de cadres, pas de têtes dirigeantes. On y rencontrera des difficultés de plus en plus graves ». Elles sont encore pires pour le Ruanda Burundi [5], dont on ne peut faire revivre, à son avis, les deux royaumes ni l'autorité des anciennes familles régnantes. L'évolution si rapide de ces pays s'est d'ailleurs manifestée par la possibilité qu'a eue le Secrétaire général de s'entretenir avec de nombreux chefs africains, ce que les puissances administrantes, déclare-t-il, n'auraient pas accepté il y a un an.

Le Cameroun [6] inquiète M. Hammarskjöld. La personnalité de M. Ahidjo lui a paru sympathique, mais son caractère trop faible pour s'imposer au pays dans des circonstances où les fêtes de l'indépendance n'ont pu se dérouler que sous la protection d'un cordon de troupes.

(1) M. Kwame Nkrumah, Premier ministre du Ghana en 1957, en deviendra le premier Président lorsque la République sera proclamée, le 1er juillet 1960.

(2) La Somalie, ex-colonie italienne, a été placée depuis 1950 sous la tutelle des Nations Unies et sous administration de l'Italie. L'accord de tutelle fixait au 2 décembre 1960 la date de l'indépendance. Le 26 juin 1960, la Grande-Bretagne accordera l'indépendance à son protectorat, le Somaliland. Le 1er juillet suivant, est proclamée la République de Somalie, réunissant la Somalie et le Somaliland. Après la seconde guerre mondiale, le Haud et l'Ogaden, deux régions somalies, avaient été cédées à l'Ethiopie.

(3) Sir Ahmadu Bello, Sardauna de Sokoto, Premier ministre de la région du nord du Nigeria, a dirigé, depuis 1944, le parti politique *Northern People Congress,* qui, lors des premières élections au suffrage universel, en octobre 1959, était arrivé en tête, avec 142 sièges.

(4) Les principales ethnies du Kenya se répartissent entre Couchites, dans le Nord central et oriental, Kalenjin dans les hautes terres de l'Ouest, Masaï, Luo, dans la région du lac Victoria, Kikuyu, Embu, Meru au Centre, Kamba dans la province de l'Est et Bantous.

(5) Au Ruanda Burundi, la population se répartit en trois ethnies très inégalement réparties : Hutus (environ 90 %), Tutsis (environ 9 à 10 %) et Twas (moins de 1 %). Des incidents sanglants s'étaient déroulés au Ruanda au cours du mois de novembre 1959.

(6) Le Cameroun est indépendant depuis le 1er janvier. Sur l'opposition armée et les troubles survenus lors des fêtes de l'indépendance, voir l'*Année politique 1960*, p. 351-353.

En un mot, M. Hammarskjöld rentre persuadé du grand rôle qui attend l'O.N.U. en Afrique et qu'il appartient, pense-t-il, au Secrétaire général d'assumer dans une organisation où il a cessé d'être le simple agent d'exécution d'un Conseil de sécurité désormais impuissant.

Sans doute ses disponibilités financières lui imposeront-elles des limites et les grandes puissances occidentales auront-elles leur mot à dire sur ces sujets; mais il est certain que nous aurons avantage à maintenir avec lui un contact étroit pour orienter son action dans un sens qui ne soit pas contraire à notre influence et à notre politique. Nous devrions normalement y être aidés par la présence d'un Français, M. Philippe de Seynes [1], à la tête de la direction économique et des services d'assistance technique par lesquels s'exercera principalement, en Afrique, l'action des Nations Unies.

(Afrique-Levant, A.F.R. 7-1 O.N.U.)

50

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 487 à 483 [2]. *Tunis, 4 février 1960, 18 h.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 407 et 465 [3].

Les travaux de la deuxième conférence des peuples africains me paraissent appeler les remarques suivantes :

1° En précisant ses statuts, la Conférence a consolidé son organisation, qu'il s'agisse du Comité directeur autorisé à agir en son nom, de la périodicité de ses sessions (tous les ans) ou de son secrétariat permanent.

[1] M. Philippe de Seynes, inspecteur des Finances, fut nommé secrétaire général adjoint aux Affaires économiques et sociales de l'O.N.U. en 1955 et le demeurera jusqu'en 1974.

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil à Rome (n°s 983-989), Bruxelles (n°s 171-177), Londres (n°s 1571-1577), Moscou (n°s 606-612), New York (n°s 677-683), Rome-Quirinal (n°s 652-658) et Washington (n°s 1837-1843), ainsi qu'à Alger (Bureau d'études) sous le n° 255. Il l'a été par courrier à Lisbonne.

[3] Une Conférence des peuples africains s'était tenue à Tunis du 25 au 31 janvier, et M. Bourguiba avait prononcé le discours d'ouverture. Par télégramme n°s 407-413 du 30 janvier, non retenu, l'ambassadeur de France indiquait les problèmes abordés par les délégations. Le télégramme n° 465, du 3 février, également non reproduit, énumérait les dix-huit résolutions adoptées « à l'unanimité, par acclamations ». Dans sa résolution générale, la Conférence avait dénoncé la politique de la France en Algérie et son « obstination criminelle à procéder à des essais nucléaires au Sahara »; elle avait qualifié la Communauté de « nouvelle forme de domination impérialiste » et réclamé « l'évacuation des forces d'oppression et d'agression étrangères stationnées en Afrique ». Elle avait fait obligation aux pays indépendants d'Afrique de soutenir les peuples en lutte pour leur indépendance et recommandé la constitution d'un organisme chargé de coordonner cette assistance (envoi, à la demande du G.P.R.A., de volontaires africains en Algérie et collecte de fonds). La résolution sur l'Algérie reprenait les thèses du F.L.N., invitait les gouvernements africains indépendants à reconnaître le G.P.R.A., à financer « l'Algérie combattante » et à créer un corps de volontaires africains. D'autres résolutions hostiles à la France concernaient la Communauté et le Cameroun.

M. Abdallah Diallo, dont l'action a été critiquée par certaines délégations (Tunisie et surtout Nigeria), reste secrétaire général, mais sa gestion sera désormais plus étroitement contrôlée, notamment en matière financière.

2° Parmi les délégations des territoires plus ou moins dépendants, les mouvements favorables à certaines formes de coopération avec les puissances administrantes n'ont guère été représentés que par des délégations d'expression britannique qui ne trouvaient pas à Tunis un terrain propice à leur influence. En revanche, des exilés ou des porte-parole de groupements d'opposition ont été mis en vedette quelle que fût leur audience réelle. L'Assemblée n'a donc été que très partiellement représentative des tendances politiques africaines, mais ce trait est dans une bonne mesure conforme aux desseins des animateurs de l'Organisation. Les statuts de la Conférence prévoient d'ailleurs que ses membres sont les partis et les syndicats « qui soutiennent ses objectifs ».

3° Parmi les États indépendants d'Afrique, certains étaient absents (Libye, Soudan), d'autres n'ont joué pratiquement aucun rôle (Ethiopie, Liberia) ou n'étaient représentés que par des opposants (Cameroun, Union sud-africaine). Avec le F.L.N., l'U.G.T.A.N. et l'U.P.C., ce sont la Guinée, le Maroc, la Tunisie, le Ghana et la R.A.U. qui ont dominé les débats; dans l'ensemble, les propositions les moins modérées ont le plus souvent prévalu. À l'avenir, l'Organisation pourra difficilement ignorer les partis majoritaires des États promus à la souveraineté internationale. La question se posera donc de savoir si ces partis auront intérêt à prendre part à la Conférence, afin d'y renforcer les tendances modérées, ou à refuser une confrontation avec les tenants de « l'indépendance véritable ».

4° Telle qu'elle est apparue à Tunis, la Conférence est avant tout un appareil de propagande hostile à l'Occident et surtout à la France. Ses travaux peuvent paraître dérisoires et ses dissensions rassurantes, mais la relative continuité de son action n'en risque pas moins d'exercer une influence néfaste. L'intérêt que le Comité de solidarité afro-asiatique (six observateurs), l'U.R.S.S. (sept observateurs) et la Chine (deux observateurs) ont porté à ce congrès est à cet égard significatif.

5° Toujours désireuse de jouer un rôle en Afrique, la Tunisie avait proposé que cette réunion se tînt à Tunis; elle s'est efforcée d'accroître son prestige auprès des nationalistes africains en montant à cette occasion une manifestation contre la bombe atomique française [1] et en rendant publique sa revendication sur Bizerte [2]. Cependant, la Conférence ne se solda pas pour le gouvernement tunisien par un succès complet. Il n'a pas pu empêcher le vote d'une recommandation favorable à l'envoi de volontaires africains en Algérie. Vice-président de la

[1] Dans son discours d'ouverture, le président Bourguiba avait abordé le problème du projet français d'expérience atomique au Sahara (Sur ce projet, et les réactions tunisiennes, voir ci-dessus le n° 31). Il avait attaqué la France en termes nuancés, rappelant que le Sahara devrait être la « chance majeure de l'Afrique » (Télégramme n°s 273-277 du 25 janvier, non reproduit).

[2] Voir ci-dessus le n° 34.

C.I.S.L., M. Tlili, n'a pas affaibli l'hostilité du groupe Ghana-Guinée-R.A.U.-Maroc, à l'égard de cet organisme, et la question de la constitution d'une fédération syndicale africaine indépendante sera reprise en mai à Casablanca. Les résolutions hostiles à la Communauté et à la coopération avec l'Occident, notamment en matière économique, dépassent certainement les objectifs de M. Bourguiba. Son projet de « table ronde de la décolonisation » (1) n'a pas été repris par d'autres délégations. Enfin, l'habileté de M. Fouad Gallal, chef de la délégation égyptienne, a empêché la Tunisie d'exploiter son différend avec la R.A.U., et c'est au Caire que la Conférence tiendra sa prochaine session. Déjà, après avoir passé sous silence le Congrès de Tunis, la propagande égyptienne dénonce avec violence l'opposition du gouvernement tunisien au principe de l'envoi de volontaires africains en Algérie.

6° Servi par la participation prépondérante des délégations nord-africaines et musulmanes et par son implantation à Tunis, le F.L.N. a trouvé à la Conférence une tribune dont il a largement usé. Les interventions de Boumendjel ont obtenu un vif succès et les propositions qu'il a présentées le 27 janvier (mon télégramme n° 338) (2) ont été intégralement adoptées.

(Collection des télégrammes.)

51

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis.

T. n°s 438 à 450. *Paris, 4 février 1960, 20 h. 40.*
Réservé.

Je vous envoie par télégramme suivant le texte de la réponse du gouvernement français à la note tunisienne du 28 janvier relative à Bizerte (3).

(1) Dans le discours d'investiture du Congrès du Néo-Destour de mars 1959 (Sur ce Congrès, voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 135), le Président avait suggéré la réunion d'une conférence regroupant les représentants des puissances coloniales et ceux des pays encore dépendants. Les objectifs en seraient la recherche d'un accord sur les étapes et les méthodes d'émancipation, et l'examen d'un plan d'assistance et de relèvement économique.

(2) Du 27 janvier, non retenu, qui analysait le discours de M. Boumendjel. Les propositions émises par ce dernier (reconnaissance du G.P.R.A.; inscription au budget de chaque pays africain indépendant d'un crédit d'assistance à la révolution algérienne; pression sur les pays de la Communauté en vue de retrait de leurs troupes d'Algérie; campagne en faveur de la création d'un corps de volontaires africains; création d'un Comité de coordination des mouvements de libération africains; demande adressée aux États-Unis pour que cessent les livraisons d'armes à la France) avaient été reprises dans la résolution finale de la Conférence (voir note précédente).

(3) La note tunisienne ici visée est ci-dessus reproduite sous le n° 39.

Le président de la République a reçu le 4 février l'ambassadeur de Tunisie. Il l'a chargé de faire part à son père, le président Bourguiba, de sa position.

Quant au fond, vous trouverez l'essentiel dans la note que je vous adresse également par télégramme séparé et qui a été établie par le général de Gaulle lui-même et dont la substance est reprise dans notre réponse [1]. Bien entendu, vous ne ferez pas état de ce texte vis-à-vis de vos interlocuteurs.

Le Général a ajouté qu'il ne comprenait pas pourquoi M. Bourguiba avait soulevé cette affaire à l'époque et dans les conditions où il l'a fait. Il ne lui paraissait pas d'ailleurs que cette initiative pût être bien accueillie par quiconque à l'Occident. Il a indiqué à l'ambassadeur que la France ne pourrait admettre des brimades ou des entraves autour de ses installations et qu'elle serait obligée de prendre des mesures pour les supprimer. Par contre, elle est prête à négocier les conditions dans lesquelles la base pourrait être organisée et utilisée. De toute manière, la base demeure indispensable à notre défense aussi longtemps qu'il existe un danger de guerre mondiale.

Note du général de Gaulle :

« 1° Quant à l'appartenance politique de Bizerte à la Tunisie, il n'y a pas de question.

« 2° Il existe un danger grave et permanent de guerre mondiale. Dans cette situation de fait, la France considère qu'elle est en droit d'assurer sa défense et qu'en outre, elle a le devoir de contribuer à la défense de l'Occident.

« 3° A ce double point de vue, la base aéronavale et navale de Bizerte est, de par la géographie et de par la stratégie, d'une grande importance actuelle.

« 4° Or, la Tunisie n'offre pas à la France, ni à l'Occident, des garanties quant à ce qu'il adviendrait, en cas de guerre, de la base de Bizerte si cette base était militairement à sa discrétion. *A fortiori,* la Tunisie n'offre-t-elle aucune garantie à la France quant à l'utilisation de la base et à son entretien.

« 5° La Tunisie offre d'autant moins de garanties qu'elle a sur son territoire des forces armées étrangères dont l'objet et l'activité consistent essentiellement à attaquer les forces de la France. Ce fait place, d'ailleurs, la Tunisie, au point de vue international, dans une situation injustifiable, exceptionnelle, voire monstrueuse.

« 6° Les lettres de juin 1958 [2] excluent pour la Tunisie toute justification à entreprendre des actes de molestation, à plus forte raison d'hostilité, à l'égard des forces françaises à Bizerte.

« 7° Compte tenu de cet ensemble, la France accepte de discuter avec la Tunisie, comme elle l'a toujours accepté, des conditions d'utilisation

(1) Voir ci-après.

(2) Sur ces lettres, voir *D.D.F.,* 1958-I, n° 422 (note).

de la base de Bizerte. Mais elle ne consent pas à l'évacuer et ne s'accommodera d'aucune molestation ni d'aucune brimade qui seraient accomplies à l'égard de ses forces à Bizerte. »

Note à remettre au gouvernement tunisien :

« L'ambassade de France présente ses compliments au secrétariat d'État aux Affaires étrangères et, se référant à la note de celui-ci n° 344 du 28 janvier 1960 « relative à l'évacuation des forces armées françaises stationnées à Bizerte », a l'honneur de lui faire, d'ordre de son gouvernement, la communication suivante :

« I. Le gouvernement tunisien et le gouvernement français sont liés en ce qui concerne le problème de Bizerte, par l'échange de lettres signé à Tunis le 17 juin 1958.

« Cet accord international comporte, dans son premier paragraphe, l'engagement du gouvernement français de retirer ses forces stationnées en Tunisie, à l'exception de celles stationnées dans la zone de Bizerte, et l'engagement du gouvernement tunisien de lever les mesures prises précédemment pour restreindre « l'activité normale des forces françaises ».

« Le second paragraphe de l'échange de lettres stipule que les conditions précédentes étant remplies (« ceci étant »...), c'est-à-dire en particulier les forces françaises stationnées à Bizerte poursuivant leur activité normale, les deux gouvernements s'engagent réciproquement à entamer des négociations qui « auront pour objet d'établir d'un commun accord un régime provisoire destiné à assurer le maintien de la base stratégique de Bizerte, en attendant que les circonstances permettent de conclure un accord définitif à ce sujet ».

« Le gouvernement français ne conteste nullement avoir reconnu qu'il « n'entendait maintenir sur le territoire tunisien d'autres forces armées que celles qui s'y trouveront en vertu d'accords négociés entre les deux États ». Mais précisément, par cet échange de lettres, le gourvernement tunisien a formellement consenti au maintien des forces françaises à Bizerte et ce consentement, donné par accord international, ne peut être retiré par une décision unilatérale de ce gouvernement.

« En ce qui le concerne, le gouvernement français a scrupuleusement respecté les dispositions de l'échange de lettres. Il a replié ses forces dans les délais fixés, et, dès le mois d'octobre 1958, il a pris l'initiative de proposer au gouvernement tunisien d'entamer les négociations en vue de l'établissement du régime provisoire que les deux gouvernements s'étaient engagés à fixer [1].

« Ces conversations se sont poursuivies depuis lors de manière discontinue, mais n'ont jamais été retardées du fait du gouvernement français.

« II. La question de l'appartenance politique de Bizerte et de sa province ne se pose pas. Le problème posé se rapporte à la défense éventuelle et à l'utilisation de la base.

[1] *D.D.F.*, 1958-II, n° 303.

« Il existe actuellement un danger grave de guerre mondiale. Dans cette situation de fait, la France a le droit et le devoir d'assurer sa défense, comme elle doit aussi contribuer à la défense de l'Occident dans son ensemble.

« De ce double point de vue, la base aéronavale de Bizerte est, de par la géographie et de par la stratégie, d'une grande importance. Comme point d'appui aérien et naval, elle présente encore une valeur permanente, à la différence de certaines bases situées dans d'autres pays qui, du fait de l'évolution des armements, perdent progressivement leur intérêt.

« Bien qu'il se soit déclaré à maintes reprises attaché à l'Occident, le gouvernement tunisien n'a jusqu'à présent conclu avec la France aucun accord relatif à la défense commune éventuelle de l'un et de l'autre État. La France n'a donc aucune garantie quant à ce qu'il pourrait advenir de la base de Bizerte si celle-ci lui était militairement retirée. *A fortiori,* la Tunisie n'assure-t-elle à la France aucune garantie quant à l'utilisation de la base par ses forces de défense ou à son entretien.

« Bref, la base stratégique navale et aéronavale de Bizerte demeure indispensable tant que subsiste la menace d'une guerre mondiale. C'est précisément dans cet esprit qu'est intervenu l'échange de lettres du 17 juin 1958.

« III. Le gouvernement français ne peut admettre l'affirmation selon laquelle la présence des troupes françaises à Bizerte serait « un état de fait exorbitant du droit international et subversif de l'ordre public ».

« Par contre, il doit relever les graves manquements au droit des gens dont la Tunisie est, depuis des années, responsable du fait qu'elle tolère sur son territoire la présence de forces armées étrangères dont l'objet et l'activité consistent essentiellement à attaquer les forces françaises en Algérie. Il y a là une situation anormale mais notoire, que le gouvernement tunisien ne conteste pas puisqu'elle a été évoquée à différentes reprises publiquement par le chef de l'État tunisien.

« IV. Les termes mêmes de l'échange de lettres du 17 juin 1958 excluent toute possibilité, et par conséquent toute justification, de difficultés faites aux forces françaises à Bizerte, *a fortiori* d'actes hostiles à leur encontre.

« Le gouvernement français reste persuadé que le gouvernement tunisien veillera, conformément aux dispositions de l'accord liant les deux gouvernements, à ce qu'aucune manifestation de cette nature ne se produise et à ce qu'aucune entrave ne soit apportée à l'activité normale de la base, faute de quoi il se trouverait naturellement contraint de prendre toutes mesures nécessaires pour y parer.

« V. Le gouvernement français reste, comme par le passé, disposé à négocier avec le gouvernement tunisien tout arrangement raisonnable pour fixer les conditions dans lesquelles pourrait être organisée et utilisée la base stratégique de Bizerte aussi longtemps qu'existe le danger de conflit mondial. Il est persuadé que le gouvernement tunisien est autant que lui-même désireux de trouver à ce problème, pour reprendre

l'expression même de la note du 28 janvier 1960, un règlement satisfaisant dans l'amitié et la bonne entente.

« L'ambassade de France saisit cette occasion, etc. »

(Collection des télégrammes.)

52

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

T. nos 571 à 575 (1). Réservé. *Paris, 4 février 1960, 23 h 45.*

Je me réfère à votre télégramme n° 136 (2).

Les déclarations du Secrétaire général (3) révèlent une évolution dans ses conceptions que j'estime préoccupante. Et il paraît en effet avoir retiré de son séjour en Afrique (4) des impressions qui l'ont amené à accentuer les tendances qui le portent à reculer les limites de sa mission.

« Une sorte de tutelle du Secrétariat » sur des pays nouvellement promus à l'indépendance ne répond ni au rôle confié au Secrétaire général, ni à ses responsabilités. Je ne doute pas que « l'esprit missionnaire » qui semble animer M. Hammarskjöld ne trouve son inspiration dans des sentiments élevés, mais les conséquences pourraient en être sérieuses dans le domaine politique. Le Secrétaire général ne dispose pas, comme un souverain, du droit de légation. Il n'est donc pas formellement habilité à déléguer, sous le nom de représentants spéciaux, des ambassadeurs personnels. Une telle pratique pourrait d'ailleurs être interprétée comme une volonté de jeter progressivement les bases d'une sorte de gouvernement international. La phrase sur le Conseil de sécurité « désormais impuissant » et la conclusion qu'il en tire en ce qui concerne le rôle accru qu'il estime devoir être le sien ne peuvent qu'appeler des réserves de notre part, autant pour des raisons d'ordre juridique que pour des

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 1579-1583).

(2) Du 2 février, ci-dessus reproduit sous le n° 49.

(3) M. Dag Hammarskjöld (Suède) a succédé à M. Trygve Lie le 10 avril 1953. Le 26 septembre 1957, le mandat de M. Hammarskjöld a été prolongé pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 10 avril 1958. Sur les fonctions du Secrétaire général, se reporter aux articles 97, 98, 99 et 100 de la charte des Nations Unies.

(4) M. Hammarskjöld a séjourné en Afrique en décembre 1959 et janvier 1960. Sur ce voyage, voir, ci-dessus, le n° 49 (note).

raisons d'ordre politique. L'envoi d'un représentant au Laos [1], qui était justifié par la gravité de la crise de l'été dernier, ne saurait constituer un précédent, susceptible d'être appliqué systématiquement ailleurs et notamment en Afrique.

Je relève enfin les jugements catégoriques, si rares habituellement dans la bouche d'une personnalité aussi prudente, portés sur les hommes et les peuples. Je conçois que la « philosophie » de M. Sékou Touré [2] ait pu plaire à M. Hammarskjöld, mais les ambitions du personnage, du reste naïvement avouées, ses appartenances marxistes, son inexpérience doivent inciter à une grande réserve.

L'Afrique nouvelle, aujourd'hui en voie de formation, ne constitue pas un continent vierge destiné à venir se placer de lui-même sous une tutelle internationale et bienveillante, seule capable de lui apporter l'ordre et le bien-être. La tâche n'est pas à la mesure de l'Organisation et, malgré leurs détracteurs, les puissances européennes, la France en particulier, ont encore un rôle important à y jouer. Elles ont pour elles l'expérience, un personnel compétent et des moyens considérables. La formule communautaire, qui se développe dans nos anciennes possessions d'outre-mer, doit créer des entités nouvelles unies entre elles et avec la France par des liens permettant aux pays neufs de recevoir l'aide nécessaire, tout en conservant l'originalité de leur personnalité et la liberté de leur évolution. Il importe donc de ne pas entraver l'action que nous menons à cette fin.

Il ne serait sans doute pas inutile de rappeler au Secrétaire général les lignes essentielles de notre position, en lui marquant que nous sommes prêts à coopérer avec les Nations Unies, à condition que celles-ci comprennent la nécessité de résister aux excès des pays sous-développés qui forment la majorité, et en particulier à ceux des États nouvellement promus à l'indépendance.

(Afrique-Levant, AFR-7-1, O.N.U.)

[1] Les accrochages entre formations procommunistes du Pathet-Lao, soutenues par les communistes chinois et vietnamiens, et les formations pro-occidentales du royaume du Laos ont commencé en juillet 1959. Ces soulèvements semblent avoir pour but la remise en vigueur des accords de 1954 et de 1957. Le gouvernement laotien en appelle aux Nations Unies. Le 10 novembre, M. Hammarskjöld se rend au Laos. Le Secrétaire général met au point un plan dont il confie l'exécution à M. Tuomioja (Finlande), secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe et président de la sous-commission du Conseil de sécurité. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1959-II, Table méthodique III. L'Asie. 1. L'affaire du Laos (p. LV-LVI) et l'*Année politique 1959,* p. 473-475, 553-554.

[2] Dans son message du nouvel an, M. Sékou Touré avait lancé comme mots d'ordre : décolonisation intégrale et reconversion totale du pays, lancement des bases de l'économie planifiée. Voir sur le sujet la dépêche de Conakry n° 23/AL du 8 janvier 1960, non reproduite.

53

Note de la Direction d'Afrique-Levant (*Sous-direction d'Afrique*) *au sujet de la campagne de certains États africains contre les essais nucléaires français au Sahara* [1]

N. *Paris, 4 février 1960.*

La campagne contre nos projets d'explosions atomiques au Sahara traduisait au début de 1958, chez les populations africaines, une crainte réelle à laquelle des journalistes, puis des groupements, comme le « Mouvement de la paix », ont fait écho. Cette crainte fut ensuite rapidement exploitée à des fins politiques diverses : propagande ghanéenne, expansionnisme marocain, mouvement panafricain.

C'est le Premier ministre du Ghana qui, le premier, reprenant à son compte des motions votées à la conférence d'Accra (avril 1958) [2], demanda, dès septembre de la même année, aux gouvernements britannique et américain d'inviter la France à renoncer à son projet.

S'appuyant sur une violente campagne de presse inaugurée en juin dernier par le *Ghana Times*, le gouvernement d'Accra, prétendant parler au nom des États africains indépendants, et aussi au nom des États membres de la Communauté, faisait remettre, le 3 juillet 1959, une note officielle de protestation à notre chargé d'affaires. Jugée irrecevable à cause de sa forme, de l'ingérence qu'elle constituait dans nos affaires intérieures et de la prétention qu'elle formulait de parler au nom des États de la Communauté, cette note a été, sur instruction du Département, retournée au département des Affaires extérieures [3].

Le rejet de la note ghanéenne était suivi d'une manifestation populaire, conduite par un ministre, devant notre ambassade.

Un télégramme adressé par M. Nkrumah aux Premiers ministres de la Communauté, réunis au Conseil exécutif à Tananarive (juillet 1959) [4], produisait un effet inverse à celui que son auteur escomptait. L'expérience projetée, désormais approuvée par le Conseil exécutif, devenait le fait de la Communauté tout entière. La campagne de presse

[1] Rédigée par M. Pierre Lavéry, conseiller des Affaires étrangères. Elle porte la mention manuscrite suivante : *M. de Limairac. En retour. Vu par le Ministre.*

[2] Sur cette conférence, voir *D.D.F.*, 1958-I, n°s 254 (et notes), 282 (et note), 302 (et note).

[3] *D.D.F.*, 1959-II, n° 23 (note).

[4] Le Conseil exécutif de la Communauté comprenait les chefs de gouvernement de chacun des treize États membres et les ministres chargés des affaires communes. Son président était le président de la République et de la Communauté. Pour plus de détails sur ses réunions en 1959, voir l'*Année politique 1959*, p. 273-275.

ghanéenne, redoublant alors de violence, prenait grossièrement à parti les chefs des gouvernements de la Communauté, tandis que les syndicats lançaient un appel au boycott de nos produits et des firmes françaises et préconisaient la rupture des relations diplomatiques avec la France.

La question était ensuite reprise à Saniquellie [1], à l'occasion de la Conférence qui a rassemblé, du 15 au 18 juillet, les chefs de gouvernement du Liberia, du Ghana et de la Guinée, puis à la conférence de Monrovia (4 au 7 août) [2], où les neuf pays représentés décidaient de donner à leurs représentants à New York mandat de s'assurer le soutien de l'O.N.U. sur cette question.

Cette décision eut pour résultat que l'affaire fut portée devant l'assemblée générale de l'O.N.U. qui adopta une résolution nous demandant de renoncer à nos projets.

Mais c'est le Maroc qui prit l'initiative du dépôt de la résolution et qui a animé le débat.

Dès le 24 février 1959, le gouvernement marocain avait remis une note de protestation à notre ambassade contre nos projets d'essais nucléaires. La campagne engagée depuis lors par la presse et la radio revêt, au Maroc, un aspect particulier : nos essais nucléaires y sont en effet considérés comme un défi à la souveraineté marocaine sur le Sahara [3].

En Tunisie, c'est beaucoup plus tard, au début du mois de novembre dernier seulement, que la campagne de presse a été déclenchée. Depuis une quinzaine, M. Bourguiba s'est employé à rattraper son retard : son discours du 25 janvier [4] a été consacré dans sa première partie à l'explosion de la bombe atomique française et il a manifesté sa satisfaction que la France fournisse au peuple tunisien l'heureuse occasion d'élever sa protestation le jour-même où commençait à Tunis la deuxième Conférence des peuples africains [5].

À l'occasion de cette conférence, diverses manifestations ont eu lieu au Maroc, en Tunisie, en Libye et au Ghana. Les uns et les autres préconisent le boycott des produits français, la fermeture de nos établissements, l'expulsion de nos ressortissants, la rupture des relations diplomatiques.

Ces différentes manifestations ont été accompagnées de démarches renouvelées auprès du gouvernement américain pour qu'il nous engage à renoncer à nos projets. Une « équipe de protestations », formée au Ghana sous la direction du révérend Michaël Scott, a tenté de pénétrer à

(1) Sur la conférence de Saniquellie, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 44 (et note).

(2) Sur la conférence de Monrovia, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 63 (et note).

(3) Sur l'hostilité manifestée durant l'été 1959 par le Maroc aux projets français d'expériences nucléaires au Sahara, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 70 (et note), 73, 202, 206 (note), 279.

(4) Sur ce discours, prononcé au cours d'un meeting de protestation contre l'expérience atomique française, voir ci-dessus le n° 34 (note).

(5) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 50 (note).

plusieurs reprises en Haute-Volta, avec l'intention de se rendre à Reggane. Les heurs et malheurs de cette équipe ont surtout servi jusqu'ici à alimenter la campagne de presse du Ghana [1].

Le Soudan et même la Guinée ont été peu engagés dans ce mouvement. Si Sékou Touré et Ismaël Touré ont tenu des propos violents au sujet de nos essais nucléaires à l'assemblée générale des Nations Unies, à la connaissance du Département, aucune manifestation n'a été organisée à Conakry. Quant au Liberia, il s'est contenté, pour sa part, de nous remettre, en juillet dernier, une note très correcte dans sa forme.

En Nigeria, il semble que l'émotion des populations, provoquée par la propagande ghanéenne, n'ait pas été encouragée par le gouvernement. Très désireux d'apaiser l'inquiétude populaire, celui-ci a été gêné pendant un temps par la campagne électorale. Depuis les élections, qui ont eu lieu en décembre 1959, le ton de la presse est devenu plus modéré. Les autorités, tant britanniques que nigériennes, semblent décider à ne tolérer aucun incident.

Il convient de noter d'ailleurs que les Britanniques se sont employés efficacement à informer le gouvernement nigérien et à apaiser ses craintes. Ils nous ont, d'autre part, soutenus sans défaillance au cours du débat des Nations Unies et M. Macmillan n'a pas hésité de rappeler, lors de son passage récent en Afrique de l'Ouest [2], tant à Accra qu'à Lagos, que la réalisation des projets français n'aurait pas de conséquences nuisibles pour les populations africaines.

*
**

Il est à craindre qu'au moment où les essais nucléaires seront opérés, nos ressortissants ne soient victimes de représailles dans les pays les plus engagés dans cette campagne antifrançaise.

Au Ghana, le gouvernement, qui provoque lui-même les manifestations, prétend pouvoir les maintenir sous son contrôle. Les autorités d'Accra nous ont laissé entendre qu'elles se multiplieraient au cours des semaines à venir, mais nous ont assuré, à plusieurs reprises, que toutes précautions seraient prises en vue de la protection de nos ressortissants et de leurs biens.

Il n'est pas exclu que des manifestations violentes se produisent aussi au Maroc, en Guinée et en Libye. Jusqu'ici, ces deux derniers gouvernements ne nous ont pas fourni d'assurances analogues. Au Maroc toutefois, M. Bouabid, puis le Prince héritier, nous ont fait savoir, à la veille des manifestations du 31 janvier, que toutes précautions seraient prises

(1) Cette affaire est déjà abordée par le télégramme n° 5 d'Accra du 5 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 11.

(2) Le Premier britannique avait effectué un voyage en Afrique du 5 au 31 janvier.

pour la protection de nos ressortissants [1]. Des forces de police importantes ont en fait été réunies lors de ces manifestations autour des bureaux de notre ambassade et de nos consulats.

(Afrique A.F.R.-4-1 sd. Explosions nucléaires françaises.)

54

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 12 [2]. *Paris, 5 février 1960, 21 h.*

Par une note du 28 janvier [3] faisant suite à un discours prononcé le 25 janvier par le président Bourguiba [4], le gouvernement tunisien a annoncé sa « détermination de réclamer l'évacuation de toutes les forces françaises se trouvant encore à Bizerte ». Il justifie cette exigence par l'évolution de la stratégie qui aurait enlevé toute importance à Bizerte, par la violation du droit international que constituerait le maintien de forces armées françaises sur le sol tunisien et par l'absence de réponse française à la proposition du président Bourguiba du 17 février 1959 de conclure un accord sur Bizerte en contrepartie du règlement du problème algérien [5].

1. La base de Bizerte conserve une importance stratégique considérable par sa position géographique. Elle commande le passage du détroit de Sicile sur la route maritime Gibraltar-Suez, et permet d'assurer la sécurité des communications en Méditerranée centrale. Elle couvre la défense du bassin occidental de cette mer. Son immense rade peut accueillir les flottes les plus importantes. La base aéronavale de Karouba, la base aérienne de Sidi Ahmed, l'arsenal de Sidi Abdallah qui emploie d'ailleurs plus de 1.000 ouvriers tunisiens, représentent un dispositif militaire impressionnant. Cet ensemble est relié par un réseau moderne de télécommunications et est complété par de vastes installations souterraines de commandement et de stockage construites tout

(1) Voir ci-dessus, le n° 41.

(2) Ce télégramme a été adressé chiffré par fil aux postes de Londres, Washington, New York-O.N.U., New York-service d'information, Moscou, Bonn, Madrid, Rome, Rabat, Tunis. Il l'a été en clair par courrier au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. ainsi qu'à tous les autres postes diplomatiques. Il a été enfin communiqué à l'état-major général de la Défense nationale.

(3) Ci-dessus reproduite sous le n° 39.

(4) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 34.

(5) Sur cette proposition, voir *D.D.F.*, 1959-I, p. 278 (note).

récemment et à l'abri des bombardements nucléaires. La France a dépensé plus de 100 milliards d'anciens francs pour faire de Bizerte une base moderne.

Ainsi, comme point d'appui, de recueil et de ravitaillement pour des forces navales et aériennes, Bizerte présente une valeur permanente, à la différence par exemple des bases américaines du Maroc, créées depuis 1950 en vue de bombardements stratégiques, et que les États-Unis se sont engagés à évacuer à la fin de 1960 (1), car elles auront alors perdu l'essentiel de leur intérêt avec la mise en service des engins intercontinentaux.

D'ailleurs, dans la même zone méditerranéenne que Bizerte, ni les États-Unis, ni la Grande-Bretagne, ni l'U.R.S.S. ne songent à abandonner leurs bases respectives de Wheelus Field en Libye, de Chypre et d'Albanie.

2. Juridiquement, la position française à Bizerte est indiscutable.

L'échange de lettres du 17 juin 1958 entre la France et la Tunisie (2) comporte les dispositions suivantes :

A. Le gouvernement français s'engage à replier ses forces de Tunisie à l'exception de celles stationnées dans la zone de Bizerte (engagement qui a été exécuté conformément au calendrier prévu), et le gouvernement tunisien s'engage à lever les mesures prises au cours des mois précédents pour restreindre « l'activité normale » des forces françaises.

B. Ces conditions étant remplies, c'est-à-dire en particulier les forces françaises de Bizerte poursuivant leur activité normale, les deux gouvernements s'engagent à entamer des négociations qui auront pour objet « d'établir d'un commun accord un régime provisoire destiné à assurer le maintien de la base stratégique de Bizerte, en attendant que les circonstances permettent de conclure un accord définitif à ce sujet ».

En outre, il ressort implicitement de la dernière phrase du texte que les deux gouvernements considèrent que Bizerte constitue une question « d'intérêt commun pour la France et la Tunisie ».

Certes, le gouvernement français a reconnu dans le même accord qu'il n'entendait « maintenir sur le territoire tunisien d'autres forces armées que celles qui s'y trouveront en vertu d'accords négociés entre les deux États ». Il reste fidèle à cet engagement. Mais précisément, par l'échange de lettres du 17 juin, le gouvernement tunisien a formellement consenti au maintien des forces françaises à Bizerte. Ce consentement, donné par accord international, ne peut être retiré par une décision unilatérale.

3. Dès le mois d'octobre 1958, le gouvernement français a entamé les négociations sur le régime provisoire de Bizerte auxquelles les deux gouvernements s'étaient engagés (3). Le 26 janvier 1959, il a remis un

(1) Sur l'accord intervenu à ce sujet en décembre 1959 entre le Maroc et les États-Unis, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 297 (et note).

(2) Sur cet échange de lettres, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).

(3) *D.D.F.*, 1958-II, n°s 303, 312.

projet détaillé d'accord technique, qui a été confirmé le 31 mars suivant par un aide-mémoire [1]. De multiples entretiens, notamment en mai, juin, juillet et novembre 1959 ont eu lieu à Tunis entre l'ambassadeur de France et le gouvernement tunisien, au cours desquels des réponses détaillées ont été données aux demandes d'éclaircissements présentées par les Tunisiens, notamment sur les points suivants : souveraineté tunisienne sur le territoire de la base, caractère aéronaval de celle-ci, volume des effectifs, conditions d'utilisation (notamment en ce qui touche les opérations en Algérie ou de nature à gêner le gouvernement tunisien sur le plan politique), défense de la base, regroupement des unités françaises, formation de spécialistes militaires tunisiens, constitution d'une marine tunisienne, etc.

Ainsi, les conversations n'ont jamais été retardées du fait du gouvernement français, qui a, au contraire, multiplié les efforts pour les faire aboutir.

Il convient d'ailleurs de rappeler que précédemment, par le protocole d'accord du 20 mars 1956 reconnaissant l'indépendance de la Tunisie [2], et par l'échange de lettres du 15 juin 1956 [3], les deux gouvernements s'étaient engagés à « organiser leur coopération en matière de défense » et à conclure à cette fin un traité d'amitié et l'alliance, mais que le gouvernement tunisien s'est toujours dérobé à la négociation de ce traité.

4. Quant à la proposition formulée le 17 février 1959 par le président Bourguiba, au cours d'une conférence de presse, de conclure un accord sur Bizerte en contrepartie d'un règlement du problème algérien, le gouvernement français ne l'avait pas relevée parce que le problème algérien n'est pas de la compétence du gouvernement tunisien et n'a aucun lien avec celui de Bizerte.

Il faut néanmoins noter que le président Bourguiba n'avait dans cette déclaration pas contesté la nécessité du maintien à Bizerte d'une base stratégique.

D'autre part, le président de la République tunisienne n'a pas caché ultérieurement, dans un discours du 1er octobre 1959, qu'il accueillait avec satisfaction la politique d'autodétermination définie le 16 septembre par le général de Gaulle [4].

Le gouvernement tunisien est d'autant moins fondé à invoquer, à propos de Bizerte, de prétendues violations de sa souveraineté ou du droit international par la France, qu'il tolère contrairement au droit des gens depuis plusieurs années sur son territoire les activités de rebelles armés qui attaquent sans cesse le territoire algérien. La présence de ces bandes qui comprennent 17 bataillons groupant 10.000 hommes répartis dans les régions d'Aïn-Draham-Ghardimaou, du Kef et de Taia Kas-

(1) *D.D.F.*, 1959-I, n° 303 (note).
(2) Sur ce document, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 188.
(3) Sur cet échange de lettres, voir *ibid.*, n° 407 (et note).
(4) *D.D.F.*, 1959-II, n° 180 (note).

serine, n'a pas été contestée par le président Bourguiba, notamment dans ses discours du 23 juillet et du 1er novembre 1959.

6. En conclusion, le gouvernement français est, tant que subsiste un danger de conflagration mondiale, très préoccupé de l'avenir de Bizerte. S'en tenant aux engagements librement signés entre lui et le gouvernement tunisien, il reste disposé à poursuivre des négociations en vue de parvenir à un arrangement raisonnable sur le régime futur de cette base stratégique.

7. Je vous laisse juge de l'opportunité de faire état de tout ou partie des indications qui précèdent auprès de vos interlocuteurs habituels [1].

(Tunisie T 19-1.)

55

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 197/AL. *Bruxelles, 5 février 1960.*

Le ministre du Congo m'a entretenu aujourd'hui pendant une heure des problèmes congolais.

1° *Travaux de la Table ronde* [2]

Les leaders politiques congolais (Lumumba, Kalondji, Daniel Kanza, etc.) [3] ont reconnu, tant en public qu'en privé, l'importance des chefs coutumiers, ces derniers beaucoup plus nombreux à la Table ronde que les premiers. Cependant, les uns et les autres, des modérés aux extrémistes, *revendiquent l'indépendance immédiate.* Les chefs coutumiers ne la souhaitent pas moins que les leaders politiques, mais tiennent à ce que cette indépendance soit effectuée *dans l'ordre.*

[1] Note manuscrite en tête du document : *Urgent. Demander au Chiffre d'envoyer ce télégramme aux divisions géographiques, à I.P.* [= Information et presse] *et à S.J.* [Service juridique]. *Fait.*

[2] Les travaux de la Table ronde belgo-congolaise ont débuté le 20 janvier, sous la présidence du vice-président du Conseil des ministres belge, M. Lilar. Ils se poursuivront jusqu'au 20 février. Le nombre des délégués congolais était de 81, dont 62 représentant les divers partis politiques et 19 les milieux coutumiers. La Belgique était représentée par six ministres et par un groupe de parlementaires appartenant aux trois partis nationaux. Le Congo accédera à l'indépendance le 30 juin.

[3] M. Lumumba est président du M.N.C. (Mouvement national congolais - tendance Lumumba); M. Kalondji est président du M.N.C. (Mouvement national congolais - tendance Kalondji); M. Kanza est vice-président de l'Abako, dont le président est M. Kasavubu.

Vis-à-vis de la Belgique, a ajouté M. De Schryver, les leaders politiques, même les extrémistes, laissent peu à peu tomber leur méfiance. « Pour eux, le gouvernement belge n'est plus l'ennemi ! » Les travaux des deux Commissions récemment constituées, celle des Structures, présidée tantôt par M. Scheyven, ministre des Affaires économiques pour le Congo, tantôt par M. Rolin, ministre d'État (socialiste), et celle du Régime législatif et électoral, présidée par M. Lefèvre, ministre de l'Intérieur, se poursuivent dans l'ordre.

D'ores et déjà, se dégage la future structure de l'État congolais, avec deux Chambres : la première vraiment démocratique et populaire, la seconde, dont les membres seront désignés par les Conseils provinciaux, les centres coutumiers et les notables [1].

« Nous nous trouvons, a précisé mon interlocuteur, en présence de deux structures possibles pour le Congo. Un nombre important de membres noirs de la Table ronde souhaitent une *Confédération congolaise.* Ce sont surtout les représentants du Bas Congo et du Katanga [2]. Dans cette conception, le pouvoir central (gouvernement fédéral) serait *faible.* Seuls, les partis politiques seraient vraiment dotés de pouvoirs. Ils les délégueraient, d'abord, aux nouveaux gouvernements de chaque province et, par eux, les sous-délégueraient au pouvoir central.

« Le second régime, que j'appellerai celui de la « Fédération mitigée » et qui, de loin, a ma préférence, comporte un pouvoir central *fort,* mais assurant cependant aux provinces une large autonomie et des pouvoirs propres. Autonomie et pouvoirs propres seraient garantis *constitutionnellement.* Cette deuxième conception est défendue vigoureusement par tous ceux qui, à la Table ronde, se méfient de la tutelle de Léopoldville. Elle est préconisée aussi fortement par tous ceux (et ils sont de plus en plus nombreux parmi les délégués) *qui redoutent le communisme* [3].

2° Communauté belgo-congolaise. Le ministre du Congo est hostile au vote par le Parlement belge de lois sur les pouvoirs réservés à la Belgique dans une éventuelle Communauté. Il prépare une négociation belgo-congolaise d'association.

a. *Il ne faut pas imposer de pouvoirs réservés.*

M. De Schryver considère avec beaucoup de force que la Belgique se trouve à cet égard dans une situation très différente de la France et de la

[1] La Chambre des représentants serait élue au suffrage universel et comprendrait un représentant par 100.000 habitants, sans distinction d'âge, sexe ou nationalité. Selon le vœu de certaines délégations, un petit nombre de cooptés, des chefs coutumiers ou notables, désignés par les assemblées provinciales, pourraient s'ajouter aux élus du suffrage universel. Le Sénat serait composé de membres désignés par les assemblées provinciales à raison de quatorze par province.

[2] L'Abako est le mouvement représentatif du Bas Congo, le président en est M. Kasavubu. La Conokat ou Confédération des associations katangaises, dont le président est M. Moïse Tshombé, est le mouvement le plus représentatif du Katanga.

[3] *Note du document :* « Sur ce point fondamental, M. De Schryver m'a précisé que les leaders politiques de cinq provinces sur six, c'est-à-dire pratiquement de toutes les provinces sauf le Bas Congo, sont de *tendance très modérée* ». [Aux élections locales du mois de décembre 1959, les milieux coutumiers et ruraux, fidèles à la Belgique, ont remporté quelque 80 % de suffrages].

Grande-Bretagne. D'abord, elle n'a pas d'intérêts mondiaux. Ensuite, elle est dénuée, par la Charte coloniale [1], du droit et de la possibilité d'envoyer des troupes blanches (sauf sous la forme de contingents volontaires) en Afrique belge.

En conséquence, Bruxelles est hors d'état de se mettre en position de provoquer un soulèvement au Congo et de pouvoir y résister si ses prétentions sur les pouvoirs réservés provoquaient l'hostilité des Congolais [2].

M. De Schryver m'a confié que la situation actuelle était le résultat de nombreuses erreurs : « J'ai été moi-même président du groupe de travail qui, en 1958, s'est rendu au Congo [3]. Notre objectif, et particulièrement le mien, était, alors, d'assurer, conformément à un *timing* suffisamment étendu, *l'autonomie interne au Congo.* Je n'avais alors jamais imaginé ni admis l'indépendance. À partir de cette autonomie interne, nous eussions bâti une *Communauté belgo-congolaise* que nous eussions vraisemblablement réussi à mettre sur pied. Une déclaration trop rapide du gouvernement après les émeutes du 4 janvier 1959 [4] et des tendances trop démagogiques au sein du Cabinet, les voyages quelque peu tapageurs au Congo de personnalités responsables (sans le nommer, M. De Schryver désignait ainsi son prédécesseur, M. Van Hemelrijck) [5], enfin, certaines incompréhensions des Blancs, ont précipité un mouvement pour l'indépendance face auquel deux attitudes seulement sont possibles :

1. Accepter franchement celle-ci sans arrière-pensées et sans réticences, ou au contraire,

2. Formuler des prétentions, par exemple agir unilatéralement sur le Parlement belge pour décider, sous forme de loi modificatrice de la Charte coloniale, des pouvoirs réservés que le gouvernement belge entendrait conserver. Mais alors, la Belgique doit être en mesure de résister *au Congo, d'envisager des troubles graves et leurs conséquences.*

« Ce que je viens de vous dire quant aux conséquences d'une politique trop marquée à Bruxelles (cf. paragraphe ci-dessus) me paraît exclure

[1] La Charte coloniale fut votée par les Chambres belges les 20 août et 9 septembre 1908.

[2] *Note du document :* « C'est donc une thèse identique à celle du Premier ministre (ma dépêche n° 196) » [La dépêche de Bruxelles n° 196/AL, du 4 février, non reproduite, rendait compte d'un échange de vues entre l'ambassadeur de France, le Premier ministre belge, M. Eyskens, l'ancien Premier ministre M. Van Zeeland et diverses autres personnalités belges sur le Congo. Le degré de responsabilité que la Belgique pourrait conserver dans les affaires congolaises après la proclamation de l'indépendance, le 30 juin, avait été soulevé].

[3] Le premier groupe parlementaire d'enquête sur l'avenir du Congo belge avait été constitué en octobre 1958.

[4] Du 3 au 6 janvier 1959, de graves émeutes avaient éclaté à Léopoldville. Au lendemain de ces troubles, le 13 janvier 1959, le roi Baudoin avait reconnu le droit des Congolais à l'indépendance ainsi que la nécessité d'une évolution rapide, « sans atermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée ». Le gouvernement social-chrétien-libéral en proposa les premières étapes.

[5] M. Van Hemelrijck a été nommé ministre du Congo le 6 novembre 1958, dans un ministère Eyskens; il démissionna le 2 septembre 1959 et fut remplacé, le 3, par M. De Schryver. M. Van Hemelrijck se rendit au Congo à deux reprises : en janvier 1959, à la suite de la déclaration gouvernementale sur le Congo, puis du 11 au 15 mars 1959. M. De Schryver, qui lui succéda, présenta son plan pour le Congo le 16 octobre 1959. Il prévoyait l'autonomie par étapes et l'indépendance après une longue période probatoire. La dernière étape devait se situer en 1964.

toute action *unilatérale,* sous la forme du vote par le Parlement belge, de lois réservant, sans le consentement congolais, des pouvoirs déterminés à la Belgique sur les « matières communes ». Telle n'est nullement ma conception. »

b. *La Belgique doit négocier avec le nouveau gouvernement congolais un accord d'association dès le début de juillet (aussitôt après l'indépendance).*

Ce qu'il convient de tenter, au contraire, c'est, en maintenant toutes les lois, décrets ou actes divers de l'exécutif en vigueur au Congo, d'obtenir que *dès la proclamation de l'indépendance, le 30 juin, le gouvernement belge et le gouvernement congolais négocient,* à partir, par exemple du 2 juillet, *un accord d'association.* La conception du Ministre rejoint ainsi celle du sénateur de La Vallée Poussin (cf. ma dépêche n° 196 [1]). Nous devons éviter d'affirmer qu'il convient pour la Belgique de conserver des pouvoirs réservés [2]. Mais nous devons faire admettre par nos interlocuteurs congolais *qu'il est indispensable que certains problèmes soient étudiés en commun.* Ces problèmes sont évidemment :

1. Les Affaires étrangères et la représentation diplomatique extérieure du Congo [3];

2. Les problèmes de *défense* et notamment celui de la force publique, tant pour la défense intérieure des provinces que pour celle des frontières du nouvel État.

3. Les problèmes de la monnaie et des finances extérieures [4]. Sur ce point, j'ai déjà marqué très nettement que si ces problèmes ne font pas partie des « matières réservées », la Belgique ne pourra plus garantir aucun emprunt congolais antérieurement souscrit ou à souscrire. La Banque nationale ne collaborera plus avec la Banque du Congo et Bruxelles se désintéressera totalement de la situation financière. C'est là, a précisé M. De Schryver, un élément dont nos amis congolais ne manqueront pas de tenir le plus grand compte. Je m'en suis déjà aperçu. Pour les emprunts futurs du Congo, nos interlocuteurs noirs de la Table ronde ont bien mesuré que sans garantie d'une puissance européenne et

(1) Du 4 février, non reproduite : voir ci-dessus, p. 142, note (2).

(2) Les Belges souhaiteraient trouver une formule s'inspirant à la fois de la Communauté (pour la gestion de certaines compétences), des accords passés entre la France et la Maroc, la Tunisie et surtout le Laos (pour les questions financières et techniques) et du Commonwealth (maintien du roi des Belges à la tête de la Communauté belgo-congolaise).

(3) Parmi les principaux problèmes soulevés, il convient de citer la candidature du Congo à l'O.N.U., selon qu'il s'agira d'un État unitaire ou de plusieurs États non fédérés succédant à l'actuel Congo belge; la levée de la tutelle belge sur le Ruanda-Urundi dont des éléments réclament l'indépendance; la participation éventuelle du Congo puis du Ruanda-Urundi au « groupe d'Accra »; les rapports du Congo avec le Marché commun; le droit de préférence de la France au Congo (accords de 1884 et de 1908), concédé par la Belgique, juridiquement en vigueur : il interdit à la Belgique de céder ses possessions au Congo à aucune puissance sauf accord avec la France.

(4) Sur l'avenir économique du Congo et les problèmes financiers soulevés, voir les déclarations de M. Raymond Scheyven dans la dépêche de Bruxelles n° 53/DE, du 14 janvier 1960, non reproduite, ainsi que le compte rendu d'une conversation de l'ambassadeur de France à Bruxelles avec le gouverneur de la Banque nationale de Belgique sur ces problèmes, en date du 2 mars 1960, figurant dans une note de la direction d'Afrique-Levant n° 9/AL du 23 mars, non reproduite.

en fait de la Belgique, il sera impossible au Congo de pouvoir émettre ces emprunts, sans compter les investissements belges qui pour le seul budget *ordinaire* représentent 2 milliards et demi de francs belges et à l'extraordinaire 3 milliards. Je ne manquerai pas de souligner, le moment venu, qu'un accord d'assistance financière belgo-congolais serait hautement souhaitable dans l'intérêt du nouvel État.

4. *Douanes.* Vous connaissez les actes de la conférence de Berlin [1] qui ont un caractère international. Il est évidemment important que, sur ce plan, des accords interviennent auxquels il serait préférable que la Belgique fût partie. »

5. *Protection des personnes et des biens* [2].

c. *Le sentiment des délégués congolais à l'égard d'une négociation d'association belgo-congolaise.*

Comme j'interrogeais le Ministre sur les sentiments de ses interlocuteurs congolais en présence de sa conception d'une négociation belgo-congolaise sur la Communauté ou les « pouvoirs réservés » postérieurement à l'indépendance, M. De Schryver ne m'a pas caché que « les trois quarts au moins des délégués congolais de la Table ronde y sont favorables ». Le quart restant est composé d'extrémistes (dont certains éléments purement marxistes) et ne souhaite pas s'engager.

Dès maintenant, il n'est pas exclu cependant qu'un certain nombre de représentants des partis qui se placent dans ce quart réticent ou défavorable puissent être repris d'ici le début officiel des négociations belgo-congolaises, au début de juillet.

Dès maintenant, a ajouté le Ministre, j'ai fait connaître à mes interlocuteurs que le gouvernement belge ne désirait pas se trouver en présence d'un gouvernement *provisoire* congolais le 2 juillet. Nous souhaitons, au contraire, que le nouveau gouvernement congolais puisse être doté de toute l'autorité et de tous les moyens d'action qui lui seront nécessaires. Dès maintenant, j'ai fait désigner par la Table ronde une délégation composée de *82 membres* choisis par l'ensemble des représentants du Congo. C'est *avec cette délégation que j'entends préparer et même rédiger dès à présent les textes qui feront l'objet de nos négociations belgo-congolaises aussitôt après l'indépendance.* Sur ces 82 membres, certains seront désignés pour se rendre à Léopoldville et coopéreront avec le gouverneur général. De même, d'autres représentants de la délégation de 82 membres pourront être envoyés auprès des gouverneurs de province, si nécessaire. Déjà la Commission des structures [3] a accepté ma for-

[1] Le statut juridique du fleuve Congo a été défini par l'Acte général de la conférence de Berlin du 26 février 1885.

[2] La population européenne du Congo belge s'élèverait à 100.000 personnes environ sur lesquels la population belge serait de 80.000 environ, et le montant des investissements à 100-150 milliards de francs belges.

[3] Deux commissions avaient été instituées à la Table ronde : l'une, présidée par M. Scheyven, ministre des Affaires économiques du Congo, est chargée des questions de structure et doit tenter de traiter les problèmes essentiels de la Fédération. La seconde, présidée par le ministre de l'Intérieur, M. Lefèvre, est chargée des élections au futur Parlement congolais.

mule. Je compte la faire passer (je l'espère tout au moins) en commission plénière de la Table ronde.

J'ai tenu à ce que les listes électorales soient établies par *les seules personnalités indigènes sur place, au Congo.*

Toutefois, mes interlocuteurs congolais ont demandé à la Table ronde qu'un Comité d'appel *composé en majorité de Belges* (ce qui, à mes yeux, constitue un succès) *soit désigné pour superviser l'établissement des listes électorales par les seuls Congolais.*

Tous mes interlocuteurs congolais *ont rejeté le contrôle de l'O.N.U.* pour la surveillance et le contrôle des opérations électorales proposé par des représentants de partis politiques (éléments communisants ou franchement communistes qui ont agi à l'instigation des membres belges de ce parti). « Ils ont trop fait voir leur jeu, a conclu mon interlocuteur, et cette erreur a accru la crainte du communisme que je note de plus en plus nettement au sein des membres congolais de la Table ronde » [1].

3° *Problème du chef de l'État congolais.*

Ce problème est fondamental et, à mes yeux, c'est la Constitution congolaise qui devra décider. Plusieurs possibilités se présentent :

a. Tout d'abord, celle du chef d'État de la *période transitoire.*

Cette période s'écoulera du 1er juillet prochain (date de l'indépendance) à la ratification ou à l'acceptation de la nouvelle Constitution congolaise par les autorités locales compétentes (Parlement).

Pendant cette *période transitoire,* la nomination du Souverain ou du chef d'État, comme celle du premier gouvernement congolais, constituera un *acte belge* (Loi fondamentale provisoire).

Les trois quarts de mes interlocuteurs congolais demandent que le roi des Belges soit le souverain du Congo [1]. Un quart (On retrouve ici la même proportion que celle indiquée pour la négociation communautaire belgo-congolaise sur les matières réservées) estime que le souverain de la Belgique risque d'être placé dans une situation délicate s'il doit être le chef de deux États distincts, avec deux Cabinets, deux administrations, etc. Parmi les quelque 25 % des délégués à la Table ronde hésitant sur la nomination du roi Baudouin, figurent les délégués katangais (sauf certains colons curieusement représentés par des Noirs), l'Abako et le Mouvement national congolais.

b. Après la période transitoire, le nouveau souverain du Congo devra être confirmé par le *Parlement congolais.*

Mais si le roi Baudouin est choisi, son acceptation de la souveraineté du Congo devra comporter un *vote confirmatif des deux tiers du Parlement belge.* Il suffirait donc que l'un des deux principaux groupes (P.S.C. ou socialiste) s'y oppose pour empêcher notre souverain d'accepter de régner sur le Congo.

P.S. — *6 février 1960.*

[1] *Note du document :* cf. P.S. *in fine.*

Sous l'influence, sans doute, de M. Kasavubu, les membres du Cartel [1] viennent de raidir leur attitude hier soir en marquant qu'ils n'auraient plus, après le 30 juin, que des « liens éventuels » avec la Belgique. M. Nguvulu, président du Cartel, a fait à ce sujet une déclaration publique dans les couloirs du Palais des Congrès en exigeant que certains termes de cette déclaration fussent soulignés. Il y insiste pour qu'un « Comité national provisoire » congolais reprenne tous les pouvoirs reconnus par la Charte coloniale au gouverneur général. Ce Comité national provisoire serait *nanti des pleins pouvoirs* entre la fin des travaux de la Table ronde (15 février) et le 30 juin. Le « Gouvernement non déclaré congolais » jouirait des pleins pouvoirs pour assurer à tous les partis la possibilité de développer librement leur programme à travers le Congo sans risque de poursuites judiciaires ou administratives. Les élections législatives seraient placées *sous le contrôle de fonctionnaires des Nations Unies.* Le Cartel signifie enfin que la Belgique doit perdre toute attribution au Congo dès le 30 juin, l'indépendance congolaise ne devant comporter aucune restriction. Dès lors, il ne peut être question que le chef de l'État belge exerce des droits de souveraineté sur le Congo à partir du 1er juillet. Les partis du Cartel se prononcent enfin en faveur d'un État unitaire dans un cadre fédéral [2].

À cette déclaration, les chefs coutumiers présents à Bruxelles ont réagi par de violents reproches adressés au Cartel. Ils ont dénoncé sans ménagements les « politiciens fauteurs de troubles » en stigmatisant leurs procédés tant en Belgique qu'au Congo, procédés qu'ils qualifient d'analogues à ceux des régimes autoritaires, mais contraires au régime démocratique.

(Afrique-Levant, Congo belge 5-1.)

[1] Le Cartel, formé dès l'ouverture de la Table ronde, regroupait les mouvements suivants : l'Abako, le Mouvement national congolais, tendance Kalondji, le Parti du peuple, le Parti solidaire africain et la Fédération générale du Congo. Le président du Cartel était M. Nguvulu (Parti du peuple).

[2] *Note marginale manuscrite :* Bravo !

56

M. BOEGNER, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 509 à 512 [1]. Immédiat. *Tunis, 6 février 1960, 10 h. 40.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 11 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

Au moment où M. Bourguiba prononçait son discours, hier matin, il n'était pas encore en possession de notre note sur Bizerte [3]. En revanche, il était très certainement informé des propos tenus la veille à son fils par le général de Gaulle. Quant à la presse de ce matin, elle était inspirée en tenant compte et de la conversation entre le général de Gaulle et M. Bourguiba junior, et de la note française dont seul le *Petit Matin* croit savoir qu'elle a été remise.

Je ne pense pas, dans ces conditions, qu'il soit exagérément optimiste de dire que nous assistons, pour le moment tout au moins, à une certaine hésitation qui laisse peut-être prévoir une détente, puisque aussi bien M. Bourguiba passe sous silence toute idée de date et de calendrier pour l'évacuation et qu'il s'efforce, malgré tout, de se montrer confiant. En même temps, il souligne que la bataille contre le sous-développement est au moins aussi importante que la bataille pour Bizerte. Si nous avons de bonnes raisons de penser que M. Bourguiba a ainsi opéré un repli, qui ne pourrait être que temporaire, par rapport à sa position comminatoire du 25 janvier [4], il serait pourtant malencontreux que notre presse se livre à des commentaires de nature à blesser l'amour-propre du chef de l'État tunisien. Je souhaite que le Département donne, à cet égard, des consignes à nos journalistes.

De même, il me paraîtrait fâcheux de polémiquer avec M. Bourguiba à propos de son affirmation selon laquelle « Bizerte sera évacuée tôt ou tard ». Je conçois qu'une mise au point puisse se révéler éventuellement nécessaire, compte tenu notamment de demandes marocaines similaires. Ne suffirait-il pas de laisser filtrer, le moment venu, une indication selon

[1] Ce télégramme a été communiqué au Commandement supérieur des troupes aéronavales (Comstrabi) à Bizerte, avec la mention : Réservé pour amiral Antoine (Servi).

[2] Le télégramme n° 508, du 6 février, non reproduit, faisait état des réactions de la presse et de la radiodiffusion tunisiennes au discours prononcé la veille par le Président tunisien devant les « cadres de la nation ». Dans ce discours, analysé par télégramme n° 514, également du 6 février, non retenu, M. Bourguiba indiquait qu'il espérait obtenir rapidement une réponse satisfaisante du gouvernement français sur Bizerte : « Mais, en attendant d'engager cette bataille — nous souhaitons d'ailleurs qu'elle nous soit épargnée —, il nous faut en affronter une autre, au moins aussi importante, c'est celle que nous livrons depuis quelques années au sous-développement, à la décadence et à la misère ». C'est à ce dernier thème que le Président avait consacré l'essentiel de son discours, tout en affirmant que l'évacuation de Bizerte était « une chose acquise tôt ou tard ».

[3] Ci-dessus reproduite sous le n° 51.

[4] Voir ci-dessus le n° 34.

laquelle Bizerte demeure une base indispensable, tant que le danger d'une guerre mondiale ne sera pas écarté, et que nous l'avons d'ailleurs dit au gouvernement tunisien dans la réponse que nous lui avons adressée ?

Pour ma part, je ne doute pas que si M. Bourguiba s'est ainsi adouci, c'est essentiellement parce qu'il a senti que, au lendemain des événements d'Alger [1], la position de la France dans le monde n'a jamais été aussi forte et que ce n'était pas le moment d'utiliser la violence à notre endroit, alors qu'il cherche à se concilier les sympathies de l'opinion internationale. Dans ce contexte, la fermeté de notre position et du langage qui a été tenu aux Tunisiens semble avoir porté davantage.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement tunisien n'a pas réagi auprès de moi à propos de la note que je lui ai fait tenir hier matin.

(Collection des télégrammes.)

57

Note de la Direction économique [2].

N. *Paris, 6 février 1960.*

1. Sur le plan interne, l'exécution du traité de Rome se poursuit dans des conditions normales et dans l'ensemble satisfaisantes. Il y a bien entendu des difficultés. La fixation des droits de la liste G [3] pose des problèmes; de même, la définition d'une politique agricole commune. Mais on peut dire qu'au départ, on n'aurait guère espéré que le traité pourrait être appliqué dans une atmosphère aussi favorable.

En revanche, la question des relations de la Communauté avec les pays tiers — européens ou non européens — est beaucoup plus difficile à résoudre :

— d'une part, la mise en route du Marché commun provoque des réactions très vives, notamment de la part des pays européens qui n'en sont pas membres;

(1) Sur ces événements, voir l'*Année politique 1960,* p. 270 et suiv.

(2) Note rédigée par François Valéry, chef du service de Coopération économique.

(3) La liste G annexée au traité de Rome précisait les articles de la nomenclature douanière de la C.E.E., pour lesquels les droits du tarif commun devaient faire l'objet d'une négociation entre les États membres. Il s'agissait de denrées alimentaires, de matières premières minérales et organiques et de produits industriels semi-finis et finis.

— d'autre part, on ne peut dissimuler qu'il subsiste, entre les Six, des intérêts et parfois des conceptions qui diffèrent quant à l'orientation de la politique de la Communauté à l'égard des tiers.

La réaction des pays européens au Marché commun a pris une double forme :

— Naguère, un effort pour créer une grande zone de libre-échange, qui eût assuré à ses membres non participant au Marché commun les mêmes avantages que ceux que les participants reçoivent, sans leur imposer les mêmes obligations. Comme on le sait, cette tentative a échoué et les négociations sur la grande zone ont pris fin en décembre 1958 (1);

— Actuellement, la mise sur pied d'une petite zone de libre-échange entre sept pays de l'O.E.C.E. non membres des Six (à l'exclusion des sous-développés).

Les Sept n'ont pas caché que l'objectif premier de la « petite zone » est la reprise des négociations en vue d'une association économique étendue à tous les pays de l'O.E.C.E. Cette position est celle des Britanniques, mais surtout des Suisses et des Suédois.

Pendant l'année 1959, les deux groupes ont observé une sorte de paix armée. Les Six, bien que le grief de discrimination qui leur est opposé ne soit pas fondé, ont fait un effort pour trouver un *modus vivendi* avec les pays tiers. Tel a été l'objet des mesures de libération *« erga omnes »* adoptées dans les domaines contingentaires et douaniers.

Entre-temps, ils ont accepté de négocier avec certains pays sous-développés de l'O.E.C.E. des accords d'association (Grèce, Turquie) (2).

D'autre part, il s'est produit, en 1959, une modification profonde des conditions économiques générales :

— La balance américaine s'est détériorée, ce qui a pour résultat un regain de protectionnisme aux États-Unis;

— La balance européenne s'est améliorée, la plupart des pays européens importants s'engageant dans la voie de la convertibilité.

Si bien qu'à la fin de 1959, la situation se présentait de la façon suivante :

— Malgré des mesures concrètes prises pour atténuer les conséquences de la mise en œuvre du traité de Rome, le problème des Six et des Sept restait posé;

— La situation américaine rendait impossible (même si les Six avaient pu s'y rallier) toute solution préférentielle européenne qui aurait entraîné une discrimination au détriment des États-Unis;

— La situation améliorée de l'Europe et de la France rendait en contrepartie possible et souhaitable l'adoption par les Six d'une politique libérale à l'égard du monde entier.

(1) *D.D.F.*, 1958-II, n° 426.

(2) Les demandes d'adhésion de ces deux pays à la Communauté économique européenne avaient été formulées à la fin du mois de juillet 1959 : *Année politique 1959,* p. 471-472.

*
**

2. C'est dans ces conditions que les quatre chefs de gouvernements, réunis à Paris en décembre [1], ont décidé d'inviter les pays membres et associés de l'O.E.C.E. à procéder à un échange de vues sur les problèmes économiques d'intérêt commun.

Ces réunions ont eu lieu à Paris les 12 et 13 janvier dans un groupe restreint de treize pays, le 14 entre les vingt pays membres et associés de l'O.E.C.E. [2].

Ces réunions n'ont pas pris de décision de substance, mais elles ont conduit à mettre en route un certain nombre de travaux :

a. Il a été demandé à un petit groupe d'experts de soumettre pour le 20 avril 1960 aux vingt gouvernements un projet de révision de la convention de l'O.E.C.E.

L'O.E.C.E. a en effet rendu de grands services depuis douze ans. Mais elle se trouve gênée par les divergences de vues entre les Six et les Sept. En outre, l'avènement de la convertibilité enlève de son importance au Code de libération et au système intraeuropéen de paiements. En effet, dans un système de convertibilité, la discrimination sur un plan régional en matière de restrictions quantitatives n'est plus possible. Enfin, la convention de 1948 est en partie désuète, et on ne peut s'attendre à ce que les États-Unis et le Canada y adhèrent dans sa forme actuelle. Or, il y a un intérêt évident à profiter des dispositions de l'administration américaine pour faire participer plus intimement les États-Unis à l'organisation économique occidentale.

Il est trop tôt pour dire à quoi aboutira le rapport des « Sages ». On peut espérer que l'on pourra substituer à l'O.E.C.E. un organisme modernisé, adapté à la situation actuelle, c'est-à-dire à la convertibilité et à l'existence des Six et des Sept. Son objectif essentiel sera la confrontation des politiques économiques des pays occidentaux et la coordination de leurs efforts en faveur des pays sous-développés. Cette organisation pourra être à deux « tiroirs », l'un proprement européen, l'autre plus large, ou au contraire comporter dans tous les domaines et pour tous, y compris les États-Unis, les mêmes obligations. Elle sera, ou non, habilitée à prendre des décisions.

b. Un Comité de vingt — qui pourra constituer des groupes de travail — a été créé pour la politique commerciale. Il ne s'agit pas de refaire le Comité Maudling. Aussi bien ce comité comprend les États-Unis et le Canada, ce qui change le climat et même l'orientation des discussions. Il est clair qu'il ne peut être question, comme il a été dit, de discuter d'une grande zone de libre-échange. Il est donc probable que les discussions porteront :

— sur la possibilité d'une politique concertée des Six, des Sept, des États-Unis et du Canada en matière commerciale;

(1) *D.D.F.*, 1959-II, n°s 295, 299.

(2) Voir ci-dessus les n°s 22, 23.

— sur les problèmes qui se poseront le 1er juillet 1960, par suite de l'étape prévue de réduction tarifaire entre les Six et peut-être entre les Sept.

À cet égard, les Six doivent maintenir l'intangibilité du traité de Rome. La France, pour sa part, y est attachée. Nous voudrions même accélérer la mise en vigueur du Marché commun. Les circonstances s'y prêtent, et il y a un intérêt politique évident à le faire.

Nous sommes prêts, en même temps, à rechercher les moyens d'atténuer les différences de traitement qui résultent, pour les tiers, de l'application du traité de Rome, aux conditions suivantes :

— Le principe du tarif commun ne sera pas mis en cause,

— Les efforts faits par les Six auront une contrepartie dans ceux faits par leurs partenaires commerciaux.

Il est clair que l'application libérale du traité de Rome est utile à la cohésion des Six, à l'entente des pays membres de l'O.E.C.E., aux bonnes relations de l'Europe et des pays non-européens. Elle est en outre de l'intérêt bien compris de l'économie française.

c. Enfin, on a constitué un groupe de pays fournisseurs d'aide aux pays sous-développés qui procédera à l'examen en commun des efforts faits pour ces pays.

*
**

3. Dans l'ensemble, nous devons nous déclarer satisfaits des décisions prises. Les choses ont été mises sur la bonne voie. Le tête-à-tête stérile des Six et des Sept est dépassé. Le traité de Rome est mis en œuvre, et peut-être même plus rapidement qu'on ne l'escomptait. Les États-Unis sont disposés à coopérer activement avec l'Europe pour confronter les politiques économiques suivies de part et d'autre. Ils accordent aux Six, pour des motifs politiques, un soutien qui ne s'est pas démenti.

Rien pourtant n'est tranché. Les Sept conservent l'espoir d'une grande zone de libre-échange. Les États-Unis interviennent dans la question pour des motifs qui ne sont pas uniquement désintéressés. Le jeu des règles internationales complexes qui régissent les rapports économiques (GATT, O.E.C.E., C.E.E.) permet à chacun de manœuvrer. La grande zone de libre-échange ne ressuscitera pas de sitôt; mais si le champ s'en est élargi (ce qui présente pour la France et pour les Six un avantage incontestable), le conflit tarifaire se poursuit.

(DE-CE 1945-1960, n° 662, p. 247-253.)

58

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 530 à 540 (1). Priorité. *Tunis, 8 février 1960, 19 h. 30.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 50)

M. Ladgham a exprimé ce matin le désir de me voir. Il m'a reçu en présence du Dr Mokkadem. Le secrétaire d'État à la Présidence m'a d'abord demandé si j'avais des commentaires à formuler au sujet de notre note sur Bizerte (2). Je lui ai répondu que cette note me paraissait de nature à éclairer parfaitement le gouvernement tunisien sur notre position dont les raisons avaient été exposées à M. Bourguiba junior par le général de Gaulle lui-même (3).

M. Ladgham m'a alors indiqué que l'ambassadeur de Tunisie à Paris avait recueilli de son entretien avec le général de Gaulle une impression qui ne paraissait pas tout à fait conforme à l'esprit de la note remise par le gouvernement français. Le Général avait, selon M. Ladgham, transmis par l'intermédiaire de M. Habib Bourguiba junior, un « message personnel » au chef de l'État qui « constituait pour le gouvernement tunisien un motif d'encouragement à poursuivre la négociation » et semblait contenir « des ouvertures » que l'on ne retrouvait pas dans la communication de l'ambassade.

J'ai coupé court à cette manœuvre en répondant que notre note reflétait fidèlement la pensée du général de Gaulle qui en avait approuvé les termes. Au demeurant, ce document précisait bien, conformément au langage que nous avions toujours tenu, que le gouvernement français demeurait disposé à négocier avec le gouvernement tunisien un arrangement raisonnable pour fixer les conditions dans lesquelles pourrait être organisée et utilisée la base stratégique de Bizerte. Mes interlocuteurs n'ont pas insisté.

M. Ladgham a ensuite cherché à réfuter notre thèse sur l'accord du 17 juin (4) en prétendant notamment que, à l'époque de sa signature, le gouvernement tunisien n'avait en aucune façon entendu souscrire au maintien de nos forces. Notre interprétation du texte conduisait à perpétuer notre présence, avec ou sans nouvel accord. Il a avancé que l'occupation de Bizerte était un héritage du passé, « une séquelle du colonialisme », et que nous voulions nous y maintenir en vertu de droits acquis à l'époque du protectorat.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 15-25) ainsi qu'à Bizerte (« Comstrabi »).
(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 51.
(3) Sur l'entretien du Général avec l'ambassadeur de Tunisie, voir *ibid.*
(4) 1958. Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).

J'ai réfuté ces arguments en faisant valoir notamment que le gouvernement tunisien avait en toute liberté formellement consenti, par l'accord du 17 juin 1958, à la présence de nos forces à Bizerte et au maintien de la base.

Le secrétaire d'État a par ailleurs indiqué que l'on pouvait se demander à la lecture de la première phrase du paragraphe 2 de notre note (« la question de l'appartenance politique de Bizerte et de sa province ne se posait pas »), si le gouvernement français reconnaissait la souveraineté tunisienne sur Bizerte. J'ai répondu qu'il ne pouvait y avoir aucun doute à ce sujet.

Des propos qui m'ont été tenus par mes interlocuteurs, dont le langage était quelque peu embarrassé, il ressort que :

1. Le gouvernement tunisien s'en tient strictement à ses thèses en ce qui concerne le problème de Bizerte. M. Ladgham a laissé entendre à ce sujet que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères répondrait peut-être à notre note du 4 février;

2. Le gouvernement tunisien, désireux de ne rien faire qui puisse gêner l'action du général de Gaulle, a décidé d'aborder de manière « moins abrupte » l'affaire de Bizerte;

3. Le gouvernement tunisien ne conclura pas, dans les circonstances actuelles, d'accord destiné à assurer le maintien de la base stratégique. Il entend cependant ne pas compromettre les chances éventuelles d'un accord futur;

4. Compte tenu de ces considérations et puisque, a ajouté d'un ton désabusé M. Ladgham, la note française « circonscrit le champ de la négociation », le gouvernement tunisien souhaite que le gouvernement français lui fasse part des dispositions qu'il pourrait envisager pour modifier l'implantation des forces françaises à Bizerte et procéder à des allégements de notre dispositif. Il a laissé entendre que les mesures que nous prendrions en ce sens pourraient avoir un heureux effet. M. Ladgham a mentionné à cet égard l'évacuation des casernes de la ville.

J'ai rappelé que le gouvernement français était disposé à envisager l'évacuation des casernes de la ville et à regrouper en dehors de celle-ci les éléments qui y sont actuellement stationnés. J'ai ajouté que, dans l'ensemble, nos effectifs avaient déjà été considérablement diminués. J'ai enfin abondé dans le sens de M. Ladgham sur la nécessité de ménager l'avenir.

Se référant par ailleurs à notre conversation du 21 janvier (mon télégramme n° 214)[1], le secrétaire d'État a marqué l'intérêt de son gouvernement pour une formule de « reconversion civile » qui permettrait à l'arsenal de Sidi Abdallah de jouer un rôle dans l'économie du pays. M. Ladgham a évoqué la possibilité d'une gestion commune de l'entre-

[1] Du 22 janvier, non retenu, qui indiquait que la question de l'arsenal de Sidi Abdallah avait été évoquée dans la conversation de la veille avec MM. Ladgham et Mokkadem. L'ambassadeur estimait que l'utilisation de l'arsenal pourrait faire l'objet d'un examen entre les deux gouvernements, compte tenu de l'intérêt économique qu'il présentait.

prise qui pourrait être utilisée pour la réparation de navires de commerce et pour la formation technique et professionnelle de Tunisiens.

Je lui ai répondu que tout projet dont la réalisation aurait le mérite d'ouvrir de nouvelles perspectives à la coopération technique entre nos deux pays méritait d'être examiné et que je ferais part de ces suggestions à mon gouvernement.

Mes interlocuteurs m'ont indiqué en terminant que le Président devait prononcer aujourd'hui même une courte allocution consacrée au problème de Bizerte et qu'il l'évoquerait à nouveau dans son discours hebdomadaire de jeudi prochain.

J'ai le sentiment que cet entretien, auquel M. Bourguiba a fait allusion dans l'allocution radiodiffusée qu'il a prononcée à peu près au même moment [1], avait principalement pour objet, comme la convocation à Tunis de M. Bourguiba junior, de mettre en valeur, devant l'opinion, le fait que l'affaire de Bizerte demeure à l'ordre du jour et que les conversations se poursuivent.

(Collection des télégrammes.)

59

M. Le Roy, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 707, 708 [2]. *Rabat, 9 février 1960.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Les déclarations faites à la presse par M. Abdallah Ibrahim au sujet de la Mauritanie ont été naturellement reproduites par la presse marocaine. Après avoir rappelé que tous les États visités par Mohammed V avaient fait une référence au « caractère marocain » de ce territoire, le président du Conseil a ajouté : « Mon gouvernement épuisera tous les moyens pacifiques pour assurer la restitution de la Mauritanie

[1] Le 8 février, dans cette allocution, le Président tunisien se fondait sur le fait que la réponse française, qui contenait « des éléments positifs et des éléments négatifs », constituait en tout état de cause une base de négociations. La discussion était préférable à la violence; la Tunisie, sûre de parvenir à ses fins, préférait épuiser tous les moyens diplomatiques avant d'engager la lutte, renforçant ainsi sa position sur le plan international. Le peuple était cependant invité à demeurer vigilant et à se considérer « en état de mobilisation » permanent (Le texte de cette allocution est transmis par le télégramme n° 526, du 8 février, non retenu).

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil à New York (n°s 746-747).

au Maroc. En dernière instance, il porterait le problème devant les Nations Unies » [1].

Cette prise de position ne correspond pas à l'attitude dont le gouvernement marocain nous avait fait part depuis quelques mois sur ce problème. Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Ibrahim, les dirigeants de Rabat paraissaient avoir accepté l'idée d'une évolution politique autonome de la Mauritanie qui, une fois devenue totalement indépendante, ne pourrait, aux dires du gouvernement marocain, que se rattacher tout naturellement à la « mère patrie ». C'est dans ce sens que le prince Moulay Hassan avait parlé à M. Parodi de la question le 22 janvier dernier (Télégramme de cette ambassade n° 367) [2]. Plus récemment encore, M. Bouabid avait qualifié de « tout à fait dépassé » le point de vue d'Allal el Fassi sur la Mauritanie (Télégramme de cette ambassade n° 589 du 2 février) [3]. C'est ce que M. Bouabid a répété encore hier à M. Parodi.

Les dernières déclarations de M. Ibrahim, qui font suite au communiqué publié à Bagdad à l'occasion du passage du Roi et qui lui aussi insistait sur le caractère marocain de la Mauritanie, marquent donc qu'il existe un certain désaccord sur la question à l'intérieur des cercles dirigeants de ce pays [4].

(Collection des télégrammes.)

[1] Cette déclaration du président du Conseil marocain avait été effectuée au cours du voyage entrepris par le Roi au Proche-Orient (Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 28, note). M. Ibrahim allait plus loin que le Roi qui, dans les communiqués publiés à l'issue de ses entretiens avec les chefs d'État visités, avait fait insérer un paragraphe affirmant le « caractère marocain » de la Mauritanie, mais admettant le principe de l'autodétermination.

[2] Du 21 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 28.

[3] Le télégramme n°s 589-591 n'a pas été retenu. Il relatait un entretien de l'ambassadeur avec M. Bouabid, au cours duquel le président du Conseil par intérim avait affirmé que le Maroc n'avait pas de visées territoriales sur la Mauritanie et qu'il serait satisfait si ce pays pouvait librement décider de son avenir.

[4] Le 12 février, dans une allocution radiodiffusée, le Roi, de retour à Rabat, déclarait que ses entretiens avec les chefs d'État arabes avaient précisé « le caractère marocain de la Mauritanie et la nécessité de faire droit à la volonté de ses habitants de réintégrer le Maroc comme il en était avant la domination étrangère ».

60

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 177 à 186. Réservé. *Varsovie, 10 février 1960.*

(*Reçu :* 19 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 139 et à ma dépêche n° 45/EU 25-1 *in fine*[1].

La suggestion que j'ai soumise au Département au sujet d'une éventuelle entreprise de coopération entre les pays mieux pourvus de l'Ouest et de l'Est pour la mise en valeur des ressources naturelles de la Pologne dans un domaine délimité, le bassin silésien de charbon à coke par exemple, procède des considérations suivantes :

1. À diverses reprises, notre diplomatie a manifesté l'intérêt qu'elle porte à deux thèmes de consultation internationale : d'une part la mise en valeur des territoires sous-développés, d'autre part l'élargissement de la coopération européenne jusqu'aux limites que lui assignent la géographie et l'histoire, c'est-à-dire l'Atlantique et l'Oural. Il se trouve que la Pologne présente les caractéristiques économiques et démographiques d'un pays sous-développé et que, situé au centre du continent et sollicité à la fois par l'Est et par l'Ouest, son destin est lié, plus que celui d'aucun autre État, à l'affermissement de la détente internationale et à la consolidation d'un ordre européen durable.

2. L'étude approfondie consacrée par cette ambassade aux éléments qui déterminent l'avenir de la Pologne (mes dépêches n°s 542/EU, 611/EU, 1/EU)[2], m'a conduit à penser que le style de vie politique adopté par ce pays à la fin de 1956, à la suite d'un mouvement populaire à la fois national et libéral, le place du point de vue de la compétition économique dans un tel état d'infériorité vis-à-vis des autres démocraties

[1] Par la dépêche n°s 45/EU du 20 janvier, non reproduite, l'ambassadeur concluait, au terme de longues considérations, que le général de Gaulle avait raison de souligner, plutôt que son caractère tyrannique, l'illégimité du régime polonais. La voie à suivre pour les puissances occidentales était, non pas de demander lors de conversations avec les Soviétiques que la Pologne eût le droit de disposer d'elle-même, mais plutôt de tester la mise en pratique des deux idées suivantes : d'une part l'action concertée des puissances les mieux pourvues de l'Ouest et de l'Est pour la mise en valeur des pays sous-développés; d'autre part, la réintégration des pays de l'Est européen dans une Europe rendue à ses frontières naturelles. Une initiative française en faveur d'un plan d'équipement européen des bassins polonais de charbon à coke libérerait la Pologne des deux fatalités qui l'enchaînaient : la pauvreté de son économie; son isolement au sein du monde communiste.

Par télégramme n° 139, du 3 février, non retenu, le Département demandait comment se présenterait une action concertée des puissances pourvues en faveur de l'équipement des bassins polonais de charbon à coke.

[2] Documents non reproduits. La dépêche 542/EU du 26 novembre 1959 retraçait la lourde hypothèque dont le facteur démographique grevait l'avenir économique de la Pologne; la dépêche n° 611/EU, du 23 décembre 1959, montrait comment l'industrialisation de la Pologne était subordonnée à deux impératifs : importer et investir; la dépêche n° 1/EU du 7 janvier 1960 énumérait les exigences politiques liées à l'impératif d'importer.

populaires qu'il devra bon gré mal gré s'aligner progressivement sur ces dernières et renoncer aux « conquêtes d'Octobre » à moins qu'il ne trouve à l'extérieur, notamment en Occident, un concours substantiel. En d'autres termes, l'aide économique est le prix que doivent payer pour les formes tolérantes de la vie politique en Pologne les gouvernements occidentaux qui en souhaitent le maintien. À cet égard, le cas de la Pologne ne me paraît pas différer, fondamentalement, de celui d'autres pays sous-développés, condamnés par l'insuffisance de leur capital accumulé et par le rythme de leur expansion démographique à un taux de croissance industrielle incompatible avec un système de vie politique conforme à nos conceptions libérales, à moins que l'étranger ne leur vienne en aide.

3. Les États-Unis et le Canada font déjà beaucoup pour soutenir l'économie polonaise au moyen de fournitures de « surplus » agricoles (1). Si j'en crois mon collègue américain, le gouvernement de Washington envisage de faire davantage et se propose de demander au Congrès à cet effet d'amender le *Battle Act* (2) de telle sorte que la Pologne puisse recevoir des « surplus » agricoles à titre de dons au lieu de livraisons à crédit. Mais je doute qu'une aide accrue de cette sorte puisse être à la mesure de l'enjeu. D'autre part, si elle dépassait certaines proportions, elle susciterait sans doute de la part du gouvernement soviétique des objections auxquelles le gouvernement polonais serait contraint de se rendre. Il en irait de même à mon avis de toute aide collective occidentale. Le sort fait aux propositions du général Marshall en 1947 est instructif à cet égard (3), de même que le refus opposé l'an dernier à la formule consistant à associer des capitaux français, belges et hollandais pour l'équipement d'une partie du bassin de Rybnik (4).

4. C'est ainsi que j'en suis venu à l'idée d'une entreprise commune entre l'Est et l'Ouest pour la mise en valeur des ressources naturelles de la Pologne. Une telle idée appelle évidemment de nombreuses objections. Il me paraît prématuré d'en entreprendre la discussion. Je me bornerai à observer que si la Russie acceptait une telle formule de collaboration sans y mettre de conditions inacceptables, la consolidation de l'ordre actuel en Pologne n'en serait pas assurée pour autant, car Moscou continuerait évidemment de tenir ce pays dans sa dépendance économique. Mais un pas aurait été fait dans la direction d'une réelle coopération européenne; si la Russie refusait, l'Occident garderait aux

(1) Sur l'aide américaine à la Pologne, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 31; 1957-II, n° 74, ainsi que les télégrammes n°s 825-826 du 27 juillet 1959 et 1043-1045 du 23 septembre de la même année, non reproduits.

(2) Le *Battle Act* américain interdisait ou réglementait l'assistance économique aux pays communistes.

(3) Certains dirigeants polonais, Josef Cyrankiewiez, Hilary Minc, étaient favorables à l'acceptation du plan (délibération du 8 juillet suivie, le même jour, d'une annonce du refus de la Pologne par la radio soviétique : H. Rollet, *La Pologne au XXe siècle*, Pedone, 1985, pp. 452 et 472).

(4) Il faut noter les efforts polonais constants mais sans suite durable pour établir des contacts avec l'Occident : après le voyage américain du vice-président du Conseil, Piotr Jarosewicz, la mission en Italie de Roman Fidelski, responsable polonais du Comité de coopération économique et technique et le séjour en Pologne de M. Wood, ministre britannique de l'Énergie.

yeux des Polonais le mérite d'avoir manifesté de façon éclatante l'intérêt qu'il prend à leur sort.

5. J'ai suggéré que si le principe d'une telle politique était retenu, la mise en valeur du bassin de Rybnik lui servît de banc d'essai. Mon choix a été guidé par deux ordres de considérations :

D'une part, il s'agirait d'une entreprise considérable mais non démesurée. Les réserves de ce bassin sont évaluées à huit milliards cinq cent millions de tonnes. Elles sont constituées par du charbon à coke répondant, dans la classification internationale, aux qualités 33-34-35 et 37, c'est-à-dire à des qualités excellentes pour la métallurgie. La mise en valeur du gisement exigerait un investissement total de l'orde de treize milliards de zlotys. Si l'on considère que la Pologne a importé en 1959 huit cent mille tonnes de charbon à coke au prix de quatorze millions de dollars, on doit admettre que la réalisation du projet soulagerait sensiblement sa balance commerciale et lui permettrait d'augmenter ses importations de produits d'équipement.

Il s'agirait d'autre part d'une opération que la France pourrait marquer de son influence sans avoir à engager des capitaux importants. Nos géologues et nos ingénieurs ont en effet déjà étudié de manière approfondie la structure de ce bassin, ce qui permet d'espérer qu'il serait fait largement appel à leur concours.

6. D'autres grands travaux pourraient servir de cadre à la coopération économique envisagée. Les Polonais auraient évidemment leur mot à dire à ce sujet. Je signale à cet égard que les grands projets d'investissement inscrits au plan sexennal sont au nombre de six. Ils concernent notamment, outre la mise en valeur du bassin de Rybnik, le développement de la chimie du pétrole et de la chimie du soufre, l'exploitation du pétrole, du gaz naturel, des mines de cuivre et de lignite. Le plan ne fait pas mention de l'aménagement de la Vistule. J'étudierai néanmoins la suggestion du Département à ce propos [1].

(Collection des télégrammes.)

[1] Philippe de Seynes, secrétaire général adjoint des Nations Unies qui avait passé quelques jours en Pologne sur l'invitation du gouvernement polonais, conclut son enquête économique en insistant sur l'impression favorable donnée par la qualité des cadres polonais et la largeur de vues des dirigeants et en donnant un avis favorable pour l'admission de la Pologne à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Télégramme nos 750-751 du 25 juin, non reproduit).

61

M. ROCHÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 132 à 134 [1].
Urgent. Réservé.

Beyrouth, 10 février 1960, 19 h.

(*Reçu :* 21 h. 21?)

Les membres de la délégation marocaine [2] ont confié à mes collaborateurs ou à moi-même un certain nombre d'impressions sur leur séjour au Moyen-Orient.

1° Le retard des pays du Levant, par rapport à ceux du Maghreb, a beaucoup frappé les voyageurs. Par comparaison, le Maroc leur apparaît comme une nation beaucoup plus évoluée, plus moderne et plus efficacement gouvernée.

2° Sur le plan politique, Mohammed V n'a pas obtenu les résultats qu'il escomptait. L'importance des dissensions internes de la Ligue lui fait renoncer à l'espoir de réformer ses statuts. Sa mission de conciliateur interarabe s'est heurtée aux rivalités de ces frères ennemis qui lui ont paru être moins préoccupés d'atteindre les objectifs intéressant l'ensemble du monde arabe que de leurs querelles personnelles.

3° Aucun des pays visités n'a vraiment impressionné la délégation marocaine. Celle-ci porte néanmoins un jugement favorable sur l'armée jordanienne et reconnaît en outre les réalisations du régime nassérien, tout en craignant que ses méthodes et son orientation ne finissent, à long terme, par provoquer sur les masses égyptiennes arriérées des réactions susceptibles d'être utilisées par les communistes.

4° Ce voyage a rendu Mohammed V plus conscient des différends entre les pays du Moyen-Orient et ceux du Maghreb. Ces différends jouent en notre faveur dans la mesure où, après ce périple, les Marocains sont devenus conscients de participer beaucoup plus à l'Occident qu'à l'intégration arabe. Le désordre qu'ils ont constaté dans les affaires de ces pays leur fait conclure que l'union des États du Moyen-Orient est impossible pour longtemps, tandis qu'ils estiment qu'une fédération des peuples d'Afrique du Nord serait réalisable dès la fin de la guerre d'Algérie.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ce télégramme a été communiqué à Alger (Bureau d'études) sous le n° 285.

[2] Sur le voyage du roi du Maroc au Moyen-Orient du 7 janvier au 7 février, voir ci-dessus le n° 28 (note).

62

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 576 à 583 (1).
Très secret. Réservé.

Tunis, 10 février 1960.

(*Reçu :* le 11, 0 h. 15.)

En prenant la parole le 8 février pour annoncer au peuple tunisien qu'il était « inopportun de livrer aujourd'hui la bataille de Bizerte » (2), le président Bourguiba a cherché à masquer un recul qui, par son objet comme par sa portée, est sans précédent depuis l'indépendance tunisienne. Cette opération de repli était difficile. Annoncées à grand fracas par le discours du 25 janvier (3), toutes les dispositions avaient été prises et maintenues jusqu'au dernier moment pour créer un mouvement de revendication populaire, préparer l'action des militants du parti et des organisations nationales, mettre en place les moyens nécessaires en vue d'assurer le transport vers Bizerte des manifestants, d'entraver le fonctionnement de la base et de provoquer ainsi des incidents qui, au terme de la manœuvre, auraient permis d'aboutir à l'internationalisation de l'affaire.

Le revirement de dernière heure de M. Bourguiba témoigne de l'autorité et de la liberté d'action dont il dispose pour mobiliser ou démobiliser à son gré l'opinion tunisienne grâce à l'emprise du parti. En l'occurrence, le contre-ordre aura été facilité par le manque d'enthousiasme de la masse pour la « bataille » à laquelle elle était conviée à Bizerte en particulier, il semble bien que la population ait envisagé avec peu de faveur l'épreuve dans laquelle on prétendait l'engager. En revanche, la reculade du 8 février paraît avoir suscité des déceptions au sein de l'aile marchante du Néodestour.

Ainsi que je l'avais déjà signalé, la revendication publique sur Bizerte, comme la manifestation de protestation contre la bombe atomique française (4), avaient été conçues en vue de donner au chef de l'État tunisien, toujours anxieux de se mettre en vedette, un regain de prestige au moment où se réunissait à Tunis la Conférence des peuples africains (5).

Le chef de l'État n'avait évidemment pas prévu que les événements d'Alger, et surtout leur conclusion, allaient créer une situation singulièrement défavorable à ses projets. Survenant au moment où le gouvernement français se trouvait en difficulté, son initiative ne pouvait manquer

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 33-40).
(2) Sur cette allocution du Président tunisien, voir ci-dessus le n° 58 (note).
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 34.
(4) Sur cette manifestation de protestation, voir ci-dessus le n° 31.
(5) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 50 (note).

d'être jugée intempestive par certains pays occidentaux dont la sympathie ou la neutralité bienveillante lui étaient nécessaires, d'autant qu'il ne pouvait pas, comme à l'époque de Sakiet, crier à la provocation. M. Bourguiba n'en a pas moins persévéré dans son entreprise, persuadé sans doute qu'il était que, de toute manière, la France sortirait affaiblie de l'épreuve et qu'un effacement de notre prestige servirait ses desseins.

Les choses ayant tourné différemment et le redressement de la situation à Alger ayant provoqué dans le monde entier un vaste élan de confiance en la France, le contexte international dans lequel M. Bourguiba avait envisagé d'engager à Bizerte une action directe s'est trouvé profondément modifié. Il pouvait craindre alors que l'opinion internationale confondît dans la même réprobation les barrages qu'il se proposait d'élever à Bizerte et les barricades qui venaient de tomber à Alger [1]. L'intervention personnelle du général de Gaulle a bien évidemment pesé d'une manière décisive sur son attitude finale.

J'incline en outre à penser que l'issue de la crise survenue à Alger a fourni à M. Bourguiba d'autres matières à réflexion quant au risque de se trouver coupé de la France à un moment où l'affaire algérienne pourrait, dans son esprit, connaître de nouveaux développements. On sait combien il redoute d'être, en de telles circonstances, tenu à l'écart et à quel point il s'efforce de se ménager une position d'intermédiaire indispensable.

Le revirement de M. Bourguiba ne signifie pas pour autant qu'il ait abandonné ses revendications. Affectant pour les besoins de sa cause de trouver dans notre réponse des éléments positifs qui justifient la poursuite des négociations, le chef de l'État tunisien affirme maintenant, à l'usage de l'opinion tunisienne et internationale, sa volonté d'épuiser toutes les possibilités d'un règlement négocié. Il déploie à cet effet beaucoup d'ingéniosité et soigne la mise en scène. Mais il ne s'en réserve pas moins la faculté de reprendre son action si les circonstances devaient s'y prêter. Il ne le fera toutefois que dans la mesure où il se sera assuré au préalable les sympathies, voire l'appui de certains gouvernements étrangers, et pas seulement au sein du bloc afro-asiatique. Il nous appartiendrait alors, dans une telle hypothèse, de lui faire échec.

(Collection des télégrammes)

[1] Sur les récents événements d'Alger, voir l'*Année politique 1960*, p. 270 et suiv.

63

Note de la Direction des Affaires économiques et financières *(Service de Coopération économique)*[1] *Réorganisation de l'O.E.C.E.*

N. n° 21/CE. *Paris, 10 février 1960.*

Le groupe des Quatre [2] chargé de préparer un rapport sur la réorganisation de l'O.E.C.E. a ouvert la série de consultations avec les délégués des vingt gouvernements par l'audition, le 9 février, du représentant français.

Sans se référer expressément au questionnaire établi par le groupe, M. Wormser a présenté un certain nombre de remarques, de caractère préliminaire, sur les problèmes soulevés par l'application de la décision CES/2 du Comité économique spécial [3].

1. Il a indiqué tout d'abord que, d'une façon générale, le gouvernement français considérait qu'une organisation internationale était un instrument au service des gouvernements. Lorsque les tâches pour lesquelles elle a été créée sont accomplies, son sort peut être légitimement discuté, sans que cela implique un désaveu de son action.

Telle est la situation actuelle de l'O.E.C.E. Cette organisation, conçue initialement pour répartir dans les meilleures conditions l'aide américaine aux pays européens que les États-Unis pressaient de se grouper et de s'entraider, a vu par la suite ses activités se diversifier. Elle a développé avec succès des formes de coopération économique entre ses membres. Des résultats satisfaisants ont notamment été obtenus en matière de libération des échanges et de paiements.

Mais le passage à la convertibilité externe des principales monnaies européennes, réalisée en décembre 1958, a vidé l'Organisation de la plus grande partie de sa substance. Elle a entraîné la fin de l'Union européenne des paiements et fait disparaître toute justification du maintien dans le domaine commercial d'une coopération exclusivement intra-européenne. Ce sont en effet les règles du G.A.T.T. et du F.M.I. qui sont applicables dorénavant en matière contingentaire (au moins pour les pays européens qui ont institué la convertibilité externe de leur mon-

(1) Note rédigée par M. Maurice Ulrich, secrétaire des Affaires étrangères au service de Coopération économique.

(2) Composé de M. Randolph Burgess (États-Unis), sir Paul Gore-Booth (Royaume-Uni) et de MM. Xénophon Zolotas (Grèce) et Bernard Clappier (France).

(3) Sur la conférence économique occidentale de Paris, voir ci-dessus les n°s 22, 23.

naie). Sur le plan tarifaire, le G.A.T.T. est compétent; on doit rappeler à cet égard que le droit de conclure des arrangements régionaux ne trouve pas son origine dans la convention de l'O.E.C.E., mais dans l'article XXIV du G.A.T.T. (1).

En fait, des réalisations les plus importantes de l'O.E.C.E., seule la gestion du Code de libération des transactions invisibles ne rentre pas actuellement dans le champ d'action d'autres organisations internationales.

Par ailleurs, un élément nouveau et d'une grande importance est intervenu à la fin de 1959. Les gouvernements des États-Unis et du Canada ont manifesté leur intention de rechercher des formules d'association économique plus étroites avec les pays européens. Le gouvernement français estime qu'il y a un intérêt majeur à ce que les problèmes de la coopération économique internationale puissent être examinés par les principaux pays intéressés, dans un cadre où ne se retrouve plus une distinction devenue sans objet entre membres de plein exercice et membres associés.

2. Le représentant français a ensuite indiqué quels étaient les problèmes, selon le point de vue de son gouvernement, qui se posaient actuellement au monde occidental et dont la nouvelle organisation aurait à connaître.

a. Il s'agit en premier lieu d'obtenir une juste mesure dans le développement économique des pays considérés, de façon à éviter l'inflation, le déséquilibre des balances de paiement, et le retour à un système de contingentement. Les problèmes de conjoncture présentent une importance fondamentale. Pour réaliser le développement optima de leur économie, les pays occidentaux devront établir et respecter des règles étroites de coopération en des domaines où leur action a jusqu'ici été totalement autonome (exemple de la détermination du taux de réescompte).

b. Le problème de l'aide aux pays en voie de développement présente une importance politique considérable. Les pays industrialisés l'ont abordé en ordre dispersé et les résultats de leurs efforts ont sans aucun doute été amoindris par cette absence de coordination.

La nouvelle organisation devrait avoir pour tâche de confronter l'action des principaux pays donateurs en ce qui concerne le volume de l'aide, ses modalités, sa répartition, et d'aboutir à une action concertée de ses membres.

c. Les problèmes de l'aide aux pays en voie de développement et du développement économique des pays industrialisés sont étroitement liés. Il est clair en effet que ces derniers ne pourront assurer, sous des formes diverses, un effort continu en faveur des régions sous-développées, que si eux-mêmes connaissent un rythme d'expansion régulier. C'est également à la lumière de ces considérations qu'il conviendra d'examiner au

(1) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 26 (note).

sein de la nouvelle organisation les rapports commerciaux entre les pays industrialisés, d'une part entre eux et le reste du monde, d'autre part.

L'établissement et le maintien d'un régime libéral dans les échanges des pays occidentaux, l'utilisation la plus rationnelle des productions des pays en voie de développement constitueront les objectifs de cette politique.

3. La création d'une organisation internationale pour remplir ces tâches soulève différents problèmes sur lesquels le gouvernement français n'a pas encore pris position. M. Wormser a toutefois indiqué dans quel sens s'orientaient nos réflexions.

a. La question se pose de savoir si certaines activités de l'O.E.C.E. doivent être maintenues dans un cadre européen. Il s'agit plus précisément de celles qui ont trait à l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire, l'Agence européenne de productivité et l'accord monétaire européen. Il est à noter que les États-Unis sont déjà étroitement associés, au moins dans les deux derniers domaines, à ces activités (notamment en matière de financement).

D'une façon générale, nous pensons que la distinction entre membres associés et membres de plein exercice devrait disparaître dans la nouvelle organisation. Ce n'est que s'il apparaissait absolument nécessaire de conserver sur un plan régional certaines de ses activités que pourrait être admis le maintien d'un organe susceptible de prendre des « décisions » en ces matières et auquel seuls certains membres participeraient.

b. On peut se demander si les règles du G.A.T.T., telles qu'elles sont appliquées, sont entièrement satisfaisantes et si des lacunes n'existent pas, notamment en ce qui concerne leur application en matière agricole, leur adaptation à la situation particulière des pays sous-développés et à celle des pays à commerce d'État qui envisagent une adhésion ou une association à cette organisation.

La nouvelle organisation aura à réfléchir à ces questions et peut-être à préparer pour le fonctionnement du G.A.T.T. de nouvelles formules.

c. L'éventualité d'un retour dans l'avenir d'un déséquilibre des balances des paiements des pays européens doit également être envisagée. On peut considérer que les règles du G.A.T.T. et du F.M.I. seraient dans cette hypothèse suffisantes et que leur application permettrait aux États de prendre les mesures propres à rétablir la situation. La thèse contraire peut également être soutenue. Il s'agit en d'autres termes de savoir si le Code de libération des échanges devrait être abrogé dès maintenant ou si nous devrions nous ménager la possibilité de le remettre en vigueur, en cas de difficultés de balances de paiements intéressant la plupart des pays européens.

Nous inclinerions pour notre part vers une solution consistant à abroger le Code de libération, étant entendu que si la nécessité s'en faisait sentir, il n'y aurait sans doute pas plus de difficulté à recréer un nouveau système qu'à réactiver les mécanismes actuels en les adaptant à une situation forcément différente.

Il doit toutefois être tenu compte de la situation particulière des pays européens à monnaie non convertible. On peut se demander si le fait de les soumettre dès maintenant aux règles du G.A.T.T. ne constituerait pas une régression par rapport à la situation actuelle et s'il n'y aurait pas lieu de maintenir pour ces pays les règles plus précises du Code de libération.

d. Une des difficultés essentielles consiste à définir les pouvoirs de la nouvelle organisation. Prendra-t-elle des décisions, ou des recommandations, ou aura-t-elle simplement un rôle consultatif ?

L'O.E.C.E. fonctionne essentiellement comme une conférence diplomatique permanente, où les décisions peuvent être prises, sans échanges de pouvoirs, dans les domaines relevant de l'exécutif. Celles qui relèvent du domaine législatif ne deviennent définitives qu'après l'autorisation parlementaire.

Il paraîtrait souhaitable de s'écarter le moins possible de ce schéma qui concilie l'exercice d'un pouvoir de décision, à l'unanimité, avec le respect des procédures parlementaires de chaque État. Toutefois, les États-Unis et le Canada éprouveront quelque difficulté à accepter une organisation dotée d'un pouvoir de décision et nous devons tenir compte de leurs préoccupations sur ce point. Il pourrait être envisagé que l'Organisation formule des avis que les gouvernements s'engageraient à respecter et à ne pas modifier sans raison valable, ou tout au moins sans en avoir préalablement discuté avec leurs partenaires.

Il y aurait lieu en outre de reprendre une formule inspirée de l'article 14 de la convention de l'O.E.C.E. qui prévoit la possibilité pour un État membre de se déclarer non intéressé par une question, sans pour cela bloquer l'expression de la volonté des autres participants. Les positions françaises sur cette question institutionnelle seront précisées dans une note qui sera remise au groupe des Quatre.

*
**

Quelques précisions, notamment en ce qui concerne le sort du Code de libération des échanges, ont été demandées sur certains points de cet exposé par M. Zolotas et sir Paul Gore-Booth. Ce dernier a paru regretter que l'approche française se situe exclusivement sur le plan économique, sans tenir compte des aspects historiques, géographiques, voire sentimentaux, du problème.

(DE-CE 1945-1960, n° 802, f°s 204-210.)

64

Note du Département

Mémorandum allemand du 2 février 1960 au sujet des relations de Berlin et du Bund

N. *Paris, 11 février 1960.*

Le gouvernement allemand craint que la Conférence au sommet n'aboutisse à modifier le statut de Berlin et à rompre, d'une façon ou d'une autre, les liens qui unissent la ville à la République fédérale. Pour conjurer ce risque, il a fait établir un mémorandum en date du 2 février qui étudie les relations entre Berlin et le Bund.

Le mémorandum cherche à concilier deux thèses contradictoires. Il tend à prouver, à l'égard des Russes, que les Alliés disposent des bases juridiques nécessaires pour maintenir leur présence à Berlin; il affirme, à l'égard des Alliés, que le statut quadripartite de la ville ne s'oppose pas à l'appartenance de celle-ci à la République fédérale. Il en conclut que la situation actuelle doit être maintenue.

Le document est divisé en deux parties. La première partie établit les fondements juridiques de la position alliée à Berlin [1].

La deuxième partie étudie la position entre Berlin et la République fédérale. Elle cherche à en interpréter les différentes phases dans un sens favorable à l'intégration de Berlin au Bund. Elle établit des faits exacts, mais leur donne une interprétation tendancieuse. C'est ainsi que le document essaie d'opposer la réserve, dont les gouverneurs militaires ont affecté leur approbation de la Loi fondamentale, à la condition suspensive que les commandants ont mise à l'application de la Constitution de Berlin. Les commandants n'auraient pas eu le pouvoir, selon le mémorandum, de prendre une attitude plus restrictive que celle des gouverneurs et leur décision limitée à Berlin ne peut donc être invoquée à l'encontre du gouvernement fédéral. Aussi le document affirme-t-il que nonobstant la décision des commandants, les Alliés ont bel et bien approuvé l'intégration de Berlin au Bund.

[1] Sur les fondements juridiques de la position alliée à Berlin, voir le protocole entre les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S. concernant les zones d'occupation en Allemagne et l'administration du Grand Berlin, du 12 septembre 1944, l'accord sur les organismes de contrôle en Allemagne du 14 novembre 1944, les déclarations du 5 juin 1945 concernant les zones d'occupation en Allemagne et les organismes de contrôle figurant dans le *Dossier de l'affaire de Berlin* préparé par M. A. Molter, Paris, le 1er décembre 1962, U.E.O., document A/UEO/GA (62) 44, Commission des Affaires générales, huitième session ordinaire, p. 14-15.

Cette thèse est bien entendu inadmissible. Les gouverneurs ont traité, dans leur lettre du 12 mai 1949 [1], la question de l'application à Berlin de la Loi fondamentale et non pas le problème de l'appartenance de Berlin au Bund. Ce sont les commandants de Berlin qui ont pris position à cet égard lorsqu'ils ont approuvé la Constitution de la ville. Ils l'ont fait, au même titre que les gouverneurs, en leur qualité de représentants des trois puissances alliées. Les Allemands ne sont donc pas en droit de faire état d'une prétendue subordination des commandants aux gouverneurs pour infirmer les réserves des premiers au profit d'une prétendue approbation des seconds.

De même, le mémorandum prétend que les Alliés ont consenti implicitement à ce que Berlin acquière le statut de Land de l'Allemagne fédérale. Cette affirmation n'est pas exacte. Les Alliés ont seulement accepté que Berlin bénéficie, sur le plan des faits, des facilités dont profitent les Laender de la République fédérale. Ils n'ont jamais admis que la Loi fondamentale s'applique à Berlin et transforme le caractère juridique de la ville.

Le mémorandum trahit lui-même l'illogisme de la position allemande puisque tout en affirmant que Berlin « bénéficie pour ainsi dire du même statut » que les autres Laender fédéraux, il reconnaît que le droit d'occupation devra dans la ville toujours prévaloir sur le droit allemand.

En conclusion, le mémorandum est, sans doute, regrettable. Il ne justifie cependant pas l'émotion qu'il semble avoir suscitée à Londres. Tout au plus pourrait-il fournir l'occasion d'appeler de nouveau l'attention du gouvernement fédéral sur les dangers que présente la thèse de l'appartenance de Berlin au Bund. Les Soviétiques pourraient, un jour, en faire état pour justifier leur désir de transformer le statut actuel de la ville. Le Chancelier fédéral semble d'ailleurs être lui-même conscient de ce risque. Il a pris soin, au cours du débat de politique étrangère qui a eu lieu au Bundestag [2] le 10 février, d'affirmer, non pas que Berlin est partie intégrante du Bund, mais que la ville appartient à l'Allemagne tout entière.

(Europe, Berlin 6-35-3.)

[1] Dans une note pour le Ministre, émanant de la direction générale des Affaires politiques, datée du 21 novembre 1958, il est rappelé que le Sénat de Berlin-Ouest a acquis son autonomie grâce à la Constitution de 1950 et à divers aménagements de la législation quadripartite. Berlin est placé sous un régime spécial, ni l'une ni l'autre des deux Républiques n'y a des droits propres, son statut relève toujours des quatre Alliés. La position particulière de Berlin, qui tient compte du statut quadripartite, apparaissait déjà dans le statut juridique des députés berlinois du Bundestag et des représentants berlinois auprès du Bundesrat. Dans la lettre du 12 mai 1949 par laquelle les gouverneurs militaires ont approuvé la Loi fondamentale, il est dit que « Berlin n'aura la qualité de membre votant ni au Bundestag ni au Bundesrat et ne sera pas non plus gouverné par les autorités fédérales, mais qu'il pourra désigner un nombre restreint de représentants en vue de leur participation aux réunions de ces organes législatifs ».

[2] Sur le compte rendu du débat de politique étrangère au Bundestag, voir le télégramme de Berlin n° 141, du 11 février, faisant la revue de presse des différents quotidiens de Berlin-Ouest, et non reproduit.

65

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 603 (1). *Tunis, 13 février 1960, 12 h. 45.*
(*Reçu :* 16 h. 20.)

Il me revient de diverses sources que M. Bourguiba serait mécontent du « G.P.R.A. » sur le compte duquel il tiendrait des propos sévères et désabusés.

Il estimerait que celui-ci est prêt à prendre « des positions désespérées » risquant de « l'enfermer dans une impasse ».

Les relations entre le F.L.N. et les Tunisiens seraient à l'heure actuelle tendues. Les Algériens seraient notamment en conflit avec M. Bourguiba au sujet du déblocage à la frontière libyenne par les autorités tunisiennes d'un important convoi d'armes destinées aux fellaghas. Il n'est pas impossible que cette question, comme celle des « volontaires africains », aient été traitées au cours de la conférence qui a réuni le 6 février Ferhat Abbas et Krim Belkacem autour de M. Bourguiba, qui était assisté notamment du secrétaire d'État à l'Intérieur et du directeur politique du Néo-Destour (mon télégramme n° 554) (2).

Je transmets ces indications avec les réserves d'usage.

(Collection des télégrammes.)

66

Le Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 19 (3). *Paris, 13 février 1960.*

La presse de différents pays continue à accorder une certaine importance à l'indication, donnée par le gouvernement français, selon laquelle l'installation à Paris des services de l'Association européenne de

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger, *via* l'Intérieur (à l'attention du Bureau d'études) sous le n° 294, ainsi qu'aux postes suivants : New York-O.N.U. (n° 897), Rabat (n° 593), Rome-Quirinal (n° 844) et Washington (n° 2303). Il l'a été par courrier à Londres.

(2) Du 9 février, non reproduit, le contenu en était indiqué ici.

(3) Ce télégramme-circulaire a été adressé aux postes de Bonn, Vienne, Bruxelles (Ambassade), Bruxelles (Délégation française auprès des Communautés européennes), Copenhague, Athènes, Dublin, Rome, Luxembourg, La Haye, Lisbonne, Londres, Stockholm, Berne, Oslo, Washington, Ankara, Ottawa.

libre-échange ne paraissait pas opportune[1]. Il est possible que vous soyez interrogé sur les motifs de notre position; c'est pourquoi je crois utile de vous adresser les commentaires suivants :

Il y a quelques mois, le Département avait été interrogé de façon officieuse par les représentants suédois (ambassade à Paris et délégation auprès de l'O.E.C.E.) sur le point de savoir si le gouvernement français accepterait que ce secrétariat fût établi à Paris. Les raisons qui étaient avancées à l'appui de cette demande étaient les suivantes : d'une part, les Sept affirmaient leur désir de rester en contact et, pour ainsi dire, dans le cadre de l'O.E.C.E, et de soutenir le prestige de cette organisation; d'autre part, pour des raisons pratiques, ils souhaitaient utiliser le personnel des délégations permanentes auprès de l'O.E.C.E. D'après les indications données à l'époque, il ne devait donc s'agir que d'un organe léger, les représentations nationales se confondant avec celles déjà établies auprès de l'O.E.C.E. Il avait été répondu à cette requête, à titre préliminaire, que nous n'y étions pas opposés.

Il est apparu plus clairement par la suite qu'il s'agissait d'établir à Paris un secrétariat relativement étoffé, qui exigerait en tout état de cause des immunités particulières : en fait, et bien que les réunions ministérielles des Sept dussent, semble-t-il, se tenir dans l'un des pays intéressés, c'était bien le siège d'une organisation à laquelle la France n'était pas partie qui se serait établi à Paris.

D'autre part, ce projet avait une intention politique : la zone de libre-échange, constituée par les Sept, est une réplique au Marché commun; elle constitue, de l'aveu de certains de ses membres, un groupe de négociation, voire de pression, pour obtenir la création d'une grande zone de libre échange, que le gouvernement français n'estime pas réalisable. Les Sept espéraient sans doute faciliter la reprise des négociations à dix-huit, ou du moins l'établissement d'un « pont » avec le Marché commun : or, un tel « pont » n'aurait pu signifier que la mise sur pied d'un système préférentiel, lequel ne serait, dans un avenir prévisible, pas plus réalisable que la grande zone.

S'il avait pu y avoir des doutes sur les intentions des Sept, les interventions de certains d'entre eux, notamment des Suisses et des Suédois, au cours des différentes réunions internationales de décembre et de

[1] Dès la signature par les Sept de la convention créant l'A.E.L.E. (21 novembre 1959), un télégramme à Stockholm du même jour (n° 315) non reproduit annonçait que les signataires souhaitaient que le secrétariat de cette association fût installé à Paris, « si le gouvernement français n'y faisait pas d'objection ». Le 23 décembre, une lettre du gouvernement suédois demandait officiellement au nom des Sept que ce secrétariat permanent pût s'installer à Paris. L'accueil français à cette demande officieuse ayant été « encourageant », le gouvernement suédois souhaitait une réponse rapide.

Le 30 décembre, une note sans numéro, non reproduite, du Secrétariat général précisait que, d'après l'ambassade de Suède à Paris, ce Secrétariat pourrait peu à peu prendre de l'importance et comporter 50 à 60 personnes. En marge de cette note, à l'intention de Fr. Valéry, O. Wormser, directeur général des Affaires économiques, avait écrit : « Les Suédois ont compris que cette affaire était plus difficile. M. Couve de Murville reste hostile ».

Le 8 janvier 1960, l'ambassadeur de Suède ayant effectué à ce sujet une nouvelle démarche, il lui avait été répondu qu'il y avait « du côté français une certaine réserve ».

Finalement, le Secrétariat s'installa à Genève le 1er mars 1960.

janvier, ne pouvaient que les dissiper. En même temps, la vigueur de leurs déclarations devait nous mettre en garde : qu'arriverait-il si, les Sept cherchant à faire pression sur la France — au sein des Six le pays le plus opposé à la grande zone de libre-échange — il en résultait une certaine tension entre le gouvernement français et un organisme établi à Paris ? Loin d'améliorer les choses, la présence du Secrétariat dans notre capitale aurait pu fort bien les rendre pires et susciter des réactions nuisibles à l'apaisement que nous souhaitons.

Malgré l'indication donnée par M. Valéry à M. Hägloff, chef de la délégation suédoise auprès de l'O.E.C.E., que le projet des Sept soulevait des objections et que l'accueil du gouvernement français pourrait n'être pas favorable, une démarche officielle a été effectuée en décembre par le gouvernement suédois, agissant comme porte-parole des membres de l'E.F.T.A. Lors des réunions économiques de Paris des 12 et 13 janvier [1], le chancelier de l'Échiquier adressa à M. Couve de Murville une lettre de rappel pour lui demander une réponse rapide afin de mettre les services des Sept en mesure de prendre les dispositions nécessaires à leur installation. C'est alors que le Ministre a été amené à informer M. Heathcoat Amory que le projet des Sept ne nous paraissait pas opportun, la même communication étant faite d'autre part au gouvernement suédois.

(DE-CE 1945-1960, n° 749, f°s 297-299.)

67

Entretien du Général de Gaulle avec M. Kreisky, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Autriche [2]

C.R. Très secret. *Paris, 13 février 1960.*

M. Kreisky, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Autriche, ainsi que M. Gschnitzer, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, ont été reçus en audience par le général de Gaulle, le samedi 13 février, pendant trois quarts d'heure.

[1] Sur ces réunions, voir ci-dessus les n°s 22, 23.

[2] Le ministre autrichien des Affaires étrangères, son secrétaire d'État et leurs collaborateurs avaient commencé leurs entretiens avec les responsables français dès leur arrivée à Paris le 11 février au matin. Ils avaient conversé avec M. Couve de Murville dans l'après-midi du 11 et avaient été reçus le 12 par le Premier ministre avant d'être les hôtes à dîner, le 12 au soir, du ministre français des Affaires étrangères *(Le Monde* du 13 février, p. 16, et du 14-15 février, p. 16). Leur rencontre avec le général de Gaulle intervenait à la fin de la visite.

M. Gschnitzer n'est intervenu dans la conversation que lorsqu'elle a porté sur la question du Tyrol du Sud, question dont il est le spécialiste au Ballhausplatz.

M. Kreisky se félicite d'avoir été invité à venir en France, alors que l'évolution des liens économiques en Europe risque d'engendrer des malentendus susceptibles de nuire aux bonnes relations entre des pays qui, comme l'Autriche et la France, sont unis par une amitié traditionnelle.

Le ministre autrichien tient à rappeler que la neutralité de son pays a été décidée par les Autrichiens eux-mêmes lors de la signature du traité d'État qui leur a rendu leur indépendance, mais que cette neutralité, parfaitement authentique, n'est au service ni de telle ou telle grande puissance, ni du neutralisme international.

Cependant, la neutralité librement consentie par l'Autriche lui impose des servitudes sur les plans politique, militaire ainsi que dans le domaine économique, et ce pays s'y conforme avec rigueur de crainte de mettre en péril une indépendance obtenue au prix de longs efforts. Or, le gouvernement fédéral considère que le Marché commun comporte un programme politique d'unification de l'Europe qui, de l'avis des juristes, serait incompatible avec la neutralité. Cette position est d'ailleurs embarrassante pour l'Autriche dont la moitié des importations s'effectue avec les pays du Marché commun et seulement 30 % avec les pays de la zone de libre échange. De l'aveu de M. Kreisky, les milieux autrichiens intéressés regrettent que leur gouvernement n'ait pas cru pouvoir adhérer à l'Europe des Six, mais en fait, l'application du traité de Rome n'a pas, jusqu'ici, ralenti les échanges entre l'Autriche et les Six. M. Kreisky estime que dans la pire hypothèse, la réduction de 2 ou 3 % à prévoir pour les ventes autrichiennes en Allemagne sera compensée par un accroissement des exportations vers d'autres pays, comme la France.

Le général de Gaulle se demande si la voie des Sept est bien la meilleure pour l'Autriche et s'il ne serait pas préférable pour ce pays d'adopter une politique d'accords bilatéraux avec d'autres pays, et notamment ceux du traité de Rome.

Le ministre autrichien répond que son pays, petit et encore faible, risque de faire les frais, s'il se présente seul, de toute négociation avec des pays beaucoup plus puissants que lui.

Le général de Gaulle ne partage pas cette manière de voir et insiste sur le fait que, en resserrant les liens bilatéraux que l'Autriche entretient avec tel ou tel pays, elle contribuerait au règlement du problème général des rapports entre les pays du Marché commun et ceux de la zone de libre échange.

Il demande d'autre part à M. Kreisky comment il envisage la coopération entre ces deux groupes.

Le ministre autrichien pense que les problèmes techniques trouveraient sans doute une solution si certains hommes influents, notamment des Allemands, ne songeaient à la création d'une confédération politique qu'il estime de nature à menacer indirectement l'unité et l'indépendance

de l'Autriche. (M. Kreisky s'est empressé de mettre M. Adenauer hors de cause).

Le général de Gaulle fait remarquer à son interlocuteur qu'en fait d'arrière-pensées, les Anglais en nourrissent certainement. Le gouvernement britannique qui s'oppose à l'unification de l'Europe voit dans le groupe des Sept — dont il a pris la tête — un instrument de sa politique européenne dont les partenaires de l'Angleterre pourraient faire les frais. L'Angleterre ne veut pas l'unité économique. Certes, elle veut la liberté, mais seulement pour elle-même. Sa situation n'est pas la même que celle d'un pays comme l'Autriche et le Général ne voit pas l'intérêt que Vienne peut trouver à adhérer au groupement des Sept.

M Kreisky considère que les petits pays qui suivent l'Angleterre sont bien heureux de faire leur chemin dans le sillage d'un pays puissant et combatif, aussi longtemps que ce pays ne dépassera pas les bornes. Mais, étant donné que les six partenaires de l'Angleterre sont libres de reprendre à tout moment leur adhésion à la zone de libre échange, la Grande-Bretagne sera bien obligée de tenir compte de leur désir, chaque jour plus net, de trouver un arrangement avec l'Europe des Six, sous peine de se voir abandonnée peu à peu par ses partenaires.

Le Général rappelle qu'en ce qui concerne les rapports avec l'Autriche, notre pays avait beaucoup libéralisé ses échanges.

Tyrol du Sud.

M. Kreisky aborde la question du Tyrol du Sud qu'il présente au général de Gaulle comme étant pour son pays un problème beaucoup plus important que celui de l'unification économique de l'Europe. Le ministre autrichien rappelle l'origine de cette affaire qui remonte à la première guerre mondiale. Il souligne le caractère incomplet et vague de l'accord Grüber-De Gasperi (1946) (1) et rappelle la tactique italienne consistant, en vue de réduire l'importance ethnographique et politique de la minorité tyrolienne en Italie (inclusion du Haut-Adige, région de population italienne, dans la zone destinée à l'autonomie; immigration de très nombreux Italiens dans la zone de population autrichienne) [*sic*]. Même ainsi, la région en question comprend 250.000 habitants d'origine autrichienne pour 130.000 Italiens. Après avoir évoqué le précédent du Val d'Aoste et esquissé une comparaison avec la situation des habitants européens en Algérie, M. Kreisky déclare que son pays ne demande rien d'autre que l'octroi au Tyrol du Sud d'une véritable autonomie. L'Autriche s'engage à ne plus intervenir ensuite et à laisser les habitants de la région libres de disposer de leur sort et même de renoncer ultérieurement au bénéfice de l'autonomie. Le ministre des Affaires étrangères autrichien tient à souligner que l'insistance de son pays à promouvoir un règlement du problème que pose le Tyrol du Sud ne répond à aucune nostalgie ou à aucune arrière-pensée, mais uniquement au souci de vider un abcès qui, sans cela, servira de prétexte aux pangermanistes d'ici

(1) Sur cet accord, en date du 5 septembre 1946, voir ci-après le n° 78 (note).

cinq ans pour intervenir dans cette affaire au travers du Tyrol autrichien, menaçant ainsi l'unité territoriale et l'indépendance de l'Autriche. En raison de la gravité de la situation, le gouvernement de Vienne a décidé, au cas où l'Italie ne se serait pas prêtée à un arrangement satisfaisant d'ici l'automne de cette année, de saisir l'O.N.U. de la question du Tyrol du Sud en accusant l'Italie de violer l'accord de Paris.

Le général de Gaulle assure M. Kreisky de la compréhension de la France dans cette affaire. Il ne lui cache pas que cette question a fait l'objet de conservations avec MM. Gronchi et Segni lors de son voyage en Italie [1] et qu'il les avait trouvés disposés à un arrangement. Le ministre autrichien n'en disconvient pas, mais il croit savoir que certains autres politiciens à Rome s'emploient à neutraliser la tendance conciliatrice du Président et du Premier ministre italiens.

Le Général déclare que si l'affaire venait à l'O.N.U., la France y exposerait alors sa position.

*
**

Le Général déclare qu'il est satisfait d'avoir reçu M. Kreisky, mais qu'il aurait été encore plus heureux si l'Autriche n'avait pas cru devoir adopter récemment à l'O.N.U. une attitude peu amicale pour la France. Poussé dans ses retranchements, *le ministre autrichien* invoque une fois de plus la neutralité de l'Autriche et considère que sa position à l'O.N.U. avait été raisonnable en suivant celle adoptée par les États-Unis : « Il eût été difficile à l'Autriche de se montrer plus colonialiste et plus amicale que ce grand pays ami de la France ».

(Cabinet du Ministre.)

[1] Sur le voyage du Général en Italie en juin 1959, voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 371.

68

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 608 à 610. Réservé. *Moscou, 14 février 1960.*

(*Reçu :* 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme en clair n° 599 (1).

1. La déclaration Tass du 14 février au sujet de l'explosion du premier engin atomique français représente, à mon avis, le minimum de ce que les autorités soviétiques pouvaient faire, en l'occurence, pour demeurer dans la ligne de leur politique générale sur la question. L'U.R.S.S. se borne à exprimer, d'une façon assez platonique, le regret que le gouvernement français n'ait pas tenu compte de l'opinion mondiale. Elle ajoute que si les explosions nucléaires sont poursuivies, elle ne pourra manquer d'en tirer des conclusions pour la sécurité de son territoire. Or, elle sait bien que cette sécurité n'est aucunement affectée par les expériences françaises et leurs résultats.

2. Durant toute la période de préparation de la première explosion nucléaire française, les autorités soviétiques n'ont à aucun moment approché officiellement l'ambassade à ce sujet. Aux diverses personnalités qui m'ont parlé de la question, j'ai constamment répondu que tout Français normalement constitué ne pourrait jamais admettre qu'après avoir pendant des années multiplié les expériences et accumulé les stocks nucléaires, trois pays, à savoir l'U.R.S.S., les États-Unis et la Grande-Bretagne, demandent à la France de s'abstenir. Il y aurait là une discrimination inadmissible.

Mes interlocuteurs n'ont jamais beaucoup insisté. J'ai toujours l'impression qu'au fond, ils nous comprenaient et qu'ils ne concevaient aucune inquiétude spéciale de nous voir entrer dans le cercle des puissances atomiques. Il n'en serait pas de même pour d'autres pays, notamment pour l'Allemagne ou pour la Chine populaire (2).

(Collection des télégrammes.)

(1) Du 14 février, non reproduit. La déclaration de l'agence Tass rappelait la décision unilatérale prise, le 29 août 1959, par l'Union soviétique de ne pas renouveler ses expériences nucléaires si les puissances occidentales s'en abstenaient elles-mêmes. La même déclaration relevait qu'une résolution de l'assemblée générale des Nations Unies avait invité la France, le 20 novembre 1959, à s'abstenir d'expériences atomiques au Sahara.

(2) D'après le télégramme de Moscou n°s 674-675 du 19 février, non reproduit, le Comité soviétique de solidarité afro-asiatique avait cru devoir manifester son indignation. Ce comité, toutefois, n'étant pas un organisme gouvernemental, n'exprimait pas une condamnation officielle de l'Union soviétique.

Un télégramme adressé à Moscou sous le n° 1544, le 5 avril, et non retenu, exprimait les préoccupations et les points de vue du Département sur les négociations franco-soviétiques tendant à la rédaction d'un projet d'accord sur les questions atomiques.

69

M. DE GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À ACCRA,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 173 à 179. *Accra, 14 février 1960, 12 h.*

(*Reçu :* 15 h 25.)

Le 13 février.

J'ai été reçu ce matin à 9 h. 30 par M. Nkrumah, à qui j'avais demandé audience il a plusieurs jours. Le Premier ministre savait comme moi-même que notre expérience nucléaire avait eu lieu à 6 heures G.M.T. et il m'accueillit assez froidement [1].

Je lui exposai que lorsque j'avais demandé ce rendez-vous, je voulais attirer son attention sur le caractère outrancier de la campagne déchaînée contre la France à propos de la bombe atomique. J'étais obligé d'élever une protestation contre les termes de certaines déclarations ou de certains articles et plus encore contre les propos tenus par certains de ses ministres. Je ne pouvais pas croire que tous ceux qui se livraient à ces charges journalistiques ou oratoires pensaient sincèrement que la bombe française aurait des effets dangereux pour eux; je devais en conclure qu'il s'agissait d'une opération politique dirigée contre la France.

M. Nkrumah ne fit même pas allusion à un danger éventuel de notre expérience nucléaire, et répliqua que « la bombe française était aussi une opération politique ». Puis, élevant le ton, il me dit que le Ghana ne protesterait pas si nous faisions ces expériences atomiques en France. Mais ce qu'il ne pouvait admettre, c'est que le gouvernement français procède à ces... [2] en Afrique; il pouvait d'autant moins l'admettre que le Premier ministre français venait d'annoncer que la bombe expérimentée ce matin n'était que la première d'une série. Que seraient les autres ? Où allions-nous les essayer ? Le gouvernement du Ghana avait pris une décision. M. Ako Adjei me la ferait connaître un peu plus tard.

Je rappelai à M. Nkrumah que le Sahara relevait de la souveraineté française; à quoi il répondit qu'il n'en était pas moins en Afrique.

Après encore quelques propos assez tendus, notamment au sujet des effets sur le désarmement de notre accès au club nucléaire, je conclus que j'attendais la communication de M. Ako Adjei et me levai.

M. Nkrumah m'accompagna dans le couloir et comme je faisais allusion à la première visite que je lui avais faite il y a deux ans exactement, en déplorant que les rapports entre la France et le Ghana se soient depuis lors singulièrement détériorés, le Premier ministre protesta que

(1) L'explosion de la première bombe atomique française avait eu lieu à Reggane, le 13 février.
(2) Lacune de déchiffrement.

tout cela ne devait pas altérer les relations entre nos deux pays. Je marquai quelque surprise et demandai à M. Nkrumah comment je devais concilier cette affirmation avec l'attitude générale de son gouvernement, et avec les propos tenus par ses propres ministres. Je fis allusion spécifiquement aux discours de MM. Gbedemah et Krobo Edusei à l'Arena jeudi soir (Je me réfère à mes télégrammes n°s 157 et 166) (1).

M. Nkrumah ne répondit pas sur le premier point; sur le second, il tint à me faire remarquer que lui-même n'avait jamais prononcé un mot désobligeant pour la France; quant aux propos auxquels je me référais, il s'agissait de quelques déclarations de politiciens, il avait d'ailleurs convoqué hier MM. Gbedemah et Edusei pour leur « passer un savon »; il était entièrement d'accord avec moi : ils n'auraient dû, ni l'un, ni l'autre, dire de pareilles choses.

Je pris acte de ces déclarations, en exprimant l'espoir que les excès de ces derniers jours ne se renouvelleraient pas. M. Nkrumah m'assura qu'il veillerait à calmer les esprits.

Au moment de m'ouvrir la porte du palier, le Premier ministre me retint, encore quelques instants, pour me demander si je ne pourrais pas lui procurer une autruche comme celle que je possède et qu'il me dit désirer venir voir à l'ambassade un jour prochain. Il avait apparemment complètement oublié qu'un moment avant, il s'élevait avec violence contre notre politique (2).

(Afrique A.F.R. - 4 sd. Explosions nucléaires françaises.)

(1) Par télégramme n°s 157-160, du 13 février, non retenu, l'ambassadeur relatait que, au cours d'une manifestation contre les projets nucléaires français, MM. Welbeck, Krobo Edusei et Gbedemah avaient tenu les propos les plus outranciers contre la France, promettant notamment qu'en cas d'explosion atomique, l'ordre serait donné de piller et de brûler les magasins français tandis que le gouvernement d'Accra ferait fermer l'ambassade de France. Le télégramme n°s 166-167, également du 13 février et non publié, revenait sur le sujet.

(2) Le 13 février, avait été annoncé un blocage des avoirs français au Ghana; la mesure était mise en application dix jours après.

70

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 115 à 119 (1). *Belgrade, 15 février 1960, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h 55.)

Quand on se rappelle que la Yougoslavie, cultivant ses amitiés asiatiques, avait apporté un concours plus actif sans doute que tout autre pays d'Europe aux campagnes organisées l'année dernière contre la bombe atomique française, on est frappé de la relative modération des commentaires que suscite à Belgrade l'explosion du 13 février (2).

Je télégraphie sous le numéro suivant le texte des déclarations faites au correspondant de l'A.F.P. par le porte-parole du secrétariat d'État du ministère des Affaires étrangères.

Pour *Borba*, coutumier d'épithètes plus énergiques, c'est une nouvelle « désagréable ». L'éditorialiste rappelle les protestations que le projet avait soulevées dans l'opinion mondiale, l'indignation de l'Afrique tout entière devant les graves conséquences des explosions nucléaires pour la santé des individus, mais il relève aussi le danger que fait peser sur la paix du monde l'existence des stocks de bombes atomiques ou de bombes à hydrogène dans les entrepôts des grandes puissances. Et il en vient à critiquer les récentes initiatives des États-Unis tendant à se dégager du moratoire qui les avait fait renoncer aux expériences nucléaires (3) et à rendre possibles certaines explosions souterraines; le vrai problème lui paraît être l'interdiction totale des expériences suivie de la destruction de tous les stocks. La bombe de Reggane, à cet égard, constitue surtout « une grave mise en garde »; reste à attendre que le gouvernement français collabore de façon constructive à la préparation d'un accord sur la prohibition des explosions atomiques.

Politika se borne à constater que la France fait son entrée dans le « club nucléaire » et conclut : « C'est de la façon dont elle usera de sa position nouvelle que dépendra le jugement définitif qui sera porté sur l'explosion du Sahara ».

Même si ces appréciations s'accompagnent, ici et là, d'incidences quelque peu sarcastiques sur l'« obstination française » et la « politique de

(1) Ce télégramme a été communiqué par courrier à Berlin, Bonn, Bucarest, Budapest, Londres, Moscou, Prague, Sofia, Tirana et Washington.

(2) Le 13 février 1960, à 7 heures, la première bombe atomique française explosait à Reggane, dans le Sahara. Cette explosion avait provoqué avant, et allait provoquer après, les protestations des pays africains et asiatiques auprès de l'organisation des Nations Unies : sur le sujet, voir ci-dessus les n°s 11, 29, 31, 33, 36, 53, 53, 69; ci-après les n°s 72, 77, 86, 114, 130, et se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 410-411.

(3) Sur ce moratoire, voir *D.D.F.,* 1958-II, n°s 125, 217, 257.

grandeur », aucune phrase injurieuse ne peut être relevée dans aucun article publié hier et aujourd'hui par la presse de Belgrade à ce sujet.

L'attitude de la presse reflète ainsi l'opinion que certains dirigeants ou journalistes yougoslaves exprimaient, ces dernières semaines, dans des conversations privées. « Il nous faudra protester, disait l'un d'eux, mais cela n'ira pas très loin : la Yougoslavie a trop évidemment intérêt à ce que la France soit forte et fasse mieux entendre la voix de l'Europe dans les prochaines négociations internationales ».

Un tel langage s'inspire des reflexions auxquelles les milieux politiques de Belgrade ont été conduits par la conférence de presse du 10 novembre dernier du général de Gaulle. J'avais signalé (mon télégramme n° 778),(1) que les déclarations du chef de l'État touchant les risques de « partage du monde » et les dangers du « monopole nucléaire » avaient été jugées « compréhensibles » par un commentateur officieux. L'idée a fait depuis lors son chemin.

(Collection des télégrammes.)

71

Note de la Direction des Affaires économiques et financières (2)

N. *Paris, 15 février 1960.*

1. Il est de plus en plus évident :

a. Que nous allons être appelés à définir à bref délai notre attitude en ce qui concerne les abaissements tarifaires du 1er juillet 1960 (3);

b. Que les conversations à 21 (4) qui doivent s'ouvrir vers le 15 mars porteront sur ce que pourrait être à cette date un comportement raisonnable des Six et des Sept, comportement qui tiendra compte de ce que l'on peut attendre des États-Unis au cours des négociations G.A.T.T.;

(1) Le télégramme de Belgrade nos 778-782 du 19 novembre 1959, non reproduit, analysait les réactions de la presse yougoslave à la conférence de presse du général de Gaulle du 10 novembre, et en particulier en ce qui concernait sa déclaration visant la Yougoslavie. Sur ce sujet, se reporter aussi au télégramme de Belgrade n° 777 du 18 novembre 1959, non reproduit, ainsi qu'à *D.D.F.*, 1959-II, n° 223.

(2) Rédigée à l'intention du Ministre par M. O. Wormser.

(3) D'après le traité de Rome, était originellement prévue une réduction des taxes, en principe de 30 % en quatre ans, par tranche de 10 % tous les dix-huit mois. Le 1er juillet 1960 devait intervenir la deuxième d'entre elles.

(4) Il s'agit des dix-huit États membres de l'O.E.C.E., des États-Unis, du Canada et d'un représentant de la Commission de la C.E.E.

c. Que nous devons prendre garde à ne pas définir trop tôt notre attitude, sous peine de faire la partie belle aux Sept qui critiqueront par principe toute proposition émanant des Six.

2. Dès l'automne 1959, le gouvernement français avait admis :

a. Qu'une nouvelle opération *erga omnes* de la part de la France n'était pas *a priori* exclue (cf. résolution des six ministres à Strasbourg, le 23 novembre 1959) (1);

b. Que le relèvement des tarifs Benelux et allemand au 30 juin 1960 pourrait être tempéré (règle des cinq huitièmes dite *prorata temporis*);

c. Qu'il convenait de pratiquer une politique libérale tant dans notre intérêt propre que pour ménager nos rapports avec les États-Unis et régler les problèmes qui se posent avec les Sept.

3. Nous devons régler avec nos partenaires du traité de Rome ce que nous ferons *en tout état de cause le 1er juillet 1960.*

Pour rallier nos partenaires et les Américains à nos conceptions touchant l'accélération du traité et la mise en place du tarif commun extérieur, il faudra :

a. Que les Six fassent entre eux 20 % d'abaissement;

b. Qu'ils supposent pour les calculs des baisses à opérer à l'égard des tiers le tarif extérieur commun abaissé de 20 %;

c. Qu'ils appliquent l'article 23 du traité de Rome (abaissement ou relèvement des droits nationaux jusqu'à concurrence de 30 % de l'écart entre ceux-ci et le tarif commun extérieur supposé abaissé);

d. Qu'ils utilisent le tarif commun extérieur tel qu'il est comme butoir (ligne rouge);

e. Qu'ils fassent les calculs en partant des droits appliqués au 1er janvier 1957.

Cette présentation, si l'on tient compte des négociations Dillon et des concessions à faire sur le tarif commun extérieur au titre de l'article XXIV, paragraphe 6 du G.A.T.T. d'ici juin 1962 (2), n'offre pas de dangers réels et permet de montrer que les Six sont prêts à répondre par un comportement judicieux à un comportement libéral et non discriminatoire des Sept.

4. Si, comme il y a lieu de le penser, et comme les Suisses viennent de le proposer à leurs partenaires du traité de Stockholm, les Sept proposent d'étendre *erga omnes* les 20 % de réduction tarifaire qu'ils doivent faire entre eux le 1er juillet, les négociateurs français devraient être autorisés à accepter, le moment venu, une baisse du tarif commun extérieur du même pourcentage.

Dans cette hypothèse, la baisse serait faite sous forme de suspension en attendant que puisse être jugé le comportement des États-Unis au cours des négociations Dillon et des concessions unilatérales à faire au titre de l'article XXIV, paragraphe 6.

(1) Sur la réunion de Strasbourg, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 251.

(2) Sur l'article XXIV du G.A.T.T., voir ci-dessus le n° 26 (note).

Le tarif commun extérieur actuel ne servirait plus de butoir pour nos abaissements qui seraient au minimum de 20 % à partir des droits existant au 1er janvier 1957.

La véritable controverse de caractère politique s'engagera sur le relèvement des tarifs Benelux et allemand.

(DE-CE 1945-1960, nº 662, fos 268-270.)

72

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT .

T. nos 581 à 584 (1). Réservé. *Paris, 16 février 1960, 9 h. 35* (2).

L'ambassadeur du Maroc, qui avait demandé audience au Ministre, a été reçu par lui le 15 février et lui a remis une note dont je vous envoie le texte par valise.

Dans cette note, le gouvernement marocain rappelle que l'accord diplomatique du 28 mai 1956 (3) « avait arrêté les principes selon lesquels les deux pays entendaient organiser leurs relations d'État à État, sur la base d'une action concertée, dans le domaine de leur politique étrangère », et cite en particulier le texte des articles 1er et 2 de l'accord.

La note déclare que les « multiples démarches » effectuées par le gouvernement marocain en vue de « convaincre le gouvernement français de renoncer à ses projets nucléaires considérés comme gravement préjudiciables aux intérêts du Maroc » ont été vaines, et que « l'obligation dans laquelle s'est trouvé le Maroc de faire appel aux Nations Unies souligne le caractère factice et inopérant de l'accord diplomatique existant entre les deux pays ». Elle ajoute qu'en passant outre à la recommandation des Nations Unies et en faisant exploser une bombe nucléaire au Sahara, « le gouvernement français a adopté une attitude à la fois grave et regrettable sur le plan international » et que le gouvernement marocain « ne saurait être de ce fait solidaire du gouvernement français ».

Elle conclut que « compte tenu des différentes positions françaises en contradiction avec l'esprit et la lettre de l'accord diplomatique du 28 mai

(1) Ce document a été communiqué à Tunis (nos 573-575).

(2) Ce télégramme, rédigé le 15 février, a été expédié le lendemain.

(3) Sur cet accord diplomatique, voir *D.D.F.,* 1956-I, nos 345 (note), 348 (note). Pour le texte de ce document et de documents annexes, se reporter à l'*Année politique 1956,* p. 508-509.

1956, le gouvernement de Sa Majesté a le regret d'informer le gouvernement de la République française de sa décision de dénoncer l'accord mentionné ci-dessus, qu'il considère désormais comme nul et non avenu ».

Après avoir remis cette note, M. Benjelloun a annoncé qu'il était rappelé à Rabat sans préciser la portée exacte de ce rappel, mais en confiant à titre personnel qu'il espérait revenir bientôt à Paris [1].

(Collection des télégrammes.)

73

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 55 à 58 [2].
Priorité absolue.

Prague, 16 février 1960, 8 h.

(*Reçu :* 10 h 26, 10 h.)

Pour protester contre l'explosion au Sahara de notre bombe atomique [3], un groupe d'étudiants noirs et arabes, notamment algériens auxquels s'étaient joints quelques Asiatiques et Latino-Américains, s'est rendu aujourd'hui devant l'ambassade.

Les manifestants, qui étaient environ 150 à 200, portaient de nombreuses pancartes sur lesquelles on lisait, en arabe, en anglais, en français, en tchèque : « Le Sahara est africain et non français » « L'expérience atomique française constitue une agression contre l'Afrique » « Les essais nucléaires sont un danger pour la paix du monde » « L'Afrique aux Africains » et même « Colonialistes, quittez l'Algérie ».

Plusieurs harangues ont été prononcées et des cris hostiles lancés par les meneurs que les manifestants suivaient plus ou moins. On a notamment entendu « Assassins » « Les fascistes en France » et « Vive la révolution ».

[1] Un communiqué du ministère marocain des Affaires étrangères était transmis par télégramme de Rabat n° 806 du 15 février, non retenu. Il faisait état de la réception de l'ambassadeur du Maroc par M. Couve de Murville et de la remise de la note de protestation. Les mesures prises par le gouvernement marocain auraient pour conséquences de retirer à la France la mission de représenter le Maroc dans les pays où ce dernier lui avait confié sa représentation et « d'appliquer dans nos relations avec le corps diplomatique les conventions et usages internationaux en la matière ».

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger (n° 316), Accra (n°s 181-184), Conakry (n°s 154-157), Moscou (n°s 752-755), New York (n°s 911-914), Rabat (n°s 596-599), Tunis (n°s 598-601), Varsovie (n°s 261-264), Washington (n°s 2320-2323) et par courrier à Belgrade, Berlin, Bonn, Bucarest, Budapest, Londres, Sofia, Tirana.

[3] Le 13 février : voir ci-dessus le n° 70 (note).

Les forces de police, qui avaient pris place comme par hasard quelques minutes avant le début de la manifestation, ne sont intervenues ni pour l'empêcher, ni pour la disperser. Avec la complicité évidente du service d'ordre, un petit groupe de meneurs a réussi à pénétrer à l'intérieur de l'ambassade et à émettre la prétention de me remettre le texte d'une pétition signée du « Comité d'entente des étudiants afro-asiatiques » demandant, paraît-il, aux pays africains de boycotter la France et ses produits.

J'ai, bien entendu, refusé de céder à cette exigence et de recevoir qui que ce soit. J'ai vainement prié le ministre des Affaires étrangères de faire sortir les intrus. Les assurances données par téléphone n'ont point été suivies d'effets constatés. Lassés, les « délégués » ont fini par s'en aller d'eux-mêmes. Ainsi a pris fin sans gloire cette démonstration montée de toutes pièces. Je me propose de protester demain au Palais Czernin contre la carence du service d'ordre.

Il y a lieu de signaler par ailleurs que plusieurs protestations ayant le même prétexte ont été adressées aujourd'hui à l'ambassade, sous forme de télégrammes ou de lettres, par divers organismes syndicalistes.

(Collection des télégrammes.)

74

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 210 à 217. Très urgent. *Varsovie, 16 février 1960.*

(*Reçu :* 13 h. 45.)

M. Modrzewski se rend aujourd'hui à Paris pour la signature de l'accord commercial [1]. En chargeant le vice-ministre du Commerce extérieur de procéder personnellement à cette formalité, le gouvernement polonais veut sans doute marquer qu'il apprécie la compréhension dont le gouvernement français a fait preuve au cours de cette laborieuse négociation. Il est possible aussi qu'il souhaite mettre à profit la visite de M. Modrzewski pour un échange de vues préliminaire sur l'avenir des relations commerciales franco-polonaises.

[1] L'accord commercial franco-polonais fut signé le 17 février. Au début de janvier, l'ambassadeur s'était entretenu longuement avec le vice-ministre du Commerce extérieur pour préparer la négociation commerciale franco-polonaise (Télégramme de Varsovie n° 3 du 2 janvier, non reproduit).

Il est vrai que cet avenir ne se présente pas sous un jour encourageant. Dans les années qui viennent, la Pologne devra s'acquitter envers nous d'échéances de plus en plus lourdes résultant de ses engagements antérieurs, et notamment des annuités de l'accord d'équipement de 1956 (1). Cet accord avait été conclu à un moment où les deux parties escomptaient le maintien d'un large courant d'exportation de charbon de la Pologne vers la France. Je crains que le louable effort entrepris pour ouvrir notre marché à des produits de remplacement ne réserve en pratique quelques déboires. Il ne suffit évidemment pas d'ouvrir des contingents, encore faut-il que les exportateurs polonais puissent conclure des contrats, c'est-à-dire trouver des acheteurs et obtenir des licences. À cet égard, il est certain que le charbon qui représentait en moyenne jusqu'en 1959 près de 80 % des marchandises exportées par la Pologne en France jouait dans le commerce entre les deux pays un rôle stabilisateur qui risque de faire défaut désormais. Telle est du moins la conclusion si l'on considère la question des importations de charbon polonais en fonction de la situation actuelle du marché charbonnier, comme on l'a fait jusqu'à présent. Mais je crois que les données de ce problème changent si au lieu d'envisager les difficultés réelles que provoquera en 1960 l'arrivée de quelque cent mille tonnes de charbon polonais dans nos ports, on accepte de considérer les facilités qu'offriraient pour la reconversion de nos charbonnages un plan à long terme prévoyant des importations de charbon polonais raisonnablement échelonnées dans le temps.

Je n'insiste pas sur les avantages financiers de l'opération. Ils sont bien connus du Département. Les calculs des experts montrent que l'écart de prix entre le charbon polonais et le nôtre, à qualités comparables, est aujourd'hui tel que si nous pouvions nous assurer pour plusieurs années un large approvisionnement de Pologne, aux cours actuels, nous économiserions aisément de quoi financer la reconversion de nos bassins les moins rentables.

Si cette possibilité n'a pas, semble-t-il, été prise en considération jusqu'ici, c'est sans doute parce que les données financières du problème ont paru, à juste titre, moins importantes que les données politiques et psychologiques. Comment, en effet, faire admettre par la population ouvrière d'une mine réduite à fermer la concurrence du charbon polonais, même si cette concurrence contribue en fin de compte à un meilleur aménagement de nos ressources énergétiques ? Mais les choses ne se présenteraient-elles pas sous un autre jour si les importations de charbon polonais devaient non pas précéder mais suivre la reconversion de nos sièges les plus défavorisés et se développer au rythme même rendu possible par la réorganisation de notre industrie extractive ? En

(1) Voir une allusion à cet accord dans *D.D.F.* 1956-III, n° 297. Paradoxalement, en 1956, la Pologne souffrait d'une pénurie de charbon, qui représentait cependant son principal produit d'exportation, crise liée à l'insuffisance de l'équipement minier, que pouvait améliorer l'accord avec la France. La Pologne fit également appel à l'aide d'autres pays occidentaux, notamment les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne. Voir *D.D.F.,* 1957-I, n° 31 et 1957-II, n° 74.

d'autres termes, dans mon esprit, une stricte synchronisation devrait être établie entre notre plan d'importation de charbon polonais et le plan de reconversion de nos charbonnages, le décalage nécessaire étant ménagé. Dans cette éventualité, le charbon polonais n'apparaîtrait plus sur notre marché comme un élément de concurrence anarchique, mais comme un élément de concurrence ordonnée destiné à rendre à la fois plus impérative et moins coûteuse la remise en ordre de notre production houillère.

Toute cette construction repose évidemment sur l'idée que les Polonais s'engageraient à nous livrer au cours actuel, ou à un autre cours fixe suffisamment avantageux, des quantités de charbon pendant une longue période. Je suis convaincu qu'une telle idée leur agréerait; mais si le Département ne considère pas comme trop chimérique l'exposé qui précède, peut-être pourrait-il saisir l'occasion de s'en assurer auprès de M. Modrzewski [1].

(Collection des télégrammes.)

75

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 633 à 646 [2]. *Tunis, 16 février 1960.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 30, 20 h. 35, 21 h. 15.)

J'ai vu cet après-midi M. Mokkadem. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a fait part de l'émotion ressentie par son gouvernement et par l'opinion tunisienne à la nouvelle de l'explosion de Reggane [3]. Il a rappelé les démarches faites précédemment par le gouvernement tunisien et exprimé le regret que le gouvernement français n'en ait pas tenu compte. Il s'est également montré surpris que nous n'ayons pas informé à l'avance la Tunisie de la date de l'explosion. Il a exprimé l'espoir que « la France s'en tiendrait là ». Il a, enfin, en termes très vagues, indiqué que, dans l'hypothèse où cette expérience entraînerait des suites, le gouvernement tunisien se réserverait d'agir en conséquence.

J'ai répondu à M. Mokkadem que je vous transmettrais cette communication et je lui ai rappelé les précisions qui avaient été fournies par

(1) Les relations franco-polonaises dans tous les domaines avaient été améliorées par la signature, le 13 avril, d'un accord relatif aux transports aériens civils (Télégramme n° 486 du 14 avril, non reproduit).

(2) Les n°s 633-634 ont été communiqués par fil aux postes d'Accra (n°s 185-186), Monrovia (n°s 63-64), New York (n°s 923-924), Rabat (n°s 603-604) et Washington (n°s 2333-2334), et par fil au poste de Londres. Les n°s 637-644 ont été transmis par fil, *via* l'Intérieur, sous le n° 329 à Alger.

(3) Qui avait eu lieu le 13 février. Voir ci-dessus le n° 70 (note).

nos soins à son gouvernement concernant l'innocuité de notre expérience atomique.

M. Mokkadem s'est exprimé en termes modérés et, pas un instant, n'a laissé entrevoir que des mesures de rétorsion, de quelque nature que ce soit, pourraient être prises par le gouvernement tunisien.

M. Mokkadem m'a ensuite remis une note qui répond à notre note du 5 février sur la question de Bizerte (1). Je vous en communique le texte par télégramme séparé.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a tenu à accompagner la remise de ce document du commentaire suivant :

Indépendamment de l'affaire de Bizerte, la France et la Tunisie coopèrent dans de nombreux domaines, culturel et technique notamment. Il serait fâcheux que, par son intransigeance dans la question de Bizerte, la France compromette l'avenir de cette coopération.

Je me suis contenté de faire observer que l'intérêt des deux pays, comme d'ailleurs le bon sens, commandait que les difficultés que nous pouvions rencontrer à propos de telle ou telle affaire, comme celle de Bizerte par exemple, ne se répercutent pas dans d'autres domaines. J'ai ajouté que la coopération culturelle et technique présentait une très grande utilité pour la Tunisie. M. Mokkadem n'a pas contesté ce point, mais il a souligné que les relations entre nos deux pays formaient un ensemble.

Je note que mon interlocuteur n'a pas, à ce propos, fait état du problème des terres.

« Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade de France et a l'honneur de lui faire parvenir la communication suivante :

« Le gouvernement tunisien a étudié avec attention la communication du gouvernement français n° 401 en date du 5 février 1960. Il relève non sans surprise l'interprétation erronée que le gouvernement français semble donner à l'échange de lettres du 17 juin 1958 (2), selon laquelle « le gouvernement tunisien a formellement consenti au maintien des forces françaises à Bizerte ». Cette interprétation n'est conforme ni à l'esprit ni à la lettre du document invoqué par le gouvernement français. Pour sa part, le gouvernement tunisien n'a jamais consenti ni formellement, ni tacitement au maintien inconditionnel de forces françaises à Bizerte.

« Toute contestation à cet égard est d'autant moins justifiée que le gouvernement français s'est engagé, aux termes mêmes de l'échange de lettres en cause, « à ne maintenir sur le territoire tunisien d'autres forces armées que celles qui s'y trouveront en vertu d'accords négociés entre les deux États ». Il en résulte qu'en l'état actuel des choses, le maintien de forces françaises à Bizerte sans aucune base contractuelle et contre le gré du gouvernement tunisien est en contravention avec le second para-

(1) La note française est ci-dessus reproduite sous le n° 51.

(2) Sur cet échange de lettres, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).

graphe de l'échange de lettres du 17 juin 1958, auquel la note française fait allusion. Il est évident, par surcroît, que la situation des forces françaises à Bizerte n'est pas moins précaire qu'elle ne l'était avant le 17 juin 1958.

« Le gouvernement tunisien n'a pas manqué de relever la formule : « L'appartenance politique de Bizerte et de sa province ne se pose pas », à laquelle le gouvernement tunisien ne saurait souscrire en raison des réserves qu'elle implique quant à l'exercice exclusif des prérogatives souveraines de l'État tunisien sur une partie intégrante de son territoire.

« Le gouvernement tunisien ne conteste pas par ailleurs à la France le droit d'assurer sa défense et de contribuer à celle de l'Occident. Mais il conteste l'affirmation catégorique du gouvernement français tendant à considérer les installations militaires situées dans la province de Bizerte comme un ensemble définitivement incorporé dans le dispositif stratégique de l'Occident. En effet, les obligations de la France invoquées ne sauraient être opposables aux droits indiscutables de la Tunisie, État indépendant et souverain, sur l'ensemble de son territoire national. Le gouvernement tunisien, qui s'est constamment réclamé des valeurs défendues par les puissances occidentales, n'a nullement manifesté sa volonté d'adhérer à un système collectif de défense quelconque, ni n'a eu l'occasion d'expliciter son point de vue aux différentes parties intéressées. Il estime en conséquence inadmissible que son attachement aux valeurs éminentes de l'Occident soit invoqué pour consacrer le maintien sur son territoire, et contre son gré, de servitudes dont il conteste par ailleurs l'opportunité et l'efficacité.

« En considérant attentivement les arguments du gouvernement français d'une part, sa détermination de maintenir coûte que coûte ses forces armées à Bizerte d'autre part, le gouvernement tunisien est amené à constater que le gouvernement français ne lui laisse pratiquement pas la liberté de se déterminer en fonction de ses intérêts propres et à l'abri de toute contrainte. La discussion risque en conséquence de s'avérer inégale et par là même, d'aller à l'encontre des buts et principes dont se réclame l'Occident.

« En ce qui concerne le grave problème du maintien à Bizerte de forces françaises contre le gré du gouvernement tunisien, il est de fait qu'une situation sans précédent dans les rapports internationaux est désormais créée, dont la responsabilité incombe entièrement au gouvernement français. Le gouvernement tunisien demeure persuadé qu'une telle situation constitue une source d'incidents et une menace sérieuse à la sécurité de la Tunisie. L'importance des effectifs et des moyens militaires stationnés à Bizerte, la multiplicité des installations constituent au milieu d'une population pacifique autant de causes de frictions et de troubles graves.

« De même, la situation aux frontières continue de préoccuper sérieusement le gouvernement tunisien. Pour en avoir eu à déplorer les conséquences, le gouvernement tunisien n'a jamais cherché à se dissimuler la gravité de l'activité opérationnelle des forces françaises aux frontières

tunisiennes, ni la dégradation inquiétante d'une situation dont la responsabilité ne saurait lui être imputée. Il est notoire que la frontière algéro-tunisienne n'a pas cessé d'être, même avant l'évacuation des troupes françaises du territoire tunisien, un théâtre d'opérations et d'incessantes incursions dont le prétexte était de poursuivre des éléments algériens, mais dont le résultat a été de refouler en Tunisie un nombre de plus en plus grand de ces mêmes éléments. Le gouvernement tunisien se doit de rappeler à cet égard ses protestations réitérées contre les violations du territoire tunisien et les exactions commises par les forces françaises engagées dans ces opérations. Il déplore que ces opérations aient abouti parmi les cent soixante mille Algériens réfugiés en Tunisie à un mouvement incessant dans les deux sens, le long de la frontière. Mais il tient à rappeler qu'il a scrupuleusement maintenu la sécurité de tous les habitants de la Tunisie et particulièrement des ressortissants français. La situation qui règne aux frontières algéro-tunisiennes n'empêche pas la Tunisie de continuer d'œuvrer pour l'instauration d'une paix juste en Algérie et d'agir par tous les moyens en son pouvoir afin de hâter l'heure où tous les Algériens auront à se prononcer librement et dans la paix sur le destin de leur pays.

« Le gouvernement tunisien est conscient de la complexité du problème de Bizerte, ainsi que de ses implications par rapport à la politique générale de la France.

« Réciproquement, le gouvernement français ne saurait sous-estimer le bien-fondé de la position de la Tunisie dont les droits souverains et les intérêts vitaux ne peuvent être sauvegardés que par l'évacuation totale de la base.

« Le gouvernement tunisien est soucieux d'apporter, dans la réalisation de cet objectif fondamental, toute la bonne volonté et l'esprit de compréhension dont il a fait preuve au cours des longues et difficiles négociations qui ont heureusement abouti à l'apurement de la majeure partie du contentieux franco-tunisien. Il espère que le gouvernement français fera preuve des mêmes dispositions afin de préserver les intérêts supérieurs des deux États et leur désir mutuel de régler leurs différends par des voies pacifiques.

« Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade de France les assurances de sa haute considération. »

(Collection des télégrammes.)

76

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bruxelles-Delfra [1],
Bruxelles-Ambassade, Bonn, Rome, La Haye, Luxembourg.

T. n°s 189; 207; 1234; 881; 192; 40. *Paris, 18 février 1960, 14 h. 25.*

Le président de la République du Pérou, Son Excellence M. Manuel Prado, a été reçu en visite officielle à Paris du 15 au 18 février par le général de Gaulle, président de la République française [2].

Cette visite a donné l'occasion d'entretiens approfondis sur les rapports entre le Pérou et la France, et, d'une façon plus générale, sur les relations entre l'Amérique latine et l'Europe. À ces entretiens ont été associés le Premier ministre de la République française, M. Michel Debré, et les deux ministres des Affaires étrangères.

Il a été reconnu de part et d'autre que le moment était venu de renforcer la coopération non seulement entre la France et le Pérou, mais aussi entre toutes les nations d'origine et de tradition latines de part et d'autre de l'Atlantique, nations qui sont unies par une culture commune et par les mêmes idéaux de liberté, de primauté du droit et de respect de la personne humaine. Une telle coopération est indispensable dans une conjoncture internationale où précisément ces idéaux sont mis en péril. Les nations d'origine latine sont d'autant mieux en mesure de l'assurer qu'elles disposent, dans leur ensemble, de très vastes ressources et de très grandes capacités.

Le problème des pays dits « insuffisamment développés » a été discuté d'une façon particulière. C'est le grand problème de notre époque. Le devoir des pays qui sont le mieux pourvus est d'aider ceux qui le sont moins à élever leur niveau de vie, dans le strict respect de l'égalité de tous les peuples et de l'indépendance de chacun.

L'Europe, qui a achevé sa reconstruction, est en mesure maintenant de tenir pleinement sa place dans cette œuvre de solidarité et de progrès. Elle est à même de reprendre en Amérique latine un rôle qui n'est que le reflet de la communauté d'affinités et de sentiments unissant les deux continents.

La France est consciente de ces devoirs et désireuse d'apporter à cette œuvre politique et humaine sa pleine contribution. Elle souhaite en particulier développer sa coopération avec le Pérou dans les domaines culturel, économique et technique.

[1] Il s'agit de la délégation française auprès des Communautés européennes.

[2] Sur cette visite, au cours de laquelle le Président péruvien devait notamment visiter le centre de Saclay et intervenir à l'Institut des hautes études de l'Amérique latine, se reporter au *Monde* du 16 février, p. 1, 17 février, p. 1-2, 18 février, p. 3 et 19 février, p. 7.

L'aide doit aller de pair avec l'intensification des échanges et notamment des échanges commerciaux. Les initiatives de toute nature doivent être encouragées et aidées par les pouvoirs publics, et à cet égard les deux chefs d'État ont pris connaissance avec satisfaction de l'état des négociations en cours entre la France et le Pérou dans plusieurs domaines pratiques.

À cette occasion, le général de Gaulle et le Premier ministre ont tenu à affirmer — et le président Prado en a pris acte — la volonté de la France de faire en sorte que la création en Europe d'une association telle que le Marché commun ne porte aucune atteinte au développement des échanges entre les pays d'Amérique latine et l'Europe. Bien au contraire, l'existence d'un marché beaucoup plus large, par l'expansion même qui doit en résulter, sera de nature à créer de nouveaux débouchés et, par conséquent, à développer le commerce dans les deux sens.

Dans le domaine culturel aussi, le Pérou et la France sont désireux d'étendre et de multiplier leur rapports. Ils répondront ainsi à leur vocation qui est d'être, dans l'ancien et le nouveau monde, les tenants d'une même civilisation.

Le général de Gaulle et le président Manuel Prado se sont félicités de la parfaite cordialité de leurs entretiens. Ils ont affirmé la communauté de vues qui existe entre les deux pays dans tous les domaines de la politique mondiale. Cette communauté de vues ouvre les perspectives les plus favorables pour le développement des rapports entre le Pérou et la France et influera heureusement sur la solidarité des nations latines et du monde occidental dans son ensemble [1].

ANNEXE

Entretien du général de Gaulle et du président Prado le 17 février à 11 h.

C.R. Très secret. *Paris, 17 février 1960.*

Le général de Gaulle exprime à nouveau au président Prado tout le plaisir que lui a causé sa visite. Celle-ci ne doit pas être conçue seulement comme une visite de courtoisie; elle marque un jalon important dans l'histoire de la France et du Pérou et est appelée à déterminer une orientation nouvelle des rapports de ces pays. C'est dans cet esprit qu'a été rédigé le communiqué soumis à l'approbation du président du Pérou.

Le président Prado marque son entier accord avec les propos du général de Gaulle. Il se félicite que le communiqué fasse allusion aux différents points importants discutés au cours des entretiens, et notamment au problème de la Communauté économique européenne qui selon lui, loin de constituer un obstacle au resserrement de la coopération entre l'Europe et l'Amérique latine, doit au contraire permettre d'intensifier les échanges entre eux, ainsi que ceux de coopération technique et financière.

Il estime en outre que cette déclaration revêt une importance politique considérable en plaçant la France en tête des nations qui s'intéressent à l'Amérique latine, et en

[1] Ci-joint, en annexe, le compte rendu d'un entretien de Gaulle-Prado du 17 février.

permettant de contrebalancer dans tout ce continent les manœuvres de propagande dirigées contre l'Europe, qu'il s'agisse des États-Unis ou de l'Union soviétique.

Le général de Gaulle déclare que le continent sud-américain constitue le champ par excellence de nos espoirs. L'Amérique du Sud est pourvue de toutes les richesses. Il faut seulement les utiliser et les exploiter. Dans la mesure où la France peut y aider, elle le fera, sans méconnaître toutefois la part essentielle qui revient aux efforts et aux capacités de ces pays eux-mêmes. L'Europe a atteint dans de nombreux domaines la limite de ses possibilités, elle peut seulement améliorer, rendre plus attrayant son mode de vie. L'Amérique latine au contraire a devant elle une immense carrière. Les seuls handicaps sont l'immensité du territoire (bien qu'elle en triomphe chaque jour un peu plus), et la diversité de ses populations, qui complique dans une certaine mesure ses efforts de coopération. Mais elle en triomphera à coup sûr, pour le bénéfice de l'ensemble du monde latin.

Le Général résume sa pensée en soulignant que face aux peuples anglo-saxons, soviétique et demain chinois, les peuples latins ont le devoir d'œuvrer ensemble. Les moyens pratiques en sont nombreux. Il n'importe que de les saisir.

Le président Prado et le général de Gaulle examinent ensuite les termes du communiqué, auxquels ils apportent diverses modifications destinées à mettre en particulier l'accent sur les problèmes du Marché commun, ainsi que sur les problèmes pratiques que pose la coopération de la France et du Pérou. Ils décident également d'y ajouter une phrase finale faisant ressortir l'importance de leurs entretiens pour la politique mondiale.

La séance est levée à 11 h. 10.

(Cabinet du Ministre — Secrétariat général.)

77

M. DE LA CHEVALERIE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 677 [1]. *Tunis, 18 février 1960, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

Dans son discours hebdomadaire, dont je vous adresserai demain l'analyse [2], M. Bourguiba a tenu aujourd'hui des propos très violents contre l'expérience nucléaire française.

Le Président paraît avoir cherché à compenser par l'excès de ses déclarations le fait que le gouvernement tunisien n'ait pris après l'explosion aucune mesure de rétorsion à l'égard de la France (mon télégramme n° 633) [3].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n° 41). Il l'a été également par fil à Londres (n° 2123), New York (n° 1033) et Washington (n° 2540).

[2] Par télégramme n°s 685-690 du 19 février, non retenu. Pour le Président tunisien, la France avait lancé « un défi » à l'Afrique en faisant exploser sa bombe dans un pays qui n'était pas le sien. Il justifiait cependant le fait que son gouvernement n'avait pris aucune mesure de rétorsion contre la France par la « faiblesse » de la Tunisie.

[3] Du 16 février, ci-dessus reproduit sous le n° 75.

Le directeur d'Europe m'a indiqué que le gouvernement marocain avait effectué une démarche auprès du gouvernement tunisien pour lui demander de rappeler l'ambassadeur de Tunisie à Paris. M. Bourguiba s'était refusé à prendre une mesure aussi grave qu'il n'estimait pas justifiée dans le cas de la Tunisie.

(Collection des télégrammes.)

78

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ÉTIENNE DE CROUY-CHANEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

T. n°s 124 à 134 (1). *Paris, 19 février 1960, 11 h. 20* (2).

La visite que le ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Kreisky et son secrétaire d'État, M. Gschnitzer, viennent de faire à Paris (3) a permis un échange de vues sur les principaux problèmes intéressant les deux pays.

M. Kreisky a pris position sur les questions qui feront l'objet de la Conférence au sommet (4). Il a condamné, de manière très ferme, la neutralisation totale ou partielle de l'Europe. Pareille mesure présenterait, à ses yeux, le grave inconvénient de rendre plus vraisemblable le retour d'événements comparables à ceux de Pologne et de Hongrie et n'apporterait aucune sécurité supplémentaire aux petits pays comme l'Autriche. Impressionné sans doute par ses conversations de Londres, il s'est montré cependant favorable, dans ses déclarations à la presse, à l'établissement d'une zone d'armements limités en Europe centrale, sans préciser si cette zone portait sur l'Allemagne unifiée (plan occidental du 29 mai 1959) (5) ou divisée (propositions soviétiques diverses).

(1) Ce télégramme a été communiqué à Belgrade (n°s 81-91), Berne (n°s 108-118), Bonn (n°s 1249-1259), Londres (n°s 2029-2039), Moscou (n°s 787-797), Prague (n°s 110-120), Rome (n°s 895-905) et Washington (n°s 2433-2443).

(2) Ce télégramme, rédigé le 18 février, a été expédié le lendemain.

(3) MM. Kreisky et Gschnitzer se sont rendus à Paris, en visite officielle, du 11 au 13 février : voir ci-dessus le n° 67.

(4) Cette conférence était prévue pour le mois de mai.

(5) Sur la question de Berlin et les diverses propositions occidentales et soviétiques présentées lors de la Conférence des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Genève du 11 mai au 20 juin et du 13 juillet au 5 août 1959, voir *D.D.F.*, 1959-I, n°s 300, 321, 339, 342, 347, 354, 365, 369, 378 et 1959-II. Table méthodique. A. Les problèmes multilatéraux. 1. Les rapports Est-Ouest. Berlin et la question allemande. Préparation de la Conférence au sommet; se reporter également à : Ministère des Affaires étrangères, *Réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., Genève (11 mai-20 juin - 13 juillet-5 août 1959), Procès-verbaux des séances plénières et des séances restreintes, entretiens privés, propositions, communiqués.* Imprimerie nationale, 1959 et 1960, repris dans le volume annexe. Voir aussi l'*Année politique 1959*, p. 390-406.

En ce qui concerne le problème allemand, il s'est borné à rappeler brièvement les propos que M. Khrouchtchev lui avait tenus, lors de sa visite au Kremlin, au mois d'octobre dernier. Vous ne pouvez pas demander, lui a dit ce dernier, à un communiste d'abandonner 17 millions de communistes.

Venant aux problèmes propres à son pays, M. Kreisky a exposé sa conception de la neutralité autrichienne. Vienne, a-t-il affirmé, tenait à pratiquer cette neutralité en toute indépendance et à n'accepter de conseils de personne, et notamment pas des Soviétiques. Il a abordé ensuite la question du Danube et énuméré les raisons d'ordre technique et économique qui ont poussé l'Autriche à adhérer à la convention de Belgrade (1). Il a exprimé le souhait que Bonn suive cet exemple, afin de ne pas laisser les Autrichiens isolés à la commission de Budapest. Il a indiqué enfin que l'Autriche était toute disposée à se faire, au sein de cet organisme, le porte-parole de nos préoccupations.

Traitant ensuite de la question du Tyrol du Sud, M. Kreisky a fait l'historique du problème et défini la position de son gouvernement : au cas où les conversations bilatérales avec l'Italie n'aboutiraient pas à l'octroi à la province de Bolzano d'une autonomie de droit ou de fait, l'Autriche serait contrainte, pour éviter l'explosion de revendications nationalistes, de saisir l'O.N.U. et de lui demander de solliciter de la Cour de La Haye un avis consultatif sur le défaut d'application de l'accord Grüber-De Gasperi (2).

Sur le plan des problèmes multilatéraux, le ministre autrichien a rappelé l'attitude de son pays à l'égard des traités de Rome (3) et de Stockholm (4). Par crainte de subir, de la part de la République fédérale, une pression économique difficile à contrôler, du moins pendant quelques années, le gouvernement autrichien a repoussé l'idée d'entrer au Marché commun qui, du reste, est peu compatible avec l'observation stricte des règles de la neutralité. Il a, en revanche, décidé d'adhérer à la petite zone de libre-échange et de faire ratifier le traité de Stockholm. Les deux grands partis autrichiens sont unanimes sur ce point. Afin d'éviter que l'Europe ne se scinde en deux camps, a affirmé M. Kreisky, il est nécessaire que les Six et les Sept arrivent, par un biais ou un autre, à conclure un accord général.

(1) Sur la convention de Belgrade, signée le 18 août 1948, et la navigation sur le Danube, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 295 (et notes). L'Autriche y adhérera en 1960. Sur ce sujet, voir *D.D.F.,* 1955-I, n°s 312 (et note), 323.

(2) Accord signé le 5 septembre 1946 et relatif au statut du Tyrol du Sud, que Hitler, profitant de l'effondrement italien en 1943, avait annexé *de facto* à l'Allemagne (*Alpenvorland*). Cet accord garantit aux Tyroliens d'origine germanique une complète égalité des droits et un libre développement culturel et économique.

(3) Le 25 mars 1957 sont signés à Rome les traités instituant une Communauté économique européenne et une Communauté européenne de l'énergie atomique. Sur ce sujet, voir *D.D.F.,* 1957-I, n° 263 (et notes) ainsi que l'*Année politique 1957,* p. 279-289, 303-306, 317-319.

(4) La convention signée à Stockholm le 20 novembre 1959 créait l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.), réunissant sept pays : Grande-Bretagne, Suède, Norvège, Danemark, Irlande, Suisse, Portugal : voir *D.D.F.,* 1959-II, n°s 240 (note), 245 (note) et l'*Année politique 1959,* p. 458-459, 507-508, 552-553.

Le Ministre a exposé à M. Kreisky les positions du gouvernement français en matière de désarmement ainsi qu'à l'égard du problème de l'Allemagne et de Berlin.

Après avoir pris acte de ses indications sur la conception autrichienne de la neutralité [1], M. Couve de Murville a, dans l'affaire danubienne, fait observer à M. Kreisky que la participation de la République fédérale à la commission de Budapest poserait un certain nombre de problèmes en raison de l'absence de relations diplomatiques entre Bonn et la plupart des pays représentés à cette commission.

En ce qui concerne le Tyrol du Sud, le Ministre s'est borné à exprimer le vœu que cette question trouve une solution par la voie de négociations bilatérales entre l'Autriche et l'Italie.

M. Couve de Murville a rappelé enfin que le Marché commun ne répondait pas seulement à des préoccupations économiques, mais que des considérations politiques avaient joué un grand rôle dans son élaboration. Nous n'avions nous-mêmes nul intérêt à provoquer des distorsions dans le commerce européen. La solution de nos difficultés ne devait cependant pas être recherchée dans la conclusion d'un accord réglant tous les problèmes, mais bien plutôt dans la négociation d'ajustements successifs qui s'inspireraient des règles du G.A.T.T. et de la politique libérale et antiprotectionniste que nous avions mise en œuvre. Des contacts multilatéraux tels que ceux du 13 janvier dernier à Paris [2] étaient une bonne méthode pour résoudre certains problèmes, de même qu'une action bilatérale par l'entremise de la Commission de contact proposée par les Six.

M. Kreisky a beaucoup insisté sur le danger que l'indépendance de l'Autriche courrait actuellement du fait d'une entrée dans le Marché commun. Dans dix ans, il en irait autrement. M. Gschnitzer a tenu à rectifier ce jugement en soulignant que l'indépendance autrichienne était maintenant un fait irréversible et que nul ne se posait plus, dans le pays, de problèmes à ce sujet.

(Collection des télégrammes.)

[1] L'Autriche s'est engagée par le mémorandum de Moscou du 15 avril 1955 à observer une neutralité constante. Sur ce sujet, voir *D.D.F.,* 1955-I, n°s 159 (et notes), 194 (et notes), 198 (et notes), 199 (et notes). Le traité d'État autrichien a été signé le 15 mai 1955 : voir *D.D.F.*-I, n°s 281 (et notes) et 282 (et notes) ainsi que l'*Année politique 1955,* p. 363-365, 378-381, 391-393, 692.

[2] Allusion à la conférence économique de Paris : voir ci-dessus les n°s 22, 23.

79

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à l'Ambassade de France à Tunis.

T. nos 662 à 668.
Diffusion restreinte.
Très secret.

Paris, 19 février 1960, 23 h. 10[1].

Pour le chargé d'affaires seul.

Je vous communique ci-après le compte-rendu de l'entretien du général de Gaulle et de l'ambassadeur de Tunisie, du 13 février 1960.

L'ambassadeur de Tunisie exprime tout d'abord la gratitude du président Bourguiba pour l'initiative qu'a prise le général de Gaulle de convoquer son fils en audience le 4 février dernier [2]. Cet entretien avait en effet permis d'éviter des réactions intempestives, des interprétations erronées, voire des manifestations violentes. Il avait donc été un facteur essentiel de détente.

Le président Bourguiba, ajoute-t-il, avait cependant été particulièrement affecté par l'idée formulée par certains et d'après laquelle son intervention en ce qui concerne Bizerte aurait eu pour mobile les événements d'Algérie. Il tenait à dissiper entièrement une telle interprétation. Jamais le président Bourguiba n'avait eu l'idée de gêner le général de Gaulle, qu'il avait au contraire toujours eu le souci d'aider dans ses efforts en vue du règlement des problèmes d'Afrique du Nord. Il espérait donc qu'aucun doute ne subsisterait à ce sujet dans l'esprit du Général.

Cela dit, la note remise par l'ambassadeur de France à Tunis [3] appelait diverses remarques.

D'abord, elle faisait allusion à la notion de l'appartenance politique de Bizerte. Cette idée était-elle synonyme dans l'esprit du gouvernement français de celle de souveraineté ?

Le général de Gaulle répond que l'appartenance, bien loin de constituer une limitation, recouvre davantage de substance que la souveraineté. On peut reconnaître la souveraineté d'un pays sans lui concéder certains droits concrets. Ceci n'est pas le cas dans l'esprit du gouvernement français pour Bizerte, où nous ne prétendons empêcher l'exercice d'aucun droit politique par la Tunisie (et notamment du droit de vote).

L'ambassadeur de Tunisie relève en second lieu certains propos tenus par le Général d'après lesquels, si des négociations étaient entamées sur l'utilisation de la base, la France pourrait faire un geste pratique, par exemple, renoncer à certains bâtiments militaires. Peut-être pourrait-elle

(1) Ce télégramme, rédigé le 18 février, a été expédié le lendemain.
(2) Voir ci-dessus le n° 51.
(3) Pour le texte de cette note, voir *ibid.*

le faire dès le début de la négociation, ce qui contribuerait à faciliter celle-ci. De même, la France pourrait peut-être annoncer son intention de procéder à une réduction des effectifs, ce qui ferait ressortir qu'elle n'a pas l'intention de se servir de Bizerte pour exercer des pressions sur la Tunisie.

Le général de Gaulle répond qu'une telle hypothèse ne doit pas être exclue en principe.

L'ambassadeur de Tunisie aborde maintenant son troisième point. Il demande si, dans le cas où des négociations s'engageraient, il ne serait pas possible de conclure un arrangement concernant l'arsenal. La Tunisie doit en effet faire face à un problème de chômage aigu. Or, beaucoup de ressortissants tunisiens travaillent dans cet arsenal, qui pourrait étendre ses activités à la réparation de bateaux de guerre de tous pays, voire même de bateaux marchands. Une telle formule reviendrait à faire prévaloir le principe d'une sorte de cogestion pour l'arsenal de Bizerte, et d'une réorientation des activités de celui-ci sur une base plus large.

Le général de Gaulle répond que le problème mérite examen, mais qu'il n'est pas *a priori* hostile à cette suggestion.

En conclusion, l'ambassadeur de Tunisie marque sa satisfaction de ce nouvel échange de vues. Il tient également, parlant à titre personnel et se plaçant au point de vue technique, à féliciter le général de Gaulle pour l'explosion qui vient d'avoir lieu au Sahara et qui, dit-il, a révélé une fois de plus la maîtrise des savants français [1].

(Collection des télégrammes).

80

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 706 à 710 [2]. *Bonn, 19 février 1960.*

(*Reçu :* s.h.)

Je me réfère à votre télégramme circulaire n° 12 [3].

L'ambassadeur de Tunisie vient de faire visite au secrétaire d'Etat pour lui exposer la thèse tunisienne sur Bizerte et lui demander l'avis du gouvernement allemand sur la valeur de la base pour la défense du

[1] Sur les réactions de mécontentement pourtant manifestées à Tunis à la suite de cette explosion, voir ci-dessus le n° 77.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 3-7).

[3] Du 5 février, ci-dessus publié sous le n° 54.

monde libre. Il n'a pas laissé de note. Il y a tout lieu de penser que M. van Scherpenberg, qui s'est abstenu de répondre immédiatement, le fera oralement dans quelques jours.

L'Auswärtiges Amt nous demande des indications sur notre argumentation. Mon collaborateur a répondu que des éléments d'information précis lui seraient communiqués (votre circulaire précitée). Il a ajouté, à titre personnel, que le gouvernement allemand n'avait pas intérêt à s'engager dans la controverse, et à se prêter ainsi à la manœuvre tunisienne. L'Auswärtiges Amt pouvait se contenter de dire à l'ambassadeur tunisien que :

1. En ce qui concernait l'aspect diplomatique et juridique du problème, il appartenait à la France et à la Tunisie de trouver une solution satisfaisante.

2. Au sujet de la valeur stratégique de la base, le gouvernement allemand avait des raisons de penser qu'elle était incontestable. Il souhaitait que la Tunisie se montrât raisonnable dans l'intérêt du monde libre. Mais la République fédérale, qui n'avait pas de responsabilité dans le secteur méditerranéen, ne pouvait formuler sur ce point une appréciation détaillée.

Le Dr Frank a fait bon accueil à ces considérations, mais il se demandait s'il ne faudrait pas y ajouter l'idée qu'il revenait à l'O.T.A.N. d'apprécier la valeur de la base pour la défense occidentale. Mon collaborateur a répondu qu'à son avis, tout ce qui pouvait contribuer à placer la discussion dans le cadre atlantique était inopportun. La Tunisie, en s'adressant aux alliés de la France, cherchait à la gêner.

Au cas où le Département souhaiterait que des conseils différents ou complémentaires fussent donnés à l'Auswärtiges Amt, je lui serais reconnaissant de me le faire savoir d'urgence.

J'ajoute qu'une dépêche de Tunis ayant fait état, hier, de démarches qu'accomplirait la Tunisie auprès des différents membres de l'O.T.A.N. et notamment des Etats-Unis, l'Auswärtiges Amt se renseigne actuellement à Washington. Il n'est pas exclu que la réponse qu'il fera finalement à M. Ben Ammar soit influencée par la réaction américaine [1].

(Collection des télégrammes.)

[1] Par télégramme adressé le 22 février à Bonn sous les n°s 1356-1357, non retenus, le Département répondait au télégramme ici publié. Il jugeait « pertinents » les commentaires des collaborateurs de M. Seydoux sur l'affaire de Bizerte. En s'immisçant dans la controverse, les alliés de la France feraient le jeu du gouvernement tunisien qui n'était animé que par la préoccupation d'un succès de prestige sur la France, sans se soucier des conséquences de son attitude sur le plan de la défense occidentale. Il appartenait à la France et à la Tunisie, liées par l'accord du 17 juin 1958 (Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1958-I, n°s 422, note) de trouver une solution négociée au problème. Le Département renvoyait au télégramme-circulaire n° 12 pour éclairer l'Auswärtiges Amt sur l'importance de la base. C'était dans la mesure où la France serait affaiblie par la perte de Bizerte que la défense de l'Occident était concernée.

81

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Chevalerie, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. n°s 699 à 702. *Paris, 20 février 1960, 16 h. 15.*

Je vous communique ci-après le texte de la note que le Département adresse aujourd'hui à l'ambassade de Tunisie :

« Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade de Tunisie et a l'honneur de se référer à la communication verbale faite le 12 février à Son Excellence M. l'Ambassadeur de Tunisie par M. le Directeur général des Affaires marocaines et tunisiennes, et relative aux travaux d'urbanisme envisagés par la municipalité de La Marsa dont l'exécution affecterait l'immeuble de la résidence de M. l'Ambassadeur de France en Tunisie [1].

« Comme le sait l'ambassade, les immeubles et bâtiments des missions diplomatiques bénéficient en tout temps d'une garantie absolue d'inviolabilité. Celle-ci couvre la résidence du chef de mission, y compris les dépendances et notamment les jardins ou terrains qui en font partie.

« En ce qui concerne les travaux publics nécessités par l'intérêt de l'État accréditaire et pouvant entraîner la disposition d'un terrain couvert par l'immunité, l'État accréditant est en droit de s'y opposer. Si l'État accréditaire estime que de tels travaux sont indispensables, il doit s'efforcer, notamment par l'offre d'une juste et préalable indemnité et par la recherche courtoise d'une solution acceptable, de rechercher

[1] Par télégramme n°s 568-573 du 10 février, non retenu, M. Boegner indiquait avoir reçu le 6 février une note du secrétariat d'État aux Affaires étrangères en date du 4, qui lui faisait savoir que le Conseil municipal de La Marsa avait décidé, « dans le cadre des travaux d'embellissement et d'urbanisme de la ville », de disposer d'une partie des jardins de la résidence de l'ambassadeur de France en vue de l'élargissement d'une voie de circulation de la localité. Une première démarche avait été effectuée par le conseiller de l'ambassade auprès du directeur d'Europe, puis M. Boegner avait au téléphone exprimé au Dr Mokkadem ses plus expresses réserves et demandé un ajournement momentané des travaux. L'ambassadeur soulignait, à l'intention du Département, qu'il n'était pas possible d'accepter de telles transformations en raison des inconvéniens qu'elles provoquaient; le procédé tunisien était à la fois discourtois et contraire aux usages internationaux, le début des travaux étant prévu dans les cinq jours. M. Boegner souhaitait que le Département effectuât une démarche auprès de l'ambassade de Tunisie à Paris en marquant le fait que l'accord domanial ne prévoyait aucune servitude à La Marsa et que les Tunisiens se verraient opposer la règle de l'inviolabilité de la résidence de l'ambassadeur, au cas où les travaux seraient entrepris contre le gré de celui-ci.

Par télégramme n°s 522-527, du 11 février, également non retenu, le Département confirmait que le jardin de la Résidence était couvert par les immunités relatives aux bâtiments des missions diplomatiques et que, si l'État accréditant consentait aux travaux jugés d'intérêt public par l'État accréditaire, ces travaux ne devaient pas « troubler la paix de la mission ou amoindrir sa dignité ». L'État français ne refusait pas *a priori* de consentir à l'exécution des travaux, bien qu'il eût en principe le droit de s'y opposer, mais il entendait en discuter les modalités avec le gouvernement tunisien; rien ne saurait être entrepris sans l'accord formel de l'ambassadeur conformément au droit diplomatique. En soulignant le caractère peu courtois de la démarche tunisienne, M. Boegner était invité à marquer que les travaux envisagés gênaient considérablement le chef de mission et que la municipalité devrait en modifier les plans pour réduire le préjudice causé. L'ambassade devrait d'ailleurs recevoir « une juste et préalable indemnité ».

l'accord de l'État accréditant à ces travaux. Lorsque l'État accréditant a donné son consentement, l'exécution des travaux ne doit en aucune façon troubler la paix ou amoindrir la dignité de la mission diplomatique.

« Le ministère des Affaires étrangères constate que dans le cas d'espèce, les travaux projetés ont été notifiés le 4 février 1960 à l'ambassade de France à Tunis, sans que celle-ci ait été préalablement consultée et sans que l'accord indispensable du gouvernement français ait été sollicité ni, *a fortiori,* reçu. Les règles fixées par le droit et les usages diplomatiques n'ont donc pas été suivies.

« En ce qui concerne les travaux eux-mêmes, ils auraient pour effet de supprimer une partie des jardins où sont organisées les réceptions en été et de reporter la voie publique au ras de la résidence elle-même, dont les fenêtres donneraient directement sur la rue, ce qui présenterait évidemment de très sérieux inconvénients, auxquels le gouvernement français regrette de ne pouvoir consentir.

« Néanmoins, le gouvernement français, soucieux de faciliter l'exécution des plans d'urbanisme établis par le gouvernement tunisien pour le quartier où est située la résidence de La Marsa, serait disposé à autoriser l'ambassade de France à rechercher avec le secrétariat d'État aux Affaires étrangères les modalités d'aménagement qui permettraient de mettre ces plans en œuvre sans pour autant déparer la résidence. Mais il va de soi que les travaux tels qu'ils sont actuellement envisagés ne sauraient être entrepris avant qu'un accord ait pu intervenir.

« Le ministère des Affaires étrangères serait reconnaissant à l'ambassade de Tunisie de bien vouloir porter d'urgence ces considérations à la connaissance du gouvernement tunisien et saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade les assurances de sa haute considération. »

(Collection des télégrammes.)

82

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 243 à 247. Réservé. *Varsovie, 20 février 1960.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

J'ai eu le 18 février [1] un entretien impromptu avec le ministre des Affaires étrangères. Celui-ci m'a entrepris sur la question allemande. Selon lui, le moment était venu, quinze ans après la fin de la guerre, de

[1] Le lendemain d'une déclaration du ministre des Affaires étrangères polonais devant le Parlement (Télégramme de Varsovie n°s 243-247, non reproduit).

régler enfin ce problème et, bien entendu, la solution raisonnable à ses yeux consistait à prendre acte de l'état de fait existant et à lui donner une consécration juridique.

Je lui ai fait remarquer que l'état de fait dont il parlait concernait deux ordres de situation différents : d'une part la frontière actuelle de l'Allemagne, d'autre part le partage de son territoire. S'agissant des frontières, l'Allemagne devait s'attendre à subir les conséquences de la guerre; mais s'agissant de son unité, elle n'avait pas de raison de supporter les contre-coups de la guerre froide.

M. Rapacki en a convenu et notre conversation a porté ensuite sur les questions liées à la signature éventuelle d'un traité de paix avec l'Allemagne. J'ai observé que la Pologne se trompait sans doute si elle pensait qu'un simple acte juridique pourrait conjurer longtemps la réunification de l'Allemagne. Celle-ci se ferait quand même un jour et elle risquait de se faire alors dans des conditions beaucoup plus dangereuses pour la Pologne.

Bien entendu, M. Rapacki s'est refusé à entrer dans mes vues : « Vous surveillerez vos Allemands, m'a-t-il dit, et nous surveillerons les nôtres ». Néanmoins, j'ai l'impression qu'il ne tenait pas beaucoup lui-même à la signature d'un traité et que la solution qui lui agréerait le mieux serait la prolongation indéfinie de la situation de fait actuelle [1]. Cependant, il s'est exprimé comme s'il tenait pour absolument nécessaire qu'un pas au moins fût fait, à la prochaine conférence, vers une solution du problème allemand. Je ne sais s'il se bornait à propager un mot d'ordre [2] ou s'il avait des raisons de croire le gouvernement soviétique fermement décidé à obtenir une concession de notre part.

(Collection des télégrammes.)

[1] M. Rapacki avait cependant insisté dans sa déclaration au Parlement sur la nécessité de la signature d'un traité avec l'Allemagne, tout en admettant qu'un tel traité « équivaudrait à reconnaître qu'il existe deux États allemands distincts. »

[2] Au cours d'un entretien le 5 avril avec le directeur général du ministère des Affaires étrangères polonais, Ogrodzinski, celui-ci indiqua que, si les puissances liées par le pacte de Varsovie avaient décidé, à leur dernière réunion consultative, de souligner l'urgence d'un traité de paix avec l'Allemagne et d'un règlement de l'affaire de Berlin, c'était avec la conviction que le chancelier Adenauer ne mettait en avant le problème du désarmement que pour éluder la question allemande (Télégramme de Varsovie n°s 454-459 du 6 avril, non reproduit).

83

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 252 à 254.
Urgent. Réservé.

New York, 22 février 1960.

(*Reçu :* le 23, 2 h. 50.)

J'ai effectué, dès cet après-midi 22 février, la démarche prescrite par votre télégramme n° 1115 (1).

Tout en exprimant le désir qu'il aurait eu de pouvoir nous donner satisfaction, M. Hammarskjöld a souligné que voici douze jours qu'il refusait de distribuer la lettre qu'il avait reçue de vingt représentants afro-asiatiques et le rapport du C.I.C.R. qui y était joint suivant le texte publié par le journal *Le Monde*. À la suite de la nouvelle démarche effectuée auprès de lui le 19 février, il ne pouvait continuer de s'opposer à cette communication. Il ne le ferait pas sous sa signature, mais sous la forme la moins susceptible d'attirer l'attention. En fait, cette diffusion ne produirait plus maintenant aucun effet. Les Afro-Asiatiques en avaient déjà effectué une plus importante. À s'y refuser plus longtemps, il était menacé de faire l'objet d'une plainte devant l'Assemblée pour partialité et discrimination dans l'exercice de ses obligations.

La Croix-Rouge internationale ne lui avait donné aucun argument susceptible de justifier son attitude. Le télégramme qu'il avait reçu d'elle s'inspirait de la plus grande réserve et se contentait de déclarer que le résultat de l'enquête du C.I.C.R. était considéré par celui-ci comme

(1) *Le Monde* du 5 janvier avait procédé à la publication anticipée d'une analyse d'un rapport resté confidentiel, établi par les enquêteurs du Comité international de la Croix-Rouge à la suite d'un séjour effectué en Algérie du 13 au 27 novembre 1959. Ce rapport concernait un grand nombre de lieux de détention (centres d'internement proprement dits, centres de triage, de transit ou d'hébergement et prisons). Il faisait état d'améliorations sensibles depuis l'enquête précédente (décembre 1958), mais relevait la persistance de pratiques contraires au droit comme à la dignité humaine.

Le « Comité permanent sur l'Algérie » du groupe afro-asiatique rédigeait à l'intention du secrétaire général de l'O.N.U. une lettre relative au rapport du C.I.C.R., et qui concluait sur le souhait de voir le gouvernement français mettre fin à ces excès (Le texte de cette lettre est transmis par télégramme nos 184-191 du 10 février, non retenu). Elle était signée par les représentants de 20 gouvernements, qui demandaient que le texte en fût distribué à tous les membres de l'O.N.U. Le Département protestait contre ce projet, en rappelant que le C.I.C.R. avait marqué qu'il ne souhaitait pas que son rapport fût diffusé (Télégramme pour New York nos 726-727 du 11 février, non retenu). Une première démarche était faite le 11 février par la mission permanente française : M. Hammarskjöld répondait qu'il était difficile d'empêcher cette diffusion, à moins que les auteurs de la lettre ne renonçassent à la réclamer. Le Secrétaire général avait reçu une communication du C.I.C.R. qui, tout en exposant sa désapprobation de la publicité donnée au rapport, ne lui donnait pas les armes nécessaires pour dissuader les Afro-Asiatiques, ce qu'il tenterait cependant (Télégramme de New York nos 200-202 du 11 février, non publié). Le groupe afro-asiatique ayant effectué une nouvelle démarche auprès du Secrétaire général le 19 février, le Département demandait à son représentant à New York d'intervenir derechef auprès de ce dernier (Télégramme n° 1115 du 20 février, expédié le 22, non reproduit).

confidentiel et que la Croix-Rouge internationale n'avait pas l'intention de le publier. En fait, c'est un document déjà dans le domaine public, un article du journal *Le Monde* que les Afro-Asiatiques demandaient au Secrétaire général de diffuser avec leur lettre.

J'ai insisté auprès du Secrétaire général pour qu'il renonce à cette distribution ou la retarde encore jusqu'à une nouvelle démarche du C.I.C.R., en lui rappelant tous les arguments qui justifiaient notre demande. Il m'a répondu qu'il en était malheureusement arrivé à un point ou il ne pouvait plus se dérober.

J'ai élargi alors le sujet de notre entretien en prenant la lettre des Afro-Asiatiques comme un nouvel exemple de l'agitation inconsidérée menée par ce groupe et qui portait à l'organisation des Nations Unies un préjudice croissant. La répression des incidents d'Alger (1) aurait dû faire réfléchir ces représentants et les inciter à plus de modération. Il n'en était rien. Ils ne cherchaient qu'à poursuivre leur propagande irréfléchie. Certains d'entre eux voulaient maintenant, à la suite de l'expérience de Reggane (2), provoquer une réunion du Conseil de sécurité et une Assemblée extraordinaire. Cette attitude, s'il n'y était pas apporté un frein, risquait de poser à l'O.N.U. les plus sérieux problèmes.

(*Nations Unies, S 50-4-2-7*).

84

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 264. *Londres, 22 février 1960.*

Il semble que les raisons qui ont empêché et empêchent le gouvernement britannique d'accepter l'idée d'une association ou d'une adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun soient les suivantes :

Raisons politiques.

a. Le gouvernement britannique demeure attaché à une conception privilégiée du rôle de la Grande-Bretagne dans les affaires mondiales. Son rôle au sein du Commonwealth, ses relations particulières avec les États-Unis la conduisent à maintenir certaines distances à l'égard du continent européen.

(1) Allusion à la « semaine des barricades » : voir l'*Année politique 1960*, p. 270 et suiv.
(2) Allusion à l'explosion nucléaire du 13 février : voir ci-dessus le n° 70 (note).

b. La mentalité britannique est foncièrement hostile à la conception supranationale du Marché commun et l'opinion s'inquiète des prolongements politiques d'un système fondé à ses yeux sur une entente franco-allemande qui l'irrite et qu'elle redoute.

c. Accessoirement, le gouvernement britannique voit dans l'accord d'association entre le Marché commun et les T.O.M.[1] un facteur de division de l'Afrique et de discrimination à l'égard des territoires africains relevant de la zone sterling.

Raisons économiques.

a. La Grande-Bretagne ne peut accepter le principe d'une politique commerciale commune avec les Six; elle ne fait avec ceux-ci que 12 % de son commerce extérieur, elle fait par contre la moitié de son commerce extérieur avec le Commonwealth avec lequel elle entretient des rapports particuliers fondés sur des liens de réciprocité (préférence impériale, appartenance à la même zone monétaire); enfin, la livre sterling assure près de la moitié du commerce mondial.

b. Elle ne peut pas accepter non plus le principe d'une politique agricole commune. La Grande-Bretagne s'approvisionne en produits alimentaires au cours mondial et ceci, dans le cadre d'un système comportant le sacrifice de sa propre agriculture et l'octroi d'un marché privilégié au Commonwealth; le Marché commun compte s'approvisionner par priorité sur le marché local, dans le cadre d'un système assurant une certaine protection à son agriculture et comportant par là même l'acceptation de prix supérieurs aux cours mondiaux.

c. Elle entend garder son indépendance tarifaire, tant pour assurer la survivance du système de la préférence impériale que pour ménager ses possibilités de négociations au sein du G.A.T.T.

***

Seules les premières raisons ci-dessus indiquées ont un fondement sérieux : déjà, celle qui concerne la politique agricole commune est-elle moins valable puisqu'aussi bien il n'a jamais été question de soumettre entièrement l'agriculture britannique aux règles du Marché commun; on peut toutefois observer que l'inéluctable différence des coûts alimentaires entre la Grande-Bretagne et les Six conduit à des distorsions

[1] Les pays et territoires d'outre-mer avaient été associés par le traité de Rome à la Communauté économique européenne (convention du 25 mars 1957) en vue de leur développement économique et social. En même temps, les États européens s'étaient engagés à contribuer aux investissements nécessaires en dotant un Fonds européen de développement. L'accession à l'indépendance posait, dès janvier 1960, à l'occasion des négociations avec le Mali et Madagascar, le problème de l'association des pays d'outre-mer au Marché commun. Au début de juillet, un accord devait être réalisé lors de la session de l'Assemblée parlementaire européenne : les pays devenus indépendants pourraient rester dans l'Association jusqu'à expiration en 1962 de la convention d'application prévue par le traité de Rome; c'est à ce moment-là que le problème serait reposé. Le Conseil des ministres de la C.E.E. réuni à Bruxelles (17-19 octobre 1960) prendra des décisions en ce sens et précisera que les nouveaux États pourraient traiter directement, et sur un pied d'égalité, avec les institutions européennes.

sérieuses dans les prix de revient industriels et introduit par là même un élément de déséquilibre fondamental et pratiquement impossible à éliminer.

Quant à l'indépendance tarifaire, il s'agit soit d'un leurre, soit plus probablement d'un protectionnisme déguisé. Le tarif extérieur britannique est en passe de devenir le plus élevé de ceux des pays développés. Il est en tout cas nettement supérieur sur les produits manufacturés, spécialement les biens d'équipement, à la moyenne arithmétique des droits des Six dont le tarif extérieur commun ne s'écartera guère. Dans ces conditions, on voit mal comment la Grande-Bretagne pourra résister au mouvement général qui tend à abaisser les tarifs et pourquoi elle ne pourrait pas en pratique accepter une harmonisation de son tarif avec le tarif extérieur commun. L'argument tiré de la préférence impériale n'a pas beaucoup plus de valeur : en effet, d'une part, ce système paraît bien appelé à disparaître dans un délai de quelques années, d'autre part, les préférences que la Grande-Bretagne peut accorder à ses partenaires du Commonwealth touchent essentiellement les produits agricoles qui ne seraient pas nécessairement inclus dans un accord avec la C.E.E., et les matières premières qui seront généralement exemptes de droits chez les Six. Pour les produits industriels, cette préférence ne bénéficie guère jusqu'ici qu'au Canada qui aurait une certaine mauvaise grâce à prêcher à la fois le maintien des privilèges tarifaires en sa faveur et l'abaissement des tarifs pour les autres.

Le gouvernement britannique pourrait donc, par exemple, s'il le voulait, faire, sans grands frais, une proposition qui serait de nature à ébranler sérieusement le Marché commun : l'harmonisation de ses tarifs sur les produits industriels avec ceux du tarif extérieur commun.

Or, il n'a jamais tenté d'autre manœuvre concrète que la défense et l'illustration de sa conception de zone de libre-échange qui, si elle était appliquée à l'ensemble de l'Europe, permettrait à la Grande-Bretagne de devenir une plaque tournante et de jouer sur deux tableaux.

*
**

Il semble dès lors qu'aux raisons exposées ci-dessus, il faille en ajouter une autre, qui est une attitude de scepticisme et de condescendance à l'égard de l'œuvre entreprise à Six. L'opinion britannique n'arrive pas à se convaincre de l'ampleur et du caractère irréversible du mouvement et le gouvernement estime au surplus que les Six n'ont pas encore abordé les vraies difficultés : mise en place du tarif extérieur commun, politique agricole commune, politique commerciale commune, fonctionnement des mécanismes supranationaux qui ne sont guère appelés à jouer qu'à partir de la deuxième étape — et qu'ils n'arriveront pas à les surmonter. Il espère toujours que tôt ou tard, le Marché commun se disloquera, politiquement, grâce à des changements en Allemagne et en France, économiquement, grâce à l'établissement au lieu d'une union douanière d'une zone de libre-échange de fait assortie d'une protection maximale

inférieure à celle du tarif extérieur commun. Le gouvernement britannique estime sans doute que les forces agissant en ce sens seront suffisamment efficaces pour qu'il lui reste seulement à cueillir les fruits de sa patience.

*
**

Il ne faut guère s'attendre, si l'analyse ci-dessus est correcte, à voir le gouvernement britannique se départir de l'attitude constante qu'il a adoptée depuis le début, à l'égard de l'entreprise à Six : il sera d'autant moins conduit à le faire que son association avec ses partenaires du traité de Stockholm n'est pas de nature à lui donner une plus grande liberté de manœuvre sur le plan des principes comme sur le terrain pratique.

Néanmoins, si un règlement *de jure* des rapports entre les Six et les Sept paraît plus problématique et lointain que jamais, les chances de rapprochement pratique se sont accrues, tout au moins dans le domaine tarifaire; il est frappant de constater que dans un autre domaine important, celui des contingents, les Six et la Grande-Bretagne ont été amenés à faire sous l'impulsion américaine et sur une base mondiale ce qu'ils se refusaient il y a un peu plus d'un an à faire entre eux, éliminant ainsi dans leurs rapports ce problème irritant sans avoir pour autant souscrit à un accord formel; il est probable que les mêmes forces qui ont conduit à l'élimination des restrictions quantitatives joueront de la même manière en faveur de l'abaissement du niveau de la protection tarifaire : le processus sera sans doute plus difficile et plus long à réaliser, mais il paraît inéluctable.

En définitive, ce qui paraît aujourd'hui exclu, c'est l'établissement d'un arrangement multilatéral spécifiquement européen, ce qui paraît par contre plausible, c'est l'établissement au sein du monde occidental d'une structure très libérale des échanges affectant les rapports entre la Grande-Bretagne et les Sept, les uns et les autres conservant par ailleurs leurs politiques économiques propres.

La querelle entre les Six et les Sept paraît ainsi devoir perdre de son acuité immédiate, mais se déplacer du terrain essentiellement tarifaire et mercantile où le gouvernement britannique avait voulu la placer vers celui de la confrontation de systèmes économiques de structure et d'orientation politique différentes; la nécessité d'un système formel de relations entre ces deux groupes perdrait en même temps de son importance. Il semble que le gouvernement britannique commence d'ailleurs à s'en rendre compte, encore qu'il continue à proclamer avec force l'urgence d'une solution sous forme de l'établissement d'un accord multilatéral couvrant l'ensemble des pays membres de l'O.E.C.E. [1]

(DE-CE 1945-1960, n° 702, f°s 118-122.)

[1] Ce document porte une annotation manuscrite initiale : *Bonne dépêche. J.D.B. (?). Diffuser.*

85

Note de la Direction politique [1].

Conférence de Genève sur la cessation des expériences nucléaires

N. *Paris, 23 février 1960.*

Bien que le Département ne soit pas encore en possession des contre-propositions soviétiques, les informations jusqu'ici recueillies renforcent l'impression que les négociateurs de Genève s'orientent vers un compromis (Cf. la note du service des Affaires atomiques en date du 17 février 1960 [2]). Les experts soviétiques proposent l'arrêt de toutes les explosions nucléaires moyennant la mise en place du système de contrôle prévu par les experts en 1958. En ce qui concerne les expériences souterraines d'une puissance de plus de 20 kilotonnes, un délai de trois ans serait mis à profit pour mettre au point des procédés de détection plus efficaces que ceux primitivement envisagés.

De son côté, le président Eisenhower a déclaré que les négociations seront peut-être longues et difficiles, mais que ces dernières propositions marquaient un assouplissement de la position de l'U.R.S.S. et qu'elles allaient être étudiées avec attention. Le secrétaire d'État Herter s'est montré encore plus optimiste et a exprimé l'opinion que la Conférence sortait de l'impasse.

Il convient donc d'envisager quelle serait la situation de la France dans l'éventualité d'un accord entre les Trois.

Si un tel accord est conclu, il portera uniquement sur la cessation des expériences et ignorera complètement le problème de l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires et de leur utilisation à la fabrication d'armes nucléaires.

Il est évident que tout accord qui transformerait en loi internationale ce qui n'est aujourd'hui qu'une décision unilatérale des trois puissances et qui établirait un système de contrôle placerait la France dans une situation très difficile. Un tel accord serait en effet souscrit par toutes les puissances qui ont pris position en faveur de l'arrêt des expériences et par celles qui n'ont ni l'intention ni les moyens de se doter d'un armement nucléaire. Notre programme ultérieur d'expériences ne nous trouverait pas seulement totalement isolés, il pourrait servir de prétexte à une reprise de leur liberté par certains pays du bloc communiste qui auraient éventuellement adhéré et, peut-être même à la longue, par l'U.R.S.S. Si le traité est signé, il serait très difficile pour la France de

(1) Rédigée à l'intention du Ministre.

(2) Ci-après reproduite en annexe.

continuer à procéder à des essais, en tout cas dans l'atmosphère. L'étude de possibilités d'expériences souterraines devrait donc être accélérée.

En ce qui concerne la perspective de collaboration franco-américaine, un traité stipulant l'arrêt des expériences n'interdira pas nécessairement la conclusion d'un accord qui prévoirait une aide des États-Unis à la production d'armes nucléaires françaises. En effet, l'article I du projet de Genève interdit seulement à ses signataires de « provoquer, encourager, ou sous quelque prétexte que ce soit, prendre part à des explosions expérimentales d'armes atomiques où que ce soit ». En fait, nous sommes sans aucune garantie sur l'interprétation qui sera donnée à ce texte. Si elle est restrictive, elle peut interdire la conclusion d'un accord bilatéral postérieurement à l'entrée en vigueur d'un traité d'arrêt contrôlé des expériences.

ANNEXE

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE

Explosions atomiques et Conférence de Genève

N. *Paris, 17 février 1960.*

Le service de Presse [1] signale qu'un grand nombre de journalistes posent la question de savoir si, à la suite de l'explosion de Reggane, la France va demander à participer à la conférence de Genève [2].

Il y aurait sans doute intérêt à ce que le Ministre saisisse l'occasion de son audition à la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée pour procéder à une mise au point sur ce chapitre.

⁂

À cette occasion, le Ministre sera peut-être interrogé sur les dernières propositions faites par les Américains et les Soviétiques à la conférence de Genève [3].

La position américaine est officiellement connue. Elle tend à décider l'arrêt de toutes les expériences contrôlables, c'est-à-dire celles de tout calibre se déroulant sous la mer, dans l'atmosphère ou dans l'espace, mais laissant la liberté pour les expériences non détectables, c'est-à-dire celles inférieures à 20 kilotonnes (Ces expériences ne sont pas détectables, car elles se confondent avec de faibles secousses sismiques dont le nombre moyen annuel dépasse le millier).

La contre-proposition soviétique n'est pas connue officiellement. D'après les journaux, elle réclamerait l'arrêt de toutes les expériences, y compris celles qui sont de faible

(1) Du ministère des Affaires étrangères.
(2) Il s'agit de la Conférence sur la cessation des expériences nucléaires.
(3) Sur les propositions présentées à la Conférence le 11 février par les Américains, et le 16 février par les Soviétiques, se reporter à l'*Année politique 1960*, p. 408-409.

puissance exécutées sous terre, mais proposerait un travail en commun par les experts des trois puissances en vue de mettre au point les procédés de détection.

L'accord n'est donc pas fait entre les deux thèses, puisque les États-Unis seraient invités à accepter un arrêt des expériences souterraines qui ne serait pas lié à la possibilité, même théorique, d'un contrôle efficace. Néanmoins, les thèses se rapprochent et un compromis apparaît possible sur la base de premières informations reçues qui prévoyaient que les Soviets proposeraient seulement un moratoire de trois ans pour les expériences souterraines de petit calibre.

Il est évident que tout accord qui transformerait en loi internationale ce qui n'est aujourd'hui qu'une décision unilatérale des trois puissances et qui établirait un système de contrôle placerait la France dans une situation très difficile. Un tel accord serait en effet souscrit par toutes les puissances qui ont pris position en faveur de l'arrêt des expériences et par celles qui n'ont pas l'occasion de se doter d'un armement nucléaire. Notre programme ultérieur d'expériences ne nous trouverait pas seulement totalement isolé, il pourrait servir de prétexte à une reprise de leur liberté par certains pays du bloc communiste qui auraient éventuellement adhéré, et peut-être même à la longue, par l'U.R.S.S.

(Désarmement DT/4b.)

86

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 740 à 742 [1]. *Paris, 24 février 1960, 14 h. 30.*
Immédiat.

Le secrétaire général du Département a remis ce matin à 11 heures au chargé d'affaires du Maroc la réponse du gouvernement français à la note marocaine du 15 février 1960 dénonçant l'accord diplomatique du 28 mai 1956 [2].

« Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade du Maroc et a l'honneur de lui communiquer ce qui suit :

« Par une note en date du 15 février 1960, cette ambassade a informé le gouvernement de la République française que le gouvernement de Sa Majesté le Roi du Maroc avait décidé de dénoncer l'accord diplomatique en date du 28 mai 1956 liant les deux pays et de le considérer désormais comme nul et non avenu.

« Le gouvernement français a étudié avec attention la communication qui lui a été faite. Il estime que la décision du gouvernement de Sa Majesté le Roi du Maroc n'est pas conforme au principe selon lequel un traité conclu sans limitation de durée ne peut être dénoncé ou modifié

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 758-760).
[2] Sur cette note marocaine, voir ci-dessus le n° 72.

qu'à la suite d'un accord entre les parties contractrantes. Il rappelle, à cette occasion, que dans le préambule de la charte des Nations Unies, le respect des obligations de traités figure parmi les principes essentiels qui inspirent l'action des Nations Unies, principe que le Maroc s'est lui-même engagé à observer en adhérant à l'Organisation en 1956.

« Le gouvernement de la République française ne peut, en outre, accepter les motifs qu'a invoqués le gouvernement marocain pour expliquer sa décision. L'expérience qui s'est déroulée à Reggane le 13 février ne peut être considérée comme « gravement préjudiciable aux intérêts du Maroc ». Le seul préjudice qui aurait pu être invoqué aurait été une incidence sur l'état sanitaire de la population marocaine. Or, il est de fait, compte tenu des conditions dans lequelles l'expérience a été préparée et réalisée, qu'il n'y a eu aucun dommage de cette nature, ni même aucun risque de dommage.

« Le gouvernement français ne peut que prendre note du geste du gouvernement marocain et réserve pour sa part les conséquences qu'il pourrait en tirer sur le plan de ses rapports avec le Maroc.

« Le ministère des Affaires étrangères saisit... etc.

(Collection des télégrammes.)

87

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 948 à 953 [1]. Réservé. *Paris, 24 février 1960.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt du télégramme de M. Alphand que le Département a bien voulu me transmettre sous le n° 661 [2], dans lequel notre ambassadeur à Washington pose la question

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Washington (n°s 2787-2792).

[2] Passant outre aux assurances données à M. Parodi d'engager le processus d'évacuation avec discrétion, l'ambassade des États-Unis à Rabat consacrait le 11 février une conférence de presse et un communiqué à diverses décisions : la fermeture d'installations militaires, dont des stations radar, le départ de plusieurs escadrilles de chasseurs et l'évacuation imminente de la base de Camp Boulhaut. L'ambassade de France réagissait en précisant devant les journalistes que cette dernière base qui avait été achetée par la France lui appartenait et que le gouvernement français entendait la remettre à la disposition du gouvernement marocain. Le 12 février, M. Bouabid, président du Conseil marocain par intérim, faisait une mise au point tranchante par laquelle il déniait à la France sa qualité de propriétaire des bases aériennes, et affirmait que la procédure d'évacuation mise au point lors de la visite du président Eisenhower (Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1959-II, n°s 287 note, 301 et note) excluait l'intervention d'une tierce puissance.

Par télégramme n°s 964-968 du 18 février, non retenu (et retransmis à Rabat sous les n°s 661-665), M. Alphand interrogeait le Département en posant la question dont la teneur est indiquée dans le télégramme de Rabat ici reproduit.

de savoir s'il convient de continuer à exiger des Américains qu'ils envoient au gouvernement marocain la note mentionnant notre propriété de la base de Boulhaut, ou s'il est préférable de traiter la question dans le cadre plus large de l'évacuation de l'ensemble des bases franco-américaines du Maroc, en s'intéressant en premier lieu à celle de Port-Lyautey.

Mon sentiment est qu'il sera difficile d'obtenir satisfaction des Américains sur l'envoi de la note, après les déclarations qu'ont provoquées de la part de M. Bouabid les initiatives prises le 11 février par l'ambassade des États-Unis à Rabat (mon télégramme n° 756) [1]. Mais j'estime qu'il convient d'insister pour l'envoi de cette note, à laquelle nous n'envisagerions de recourir [2] que contre un engagement formel des Américains de nous faciliter les choses à Port-Lyautey en évacuant rapidement et discrètement la base. Cet engagement devrait être pris à Washington, et faire l'objet d'instructions précises et détaillées à l'ambassade des États-Unis à Rabat. L'expérience de Camp Boulhaut m'a montré en effet que les engagements pris par l'ambassade des États-Unis à Rabat ne présentaient pas une garantie sérieuse, et qu'ils n'étaient pas respectés, d'où les « malentendus » dont il est question dans le troisième paragraphe du télégramme de notre ambassade à Washington cité plus haut.

Ces « malentendus », ce sont en effet : les difficultés qu'a éprouvées cette ambassade à obtenir que la mention de la propriété française de la base figure dans la note américaine, et le fait que cette note n'ait pas encore été envoyée. C'est la rupture de l'engagement qu'avait pris dès le début et à plusieurs reprises l'ambassade des États-Unis de n'entourer l'évacuation de Camp Boulhaut d'aucune publicité. C'est l'arrivée un mois avant la date prévue de la garde marocaine à Boulhaut, qui a empêché les démontages que nous avions à y effectuer.

Ces initiatives américaines, surtout en ce qui concerne la publicité, ne pouvaient que rendre impossible le déroulement de la procédure que nous étions convenus avec les Américains d'appliquer, puisque cette procédure était (comme le savaient fort bien ces derniers) en contradiction avec la position officielle du gouvernement marocain qui, à maintes reprises, avait fait état de son intention de traiter directement avec eux la question des bases, *« sans intervention de la France »*.

Toutefois, le gouvernement marocain, par une de ces contradictions que l'on rencontre ici dans les domaines les plus variés, avait accepté en 1956 que le site XIV fût remis par les Américains aux Français, et par ces derniers aux Marocains. Il avait accepté l'application de notre procédure à Camp Boulhaut jusqu'au moment où la publicité donnée par les Américains à leur départ a conduit M. Bouabid à faire sa conférence de presse, afin de parer à toute attaque de l'opposition qui n'aurait pas manqué de lui reprocher de reconnaître implicitement la validité des

[1] Le télégramme de Rabat n°s 756-760 du 12 février, non retenu, analysait le texte de la déclaration de M. Bouabid (voir note précédente).

[2] Lire vraisemblablement : renoncer.

accords de 1951 en acceptant de recevoir une base « américaine » des mains de la France.

Le Département jugera par ces faits des conséquences — délibérées ou non — qu'a eues l'attitude de l'ambassade américaine. Il comprendra que des engagements pris par M. Yost ne me paraissent pas présenter une garantie suffisante, et que des promesses formelles de Washington me semblent nécessaires si l'on veut clore le chapitre de Camp Boulhaut en échange d'assurances que les Américains évacueront Port-Lyautey dans des conditions qui nous permettent d'y rester sans incident.

(Collection des télégrammes.)

88

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Leusse, Représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N.

T. n° 195 [1]. Urgent. *Paris, 25 février 1960, 18 h 10.*

Je me réfère à vos télégrammes n°s 89 [2] et 91 [3].

À la suite de l'intervention du représentant des Pays-Bas au Comité politique sur la question de Bizerte, il paraît nécessaire, ainsi que vous le

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Tunis (n°s 786-791), Ottawa (n°s 590-595), La Haye (n°s 213-218), Rome (n°s 1032-1037), Washington (n°s 2781-2786), Londres (n°s 2364-2369), Bonn (n°s 1422-1427). Il l'a été par courrier à Oslo (n° 37), Bruxelles (n° 222), Lisbonne (n° 111), Ankara (n° 214), Copenhague (n° 43), Luxembourg (n° 45), Athènes (n° 417).

[2] Par télégramme n° 89 du 23 février, non retenu, le représentant de la France au Conseil de l'O.T.A.N. indiquait que, d'après son collègue des Pays-Bas, l'ambassadeur de Tunisie à La Haye avait posé à M. Luns deux questions : quelle importance présentait Bizerte pour l'O.T.A.N. aux yeux des Pays-Bas ? S'agissant de Bizerte, devait-on considérer que la France parlait au nom des pays de l'O.T.A.N. et avec quel mandat ? Le ministre néerlandais n'avait donné aucune réponse définitive. Sur le premier point, il avait fait remarquer qu'il s'agissait d'une question militaire à soumettre à des experts, mais qu'il lui paraissait de prime abord certain que la base avait une réelle valeur stratégique. Sur le deuxième point, il avait observé que, d'un point de vue formel, la France ne détenait pas de mandat spécifique pour parler au nom de l'O.T.A.N.; il y avait lieu toutefois de considérer qu'elle avait une position et des responsabilités particulières en Méditerranée et que, de ce fait, il était normal qu'elle évoquât ce problème dans le cadre de la défense occidentale. Le représentant des Pays-Bas avait fait une communication à ce sujet à la réunion du Comité politique du 23 février; si d'autres capitales de l'O.T.A.N. avaient été approchées par les Tunisiens, les réponses à donner devraient être coordonnées et une consultation se tenir au préalable soit au Conseil, soit au Comité politique, dans les plus brefs délais.

[3] Du 24 février, non retenu. M. de Leusse avait rencontré la veille le général Norstad, qui l'avait entretenu de la question de la flotte de la Méditerranée, puis de Bizerte. À M. Bourguiba junior qui lui avait demandé de le voir, le général ne pourrait dire que Bizerte intéressait l'O.T.A.N.; Bizerte intéressait la France et par ce biais l'O.T.A.N., mais pas directement l'Alliance. Si un accord sur la flotte de Méditerranée intervenait, ce point de vue pourrait changer. En attendant, S.A.C.E.U.R. avait éliminé Bizerte de ses plans. Le général Norstad indiquerait à l'ambassadeur de Tunisie que le port présentait un intérêt vital pour la France, membre de l'Alliance.

suggérez, que vous fassiez au Conseil une déclaration s'inspirant des considérations contenues dans ma circulaire n° 12 [1] et dans mon télégramme à Bonn qui vous a été communiqué sous le n° 181 [2].

Vous soulignerez plus particulièrement les points suivants :

1. La base de Bizerte conserve une valeur stratégique considérable, compte tenu de sa situation géographique, de sa proximité de la métropole, de l'importance et du modernisme de ses installations.

2. Le statut juridique de la base est parfaitement clair. Par l'échange de lettres du 17 juin 1958 [3] :

a. La Tunisie a formellement consenti au maintien des forces françaises stationnées à Bizerte.

b. Le maintien des forces françaises est valable jusqu'au jour où un nouvel accord, que les deux gouvernements s'engagent à négocier, entrera en vigueur.

c. Ce nouvel accord aura pour objet d'établir « un régime provisoire destiné à assurer le maintien de la base stratégique de Bizerte, en attendant que les circonstances permettent de conclure un accord définitif à ce sujet ». Il est bien clair que les modalités futures de la présence de forces françaises à Bizerte seront fixées par les accords ainsi prévus.

Le gouvernement tunisien ne peut se délier par une décision unilatérale de ces engagements, consacrés dans un accord international librement conclu.

Vous marquerez qu'il résulte des deux ordres de considérations précédents, d'une part que la France, du fait de ses responsabilités particulières en Afrique et en Méditerranée, ne peut envisager ni d'abandonner la base de Bizerte, ni de laisser un vide s'y créer, d'autre part que le futur régime de la base est une question à régler par négociations bilatérales entre les deux pays intéressés, c'est-à-dire la France et la Tunisie.

En conséquence, vous indiquerez à vos collègues que le gouvernement français demande aux gouvernements alliés, dans le cas où ceux-ci seraient interrogés par le gouvernement tunisien, de lui répondre qu'à leur avis, Bizerte présente une importance capitale pour la France, qu'il appartient à la France et à la Tunisie d'en fixer entre elles le statut et que cet accord est dans l'intérêt du monde libre. D'une façon générale, il serait souhaitable qu'ils fassent ressortir que si l'O.T.A.N. n'est pas, en tant que telle, concernée par Bizerte, le sort de la base ne saurait cependant la laisser indifférente puisqu'il affecte au premier chef les intérêts d'une des principales puissances de l'Alliance.

(Collection des télégrammes.)

(1) Du 5 février, ci-dessus publiée sous le n° 54.

(2) Il s'agit du télégramme adressé à Bonn le 22 février sous les n°s 1356-1357, et ci-dessus analysé sous le n° 80 (note).

(3) Sur cet échange de lettres, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).

89

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à l'Ambassade de France à Tunis.

T. n°s 815 à 818. Réservé. *Paris, 25 février 1960, 22 h. 16.*

Je vous communique ci-après la réponse du gouvernement français à la note tunisienne du 16 février sur Bizerte (1). Cette réponse sera remise par M. Jean-Marc Boegner à son retour à Tunis.

« L'ambassade de France présente ses compliments au secrétariat d'État aux Affaires étrangères et a l'honneur d'accuser réception de la note de celui-ci en date du 16 février 1960 relative à la question de Bizerte.

« Pour sa part, le gouvernement français s'en tient à la position qu'il a déjà eu l'occasion d'exposer au gouvernement tunisien par sa note n° 401 en date du 3 février 1960 (2). Cette note, contrairement à ce que paraît penser le gouvernement tunisien, ne prétendait pas que ce gouvernement ait consenti au « maintien inconditionnel de forces françaises à Bizerte » et n'employait d'ailleurs pas une telle expression. Elle rappelait :

« A. D'une part que la Tunisie a, par l'échange de lettres du 17 juin 1958 (3), formellement consenti au maintien des forces françaises qui étaient stationnées à Bizerte. L'échange de lettres couvre juridiquement ce maintien jusqu'au jour où un nouvel accord négocié entre la France et la Tunisie entrera en vigueur.

« B. D'autre part, que ce nouvel accord doit avoir pour objet d'établir « un régime provisoire destiné à assurer le maintien de la base stratégique de Bizerte, en attendant que les circonstances permettent de conclure un accord définitif à ce sujet ». Il est bien clair que les modalités futures de la présence de forces françaises à Bizerte seront fixées par ce nouvel accord.

« Au reste, le gouvernement français estime préférable de s'abstenir de poursuivre une discussion point par point de tous les arguments développés par la note du 16 février et souhaite surtout retenir le désir, manifesté par le gouvernement tunisien, d'aboutir dans un esprit de bonne volonté et de compréhension au règlement du problème de Bizerte dont ce gouvernement souligne la complexité.

« Dans cette perspective, le gouvernement français demeure disposé à poursuivre dans le même esprit la négociation d'un accord qui, confor-

(1) La note tunisienne en question est ci-dessus publiée sous le n° 75.
(2) Ce document (daté du 4 février) est ci-dessus publié sous le n° 51.
(3) *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).

mément aux engagements souscrits le 17 juin 1958, déterminera les conditions d'organisation et d'utilisation de la base stratégique de Bizerte dans l'avenir.

« Dès maintenant, le gouvernement français étudie les modifications qui pourraient être apportées à l'implantation des forces françaises stationnées dans la base.

« L'ambassade de France saisit cette occasion... etc. »

(Collection des télégrammes.)

90

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 781. Confidentiel. *Moscou, 25 février 1960* (1).

(Reçu : le 27, 10 h. 53.)

Je me réfère à mon télégramme n° 733 (2).

1° La décision de créer, dans la capitale soviétique, une « Université de l'amitié des peuples », spécialisée dans la formation de « cadres nationaux » des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine s'explique dans une certaine mesure par des déboires que l'administration de l'Université de Moscou a connus récemment dans ses rapports avec les étudiants venus d'Afrique.

En effet, ainsi que cette ambassade l'a souligné à diverses reprises (3), un certain mouvement de désenchantement s'est répandu l'an dernier, notamment dans les rangs des étudiants arabes (4), déçus non seulement par les difficultés de la langue et les frictions avec leurs collègues soviétiques, mais encore par les obstacles rencontrés dans la poursuite de certaines études techniques, tant pour des raisons de sécurité que du fait de l'inadaptation des cours aux conditions propres de l'Afrique.

À la fin de l'année 1958, les étudiants africains se sont organisés en un syndicat, destiné à défendre les intérêts de ses membres contre les

(1) Par courrier en clair.

(2) Le télégramme n°s 733-737 du 24 février, non reproduit, annonçait la création à Moscou d'une « Université des peuples » pour aider les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine à former leurs cadres nationaux. D'autres créations soviétiques étaient également mentionnées à Conakry (« Institut polytechnique ») et à Addis-Abeba (École technique) entre autres.

(3) *Note du document :* Notamment dans nos dépêches n°s 934/E.U. du 9 juillet et 1009/E.U. du 23 juillet 1959 [Le premier de ces documents, relatif à l'attitude des Soviétiques vis-à-vis des étudiants arabes, n'a pas été retenu. Le second a été publié dans *D.D.F.,* 1959-II, n° 34].

(4) *Note du document :* Au nombre environ de 380 l'année dernière et d'environ 300 cette année.

autorités, par exemple en matière de logement, de déplacements, de cours, etc.

Les attaques de Nasser contre le communisme n'ont fait qu'aggraver cette tension. Tant et si bien que la crise qui s'était développée à l'intérieur de la M.G.U. (1) imposait de toute évidence aux autorités l'adoption de mesures propres à redresser la situation (2).

La création d'une université spéciale, où les étudiants de couleur seront soustraits aux contacts inopportuns, et où ils recevront un enseignement approprié aux conditions du pays dans lequel il leur faudra exercer plus tard leur métier, répond visiblement à ces diverses préoccupations.

D'ores et déjà, une faculté préparatoire pour les étrangers a été créée auprès de l'Université de Moscou, où sont données, en premier lieu, des leçons de russe. Parmi les 10 000 étudiants étrangers, originaires de cinquante-deux pays, qui étudient à l'heure actuelle dans les universités ou instituts de Moscou, Léningrad, Kharkov, Odessa, Sverdlovsk, Tachkent, et autres villes, nombreux sont ceux qui ont commencé leurs études dans cet établissement.

2° Si les étudiants venant de la R.A.U. se sont avérés pour la plupart réfractaires à la propagande locale, c'est essentiellement parce qu'ils avaient été l'objet d'une sévère sélection, compte tenu de leur caractère et de leurs antécédents.

Aussi bien, la décision créant l'« Université d'amitié des peuples » stipule-t-elle que ce sont les autorités soviétiques elles-mêmes qui se réservent le droit de recruter leurs futurs élèves, avec le concours des autorités gouvernementales ou en dehors d'elles. Le statut publié précise en effet que la demande d'admission devra être adressée « par l'entremise des organisations sociales ou des institutions gouvernementales des pays correspondants, par l'intermédiaire des ambassades et consulats de l'U.R.S.S. dans ces pays ou directement à l'Université ».

Donc, désormais, les représentants soviétiques dans la « zone de paix », habilités à offrir directement des bourses d'études aux aspirants locaux, disposeront d'un puissant moyen d'action supplémentaire auprès de l'opinion. Tant et si bien que, sous couleur d'apporter une « aide désintéressée » aux populations arriérées, l'U.R.S.S. travaille à la création dans ces pays d'une intelligentsia acquise aux vues du mouvement communiste international.

3° Ainsi, la nouvelle initiative apparaît-elle comme une pièce maîtresse de la politique de pénétration intellectuelle que Moscou mène dans les pays sous-développés, parallèlement à sa politique de pénétration économique. Et les élites locales qui, pendant des siècles, ont cherché en Occident leurs maîtres à penser, n'ont que trop tendance actuellement, eu égard aux succès spectaculaires remportés par la

(1) *Note du document :* Université d'État de Moscou.

(2) Voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 13 (Ligne suivie sur les conditions de la coopération entre les partis communistes et les régimes bourgeois dans les États arabes).

technique soviétique, à accepter les conseils de Moscou en ce qui concerne leur mode de développement.

C'est pourquoi le Kremlin se juge aujourd'hui en mesure de reprendre le grand dessein qu'il avait ébauché au lendemain du Congrès de Bakou, au moment où il croyait pouvoir identifier, aux yeux des masses musulmanes, la cause de la Révolution d'octobre avec celle de la libération de l'Orient. Et il ressuscite, sous une nouvelle forme mais sur une beaucoup plus vaste échelle, cette « Université des travailleurs de l'Est » qui, fondée en 1921, quelques mois après la clôture du « Congrès des peuples orientaux », a hébergé quelque 700 étudiants afro-asiatiques jusqu'aux grandes purges de 1936.

Certes, la nouvelle institution se différencie de l'ancienne en ce qu'elle ne se propose officiellement que de dispenser un enseignement technique. Mais l'intention qui préside à sa formation est attestée par le fait que son conseil d'administration comprend les représentants du Comité d'amitié avec les pays étrangers, du Conseil central des syndicats, et du Comité des organisations de jeunesse.

Son ouverture constitue donc incontestablement une nouvelle manœuvre politique de grand style en direction de l'Afrique, de l'Asie du sud-est et de l'Amérique latine [1].

(Collection des télégrammes.)

[1] Au moment où tant de pays recouvraient leur indépendance, la création de « l'Université de l'amitié des peuples » pouvait apparaître comme un nouveau moyen d'application des principes formulés dans la déclaration des représentants des partis communistes à la Conférence de 1957, tenue du 14 au 16 décembre (*D.D.F.*, 1957-II, n° 377), principes fondamentaux de la construction du socialisme, rappelés périodiquement en y apportant certaines nuances de méthode : voir le télégramme de Moscou n° 2263 du 13 juin, non reproduit, sur le quarantième anniversaire de la publication du livre de Lénine « Le gauchisme, maladie infantile du communisme ». Le projet de fondation de l'Université de l'amitié des peuples avait été annoncé par Khrouchtchev à Djakarta, lors de son voyage en Indonésie (Télégramme n°s 726-729 du 23 février, non reproduit).

91

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 105, 106 (1).
Secret. Réservé.

Prague, 26 février 1960, 18 h.

(*Reçu :* 21 h. 17.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1259 du 15 septembre 1959 (2).

Un membre de l'ambassade a recueilli les renseignements suivants auprès de l'un de ses collègues généralement bien informé, et qui lui a dit les tenir de « première main ».

Les blessés du F.L.N., accueillis par les autorités tchécoslovaques, se trouveraient actuellement tous ou la plupart d'entre eux dans deux localités : Sazava et Becvary (château) situées à proximité de la petite ville de Kutna-Hora. Leur nombre serait évalué à plus de 3 000, indication que je reproduis avec évidemment la réserve qui s'impose, mais qui correspond à l'ordre de grandeur figurant dans ma communication citée en référence. Ils passeraient pour ne pas désirer revenir en Algérie, préférant rester en Tchécoslovaquie et y travailler.

Il m'est revenu d'une autre source que d'assez nombreux Algériens se trouveraient actuellement en traitement dans plusieurs hôpitaux de Prague.

Je m'efforce de faire vérifier ces informations afin de pouvoir les confirmer s'il y a lieu et éventuellement les préciser.

(Collection des télégrammes.)

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger (*via* l'Intérieur, n° 390), Moscou (n°s 936-937), New York (n°s 1235-1236), Rabat (n°s 803-804, Tunis (n°s 859-860), Washington (n°s 3015-3016).

(2) Le télégramme de Prague n°s 1259-1261 du 15 septembre 1959, non reproduit, faisait état de l'accueil en Tchécoslovaquie de plusieurs milliers de blessés du F.L.N. Arrivant par avion charter, deux ou trois fois par semaine, ces Algériens, pour la plupart de grands blessés, étaient immédiatement dirigés sur des hôpitaux de Prague, puis envoyés en convalescence à Kolin pour les officiers, les autres dans des établissements peu éloignés de cette ville. Ils n'auraient pas toujours été satisfaits de leur sort, maintenus en isolement, avec une alimentation peu conforme à leurs goûts. Plus grave, de sérieuses bagarres et même des rixes généralisées auraient souvent terminé les discussions.

92

M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1011 à 1013 [1]. Réservé. *Rabat, 26 février 1960.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Des conversations qu'ont eues certains de mes collaborateurs avec des membres de l'ambassade des États-Unis à Rabat, des renseignements qui parviennent à cette ambassade, et surtout l'attitude des Américains lors de l'évacuation de Camp Boulhaut [2], me donnent l'impression d'une évolution de la politique des États-Unis au Maroc.

J'ai déjà signalé au Département à maintes reprises les initiatives américaines. Lorsque cette ambassade s'en plaint, nos amis s'en tirent par des explications embarrassées et ne manquent pas de réaffirmer le principe d'après lequel ils s'effacent au Maroc devant la France, dont ils reconnaissent qu'il est de l'intérêt de l'Occident qu'elle conserve une influence prépondérante.

Mais leur reconnaissance de ce principe est constamment démentie par les faits, et ils tendent de plus en plus à marquer de façon spectaculaire qu'ils ne sont pas solidaires de notre politique, et à entrer en compétition avec nous dans les domaines les plus variés.

Une des causes, ou en tout cas le prétexte, de cette attitude semble être un extrême pessimisme quant à l'évolution des rapports franco-marocains, qui conduirait les États-Unis, tout en s'abstenant de le reconnaître formellement, à envisager de prendre la relève de la France au Maroc, afin de ne pas être devancés par le monde communiste.

D'après les propos que tiennent certains collaborateurs de M. Yost, j'ai lieu de penser que c'est dans un sens très pessimiste qu'est renseigné le département d'État, et que la crise que traversent actuellement les rapports franco-marocains est présentée plutôt comme une détérioration définitive de ces rapports que comme une phase certes préoccupante, mais qui n'est pas la première de cette sorte, que nous traversons depuis l'indépendance.

Peut-être le Département estimera-t-il opportun de chercher à s'informer sur la manière dont le département d'État est renseigné quant à l'évolution des rapports franco-marocains par son ambassade à Rabat. Dans le cas où ces rapports seraient présentés sous le jour que je crains, notre ambassade à Washington pourrait remettre les choses au point, et modérer les inquiétudes dont l'exagération n'est peut-être pas dépourvue d'une certaine complaisance.

(Collection des télégrammes.)

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Washington (nos 3032-3034).

(2) Sur cette attitude, voir ci-dessus le n° 87 (et note).

93

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE [1]

La Chine populaire en 1960 et ses rapports avec l'U.R.S.S.

N. *Paris, 26 février 1960.*

Quelles que soient les interprétations données par les observateurs étrangers aux mouvements qui marquent l'évolution intérieure de la Chine populaire et de son développement matériel ainsi qu'aux objectifs de sa politique internationale, tous s'accordent à considérer que le régime établi à Pékin est durable et que la croissance rapide de la puissance chinoise sous l'impulsion du parti communiste pose au monde un problème nouveau extrêmement important et qui doit faire l'objet de toute l'attention des nations qualifiées d'« occidentales ».

Si l'expression « péril jaune » peut de par sa forme même prêter à sourire, toute ironie devant le danger d'une affirmation de puissance asiatique, qui pouvait à la rigueur se concevoir lorsque l'empire le plus peuplé du monde était en proie à l'anarchie et à l'impuissance et que les épidémies et les famines y résorbaient généreusement son perpétuel excès de population, ne serait plus de mise aujourd'hui.

En 1978 (dans quelques années!), selon les estimations les plus restrictives, il y aura plus d'un milliard de Chinois. Malgré les travaux d'hydraulique considérables entrepris dans la Chine des « dix-huit provinces » et les efforts de colonisation des terres sans eau ou gagnées par les sables qui s'étendent au nord et à l'ouest de la Grande Muraille, malgré la mise en route de nouvelles usines d'engrais chimiques et l'expérimentation (souvent malheureuse) de nouvelles méthodes de culture, il est loin d'être sûr que l'augmentation de la production agricole suivra celle de la population dans un pays où de tout temps, les terres cultivables ont fait l'objet d'un jardinage minutieux. Par ailleurs, les événements d'Indonésie le prouvent [2], l'essaimage de larges colonies chinoises dans les nations indépendantes de l'Asie du Sud ne peut plus être considéré comme une solution d'avenir pour alléger la pression démographique de la Chine du Sud.

Ce n'est pas faire preuve de pessimisme que penser qu'une nation de plus d'un milliard d'hommes, instruite, intelligente, disciplinée et pauvre,

[1] Rédigée par M. Georges Perruche, conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la sous-direction d'Asie-Océanie. Elle a été diffusée par bordereau n° 18/AS du 27 février.

[2] En mai 1959, le gouvernement indonésien avait décidé l'expulsion de tous les commerçants chinois résidant dans l'intérieur de Java, mesure qui avait provoqué une vive tension entre Pékin et Djakarta. Toutefois, un traité signé par la suite à Pékin sur la double nationalité des Chinois d'Indonésie traduisait un souci de conciliation.

imbue par surcroît d'un orgueil racial souvent sous-estimé de l'Occident, posera à brève échéance une grave question au monde. Il n'est pas déraisonnable d'imaginer que l'U.R.S.S. elle-même en a déjà une conscience très précise.

Les études sur la Chine et la définition d'une politique à l'égard de ce pays sont rendues particulièrement difficiles en raison, d'une part, des déformations que ses gouvernants font subir aux données économiques à des fins de propagande, d'autre part du fait de l'attitude passionnelle qu'adoptent ordinairement les politiciens et le public des démocraties occidentales dès qu'il s'agit de la Chine.

Si l'interprétation des différentes démarches de politique intérieure ou extérieure du gouvernement de Pékin, plus encore peut-être qu'en ce qui concerne la politique soviétique, doit nécessairement prêter à des hypothèses différentes conduisant à des conclusions provisoires variées, le comportement de la Chine populaire et les buts qu'elle tend à atteindre sont dans leurs grandes lignes assez bien définis. Nul « mystère » n'existe relativement à la Chine, nulle « méconnaissance de la mentalité chinoise profonde » ne vient « fausser les calculs » des experts américains ou européens comme voudraient le faire croire certains spécialistes japonais des affaires chinoises, nulles « illusions » ne sont entretenues par eux sur la précarité des liens russo-soviétiques : simplement, un certain nombre d'hypothèses basées sur les données réelles doivent être faites lorsqu'il s'agit de prévoir une politique à échéance éloignée vis-à-vis de la Chine. Se borner à constater dans le détail les manifestations tangibles de la politique chinoise ou à enregistrer les déclarations des dirigeants communistes est un travail certes nécessaire, mais qui demeure stérile s'il n'est procédé à une tentative d'interprétation rationnelle de ces données premières.

*
**

Plus grande que les États-Unis, dix-huit fois plus étendue que la France, la Chine compte en 1960, d'après les derniers recensements, quelque 700 millions d'habitants.

Sous l'impulsion vigoureuse et omnipotente du parti communiste chinois, un effort gigantesque de mise en valeur et d'industrialisation a été mené depuis 1949 au moyen d'une mobilisation générale de la population et grâce à l'aide technique et financière des pays du bloc socialiste, notamment, de l'U.R.S.S.

Deux aspects majeurs doivent être relevés dans cette transformation d'un pays arriéré en une grande puissance industrielle moderne :

1° Le développement de la production de la Chine populaire dans ses dix premières années d'existence s'est effectué à un rythme beaucoup plus rapide que celui de l'U.R.S.S. entre 1920 et 1929.

2° La population de la Chine continentale évaluée à 582 millions d'habitants en 1953 approchera en 1960 de 700 millions.

Tous les renseignements qui proviennent de Chine tendent à prouver qu'en dépit d'à-coups accidentels, la production continuera de croître et les calculs des statisticiens prévoient que la population aura doublé dans une trentaine d'années.

Si l'infrastructure industrielle de cet immense empire est encore bien faible, son alliance avec l'U.R.S.S., qui vient de s'assurer une avance appréciable en matière d'armement, lui permet déjà de parler en grande puissance. Le gouvernement de Pékin n'a pas hésité dès 1950 à intervenir militairement hors de ses frontières et ne cesse de rappeler au monde sa force grandissante.

Cette attitude implacablement agressive des dirigeants de la Chine populaire depuis leur arrivée au pouvoir doit constituer la préoccupation principale des puissances d'Occident à un moment où, devant l'épouvantable pouvoir de destruction des armes actuelles, un essai de stabilisation générale des positions acquises sur le globe semble se dessiner.

Vis-à-vis de cette « détente », les chefs communistes chinois professent officiellement l'opinion suivante : les récents succès soviétiques dans le domaine des fusées ont forcé les Américains à faire quelques gestes de paix. Cependant, derrière ce « rideau de paix », ils accélèrent leurs préparatifs de guerre, cherchant à gagner du temps pour rattraper l'U.R.S.S. Si les « impérialistes » occidentaux, méprisant les efforts de paix de l'Union soviétique et continuant à ignorer sa puissance, osent déclencher une guerre d'agression, ils encourront la destruction finale.

S'il est peu probable qu'un pays qui se sent distancé dans le domaine de l'armement entreprenne une guerre d'agression, on ne doit toutefois pas exclure que les dirigeants chinois souhaiteraient voir l'U.R.S.S. profiter d'une supériorité qui peut n'être que momentanée afin d'obtenir par la pression des concessions des États-Unis (notamment en ce qui concerne Formose) et qu'ils considèrent même que si cette pression provoquait un conflit, l'adversaire serait rapidement et définitivement détruit et que la puissance communiste régnerait aussitôt sur le globe. Cette dernière éventualité étant acceptée d'un cœur d'autant plus léger que, dans le camp supposé vainqueur, l'U.R.S.S. industrialisée sortirait vraisemblablement beaucoup plus meurtrie d'une guerre nucléaire que la Chine largement décentralisée des communes populaires.

Vivant en vase clos, grisés par leurs succès initiaux, intoxiqués par leur propre propagande, mal informés de la situation prévalant dans le monde non communiste, les responsables actuels des destinées de la Chine peuvent donc être amenés à risquer le tout pour le tout, à créer une situation où bon gré, mal gré, l'U.R.S.S. se verra engagée à leurs côtés dans un conflit dont pourrait dépendre le sort même de notre civilisation. Cette éventualité oblige à étudier avec une attention particulière l'évolution des rapports entre l'Union soviétique et la Chine populaire.

Rapports sino-soviétiques.

Une description des rapports entre les deux plus grands pays du camp socialiste d'après les déclarations officielles de leurs gouvernements consisterait en une longue suite d'affirmations d'amitié indestructible, de fraternité socialiste et de communauté de vues en ce qui concerne tous les problèmes mondiaux.

Sur le plan des réalisations matérielles, l'U.R.S.S. a fourni une assistance substantielle à l'État socialiste chinois au cours de ses dix premières années d'existence, l'aidant par l'envoi de techniciens et d'un matériel considérable à poser les bases d'une industrie moderne, et lui fournissant des armes pour équiper son armée.

Si l'on excepte la querelle sino-indienne où elle a affecté une attitude de neutralité, l'Union soviétique a toujours appuyé la politique extérieure chinoise (notamment à l'encontre des États-Unis en ce qui concerne Formose) et a toujours préconisé l'admission à l'O.N.U. du gouvernement de Pékin. Pendant la guerre de Corée et celle d'Indochine, lors de la révolte hongroise comme au moment de la crise de Berlin, Moscou et Pékin ont toujours manifesté leur unité d'action.

Au regard de ces déclarations innombrables d'amitié et de ces manifestations tangibles de coopération, c'est à grand peine que les observateurs étrangers parviennent à réunir, par des analyses minutieuses de textes ou à l'aide de rapports sur des prises de position particulières, les indices de certaines divergences entre dirigeants soviétiques et chinois.

Sur le plan idéologique, il est à remarquer que les communistes chinois se sont toujours montrés beaucoup plus réticents que les Soviétiques dans leurs critiques de Staline, mettant systématiquement l'accent plus sur son « inappréciable contribution » à la cause du communisme que sur « les erreurs qu'il a commises à la fin de sa vie »; cette tendance à minimiser les errements du successeur de Lénine s'est vue confirmée tout récemment lors de la célébration du quatre-vingtième anniversaire de sa naissance.

D'autre part, les attaques choinoises contre le « révisionnisme yougoslave » ont revêtu une beaucoup plus grande virulence que celles émanant de Moscou, l'initiative en étant d'ailleurs venue de Pékin, avec l'éditorial du *J.M.J.P.* du 5 mai 1958, intitulé : « Il faut critiquer le révisionnisme moderne ». Le ton de cet article, comme celui des critiques adressées au parti communiste yougoslave lors du huitième Congrès national du P.C.C., indiquait clairement que les communistes chinois n'étaient pas fâchés, en reprenant le flambeau de l'antirévisionnisme, de montrer que l'U.R.S.S. n'avait ni le monopole ni le privilège de la défense de l'orthodoxie doctrinale.

L'on peut enfin relever deux points sinon de frictions caractérisées, tout au moins de nettes divergences dans la question des contradictions internes et dans celle des communes populaires. Le célèbre discours de Mao Tsé-Toung du 27 février 1957, publié en juin de la même année sous une forme « révisée et enrichie » par l'agence Hsinhua, représente

de toute évidence, dans l'esprit des communistes chinois, une importante contribution à l'« enrichissement du trésor du marxisme », alors que la presse chinoise n'a jamais fait la moindre allusion à une quelconque contribution doctrinale de Khrouchtchev. Le fait que celui-ci ait déclaré à un journaliste américain : « Nous n'avons point de contradictions de cette nature dans la société soviétique » et que, à en croire un commentaire de la presse communiste française, les milieux politiques soviétiques aient « insisté sur le fait que les problèmes posés par le discours de Mao Tsé-Toung concernent avant tout la Chine et qu'il ne peut en être tiré de conclusions *a priori* pour un pays comme l'U.R.S.S. » dénote bien, de la part des Soviétiques, une certaine irritation devant les prétentions — au reste justifiées — de la Chine à un apport doctrinal aux « vérités universelles du marxisme-léninisme ».

Quant aux communes populaires — dont la propagande chinoise a pris soin de souligner qu'elles ne constituaient aucunement une simple expérience pratique limitée à la Chine, mais bien « l'unité sociale de base du passage du socialisme au communisme » valable pour d'autres pays de structure analogue à celle de la Chine — l'on sait le peu de cas qu'en a fait publiquement Khrouchtchev, rappelant ironiquement l'expérience soviétique des agropols. Le fait qu'en dépit des « réajustements » qu'il a dû apporter à cette institution, le P.C.C. reste toujours aussi entier quant à ses mérites intrinsèques montre bien que la Chine s'estime seule juge des méthodes les plus appropriées à ses « conditions spécifiques ». Cette thèse des « conditions spécifiques », bien utile pour éviter toute dissension ouverte sur le plan doctrinal, ne doit d'ailleurs pas être confondue avec celle de la « diversité des voies menant au communisme », à laquelle le P.C.C. s'est toujours farouchement opposé.

Cette prétention de Pékin à dispenser la doctrine au même titre que Moscou ne fait que souligner la volonté des communistes chinois de traiter d'égal à égal avec les théoriciens soviétiques.

Il n'en reste pas moins que, face à un monde objet de leur méfiance ou de leur hostilité, les deux partenaires peuvent considérer que leur alliance est à bénéfice réciproque. Si la Chine communiste doit à l'U.R.S.S. de pouvoir aujourd'hui parler en grande puissance, celle-ci a certainement acquis un prestige et une force accrus du fait de la naissance d'un régime ami dans le pays que longe son immense frontière asiatique.

On ne saurait affirmer cependant que, dans l'avenir, les intérêts nationaux des deux grands pays socialistes n'en viendront pas à s'opposer.

La situation intérieure et la position internationale de l'Union soviétique ne sont plus celles qui prévalaient à la fin de la seconde guerre mondiale. La réparation des ruines consécutives au conflit et l'augmentation de la production ont donné au citoyen soviétique un niveau de vie que le citoyen chinois n'est pas susceptible d'atteindre avant de longues années. L'opinion publique plus évoluée, mieux informée, dénuée de préjugé racial vis-à-vis de l'Occident, certainement délivrée par les récents succès soviétiques en matière de fusées de tout complexe

d'encerclement, semble beaucoup plus disposée à se livrer avec l'Ouest à une compétition pacifique, où elle considère les Russes bien placés pour vaincre, qu'à risquer un conflit armé pour satisfaire les susceptibilités nationales chinoises.

Cette attitude s'est concrétisée sur le plan gouvernemental par les invitations à la modération dans les relations internationales données par M. Khrouchtchev lors du voyage qu'il fit à Pékin à son retour des États-Unis, au début d'octobre 1959 (1). Malgré les approbations officielles qui ont été prodiguées depuis par les communistes chinois, leur froideur initiale à la politique de détente inaugurée par l'U.R.S.S. semble persister.

Agressifs parce qu'ils estiment avoir peu à perdre dans un conflit, spartiates parce que pauvres, les Chinois peuvent se révéler pour les Russes des alliés dangereux. Par son poids même, la Chine constitue au sein du bloc socialiste un second pôle d'attraction, un second centre de direction tant pour les partenaires plus petits que pour les partis communistes de l'extérieur, et en particulier ceux des nations non engagées d'Asie et d'Afrique. Dans toutes ses manifestations de politique extérieure, Pékin semble donner le pas à ses intérêts nationaux et s'attacher à édifier d'abord la grandeur et la puissance de la Chine. Pour le moment, cette édification s'opère à l'ombre de la force russe, jamais la propagande chinoise ne mentionne l'expression « camp socialiste » sans y adjoindre les mots : « dirigé par l'Union soviétique ». Le rythme de croissance de la puissance chinoise, l'ampleur de l'expansion démographique et la colonisation intérieure systématique pratiquée par l'envoi de millions de pionniers de race Han vers les marches frontières du Nord et de l'Ouest ne laissent vraisemblablement pas indifférente l'U.R.S.S., dont la population ne dépasse pas 63 millions dans l'ensemble de ses territoires d'Asie.

En ce qui concerne ce qu'on pourrait appeler la conquête des « marchés extérieurs », c'est-à-dire l'extension du communisme dans les nations sous-développées d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, il est difficile pour le présent de prouver qu'il y ait, entre l'U.R.S.S. et la Chine, rivalité, partage préalable de zones d'influence ou action solidaire.

Dans certaines zones déterminées, l'action de propagande ou de subversion semble revenir par priorité à l'un ou l'autre des deux partenaires. Il en est ainsi de la péninsule indochinoise où la position chinoise paraît prépondérante aussi bien en R.D.V.N. que dans le soutien des mouvements communistes au Vietnam Sud, au Laos et au Cambodge.

Pour des raisons de proximité et par tradition historique, c'est l'influence soviétique qui se fait surtout sentir en Afghanistan, en Irak et d'une façon générale dans le Moyen-Orient, à l'exception du Yémen où les Chinois ont entrepris un effort d'assistance technique considérable.

Sous le rapport de leur action en Afrique, l'U.R.S.S. et la Chine populaire se trouvent dans des conditions différentes. Si la première dispose

(1) Sur le voyage du leader soviétique à Pékin, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 182, 215.

d'une plus grande puissance économique et peut en outre faire intervenir les pays satellites de l'Europe de l'Est, sa politique vis-à-vis des États d'Occident l'oblige à agir avec une certaine prudence. D'où, en particulier, le décalage que l'on peut observer entre les positions officielles devant le problème algérien des gouvernements de Moscou et de Pékin, ce dernier seul ayant reconnu le « G.P.R.A. ».

La Chine populaire, au contraire, ne s'estime tenue à aucun ménagement envers les Occidentaux. Servie par sa qualité de nation « non blanche », elle peut se présenter devant les Africains comme l'exemple idéal d'un pays sous-développé qui, grâce à l'excellente « recette » communiste chinoise, a rejeté le joug des « impérialistes » et conquis en quelques années la dignité de grande puissance.

En Inde, où le nationalisme arrogant de la Chine populaire a éveillé une grande méfiance, on peut penser que l'U.R.S.S. est mieux placée pour agir. Elle est en outre la seule à posséder les moyens matériels permettant d'appuyer sa propagande d'une aide économique à la mesure de cet immense pays.

L'Indonésie, inquiétée par sa forte minorité chinoise et les liens que celle-ci entretient avec Pékin, se montre peut-être plus perméable à la propagande de Moscou où le parti communiste indonésien semble prendres ses ordres.

Au Japon par contre, étant donné que les relations avec l'U.R.S.S. sont encore obscurcies par des différends territoriaux, c'est probablement la Chine, nation asiatique et marché traditionnel pour l'industrie japonaise, qui pourra faire entendre sa voix avec le plus d'efficacité.

Divers avis ont été émis en ce qui concerne l'allégeance du gouvernement satellite de Pyongyang, instrument de subversion pour toute la péninsule coréenne. D'obédience purement soviétique depuis sa création jusqu'à l'agression de 1950 contre la République de Corée, il paraît avoir été sensiblement influencé par le gouvernement de Pékin du fait de la présence pendant plusieurs années sur son territoire d'importants contingents de l'armée chinoise. Après la fin de la guerre de Corée et le retrait progressif des troupes de Pékin, il semble que l'influence soviétique soit à nouveau prépondérante, une grande partie des cadres du gouvernement de Pyongyang demeurant composée de Coréens formés en U.R.S.S.

Quelles que soient les circonstances qui conditionnent les domaines respectifs d'action russe et chinois à l'extérieur du bloc communiste, les propagandes des deux partenaires concourent pour le moment à un but commun qui est de dresser contre l'Occident les pays nouvellement indépendants ou qui tendent à le devenir.

Rien ne montre toutefois que les dirigeants russes et chinois soient, dans leur politique envers le reste du monde, animés plus par la volonté de répandre le régime communiste que par celle d'étendre la puissance de leurs pays respectifs. On peut concevoir que jusqu'ici, l'action chinoise en Asie et en Afrique a servi les buts stratégiques de l'U.R.S.S. dans sa rivalité avec les pays d'Occident. En sera-t-il de même demain si

l'auxiliaire chinois tend à mettre son influence extérieure au service de ses ambitions proprement nationales ?

Pour le moment, étant donné le système d'alliances où elle est engagée et la commune idéologie dont elle se réclame avec l'U.R.S.S., il est à craindre que la Chine populaire, grisée par la suprématie qu'elle estime écrasante du vent d'Est sur le vent d'Ouest, ne constitue l'élément intransigeant, donc dangereux, de ce que notre ambassadeur à Moscou appelle fort justement la « dyarchie » du monde communiste.

C'est en considération de cet état d'esprit et compte tenu du rythme accéléré du développement chinois que le secrétaire d'État américain déclarait le 19 février 1960 que d'ici quinze à vingt ans, la Chine communiste pourrait représenter pour les États-Unis une menace militaire plus importante que l'U.R.S.S.

On peut espérer cependant qu'absorbée par la construction socialiste, découvrant que les tâches qu'elle s'est assignées requièrent plus de temps qu'elle n'avait cru dans son enthousiasme du début et que, tout bien considéré, ses manifestations continuelles d'hostilité contre les nations à qui elle affecte de reprocher essentiellement leur organisation sociale sont sans efficacité, la Chine de Pékin saura trouver sans conflit, dans ce monde en perpétuel devenir, la place à laquelle elle peut légitimement prétendre.

(Asie-Chine 10-23-7.)

94

M. Belle, Ambassadeur de France à Djakarta,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 31 à 36 (1). *Djakarta, 27 février 1960, 16 h. 25, 16 h. 20.*
Priorité absolue.
(*Reçu :* 17 h. 19, 19 h. 19.)

Prononçant devant le Parlement indonésien un discours dont le Département doit déjà posséder la teneur, M. Khrouchtchev (2) a tenu hier soir sur les « pays colonialistes et capitalistes » des propos de guerre froide dont la violence et l'impertinence peuvent surprendre de la part d'un homme d'État qui se dispose à prendre part dans deux mois à une rencontre au sommet présumée située sous les auspices du « Camp David » (3). La brutalité des affirmations de M. Khrouchtchev, ses allusions implicites mais directes à plusieurs nations occidentales, parmi lesquelles ses trois futurs partenaires au sommet, la virulence de ses relances idéologiques en matière de colonialisme et de capitalisme, la façon délibérée dont, du Japon à l'Amérique latine, il a dirigé contre les États-Unis certaines de ses attaques, alors que le président Eisenhower

(1) Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Belgrade, Bonn, Madrid, Rome-Quirinal et Varsovie, ainsi qu'au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 217). Il l'a été par fil aux postes de Bangkok (n° 183), Canberra (n° 42), Londres (nos 2559-2564), Hong-Kong (n° 14), Moscou (nos 939-944), New York (nos 1247-1252), Ottawa (nos 619-624), Saïgon (n° 182), et Washington (nos 3049-3054). Il l'a été par valise du 1er mars à New Delhi (n° 322), Tokyo (n° 270), Vientiane (n° 186).

(2) En février 1960, le chef du gouvernement soviétique effectuait, dans l'Asie du sud et du sud-est, un long voyage qui constituait le pendant de celui que le Président américain avait accompli, en décembre 1959, dans l'Asie du sud et du sud-ouest (Sur ce dernier voyage, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 268, note). M. Khrouchtchev, arrivé à New Delhi le 11 février, prononçait devant le Parlement indien un discours où il rappelait l'oppression par les pays occidentaux de leurs colonies d'Asie et d'Amérique du Sud et condamnait les blocs militaires; la visite en Inde s'achevait sur un communiqué publié le 17 février, où un *satisfecit* mutuel était décerné dans le domaine du désarmement à l'U.R.S.S. et à l'Inde. Le chef d'État soviétique quittait l'Inde pour la Birmanie le 15 février (un communiqué du 18 faisait état de l'appui de M. Khrouchtchev à la politique de neutralité et de non-alignement birmane). Après Rangoon, il se rendait en Indonésie où il tenait un violent discours le 26 février devant le Parlement de Djakarta. Après un arrêt sur le chemin de retour à Calcutta (1er mars), M. Khrouchtchev s'arrêtera trois jours en Afghanistan (2-5 mars); le communiqué final réaffirmera l'attachement de Caboul à une politique de neutralité.

(3) Dans son discours devant le Parlement indonésien, M. Khrouchtchev avait justifié l'acceptation par l'U.R.S.S. de la prochaine conférence au sommet, bien qu'elle ne fût pas considérée par les Soviétiques comme représentative. Moscou regrettait l'absence de la Chine populaire, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de pays africains. M. Khrouchtchev avait exprimé sa certitude que « le temps n'était pas lointain où ces pays obtiendraient la place qui leur revient légitimement lors de la solution des principaux problèmes ». Le texte du passage du discours de M. Khrouchtchev relatif à la composition de la Conférence au sommet fit l'objet du télégramme de Moscou n° 872, du 1er mars, non reproduit.

accomplit au même moment un voyage latino-américain [1]; le soin avec lequel il a délibérément rassemblé dans une même apostrophe tous les facteurs politiques, économiques, sociaux, psychologiques de la confrontation de l'Est et de l'Ouest; tout cela ne manquera évidemment pas d'être apprécié par le Département, et à son niveau lorsqu'il sera en possession du texte intégral du discours.

Il appartient toutefois à ce poste de souligner, à titre d'élément complémentaire d'appréciation, que la soudaine brutalité de M. Khrouchtchev doit être également étudiée en fonction des conditions politiques spéciales qui forment le cadre du voyage de M. Khrouchtchev dans le Sud-est asiatique et en fonction de facteurs présumés dont l'Indonésie est le lieu de convergence actuel. Une dépêche à ce sujet parviendra au Département par la valise.

Dans cette perspective, il apparaît en demi-teinte, mais clairement cependant, que c'est essentiellement en fonction de la proximité et de l'énorme potentiel de la Chine que M. Khrouchtchev, pensant en Russe pendant qu'il parlait en Soviétique, a jugé bon de frapper puissamment, à temps, à son profit, l'opinion d'une vaste et... [2] aire géographique qui promet d'être incessamment le lieu d'une intense rivalité d'influence.

Le même raisonnement sur le plan de cette rivalité était également valable — et d'une façon beaucoup moins virtuelle — en fonction du monde afro-asiatique de Bandoung. Là encore, parler avec éclat et puissance était nécessité de propagande auprès de la masse.

M. K. ne pouvait le faire à New Delhi. Il ne pouvait le faire qu'en Indonésie. Il ne l'a pas fait à demi. Reste à savoir quel sera son langage à Calcutta [3] lorsque après avoir entraîné le président Soekarno dans le sillage de la guerre froide, il se trouvera devant le tout autre neutraliste qu'est M. Nehru.

Replacées dans le cadre ci-dessus, l'affaire d'Ambon [4] et l'offre éventuelle d'une coopération nucléaire prennent en dépit du démenti un relief symbolique qui sollicite l'attention.

Quant au communiqué final, qui doit être publié demain, on escompte ici qu'il ferait état d'un certain nombre de points importants

[1] Le Président américain se rendait au Brésil, où il avait des entretiens le 23 février avec le président Kubitschek. Il séjournait en Argentine du 26 au 29 février, puis au Chili (1er mars) et en Uruguay (1er-3 mars).

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lors de son arrêt à Calcutta le 1er mars, M. Khrouchtchev avait un nouvel entretien avec M. Nehru. Parmi les problèmes dont les deux interlocuteurs s'entretenaient, figurait celui du désarmement. Par ailleurs, toujours le 1er mars, dans un discours à Calcutta, le Premier ministre indien déclarait que les prochaines conférences au sommet devraient comprendre des représentants de l'Asie.

[4] Durant le voyage de M. Khrouchtchev avait été posée à Ambon la première pierre d'un institut technologique à construire avec l'aide de l'Union soviétique et qui préparerait les cadres de spécialistes indonésiens dans le domaine de la construction navale et de l'océanographie. Au cours d'une conférence de presse, M. Khrouchtchev, interrogé sur l'intention de l'Union soviétique de construire une base militaire en Indonésie sur l'île d'Ambon, aurait répondu que l'U.R.S.S. avait réduit ses forces armées dans les bases militaires qu'elle possédait en pays étrangers et qu'elle se prononçait pour leur liquidation.

concernant l'assistance technique et il est permis de penser que, l'effet pratique recherché par Moscou ayant été atteint par le discours de Khrouchtchev, celui-ci témoignera sur le plan politique de plus de mesure, sinon de moins de franchise [1].

(Collection des télégrammes.)

95

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 792 à 798 [2]. Priorité. Très secret. Réservé.

Tunis, 29 février 1960, 19 h., 20 h.

(*Reçu :* 22 h. 05, 22 h. 10, 22 h. 15, 22 h. 20.)

Suite à mon télégramme nos 790-791 [3].

J'ai remis ensuite à MM. Ladgham et Mokkadem le texte de la réponse du gouvernement français à la note tunisienne du 16 février sur Bizerte [4]. J'ai souligné que, comme l'indiquait notre communication, on étudiait actuellement à Paris les modifications qui pourraient être apportées à l'implantation des forces françaises stationnées dans la base, ce qui soulevait des problèmes complexes en raison des dispositions à prendre pour le regroupement du personnel et le transfert du matériel. Je serais en mesure à mon retour de Paris de fournir à cet égard des précisions au gouvernement tunisien. De même, la question de l'arsenal de Sidi-Abdallah faisait l'objet d'un examen approfondi dont il convenait d'attendre les conclusions.

M. Ladgham, qui n'avait jeté qu'un coup d'œil très rapide sur notre note, m'a dit qu'il en retirait l'impression que le gouvernement français paraissait vouloir mettre un terme aux négociations sur Bizerte. J'ai répondu que, si nous estimions préférable de ne pas poursuivre la polémique, nous souhaitions néanmoins continuer les conversations en vue d'aboutir à un accord. M. Ladgham m'a laissé entendre qu'il fallait pro-

(1) Le 28 février, à l'issue des conversations Khrouchtchev-Soekarno, trois documents étaient signés : une déclaration commune; un accord culturel; un accord de coopération économique et technique, prévoyant l'octroi par l'U.R.S.S. d'un crédit de 250 millions de dollars destiné au développement de l'industrie indonésienne.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les nos 45 à 51. Les nos 794 et 797-798 ont été en outre communiqués à Alger (Bureau d'études) par fil sous les nos 395 et 396.

(3) Également du 29 février, non reproduit. L'ambassadeur indiquait à MM. Ladgham et Mokkadem que le gouvernement français avait pris note avec intérêt des efforts entrepris par Tunis afin de lutter contre le sous-développement : il en serait tenu compte dans l'approche française du problème des terres.

(4) Le texte de la note tunisienne est ci-dessus reproduit sous le n° 75.

fiter de cette « période d'euphorie passagère » pour avancer les choses. Je lui ai donné l'assurance que telle était bien également notre intention, comme en témoignaient les indications que je venais de lui donner.

Cette euphorie, a poursuivi M. Ladgham, était due à « l'enthousiasme » provoqué en Tunisie par les récentes manifestations de la politique du général de Gaulle en Algérie [1]. Le gouvernement tunisien avait pris connaissance avec le plus grand intérêt des dernières déclarations du Général. Il continuait à s'employer, dans toute la mesure de ses moyens, pour que le F.L.N. fasse de son côté un geste qui permettrait de « dégeler l'atmosphère » et faciliterait « des conversations directes ou indirectes avec le gouvernement français ». Il estimait que le discours de Ferhat Abbas aux Européens d'Algérie [2] ne constituait pas un élément tout à fait négligeable. M. Ladgham a fait brièvement allusion à la question des garanties réclamées par le « G.P.R.A. » et aux inquiétudes de celui-ci quant à une éventuelle « partition » de l'Algérie.

Lors de notre entretien, j'ai indiqué à M. Ladgham que l'on portait attention à Paris à des projets qui, dans le cadre du développement des ressources du Sahara, pourraient, le cas échéant, intéresser la Tunisie; je n'avais encore rien de précis à dire sur ce point au gouvernement tunisien, mais je souhaitais savoir s'il désirait que je l'entretienne, le moment venu, des projets qui pourraient être envisagés.

Le secrétaire d'État m'a répondu qu'il serait très volontiers disposé à écouter les suggestions que je pourrais éventuellement lui faire.

M. Ladgham, reprenant un thème qu'il m'avait déjà développé, a rappelé que le gouvernement tunisien dissociait la question du tracé de la frontière entre Bir Romane et Fort Saint de celle de l'accès des Tunisiens à la borne 233 [3]. Ce point, a-t-il répété, était, sans contestation possible, en territoire tunisien. Les autorités tunisiennes, qui entendaient procéder à l'organisation des services administratifs du gouvernorat du Sud, souhaitaient envoyer des patrouilles jusqu'à Garet-el-Amel.

J'ai répondu à mon interlocuteur que la position du gouvernement français demeurait celle que je lui avais déjà exposée et que je n'avais rien de plus à lui dire. M. Ladgham n'a pas insisté davantage.

En fin de conversation, M. Ladgham a appelé mon attention sur les incidents de frontière. Selon lui, ceux-ci se traduisaient notamment par des enlèvements de ressortissants tunisiens et de cheptel dont une partie seulement est rendue sans qu'aucune explication ne soit donnée.

[1] Allusion au coup d'arrêt donné par le Général à l'insurrection d'Alger du mois précédent. Sur les séquelles de l'affaire d'Alger, voir l'*Année politique 1960*, p. 13 et suiv.

[2] Le 17 février, le président du G.P.R.A. avait, de Tunis, lancé un appel à la population européenne d'Algérie. Après avoir souligné qu'aucune armée ne pouvait assurer leur avenir dans le cadre colonial, et évoqué l'époque révolue de « l'Algérie de Papa », il affirmait que « l'Algérie (était) le patrimoine de tous... qu'elle (était) aux Algériens, à tous les Algériens, quelle que (fût) leur origine »; il concluait par l'assurance que, dans l'Algérie nouvelle, « il y aura(it) de la place pour tous ».

[3] Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 30 (note).

Le secrétaire d'État évoque également le prétendu bombardement par avion militaire français de la région du Kef le 17 février (mon télégramme n° 664) (1). Ce bombardement avait, à l'en croire, soulevé une vive émotion dans la population locale.

J'ai répondu que, comme nous l'avions déjà indiqué au gouvernement tunisien, il n'y avait eu aucune intervention aérienne dans cette région et j'ai rappelé à M. Ladgham que les difficultés qui pouvaient surgir à la frontière résultaient de la présence du F.L.N. en territoire tunisien. Mon interlocuteur ne m'a pas contredit. Il a poursuivi en remarquant que la prolongation de la guerre d'Algérie créait par la force des choses une situation délicate pour le gouvernement tunisien. C'est ainsi, a-t-il déclaré, qu'une compagnie de 300 hommes de l'A.L.N., dotée de mortiers et de bazookas, était arrivée récemment d'Algérie dans le gouvernorat de Gafsa, et avait, depuis, disparu « on ne sait où, peut-être en Libye ».

(Collection des télégrammes.)

96

M. Boegner, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 804 à 811. *Tunis, 29 février 1969, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Le conseiller culturel de cette ambassade a eu un entretien avec M. Messadi, secrétaire d'État à l'Éducation nationale, qui, depuis son retour des États-Unis, avait interrompu ses activités pour raison de santé. M. Messadi a fait part à mon collaborateur des impressions générales qu'il a retirées de son voyage. Le système d'éducation des États-Unis lui a paru répondre à des préoccupations propres à un pays immense, aux ressources illimitées et à l'économie très développée, et être par là souvent mal adapté aux problèmes qui se posent dans un petit pays en voie de développement. Le secrétaire d'État a fait à ce propos un parallèle entre ce qu'il a vu aux États-Unis et ce qu'il avait vu au cours d'un voyage effectué précédemment en U.R.S.S. : les analogies entre ces deux pays lui paraissent nombreuses, quand on va au fond des choses, pour tout ce qui concerne le domaine universitaire et la recherche scientifique.

Le niveau des études aux États-Unis lui a semblé « parfois remarquable, parfois très médiocre, le plus souvent analogue à ce que l'on trouve

(1) Qu'il a paru superflu de reproduire.

en France ». Enfin, l'organisation du travail, les méthodes employées, le style général de la vie universitaire américaine sont assez déconcertants pour un Tunisien habitué aux traditions de l'Université française.

Dans certains domaines, les Américains peuvent néanmoins, selon M. Messadi, apporter à la Tunisie une aide précieuse. Il s'agit de tout ce qui concerne les sciences sociales et économiques, et d'une façon plus précise la préparation aux affaires *(Business Administration)*. M. Messadi a été en particulier très frappé de ce qu'il a vu, à ce propos, à l'Université de Stanford. Il a annoncé à mon collaborateur que les États-Unis doivent en principe participer à la construction d'une faculté de droit et des sciences économiques qui aurait dans ses attributions la formation des cadres des affaires. Ainsi le projet primitif de *Business School* est-il dépassé. C'est une faculté entière dont on souhaite la construction grâce à l'aide américaine (cf. votre télégramme n° 807) (1)

M. Messadi compte donc sur une contribution française pour la Faculté des sciences et une contribution américaine pour la Faculté de droit et des sciences économiques (2). Il a indiqué à M. Teyssier qu'un architecte français et un architecte américain pourraient, avec trois architectes tunisiens, former une commission pour l'établissement des plans. Si les travaux commençaient en janvier 1961, M. Messadi espère qu'ils pourraient être terminés pour la rentrée d'octobre 1962.

M. Teyssier ayant fait alors remarquer que la construction d'une faculté dépend de l'enseignement qui est donné, a interrogé le secrétaire d'État sur l'organisation de la future Faculté de droit et des sciences économiques. La contribution américaine se bornera-t-elle à la construction de l'édifice ?

M. Messadi a été, dans ses réponses, assez vague et évasif. Il a indiqué que l'utilisation de professeurs américains est à exclure, sauf dans des limites très réduites, pour une raison pratique : ces professeurs ne peuvent enseigner en général qu'en anglais, et les étudiants tunisiens ignorent cette langue. Mais on pourra faire venir, sur des fonds américains, des professeurs francophones de nationalités diverses. Enfin, des étudiants tunisiens appartenant aux disciplines enseignées dans la Faculté recevront des bourses pour aller se perfectionner aux États-Unis.

Mon collaborateur ayant sondé M. Messadi sur les autres conséquences de son voyage aux États-Unis, celui-ci a déclaré qu'il voyait maintenant sous un jour nouveau le problème de la formation des ingénieurs tunisiens. On se souvient (mon télégramme n° 5909 du

(1) Par télégramme n°s 807-810 du 23 février, non retenu, le Département faisait état du projet de M. Messadi de construire quatre facultés, l'aide américaine étant sollicitée pour la Faculté de droit, et des projets américains qui, sur le plan de la construction, allaient plus loin que la seule *Business School*.

(2) Par télégramme n°s 461-463 du 5 février non retenu, le Département faisait état de la récente visite à Paris de M. Messadi. Ce dernier avait confirmé avoir obtenu des États-Unis l'aide financière pour une *Business School* intégrée à la Faculté de droit; il avait par contre insisté sur son souci de créer la future Faculté des sciences tunisienne sur le modèle français et renouvelé le vœu d'obtenir à cet effet l'aide de Paris.

30 décembre 1959) [1] que, selon les projets primitifs du secrétaire d'État, la création d'une école d'ingénieurs ou « Institut de technologie » n'était envisagée que pour un avenir lointain et imprécis, après celle d'un certain nombre d'instituts de recherches dépendant de la Faculté des sciences et équipés de laboratoires spécialisés. Or, M. Messadi abandonne aujourd'hui le projet de ces instituts de recherche, et envisage d'une façon plus concrète et immédiate celui qui concerne l'École d'ingénieurs. Il voudrait que la création de cette école intervienne immédiatement après la construction des Facultés des sciences et de droit. Il s'agirait d'un établissement qui formerait, non des ingénieurs de conception, mais des ingénieurs de réalisation ou techniciens supérieurs. Le secrétaire d'État a manifestement été frappé par ce qu'il a vu en ce domaine aux États-Unis, et semble considérer que la France, dans ses grandes écoles scientifiques, s'attache trop à la formation d'ingénieurs de niveau supérieur, et néglige un peu celle des bons techniciens moyens dont ont besoin les pays en voie de développement (« Ce qui est important pour nous, ce n'est pas tellement des polytechniciens, mais de bons ingénieurs d'exécution »).

M. Teyssier a alors fait remarquer que la France possède des écoles d'ingénieurs de niveaux très divers, et que la création des instituts nationaux des sciences appliquées répond aux préoccupations de M. Messadi. Le secrétaire d'État n'a, à aucun moment, laissé entendre que l'aide américaine serait sollicitée pour la réalisation de ce projet. Il a parlé d'une aide possible des « organisations internationales ». Il est clair, en tout cas, que son voyage aux États-Unis l'amène à chercher ailleurs qu'en France des modèles et une assistance pour la formation des cadres tunisiens dans deux secteurs pour lesquels les réalisations françaises ne lui semblent pas répondre exactement aux besoins d'un pays en voie de développement comme la Tunisie : 1. Sciences sociales, sciences économiques et *Business Administration*. 2. Formation d'ingénieurs d'exécution de niveau moyen.

Tous ces projets ont d'ailleurs un caractère assez vague. La nature et l'ampleur de l'assistance financière des pays étrangers, en particulier de l'assistance américaine, seront sans doute plus déterminantes que toutes les autres considérations.

M. Messadi a annoncé d'autre part qu'il avait l'intention de se rendre à Paris à la fin du mois de mars et au début d'avril [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

[2] Par télégramme n°s 814-815, également du 29 février, non publié, l'ambassadeur indiquait que, d'après son collègue américain, les Tunisiens auraient l'intention de demander aux États-Unis de prendre à leur charge toutes les dépenses de construction, mais sans pour autant fournir le personnel d'enseignement. Pour M. Walmsley, Washington se préoccupait avant tout de contribuer à la formation de cadres et de techniciens, mais n'envisageait pas d'accorder l'aide demandée par la Tunisie en dehors du cadre de l'I.C.A.

97

NOTE DU DÉPARTEMENT
sur le désarmement

N. *Paris, 29 février 1960.*

Les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et d'U.R.S.S. avaient décidé avant de se séparer à Genève en août 1959 de reprendre, au début de 1960, les études interrompues sur le désarmement. Il avait été convenu que cette conférence serait bipartite et réunirait les représentants des cinq États occidentaux et des cinq États orientaux.

D'un commun accord, il a été plus tard convenu que cette conférence des Dix s'ouvrirait à Genève le 15 mars prochain [1].

Depuis la fin du mois de janvier, les experts des cinq pays représentant l'Occident (États-Unis, Royaume-Uni, France, Italie et Canada) sont réunis à Washington.

I

Si l'on fait abstraction de la participation négligeable apportée par les Italiens et les Canadiens, les experts ont eu en face d'eux à l'ouverture de leurs travaux un plan britannique entièrement rédigé et des suggestions officieuses françaises. Par contre, pendant plusieurs jours, les Américains sont restés silencieux.

Le plan britannique est une version révisée du discours fait par M. Selwyn Lloyd devant l'assemblée des Nations Unies le 17 septembre 1959 [2]. Il comprend trois étapes de désarmement. Dans la première, la Grande-Bretagne propose tout d'abord que les autres États occidentaux prennent note de l'accord qui aurait dû intervenir, mais n'est pas intervenu à Genève entre les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni pour l'arrêt des expériences nucléaires.

Le plan propose de plus la réunion d'une conférence internationale sur la prévention des attaques par surprise, la déclaration des effectifs et des armements conventionnels au chiffre actuel, l'étude de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, l'établissement enfin d'un organisme international de contrôle.

(1) *D.D.F.*, 1959-II, n° 149 (note).

(2) Reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Commission du désarmement et XIVe session de l'assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et sa Commission politique, New York, 15 septembre-13 décembre 1959,* La Documentation française, 1960, p. 22-23. Sur le plan, voir également *D.D.F.*, 1959-II, n° 153 (et note).

A la seconde phase, doit intervenir la réduction des armements de type classique, l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires, une première réduction des stocks d'armes nucléaires, la mise sur pied enfin d'un contrôle international. L'objectif final à atteindre en troisième phase comporterait l'interdiction de fabrication des armes nucléaires, une réduction plus accentuée des armements de type classique, la mise à la disposition de l'organisme international de pouvoirs nécessaires pour assurer le maintien de la paix.

De son côté, la délégation française a présenté à ses collègues, non pas un plan entièrement établi, mais un certain nombre de suggestions. Nous avons été mus par une double idée : réaliser d'abord de véritables mesures de désarmement nucléaire, contrôler ensuite non seulement les armes anciennes (navires, sous-marins, avions de combat), mais aussi les armes nouvelles (fusées et satellites), afin d'être assuré qu'elles ne serviraient pas de véhicules à des charges nucléaires.

Selon notre idée, les différents véhicules de cet ordre devaient être déclarés à une organisation internationale en première instance, contrôlés en seconde phase puis limités dans leur production en troisième phase.

En ce qui concerne les armes nucléaires, nous cherchons à maintenir le lien entre l'arrêt de la production des matières fissiles et la destruction des stocks. Là encore, nous passions de la simple déclaration à l'interdiction en dernière étape.

Pour les armements conventionnels, nous proposions de ne commencer leur réduction qu'en seconde étape avec réduction parallèle des armements conventionnels selon des pourcentages agréés.

Accessoirement, nous proposions la création d'une Organisation internationale du désarmement, l'étude technique du problème des attaques par surprise, le contrôle des dépenses militaires et enfin des mesures propres à contrôler les ventes et transferts d'armes.

Dans notre idée, les deux premières phases de désarmement devaient être d'une durée de deux ans avec passage automatique de l'une à l'autre.

II

Dans les premiers jours de février seulement, les États-Unis ont fait connaître leur position. Un rapport présenté par une commission spéciale d'experts, dite Commission Coolidge, n'était parvenue qu'à des conclusions négatives. Le département d'État s'est donc trouvé amené peu à peu à improviser en tenant compte de certaines suggestions de ses alliés et sans pouvoir ignorer les réactions très défavorables à tout véritable accord de désarmement avancé par les chefs militaires.

En dernier lieu, les Américains ont avancé un projet le 25 février dernier qu'ils souhaiteraient voir adopter par leurs alliés au cours de la présente semaine. Ce projet comprend un préambule qui rappelle essentiellement que toutes mesures de désarmement ne peuvent être efficaces

que si elles sont soumises à un contrôle et à des vérifications par une organisation internationale appropriée.

Le plan américain comprend lui aussi trois étapes. Les questions traitées sont les suivantes :

a. *Réduction des effectifs*

Les Américains tiennent à ce que dès la première étape, intervienne un accord pour une réduction coordonnée des niveaux des armées. Le projet [prévoit] que dès la première phase, les effectifs ne pourront dépasser 2 millions et demi pour l'U.R.S.S. et les États-Unis, les niveaux ne sont pas précisés pour les autres participants. À la seconde phase, les effectifs seront réduits pour ces deux pays à 2.100.000 hommes. De nouvelles réductions interviendront en troisième phase de manière à tenir compte des seuls besoins de la sécurité interne des États.

b. *Armements conventionnels*

En première étape, les États placeront dans des dépôts de type et de quantité convenus [les] armements conventionnels. Il s'agit à cette phase des armes légères, des chars et des navires de surface. Un lien doit être établi entre les réductions destructives et les réductions d'armements. En seconde phase, d'autres armes (avions de combat et sous-marins) entreront dans les dépôts si elles dépassent des plafonds convenus. Tous les excédents d'armements doivent disparaître en troisième phase.

c. *Armes nucléaires*

Le plan américain est très timide sur ce point. La première étape ne prévoit en effet que des études sur les conditions dans lesquelles pourraient être décidés l'arrêt de la production des matières fissiles et le transfert des stocks. En deuxième étape, si le désarmement conventionnel a progressé, l'arrêt intervient pour la production des matières fissiles. D'autre part, le transfert et la destruction des stocks, c'est-à-dire des armes nucléaires, commencent à la condition toutefois que les puissances signataires constatent par un nouvel accord que l'arrêt de la production des matières fissiles a entièrement cessé. L'interdiction des armes nucléaires n'intervient que dans une troisième phase très aléatoire.

d. *Véhicules de l'arme nucléaire*

Le plan américain ne suit pas nos propositions qui cherchaient à traiter dans l'ensemble le problème de tous les véhicules susceptibles de porter une charge nucléaire. Les avions, navires de surface et sous-marins sont considérés comme armements conventionnels et leur surplus seul est mis en dépôt.

Pour les armes nouvelles, le plan américain distingue entre satellites et fusées. Pour les satellites, les projets de lancement sont notifiés dans la première phase et des études sont entreprises pour empêcher de placer sur orbite ceux susceptibles d'être dotés d'une charge nucléaire.

En seconde phase, l'interdiction devient définitive.

Par contre, pour les fusées à moyenne ou longue portée (I.R.B.M. ou I.C.B.M.), la notification des projets de lancement ne commence qu'en seconde étape et leur élimination est simplement envisagée comme une possibilité en troisième étape.

e. *Mesures diverses*

Le plan américain retient un certain nombre d'idées avancées par les uns ou par les autres concernant le contrôle des dépenses d'ordre budgétaire à des fins militaires, la protection contre les attaques par surprise, la mise sur pied de l'organisme international du désarmement. Rien n'apparaît par contre sur le problème du commerce et transfert d'armes.

Il est à signaler enfin que si dans cette dernière version, les Américains acceptent maintenant un passage assez facile de la première à la deuxième étape, ils demandent la conclusion d'un nouvel accord pour le passage à la troisième.

III

Tel étant ce plan américain, il semble que Britanniques, Italiens et Canadiens soient sous certaines réserves maintenant prêts à donner leur accord.

Ce projet soulève pourtant des difficultés du point de vue français.

Il est possible d'écarter d'abord des divergences importantes, mais néanmoins relativement secondaires concernant la définition des effectifs et des armements conventionnels, la prévention des attaques par surprise, le commerce des armes. Il ne serait pas impossible de les résoudre si nous voulons présenter un plan occidental commun.

Par contre, malgré les concessions faites récemment aux points de vues des Alliés, la caractéristique du plan américain est d'être à peine en fait un plan de désarmement, principalement dans le domaine nucléaire.

Les Américains tout d'abord ont rompu le lien qui existait dans le dernier plan occidental, celui du 29 août 1957 [1], entre arrêt des expériences, arrêt de la production des matières fissiles à fins militaires et destruction des stocks.

Déjà depuis dix-huit mois, en acceptant de discuter à trois à Genève la question de l'arrêt des expériences, Américains et Britanniques ont isolé la première partie du triptyque. Dans le plan américain qui nous a été soumis au début des conversations en cours à Washington, nos partenaires ont tenté de traiter à nouveau de façon séparée la question de l'arrêt de la production.

Dans la nouvelle version, un lien existe à nouveau entre arrêt de la production et reconversion des stocks, mais sans l'automaticité que nous souhaitions. Si un nouvel accord n'intervient pas, la reconversion des stocks ne sera pas appliquée.

[1] Reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarment. Sous-Comité de la Commission du désarmement (18 mars-6 septembre 1957),* La Documentation française, 1957, p. 57-59. Sur ce document, voir également *D.D.F.,* 1957-II, n°s 142, 143, 150.

Il en résulte que les puissances qui ont procédé à de nombreuses expériences nucléaires et qui possèdent des réserves importantes de matières fissiles peuvent interdire aux autres de continuer sur la même voie, sans prendre pour leur part d'engagements de procéder à un désarmement nucléaire.

Les mêmes difficultés se retrouvent en ce qui concerne la définition des véhicules porteurs de l'arme atomique. Le plan américain refuse de traiter cette question dans son ensemble. Nous avons satisfaction sur la question des satellites, mais pas sur celle des véhicules de types anciens, tels qu'avions de combat et sous-marins. D'autre part, les fusées qui peuvent devenir dans les années à venir le porteur par excellence de l'arme de destruction nucléaire ne font que très tardivement et sous condition l'objet de mesures d'interdiction.

Le plan américain, qui peut être gênant en ce qui concerne l'effectif des armées et les armements conventionnels, a surtout le tort de ne pas aborder réellement le problème du désarmement nucléaire.

Il est à noter d'ailleurs que sur ce point, les propositions américaines sont assez semblables à celles de M. Khrouchtchev qui, lui aussi dans son programme de désarmement général [1], relègue le désarmement nucléaire à la phase ultime.

La vérité est qu'Américains et Russes estiment qu'un réel désarmement qui ne peut être que nucléaire n'est pas possible pour le moment. Aucune des deux parties ne veut abandonner ce qu'il est convenu d'appeler son *deterrent*. La paix leur paraît devoir être assurée, non pas par le désarmement, mais par un équilibre des armements à deux ou trois puissances.

Il s'agit donc d'une question fondamentale : devons-nous insister auprès de nos alliés pour qu'ils diminuent leurs forces de représailles en portant le niveau de leurs forces à des chiffres plus bas et contrôlés, devons-nous, au contraire, souscrire à des mesures qui maintiennent entre les deux pays les plus armés du monde un équilibre théorique et en tout cas précaire qui met la paix à la merci d'un incident ?

Si la France refusait de donner son accord, les risques seraient grands pour la solidarité des Alliés, avant les conversations avec les Russes. Il conviendrait en tout cas de faire comprendre à l'opinion que nous ne serions pas arrêtés par des considérations secondaires et égoïstes sur le niveau des forces, mais bien au contraire par notre souci de préconiser, après l'éclatement de notre bombe, un début de véritable désarmement nucléaire.

(Désarmement DT/1.)

[1] Présenté le 18 septembre 1959 à l'O.N.U. : *D.D.F.*, 1959-II, n° 149 (note).

98

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Bonn.

T. nos 2734-2735; 1118-1119; 1637-1638 (1). *Paris, 2 mars 1960, 14 h. 30.*

Je vous retransmets le télégramme n° 145 par lequel notre ambassadeur à Belgrade signale que le G.P.R.A. propose d'installer un bureau officiel d'information dans la capitale du pays de votre résidence (2).

Des informations dans le même sens me parviennent d'autres sources.

J'ai peine à croire que le gouvernement *pour Londres :* britannique; *pour Rome :* italien; *pour Bonn :* allemand autoriserait l'ouverture sur son territoire d'un tel « bureau ». Comme cette mesure peut toutefois avoir lieu à son insu ou avec l'assistance ou sous la couverture de sympathisants locaux, il conviendrait de mentionner la chose à vos interlocuteurs habituels en leur faisant savoir que nous comptons bien entendu sur leur vigilance et sur leur solidarité pour faire échouer un tel projet.

(Collection des télégrammes.)

99

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 882 à 884. *Moscou, 3 mars 1960.*

(Reçu : 17 h. 30.)

Au cours du mois dernier, des négociations se sont déroulées à Conakry au sujet de la mise en œuvre de l'accord soviéto-guinéen de coopération économique et technique qui a été conclu à Moscou à la fin du mois d'août 1959 (cf. mon télégramme, n° 2856) (3).

(1) Ce télégramme a été communiqué à Alger (n° 408).

(2) Le télégramme de Belgrade nos 145-146, du 29 mars, qui relatait cette information, n'a pas été reproduit. Les villes où le G.P.R.A. se proposait de créer des « bureaux d'information » étaient les suivantes : Londres, Rome, Madrid, Stockholm, Genève, Belgrade, New Delhi, Tokyo, Karachi, New York et Rio de Janeiro.

(3) Dès le 4 février 1959, était signé par l'U.R.S.S. un accord commercial avec Conakry, suivi le 25 août d'un accord soviéto-guinéen d'aide économique. Sékou Touré faisait un voyage en U.R.S.S. du 19 au 26 novembre 1959 (*D.D.F.*, 1959-II, n° 264). Sur les relations difficiles de la Guinée avec la France, voir *D.D.F.*, 1959-I, nos 44, 109, 263, 286, 319, 370. Sur l'intérêt porté par l'U.R.S.S. à l'économie guinéenne, voir le télégramme de Moscou nos 993-995 du 9 mars 1960, non reproduit, et, à l'occasion de la conférence afro-asiatique de Conakry (11-15 avril 1960), un télégramme sans numéro du 23 avril, relatant les reportages soviétiques sur la Guinée, et non reproduit.

Ces pourparlers se sont terminés le 1er mars par la signature d'un protocole aux termes duquel le gouvernement soviétique s'engage à assurer, au cours des années 1960-1963, sur le compte des crédits à long terme qu'il a consentis à la République de Guinée, la construction des objectifs suivants : une usine de ciment, une scierie, un combinat pour le travail du cuir et la fabrication des chaussures, une fabrique de conserves de fruits et légumes, des installations frigorifiques, un « Institut polytechnique » pour 15 000 étudiants et un stade de 25 000 places à Conakry.

Ce protocole prévoit également l'exécution par l'U.R.S.S. de travaux de prospection géologique, pour la recherche du diamant et de l'or, la livraison d'équipements pour l'exploitation des gisements diamantifères, la fourniture de machines agricoles et d'une assistance technique pour la mise sur pied de fermes d'État destinées à cultiver le riz sur une superficie d'environ 7 000 hectares et à accroître la production laitière, la reconstruction de l'aérodrome de Conakry ainsi que de la voie ferrée Conakry-Mamy.

En outre, l'Union soviétique fournira du matériel pour la mécanisation du port de Conakry, pour la construction de routes bitumées, ainsi que pour diverses entreprises de travaux publics.

La conclusion de ce protocole est présentée ici comme une nouvelle application de la politique soviétique d'assistance aux jeunes États indépendants. Elle souligne en même temps, du côté guinéen, une propension à accepter pour l'organisation de l'économie certaines formules qui risquent de constituer au moins dans le domaine agricole une amorce de collectivisation [1].

(Collection des télégrammes.)

[1] Ces relations assez étroites avec l'U.R.S.S. et la R.D.A. (accord commercial du 20 janvier 1960) n'empêcheront pas le gouvernement guinéen de rechercher l'aide des États occidentaux : mission économique guinéenne en R.F.A. (19 octobre 1960); accord pour l'aide américaine (31 octobre).

100

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 904 à 915. Réservé. *Moscou, 4 mars 1960.*

(*Reçu :* 17 h. 25.)

Je me réfère à mon télégramme n° 851 [1].

1. Le cas des Alsaciens-Lorrains, dispersés dans un grand nombre de camps, s'est, dès le début, présenté de façon difficile. Fréquemment considérés par les autorités locales soviétiques comme des Allemands de seconde zone, ou soupçonnés de s'être laissés enrôler avec complaisance par la Wehrmacht, les Alsaciens-Lorrains étaient, d'un autre côté, en butte aux mauvais procédés des kapos allemands qui se refusaient à les considérer comme Français. Rien n'illustre mieux que leur cas la tragédie de leurs provinces. Parmi les discriminations dont ils furent l'objet, la plus grave fut, sans doute, en de nombreux cas, l'impossibilité de se signaler à la mission française de rapatriement, envoyée en U.R.S.S. sous la direction du général Keller, puis du colonel Marquié.

Après les rapatriements globaux terminés au début de 1946, cette mission put faire rentrer un certain nombre d'Alsaciens-Lorrains jusqu'à la fin de 1947. Mais 2 000 des 2 650 cas évoqués auprès des autorités soviétiques ne reçurent jamais de réponse (mon télégramme n° 855) [2], 500 reçurent une réponse négative. Il semble que le silence observé par les autorités militaires soviétiques (mission des généraux Bassilof et Gouloubiev) dans la majorité des cas s'explique par le souci de ne pas répondre négativement quand les intéressés pouvaient véritablement se trouver sur le territoire de l'U.R.S.S. (dépêche de l'ambassade n° 1267/UN du 29 novembre 1950) [3]. On peut penser aussi qu'assez tôt la mauvaise volonté, liée au développement de la situation internationale, s'ajouta au désordre administratif des camps pour entraver les recherches et freiner les rapatriements.

Survinrent en 1947 les incidents du camp de Beauregard qui entraînèrent, en fin d'année, l'expulsion par les autorités soviétiques de la mission française de rapatriement. À partir de cette époque, l'attitude

[1] Du 29 février, non reproduit, ce télégramme s'insère dans une correspondance relative aux Français, notamment aux Alsaciens-Lorrains dont le rapatriement, prévu par un accord franco-soviétique du 29 janvier 1945, n'avait pas encore été effectué. La question est reprise (Télégramme du Déparetement n°s 872-874 du 25 février, non retenu) au moment de la visite de Khrouchtchev en France. Elle le sera à nouveau lors de la visite du général de Gaulle en U.R.S.S. (juin 1966).

[2] Du 29 février, qui communiquait un rapport d'Yves Châtaigneau, ambassadeur à Moscou (n° 577 du 11 avril 1949) sur la mission de rapatriement française.

[3] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

négative des autorités soviétiques se fit plus systématique. Elles en vinrent progressivement à déclarer qu'aucun Alsacien-Lorrain ne se trouvait sur le sol soviétique et que la question était close. Non seulement les grandes listes ne reçurent jamais de réponse, mais même une liste restreinte de 32 noms, remise le 7 avril 1952 et ne comprenant que des cas dont la présence en U.R.S.S. était absolument certaine (plusieurs des intéressés avaient pu écrire à leurs familles), fit l'objet d'une fin de non-recevoir.

En mars 1951, une liste établie par les Alsaciens combattants et recoupant des travaux effectués à l'ambassade, avait indiqué 567 noms (mon télégramme n° 857) [1] dont 313 (45 + 268) soit ayant écrit, soit ayant été vus par des rapatriés. Le 31 mars 1953, une liste de 375 noms d'Alsaciens-Lorrains fut remise au M.I.D. sans plus de résultats.

Le 2 novembre 1954, l'ambassade communiqua au Minindiel les trois listes que notre délégation à la conférence de Genève avait remises le 17 juin à la délégation soviétique.

Le 5 mai 1955, M. Joxe remit au maréchal Boulganine le dernier état de ces trois listes (241 prisonniers de guerre, 90 ressortissants français condamnés de droit commun par les tribunaux soviétiques, 47 déportés français pouvant être en U.R.S.S.).

Le 20 avril 1956, j'ai moi-même communiqué au Minindiel une liste de 82 Alsaciens-Lorrains dont le cas n'avait pas été évoqué auparavant et pour lesquels était formulée une demande de recherches.

Au cours des années qui suivirent le départ de la mission Marquié, c'est-à-dire de fin 1947 au printemps 1956, seuls quelques prisonniers furent libérés.

2. La question des militaires français encore présents en U.R.S.S. contre leur volonté, et en particulier celle des Alsaciens-Lorrains enrôlés de force dans la Wehrmacht, fut abordée directement par M. Guy Mollet, ainsi que par M. Pineau, au cours de leur voyage en U.R.S.S. en mai 1956 [2].

Les dirigeants soviétiques de cette époque, — M. Khrouchtchev, déjà véritable chef, M. Boulganine et M. Molotov —, adoptèrent une attitude tout à fait négative. Ils affirmèrent qu'aucun ressortissant français, sauf quelques condamnés, n'était retenu en U.R.S.S. Ils soutinrent que la question était close et ne pouvait plus faire l'objet d'une discussion.

Les membres de la délégation française durent insister beaucoup, souligner que nous étions saisis de nombreuses requêtes de la part des familles, que nous recevions encore chaque jour des lettres angoissées, pour faire admettre que, sur le plan humain, nous nous trouvions en

[1] Le télégramme n° 857 du 29 février demandait si le ministre des Anciens combattants serait en mesure de fournir la liste des prisonniers « non rentrés ». Il y en avait 567 suivant une dépêche de Moscou n° 278/U.N. du 18 mars 1951.

[2] La question des Alsaciens-Lorrains était posée dès le 20 avril 1956 dans le projet de visite en U.R.S.S. des deux hommes politiques : *D.D.F.*, 1956-I, n° 261.

présence d'un certain nombre de drames, qu'un nombre considérable de cas n'étaient pas réglés et qu'autant de dossiers restaient ouverts.

C'est après une longue et âpre controverse que, par accord mutuel, il fut décidé que l'étude de ces cas serait confiée à la Croix-Rouge française travaillant en liaison avec la Croix-Rouge soviétique.

Pratiquement, cette coopération n'a pas donné de résultats appréciables, en dehors d'une liste de 40 décès.

C'est sur cette absence de résultats que nous devons nous baser, à mon sens, pour poser à nouveau la question des cas non réglés.

3. En effet, quelques témoignages de rapatriés sont encore venus, au cours des récentes années, signaler des Alsaciens-Lorrains, par exemple M. Fricker, indiqué comme détenu à Vorkouta (cf. ma lettre n° 248 du 25 février 1960) [1] et qui n'a pas fait l'objet de démarche du temps de la mission Marquié. Une partie seulement des Alsaciens-Lorrains ayant fait l'objet de démarches individuelles, il est fort possible que se trouvent en U.R.S.S. des incorporés de force qui n'auraient jamais fait l'objet de demandes individuelles.

Le problème peut donc être repris. Pour qu'il soit évoqué avec de meilleures chances de succès, il serait utile que le dossier contînt quelques exemples concrets qui puissent frapper M. Khrouchtchev. J'ai fait notamment préparer une liste de quelques cas typiques, visant les Alsaciens-Lorrains comme les autres catégories de détenus; il s'agit de prisonniers, dont les autorités soviétiques déclaraient ne pas connaître l'existence et qui ont été ensuite rapatriés ou pour lesquels nous avons une preuve formelle de leur présence en U.R.S.S., au moins à un moment donné.

Je souhaite que le dossier d'ensemble soit préparé d'urgence, en liaison avec les anciens combattants, la Croix-Rouge, la Commission de rapatriement présidée par M. Bourgeois, et les associations de « Malgré-nous » alsaciens-lorrains.

(Collection des télégrammes.)

[1] **Non reproduite.**

101

Entretien entre le Général de Gaulle et le Dr Théodor Heuss, ancien Président de la République fédérale d'Allemagne, le mardi 8 mars 1960 (1)

C.R. Très secret.

À l'issue du déjeuner que le général de Gaulle avait donné en l'honneur du Dr Théodor Heuss, celui-ci a eu avec son hôte un entretien de trois quarts d'heure.

À la question que lui pose *le général de Gaulle* : « Où en est l'Allemagne ? », le président Heuss répond que ce pays est profondément lié à la France et à tout l'Occident, et notamment aux États-Unis. La pensée d'une prochaine conférence au sommet hante les Allemands, qui se préoccupent avant tout du sort de Berlin. L'Allemagne n'a pas de solution à proposer en dehors d'une libre consultation des populations intéressées. Elle a seulement un désir bien précis : celui que le statut actuel de la ville ne soit pas modifié au cours de la Conférence au sommet dans un sens qui permette à l'Allemagne orientale d'exercer une plus grande emprise sur Berlin. Un autre souci important de la politique allemande est le désir d'améliorer les rapports germano-polonais.

Le général de Gaulle demande au Dr Heuss quelle pourrait être l'attitude de l'Allemagne au cas où, par malheur, les Occidentaux se laisseraient aller à un recul sur la question allemande. Les Allemands se détourneraient-ils alors dans une certaine mesure de l'Occident ou bien, au contraire, s'en rapprocheraient-ils ?

Le président Heuss affirme que, sans nul doute, l'Allemagne éprouverait une déception considérable, notamment à Berlin, ville héroïque malgré elle. Une telle attitude de la part des Occidentaux infligerait au chancelier Adenauer et à son gouvernement un coup psychologique et politique fort grave; néanmoins, le peuple de son pays nourrit une profonde confiance dans la France et les États-Unis alors qu'il n'éprouve pas des sentiments analogues à l'égard de l'Angleterre. On peut même parler d'un complexe antibritannique. À quoi servirait aux Allemands de s'écarter de l'Occident ? Ils n'ont pas de solution de rechange.

Le général de Gaulle demande au président Heuss ce qu'il pense de l'évolution en profondeur des esprits en Allemagne orientale, notamment parmi la jeunesse. Celle-ci s'adapte-t-elle au régime actuel, se dit-elle qu'il faut s'accommoder d'une situation provisoire, ou bien éprouve-t-elle à son égard une hostilité irréductible ?

(1) L'ancien président de la R.F.A. était en visite en France, où il devait donner, également le 8 mars, une conférence en Sorbonne (*Le Monde* des 6-7 mars, p. 2, et 12 mars, p. 9).

Le Dr Heuss considère que, dans sa grande majorité, la jeunesse allemande d'Europe orientale est hostile au régime actuel. Il fonde son appréciation tant sur des témoignages qu'il a pu recueillir auprès des nombreux jeunes gens de l'Allemagne de l'Est qui étudient à l'Université de Berlin dans le secteur occidental, que sur les contacts qu'il a conservés dans l'ancienne capitale allemande, où il a vécu trente ans et où il a eu l'occasion de retourner à plusieurs reprises au cours de ces dernières années. Certes, les habitants de l'Allemagne orientale sont étonnés, et même choqués par l'attitude ou l'opinion que l'on peut avoir à Bonn ou en Europe occidentale sur tel ou tel point. Par ailleurs, il existe un danger réel de voir les jeunes de part et d'autre de la ligne de démarcation s'éloigner les uns des autres du fait que leurs esprits sont alimentés à des sources intellectuelles très différentes. Les Églises aussi voient leur unité menacée, notamment par les difficultés qu'elles éprouvent en Allemagne orientale à assurer le recrutement sacerdotal. En revanche, il est réconfortant de constater que les Allemands de l'Est sont parfaitement informés par les radios occidentales des événements et de la politique de l'Ouest.

Le général de Gaulle explique à son interlocuteur que la France revient de loin, qu'elle se reprend, qu'elle redevient la France. Il insiste sur le fait que le sentiment de ce pays à l'égard de l'Allemagne ne comporte pas d'hostilité.

Le Dr Heuss déclare au Général qu'il a ressenti très profondément cette évolution. Il a notamment été frappé, en comparaison avec la situation de 1918, par la rapidité et la facilité de la reprise des rapports sur le plan humain et personnel entre Français et Allemands, dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, qui pourtant avait été, à certains égards, plus cruelle que le première. On perçoit en outre, au-delà des bons rapports personnels entre beaucoup de Français et d'Allemands, la grande conscience qu'ont prise les deux peuples de tout ce qui les unit, qu'il s'agisse de la tradition chrétienne ou des trésors culturels communs.

Les Allemands qui, autrefois, ne se faisaient de la France et des Français qu'une image facile et pas toujours flatteuse, telle que peut en rapporter un touriste moyen, ont appris à connaître et à apprécier les qualités profondes et durables du peuple français.

Le général de Gaulle affirme au Dr Heuss qu'aucune manœuvre soviétique ne parviendra à faire prendre l'Allemagne en méfiance par la France. Cette affirmation semble émouvoir le président Heuss d'une manière particulière.

Le général de Gaulle confie à son interlocuteur qu'il voit essentiellement dans les prochains contacts avec les dirigeants soviétiques l'occasion de découvrir si M. Khrouchtchev et l'U.R.S.S. imaginent la possibilité d'établir, au-dessus des régimes, moins une union qu'une collaboration viable entre l'Est et l'Ouest. Il va sans dire qu'une telle politique ne serait possible que dans des conditions d'équilibre qui impliquent l'union de l'Allemagne avec la France et l'Europe. Le Général considère

qu'il n'est pas impossible qu'au fur et à mesure que le régime soviétique s'atténue, et que la Chine devient menaçante, la Russie tienne de plus en plus à une collaboration avec l'Occident.

Le Dr Heuss croit pouvoir dire, en ce qui concerne l'Allemagne, qu'elle restera, dans cette hypothèse, fermement du côté de l'Occident. L'improvisation « sautillante » de la politique et des méthodes de M. Khrouchtchev a nui en Allemagne à la réputation de la Russie soviétique.

L'ancien président de la République fédérale d'Allemagne, au risque de passer pour désuet, considère que les conversations internationales publiques, les échanges de lettres entre hommes d'État divulguées par la presse, constituent des méthodes peu fructueuses. Il croit à l'efficacité de méthodes plus discrètes dont la preuve a été fournie par les solutions trouvées aux problèmes posés par le sort de Trieste, puis celui de Chypre.

Après avoir approuvé cette manière de voir, *le général de Gaulle* conclut l'entretien en exprimant la grande considération, l'admiration réelle et l'attachement qu'il éprouve pour l'œuvre et la personne du chancelier Adenauer.

(Cabinet du Ministre.)

102

Note de la Direction des Affaires politiques
(Service d'Europe centrale)
Live Oak

N [1]. *Paris, 8 mars 1960.*

Le document tripartite, en date du 4 avril 1959 (*Berlin Contingency Planning*) [2], constitue le fondement juridique et définit le cadre de l'activité du groupe *Live Oak*. Ce groupe est chargé, sous la supervision du général Norstad, de préparer un ensemble de mesures militaires susceptibles d'être appliquées, à plus ou moins brève échéance, en fonc-

[1] Rédigée par M. Jacques Sénard, secrétaire des Affaires étrangères.

[2] Le document établi à Washington le 4 avril 1959 par les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni et de France, établissait un système de coordination et de répartition des responsabilités pour l'établissement des « Plans d'urgence » concernant Berlin. Ce système, qui fut entériné sous le nom de « plan du 4 avril », instaurait essentiellement trois organismes tripartites: le groupe tripartite des ambassadeurs à Washington, responsable de la coordination générale de l'établissement des plans; le groupe tripartite des ambassadeurs à Bonn, chargé, d'une part des plans concernant l'accès aérien à Berlin, d'autre part d'un certain nombre de mesures de détail; le groupe tripartite militaire de Paris, baptisé *Live Oak*, chargé, sous la supervision du général Norstad, de préparer des mesures militaires en fonction des menaces ou des entraves soviétiques concernant l'accès des Occidentaux à Berlin.

tion des menaces ou des entraves soviétiques concernant l'accès des Occidentaux à Berlin.

Les travaux du Groupe ont abouti à un certain membre de résultats qui ont, d'ores et déjà, reçu l'approbation des gouvernements américain, britannique et français.

1. *Live Oak* a établi une liste de *mesures préparatoires* dont l'adoption peut être immédiate (augmentation du trafic sur l'autobahn, relèvement du niveau des stocks à Berlin, etc.). Un certain nombre d'entre elles sont entrées en application.

2. *Live Oak* a arrêté les conditions dans lesquelles pourraient être déclenchées des actions destinées à vérifier, le moment venu, l'intention soviétique de s'opposer par la force à l'accès des Occidentaux à Berlin par voie de terre.

D'autre part, le groupe *Live Oak* a, en application, des dispositions du paragraphe 1 b) du document du 4 avril [1], dressé un catalogue de mesures ayant pour but de convaincre les Soviétiques de la ferme détermination des gouvernements alliés dans l'affaire de Berlin et d'amener les Soviétiques à négocier, en cas d'aggravation de la crise. Ce catalogue a reçu l'approbation de principe des trois gouvernements qui en reconnaissent l'utilité. Toutefois, en raison des implications politiques internes et des risques de conflit international que comportent certaines des mesures énumérées, leur mise en œuvre est subordonnée à une décision des gouvernements qui agiront en fonction des circonstances.

Ces mesures se classent en trois groupes :

a. Action tendant à accroître les possibilités militaires tripartites en Europe.

b. Action constituant une contre-offensive générale et orchestrée, en réponse aux initiatives soviétiques, mais dans un cadre beaucoup plus large que celui des seuls accès à Berlin (blocage du détroit de Gibraltar, des détroits turcs, interdiction des accès des ports alliés aux bateaux soviétiques, etc.).

c. Actions militaires susceptibles d'être menées sur l'autobahn ou dans les couloirs aériens.

Il s'agit, en somme, de mettre sans ambiguïté les Soviétiques en face de l'imminence d'une guerre générale.

D'une façon générale, le groupe *Live Oak* se heurte dans ses travaux à des obstacles sérieux. D'essence militaire, il est appelé à étudier ou à recommander un certain nombre de mesures qui ont des incidences politiques, économiques et psychologiques extrêmement importantes.

Il était apparu, dans ces conditions, qu'il y aurait intérêt à modifier quelque peu cet organisme en lui donnant un certain nombre de compé-

[1] Le paragraphe 1 b) du document du 4 avril stipule que b) Les autorités militaires des trois puissances prépareront également des mesures militaires plus poussées à prendre en Europe. Ces mesures devraient être telles qu'elles puissent être observées par le public. Elles comprendraient 1°) des mesures qui devraient être mises en œuvre après que le gouvernement soviétique ait transmis ses fonctions au gouvernement de l'Allemagne de l'Est; 2°) des mesures à exécuter après que la circulation alliée ait été interrompue par la force.

tences d'ordre politique. La création d'un nouveau groupe tripartite politico-militaire avait été envisagée, à la fois pour répondre à ces préoccupations et pour réaliser une meilleure coordination entre les différents groupes (ambassadeurs à Washington, ambassadeurs à Bonn) s'occupant de la mise en œuvre du *Contingency Planning*. Des propositions dans ce sens avaient été faites par le gouvernement français à Washington et à Londres [1]. Toutefois, les Américains et les Britanniques n'y ont pas donné une suite favorable.

(Europe-Berlin 6-35-1.)

103

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 947 à 954. Priorité absolue. *Tunis, 10 mars 1960, 8 h.*
Réservé.

(*Reçu :* 8 h. 15.).

J'ai effectué cet après-midi auprès de M. Ladgham, qui m'a reçu en présence de M. Mokkadem, la démarche prescrite par votre télégramme n° 979 [2].

[1] Par la lettre n° 265 PM/CAB.MIL/A, du 8 décembre 1959, non retenue, le Premier ministre demandait au ministre des Affaires étrangères d'étudier la possibilité de fondre les trois organismes tripartites créés par le plan du 4 avril en une seule et nouvelle instance d'ordre politico-militaire, dont la mission engloberait la somme des missions particulières attribuées aux trois organismes précités. Ces suggestions françaises ont été communiquées à Washington et à Londres par lettre en date du 29 décembre 1959. La réponse négative américaine a été remise le 18 janvier 1960.

[2] La note française du 20 février relative à l'affaire de La Marsa (ci-dessus reproduite sous le n° 81) resta sans réponse et, le 3 mars, la municipalité faisait commencer la démolition de la clôture et des installations des jardins de la Résidence. Une première note de protestation était adressée par l'ambassade (Télégramme de Tunis n°s 860-862 du 3 mars, non retenu) et une première démarche effectuée le lendemain auprès de MM. Ladgham et Mokkadem (Télégrammes n°s 869-872 du 4 mars, non publié). Le Département convoquait les 4 et 5 mars le chargé d'affaires de Tunisie à Paris pour demander l'arrêt des travaux, faute de quoi les agissements du gouvernement tunisien seraient dénoncés à l'opinion internationale (Télégrammes de Paris n°s 933-934 et 950-951, des 4 et 5 mars, non retenus). Un communiqué était remis le 7 mars à la presse (Télégramme de Paris n° 963, non reproduit). Les assertions tunisiennes selon lesquelles des engagements verbaux auraient été contractés par l'ambassade, lors des négociations domaniales, concernant d'éventuels travaux d'utilité publique, étaient démenties (Télégramme de Paris n° 969, du 8 mars, non retenu). Par le télégramme n°s 979-980, du 8 mars, 20 h. 30, le Département transmettait le texte d'une communication à remettre à M. Ladgham : prenant acte de la continuation des travaux, Paris considérait que « le gouvernement tunisien viol(ait) les règles les plus consacrées du droit des gens et manqu(ait) à la courtoisie, due et accordée dans tous les pays, à la personne et aux fonctions des ambassadeurs ». Les instructions nécessaires seraient données « pour qu'il (fût) mis fin à cette action unilatérale et pour que la question (pût) ainsi, conformément aux règles en usage, être résolue d'un commun accord ». L'ambassadeur de France ne pourrait rejoindre son poste que lorsqu'il aurait été fait droit à cette demande.

Le secrétaire d'État à la Présidence a tout d'abord déclaré qu'il ne comprenait pas que le gouvernement français ait délibérément grossi un incident minime et cherché à lui donner une importance qu'il ne devait pas avoir. D'autre part, le gouvernement tunisien ne pouvait que récuser la thèse du gouvernement français selon laquelle il avait porté atteinte en l'occurrence à la règle de l'immunité diplomatique. En tout état de cause, il était de bonne foi.

M. Ladgham a ajouté qu'à la suite de la démarche que l'ambassadeur avait effectuée auprès de lui le 4 mars 1960 (mon télégramme n° 869) [1], il avait examiné de nouveau le plan d'urbanisme de la municipalité de La Marsa. Il avait pu constater lui-même que ce plan très vaste, qui avait pour objet d'embellir toute une agglomération où se trouvait le palais de la présidence de la République, avait été rectifié déjà plusieurs fois afin d'amputer au minimum le terrain de l'ambassade. En définitive, on ne demandait à l'État français que d'accepter l'abandon de quelques mètres carrés sur un domaine de plusieurs hectares. Il n'était plus possible aujourd'hui d'apporter de nouvelles modifications. Cela soulèverait des difficultés de toutes sortes, notamment sur le plan politique intérieur.

En tout état de cause, a poursuivi le secrétaire d'État, le problème se posait maintenant sur un plan différent, puisqu'on faisait savoir que l'ambassadeur de France ne pourrait rejoindre son poste que lorsque cette affaire aurait été réglée à la satisfaction du gouvernement français. Celui-ci avait cru devoir porter sur la place publique un litige tout à fait secondaire et l'avait ainsi lui-même aggravé; il entendait maintenant lui donner une portée d'une autre ampleur puisque la France subordonnait le retour de son représentant à un règlement qui la satisfasse. Une telle position risquait de raidir encore davantage l'attitude du gouvernement tunisien qui ne pouvait d'ailleurs que s'interroger sur les mobiles qui avaient en l'occurrence inspiré l'attitude du gouvernement français. Au demeurant, si celui-ci maintenait sa décision, le gouvernement tunisien pourrait être conduit à adopter une position analogue en ce qui concerne son ambassadeur à Paris.

J'ai réfuté point par point les arguments développés par M. Ladgham, en marquant avec la plus grande fermeté que la responsabilité de l'incident ne pouvait être imputée en aucune façon au gouvernement français mais bien au gouvernement tunisien qui, en dépit de nos nombreuses démarches et mises en garde, avait poursuivi son entreprise. Le gouvernement tunisien avait été dûment avisé dès les premiers jours par l'ambassade de la gravité de l'affaire et en dépit de ses affirmations, il avait délibérément porté atteinte à la règle de l'inviolabilité en même temps qu'il manquait à la courtoisie due et accordée dans tous les pays à la personne et aux fonctions des ambassadeurs. Contrairement à ce que prétendaient mes interlocuteurs, le gouvernement français n'était mû en l'occurrence par aucune arrière-pensée; il s'agissait exclusivement d'un

[1] Voir note précédente.

différend dont l'objet pouvait paraître secondaire, mais qui mettait en cause un principe de droit international universellement respecté. Son importance ne pouvait donc être minimisée.

J'ai rappelé enfin que dès réception de la note du secrétariat d'État aux Affaires étrangères en date du 4 février [1], nous avions informé le gouvernement tunisien de notre désir de rechercher en commun les modalités d'un accord tenant compte des préoccupations des deux parties. Le gouvernement français réaffirmait ces dispositions dans la communication que je venais de faire et j'étais pour ma part convaincu que nous pourrions encore aisément rechercher ensemble les termes d'un arrangement et y parvenir.

M. Ladgham a répété que ces modifications ne paraissaient pas possibles. Il a un moment donné laissé percer de nouveau son regret de n'avoir pas été informé du problème dès son origine. La position du gouvernement français pouvait peut-être avoir quelque fondement sur le plan juridique mais, s'il était concevable qu'un différend de cette nature prît un tour aussi grave, entre deux pays qui avaient peu de choses en commun, il n'était pas pensable qu'il en fût de même entre deux États aussi étroitement liés que la France et la Tunisie et qui avaient tant de problèmes à résoudre ensemble : Bizerte, les terres, etc.

En conclusion, le secrétaire d'État à la Présidence a déclaré qu'il allait entretenir M. Bourguiba de notre communication qui, en raison de sa teneur, « intéressait désormais le chef de l'État ». Il a indiqué qu'il était extrêmement douteux que celui-ci revînt sur la décision qui avait été prise et a laissé même entendre qu'il appréhendait les réactions du Président.

À la fin de cet entretien, au cours duquel M. Ladgham a paru beaucoup plus embarrassé que M. Mokkadem, j'ai réaffirmé mon espoir que le gouvernement tunisien ne persisterait pas dans une attitude dont il devait comprendre qu'elle était inadmissible [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur cette note, voir ci-dessus le n° 81 (note).

[2] Se référant au télégramme n°s 947-954, ici reproduit, le chargé d'affaires commentait les propos tenus par MM. Ladgham et Mokkadem. Ceux-ci paraissaient réellement étonnés de la position du gouvernement français en ce qui concernait le retour de l'ambassadeur. Il n'était pas exclu que l'affaire provoquât des tiraillements au sein même de l'équipe dirigeante du régime, où M. Bourguiba chercherait à ménager les activistes. Par la suite, la continuation des travaux devait provoquer de nouvelles protestations françaises à Tunis ou auprès de l'ambassadeur de Tunisie à Paris.

104

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1024 à 1032. Réservé. *Bonn, 10 mars 1960.*

(*Reçu :* 16 h. 55.)

J'ai fait, ce matin, une visite au Chancelier qui part samedi pour son voyage de trois semaines aux États-Unis et au Japon [1].

M. Adenauer était fort content de l'accueil qui avait été réservé, à Paris, au président Heuss [2], et sur lequel il avait reçu un rapport détaillé.

Il m'a entrenu, ensuite, des projets de coopération militaire entre la République fédérale et l'Espagne [3], en se plaignant des indiscrétions auxquelles ils avaient donné lieu. Comment M. Sulzberger avait-il eu connaissance, d'une manière très précise, d'un document établi seulement en quatre exemplaires et que SHAPE tenait du gouvernement de Bonn ? Aucun renseignement, fût-il le plus confidentiel, ne pouvait demeurer secret. À ce propos, le Chancelier a fait également allusion à la proposition de M. Herter relative à un plébiscite en Allemagne [4]. Les indiscrétions étaient intentionnelles, voulues; d'où venaient-elles ?

En ce qui concerne l'affaire espagnole elle-même, M. Adenauer ne comprenait pas l'émotion qu'elle avait suscitée. Elle n'était pas née d'hier. Les gouvernements de Paris, de Londres, de Washington étaient au courant. J'ai observé qu'au cours d'une conversation avec la délégation allemande, vous aviez exposé les inconvénients de toute nature que présenterait l'entraînement des forces de la République fédérale dans un pays n'appartenant pas à l'O.T.A.N. Le Chancelier n'était pas au courant de cet avertissement. Il m'a indiqué, au contraire, que M. Strauss avait agi, en la circonstance, avec son complet accord et qu'en présence des réactions internationales, il était venu lui demander s'il convenait d'envoyer à Madrid la mission militaire prévue. M. Adenauer avait répondu affirmativement; cependant, sur ses instructions, on s'était borné à l'envoi de deux officiers, en civil, qui devaient expliquer à leurs interlocuteurs espagnols que compte tenu de l'atmosphère générale, il importait de différer l'exécution des projets. À Madrid, on s'était montré

(1) Le chancelier Adenauer a séjourné aux États-Unis du 14 au 22 mars et est arrivé à Tokyo le 25 mars.

(2) L'ancien président Heuss, premier président de la République fédérale allemande, a séjourné à Paris dans les premiers jours du mois de mars et rencontré le général de Gaulle : voir ci-dessus le n° 101.

(3) Sur les négociations militaires germano-espagnoles en question et les réactions qu'elles provoquèrent, voir l'*Année politique 1960*, p. 407-408, 427; ci-après le n° 153-II (note).

(4) Fin février, le *New York Times* évoquait un projet du secrétaire d'État en faveur d'un référendum dans les deux Allemagnes sous la surveillance des Nations Unies, avec le choix entre la réunification et la signature de deux traités séparés (*Le Monde* du 26 février, p. 5).

assez déçu et irrité. M. Adenauer s'expliquait parfaitement ces sentiments. De toute façon, il ne pourrait être donné suite aux conversations germano-espagnoles qu'avec l'assentiment de l'O.T.A.N.

M. Adenauer a, d'ailleurs, reconnu volontiers qu'en l'occurrence, comme en d'autres occasions, l'opinion française avait témoigné d'une correction d'autant plus remarquable qu'elle contrastait avec le déchaînement qui s'était produit dans d'autres pays, principalement en Angleterre.

Mais c'est la préparation de la Conférence au sommet [1] qui, bien entendu, le préoccupe. Il considère que, tandis que le prestige de M. Khrouchtchev [2] augmente dans le monde entier à la suite de tournées retentissantes, les puissances occidentales piétinent et n'avancent pas dans leur travail; sur tous les sujets en discussion, des divergences sérieuses existent. Il constate qu'aucun plan n'est prêt ou à la veille de l'être. Pour le désarmement, par exemple, cette situation est particulièrement regrettable; les quelques vues qu'il a exposées à ce sujet m'ont, du reste, prouvé que ses concepts étaient proches des nôtres, comme d'ailleurs, a-t-il ajouté, sur la plupart des problèmes. À cet égard, il m'a fait l'éloge de la position française, telle qu'elle ressort des documents concernant l'Allemagne et Berlin. Les Français, m'a-t-il dit, ont compris qu'il fallait avant tout éviter qu'à un moment, faute d'accord sur toutes autres questions, les entretiens ne se concentrent sur Berlin; s'il en était ainsi, les concessions seraient inévitables et nous nous trouverions engagés dans une voie dangereuse.

Pour le Chancelier, la Conférence au sommet ne peut aboutir à rien de bon puisqu'elle siégera à une date où le président des États-Unis sera incapable de prendre une décision d'une véritable importance [3]. Mieux vaut, selon lui, faire traîner les délibérations, noyer M. Khrouchtchev sous un flot de paroles et de discours, gagner plusieurs mois pour permettre aux États-Unis de se retrouver et de s'affirmer. « Je n'ai confiance, m'a-t-il déclaré, que dans le général de Gaulle ».

Il n'a fait allusion à la Guinée [4] que pour s'exprimer avec le plus profond mépris sur Sékou Touré. Et j'ai préféré ne pas insister.

Quarante-huit heures avant son départ pour son très grand voyage, quelques jours avant l'arrivée de M. Khrouchtchev en France, M. Adenauer se préparait à l'attaque et à la manœuvre avec une juvénile ardeur. Mais je me demande — la question espagnole ne le prouve-t-elle pas ? — s'il est toujours exactement informé.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur la préparation de la Conférence au sommet qui doit se tenir au mois de mai suivant, voir l'*Année politique 1960*, p. 387, 423-427.

[2] Le chef du gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, effectue en février 1960 un voyage dans l'Asie du Sud et du Sud-est : Inde, Népal, Birmanie, Indonésie : voir à ce sujet, ci-dessus, le n° 94 (note) et également l'*Année politique 1960*, p. 421-423.

[3] Les élections présidentielles américaines doivent se tenir le 8 novembre prochain.

[4] Sur la Guinée et l'échange d'ambassadeurs entre Pankow et Conakry, voir les télégrammes de Bonn n°s 927-929 et 947-950, respectivement des 5 et 7 mars, 1507-1512 du 9 avril, non reproduits.

105

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Copenhague, Oslo, Athènes, Ankara, New York-O.N.U., Moscou, Madrid.

T. nos 302 à 307; 242 à 247;
292; 69 à 74; 64 à 69;
180 à 185; 279 à 284;
1385 à 1390; 1086 à 1091;
328 à 333 (1). Réservé.

Paris, 10 mars 1960, 21 h.

Lors de la réunion des experts occidentaux sur les questions de désarmement qui s'était tenue à Washington, le gouvernement américain nous avait soumis un plan (2) auquel, après examen par le Conseil des ministres, nous avions estimé ne pouvoir donner notre accord.

Ce plan, en effet, ne retenait pas les suggestions essentielles que nous avions faites dès le début des pourparlers, c'est-à-dire le contrôle, puis l'interdiction de tout véhicule susceptible de transporter une bombe atomique (satellites, fusées, avions, sous-marins, etc.). De plus, l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires n'était pas lié de façon automatique au début de la reconversion des stocks. De cette façon était renvoyé à une échéance indéterminée le début d'un réel désarmement nucléaire, les puissances nanties gardant par contre la libre disposition des armes qu'elles possédaient.

Après que nous ayons eu fait connaître cette position à nos alliés, les cinq délégués occidentaux se sont à nouveau réunis à Paris le 8 mars.

De notables progrès ont été alors réalisés (3). Le délégué américain, en particulier, a accepté, comme nous le demandions, de réintroduire l'idée d'un lien automatique entre l'arrêt de la production des matières fissiles et le début de la reconversion des stocks. De même, il a été précisé qu'en troisième étape, l'élimination totale des armes atomiques devait être obtenue.

D'autre part, les Américains ont accepté que dès les premières phases, les sites de lancement des fusées et les lieux de fabrication soient déclarés et contrôlés. La destruction totale des fusées doit de plus intervenir en dernière étape. Enfin, pour les armements anciens du type avions ou sous-marins, il est admis que ceux-ci seront placés en dépôt lorsque leur total dépassera un chiffre convenu d'avance.

(1) « Pour information » pour les trois derniers postes.

(2) Pour une analyse de ce plan, voir ci-dessus le n° 97.

(3) Après que le président Jules Moch eût fait un long exposé de la position française sur la nécessité d'un véritable désarmement nucléaire. Or, ce que le plan américain offrait, selon le représentant français, était « un désarmement conventionnel associé au maintien du *deterrent* »; il subordonnait le désarmement au *deterrent*.

Dans ces conditions, puisqu'il devenait clair que les Américains tenaient compte de nos préoccupations concernant la destruction des stocks et le contrôle des véhicules, le Conseil des ministres a accepté le 9 mars de donner son accord au plan des cinq puissances.

Toutefois, sur deux points fondamentaux, notre représentant à l'O.T.A.N. a reçu instructions de lire le 10 mars une déclaration qui comprend les réserves suivantes :

a. En ce qui concerne la fixation des effectifs, il n'est pas possible pour l'instant au gouvernement français, en raison des lourdes charges qui lui incombent, notamment du fait de l'affaire algérienne, de consentir à la fixation d'un niveau précis pour ses effectifs et les armements qui les accompagnent.

b. Dans le domaine du désarmement nucléaire, nous tenons à marquer qu'il ne doit pas y avoir seulement un lien formel et en quelque sorte symbolique entre l'arrêt de la production et la reconversion des stocks. Il s'agit de parvenir à un désarmement substantiel. Si, pour une raison ou pour une autre, cette nécessité n'était pas prise en considération lors du déroulement du plan, il n'y aurait pas de véritable désarmement. Nous nous réservons donc de faire valoir fermement cette position lorsque sera discuté le montant des matières fissiles qui sera soumis à stockage ou destruction [1].

Les explications ainsi données ont conditionné notre adhésion au plan qui servira de base de discussion avec les Russes et que je vous transmets par la valise.

(Désarmement DT/1/1/5.)

106

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 167 à 173 [2]. Urgent.
Très confidentiel. Réservé.

Prague, 11 mars 1960, 18 h.

(*Reçu:* 20 h 05.)

J'ai reçu ce matin le nouvel ambassadeur de l'U.R.S.S. (mon télégramme n° 141) [3] qui a marqué beaucoup d'empressement à me rendre

[1] Dans un télégramme n° 142, également du 10 mars, non reproduit, le représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N. développait les instructions qui lui avaient été transmises.

[2] Ce télégramme a été communiqué par courrier à Bonn, Londres, Moscou, Varsovie, Washington.

[3] Le télégramme de Prague n°s 141-143, du 4 mars, non reproduit, relatait l'arrivée à Prague du nouvel ambassadeur d'Union soviétique, M. Zimianine, mettant ainsi un terme à une situation conflictuelle dont le prolongement suscitait de plus en plus de commentaires.

visite. Au cours d'un entretien de plus d'une heure, M. Zimianine s'est montré aimable et plutôt cordial. Entré au Minindiel il y seulement sept ans, il semble avoir gardé bon souvenir de son passage à Hanoï, son seul poste diplomatique à l'étranger avant Prague.

Mon collègue soviétique se considère toutefois comme un homme politique et souligne non sans quelque satisfaction qu'il n'est pas un agent de carrière.

Je lui ai volontiers donné acte du fait que l'heure était aux hommes d'État plutôt qu'aux diplomates de profession, moyennant quoi il m'a assuré que même ceux-ci, s'ils travaillaient bien pour leur pays et pour la paix, pouvaient aussi avoir leur utilité.

M. Zimianine, qui serait en outre historien, s'est plu à évoquer longuement le caractère particulier des liens amicaux qui ont uni traditionnellement la France et la Russie, deux fois côte à côte en guerre contre l'Allemagne (depuis la tache noire de l'agression napoléonienne recouverte désormais par la poussière de l'histoire).

Il n'a pas manqué d'insister sur « la grande estime, la vive sympathie que le peuple soviétique éprouvait pour la nation française, la considération et le prestige en U.R.S.S. du général de Gaulle dont on n'avait pas oublié la déclaration sur la ligne Oder-Neisse ».

Aussi souhaite-t-on beaucoup à Moscou voir les rapports actuels entre la France et l'U.R.S.S., « satisfaisants dans l'ensemble », en dépit des divergences bien connues, sortir considérablement améliorés de la rencontre historique de M. Khrouchtchev avec le président de la République. Si les entretiens se révélaient suffisamment fructueux, ainsi qu'on était fondé à l'espérer, une sincère coopération franco-soviétique pourrait en résulter. Mais évidemment, la question de l'appartenance de la France à l'O.T.A.N. était de celles qui constituaient un obstacle à surmonter, un point de friction à éliminer entre les deux pays. Il ne faut pas oublier que le pacte de Varsovie n'était après tout qu'une réplique au traité de l'Atlantique nord, un simple réflexe de défense (ma dépêche n° 415 EU du 3 mars) (1).

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. en est alors venu tout naturellement au problème allemand dont il ne paraît pas mettre, lui non plus, en doute qu'il constituera l'élément central des conversations des deux hommes d'État (mon télégramme n° 156) (2). M. Zimianine a bien entendu mis le disque habituel sur les dangers de l'esprit de revanche et du militarisme allemand. « Tout comme Hitler, Adenauer n'était que l'homme de paille

(1) La très longue dépêche de Prague n° 415 EU du 3 mars, non reproduite, était consacrée à une analyse de la position de la Tchécoslovaquie devant la politique soviétique de détente et de coexistence pacifique. Les autorités de Prague se montraient très mal à l'aise devant le *new look* du Kremlin. Les répercussions possibles de la détente en Allemagne de l'Est, en Pologne et en Hongrie suscitaient les plus vives appréhensions. Prague redoutait les incidences éventuelles d'une modification du *statu quo* européen. La Tchécoslovaquie se sentait plus proche de la Chine et de l'Albanie que de l'Union soviétique, ou plus exactement de M. Khrouchtchev.

(2) Le télégramme de Prague n° 156-157 du 9 mars, non reproduit, signalait l'intérêt croissant porté en Tchécoslovaquie à l'imminente visite de M. Khrouchtchev en France, considérée comme devant marquer un tournant décisif du problème allemand.

des trusts, des monopoles, des Krupp, des Thyssen et consorts, de ces loups capitalistes incapables de se transformer en ... [1] individuel. »

Ayant fait sur les divers sujets qui précèdent les mises au point qui s'imposaient, je me suis vu répondre d'un ton peiné que mon collègue serait vraiment très affligé s'il devait me sentir intimement convaincu de croire à une possibilité d'évolution réelle de l'âme allemande, sinon dans les masses populaires, tout au moins dans les cercles dirigeants.

L'U.R.S.S., pour sa part, a poursuivi M. Zimianine, n'avait « en aucune façon peur de l'Allemagne qui, dans l'hypothèse d'une guerre, serait intégralement détruite en quelques heures ». Le gouvernement soviétique n'en était pas moins tenu de surveiller de près l'évolution de la situation en République fédérale où l'on avait par exemple publié récemment des livres que mon collègue me montrerait quand nous nous reverrions sur les meilleurs moyens d'écraser l'Union soviétique lors du prochain conflit !

Au moment où il s'apprêtait à prendre congé, j'ai demandé à M. Zimianine si les bruits qui courent à Prague et d'après lesquels M. Khrouchtchev s'arrêterait dans la capitale tchécoslovaque avant de gagner Paris étaient fondés (mon télégramme n° 156). L'ambassadeur, sans exclure cette éventualité, m'a répondu qu'il n'avait pas reçu jusqu'à présent d'informations de Moscou à ce propos. Il m'a spontanément promis de me tenir au courant le cas échéant comme il s'y est engagé vis-à-vis de l'ambassadeur des États-Unis qui lui a posé hier la même question.

(Collection des télégrammes.)

107

NOTE D'INFORMATION DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE
(Division Renseignement)
Le F.L.N. et ses « brigades internationales »

N. n° 4937/EMGDN/REN/CER/D. 1/S. *Paris, 11 mars 1960.*
Secret.

L'idée de faire appel à des contingents étrangers est pour les dirigeants de la rébellion algérienne une idée ancienne. À plusieurs reprises au cours des années récentes, ils ont évoqué l'éventualité d'un apport en volontaires arabes, voire chinois. Mais leurs projets ne dépassaient pas le stade de cette évocation. En 1958, le responsable des « Affaires extérieures » du F.L.N. avait précisé que, s'il était permis de prendre note le

[1] Lacune de déchiffrement.

cas échéant des actes de volontariat, il fallait se garder de les encourager et à plus forte raison d'organiser un recrutement.

En revanche, depuis deux mois, cette idée a été reprise, dans des conditions telles qu'elle a semblé devoir se traduire cette fois par des réalisations. Les deux étapes de cette évolution sont constituées par :

— la réunion à Tripoli du G.P.R.A. et du C.N.R.A. (1) (17 décembre 1959 au 19 janvier 1960) (2);

— la « Conférence des peuples africains » réunie à Tunis du 25 au 31 janvier 1960 (3).

I. Développement de l'affaire

Les *assises à Tripoli* des organes suprêmes du F.L.N. ont été l'occasion d'un affrontement entre chefs rebelles plus ou moins « politiques » ou « militaires » et notamment d'une critique ardente, par ceux qui jusqu'alors conduisaient la lutte armée, de ce qu'avait été la « diplomatie » rebelle, jugée par eux trop peu efficace. Il en est résulté une volonté de renouveau sur le plan de l'action internationale qui s'est traduite :

— dans les structures du G.P.R.A., par l'attribution du portefeuille des « Affaires extérieures » au « vice-président » Krim Belkacem, précédemment « ministre des Forces armées »;

— dans la définition de la nouvelle ligne politique, par la résolution de cultiver la solidarité afro-asiatique et tout d'abord africaine, en conviant non seulement les gouvernements mais les peuples à se joindre au mouvement de libération commun, sur la base d'une même idéologie révolutionnaire.

Le C.N.R.A., déclarait Ferhat Abbas dans son appel du 27 janvier, « a retenu le principe d'un appel aux volontaires des pays frères et amis. L'A.L.N. doit disposer de spécialistes et de techniciens pour faire face aux impératifs d'une guerre moderne. Le C.N.R.A. a laissé au gouvernement algérien le choix du jour où il demandera à tous les peuples frères et amis de former des brigades internationales pour participer, à nos côtés, au combat de la liberté ».

Abbas donnait sa signification à un tel appel en ajoutant : « Détruire le colonialisme en Algérie, c'est non seulement émanciper un peuple, c'est encore affranchir l'Afrique ».

Le *Moudjahid* — organe central du F.L.N. — à cette date, consacrait ses colonnes au même thème, écrivant : « L'Afrique naît à la liberté... c'est pour les Africains l'heure de la solidarité agissante ».

La *« Conférence des peuples africains »*, intervenant alors, offrait au F.L.N. la meilleure des tribunes pour promouvoir cette politique. Cent cinquante Africains représentant les partis, mouvements, syndicats d'une

(1) *Note du document :* « Gouvernement provisoire de la République algérienne » et « Conseil national de la révolution algérienne ».

(2) Sur cette réunion, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 300 (et note); ci-dessus les n°s 19, 27 (et note).

(3) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 50 (note).

trentaine d'États indépendants ou non, étaient en effet groupés à Tunis, sans compter les « observateurs », notamment soviétiques.

Parmi les propositions présentées à cette conférence, celle de la création d'une brigade de volontaires africains destinée à combattre en Algérie aux côtés de l'A.L.N. fut émise par le délégué de l'Union marocaine du travail Mahjoub Ben Seddik. Un tel projet répondait exactement aux dispositions d'esprit du G.P.R.A. en donnant à une action « diplomatique » une expression militaire. Aussitôt repris par le délégué du F.L.N. Boumendjel qui le fit applaudir en séance alors qu'il avait été critiqué en Commission [1], le projet fut retenu dans la motion finale sur l'Algérie, par laquelle la Conférence « recommande la création d'un corps de volontaires africains pour la guerre d'indépendance de l'Algérie et demande aux États africains indépendants de faciliter la réalisation de cette entreprise ».

II. La réalisation

Aussitôt après la clôture de la conférence de Tunis, Krim Belkacem notifiait aux gouvernements amis — à tout le moins ceux des États arabes, parmi lesquels la R.A.U. et la Libye — l'adoption par le G.P.R.A. du « principe de l'appel aux volontaires » étrangers. Le Conseil de la Ligue arabe réuni au Caire, saisi du projet, recommandait fin février à tous les États membres de répondre à l'appel du C.N.R.A. demandant des volontaires. Cependant, aucune directive rebelle n'a précisé, à notre connaissance, quelles devaient être les modalités de recrutement.

Des indices relatifs à une amorce de recrutement ont été recueillis depuis lors dans plusieurs pays. La plupart se réfèrent soit à des candidatures, soit aux mesures prises en vue de les recevoir; les seules informations concernant un recrutement effectif ne permettent pas de conclure si c'est au profit du F.L.N. :

— Au Maroc, l'Istiqlal procéderait au recensement (à Rabat, à Meknès) de Marocains volontaires pour servir dans les rangs de l'A.L.N. Il faut noter cependant que dans ce pays, le recrutement — très sporadique — de citoyens marocains, au Rif notamment, directement par le F.L.N., paraît être une pratique ancienne;

— À Tripoli, plusieurs dizaines de Libyens auraient fait acte de candidature auprès du F.L.N.;

— Au Caire, la *Voix des Arabes* prétend recevoir chaque jour une vingtaine de demandes d'engagement (février);

— À Khartoum, 4 Soudanais se seraient déclarés volontaires dans les derniers jours de février;

[1] *Note du document :* Le premier vote en Commission avait été le suivant :
pour : F.L.N., U.M.T., Ghana, Cameroun;
contre : Nyassaland, Ruanda-Urundi, Afrique du Sud.
Le délégué tunisien, après avoir formulé des réserves, n'avait pas pris part au vote.
— Au vote final en Commission, tous les délégués ont voté pour, à l'exception du délégué de la *R.A.U.* qui a voté contre.

— En Inde, le représentant du F.L.N. estime qu'un recrutement est possible;

— Au Ghana, la presse locale a fait état à plusieurs reprises du recrutement soit par l'armée soit par l'organisation des *Builders Brigades*, de volontaires destinés, selon cette presse, au F.L.N. Les chiffres cités varient de 20 à 120. La destination véritable des engagés, néanmoins, pourrait être tout autre. Il est avéré que Nkrumah obéit avant tout à une politique de prestige sur le plan panafricain. Selon des informations non recoupées, des émissaires du F.L.N. seraient venus étudier le problème à Accra fin janvier;

— À Conakry, Sekou Touré a lancé un appel radiodiffusé aux anciens militaires guinéens volontaires pour servir dans les rangs de l'A.L.N.

Inversement, selon d'autres informations, le F.L.N. ferait en sorte d'apporter aux peuples amis le bénéfice de son expérience révolutionnaire en leur dispensant son enseignement ou ses conseils :

— La présence de 5 Camerounais — relevant probablement de l'U.P.C. — a été signalée dès fin 1959 dans les camps d'instruction rebelles du Maroc; ces stagiaires s'instruiraient là pour le compte de leur lutte nationale;

— L'envoi de délégués de l'A.L.N. algérienne sur les frontières du Cameroun et de l'Angola aurait été décidé, selon des renseignements non recoupés.

Il faut ajouter que le trait commun à l'ensemble de ces informations est leur aspect publicitaire, manifeste dans la plupart des cas : tout projet de volontariat ou de recrutement est rapporté avec complaisance par la presse locale avant même qu'il ne se réalise dans les faits.

Les intentions véritables du F.L.N. à l'égard de tels projets apparaissent cependant sensiblement éloignées des résolutions proclamées d'enthousiasme à Tunis.

Tout d'abord, l'allocution de Ferhat Abbas citée ci-dessus laisse planer une incertitude : la possibilité reste ouverte d'un choix entre le recrutement d'un petit nombre de spécialistes étrangers, destinés à améliorer les capacités techniques de l'A.L.N., et l'appel à des renforts de combattants. En fait, cette seconde éventualité, évoquée comme une menace à notre adresse, ne répond guère aux besoins de la rébellion. Boumendjel l'a dit expressément en présentant son projet devant la conférence de Tunis : « Il n'est pas question — vous le pensez bien — d'assurer un recrutement de troupes. Nos effectifs sont au complet ».

Ce point de vue a été confirmé depuis par l'attitude du F.L.N. en présence des premières demandes d'engagement : la consigne donnée à cette occasion a été, comme en 1958, de dresser la liste des volontaires, mais de ne pas ouvrir la porte au recrutement jusqu'à nouvel ordre.

Au demeurant, l'utilisation d'éventuels contingents étrangers poserait le problème de leur mise en place aux frontières algériennes. Celle-ci dépend de la bonne volonté tunisienne ou marocaine. Le gouvernement

de Tunis, pour sa part, n'a pas caché son hostilité à l'introduction de volontaires étrangers sur son territoire. Bourguiba a expressément réduit le projet rebelle à sa portée purement psychologique. L'attitude du gouvernement marocain n'est pas connue.

Quel est donc en définitive le but poursuivi par le F.L.N. ? Boumendjel l'a exposé dans le même discours en déclarant :

— « Il s'agit d'un choix politique, d'un problème de solidarité effective que toute l'Afrique doit résoudre.

— « Les combattants algériens invitent leurs frères africains à venir apprendre au sein de l'A.L.N. les méthodes de la guerre révolutionnaire de libération. »

On voit que, sous un aspect d'aide réciproque, le but du F.L.N. est politique et psychologique beaucoup plus que militaire : il est de promouvoir la solidarité dans la révolution des Algériens et des Africains, au bénéfice de tous et tout d'abord du F.L.N.

III. Possibilités

La mise sur pied d'une petite unité internationale, dans un avenir encore éloigné, reste possible. Pourraient y figurer des volontaires originaires :

— d'Afrique noire : Ghana, Guinée, Nigéria, Libéria, voire Cameroun;

— des pays arabes : Moyen-Orient, Libye, Maroc. Une telle unité, purement symbolique, aurait une valeur de propagande, non un intérêt militaire.

De ce fait même, sa constitution risque d'être retardée par les difficultés d'ordre diplomatique que soulèverait sa mise en place, de la part du gouvernement du territoire appelé à le recevoir.

Dans un avenir plus rapproché, il faut retenir la possibilité du recrutement en nombre limité de spécialistes et techniciens étrangers, au sujet duquel aucun indice sérieux n'a été cependant recueilli jusqu'ici [1].

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

[1] Le 6 mai, une nouvelle note de la division Renseignement de l'E.M.G. D.N. donnait une suite au document ici reproduit (Note n° 5681/E.M.G. D.N./R.E.N./C.E.R./D. 1/S du 8 mai, non retenue, sur les « Volontaires étrangers pour l'A.L.N. »). Elle indiquait les objectifs du F.L.N. : sur le plan psychologique et militaire, émouvoir les opinions publiques et entraîner les gouvernements amis jusqu'à la limite nécessaire et suffisante pour que leur solidarité parût effective au reste du monde; sur le plan pratique, obtenir une aide militaire limitée au domaine technique. Les réalisations pratiques étaient modestes; l'effet psychologique et politique déjà obtenu constituait en revanche pour le F.L.N. un résultat appréciable. Une surenchère s'était instituée entre les pays qui se targuaient de le soutenir et, dans certains pays, entre les partis politiques. Par ailleurs, la propagande faite dans certains pays pourrait servir de couverture à la désignation discrète de spécialistes pour servir dans les rangs de l'A.L.N.

108

Note de l'Ambassade de France à Londres [1]

Les Six et les Sept

N. *Londres, 11 mars 1960.*

1. Le gouvernement britannique, après avoir longuement refusé de croire à la création d'un Marché commun entre les Six, avait proposé, à la veille de l'aboutissement de leurs négociations, l'établissement d'une zone de libre-échange à l'échelle européenne; au sein d'un Comité présidé par M. Maudling et groupant les pays membres de l'O.E.C.E., les discussions se prolongèrent deux ans sur ce projet dont la forme amendée était à la fin devenue celle d'une Association économique européenne englobant le Marché commun, mais inspirée du concept d'une zone de libre-échange.

Les négociations Maudling ont échoué en décembre 1958 [2] devant le refus français d'accepter le principe d'un système qui eût été de nature à tuer dans l'œuf le Marché commun en ouvrant ce dernier au commerce d'autres pays qui n'accepteraient pas une discipline commerciale commune et demeureraient maîtres de leur tarif extérieur.

Le gouvernement britannique avait, pour sa part, des raisons sérieuses de ne pas accepter l'idée d'une adhésion ou d'une association de la Grande-Bretagne au Marché commun : sans parler du souci de maintenir ses distances à l'égard du continent et de ses craintes à l'égard des prolongements politiques possibles du traité de Rome, le gouvernement britannique, hostile par ailleurs à toute concession de souveraineté, ne pouvait guère accepter de plier sa politique commerciale et sa politique agricole à l'influence des Six; l'ampleur des engagements extérieurs de la Grande-Bretagne et le rôle de la livre dans les échanges mondiaux, de même que ses liens avec le Commonwealth et son système d'approvisionnement alimentaire aux cours mondiaux obligeaient le gouvernement britannique à demeurer très réservé sur ces chapitres; à titre accessoire, il lui était difficile, en raison du système de la préférence impériale, de renoncer à son indépendance tarifaire, encore que le tarif britannique, spécialement sur les produits industriels, soit nettement plus élevé que le tarif extérieur commun.

2. Aussi, au lendemain de l'échec des négociations du Comité Maudling, les Britanniques, appuyés par les Suédois, ont-ils entrepris de grouper dans une même association les autres pays membres de l'O.E.C.E. partisans de la création d'une zone de libre-échange; ce faisant, ils poursuivaient un triple objectif : empêcher d'autres pays de l'O.E.C.E. de se joindre éventuellement au Marché commun, constituer un instrument

(1) Cette note a été rédigée par M. de La Barre de Nanteuil.

(2) *D.D.F.*, 1958-II, n° 426.

de pression sur les Six en vue de les obliger à accepter l'idée d'une zone de libre-échange à l'échelle européenne, prouver que leur conception d'une telle zone était applicable sur le plan pratique.

3. Les négociations ont abouti le 20 novembre dernier [1] à la création d'une Association européenne de libre-échange groupant sept pays européens : la Grande-Bretagne, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Suisse, l'Autriche et le Portugal. La conception qui a prévalu dans la rédaction du traité est celle d'une zone de libre-échange de caractère purement mercantile et se situe donc nettement en retrait par rapport à la conception amendée que la France avait cependant été obligée, en fin de compte, de rejeter en décembre 1958.

La convention prévoit essentiellement l'abolition des tarifs et autres obstacles aux échanges entre les pays membres dans un délai de dix ans; chaque pays membre reste libre de sa politique commerciale et notamment de la fixation de son tarif extérieur; aucun mécanisme supranational n'est prévu et les décisions d'application sont prises par un Conseil des ministres statuant en règle générale à l'unanimité sauf certains cas très particuliers; l'agriculture et les pêcheries sont pratiquement exclues du champ de la convention, mais des arrangements spéciaux couvrent quelques produits qui intéressent spécialement le commerce de certains pays membres, comme le bacon pour le Danemark et certains produits de la pêche pour la Norvège.

Les seuls engagements pris par les pays membres en dehors des domaines tarifaire et contingentaire sont directement destinés à faciliter l'abolition des barrières aux échanges et à en régulariser les effets tant par la délimitation de l'origine des produits bénéficiant du traitement de la zone que par la fixation de règles de concurrence loyale : l'exécution de ces engagements est pratiquement laissée à la diligence de chaque pays membre; des clauses de sauvegarde sont prévues, mais elles ne sont appelées à jouer qu'après la constatation du dommage.

La convention de Stockholm sera ratifiée d'ici le mois d'avril pour chacun de ses signataires; la procédure à cet effet est déjà achevée en ce qui concerne la Grande-Bretagne.

Les Sept ont, depuis le refus français d'accueillir le secrétariat de l'Association à Paris [2], installé celui-ci à Genève et s'apprêtent à nommer des représentants permanents qui siégeront dans cette ville et constitueront un Conseil de suppléants du Conseil des ministres prévu par la convention.

La première mesure concrète que les Sept sont appelés à prendre est la réduction, à la date du 1er juillet prochain, de leurs tarifs douaniers de 20 %, cette réduction ne s'appliquant aux termes du traité que dans leurs échanges réciproques.

4. La cohésion de la construction à Sept est pour le moins douteuse : géographiquement écartelée et économiquement déséquilibrée, la zone à

(1) Par le traité de Stockholm : *D.D.F.*, 1959-II, nos 240 (note), 245 (note).

(2) Voir ci-dessus le n° 66.

Sept est dominée par la Grande-Bretagne qui ne fait pourtant avec ses partenaires guère plus de commerce qu'avec les Six (environ 12 %), alors que l'Autriche et la Suisse ont des échanges essentiellement orientés vers les Six et que le Danemark a autant intérêt à conserver le marché allemand qu'à trouver de nouveaux débouchés en Grande-Bretagne.

Au surplus, et à supposer qu'une zone de libre-échange puisse fonctionner pratiquement, ce qui n'est pas démontré, une incertitude fondamentale pèse sur l'avenir de ce système qui n'est considéré par ses membres que comme un substitut d'une Association économique englobant l'ensemble de l'Europe.

5. La Grande-Bretagne et ses partenaires n'ont cessé de proclamer depuis le début de leurs négociations que leur objectif principal était la création d'une Association économique européenne permettant d'aboutir entre tous les pays membres de l'O.E.C.E. à l'abolition des tarifs et autres obstacles aux échanges sur une base réciproque, autrement dit la création d'une zone de libre-échange à l'échelle européenne; les Sept ont reconnu en même temps que cette zone unique ne devait pas entraîner la dissolution de la Communauté économique européenne et ils ont répété que la création de la zone à Sept permettrait précisément de jeter un pont vers les Six. Ils ont d'ailleurs pris soin d'établir pour le désarmement douanier et contingentaire au sein de leur propre système un calendrier qui épouse aussi étroitement que possible celui du Marché commun.

6. Quoi qu'il en soit de la sincérité de ces affirmations et des contradictions qu'elles impliquent, l'intervention américaine dans les négociations économiques européennes a modifié les perspectives dans lesquelles pouvaient se placer le gouvernement britannique et ses partenaires. Le gouvernement américain a en effet nettement pris parti en faveur des Six, en raison du contenu politique du Marché commun et contre les Sept, en raison de l'absence de pareil contenu et de la discrimination que la zone à Sept doit entraîner à l'égard des exportations américaines : dans le même temps, le gouvernement américain a invité les Six et les Sept à pratiquer une politique tarifaire libérale à l'égard du monde extérieur, c'est-à-dire à étendre aux tiers les abaissements qu'ils se consentiront au sein de chaque groupe et au surplus, dans le cas du Marché commun, à abaisser le niveau du tarif extérieur; le gouvernement américain enfin a poussé à l'éclatement du cadre européen de l'O.E.C.E. et entend que les problèmes commerciaux soient désormais traités sur une base mondiale et selon les règles du G.A.T.T.

7. Dans ces conditions, les perspectives d'accord sur le fond entre les Six et les Sept paraissent très éloignées; le gouvernement britannique a en effet restreint sa liberté de manœuvre en se liant à ses partenaires du traité de Stockholm; il est devenu apparemment prisonnier d'une conception dont il s'était fait le champion et qu'il est obligé de défendre avec d'autant plus de rigueur que la lutte des Sept contre les Six apparaît fort inégale. La position prise par le gouvernement américain lui

interdit au surplus d'escompter un soutien extérieur en faveur de sa thèse. Les Six enfin se refusent à accepter la conversation sur les problèmes de fond.

8. Par contre, un problème va se poser à court terme dont le Comité des vingt et un, créé par les résolutions prises en janvier à l'O.E.C.E., va se saisir dès la fin de mars, c'est celui de l'échéance du 1er juillet. Dans quelle mesure les Six et les Sept consentiront-ils à étendre aux tiers les avantages tarifaires qu'ils s'apprêtent à se consentir à cette date au sein de chacun de leurs groupements ? Le problème le plus important est de savoir si les Sept accepteront de consentir des abaissements *erga omnes*, qui seraient donc applicables aux Six, au cas où ces derniers entendraient limiter leurs concessions au niveau d'un tarif extérieur commun même abaissé et *a fortiori* s'ils entendaient avancer de dix-huit mois les premières mesures de mise en vigueur de celui-ci, c'est-à-dire le relèvement des droits des pays à bas tarifs.

Il est probable que le règlement de ce problème à court terme ne sera pas aussi simple qu'il pourrait paraître, puisqu'il touche à la question de fond de savoir si les Britanniques sont disposés à admettre que les Six, en mettant en vigueur le tarif extérieur commun même abaissé, scellent la création de leur union douanière et mettent ainsi définitivement fin aux espoirs de créer une zone de libre-échange à l'échelle européenne.

9. Le gouvernement britannique et au sein de celui-ci le champion le plus actif du libre-échange — M. Maudling — n'a pas abandonné, semble-t-il, l'espoir de voir le Marché commun se disloquer pour des raisons politiques ou se transformer en une zone de libre-échange de fait, avec une protection maximale affaiblie. On ne peut dès lors s'attendre à voir le gouvernement britannique renoncer à ses positions de principe d'ici longtemps, mais on peut compter sur une certaine trêve pendant quelques mois si l'affaire de l'échéance du 1er juillet est heureusement réglée. Il a d'ailleurs déjà officieusement fait entendre qu'il ne se proposait pas, quant à lui, d'essayer de rouvrir le débat au cours de cette année.

Au surplus, de même que sur le plan contingentaire, les Six et les Sept ont été amenés à faire sur une base mondiale et sous la pression américaine beaucoup plus qu'ils n'étaient disposés à faire entre eux et cela sans souscrire à un accord formel, de même il est raisonnable d'escompter que les mêmes forces joueront en faveur d'un abaissement de la protection tarifaire des uns et des autres. Dès lors, le problème de la discrimination des deux groupes entre eux perdait de son acuité et on s'orienterait vers la coexistence, avec ou sans formule juridique, de deux groupes économiques de structure et d'orientation politique différentes, mais de comportement extérieur très libéral; à moins que le Marché commun se consolidant et s'affermissant, sa puissance d'attraction ne l'emporte sur la discipline interne de la zone.

(DE-CE, 1945-1960, n° 803, fos 24-29.)

109

Entretiens du Général de Gaulle et de M. Macmillan

C.R. Très secret. *Rambouillet, 13 mars 1960*[1].

Les entretiens qu'ont eus le général de Gaulle et M. Macmillan et auxquels M. Debré a partiellement pris part n'ont, à aucun moment, revêtu le caractère d'une négociation. Les deux hommes d'État ont au contraire souligné leur désir de se borner à une conversation libre et franche sur tous les sujets d'actualité, à l'exclusion de tous pourparlers proprement dits.

M. Macmillan a tout d'abord indiqué que la Grande-Bretagne se sentait trop éloignée de l'Europe, et trop écartée des efforts que déployait celle-ci pour s'unir. Il estimait donc nécessaire qu'elle s'en rapprochât et qu'elle retrouve à cet effet un moyen de contact, qui devrait être normalement la France. Peut-être des rencontres régulières entre le général de Gaulle et M. Macmillan pourraient-elles en fournir l'occasion.

Au cours des années qui avaient suivi la guerre, l'Europe s'était trouvée très affaiblie. Les États-Unis étaient venus à son secours et avaient, tant sur le plan politique qu'économique, apporté une contribution essentielle à son relèvement. Ceci était vrai pour la Grande-Bretagne, mais aussi pour la France et surtout pour l'Allemagne. La situation était maintenant différente. L'Europe s'affirmait à nouveau comme une force autonome, et il importait que la France et la Grande-Bretagne, qui avaient l'une et l'autre des intérêts mondiaux, prennent conscience de leurs capacités en face des Américains et des Russes. Cela n'impliquait pas que nous devions nous séparer des Américains. Ceux-ci avaient toutefois besoin d'être conseillés et influencés. Au fond, les Américains étaient de bons garçons. On pouvait obtenir beaucoup de leur part par la discussion et un contact amical.

En ce qui concerne les problèmes européens, beaucoup de choses seraient facilitées si l'on pouvait différer quelque peu les mesures d'accélération prévues. Certes, l'Angleterre ne prenait plus une vue aussi dramatique de la situation qu'il y a deux ans. Elle considérait même comme normal que l'Europe continentale cherche par ce moyen à consolider son économie, sans parler de l'avantage politique que présentait le Marché commun en y associant l'Allemagne; cependant, il conviendrait d'éviter d'aller trop vite, et de prendre dès le mois de juillet des dispositions qui risqueraient de compliquer encore les échanges européens. D'ici là, de nouvelles formules pourraient être étudiées, permettant de réduire les difficultés à une marge de désaccord minimum et de continuer à développer le commerce intereuropéen.

Les affaires atomiques constituaient un aûtre problème important. Dans ce domaine, la Grande-Bretagne était évidemment liée dans une certaine mesure à l'Amérique. Néanmoins, ses moyens nucléaires n'étaient pas négligeables et elle pouvait en disposer librement. Elle avait également entrepris la construction d'engins, mais au prix d'efforts coûteux. Toute cette politique d'ailleurs représentait une charge considérable, aussi bien pour les États-Unis que pour l'U.R.S.S. et la France elle-même. Les uns et les autres accumulaient des engins qui ne serviraient sans doute jamais. Il fallait donc tout faire pour arriver à un désarmement nucléaire, en commençant par la cessation des

[1] Le Premier ministre britannique était venu passer l'après-midi du samedi 12 mars et la journée du lendemain au château de Rambouillet; l'invitation du président de la République avait été annoncée le 1er mars. La visite avait un caractère strictement privé, et aucun communiqué n'était publié.

expériences. La Grande-Bretagne espérait y parvenir soit dans le cadre des négociations à dix, soit dans celui des conversations à trois. La Grande-Bretagne avait aussi à sa disposition un assez grand nombre de bombardiers, qui représentaient aujourd'hui une force réelle mais qui, dans dix ans, seraient inutilisables. La France s'engageait dans la même voie. On pouvait douter de la sagesse d'une telle politique. Ne vaudrait-il pas mieux mettre en commun les efforts des deux pays pour aboutir à des réalisations conjuguées ?

En ce qui concerne l'Afrique, la politique de la Grande-Bretagne était bien connue. Elle se définissait par la notion de Commonwealth, c'est-à-dire une association de nations égales en droit. Les difficultés étaient certes plus grandes pour le Kenya et la Rhodésie, comme elles le sont pour la France en Algérie, en raison de la présence dans ces deux territoires d'une importante population blanche. Ceci imposait certaines précautions. D'une manière générale, on pouvait espérer un certain succès. Les Africains n'étaient pas au fond si redoutables, ni si bornés. On devait donc les aider, sans croire entièrement que tout serait par là même résolu.

Quant à M. Khrouchtchev, c'était un homme d'une grande intelligence, mais aussi très susceptible. Il tenait à la détente, mais aussi à un succès dans la question allemande. Peut-être pourrait-on lâcher un peu de lest sur Berlin, sans aller bien entendu jusqu'au point de décourager les Allemands. La France serait particulièrement qualifiée pour présenter des suggestions de ce genre et les faire accepter par l'Allemagne.

Au cours de cette conversation, M. Macmillan est revenu à plusieurs reprises sur la nécessité de rencontres périodiques, par exemple tous les trois mois, avec le général de Gaulle. Les rencontres pourraient, le cas échéant, avoir également lieu à trois, plutôt qu'à deux, avec la participation du président Eisenhower (ou de son successeur). On en viendrait ainsi dans les faits, et sans le dire, à cette notion de directoire à trois dont avait parlé le général de Gaulle et qui aurait pour tâche de donner une nouvelle impulsion à la diplomatie occidentale.

A son tour, *le général de Gaulle* a souligné qu'il avait toujours été convaincu de la nécessité d'un concert des grandes puissances. Les Nations Unies, l'O.T.A.N. n'étaient que des organismes sans pouvoir, incapables d'une action efficace. Il fallait donc autre chose, et il souscrivait de ce point de vue pleinement aux vues exprimées par M. Macmillan.

L'idée d'une conjugaison des efforts de la France et de la Grande-Bretagne n'appelait non plus aucune objection de sa part.

Sur la question allemande, en revanche, il entendait faire preuve d'une entière franchise. L'Allemagne devait être ménagée. Il est vrai que la séparation de l'Allemagne était un fait, et qu'on n'y pouvait rien; mais il importait de ne pas avoir l'air d'y renoncer [1], ce qui n'aboutirait qu'à décourager l'Allemagne par rapport à l'Occident. De même, en ce qui concerne Berlin, un recul pourrait présenter le plus sérieux dangers. Les Allemands auraient l'impression d'un abandon et pourraient être tentés de s'arranger avec les Russes qui ne manqueraient pas, à ce moment, de leur faire miroiter toutes sortes d'avantages. Or, si l'Allemagne devenait un élément incertain, la France se trouverait immédiatement en danger.

La conclusion était que l'Allemagne devait être soutenue, même si l'on pouvait faire aux Allemands certains griefs légitimes, et n'éprouver à leur égard qu'une sympathie mitigée.

De l'avis du Général, il n'était certes pas exclu que M. Khrouchtchev provoque des difficultés. Il fallait cependant les assumer avec sérénité. On pouvait affirmer la nécessité d'attendre quelque temps, par exemple un an ou deux, pour reprendre l'affaire de Berlin, dire aux Russes que ce qui était nécessaire, c'était avant tout la détente, procéder à des rapprochements, des contacts, élaborer un *modus vivendi.* Il fallait aussi représenter à M. Khrouchtchev qu'une fois la détente réalisée, l'affaire de Berlin paraîtrait dérisoire. A l'inverse, si celle-ci prenait un tour aigu, toute idée de détente ne serait plus qu'un vain mot.

[1] Il faut lire en fait : (de ne pas avoir l'air) de renoncer à la réunification, (ce qui n'aboutirait).

En outre, on pouvait dès à présent commencer à rechercher des sujets sur lesquels pourrait s'ébaucher un début de coopération entre l'Est et l'Ouest. On pourrait, par exemple, créer un organisme à quatre, pourvu de techniciens et d'un peu d'argent, et qui serait chargé d'entreprendre quelque chose en commun en ce qui concerne les pays sous-développés, la lutte contre les maladies, etc.

Enfin, et surtout, il fallait dès à présent faire un effort sérieux dans le domaine du désarmement, et surtout du désarmement nucléaire. La France y était prête, quelle que soit d'ailleurs sa volonté de poursuivre ses efforts nucléaires si les autres puissances s'y dérobaient. Mais il fallait que ce désarmement soit *réel* et qu'il soit aussi dès l'abord accompagné par un contrôle des véhicules. Quant aux arrangements proposés par la Grande-Bretagne en matière d'armements atomiques, la France y était prête, tout en étant un peu sceptique. De tels accords, en effet, n'avaient jamais pu aboutir et supposaient sans doute une politique commune. Rien n'empêchait néanmoins de les rechercher à nouveau.

Sur le chapitre du Marché commun, M. Macmillan savait bien que la France n'était pas en faveur du concept de supranationalité. Le Marché commun était un traité de commerce, auquel s'ajoutait un intérêt politique. Du point de vue français, il obligeait notre industrie, qui avait vécu depuis plusieurs dizaines d'années sous un régime protectionniste détestable, à se moderniser et à se réformer. Il se pouvait qu'il eût les mêmes effets pour notre agriculture. La France était, il est vrai, consciente des raisons qui avaient empêché la Grande-Bretagne d'y adhérer, notamment en raison de son appartenance au Commonwealth. Mais on pouvait trouver des arrangements pratiques, notamment en matière de tarifs. D'ailleurs, la Grande-Bretagne elle-même paraissait avoir depuis quelque temps adopté à l'égard de cette politique une optique plus sereine.

En ce qui concerne enfin l'Afrique, la politique française était voisine de celle de la Grande-Bretagne. C'était celle d'une communauté. Pour l'Algérie également, la France continuait sa route et était prête à cesser le feu à tout moment si les rebelles le voulaient. L'insurrection, au demeurant, s'affaiblissait. Elle achèverait sans doute de mourir dans le courant de cette année. La solution politique serait alors en vue, sur la base de l'autodétermination.

M. Macmillan et le général de Gaulle ont, au cours de leurs entretiens, évoqué également le problème chinois. Le Premier ministre a fait valoir l'intérêt qu'il pourrait y avoir, à son avis, à admettre la Chine à l'O.N.U. De toute manière, celle-ci ne représentait qu'un conglomérat confus de peuples nouvellement arrivés à l'indépendance et souvent entièrement dépourvus d'expérience politique. On ne voyait donc pas pourquoi la Chine n'y entrerait pas elle aussi. Le général de Gaulle a observé que, dans ce cas, la confusion serait telle que l'actuelle O.N.U. n'y survivrait sans doute pas.

Par contre, ils ont estimé qu'il serait opportun d'exercer un certain contrôle sur les initiatives de M. Hammarskjöld. Celui-ci envisageait pour l'Afrique un plan de développement ambitieux sous sa propre égide [1]. Or, où étaient les moyens de ces réalisations, sinon dans les ressources fournies par les grandes puissances elles-mêmes ? Il y avait là une orientation préoccupante.

Revenant à l'Afrique, le Général a encore attiré l'attention de M. Macmillan sur le cas de M. Sékou Touré. L'évolution de celui-ci prouvait bien la justesse des pronostics

[1] Le secrétaire général des Nations Unies s'était rendu durant six semaines (fin décembre 1959-janvier 1960) sur le continent africain. En février-mars 1960, au cours de conférences de presse, il avait tout d'abord envisagé la présence, dans les États africains qui l'accepteraient, de représentants spéciaux ne relevant que de son autorité, voire même une intervention des Nations Unies dans les problèmes politiques africains; il avait aussi parlé de la création d'un fonds spécial pour l'Afrique. Dans une seconde phase, il s'était montré plus modeste : évoquant le rôle de support moral de l'aide multilatérale, il souhaitait voir accroître les disponibilités de l'assistance technique et du fonds spécial destinées aux pays intéressés, consolider le système O.P.E.X. (assistance pour la formation du personnel d'exécution et de direction), faciliter le recrutement des experts d'assistance technique, créer des services consultatifs chargés de conseiller les pays sous-développés dans l'élaboration de leur programme économique. Il ne s'agissait pas de substituer l'aide des Nations Unies à l'aide bilatérale existante (Télégrammes de New York n°s 136-142 et 361-364 des 2 février et 8 mars, le premier ci-dessus reproduit sous le n° 49).

qu'avait faits le Général sur son compte. La Grande-Bretagne ne retirerait rien d'une politique d'amabilité envers lui.

En conclusion, les deux hommes d'État ont envisagé de tenir, aussitôt après la Conférence au sommet, une nouvelle réunion analogue à celle qu'ils venaient d'avoir. Ils ont également proposé de la compléter le cas échéant par une réunion avec le président des États-Unis.

(Cabinet du Ministre - Secrétariat général.)

110

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à la Délégation française à la Conférence du désarmement [1].

T. n°s 11, 12. Immédiat. Réservé. *Paris, 14 mars 1960, 13 h. 45.*

Pour M. Jules Moch.

Il y aurait intérêt à ce que dans la conférence de presse que vous donnerez à l'occasion du dépôt du plan occidental [2], vous vous inspiriez, en les précisant, des déclarations faites par notre représentant devant le Conseil atlantique le 10 mars [3], tout au moins en ce qui concerne la question du désarmement nucléaire. L'engagement de ne plus produire de matières fissiles est, dans notre conception, lié à une reconversion rapide et assurée des stocks existants. Si cette reconversion ne portait que sur des quantités symboliques, elle ne constituerait pas un véritable désarmement et nous ne pourrions alors prendre pour notre part l'engagement de ne plus produire de matières fissiles. L'arrêt des fabrications lui-même, une fois entré en vigueur, serait forcément lié à l'exécution ponctuelle des reconversions de stocks suivant le calendrier convenu.

Vous pourrez vous inspirer de ces mêmes considérations dans le discours inaugural que vous devez faire à la séance du 15 mars.

(Collection des télégrammes.)

[1] Il s'agit de la conférence ouverte le 15 mars par le « Comité des dix nations pour le désarmement ». M. Jules Moch dirigeait la délégation française.

[2] Il s'agit du plan occidental, présenté le 16 mars. Pour le texte du document, voir : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève, 15 mars-29 avril 1960)*, La Documentation française, 1960, p. 18-20. Pour une analyse du plan, voir l'*Année politique 1960*, p. 428-430.

[3] Conformément aux instructions qui lui avaient été transmises : voir ci-dessus le n° 105.

111

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1070 à 1076 [1]. *Bonn, 14 mars 1960.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

La cinquième Conférence franco-allemande, organisée par le Conseil allemand du Mouvement européen, a eu lieu du 11 au 13 mars à Bad Godesberg [2]. Ouverte par le président Lübke, elle s'est déroulée dans une atmosphère cordiale. Ses débats appellent les remarques suivantes :

A. C'est dans la perspective de la réunion au sommet qu'ont été étudiés les rapports Est-Ouest.

1° La fermeté et l'unanimité des délégués français sur Berlin ont frappé les délégués allemands. Certes, notre position était connue. Il était néanmoins réconfortant de l'entendre confirmer. Ce sentiment d'être soutenu par Paris explique aussi la compréhension ou la discrétion de beaucoup d'Allemands sur d'autres points.

2° Nos idées sur l'O.T.A.N. et le rôle mondial de la France ont été longuement évoquées. Les explications des délégués français ont rassuré leurs auditeurs. Ceux-ci restent néanmoins réservés, au fond d'eux-mêmes, dans la mesure où le succès de nos projets pourrait accentuer, de manière trop visible, le décalage existant déjà entre la France et l'Allemagne au sein de l'Alliance. Ces réserves portent d'ailleurs autant, sinon plus, sur la forme que sur le fond.

3° À propos de l'explosion de Reggane, les représentants du S.P.D. ont de nouveau attiré l'attention sur les dangers que comportait tout élargissement du club atomique, mais d'autres délégués allemands se sont montrés favorables ou du moins compréhensifs. L'argument le mieux accueilli est que la possession du secret atomique par la France accroît le poids du « continent européen » dans la politique mondiale.

4° La notion de zone d'armements limités a été abordée. Tous les Français, à une exception près, l'ont repoussée, tandis que, chez les

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 3106-3112), Moscou (n°s 1146-1152), Prague (n°s 166-172), Rome Quirinal (n°s 1254-1260), Varsovie (n°s 387-393), Vienne (n°s 172-178), Washington (n°s 3761-3767).

(2) La Conférence franco-allemande, organisée par le Conseil allemand du Mouvement européen, a été créée par le professeur Heuss qui fut le premier président de la République fédérale. Cette rencontre franco-allemande réunit chaque année parlementaires, fonctionnaires, universitaires, journalistes et l'ambassadeur de France à Bonn ainsi que nombre de ses collaborateurs. Les thèmes de discussion sont liés à l'actualité des deux pays. Les deux axes des travaux de la Conférence ont porté sur l'intensification de l'aide occidentale aux pays sous-développés ainsi que sur le désarmement et la sécurité. Deux commissions ont été formées, chargées de présenter des conclusions. Sur ce sujet, voir *Le Monde* des 13-14 mars 1960.

Allemands, on retrouvait l'opposition entre la C.D.U., hostile, et le S.P.D., favorable au désengagement considéré comme une condition préalable, sinon suffisante, de la réunification.

À propos des pays sous-développés, second thème du Congrès, la discussion, très animée, a révélé plus de divergences entre Français et Africains d'une part, Allemands d'autre part.

Les interventions de MM. Lisette, vice-président du Tchad, et Mokhtar Ould Daddah, Premier ministre de Mauritanie, ont dominé le débat, tandis que les autres délégués discutaient à perte de vue sur des principes et des méthodes déjà connus. La question essentielle a été, en effet, de savoir s'il convenait ou non de concentrer les efforts sur l'Afrique et, notamment, sur les pays associés au Marché commun.

Sur ce point, les Allemands se sont montrés nettement plus réservés que ne l'espéraient les délégués français et africains. Ils ont fait valoir que l'Asie méridionale et l'Amérique du Sud avaient leur importance, que pour les T.O.M., un fonds avait déjà été prévu par le traité de Rome, qu'en Afrique même, il fallait aussi lutter contre le communisme dans les pays comme le Ghana ou la Guinée. Bref, les délégués allemands répugnaient visiblement à accorder une priorité aux pays d'Afrique déjà engagés aux côtés de l'Europe.

Cette attitude a suscité de vives réactions chez les Africains. Ils ont fait valoir que le refus d'une priorité pour les amis détruirait la raison même de l'association à l'Europe de leurs pays, qui glisseraient alors vers le neutralisme ou même plus loin.

Les déclarations de M. Lisette et de M. Mokhtar Ould Daddah qui, aux côtés de M. Paul Reynaud et du général Billotte, dirigeaient la délégation française, ont fait forte impression. Je me félicite que des porte-parole de cette valeur soient venus exposer aux Allemands le point de vue de la Communauté.

(Collection des télégrammes.)

112

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1016 à 1021. *Tunis, 15 mars 1960.*

(*Reçu :* 21 h. 05.)

J'ai effectué cet après-midi auprès du Dr Mokkadem la démarche prescrite par votre télégramme n° 1020 (1).

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'est vivement défendu de vouloir gêner le fonctionnement normal de notre représentation diplomatique et consulaire en Tunisie. Il s'est de nouveau référé à plusieurs reprises à des entretiens qu'il avait eus autrefois avec M. Gorse au cours desquels ce dernier avait, a-t-il dit, pris l'engagement de procéder à des réductions du personnel de l'ambassade et de nos consulats.

J'ai répondu que si le gouvernement français était en fait décidé à proportionner les effectifs de nos postes à l'importance des intérêts dont ils assurent la protection, le gouvernement français était seul juge en la matière. En outre, les nombreux départs des Français de Tunisie occasionnaient un surcroît de travail qui ne permettait pas de procéder rapidement dans ce domaine.

1. Sur la question des adjoints de l'attaché militaire, M. Mokkadem a déclaré que le gouvernement tunisien estimait qu'un seul officier paraissait suffisant, compte tenu des tâches incombant désormais à ce service. Il a prétendu que celles-ci avaient considérablement diminué, à la suite de l'évacuation des forces françaises de tout le territoire tunisien, à l'exception de Bizerte qui demeurait un problème en suspens entre les deux gouvernements.

(1) Le secrétariat d'État tunisien aux Affaires étrangères avait demandé la réduction du personnel militaire de la mission diplomatique française à un seul officier, en prétendant que les intérêts militaires français en Tunisie ne justifiaient pas la présence d'attachés adjoints. Cette intervention avait été appuyée par le refus momentané de délivrer un visa à un officier supérieur occupant ces fonctions. Simultanément, le gouvernement tunisien s'était déclaré opposé à la délivrance de cartes d'identité à des agents des postes consulaires dont il jugeait la présence non souhaitable sur son territoire. Aussi le Département, par télégramme n°s 1020-1025 du 11 mars, non retenu, jugeait-il ces prétentions « inadmissibles » et invitait-il son représentant à Tunis à mettre en garde M. Mokkadem « contre toute initiative visant à gêner le fonctionnement normal de notre représentation diplomatique et consulaire » en Tunisie. Le gouvernement français espérait que le gouvernement tunisien reconsidérerait sa position, contraire à tous les usages diplomatiques, concernant les adjoints de l'attaché militaire (sujet abordé dans une note retransmise sous les n°s 1026-1028). En ce qui concernait le personnel consulaire, les usages ne prévoyaient aucun agrément pour les consuls, et les effectifs des postes seraient proportionnés à l'importance des intérêts dont ils avaient à assurer la protection. Enfin, le Département ne voyait aucune objection à ce que M. Thierry figurât sur la liste diplomatique avec l'appellation de conseiller d'ambassade, et non plus de conseiller juridique.

J'ai rappelé, d'une part, que nous avions déjà procédé à des réductions très importantes de ce personnel et que, d'autre part, comme nous l'indiquions dans notre note, le service en question avait toujours dans ses compétences un grand nombre d'attributions qui, dans une large mesure, d'ailleurs, s'exercaient au profit des ressortissants tunisiens. De toute manière, il appartenait au seul gouvernement français de prendre les mesures qu'il estimait nécessaires.

Le secrétaire d'État s'est borné à indiquer qu'il allait réexaminer le problème à la lumière des considérations que nous développions.

2. En ce qui concerne le personnel des postes consulaires, M. Mokkadem n'a pas contesté que les usages ne prévoyaient aucun agrément ni pour les consuls ni *a fortiori* pour leurs collaborateurs. Il a cependant souligné que le gouvernement tunisien ne considérait pas comme souhaitable le maintien dans nos postes de fonctionnaires ayant appartenu aux cadres du Protectorat. Sa démarche en l'occurrence se situait « non pas sur le plan juridique, mais sur le plan de la courtoisie ».

J'ai fait valoir qu'en tout état de cause, nous ne pouvions accepter que le gouvernement tunisien laissât sans réponse, malgré de nombreux rappels, les demandes de cartes d'identité consulaires présentées par l'ambassade.

Le secrétaire d'État m'a alors déclaré qu'il allait également réétudier la question.

Je pense pour ma part que nos interlocuteurs ne nous presseront pas, du moins dans l'immédiat, pour ces affaires. Comme le Département, j'estime cependant que nous n'avons pas intérêt à trop prolonger ici le séjour des anciens agents des contrôles civils qui sont affectés à nos consulats.

Conformément à vos instructions, je vous adresserai très prochainement des propositions concernant leur départ qui, bien entendu, ne pourrait qu'être échelonné dans le temps et en vous signalant ceux d'entre eux qui devraient être remplacés.

3. M. Mokkadem n'ayant pas mis en cause le titre de « conseiller juridique » de l'ambassade, j'ai estimé préférable de ne pas lui indiquer dès maintenant que nous n'aurions pas d'objection majeure à ce que M. Thierry figurât sur la liste diplomatique avec l'appellation de « conseiller [d'ambassade] » [1].

(Collection des télégrammes.)

[1] Le document porte : « conseiller juridique »; un rectificatif donne la bonne leçon (Pour les Tunisiens, le titre de conseiller juridique avait un « relent résidentiel » : voir le télégramme nos 928-934 du 8 mars, non reproduit).

113

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 1373 à 1380. Réservé. *Rabat, 16 mars 1960.*

(*Reçu :* 5 h. 15.)

Pour le Ministre et le Secrétaire général seulement.

L'objet réel de la visite que j'ai faite ce matin à Agadir était de rencontrer le Prince plus discrètement qu'à Rabat. Nous avions convenu de cet entretien et j'ai été reçu par Moulay Hassan dès mon arrivée à son P.C. d'Inesgane.

Après un échange de propos sur la situation à Agadir (1) et le voyage de M. Lafay (2), j'ai exposé le schéma général des décisions arrêtées au dernier Comité de défense. Ces décisions donnaient beaucoup au Maroc sans pourtant tout lui apporter. Le gouvernement français estimait en effet que certains de nos établissements militaires restaient nécessaires pour des raisons de sécurité tenant à la situation politique mondiale. Nous ne pouvons donc faire la promesse de l'évacuation totale dans un délai déterminé. Ces installations mises à part, nous évacuerions cependant l'ensemble des autres bases. Nous étions notamment prêts à remettre d'ici quelques semaines l'aérodrome militaire de Rabat ville à la disposition du gouvernement marocain ou du Roi. Pour les autres bases, il faudrait bien entendu des délais variables suivant les cas, mais qui n'excéderaient pas quatre ans. Nous comptions d'autre part que ces installations devraient être reprises par l'armée royale. Nous aiderions d'ailleurs celle-ci à se préparer à cette relève. J'ai ajouté que je souhaiterais prendre le conseil du Prince sur la manière de procéder. Je pouvais en effet m'exprimer avec lui en toute confiance, lui ai-je dit, mais il n'en était pas de même avec les membres du gouvernement dont je savais bien qu'ils réagiraient à nos propositions en fonction de préoccupations de pure politique intérieure.

Le Prince m'a demandé peu de précisions en addition au schéma général que je venais de tracer. Je pense donc qu'il s'attendait à ce que nos propositions n'aillent pas jusqu'au bout des demandes marocaines. Il m'a immédiatement développé les considérations suivantes :

(1) Le 29 février, peu avant minuit, une grande partie de la ville d'Agadir était détruite par un tremblement de terre : le bilan des victimes était de l'ordre de 10 à 12.000 morts.

(2) M. Bernard Lafay, sénateur, ayant posé une question écrite par laquelle il laissait entendre que les autorités marocaines étaient responsables de la mort de plusieurs personnes bloquées sous les ruines, et qui auraient pu être dégagées, se rendit à Agadir le 15 mars, à l'invitation du Prince héritier. Il constata dans une déclaration officielle que tout ce qu'il était humainement possible de faire avait été entrepris par les autorités chérifiennes.

1° Le Roi entendait se réserver de traiter la question de la présence militaire française au Maroc. Il tenait d'ailleurs maintenant à suivre de près lui-même la politique étrangère marocaine. La question du maintien de certaines bases en mains françaises devait être regardée comme relevant directement du président de la République et du Souverain. Il fallait la réserver pour un entretien au sommet que le Prince continue donc à désirer après y avoir travaillé de toutes ses forces au printemps dernier. Puis il a mentionné la possibilité d'un accord secret par lequel le Maroc s'engagerait à nous autoriser à réoccuper certaines bases en cas de guerre;

2° Pour l'immédiat, il a suggéré une déclaration ou un communiqué français qui dirait à peu près ceci : le gouvernement français, désireux de donner son plein effet à l'indépendance du Maroc et soucieux de développer l'amitié qui doit exister entre les deux pays, est prêt à entreprendre, avec les autorités marocaines, des négociations très poussées sur le problème de l'évacuation des forces françaises au Maroc et sur les délais et les modalités de cette évacuation. Un deuxième alinéa annoncerait la remise prochaine du terrain militaire de Rabat. Un dernier alinéa pourrait faire allusion aux perspectives d'avenir des relations franco-marocaines.

Au cours d'une conversation qu'il a eue ensuite avec le général de La Chenelière, le Prince a envisagé comme une autre modalité possible — et susceptible de plaire au Roi — une lettre du général de Gaulle dont une partie serait destinée à la publication, une autre partie pouvant être gardée confidentielle. Cette lettre se substituerait au communiqué mentionné ci-dessus;

3° Le Prince m'a indiqué que le gouvernement actuel allait incessamment être remplacé [1]. Le Souverain se propose de constituer un cabinet qui ne soit pas un gouvernement de partis et d'exiger une trêve de quatre ans des lignes politiques, les partis actuels étant seulement représentés au sein d'un organisme consultatif.

J'ai ensuite exposé au Prince que le Département était en train d'étudier une formule susceptible de donner une solution au problème des terres de colonisation [2].

[1] Ce ne fut en fait que le 20 mai que le Roi mit fin au cabinet Ibrahim et le 26 mai que fut investi le nouveau gouvernement, avec le prince Moulay Hassan comme vice-président du Conseil.

[2] Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 30 (et note).

Par télégramme n°s 1385-1388, également du 16 mars, non retenu, l'ambassadeur émettait des observations sur son entretien avec le Prince héritier. Les vues du Prince pouvaient ne pas correspondre à celles de son père; cependant, après les arrestations de militants d'organisations extrémistes auxquelles le Roi s'était finalement résolu, un changement de gouvernement paraissait inévitable et imminent. Si le Roi instituait un nouveau gouvernement indépendant des partis, des perspectives plus favorables s'ouvriraient pour les relations franco-marocaines : c'était en effet la surenchère des partis qui avait conduit à la crise d'hostilité envers la France de ces derniers mois; d'autre part, le rôle du Prince et de l'armée grandissait. La rédaction du projet de communiqué suggérée par le Prince ne paraissait pas à M. Parodi incompatible avec les décisions du Comité de défense. La formule alternative d'une lettre du président de la République flatterait le Roi, mais elle ne saurait être envisagée que si le gouvernement français recevait du Roi lui-même l'assurance que ses propositions seraient acceptées; elle aurait en tout cas l'avantage de renouer un dialogue direct entre le Président et Mohammed V.

J'ai annoncé au Prince que la deuxième explosion atomique française pourrait avoir lieu à partir du 20 mars [1], en spécifiant qu'elle serait environ moitié moins forte que la première. Le Roi s'étant plaint de n'avoir pas été avisé de la date de la première explosion, je me proposais de lui demander audience pour l'informer de la date envisagée.

Moulay Hassan ne m'a pas caché que cette nouvelle le préoccupait : il serait fâcheux que le nouveau gouvernement marocain eût pour première tache de s'engager à son tour dans une action de protestation et d'accusations à l'égard de la France. L'effet d'une seconde explosion dans l'opinion marocaine serait cependant atténué si elle coïncidait avec la publication d'un communiqué dans le genre de celui qu'il me proposait concernant l'évacuation. La date de l'explosion ne pourrait-elle être retardée de quelques jours pour permettre de constituer le nouveau ministère, et de préparer l'annonce des négociations ? Si la date ne pouvait être reculée, le Prince me conseillait de demander une audience à son père, par exemple pour vendredi prochain, en le revoyant lui-même d'ici là. Il allait réfléchir à nouveau aux informations que je venais de lui donner.

En tout état de cause, il me paraît préférable de laisser au Prince un délai de réflexion et de ne pas considérer sa suggestion — retarder l'explosion — comme définitive avant d'en avoir reçu confirmation. Deux risques contradictoires doivent en effet être pesés du point de vue de la politique intérieure marocaine : si l'explosion intervient après la formation du nouveau gouvernement marocain, plus favorable que le précédent, ce gouvernement se verra obligé de réagir et sera moins libre de ses mouvements pour engager une négociation sur les bases qui comporterait des concessions de sa part. Si l'explosion intervient avant la formation du nouveau gouvernement, M. Ibrahim et son équipe risquent de l'exploiter à fond contre nous et de tenter de se prolonger en déchaînant une campagne antifrançaise assez violente pour que le Roi hésite à se mettre en travers.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ce fut le 1er avril qu'éclata la seconde bombe atomique française : voir ci-après le n° 143 (note).

114

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. sans n°. Immédiat.

Rabat, 17 mars 1960.

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Pour le Ministre et le Secrétaire général seulement.

Je me réfère à votre télégramme n°s 1064-1065 (1).

J'attends les instructions du Département pour effectuer une démarche auprès du Roi. Je fais observer néanmoins qu'une démarche effectuée d'entrée de jeu auprès du Roi dont les dispositions d'esprit ne nous sont pas favorables, surtout depuis son voyage en Orient (2), ne peut rien donner de bon si elle n'a pas été préparée. Dans l'état actuel des choses, je ne peux la préparer que par l'intermédiaire du Prince. La position de celui-ci se trouve renforcée par la crise politique. Il est techniquement qualifié, étant major général des forces armées royales. Il est au demeurant, dans les circonstances actuelles, à peu près la seule autorité marocaine qui souhaite éviter une rupture entre la France et le Maroc à laquelle tant de facteurs semblent devoir contribuer.

2. Le Prince n'a pu penser que nous envisagions une évacuation totale, puisque je lui ai précisé le contraire (mon télégramme n°s 1373-1380) (3).

Les formules qu'il envisageait avaient pour objet de présenter à l'opinion marocaine les décisions françaises sous le jour le plus favorable.

3. Le terme de négociations couvrirait les conversations purement militaires que nous devrons avoir de toute manière pour régler la remise de certaines installations à l'armée marocaine. Elles viseraient précisément les points mentionnés dans votre télégramme : certaines modalités d'application, règlement des questions intéressant l'armée marocaine.

(1) Par télégramme n°s 1064-1065, du 17 mars, 13 h. 30, non retenu, le Département, se référant au télégramme de Rabat n°s 1373-1380 (ci-dessus reproduit sous le n° 113), estimait que le Prince héritier s'était peut-être mépris sur les intentions de la France. Le gouvernement français ne proposait pas de négocier avec Rabat le sort de ses bases dans son ensemble, mais avait décidé un certain nombre de mesures d'évacuation dont il convenait de discuter avec Rabat les modalités d'application. S'il ne s'agissait pas d'envisager un accord général, surtout au cas où il comporterait à terme un engagement d'évacuation totale, il pouvait être indiqué que les premières mesures décidées seraient suivies d'autres, tout en marquant à la fois les besoins de la France pour l'instruction ou l'entraînement, ou ses obligations compte tenu des nécessités générales de la défense. Ceci n'empêchait pas non plus de mettre l'accent sur les questions qui intéressaient l'armée marocaine pour son équipement ou son instruction. Le Département jugeait en conséquence que le communiqué envisagé par le prince Moulay Hassan ne correspondait pas à sa manière de voir.

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 28 (note).

(3) Référence portée après-coup au crayon.

Il serait spécifié d'avance que nous n'évacuerions ni Port-Lyautey, ni Agadir, ni l'Amirauté, ni les quelques autres installations que nous voulons garder. Quant aux modalités et délais de retrait des autres bases dans un délai maximum de quatre ans, elles ne dépendront bien évidemment que de nous.

Je crains de n'avoir pas été suffisamment explicite soit dans mes télégrammes, soit dans mon exposé devant le Comité de défense sur la tension à laquelle sont soumises les relations franco-marocaines et sur la possibilité d'une rupture dans un avenir qui peut être proche avec toutes les conséquences que cela comporte.

Depuis des mois, ce pays est soumis à une intensive campagne de presse et de radio contre la France, campagne qui constitue le seul dénominateur commun des partis et l'exécutoire de leur surenchère. Tous les prétextes ont été bons pour exciter contre nous l'opinion marocaine. Celle-ci, jusqu'à une date récente, ne semblait pas touchée en profondeur et les relations personnelles entre Français et Marocains restaient généralement bonnes. L'émotion provoquée par l'explosion de la première bombe atomique[1] a sensiblement modifié cet état de choses.

Les rumeurs les plus absurdes circulent jusque dans les moindres douars. L'explosion de la seconde bombe est attendue avec une extrême inquiétude par tous les Français du Maroc : une délégation de nos compatriotes industriels et colons, membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, est venue me le dire hier en présence des deux sénateurs. Plusieurs assassinats de Français ont eu lieu au cours de ces derniers jours. L'atmosphère est extrêmement tendue dans les mines de Khouribga où les incidents se multiplient. Certes, la responsabilité en incombe aux dirigeants marocains et je n'ai pas manqué une occasion de le leur dire dans la mesure où j'ai des interlocuteurs en face de moi. Il ne s'agit pas moins d'un état de fait.

La question des bases est posée. Nous avons gagné un an et demi et nous en sommes au point où le choix est entre un accord partiel et une crise qui peut conduire à une épreuve de force. Celle-ci donnerait aux ennemis de la France la possibilité de faire basculer le Maroc tout entier dans le camp adverse. Cela signifierait une aide accrue au F.L.N. sans possibilité sérieuse de réaction de notre part si nous ne voulons pas prendre le risque d'opérations de guerre venant s'ajouter à celles d'Algérie. Qu'adviendrait-il des 200.000 Français du Maroc et des 1 500 milliards d'investissement dont nous avons la responsabilité dans ce pays ? Sans doute, le Maroc s'enfoncerait-il dans le chaos et l'anarchie, mais il n'en est pas moins certain que les Marocains, même les plus francophiles, ne se laisseront pas arrêter par des considérations d'intérêt si leur passion politique se déchaîne contre nous. Au demeurant, les Marocains de tendance antimarxiste comptent sur une aide américaine qui leur

[1] Qui aboutit à la dénonciation de l'accord diplomatique franco-marocain de 1956 : voir ci-dessus le n° 72.

permettrait de maintenir leur armée et leur économie. Effectivement, les États-Unis mènent depuis plusieurs mois au Maroc une politique de substitution qui est basée sur l'hypothèse d'une rupture franco-marocaine avant la fin de l'année.

En tout état de cause, nous sommes décidés à prendre unilatéralement des mesures d'allégement échelonné de notre implantation, militaire et agricole.

La perspective peut changer si nous tirons parti de ces dispositions pour faciliter la tâche de ceux des responsables marocains qui souhaitent encore ménager l'avenir.

(Collection des télégrammes.)

115

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. sans n°. Immédiat. *Rabat, 17 mars 1960.*

(*Reçu :* le 18, 3 h. 30.)

Pour le Ministre et le Secrétaire général seulement.

J'ai revu le Prince sur sa demande entre 22 h. 30 et 23 h. 30 ce soir. Il me parlait cette fois sur instruction de son père.

Il m'a dit que depuis notre précédente conversation [1], un fait nouveau était intervenu dans la journée d'hier, MM. Ibrahim et Bouabid avaient convoqué un conseil de Cabinet qui s'est réuni dans l'après-midi sans qu'aucun ordre du jour eût été envoyé aux membres du gouvernement (Effectivement, la radio a annoncé qu'un conseil de Cabinet avait siégé toute l'après-midi). M. Bouabid a demandé à ses collègues d'établir une liste des assistants techniques français en service dans leurs ministères, et d'envisager qu'ils pourraient avoir à se passer de leurs services. En effet, la question de l'évacuation allait être posée et il fallait considérer la possibilité d'une rupture avec la France. Cette déclaration a suscité une opposition de la plupart des autres ministres, notamment de M. Bahnini, ministre de la Justice, de M. Benjelloun, ministre de l'Éducation nationale, de M. Aouad, ministre de la Défense, de M. Abdellali, ministre des Travaux publics, qui ont protesté contre le fait que le Conseil des ministres ait été convoqué sans qu'une question aussi grave eût été portée à l'ordre du jour.

[1] Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 114.

Le Roi et le Prince avaient délibéré toute la nuit sur cette affaire, et étaient parvenus, m'a dit Moulay Hassan, à la conclusion qu'il ne s'agissait pas pour MM. Ibrahim et Bouabid de « s'en aller en beauté », mais bien au contraire de s'accrocher au pouvoir à la faveur de la crise des relations franco-marocaines qu'ils allaient provoquer. Peut-être aussi M. Bouabid voyait-il là le moyen de se dégager devant l'opinion publique de la situation économique de plus en plus mauvaise dont il était responsable.

En définitive, le Roi a fait venir M. Ibrahim dans la soirée d'hier pour lui expliquer qu'il entendait se réserver de traiter lui-même la question de l'évacuation des troupes françaises et qu'il lui demandait, par égard pour sa personne, de ne plus s'en occuper pour le moment. Il allait interroger la France sur ses intentions. Si les assurances qu'il comptait recevoir ne lui étaient pas données, il remettrait de nouveau la question entre les mains du président du Conseil et prendrait au besoin personnellement la tête de la « résistance ».

Il avait chargé son fils de me prévenir qu'il me convoquerait officiellement dans un jour ou deux pour me remettre un message personnel au président de la République. Le sens de ce message serait de poser la question de l'évacuation des forces françaises, et de demander la reconnaissance, au moins du principe de l'évacuation, les modalités et délais pouvant être renvoyés aux conversations qui s'engageraient ensuite.

J'ai rappelé au Prince que le gouvernement français estimait que les bases de Kenitra et d'Agadir restaient nécessaires pour notre sécurité en raison de la situation mondiale, et que nous ne pouvions donc nous engager à les évacuer dans un délai déterminé. Je ne lui ai pas caché qu'il semblait que nous allions, si les prétentions marocaines étaient maintenues, à une crise fondamentale des relations franco-marocaines.

Le Prince a insisté sur le droit légitime du peuple marocain à rester maître de son territoire, tout en s'efforçant de laisser une porte ouverte : les questions de Kenitra et d'Agadir pouvaient, m'a-t-il dit, rentrer dans les modalités dont il y aurait lieu de discuter.

Le Prince m'avait prié de ne pas vous rendre compte de notre conversation par télégramme, mais seulement par un message porté en raison des renseignements donnés sur les interventions de son père et sur les délibérations du gouvernement marocain. Il m'a cependant paru nécessaire de vous informer sans délai.

(Collection des télégrammes.)

116

Note de la Direction d'Europe [1]
(Service d'Europe orientale)

Position internationale de la Yougoslavie,
situation intérieure et rapports franco-yougoslaves

N. *Paris, 17 mars 1960.*

A. Position internationale

1. *Rapports entre la Yougoslavie et le bloc soviétique.*

Le refus des Yougoslaves à Moscou, en novembre 1957, de souscrire la déclaration dite des douze partis communistes proclamant l'unité du mouvement communiste international et l'autorité de l'U.R.S.S. à la tête du « camp socialiste » [2], a marqué la fin de la tentative amorcée en juin 1955 par M. Khrouchtchev de ramener la Yougoslavie dans l'orbite soviétique [3].

Il n'y a pas lieu de penser qu'un rapprochement puisse se produire dans un avenir prévisible. En effet :

a. Les *Yougoslaves* ne veulent pas céder sur le principe de l'indépendance nationale. Ils se refusent à considérer comme pouvant avoir un caractère obligatoire les consignes données par Moscou, directement ou par l'intermédiaire du mouvement communiste international. Ils acceptent de maintenir les contacts de tous ordres avec les pays d'obédience soviétique, mais veulent rester maîtres d'organiser leur régime intérieur selon des formules tenant compte de leurs « conditions nationales particulières ».

Sur le plan de la politique étrangère, bien que dans la plupart des grands problèmes — question allemande, désarmement, zones de désengagement en Europe — leurs vues soient voisines de celles de l'U.R.S.S., ils ne veulent faire partie d'aucun « bloc d'États » et se targuent de

[1] Une mention manuscrite indique que cette note a été rédigée pour l'Élysée à l'occasion de la visite de départ de M. Uvalitch, ambassadeur de Yougoslavie à Paris. Cette note est l'œuvre de M. André Millot, conseiller des Affaires étrangères.

[2] La première conférence internationale des partis communistes depuis la dissolution du Komintern s'était réunie en secret. En fait, il y a eu deux conférences successives : la Conférence des partis au pouvoir qui — réunie du 14 au 16 novembre 1957 — adopta le texte de la déclaration commune, nouvelle charte du mouvement, que les Yougoslaves n'ont pas signée; puis une conférence des soixante-huit partis communistes (sur les 75 que comptait le mouvement en 1957 avec 44 millions de membres) : cette conférence a adopté un manifeste pour la paix, dont le texte, préparé par les Soviétiques et les Polonais, fut signé par les Yougoslaves, soucieux de ne pas rompre les ponts. Voir *D.D.F.*, 1957-III, n° 465; se reporter également à l'*Année politique 1957*, p. 464-466.

[3] Une délégation soviétique conduite par MM. Boulganine et Khrouchtchev a séjourné en visite officielle à Belgrade du 26 mai au 2 juin 1955. Le 2 juin, une déclaration commune soviéto-yougoslave est signée à Belgrade : voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 336; l'*Année politique 1955*, p. 393-397.

pratiquer une politique de « neutralisme positif » favorisant le règlement des différends internationaux par des voies exclusivement pacifiques. Ils n'ont jamais admis d'adhérer à l'alliance inconditionnelle et automatique du pacte de Varsovie et d'entrer dans le système d'intégration économique du Comecon.

b. Les *Soviétiques* qui, pour obtenir le retour de la Yougoslavie dans le « camp socialiste », avaient paru admettre en 1955 le droit pour chaque pays de s'acheminer vers le socialisme par des voies particulières, se sont trouvés très rapidement dépassés par la fermentation provoquée dans l'opinion des pays satellites par les idées du « communisme national », auxquelles ils attribuent aujourd'hui les crises de Pologne (1) et de Hongrie (2).

Ils sont décidés désormais à maintenir fermement leur autorité sur les partis communistes des différents pays (ce qu'ils appellent pudiquement « l'internationalisme prolétarien ») et à mener une lutte sans merci dans les Républiques populaires contre les « déviations » et les manifestations d'insubordination qui « ouvrent la voie à la contre-révolution ».

Le mot actuellement utilisé pour désigner l'hérésie yougoslave est celui de « révisionnisme ». Le révisionnisme est représenté comme constituant le « principal danger », car il vise à « démanteler de l'intérieur le camp socialiste ». Le mot de révisionnisme couvre dans les Républiques populaires toutes les aspirations à un certain libéralisme, toutes les tentatives au sein des partis communistes et dans les milieux intellectuels de recouvrer une certaine indépendance à l'égard de Moscou, de ses exemples et de ses instructions.

2. *Rapports avec la zone non engagée.*

Dans sa politique de « neutralité active », qui consiste à demeurer à l'écart des blocs militaires tout en prenant position énergiquement et systématiquement dans tous les problèmes internationaux, la Yougoslavie s'est efforcée de multiplier les contacts avec les principaux États de la zone non engagée : Égypte, Inde, Indonésie, Éthiopie, etc. Tout en se défendant de vouloir constituer une « troisième force », elle s'emploie à favoriser entre ces pays l'adoption de positions communes.

Moscou paraît craindre l'influence des communistes yougoslaves dans cette zone, où les nationalismes sont exacerbés et où les jeunes intellectuels d'extrême-gauche semblent davantage séduits par les possibilités qu'ouvrent les régimes « socialistes » dans le domaine de la planification économique et de la mobilisation des masses en vue du travail, que par la perspective de tomber sous la dépendance de Moscou et de transformer leurs pays en satellites de l'U.R.S.S.

(1) Allusion aux émeutes de Poznan qui éclatèrent le 28 juin 1956. Sur les événements de Pologne, voir *D.D.F.* 1956-I, n°s 441 (et note) et 444; 1956-II, n°s 7, 9, 27, 44, 254, 281, 299.

(2) Allusion à l'insurrection de Budapest du 23 octobre au 4 novembre 1956. Sur les événements de Hongrie, voir *D.D.F.*, 1956-II, n°s 1, 19, 23, 24, 26, 27, 30, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 44, 45, 48, 53, 57, 60, 66, 69, 84, 89, 108, 109, 110, 113, 115, 131, 137, 145, 280, 295, 299.

3. *Rapports aves l'Occident.*

Pendant certaines périodes, la Yougoslavie a pu bénéficier simultanément d'importants crédits économiques de l'Est et de l'Ouest. Elle souhaiterait naturellement le retour à cette situation. À l'égard des nations occidentales, elle affirme volontiers n'être animée, en dépit de son anticolonialisme, d'aucun sentiment hostile, car elle considère que dans le monde dit capitaliste existent déjà en germe certaines institutions de caractère socialiste qui s'élargiront en vertu d'un processus historique irréversible.

De 1951 à 1954, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont apporté à la Yougoslavie, pour lui permettre de résister au blocus soviétique, une aide militaire et économique substantielle. Actuellement, les pays occidentaux s'en tiennent surtout à des ouvertures de crédits remboursables.

La Yougoslavie a reçu en 1955 un statut d'observateur à l'O.E.C.E.; le Comecon lui a refusé en 1959 un avantage correspondant.

Tout en approuvant la plupart des thèses soviétiques dans les grands problèmes posés par les relations Est-Ouest, les dirigeants yougoslaves n'ont pas fait connaître l'attitude qu'ils adopteraient au cas où les États du bloc oriental mettraient à exécution leur menace de conclure avec l'Allemagne orientale un traité de paix séparé. Ils ont en 1957 reconnu la République démocratique allemande, ce qui a entraîné la rupture des relations diplomatiques entre Bonn et Belgrade [1], bien que les échanges commerciaux demeurent très actifs.

Le pacte balkanique conclu par la Yougoslavie avec la Grèce et la Turquie à l'époque de la pression soviétique [2] est devenu un simple instrument de coopération culturelle, le maréchal Tito ayant manifesté à plusieurs reprises sa volonté de n'en pas revaloriser les clauses militaires. La Yougoslavie a appuyé les propositions soviétiques de création dans les Balkans d'une « zone libre d'armes atomiques et de fusées » [3]; elle s'est refusée néanmoins à participer à une conférence balkanique « au sommet » pour les mettre en œuvre, tant que l'Albanie et la Bulgarie n'auraient pas renoncé à son égard à leur attitude hostile et à leurs campagnes de presse.

[1] Le 19 octobre 1957 eut lieu la rupture des relations diplomatiques entre la Yougoslavie et la République fédérale d'Allemagne : voir *D.D.F.,* 1957-II, n°s 264 (et notes), 268, 269 (et notes), 274 (et notes), 276, 283 (et notes).

[2] Le pacte balkanique, conclu entre la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie le 28 février 1953, a été complété par le traité d'alliance, de collaboration politique et d'aide mutuelle signé à Bled le 9 août 1954.

[3] Le 26 juin 1959, l'agence Tass a publié une déclaration officielle du gouvernement soviétique préconisant la création d'une zone désatomisée dans les Balkans et l'Adriatique, affirmant qu'il se déclare prêt à garantir une telle zone et invitant d'autres pays à se joindre à lui. À ce moment, le maréchal Tito a déjà répondu de façon positive dans le discours qu'il a prononcé le 9 juin 1959 à Smederevo : voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 375, 380; se reporter aussi à l'*Année politique 1959,* p. 432-433.

B. Situation intérieure

Un certain malaise politique est actuellement discernable en Yougoslavie, où divers indices de la désaffection de la population à l'égard du régime ont pu être observés au cours des derniers mois.

Les succès que les dirigeants se targuent d'avoir obtenus sur le plan économique — développement des investissements, accroissement général de la production — ne se sont pas traduits par une amélioration sensible du niveau de vie.

Les paysans, malgré le maintien des petites exploitations individuelles, sont mécontents des bas prix auxquels l'État leur achète les récoltes. Les ouvriers des villes se plaignent de la hausse récente des loyers, des restrictions sur le charbon, l'électricité, etc. La jeunesse ne semble nullement acquise au communisme et fait mine de se désintéresser de « la politique »; les étudiants se sont livrés en 1959 à des manifestations. Le gaspillage, la fraude, le favoritisme sont fréquents dans les administrations et les entreprises.

Les anciennes oppositions nationales ont, dans cette atmosphère, tendance à se manifester plus nettement. Les Croates, en particulier, se montrent très attachés à leurs traditions et à la religion catholique (Les autorités ont récemment fait un geste d'apaisement en consentant à ce que les obsèques du cardinal Stepinac aient lieu à la cathédrale de Zagreb au milieu d'une grande affluence de fidèles); ils demeurent méfiants à l'égard de toute tendance centralisatrice au profit des Serbes. Jusqu'à présent, les rivalités entre les « Républiques » apparaissent surtout sur le plan économique (concurrence entre grandes entreprises, problèmes posés par la fixation des salaires et des prix, répartition des crédits d'investissement).

Il semble que si la succession du maréchal Tito s'ouvrait, elle pourrait soulever de graves difficultés.

D'une part, en effet, il n'est pas certain que le crédit et l'autorité du parti sur la population seraient suffisants pour éviter que le régime ne soit ébranlé ou, au contraire, qu'il s'aligne sur Moscou. D'autre part, l'unité du parti lui-même pourrait se trouver menacée par des antagonismes de personnes ou de factions, traduisant précisément cette hostilité traditionnelle entre les groupements nationaux que le mouvement titiste avait réussi pour un temps à mettre en sommeil.

Kardelj, le deuxième personnage du régime que l'on nomme comme successeur possible de Tito, est Slovène; les Serbes préféreraient un des leurs et les Monténégrins ne lui pardonnent pas son rôle dans l'affaire Djilas [1]. Rankovitch est Serbe et son nom est lié dans l'opinion à la crainte de la police politique : il aurait contre lui tous les adversaires d'un centralisme autoritaire — en Croatie notamment — et tous les

[1] Compagnon de Tito avant et pendant la guerre, Djilas a été élu à la fin de 1953 président de l'Assemblée yougoslave. Il apparaissait comme le second personnage du régime titiste. Il a été cependant condamné à une peine de dix-huit mois de prison avec sursis en janvier 1955 et contraint d'abandonner la politique active.

partisans d'une certaine libéralisation intérieure. Le rôle que joueraient les éléments restés « kominformistes » de l'Union des communistes yougoslaves constitue également une inconnue.

L'incertitude en ce qui concerne la succession du maréchal Tito et l'avenir de la Yougoslavie est sans doute un des facteurs qui ont incité l'Union soviétique à maintenir le plus activement possible sa présence dans ce pays en dépit du différend idéologique sur lequel Moscou, pas davantage que Belgrade, n'est disposée à transiger.

Tout en s'employant à empêcher le « révisionnisme » yougoslave de se répandre dans les Républiques populaires soumises à son autorité et d'y semer de nouveau des ferments d'indiscipline et de désordre pouvant aboutir à la répétition des événements de l'automne 1956 (1), l'U.R.S.S. s'est gardée d'interrompre comme en 1949 les relations de toute nature existant entre le « bloc » et la Yougoslavie.

Elle a maintenu les courants commerciaux (25 % à 30 % du commerce extérieur yougoslave s'effectue avec le groupe oriental). Au point de vue culturel, elle continue à exploiter au maximum la parenté entre les langues russe et serbo-croate et les facilités qui en résultent pour la diffusion des publications soviétiques d'ordre scientifique et technique. Elle a soin d'honorer les accords de coopération qu'elle a signés à partir de 1955 (construction récente et entrée en service d'un réacteur nucléaire). De multiples échanges de délégations n'ont cessé d'avoir lieu sur le plan des activités professionnelles spécialisées, entre les collectivités administratives (municipalités), entre les « mouvements de la paix » des deux pays, les organisations syndicales, de jeunesse, etc. L'U.R.S.S. espère ainsi conserver le contact avec les masses par-dessus la tête de leurs dirigeants, pour le cas où, à la faveur des événements, le moment viendrait de mobiliser en Yougoslavie les sympathies dont elle dispose.

La France, les États-Unis et la Grande-Bretagne font un effort correspondant pour élargir leur influence économique, répandre l'usage de leur langue, diffuser leurs livres et leurs périodiques.

C. Rapports franco-yougoslaves

a. *Problèmes politiques.*

Depuis la visite à Paris du maréchal Tito en mai 1956 (2), ils se sont assombris en raison de l'hostilité manifestée par les dirigeants de Belgrade à la politique française en Afrique et notamment en Algérie.

Au printemps de 1958, un bateau yougoslave, le *Slovenija*, a été arraisonné en haute mer par notre Marine nationale et sa cargaison d'armes, destinée aux rebelles, a été confisquée. Après quelques protestations, le gouvernement de Belgrade n'a plus insisté sur cette affaire (3).

(1) Allusion aux événements de Szczecin en Pologne et à l'insurrection de Budapest.

(2) Le maréchal Tito et son épouse ont fait un séjour officiel en France du 7 au 12 mai 1956. Sur ce séjour et les conversations franco-yougoslaves, voir *D.D.F.,* 1956-I, n° 333 (et notes).

(3) Sur l'affaire du *Slovenija,* voir *D.D.F.,* 1958-I, n°s 34 (et notes), 124 (et notes).

En juin 1959, le président du prétendu « gouvernement provisoire algérien », M. Ferhat Abbas, et un de ses ministres ont été invités à Belgrade en visite officielle par le Conseil exécutif fédéral yougoslave (1). Ils ont été reçus par le maréchal Tito et un communiqué conjoint a été publié à l'issue de leur séjour. À la suite de cette manifestation, qui a suscité de notre part une énergique protestation, le gouvernement yougoslave a renouvelé à notre représentant l'assurance qu'il n'avait pas l'intention de reconnaître le gouvernement algérien et que « si les choses restaient en état », il ne le ferait jamais.

Un « Bureau d'information » permanent du F.L.N. a été néanmoins ouvert à Belgrade au début de mars 1960 (2).

Le gouvernement yougoslave a participé activement à la campagne dirigée contre les expériences atomiques françaises au Sahara (3). (Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Koca Popovitch, a déclaré à ce sujet à notre ambassadeur qu'il ne fallait voir dans cette campagne nulle hostilité contre la France, mais que l'on craignait à Belgrade que l'explosion des bombes françaises n'ait pour conséquence d'engager la Chine dans une voie semblable).

L'attitude de la presse yougoslave tend actuellement à s'infléchir d'une manière plus favorable en ce qui concerne les projets français de réorganisation de la Communauté et d'association à la France d'États africains devenus indépendants.

Les dirigeants de Belgrade ont vivement ressenti l'allusion faite à la situation intérieure dans les pays de l'Est européen et, entre autres, en Yougoslavie par le président de la République française dans sa conférence de presse du 10 novembre 1959 (« Nous sommes stupéfaits et consternés », a dit M. Popovitch à notre ambassadeur). Le retentissement de cette conférence de presse a été considérable dans tous les milieux hostiles ou réservés à l'égard du régime (4).

Il semble bien que même au sein de la Ligue des communistes yougoslaves, où l'on tient à souligner les différences historiques entre les origines du pouvoir communiste en Yougoslavie et dans les pays satellites, la déclaration du président de la République ait été l'occasion d'un salutaire examen de conscience. Pour éviter l'isolement, le gouvernement yougoslave a besoin de bonnes relations avec notre pays dont la popularité reste très grande auprès d'une fraction importante de l'opinion publique.

b. *Problèmes économiques.*

L'attitude peu amicale des autorités yougoslaves dans l'affaire d'Algérie ne nous a pas empêchés de manifester beaucoup de compréhension

(1) M. Ferhat Abbas, président du gouvernement provisoire algérien, a séjourné en Yougoslavie en visite officielle du 6 au 12 juin 1959. Sur cette visite, voir *D.D.F.,* 1959-I, n° 337.

(2) Voir ci-dessus n° 98 (note).

(3) Voir ci-dessus n° 70.

(4) Sur les réactions yougoslaves à la conférence de presse du général de Gaulle du 10 novembre 1959, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 223.

pour leurs difficultés économiques internes et de les aider à les résoudre. Par les accords financiers du 2 août 1958, la France a accepté :

— de porter de 1,5 à 2,5 milliards de francs le montant du crédit *revolving* (1) ouvert à la Yougoslavie par l'accord de coopération économique et d'assistance technique du 27 juillet 1955;

— de porter de 10 à 21 millions de dollars le plafond garanti par l'assurance-crédit pour l'équipement de mines de cuivre de Majdanpek;

— de porter de 3 à 6 millions de dollars le montant du découvert de l'accord de paiement.

Le contentieux financier entre les deux pays a été réglé dans son ensemble par l'accord signé à Paris le 22 août 1958.

Les échanges commerciaux franco-yougoslaves, dont le chiffre cumulé des importations et des exportations s'est élevé en 1958 à 16 milliards de francs, ont marqué une nette régression en 1959 où ils n'ont guère dépassé 11 milliards. Ils s'effectuent actuellement dans le cadre de l'accord signé le 29 septembre 1959 à Belgrade.

La négociation de l'accord a été dominée par le problème de l'extension à la Yougoslavie du bénéfice des mesures de libération consenties par la France aux pays membres de l'O.E.C.E.; les autorités yougoslaves imputaient en effet la baisse de leurs exportations constatée au cours de l'année 1959 au régime discriminatoire dont à leur avis aurait été victime leur pays en ce domaine.

L'accord finalement conclu ne fait aucune référence aux libérations O.E.C.E., mais atténue sensiblement le caractère contingentaire des courants commerciaux.

L'application de cet accord semble amorcer un nouveau relèvement des échanges.

c. *Problèmes culturels.*

La présence culturelle française en Yougoslavie reste importante : Institut à Zagreb, centre culturel à Belgrade, lecteur dans chaque université (Belgrade, Zagreb, Ljubljana, Sarajevo, Skopje, Novi-Sad, Zara).

Les échanges de boursiers et de professeurs sont actifs (20 professeurs yougoslaves ont séjourné en France pendant les vacances de 1959). De nombreux échanges techniques sont organisés également.

Un accord de collaboration en matière d'énergie atomique a été conclu entre les deux pays en septembre 1957 (2).

(1) *Note du document :* Grâce auquel la Yougoslavie dispose d'une ouverture de crédit d'un montant constant, les sommes qu'elle rembourse lui étant automatiquement prêtées à nouveau.

(2) La coopération franco-yougoslave dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a été inaugurée le 30 septembre 1957 par la signature d'un accord entre le C.E.A. et la Commission fédérale pour l'énergie nucléaire yougoslave. Cet accord prévoyait essentiellement des échanges et communications de données scientifiques et techniques en matière d'appareillage électronique. Certains échanges de connaissances et d'informations ont été effectués également dans le domaine de l'irradiation des radioéléments et de la protection radiologique. C'est en France, en effet, qu'avaient été soignés et guéris les chercheurs yougoslaves qui en 1958 avaient été irradiés à la suite de l'accident du réacteur de Vinca.

La principale difficulté à résoudre actuellement concerne la question des livres [1]. De 1949 à 1959, la France avait bénéficié d'une situation privilégiée : les livres français étaient vendus et diffusés par l'intermédiaire du centre culturel français de Belgrade. Les Yougoslaves ont dénoncé unilatéralement l'accord qu'ils avaient conclu avec nous. Ils désirent confier la vente des livres aux centres d'achats yougoslaves. Les autorités yougoslaves ont essayé au surplus de fixer un taux de change qui aurait permis de vendre les livres à un prix très bas, mais qui risquait de décourager les éditeurs français. Il ne s'agit sans doute là que d'un exemple des méthodes de marchandage dont les Yougoslaves sont coutumiers. La négociation est sur le point d'aboutir d'une manière satisfaisante (vraisemblablement au taux de 80 dinars pour 100 francs). Une exposition du livre yougoslave a lieu en ce moment à Paris.

D'après les propos tenus par des membres de l'ambassade de Yougoslavie, le gouvernement de Belgrade semblerait désireux de consacrer officiellement, d'une manière ou d'une autre, l'importance du courant d'échanges culturels existant entre les deux pays.

(Yougoslavie 37-24-1. Relations franco-yougoslaves.)

117

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à l'Ambassade de France à Rabat.

T. n° 1085 [2]. *Paris, 18 mars 1960, 13 h. 35.*

À remettre immédiatement à M. Parodi.

Je vous serais obligé de demander audience au Roi en indiquant qu'en raison de l'importance et de l'urgence de la communication que vous avez à faire, vous souhaitez être reçu dès aujourd'hui en fin de journée.

Je vous envoie par télégramme séparé le texte d'une lettre du général de Gaulle au Souverain [3], dont vous donnerez la copie à son destinataire en précisant que l'original lui sera remis demain (L'original vous sera adressé par la valise arrivant à Rabat demain samedi à 15 h.).

(1) Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 188 (note).

(2) Le télégramme n° 1085, signé par le Ministre lui-même, a eu une diffusion restreinte : à part le Ministre, MM. de Carbonnel (à sa demande, précise une annotation manuscrite) et Basdevant. Les n°s 1086-1087, signés pour ordre par M. Gillet, ont été également diffusés en direction des mêmes personnes.

(3) Le texte en est ci-après reproduit en annexe.

ANNEXE

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À L'AMBASSADE DE FRANCE À RABAT.

T. n°s 1086, 1087. *Paris, 18 mars 1960, 14 h. 20.*

À remettre immédiatement à M. Parodi.

Veuillez trouver ci-après le texte de la lettre du général de Gaulle au Roi [1] :

« Sire,

« Le gouvernement français vient d'adopter un ensemble de mesures qui réduiront considérablement, dans le courant de la présente année, l'implantation des forces et installations militaires françaises au Maroc. D'autres dispositions sont décidées qui amèneront, au cours des quatorze prochaines années, de nouvelles et très importantes diminutions.

« L'ambassadeur de France vous exposera incessamment le détail de ces mesures. Je souhaite que Votre Majesté y voie, en particulier, le témoignage de la volonté de la France de respecter entièrement l'indépendance du Maroc aussi bien que de son désir de maintenir avec le Maroc des relations confiantes et amicales. C'est pourquoi j'ai tenu à vous en faire part personnellement et sans délai.

« Dans le même esprit, je ne puis douter que Votre Majesté ne comprenne la nécessité où se trouve la France de conserver actuellement au Maroc une implantation militaire, d'ailleurs très limitée. La période, particulièrement critique pour la paix mondiale, que nous vivons nous contraint, en effet, d'assurer notre propre défense et, en même temps, de contribuer à la défense éventuelle de l'Occident. Cette obligation entraîne encore pour nous certaines conséquences quant à nos installations au Maroc, conséquences que nous avons, d'ailleurs, le grand désir de voir cesser dès lors que leurs causes auront disparu.

« Je prie Votre Majesté d'agréer les assurances de ma très haute et amicale considération.

« C. de Gaulle [2]. »

(Collection des télégrammes.)

[1] Le texte de cette lettre est reproduit dans les *Lettres, notes et carnets* du Général, VIII, *juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 340.

[2] Par télégramme n°s 1090-1091 du 17 mars, 17 h. 5, non retenu, le Ministre lui-même affirmait comprendre les difficultés auxquelles l'ambassadeur avait à faire face; c'était pour en tenir compte qu'il avait été décidé de donner la forme d'un message personnel du président de la République au Roi à l'expression de la politique de la France concernant l'établissement militaire français au Maroc, politique qui conduirait notamment à alléger de façon substantielle l'actuel dispositif. M. Parodi disposait de tous les éléments nécessaires pour sa conversation avec le Roi. M. Couve de Murville ne voyait qu'avantage à ce que, à la suite de cet entretien, l'ambassadeur et le général de La Chènelière poursuivent avec le Prince toute conversation permettant d'étudier la mise au point de cette affaire. Le Ministre demandait de lui faire savoir si M. Parodi estimait le moment venu de publier un communiqué annonçant les intentions de la France. Si le Roi manifestait par ailleurs le souhait de publier tout ou partie de la lettre du général de Gaulle, l'ambassadeur devrait en référer aussitôt au Général.

Se référant au télégramme de Paris précité, M. Parodi jugeait qu'un communiqué français n'était pas souhaitable : il découvrirait le Prince et le Roi qui s'étaient engagés en dehors du gouvernement; il provoquerait une prise de position marocaine officielle qui couperait définitivement les ponts. « Nous avons, me semble-t-il, intérêt à attendre une telle prise de position pour faire connaître à l'opinion internationale sous la forme la plus appropriée l'étendue des dispositions que nous comptons prendre en ce qui concerne notre présence militaire au Maroc » (Télégramme n° 1472, du 18 mars, 23 h. 15, non retenu).

118

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1475 à 1477. Priorité.

Rabat, 18 mars 1960.

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Pour le Ministre et le Secrétaire général seulement.

J'ai été reçu par le Roi vers 17 h. 30 cet après-midi et je lui ai remis le texte télégraphié de la lettre du général de Gaulle [1].

Le Roi s'est fait lire la lettre en français par son fils qui assistait seul à l'entretien. Sa réaction a été immédiate : « Sur la base d'une telle formulation, la lettre ne lui donnait aucune satisfaction ».

Au cours de l'entretien de trois quarts d'heure qui a suivi, la position du Roi n'a fait que se durcir progressivement. Il a affirmé que ce texte ne contenait que des indications générales, sans formuler aucunement le principe même de l'évacuation qui est le point auquel lui, Mohammed V, tenait essentiellement. Il a relevé aussi qu'elle paraissait « octroyer » au Maroc ce qu'il considérait comme un dû. Le Souverain a enfin paru blessé de ce que le message précédait celui qu'il comptait adresser lui-même au général de Gaulle. À partir du moment où la lettre du président de la République lui était remise, il ne pourrait faire autrement que de la soumettre, avec sa réponse, au Conseil des ministres, qui ne manquerait pas de soupçonner qu'il y avait eu fuite et que nous étions renseignés sur ses délibérations. Le Roi s'était réservé la question de l'évacuation précisément pour éviter qu'elle ne fût traitée trop brutalement. L'intention du Conseil des ministres, s'il l'avait laissé faire, était en effet de demander l'évacuation de toutes les forces françaises dans un délai de trois mois à partir duquel les bases seraient bloquées et le Conseil de sécurité saisi. C'est pourquoi le Roi s'était proposé d'adresser un message au général de Gaulle. Que pouvait-il répondre maintenant à la lettre que je lui transmettais, sinon qu'elle ne prenait pas en considération le droit du peuple marocain d'être maître chez lui et qu'il nous demandait d'évacuer le territoire marocain ?

J'ai fait ressortir que la lettre du président de la République avait un contenu très positif puisqu'il s'agissait d'annoncer au Souverain notre intention d'évacuer les quatre cinquièmes de nos installations militaires au Maroc. Je ne comprenais d'ailleurs pas ce qui pouvait s'opposer à ce que le Roi répondît au général de Gaulle en formulant son point de vue.

Le Souverain est revenu à plusieurs reprises sur ce thème : la lettre du président de la République coupait les ponts et allait nous conduire à la crise la plus grave des relations franco-marocaines.

[1] Document ci-dessus reproduit sous le n° 117 (annexe).

Mohammed V a terminé en disant qu'il ne pouvait évidemment refuser une lettre du président de la République auquel l'unissaient tant de liens d'amitié, mais qu'il considérait cependant, jusqu'à demain, qu'il ne l'avait pas reçue. Il m'appartenait, quand j'aurais en main l'exemplaire signé par le chef d'État français, de demander une nouvelle audience pour remettre ce document au Roi.

Vous m'avez indiqué que je recevrais demain après-midi par la valise la lettre du président de la République [1]. Je demanderai à être reçu par le Roi dès qu'elle me sera parvenue.

(Collection des télégrammes.)

119

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

D. circulaire n° 4/DT. *Paris, 18 mars 1960.*

Vous voudrez bien trouver sous ce pli le texte du plan occidental de désarmement général qui a été présenté à la « Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement » [2]. Comme vous le savez, cette conférence s'est ouverte le 15 mars à Genève et réunit les représentants de cinq états de l'Ouest (France, États-Unis, Grande-Bretagne, Canada, Italie) et de cinq pays de l'Est (U.R.S.S., Tchécoslovaquie, Pologne, Roumanie, Bulgarie).

Le plan est le fruit de réunions tenues successivement par les experts occidentaux à Washington, au mois de février, et à Paris les 8 et 9 mars. Le gouvernement américain nous avait soumis à Washington un plan auquel le Conseil des ministres n'avait pas estimé pouvoir donner son agrément, en raison du fait qu'il ne constituait pas, à nos yeux, un programme de véritable désarmement nucléaire et qu'il ne donnait pas, d'autre part, au gouvernement français des garanties suffisantes de non-discrimination dans le domaine de l'armement atomique : l'arrêt de la production des matières fissiles à usage militaire, prévu à la deuxième étape du projet américain, n'était pas lié de façon automatique à la reconversion des stocks existants. De cette façon, les puissances nanties, à la différence des autres, gardaient la libre disposition des armes qu'elles possédaient.

[1] Elle était reçue effectivement le lendemain par l'ambassadeur (Télégramme n° 1489 du 19 mars, 17 h. 48, non retenu).

[2] Pour les références de ce document, voir ci-dessus le n° 110 (note).

Les amendements apportés à Paris par le délégué des États-Unis à la suite de nos objections furent jugés suffisants pour que nous puissions accepter le plan américain révisé qui, les autres délégués ayant donné leur accord, devint l'expression d'une position occidentale commune.

Le gouvernement a cependant estimé nécessaire d'assortir son acceptation de deux précisions, ayant en quelque sorte la valeur de réserves, qui furent exprimées par le délégué français au Conseil atlantique du 10 mars, au cours duquel le plan occidental fut présenté par le représentant américain au Comité des experts. Le représentant français précisa tout d'abord qu'il n'était pas possible, pour le moment, au gouvernement de s'engager d'avance et de façon formelle à souscrire à un plafond d'effectifs, en raison de la situation particulière dans laquelle nous étions placés notamment du fait de l'affaire algérienne. Il souligna ensuite que, dans notre esprit, il ne devait pas y avoir seulement un lien formel et en quelque sorte symbolique entre l'arrêt de la production des matières fissiles à usage militaire et la reconversion des stocks. Cette reconversion devait porter dès le départ sur des quantités suffisamment importantes pour qu'il soit possible d'aboutir le plus rapidement possible à la destruction ou à la reconversion totale des stocks [1].

Enfin, il m'a paru utile de résumer ci-dessous, à votre intention, les principales dispositions du plan, qui comporte trois étapes :

Durant la première, les signataires mettent en place l'Organisation internationale de désarmement, s'engagent à notifier tous leurs projets de lancement d'engins spatiaux, fournissent des renseignements sur leurs effectifs et leurs armements, les réduisent en plaçant des matériels en dépôts, sous contrôle international. Ils communiquent également à l'O.I.D. des renseignements sur leurs dépenses militaires.

Ils entreprennent enfin des études sur les sujets suivants : interdiction de lancement d'engins spatiaux à tête nucléaire et contrôle; contrôle de la cessation de la production de matière fissile à des fins militaires et reconversion progressive des stocks de matière fissile; contrôle des budgets militaires; moyens pour préserver la paix; extension de l'accord à d'autres États.

Au cours de la deuxième étape, qui peut partiellement chevaucher la première, le lancement de satellites militaires sera interdit et celui des fusées soumis à préavis et contrôle sur place; la production de matière fissile à des fins militaires sera interdite sous contrôle et la reconversion des stocks entreprise. La Conférence mondiale du désarmement sera réunie, les déclarations budgétaires vérifiées, tandis que seront développées l'Organisation internationale du désarmement et celle du maintien de la paix du monde.

Dans une troisième étape ultérieure, il sera procédé à de nouvelles réductions d'effectifs et d'armements, à des réductions, puis à l'élimination des armes de destruction de masse, à l'interdiction de leur emploi, aux contrôles des budgets militaires, de la fabrication de tous les types

(1) Voir ci-dessus les n°s 105, 110.

d'armes subsistants afin d'en limiter la production aux besoins des seuls effectifs maintenus en vue d'assurer la sécurité intérieure des États et leus obligations découlant de la charte des Nations Unies. Enfin sera achevée la mise en place des organisations du désarmement et du maintien de la paix.

(Désarmement DT/1.)

120

Note de la Direction d'Afrique-Levant *sur la Guinée* (1)

N. *Paris, 19 mars 1960.*

Bien qu'elle prétende vouloir suivre la ligne du « neutralisme positif » (2), la Guinée, entraînée, sur le penchant marxiste de sa politique intérieure, est amenée à accorder ses préférences aux pays de l'Est, qui, saisissant l'occasion, prennent pied dans les organes de l'État où ils installent leurs conseillers et leurs techniciens (3). Les rapports de la Guinée avec l'Occident sont en revanche marqués par une nette indifférence et avec la France par une hostilité qui ne désarme pas (4).

Après la création d'un parti unique, le parti démocratique de Guinée (5), dont l'appareil est l'agent d'exécution des décisions gouvernementales, M. Sékou Touré embrigade maintenant la jeunesse guinéenne, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national, dans un groupement appelé « Jeunesse du Rassemblement démocratique africain » (J.R.D.A.) dont l'objectif est de former les cadres futurs du parti et de servir de

(1) Cette note est destinée au Ministre. Elle a été rédigée par M. Charles Maisonnier, secrétaire des Affaires étrangères.

(2) Ce neutralisme s'est traduit par l'établissement de rapports diplomatiques avec les grandes puissances des deux blocs.

(3) Le 12 janvier, des accords culturels ont été signés avec une délégation hongroise conduite par le vice-président du Praesidium; le 18 janvier, des accords commerciaux et de paiement à long terme s'étendant jusqu'en 1965 ont été conclus entre la Guinée et la R.D.A.; en février 1960, un premier contingent de 250 techniciens chinois, spécialistes en riziculture, est arrivé à Conakry; au début de mars 1960, les Tchèques ont testé une ligne aérienne Prague-Conakry avec quatre Ilyouchine 18 qui ont débarqué un matériel que l'on suppose être d'armement. La création d'une ligne maritime soviétique entre Odessa et Conakry est annoncée. Sur la pénétration communiste en République de Guinée, se reporter à l'étude du 12 avril 1960 n° 5372 EMGDN/REN/CER/D.2/S, non reproduite.

(4) Sur le sujet, voir le télégramme de Conakry n° 76, du 29 janvier, non reproduit, analysant les différentes mesures prises par M. Sékou Touré à l'encontre des intérêts culturels, financiers et économiques français en Guinée. Sur l'ensemble des relations et des problèmes franco-guinéens, se reporter à *D.D.F.*, 1959-I, n°s 137, 263, 281.

(5) Le P.D.G. a été fondé en 1951, section locale du R.D.A. (Rassemblement démocratique africain).

point de ralliement « aux jeunes des pays se trouvant encore sous domination étrangère. »

Dans le domaine économique, le gouvernement guinéen poursuit une politique contraire aux intérêts français. La transformation de la « Société immobilière de Guinée » [1], société d'économie mixte, en une entreprise d'État qui prend le nom « d'Entreprise nationale du bâtiment » est interprétée par certains comme prélude à un plan progressif de nationalisations qui s'étendrait aux compagnies d'assurances puis aux sociétés industrielles étrangères (F.R.I.A.) [2].

Quelle que soit la valeur de ces appréhensions, les mesures prises le 1er mars (création d'un Institut d'émission, sortie de la zone franc) [3] ont témoigné, plus encore peut-être par la manière de leur application que par elles-mêmes, de la volonté du gouvernement guinéen de rompre les liens avec la France et de tenter de dissocier notre ensemble économique en Afrique.

Corrélativement, un protocole a été signé le 2 mars à Conakry en vue de l'application de l'accord de coopération économique et technique conclu avec l' U.R.S.S. le 24 août 1959. Ce texte prévoit que de 1960 à 1963, l'U.R.S.S. apportera son concours économique à des réalisations qui englobent l'ensemble des activités guinéennes, qu'elles soient industrielles, agricoles, administratives, scientifiques, culturelles ou sportives.

La coordination de l'action des pays communistes représentés en Guinée a été confiée aux mains expertes d'un nouvel ambassadeur, M. Daniel Solod, qui a été ambassadeur d'U.R.S.S. au Caire avant de diriger du Minindiel l'entreprise menée par Moscou au Moyen-Orient.

La visite que M. Khrouchtchev doit faire à Conakry, sans doute en octobre [4], viendra enfin souligner publiquement le développement de l'influence soviétique.

A l'opposé, le bilan des rapports de la Guinée avec les pays de l'Ouest ou avec les nations non engagées apparaît bien vide. Il suffit de relever la visite à Conakry d'une mission américaine [5] qui aurait remis, sans

[1] Le gouvernement guinéen, sans observer les formes requises en la matière, a signifié au colonel Griollet, qui avait conservé ses fonctions de directeur général de la « Société immobilière de Guinée », qu'il était remplacé par un Africain à partir du 1er janvier 1960, contrairement aux assurances reçues peu auparavant.

[2] F.R.I.A. exploite les gisements de bauxite du même nom dont les firmes américaines détiennent 47 % des parts.

[3] Une banque de la République de Guinée doit être créée ayant l'exclusivité des émissions monétaires et chargée du contrôle de l'activité des banques commerciales locales; le contrôle des changes est introduit et un office des changes est créé qui fonctionne à partir du 1er mars. Sur le sujet, voir *Le Monde*, 3 mars 1960, p. 4.

[4] Le 15 janvier, M. Khrouchtchev a été officiellement invité à visiter la Guinée.

[5] Une mission commerciale américaine itinérante, composée de cinq personnes, et dirigée par M. Blankenheimer, fonctionnaire du ministère du Commerce, est arrivée à Conakry, venant d'Accra, le 23 février. Elle doit effectuer un séjour de deux semaines en Guinée. L'ambassade des États-Unis a profité du passage de la mission pour remettre aux autorités guinéennes un projet de traité d'amitié et de commerce de type traditionnel.

grand espoir de le voir aboutir, un projet de traité d'amitié et de commerce du type traditionnel, et la signature avec le Maroc [1] d'un accord de paiement, établi en dollars, monnaie de compte, comportant un découvert de 300.000 dollars.

Les relations de la Guinée avec l'Allemagne de l'Ouest [2] passent par une crise aiguë qui a débuté avec les accusations lancées à l'O.N.U. sur une prétendue participation de la République fédérale à la fabrication de la bombe atomique française et qui se poursuit actuellement par l'ouverture, dans des circonstances encore mal éclaircies, de relations diplomatiques entre la Guinée et la R.D.A.. Cette affaire, provoquée par une remise au président de la R.D.A. par l'ambassadeur de Guinée à Moscou de lettres de créance dont personne ne sait si elles étaient authentiques, a amené Bonn à mettre en demeure Conakry de fournir des explications sous menace de rupture des relations diplomatiques. M. Sékou Touré semble s'être livré là à une de ces palinodies dont il est coutumier.

Le chef du gouvernement guinéen a marqué son hostilité au Cameroun [3] en ne le reconnaissant que tardivement et sous la pression du Liberia. Encore continue-t-il d'apporter tout son appui aux leaders de l'U.P.C. qui de Conakry s'opposent violement à M. Ahidjo.

La Guinée se prépare en outre à accueillir un bureau d'information du F.L.N. dont la direction serait confiée à Omar Oussedik.

Enfin, la radio guinéenne et M. Sékou Touré lui-même ne cessent de s'en prendre aux dirigeants des États de la Communauté. M. Mamadou Dia et M. Houphouet-Boigny ont été à plusieurs reprises l'objet d'attaques perfides.

Aussi bien que les mesures économiques prises par la Guinée ou que ses entreprises d'agitation politique, ces prises à partie personnelles montrent à quel point M. Sékou Touré est obsédé par la perspective de succès des nouvelles formes de la Communauté et combien il s'acharne dans ses tentatives d'en paralyser l'organisation.

(Afrique-Levant. Série COM. V.3. Politique intérieure.)

[1] Un accord de paiement maroco-guinéen a été paraphé le 9 mars par MM. Diallo Telli, ambassadeur de Guinée à Washington, et Tahri, directeur du Cabinet du ministre marocain de l'Économie et des Finances.

[2] Le 5 mars, Bonn dément les accusations portées par la Guinée d'avoir participé à la fabrication de la bombe A française. Le 9 mars, c'est l'envoi d'un ultimatum à la Guinée sur la présence à Berlin-Est de l'ambassadeur de Guinée à Moscou; le 16 mars, la réponse de la Guinée assure qu'il n'existe pas actuellement de relations diplomatiques entre ce pays et Pankow.

[3] Le 25 février, intervient la reconnaissance de l'indépendance du Cameroun (proclamée le 1er janvier par la Guinée, le Ghana et le Liberia).

121

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 399/EU. *Moscou, 19 mars 1960.*

Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Khrouchtchev (1), la politique extérieure soviétique a revêtu la forme d'un double effort tendant, d'une part, à transformer en frontière définitive la ligne de démarcation militaire qui divise l'Europe depuis la fin de la guerre et, d'autre part, à déborder les positions de l'O.T.A.N. par un vaste mouvement tournant à travers le Moyen-Orient et l'Afrique. C'est ainsi que l'U.R.S.S. a lancé depuis 1956 une offensive de grand style, à la fois politique, économique et culturelle, en direction des pays arabes, et qu'elle pousse maintenant jusqu'au cœur du continent africain son travail de pénétration et de sape (2).

Cette offensive se présente sous deux aspects essentiels : négatif et positif. Elle tend en premier lieu à désagréger l'ensemble des positions politiques, économiques et stratégiques ainsi que les intérêts légitimes des puissances occidentales dans ces régions. Elle comporte, en second lieu, une offre de coopération économique, technique et culturelle qui relève de la compétition pacifique chère au nouveau chef du gouvernement soviétique. D'une manière générale, elle vise à amorcer, tant par l'appât des nationalisations que des crédits soviétiques, un changement des structures politiques, économiques et sociales de nature à amener les peuples africains à graviter dans l'orbite de Moscou.

I. *Les fondements idéologiques de la politique africaine de l'U.R.S.S.*

Ainsi que le rappelle la livraison de février du *Kommounist,* les dirigeants de Moscou n'ont cessé de marquer, à la suite de Lénine, « la conjonction existant entre le mouvement révolutionnaire d'Occident et la lutte de libération nationale des peuples de l'Orient » (3). En particulier, Staline a affirmé à de multiples reprises qu'en dotant le mouvement révolutionnaire mondial d'une base puissante, la Révolution d'octobre avait ouvert une nouvelle ère : celle des révolutions coloniales destinées à se développer « dans les pays opprimés du monde, en alliance avec le prolétariat et sous la conduite du prolétariat » (4).

(1) Le 27 mars 1958, M. Khrouchtchev est nommé président du Conseil en remplacement de M. Boulganine. Voir *D.D.F.,* 1958-I, n° 221.

(2) Sur la pénétration soviétique en Afrique, voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 48 (et notes); 1959-II, n° 99.

(3) *Note du document : Kommounist,* n° 3, février 1960, p. 63.

(4) *Note du document :* J. Staline, *Pravda* des 6-7 novembre 1927.

C'est dans ces conditions que le gouvernement bolchevik a, dans les années qui ont suivi immédiatement sa naissance, dirigé le poids principal de sa propagande vers l'Est, qualifié de « tendon d'Achille de l'impérialisme », afin de priver l'Entente de ses sources de pétrole et de matières premières. Et dès le mois d'août 1920, la IIIe Internationale a réuni le Congrès de Bakou dans un effort pour identifier, aux yeux des masses musulmanes, la cause de la Révolution d'octobre avec celle de la libération des peuples orientaux (1).

Au cours des dernières années, l'U.R.S.S. s'est systématiquement attachée à canaliser à son profit le courant d'opinion fondé sur le concept de solidarité afro-asiatique, c'est-à-dire sur les principes de la conférence de Bandoung de 1955 (2). C'est ainsi que la résolution finale du XXe Congrès (24 février 1956) (3) a salué l'avènement de la « période prévue par le grand Lénine, où les peuples d'Orient deviennent un nouveau et puissant facteur de relations internationales », affirmant que désormais, « le problème de la suppression complète du colonialisme figure à l'ordre du jour ». De même, la décision adoptée le 5 février 1959 par le XXIe Congrès (4) a dénoncé à nouveau les « impérialistes qui provoquent des conflits au Moyen-Orient comme dans le bassin du Pacifique, qui font la guerre aux peuples d'Afrique en lutte pour leur liberté et qui menacent d'intervenir à main armée dans les affaires intérieures des pays d'Amérique latine ».

Enfin, les discours prononcés par M. Khrouchtchev lors de sa récente tournée dans le Sud-est asiatique (5) démontrent que les dirigeants soviétiques sont toujours demeurés fidèles au programme de Bakou. En effet, après avoir abondamment dénoncé « le système honteux du colonialisme », coupable d'avoir organisé « l'exploitation, le sac et le pillage » de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, le chef du gouvernement soviétique a déclaré que les peuples de ces régions apporteraient une utile contribution à la coexistence pacifique en refusant d'approvisionner les puissances occidentales en matières premières « à des buts agressifs ». Exaltant l'aide soviétique, il s'est attaché à jeter le discrédit sur tous les liens, de quelque nature qu'ils soient, existant encore entre les pays occidentaux et les États récemment parvenus à l'indépendance. Et il a dénoncé aussi bien les accords de coopération économique que de défense avec l'Ouest comme de nouvelles formes de la domination coloniale.

(1) *Note du document :* cf. ma dépêche n° 46/EU du 10 janvier 1958 [Document non retenu. Sur le sujet, se reporter également à *D.D.F.,* 1958-I, n° 10 (et notes)].

(2) La Conférence afro-asiatique s'est tenue à Bandoung du 18 au 25 avril 1955. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1955-I, n°s 119, 205, 206, 209, 213, 218, 219, 225, 229 et 233.

(3) Le XXe Congrès du P.C.U.S. s'est tenu du 14 au 25 février 1956. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1956-I, n°s 66, 106, 111, 113, 116, 129.

(4) Le XXIe Congrès du P.C.U.S. s'est tenu du 27 janvier au 5 février 1959. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 51, 57, 72, 83 (note), 136.

(5) En février 1960, M. Khrouchtchev visite l'Inde, la Birmanie, l'Indonésie. Sur ce voyage et les discours prononcés, voir ci-dessus le n° 94 (et notes), et également *l'Année politique 1960,* p. 421-422.

II. *Les moyens mis en œuvre.*

La pénétration du mouvement afro-asiatique.

En pratique, l'U.R.S.S. a surtout pris pied en Afrique par l'intermédiaire de l'Égypte nassérienne puis de la République arabe unie. On se souvient en effet que la diplomatie soviétique, admirablement servie par les ambitions de Nasser, s'est trouvée en mesure, il y a environ deux ans, d'organiser, par personne interposée, un deuxième « Congrès des peuples d'Orient », mais cette fois au-delà même de l'Asie antérieure : en territoire africain. En effet, la seconde Conférence de solidarité afro-asiatique [(1)], qui s'est réunie au Caire du 26 décembre 1957 au 1er janvier 1958, lui a fourni les moyens de mettre en place une nouvelle « Internationale » qu'elle comptait bien pouvoir manœuvrer. Une place de choix a été réservée aux délégués du communisme international dans le secrétariat permanent, qui a été alors constitué dans la capitale de la R.A.U. Bien que le secrétaire général de cette institution soit un Égyptien et que la majorité de ses membres (Cameroun, Inde, Indonésie, Irak, Japon, Soudan, Syrie et Ghana) ne soient pas communistes, la présence de représentants de l'U.R.S.S. et de la Chine, au sein de cet organisme, le rendent très réceptif aux influences de Pékin et de Moscou.

L'appui aux nationalismes bourgeois.

Alors qu'au Moyen-Orient, la politique soviétique est désormais passée de la phase de la libération politique à celle de la libération économique, en Afrique au contraire, le Kremlin pratique une tactique de soutien aux nationalismes, imitée de celle qu'il a suivie depuis 1954 dans l'Asie antérieure [(2)]. Étant donné que les partis communistes ne comprennent le plus souvent que des Européens, c'est essentiellement sur les partis ultra-nationalistes autochtones que la propagande soviétique fait porter son effort : parti africain de l'Indépendance au Sénégal, Juvento au Togo, Union des populations du Cameroun, parti du Congrès de l'indépendance de Madagascar [(3)], etc. En effet, les dirigeants soviétiques

[(1)] *Note du document :* Cf. ma dépêche n° 64/EU du 10 janvier 1958 [non reproduite].

[Sur le sujet, voir également *D.D.F.,* 1957-II, nos 360, 407, 477 et 1958-I, n° 10. La Conférence a décidé la création d'une Commission permanente, dont le délégué égyptien, M. Youssef el Sebai, a été élu président pour une période de deux ans. Les délégués de l'Inde, de l'U.R.S.S., de l'Algérie et du Soudan ont été élus vice-présidents. Un Secrétariat permanent a été créé au Caire; il est composé du président de la Commission permanente, assisté des délégués du Cameroun, de la Chine, du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, du Japon, du Soudan, de la Syrie et de l'U.R.S.S. Sur le sujet, voir *Le Monde* du 1er janvier 1958, p. 2; 3 janvier, p. 1 et 4; 5-6 janvier 1958, p. 2].

[(2)] *Note du document :* Cf. ma dépêche n° 1185/EU du 1er septembre 1959 [relative à l'émancipation du continent africain, non reproduite].

[(3)] Le petit parti africain de l'Indépendance (P.A.I.) avait réclamé en 1958 l'indépendance immédiate du Sénégal. Le P.A.I., un des seuls partis crypto-communistes d'Afrique, avait été fondé par de jeunes cadres sortant de l'Union générale des étudiants d'Afrique occidentale de l'Université de Dakar. La Juvento est un parti togolais unioniste. Les personnalités les plus marquantes, Me Santos et M. Gassou, sont de formation marxiste et admirateurs des méthodes « autoritaires du Ghana ». Le parti est un temps lié à M. Olympio; la rupture entre Me Santos et M. Olympio est consommée début 1959. La Juvento, très active, s'efforce de déborder M. Olympio. Il existe un parti Juvento au Ghana. L'Union des populations camerounaises (U.P.C.) est une formation extrémiste bénéficiant de l'appui communiste et arabe. À Madagascar, le parti du Congrès de l'Indépendance, nationaliste et extrémiste, opposé au président malgache M. Tsiranana, est majoritaire à Tananarive.

savent mettre, le cas échéant, une sourdine au thème de la lutte des classes ou ne l'utiliser que contre les « exploiteurs blancs », pour soutenir telle ou telle bourgeoisie locale, comme c'est le cas au Togo; ils savent aussi, comme en Côte-d'Ivoire ou au Sénégal, dénoncer les idées « réactionnaires » des dirigeants et annoncer leur prochain renversement par le peuple.

Les syndicats.

En effet, si les publicistes spécialisés estiment qu'une politique de Front national s'impose pour le moment et s'ils se félicitent bruyamment de ce qu'ils décrivent comme l'aggravation des « contradictions » entre les bourgeoisies nationales et les monopoles européens, ils n'en soulignent pas moins avec satisfaction qu'une nouvelle force a fait son apparition sur le sol africain : la classe ouvrière organisée. Et ils placent les syndicats au premier plan du vaste réseau d'organisations qui dirigent le mouvement populaire contre le colonialisme. C'est un fait que la plupart des leaders syndicalistes africains ont été formés par les éléments extrémistes de la C.G.T. métropolitaine. D'autre part, une influence communiste non négligeable s'exerce au sein de l'« Union générale des travailleurs d'Afrique noire [1] » que dirige M. Sékou Touré. Enfin, l'influence de Moscou se fait, bien entendu, sentir par l'intermédiaire de la Fédération syndicale mondiale.

L'orientalisme soviétique.

Ainsi que cette ambassade l'a déjà noté, les orientalistes soviétiques manifestent depuis quelques mois un intérêt considérable pour tout ce qui concerne le continent africain. Six Instituts de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. poursuivent des recherches sur l'Afrique, y envoient des savants russes en mission et publient des ouvrages sur la « lutte libératrice » menée par les peuples africains.

Dans une récente interview, M. Potekhine, directeur de l'Institut de l'Afrique, nouvellement créé [2], s'est félicité de ce que l'Afrique, « longtemps isolée par les colonialistes », ouvre aujourd'hui largement ses portes à la pénétration soviétique.

[1] En 1957, les syndicats de l'Afrique française affiliés à la Fédération syndicale mondiale (F.S.M.) se sont libérés officiellement de leurs liens d'allégeance à la centrale communiste pour adhérer à l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (U.G.T.A.N.), qui se posait comme purement africaine et dégagée de toute obédience politique et de toute attache internationale. Cette opération avait été préparée et exécutée en accord avec la F.S.M., qui en mettant ses effectifs et ses cadres (entre autres, un de ses vice-présidents, Abdoulaye Diallo, devenu secrétaire général de l'U.G.T.A.N.) à la disposition de l'U.G.T.A.N., visait à conserver le contrôle d'un mouvement qui, sous étiquette noire, exerçait sur les masses une force d'attraction supérieure. Peu après sa création, l'U.G.T.A.N. groupait 85 % des travailleurs d'A.O.F. Dominée par la personnalité de M. Sékou Touré qui l'utilisait comme un instrument de politique personnelle, l'Union s'est fractionnée à peine un an plus tard et perdait ainsi les quatre cinquièmes de ses membres. Les cadres syndicalistes africains étaient formés dans les écoles de la F.S.M. à Prague, Budapest et Bernau.

[2] *Note du document :* Cf. ma dépêche n° 142/EU du 5 février 1960. [Cette dépêche qui traitait de la deuxième Conférence des peuples africains, tenue à Tunis du 25 au 31 janvier 1960, n'a pas été reproduite].

L'Université.

On sait qu'environ 660 étudiants africains ont pris part au Festival de la jeunesse de Moscou, en juillet 1957 (1), et qu'une place exceptionnelle a été faite à la représentation africaine à la « Conférence des écrivains » qui s'est tenue à Tachkent du 7 au 13 octobre 1958 (2). Surtout, l'U.R.S.S. s'attache systématiquement à aider les jeunes États dans la tâche de formation de leur « intelligentzia nationale », envisagée comme un aspect de leur « lutte » pour l'indépendance politique et la libération économique.

C'est ainsi qu'au cours des dernières années, l'Université de Moscou a ouvert ses portes à des centaines d'étudiants originaires non seulement de la République arabe unie, mais aussi de l'Afrique du Sud, du Sahara, et notamment du Soudan et de la Guinée (3).

Pour rendre plus systématique encore l'effort accompli dans ce domaine essentiel de l'éducation des Africains, le gouvernement soviétique vient, il y a quelques semaines, de décider de créer une « Université de l'amitié des peuples » (4), destinée à héberger de 3 à 4 000 étudiants provenant des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les conditions de fonctionnement de la nouvelle institution ont été prévues de manière non seulement à permettre le recrutement des élèves par-dessus la tête des gouvernements, mais encore à ouvrir l'accès de l'enseignement supérieur précisément aux éléments « qui n'auraient jamais pu y accéder dans les pays capitalistes ».

Le gouvernement de l'U.R.S.S. donne ainsi à ses représentants dans la « zone de paix », habilités à offrir directement des bourses d'études aux aspirants locaux, un puissant moyen d'action supplémentaire auprès de l'opinion.

L'assistance économique et technique.

Cette politique de pénétration intellectuelle fait pendant à une politique de pénétration économique que Moscou mène dans les pays arriérés sous couleur d'apporter une « assistance désintéressée » aux populations. En effet, en même temps qu'ils dénoncent l'aide occidentale comme une nouvelle forme de colonialisme et une source de sous-développement, les dirigeants soviétiques offrent aux peuples africains des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt ainsi qu'une assistance technique d'une grande ampleur pour la prospection et la mise en valeur de leurs ressources nationales. En outre, ils concluent avec eux des accords de

(1) Sur ce Festival de la jeunesse, voir *D.D.F.*, 1957-II, n° 79 (et notes).

(2) *Note du document :* Cf. ma dépêche n° 1326/EU du 30 octobre 1958. [Document non reproduit].

(3) *Note du document :* Cf. mes dépêches n°s 934/EU du 8 juillet et 1009/EU du 23 juillet 1959 [Le second de ces documents est reproduit dans *D.D.F.*, 1959-II, n° 34].

(4) Créée le 23 février 1960 : voir ci-dessus le n° 90.

commerce [1] portant sur une longue période et par lesquels ils acceptent en paiement, complet ou partiel, une proportion importante de matières premières. Ainsi ont-ils fait admettre au Soudan le principe du troc de machines agricoles contre du coton. La conclusion de tels contrats apporte aux échanges des pays sous-développés un élément de stabilité qui facilite l'exécution de leurs plans d'industrialisation et remédie aux fluctuations violentes des cours des matières premières sur les marchés occidentaux.

Soutien du panafricanisme.

L'Union soviétique a évité jusqu'ici de se prononcer officiellement en faveur de l'unité panafricaine. Cependant, elle s'attache à exploiter cette tendance dans la mesure où elle est dirigée contre les positions encore occupées en Afrique par les puissances européennes. En effet, sa propagande dénonce la tactique des impérialistes qui s'efforceraient de « diviser pour régner » et recommande d'utiliser contre eux le concept de l'unité africaine, forgé dans la lutte contre l'ennemi commun [2]. Les dirigeants soviétiques comptent, en effet, que le développement du panafricanisme conduira à l'éviction des Occidentaux et facilitera l'extension du mouvement nationaliste à l'ensemble du continent africain ainsi que sa transposition ultérieure sur le plan économique et social, en liaison avec le mouvement progressiste mondial, dirigé par l'U.R.S.S. L'éditorialiste du dernier numéro du *Kommounist* répète à ce sujet qu'il est souvent plus facile de conquérir l'indépendance que de « démanteler l'appareil de la colonisation dont les ramifications sont extrêmement étendues et dont l'extirpation nécessite une lutte acharnée » [3].

Éloge de la violence.

Afin d'accélérer le rythme d'un processus d'affranchissement auquel la Révolution d'octobre aurait donné le branle, la propagande soviétique fait périodiquement le procès des apôtres de la non-violence [4] dénoncés comme les suppôts conscients ou inconscients de l'impérialisme. C'est ainsi que la dernière livraison de *Kommounist* [5] marque, à la suite de M. Khrouchtchev, que le colonialisme est loin d'être mort et que ce serait une dangereuse illusion de croire qu'il puisse abandonner ses positions sans combat. L'emploi de la violence apparaît donc légitime et il doit y être recouru sans hésitation. Telle est la doctrine que l'on a diffu-

[1] 27 décembre 1958, signature de l'accord U.R.S.S.-Égypte sur la première tranche des travaux du barrage d'Asouan (Voir sur le sujet *D.D.F.*, 1958-II, n°s 282, 301); le 4 février 1959, signature d'un accord commercial soviéto-guinéen; le 17 mars 1959, signature d'un accord commercial soviéto-soudanais; le 25 août 1959, signature d'un accord soviéto-guinéen d'aide économique.

[2] *Note du document :* Cf. en particulier *Sovremenny Vostok* d'avril 1959.

[3] *Note du document :* Éditorial du *Kommounist* n° 4 de mars 1960, consacré à « La mission historique de paix et d'amitié » que M. K. vient d'effectuer dans le Sud-est asiatique.

[4] *Note du document :* Cf. mes communications du 14 avril et du 1er septembre 1956 [Documents non retenus].

[5] *Note du document :* Éditorial du *Kommounist* n° 4 de mars 1960.

sée par exemple à l'occasion du « Jour de la liberté de l'Afrique » qui a fait suite, le 15 avril 1959, à la « Semaine de l'Algérie » (1er-7 avril).

III. *Les points d'application des efforts soviétiques en Afrique.*

Ainsi la politique communiste en Afrique consiste moins à encourager l'établissement de partis communistes qu'à détacher graduellement de l'Ouest les États naissants en soutenant le nationalisme et l'anticolonialisme. C'est pourquoi les cadres de ces pays — à la fois techniques et syndicaux — sont chaque jour davantage formés et endoctrinés dans le « camp socialiste », qui devient de plus en plus le « centre vers lequel gravitent les pays sous-développés, exploités par le capital étranger » (1). En effet, de l'aveu même de la propagande du Kremlin, l'assistance de Moscou vise, sous couleur de « renforcer l'indépendance » des jeunes nations, à les engager sur « la voie socialiste du développement ». C'est ce qu'a avoué sans ambages C. Kim dans un article récent de *Sovremenny Vostok* où il a souligné l'importance du fait que cette aide soit affectée en priorité au secteur nationalisé de l'économie (1). Et depuis deux ans, l'intérêt porté par l'U.R.S.S. à l'Afrique a pris une ampleur telle que ce continent est devenu à son tour l'enjeu du conflit entre l'Est et l'Ouest.

Liberia.

C'est le Liberia qui a été le théâtre de la première tentative de pénétration. En effet, en 1956, lors des fêtes qui marquèrent la réélection du président Tubman (2), M. Alexandre Volkov, chef de la délégation russe, offrit à ce pays une assistance économique et technique.

Ghana.

Simultanément, le diplomate soviétique prenait contact avec les délégués de la Gold Coast qui devait accéder quelques mois plus tard à l'indépendance sous le nom de Ghana (3). Ensuite, un large effort diplomatique a été entrepris entraînant la multiplication des postes diplomatiques et consulaires. Des spécialistes réputés des affaires africaines ont été nommés en Éthiopie, au Ghana et en Guinée, pays où s'exercent en priorité les efforts soviétiques.

(1) *Note du document : Sovremenny Vostok*, n° II de 1959, intitulé : « La compétition des deux systèmes et des pays sous-développés de l'Orient ».

(2) Au cours des cérémonies organisées dans les premiers jours de janvier 1956 à l'occasion du renouvellement du mandat (le troisième) du président Tubman, la délégation soviétique qui s'était rendue à Monrovia proposa au président du Liberia un échange d'ambassadeurs permanents et une assistance technique et financière. Une dépêche de Moscou annonçait quelques jours plus tard qu'un accord était intervenu et que l'échange d'ambassadeurs aurait lieu dès que la Chambre des représentants du Liberia aurait approuvé cet accord. Sur le sujet, voir le télégramme de Washington nos 27 à 33 du 5 janvier 1956, non reproduit, la dépêche n° 22/AL de Monrovia du 23 janvier 1956 sur le communiqué russo-libérien relatif à l'ouverture de relations diplomatiques entre les deux pays ainsi que la dépêche de Moscou n° 66/AL du 9 janvier 1956 sur l'U.R.S.S. et l'Afrique, non reproduites.

(3) Le 5 mars 1957, la Côte-de-l'Or devient l'État souverain du Ghana. Le premier ambassadeur soviétique au Ghana, M. Mikhail Dimitrievitch Sytemko, est arrivé à Accra le 7 août 1959. Il est assisté de M. Ivan Biakov, premier conseiller et de M. Constantin Ershov, deuxième secrétaire.

Éthiopie.

Le séjour que le Négus a accompli ici au mois de juillet 1959 (1) a essentiellement abouti à la conclusion d'un accord économique comportant l'octroi d'un crédit de 400 millions de roubles (100 millions de dollars), c'est-à-dire un montant équivalent à celui du premier prêt pour Assouan. Les fonds serviront à promouvoir l'industrialisation du pays (notamment par la mise sur pied d'une raffinerie, d'une usine de pâte à papier, etc.) et à moderniser son système d'éducation par la création d'une école secondaire à Addis-Abeba. Ainsi l'exécution de l'accord est-elle destinée à produire non seulement un choc psychologique sur l'opinion locale, mais encore à entraîner l'envoi de techniciens soviétiques dans le pays (2).

Guinée.

L'intérêt que l'on porte ici au nouvel État guinéen est attesté par le nombre des visites échangées entre Moscou et Conakry ainsi que par l'ampleur des accords conclus. Dans le courant de l'année dernière, tandis que M. Rachidov, l'une des personnalités les plus en vue du mouvement afro-asiatique, s'est rendu en Guinée, quatre délégations guinéennes officielles sont venues à Moscou : une délégation de jeunesse; une délégation parlementaire conduite par M. Kamara Daouada; une délégation gouvernementale conduite par M. Sayfoulay Diallo; enfin une mission conduite par M. Sékou Touré en personne (19-27 novembre 1959) (3).

Un accord soviéto-guinéen conclu en août dernier a prévu l'octroi à la Guinée d'un prêt de 140 millions de roubles et la mise sur pied d'une coopération économique et technique étendue. Aux termes d'un protocole qui vient d'être signé le 1er mars 1960 (4), le gouvernement soviétique s'est engagé à fournir du matériel pour la prospection et l'industrialisation du pays (usines de ciment, de chaussures, de conserves, etc.), et à coopérer au développement d'une agriculture collectivisée par la création de fermes d'État pour la culture du riz et l'élevage.

Au surplus, l'U.R.S.S. doit édifier à Conakry un certain nombre d'objectifs spectaculaires destinés à servir davantage les intérêts de la propagande soviétique que ceux de la mise en valeur de la Guinée : il s'agit d'un stade de 25.000 places; d'un Institut polytechnique pour 1.500 étudiants; d'une imprimerie; et surtout d'une station de radiodiffusion exceptionnellement puissante.

(1) Du 29 juin au 13 juillet 1959 : *DDF,* 1959-II, n° 16 (et note).

(2) Sur le sujet, se reporter à une « Étude sur la pénétration soviétique en Éthiopie », du 4 avril 1960, n° 5274/EMGDN/REN/CER/D.2/S, non reproduite.

(3) *Note du document :* Cf. ma dépêche n° 1624/EU du 5 décembre 1959. [Sur la visite de M. Sékou Touré en U.R.S.S. du 19 au 27 novembre 1959, non reproduite. Sur ce voyage, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 264. Sur les activités des pays communistes en Guinée, voir la dépêche de Conakry n° 128/AL du 12 février 1960, la dépêche de Berne n° 1265/AL du 19 mars 1960 et l'étude n° 5372/EMGDN/REN/CER/D.2/S du 12 avril 1960, non reproduites. Se reporter également ci-dessus au n° 99 ainsi qu'à *D.D.F.*, 1959-I, nos 44, 263, 281 (et notes) et 1959-II, n° 192].

(4) *Note du document :* Cf. ma communication du 5 mars [Document non reproduit].

D'ores et déjà, l'effort de l'U.R.S.S. vers l'Afrique noire en matière de radiodiffusion apparaît considérable : les postes soviétiques ont environ 70 heures d'émissions hebdomadaires en langue française depuis janvier 1958 et ont inauguré un cycle d'émissions en langues africaines. Radio-Varsovie, Radio-Prague et Radio-Pékin ont pris des initiatives analogues.

Quoi qu'il en soit, Moscou ne manque pas une occasion de faire l'éloge de l'orientation prise par la nouvelle République, en laquelle elle voit l'État-pilote destiné à promouvoir non seulement l'émancipation politique de l'Afrique, mais aussi la transformation de ses structures économique et sociale sur le mode autoritaire et planifié.

Pour couronner l'ensemble de ces initiatives, et en quelque sorte pour les coordonner, M. Khrouchtchev en personne doit effectuer en Afrique en automne prochain une tournée spectaculaire, destinée à faire pendant à celle qu'il vient d'accomplir en Asie du sud-est, en se rendant non seulement en Guinée et au Ghana mais aussi au Liberia, en Éthiopie, au Soudan, en Égypte, et peut-être au Togo, comme il vient d'y être invité [1].

IV. *Conclusion.*

En même temps qu'elle mène, avec une continuité et une cohésion remarquables, cette politique tendant à briser « le système colonial de l'impérialisme », l'U.R.S.S. ne manque pas une occasion de proclamer par la bouche de ses représentants les plus qualifiés le souci qu'elle a des intérêts de la France et sa préoccupation de voir notre pays exercer dans tous les domaines son rôle de grande puissance.

C'est l'une des raisons par lesquelles les dirigeants soviétiques justifient les ménagements dont ils estiment avoir toujours fait preuve à notre égard dans l'affaire algérienne. Ainsi, M. Khrouchtchev a-t-il été conduit à approuver, le 31 octobre [2], devant le Soviet suprême, la politique algérienne définie dans la déclaration du 16 septembre [3] et à reconnaître avec éclat « qu'il existe entre la France et l'Algérie des liens étroits formés au cours de l'histoire ».

Jusqu'ici, le chef du gouvernement de l'U.R.S.S. n'a pas, bien au contraire, donné en public des assurances équivalentes concernant les positions françaises en Afrique. Cependant, selon certaines indications très sérieuses, il souhaiterait le maintien de ces positions dans le cadre de la « Communauté ».

Malheureusement, le comportement du gouvernement soviétique en Afrique semble répondre à d'autres mobiles.

[1] M. Khrouchtchev a été invité le 15 janvier 1960 à se rendre en Guinée et le 11 mars à se rendre au Togo pour assister le 27 avril aux fêtes de l'indépendance togolaise.

[2] La session ordinaire du Soviet suprême s'est tenue du 27 au 31 octobre. Khrouchtchev y a prononcé un important discours. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 209.

[3] Déclaration du général de Gaulle sur l'autodétermination en Algérie. Voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

Il y a là une contradiction dans un domaine d'une importance capitale pour l'avenir de la France. Il y a là aussi un thème tout indiqué pour les entretiens directs entre le président de la République française et le chef du gouvernement soviétique (1) (2).

(Afrique-Levant, AFR 7-2 sd. U.S.A.)

122

M. Paul Henry, du Secrétariat général de la Présidence de la République, à M. de Beaumarchais, Directeur adjoint du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 21 mars 1960.*

Monsieur le Ministre,

Je vous ai fait porter, le 18 mars, le compte rendu des entretiens que le général de Gaulle a eus à Rambouillet avec M. Macmillan (3).

Vous trouverez, ci-joint, un document, établi par M. de Courcel, qui rend compte, d'une façon plus détaillée, des échanges de vues qui ont eu lieu sur certains points entre les deux hommes d'État.

À la différence du premier document, qui constitue le compte rendu français officiel de la rencontre, celui-ci n'est pas destiné à la diffusion aux services ou aux postes intéressés, mais à l'information du Ministre.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Ministre, à mes sentiments dévoués.

Annexe

C.R. Très secret.

M. Macmillan résume le début de la conversation qui a porté d'abord sur la politique européenne. M. Macmillan a tenu à rappeler que le général de Gaulle, dans une conversation antérieure, lui avait dit que les difficultés économiques entre les Six ou les Sept se régleraient dans la mesure même où de bonnes relations politiques entraîneraient nécessairement de bonnes relations économiques.

M. Macmillan a également évoqué la question des conversations à trois qui avaient été envisagées avec le président Eisenhower. Ces conversations à son avis devraient avoir lieu à l'occasion des réunions au sommet. Les Trois examineraient alors les principaux

(1) M. Khrouchtchev s'est rendu en France du 23 au 31 mars. Sur le sujet, voir ci-après les nos 146, 151.

(2) Ce document porte la mention initiale : *Sauvagnargues pour le dossier de Washington, de la part de M. Roux.*

(3) Ce compte rendu est ci-dessus reproduit sous le n° 109.

problèmes mondiaux. Dans l'intervalle, un bureau restreint devrait assurer la continuité de cette politique à Trois.

L'Angleterre, rappelle M. Macmillan, a fourni un gros effort pour se constituer une force atomique. Elle possède maintenant un *deterrent* propre, constitué à base de bombardiers, qui représente une force valable pour les huit ou dix années qui viennent.

Le général de Gaulle, dit M. Macmillan, a fait allusion au fait que l'Angleterre, pendant et depuis la guerre, a fondé sa politique sur une entente anglo-américaine, au lieu de miser sur l'Europe. En réalité, si l'Angleterre a fait tant d'efforts pour se doter d'une force atomique, c'est bien pour se rendre plus indépendante de la puissance américaine. Mais dans huit ou dix ans, ses bombardiers seront désuets, et la Grande-Bretagne est consciente du fait que la constitution d'une force atomique propre, à base d'engins ou de sous-marins porteurs d'engins, sera au-dessus de ses moyens.

Le général de Gaulle est d'accord avec ce que vient de dire M. Macmillan. La France, qui n'a reçu aucune aide des États-Unis ni d'aucune autre puissance, a dû faire elle-même de grands efforts qui lui permettront de disposer d'une force atomique propre. Mais, pour atteindre le stade suivant auquel le Premier ministre vient de faire allusion, la France serait tout à fait prête à coopérer avec la Grande-Bretagne si celle-ci y était pour sa part disposée.

M. Macmillan indique qu'il serait quant à lui favorable à une telle coopération, mais que, du fait que la Grande-Bretagne a dû entrer dans la voie d'une coopération avec les États-Unis, elle se trouve maintenant liée dans ce domaine par de tels accords avec les États-Unis qu'il lui est difficile de faire le départ entre les connaissances que ses savants ont acquises par eux-mêmes et celles qu'ils ont obtenues par l'aide des Américains.

Le général de Gaulle prend acte de cette difficulté et note que la France est dès lors obligée de poursuivre son effort par ses propres moyens, le président Eisenhower lui-même ayant dit au général de Gaulle, lors de leur dernière entrevue [1], que la loi Mac-Mahon l'empêchait d'apporter à la France une aide quelconque dans ce domaine.

M. Macmillan n'exclut pas cependant que nos deux pays puissent coopérer dans le domaine des engins, dans lequel elle [2] n'est liée par aucun accord. Il évoque alors les négociations en cours à Genève sur l'arrêt des expériences nucléaires. Il indique que les Anglais ont été obligés de participer à ces négociations et ont obtenu, en échange, une aide technique américaine. Il pense que le président Eisenhower, malgré la résistance de certains de ses techniciens, finira par conclure un accord à Genève à ce sujet, car une forte pression s'exerce sur lui aux États-Unis et hors des États-Unis. Une fois l'accord conclu à Genève entre les Trois, ceux-ci devront essayer d'y faire adhérer les pays susceptibles de produire des armes atomiques, et en particulier la France et la Chine. La France aura alors l'occasion de monnayer son adhésion contre une aide technique des États-Unis. Il est d'ailleurs impossible de penser qu'on puisse continuer à laisser s'accroître le nombre des pays possédant des armes atomiques, sinon, dans vingt ans, tous les pays, et même les puissances de second plan, détiendront une arme atomique et le danger de guerre sera immense.

Le général de Gaulle en convient et souligne que la France, en ce qui la concerne, est favorable à un véritable désarmement nucléaire. C'est pourquoi, dans la négociation actuelle sur le désarmement, elle insiste pour donner la priorité au désarmement nucléaire et pour établir un lien entre l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires et la reconversion des stocks existants. Elle ne pourrait, pour sa part, consentir à cesser de produire des armes nucléaires si les puissances qui possèdent de telles armes ne détruisaient pas leurs stocks. Le général de Gaulle croit sincèrement que l'Occident a intérêt à un désarmement nucléaire, car il ne pense pas que l'Union soviétique ait maintenant avantage à entreprendre une guerre pour annexer l'Allemagne de l'Ouest ou les autres pays de l'Europe continentale. Elle occupe les pays de l'Est, mais elle ne les a pas conquis et elle a suffisamment de difficultés avec leurs populations pour ne pas souhaiter étendre son occupation à d'autres pays.

(1) Qui remontait à septembre 1959 : *D.D.F.*, 1959-II, n° 108.
(2) Il s'agit de la Grande-Bretagne.

M. Macmillan n'aurait pas été de cet avis il y a quelques années, mais il pense qu'aujourd'hui, la menace de guerre est moins grande et que l'Europe occidentale a gagné en force. Il demande au Général s'il croit que les Soviets sont disposés à entrer dans une telle voie et à consentir à un véritable désarmement nucléaire.

Le général de Gaulle ne le croit pas pour le moment. Les Russes veulent encore accroître leur puissance atomique. C'est pour eux une question de standing. Ceci dit, le général de Gaulle ne pense pas que les Russes songent à utiliser leurs armes atomiques. Ils sont convaincus, d'ailleurs, que les Occidentaux ne déclencheront pas eux-mêmes une guerre nucléaire.

M. Macmillan en convient et pense même que ce qui fait la puissance des Russes actuellement, c'est qu'ils savent très bien que les Occidentaux ne prendront pas l'initiative d'un tel conflit. Mais ceci n'est valable que si l'on arrive à limiter le nombre des puissances possédant l'arme atomique. Après l'accord de Genève, il faudra donc qu'un accord soit conclu avec les puissances qui, comme la France, sont en mesure de posséder ces armes. Ce sera le moment pour la France d'obtenir, en échange de son adhésion, une aide américaine.

M. Macmillan fait le récit de son voyage en Afrique [1]. Pays petit mais riche, gouverné par le Dr Nkrumah qui est quelque peu démagogue mais qui n'est pas foncièrement mal disposé à l'égard de l'Occident, le Ghana a depuis longtemps des relations commerciales avec la Grande-Bretagne et n'a pas de colons. M. Macmillan ne prévoit pas de difficultés sérieuses avec ce pays.

Malgré la diversité de ses régions et son manque d'unité politique, la Nigéria, avec ses 35 millions d'habitants, semble devoir évoluer également vers une indépendance qui ne rompra pas les liens d'amitié avec le Royaume-Uni.

M. Macmillan est beaucoup plus inquiet de l'évolution des territoires de l'Est africain, et notamment de la Rhodésie et du Nyassaland qui sont une petite Algérie où environ 300.000 colons européens sont en face de 7 millions d'Africains.

Enfin, il y a l'Afrique du Sud, avec ses trois millions d'Européens et le système de l'apartheid.

Le général de Gaulle évoque à son tour l'évolution des États africains de la Communauté. Il pense que ces États qui évoluent vers l'indépendance sans que nous nous y opposions ne désirent pas actuellement se séparer de la France. La question est de savoir si ces États seront en mesure de se gouverner. Le vrai danger pour ces régions est le communisme car ces pays ne sont pas riches, ils manquent de cadres et une partie de leur classe dirigeante et la plupart de leurs étudiants sont séduits par les théories marxistes.

M. Macmillan estime que ce danger est surtout grave en ce qui concerne l'Afrique centrale et l'Afrique orientale où les Africains sont beaucoup plus primitifs que ceux de la côte occidentale d'Afrique qui a été, depuis longtemps, en contact avec l'Occident et où s'est formée une certaine classe moyenne.

De l'avis du *général de Gaulle,* l'évolution du Congo belge est inquiétante, car ce pays manque d'unité et d'encadrement africain. Les Belges font néanmoins un effort pour essayer d'amener le Congo à l'indépendance sans trop de cahots.

M. Macmillan interroge ensuite le général de Gaulle sur l'évolution de la situation en Algérie.

Le général de Gaulle précise que, malgré ce qui a été dit par les journaux, sa politique en Algérie n'a pas changé. L'inspection qu'il vient de faire des unités militaires en Algérie [2] lui a permis de constater les grands progrès réalisés sur le plan militaire et l'affaiblissement considérable de la rébellion depuis son précédent voyage. Il ne refuse pas de conclure un cessez-le-feu, mais même si les rebelles n'y consentent pas, il n'y aura plus, vers la fin de l'année, d'opérations militaires actives. Il n'y aura plus que des attentats çà et là. Cela ne veut pas dire que la question sera réglée, car la rébellion bénéficie certainement de beaucoup de sympathies, qui lui resteront. C'est pour cette raison que le général de Gaulle continue à penser que le problème algérien ne peut être

[1] Ce voyage, commencé le 5 janvier, avait duré environ un mois.
[2] Allusion à la « tournée des popotes » : voir ci-après le n° 125 (note).

réglé que par la volonté de ses habitants et qu'on aboutira tôt ou tard à une solution comme celle qu'il a énoncée d'une Algérie algérienne liée à la France.

M. Macmillan demande alors comment le sort des colons français pourra être assuré dans un tel système.

Le général de Gaulle indique qu'à son avis, le règlement du problème algérien n'est possible que s'il est institué à l'intérieur de l'Algérie un régime fédéral assurant des représentations et des garanties à chacune des communautés, en particulier à la communauté européenne. Ceci est d'autant plus possible que les Européens sont en réalité groupés dans leur grande majorité dans des régions assez limitées comme celle d'Alger et de ses environs, et comme la région d'Oran. On pourra donc, dans ces régions de fort peuplement européen, prévoir un régime particulier donnant des garanties à la colonie européenne.

(Cabinet du Ministre.)

123

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 1148 à 1151. *Paris, 22 mars 1960.*
Immédiat. Sans aucune diffusion.

La lettre du président de la République [1] a en fait déjà été portée par vous à la connaissance du Roi [2]. La remise de l'original de la lettre n'est qu'une confirmation. J'ajoute, pour votre information, que nous n'avons pas intérêt à nous priver de la possibilité de publier ce document en cas de crise, et en particulier en cas d'un recours au Conseil de sécurité.

Je ne vois pas comment, sans commettre un geste grave, le Roi pourrait refuser une lettre personnelle du chef de l'État. Vous pourrez d'ailleurs lui indiquer que c'est à la suite d'une suggestion du Prince (votre télégramme n° 1373) [3] que le général de Gaulle a décidé de s'adresser à lui par un message personnel. Ce n'était là que la traduction de ses sentiments d'amitié à l'égard du Souverain, et en aucune manière une prise de position destinée à le placer dans une situation difficile à l'égard de son gouvernement ou de son opinion publique.

Vous ferez ressortir que, loin « d'octroyer au Maroc ce qu'il considère comme un dû », la lettre avait pour objet d'informer le Souverain d'importantes décisions concernant l'allégement de nos forces et de lui permettre d'en tirer le bénéfice politique sur le plan intérieur marocain.

Certes, le principe de l'évacuation n'est pas énoncé. Votre lettre personnelle indique bien l'importance attachée par vos interlocuteurs à cette formule, mais il n'est pas possible d'y souscrire pour les raisons que

(1) Adressée au roi du Maroc. Elle est ci-dessus reproduite sous le n° 117 (annexe).
(2) Voir ci-dessus le n° 118.
(3) Le télégramme de Rabat n°s 1373-1380, du 16 mars, est ci-dessus publié sous le n° 113.

vous connaissez. Les satisfactions très précises qui sont données sur le plan des faits par le programme de repli dont la lettre du général de Gaulle esquisse les grandes lignes peuvent être exploitées de manière spectaculaire par le Souverain.

Il est bien clair dans ces conditions que si le Roi se refuse à accepter, en quelque sorte, ce que nous lui proposons, c'est que véritablement, il prend la responsabilité d'ouvrir une crise extrêmement grave avec la France pour des motifs de pure politique intérieure.

Vous pourriez faire valoir que si, au contraire, le Roi répond à la lettre, un échange de vues sera par là même intervenu qui permettra d'examiner toutes les formules possibles et notamment la publication éventuelle d'un communiqué, mentionnant ou non la ou les lettres échangées. Si cela peut faciliter la position marocaine, je ne verrai également qu'avantage à ce qu'il soit annoncé, si le Roi en est d'accord, qu'à la suite de votre entretien, il a été décidé de procéder immédiatement à l'évacuation de l'aérodrome de Rabat-ville [1].

(Collection des télégrammes).

124

Note du Directeur politique [2]

N. *Paris, 22 mars 1960.*

À trois semaines de la réunion à Washington des ministres des Affaires étrangères, les travaux du groupe de travail « Relations Est-Ouest [3] » qui se tiennent à Paris se présentent de la façon suivante.

[1] Par télégramme n°s 1560-1564, du 23 mars, 0 h. 20, non reproduit, M. Parodi faisait état d'une entrevue avec le Prince héritier afin de préparer sa rencontre avec le Roi. Il avait exposé à nouveau que la France ne pouvait immédiatement reconnaître le principe d'une évacuation totale en raison de l'insécurité de la situation mondiale : cette position n'était donc pas définitive. Il avait jugé « naturel » que le Souverain, de son côté, exprimât son point de vue. Le Prince avait laissé entendre que l'intention de son père serait d'envoyer lui-même un message au général de Gaulle et de le faire porter par M. Aouad, ministre de la Défense nationale, choisi en raison de sa fidélité personnelle à la dynastie. Par télégramme n°s 1565-1566, du 23 mars, 0 h. 25, également non retenu, M. Parodi relatait brièvement sa réception par le Roi, à qui il avait remis la lettre du président de la République : le Roi avait affecté de ne pas connaître l'objet de la lettre, interrogé l'ambassadeur sur son contenu et ajouté qu'il l'étudierait.

Revenant à son entretien avec le Prince, M. Parodi rapportait avoir indiqué à ce dernier que le gouvernement français était disposé à remettre immédiatement au Roi le terrain de Rabat-ville. Le Prince en avait pris acte, mais jugé qu'un communiqué n'était pas souhaitable : « Le Roi ne voulait pas avoir l'air d'être mis en position de renoncer à un principe en échange d'une commodité personnelle ». (Télégramme n°s 1568-1569 du 24 mars, non publié).

[2] M. Charles Lucet. Cette note a été rédigée à l'intention du Ministre.

[3] Le groupe de travail des relations Est-Ouest a été l'un des groupes préparatoires à la Conférence au sommet. Il se réunit à Paris à partir du 8 mars. Il a été divisé en sous-groupes (ou sous-comités) dont les principaux sont : échanges culturels et scientifiques; questions économiques et sociales; aide aux pays sous-développés; non-immixtion dans les affaires intérieures et livraisons d'armes.

Un autre groupe préparatoire à la Conférence a été le groupe de travail sur l'Allemagne et Berlin qui se réunit à Washington.

Un accord est à peu près obtenu sur l'introduction du rapport, l'analyse des intentions soviétiques probables ainsi que sur les recommandations qui pourraient être faites dans le domaine des contacts culturels et commerciaux entre l'Est et l'Ouest.

Par contre, des difficultés sérieuses subsistent sur les trois points suivants : principes de la coexistence, non-immixtion et commerce des armes, aide aux pays sous-développés.

1. *Principes généraux de coexistence.*

Américains, Britanniques et Français sont d'accord pour tenter de définir les principes sur lesquels devrait être fondée la notion de coexistence. Mais une divergence existe sur l'utilisation qui pourrait être faite d'un pareil document.

Français et Britanniques estiment qu'il y aurait peut-être avantage, si les chefs d'État étaient d'accord, à proposer à M. Khrouchtchev une sorte de déclaration définissant les principes qui devraient régir les rapports Est-Ouest et procédant à certaines applications d'ordre concret.

Au cours d'un entretien récent avec les journalistes américains [1], M. Selwyn Lloyd a même indiqué qu'il paraissait souhaitable au gouvernement britannique qu'un code de « diplomatic *behaviour* » soit présenté à M. Khrouchtchev. Il a défini cette suggestion comme une idée venant de lui mais se référant en fait aux travaux du comité de Paris. Les déclarations de M. Selwyn Lloyd ont été reprises dans la presse américaine.

Par contre, la délégation américaine hésite à s'engager sur le principe d'une déclaration et n'en admet pas *a priori* l'utilité. Sur le fond du problème, les Américains s'opposent à toute mention d'une possible coopération entre l'Est et l'Ouest, même au sujet de la lutte contre les maladies ou les catastrophes naturelles. Cette hésitation à coopérer avec l'U.R.S.S. en quelque domaine que ce soit est une des constantes de la position américaine.

Il semble cependant que sous couvert d'une certaine précaution dans la rédaction, un accord pourrait être obtenu en temps voulu à ce sujet.

2. *Non-immixtion et commerce des armes.*

L'accord entre les Français et les Britanniques peut se faire sans trop de difficulté. Par contre, du côté américain, on nous a fait savoir que du point de vue de Washington, la rubrique des relations Est-Ouest ne devrait traiter que des relations culturelles et commerciales et à la rigueur de la définition des principes de coexistence. Par contre, le département d'État préférerait qu'aucune mention ne soit faite dans le rapport des questions de non-immixtion et d'aide aux pays sous-développés.

[1] L'entretien avec les correspondants américains accrédités à Londres prit place aux environs du 15 mars.

Étant donné cette position de principe, la rédaction du rapport se heurte à de très grandes difficultés et ne peut que relater les avantages et les inconvénients d'une telle discussion avec les Soviets, en laissant aux ministres le soin de choisir.

Sur la non-immixtion, Britanniques et Américains seraient en tout cas d'accord pour estimer que la question ne pourrait être soulevée éventuellement avec l'U.R.S.S. qu'en termes très généraux, sans mention aucune de toutes zones d'application.

De plus, nous avions proposé que l'étude ne porte que sur la non-immixtion dans les pays tiers en écartant par principe l'intervention directe dans les affaires intérieures des États. La délégation américaine ne voit aucune différence entre ces deux problèmes et considère en tout cas qu'il est illusoire dans les deux hypothèses de chercher une solution.

Sur le point plus particulier des livraisons d'armes, les difficultés sont encore plus grandes. Le gouvernement américain considère que tout effort en ce sens est non seulement vain mais dangereux. L'U.R.S.S. peut en tirer prétexte pour protester à tout moment contre les envois d'armes de l'Occident vers des pays membres de l'O.T.A.N. et en particulier vers l'Allemagne. Par contre, si nous définissons les régions vers lesquelles seront contrôlées les exportations d'armes : Moyen-Orient ou Afrique, nous nous exposons à l'accusation de vouloir établir un directoire à Quatre et de tendre vers un néo-colonialisme. Nous avions essayé jusqu'à présent d'obtenir de nos partenaires une formule générale de consultations sur le montant des livraisons d'armes en temps de crise et dans une région déterminée. Il n'est point sûr que nous puissions faire admettre le principe même d'un tel texte.

Les Britanniques pour leur part seraient simplement disposés à admettre qu'au Moyen-Orient, au cas où Khrouchtchev proposera un embargo général des armes, il lui soit répondu qu'une consultation pourrait s'ouvrir à Quatre pour limiter et en interdire les envois, à condition que les Nations Unies soient informées et que les États intéressés soient d'accord.

Dans ces conditions, toute la partie relative au commerce des armes sera nécessairement très limitée dans sa portée.

3. *Aide aux pays sous-développés.*

Le sous-Comité réuni à ce sujet n'a pu encore formuler de propositions ni approcher des conclusions. Les Américains paraissent estimer en effet que pour des raisons d'éthique, le principe même d'une collaboration avec les Russes en de tels domaines est une chose blâmable en soi. Il est impossible de leur faire comprendre pour le moment que des offres tactiques de ce genre n'impliquent pas nécessairement la mise en œuvre de travaux de coopération véritable.

***

Il s'agit donc de savoir en conclusion :

1° Si, étant donné l'appui britannique et les réticences américaines qui peuvent être surmontées, il est utile ou non de chercher à définir des principes de paix véritable;

2° Si dans le domaine des livraisons d'armes, une formule peut être trouvée qui ne nous expose pas aux reproches formulés par les Américains;

3° Si en matière d'aide aux pays sous-développés ou de lutte contre les calamités et les fléaux naturels, une recommandation utile peut être faite devant le refus de principe du département d'État.

(Europe. Questions internationales 3-2-1.)

125

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de la France à l'Étranger.

T. circulaire n° 35. *Paris, 23 mars 1960, 21 h.*

À la suite du voyage d'inspection militaire que le président de la République a effectué les 3, 4 et 5 mars en Algérie, un communiqué du ministre de l'Information, dont le texte vous a été transmis par la circulaire 2560/IP du 8 mars [1], a fait le point de la situation de l'affaire algérienne en vue notamment de reprendre, en les précisant, certaines des informations que les agences de presse avaient transmises au fur et à mesure que se déroulait le voyage.

Je crois utile aujourd'hui, pour vous permettre de répondre aux questions qui vous seraient posées par vos interlocuteurs habituels, d'attirer votre attention sur les points suivants :

[1] Document non reproduit. Au cours de la « tournée des popotes », le général de Gaulle s'était efforcé d'apaiser les inquiétudes des officiers. Ses propos, rapportés par un seul journaliste, correspondant de l'agence France-Presse, marquaient une différence de ton par rapport aux déclarations qui avaient suivi son discours du 16 septembre 1959 (Sur ce discours, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132, note). Le problème algérien, selon le Général, ne pourrait être réglé avant longtemps et il ne pourrait l'être qu'après la victoire des armées françaises. Après avoir affirmé qu'il n'y aurait pas de Dien-Bien-Phû algérien, il avait jugé la présence française en Algérie nécessaire : l'indépendance était « à la fois une catastrophe, une sottise, une monstruosité »; les Algériens décideraient de leur sort : « Je crois qu'ils diront : une Algérie algérienne liée à la France ». Sur cette « tournée des popotes », voir l'*Année politique 1960,* p. 26-27, 285.

Il n'y a jamais eu aucun changement par rapport à la ligne définie par le président de la République dans sa déclaration du 16 septembre. Les éléments d'une solution démocratique du problème algérien demeurent, avec le principe de l'autodétermination, l'offre d'un cessez-le-feu, la nécessité d'une période de calme et de paix d'une certaine durée précédant l'exercice de l'autodétermination.

Les événements qui se sont produits en Algérie au mois de janvier n'ont en rien affecté ce programme que le chef de l'État a d'ailleurs confirmé dans sa déclaration radiodiffusée du 29 janvier [1].

Dans le cadre de cette politique, il est impossible de ne pas tenir compte du fait que, sous des formes diverses et avec des prétextes divers, les membres du soi-disant « gouvernement provisoire de la République algérienne » ont constamment refusé l'offre de cessez-le-feu, ou du moins ils n'ont feint de l'accepter qu'à la condition que les pourparlers nécessaires à cet effet s'étendraient aux questions politiques. Ils entretiennent à ce sujet une confusion qui peut tromper certains esprits. Ils soutiennent qu'ils ont renoncé à des conversations politiques proprement dites sur l'avenir de l'Algérie et qu'ils ne demandent que certaines garanties quant à l'exercice pratique du droit à l'autodétermination. Les suivre sur ce terrain serait ne pas voir que toute conversation avec eux — portant même sur les formes de la consultation électorale en Algérie — en ferait les interlocuteurs qualifiés du gouvernement français. Ils obtiendraient par ce biais cette reconnaissance qui reste leur but essentiel. Nous ne pouvons parler avec le seul F.L.N. que du seul cessez-le-feu, car il est normal de traiter cette question avec ceux qui se battent. Déborder le sujet, de quelque manière que ce soit, serait faire le choix d'un interlocuteur politique.

Ceci ne veut pas dire qu'une fois le cessez-le-feu acquis, il ne serait pas nécessaire de fixer les modalités d'une consultation que le gouvernement français veut libre et sincère. La question sera débattue avant que ces modalités soient fixées avec les divers éléments représentatifs des populations d'Algérie; toutes les tendances de l'opinion algérienne, y compris celle des membres du F.L.N., pourront s'exprimer librement.

Cependant, le cessez-le-feu n'est point acquis et la responsabilité en incombe au F.L.N. Nous devons en tirer les conséquences; il n'est d'autre voie que de poursuivre la pacification jusqu'au résultat final. Ceci ne veut pas dire que la victoire militaire constituerait une fin en soi. Il s'agit de créer les conditions de sécurité et de paix dans lesquelles pourra s'exercer l'autodétermination, c'est-à-dire le choix entre les différents types de solutions évoqués par le général de Gaulle. La solution, c'est-à-dire le sort de l'Algérie, ne peut découler que de la libre décision des Algériens.

Il va de soi cependant que l'offre d'un cessez-le-feu demeure valable et que le gouvernement français souhaite qu'elle soit acceptée. La pro-

[1] Sur la « semaine des barricades » et l'intervention radiodiffusée du président de la République du 29 janvier, voir ci-dessus le n° 48 (note).

longation de la lutte, les souffrances qu'elle entraîne pour les populations algériennes, ne servent à personne.

Vous pouvez être interrogé sur le sens de cette période prolongée de paix que le général de Gaulle désire voir s'instaurer avant que la population algérienne se prononce sur son sort. La raison est simple. La France souhaite que soit apportée au problème algérien une solution durable et qui corresponde au vœu réel des populations. Il faut pour cela une consultation, non seulement qui offre toutes les garanties techniques de sincérité, mais qui se déroule dans un climat apaisé et libéré, dans la mesure du possible, des pressions, des passions et de la crainte.

Il vous appartient de veiller à ce que notre position, qui est claire, soit réaffirmée chaque fois que cela est nécessaire, et de corriger auprès de vos interlocuteurs habituels les impressions que ceux-ci peuvent retirer soit de la lecture de la presse, soit de tel ou tel texte de propagande des agents de l'insurrection.

(Mission de liaison pour les Affaires algériennes, ML 1-1-9; ML 3-1).

126

M. Jules Moch, Chef de la Délégation française à la Conférence du désarmement,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

Lettre strictement personnelle. *Genève, 23 mars 1960.*

Mon cher Ministre et ami,

Je voudrais connaître votre sentiment sur un point qui risque de m'embarrasser fort d'ici quelques jours.

La discussion à Genève commence à prendre une allure un peu plus concrète. Nous nous efforçons de persuader les Soviétiques du manque de réalisme de leur plan [1]. Ils semblent eux-mêmes devoir faire preuve dans l'avenir d'une certaine souplesse, préparant peut-être le climat de la Conférence au sommet.

Il faut donc prévoir que des débats vont s'engager sur des points précis. C'est déjà le cas, vous l'avez vu dans nos télégrammes, pour le désarmement nucléaire, à propos duquel notre position est solide et a retenu l'attention des délégations des deux camps.

[1] Il s'agit du plan présenté le 18 septembre 1959 par M. Khrouchtchev à l'assemblée générale des Nations Unies. Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 149 (note).

⁂

Je serai par contre embarrassé quand on commencera à discuter de réduction d'effectifs. Notre plan [1], vous le savez, est muet sur notre niveau et prévoit 2,5, puis 2,1 millions d'hommes pour les États-Unis et l'U.R.S.S. en première et en deuxième étapes. Le projet soviétique envisage en première étape 1.700.000 pour les États-Unis, l'U.R.S.S. et la Chine et 650.000 hommes pour la France et la Grande-Bretagne, ce qui correspond aux totaux les plus bas que nous avions nous-mêmes énoncés ou envisagés (plan franco-anglo-américain du 20 mai 1952 [2], plans franco-britannique du 11 juin 1954 [3] et du 29 mars 1955 [4], document américain du 3 août 1956 [5], plan quadripartite occidental du 19 août 1957) [6]. En deuxième étape, aucune force armée ne subsisterait.

Si un compromis est possible, nous serons amenés à proposer ou à accepter des chiffres précis pour la France et la Grande-Bretagne. Je vous rappelle qu'aux époques citées, nous avions admis trois étapes avec 750.000, 700.000 et 650.000 hommes pour nos deux pays et des niveaux à discuter, mais « considérablement inférieurs » pour tous les États non membres permanents du Conseil de sécurité.

⁂

Quand viendra cette discussion, plusieurs solutions s'offriront à nous que je schématise ainsi :

Première solution : Refuser toute fixation actuelle de nos effectifs en arguant des opérations en Algérie, et demander le report de cette fixation jusqu'à la fin des discussions genevoises, c'est-à-dire à une date indéterminée.

Inconvénients : Risque d'attaques de presse communiste et surtout exploitation sous un aspect pessimiste, même en dehors de cette presse de la situation en Algérie.

(1) Pour le plan occidental du 16 mars, voir ci-dessus le n° 119.

(2) En fait du 28 mai, et reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. VIe session à IXe session de l'assemblée générale des Nations Unies 1951-1954,* La Documentation française, 1961, p. 127-129.

(3) Reproduit *ibid.,* p. 211-212.

(4) Ministère des Affaires étrangères, *X^e et XIe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies...* La Documentation française, 1962, p. 66.

(5) A la date du 4 août 1956, nou retrouvons en fait une note du président Eisenhower au maréchal Boulganine dans : Ministère des Affaires étrangères, *Échanges de notes entre les États occidentaux et l'U.R.S.S. et déclarations concernant le problème allemand, la sécurité et la coopération européenne, le désarmement et le Moyen-Orient (1956-1957),* La Documentation française, 1958, p. 138-139.

(6) Reproduit dans : Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 2357 du 7 décembre 1957; *Documents sur le désarmement, sous-comité de la Commission du désarmement,* 2e fascicule, document n° 10, p. 24-26.

Deuxième solution : Soutenir que, les niveaux proposés par nous pour l'Amérique et l'U.R.S.S., étant en première étape plutôt un peu supérieurs aux effectifs réels actuels de ces deux pays, le même régime doit s'appliquer à nous, ce qui nous donnerait droit en chiffre rond à 1.000.000 d'hommes.

Inconvénients : Le plan occidental ne prévoyant aucune césure entre les deux premières étapes — « deux scènes d'un même acte », selon M. Eaton —, la même difficulté que ci-dessus se produira pour la deuxième étape dont les niveaux seront fixés en même temps que ceux de la première. D'autre part, il se peut — nous ne l'avons pas discuté — que pour se mettre d'accord sur une première étape, nos alliés, tenant compte de l'argument valable des Soviétiques selon lequel les niveaux proposés par nous pour cette étape sont supérieurs aux effectifs sous les drapeaux en Amérique et en Russie, nous proposent de ramener dès la première étape les effectifs russes et américains au-dessous de 2.500.000 hommes, par exemple à 2.300.000 ou même 2.100.000 hommes. Dans ce cas, la difficulté apparaîtrait dès le début et non pas seulement lors de la discussion de la deuxième scène du premier acte.

Troisième solution : Accepter en première étape le niveau de 750.000 hommes admis jadis, en faisant la réserve que la réalisation de cette réduction serait subordonnée au cessez-le-feu en Algérie.

Inconvénients : En premier lieu, une partie de ceux signalés à propos de la première solution, encore qu'ils paraissent moins sérieux dans ce cas. En second lieu, les objections qui nous ont été faites, vous vous en souvenez, relatives aux populations des divers pays alliés et aux superficies des territoires qu'ils ont à protéger. Encore l'évolution de la Communauté vers l'association d'États militairement indépendants de la France rend-elle difficile de recourir à cet argument.

Quatrième solution : Réclamer un niveau de 1.000.000 d'hommes tant que Américains et Soviétiques conserveront des forces égales ou supérieures au double.

Inconvénients : Nous serions absolument isolés en soutenant une telle thèse que même nos meilleurs alliés n'accepteront pas, et nous la soutiendrions dans des conditions très difficiles pour nous en général et pour moi en particulier, du fait des accords interalliés de jadis qui ne nous laissent plus une pleine liberté de manœuvre.

*
**

Telles sont les diverses hypothèses, leurs inconvénients et leurs difficultés. Jusqu'à présent, je n'ai pas ouvert la bouche quand l'autre camp a rappelé — à maintes reprises — les niveaux qu'il proposait pour les cinq grandes puissances. Mais le jour où le débat s'engagera véritablement

sur la question des effectifs et des armements conventionnels, je ne pourrai rester muet jusqu'à la fin. Mon silence même équivaudrait à accepter les chiffres anciens.

La question ne se posera sans doute pas immédiatement; je sais quelles sont vos occupations surtout en ce moment. Mais je vous demande instamment de trouver, d'ici quelques jours, le temps de me faire connaître votre sentiment et peut-être de donner une cinquième solution ne présentant pas d'inconvénients.

Croyez, mon cher Ministre et ami, à l'assurance de mes sentiments très sympathiques.

(Désarmement DT/1.)

127

L'Ambassade de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1583 à 1585. *Rabat, 24 mars 1960.*
(*Reçu :* 14 h. 21.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1006 [1].

L'accord conclu entre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la M.I.F.E.R.M.A. a fait hier l'objet d'une déclaration du porte-parole du Palais royal, exprimant « les plus expresses réserves » des autorités marocaines à cet égard.

Le porte-parole a rappelé que le Prince héritier, dans la déclaration qu'il fit à la presse au lendemain de la visite du président Eisenhower [2], « avait très clairement indiqué qu'il y avait un danger pour les hommes d'affaires à exploiter les richesses de territoires contestés tels que la Mauritanie, et que leur attention devait être attirée sur ce point ».

« Sa Majesté, le Roi, pour sa part, avait insisté auprès du président Eisenhower sur les droits du Maroc sur la Mauritanie et sur les conséquences fâcheuses que pourrait entraîner l'association d'intérêts étrangers, sous quelque forme que ce soit, à l'exploitation des richesses du sous-sol mauritanien, tant que le problème politique n'est pas réglé. »

[1] Le télégramme n°s 1006-1007 du 26 février, non reproduit, faisait état du commentaire hostile de la radiodiffusion nationale marocaine consacré à la décision de la B.I.R.D. d'accorder un prêt à la M.I.F.E.R.M.A. pour l'exploitation des mines de Fort-Gouraud. Pour l'émetteur marocain, cette région appartenait au Maroc et les « colonialistes étrangers » n'avaient aucun droit sur ses ressources minières.

[2] Sur la visite du président des États-Unis au Maroc en décembre 1959, voir *DDF,* 1959-II, n° 297 (note).

La position ainsi définie a été confirmée par le représentant du Palais, qui a ajouté que le gouvernement de M. Ould Daddah ne saurait engager la Mauritanie, et que les accords qui avaient été conclus n'engageaient ni ce pays, ni le Maroc. Il a fait observer que la Mauritanie n'avait aucune part dans la société exploitant les mines de fer de Fort-Gouraud, constituée uniquement de participations étrangères.

« Le Maroc ne peut laisser passer cela sans protester et réserver tous ses droits. »

Le porte-parole a conclu en indiquant que l'ambassadeur du Maroc à Washington avait été chargé d'effectuer à ce propos une démarche auprès des dirigeants de la B.I.R.D.

(Collection des télégrammes.)

128

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Londres, 24 mars 1960.*

Cher ami,

Votre Cabinet m'a communiqué le compte rendu français des entretiens de Rambouillet (1). Il complète utilement celui, établi par Tiné suivant les indications de Zulueta, que je vous avais communiqué le 15 de ce mois (2).

Sur le papier français, je voudrais faire les remarques suivantes :

Il me semble qu'une certaine ambiguïté persiste dans ce que l'on trouve à cheval sur la page 2 et la page 3 au sujet des engins et des armes nucléaires. D'autre part, je ne dispose pas des éléments qui permettraient d'interpréter, à la page 6, la phrase : « Quant aux arrangements proposés par la Grande-Bretagne, en matière d'armements atomiques, la France y était prête, tout en étant un peu sceptique ».

Sur l'ensemble, je vous dirai ceci.

S'il s'agit d'engins, la conversation est certainement possible et j'ajouterai qu'ici on la souhaite. S'il s'agit par contre, d'armes atomiques proprement dites, j'aime à penser qu'on ne se fait plus d'illusions à Paris sur la possibilité pour les Anglais de distinguer ce qui leur est propre et qui pourrait être communiqué de ce qui est américain et dont la communication est interdite par les accords anglo-américains.

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 109.
(2) Document absent du dossier.

En toutes occasions et depuis longtemps, on nous dit que les éléments des deux origines sont si étroitement mêlés, qu'on ne peut donner l'un sans découvrir l'autre; qu'en conséquence, tout l'ensemble est incommunicable. J'ai des raisons très nettes de penser que cette position, au lieu de s'atténuer, se précise encore à mesure que la collaboration anglo-américaine poursuit ses effets.

Un autre point est l'affaire de Berlin.

J'avais été un peu étonné d'échos recueillis tant du côté Zulueta que du côté Rumbold, d'après lesquels le visiteur anglais aurait été agréablement surpris de l'assouplissement des vues du général de Gaulle sur cette affaire. Rien de tel ne m'étant connu, rien de tel non plus n'apparaissant dans le compte rendu français, j'ai procédé à une vérification avec Selwyn Lloyd l'autre jour. Voici ce qui m'a été dit, et en présence de Rumbold qui concourait à cette élucidation.

M. Macmillan n'a *pas* rapporté de Rambouillet l'impression que le Général s'écartait de positions connues. L'expression de sa pensée n'a *pas* été au-delà d'une possibilité de l'élaboration d'un *modus vivendi* ne portant pas atteinte à nos droits fondamentaux. Lloyd, qui n'avait pas connaissance du détail de l'entretien, a été intéressé de ce que je lui ai dit de la substance du troisième alinéa de la page 5 du compte rendu français. Il estime que, du point de vue tactique, l'idée pourrait être utilement présentée à Khrouchtchev « qu'une fois la détente réalisée, l'affaire de Berlin paraît dérisoire, qu'à l'inverse, si celle-ci prenait un tour aigu, toute idée de détente ne serait qu'un vain mot ».

En fait, mon interlocuteur m'a dit très nettement que l'on était d'accord ici sur l'idée de ne pas renouer l'entretien à partir de la dernière proposition faite à Genève, laquelle n'avait pas été agréée par les Russes [1]. On pensait toutefois que cette proposition continuait à offrir la substance d'une solution possible. D'après les dernières indications données par Reilly, il apparaîtrait que Khrouchtchev considérerait comme indispensable d'obtenir quelque chose sur Berlin, mais que, souhabitant à la fois faire un pas en avant dans le sens de la détente et obtenir un résultat sur le point le plus contentieux, il se contenterait peut-être d'un résultat modeste.

C'est dans cet espoir que nos Anglais aborderont le sommet.

J'ai appris avant-hier enfin par Gaitskell que le Général avait fait à Macmillan un exposé très étendu des raisons pour lesquelles il estimait psychologiquement et politiquement nécessaire que le peuple français, ayant une forte tradition militaire, ait le sentiment de disposer d'une défense proprement nationale. Le Premier ministre anglais avait été très frappé par cette démonstration.

[1] Il s'agit vraisemblablement ici du plan occidental de désarmement remis le 14 mars aux délégations d'Europe de l'Est (Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 2675, 11 juin 1960, p. 18-20). Ce plan — daté officiellement du 16 mars — était rejeté par les Soviétiques (*Année politique 1960,* p. 428 et suiv.) Sur ce document, voir également ci-dessus le n° 119.

Cette confidence à double détente me conduit à cette constatation, qui n'est pas nouvelle, que les sujets les plus secrets sont ici, secrètement, confiés à un certain nombre de personnes de qualité.

Bien à vous.

(Cabinet du Ministre.)

129

M. Étienne de Crouy Chanel, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Wormser, Directeur des Affaires économiques et financières au Département.

L. n° 100. *Vienne, 24 mars 1960.*

Mon cher ami,

Je voudrais reprendre (1) et résumer pour vous mes impressions sur la conférence de l'A.E.L.E. à Vienne (2).

1° Il est impossible de nier que cette conférence a été un succès psychologique. Le « Club des Sept » est constitué. Le septicisme qui régnait encore quelques jours auparavant quant à la réalité de ce groupement s'est dissipé dans l'euphorie des contacts. Certains des participants qui n'appartenaient jusqu'ici à aucune organisation, comme les Suédois, les Suisses, les Autrichiens, ou à des organisations trop importantes (O.T.A.N.), où ils étaient noyés, comme les Norvégiens, les Danois, les Portugais, sont enchantés de se retrouver sur pied d'égalité et de se [serrer] les coudes.

Ils ont le sentiment d'avoir fait du bon travail mais surtout, peut-être, ils ont eu le sentiment que leur groupement se fonde sur une certaine communauté de conception de l'Europe.

Il faut donc compter sur ce fait qui demeurera une réalité pendant un certain temps au moins.

2° Si les Anglais ne sont pas apparus comme les plus fanatiques, il est tout de même probable qu'ils ont été satisfaits d'avoir à freiner plutôt qu'à animer. Les Suédois et les Suisses se sont montrés parmi les plus résolus et ont failli, au début, entraîner tous les autres avec eux.

3° Si la réunion ne s'est pas terminée par une déclaration de guerre au Marché commun, c'est parce que les Anglais ont jugé plus habile et plus expédient d'adopter une tactique insidieuse. Les nouvelles de la réunion des Six à Bruxelles (3), après un moment d'atterrement, ont été, à

(1) Un télégramme de Vienne n°s 211-214 en date du 13 mars, non reproduit, avait déjà donné à M. Wormser certaines indications sur cette réunion de l'A.E.L.E.

(2) Cette conférence s'était tenue les 11 et 12 mars dans la capitale autrichienne : *Année politique 1960,* p. 438-439.

(3) Sur cette réunion les 1er et 2 février, voir l'*Année politique 1960*, p. 413-414; ci-dessus le n° 46.

la réflexion, interprétées comme marquant un début de craquement dans le Marché commun qu'il convenait de laisser se prononcer. Les Autrichiens, qui font du fameux « pont » un objectif de leur politique nationale et qui revenaient de Bonn où ils s'étaient laissés circonvenir par Erhard et certains industriels allemands, ont appuyé dans ce sens.

4° Mais il ne faut pas se faire d'illusions. Sous la modération et le vague apparent du communiqué, la position de principe farouchement hostile à toute « discrimination » de la part des Six demeure. Nous ne sommes pas encore près de voir les Sept fermer les yeux sur ce point.

5° Le relèvement des tarifs allemands et Benelux est le point le plus violemment pris à partie par les Sept et celui sur lequel les menaces de rétorsion se font les plus précises. Les Suédois manifestent à ce sujet une résolution particulière. Les autres, sentant que l'Allemagne est le point faible, emboîtent le pas.

6° Il serait cependant inexact de ne pas tenir compte des divergences réelles qui existent entre les Sept et qui, s'il y a été mis une sourdine temporaire, ne manqueront pas de réapparaître un jour. Parmi ces libre-échangistes il y a les protectionnistes résolus : l'Autriche, le Portugal, l'Angleterre elle-même. Aussi peut-on considérer l'offre des 20 % faite aux Sept et étendue du bout des lèvres *erga omnes* comme un maximum que certains espèrent, *in petto,* ne jamais avoir à atteindre. Les Anglais ont laissé entendre qu'ils pouvaient peut-être aller jusque-là, que cela les gênerait beaucoup, mais que au-delà, commenceraient des difficultés très sérieuses et quasi insurmontables avec le Commonwealth.

L'Autriche est certainement de ceux qui espèrent n'avoir pas à baisser jusque-là leurs tarifs.

7° Enfin, un certain courant d'antiaméricanisme s'est fait jour et il est probable que des efforts vont être effectués auprès des États-Unis pour les amener à revenir sur la faveur dont ils entourent le Marché commun.

8° De même, une certaine évolution s'est fait jour en faveur de certains des principes sur lesquels est basé le Marché commun, notamment la coordination des tarifs extérieurs. Le problème a été abordé à l'initiative, semble-t-il, des Autrichiens. Cela n'a pas encore été loin, mais l'idée est dans l'air.

Dans ces conditions, il n'est pas facile pour nous de savoir comment réagir. Nous ne sommes pas, actuellement, dans une position très favorable, d'une part en raison des hésitations allemandes, d'autre part, du fait qu'il n'est jamais bon d'avoir l'air de repousser une main tendue (le slogan de l'A.E.L.E. est de s'appeler : « Association de la main tendue »). Peut-être aurions-nous intérêt à laisser passer l'orage et à attendre que retombe l'euphorie viennoise. Mais je ne crois pas qu'il faille ignorer complètement ce qui s'est passé ici : l'apparition de cet esprit « lotharingien ». J'avoue que cela dépend du facteur allemand que je ne connais pas.

D'autre part, l'euphorie ne durera sans doute pas très longtemps. La position de la petite zone vis-à-vis de l'idée européenne n'est pas très forte et nombreux sont ceux qui sourient déjà de voir les Suisses et les

Suédois se poser en champions de l'unité de l'Europe. C'est sans doute sur ce plan idéologique qu'il faut laisser d'abord la contre-attaque se prononcer.

Bien cordialement à vous [1].

(DE-CE 1945-1960, n° 749, f°s 337-340).

130

Note de la Direction d'Afrique-Levant [2]

Exploitation du thème nucléaire.

N. *Paris, 24 mars 1960.*

La convocation par le Ghana, le 7 avril prochain, d'une Conférence panafricaine [3], réunissant pour la première fois les représentants des gouvernements et ceux des partis et organisations (largement noyautés par Moscou), et consacrée principalement aux expériences atomiques françaises au Sahara, atteste la volonté de M. Nkrumah, assuré sur ce point de l'appui de la Guinée, d'exploiter à fond contre nous le thème nucléaire. Il espère apparemment noyer les conseils de prudence de certains gouvernements, comme l'Éthiopie et le Liberia, sous les clameurs et la démagogie des représentants des « partis et des peuples » et obtenir que la France soit mise au ban des États africains.

Le président Tubman a déjà fort bien discerné que M. Nkrumah entendait faire servir cette agitation à ses propres ambitions. L'Éthiopie a dû porter un jugement analogue sur la manœuvre ghanéenne. Le succès de celle-ci reste donc douteux, mais la poursuite des expériences nucléaires françaises au Sahara peut modifier les données du problème.

Il ne faut pas se dissimuler que le terrain sur lequel M. Nkrumah nous attaque a été habilement choisi. Le thème de la guerre d'Algérie ne pouvait passionner longtemps les Noirs. En revanche, la menace apocalyptique d'un anéantissement, ainsi que l'annonce plus subtile d'une stérilisation de la race noire par les expériences atomiques françaises se sont emparées des imaginations africaines. Un effet en profondeur paraît avoir été obtenu au Ghana, en Guinée et au Soudan.

(1) Ce document porte en tête l'annotation manuscrite suivante : *Fr. Valéry. Quelle panique !*

(2) Cette note a été rédigée par M. Jean Sauvagnargues, chargé des affaires d'Afrique-Levant à l'administration centrale.

(3) Cette Conférence panafricaine se réunit à Accra du 7 au 9 avril.

Il est malheureusement difficile de contrebattre cette propagande par un effort d'information objective. Les arguments rationnels sont de peu de poids en Afrique quand les passions sont éveillées.

Nous devons donc dès maintenant envisager les conséquences possibles d'une recrudescence de l'agitation autour des essais nucléaires et notamment :

1. Rupture probable des relations diplomatiques avec le Ghana et la Guinée. Menaces éventuelles contre la personne et les biens des ressortissants français dans ces pays.

2. Rupture éventuelle des relations diplomatiques avec le Soudan. Celle-ci est considérée comme probable par notre ambassadeur à Khartoum dans le cas d'un deuxième essai nuclaire. Le ministre des Affaires étrangères soudanais a toujours pris une position en flèche dans cette affaire.

3. Rupture éventuelle avec la Libye. Elle dépendra sans doute essentiellement de l'attitude du Maroc et de la Tunisie. Le seul élément favorable pourrait être le désir de ces États de ne pas se mettre à la remorque de Nkrumah.

4. Pression considérablement accrue sur les « modérés » du bloc africain : Éthiopie et Liberia. Ceux-ci risquent de se trouver dans une position difficile.

Il convient d'étudier dès maintenant les mesures à prendre en fonction de ces différentes éventualités : choix des États chargés d'assurer la défense des intérêts français, mesures à prendre pour la protection des biens français et l'évacuation éventuelle de nos ressortissants (Guinée), mesures de rétorsion.

(Afrique A.F.R. 4-1 sd. Explosions nucléaires françaises.)

131

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 412/P.A.N. Très secret. *Londres, 24 mars 1960.*

Par une dépêche n° 10/P.A.N. en date du 24 février dernier, Votre Excellence a bien voulu, en me communiquant la copie de la lettre du général Norstad au président du groupe permanent de l'O.T.A.N., me

demander quelles réactions ce document, ci-joint en retour, avait provoquées au Foreign Office [1].

Comme m'y incitait la dépêche précitée, j'ai saisi l'occasion, pour interroger M. Selwyn Lloyd, d'une conversation portant sur les contrôles de l'U.E.O.

J'ai tout d'abord attiré l'attention de mon interlocuteur sur les inconvénients que je voyais à toute initiative anglaise tendant à nous rappeler, comme l'avait fait l'autre jour en Conseil sir Anthony Rumbold, les dispositions de l'article III du protocole III des accords de Paris [2]. Il était clair que la France n'en était pas arrivée à la période de stockage des armes atomiques et ne l'atteindrait pas d'ici quelque temps. Aucun problème pratique n'était donc actuellement posé. Par contre, l'évocation d'un texte qui, dans le cadre de l'U.E.O., nous conduirait à accepter un contrôle dont les trois autres puissances atomiques, en l'absence d'accord

[1] Le 11 février, le commandant en chef des forces de l'O.T.A.N. avait adressé une lettre au président du groupe permanent, où il se référait aux réunions ministérielles de l'O.T.A.N. de décembre 1959, au cours desquelles il avait exposé ses conceptions sur les engins balistiques de la deuxième famille nécessaires dans la zone du commandement allié, en insistant pour que la question fût traitée en priorité, tandis que le secrétaire américain à la Défense avait indiqué que son pays serait bientôt en mesure de participer plus activement à une amélioration du dispositif de l'O.T.A.N. par des engins balistiques. Le général Norstad souhaitait qu'une décision intervînt au plus tard le 15 mars 1960. D'ici 1963, le commandement allié devrait commencer à déployer des engins balistiques de la deuxième famille; il devrait disposer d'ici 1965 d'environ 300 engins en position et pleinement opérationnels, sans quoi la valeur de sa force de frappe serait gravement diminuée. Au fur et à mesure de la mise en place d'escadrons d'engins balistiques, le Commandement devrait réduire le nombre de ses escadrons aériens d'attaque atomique. Les consultations avec les nations européennes désireuses de fabriquer un engin balistique O.T.A.N. devraient commencer immédiatement : ces nations conviendraient de satisfaire les besoins du commandement allié avant de consacrer leur production à des usages exclusivement nationaux; elles mettraient sur pied des escadrons destinés à recevoir les engins fabriqués au titre du projet O.T.A.N., et leur donneraient une affectation permanente à l'O.T.A.N., sous le contrôle opérationnel de S.A.C.E.U.R. : elles concluraient des accords sur le stockage des éléments atomiques destinés aux engins O.T.A.N.

Par dépêche adressée à Londres le 24 février sous le n° 10/P.A.N., et non reproduite, le Département communiquait la lettre du général Norstad et soulignait qu'elle soulevait deux problèmes : celui de la participation de la R.F.A. à une éventuelle production européenne d'un engin balistique, et celui de ce que le Commandement suprême appelait « certaines conditions préalables à la participation des nations à ce projet ». Sur le premier point, le Département signalait que l'industrie allemande ne saurait participer à la production des engins sans une dérogation au traité de l'U.E.O. Si le traité était modifié sur ce point, il deviendrait très difficile de justifier ultérieurement un refus sur les autres dispositions limitant les caractéristiques des armements fabriqués sur le territoire de la R.F.A.; les membres de l'U.E.O. devaient savoir s'ils acceptaient de ne maintenir en vigueur que les interdictions inconditionnelles et irrévocables concernant les armes a, b, c; Paris désirait connaître les vues de Londres sur ce chapitre. En ce qui concernait le second point, la procédure adoptée avait pour résultat de saisir le groupe permanent d'un certain nombre de questions politiques qui étaient du ressort des gouvernements et du Conseil, et le gouvernement français sollicitait également les commentaires britanniques sur le sujet.

[2] Aux termes de cet article, lorsque la fabrication des armes atomiques, biologiques et chimiques dans les territoires continentaux des Hautes Parties contractantes qui n'auraient pas renoncé au droit de produire ces armements « aurait dépassé le stade expérimental et serait entré dans la phase de production effective », le niveau des stocks que lesdites Hautes Parties contractantes seraient autorisées à détenir en Europe serait fixé par le Conseil de l'U.E.O. à la majorité des voix (*Année politique 1954,* p. 668). Or, par télégramme de Londres n°s 849-852 du 10 mars, non reproduit, l'ambassadeur faisait état d'une réunion la veille du Conseil permanent de l'U.E.O., au cours de laquelle le délégué anglais, sir Anthony Rumbold, avait demandé à la délégation française si le gouvernement français, maintenant qu'il était en possession de la bombe atomique, pouvait préciser la manière dont il interprétait « la phase de production effective » mentionnée par l'article précité des accords de 1954.

plus général, demeureraient indemnes, ferait apparaître une discrimination de fait à notre encontre, ce qui serait au moins inutile.

M. Lloyd n'en a pas disconvenu, non plus que sir Anthony Rumbold qui assistait à l'entretien. L'un et l'autre par contre ont marqué l'intérêt qu'ils attachaient à la désignation de l'expert demandé par l'amiral Ferreri [1]. L'activité de cet agent demeurerait théorique jusqu'à ce qu'il en soit autrement disposé. Elle ne pouvait donc gêner personne. Sa mise en place aurait l'avantage de nous mettre en meilleure posture pour répondre, éventuellement, aux questions que nous poserait l'Assemblée.

J'ai abordé ensuite la question des limitations imposées aux armements de l'Allemagne par les stipulations du traité de Paris. J'ai rappelé au secrétaire d'État qu'il nous avait lui-même, en novembre dernier, fait part de sa préoccupation devant l'habitude prise par la République fédérale de présenter, à un rythme devenant plus rapide, des demandes d'exemption devenues plus importantes. Il nous avait dit alors que cette manière de faire conduirait à un effritement progressif du contrôle de l'U.E.O., et ce bien que l'existence de ce contrôle nous fournît un argument fréquemment invoqué par nous dans nos échanges de notes ou de lettres avec Moscou sur le réarmement allemand. J'ai rappelé que nous avions été récemment saisis de deux nouvelles demandes dans les temps mêmes où le gouvernement fédéral, préparant la réponse à une communication de Moscou [2], faisait état des règles de l'U.E.O. J'avais cru comprendre que, lors de la dernière visite du chancelier Adenauer à Londres [3], le sujet n'avait pas été abordé. L'orientation britannique s'était-elle modifiée depuis novembre ?

M. Lloyd m'a répondu, avec une trace d'embarras, que le sentiment de son gouvernement n'avait pas changé. Nous nous trouvions en fait placés devant deux nouvelles demandes allemandes qui portaient sur une augmentation du tonnage autorisé pour certains navires de guerre et sur la fabrication de mines à influence [4]. Nos techniciens paraissaient avoir, sur l'attitude à adopter dans ce cas d'espèce, des avis différents. Il n'y avait pas eu, à la connaissance du Ministre, de consultations entre eux. Notre intérêt serait d'en provoquer pour arriver à une position commune.

Restait le problème plus général que posait la répétition fréquente des demandes allemandes de dérogation. Sur ce point aussi, il paraissait non

[1] Il s'agissait du recrutement d'un expert en armes atomiques destiné à l'Agence pour le contrôle des armements (Télégrammes de Londres n°s 849-852 analysés dans la note précédente).

[2] Les décisions prises dans le cadre de l'U.E.O. pour accélérer le réarmement de la R.F.A. provoquaient les protestations du gouvernement soviétique : c'est ainsi que le 15 décembre 1959, dans une communication orale au Ministre, l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris s'insurgeait contre le droit accordé à Bonn de fabriquer certains types de fusées prohibés par les accords de Paris et contre un accord germano-américain qui prévoyait la fourniture à Bonn d'équipements pour le lancement des fusées (Télégramme du Département adressé le 18 décembre aux postes des pays membres de l'U.E.O., et notamment à Bonn sous les n°s 5788-5789, non reproduit). Lors de la séance du Conseil de l'U.E.O. du 17 décembre 1959, M. von Brentano se félicitait d'avoir pu faire inscrire à l'ordre du jour la question de la réponse à la note que l'U.R.S.S. avait adressée aux pays de l'U.E.O.

[3] Du 17 au 19 novembre : *D.D.F.*, 1959-II, n°s 236 (et note), 240 (notes), 249.

[4] Voir ci-dessus le n° 224-II (note).

seulement utile, mais sans doute nécessaire, que nos positions soient communes et nos démarches non seulement concertées, mais apparaissant telles. Une observation faite à Bonn par Londres seulement risquait, dans le climat anglo-allemand actuel, d'alimenter en Allemagne le courant antianglais déjà fort sensible. Des démarches faites séparément par Paris et Londres pourraient être interprétées par les Allemands comme des manœuvres de deux gouvernements qui souhaitent chacun faire porter sur l'autre la responsabilité de ses observations. S'agissant d'exposer une vue de politique générale, il conviendrait, éventuellement, d'atteindre le Chancelier lui-même. Cela pourrait être fait soit par les deux ambassadeurs, soit directement par les interlocuteurs français et anglais du Chancelier lors de la rencontre qui précéderait le sommet.

Ce point atteint, j'ai évoqué la lettre Norstad et demandé à M. Selwyn Lloyd ce que l'on en pensait ici.

La réponse n'a pas porté immédiatement sur les incidences allemandes. Elle peut se ramener à trois remarques, que je me suis fait répéter pour plus de sûreté.

En premier lieu, les services et le gouvernement britannique se demandent si la suggestion Norstad, au cas où elle serait accueillie, n'aurait pas pour effet d'amener les puissances européennes intéressées à fabriquer des engins marquant un retard de cinq ans par rapport à la production américaine.

En second lieu, on se préoccupait ici de savoir quelles seraient, pour le gouvernement britannique, les incidences financières de la combinaison suggérée. J'ai compris qu'il s'agissait de comparer les données budgétaires de l'affaire avec celles que comporte la poursuite des projets en cours.

En troisième lieu enfin, se posait la question d'une éventuelle participation allemande. J'ai dit sur ce point quelle était notre analyse du problème.

Mon interlocuteur ne s'est pas arrêté aux aspects de procédure dont traite le dernier alinéa de la dépêche précitée. Il s'est borné à rappeler qu'une telle participation, si elle était du tout *(sic),* pouvait être ou technique, ou financière, ou les deux, ou encore s'étendre à la fabrication proprement dite. Du point de vue de l'U.E.O., l'affaire se présenterait de façon très différente suivant l'hypothèse retenue.

Mais le gouvernement britannique n'en est visiblement pas au point d'apprécier cet aspect des choses. Il est clair que son premier soin sera de peser, du point de vue purement britannique, les avantages et les inconvénients d'une coopération dans le cadre de l'O.T.A.N. aux fins définies par le général Norstad. L'étude, engagée en ce sens, prendra sans doute quelque temps. J'ai marqué l'intérêt que nous attachions à être instruits de son progrès et de sa conclusion. Bonne note en a été prise. On est certainement sensible ici en ce moment à l'avantage que présenterait, sur ces sujets, l'établissement d'un front commun entre Paris et Londres.

En fin d'entretien, j'ai rappelé que nous avions, dessinées devant nous, deux perspectives. L'une, indiquée par la lettre Norstad, tendant à une collaboration multilatérale dans le cadre de l'O.T.A.N. à des fins importantes, mais limitées. L'autre, dans un cadre bilatéral, n'avait pas encore d'objet choisi, mais présentait des possibilités diverses. Les contacts que se proposaient de prendre à Paris, au cours des prochaines semaines, M. Watkinson, lord Mountbatten et M. Duncan Sandys, permettraient sans doute d'explorer les possibilités qui s'offriraient. Au demeurant, le cheminement sur une voie n'entraînait pas nécessairement un arrêt sur l'autre.

M. Selwyn Lloyd en a convenu. Il est sensible à la nécessité de coordonner l'action de nos trois proches visiteurs et, à ce que j'ai compris, s'emploiera en ce sens.

Il ne s'agit là, sur l'ensemble des sujets traités, que d'une première conversation. Les divers points abordés vont être repris avec les services compétents du Foreign Office. Je rendrai compte ultérieurement des résultats de ces explorations complémentaires [1].

132

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1700 à 1704 [2]. *Washington, 25 mars 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* le 26, 1 h. 15.)

Depuis le 25 janvier [3], c'est autour de l'idée d'un changement de statut pour Berlin qu'a porté l'essentiel de la discussion du groupe quadripartite.

[1] Se reporter à cet égard à la dépêche n° 472/P.A.N. du 4 avril, ci-après publiée sous le n° 149.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 356-360), à Londres (n°s 654-658) ainsi qu'à Moscou et à Rome.

[3] Le 25 janvier, le sous-Comité quadripartite sur l'Allemagne et Berlin, créé à Washington, commença ses travaux. Il se réunit à trois reprises afin de préparer un rapport en vue de la réunion des ministres des Affaires étrangères prévue pour le mois d'avril 1960. Le représentant britannique, M. Logan, présenta son projet pour répondre à la question : convenait-t-il de négocier ou de ne pas négocier au sommet sur Berlin ? Le 13 mars, le projet américain devait faire la synthèse des documents déposés par les délégations française, américaine et allemande. Sur le sujet, voir la dépêche n° 710/E.U. du 16 mars 1960, émanant de M. Alphand, ambassadeur de France aux États-Unis, non reproduite.

En dépit des efforts des délégations française et allemande en faveur du maintien de la position juridique actuelle [1], les délégations américaine et britannique, sous le prétexte « de ne pas se lier les mains » et « de ne pas discuter dans l'abstrait » se sont dérobées à tout engagement.

1. Position britannique.

La position britannique a été particulièrement fuyante et ambiguë. Elle s'inspire de l'idée « qu'une solution intérimaire du problème de Berlin au sommet est possible et souhaitable » et que les chefs d'État à Paris pourraient aboutir pour Berlin « à un nouveau statut meilleur que l'ancien ». Sur la nature du nouveau statut, la délégation britannique est demeurée dans le vague. Londres n'a soumis aucun document au groupe de travail. Des interventions et des remarques des représentants anglais, il est possible néanmoins de reconstituer la position du Foreign Office de la manière suivante :

— Il est vain de prétendre se borner à résister aux tentatives soviétiques pour changer la position actuelle.

— Notre position à Berlin est vulnérable : tandis qu'il est au pouvoir des Soviétiques de la changer, il n'est pas au notre de la maintenir.

— Nous avons donc avantage à négocier un accord pendant qu'il est encore temps.

— Nous pouvons maintenir nos troupes à Berlin, non plus sous un régime d'occupation périmé, mais en vertu d'un nouvel accord avec les Soviets.

— Un accord les priverait d'une arme : celle de la menace qu'ils font peser sur Berlin.

— Cet accord pourrait être d'une durée suffisante pour donner à l'évolution intérieure en U.R.S.S. le temps de se poursuivre.

— Il ne convient pas de prendre une position trop rigide à l'égard de la D.D.R.

2. Position américaine [2].

Le département d'État reconnaît, comme les Anglais, que la situation actuelle à Berlin se détériore sans qu'il soit en notre pouvoir de la redresser. La négociation est donc souhaitable, bien qu'il soit difficile d'imaginer que l'on puisse parvenir à une solution.

[1] Le statut juridique de Berlin a été défini par le protocole entre les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S. du 12 septembre 1944 concernant les zones d'occupation en Allemagne et l'administration du Grand Berlin, l'accord sur les organismes de contrôle en Allemagne du 14 novembre 1944; la déclaration du gouvernement provisoire de la République française et des gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S. du 5 juin 1945 concernant les zones d'occupation et les organismes de contrôle en Allemagne; la déclaration de principe sur les relations entre la ville de Berlin et la Kommandatura alliée du 14 mai 1949; la déclaration tripartite sur Berlin du 13 mai 1950; la déclaration des trois commandants occidentaux sur Berlin du 29 août 1950; la déclaration de la Kommandatura alliée relative à Berlin du 26 mai 1952.

[2] Sur la position américaine, voir le télégramme de Washington nos 1430-1441, du 10 mars, non reproduit.

Les États-Unis sont prêts à s'engager :

— au maintien de la liberté des Berlinois (autodétermination);

— au maintien des troupes alliées;

— à souscrire à une garantie pour Berlin.

Ils estiment que la liberté des accès doit être sauvegardée ainsi que les liens qui unissent Berlin à la République fédérale.

Nous avons réussi à leur faire préciser qu'ils exigeront la réciprocité entre Berlin-Ouest et Berlin-Est dans les aménagements du régime actuel qui pourraient être consentis. Le principe de la non-reconnaissace de la D.D.R. a été aussi réaffirmé. Il ne l'a été que sur notre demande expresse.

3. Progrès effectués.

Nous nous sommes efforcés de faire préciser aux Britanniques et aux Américains à quel « nouveau » statut ils songeaient. Toutes les hypothèses ont été passées en revue. Pour chacune, nous avons fait énumérer les avantages et les inconvénients qu'elles comportaient. Le projet de rapport du groupe qui est en voie d'élaboration fait ressortir clairement que les risques d'un changement de statut sont inacceptables. L'impression que laisse le document, dans son état actuel, est que seul un aménagement du régime présent pourra être envisagé au sommet.

(Collection des télégrammes.)

133

Note de la Direction politique

I.R.B.M. Conversation entre M. Messmer et le général Norstad

N. *Paris, 25 mars 1960.*

M. Messmer a reçu le général Norstad à déjeuner le 24 mars. Il lui a indiqué à titre officieux que les conditions figurant dans la lettre du Commandant suprême au Groupe permanent en ce qui concerne la fabrication en Europe d'un engin I.R.B.M. [1] n'étaient pas acceptables pour la France.

Il a indiqué que le gouvernement français désirerait obtenir en toute propriété certains de ces engins.

[1] Sur la lettre en question du général Norstad, voir ci-dessus le n° 131 (note).

Le général Norstad a répondu qu'il y voyait de très grandes difficultés, compte tenu de l'opinion publique américaine et de l'état d'esprit du Congrès. Telles qu'elles sont formulées, ses propositions rencontrent des objections auprès du gouvernement américain.

Le Commandant suprême a conclu l'entretien en indiquant que si la réponse qui lui était donnée à titre officieux était confirmée officiellement, cela mettrait fin à ce projet de production d'un tel engin en Europe, étant donné que le Royaume-Uni n'acceptait pas lui non plus ses propositions.

134

M. Mazoyer, Consul général de France à Léopoldville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 163/AL. *Léopoldville, 25 mars 1960.*

La phase triomphante de la conquête de l'indépendance s'achève. Les hommes de la Table ronde [1] se dispersent au hasard des aérodromes, accueillis par leurs fidèles, suivant un cérémonial passé en force de rite. Paré à sa descente d'avion du symbole coutumier du pouvoir, peau de léopard ou aigrette de perroquets, l'idole est hissée dans une chaise à porteurs. Elle élude, bien entendu, les formalités, bonnes pour les manants, des douanes et de la police belges, naguère si tracassières. Dans une luxueuse automobile américaine, aux chromes étincelants, encadrée par la police du parti, elle parcourt lentement, sous les acclamations, les quartiers africains.

Aux banquets, cocktails offerts par la caisse du parti, les Blancs les plus « négrophobes » jadis s'empressent, font leur cour au maître de l'heure, ou supposé tel. Celui-ci éclipse les premiers rôles du régime agonisant, le gouverneur général le premier, savoure sa revanche et tend une main condescendante au haut fonctionnaire qui le jetait en prison.

Mais l'encens se dissipe peu à peu. Pour jouir valablement du pouvoir, il faudra le conquérir, combattre. La phase militante commence. Les chants de victoire, épilogue de la Table ronde, sont en même temps le prologue des luttes électorales qui s'amorcent.

[1] La conférence de la Table ronde belgo-congolaise s'était ouverte le 20 janvier et s'était terminée le 20 février. Seize résolutions portant sur la date de la proclamation de l'indépendance du Congo, l'organisation de l'État, la constitution du premier gouvernement central, le chef de l'État, l'organisation du Parlement congolais, des institutions provinciales, les relations futures entre la Belgique et le Congo avaient été approuvées à l'unanimité par les délégués belges et congolais. Sur l'accélération de la décolonisation au Congo belge, voir : l'*Année politique 1960,* p. 486-487.

La presse, les ondes officielles répercutent dans tout le Congo les échos des manifestes, discours et déclarations qui s'entremêlent, se conjuguent, en un bruyant concert africain, aux accords parfois surprenants et où trois notes dominent :

— modération;
— regroupement, reclassement des hommes, des partis;
— résistance du tribalisme à la tendance unitaire.

1° *La modération.*

Entre leaders congolais s'ouvre une surenchère de propos apaisants, de protestations d'amitié pour la Belgique. Non seulement l'assurance est donnée aux Européens qu'ils n'ont rien à craindre, mais les principaux chefs politiques congolais affirment avoir besoin d'eux dans le Congo de demain.

Cette modération affichée, proclamée à tous vents, surprend agréablement fonctionnaires et colons qui s'attendaient au pire. Aussi bien leurs appréhensions avaient déclenché une véritable panique qu'il fallait absolument conjurer pour arrêter en particulier une hémorragie de transferts risquant de mettre en péril le franc congolais [1].

Qu'elles aient été chapitrées à Bruxelles ou qu'elles aient réagi spontanément, le fait est que les vedettes de la Table ronde ont fait feu des quatre fers pour ramener la confiance. À la vérité, elles n'ont pas entièrement atteint leur but. Des départs massifs sont prévus en juin. Si les retraits de fonds ne se sont pas accélérés, le courant persiste, assez large pour contraindre les banques à une austérité qui, s'ajoutant à la gêne du Trésor public, peut provoquer une dangereuse réaction en chaîne dans les affaires.

Situation financière précaire, lourde machinerie de l'État, aux rouages compliqués, délicats à manier, autant de raisons qui incitent à la modération les candidats au pouvoir, conscients peu à peu du poids de leurs responsabilités.

Au demeurant, cette attitude de modération n'est pas nouvelle pour certains dirigeants qui avaient déjà donné des gages. Tel apparaît l'ancien commissaire général adjoint à l'Information, Bolikango, passé de l'administration à la politique, comme M. Bolya, membre du Comité exécutif général, président du P.N.P., qui demeure fidèle à la ligne d'un parti créé pour résister aux entraînements d'un nationalisme agressif.

L'évolution d'un Daniel Kanza et d'un Patrice Lumumba, même si elle procède apparemment du raisonnement qui vient d'être analysé, a de quoi étonner et incite les sceptiques à s'interroger.

Le cas de Patrice Lumumba, particulièrement troublant, impose un retour en arrière. Il y a quatre mois, celui que l'on porte sur le pavois

[1] Sur les transferts de capitaux qui, dans les quinze jours suivant le 27 janvier 1960, ont atteint un milliard et demi de francs, se reporter au compte rendu d'une conversation entre l'ambassadeur de France et le gouverneur de la Banque nationale de Belgique, M. Ansiaux, du 2 mars, figurant dans la note rédigée par la direction d'Afrique-Levant au Quai d'Orsay n° 9/AL, du 23 mars, non reproduite.

n'était-il pas considéré comme l'homme à abattre ? Membre du bureau de la Conférence des peuples africains, rentrant d'Accra, il avait, par la violence de ses harangues, cherché la prison, antichambre du pouvoir. Son double but atteint, il se pose à Bruxelles en conciliateur. La main et non le poing tendu, il force la dose de l'apaisement, comme il forçait, hier, celle de l'insulte.

L'homme est habile, certes, trop intelligent pour ne pas comprendre que le répertoire de l'opposition n'est plus de saison. Il est probable toutefois qu'à une conversion aussi totale, il y a d'autres explications moins avouables. Patrice Lumumba n'a pas derrière lui de solide assiette tribale, un trésor de guerre assuré par ses frères de race, par des centaines de milliers de cotisants. Or, il lui faut beaucoup d'argent pour organiser sa propagande, asseoir son influence dans ce Congo démesuré, en bref, conquérir le pouvoir. Aussi dénué de scrupules que dévoré d'ambitions, il ne pouvait manquer d'intéresser les émissaires des groupes financiers qui rôdaient dans les couloirs de la Table ronde. Ces derniers auraient, dit-on, misé à nouveau sur ce magnifique animal politique, sans lui tenir rigueur de dérobades antérieures et des déconvenues précédemment subies (cf. ma dépêche 363/AL du 6 novembre 1959) (1).

Marché conclu ou non ? Toujours est-il que notre homme est rentré tout miel, ses valises bourrées de liasses de billets. Il dépense sans compter, appointe de nombreux propagandistes, leur achète comptant des automobiles, installe des permanences, non sans provoquer quelque envie et des murmures.

L'opération, si tant est qu'elle ait eu lieu, aurait-elle été isolée ? Notre ambassadeur à Bruxelles mentionnait : « La manœuvre tentée par certains intérêts économiques en vue de reprendre, plus discrètement, l'opération qui avait permis la constitution du P.N.P... (2) ».

Il est de fait que de bien étranges coalitions se sont nouées dans la capitale belge.

2° *Regroupement, reclassement des hommes et des partis.*

Que la carte des amitiés et la cote des hommes ait été profondément remaniée au cours de la Table ronde, c'est un fait établi sur lequel le Département a reçu, en son temps, d'amples précisions (3). M. Kasavubu qui occupait une place privilégiée à la Conférence dont, absent plus encore que présent, il dominait les travaux, a quitté celle-ci isolé, « laissant derrière lui plus de rancœur que d'amitiés ».

(1) La dépêche n° 363/AL du 6 novembre 1959 présentait un tableau général de la politique congolaise, des hommes et des tendances, passant en revue Patrice Lumumba et les congrès de Stanleyville et d'Élisabethville du M.N.C., la situation politique au Katanga et l'Abako.

(2) *Note du document :* Dépêche de Bruxelles n° 291/AL, du 18 février [non reproduite].

(3) *Note du document :* « Cf. dépêche de notre ambassadeur à Bruxelles n° 351/AL du 3 mars, qui m'a été d'une très grande utilité pour reprendre la suite des événements au Congo ».
[La dépêche de Bruxelles n° 351/AL du 3 mars, non reproduite, passait en revue les délégués congolais à la Table ronde, jaugeant ceux susceptibles de devenir les hommes politiques de l'avenir.]

Pour lui barrer définitivement l'accès du pouvoir suprême, dont il paraissait s'être écarté de lui-même, des hommes fort éloignés les uns des autres se rapprochaient et ébauchaient un regroupement.

Le pivot de l'intrigue était Patrice Lumumba, servi par ses dons, son charme, dont l'étoile montait à mesure que déclinait celle du président de l'Abako.

De sérieux indices permettent de penser que les groupes financiers, toujours prêts à corrompre pour sauvegarder leurs puissants intérêts, ont aidé à dresser une coalition, dont le succès s'affirmait sur le papier.

L'objectif était simple : écarter Kasavubu, inquiétant, et défaut pire : intègre. Non moins simples les moyens : se ménager des points d'appui dans la plupart des provinces, pour obtenir la majorité dans les futures assemblées.

A. M. Bolikango [1] apportait les Bangala et la province de l'Équateur.

B. Kalondji [2], maître d'une partie du Kasai, se réconciliait avec Lumumba, qui avait des sympathies dans un autre secteur de cette province, des positions fortes à Stanleyville et des antennes dans tout le Congo.

C. Il se portait fort, en outre, de l'alliance du C.E.R.E.A. [3], parti influent au Kivu.

D. Restait la province de Léopoldville.

Daniel Kanza [4], dont le fils dirige l'hebdomadaire *Congo,* chargé de concentrer ses feux sur Kasavubu, enfonçait un coin dans le Bas-Congo. Il tendait la main au leader du P.S.A. [5], Kamitatu, séduit par la perspective de jouer les premiers rôles. Celui-ci, régnant sur plus d'un million d'habitants du gros district du Kwilu, était la pièce maîtresse de l'échiquier. Il avait en effet la possibilité, en s'alliant aux gens du Haut [6], de mettre l'Abako en minorité dans la province de Léopoldville, qui passait pour son fief.

Ce plan devait amener mathématiquement Bolikango à la présidence de l'État et Patrice Lumumba à la tête du gouvernement. Dans un premier temps, après les retours de la Table ronde, il paraissait se développer conformément aux prévisions, et ceux qui l'avaient conçu en chambre applaudissaient à sa réussite. Il fallut vite déchanter, car, appliqué sur le terrain, il subissait de sérieux accrocs :

(1) M. Jean Bolikango était le représentant de l'A.S.S.O.R.E.C.O. (Association des ressortissants du Haut Congo).

(2) M. Albert Kalondji, président du Cartel, membre du M.N.C. (Mouvement national congolais, président de la branche qui portait son nom : tendance Kalondji).

(3) Le C.E.R.E.A. : Centre de regroupement africain du Kiwu, créé en août 1958.

(4) M. Daniel Kanza était membre de l'Abako ou parti de l'Alliance des Bakongo.

(5) Le P.S.A. ou parti solidaire africain, créé à Léopoldville en avril 1959. Suit l'Abako.

(6) Appartenant à l'Association des ressortissants du Haut Congo, dont le chef était M. Jean Bolikango.

A. Le P.N.P. [1], commis au soin de boucher quelques cases vides, marquait de l'humeur d'être condamné au second plan. Son chef, Paul Bolya, dispute d'ailleurs à Bolikango la suprématie dans la province de l'Équateur.

B. La tentative de division de l'Abako est un échec jusqu'ici pour Daniel Kanza, qui, en dépit des efforts de ses associés pour l'épauler, s'est passablement discrédité.

C. Les militants de base dans le Kwilu hésitent à se séparer de l'Abako et leur chef, Kamitatu [2], est obligé de composer avec les résistances qu'il rencontre.

D. La réconciliation de Lumumba et de Kalondji, qu'on s'accorde à considérer comme en perte de vitesse, tourne court. Les meilleures têtes de l'état-major du M.N.C.-Kalondji : Adoula, Ileo, Ngalula, de retour d'une tournée aux États-Unis, hésitent à s'engager dans ce qu'ils considèrent comme une aventure.

E. Le C.E.R.E.A. prend également ses distances.

Brochant le tout, les ténors commencent à se jalouser. Il serait lassant et de peu d'intérêt de suivre dans leurs détails les figures changeantes de ce ballet africain dont l'évolution continue au rythme du tribalisme, facteur essentiel de la politique congolaise.

3° *Résistance du tribalisme à la tendance unitaire.*

Le fédéralisme avait abordé la Table ronde avec le vent en poupe, celui-ci devait tourner peu à peu et souffler finalement en sens opposé. Il y eut certes les influences européennes dont le courant contrariait les tendances fédéralistes. Mais l'isolement du champion de ces tendances, Kasavubu, devait entraîner un affaiblissement de ses idées [3].

Il est remarquable que la pointe des déclarations vigoureusement unitaires faites par MM. Lumumba et Bolikango, à leur retour du Congo, est toujours tournée contre l'Abako et son président [4].

Les envolées oratoires en faveur de l'unité, que personne ne conteste pour l'instant, puisque l'Abako et la Conakat, visées toutes deux, ont précédemment répudié le séparatisme en se ralliant au fédéralisme, sont-elles aussi séduisantes pour les Africains que pour les Européens, sensibles à des accents familiers ?

On peut en douter.

Une entité aussi vaste que le Congo était à la mesure de l'administration coloniale qui l'a construite. Elle correspondra peut-être, demain,

[1] Le P.N.P. ou parti national du Progrès, formé à l'initiative des autorités locales belges.

[2] M. Kamitatu, chef du P.S.A. (parti solidaire africain) créé en avril 1959 et groupant en majorité des originaires du Kwango et du Kouîlou. Ce parti suit l'Abako.

[3] Sur Kasavubu et ses idées, se reporter à la dépêche du Bruxelles n° 377/AL du 4 mars 1960, non reproduite, qui analyse le personnage, ainsi qu'à une note accompagnant cette dépêche (PHO/LR) du 2 mars 1960, intitulée : « L'énigme Kasavubu », non reproduite.

[4] Le 25 mars, M. Lumumba a lancé un appel à l'union de tous les Congolais et condamné la recrudescence des rivalités tribales.

aux concepts d'une élite africaine nombreuse, dégagée de ses instincts, de ses préjugés ancestraux. Elle est, aujourd'hui, passablement étrangère à la masse des Africains qui ne peuvent l'appréhender, ne sont vraiment à l'aise qu'à l'intérieur de leur communauté ethnique et ne connaissent qu'un chef traditionnel ou élu, celui qui incarne leur clan.

Les partis reposent essentiellement sur une base tribale : l'Abako, pour le Bas Congo; la Luka, pour les Bayaka; le P.S.A., pour les races du Kwilu; le M.N.C. Kalondji, pour les Balubas; les formations du Katanga.

L'affrontement des deux leaders Bolikango et Bolya dans l'Équateur, c'est celui des groupes rivaux Bangala et Mungo. Dans le Kivu, la lutte entre Bashi et Warega s'organise sous d'autres étiquettes.

On pourrait multiplier les exemples. Ils attestent la vitalité profonde, la réalité du tribalisme.

La bannière de l'unitarisme regroupe une coalition d'ethnies hostiles aux Bakongo. Elle peut marquer des points tant qu'elle luttera contre l'hégémonie de ceux-ci, pour se retrouver ensuite sans chef, ni programme, et se dissoudre, quitte à se reformer contre un autre adversaire.

Elle risque même d'aller au rebours du but recherché, en exacerbant le particularisme du Bas Congo et par contre-coup, celui du Katanga, de les replier sur eux-mêmes et au pire, d'amener une dislocation du Congo.

Un mouvement d'idées se développe selon lequel l'unité du Congo serait au prix d'une autonomie très poussée de cantons habités par des races très voisines, inférieurs en étendue aux six provinces actuelles, manquant d'homogénéité, résultant d'un découpage « colonial » et artificiel.

Soustraire brusquement à l'arbitrage tutélaire de l'administration européenne des tribus séculairement hostiles et les lier trop étroitement, c'est conduire à des dissensions sanglantes, comme celles du Kasai et plus récemment, du Katanga.

Sous couvert d'alliances politiques, des regroupements sont en cours, de « peuples » fiers d'un passé historique, et rapprochés par des affinités ethniques. Cependant que les déclamations sonores mais vides des tribuns occupent la scène, un travail souterrain se poursuit secrètement. Il aura vraisemblablement plus d'influence sur les structures du futur État que n'en auront en définitive les conceptions des juristes et hommes d'État belges, si éloignés du génie politique bantou.

(Afrique-Levant, Congo belge 5-1.)

135

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à la Délégation française à la Conférence du désarmement.

T. n°s 47 à 51. *Paris, 28 mars 1960, 20 h.*

Pour M. Jules Moch.

Je me réfère à votre télégramme n°s 107-110 (1).

On peut en effet, d'après vos comptes rendus, penser que le gouvernement américain recherche un accord partiel avec les Soviétiques sur la question du désarmement conventionnel, dans l'espoir de pouvoir présenter lors de la Conférence au sommet un début de réalisation sous l'étiquette du désarmement.

Nous devons faire comprendre à nos partenaires qu'ils s'engagent sur une mauvaise voie. D'une part, en isolant des questions que nous avons convenu de maintenir groupées, ils ne respectent pas le plan occidental du 9 mars dernier (2). De l'autre, ils décevraient les opinions publiques en se contentant de dispositions qui ne feraient que constater le maintien du *statu quo*.

Il est donc souhaitable que vous en entreteniez M. Eaton et que vous le mettiez en garde à ce sujet. Je compte de mon côté soulever la question à Washington lorsque je m'y rendrai le 12 avril pour la Conférence des ministres des Affaires étrangères chargée de préparer la Conférence au sommet.

Ainsi que je vous l'indiquais dans mon télégramme n°s 32 à 34 (3), nous ne désirons pas voir traiter en priorité et séparément la question du désarmement conventionnel parce que nous considérons que le désarmement est une question à prendre dans son ensemble. Si le désarmement nucléaire était laissé de côté, la discussion se serait pas sérieuse.

Telle est la raison de notre attitude, et non pas du tout les difficultés particulières que nous cause l'affaire algérienne. Il y a intérêt à l'expliquer clairement.

(1) Par ce télégramme en date du 25 mars, non reproduit, Jules Moch, devant l'attitude des Américains et des Britanniques, se demande si ceux-ci ne préparent pas, en vue de la Conférence au sommet, un projet isolé de début de désarmement conventionnel, présenté comme un premier accord partiel, au lieu de considérer le désarmement comme faisant un tout.

(2) Résultat de modifications apportées au plan américain du 25 février : voir ci-dessus le n° 105.

(3) Du 25 mars, non retenu, par lequel le Département rappelait qu'il ne se sentirait pas lié par des pourparlers russo-américains sur les niveaux des effectifs et des armements conventionnels, dans l'impossibilité où il se trouvait de « s'engager par avance et de façon formelle à souscrire à un plafond d'effectifs ». Il fallait montrer que l'adhésion de la France au plan occidental était conditionnée par son désir de voir assurer la priorité aux mesures de désarmement nucléaire, qui, seules, constituaient un début de véritable désarmement.

Ceci dit, nous ne refusons pas bien entendu de discuter avec les Soviétiques du désarmement conventionnel lorsque le moment en sera venu. Nous ne serons pas alors en état de discuter un chiffre pour le plafond des effectifs français, car il ne nous est pas possible de prendre d'engagements aussi longtemps que continuent les opérations en Algérie. Mais ceci ne devrait pas faire obstacle à la discussion de l'ensemble du problème.

(Collection des télégrammes.)

136

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jules Moch, Chef de la Délégation française à la Conférence du désarmement.

Lettre personnelle. *Paris, 28 mars 1960.*

Mon cher Président,

Je vous remercie de votre lettre du 23 mars [1], qui m'a conduit à réfléchir à la question que vous avez bien voulu me poser.

Depuis lors, vous avez dû recevoir deux télégrammes qui vous donnent quelques indications sur le sens dans lequel s'orientent mes pensées.

Nous sommes entièrement d'accord sur la position que vous avez prise concernant la priorité suggérée par les Américains pour le désarmement conventionnel. Accepter cette priorité irait à l'encontre des idées que nous avons toujours défendues concernant le désarmement nucléaire.

Ceci ne signifie naturellement pas que nous refuserons de discuter — lorsque vous estimerez que cela est acceptable — du désarmement conventionnel.

Dans cette hypothèse, qui est celle que votre lettre envisage, se présentera alors la difficulté concernant la fixation des maxima qui s'appliqueraient à la France. Pour le moment, j'inclinerais à cet égard vers la première des solutions que vous envisagez. Il me semble en effet que c'est — si vous me permettez de le dire — la moins mauvaise.

Personne ne peut prétendre de bonne foi que le fait d'ajourner la discussion du chiffre pour la France soit de nature à faire échouer la négociation sur le désarmement. D'autre part, il ne me semble pas qu'une telle position serait réellement critiquable. Les communistes, de

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 126.

toute manière, nous attaqueront. Quant aux autres, ils savent que nous avons vraiment un problème et qu'il serait peu honnête de notre part d'envisager une réduction de nos forces au-dessous des niveaux actuels aussi longtemps que les opérations en Algérie se poursuivront.

(Désarmement DT/1.)

137

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1313 à 1318 (1). Réservé. *Bonn, 30 mars 1960.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

M. van Scherpenberg, que j'ai été voir cet après-midi, m'a tout de suite dit combien il vous était reconnaissant d'avoir aussitôt reçu M. Jansen pour l'informer des entretiens du général de Gaulle avec M. Khrouchtchev (2). Il n'était pas moins satisfait du langage qu'avait tenu le président de la République. La fermeté et la netteté de la position française ne pourraient avoir que d'heureuses répercussions sur les relations entre les deux pays. Dès maintenant, il recueillait à cet égard des échos favorables.

Le secrétaire d'État a fait allusion à une démarche dont M. Jansen avait été chargé et qui tendait à obtenir qu'un porte-parole du gouvernement français saisît une occasion pour marquer qu'à Paris, l'on considérait comme déplacés les nombreux propos de M. Krouchtchev visant à brouiller les cartes entre la France et la République fédérale (3). J'ai eu le sentiment que M. van Scherpenberg regrettait presque son initiative et que, tout en espérant qu'il nous serait possible de nous conformer à son désir, il se demandait s'il avait bien fait de la formuler. Quoi qu'il en soit, ses pensées, lorsqu'elles s'orientaient vers la France, étaient celles que nous pouvions souhaiter.

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (nos 3805-3810), Moscou (nos 1488-1493) et Washington (nos 4541-4546).

(2) M. Khrouchtchev a séjourné en France du 23 mars au 3 avril. C'est le dernier des déplacements des chefs de gouvernement qui doivent prendre part à la Conférence au sommet. Sur le sujet, voir ci-après les nos 146, 151 et également l'*Année politique 1960,* p. 425-427.

(3) Allusion au discours virulent contre l'Allemagne prononcé par M. Krouchtchev le 29 mars après une viste à Verdun aux champs de bataille de la première guerre mondiale et à la fin d'un déjeuner à Reims, en réponse à un toast de M. Jacquinot, ministre d'État : *Année politique 1960,* p. 425-426.

Je l'ai interrogé ensuite sur Berlin pour connaître son état d'esprit au lendemain de la rencontre de Camp David [1]. Était-il préoccupé par le colloque de Königswinter [2] au cours duquel les Anglais n'avaient pas témoigné d'une grande compréhension pour les thèses allemandes ? Le secrétaire d'État ne m'a pas suivi; il m'a, au contraire, indiqué que d'après les récents rapports de M. von Herwarth, le gouvernement de Londres adoptait une attitude beaucoup plus satisfaisante; dans l'opinion anglaise elle-même, on distingue maintenant une réaction croissante contre le courant antiallemand. Avant la Conférence au sommet, un fléchissement britannique était moins à redouter qu'il ne l'eût été il y a encore quelques semaines.

Au sujet de l'opposition que suscitait dans les milieux industriels la question de l'accélération du Marché commun, le secrétaire d'État s'est exprimé également avec un certain optimisme. En dépit de sérieuses difficultés, la partie pouvait sans doute être considérée comme gagnée. L'industrie allemande avait effectivement à craindre une diminution de ses exportations chez les Sept et c'est elle qui serait la plus atteinte si l'on ne parvenait pas à un arrangement. Mais il fallait partir d'une position de force et la négociation s'ouvrirait dans de bien meilleures conditions dans le cas où les Six s'engageraient plus résolument sur la voie de l'union douanière. M. van Scherpenberg estimait que, si la séance du Cabinet de mercredi dernier n'avait pas été décisive, elle avait révélé clairement les dispositions favorables des personnalités présentes. « Qu'eût-ce été, m'a-t-il dit, si M. Adenauer avait été présent ? » Il est vrai que M. Erhard — bien que, vis-à-vis du Chancelier, il ne fasse pas le poids — ne l'était pas davantage.

(Collection des télégrammes.)

[1] Allusion aux entretiens Macmillan-Eisenhower du 29 mars. Voir l'*Année politique 1960,* p. 424-425.

[2] Le colloque anglo-allemand s'est tenu à Königswinter du 25 au 27 mars. De profondes divergences sont apparues dans les opinions des deux pays. C'est sur le chapitre des rapports Est-Ouest que les conceptions se sont heurtées. La plupart des Britanniques ont estimé qu'il fallait négocier sur Berlin et la question allemande, que la République fédérale devait accepter la frontière Oder-Neisse, que la reconnaissance de Pankow était, à la longue, inévitable. Pour la première fois, les participants se sont divisés non selon les partis mais selon les pays (Télégramme de Bonn nos 1277-1279, du 28 mars, non reproduit).

138

M. Le Roy, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 1682. Priorité.
Sans diffusion [1].

Rabat, 30 mars 1960.
(*Reçu :* 22 h. 40.)

Pour le Ministre et le Secrétaire général seulement.

Je me réfère à mon télégramme n° 1680 [2].

Le Prince m'a demandé de venir le voir cet après-midi à 18 h. 30. Il avait vu le Roi et lui avait montré le message du général de Gaulle [3]. Le Roi préférait ne recevoir la lettre même qu'après l'explosion, de façon à ne pas avoir à la communiquer à ses ministres ni à être forcé d'adresser au général de Gaulle une lettre demandant à ce qu'il soit sursis à l'explosion. J'ai dit au Prince que le Général souhaitait seulement prévenir le Roi de l'imminente explosion, que c'était maintenant chose faite, que la lettre même n'était d'ailleurs pas entre mes mains et qu'un *notam* ayant annoncé l'interdiction de survoler Reggane à partir de demain matin 4 h. 45, il me paraissait hautement probable que nous ne recevrions pas la lettre même du général de Gaulle avant que l'explosion ait eu lieu.

Le Prince tient évidemment beaucoup à ce qu'un secret très strict soit gardé sur la démarche dont j'ai été chargé et sur la réponse du Roi.

Annexe

Le Général de Gaulle, Président de la République française,
à Sa Majesté Mohammed V, Roi du Maroc.

L. [4].

Paris, 29 mars 1960.

Sire,

Les relations amicales que je suis heureux d'entretenir avec Votre Majesté me déterminent à l'informer personnellement de la décision que j'ai prise de faire procéder à partir du 31 mars à une nouvelle expérience nucléaire au Sahara.

L'explosion sera beaucoup moins puissante que la précédente. Elle en constituera en quelque sorte le complément.

(1) Diffusion limitée, pour les Affaires étrangères, à M. de Carbonnel.

(2) Ci-après reproduit en annexe.

(3) Lorsque le texte du message du général de Gaulle avait été remis dans la matinée du 30 mars au Prince héritier, celui-ci s'était borné à se demander si son père n'aurait pas préféré être mis devant le fait accompli (Télégramme de Rabat n° 1677 du 30 mars, non publié).

(4) Ce document est en fait conservé dans les archives en annexe à un télégramme de Paris pour Rabat n°s 1231-1232 du 29 mars « pour M. Le Roy, sans aucune autre diffusion ».

Je tiens, à cette occasion, à donner à Votre Majesté l'assurance que toutes les précautions sont prises afin que les retombées radioactives ne présentent aucun danger pour les populations.

Je prie Votre Majesté d'agréer les assurances de ma très haute et amicale considération.

(Collection des télégrammes.)

139

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n° 1259. Diffusion restreinte. *Paris, 31 mars 1960, 21 h.*

Le général de Gaulle a reçu aujourd'hui M. Aouad à 12 h. 30 (1). Le ministre de la Défense nationale du Maroc a fait pendant un quart d'heure un exposé sur l'esprit et le contenu du message qu'il était chargé d'apporter de la part du Roi, puis en a remis le texte.

Le président de la République a pris connaissance de la lettre et a déclaré à son interlocuteur qu'elle serait étudiée au Conseil des ministres.

Annexe

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 1272 à 1274. Diffusion restreinte. *Paris, 1er avril 1960, 8 h* (2).

Traduction de la lettre du Roi au président de la République.

« Mohammed V, Roi du Maroc, à Son Excellence le Général Charles de Gaulle, Président de la République française.

(1) Sur la mission confiée au ministre marocain, voir ci-dessus le n° 123 (note). Le Prince héritier avait insisté devant le chargé d'affaires de France sur le caractère personnel du message dont M. Aouad avait été chargé par le Roi, qui avait voulu retirer à son gouvernement la direction de l'affaire et la mener lui-même. Selon le Prince, le Roi ne s'attendait pas à ce que le général de Gaulle fît autre chose qu'écouter. Le Roi avait souligné, déclarait son fils, que les Espagnols s'étaient engagés à évacuer définitivement le Maroc dès que les Français auraient pris la même décision : ces derniers apparaissaient dès lors comme les seuls qui s'opposeraient au vœu du gouvernement de Rabat. Ce qui intéressait le Maroc, ce n'était pas l'allégement substantiel de l'établissement militaire promis par le Général, mais la reconnaissance du principe de l'évacuation. Tout en insistant sur l'amitié du Roi pour le général de Gaulle, le Prince avait paru inquiet des conditions très mauvaises dans lesquelles le dialogue était engagé (Télégramme de Rabat n°s 1680-1681 du 30 mars, non retenu).

(2) Ce télégramme, rédigé le 31 mars, a été expédié le lendemain.

« Excellence,

« Nous avons reçu votre lettre du 18 mars courant [1] et nous ne pouvons que vous exprimer notre profonde déception devant l'attitude prise par le gouvernement français, face au problème de l'évacuation de ses troupes stationnées au Maroc, attitude incompatible avec celle de notre pays à l'égard de cette question.

« Comme vous le savez, depuis que le Maroc a recouvré son indépendance, nous n'avons cessé de poser le problème de la présence des diverses troupes étrangères sur le territoire du Royaume et d'œuvrer pour leur retrait inconditionnel, et c'est dans le cadre de cette politique que nous avons entrepris des démarches auprès des puissances intéressées.

« Pour ce qui est des troupes françaises, les pourparlers que nous avons jusqu'ici engagés avec les différents gouvernements de la République française n'ont pas abouti, les propositions qui nous ont été présentées étant chaque fois assorties de conditions inacceptables, car incompatibles avec notre souveraineté.

« Aussi, sommes-nous surpris de constater que Votre Excellence envisage des diminutions d'effectifs alors que la seule solution acceptable pour nous réside dans l'évacuation pure et simple des troupes françaises.

« Nous pensons, en conséquence, que dans l'intérêt bien compris de nos deux pays et dans le souci de sauvegarder les liens d'amitié qui les unissent, le règlement définitif de ce problème ne saurait être plus longuement différé.

« C'est dans le cadre de notre position ainsi réaffirmée que nous souhaiterions voir le gouvernement français nous faire connaître, au plus tôt, les mesures qu'il entend prendre pour procéder, sans retard, au retrait de ses troupes.

« Nous attirons solennellement l'attention de Votre Excellence sur les répercussions fâcheuses qui ne manqueront pas d'affecter les relations entre nos deux pays si le gouvernement de la République française maintenait sa position négative à l'égard d'un droit incontestable.

« Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute et amicale considération.

« Fait au Palais royal de Rabat,

« Le 26 Ramadan 1379, correspondant au 24 mars 1960 ».

(Collection des télégrammes.)

140

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1703. Très secret. Réservé. *Rabat, 31 mars 1960.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

J'apprends de source confidentielle et à protéger que les dirigeants du F.L.N. au Maroc ont récemment constaté un raidissement à leur égard de la part des autorités marocaines.

Les résultats de l'enquête menée par la Sûreté nationale avec la collaboration du gouverneur de la province d'Oujda sur l'affaire Zoubir [2]

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 117 (annexe).

[2] Le « capitaine » F.L.N. Zoubir était insurgé avec ses partisans depuis la fin de décembre 1959 contre le commandement F.L.N. d'Oujda. Après la visite à Rabat de trois « ministres » du G.P.R.A. (Boussouf, Bentobbal, Saïd Mohammed), la question de la dissidence de Zoubir fut réglée par les autorités marocaines elles-mêmes : Zoubir se rendit le 25 février au général Kettani.

auraient particulièrement retenu l'attention du Prince héritier et de M. Laghzaoui. Ceux-ci considéreraient aujourd'hui que les organisations locales de la rébellion algérienne constitueraient une menace pour la souveraineté marocaine et craindraient une éventuelle collusion entre le F.L.N. et certains éléments antimonarchistes de l'U.N.F.P.

La police, la gendarmerie et les services spéciaux de l'armée royale auraient en conséquence reçu des instructions pour surveiller les milieux algériens et contrôler notamment les activités des agents du F.L.N. à Casablanca et dans l'Oriental.

(Collection des télégrammes.)

141

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1185 à 1199 (1)
Priorité. Confidentiel. Réservé.

Tunis, [31](2) mars 1960.

(*Reçu :* 23 h. 40, 23 h. 45.)

J'ai effectué ce matin auprès de MM. Ladgham et Mokkadem la démarche prescrite par votre télégramme n° 1248 (3).

Me référant aux communications faites au gouvernement tunisien tant à Paris qu'à Tunis, j'ai rappelé d'une part que la France était disposée à poursuivre avec la Tunisie la négociation d'un accord qui fixerait les conditions d'organisation et d'utilisation de la base de Bizerte dans

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Rabat sous les nos 1285-1299.

(2) Daté du 29, mais en fait vraisemblablement du 31 (les nos 1197-1199 sont d'ailleurs datés du 31).

(3) Par télégramme adressé le 29 mars à Tunis sous les nos 1248-1257, et non reproduit, le Département signalait que la position française sur Bizerte restait celle qui avait été définie lors de la conversation que le général de Gaulle avait eue avec l'ambassadeur de Tunisie le 4 février précédent (voir ci-dessus le n° 51). Le problème des modifications à apporter à l'implantation des forces françaises stationnées dans la base avait été examiné au Comité de défense du 11 mars. La France avait l'intention de procéder à l'évacuation de la totalité des casernes situées à l'intérieur de la ville de Bizerte, soit immédiatement, soit avant le 31 mai 1960, soit enfin avant le 31 octobre 1960. Une mission du ministère des Armées serait envoyée pour étudier les conditions dans lesquelles pourrait être opérée une reconversion de l'arsenal de Sidi Abdallah qui fût favorable à l'économie tunisienne. Une nouvelle réduction des forces terrestres à Bizerte était envisagée après celle qui avait été déjà opérée depuis le 1er janvier. M. Ladgham devait se voir rappeler qu'aucune entrave ne saurait être apportée par les autorités tunisiennes à l'activité normale et à la circulation de ces forces dans la base stratégique, non plus qu'à la mise en œuvre des moyens de cette base. L'esprit de coopération avec l'armée tunisienne dans lequel le gouvernement français envisageait l'avenir de la base, en particulier par la formation de spécialistes tunisiens, devait être marqué. Si rien ne s'opposait à la remise d'un aide-mémoire précisant le détail et le calendrier des évacuations prévues, le Ministre recommandait en revanche de ne mentionner que verbalement les intentions françaises concernant l'arsenal et une nouvelle réduction des forces terrestres.

l'avenir. J'ai indiqué d'autre part que le gouvernement français avait décidé d'apporter des modifications à l'implantation de nos forces stationnées dans cette base. J'ai remis à ce sujet à mes interlocuteurs le texte d'un aide-mémoire précisant le détail et le calendrier des évacuations auxquelles nous entendions procéder d'ici le 31 octobre.

J'ai souligné que nous comptions évidemment que le gouvernement tunisien prendrait toutes dispositions pour que les mouvements consécutifs à ces évacuations s'effectuent sans aucune difficulté. J'ai marqué, par ailleurs, avec beaucoup de force que, comme le général de Gaulle l'avait dit clairement à M. Habib Bourguiba junior, aucune entrave ne saurait être apportée par les autorités tunisiennes (1) ni à l'activité ou à la circulation de nos forces dans la base stratégique non plus qu'à la mise en œuvre des moyens de cette base. J'ai insisté plus particulièrement sur l'intérêt essentiel que nous attachions dans ce contexte à ce que se poursuivent sans aucune interférence de la garde nationale tunisienne les travaux entrepris dans la colline du Demna; j'ai rappelé et renouvelé les protestations que nous avions faites à ce sujet (2).

Tout en prenant bien soin de ne lier en aucune façon cette question à celle de l'évacuation des casernes, j'ai laissé entendre, au cours de la conversation, que le gouvernement français envisageait, après celle qui a été effectuée depuis le 1er janvier, une nouvelle réduction de nos forces terrestres à Bizerte.

M. Ladgham m'a écouté avec la plus grande attention et a paru intéressé par ma communication. Il a tout d'abord déclaré que la décision du gouvernement français d'évacuer complètement la ville de Bizerte constituait, en effet, un geste qui permettrait peut-être d'améliorer le climat. Il a souligné à cet égard l'importance que son gouvernement attachait à ce que soient maintenus dans leur état actuel les locaux qui seraient libérés. Il demande instamment que l'on évite, avant le retrait des troupes françaises, toute détérioration des installations, comme cela aurait été, selon lui, le cas après l'évacuation de nos troupes en 1958.

Mais, a immédiatement ajouté M. Ladgham, la décision du gouvernement français impliquait-elle que les forces françaises stationnées dans les casernes de la ville quitteraient le territoire tunisien ?

Comme je lui répondais que ces forces seraient regroupées à l'extérieur de Bizerte, le secrétaire d'État à la Présidence a répliqué que la mesure envisagée perdait de son « efficacité », puisqu'elle ne comportait pas d'évacuation de troupes. « Ceci ne correspondait pas tout à fait à la pensée du gouvernement tunisien, qui aurait souhaité que l'opération ne se limitât pas à un abandon de casernes et ait un caractère d'une évacuation partielle des forces françaises ». Telle qu'elle se présentait, elle pourrait même faire l'objet « d'interprétations diverses », a dit le secrétaire

(1) Le 13 février : voir ci-dessus le n° 79.

(2) En février le gouverneur de Bizerte avait interdit l'édification d'une clôture autour du terrain militaire de Demna, situé dans les dépendances de la base de Bizerte. Des gardes nationaux tunisiens avaient tenté de s'opposer à l'exercice d'une unité française sur ce terrain.

d'État, laissant entendre que certains penseraient que nous cherchons à renforcer notre dispositif. M. Ladgham m'a demandé si je pouvais lui donner des précisions sur l'importance de nos effectifs dans la ville et sur le lieu de leur destination. Je ne lui ai naturellement donné aucune indication à ce sujet.

Mon interlocuteur a terminé son exposé en indiquant que de toute manière, le gouvernement tunisien devait examiner la question et qu'il nous ferait connaître sa position dans un jour ou deux.

M. Mokkadem s'est borné à déclarer que le problème de Bizerte subsistait dans son intégralité et que sur le fond, la position de son gouvernement restait inchangée.

J'ai précisé à mes interlocuteurs qu'il s'agissait de décisions prises par le gouvernement français et non point de propositions. Au demeurant, le gouvernement tunisien devait tenir compte de l'esprit qui nous animait en l'occurrence. Les dispositions dont je lui avais fait part étaient de nature à lui apporter des satisfactions très substantielles et pouvaient contribuer à détendre la situation. Le retrait des forces françaises de la ville de Bizerte ôtait à notre présence ce caractère d'occupation d'une importante agglomération qui, d'après nos interlocuteurs, était vivement ressenti par la population locale. La portée de notre décision ne pouvait échapper à l'opinion tunisienne. En outre, nos intentions concernant l'arsenal de Sidi Abdallah répondaient également aux préoccupations du gouvernement tunisien. D'autre part, nous entendions marquer une fois de plus l'esprit de coopération avec l'armée tunisienne dans lequel le gouvernement français envisageait l'avenir de la base, en particulier par la formation de spécialistes tunisiens.

À l'issue de la conversation, M. Ladgham a paru convenir de la valeur de notre geste tout en déclarant qu'il ne pouvait me donner « qu'une première réaction », n'étant pas en meusre de préjuger l'attitude que son gouvernement prendrait à ce sujet, ce qui signifie en termes clairs qu'il entend, avant de se prononcer, en référer au président Bourguiba.

J'ai, conformément à vos instructions, fait savoir à la presse après mon entretien que celui-ci avait porté sur la base de Bizerte.

À l'issue de notre entretien, j'ai indiqué à MM. Ladgham et Mokkadem que nous étions disposés à poursuivre les conversations sur les terres [1]. J'ai laissé entendre que notre position, comme l'ambassadeur l'avait déjà indiqué, pourrait quelque peu s'assouplir en ce qui concerne le montant de la participation financière de l'État tunisien. Il pourrait éventuellement en être de même au sujet de l'intervention d'un expert neutre en cas de désaccord entre les membres de l'organisme mixte chargé d'évaluer les propriétés. Je pensais, pour ma part, qu'il y aurait intérêt à ce que nous nous efforcions de préciser les points d'accord qui avaient paru se dégager lors des précédentes discussions. Nous pourrions donc, au cours d'une prochaine conversation, les reprendre un à un; c'est ainsi qu'il pourrait être utile que le gouvernement tunisien nous

[1] Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 30 (note).

indiquât l'ordre de grandeur des superficies des terres qui pourraient faire l'objet des tranches annuelles de cession.

M. Ladgham m'a répondu qu'il partageait entièrement mon point de vue et que le gouvernement tunisien verrait lui-même intérêt à définir ses intentions à cet égard, compte tenu de ses possibilités d'absorption. Il a été convenu que nous reprendrions très prochainement contact à ce sujet.

(Collection des télégrammes.)

142

Note de la Sous-Direction des Affaires de la Communauté [1]

Évolution de la Communauté au cours du premier trimestre 1960 [2]

[Paris, 31 mars 1960 (?)].

A. Évolution institutionnelle.

L'évolution de la Communauté au cours de ce premier trimestre 1960 a été dominée d'une part par les négociations engagées par le Mali et la République malgache avec la France [3] en vue du transfert des compétences, d'autre part par les réactions suscitées par ces initiatives dans les autres États de la Communauté [4].

1° *Mauritanie.*

La décision de la République islamique de Mauritanie de demander à la fin de 1960 ou au début de 1961 la souveraineté internationale par transfert des compétences a été annoncée par M. Mokhtar Ould Daddah dans une interview diffusée par Radio-Mauritanie le 13 février [5].

Cette prise de position, préparée par des déclarations antérieures du Premier ministre [6], qui s'était toutefois abstenu jusqu'alors de fixer une

(1) Rédigée à l'attention du Ministre.

(2) Sans aucune autre indication de date.

(3) Sur ces négociations et les accords des 2 et 4 avril, voir ci-dessus le n° 35-III (note).

(4) Voir l'*Année politique 1960,* p. 348-354.

(5) Dans une interview recueillie à Néma (cercle du Hodh oriental) et diffusée le 13 février par Radio-Mauritanie, M. Mokhtar Ould Daddah, Premier ministre de la République islamique de Mauritanie, annonçait qu'il demanderait le transfert des compétences pour fin 1960 ou début 1961 et qu'en tout cas, il prévoyait ce transfert dans le courant de l'année 1961. Voir *Le Monde* du 20 février 1960, p. 6, et se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 372-374.

(6) Accueillant le général de Gaulle à Nouakchott, le 10 décembre 1959, à la veille du sixième Conseil exécutif de la Communauté, M. Mokhtar Ould Daddah avait déclaré : « Nous suivons avec attention l'évolution de l'Afrique occidentale d'expression française. »

date pour le transfert des compétences, semble avoir été hâtée par l'évolution des pays voisins, Maroc et Mali, et par la prise de conscience chez M. Ould Daddah de la naissance d'un nationalisme mauritanien parmi les éléments jeunes de la population. Le Premier ministre paraît avoir mesuré l'étendue du danger que les revendications, soit du Maroc, soit du Mali (1), pouvaient représenter pour l'existence de son pays, et la nécessité de fournir un pôle de ralliement à la jeunesse mauritanienne en lui proposant la souveraineté internationale comme objectif immédiat de façon à la détourner des solutions marocaines ou maliennes (2).

2° *Afrique équatoriale.*

Dans les quatre États de l'ex-A.E.F. (3), les réactions à la revendication d'indépendance formulée par le Mali et Madagascar ont pris une allure différente en ce sens que les dirigeants de ces États ont généralement reconnu la nécessité d'un regroupement préalable avant toute démarche analogue.

Ce regroupement institutionnel, envisagé à l'issue du Conseil exécutif de Saint-Louis (4), ne progresse toutefois qu'avec difficulté en raison des rivalités internes, de l'absence d'un leader incontesté et de la répugnance du Gabon à mettre ses richesses à la disposition d'une « Communauté aéfienne ».

Les sentiments éveillés dans la République du Congo par l'évolution vers l'indépendance du Congo belge (5) ont toutefois eu pour résultat la réunion à Bangui, le 22 février, d'une conférence groupant M. Fulbert Youlou et les Premiers ministres du Tchad, de la République centrafricaine et du Gabon, conférence dont le but était d'harmoniser les vues des quatre États sur les conditions de l'évolution de leurs institutions. À l'issue de cette réunion, la formation d'un Comité supérieur d'études a été décidée, dont la mission sera de rechercher des formules institutionnelles susceptibles de concilier les exigences de l'autonomie politique interne et de la souveraineté internationale commune. C'est seulement lorsque cette tâche aura été accomplie que le calendrier et les modalités du transfert de compétences pourront être fixés de façon concrète.

Le président de la Communauté, qui a reçu le 15 mars les autres chefs d'État de l'ancienne A.E.F., a pris acte de ces intentions.

3° *Conseil de l'Entente.*

L'évolution dans les quatre États groupés au sein du Conseil de l'Entente (6) a été plus complexe, en raison à la fois du désarroi suscité

(1) Le Maroc et le Mali ont intensifié la campagne qu'ils mènent chacun de leur côté pour l'annexion de la Mauritanie. Ces deux pays ont constitué en Mauritanie des partis politiques se réclamant d'eux : la Nadha préconise l'annexion au Maroc; l'Union nationale mauritanienne (U.N.M.) réclame l'union avec le Mali.

(2) La suite d'une tournée effectuée dans l'est et le sud de la République islamique du 25 janvier au 15 février.

(3) République du Congo, du Tchad, du Gabon et de Centrafrique.

(4) Les 11-12 décembre 1959.

(5) Sur ce sujet, voir ci-dessus les n°s 55 (et notes), 134.

(6) La Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger forment le Conseil de l'Entente.

par les décisions du Conseil exécutif de Saint-Louis qui allaient droit à l'encontre des conceptions fédéralistes développées jusqu'alors par M. Houphouët-Boigny et des divergences qui existent entre ces États sur leur orientation future.

Cette situation, encore compliquée par les questions de personnes et les difficultés d'ordre financier et économique qui opposent Haute-Volta et Côte-d'Ivoire, a eu pour effet que le Conseil de l'Entente a dû se réunir quatre fois en l'espace d'un mois à Abidjan (2 et 3 février), à Ouagadougou (5 février), à Paris (21-23 février) et à Bobo-Dioulasso (8-11 mars). Ces réunions semblent avoir permis d'aplanir des difficultés entre les États de l'Entente et de renforcer la cohésion de celle-ci. Elles semblent également avoir dissipé les inquiétudes qu'avait suscitées l'évolution du Mali, comme en témoignent le changement de ton à l'égard de celui-ci des déclarations faites par M. Houphouët-Boigny et M. Hamani Diori [1] et le passage de M. Yameogo [2] à Bamako. Toutefois, l'orientation future des États du Conseil de l'Entente paraît encore incertaine.

B. Attitude à l'égard de certains événements survenus au cours du trimestre.

1° *Explosion atomique de Reggane* [3]

À la différence de ce qui s'est passé dans d'autres pays africains, l'explosion de la bombe atomique française n'a suscité aucune émotion dans les États de la Communauté, les réactions enregistrées allant de l'indifférence à l'approbation.

D'une façon générale, la masse s'est très peu intéressée à l'explosion qui est passée à peu près inaperçue. Dans l'ensemble, les gouvernements, qui avaient délégué des observateurs à Reggane, ont accueilli favorablement l'événement. Toutefois, M. Yameogo a été le seul à adresser au président de la Communauté un télégramme officiel, le silence conservé par d'autres gouvernements (Mauritanie, Soudan) dissimulant une approbation plus nuancée.

2° *Rupture de la Guinée avec la zone franc* [4].

La rupture des liens de la Guinée avec la zone franc a provoqué des réactions négatives chez les États voisins. En particulier, le gouvernement de la Côte-d'Ivoire a ordonné un resserrement des contrôles frontaliers et le Mali a fait savoir que, désormais, il considérait la Guinée comme un territoire étranger au regard de la réglementation du commerce extérieur.

(1) M. Hamani Diori, président du gouvernement du Niger et président du Conseil de l'Entente pour 1960.

(2) M. Maurice Yaméogo, président de la République de Haute-Volta.

(3) Le 13 février 1960 : voir ci-dessus le n° 70 (note).

(4) Le 1er mars : voir *Le Monde*, 3 mars, p. 4; ci-dessus le n° 120 (note).

L'ensemble des problèmes ainsi posés a été examiné au cours d'une conférence des ministres des Finances de la Communauté, ou de leurs représentants, qui s'est tenue le 14 mars 1960.

(Afrique-Levant 1960-1965, AFR 7-2.)

143

Note de la Direction économique et financière [1]

Au sujet des conséquences de l'éclatement d'une deuxième bombe sur nos intérêts économiques en Afrique et au Moyen-Orient

N. *Paris, 1er avril 1960.*

Les informations précises sur les conséquences de l'éclatement d'une deuxième bombe [2] pour nos intérêts économiques en Afrique font généralement défaut. Il convient donc de rassembler les éléments dont nous disposons pour essayer de prévoir et de mesurer ces conséquences.

Aussi bien serons-nous, sans doute, sous peu, plus exactement informés à cet égard, puisqu'une conférence doit se tenir à Accra du 7 au 9 avril prochain, dont l'objet est en particulier « la lutte contre l'impérialisme nucléaire de la France ». Cette conférence réunira la plupart des pays indépendants de l'Ouest et du Centre africains. Il ne fait pas de doute que la question des représailles contre la France à la suite de l'éclatement d'une deuxième bombe y sera évoquée.

1° On peut penser, dès maintenant, que le *Ghana*, seul pays à avoir pris des décisions effectives contre nous après l'éclatement de la première bombe, ne pourra faire autrement que d'aggraver celles-ci; et cette aggravation s'accomplira, vraisemblablement, de la façon la plus simple, c'est-à-dire par l'application effective de mesures qui, jusqu'à présent, avaient fait l'objet de nombreux assouplissements, en particulier, en ce qui concerne les importations au Ghana en provenance de la France et les transferts. Il apparaît probable, cependant, que Nkrumah, organisateur de la Conférence, estimera que son pays se doit de prendre la tête des représailles et qu'à ce titre, il doit pouvoir faire état de mesures aggravées à l'encontre des entreprises françaises établies au Ghana. On peut alors imaginer un boycott réglementé, voire une mise sous séquestre des biens des sociétés françaises, succédant peut-être à des pillages plus ou moins tolérés. Il ne fait pas de doute, en tout cas, que notre commerce avec le Ghana recevra une nouvelle atteinte de ces mesures

(1) Rédigée par M. Scalabre, conseiller des Affaires étrangères.

(2) Cette seconde explosion avait eu lieu le 1er avril à 6 h. 15, à Reggane.

aggravées et de cette ambiance d'ostracisme et que la liquidation des stocks des diverses sociétés sera, pour un temps, dont la durée pourra être longue, la seule possibilité laissée aux entreprises françaises. Ainsi celles-ci pourront être amenées à cesser pratiquement peu à peu leurs activités qui supposent, évidemment, un renouvellement constant des importations. Rappelons qu'en 1959, nous avons exporté 2 milliards 300 millions de marchandises au Ghana et que nous en avons importé 1 milliard 85 millions.

2° Au voisinage immédiat du Ghana, c'est sans doute de la *Nigeria* que nous pouvons nous attendre avec le plus de certitude à des réactions susceptibles de porter atteinte à nos intérêts économiques. Il nous a été indiqué, en effet, que l'assemblée de la région de l'Est avait adopté, à l'unanimité, une motion chargeant le gouvernement régional de publier des directives à l'adresse de tous les services publics de la région en leur enjoignant de ne pas employer les deniers publics à des achats de marchandises ou à l'emploi de services français, au cas où la France procéderait à d'autres essais atomiques en Afrique. Plus récemment (30 mars), nous apprenons de Lagos que le gouvernement fédéral serait prêt à imposer la fermeture de toutes les maisons françaises établies au Nigeria et à les contraindre à la vente de leurs biens, en cas de deuxième expérience atomique de la France au Sahara. Sans doute est-il ainsi à prévoir que la Nigeria sera amenée à prendre des mesures analogues à celles que prendra le Ghana, ne serait-ce que pour ne pas laisser à ce pays le leadership en la matière. Cependant, on peut se demander si le régime d'autonomie interne qui est celui de la Nigeria jusqu'à son indépendance (1er octobre) lui laissera une liberté d'action suffisante pour prendre des mesures à répercussion internationale telles que le blocage des avoirs ou la suspension des transferts. Il semble qu'on puisse attendre, en tout cas, de l'Angleterre une influence modératrice à cet égard.

Il y a, d'ailleurs, surtout à craindre ici des freins à nos projets économiques au Nigeria : travaux pour la navigabilité du Niger, travaux publics (remblaiement de l'île Victoria et extension de la ville de Lagos) plus qu'un préjudice commercial important, puisque, pour les dix premiers mois de 1959, nos importations de la Nigeria sont de 3 milliards 567 millions et nos exportations de 3 milliards 81 millions (oléagineux, cacao, coton d'une part, produits pétroliers, automobiles d'autre part). Cette balance légèrement déficitaire à notre détriment donnera, en effet, aux mesures restrictives que pourraient prendre les Nigériens un caractère différent de celles prises au Ghana, où nous exportons plus que nous n'importons.

3° En ce qui concerne *la Guinée*, l'état actuel de nos relations économiques avec ce pays, profondément troublé par les décisions unilatérales prises par Sékou Touré le 1er mars [1], ne semble pas pouvoir laisser une grande marge pour des représailles économiques nouvelles de la part de

[1] Sur ces décisions, qui aboutissaient à une sortie de la zone franc, voir ci-dessus le n° 120 (note).

la Guinée. On peut, seulement, penser que l'éclatement d'une deuxième bombe obscurcira encore des rapports déjà tendus, et qu'il est peut-être susceptible de servir de prétexte à une accélération des nationalisations, surtout s'il intervient avant la prochaine conférence économique de Kankan (1).

Le triptyque Ghana-Guinée-Nigeria représente, certainement, l'espace où les réactions à l'éclatement d'une seconde bombe seront les plus sensibles.

Les conséquences d'ordre économique auxquelles on peut s'attendre dans d'autres secteurs africains sont plus nuancées. Il faut les chercher beaucoup plus au Nord, que ce soit à l'Est, c'est-à-dire en *Egypte,* au *Soudan* et en *Éthiopie,* ou à l'Ouest : *Maroc* et *Tunisie.*

a. En ce qui concerne l'*Éthiopie,* il n'est pas exclu qu'après la profession de foi anticolonialiste de l'Empereur s'adressant à des journalistes américains (2), et la signature du protocole de coopération technique et économique avec l'U.R.S.S. (3), on ne voie l'Éthiopie s'associer aux réactions des pays africains, surtout si celles-ci prennent une certaine ampleur concertée. On peut penser, cependant, que ces réactions seront surtout verbales, et que l'Empereur hésitera à se lancer dans des représailles économiques telles que le boycott des marchandises ou le blocage des avoirs.

b. Le *Soudan,* qui a accueilli la première explosion de Reggane avec une mauvaise humeur qui s'est exprimée dans des articles de presse d'un ton violent, ne manquera pas de réagir plus violemment à la seconde. Sur le plan économique, les hommes d'affaires français qui se sont récemment rendus au Soudan (Berliet, France-Technique, Thomson-Houston) estiment qu'une nouvelle explosion atomique française pourrait entraîner, par mesures de représailles, notre élimination d'office des adjudications en cours et ruiner les efforts que nos entreprises déploient depuis plusieurs mois pour s'installer sur le marché soudanais. Notre ambassade à Khartoum a, d'ailleurs, confirmé ces craintes en faisant état d'une réunion de personnalités gouvernementales soudanaises qui se serait tenue le 20 mars et aurait eu pour objet l'étude des mesures que le Soudan pourrait prendre en cas de renouvellement des essais atomiques français. Cependant, il ne serait pas facile au Soudan de prendre des sanctions économiques à notre encontre, puisque nous y exportons pour 2 milliards 278 millions, mais que nous en importons 7 milliards de marchandises (principalement du coton).

(1) La conférence nationale du P.D.G. (parti démocratique de Guinée), consacrée à la planification économique, s'était déroulée à Kankan du 2 au 5 avril. Pour plus de détails, se reporter au télégramme de Conakry nos 291-295 du 9 avril, non retenu.

(2) L'Empereur avait reçu le 14 mars des journalistes et des commentateurs de radio américains; le thème qu'il avait évoqué devant eux avec le plus de vigueur était l'anticolonialisme : « L'indépendance en Afrique... signifi(ait) une lutte implacable et incessante contre le colonialisme » (Dépêche d'Addis-Abeba n° 168/AL du 23 mars, non reproduite).

(3) Un protocole de coopération technique et économique avait été signé le 25 mars entre l'Éthiopie et l'U.R.S.S. Il prévoyait l'établissement d'une raffinerie de pétrole, la construction d'usines pour l'extraction de l'or ou pour l'industrie métallurgique (Télégramme d'Addis-Abeba nos 189-190 du 26 mars, non retenu).

c. En *Égypte*, on peut espérer que l'explosion d'une seconde bombe, si elle ne manquera pas de provoquer sur les ondes, et dans la presse, de violentes diatribes contre nous, ne se traduira pas pour autant par des représailles économiques. En tout cas, il semble exclu que l'Égype en prenne l'initiative; mais il est possible qu'elle emboîte le pas à des sanctions économiques décrétées par des pays comme l'Irak ou le Soudan. Or, nous exportons en Égypte plus que nous n'en importons (8 milliards 765 millions contre 4 milliards 256 millions). Enfin, des entreprises françaises comme A. Coyne, Renault et France-Technique, intéressées respectivement au contre-barrage d'Abou-Simbel, à la construction d'une usine d'automobiles et à l'équipement de la dépression de Quattara, verront, évidemment, en cas d'éclatement d'une deuxième bombe, leurs chances d'obtenir ces marchés fort compromises.

d. La *Libye* risque, aussi, d'être entraînée à des gestes qui nous seraient préjudiciables, alors que notre commerce avec ce pays présente un solde positif de l'ordre de 5 milliards de francs payés en sterling.

On peut espérer qu'il n'y aura pas une exacte symétrie entre les réactions de l'est et de l'ouest de l'Afrique septentrionale et que *la Tunisie* et *le Maroc*, dont les réactions seront sans doute vives sur le plan politique, n'aggraveront pas l'état des rapports économiques et financiers de leurs pays avec la France, qui sont déjà difficiles, en ce qui concerne en particulier le Maroc.

Notons, enfin, qu'au Moyen-Orient, les répercussions économiques d'un nouvel éclatement à Reggane ne seraient pas négligeables : il ne serait pas jusqu'à l'*Irak*, où nous ne risquerions de perdre les chances, à vrai dire assez minces, que nous y avons de voir se dessiner un jour une solution acceptable au contentieux de 6 à 8 milliards qui reste en suspens, tandis que les quelques affaires françaises y fonctionnant encore seraient mises en difficulté, et que notre participation dans l'Irak Petroleum pourrait se voir menacée.

En *Jordanie*, la Chambre des députés a voté à l'unanimité, le 3 mars, une motion tendant à la rupture des relations commerciales avec la France à la suite de la bombe de Reggane. Il est à craindre, en cas d'une nouvelle explosion, que cette mesure, dont on pouvait espérer qu'elle serait platonique, ne soit effectivement appliquée. Or, nos exportations en Jordanie représentent par an un milliard d'anciens francs en sterling.

*
* *

Ainsi donc, une série de réactions en chaîne se produira vraisemblablement dans presque tous les pays indépendants d'Afrique à la suite de l'éclatement d'une deuxième bombe, sauf, sans doute, dans l'Union sud-africaine qui a actuellement d'autres sujets de préoccupation. Il ne fait pas de doute que les courants commerciaux de la France avec ces pays s'en trouveront gravement affectés et que notre pénétration économique

en bonne voie dans certains d'entre eux s'en trouvera très compromise. Les possibilités de mesures de rétorsion dont nous disposons n'apparaissent pas très efficaces en raison, principalement, du peu d'importance ou de l'inexistence des intérêts économiques de ces pays en France et des facilités que la concurrence étrangère, en particulier celle des pays de l'Est, leur offrira pour nous remplacer dans les fournitures que nous leur livrons [1].

(Afrique A.F.R. 4-1, sd., Explosions nucléaires françaises.)

144

Note du Secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté [2]

[Sur le Conseil de l'Entente]

N. *Paris, 1er avril 1960.*

Depuis le début du mois de février, les chefs des quatre États du Conseil de l'Entente ont tenu quatre réunions [3]. Ils ont en outre participé au septième Conseil exécutif [4], à la réception de M. Khrouchtchev [5], à la séance terminale de la Commission de liquidation des biens de l'ex-A.O.F. [6]. Ils ont enfin fait de nombreuses déclarations officielles ou officieuses, donné des interviews, tenu des confé-

[1] La conférence d'Accra devait s'achever sur des résolutions qui condamnaient notamment les essais nucléaires français et la politique française en Algérie. Sur le premier point, elle recommandait l'adoption de mesures économiques contre la France ainsi que la constitution de centres d'entraînement de volontaires pour des démonstrations non violentes. Sur le second point, elle prônait la reconnaissance du G.P.R.A. et l'instauration d'un Comité permanent chargé de suivre l'affaire d'Algérie.

[2] Cette note a été rédigée à l'intention du secrétaire d'État.

[3] Une *Entente* a été créée le 4 avril 1959, par accord entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta. Le Niger y adhéra le 7 avril et le Dahomey à la fin de mai. Un Conseil de l'Entente, composé des chefs de gouvernements et doté d'un secrétariat permanent, a été institué pour réaliser une coordination étroite entre les quatre États. Il s'est réuni pour la première fois les 29 et 30 mai 1959, à Abidjan (l'*Année politique 1959,* p. 269-272). En 1960, le Conseil de l'Entente s'est réuni les 2-3 février à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 5 février à Ouagadougou (Niger), à Paris du 21 au 23 février et à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) les 8 et 9 mars.

[4] Le septième Conseil exécutif de la Communauté s'est tenu à Paris le 21 mars, sous la présidence du général de Gaulle, président de la Communauté.

[5] M. Khrouchtchev a séjourné en France, en voyage officiel, du 23 mars au 3 avril. Voir ci-après, le n° 146-I (note).

[6] Le jeudi 19 mars, une conférence portant sur la dévolution des biens de l'ancienne fédération d'A.O.F. s'est ouverte au siège de la délégation du Niger à Paris. La plupart des biens de l'A.O.F. ont été dévolus au cours de rencontres précédentes, et notamment au cours de la conférence qui s'est tenue à Paris en août 1959. L'ensemble des biens restant à dévoluer était estimé à environ 4 milliards d'anciens francs métropolitains. Voir *Le Monde* du 18 mars 1960, p. 6.

rences de presse. Il semble, dans ces conditions, particulièrement utile, au moment où la Communauté, du fait de la signature des accords sur l'indépendance et la coopération avec Madagascar et la Fédération du Mali [1], va prendre un nouvel aspect, de faire le point de ce que l'on pourrait appeler la doctrine du Conseil de l'Entente.

1. *Problèmes internes du Conseil.*

Le Conseil de l'Entente a été créé le 31 mai 1959 par les chefs de gouvernement et Premiers ministres de Côte d'Ivoire, du Dahomey, de Haute-Volta et du Niger [2]. Il se présente essentiellement comme un organisme léger de coordination technique et économique. Il ne demande à ses membres aucun abandon de souveraineté politique.

Cependant, ces derniers semblent avoir des conceptions légèrement divergentes sur la structure interne du Conseil.

M. Houphouët-Boigny est soupçonné de vouloir en faire un bloc politique prêt à appliquer sans discussion ses décisions. Et le gouvernement de Haute-Volta lui reproche certaines décisions financières prises unilatéralement par la Côte d'Ivoire dans des domaines relevant précisément de la compétence du Conseil (suppression de l'impôt personnel, modification de l'organisation douanière, etc.).

Si la Côte d'Ivoire est farouchement opposée — un communiqué du 19 mars vient de le rappeler — à « toute organisation supranationale à caractère autoritaire », comme au renforcement des structures du Conseil, le chef du gouvernement du Niger, M. Hamani Diori, président pour 1960 du Conseil, a décidé le 17 février la création à Niamey d'un secrétariat administratif permanent.

Enfin, le Dahomey, dont l'Assemblée législative a subordonné l'adhésion au Conseil à la condition qu'il ne s'agirait que d'un ensemble d'intérêts économiques et fiscaux, a réagi brutalement au début du mois de mars à une déclaration de M. Hamani Diori au journal *Le Monde* [3], dans laquelle le chef du gouvernement du Niger faisait allusion à certaines décisions d'ordre politique que le Conseil devrait prendre prochainement.

2. *Le Conseil et le Mali.*

Dès le début en effet, il avait été bien entendu que les questions d'ordre politique n'étaient pas du domaine de l'Entente, chaque membre étant libre d'agir à sa guise dans ce domaine. Cependant, peu à peu, il est apparu normal et même indispensable d'en élaborer une *(sic)*. À l'origine, cela fut dit avec précaution : le 5 février 1960, lors de la cinquième réunion du Conseil [4], M. Hamani Diori déclarait : « Sur le plan politi-

[1] Sur les négociations entre la France d'une part, le Sénégal, le Soudan et Madagascar d'autre part, et les accords des 2 et 4 avril, voir ci-dessus le n° 35-III (note).

[2] Sur le Conseil de l'Entente, voir l'*Année politique 1959,* p. 271-272.

[3] *Le Monde*, 3 mars 1960, p. 4.

[4] Cette réunion du Conseil de l'Entente eut lieu à Ouagadougou, sous la présidence de M. Hamani Diori, président du Conseil du Niger et président en exercice du Conseil pour 1960.

que, bien que le Conseil de l'Entente ait un caractère apolitique, nous attendrons les résultats des négociations engagées entre le Mali et la République française, afin de prendre immédiatement après les décisions qui seront conformes aux intérêts de nos États ».

Cette déclaration, maintes fois renouvelée, est devenue la doctrine officielle du Conseil : attendre, pour prendre position, la fin des négociations engagées avec le Mali et Madagascar.

Cependant, il apparaît que cette attitude n'est pas observée. M. Houphouët-Boigny s'est fait le champion de l'anticommunisme : son dernier discours le 9 mars à Bobo-Dioulasso le met en tête de la croisade des pays africains favorables à l'Occident contre ceux qui ont choisi le bloc oriental. Il a cité à cet égard la Guinée — mais ne met-il pas sur un plan tout proche le Soudan ? et, en général, les États du Mali qui ont fait à maintes reprises profession de neutralisme.

M. Hamani Diori, au contraire, a, à plusieurs reprises, envisagé une alliance avec le Mali, en particulier lors de sa déclaration du 2 mars au *Monde*. Le Premier ministre du Niger a souligné qu'il n'était pas question pour les États de l'Entente d'accepter une renaissance du groupe de l'A.O.F., mais en revanche, a-t-il dit, « ils admettent *toutes* les formes de coordination ».

M. Yameogo, de son côté, a pris les mesures les plus sévères contre son opposition, favorable au Mali, interdisant les sections locales du P.F.A. et le port même des insignes de ce parti [1]. Cependant, il semble qu'il ait engagé des pourparlers avec les dirigeants sénégalais et soudanais : lui-même a fait le 19 février une escale à Bamako qui lui a permis de rencontrer les principaux membres du gouvernement, et depuis, il paraît probable qu'il ait envoyé des émissaires secrets au Soudan.

La situation au Dahomey est encore plus complexe [2]. Si M. Maga ne perd pas une occasion de rappeler le caractère rigoureusement apolitique du Conseil, M. Ahomadegbe, président de l'Assemblée et de la section locale du R.D.A. qui participe au gouvernement, s'est déclaré en de nombreuses occasions farouchement antimalien, et conçoit quant à lui un Conseil de l'Entente qui prendrait l'allure d'une véritable fédération, semblable, mais rivale et opposée à celle du Mali.

3. *Le Conseil et la Communauté.*

Vis-à-vis de l'évolution de la Communauté, la consigne des États de l'Entente est la même qui vis-à-vis du Mali : attendre la fin des négociations engagées avec le Mali et Madagascar pour se prononcer.

[1] Le 6 janvier, le port d'insignes et des couleurs nationales du Mali est interdit en Haute-Volta. Le principal leader fédéraliste pro-malien est M. Ali Barraud.

[2] Au Dahomey, les partisans de la fédération sont MM. Zinzou et Apithy et leurs adversaires MM. Maga, Premier ministre, et Ahomadegbe. La question se complique par la proximité des élections aux Conseils généraux qui doivent se dérouler en avril. Le 6 janvier, M. Modibo Keita, président du gouvernement du Mali, en visite au Dahomey, à Ouidah, fief du R.D.A. de M. Ahomadegbe, est accueilli à coup de pierres et doit faire demi-tour. Enfin, la question des fonctionnaires dahoméens au Mali reste pendante entre les deux pays.

Cependant, là aussi, on distingue dès maintenant des divergences importantes d'opinon.

M. Houphouët-Boigny reste très secret sur ses intentions : les uns pensent qu'il ne se démentira jamais et demeurera partisan, quoi qu'il arrive, d'une Communauté non évolutive, telle qu'elle a été définie dans la Constitution. D'autres, au contraire, attendent de lui des décisions surprenantes, y compris la sortie brutale de la Côte d'Ivoire d'une Communauté qui l'aurait déçue. Récemment, le 9 mars, à Bobo-Dioulasso, ne disait-il pas, en parlant de la France : « Puisse-t-on nous comprendre *à temps* et nous aider ! »

D'autres enfin pensent qu'il lui est parfaitement possible de s'adapter aux nouvelles conceptions communautaires et qu'il compte demander, soit pour la Côte d'Ivoire, soit pour le Conseil, des transferts de compétences équivalents à ceux admis pour le Mali et Madagascar. Ces observateurs ajoutent même qu'un plan en conséquence a d'ores et déjà été établi et qu'il sera proposé prochainement.

Le Niger [1], à la différence de la Haute-Volta, reste à vrai dire très en deçà de cette éventualité : il est en effet resté attaché à une conception formelle de la Communauté.

Quant au Dahomey [2], sa situation politique intérieure rend, en l'état actuel des choses, pratiquement impossible toute conjecture à ce propos.

***

Les États de l'Entente sont donc sans aucun doute profondément divisés entre eux.

Cependant, leur dernière réunion, à Bobo-Dioulasso [3], les a rendus conscients de l'intérêt supérieur qu'ils avaient à s'entendre, de la solidarité à laquelle ils étaient « condamnés » s'ils voulaient survivre. Cette réunion semble les avoir en fait rapprochés. On ne peut pas ignorer ce sentiment, qui est susceptible d'apporter un élément nouveau dans les perspectives d'avenir de l'Afrique occidentale.

(DAM 52-17-1)

[1] Pour le Niger, il est question de demander seulement *certains* transferts de compétences, encore n'est-ce qu'une simple possibilité. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1960,* p. 348-350.

[2] Le Dahomey est en campagne électorale. MM. Maga et Ahomadegbe, qui détiennent le pouvoir, tentent de renforcer leur alliance pour contrebalancer leurs adversaires, et en particulier M. Apithy, dont l'audience est encore importante dans le Sud.

[3] Les 8 et 9 mars.

145

M. HUTTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 218-219 [1]. *Budapest, 2 avril 1960, 20 h. 5.*

(*Reçu :* 22 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n° 214 [2].

Le décret d'amnistie comporte une disposition très importante sur la portée réelle de laquelle on pouvait cependant avoir quelque doute. Il s'agit de la fermeture d'ici le 30 juin du seul camp d'internement de Tököl [3], dont l'existence fut encore officiellement admise depuis la disparition de celui de Kistarcsa il y a deux ans. Les juristes que j'ai consultés considèrent que cette disposition entraîne l'élargissement de tous ceux qui ont été arrêtés par simple décision de police, en dehors des règles judiciaires normales, et empêche à l'avenir toute nouvelle mesure d'internement pour raisons de sécurité publique.

Le décret peut donc représenter un important facteur de détente s'il est effectivement mis en application. Il laisse cependant subsister des mesures secondaires, telles que l'obligation imposée à de nombreux suspects de se présenter à intervalles réguliers devant la police.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n° 3993-3994), Moscou (n° 1560-1561), Washington (n° 4730-4731), et par courrier à Ankara, Athènes, Belgrade, Berlin, Bonn, Bucarest, Madrid, New York-O.N.U., Prague, au représentant permanent de la France auprès de l'O.T.A.N. (n° 323), à Rome Quirinal, Sofia, Tirana, Varsovie.

[2] Le télégramme de Budapest n°s 214-216 du 1er avril, non reproduit, faisait état du décret pris par le Praesidium, publié ce jour, et portant sur l'amnistie accordée à tous ceux qui avaient été condamnés pour crimes commis avant mai 1957 à une peine ne dépassant pas six ans de prison. Des mesures d'amnistie individuelles avaient été prises en faveur de quelques « contre-révolutionnaires », tels l'écrivain Tibor Dery, Ferenc Janosi, gendre d'Imre Nagy, et en faveur de quelques « rakosistes ». Le gouvernement hongrois tenait la balance égale entre « révisionnistes » et « sectaristes ». Il voulait faire un geste de détente à l'égard des écrivains.

[3] Certains des internés du camp de Tököl ont toutefois été transférés dans des mines ou autres lieux à caractère de travail forcé.

146

Entretiens du Général de Gaulle et de M. Khrouchtchev
(23-25 mars; 1er-2 avril 1960.)

I

Entretien du général de Gaulle et de M. Khrouchtchev
le 23 mars 1960 (12 h. 45 - 13 h. 10)[1].

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle. — Je me réjouis de commencer aujourd'hui nos entretiens, au cours desquels nous aurons à parler de beaucoup de choses. Je connais la position que vous avez prise en ce qui concerne les affaires mondiales. Votre thèse générale est qu'« il faut faire la paix, et d'abord réaliser la détente entre les deux camps, puisqu'il y a deux camps ». Pour notre part, nous ne souhaiterions pas que ces deux camps existent. Toutefois, nous devons reconnaître que nous ne sommes pas aussi grands, ni aussi puissants que nous l'avons été. Il en va différemment pour vous qui avez grandi. Or, vous êtes en Europe ainsi que nous-mêmes, vous vous êtes même rapprochés de nous dans la mesure même où les distances diminuaient. Nous sommes donc d'instinct et par nécessité obligés à des précautions. Voilà la vraie raison pour laquelle nous nous trouvons dans le camp dit « occidental ». Si nous étions aussi puissants, relativement, qu'au temps de Napoléon, nous n'aurions pas eu besoin de nous trouver dans le camp occidental. Nous aurions réglé nos affaires directement avec vous. Cependant, notre vif désir est de rester en paix avec vous. Cela ne me paraît pas difficile, pour ce qui nous concerne seuls, car il n'y a pas entre nous de contestations graves : il n'y a pas de territoire disputé, ni d'outrage à réparer. Au total, la paix nous paraît très possible, si l'on ne perd pas de vue les faits qui nous assignent à chacun notre destin. Tel est le fond de la question en ce qui concerne nos rapports mutuels.

M. Khrouchtchev. — J'apprécie beaucoup votre franchise et l'évaluation réaliste que vous faites de la situation. J'estime aussi que nous sommes en face d'un certain nombre de données de fait. Sans entrer dans les détails historiques, nous constatons qu'il y a deux camps : celui que vous appelez l'occidental et celui que vous appelez l'oriental. Il faut en tenir compte. Mais, étant donné ces conditions, il faut trouver la possibilité de vivre non seulement en paix, mais encore sur des bases amicales. Même si l'on tient compte de la division du monde en deux camps, je crois que l'on peut éviter que ces camps ne soient militaires, comme c'est le cas pour l'O.T.A.N. et le pacte de Varsovie. Je partage donc les sentiments que vous venez d'exprimer. Tout ce qui sert à rendre plus brûlante l'atmosphère, non seulement entre nos deux pays mais encore entre l'Est et l'Ouest, doit être non pas exacerbé mais affaibli. Moi-même et mes camarades, nous nous rendons bien compte de la réalité. Nous vivons dans un monde riche en découvertes et en inventions et il faut, à l'époque que nous vivons, mener une politique habile et adaptée aux circonstances afin d'établir entre nous des relations amicales. Je suis entièrement d'accord avec ce que vous dites des nôtres. Il n'y a pas à chercher de causes de frictions entre nous, il faudrait les inventer. S'il y a entre nous un désaccord, il tient

[1] Retardé d'une dizaine de jours par un accès de grippe, dont le général de Gaulle et M. Macmillan avaient été informés durant la visite de ce dernier à Rambouillet (Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 109, 122, 128), le voyage en France du chef du gouvernement soviétique débutait le 23 mars et devait durer jusqu'au 3 avril (Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960,* p. 425-427). Son « Tour de France » amenait Khrouchtchev dans diverses villes de province : *ibid,* p. 33-34.

au fait que nous appartenons au camp socialiste et vous au camp capitaliste. A partir du moment où l'on reconnaît l'existence de ce fait historique, il faut chercher les possibilités de coexister. Il n'y aura plus alors de divergences entre les pays, car une telle situation correspond aux conditions générales du monde actuel. Nous respectons les aspirations de la France et les vôtres, en tant que Président, homme politique et général. Nous ne voyons nullement nos routes se contrarier, encore moins nos épées se croiser. Au contraire, les routes que nous suivons nous paraissent parallèles. Nous voyons une preuve de grand patriotisme dans votre volonté de maintenir et d'accroître encore la grandeur de la France. Cette intention nous frappe et suscite notre respect. Bien entendu, et vous ne m'en voudrez pas, j'espère, de vous le dire, nous estimons que quelle que soit la grandeur de la France, nous en sommes des partenaires dignes. Notre grandeur à nous, non moins respectable, pourrait contribuer à notre amitié. D'autres pays de vos amis peuvent être jaloux de la grandeur de la France. Tel n'est pas notre cas et j'espère vous en avoir déjà convaincu pour les raisons que j'ai auparavant énoncées.

II

Entretien du général de Gaulle et de M. Khrouchtchev
24 mars 1960 (10 h. - 12 h. 10.)

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle. — Si ce que nous disons ensemble est fort important, les entretiens décisifs auront lieu au mois de mai à Quatre. J'aimerais que vous me disiez comment vous envisagez ces conversations pour que nous puissions tous les deux les préparer.

M. Khrouchtchev. — En effet, nous plaçons, nous aussi, de grands espoirs dans ces conversations à Quatre. La rencontre des quatre chefs de gouvernement ne sera peut-être pas décisive. Je voudrais donc, moi aussi, procéder à un échange de vues avec vous pour savoir si nous pouvons trouver des points d'entente afin de résoudre les grandes questions qui intéressent le bonheur de nos peuples. Je voudrais que cet échange portât sur toutes les questions pendantes et fût entièrement franc. Je respecte les usages diplomatiques, mais quelquefois, ils embrouillent les choses et ne permettent pas de se faire une opinion juste de la situation, ni de prendre la meilleure décision.

Le général de Gaulle. — Je vous parlerai d'abord très franchement de l'Allemagne. Elle a été notre principal adversaire pendant très longtemps. En 1870, en 1914, en 1940, nous avons failli périr à cause d'elle. Je l'ai déjà dit, et je tiens à le répéter, la France a été particulièrement heureuse qu'à certains moments décisifs, en 1875 quand Bismarck a voulu l'abattre, en 1914 quand Guillaume II l'a envahie, en 1941 quand Hitler, après l'avoir occupée, s'est tourné contre la Russie, la France se soit trouvée avec la Russie contre l'Allemagne. J'en suis convaincu plus que quiconque. A la fin de la dernière guerre, je me suis rendu à Moscou pour voir Staline. Dès ce moment, j'ai été préoccupé par l'attitude de l'Amérique et de l'Angleterre quant à l'avenir qu'elles envisageaient pour l'Allemagne. Après la guerre de 1914 déjà, elles l'avaient aidée à se relever. J'étais donc inquiet de ce qui allait arriver. Quand j'ai vu Staline, je ne savais pas exactement ce que la Russie voulait faire à l'égard de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie, de la Hongrie, de la Bulgarie, de l'Albanie, ni même à l'égard des Prussiens et des Saxons. La France était abattue, elle pouvait se relever, à condition que l'Allemagne ne restât pas menaçante. Si Staline voulait que la France se relevât et que l'Allemagne ne pût pas redevenir menaçante, je lui proposais un arrangement. Laisser la France occuper la rive gauche du Rhin et des portions de la rive droite; tourner économiquement et politiquement ces pays de la rive gauche vers l'Ouest et empêcher ainsi que ne se reforme un Reich centralisé. Quant au reste de l'Allemagne, on aurait pu décider que les territoires qui n'étaient pas situés sur la rive gauche, ni à l'est de l'Oder et de la Neisse, se constituassent en une sorte de confédération surveillée. Il fallait en outre établir un contrôle

allié sur la Ruhr pour empêcher celle-ci de redevenir un arsenal. Nous n'avions pas les moyens de réaliser seuls ce plan. Avec l'aide de Staline, nous le pouvions, car, alors, l'Amérique et l'Angleterre n'auraient pas pu nous en empêcher. Mais Staline n'a pas voulu. L'Union soviétique a alors constitué autour d'elle un bloc taillé dans l'Europe. Sur le reste du vieux continent, il ne restait plus, en fait, qu'une Allemagne abattue et une France très faible. Rien d'autre ! Devant l'énorme bloc soviétique, les Français se sont donc trouvés dans un état d'esprit de méfiance et de mise en garde d'autant plus qu'il y avait, et qu'il y a toujours, la profonde différence des régimes. En homme politique, vous comprendrez la réaction politique de la France, qui voyait, non pas dans le peuple russe, mais dans le bloc soviétique un danger.

Quant à l'Allemagne, elle était beaucoup plus abattue que je ne l'imaginais en 1944. Elle restait certes capable de se relever économiquement, mais elle avait perdu pour longtemps, sinon pour toujours, de réelles ambitions politiques. En tout cas, elle n'était pas en mesure de les réaliser. Je demande à M. Khrouchtchev de se mettre à la place de la France s'il le peut. Dans une telle situation, elle a cherché à rétablir l'équilibre en Europe. Pour cela, il lui fallait attirer l'Allemagne du côté de l'Occident. Ce faisant, elle l'empêchait d'être menaçante. Une Allemagne liée à l'Occident, et en particulier à la France, ne constituait pas par elle-même un risque d'agression.

Pour l'avenir, nous voulons une Europe qui soit en équilibre. A partir de là, nous pourrons entretenir avec la Russie soviétique des relations fondées sur une détente réelle. Aux fins de cet équilibre, l'Allemagne doit être du côté de la France, non pas du tout pour l'aider à redevenir agressive : la France n'y aurait aucun intérêt. Si un tel équilibre était créé en Europe, la France n'aurait pas besoin de l'Amérique, qui demeurerait là où elle se trouve. Nous resterions son amie, mais nous n'aurions plus besoin de l'O.T.A.N., surtout si nous avions commencé le désarmement.

Or, voici que nous voyons que la Russie soviétique est arrivée à un stade de très grande puissance, qu'elle est en plein développement, qu'elle possède des armes de destruction massive. Les États-Unis en possèdent aussi et poursuivent leur propre développement. La Russie, par la voix de M. Khrouchtchev, déclare que rien n'est plus important que la détente et l'établissement de bons rapports entre l'Est et l'Ouest. Nous sommes entièrement favorables à cette politique. Mais, si elle se fait et si elle aboutit à la détente, voire à une entente, une question comme celle de l'Allemagne devient secondaire et beaucoup moins difficile à régler. J'espère que M. Khrouchtchev m'entend bien. Nous n'éprouvons pas un attrait particulier pour l'Allemagne. Mais, tant que le rapport des forces reste ce qu'il est en Europe, l'Allemagne doit rester avec nous. Par contre, si l'Allemagne redevenait menaçante un jour, nous nous retrouverions avec l'Union soviétique pour l'empêcher d'être agressive. Encore une fois, je ne pense pas qu'elle le redevienne étant donné, notamment, les forces énormes de la nouvelle Russie.

M. Khrouchtchev. — Je vous remercie pour la franchise avec laquelle vous avez exposé la position de la France. Je n'ai rien à ajouter à l'historique que vous avez tracé de nos relations, ainsi que de la situation de l'Allemagne qui s'est toujours trouvée entre nous. Nous estimons, nous aussi, que l'alliance de la France et de la Russie a toujours représenté un facteur de modération, car l'ennemi ne peut pas gagner une guerre contre la France et la Russie unies. Durant la dernière guerre, nous avons hautement apprécié votre rôle personnel et votre volonté inébranlable qui vous ont valu le respect de Staline et d'autres. Je l'ai dit en public et je le répète très sincèrement. En fin de compte, nous avons vaincu. Ce passé récent doit nous être un exemple pour l'avenir. Les événements qui ont suivi la guerre ont fait que s'est constitué ce que vous appelez le camp oriental, à savoir que l'Albanie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, etc. se sont jointes à l'Union soviétique. Cela n'est pas du tout contraire à nos vœux et nous en sommes satisfaits. Nous considérons ce phénomène comme un résultat du bouleversement qui suit naturellement toute grande guerre. Il n'y en a pas qui ne se soit terminée par une révolution. Par exemple, la Russie n'a pu supporter la secousse de la guerre de 1914. De même, ces différents pays ont été amenés à changer leur structure interne et à s'orienter vers le socialisme. Tous ces faits ont renforcé l'Union soviétique et elle a profité également du bouleversement survenu en Chine, laquelle est maintenant en plein développement. En conséquence, le camp socialiste est devenu très puissant. Je comprends que

cela soit pour vous une source de préoccupations graves. Je dois dire que ni Staline, ni personne d'autre ne pouvait prévoir une telle évolution, ni un tel succès de nos idées socialistes. Mais tel est le résultat même de l'Histoire. Staline l'avait voulu, certes, mais la volonté d'un homme, quel qu'il soit, ne suffit pas à provoquer de tels changements.

La question de l'Allemagne est l'essentiel. Je comprends votre position et la politique que vous menez. Je ne pense pas que vous vous attendiez à ce que je parle du plan que vous aviez exposé à Staline, qu'il n'a pas compris et qu'il n'a pas appuyé. C'est là une étape dépassée de l'Histoire et il n'y a pas de mesures à prendre pour y revenir. Nous devons maintenant nous comprendre clairement, compte tenu des conditions actuelles, à savoir : la situation de l'Allemagne, l'existence de deux camps, votre appartenance à l'un et notre appartenance à l'autre. Une évolution historique a amené les pays de l'Est européen dans le camp du socialisme. Vous faites partie du monde capitaliste. Cela se comprend et cela est naturel. Nous sommes, pour ainsi dire, des hommes de pôles différents, relevant de structures sociales et politiques différentes. En ce qui concerne l'Allemagne, la question reste posée et le danger qu'elle représentait dans le passé existe encore. Si je vous comprends bien, vous voulez rapprocher l'Allemagne de la France afin de l'empêcher de devenir belliqueuse. Une telle position comporte beaucoup de points faibles, elle n'est peut-être pas non plus tout à fait réaliste. En effet, il faut considérer l'Allemagne comme elle est, c'est-à-dire un pays économiquement et nationalement fort, avec une organisation forte de l'État et un esprit belliqueux et chauvin. Les Allemands ont une idée bien enracinée dans leur conscience, à savoir qu'ils sont une race à part, investie d'une mission providentielle en Europe. A cet égard, la conversation que le chancelier Adenauer a eue en Italie avec un cardinal est significative. Nous avons eu à ce propos des renseignements confidentiels. Non moins significative est la déclaration publique d'Adenauer sur la mission divine reçue par la nation allemande [1]. Si donc l'Allemagne fait des avances à la France, ce n'est pas sans intentions. Il ne faut pas négliger ce danger : la France veut utiliser l'Allemagne à ses fins, mais l'Allemagne veut utiliser la France dans son propre intérêt. L'Allemagne peut jouer de sa situation territoriale et géographique entre l'Union soviétique, la Pologne et la Tchécoslovaquie, mais ce jeu peut avoir des conséquences inattendues pour la France. Je serai très franc. Si nous analysons la situation actuelle des relations entre l'Union soviétique et l'Allemagne, entre la France et l'Allemagne, nous constatons que dans une certaine mesure, elles se nouent comme avant la deuxième guerre mondiale. Alors, l'Allemagne pratiquait activement une politique de préparation à la guerre afin de jouer un rôle dominant dans le monde; elle exerçait une pression sur ses voisins et sur l'Union soviétique; elle améliorait ses relations avec l'Espagne. A cette époque, la France et l'Angleterre en avaient pris conscience, mais vous vous rappelez sans doute les négociations stériles, à l'époque, entre la France, l'Angleterre et l'Union soviétique. Hitler en avait habilement profité pour conclure un accord avec l'U.R.S.S. Et Staline avait compris qu'après avoir déclenché la guerre contre la France et l'Angleterre, Hitler se tournerait contre l'U.R.S.S. Nous connaissons la fin de cette aventure. Aujourd'hui, la politique d'Adenauer ressemble à celle d'Hitler. Il fait tous ses efforts pour empêcher la détente et l'amélioration des relations entre les deux blocs. Je serai très franc : je n'exclus nullement l'éventualité d'un accord qu'Adenauer ou son remplaçant proposerait à l'Union soviétique. Au cours de contacts que j'ai eus avec des représentants de l'Allemagne fédérale, ceux-ci ont demandé si j'admettais la possibilité d'être invité par Adenauer, en déclarant qu'eux-mêmes ne l'excluaient point. Interrogé sur ce point à une conférence de presse à Los Angeles, Adenauer est resté évasif. Un homme, a-t-il dit, peut toujours surmonter demain les obstacles d'hier. Il admettait le principe d'une rencontre. Je ne veux nullement dire par là que les relations entre la France et l'Allemagne devraient empirer. Je dis seulement qu'il y a là un jeu et que si la France joue une musique française, l'Allemagne joue une musique allemande. Il faut donc que nous soyons tous les deux prévoyants pour que nos peuples n'en soient pas les victimes. L'Allemagne est actuellement privée de moyens efficaces pour accroître son territoire au détriment de l'Est, conformément à sa vieille théorie du *Drang nach Osten,* mais elle n'est nullement résignée à la situation actuelle. En toute sincérité, je crois que

[1] Lors de la visite du Chancelier en Italie et au Vatican en janvier : voir ci-dessus le n° 44 (note).

cela recèle plus de dangers pour vous que pour nous. Néanmoins, quand vous me dites que l'Allemagne doit rester de votre côté, cela ne contredit pas ce que nous pensons du problème. En effet, l'Allemagne occidentale, en tant que pays capitaliste, doit appartenir au camp capitaliste puisque celui-ci existe. Sur une telle base, nous pourrions nous entendre et définir une politique. Je crois comprendre que vous ne voulez pas de la réunification de l'Allemagne. Nous non plus. Il s'agit donc de confirmer les conditions actuelles, ce qui serait utile pour nos deux pays comme pour le monde entier. Je crois avoir parlé de toutes les questions que vous avez soulevées.

Le général de Gaulle. — Je tiens à éclaircir quelques points pour que vous compreniez bien ce que nous pensons. Vous avez parlé du camp socialiste et du camp capitaliste. Je sais quelle est la différence entre eux, mais je n'y attache pas la même importance que vous. En fait, nous dépendons tous de la transformation déclenchée par la machine. Le régime capitaliste a été le premier à l'utiliser. Le régime socialiste l'a fait ensuite à sa façon. Les résultats ne sont pas si différents qu'on veut le dire. Nous avons, les uns et les autres, des usines où des ouvriers travaillent dans des conditions analogues. Nous avons des ingénieurs qui se ressemblent. Le développement matériel d'un côté et de l'autre suit le même processus. En disant cela, je ne méconnais nullement l'immense développement de la Russie soviétique, dû à ses qualités nationales, à ses ressources et à la puissance de son organisation étatique.

Comme vous le dites, je crois qu'il faut considérer la situation actuelle comme un fait accompli quant à l'existence du camp socialiste et de l'autre camp due aux secousses de la première et de la deuxième guerres mondiales. Aujourd'hui, néanmoins, nous ne sommes pas en guerre et je ne sais dans quel sens nous évoluerons vous et nous. De toute façon, je ne crois pas que l'existence de deux camps nous empêche de nous entendre.

Quant aux pays auxquels j'ai fait allusion, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Prusse, Saxe, vous avez dit que leur évolution, ou leur révolution, était une sorte de fatalité historique. Je crois, quant à moi, que leur évolution tient principalement à la présence des forces soviétiques sur leur territoire. Je ne suis pas du tout sûr qu'elle soit le résultat d'une évolution spontanée. En ce qui concerne l'Allemagne, si vous croyez que j'ai grande confiance en elle, détrompez-vous. Je n'ai pas dit cela. Au contraire ! C'est bien pourquoi nous menons à son égard, non pas une politique de confiance complète, mais une politique inspirée par des considérations pratiques.

Pour ce qui est, par exemple, de la réunification, il est certain que nous n'y poussons pas beaucoup. Peut-être se réalisera-t-elle un jour ? Mais nous ne sommes pas pressés, et je vous le dis carrément. Quant à la frontière de l'Oder et de la Neisse, j'ai fait une déclaration publique [1]. Vous le savez. Je suis sûr qu'on n'y reviendra pas. Nous ne voulons pas de l'Anschluss et nous avons soutenu une Autriche indépendante. Nous continuerons à le faire. Pour l'armement, nous avons conclu certains arrangements à l'égard de l'Allemagne suivant lesquels certaines armes lui sont refusées. Vous le savez bien. Nous n'avons pas l'intention de modifier ces accords dans des conditions appréciables.

Au total, l'Allemagne est un pays pourvu, certes, d'une puissance économique considérable, mais coupé en deux, sans capitale, sans unité, et qui dépend en réalité des autres. Il ne représente donc pas par lui-même un danger. Je ne sais ce qui se passera au cours des générations futures. Peut-être la situation changera-t-elle et nous restons attentifs. Mais nous ne pensons pas que ni vous, ni nous, nous soyons exposés directement à une menace allemande. Le rapport des forces est sans comparaison avec celui de l'époque d'Hitler et de Staline. Par contre, si l'Allemagne telle qu'elle est quittait l'Occident, nous, Français, nous sentirions aussitôt menacés. Plus l'Allemagne s'écarterait de l'Occident, plus la France serait obligée de s'attacher aux États-Unis. Or, elle n'en a pas le désir.

M. Khrouchtchev. — Il est naturel que sur toute une série de questions, nous ayons un point de vue différent. Je voudrais néanmoins que vous compreniez bien notre position. Nous désirons que les conditions actuelles en Europe demeurent et que ce *statu quo* soit confirmé et fondé sur des bases juridiques au moyen d'un traité de paix. Cela ne

[1] En mars 1959 : *D.D.F.*, 1959-I, n° 211 (note).

contredit d'ailleurs pas votre attitude. L'Allemagne occidentale resterait dans le camp de l'Occident et l'Allemagne orientale dans le bloc socialiste. Les frontières seraient fixées, on aurait liquidé les foyers de certaines interprétations et les tendances revanchardes qui se manifestent en Allemagne occidentale. On aurait apporté une solution aux problèmes de Berlin-Ouest, car le traité mettrait fin à l'état de guerre. Ainsi, toute évolution dangereuse en Europe se trouverait évitée. Je souhaiterais que cette position soit bien comprise de vous et que la politique de la France s'en inspire. Pour ce qui touche aux questions concrètes, et en premier lieu celle des frontières, nous saluons votre déclaration. Encore faut-il qu'elle soit confirmée par un traité de paix qui mette fin aux conditions provisoires découlant de la capitulation. Il faut aussi trancher la question de Berlin-Ouest qui représente un foyer où le feu couve. Ni nous-mêmes, ni l'Allemagne de l'Est, nous n'avons de prétentions à l'égard de Berlin-Ouest. Il faut donc prévoir un statut qui garantisse la liberté et l'indépendance de la ville et qui en assure l'accès. Nous pourrions discuter concrètement des conditions nécessaires à cette solution juste. Puisque, maintenant, la position des principaux États intéressés est claire et pour que ni les uns ni les autres ne se jugent perdants ou gagnants, il convient de fixer une durée au statut de Berlin-Ouest et aux obligations en découlant. Je connais, à cet égard, la position de l'Allemagne occidentale qui veut la réunification. Mais nous considérons qu'il y a deux Allemagnes, que des États tiers n'ont pas à s'immiscer dans les affaires intérieures de celles-ci et qu'il appartient aux Allemands eux-mêmes de se mettre d'accord entre eux. Nous aimerions prévoir un statut temporaire, où il serait dit que, pendant une durée déterminée, les deux Allemagnes devraient s'entendre. A défaut, nous estimerions qu'il faudrait en finir avec les séquelles de la deuxième guerre mondiale et conclure un traité de paix en prévoyant un régime spécial pour Berlin-Ouest. Une telle mesure liquiderait la situation anormale qui existe actuellement, améliorerait les relations internationales et amènerait une détente entre les pays des deux camps.

Le général de Gaulle. — Il est vrai que la situation actuelle de l'Allemagne n'est pas normale mais vraiment, vous n'y êtes pas pour rien. Je ne pense pourtant pas qu'elle devienne normale simplement parce qu'on l'aura couché sur un papier. Elle ne le deviendra que si l'atmosphère en Europe et dans le monde devient très différente. Tant qu'elle restera anormale, les deux camps en présence prendront naturellement des précautions l'un contre l'autre. Le jour où il y aura une vraie détente et où les relations deviendront confiantes, la question allemande sera plus aisément réglée. Dans la situation actuelle, la France, tout en laissant durer le fait accompli, ne considère pas cette situation comme définitive et ne tient pas à la fixer par un traité. Je le répète : quand un changement réel sera intervenu dans l'atmosphère entre les deux blocs, toutes les questions seront considérées sous un angle nouveau.

M. Khrouchtchev. — Vous voulez procéder du général au particulier. Notre démarche est inverse. Car le fait que des questions particulières et concrètes restent sans solution constitue un obstacle au règlement général. Nous ne comprenons pas le but que vous visez et les raisons qui fondent votre position. Signifie-t-elle que les pays de l'Ouest veulent, en exerçant des pressions, modifier les frontières actuelles entre les blocs ? Cela nous oblige à nous tenir en garde et n'améliore pas l'atmosphère, ni ne facilite la solution de questions générales comme celle du désarmement. Il serait beaucoup plus sage de régler une question particulière comme celle de l'Allemagne, qui est locale et mineure quand on la compare à de grands problèmes comme celui du désarmement et celui des conditions d'une paix durable.

Le général de Gaulle. — Du côté occidental, je suis sûr qu'il n'y a aucune volonté d'agression contre la Russie soviétique à l'heure actuelle, pour la raison très simple, et qui est vraie aussi pour l'autre côté, qu'une agression conduirait à une catastrophe et que, ni à l'Ouest ni à l'Est, on n'a envie de mourir tous à la fois. Je ne parle pas seulement pour la France, je crois pouvoir le dire pour tous ses alliés. En ce qui concerne le désarmement, j'ai lu attentivement ce que M. Khrouchtchev en a dit, en particulier son discours à l'O.N.U [1]. J'en conclus qu'il estime, lui aussi, que cette question est capitale et

[1] Le 18 septembre 1959, lors de son voyage aux États-Unis : *D.D.F.*, 1959-II, n° 149 (note).

qu'il convient de la traiter même s'il n'y a pas de changements en Allemagne. D'ailleurs, une délégation soviétique participe en ce moment à Genève à des négociations préliminaires. Donc, M. Khrouchtchev estime qu'une détente, dont le désarmement serait la meilleure preuve, est possible et souhaitable de toute façon. Cela est conforme à notre point de vue. En matière de désarmement, la France n'est en cause que dans une mesure limitée. M. Khrouchtchev sait que nous ne disposons que de moyens de destruction sommaires par rapport à ceux de l'U.R.S.S. et des États-Unis. La question du désarmement ne nous intéresse donc pas aussi directement que ces deux pays-là, mais elle nous intéresse en général et dans la mesure où nous considérons la paix dans le monde comme un tout.

M. Khrouchtchev. — Si vous le voulez bien, nous aurons, à propos du désarmement, un entretien spécial, au cours duquel je me prononcerai conformément à ce que j'ai exposé à l'O.N.U. et à une séance du Conseil suprême. La question qui nous occupe maintenant est celle de l'Allemagne. Elle inquiète beaucoup la Russie soviétique. En effet, moi-même et mes camarades du gouvernement, nous ne comprenons pas les intentions des pays occidentaux quand ils refusent de satisfaire notre désir élémentaire de mettre fin à l'état de guerre par un traité de paix. Un traité a été signé avec le Japon, avec l'Autriche. Or, la situation en Europe, qui concerne au premier chef l'Union soviétique et les pays socialistes, reste sans règlement. Je ne pense pas qu'il soit de l'intention des Occidentaux de maintenir une situation de guerre pour que l'Allemagne de l'Ouest se range dans le camp socialiste. Puisque tel n'est pas le cas, nous pouvons penser qu'il s'agit pour eux de faire absorber l'Allemagne de l'Est par celle de l'Ouest et donc de mettre en cause la frontière de l'Oder et de la Neisse et d'autres questions qui créeraient aussitôt des conditions dangereuses pour la paix. Une telle politique, qui consiste à introduire des délais et des retards, ne peut servir qu'à gagner du temps afin d'obtenir éventuellement par la contrainte des conditions que l'on n'obtiendrait pas par accord. Une telle attitude constitue un encouragement pour l'Allemagne occidentale, elle contribue à y ranimer l'esprit de revanche, déjà assez vivace. Nous devons donc utiliser tous les moyens pour démontrer à nos ex-alliés les bienfaits d'un traité de paix. Si nous n'y réussissons pas, je dois le dire en toute franchise, nous conclurons un traité avec l'Allemagne orientale et nous le signerons avec les pays qui ont participé à la guerre et qui y seraient disposés. Je voudrais demander au président de la République, aussi bien qu'au général qui a combattu notre ennemi commun, de bien nous comprendre et de nous appuyer. S'il ne le faisait pas, nous en serions très contrariés, car cela n'améliorerait guère nos relations. Nous devrons conclure un traité avec l'Allemagne de l'Est. Les États-Unis ont signé une paix séparée avec le Japon contre lequel nous nous étions pourtant battus. C'est là faire usage d'un droit qu'on ne peut refuser à d'autres.

Le général de Gaulle. — Il est clair que la France n'a pas les moyens d'empêcher l'Union soviétique de faire ce qu'elle veut à l'égard de l'Allemagne de l'Est qui est entre vos mains. Je me contente donc de prendre acte de ce que vous venez de me dire. Néanmoins, si l'U.R.S.S. signait un traité de paix séparé, cela n'améliorerait pas la situation générale ni ne faciliterait la détente. Il faut savoir ce que l'on veut. Faire la détente ou non.

M. Khrouchtchev. — Nous voulons certes la détente. Mais nous ne comprenons pas pourquoi vous retardez la solution de questions qui la faciliteraient. Si vous ne voulez pas étouffer le feu qui couve, c'est que vous voulez peut-être raviver la flamme. Nous ne comprenons pas que l'on veuille maintenir une mauvaise affaire dans de bonnes intentions. Nous voulons la paix. Peut-on affirmer que la paix ne serait pas une contribution à la détente ? Nous avons l'impression, forcément, que vous n'en voulez pas et que vous atermoyez pour gagner du temps. Cela peut être gros de conséquences, surtout si l'Allemagne occidentale devait être tentée de réviser ses frontières et si les tendances fascistes s'y trouvaient ranimées. Nous serions au regret que la France ne comprît pas nos bonnes intentions. Rien de ce que nous disons n'est contraire aux intérêts de la France. Nous voulons essentiellement liquider les séquelles de la deuxième guerre mondiale et jeter les bases de bonnes relations entre les États, en particulier avec l'Allemagne de l'Ouest.

Le général de Gaulle. — Une image que vous avez utilisée m'a frappé. Il ne faut pas mettre une couverture sur un foyer d'incendie. Je me demande si l'Union soviétique n'entend pas placer sur une Allemagne brûlante une couverture juridique. Vous avez fait allusion au traité avec le Japon. Or, le Japon tout entier était d'accord pour le signer. Je ne crois pas que toute l'Allemagne serait d'accord pour un traité qui consacrerait à jamais sa division. Il vaut mieux ne pas se presser. Quant aux contacts que les Allemands de l'Ouest pourraient avoir avec ceux de l'Est, ma manière de voir a quelques rapports avec votre point de vue. Nous ne ferions pas obstacle à tout ce qui porterait les Allemands des deux côtés à se voir et à régler en commun leurs questions pratiques. Nous serions même prêts à le recommander. Je ne dis pas que nous reconnaîtrions ainsi les deux Républiques comme équivalentes, mais nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que, telles qu'elles sont, elles s'arrangent entre elles. Nous serions même prêts à les y aider.

M. Khrouchtchev. — Je vous remercie pour cette appréciation très juste de la situation. En ce qui concerne le Japon, c'est en effet un État uni, et ses conditions historiques ne sont pas celles de l'Allemagne. Nous n'allons pas en chercher les causes, je prends la situation telle qu'elle est. Vous ne voulez pas que l'Allemagne occidentale se fonde dans la R.D.A. pour former une unité et nous ne voulons pas que l'Allemagne orientale soit absorbée par le camp capitaliste. Tout désir de cet ordre ne serait qu'un vœu pieux. Vous prendrez les décisions que vous jugerez les meilleures pour la France, mais je voudrais que vous compreniez bien ma position. Quand nous aurons épuisé tous nos efforts, en particulier à partir du 16 mai à la Conférence des chefs de gouvernement, pour vous convaincre, et si nous ne réussissons pas, ne vous étonnez pas après cela que nous signions un traité qui ne sera d'ailleurs dirigé contre aucun allié. Nous voulons simplement par cet acte en finir avec la guerre et créer des conditions meilleures. Il y aura peut-être, au début, une réaction, comme après toute opération chirurgicale. Celle-là sera d'ordre psychologique. Après cicatrisation, nos relations seront améliorées et nous nous acheminerons vers une solution de nos problèmes, en tout cas vers une coordination des solutions, et enfin, vers la paix.

Après avoir échangé des remerciements sur la sincérité de leurs explications réciproques, le président de la République et M. Khrouchtchev décident que le lendemain, après s'être vus à dix heures, ils se réuniront à onze heures avec les ministres pour parler de coopération scientifique et d'échanges culturels et économiques. M. Khrouchtchev s'en remet entièrement au général de Gaulle pour tous arrangements concernant cette réunion.

III

Entretien en tête à tête du général de Gaulle avec M. Khrouchtchev

Le 25 mars 1960 (de 10 h. 05 à 11 h.)

Au palais de l'Élysée [1]

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle informe M. Khrouchtchev d'une lettre qu'il a reçue la veille de M. Macmillan. M. Macmillan y indique l'importance qu'il attache aux discussions qui ont lieu entre les représentants des dix puissances à Genève sur la question du désarmement et notamment à celles qui ont trait à l'arrêt des expériences nucléaires. Il se rend à Washington pour en parler au président Eisenhower.

[1] *Note du document :* Étaient présents les interprètes : MM. Stakhovitch (côté français), Doubinine (côté russe)

M. Khrouchtchev remercie le Général de cette information.

Le général de Gaulle indique qu'il a étudié attentivement la proposition faite à l'O.N.U par M. Khrouchtchev au sujet du désarmement [1].

Il estime, comme M. Khrouchtchev, que la réalisation du désarmement est essentielle pour tout le monde, car la lutte des armements est sans autre issue que la destruction générale. Le désarmement est nécessaire, notamment à la France, car si les deux camps, le soviétique et l'américain, continuent à s'armer, notamment dans le domaine atomique, nous serons forcés d'en faire autant et ceci occasionnera pour nous des dépenses énormes que nous souhaitons très vivement éviter.

L'idée de la nécessité du désarmement semble d'ailleurs universellement partagée, tout au moins dans les discours. Mais il y a la pratique. Suivant quelle méthode les États-Unis et l'Union soviétique commenceront-ils à réaliser un désarmement effectif ? Sur quoi ce désarmement devra-t-il porter essentiellement ? Selon nous, il s'agit avant tout de désarmer dans le domaine atomique, dans celui des véhicules transporteurs. Le reste devient secondaire.

Le Général aimerait connaître, à ce sujet, l'avis de M. Khrouchtchev, surtout pour ce qui est des possibilités d'une action pratique.

M. Khrouchtchev indique que ses propositions officielles sont déjà bien connues par le Général; il ne les reprendra donc pas et se contentera de présenter certains commentaires, compte tenu notamment des réactions que son plan a suscitées.

Il est quelque peu déçu par les propositions occidentales faites à Genève [2]. Elles ne sont pas, en réalité, des propositions de désarmement proprement dites, car elles ne tendent qu'à une limitation des armements et à l'institution d'un contrôle, alors que les propositions soviétiques, bien différentes à son avis, tendent à la réalisation effective d'un désarmement complet et à la liquidation des armées et des états-majors.

Il aimerait savoir si la France, et notamment le général de Gaulle, a une proposition particulière à faire dans ce domaine.

Il note ce que le Général a dit du caractère primordial et fondamental du désarmement dans le domaine des armes atomiques et dans celui des fusées. D'ailleurs, il sait que telle est la proposition faite à Genève par la délégation française [3], mais cette proposition ne paraît pas faire mention des avions à grande portée. Or, si l'U.R.S.S. occupe actuellement la première place au point de vue des fusées, les États-Unis, eux, ont une aviation très forte. Donc, la prise en considération en priorité du désarmement dans le domaine des fusées — celui des avions étant exclus — serait une solution unilatérale et déséquilibrée.

Le général de Gaulle indique que s'il n'a pas parlé explicitement du désarmement dans le domaine de l'aviation, c'est parce qu'il considère que celle-ci, comparée aux fusées, n'a plus d'avenir militaire. Mais dans l'état actuel des choses, il y a certainement lieu d'appliquer également le désarmement à l'aviation stratégique.

[1] Le 18 septembre 1959, à l'occasion de son voyage aux États-Unis : *D.D.F.*, 1959-II, n° 149 (note).

[2] Il s'agit du plan occidental de désarmement, daté du 16 mars, mais en fait remis dès le 14 mars à Genève aux délégations de l'Europe de l'Est, document rejeté par les Soviétiques. Pour plus de détails sur ce document et les discussions relatives au plan occidental, se reporter à l'*Année politique 1960*, p. 428 et suiv. Le texte en est reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève 15 mars-29 avril 1960)*, La Documentation française, 1960, p. 18-20. Voir également ci-dessus le n° 119.

[3] Le 22 octobre 1959, devant la Commission politique de l'O.N.U., M. Jules Moch avait proposé d'accorder, dans tout programme de désarmement, « une large priorité aux mesures interdisant, d'abord, la multiplication, ensuite la fabrication et la détention de tous les véhicules d'engins nucléaires » (Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement*, p. 17-18). A l'ouverture des débats du Comité des Dix, le 15 mars 1960, le représentant de la France revenait sur le sujet (*ibid.*, p. 25).

M. Khrouchtchev estime que, compte tenu de cette dernière remarque, on peut constater que les points de vue des deux interlocuteurs sont sensiblement les mêmes.

Il est prêt à prendre en considération l'une ou l'autre des propositions actuellement existantes :

— soit la proposition soviétique, qui implique que le désarmement dans le domaine atomique et dans celui des missiles ait lieu dans une des dernières étapes,

— ou bien la procédure qui consisterait à commencer par le désarmement dans le domaine des missiles et des bombes atomiques, à condition, bien entendu, qu'on l'étende également par priorité au domaine de l'aviation stratégique et à celui des bases militaires situées en territoire étranger. En effet, ces bases militaires ne sont en réalité autre chose que des points de départ pour les fusées et pour les avions. A condition qu'il y ait équilibre dans les concessions faites de part et d'autre, il est prêt à rechercher une solution, même par la deuxième des voies qui viennent d'être mentionnées.

Le général de Gaulle prend bonne note de l'importante remarque que vient d'exprimer M. Khrouchtchev.

Il tient à préciser qu'il considère comme « bases » sujettes à élimination celles qui permettent le lancement de fusées et le décollage d'avions portant des bombes atomiques.

M. Khrouchtchev déclare que si des conditions équilibrées sont établies qui permettent d'éliminer le risque, pour l'une ou l'autre des parties, d'une attaque soudaine en provenance du camp adverse, il est prêt à accepter (et il le souligne avec force) n'importe quel contrôle, aussi dur et aussi sévère qu'il soit.

Le général de Gaulle précise qu'il estime indispensable que ce contrôle soit également immédiat.

M. Khrouchtchev dit qu'il en est d'accord, mais ce qu'il ne peut accepter c'est qu'on se limite, dans une première étape, à l'établissement d'un organisme de contrôle. Il est nécessaire de commencer immédiatement à désarmer et à limiter le développement de l'industrie de guerre.

Le général de Gaulle désire examiner de plus près la question de l'armement atomique. La France ne possède pas cet armement : elle est cependant en voie de s'en donner un. Par contre, les États-Unis et l'U.R.S.S. le possèdent en grand. C'est donc ce que ces deux puissances pourraient faire en pratique qu'il faut avant tout étudier.

Quatre points doivent être considérés :

1. L'interdiction des expériences atomiques;
2. L'interdiction de la fabrication des matières fissiles destinées à des usages militaires;
3. La destruction des stocks déjà existants d'armes atomiques;
4. L'interdiction et le contrôle des « véhicules atomiques » et des bases de lancement.

Ce ne sont pas là des stades successifs, mais bien des opérations concomitantes. La France n'a pas encore d'armement atomique. Mais pour qu'elle ne soit pas obligée d'en faire un, il faut qu'il soit procédé, par priorité, à la destruction des armements atomiques existants et des véhicules par ceux qui en possèdent. L'interdiction des expériences et des fabrications ne saurait obtenir son adhésion tant que d'autres nations disposent d'armes atomiques accumulées.

M. Khrouchtchev répond qu'en ce qui concerne l'interdiction des expériences, les positions respectives des deux parties ont déjà été suffisamment explicitées. Or, on en arrive à l'étape finale des négociations. Si les États-Unis et le Royaume-Uni acceptent la proposition que vient de faire l'U.R.S.S. [1], on pourra conclure un accord. Il ne reste plus

[1] Le 19 mars, à la conférence de Genève sur l'arrêt des expériences nucléaires, la délégation soviétique présentait une proposition en vue de la conclusion d'un traité sur l'arrêt de tous les essais nucléaires, « y compris tous les essais souterrains générateurs d'effets séismiques d'une ampleur de 4,75 ou supérieure », suivant une proposition américaine antérieure. L'U.R.S.S. donnait aussi son accord à la proposition des États-Unis tendant à la réalisation d'un programme commun de recherches et d'expériences, « à condition que toutes les parties adhérant au traité s'engagent simultanément à ne procéder, au cours de cette période, à aucun essai nucléaire générateur d'effets séismiques d'une ampleur de 4,75 ou au-dessus ». Sur les suites de cette proposition, voir l'*Année politique 1960,* p. 434-435.

qu'un seul obstacle à éliminer : l'U.R.S.S. a accepté la proposition des États-Unis et du Royaume-Uni de ne pas étendre l'interdiction aux explosions atomiques souterraines de petite puissance, difficiles à déceler, à condition cependant que les parties s'engagent, sur l'honneur, à ne pas réaliser de telles expériences et à unir leurs efforts pour perfectionner les moyens de détection.

Il ne voit pas d'autres possibilités d'accord que celles qu'il vient d'esquisser. Si cet accord se réalise, la question pourra être considérée comme réglée.

Le général de Gaulle répète qu'un tel accord est possible et souhaitable entre les pays qui possèdent des armes atomiques. Mais la France, qui n'en possède pas encore, ne saurait être partie à un accord de ce type. La France ne pourrait l'être que si les armements atomiques des autres étaient éliminés.

M. Khrouchtchev estime que cet aspect du problème le complique considérablement. L'intervention du général de Gaulle l'amène à évoquer la situation suivante : si la France ne s'associe pas à un accord d'interdiction d'expériences nucléaires conclu entre les trois pays, étant donné qu'elle se trouve dans le camp occidental et qu'elle est alliée aux États-Unis et à l'Angleterre, ces deux derniers pays pourraient bien ne pas réaliser d'expériences nucléaires, mais pourraient perfectionner leurs connaissances dans ce domaine grâce aux expériences faites par la France. Il serait ainsi porté préjudice à la situation de l'U.R.S.S. Une telle solution serait donc déséquilibrée et inacceptable. D'ailleurs, qui empêcherait alors un pays du camp socialiste de faire de même ? Il apparaît clairement qu'on n'atteindrait pas dans ce cas de solution réelle du problème et qu'un tel accord pourrait très facilement être tourné.

Cependant, M. Khrouchtchev comprend la préoccupation du général de Gaulle : la France n'a pas d'armement atomique et il est logique qu'elle attache plus d'importance à la destruction des armements existants qu'à l'interdiction des expériences.

Le général de Gaulle précise que dès lors que la destruction des armements existants serait effectivement en voie de réalisation, pour aboutir complètement dans un délai bien déterminé, la France pourrait suspendre ses expériences.

M. Khrouchtchev se réjouit de cette position.

Le général de Gaulle ne partage pas le point de vue de M. Khrouchtchev en vertu duquel, si les États-Unis et l'Angleterre cessaient leurs expériences alors que la France les continuerait, cette situation équivaudrait à une continuation des expériences nucléaires occidentales : en effet, la France procède à des expériences en toute indépendance. Le président Khrouchtchev n'est pas obligé de le croire, mais c'est là la simple vérité. D'ailleurs, les États-Unis aimeraient mieux que la France ne fît pas d'expériences, car ces expériences pourront conduire la France à disposer d'une puissance autonome.

M. Khrouchtchev dit qu'il est persuadé de l'entière véracité de ce qui vient d'être dit.

Le général de Gaulle insiste sur le fait que la possession de l'armement atomique conférerait à la France la possibilité d'assurer sa défense sans être étroitement dépendante, à cet égard, des États-Unis.

M. Khrouchtchev attache à ces considérations l'importance qu'elles méritent. Il est convaincu que la France poursuit son propre chemin et il en est heureux.

Cependant, il existe une logique dans la lutte et il faut tenir compte du fait que l'U.R.S.S. et la France appartiennent actuellement à des camps opposés. Si dans le domaine de l'arrêt des expériences atomiques, une exception était faite pour la France, l'U.R.S.S. ne peut exclure la possibilité de ce que, même si aujourd'hui il n'y a pas d'accord dans ce domaine entre la France et les États-Unis, un tel accord puisse être réalisé dans l'avenir et secrètement. L'U.R.S.S. respecterait l'accord de cessation de ces expériences, alors que la France pourrait communiquer aux États-Unis et à l'Angleterre le résultat de ses expériences. Il pourrait en résulter une situation où l'U.R.S.S. serait sévèrement punie de sa crédulité.

Cependant, en tant que camarade de guerre des Français, il comprend le souci qu'a la France d'atteindre une parité avec les États-Unis et l'Angleterre dans le domaine de l'armement atomique.

Mais il existe un point qui compte par-dessus tout, c'est le désarmement atomique général.

Le général de Gaulle dit, une fois de plus, que s'il y avait accord pour qu'un désarmement atomique intervienne, il n'y aurait aucune raison pour que la France procédât seule à l'armement atomique, et que tel ne serait pas son désir.

M. Khrouchtchev estime que cette affirmation est importante.

Le général de Gaulle poursuit en disant que cette question le ramène aux problèmes antérieurement discutés relatifs à l'Allemagne. Ces problèmes se posent plus pour l'avenir que pour le présent. Or, c'est en fonction de l'avenir qu'il y a lieu de définir une politique.

La France ne fonde pas pour toujours sa politique sur le traité de l'Atlantique nord, qui a un caractère circonstanciel. Il a expliqué à M. Khrouchtchev pour quelles raisons la France devait et voulait actuellement rester membre de l'O.T.A.N. Il n'est pas certain que les conditions ne puissent changer, notamment en Europe. La possession d'armements atomiques permettrait à la France d'avoir une politique européenne qui ne soit pas nécessairement celle des États-Unis.

Pour le présent, il n'est, bien entendu, pas question pour la France de cesser de faire partie de l'O.T.A.N. et M. Khrouchtchev le sait fort bien. Néanmoins, dès maintenant, il existe une position française particulière au sein de l'O.T.A.N., notamment en ce qui concerne le fait que la France exclut le dépôt sur son sol d'armes atomiques américaines, de rampes de lancement, l'utilisation de la flotte en Méditerranée, l'organisation de la défense aérienne. La France appartient effectivement à l'O.T.A.N., mais à des conditions particulières et ceci à dessein.

Le Général indique qu'il a cru bon d'attirer, en passant, l'attention de M. Khrouchtchev sur ce point.

M. Khrouchtchev déclare que cet aspect n'avait pas échappé à son attention. Le Général doit savoir qu'il le considère avec sympathie.

Il ajoute qu'il est persuadé que seul le Général peut mettre en application une telle politique.

Lors des précédents gouvernements français, il a été amené à constater que la politique française se plaçait strictement dans le sillage de celle des États-Unis, que ce soit au sujet de l'O.T.A.N., du réarmement ou d'un certain nombre d'autres questions importantes.

Il comprend le souci de la France d'atteindre à l'égalité avec ses alliés de l'O.T.A.N. et de procéder à son armement atomique. Il éprouve même de la sympathie à l'égard d'un tel désir.

Par ailleurs, il est intimement persuadé que la France n'est pas un ennemi potentiel de l'U.R.S.S. L'Histoire en a apporté la preuve. Un certain pli a été pris dans les relations mutuelles des deux pays et même s'il y avait en Europe des difficultés majeures, il ne croit pas que les Français et les Soviétiques se retrouvent face à face, œuvrant pour leur destruction mutuelle.

D'ailleurs, une telle conviction procède du bon sens :

En effet, si le destin devait nous être cruel, s'il y avait des guerres, ce n'est pas la possession, par l'un ou l'autre camp, d'un ou de deux milliers de bombes atomiques, qui pourrait influencer une décision. Car, si guerre il y avait, ce serait la plus grande destruction et la plus terrible des guerres. C'est pour cette raison que l'U.R.S.S. ne désire nullement que la France se trouve discriminée dans le domaine de l'armement atomique.

Le général de Gaulle insiste sur le fait que la France veut un accord comportant un réel désarmement atomique. Mais elle entend que l'on commence par la destruction des véhicules et des stocks existants.

M. Khrouchtchev estime que les deux pays peuvent œuvrer sur une telle base en vue d'une coopération efficace.

En ce qui concerne le problème de la destruction des armes atomiques existantes, l'U.R.S.S. est en principe en faveur de cette destruction. Mais des difficultés très concrètes existent dans ce domaine et cette destruction apparaît difficile : en effet, il est possible de cacher les stocks de bombes.

C'est pourquoi l'U.R.S.S. estime nécessaire d'adopter des mesures plus radicales qui comprendraient : l'élimination des fusées, des avions de bombardement, des bases militaires sur les terres étrangères, ainsi que le contrôle des bases de départ des missiles, des aérodromes et des usines produisant ou pouvant produire des fusées, des avions de bombardement et des bombes thermonucléaires.

Le général de Gaulle déclare qu'il est d'accord en ce qui concerne les véhicules atomiques et les rampes de lancement, en tant que seul moyen pratique d'empêcher effectivement l'utilisation d'armes atomiques.

La position française dans ce domaine a été précisée à différentes reprises depuis plusieurs années, et en dernier lieu à Genève par la délégation française.

M. Khrouchtchev constate l'accord des deux pays dans ce domaine et indique les vœux unanimes qui existent dans ce sens dans le monde. Il constate par ailleurs que les autres aspects du désarmement atomique indiqués par le général de Gaulle (voir p. 00) ont été examinés dans le courant de l'entretien.

Il lui semble que le point de vue de son interlocuteur et le sien propre sont, soit à peu près identiques, soit très proches l'un de l'autre.

Le général de Gaulle propose au président Khrouchtchev de se rendre dans la salle voisine avec les ministres soviétiques et français pour examiner avec eux les problèmes de coopération scientifique, économique et culturelle.

IV

Entretien du 25 mars 1960 à l'Élysée
(de 11 h. à 12 h.)

Étaient présents. :

Du côté français : le général de Gaulle, MM. Michel Debré, Couve de Murville, Dejean. *Interprète :* M. Stakhovitch.

Du côté soviétique : MM. Khrouchtchev, Gromyko, Kossyguine, Vinogradov. *Interprètes :* M. Doubinine et un autre membre de la délégation soviétique.

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle indique aux personnes présentes qu'il a eu avec M. Khrouchtchev, sur l'Allemagne puis sur le désarmement, des entretiens utiles et intéressants qui pourraient être poursuivis à Rambouillet. Il propose que soient maintenant examinés, en présence des ministres, les problèmes des relations scientifiques, culturelles et économiques qui ont donné lieu, ces jours derniers, à des entretiens franco-soviétiques.

Sur demande de M. Khrouchtchev, *M. Gromyko* précise qu'un certain nombre de rencontres franco-soviétiques ont, en effet, eu lieu mais qu'il est nécessaire de poursuivre encore les échanges de vues. Cependant, des accords s'esquissent dans un certain nombre de domaines :

— Sur le plan scientifique, M. Emelianov a eu avec les experts français des entretiens intéressants et satisfaisants en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie atomique;

— Dans le domaine culturel, M. Joukov a eu des conversations utiles au cours desquelles les représentants français ont présenté un projet de texte qui pourrait être incorporé dans un communiqué.

M. Kossyguine fait le point de la situation pour ce qui est des pourparlers économiques. Il a vu M. Baumgartner et a examiné avec lui la possibilité de développer les échanges franco-soviétiques, non pas en fonction des fluctuations conjoncturelles à court terme, mais dans une perspective à long terme.

Une telle façon de considérer les choses permettrait à la France de s'assurer des commandes soviétiques stables, et à l'U.R.S.S. de développer les secteurs de son économie qui pourraient permettre l'approvisionnement de la France en fournitures qui lui sont nécessaires.

Des calculs approximatifs laissent espérer que, dans un délai de cinq ans, les échanges franco-soviétiques pourraient être doublés.

En ce qui concerne les fournitures soviétiques, il y aurait lieu d'envisager, non seulement celles de produits traditionnellement vendus à la France tels que le bois et la cellulose, mais également les produits que la France n'achète pas actuellement à l'U.R.S.S., car les acheteurs français connaissent mal les possibilités de production de ce pays.

C'est ainsi que, notamment, l'Union soviétique pourrait fournir à la France des machines et des équipements qui ne sont pas produits actuellement dans les pays de l'Europe occidentale. M. Kossyguine cite, entre autres, les installations pour la coulée continue de l'acier.

S'agissant plus particulièrement du pétrole, M. Kossyguine ne peut se rallier au point de vue, souvent avancé, en vertu duquel le pétrole soviétique n'intéresse pas la France. La consommation de la France représente sensiblement 30 millions de tonnes annuelles. 10 millions de tonnes pourront être fournies d'ici quelques années par le Sahara, et 10 autres par l'Irak où la France a des intérêts. Resteraient à fournir 10 millions de tonnes qui pourraient fort bien provenir d'U.R.S.S.

En échange, l'U.R.S.S. pourrait acheter à la France des pétroliers et des cargos, ce qui contribuerait à assurer une utilisation plus complète des capacités de production des chantiers navals français.

L'U.R.S.S. produit actuellement 144 millions de tonnes de pétrole par an, et l'accroissement annuel est de l'ordre de 15 millions de tonnes.

Il serait heureux que, dans le communiqué qui sera publié à la suite des entretiens du général de Gaulle avec M. Khrouchtchev, mention fût faite des directions envisagées pour le développement des relations commerciales franco-soviétiques et que, d'autre part, un groupe d'experts fût institué qui examineraient dans le détail, dans un délai de deux ou trois mois, la possibilité d'établir un accord commercial valable par exemple jusqu'en 1965.

Le général de Gaulle fait le point de la situation : dans le domaine scientifique, dans le domaine culturel, des possibilités ont été envisagées et des documents sont en préparation.

En ce qui concerne le domaine commercial, il voit bien que la production soviétique est considérable, mais il y a lieu de considérer ce que la France a intérêt à acheter à l'U.R.S.S.

On a surtout parlé de pétrole, ce qui est naturel. La France a déjà acheté à l'U.R.S.S. certaines quantités, certes limitées, de pétrole et un développement de ces achats pourrait être étudié.

Il serait reconnaissant à M. Kossyguine de bien vouloir lui donner des détails plus concrets sur les possibilités d'exportation de l'U.R.S.S. dans les secteurs jusqu'ici mal connus par les acheteurs français.

M. Kossyguine estime que les commerçants français n'ont pas suffisamment prospecté, jusqu'à présent, les possibilités que leur offre le marché soviétique.

Il a d'ailleurs constaté la même chose, il y a trois ans environ, du côté anglais et allemand. Mais actuellement, les acheteurs anglais et allemands sont bien renseignés et fort actifs en U.R.S.S.

Il énumère ensuite les produits suivants qui pourraient donner lieu à des fournitures soviétiques : charbon (anthracite), coke, pétrole, asbeste, coton, cellulose, papier, plusieurs métaux rares, des équipements industriels spéciaux — en particulier pour la coulée continue de l'acier, pour l'industrie pétrolière et gazière —, tracteurs, machines de terrassement, matériel agricole, métaux ferreux et non ferreux, fourrures, certains produits alimentaires (conserves de poisson) et certains biens de consommation.

Pour ces derniers postes, d'ailleurs, les échanges pourraient avoir lieu dans les deux sens.

M. Kossyguine signale, en effet, qu'en général, les capacités de production soviétiques sont exploitées à plein et que dans certains cas où une demande française se manifesterait, il y aurait lieu peut-être, pour l'U.R.S.S., de réorienter vers la France les exportations qui se dirigent actuellement vers d'autres pays.

Il précise également que l'U.R.S.S. serait disposée, au cas où les achats français de pétrole seraient augmentés, à commander en France 12 à 15 grands pétroliers, ainsi qu'un certain nombre de cargos de plus de 10 000 tonnes. Une telle commande, s'étalant sur cinq ou six ans, contribuerait à la fois à assurer un emploi plus complet des capacités des chantiers navals français et, d'autre part, à économiser des devises actuellement utilisées par la France pour l'achat de pétrole dans d'autres régions.

M. Debré manifeste son accord sur le fait qu'il est souhaitable de développer les relations commerciales entre les deux pays et sur l'intérêt qu'il y aurait à considérer ce développement dans une perspective à long terme. Quant aux conditions d'un accord futur, il y aurait lieu de faire des études précises. C'est pourquoi la procédure de la réunion d'un groupe d'experts dans un délai de deux ou trois mois lui apparaît heureuse.

M. Couve de Murville indique que M. Joukov et M. Seydoux ont examiné le développement des relations culturelles et scientifiques. De nouveaux échanges de missions ont notamment été envisagés portant, en particulier, sur l'océanographie, l'étude du cancer, de la leucémie, etc.

Dans le domaine nucléaire, MM. Emelianov et Perrin ont examiné la possibilité d'un échange de stagiaires. Ils se rencontreront de nouveau le 31 mars pour une mise au point.

Le général de Gaulle déclare qu'il serait heureux de voir se développer les relations franco-soviétiques dans les différents domaines évoqués lors de la présente réunion. En effet, le domaine scientifique est essentiel. Le Général se demande si, outre ce qui a déjà été évoqué, des échanges portant sur l'expérience acquise, de part et d'autre, en ce qui concerne l'organisation sanitaire et hospitalière ne seraient pas utiles.

S'agissant des relations culturelles, il estime très souhaitable l'accroissement des échanges de professeurs, de stagiaires, d'étudiants, qui est susceptible de favoriser l'interpénétration des idées. Il juge très intéressantes également des relations plus étroites dans les domaines théâtral, cinématographique et artistique.

Pour ce qui est de l'économie, la France est prête, en principe, à développer ses relations commerciales avec l'U.R.S.S., relations qui, jusqu'à maintenant, ont d'ailleurs été heureuses, les accords conclus ayant été scrupuleusement respectés par les deux parties.

La vraie difficulté résiderait dans le problème du pétrole que la France produit en quantité croissante au Sahara. Elle doit tenir compte également de ses intérêts en Irak et des courants commerciaux établis avec les pays occidentaux.

Il manifeste son intérêt pour ce qui a été dit par M. Kossyguine au sujet de la possibilité d'explorer d'autres secteurs de production en U.R.S.S.

M. Khrouchtchev estime que l'échange de vues a été utile, que le développement des échanges commerciaux est une bonne chose, mais qu'il y a lieu d'observer que, jusqu'à présent, l'on n'a exprimé que des vœux. Or, le commerce ne peut se développer que s'il y

a des besoins effectifs. Pour l'U.R.S.S., le commerce avec la France est une chose utile certes, mais non indispensable, car l'économie soviétique connaît dès maintenant le plein emploi et dispose de toutes les matières premières nécessaires.

M. Khrouchtchev considère que le développement des relations économiques est surtout important en tant qu'élément facilitant l'accord politique. Encore faudrait-il que des efforts fussent faits de part et d'autre.

Pour ce qui est d'un accord à long terme, il partage l'avis de ceux qui estiment qu'il serait souhaitable, mais il se garderait bien d'insister, n'étant après tout à Paris que partie invitée.

Le général de Gaulle prend bonne note de ce qui a été dit. Les échanges et les contacts culturels ont une très grande importance. Les hommes, en effet, sont dominés par l'esprit. Quant aux relations commerciales, le Général partage le sentiment de M. Khrouchtchev : plutôt que de la satisfaction de besoins formels du côté français, il s'agit d'un cheminement vers une meilleure entente politique.

En tout état de cause, la France n'a pas présenté de demande d'accord à long terme.

La meilleure procédure lui semble être de faire examiner le problème en détail par des experts.

Tel est également le point de vue de *M. Khrouchtchev.*

V

Entretien entre le général de Gaulle et M. N. Khrouchtchev
le 1er avril 1960 à Rambouillet, (10 h. - 12 h. 15)

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle. — Puisque j'ai l'avantage de vous avoir ici chez moi, je vous annonce que la deuxième bombe atomique française, celle-là de petites dimensions, a explosé aujourd'hui au Sahara à 6 heures du matin [1].

M. Khrouchtchev. — Un correspondant américain m'a demandé, le 30 mars, si je savais que la France avait fait exploser sa deuxième bombe atomique. Je lui ai répondu que je n'en savais rien.

Le général de Gaulle. — Il n'était pas exact que la bombe eût déjà éclaté. Je comprends que ni les Russes, ni les Américains, ni les Anglais ne se félicitent de cette explosion; dans un certain sens, les Français non plus, d'ailleurs. Très sincèrement, nous désirons un arrangement sur l'ensemble du désarmement pour en finir avec tous ces dangers et toutes ces dépenses.

M. Khrouchtchev. — Je vous remercie de si bien comprendre notre attitude. Nous comprenons votre joie, nous aussi. Nous l'avons éprouvée un jour. Néanmoins, il y a eu une évolution dans les pourparlers sur l'arrêt des expériences nucléaires, ce qui nous prive de la possibilité de vous féliciter. Nous désirons sincèrement que nos efforts aboutissent à un accord sur le désarmement qui serait dans l'intérêt de tous les peuples.

Le général de Gaulle. — Nous le souhaitons aussi, d'autant plus qu'un pays comme le mien ne dispose pas actuellement de ressources illimitées et les armements nucléaires coûtent bien cher !

[1] L'explosion avait eu lieu au polygone de tir de Reggane. Elle était trois fois moins puissante que celle du 13 février (Sur cette dernière, voir ci-dessus le n° 70, note). Pour des extraits du *Livre blanc* publié par le C.E.A. et relatifs à ces deux explosions, voir l'*Année politique 1960,* p. 665-666.

M. Khrouchtchev. — Il vaudrait tellement mieux s'entendre pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous avons une grande expérience en la matière, dont pourraient profiter tous les pays.

Le général de Gaulle. — Je suis d'accord avec vous sur ce point. Nous sommes prêts à coopérer, dans la mesure où vous-mêmes le désireriez, pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous sommes prêts à le dire et à le publier.

M. Khrouchtchev. — Nous sommes heureux de cette déclaration. Il peut y avoir, néanmoins, des empêchements pour la France. Je crois savoir qu'elle fait partie d'une organisation, dans le cadre de l'O.T.A.N., qui met en commun les résultats acquis au cours des expériences atomiques. Je ne sais pas exactement ce qu'est cette organisation, mais je sais qu'elle existe. Néanmoins, s'il n'y a pas d'obstacle pour vous, nous serions très heureux de coopérer dans ce domaine.

Le général de Gaulle. — Il n'y a pas, à proprement parler, d'organisation de cette sorte. Nous avons l'Euratom, qui a été créé il y a plusieurs années, avant que je ne revienne, et qui groupe six pays : la Belgique, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Hollande, le Luxembourg et la France. Jusqu'ici, cette organisation n'a pratiquement servi à rien. En tout cas, elle ne nous empêcherait nullement de collaborer avec la Russie pour l'utilisation pacifique de l'atome. Au demeurant, les utilisations militaires ne relèvent nullement de l'Euratom, ne serait-ce que parce que nous ne désirons point que l'Allemagne soit dotée d'armement atomique.

M. Khrouchtchev. — Nous serions très heureux que la France participât avec nous à cette entreprise. Non seulement nos deux pays en retireraient de grands avantages, mais encore cela créerait un meilleur fondement pour les relations internationales.

Le général de Gaulle. — Si le président Khrouchtchev veut traiter d'un sujet particulier, je suis prêt à l'écouter. Quant à moi, je propose que nous parlions maintenant de l'Afrique.

M. Khrouchtchev. — Je voudrais tout à l'heure exposer notre position sur l'Allemagne afin que le président de Gaulle la connaisse plus complètement. Naturellement, je suis prêt à écouter ce qu'il aurait à me dire sur l'Afrique.

Le général de Gaulle. — M. Khrouchtchev sait dans quelles conditions nous, Français, avons abordé l'Afrique. C'est depuis fort longtemps que nous avons des relations avec elle, d'abord avec sa côte méditerranéenne, c'est-à-dire avec ce qui constituait l'Empire ottoman sur la rive sud de la Méditerranée : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, l'Égypte. Et cela, depuis bien des siècles. Pour l'Afrique noire, au sud du Sahara, nous y avons pénétré aussi depuis très longtemps. Il y a trois cents ans, par exemple, que nous sommes au Sénégal. Peu après le début du XIXe siècle, nous sommes entrés dans l'ère des conquêtes proprement dites. Vers cette époque, tout le monde s'est mis en route : les Anglais et les Français vers l'Afrique, les Russes vers l'Asie. Les grandes puissances se sont étendues. C'est ainsi que nous avons constitué, pendant le XIXe siècle et le début du XXe, notre nouvel Empire. Nous l'avons gardé jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Mais celle-ci a changé toutes les conditions. Elle a entraîné des bouleversements et une volonté générale d'affranchissement parmi les pays d'Afrique. Nous ne nous y sommes pas opposés et nous ne nous y opposons pas. Au contraire, nous y sommes favorables. Nous voulons, néanmoins, que cet affranchissement se fasse non pas contre nous, mais, dans la mesure du possible, avec nous, afin que ces pays ne soient pas abandonnés à eux-mêmes. Tel est l'essentiel de notre politique africaine. C'est ainsi que nous avons entrepris la Communauté, constituée par un ensemble de la France et de l'Afrique noire, avec Madagascar, dont l'indépendance de certains de ses membres se réalise avec notre accord. Nous avons reconnu, déjà, l'indépendance du Maroc et de la Tunisie. Ce ne sont pas des pays avec lesquels il est facile de traiter, car ils sont jeunes et susceptibles. Mais loin de nous l'idée d'attenter à leur libre disposition d'eux-mêmes.

Naturellement, cette évolution n'a pas été aussi idyllique que pourrait le donner à croire le résumé que j'en fais. Elle n'a pas été sans secousses. Telle est cependant la direction d'ensemble de la politique française, et la France n'y reviendra pas.

Il y a enfin l'Algérie. Vous êtes en quelque sorte privilégié si je vous en parle, car nous n'aimons pas en parler avec des étrangers. Il s'agit là, en effet, d'une affaire française et algérienne. Mais le monde étant ce qu'il est, et compte tenu de notre désir d'avoir avec la Russie de bonnes relations, je veux vous en parler franchement. Il y a encore, à l'heure actuelle, bien qu'elle ait beaucoup diminué, une insurrection en plusieurs points de l'Algérie. Ce n'est pas la première fois. Il y en a eu plusieurs depuis la conquête. Mais celle qui sévit actuellement est grave et prolongée. Je considère comme nécessaire que l'Algérie ait un destin nouveau. J'y suis résolu et le gouvernement que j'ai assumé ne l'est pas moins. Voilà pourquoi j'ai dit, au mois de septembre, que si les insurgés le voulaient, ils pourraient se mettre d'accord avec nous pour un cessez-le-feu. Tous les Algériens seraient ensuite consultés pour décider librement de leur destin : ou bien se séparer de la France, et cela même nous l'accepterions, ou bien devenir des Français comme les autres, et nous l'accepterions aussi; ou bien devenir « l'Algérie algérienne », avec son gouvernement, mais étroitement liée à la France à tous les égards utiles.

Ces propositions sont entièrement sincères. La France a tout intérêt à ce que cette question soit résolue à fond et réellement. Elle n'en a aucun à maintenir la rébellion ou à la faire renaître. Nous avons autre chose à faire. Nous voulons donc que l'Algérie soit mise à même de se prononcer et de faire son choix dans la liberté. La solution politique est l'affaire des Algériens eux-mêmes. Mais quelle qu'elle soit, nous la voulons nette, pour apporter un règlement définitif. En l'occurrence, il n'y a, pour la France, que deux voies imaginables : réprimer indéfiniment, ce dont nous ne retirerions aucun avantage, ou laisser la liberté de choix et c'est à cela que nous sommes résolus.

Je dois dire, et on le sait, qu'à mon avis, cela finira par un gouvernement algérien associé avec la France. Je sais aussi que cela est fort difficile à organiser. En effet, la situation en Algérie est très compliquée. D'abord, il n'y a jamais eu d'État. Ce territoire a été occupé successivement par les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes, les Turcs et enfin par les Français. Il y a eu un État au Maroc, en Tunisie, en Égypte. Il n'y en a jamais eu en Algérie. Elle n'est qu'une poussière d'hommes, sans cadres valables. Ensuite, il y a au moins un million de Français installés là depuis longtemps, qui ont des terres et des emplois, qui y travaillent et qui, contrairement à ce que l'on pense souvent, sont pour la plupart de petites gens. Ils sont sur place et ils ont le droit d'y rester comme les autres. Enfin, il y a un très grand nombre de musulmans qui veulent rester avec la France, en partie par raison, et parfois, par sentiment. La solution n'est donc pas facile. En tout cas, elle est impossible tant que l'insurrection durera. Voilà pourquoi les combats doivent cesser. C'est la première condition pour permettre une solution.

Si la France se retirait, je sais pertinemment que l'Algérie serait plongée dans le chaos, dans la misère et dans l'incapacité complète de faire quoi que ce soit. Peut-être dans un quart de siècle la situation serait-elle différente ? Actuellement, il en serait ainsi. En outre, l'Algérie deviendrait aussitôt l'objet d'une rivalité et peut-être d'une guerre entre l'Est et l'Ouest. Je tenais à vous dire tout cela pour que vous sachiez exactement ce qu'il y a dans ma pensée.

M. Khrouchtchev. — Je vous remercie beaucoup de la sincérité avec laquelle vous m'avez exposé votre position.

Le général de Gaulle. — M. Khrouchtchev se rend bien compte, certes, que cette position, qui est la mienne et celle du gouvernement, n'est pas celle de tous les Français. Car, dans cette affaire, où il y a beaucoup d'intérêts et de passions, les avis ne sont pas tous les mêmes. Mais la France, elle, a choisi cette politique et rien ne l'en fera changer.

M. Khrouchtchev. — Je comprends parfaitement ce que vous me dites et je vous en remercie. Je crois savoir qu'il existe, à l'intérieur de votre pays, des difficultés pour l'application de cette politique, qui est la vôtre et celle du gouvernement. Vous avez sans aucun doute remarqué quelle a été notre attitude. Depuis que la situation s'est aggravée

et qu'il y a la guerre, nous avons toujours été extrêmement réservés, afin de ne pas rendre la situation plus délicate pour la France et de lui faciliter un règlement de l'affaire. Je me rends très bien compte du fait que, si la France perdait l'Algérie, un de ses alliés occuperait sa place. Pour dire les choses brutalement, nous préférons la France et nous souhaitons qu'elle établisse sur de nouvelles bases ses relations avec l'Algérie afin de liquider la guerre. Vous savez que notre sympathie va à tous les peuples qui aspirent à l'indépendance et à l'autodétermination. Nous croyons, néanmoins, que la France a laissé passer des possibilités de régler cette affaire à cause de l'indécision de sa politique. Celle-ci a conduit à prolonger la guerre. Chaque jour, chaque année, aggravent la guerre et rendent plus difficile la solution que souhaite la France.

Le général de Gaulle. — Pour ce qui est de la guerre, je vous dis tout de suite qu'elle ne s'est pas aggravée. Depuis deux ans, elle s'est beaucoup affaiblie et continue à s'affaiblir. Cela ne tranche d'ailleurs pas la question politique.

M. Khrouchtchev. — Le gouvernement que je représente et moi-même, nous avons déclaré à plusieurs reprises que nous étions satisfaits de votre dernière déclaration [1]. À nos yeux, elle représente une base de négociation, elle peut liquider la guerre et amener une solution entre la France et l'Algérie. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avions même envisagé, dans la mesure du possible, une certaine action de notre part, qui aurait consisté à offrir nos services pour faciliter la tâche de la France et de l'Algérie. Je suis en mesure de vous dire que, quelques jours avant mon départ pour la France, le gouvernement algérien a effectué certaines tentatives pour entrer en contact avec nous et nous demander de contribuer à la solution.

Le général de Gaulle. — Je suis contrarié de ce que M. Khrouchtchev parle du problème comme s'il se posait entre la France et l'Algérie. Il y en a un, mais c'est entre la France et certains Algériens. Pour ce qui est de l'Algérie dans son ensemble, la question est beaucoup plus compliquée. Il n'y a pas que des rebelles, il y a beaucoup de gens qui vivent d'une façon normale et en accord avec la France. Quant à ce que vous appelez le gouvernement algérien, il n'y en a pas. Il y a seulement des gens qui disent qu'ils le sont. Ils ne le sont pas, ils ne sauraient l'être. La France ne reconnaît aucun gouvernement algérien, en tout cas pas celui-là. Peut-être un jour y en aura-t-il un, qui représentera la libre volonté des Algériens. C'est possible. Mais que quelques personnages, issus de l'insurrection, se proclament « gouvernement algérien », cela ne correspond à aucune réalité et cela, au surplus, complique le problème.

M. Khrouchtchev. — Je comprends la position du président du gouvernement français. Les difficultés n'en diminuent pas pour autant, car il y a une lutte armée et donc une guerre. Nous sommes mal informés sur la situation intérieure de l'Algérie, mais la presse nous dit qu'un gouvernement, ou un soi-disant gouvernement, dirige ceux qui combattent la France les armes à la main. J'entends bien que tous les Algériens ne soutiennent pas la guerre et qu'ils n'y participent pas tous. En outre, je sais qu'il y a un million de Français en Algérie. Il n'en existe pas moins un fait réel : une lutte qui dure depuis cinq ou six ans. Nous avons été informés, je ne sais si cela correspond à la réalité, que ce « gouvernement », comme il se nomme, avait envoyé des représentants et cherché à entrer en contact avec le gouvernement français pour entamer des négociations. La France aurait refusé cette rencontre. Elle avait fait ses propres propositions qui, pour autant que je sache, se ramenaient à ceci : des négociations pourraient avoir lieu quand un cessez-le-feu serait intervenu. Il en résulterait des difficultés pour une solution éventuelle.

Le général de Gaulle. — Celui qui avait proposé des négociations, c'était moi. J'avais proposé, en effet, que les dirigeants de l'insurrection viennent discuter avec nous des conditions d'un cessez-le-feu. Ils ne sont pas venus. Ils voulaient que je les bâtisse en représentants du peuple algérien et que je négocie avec eux l'avenir de l'Algérie, ce qui eût été contraire à l'autodétermination. Ce n'est ni à moi, ni à eux, qu'il appartient de

[1] Du 16 septembre 1959. Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

décider de l'avenir de l'Algérie; cette décision incombe à l'ensemble des Algériens. Mais il faut que cessent la lutte et les assassinats.

M. Khrouchtchev. — Je comprends votre position. Il m'est par contre difficile de parler de la mienne, car je ne suis ici le représentant de personne, je ne suis dans cette affaire qu'un particulier. Je tiens néanmoins à répéter que nous n'avons pas reconnu le gouvernement algérien et que nous n'avons pas de relations avec lui. Nous n'avons que des contacts fortuits : il arrive, en effet, que des membres de ce « gouvernement » viennent exposer leur point de vue à nos ambassadeurs dans les pays où ce « gouvernement » est représenté. C'est la seule connaissance que nous ayons de ce « gouvernement » et de ces rebelles.

Le général de Gaulle. — Je voudrais faire ressortir ceci. Quand on parle de la guerre en Algérie, il faut savoir qu'il y a beaucoup plus de musulmans que de Français qui sont tués par les insurgés. S'il y a quelques combats, il y a surtout des assassinats. Les musulmans assassinés sont dix fois plus nombreux que les Français. Il s'agit en réalité d'une guerre civile. Une longue discussion sur ce point entre nous n'aurait guère d'objet. Je tenais simplement, étant donné les relations qui vont s'établir entre nous, je l'espère, à m'expliquer franchement avec vous. Au demeurant, je ne vous demande rien. Je désirais simplement que vous sachiez ce que je pense.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de m'entretenir avec vous de l'ensemble des pays arabes. Estimez-vous possible qu'un jour, l'ensemble des pays européens ait une attitude — je ne veux pas dire une politique — commune à l'égard des Arabes ?

M. Khrouchtchev. — Si vous me le permettez, je voudrais d'abord vous exposer de nouveau quelques-unes de mes idées sur l'Algérie. Je le répète, nous comprenons qu'il soit très difficile de trouver une solution. Apparemment, celle-ci demandera du temps. Mais je voudrais vous assurer que nous ne souhaitons nullement nuire à la Communauté française. Nous avions proposé nos bons offices, s'ils pouvaient être utiles, pour mettre fin aux hostilités, et régler la question sur la base de votre déclaration. Vraisemblablement, le temps n'est pas encore mûr. Nos bons offices ne seraient pas utiles, étant donné que nous n'avons pas la même interprétation que la vôtre et que, selon nous, il y a deux parties, bien que nous sachions que beaucoup de musulmans sont du côté des Français. Il n'en reste pas moins qu'il y a une guerre. Si je dis que nos efforts ne seraient pas utiles, c'est qu'ils ne sont pas acceptables pour la France, ni pour l'autre partie qui organise la lutte contre celle-ci. Selon la presse, les rebelles qui mènent la guerre ont accepté votre déclaration; mais les conditions que vous mettez au cessez-le-feu et aux élections, alors que le pouvoir réel en Algérie est entre les mains des militaires, leur ont fait craindre que le règlement soit tel qu'ils ne puissent pas se prononcer et que les Algériens ne soient pas en mesure d'exprimer librement leur volonté. Ils ont donc continué à faire la guerre. Dans ces conditions, outre le désir que nous avons de voir le problème résolu dans la justice, nous n'avons rien à proposer, car le temps n'est pas mûr. Je crains néanmoins que la lutte ne se prolonge et qu'elle ne cause un grave préjudice à la France.

Le général de Gaulle. — Je prends note de cette déclaration de M. Khrouchtchev.

M. Khrouchtchev. — Il m'a été extrêmement précieux d'entendre un exposé exact de votre position.

Le général de Gaulle. — Je vous avais posé une question au sujet des Arabes. Malgré les différences, tous ces gens ont des analogies, que ce soit à l'Ouest, au Maroc, en Tunisie, en Libye, ou à l'Est, en Irak, en Jordanie, en Égypte, en Syrie, en Arabie séoudite. Je vous demande donc ceci : une attitude commune envers tous les Arabes est-elle possible de la part de l'Europe, et cela veut dire, notamment, de la part de la France et de la Russie ? Pourrions-nous avoir envers eux une même manière d'être, je ne dis pas politique, mais pratique, par exemple à l'égard de leur développement ?

M. Khrouchtchev. — Pour parler concrètement, que pourrait-il y avoir de commun dans l'attitude de l'Europe devant le monde arabe, en ce qui concerne l'aide économi-

que ? S'il s'agit de coordonner nos activités dans ce domaine, je crois que c'est possible. Nous avons d'ailleurs déclaré que si nos pays se mettaient d'accord sur le désarmement, ils pourraient consacrer un certain pourcentage des économies ainsi réalisées à aider les pays insuffisamment développés, et coordonner leur aide non seulement aux pays arabes, mais encore à tous ceux qui pourraient en avoir besoin. Dans ce domaine, nous sommes prêts à collaborer avec la France et avec d'autres pays qui le désireraient, en nous servant des économies réalisées par le désarmement.

Il y a un autre aspect : celui de la vente d'armes aux pays arabes et, en général, à d'autres pays. Nous en avions parlé avec les Anglais en 1955. Nous étions tout disposés à signer un accord qui aurait interdit les ventes d'armement au Proche-Orient. Il n'était question alors que de cette zone, mais nous étions prêts à l'élargir, à condition de ne pas restreindre l'interdiction à l'Union soviétique et aux pays socialistes. Dans notre esprit, il aurait dû y avoir une interdiction générale, s'appliquant à l'une et l'autre parties, puisqu'il s'agissait de deux camps. Une telle décision eût été fort utile. Or, l'Angleterre nous a fait alors une proposition qui manquait d'impartialité : elle voulait nous interdire de vendre du matériel de guerre à l'Égypte, à la Syrie et au Yémen. Nous vendions en effet des armes à l'Égypte et nous avions des négociations avec le Yémen. Lloyd nous a déclaré qu'un petit oiseau lui avait susurré à l'oreille que de telles tractations avaient lieu. Je lui ai répondu que c'était exact, mais que les vols entiers d'oiseaux nous apprenaient que l'Angleterre vendait des armes à la Turquie, à l'Irak, à l'Iran, etc. Nous aurions été d'accord pour ne plus vendre d'armes à l'Égypte et à la Syrie à condition que l'Angleterre n'en vendît point à la Turquie, à Israël, à l'Irak (c'était avant la révolution), etc. L'Angleterre n'a pas accepté. Nous avons donc refusé de prendre un tel engagement, alors que l'Angleterre aurait continué à livrer des armes à nos ennemis éventuels. C'était un manque total de réalisme. Toutefois, s'il était proposé aujourd'hui de renouveler ces négociations sur une base plus large, nous l'accepterions volontiers, car cela servirait à la pacification et à la détente.

Le général de Gaulle. — Je note avec intérêt ce que vous dites. D'abord, pour ce qui est de l'aide aux pays sous-développés dans leur ensemble, vous déclarez que l'Union soviétique serait prête à consacrer à cette aide un certain pourcentage des économies réalisées grâce au désarmement, en collaboration avec d'autres pays. Je crois que c'est quelque chose d'important, car si nous pouvons aider au développement des pays insuffisamment développés, nous diminuons d'autant les risques de guerre. En outre, si nous pouvions amorcer le début d'une coopération pratique entre l'Est et l'Ouest, ce serait là un élément capital pour la détente. D'autre part, je retiens avec non moins d'intérêt ce que vous avez dit des livraisons d'armes aux pays qui n'en fabriquent pas eux-mêmes. Ce serait là un sujet qu'il faudrait placer à l'ordre du jour de la Conférence au sommet.

M. Khrouchtchev. — J'en suis tout à fait d'accord, il serait très utile d'échanger nos vues à ce propos.

Le général de Gaulle. — Nous faisons tous beaucoup pour les pays insuffisamment développés. Nous savons que la Russie apporte une aide considérable à beaucoup de pays, à la Chine entre autres, que les États-Unis donnent de l'argent et une aide en nature à beaucoup de monde; que la France fait beaucoup dans la mesure de ses moyens, en particulier en Afrique; que l'Angleterre fait quelque chose aussi. Nous le faisons néanmoins tous un peu les uns contre les autres. Il n'est certes pas possible qu'une telle pratique cesse aussitôt et que l'on s'oriente entièrement dans un autre sens. Pourtant, si l'on commence à faire quelque chose en commun, ce sera déjà beaucoup. On pourrait choisir, par exemple, des sujets déterminés ou encore une région limitée, comme celle du Nil. Peut-être pourrions-nous joindre nos efforts pour lutter contre certaines maladies dans certains pays ? Il serait très important que quelque chose pût être fait en commun par l'Est et l'Ouest. Ce serait le début d'une coopération.

M. Khrouchtchev. — Notre gouvernement accepterait volontiers une telle collaboration.

Le général de Gaulle. — M. Khrouchtchev connaît bien la Chine, moi pas. En dehors de toute rivalité politique, car la France ne se propose pas d'entretenir une rivalité politique avec la Russie soviétique à l'endroit de la Chine, quel sera à votre avis le développement de celle-ci ? Où va la Chine ? Que vaut-elle ?

M. Khrouchtchev. — Son développement économique est assez intense. En agriculture comme dans l'industrie, elle a de grands succès en suivant la ligne socialiste. Nous constatons même que la Chine avance à pas de géant. Nous l'aidons beaucoup. Elle nous paie assez régulièrement. Nous lui apportons une aide technique, culturelle, etc. Au fond, nous lui fournissons tout ce dont elle a besoin. Nos relations avec elle sont très bonnes.

Le général de Gaulle. — Mais où va-t-elle ? Quand apparaîtra une Chine nouvelle et très puissante, qu'arrivera-t-il, du point de vue du monde ?

M. Khrouchtchev. — Son développement est le même que celui des autres pays pour ce qui est de la culture, de la technique et de l'économie. Je sais, par la presse, qu'en Occident, l'on s'inquiète. La Chine, dit-on, est surpeuplée et sa population augmente encore. Un jour, elle sera amenée à déferler au dehors. Nous considérons différemment les choses. Certes, la Chine éprouve des difficultés, mais elle possède beaucoup de terres inexploitées. En particulier, le long de sa frontière avec la Sibérie, il y a d'immenses étendues de terres vierges et dépourvues de populations. Celles-ci se concentrent dans le Sud et le long des grands fleuves. Aujourd'hui, grâce aux travaux de régularisation des eaux et d'irrigation, il devient possible de mettre d'immenses ressources agricoles au service de la population. Les questions d'alimentation qui se posent à tous les pays se posent aussi à la Chine. Elle les résoud de même. Nous la considérons avec compréhension et sérénité, bien que notre frontière avec la Chine ait plusieurs milliers de kilomètres de long. La normalisation de ses relations avec les pays qui ne la reconnaissent pas traîne en longueur et leur porte préjudice. Il serait utile que ces relations deviennent normales et que la Chine occupe sa place. Elle existe, elle est la Chine, et on ne peut pas l'ignorer. Il lui est difficile de nourrir sa population, mais ses difficultés ne sont pas plus grandes que celles de l'Inde. Je me suis rendu deux fois en Inde et je suis très optimiste quant à ce pays. Quand elle aura renoncé au soc en bois, qu'elle mécanisera son agriculture et irriguera ses terres, sa position géographique lui permettra d'avoir trois récoltes par an.

Le général de Gaulle. — Pour ce qui est de la Chine, un pays occidental, l'Angleterre, a des relations officielles avec elle. Pourtant, cela n'arrange guère les choses, car il n'y a pas de vrais rapports entre ces deux pays. Je voudrais attirer votre attention sur un fait remarquable : c'est la crainte qu'éprouvent les Africains et les Malgaches devant les Asiatiques et particulièrement devant les Chinois et les Indiens. Ils pensent que l'Afrique est vide et qu'un jour, cette Asie va se déverser sur elle. Chaque fois que les Africains voient s'établir une colonie d'Indiens ou de Chinois, et il y en a déjà beaucoup, ils en sont inquiets.

M. Khrouchtchev. — Des représentants africains m'ont fait part de ces appréhensions à la réception de l'Élysée. Ils connaissent bien mal la Chine et ne comprennent pas comment se développent les forces de la société et les moyens de production. Prenez un exemple : autrefois, l'agriculture devait non seulement nourrir les hommes mais encore les vêtir et les chausser; à présent, la chimie se charge de leur fournir vêtements et chaussures, et de meilleure qualité. Je vois des possibilités illimitées dans l'avenir de la science, de l'agriculture et de la biologie. Si nous nous entendons et si nous excluons la guerre, si nous développons nos forces matérielles et intellectuelles, nous élèverons à une grande hauteur le niveau de vie, la science et la culture et nous aboutirons à des conditions d'abondance pour tous les peuples.

(M. Khrouchtchev donne des exemples de rendement par hectare en blé et en maïs et des possibilités grandioses qu'ouvre à l'humanité l'utilisation de l'engrais).

C'est avec le plus grand optimisme que je regarde l'avenir. Nos réserves sont colossales et nous vous invitons à les considérer en partie comme françaises.

Le général de Gaulle. — Sans vouloir vous faire de compliments, ni adhérer à toutes vos thèses, je suis frappé par l'ampleur de vos vues. Pour ce qui est de l'alimentation, il est en effet scandaleux qu'il existe des excédents d'une part et des pénuries de l'autre. Cela pose à l'humanité une grande question d'organisation. Il incombe aux grandes puissances de s'en occuper ensemble.

M. Khrouchtchev. — Je salue une telle attitude. Dans les pays socialistes, nous réglons avec succès ces questions et faisons en sorte que nos économies deviennent complémentaires. Il serait de la plus grande utilité pour l'humanité que l'on pût élargir cette entraide au-delà de la coopération du camp socialiste et que les pays socialistes et les capitalistes pussent mettre en commun leurs ressources. Cependant, les relations sont tellement tendues à l'heure actuelle et l'intolérance est telle envers les structures d'autrui que cela conduit à de l'aveuglement et qu'une solution devient impossible, alors qu'elle devrait être possible dans l'intérêt de tous les peuples.

Le général de Gaulle. — Il faut organiser la coopération et, pour cela, commencer par le commencement. M. Khrouchtchev sait que la France y est favorable, et d'autant plus que je crois, sans que vous soyez de mon avis, que plus le temps passe et plus les différences entre les régimes s'atténuent. Il y a eu, du côté des pays que vous appelez capitalistes, des changements radicaux. Quand j'étais jeune, la bourgeoisie vivait principalement de ses revenus. Aujourd'hui, chacun vit de ce qu'il gagne, ou à peu près. Il en est ainsi même pour les grands chefs d'entreprises. Du côté des pays dits socialistes, avec le temps, plus ils arriveront à leur développement et plus ils seront amenés à faire sa part à la liberté. J'estime donc que les différences ne vont pas s'aggraver et que l'aversion ne deviendra pas plus grande. Rien ne nous empêche de commencer dès maintenant une coopération, mais il faut agir progressivement et pratiquement.

M. Khrouchtchev. — Il y a entre nous des différences d'interprétation que nous n'avons pas besoin d'approfondir. Mais je suis d'accord avec vous sur ce fait qu'il y a une certaine évolution et que des changements se produisent. Je les ai observés de mon vivant. Je pense que, dans l'avenir, nous devrons trouver un langage commun pour rechercher une coopération économique. Quant à la liberté et à l'interprétation qu'il convient de lui donner, je dois dire que vous-même et les autres représentants de l'Occident, vous connaissez très mal nos conditions sociales, politiques et démocratiques. Bien des choses sont artificielles dans votre représentation. Les émissions de radio, par exemple, destinées à nos oreilles, diffusent une propagande si éloignée de la réalité que chez nous les gens en rient. Notre peuple en effet, et ceux des pays socialistes, jouissent de toutes les libertés démocratiques dans le sens le plus large. Mais ce n'est pas là entre nous matière à discussion. Coopérons, rencontrons-nous le plus souvent possible, et pas seulement entre chefs d'État. Que les simples gens se voient et se connaissent. Ainsi, on se comprendra mieux.

Le général de Gaulle. — Très bien ! Au début de notre entretien, il me semble que M. Khrouchtchev avait exprimé le vœu de reparler de l'Allemagne.

M. Khrouchtchev. — J'aimerais, en effet, vous faire comprendre exactement à quoi nous voulons arriver sans porter préjudice aux pays avec lesquels nous avons combattu contre l'Allemagne et avec lesquels nous avons des divergences. Je voudrais vous exposer ma position sur l'Allemagne de l'Ouest et sur l'Allemagne dans son ensemble en vue de trouver une solution sans aggraver la situation, mais au contraire en l'améliorant. Certes, il doit être possible de régler la question sans nuire à nos relations avec nos anciens alliés. Avec le chancelier Adenauer, par contre, il est exclu de ne pas envenimer les choses.

(Il est convenu de reprendre l'entretien après le déjeuner).

VI

Entretien du général de Gaulle et de M. Khrouchtchev.
Rambouillet, 1er avril 1960 (15 h. à 16 h. 20)

Personnes présentes :
Du côté français : le général de Gaulle.
Du côté soviétique : M. Khrouchtchev.
Interprètes : M. Stakhovitch et M.I. Boussarov.

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle fait approuver par son interlocuteur le programme de travail de l'après-midi. Le président Khrouchtchev avait exprimé l'intention d'en consacrer une partie à une discussion approfondie du problème allemand.

M. Khrouchtchev rappelle que la France et l'U.R.S.S. se sont retrouvées unies contre l'Allemagne au cours de deux guerres et expose son point de vue sur la solution du problème allemand.

Il commence par la question la plus difficile, celle de la réunification soulevée par M. Adenauer, qui estime que la solution du problème allemand consiste à réunir les deux États en un seul. L'U.R.S.S. comprend ceux qui désirent la réunification mais estime qu'il s'agit là d'un problème intérieur allemand. Il est de fait qu'il existe actuellement sur le territoire allemand deux États, l'un à structure capitaliste et l'autre à structure socialiste, ce qui rend la réunification bien difficile. L'absorption de l'un des États par l'autre est impensable, la conciliation entre eux n'est guère possible.

Des propositions ont été faites du côté oriental pour constituer une confédération avec conservation de part et d'autre des deux structures sociales et politiques existantes. D'autre part, toute solution à laquelle pourraient arriver les Allemands ne soulèverait pas d'objections mais, d'un point de vue concret, il n'apparaît cependant pas qu'une telle possibilité d'entente existe : ni l'une des parties, ni l'autre n'a l'intention d'abandonner son régime actuel.

L'Union soviétique, qui veut tenir compte des réalités, désire conclure un traité de paix avec les deux Allemagnes. Le président Khrouchtchev connaît la position du chancelier Adenauer à ce sujet. Celui-ci ne veut pas d'une telle solution. Par contre, la République démocratique allemande l'accepterait. M. Khrouchtchev serait heureux de voir ses alliés dans la dernière guerre user de leur influence auprès de leur alliée actuelle, l'Allemagne fédérale, pour arriver à la signature d'un traité de paix avec les deux Allemagnes.

Si, cependant, ceci n'était pas possible, M. Khrouchtchev serait heureux de voir la France comprendre que l'U.R.S.S. doit poursuivre pour son compte la conclusion d'un traité de paix avec la République démocratique.

M. Khrouchtchev évoque ensuite une solution intermédiaire. Étant donné que, dans l'état actuel des relations entre l'Est et l'Ouest, il est difficile d'arriver à un accord sur cette délicate question et que l'U.R.S.S. ne désire pas augmenter la tension internationale, on pourrait imaginer un accord temporaire sur le régime de Berlin-Ouest, régime qui se baserait, non pas sur les conditions adoptées après la capitulation de l'Allemagne, mais sur les conditions concrètes existant actuellement. On pourrait, d'ailleurs, procéder par paliers. La question du régime et du maintien de l'ordre pourrait, notamment, être incluse dans cet accord, afin d'assurer l'élimination des organisations qui mènent une activité subversive contre les pays socialistes. Peut-être aussi une réduction immédiate des troupes d'occupation pourrait-elle être envisagée, cette réduction fût-elle symbolique, car les contingents de troupes existant actuellement à Berlin ne représentent, de toute manière, aucune menace sérieuse.

Ensuite et pendant une période de deux ans, les pays qui étaient alliés pendant la dernière guerre exerceraient leur influence auprès des deux États allemands afin de faciliter une solution, soit par réunification, soit par reconnaissance *de facto* de l'existence des deux États. Au bout de deux ans, s'il n'y avait pas d'accord, les pays anciennement alliés pourraient se considérer comme déliés de toute obligation réciproque. La question serait jugée comme réglée *de facto*, tout règlement ultérieur incombant au peuple allemand.

Mais, de l'avis de M. Khrouchtchev, la solution la plus désirable serait qu'aussi bien l'Est que l'Ouest signent des traités de paix avec chacune des deux Allemagnes.

Si, cependant, les alliés occidentaux ne désiraient pas signer un traité avec la République démocratique et si, d'autre part, l'Allemagne fédérale ne voulait pas, de son côté, conclure la paix avec l'U.R.S.S. et les pays socialistes, une solution pourrait consister en ceci :

— les pays de l'Est signeraient un traité avec la République démocratique,

— alors que les pays occidentaux signeraient un traité avec la République fédérale.

L'U.R.S.S. désirerait agir en accord avec ses anciens alliés pour établir un statut pour Berlin-Ouest comportant des garanties d'indépendance et de non-intervention, conformes aux précédents en droit international. Ces garanties seraient assurées, d'une part par les Nations Unies et d'autre part par la France, l'U.R.S.S. et l'Angleterre, les États-Unis et les autres pays intéressés. Ainsi, la question allemande serait réglée et l'état de guerre aboli.

Répondant à l'avance à une objection éventuelle qui consisterait à dire que l'état de guerre n'existe pas actuellement et qu'au fond les mesures qu'il préconise sont superfétatoires, M. Khrouchtchev observe que, dans ce domaine, des conceptions bien diverses existent à l'Ouest et à l'Est.

Les pays occidentaux ont réglé toutes les questions litigieuses qui existaient entre l'Allemagne et elles-mêmes et ont fait de l'Allemagne occidentale un allié.

Par contre, les questions restent pendantes entre l'Allemagne et les pays orientaux. Il s'agit, notamment, d'une part de Berlin-Ouest où, en vertu des conditions de capitulation de l'Allemagne et de l'accord de Postdam, se trouvent des troupes occidentales alors qu'il y a lieu de liquider les séquelles de l'occupation et, d'autre part, du problème de la légalisation de la frontière orientale de l'Allemagne telle qu'elle a pris forme après la guerre.

Plus généralement, M. Khrouchtchev considère qu'à l'égard de Berlin et de l'Allemagne, les circonstances affectant les alliés occidentaux et orientaux ne sont pas égales.

Il avait été convenu à Postdam que les Alliés devaient coopérer pour assurer le désarmement de l'Allemagne, pour éviter que l'Allemagne ne soit une menace pour tous les alliés. Cependant, l'U.R.S.S. a été privée de toute influence sur l'Allemagne occidentale qui est devenue un allié des anciens alliés de l'U.R.S.S. et qui poursuit un réarmement dirigé contre l'U.R.S.S. L'accord de Postdam a été violé par les Occidentaux qui n'en veulent conserver que les clauses concernant Berlin. Ceci ne constitue pas une solution satisfaisante pour Berlin, la Pologne, la Tchécoslovaquie et d'autres pays.

L'U.R.S.S. a l'intention de signer un traité de paix. Si les Occidentaux n'agissent pas de même, la signature d'un tel traité avec la République démocratique impliquerait que les droits des pays occidentaux à l'occupation de Berlin-Ouest deviendraient caducs, car l'état de guerre cesserait sur l'ensemble du territoire de la République démocratique et Berlin-Ouest y est inclus.

Si les pays occidentaux refusent de signer un traité de paix, l'U.R.S.S. ferait, en même temps qu'elle signerait un tel traité, une déclaration unilatérale conférant à Berlin-Ouest un statut de ville libre. En effet, l'U.R.S.S. ne désire pas l'absorption de Berlin-Ouest et ne veut pas attenter à ce territoire.

Il va sans dire que la solution extrême qui vient d'être esquissée est très peu souhaitable et que l'U.R.S.S. préférerait un accord amical avec ses anciens alliés. Mais si elle n'y parvient pas, la France, les États-Unis et le Royaume-Uni doivent tenir compte du fait que l'U.R.S.S. ne pourra se dispenser de prendre certaines mesures. Ces mesures ne changeraient d'ailleurs rien au fait, car les frontières de l'Allemagne, telles qu'elles existent *de facto*, ne seraient pas modifiées. Seule la situation juridique prendrait un aspect

nouveau et régulier. La signature d'un traité de paix n'avantagerait ni ne porterait de préjudice à qui que ce soit, car elle ne ferait que confirmer le *statu quo*. Certes, le chancelier Adenauer subirait une défaite morale, car il a pris une position en flèche contraire à une telle solution.

M. Khrouchtchev considère, cependant, qu'il n'appartient pas au Chancelier de régler ces problèmes. Après tout, le Chancelier représente le pays qui a perdu la guerre alors que ses interlocuteurs représentent les vainqueurs.

M. Khrouchtchev prie le Général de comprendre le désir très vif de son gouvernement de n'agir en aucune manière à l'encontre des intérêts français, américains ou anglais. Ce que souhaite l'U.R.S.S., c'est l'élimination des séquelles de la guerre et l'amélioration de l'atmosphère politique en Europe et dans le monde. Il ne désire pas qu'une absence d'accord dans ce domaine conduise à une aggravation des relations entre l'U.R.S.S. et les pays qui ont été ses alliés pendant la guerre.

C'est sur ce souhait qu'il termine son exposé qu'il considère comme bien long pour une question aussi délimitée.

Le général de Gaulle remercie le président Khrouchtchev pour les explications précises qu'il lui a données de la position de son pays. Il apprécie notamment le ton calme sur lequel ses explications ont été fournies et l'absence de toute hostilité à l'égard de la France et des pays occidentaux en général dont son interlocuteur a fait preuve. Il est important, en effet, qu'aucune menace ne soit proférée dans ce domaine.

S'il a bien compris son interlocuteur, celui-ci estimerait que, si aucun accord n'était réalisé entre les quatre grandes puissances et si un traité de paix était conclu entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne de l'Est, les droits des Alliés à Berlin-Ouest deviendraient automatiquement caducs.

M. Khrouchtchev confirme qu'avec la liquidation de l'état de guerre, le régime d'occupation devrait disparaître et la République démocratique allemande atteindre à une pleine souveraineté.

Le général de Gaulle demande au président Khrouchtchev de préciser si, à son avis, Berlin-Ouest ferait partie de la République démocratique allemande.

M. Khrouchtchev indique que tel n'est pas son avis.

Le général de Gaulle, dans ce cas, interprète la pensée de son interlocuteur de la façon suivante : si un traité est conclu avec l'Allemagne orientale, il y aurait lieu de considérer que la question de Berlin-Ouest se pose d'une manière nouvelle et qu'un statut nouveau devrait être élaboré.

M. Khrouchtchev estime que ce statut pourrait être celui d'une ville libre assortie d'une garantie des Nations Unies et des grandes puissances.

Le général de Gaulle demande si cette ville libre pourrait faire partie de la République fédérale allemande.

M. Khrouchtchev considère qu'une telle solution ne pourrait en aucun cas être retenue, car elle équivaudrait à accorder à la République fédérale allemande un territoire situé au cœur de la République démocratique. Ceci serait évidemment inadmissible et n'aurait d'ailleurs d'autre fondement que les désirs du chancelier Adenauer.

Par contre, les liaisons de la ville avec la République fédérale et avec l'ensemble du monde seraient librement assurées et personne ne les contrôlerait.

Le général de Gaulle prend note de la position exprimée par son interlocuteur. En ce qui concerne la question essentielle : le traité de paix avec l'Allemagne de l'Est, il précise qu'il estime que les Occidentaux n'ont pas les moyens d'empêcher la Russie soviétique de conclure un traité avec l'Allemagne de l'Est qui est entre ses mains. Ils n'ont pas non plus le désir de créer des raisons de conflit. Il ne croit donc pas qu'ils prennent prétexte d'un tel traité pour entreprendre en fait des actes hostiles à l'égard de l'U.R.S.S. ou pour

susciter un conflit. Telle serait tout au moins la position française. Mais, cependant, les pays occidentaux n'approuveraient aucunement la conclusion d'un tel traité et ne sauraient partager le point de vue de l'U.R.S.S. en vertu duquel, si un traité était conclu par ce pays avec l'Allemagne de l'Est, les puissances occidentales perdraient les raisons qu'elles ont de rester à Berlin-Ouest.

Cependant, si M. Khrouchtchev estime qu'il est important que les Occidentaux manifestent dans un proche avenir leur intention de ne pas créer de difficultés aux pays orientaux en utilisant comme base Berlin-Ouest, il serait concevable d'accepter certaines conditions et d'effectuer une certaine réduction d'effectifs, ceci afin de manifester clairement les bonnes intentions des pays occidentaux et, en tout cas, l'absence de mauvaises intentions.

Mais, de là à reconnaître la République de Pankow et à retirer les troupes de Berlin-Ouest, il y a un grand pas que l'on ne peut franchir. Si l'existence de la République de Pankow peut être, à ses yeux, considérée comme un fait accompli, il s'agit d'un fait artificiel, car il ne résulte pas de la volonté librement consentie des habitants. Ce fait accompli ne saurait donc être consacré.

M. Khrouchtchev estime que les aspects évoqués dans la dernière intervention du général de Gaulle sont susceptibles de conduire à une discussion compliquée sur ce qui est bon et sur ce qui est mauvais en matière politique, discussion qu'il croit préférable d'éviter.

Le fait que les pays occidentaux ne désirent pas reconnaître *de jure* et même *de facto* l'existence de la République démocratique, qui existe cependant depuis quatorze ans, ne modifie rien à la situation concrète, comme il ne contribue pas à une amélioration de cette situation.

Le général de Gaulle se demande si son interlocuteur, qui semble prendre à cœur la réalisation d'une détente internationale et que la France approuve dans ses intentions, ne pourrait pas envisager une autre attitude. Laisser provisoirement de côté l'épineux problème allemand et travailler ensemble à la réalisation d'une détente réelle et à la création de rapports plus étroits qui contribueraient à instituer dans le monde, et notamment en Europe, une atmosphère nouvelle. Après quoi, le problème allemand pourrait être repris, avec les Allemands au besoin. N'y aurait-il pas, alors, plus de chances d'accord que si l'on essaie de tout régler tout de suite ? Il est possible de concevoir, dans l'abstrait, qu'un jour, une confédération allemande soit, une fois de plus, créée, composée de deux ou trois États allemands distincts, avec des statuts et des régimes qui ne seraient pas nécessairement identiques. On peut concevoir aussi qu'un jour, dans un avenir indéterminé, une ville libre de plus serait créée et que ce serait Berlin, sans préjuger très nettement du groupement auquel cette ville serait rattachée. Tout ceci pourrait être possible un jour, mais pas aujourd'hui.

M. Khrouchtchev manifeste de la compréhension et du respect à l'égard d'une telle proposition. Il la considère comme proche de la seconde possibilité évoquée par lui au début de l'entretien : un accord sur Berlin-Ouest serait conclu pour deux ans. Après deux ans, le problème de la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne dans son ensemble serait posé de nouveau. Un accord dans ce sens pourrait être conclu lors de la Conférence au sommet. Dans ce cas, l'U.R.S.S. n'insisterait pas pour conclure un traité de paix et se limiterait à la conclusion d'un accord sur Berlin-Ouest. La question du traité de paix pourrait être réglée dans deux ans et l'on mettrait à profit le répit que l'on s'accorderait ainsi pour obtenir une réelle amélioration de l'atmosphère internationale.

Le général de Gaulle estime que la possibilité d'arriver à un accord sur cette base dépendrait principalement de deux facteurs :

1. D'une part du contenu que les Russes voudraient voir à l'accord sur Berlin-Ouest. Suivant que celui-ci comporterait un changement profond du statut de ce territoire, ou bien un simple prolongement du *statu quo* avec quelques petits aménagements de bonne volonté réciproque.

2. D'autre part de la présentation que son interlocuteur donnerait à sa propre proposition. Là encore, l'attitude de la France serait différente, suivant que M. Khrouchtchev considérerait que l'accord provisoire sur Berlin-Ouest doit nécessairement déboucher sur la conclusion d'un traité de paix entre la Russie et la République démocratique ou bien, par contre, sur rien d'autre qu'un nouvel examen de l'ensemble de la question.

M. Khrouchtchev indique que ces deux aspects pourraient faire l'objet d'une discussion.

Il précise également qu'il lui apparaît comme logique que, pendant la durée de validité d'un accord relatif à Berlin, le statut de base régissant la présence des Alliés dans cette ville ne soit pas modifié.

Le général de Gaulle tient à répéter qu'il n'estime pas nécessaire de changer la frontière orientale de l'Allemagne. Selon lui, cette frontière est placée là où elle doit être.

Par ailleurs, la France n'encouragerait pas et elle contribuerait à empêcher, le cas échéant, l'Anchluss de l'Autriche ou toute entreprise allemande dirigée sur telle ou telle partie de la Tchécoslovaquie.

M. Khrouchtchev manifeste que c'est avec attention et satisfaction qu'il a enregistré l'importante déclaration que vient de faire son interlocuteur.

Il croit pouvoir dire que, dans le fin fond d'eux-mêmes, le général de Gaulle et lui-même ont sur l'Allemagne des positions qui sont plus proches que l'expression verbale qu'ils viennent d'en donner. Il croit comprendre la position dans laquelle se trouve la France, dans le cadre de son alliance avec, notamment, les États-Unis, le Royaume-Uni et la République fédérale allemande. Si la compréhension intuitive qu'il a de la position française et de la pensée de son interlocuteur est correcte, il désire affirmer que l'U.R.S.S. n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit qui puisse être préjudiciable à la France, pays avec lequel elle désire avoir des relations de bonne et solide amitié.

Le général de Gaulle remercie son interlocuteur pour la déclaration qu'il vient de faire. Il tient à exprimer le fond de sa pensée et à évoquer le problème de l'équilibre européen. M. Khrouchtchev se trouve à la tête d'une énorme et puissante organisation politique, économique et militaire groupant autour d'elle un certain nombre de pays satellites. À l'ouest de l'Europe se trouvent situés un certain nombre de pays d'une valeur certaine, mais plus dispersés, et par là, moins puissants.

Si ces pays s'accordent, un jour viendra où l'Europe occidentale sera assez solide pour pouvoir s'entendre avec l'Europe orientale sans, nécessairement, passer par les États-Unis d'Amérique car, dans cette hypothèse, l'Europe occidentale ne se sentirait plus menacée. Pour cela, il est indispensable que l'Allemagne occidentale continue à faire partie de l'Europe occidentale.

Cette considération devrait faciliter au président Khrouchtchev la compréhension d'un certain nombre de points de vue antérieurement exprimés par le général de Gaulle sur la question allemande.

M. Khrouchtchev comprend que le général de Gaulle évoque là une unification économique des pays de l'Europe occidentale, unification qui faciliterait la réalisation d'un accord stable avec l'Union soviétique.

Le général de Gaulle poursuit en indiquant que le but de la politique à laquelle il tient est de voir l'Europe occidentale et l'Europe orientale s'entendre un jour afin de créer ensemble une seule Europe.

L'Europe orientale étant ce qu'elle est, il importe que l'Europe occidentale existe, s'organise et devienne solide.

Ceci n'est possible que si l'Allemagne occidentale fait partie de l'Europe occidentale.

Dans le cas contraire, une Europe orientale organisée se dresserait en face d'une Europe occidentale dispersée et menacée. Cela forcerait cette dernière à se lier totalement aux États-Unis, ce qui n'est pas une solution idéale.

M. Khrouchtchev manifeste son accord quant au caractère souhaitable des contacts entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest et de l'organisation économique des pays qui composent l'Europe occidentale, y compris l'Allemagne occidentale.

Il croit qu'il s'agit là d'une base pour la coopération économique et culturelle et l'amélioration de l'atmosphère politique. De telle manière, on éviterait que les États-Unis n'exercent une pression excessive sur leurs alliés actuels. Bien entendu, les États-Unis ne peuvent guère faire pression sur l'U.R.S.S.

Le général de Gaulle dit qu'il croit avoir bien compris ce que pense son interlocuteur. L'ensemble du problème devra être repris avec le président Eisenhower et M. Macmillan.

VII

Entretien du général de Gaulle et de M. Khrouchtchev
à Rambouillet, le 1er avril 1960 (17 h. à 19 h. 15)

Personnes présentes :
Du côté français : le général de Gaulle, M. Debré.
Du côté soviétique : MM. Khrouchtchev, Kossyguine.

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle indique à ses interlocuteurs que le président Khrouchtchev et lui-même ont eu l'occasion de parler de beaucoup de problèmes, et en dernier lieu de l'Allemagne. Il remarque que le sort de ce pays apparaît peu enviable.

M. Khrouchtchev estime que l'Allemagne en est largement responsable et qu'au fond, ce pays s'est sorti de la guerre sans subir un préjudice excessif.

M. Kossyguine approuve ce point de vue.

Le général de Gaulle remarque cependant que l'Allemagne a subi de profondes blessures. Beaucoup d'Allemands ont été tués pendant la guerre et en particulier par les Russes. Le pays est coupé en deux; il ne possède pas de capitale ni d'unité.

M. Debré considère qu'en réalité, il n'y a plus maintenant d'Allemagne.

Le général de Gaulle ajoute que dans ces conditions, l'inquiétude souvent manifestée par M. Khrouchtchev au sujet de l'Allemagne l'étonne.

M. Khrouchtchev précise qu'il ne craint pas que l'Allemagne attaque l'U.R.S.S., mais qu'elle se livre à une provocation qui déclencherait une guerre terrible. C'est pourquoi il estime nécessaire de mettre fin à l'état de guerre qui existe toujours formellement.

Le général de Gaulle indique qu'il a expliqué à son interlocuteur la position française à l'égard du problème allemand. En résumé, il considère que si la Russie soviétique montre de la bonne volonté pour permettre de gagner du temps, une nouvelle atmosphère plus favorable au règlement du problème allemand pourrait être créée. Deux ans pourraient être gagnés avant qu'on n'étudie de nouveau ce problème. Cependant, il note que M. Khrouchtchev attache beaucoup d'importance à la possibilité de signer un traité de paix, ne serait-ce qu'avec l'Allemagne de l'Est. De ce fait, des difficultés sont à prévoir.

M. Khrouchtchev, secondé par M. Kossyguine, manifeste son accord sur l'opportunité de créer une atmosphère plus détendue et de rechercher une solution concertée du problème allemand. Il précise qu'un accord provisoire pourrait être conclu à la Confé-

rence au sommet qui permette de s'assurer un répit de deux ans, mais il ajoute que le caractère provisoire de cet accord devrait être souligné.

M. Debré signale que, tant pour l'U.R.S.S. que pour la France, la prolongation de la situation existant actuellement en Allemagne représente, dans un certain sens, une garantie.

M. Khrouchtchev indique qu'au fond, les positions soviétique et française sur le problème allemand sont proches, sinon identiques. Cependant, l'U.R.S.S. attache beaucoup d'importance à la nécessité de régulariser l'état de fait actuel, ce qui constitue la seule différence importante entre sa position et celle de la France.

M. Debré admet que la situation anormale actuelle pourrait éventuellement être une source de difficultés. Cependant, le fait même que l'on ne veuille pas utiliser cette situation dans le but de créer des dissensions permet de considérer comme relativement virtuels les dangers qu'elle comporte.

Le général de Gaulle indique que la question essentielle est la réalisation d'une entente européenne entre l'Europe orientale et occidentale. Il faut donc que l'Europe occidentale existe; elle doit comprendre une Allemagne occidentale non anéantie. Il estime qu'il y va de l'intérêt mutuel de la France et de l'U.R.S.S.

*
**

Passant au problème des pays sous-développés, le général de Gaulle souligne qu'il a noté avec intérêt la proposition de M. Khrouchtchev, entendue par lui pour la première fois, aux termes de laquelle, si un accord de désarmement était conclu, il y aurait lieu de consacrer un certain pourcentage des économies réalisées aux pays en voie de développement. Il a noté aussi que M. Khrouchtchev envisage une coopération Est-Ouest dans ce domaine, coopération qui s'étendrait à la solution de problèmes pratiques.

M. Debré rappelle qu'une proposition analogue avait déjà été faite par le général de Gaulle [1].

*
**

Le général de Gaulle, passant au problème des livraisons d'armes à certains pays, évoque une circonstance qui lui a été rapportée par M. Khrouchtchev : en 1955, lors de la visite de ce dernier au Royaume-Uni, il avait eu l'occasion de s'entretenir avec M. Selwyn Lloyd. Le secrétaire d'État britannique estimait bon de conclure un accord relatif à la suppression de la livraison d'armes à l'Egypte, au Yémen et à la Syrie entre autres, mais estimait nécessaire de pouvoir continuer de livrer des armes à l'Iran, à la Turquie et à l'Irak, pays qui faisaient partie à l'époque de la sphère d'influence anglaise. Il est évident que dans ces conditions, un accord n'a pu être conclu.

M. Debré souligne l'intérêt de reprendre le problème à nouveau et de conclure un accord éliminant les livraisons d'armes non seulement au Moyen Orient, mais également aux pays orientaux et africains.

[1] Au cours de sa conférence de presse du 25 mars 1959 (voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 211, note), le Général avait suggéré qu'un effort concerté des quatre Grands pour accélérer le développement économique des pays attardés fût placé à l'ordre du jour d'une conférence au sommet. La question était débattue au sein des groupes de travail occidentaux qui préparaient la Conférence; mais cette suggestion était défavorablement accueillie par les États-Unis en raison de leur méfiance vis-à-vis de l'U.R.S.S.

Le général de Gaulle remarque qu'un tel accord serait important pour le cas où l'on aboutirait à s'entendre sur le désarmement.

M. Debré souligne qu'à son avis, la suppression ou la fin des livraisons d'armes par les grandes puissances équivaut à une mesure de désarmement.

M. Khrouchtchev en est d'accord et serait heureux d'examiner les propositions dans le sens évoqué, étant bien entendu que ces propositions devraient conduire à un régime dans lequel l'un et l'autre des groupes mondiaux seraient impliqués sur une base d'égalité.

M. Debré note que cette condition paraît évidemment nécessaire.

M. Khrouchtchev précise de son côté que les Britanniques devraient respecter les clauses d'un tel accord. Il raconte que lors d'un trajet en voiture avec M. Selwyn Lloyd, en Angleterre, ce dernier lui avait dit : « qu'un petit oiseau lui avait susurré que l'U.R.S.S. se disposait à faire des livraisons d'armes au Yémen ».

M. Khrouchtchev avait répondu que « beaucoup de petits oiseaux lui susurraient déjà depuis longtemps que les Anglais livraient des armes à la Turquie et à l'Irak ».

M. Debré estime que la question des livraisons d'armes pourrait être examinée en détail, lors de la Conférence au sommet.

M. Khrouchtchev considère cette question comme très importante. Si les puissances tombent d'accord sur la nécessité de résoudre le problème, l'U.R.S.S. ne manquerait pas de s'associer à elles.

M. Kossyguine relève que le point de vue soviétique est proche du point de vue français sur cette question.

M. Debré souligne qu'il existe une contradiction flagrante entre le désir d'aider les pays sous-développés et le fait que la forme principale de cette aide consiste dans des livraisons d'armes, qui incitent les pays en question à adopter des attitudes agressives à l'égard de leurs voisins.

M. Khrouchtchev en convient. Il remarque d'autre part que ces livraisons d'armes contribuent à affaiblir l'économie des pays qui les reçoivent. En effet, pour utiliser les armes, il faut des soldats, ce qui tend à réduire encore les ressources dont disposent ces pays pour leur développement.

M. Debré ajoute que la seule issue que ces pays aient à la situation ainsi créée consiste à attaquer leurs voisins.

M. Kossyguine remarque même que ces livraisons tendent à ruiner les pays en question.

Le général de Gaulle mentionne qu'il serait peut-être possible d'établir une distinction entre, d'une part certains pays possédant une tradition ancienne, une personnalité politique bien déterminée, tels que la Turquie, et d'autre part des pays instables et vacillants. On pourrait considérer que la situation dans l'un et l'autre cas n'est pas exactement la même.

Il estime cependant qu'une proposition tendant à éliminer la livraison d'armes à tous les pays d'Orient pourrait être examinée par les puissances.

M. Khrouchtchev estime que la Turquie a, en effet, une politique bien déterminée. Cette politique est dirigée contre l'U.R.S.S.

Il désire améliorer les relations avec la Turquie et signale qu'un accord a déjà été conclu, aux termes duquel le Premier ministre turc réaliserait au mois de juillet une visite en U.R.S.S.[1]. Il se demande même pourquoi cet accord n'a pas été publié. Cette

[1] Le 12 avril, un communiqué turco-soviétique annonçait que les chefs de gouvernement des deux pays procéderaient à des échanges de visites officielles qui couronneraient des pourparlers poursuivis en vue d'une amélioration des relations entre Ankara et Moscou.

visite contribuerait, grâce à l'établissement de relations personnelles entre les dirigeants, à une amélioration des relations entre les deux pays. Il indique qu'à son avis — et à celui de ses collègues — Staline a fait une erreur dans sa politique à l'égard de la Turquie. Il n'aurait pas dû dénoncer l'accord d'amitié qui existait depuis longtemps entre les deux pays; il n'aurait pas dû, non plus, encourager les nationalistes géorgiens et créer l'impression que l'U.R.S.S. nourrit des revendications territoriales à l'égard de la Turquie, notamment de la région d'Erzeroum. Certes, il est vrai qu'autrefois la frontière entre la Géorgie et la Turquie n'était pas la même qu'actuellement, mais il est impossible de revenir éternellement sur d'anciens litiges. Ceci ne fait qu'augmenter l'inquiétude et la tension.

Une déclaration publique dans laquelle la désapprobation de cette politique de revendications serait exprimée pourrait contribuer à améliorer les relations soviéto-turques.

***

Le général de Gaulle souligne que l'U.R.S.S. est un pays exceptionnellement fort et grand et qui dispose en outre d'une série de satellites. Même si ses intentions ne sont pas belliqueuses ou agressives, il est difficile d'éviter que d'autres pays n'éprouvent à son égard de l'inquiétude. Le seul remède à cet état de choses est l'établissement d'un équilibre européen.

M. Khrouchtchev signale que l'inconvénient d'une politique visant essentiellement à établir un équilibre réside dans le fait que cet équilibre peut être détruit par un très léger déplacement des rapports des forces en présence, ce qui pourrait conduire à une catastrophe. Ceci est dangereux.

À titre d'exemple, comment peut-on être sûr qu'un aviateur occidental pilotant un avion chargé de bombes atomiques ne déchargerait pas de sa propre initiative, et au mépris des instructions reçues, son chargement de bombes sur l'U.R.S.S. ? Une guerre terrible en résulterait.

De même, on ne peut jamais être absolument sûr qu'une équipe soviétique, servant une rampe de lancement atomique, n'enfreindra pas les ordres reçus et, perdant patience, n'appuiera pas sur le bouton fatal.

Le général de Gaulle estime que M. Khrouchtchev a tout à fait raison, mais qu'une politique d'équilibre ne doit nullement être considérée comme conduisant essentillement à l'établissement de deux groupements animés, l'un à l'égard de l'autre, de sentiments hostiles.

De toute manière, le désarmement est nécessaire. Lui-même pense proposer à la Conférence au sommet un accord de désarmement s'appliquant en premier lieu au domaine nucléaire et à celui des « véhicules atomiques », fusées et avions, et des bases terrestres ou flottantes susceptibles de servir pour le lancement des engins ou le décollage des avions. Il considère ceci comme essentiel.

Il dit que la France désirerait ne pas être obligée d'acquérir un armement nucléaire. Mais elle y est contrainte puisque d'autres puissances en possèdent — ceci notamment afin d'assurer son autonomie dans le sein de l'Alliance atlantique.

M. Khrouchtchev indique que son pays est prêt à adopter des règles strictes relatives au désarmement, car il désire sincèrement assurer la paix.

Il signale à ses interlocuteurs, en toute confidence, que le passage de l'armée soviétique de l'armement conventionnel et de l'utilisation de bombardiers à celle des missiles a conduit à des économies fort importantes, car les missiles sont moins chers que les bombardiers et ils ne demandent presque aucun entretien.

Cependant, ce n'est pas pour des raisons économiques, mais essentiellement pour des raisons humaines et humanitaires qu'il préconise le désarmement.

Il souligne qu'il est impossible d'obtenir, même par une attaque par surprise, la destruction de toutes les bases de lancement. À quoi bon saigner à blanc une économie et

ensuite faire supporter aux pays le fardeau d'une nouvelle guerre qui équivaudrait à la destruction ?

Enfin, il se déclare frappé par la conception française qui consiste à commencer par le désarmement dans le domaine des fusées et des armes atomiques. Cette conception lui paraît judicieuse et il est d'accord avec elle.

M. Kossyguine mentionne le fait qu'une guerre moderne serait incomparablement plus destructrice que toute guerre antérieure et, de plus, qu'elle ferait des ravages tout aussi grands à l'arrière des armées que parmi les troupes.

M. Khrouchtchev demande au général de Gaulle s'il a eu l'occasion de voir les films enregistrés par les Américains et les Anglais lors de leurs expériences atomiques. Le gouvernement soviétique a fait filmer par des caméras placées derrière des blindages un certain nombre d'expériences atomiques et enregistrer sur la pellicule les ravages causés par les explosions tant sur des objectifs civils et militaires que sur des animaux. La vision de ce film est horrible. Il est d'ailleurs prêt à le montrer au général de Gaulle lors de sa visite en U.R.S.S.

M. Kossyguine souligne que, quelles que soient les conditions dans lesquelles une attaque par surprise serait réalisée, celui qui déclencherait une telle attaque recevrait nécessairement une réponse dévastatrice. Son avantage, son triomphe ne dureraient que quelques minutes.

***

Le général de Gaulle en vient aux discussions qui ont eu lieu sur l'Afrique. Il a expliqué à son interlocuteur sa politique algérienne. Il ne lui demande rien, mais il estime utile que M. Khrouchtchev connaisse et comprenne cette politique.

En ce qui concerne l'Afrique en général et l'Afrique noire en particulier, M. Khrouchtchev lui a dit qu'il n'est nullement opposé à la Communauté française.

Le Général demande à M. Debré d'exposer la politique française à l'égard de l'Afrique et d'évoquer également le problème guinéen.

M. Debré déclare que les exigences de l'histoire rendent nécessaires des transformations très profondes dans toutes les parties de l'Afrique occupées par la France depuis des générations, qu'il s'agisse de l'Afrique noire ou de l'Afrique blanche. Mais de telles transformations ne peuvent être réalisées que s'il existe en France un pouvoir stable. Or, l'instabilité du pouvoir observée depuis la guerre a fait perdre beaucoup de temps. Si le général de Gaulle avait été au pouvoir en 1950-1952, la transformation des relations entre la France et la Tunisie et le Maroc aurait eu lieu dans des circonstances différentes. L'absence de politique stable a conduit à des atermoiements, à des hésitations et à un moment donné, la France a tout cédé. L'évolution du Maroc montre clairement qu'après le départ de la France, le vide a été comblé par une autre puissance. L'évolution des relations aurait été différente, notamment en ce qui concerne les relations américano-marocaines, si un pouvoir stable avait existé en France il y a quelques années.

Quand le général de Gaulle est revenu au pouvoir, la situation n'était pas par trop grave dans la plus grande partie de l'Afrique, mais dans certains cas, elle était fort délicate. L'effort français a été entrepris en deux étapes. La première a commencé à la fin de 1958, la seconde commence actuellement.

Au cours de la première étape, la France a tenu à donner aux peuples africains le sentiment de la possibilité de se créer des institutions propres et à dégager aussi rapidement que possible des dirigeants capables. Dans onze États africains et à Madagascar — dont certains se trouvent dans un état économique satisfaisant et d'autres dans un état précaire — cette politique a été poursuivie et dans presque tous, des dirigeants se sont affirmés dont l'autorité a été en croissant.

La seconde étape, qui vient de commencer et qui se prolongera pendant un an encore environ, est caractérisée par l'acquisition de l'indépendance, de la souveraineté internationale par les États africains. On a commencé par les plus évolués — ceux qui possèdent des dirigeants politiques particulièrement capables. Une transformation complète de la structure des liens unissant ces États à la France est progressivement réalisée : alors que jusqu'ici les relations entre la France et ces États obéissaient à des règles émanant de la France seule, la France conclut actuellement avec les États africains des relations contractuelles et signe avec eux des traités. Cette procédure a déjà été entamée avec le Mali et Madagascar [1]. L'indépendance de ces pays est consacrée; après les quelques semaines ou mois nécessaires pour la mise en place des institutions, les relations entre la France et ces différents pays seront réglées sur une base contractuelle.

La Communauté elle-même cessera d'être l'expression de règles octroyées par la France et sera régie par des traités basés sur l'égalité entre la France et chacun des pays africains. Ce fait même conduira probablement à une différenciation dans les relations entre la France et les divers pays en cause pris individuellement, car des règles identiques ne seront pas nécessairement adoptées par chaque pays.

Il y a lieu de signaler enfin que dans le cas de certains pays, les ressources économiques ainsi que les ressources humaines sont limitées, ce qui rend parfois difficile de trouver des dirigeants valables.

Le général de Gaulle pense, en conséquence, inciter les pays africains à réaliser certains regroupements tant en Afrique occidentale qu'équatoriale. Une fois ces regroupements effectués, l'indépendance pourra être octroyée à d'autres pays sur une base analogue à celle qui a déjà été négociée avec le Mali et Madagascar.

Certes, une telle politique coûte cher à la France. On peut même se demander pour quelles raisons ce pays fait des efforts pour garder liés à lui des pays fort lointains. Mais il existe, d'une part, un intérêt traditionnel et historique; il ne faut pas oublier que le Sénégal est lié à la France depuis le dix-septième siècle; depuis le dix-huitième siècle, la France a des intérêts à Madagascar; la population des pays en cause est résolument francophile. D'autre part, il existe un intérêt politique majeur. Si la France ne réalise pas l'effort qui a été décidé, il est certain que les États nouvellement indépendants seront amenés très rapidement à chercher ailleurs un soutien. Il en résulterait une nouvelle forme de protectorat qui ne contribuerait pas à assurer l'équilibre mondial.

M. Debré ne veut pas en dire davantage, mais il est fort préoccupé par la situation qui se créerait en Afrique noire si la France cessait d'y jouer un rôle. Certes, le président Khrouchtchev a souligné le danger d'une certaine politique d'équilibre, et notamment le fait que la formule peut évoquer des possibilités de conflit. Mais il y a lieu de souligner aussi la gravité de certains déséquilibres. Or, un déséquilibre grave apparaîtrait si la France se trouvait dans l'impossibilité de conserver la place qu'elle occupe en Afrique. En accordant aux nouveaux États africains leur indépendance, la France évite que cette indépendance ne soit la source de troubles, de compétitions et de conflits.

***

Évoquant le problème de la Guinée, *M. Debré* rappelle que M. Khrouchtchev connaît Sékou Touré. En 1958, Sékou Touré a préféré rester à l'écart de la Communauté française. C'était son droit.

Cependant, l'évolution actuelle de la Guinée préoccupe la France. Celle-ci ne peut rien à l'évolution intérieure de ce pays et elle ne tient aucunement à revenir sur la liberté qui lui a été accordée. Elle ne prendra donc pas de position en ce qui concerne l'évolution intérieure de ce pays. Cependant, en ce qui concerne l'évolution extérieure et compte tenu des efforts de la France en faveur de l'Afrique, elle ne peut pas considérer sans préoccupation le fait que par certaines de leurs attitudes, et par leur langage, les dirigeants de la Guinée donnent l'impression qu'ils se servent de leur indépendance pour

[1] Voir ci-dessus p. 92 (note).

menacer leurs voisins et même des pays plus lointains. Sékou Touré provoque dans les pays africains, qu'il s'agisse de l'Afrique française ou d'autres pays, une course vers l'appel à l'aide américaine. Il se crée ainsi sur la côte occidentale d'Afrique une situation analogue à celle qui existe au Moyen-Orient.

Contrairement à ce que Sékou Touré a déclaré à Washington et à Moscou [1], la France n'a jamais refusé de reprendre des contacts avec lui. Dès 1958, elle s'est déclarée prête à établir avec la Guinée des rapports sur des bases nouvelles. Sékou Touré a, ou bien refusé ces offres, ou bien assorti son acceptation de conditions inadmissibles. Cette situation prévaut encore à l'heure actuelle, au regret de la France. Au danger de l'apparition dans cette région d'une puissance étrangère, s'ajoutent des risques de conflit qui ne laissent pas de créer une certaine inquiétude.

Le général de Gaulle souligne que la Guinée n'est pas un pays important en lui-même. Ce qui peut être grave, c'est qu'un abcès se crée, que de nouvelles rivalités se dessinent et surtout que des appels à l'aide américaine d'une part, soviétique, d'autre part, créent une concurrence dangereuse.

M. Khrouchtchev comprend bien ce qui vient d'être exposé fort clairement. Il tient à répéter que son pays est opposé, par principe, au système colonial. Cependant, si certains pays ex-colonisateurs devancent l'explosion fatale des forces vives des pays colonisés, il ne saurait s'opposer à une telle politique et la considère avec compréhension. L'U.R.S.S. ne veut pas contribuer à détruire ce qui serait créé dans de telles conditions et comprend d'autre part fort bien les intérêts que la France possède dans ces régions.

Il admet qu'autrefois, la Russie jouait elle-même le rôle d'une puissance coloniale, notamment en Asie centrale. Cependant, l'Union soviétique a radicalement modifié cette politique. M. Chaban-Delmas, qui a visité des pays d'Asie centrale, a vu ce qui a été fait là-bas et il serait heureux que ses interlocuteurs actuels puissent faire de même. Une modification radicale est intervenue tant en ce qui concerne la forme que le fond des choses. Tout en manifestant sa compréhension à l'égard de la politique exposée par M. Debré, il souligne qu'il existe toujours une différence entre les déclarations relatives à une politique et la réalité même de l'application de cette politique.

La position de l'Union soviétique à l'égard de la politique française en Afrique dépendra de la forme que prendra l'application de la politique proclamée.

Tout en ne voulant pas s'immiscer dans les affaires intérieures françaises, il dit qu'à son avis, une erreur a été commise en son temps par la France à l'égard du Viêtnam au moment où Ho-Chi-Minh est venu au pouvoir et où il voulait que l'Indochine restât dans l'Union française. Une guerre sanglante, et qui a duré sept ans, s'en est suivie. Actuellement, le Viêtnam Nord est indépendant, alors que le Viêtnam Sud est passé sous la domination américaine. La France a tout perdu au Viêtnam. Il y a lieu d'espérer qu'il n'en sera pas ainsi en Afrique. C'est avec la plus grande compréhension que l'Union soviétique manifeste et manifestera sa confiance à l'égard d'une politique poursuivie sur la base de la déclaration du général de Gaulle [2].

M. Khrouchtchev signale d'ailleurs qu'il ne s'agit pas là d'une position personnelle, mais que c'est celle de M. Kossyguine et des autres ministres soviétiques.

⁂

En ce qui concerne la Guinée, *M. Khrouchtchev* connaît mal la situation qui y règne. Il a bien vu M. Sékou Touré une fois lorsque celui-ci lui a rendu visite pendant une

[1] Sur le grand voyage circulaire effectué par le chef d'État guinéen à partir du 25 octobre 1959, et qui le conduisit successivement aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en R.F.A., en U.R.S.S., en Tchécoslovaquie et au Maroc, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 264.

[2] Du 16 septembre 1959 (*D.D.F.* 1959-II, n° 132, note). Au terme de la « semaine des barricades », le 29 janvier 1960, le Général réaffirmait sa politique algérienne (*Année politique 1960*, p. 280-281).

villégiature au Caucase. C'est un homme jeune qui marque une certaine tendance à l'agressivité verbale et a souvent l'air de considérer que ses interlocuteurs, hommes âgés, sont trop modérés. M. Khrouchtchev a eu l'occasion de le prévenir que l'avenir seul apporte une confirmation ou une infirmation certaine aux opinions extrêmes professées par la jeunesse. Mais c'est un homme qui, s'il ne manque pas de raisonnement ni d'instruction, est, cependant, passionné, peu susceptible d'écouter les conseils qu'on pourrait lui donner. D'ailleurs, il n'a pas demandé de conseils à M. Khrouchtchev qui ne lui en a pas donnés.

Le général de Gaulle fait remarquer que si M. Sékou Touré ne demande pas de conseils, il demande bien des concours.

M. Debré signale que c'est à la France que Sékou Touré doit l'instruction qu'il possède.

M. Khrouchtchev revient sur la question du Viêtnam pour dire que lorsque Ho-Chi-Minh voulait demeurer dans l'Union française, l'U.R.S.S. en était d'accord.

Par ailleurs, l'U.R.S.S. n'était pas opposée à ce que la Guinée soit membre de la Communauté française.

Le général de Gaulle fait remarquer que la Guinée est bien en dehors de la Communauté.

M. Khrouchtchev, après avoir demandé au général de Gaulle l'autorisation de formuler une légère critique à l'égard de la politique française, dit qu'à son avis, la France a fait une erreur au moment où la Guinée est devenue indépendante. Elle a appliqué des mesures de répression tant économiques qu'administratives (*M. Kossyguine* approuve), elle a rappelé les cadres français qui se trouvaient en Guinée, a liquidé les comptes en banque et elle a, en somme, coupé les fils qui l'unissaient à la Guinée. Cette politique a tendu à écarter la Guinée de la France.

M. Khrouchtchev comprend, certes, la réaction française qui est due à l'effet de choc causé par les résultats du référendum en Guinée, mais il croit que les conséquences de la politique poursuivie ont été préjudiciables à la France.

Le général de Gaulle estime que la France ne s'est pas, tant s'en faut, écartée de la Guinée. Les professeurs français assurent toujours l'enseignement dans ce pays. La France achète à la Guinée ses arachides et ses cafés à un prix élevé. Un concours financier important est apporté à la Guinée et Péchiney y réalise des investissements considérables pour la production de l'aluminium.

M. Khrouchtchev remarque qu'il ne considère pas raisonnable d'acheter des matières premières à des prix dépassant ceux du marché mondial. L'U.R.S.S. effectue tous ses achats aux cours mondiaux qu'elle considère comme la mesure la plus juste de la valeur des produits achetés.

M. Khrouchtchev indique que Sékou Touré lui aurait dit qu'il faisait des efforts pour améliorer ses relations avec la France.

M. Debré rapporte deux exemples récents et précis d'efforts faits par la France pour aider la Guinée :

La France a récemment fourni à la Guinée des sommes considérables pour affermir son économie. Il en est résulté qu'il y a un mois, lorsque la Guinée a réalisé une réforme monétaire, elle a, au mépris d'ailleurs de la parole donnée, pu séquestrer des quantités très importantes de francs français. D'autre part, il y a quelques jours seulement, un certain nombre d'États africains, membres de la Communauté, ont été amenés à protester auprès de la France au sujet de l'accroissement des achats français de café guinéen. Ces achats, réalisés pour éviter à la Guinée une situation économique grave, ont eu pour conséquence une réduction des achats français dans les États membres de la Communauté. En ce qui concerne enfin le départ des cadres et des capitaux français, on doit souligner que ce fait n'est dû qu'aux menaces proférées par Sékou Touré.

M. Debré déclare, une fois encore, que le problème de la Guinée en soi est secondaire; ce qui est grave, c'est la rivalité qui se crée autour de ce pays.

M. Khrouchtchev comprend ce point de vue. L'U.R.S.S. a, en effet, accordé une aide économique à la Guinée. Il ne se souvient pas du montant, pas plus du reste que M. Kossyguine. Il se souvient, cependant, qu'il s'agissait exclusivement d'aider le développement agricole du pays par la fourniture de tracteurs, de faciliter la création d'un institut polytechnique et de créer une usine dans un secteur à déterminer sur la base d'études d'experts. Des accords similaires ont été conclus par l'U.R.S.S. avec d'autres pays sous-développés, notamment avec l'Inde et la Birmanie.

Si la France désirait fournir cette aide à la place de l'U.R.S.S., l'U.R.S.S. en serait heureuse, car elle pourrait utiliser les sommes ainsi économisées dans sa propre économie.

L'U.R.S.S. n'a pas d'autres relations avec la Guinée que celles évoquées ci-dessus. En ce qui concerne l'évolution intérieure de ce pays, M. Khrouchtchev la connaît mal et il serait d'ailleurs moins compétent que ses interlocuteurs pour la juger.

***

Le général de Gaulle évoque la coopération dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie atomique. Il rappelle que M. Khrouchtchev avait demandé si les accords de l'Euratom empêchent ou n'empêchent pas une politique de coopération entre la France et l'U.R.S.S. dans ce domaine.

Il a répondu à M. Khrouchtchev qu'à première vue, il n'en était pas ainsi.

M. Debré confirme que le traité de 1957 n'empêche nullement une coopération, ni une collaboration dans le domaine atomique avec des pays tiers.

Il a fait étudier cette question de près : la France n'a accepté à cet égard qu'une seule obligation : celle d'informer l'Euratom du contenu des accords qu'elle conclurait avec des pays tiers au cas où ces accords porteraient sur des domaines dans lesquels la France reçoit de l'Euratom une aide. De tels cas sont extrêmement rares. Il n'en existe qu'un seul. Pour tout le reste, la France n'a aucune autre obligation que de signaler l'existence d'un accord, sans avoir à révéler son contenu.

M. Kossyguine demande quelle est pratiquement l'aide que la France reçoit de l'Euratom.

M. Debré répond que la seule valeur de l'Euratom procède de ce que la France lui apporte.

M. Khrouchtchev précise qu'il salue la conclusion d'accords de coopération scientifique, à condition qu'ils comportent des clauses égales de part et d'autre. Son pays porte une estime considérable aux réalisations françaises dans le domaine scientifique et technique.

Bien sûr, son attitude à l'égard des explosions atomiques est bien connue, mais c'est de la science et de la technique en général qu'il veut parler.

Le seul fait que la France ait pu fabriquer une bombe atomique, créer la *Caravelle* — ce qui présuppose tout un ensemble de succès techniques remarquables dans les domaines les plus divers — construire une usine telle que celle de Flins, prouve le niveau des connaissances et des réalisations techniques et scientifiques françaises.

C'est avec plaisir que l'U.R.S.S. coopérerait avec la France dans ces domaines.

M. Kossyguine signale que le professeur Emelianov lui avait indiqué que la conclusion d'un accord dans le domaine d'utilisation pacifique de l'énergie atomique était proche. Le soir même, le texte d'un accord pouvait être mis au point.

M. Khrouchtchev précise que l'accord n'est pas encore signé, mais que les négociations sont en bonne voie.

⁂

Le général de Gaulle évoque le programme du lendemain : une visite à Versailles sera organisée, conduite par M. Malraux puis un déjeuner aura lieu, à la suite duquel un nouvel entretien pourrait réunir les présidents, M. Debré, M. Kossyguine, les ministres des Affaires étrangères et les ambassadeurs. On pourrait alors arrêter les termes du communiqué.

Le général de Gaulle rappelle qu'une conférence de presse de M. Khrouchtchev aura lieu dans l'après-midi de samedi, suivie d'une allocution radio-télévisée.

⁂

M. Khrouchtchev évoque enfin un dernier point : lors de la Conférence au sommet, lorsque les quatre puissances évoqueront le problème allemand, il serait bon d'entendre les représentants des deux Allemagnes.

Le général de Gaulle indique que c'est entre quatre interlocuteurs que la Conférence au sommet doit avoir lieu. Il sait bien qu'à Genève, des représentants des deux Allemagnes avaient été entendus, mais il ne croit pas que la présence de M. Grotewohl en même temps que celle du chancelier Adenauer soit susceptible de conduire à des résultats heureux. C'est bien à quatre qu'il faudra travailler.

M. Debré souligne qu'il n'y a pas lieu que l'Allemagne occidentale, notamment, participe à la Conférence. Cependant, l'Allemagne occidentale sera consultée par la France avant la Conférence.

M. Khrouchtchev précise que c'est uniquement pour la discussion de la question allemande qu'il aurait envisagé d'entendre les représentants des deux États allemands, mais il n'insiste pas sur sa proposition.

L'entretien s'est terminé à 19 h. 15 (1).

VIII

Réunion du 2 avril 1960 (15 h. - 16 h. 30.)
à Rambouillet

Étaient présents :
Du côté français : le général de Gaulle, M. Debré, MM. Couve de Murville, Dejean.
Du côté soviétique : MM. Khrouchtchev, Kossyguine, Gromyko, Vinogradov.

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle résume l'état de ses entretiens avec M. Khrouchtchev : ils ont porté sur les questions les plus importantes. Au sujet de l'Allemagne, qui préoccupe tout le monde et plus particulièrement le gouvernement soviétique à l'heure actuelle, M. Khrouchtchev et lui-même ont bien expliqué leurs positions. Bien qu'elles ne soient pas identiques, elles ne paraissent pas opposées décidément ni pour toujours. La question qui reste pendante est essentiellement celle qui consiste à signer ou à attendre pour signer un traité de paix avec l'Allemagne dans la situation actuelle. Il semble néanmoins

(1) *Note du document :* Interprètes : MM. Stakhovitch, Boussarov.

que l'on puisse aborder la Conférence des chefs de gouvernement, en ce qui concerne la France et la Russie, dans une atmosphère qui ne soit pas celle d'une opposition déterminée; bien au contraire.

M. Khrouchtchev estime que les explications sur l'Allemagne ont été complètes et franches. Les divergences qui demeurent paraissent plus extérieures que profondes. Une meilleure compréhension a été réalisée. Si un régime spécial pouvait être établi à Berlin-Ouest, une position intérimaire pourrait être adoptée par l'Union soviétique quant au traité de paix avec la R.D.A. Elle réserverait la signature de ce traité pendant deux ans pour permettre aux deux parties en cause de mieux se pénétrer de la nécessité du traité. Sans vouloir lier la France d'aucune manière, M. Khrouchtchev est prêt à lui envoyer confidentiellement son projet intérimaire afin de susciter des commentaires éventuels de la part du gouvernement français.

Le général de Gaulle remercie M. Khrouchtchev de cette proposition sur une période intérimaire que la Conférence au sommet pourrait peut-être accepter, ainsi que de son offre de faire parvenir au gouvernement français ce projet.

En matière de désarmement, un accord serait une chose capitale pour la détente, et la France entend faire tous ses efforts avec les autres pays intéressés pour commencer le désarmement le plus vite et le plus complètement possible. L'aspect le plus urgent est celui du désarmement atomique, ainsi que celui d'un contrôle commun sur les fusées, les bases et les moyens de transport des bombes atomiques. Il semble qu'une manière de voir commune ait été réalisée sur ce point.

M. Khrouchtchev le confirme et il estime même que les positions de l'Union soviétique et de la France coïncident, sauf sur certains détails que les pourparlers régleraient facilement.

Le général de Gaulle rappelle que M. Khrouchtchev lui-même avait parlé d'autres parties du monde, telles que l'Afrique, et que des explications franches avaient été données de part et d'autre sur l'Algérie et l'ensemble des Arabes. Il constate l'absence d'une opposition importante dans les intentions des deux puissances à l'égard de ces pays, malgré certaines différences d'interprétation. Ni M. Khrouchtchev ni lui-même n'entendent faire de l'Afrique un terrain où se heurteraient plus ou moins violemment non seulement la France et la Russie, mais encore l'Est et l'Ouest. De toute façon, il est clair que la période coloniale est terminée.

M. Khrouchtchev déclare que l'échange de vues sur l'Afrique et sur l'Algérie a conduit à une compréhension claire des problèmes. Il n'a rien à redire à la politique française, telle qu'elle a été définie par la déclaration de septembre sur l'indépendance de l'Algérie [1], c'est-à-dire, comme le précise le général de Gaulle, sur l'autodétermination par la voie de la consultation et d'autres procédures démocratiques. Sur cette base, un renforcement de la Communauté française non seulement ne contredirait pas la politique soviétique mais encore serait utile sur le plan mondial, à condition que la période coloniale soit bien terminée. Pourquoi l'U.R.S.S. s'opposerait-elle à ce que de nouveaux pays accèdent à l'indépendance dans le cadre de la Communauté ? Cela contribuerait à la grandeur de la France et cela serait utile à l'Europe comme au monde entier.

Le général de Gaulle rappelle aussi une idée exposée par M. Khrouchtchev : consacrer à l'aide aux pays insuffisamment développés, en collaboration avec les principales puissances, un certain pourcentage des économies qui seraient obtenues grâce au désarmement. La France est entièrement en faveur d'un tel projet. Il serait excellent pour la détente qu'une coopération commençât entre des puissances qui n'ont pas encore coopéré jusqu'ici.

M. Khrouchtchev se déclare prêt à coopérer dans ce domaine avec tous les pays qui le désireraient.

(1) Du 16 septembre 1959 : *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

Le général de Gaulle est aussi d'accord pour reprendre la question de la livraison d'armes, à titre onéreux ou gracieux à certains pays, en particulier en Orient. Il conviendrait d'éliminer cette source de troubles si l'on s'engage carrément dans la voie du désarmement et de la détente.

M. Khrouchtchev précise que l'U.R.S.S. n'a jamais donné d'armes à aucun pays, mais qu'elle les a vendues contre paiement plein ou partiel. Il serait très utile que la France et l'U.R.S.S. unifient leurs efforts dans ce domaine et fassent en sorte que d'autres pays se joignent à elles.

Le général de Gaulle prend acte de cette déclaration. Il reconnaît la résolution manifestée par M. Khrouchtchev de prendre sur la scène internationale la position de l'« homme de la détente ». Ce rôle lui revient, en particulier parce que son pays est très puissant, parce que beaucoup de pays occidentaux ont pu croire que cette puissance était menaçante et que, par comparaison à d'autres attitudes, celle de M. Khrouchtchev revêt une importance spéciale. Le gouvernement français est prêt à l'appuyer dans cette position et dans cette action qu'entreprend M. Khrouchtchev.

M. Khrouchtchev remercie le général de Gaulle d'avoir si bien compris sa politique. Il l'assure que tous ses efforts tendent, non pas à aggraver la situation, mais à utiliser la puissance soviétique pour amener une coexistence pacifique entre les pays de structures différentes. Il espère en particulier que des liens économiques, culturels et scientifiques s'établiront entre les pays.

Le général de Gaulle demande quel a été le résultat du travail des ministres sur ce point.

M. Gromyko annonce que deux séries de documents ont été signés, ou qu'ils sont sur le point de l'être, portant accord sur la coopération culturelle et scientifique [1] Pour ce qui est du communiqué, un texte a été mis au point qui mentionne les questions politiques, économiques et commerciales examinées au cours des entretiens et qui fait ressortir les efforts utiles accomplis en vue de la détente. Une phrase pourtant de ce communiqué, qui reproduit les grandes lignes de celui qui avait été publié par M. Khrouchtchev et par M. Macmillan, a fait l'objet d'une objection de M. Couve de Murville. Celui-ci voudrait supprimer les mots : « y compris le traité de paix et la question de Berlin ». Or, cette formule n'affecte pas le fond du problème, elle est essentiellement neutre.

M. Couve de Murville explique qu'après avoir beaucoup parlé de ce texte, les ministres n'avaient pu se mettre d'accord sur ce seul point. Il lui paraît difficile d'admettre ce membre de phrase puisque la question du traité de paix et celle de Berlin n'ont pas été les seules évoquées par les deux présidents. Cette formule est assez unilatérale, car elle représente la position de l'une des deux parties en cause sur un problème bien connu depuis deux ans qu'on en traite. Il est donc préférable de dire simplement que les deux interlocuteurs ont porté leur attention sur les questions relatives à l'Allemagne, sans plus.

Le général de Gaulle estime que le communiqué pourrait naturellement mentionner le traité de paix et la question de Berlin puisqu'il s'en était entretenu effectivement avec M. Khrouchtchev. Mais ils n'avaient pas parlé que de cela. Ils n'avaient considéré le traité que comme une éventualité. Au demeurant, la possibilité d'un accord « au sommet » sur le traité de paix ne devrait pas être exclue.

Après une discussion de quelques minutes sur la rédaction de ce passage, un accord intervient sur la formule suivante : « ... Ont fait porter leur attention sur les éventualités d'une solution des questions relatives à l'Allemagne, y compris un traité de paix et la question de Berlin. »

[1] Voir ci-après en annexe.

Le général de Gaulle précise le sens de cette version : il y a plusieurs solutions possibles quant à l'ensemble du problème allemand, en particulier celle d'un traité de paix et celle d'un règlement à Berlin.

M. Khrouchtchev s'assure que le général de Gaulle ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il parle du communiqué, sans le citer, à sa conférence de presse et qu'il y annonce l'invitation au général de Gaulle de visiter l'Union soviétique, invitation que celui-ci a acceptée.

(*Cabinet du Ministre.*)

IX

Documents publiés à l'issue de la visite de M. Khrouchtchev

A

Communiqué conjoint franco-soviétique[1]

Paris, 2 avril 1960.

Sur l'invitation du général de Gaulle, président de la République française, M. Nikita Serguéiévitch Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. a séjourné en France du 23 mars au 3 avril 1960, accompagné des personnalités suivantes :

M. A. N. Kossyguine, vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., M. A. A. Gromyko, ministre des Affaires étrangères, M. G. A. Joukov, président du Comité d'État du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. pour les relations culturelles avec les pays étrangers, M. V. S. Emelianov, chef de la direction générale pour l'utilisation de l'énergie atomique près le Conseil des ministres de l'U.R.S.S., Mme O.I. Ivachtchenko, présidente de la Commission économique du Conseil des nationalités du Soviet suprême de l'U.R.S.S., M. A. Markov, membre du collège du ministère de la Santé publique de l'U.R.S.S., M. S. A. Vinogradov, ambassadeur de l'U.R.S.S. en France.

Durant leur séjour, M. Khrouchtchev et les personnalités qui l'accompagnaient ont accompli un voyage à travers la France, qui leur a permis de prendre connaissance de certaines réalisations françaises dans le domaine de l'industrie, de l'agriculture, de la science et de la culture, ainsi que de rencontrer les représentants de divers milieux français.

A Paris et à Rambouillet, le général de Gaulle et M. N. S. Khrouchtchev ont eu des entretiens auxquels ont participé, à plusieurs occasions, le Premier ministre français, M. Debré, le vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., M. Kossyguine, ainsi que les ministres des Affaires étrangères, M. Couve de Murville et M. Gromyko. Les membres du gouvernement soviétique, M. A. N. Kossyguine et M. A. A. Gromyko, ont également rencontré M. Baumgartner et M. Couve de Murville et ont examiné avec eux certains aspects des relations franco-soviétiques.

Les conversations ont porté sur les questions internationales actuelles dans la perspective de la prochaine rencontre entre chefs d'État ou de gouvernement de l'U.R.S.S., des États-Unis, de Grande-Bretagne et de France. Elles ont porté également sur le développement des relations franco-soviétiques.

Les deux parties ont constaté que le développement des relations entre l'U.R.S.S. et la France, dans un esprit d'amitié et de collaboration, ainsi que l'établissement d'une meilleure compréhension mutuelle, contribueraient à diminuer la tension internationale et à consolider la paix en Europe et dans le monde.

[1] Le texte intégral du communiqué conjoint se trouve également dans Documentation française, *Articles et documents,* n° 0934, 9 avril 1960, Textes du jour.

Le général de Gaulle et M. N. S. Khrouchtchev ont échangé leurs vues sur le problème du désarmement. Ils ont réaffirmé que le désarmement est le problème le plus important et le plus urgent de notre époque. Ils ont exprimé le souhait que les conversations actuellement en cours à Genève entre les dix puissances conduisent à dégager certains points d'accord sur la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Le président de la République française et le président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. ont porté leur attention sur les solutions éventuelles à apporter aux questions relatives à l'Allemagne, y compris le traité de paix avec l'Allemagne et la question de Berlin. Au cours des conversations, les positions des deux pays ont été complètement exposées. Le général de Gaulle et M. N. S. Khrouchtchev ont reconnu que le règlement progressif de ces questions sur la base d'accords à la suite de négociations aura une grande importance pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde.

Au cours de ces discussions, les deux parties ont examiné le problème de la consolidation de la paix en Europe auquel ils attachent une importance particulière et ont exprimé la conviction que le renforcement de la sécurité européenne répondrait aux intérêts vitaux des deux pays ainsi qu'à ceux de tous les autres peuples européens.

Le général de Gaulle et M. Khrouchtchev ont noté avec satisfaction que dans les dernières années, le commerce franco-soviétique s'est développé favorablement au profit des deux pays. L'accroissement sensible des échanges entre l'U.R.S.S. et la France a été favorisé en grande partie par la conclusion et l'exécution satisfaisante d'accords à long terme entre les deux parties concernant les livraisons réciproques.

Le général de Gaulle et M. Khrouchtchev estiment possible et opportun de se fixer comme objectif un accroissement substantiel du commerce entre les deux pays dans les années à venir. Un accord commercial à plus longue échéance répondrait à cette intention. L'accord actuel a été conclu pour la période 1960-1962 et prévoit avec précision les importations et exportations réciproques jusqu'à la fin de l'année prochaine.

Il a été convenu qu'au cours de l'année 1960, les experts se réuniront et des négociations seront menées en vue de définir les échanges non seulement pour 1962, dernière année de l'accord en cours, mais également pour les trois années suivantes. Ainsi les échanges pourraient être prévus dès la fin de cette année, pour les cinq années à venir, y compris l'année 1965.

Il a été reconnu que l'augmentation des échanges dépendait dans une large mesure de leur diversification. À cet égard, des études de marchés entreprises de part et d'autre, avec le plein concours des pouvoirs publics des deux pays, devraient contribuer au succès des négociations prévues. De cette façon, les échanges entre les deux pays pour les cinq années à venir pourraient être notablement accrus.

Le général de Gaulle et M. N. S. Khrouchtchev ont manifesté leur intention d'accroître les échanges dans les domaines de la recherche scientifique et de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Au cours de leurs conversations, le général de Gaulle et M. N. S. Khrouchtchev ont constaté que les contacts personnels permettent d'établir ou de renforcer la confiance et la bonne entente entre les dirigeants des États, et par là, contribuent de la façon la plus efficace à assurer les progrès souhaitables vers la concorde et la paix internationales que les peuples appellent de leurs vœux. Ils se félicitent de pouvoir reprendre ces discussions à l'occasion de la prochaine Conférence au sommet avec le président des États-Unis d'Amérique et le Premier ministre de Grande-Bretagne, conférence rendue possible par la diminution de la tension internationale. Les deux gouvernements espèrent que les résultats de la Conférence au sommet amèneront une nouvelle diminution de la tension internationale.

Le président de la République française et le président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. sont tombés d'accord sur le fait que toutes les questions internationales en suspens doivent être résolues non pas par l'emploi de la force, mais par des moyens pacifiques, par la voie de négociations.

M. Khrouchtchev a invité le général de Gaulle à faire une visite officielle en Union soviétique. Le président de la République française a accepté avec plaisir cette invitation. La date de la visite sera fixée ultérieurement par la voie diplomatique.

B

Communiqué sur les accords scientifiques entre la France et l'U.R.S.S.

Les questions concernant la coopération culturelle, scientifique et technique entre la France et l'U.R.S.S. ont été examinées au cours des entretiens du général de Gaulle, président de la République française, et de M. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. On s'est félicité de part et d'autre du développement déjà intervenu des relations dans ce domaine entre la France et l'Union soviétique, en soulignant le rôle important que jouent ces relations pour le renforcement de l'entente internationale. Le général de Gaulle et M. Khrouchtchev ont, dans cet esprit, confirmé leur désir d'étendre davantage les échanges culturels, scientifiques et techniques entre les deux pays. Ces échanges sont destinés à promouvoir, dans l'intérêt de la paix et du bien-être de l'humanité, les progrès de la science et d'abord de la médecine.

***

Il a été signé un protocole qui prévoit des échanges d'informations, des échanges de personnes et l'exécution de programmes qui auront fait l'objet d'une coordination préalable, dans les domaines de l'océanographie, du mécanisme des réactions biologiques, de la neurophysiologie, de la lutte contre la radiopathologie, le cancer et les leucémies, ainsi qu'en matière de chimie, de physique et de physicochimie des hauts polymères.

Les grandes institutions scientifiques, les organismes scientifiques, les laboratoires les plus modernes des deux pays seront appelés à prêter leur concours à la préparation et à l'exécution de ces programmes d'échanges et de coopération portant sur une ou plusieurs années. Ils se tiendront informés des résultats de leurs travaux, en assureront mutuellement la publication dans leurs revues et recueils scientifiques et recevront les chercheurs qui viendront de l'autre pays en les associant aux recherches qui auront été prévues.

Participeront à ces échanges, en France, les Comités nationaux d'étude créés par la Délégation générale à la recherche scientifique, le C.N.R.S. les universités, le Collège de France, l'Institut Pasteur et les autres établissements de recherche intéressés, en U.R.S.S., l'Académie des sciences et l'Académie de médecine, avec les instituts qui en dépendent.

La sous-commission technique et scientifique de la Commission culturelle permanente franco-soviétique se réunira à Moscou le 21 avril pour préciser ces programmes, dont la mise en œuvre marque ainsi un nouveau développement de la coopération scientifique franco-soviétique.

***

Le Commissariat à l'énergie atomique de France et l'Administration centrale pour l'utilisation de l'énergie atomique près le Conseil des ministres de l'U.R.S.S. (GLAVATOM) ont conclu un accord définissant les conditions d'une coopération scientifique dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique pour les années 1960 et 1961. Cette coopération, intéressant des données non secrètes, portera principalement sur la fusion contrôlée, la physique des hautes énergies et la physique théorique et expérimentale. Elle prendra la forme d'échanges de connaissances, de stagiaires, ainsi que de visites de courte durée.

C

Protocole sur la coopération scientifique de la France et de l'U.R.S.S.

Se félicitant du développement des échanges qui ont lieu entre les deux pays dans les domaines culturel, scientifique et technique, conformément aux programmes qui sont établis annuellement par la Commission mixte permanente franco-soviétique pour les relations culturelles, scientifiques et techniques,

Désireux d'augmenter encore ces échanges en vue de promouvoir, dans l'intérêt de la paix et du bien-être de l'humanité, les progrès de la science et, en particulier, de la médecine, et convaincus que de telles relations jouent un rôle important pour l'amélioration de la compréhension internationale,

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont convenus de ce qui suit :

Article 1er :

Des échanges d'informations, des échanges de personnes, l'exécution de programmes qui auront fait l'objet d'une coordination préalable, ainsi que des publications de travaux dans les revues scientifiques de l'autre pays seront organisés entre les deux pays dans les domaines de l'océanographie, du mécanisme des réactions biologiques, de la neurophysiologie, de la lutte contre la radiopathologie, le cancer et les leucémies ainsi qu'en matière de chimie, de physique et de physicochimie des hauts polymères.

Ces échanges seront mis au point conformément à un programme établi par la Sous-Commission pour les échanges scientifiques et techniques de la Commission mixte permanente franco-soviétique pour les relations culturelles, scientifiques et techniques constituée lors des entretiens qui ont eu lieu à Paris en octobre 1957 entre une délégation française présidée par M. Roger Seydoux, directeur général des Affaires culturelles et techniques du ministère des Affaires étrangères du gouvernement français et M. Gueorgui Joukov, président du Comité d'État du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., pour les relations culturelles avec les pays étrangers. Au sein de ladite Sous-Commission seront constitués deux groupes de travail, l'un pour les relations techniques, l'autre pour les relations scientifiques.

Article 2 :

La préparation et l'exécution des programmes d'échanges et de coopération portant sur une ou plusieurs années seront effectuées par les institutions et organismes scientifiques compétents des deux pays. Ils seront soumis à l'approbation de la Sous-Commission pour les échanges scientifiques et techniques.

Article 3 :

Dans les conditions indiquées à l'article 2 ci-dessus, ces programmes seront préparés et exécutés, dans chaque spécialité prévue, par les institutions et organismes suivants et selon les modalités suivantes :

A. *Océanographie :*

1. *Pêche :* Il sera procédé à des échanges de spécialistes et à des études en commun, pouvant comporter l'utilisation dans un pays de certains moyens de travail dont dispose l'autre pays, dans divers domaines relatifs à la pêche.

Les institutions et organismes scientifiques compétents sont, pour la France, l'I.S.T.P.M. (Institut scientifique et technique pour la pêche maritime) et, pour l'U.R.S.S. le V.N.I.R.O. (Institut de recherche scientifique de la pêche maritime et d'océanographie).

2. *Recherche océanographique générale :* Les deux parties coopéreront dans le domaine de la recherche océanographique générale soit par des échanges de chercheurs et de conférenciers, soit par coordination des programmes.

Les institutions et organismes scientifiques compétents sont, pour la France, le Comité national d'étude de l'exploitation des océans et, pour l'U.R.S.S., la Commission océanographique de l'Académie des sciences.

Ainsi seront définies les possibilités de coordination des programmes de recherche océanographique dans les mers où de telles recherches peuvent être conduites, compte tenu des programmes de coopération internationale en voie d'élaboration.

B. *Mécanisme des réactions biologiques* (Biologie moléculaire, enzymologie, catalyse biologique).

Les deux parties procéderont à des échanges d'expériences et d'informations, des échanges de chercheurs, ainsi qu'à des études en commun pouvant comporter l'utilisation par un pays de certaines techniques appliquées dans l'autre pays.

Les institutions et organismes scientifiques compétents sont, pour la France, le Comité national d'étude de biologie moléculaire, le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut Pasteur, les universités et leurs laboratoires, par exemple le Laboratoire de biologie physico-chimique, le Laboratoire de chimie-biologie de Paris, et, pour l'U.R.S.S., l'Académie des sciences et ses instituts : Institut de biochimie Bach, Institut de microbiologie et de physiologie des plantes. La liste définitive des institutions et organismes scientifiques français et soviétiques sera établie au cours de pourparlers ultérieurs.

C. *Radiopathologie, cancer et leucémies.*

Les deux parties organiseront des échanges d'informations et des échanges de médecins, de conférenciers et de stagiaires, ainsi que l'utilisation par un pays de certaines techniques appliquées dans l'autre pays.

Les institutions et organismes scientifiques compétents sont, pour la France, le Comité national d'études du cancer et des leucémies, qui a pour mission de développer et de coordonner les recherches au sein des organismes tels que l'Institut national d'hygiène, l'Institut du radium, l'Institut du cancer Gustave-Roussy, le Centre de recherches sur les leucémies de l'association Claude-Bernard, le Laboratoire de recherches du Centre national de transfusion sanguine, et, pour l'U.R.S.S., l'Académie des sciences médicales et ses instituts : Institut du cancer, Institut d'hématologie. La liste définitive des institutions et organismes scientifiques français et soviétiques sera établie au cours de pourparlers ultérieurs.

D. *Neurophysiologie :*

Les deux parties organiseront des échanges de programmes de recherche, d'informations, de films et de revues médicales, des publications de travaux dans des revues scientifiques de l'autre pays, ainsi que des échanges de médecins et de conférenciers.

Les institutions et organismes scientifiques compétents sont, pour la France, le Comité national d'études de neurophysiologie, qui a pour mission de coordonner et de développer les recherches au sein des organismes tels que l'Institut national d'hygiène, le Laboratoire de neurophysiologie et de pharmaco-dynamique de l'hôpital Sainte-Anne, l'Institut de neurophysiologie de la faculté de Marseille, le Centre de neurophysiologie de l'association Claude-Bernard et, plus généralement, les établissements scientifiques français, universités, Collège de France, et, pour l'U.R.S.S., l'Académie des sciences et ses instituts : Institut de physiologie I. P. Pavlov, Laboratoire de physiologie. La liste définitive des institutions et organismes scientifiques français et soviétiques sera établie au cours de pourparlers ultérieurs.

E. *Hauts polymères :*

Les deux parties développeront les contacts entre savants soviétiques et français spécialistes de chimie, de physique et de physico-chimie des macromolécules, en organisant des stages de longue durée dans les instituts spécialisés des deux pays.

Les institutions et organismes scientifiques compétents sont, pour la France, le Centre d'études de chimie macromoléculaire de Strasbourg et, pour l'U.R.S.S., l'Institut des hauts polymères de l'Académie des sciences.

Paris, le 2 avril 1960.

POUR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

M. Roger SEYDOUX

Directeur général des Affaires culturelles et techniques du ministère des Affaires étrangères

POUR LE GOUVERNEMENT SOVIÉTIQUE

M. Gueorgui JOUKOV

Président du Comité d'État du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. pour les relations culturelles avec l'étranger

D

Accord de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique

Le Commissariat à l'énergie atomique de France (C.E.A.), et l'Administration centrale pour l'utilisation de l'énergie atomique près le Conseil des ministres de l'U.R.S.S. (Glavatom), désireux de promouvoir entre eux sur une base de réciprocité une collaboration scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, sont convenus des dispositions suivantes :

Dispositions générales.

— Le présent accord prévoit pour une première phase les domaines et les modalités de cette collaboration qui ne porte pas sur des connaissances secrètes. Les deux parties pourront utiliser librement les connaissances acquises au cours des échanges.

— Le C.E.A. et le Glavatom se concerteront sur les étapes, domaines et modalités de la suite de cette collaboration.

Échanges scientifiques 1960-1961.

a. Le Glavatom accueillera en 1960 deux ou trois chercheurs français, spécialistes des études thermonucléaires à l'Institut physico-technique de l'Académie des sciences de la République socialiste soviétique de Géorgie à Soukhoumi, pour une durée de six à douze mois, qui prendront part aux travaux de l'Institut, visiteront l'Institut d'énergie atomique de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. à Moscou, l'Institut d'études de l'appareillage électrophysique du Glavatom à Léningrad, et l'Institut physico-technique de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. à Léningrad [1].

À titre de réciprocité, le C.E.A. accueillera en 1960 un groupe semblable de spécialistes soviétiques, pour la même durée, au Centre scientifique de Fontenay-aux-Roses, afin de prendre part à ses travaux dans le domaine des réactions thermonucléaires contrôlées, visiter les centres scientifiques de Saclay, d'Orsay et les installations consacrées aux réactions thermonucléaires contrôlées du laboratoire de l'Électricité de France à Fontenay-aux-Roses.

b. Le Glavatom accueillera en 1960-1961 un groupe de un ou deux spécialistes français de physique expérimentale pour une durée de six à douze mois qui prendront part aux expériences menées à la pile atomique de l'Institut de physique de l'Académie des sciences de la République socialiste soviétique de Géorgie à Tbilissi [2].

[1] Note manuscrite marginale : *Finalement un seul.*
[2] Note manuscrite marginale : *Un seul.*

Le C.E.A. de son côté accueillera un groupe semblable de spécialistes soviétiques à la pile atomique de Grenoble.

c. Le Glavatom recevra en 1960-1961, sur une base de réciprocité, un groupe de un ou deux spécialistes français de physique expérimentale pour une durée de six à douze mois, qui prendront part aux travaux expérimentaux utilisant le cyclotron de l'Institut de physique de l'Académie des sciences de la République socialiste soviétique d'Ukraine à Kiev.

Le C.E.A. s'emploiera à faciliter des stages semblables de spécialistes de physique expérimentale soviétiques pour participer aux travaux expérimentaux autour du cyclotron d'Orsay.

d. Le Glavatom recevra en 1960-1961 un groupe de un ou deux spécialistes français de la physique théorique pour une durée de six à douze mois, qui prendront part aux travaux d'un centre soviétique spécialisé dans le domaine de la physique des hautes énergies [1].

Le C.E.A. organisera des stages d'un groupe semblable de physiciens théoriciens soviétiques dans un centre français spécialisé dans le domaine de la physique des hautes énergies.

Recherches scientifiques communes.

Le C.E.A. et le Glavatom examineront, durant la première étape, la possibilité de poursuivre en 1960-1961, selon un programme établi en commun, des études dans les domaines suivants :

a. Aspects théoriques du problème des processus thermonucléaires contrôlés.

b. Problèmes de radiopathologie.

c. Mise au point des méthodes de fabrication par voie biologique des molécules marquées (par isotopes stables ou radioactifs), en vue d'obtenir de nouvelles préparations pour la médecine, la biologie et l'agriculture.

Les représentants du C.E.A. et du Glavatom se rencontreront au mois de juillet ou au mois d'août 1960 à Moscou ou à Paris pour examiner les programmes concrets de recherche ci-dessus.

Échanges d'appareils et de méthodes.

Le C.E.A. et le Glavatom examineront la possibilité d'échanger à des conditions mutuellement avantageuses :

a. Des modèles d'appareils de physique nécessaires aux recherches dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

b. Les méthodes et l'expérience acquise dans l'utilisation des isotopes radioactifs et des puissantes sources de rayonnement en médecine, biologie, agriculture et industrie; les procédés de préparation des sources de rayons alpha et bêta pour les appareils de contrôle technologique ainsi que certaines de ces sources.

Échanges d'informations.

Les deux parties organiseront, sur une base de réciprocité, l'échange d'informations par :

a. Des séminaires scientifiques bilatéraux sur les problèmes étudiés en commun. A cette fin :

Le C.E.A. organisera en 1960 un séminaire de spécialistes français et soviétiques sur les accélérateurs électroniques.

Le Glavatom organisera en 1961 un séminaire de spécialistes soviétiques et français des réactions thermonucléaires contrôlées.

b. L'échange de publications, comptes rendus et notices scientifiques dépourvues de caractère secret sur les problèmes de l'étude et de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

[1] Note manuscrite marginale : *Rien ?*

Visites de courte durée.

Indépendamment des stages prévus au présent accord, le C.E.A. et le Glavatom se consulteront pour organiser toute visite de courte durée reconnue d'intérêt mutuel dans les domaines de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Procédure des échanges.

Les détails des visites : conditions financières, dates, durée, nombre de spécialistes et choix personnel de ces derniers, liste des centres à visiter, programme des séjours, problèmes concrets de contacts scientifiques, seront mis au point d'un commun accord entre le C.E.A. et le Glavatom.

Fait à Paris, le 2 avril 1960.

L'Administrateur général, délégué du gouvernement près le Commissariat à l'énergie atomique de France,	Le Directeur général de l'Administration centrale pour l'utilisation de l'énergie atomique, près le Conseil des ministres de l'U.R.S.S.,
Pierre COUTURE.	Vassili EMELIANOV [1].

(Documents IX, A. à D., extraits du fonds du Secrétariat général, à l'exception de D.)

147

M. ARNAUD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 226 à 233 [2].
Urgent. Réservé.

Belgrade, 3 avril 1960, 14 h. 30.

(Reçu : 16 h. 45.)

J'ai été convoqué ce matin au secrétariat d'État aux Affaires étrangères par M. Brilej, secrétaire d'État adjoint, qui désirait m'entretenir de l'arraisonnement du *Slovenija* [3].

Après m'avoir lu et remis un aide-mémoire relatant la version yougoslave des faits, dont je télégraphie le texte sous les numéros suivants,

[1] Les textes du protocole sur la coopération scientifique et de l'accord de coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique sont également reproduits dans : La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0941, 28 avril 1960.
Un communiqué du ministère des Finances annonçait aussi la signature d'un accord financier entre les deux pays : les règlements des transactions commerciales s'opéreraient au jour le jour sur le marché des changes de Paris en francs convertibles ou en devises convertibles; le déficit commercial de l'U.R.S.S. pour le passé serait progressivement liquidé.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Alger (n° 592).

[3] Le 29 mars, le cargo yougoslave *Slovenija* avait été intercepté par un navire de guerre français, le *Savoyard,* au large de la côte algérienne. Selon le porte-parole du secrétariat d'État aux Affaires étrangères yougoslave, la cargaison comprenait un chargement de la Croix-Rouge yougoslave destiné aux victimes d'Agadir et aux réfugiés algériens (Télégramme de Bizerte n° 225, du 1er avril, non retenu).

mon interlocuteur a déclaré que son gouvernement considérait l'action du navire français *Savoyard* comme une violation des principes de liberté de la navigation en haute mer, tels qu'ils sont en particulier définis par l'article 22 de la convention de Genève de 1958. Il demandait que le gouvernement français fasse une enquête, et prenne les mesures nécessaires à l'égard des responsables de l'incident. Il exprimait le ferme espoir que des instructions seraient données aux forces navales françaises pour qu'elles s'abstiennent à l'avenir de tout nouvel arraisonnement d'un bateau yougoslave en haute mer.

« Nous considérons cet incident, a ajouté M. Brilej, comme d'autant plus grave que c'est la deuxième fois que le *Slovenija* est ainsi pris à partie. » (1)

J'ai répondu que le précédent auquel il se référait me paraissait tout au contraire comporter la meilleure explication possible de la suspicion avec laquelle notre marine nationale était fondée à considérer les mouvements de ce navire entre la Yougoslavie et l'Afrique du Nord. Quelques mois après l'affaire du *Srbija,* qui avait amené les autorités marocaines à saisir l'armement transporté, sans que le gouvernement yougoslave formulât la moindre protestation, la saisie en janvier 1958 des 150 tonnes d'armes découvertes lors du premier arraisonnement du *Slovenija* et qu'aucun destinataire ne devait finalement réclamer, avait fait apparaître que le F.L.N. trouvait auprès de la compagnie de navigation yougoslave des auxiliaires dévoués de son approvisionnement en matériel de guerre.

Depuis lors, de trop nombreux signes étaient apparus de la sympathie, de plus en plus active, que les rebelles algériens suscitaient à Belgrade. Le communiqué publié à la suite de la visite de Ferhat Abbas, en juin dernier, avait souligné l'intention de la Yougoslavie de développer son « assistance » au F.L.N. (2). En décembre, on avait vu ici la « Conférence anticoloniale », à laquelle participaient des personnalités yougoslaves influentes (3), sinon quelquefois officielles, lancer un appel au soutien de la même cause. En janvier, la presse yougoslave applaudissait aux résolutions de la « Conférence panafricaine » de Tunis (4), incitant les anticolonialistes à former des brigades internationales pour appuyer militairement l'organisation rebelle. Il y a quelques semaines, enfin, le gouvernement yougoslave autorisait la création d'un bureau du F.L.N. dont on

(1) Il avait déjà été arraisonné en janvier 1958 : *D.D.F.,* 1958-I, n°s 34 (et note), 124 (et notes).

(2) M. Ferhat Abbas a séjourné officiellement à Belgrade du 8 au 12 juin 1959. Sur le sujet, voir *D.D.F.* 1959-I, n° 337.

(3) Du 2 au 5 décembre 1959, le « troisième Congrès anticolonialiste » tenait ses assises à Belgrade. Aucun membre du Conseil exécutif fédéral yougoslave n'y figurait. Aucun délégué français n'y participait. Les deux représentants algériens venus du Caire étaient MM. El Arabi et Mohammed Yala. Ils s'étaient présentés comme délégués du F.L.N. et non du G.P.R.A. Ils avaient amené le Congrès à décider l'envoi de télégrammes à M. Hammarskjöld ainsi qu'aux délégations afro-asiatiques près l'O.N.U. Le Congrès ne s'était pas borné à l'examen de l'affaire algérienne, il s'était penché aussi sur la situation au Kenya, à Malte et en quelques autres lieux.

(4) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 50 (note).

pouvait penser qu'il ne limiterait pas ses activités à veiller au bien-être des blessés qu'hébergent les hôpitaux yougoslaves.

Comment, dans ces conditions, s'étonner de la défiance manifestée par les autorités qui ont le grave devoir d'empêcher que ne soit accru le potentiel militaire des combattants adverses et leurs moyens de prolonger le conflit ?

Il est vrai, m'a dit alors le secrétaire d'État adjoint, que la Yougoslavie, sans méconnaître les intérêts de la France en Algérie, éprouve de la sympathie pour le F.L.N., « mais elle ne lui a jamais fourni, et n'a l'intention de lui fournir aucune assistance militaire ». J'ai pris acte de cette affirmation. Sans revenir sur l'affaire de 1958, dont il déclare ne pas connaître les détails, mon interlocuteur s'est appliqué à minimiser la portée des manifestations que je venais d'énumérer. À propos du nouveau bureau du F.L.N., il a confirmé qu'il ne jouissait d'aucun statut officiel, précisant que son titulaire n'avait eu, et n'aurait aucun contact avec aucun bureau du secrétariat d'État aux Affaires étrangères. Faisant lui-même allusion à la publication par la *Revue de politique internationale* de l'article de Belkacem, que connaît le Département, il a indiqué qu'il était personnellement intervenu à la suite des démarches de l'ambassade (télégramme n° 37)[1] pour que cette revue renonce à la publication des articles suivants, du même auteur, qu'elle avait annoncés. Bref, les autorités yougoslaves, selon M. Brilej, avaient témoigné de leur souci de tenir compte du point de vue français.

Il serait déplorable, a-t-il conclu, qu'un nouvel incident en haute mer vînt compromettre les relations entre les deux pays que le problème algérien est le seul à séparer. Je me suis borné à faire remarquer qu'il s'agissait pour la France, aujourd'hui, d'un problème capital. Et, après un échange de propos sur d'autres sujets, la conversation, durant laquelle mon interlocuteur s'était montré constamment affable, s'est achevée sans qu'il reprît l'énoncé des réclamations dont il avait commencé par me donner connaissance[2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Le télégramme de Belgrade n°s 37-40, non retenu, indiquait que l'ambassadeur s'était procuré un lot d'exemplaires du numéro (n° 232) de la revue qui contenait l'article de Belkacem et qu'il avait envoyé un de ses collaborateurs protester au ministère yougoslave des Affaires étrangères, en jugeant choquante « cette apologie de l'assassinat politique » que représentait l'article, qui exaltait les conceptions de la guérilla du leader F.L.N. et les attentats perpétrés par ses hommes.

[2] Trois jours après le *Slovenija*, le *Rijeka* était arraisonné en Méditerranée, toujours par le *Savoyard*. Le chargé d'affaires de France était alors à nouveau convoqué par le secrétaire d'État adjoint. La réaction des autorités yougoslaves prenait des formes plus vigoureuses que pour le *Slovenija*. Une note était remise à M. Arnaud, qui réitérait les réclamations présentées oralement par M. Brilej le 2 avril et y ajoutait l'expression de la « protestation énergique » du secrétariat d'État, ainsi que de son désir « d'être informé des mesures que le gouvernement français envisage(ait) de prendre ». M. Brilej répétait que son gouvernement n'avait apporté et n'avait l'intention d'apporter aucune assistance militaire au F.L.N. et que rien ne justifiait les initiatives de la Marine française (Télégramme de Belgrade n°s 252-256 du 7 avril, non retenu). Pour le texte de la note de protestation du gouvernement yougoslave, voir le télégramme n° 257, du 7 avril, également non publié.

148

M. DE LA GRANDVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1356 à 1360. *Moscou, 4 avril 1960.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Khrouchtchev vient de faire au stade Lénine le compte rendu à la population de Moscou qui est d'usage au retour de chacun de ses voyages à l'étranger.

Il a parlé pendant une heure. Ce discours, très courtois à notre endroit, m'a paru laborieux et sans brio (1). Il y manquait aussi la fantaisie à laquelle il a habitué son auditoire, qui s'est montré très peu animé.

1. La première partie consacrée aux questions politiques est restée strictement dans le cadre des points mentionnés dans le communiqué franco-soviétique.

A. Les entretiens ont été sincères, francs et amicaux. Les positions ne coïncident pas complètement, mais elles sont maintenant mieux connues et mieux comprises, notamment pour le problème allemand. En revanche, « les positions coïncident exactement en ce qui concerne le désarmement : rien que pour arriver à cela, il valait la peine de faire voyage » (Je vous enverrai demain le texte exact).

Il a mentionné rapidement les différents groupements dont il avait reçu les représentants, mais ne s'est arrêté qu'aux chefs syndicalistes français avec qui il est plus facile de trouver un langage commun qu'avec d'autres (2).

(1) Cependant, d'une manière générale, les comptes rendus des conférences de presse de Khrouchtchev sont extrêmement vivants. Il faut citer à ce sujet les télégrammes de Moscou suivants non reproduits :

— n° 1298 du 31 mars (discussion polémique de Khrouchtchev à Reims avec Louis Jacquinot à propos de l'agresseur allemand);

— n° 1313 du 1er avril (conférence de presse tenue dans le train entre Lille et Rouen, discussion avec les journalistes sur le métier de journaliste et le rôle de la presse);

— n° 1369 du 5 avril : ce télégramme reprend les impressions de Khrouchtchev souvent enthousiastes sur certaines étapes de sa visite (visites de l'usine de Lacq, de Renault, Boussac...; admiration des paysages; sympathie pour les paysans français, pour le peuple des grandes et petites villes).

(2) Pour les thèmes officiels relatifs aux résultats de la visite du chef du gouvernement soviétique en France, se reporter à un télégramme sans numéro du 22 avril, non retenu.

Le télégramme n° 2397 du 16 juin, non reproduit, annonçait la publication d'un livre sur le voyage de Khrouchtchev en France (textes de discours, articles de presse), correspondant au volume publié après le retour de l'homme d'État soviétique des États-Unis, sous le titre : « Vivre en paix et en amitié ».

4. Le discours conclut sur l'invitation faite au président de la République française de venir à Moscou où il trouvera la même hospitalité du peuple soviétique, heureux d'accueillir le chef d'une grande puissance.

(Collection des télégrammes.)

149

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 472/PAN. *Londres, 4 avril 1960.*

J'avais indiqué en conclusion de ma dépêche n° 412/PAN [1] que les points abordés dans ma conversation avec le secrétaire d'État seraient ultérieurement repris au Foreign Office. Un de mes collaborateurs [2] s'en est donc entretenu le 30 mars avec sir Patrick Dean. Il lui a demandé s'il pouvait lui donner des indications nouvelles par rapport à celles que M. Selwyn Lloyd m'avait fournies le 24 mars au sujet de la proposition du général Norstad. Il a ajouté que nous avions eu connaissance de la proposition que M. Gates se proposait de faire le lendemain à la réunion des ministres de la Défense [3], notant qu'à première vue, cette proposition rendait caduque celle du Commandant en chef.

Les indications données d'entrée de jeu, puis plus tard dans la conversation par sir Patrick peuvent se résumer comme suit :

L'une et l'autre proposition découlent de l'offre faite par le président Eisenhower au Conseil de l'Atlantique et consistant à mettre des I.R.B.M. à la disposition des pays de l'O.T.A.N. [4]. Le général a depuis

[1] Du 24 mars, ci-dessus publiée sous le n° 131.

[2] Il s'agit de M. Jacques Tiné, premier conseiller à l'ambassade.

[3] Au cours de la séance du 1er avril, le secrétaire à la Défense des États-Unis avait exposé les propositions américaines sur les I.R.B.M. Deux possibilités étaient présentées par le gouvernement de Washington. La première serait de faire fabriquer les I.R.B.M. aux États-Unis qui les vendraient aux pays européens, ces derniers pouvant utiliser l'assistance technique américaine; les ogives resteraient la propriété des États-Unis et sous leur gardiennage; les plans en vue de l'emploi et de l'installation des engins seraient établis par le S.H.A.P.E., et les pays s'engageraient à l'avance à donner suite à ces plans; ils accepteraient aussi à l'avance les emplacements des dépôts d'ogives nucléaires indiqués par le S.H.A.P.E. La deuxième possibilité consistait en une aide des États-Unis à la production européenne des engins. M. Gates précisait que l'engin à choisir serait un engin mobile, du type *Polaris*; il indiquait que son gouvernement préférait la première solution, car l'établissement d'une chaîne européenne se solderait par un retard important. M. Messmer avait pris acte de ces propositions, qui demandaient une étude attentive : des précisions s'imposaient quant aux implications d'ordre politique, militaire et financier; il y avait lieu de considérer également les responsabilités propres des États et le fait qu'ils pourraient disposer de ces armes; la France ne se refusait pas à une coopération avec le S.H.A.P.E., mais dans des conditions qui lui paraîtraient satisfaisantes. Le ministre français de la Défense réservait la position définitive de son pays (Télégramme REPAN n° 211 du 1er avril, non retenu).

[4] *D.D.F.*, 1958-II, n° 310 (note).

longtemps cherché à l'exploiter. La proposition du 11 février n'est pas la première qu'il présente au *Standing Group*. Son but réel est de faire démarrer aussitôt que possible un plan consistant à remplacer par des engins balistiques les forces aériennes tactiques qui seront démodées en 1965. S'il est revenu récemment à la charge, c'est en effet peut-être pour faire pression sur son gouvernement (cf. télégramme REPAN du 23 mars) (1). La proposition Irwin (2) tendrait à montrer que sa manœuvre a eu de l'effet.

On pense à Londres que ce n'est qu'accessoirement que le général Norstad a proposé des *fabrications* en Europe. Il y a sans doute vu des avantages politiques, pensant que cette formule serait plus volontiers appuyée par les gouvernements européens et aussi qu'en les associant à une entreprise commune, elle irait dant le sens de l'intégration qu'il veut favoriser. Sir Patrick Dean a, par parenthèse, exprimé des doutes à ce sujet : l'intégration dont il était lui-même un partisan convaincu lui paraissait difficile à réaliser à l'occasion de la fabrication d'un engin dont les Européens ignorent presque tout; elle se ferait plus commodément autour d'engins plus simples et appelés à faire l'objet d'une demande plus vaste; il pensait par exemple au *Blue Water*, engin à courte portée de l'armée de terre britannique.

Dès l'été dernier, les Britanniques ont formulé vis-à-vis de l'idée du Commandant en chef des réserves expresses. Celles-ci se sont placées sur deux plans :

a. Celui de la participation allemande qui promettait de soulever les problèmes les plus délicats; en effet, aucune des formules propres à résoudre le dilemme de l'exclusion de l'Allemagne ou de la révision des dispositions du traité de l'U.E.O. (3) ne paraissait satisfaisante;

b. Sur le plan financier. Il a paru et il paraît encore aux services britanniques qu'il serait antiéconomique de monter en Europe, le plus souvent à partir de zéro, les usines et toute l'infrastructure indispensables aux fabrications envisagées. Cette infrastructure existe aux États-Unis. Pourquoi la refaire en Europe et à quel prix ? Peut-être y viendra-t-on un jour, mais il ne paraît pas expédient d'adopter une solution qui ne pourrait que retarder la production et la rendre plus coûteuse.

Mon collaborateur a alors demandé si cela signifiait que la Grande-Bretagne adopterait de préférence la proposition Gates. Sir Patrick a répondu que son gouvernement lui paraissait désireux de prendre son temps. Aucune décision immédiate ne s'imposait. Certes, les conversations sur le désarmement n'étaient pas en elles-mêmes une raison suffisante pour suspendre, mais c'était un des éléments qui devaient inciter à la circonspection. Il est permis de se demander si ce n'était pas surtout à

(1) Il s'agit d'un télégramme n° 173, non reproduit, dont le sens général est indiqué dans cette phrase.

(2) M. Irwin, sous-secrétaire d'État à la Défense des États-Unis, avait fait part à M. de Leusse des propositions de M. Gates avant que celui-ci n'en fît publiquement état (Télégramme REPAN n° 195 du 29 mars, non retenu).

(3) Sur ce problème, voir 1959-II, n° 224-II (note); ci-dessus le n° 131.

la Conférence au sommet que pensait le sous-secrétaire d'État suppléant.

Cela dit, le gouvernement anglais était d'accord avec le général Norstad pour considérer qu'il faudrait tôt ou tard équiper l'Alliance d'armes adaptées aux capacités nouvelles des défenses soviétiques. Comme à S.H.A.P.E., on pensait à Londres qu'elles devraient être réparties sur l'ensemble du territoire européen couvert par l'O.T.A.N. Quant au chiffre de 300, les stratèges anglais considéraient qu'il était exagéré. Sans doute le général Norstad avait-il demandé 300 en espérant 200.

Comment, a alors demandé mon collaborateur, se poserait le problème vis-à-vis de l'Allemagne dans l'hypothèse où il ne serait plus question de fabrications en commun, mais de livraisons par les États-Unis ? Toutes les réserves anglaises disparaîtraient-elles ou inclinerait-on, au contraire, ici, à tenir compte de ce qu'autre chose est de posséder des engins purement tactiques, autre chose de se voir confier, même avec la garantie du double-contrôle, des armes de représailles ? (1)

Sir Patrick a répondu qu'il entretenait personnellement les plus grands doutes sur l'opportunité d'une ligne de conduite positive qui entraînerait des risques politiques sérieux. Mais le traité de l'U.E.O. ne comportait aucune disposition opposable à l'Allemagne et, d'ailleurs, celle-ci n'était-elle pas sur le point de se voir remettre des engins *Mace* d'une portée d'environ 900 milles ? On devait, d'autre part, s'en remettre à la garantie du double-contrôle qui, selon l'expérience qu'en a la Grande-Bretagne, est une garantie sérieuse (2). Enfin, le général Norstad ne manquerait pas de tenir compte de certains facteurs politiques dans la répartition géographique de ses engins. Il serait maître de n'implanter en Allemagne que les armées chargées des missions les moins lointaines.

En résumé, il résulte de ce qui précède que le gouvernement anglais est décidé, sans doute en y mettant les formes, à ne pas donner suite à la proposition du général Norstad (3). Quant à celle du gouvernement américain qui ne met plus l'accent sur les fabrications, l'Angleterre n'est pas non plus pressée de la voir aboutir. Je doute, d'ailleurs, que le jour où elle prendra forme, l'Angleterre qui a en quelque sorte par anticipation installé sur son territoire des bases fixes de lancement sous double-contrôle soit disposée à en accueillir de nouvelles. La question se poserait différemment s'il s'agissait d'engins mobiles (4).

(1) *Note du document :* On sait que le général Norstad se refuse à faire cette distinction. Cela ressort par exemple de ce qu'il a dit ici l'autre jour. Et cela tient à ce qu'il est un aviateur.

(2) *Note du document :* Je note à ce sujet que si l'engin balistique est plus dangereux que l'avion du fait qu'une fois lancé, il ne peut être rattrapé, il offre des sûretés supérieures contre le risque, parfois discrètement évoqué ici, de voir un pilote allemand porter la bombe qui lui aura été remise non pas sur l'objectif tactique assigné, mais sur Moscou.

(3) Note manuscrite marginale : *M. Watkinson n'a pas tout à fait dit ça le 1er (?) avril.*

(4) Note manuscrite marginale : *il s'agit en effet de « Polaris ».*

150

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1272 à 1280. *Tunis, 5 avril 1960.*

(*Reçu* : 22 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1212 (1) et à mon bordereau n° 1789 du 5 avril (2).

Sur le plan de la coopération technique française, les considérations développées par l'ambassadeur des États-Unis au sujet de l'assistance américaine à ce pays appellent à premier examen les observations suivantes :

1° La contribution des États-Unis au programme tunisien de développement, dont M. Walmsley a fait état, et dont cette ambassade avait entretenu le Département par sa dépêche n° 3587 du 20 août 1959 (3), n'entrave pas notre action, bien qu'elle intervienne dans des secteurs qui nous intéressent également. En effet, les études techniques qui précèdent les réalisations financées par l'I.C.A. (barrages, canaux d'irrigation, ouvrages d'art, routes, ports, etc...) sont très souvent effectuées par des techniciens français titulaires de contrats de coopération technique ou par des sociétés françaises d'études dont les frais sont partiellement pris en charge par nos services. À cet égard, les craintes formulées par cette ambassade dans sa dépêche n° 2342 du 27 mai 1959 (4) ne se sont pas entièrement confirmées; les activités françaises et américaines apparaissent souvent complémentaires si l'on tient compte du fait que les États-Unis apportent des capitaux et que la France, qui a supprimé son aide financière à ce pays, ne lui prête plus qu'une assistance technique. On

(1) Le télégramme nos 1212-1216, du 1er avril, non retenu, analysait un discours prononcé par l'ambassadeur américain pour le troisième anniversaire de la création du programme de coopération économique entre la Tunisie et les États-Unis. M. Walmsley se félicitait de voir ces derniers participer « en tant qu'associés » à « la bataille économique de la Tunisie », indiquait les chiffres du programme d'assistance américaine des trois dernières années, envisageait ce que serait l'avenir : formation professionnelle des jeunes Tunisiens par la création d'établissements d'enseignement technique en Tunisie et multiplication de stages aux États-Unis, cela dans les domaines les plus variés.

(2) Ce bordereau transmettait le texte de discours prononcés par l'amiral Strauss qui dirigeait la mission de coopération technique américaine en Tunisie, et l'ambassadeur Walmsley à l'occasion du troisième anniversaire de la mission (voir note précédente). L'ambassadeur dressait un tableau des réalisations passées de cet organisme et indiquait ses objectifs pour l'avenir (prêts, aide à la formation professionnelle).

(3) Non retenue, qui analysait une déclaration à la presse sur l'aide américaine et l'industrialisation de la Tunisie faite par un collaborateur de l'amiral Strauss.

(4) Non publié, ce document relevait certains signes qui laissaient penser que l'assistance technique américaine, de complémentaire qu'elle était, tendait à devenir concurrentielle. Si les Américains ne nourrissaient pas l'intention de substituer leur action à celle de la France, ils allaient de l'avant et offraient ou orientaient leur assistance en s'embarrassant moins qu'ils ne le faisaient autrefois d'accorder leurs démarches avec les intérêts français.

peut même dire que, dans une certaine mesure, le financement par les Américains de certains projets contribue à étendre notre champ d'action dans le domaine technique tout en favorisant cependant l'implantation de techniciens d'autres nationalités.

2° En revanche, l'intérêt porté par les États-Unis à la formation professionnelle des cadres tunisiens, et surtout à l'institution en Tunisie d'établissements d'enseignement technique, menace très certainement notre action. La réalisation de ces projets affecterait un secteur où nous bénéficions encore d'une position privilégiée.

Indépendamment des efforts de la mission culturelle dans le domaine de l'enseignement technique proprement dit, il faut citer parmi nos principales réalisations un centre de formation d'agents électro-mécaniciens appelé à couvrir les besoins de la Tunisie, un centre polyvalent (métaux) de formation professionnelle accélérée, en voie d'achèvement, une action d'enseignement destinée au personnel des chemins de fer, des cours d'agents techniques et de chefs de chantiers qui doivent s'intégrer dans une école nationale d'adjoints techniques et dont le projet a été confié à un ingénieur français. À cela s'ajoute un essai de vulgarisation de techniques agricoles dans plusieurs zones de productivité.

Ces réalisations, qui doivent se développer encore, sont complétées par la formation en France de 3 à 400 ouvriers dans des centres F.P.A. et surtout par l'attribution de plus de 350 bourses à des jeunes Tunisiens qui poursuivent des études techniques dans les grandes écoles françaises.

Enfin, la plupart des boursiers du gouvernement tunisien effectuent leurs études en France. On peut donc considérer que la grande majorité des cadres de la Tunisie reçoivent une culture générale et technique française. L'action de l'I.C.A. sur ce plan risque de concurrencer la nôtre.

3° En ce qui concerne l'octroi de bourses par l'I.C.A., il se confirme qu'il est désormais extrêmement rare que les Tunisiens bénéficiaires de bourses américaines effectuent leurs études en France ou même dans un pays de langue française (procédure du *Third Country*). De plus en plus, au contraire, les intéressés sont dirigés vers les États-Unis.

4° Tout en demeurant courtoises, les relations entre le service de la Coopération technique de l'ambassade et la mission de l'amiral Strauss se bornent à des échanges d'informations générales. Comme l'ambassade l'avait indiqué dans sa dépêche précitée, ceux-ci ne nourrissent sans doute pas l'intention de substituer leur action, tant sur le plan culturel que sur le plan technique, à celle de la France; mais ils vont de l'avant et sont enclins à offrir ou à orienter leur assistance en s'embarrassant moins qu'ils ne le faisaient autrefois d'accorder leurs démarches avec nos intérêts.

L'établissement de rapports plus étroits présenterait certainement des avantages, mais nous conduirait inévitablement à la longue à la recherche d'une coordination des activités françaises et américaines dans ce pays.

(Collection des télégrammes.)

151

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 41 [1]. *Paris, 5 avril 1960.*

Le communiqué publié à l'issue des conversations entre le président de la République et M. Khrouchtchev [2] montre que celles-ci ont surtout porté sur le désarmement d'une part, l'Allemagne et Berlin, d'autre part. Les discussions se sont également étendues à d'autres sujets, tels que l'Afrique, la Chine, l'aide aux pays sous-développés, la non-immixtion; mais en ces domaines, elles se sont limitées à un tour d'horizon.

C'est sur l'Allemagne que M. Khrouchtchev a concentré ses efforts. Il a exposé ses idées selon les lignes connues : nécessité de mettre fin à la « situation de guerre », donc de conclure un traité avec les deux États allemands, nécessité de régler en même temps le problème de Berlin, etc. Le président de la République a répondu que cette nécessité n'était pas évidente. Si la réunification n'était pas possible pour le moment, il n'y avait pas d'autre solution que de respecter le *statu quo,* et Berlin n'était pas un problème. La France n'était disposée ni à reconnaître la République orientale, ni à laisser prescrire ses droits à Berlin. Si donc, comme il l'affirmait, M. Khrouchtchev voulait la détente, il convenait de ne pas la conditionner par des demandes qui n'étaient pas acceptables. Mieux valait s'efforcer de pratiquer en fait la détente, et l'on verrait ensuite si les solutions peu à peu pourraient se dégager.

Quant au « danger allemand », il n'était plus considéré en France comme actuel. Le problème était de parvenir à un règlement européen durable, et cela ne serait possible que si un équilibre était établi entre l'Ouest et l'Est du continent. Pour réaliser cet équilibre, l'Allemagne devait rester du côté occidental. M. Khrouchtchev a alors évoqué les souvenirs de 1939, donnant à entendre que l'U.R.S.S. pouvait reprendre une politique qu'elle avait déjà pratiquée.

La discussion sur Berlin n'a pas apporté d'éléments nouveaux. M. Khrouchtchev a mentionné sa menace de traité séparé avec la D.D.R., tout en prenant soin de répéter qu'il préférerait de beaucoup parvenir à un accord.

En ce qui concerne le désarmement, le général de Gaulle a rappelé la position française, qui donne la priorité au désarmement nucléaire

[1] Ce télégramme-circulaire a été adressé aux postes de New Delhi, Stockholm, Vienne, Rome-Saint-Siège, Lisbonne, Rabat, Tunis, Washington, Londres, Ottawa, Bonn, Rome, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Oslo, Copenhague, Athènes, Ankara, New York-O.N.U., Moscou, Varsovie, Prague, Berne, Madrid, Tokyo, ainsi qu'au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N.

[2] Ci-dessus publié sous le n° 146-IX. Sur les entretiens entre le président de la République et le chef du gouvernement soviétique, voir ci-dessus le n° 146.

véritable, c'est-à-dire non pas l'arrêt des expériences, mais l'arrêt des fabrications, la destruction des stocks et le contrôle puis la disparition des véhicules. M. Khrouchtchev a répondu qu'il était tout prêt à accepter un tel désarmement.

Dans l'ensemble, les conversations ont confirmé les positions déjà connues et la difficulté qu'il y aurait à surmonter les divergences existantes. Toutefois, l'esprit général qui a régné au cours du voyage ne donne pas à penser que les Soviétiques désirent une crise, ou sont moins hostiles que les Occidentaux à toute idée de guerre. Ils affectent d'envisager avec optimisme la Conférence au sommet.

Vous recevrez par télégramme séparé des indications sur les accords signés dans les domaines culturel et atomique.

(Collection des télégrammes.)

152

Note de la Direction politique

Projet pour le dossier du général de Gaulle[1]
(Voyage aux États-Unis)[2]
au sujet de la position américaine dans le domaine du désarmement

N. *Paris, 5 avril 1960.*

Les divergences de vues qui se sont manifestées aux États-Unis au sein de l'opinion et des administrations compétentes expliquent que la définition de la politique américaine sur le désarmement ait été laborieuse. La Commission spéciale d'experts dite « Commission Coolidge », qui avait été constituée en vue d'élaborer la position des États-Unis en vue de la Conférence des Dix à Genève, ne parvint en effet qu'à des résultats négatifs. Aussi le State Department fut-il amené peu à peu à improviser en tenant compte à la fois des suggestions de ses alliés et de l'hostilité marquée par le Pentagone à tout accord de désarmement véritable.

En dépit de ce caractère de compromis qui marque la doctrine américaine, on peut y relever certaines tendances fondamentales :

a. Répugnance à s'engager dans la voie du désarmement nucléaire.

Le premier plan américain ne comportait pratiquement aucune mesure de véritable désarmement nucléaire. S'il fut modifié pour tenir

[1] Ce document, qui porte la mention manuscrite : *Approuvé par Lucet,* a été rédigé par M. Jean Morel, secrétaire des Affaires étrangères.

[2] Le Général devait arriver à Washington le 22 avril et quitter les États-Unis le 29. Sur ce voyage, voir ci-après le n° 182.

compte des objections françaises [1], les amendements apportés traduisaient davantage le désir d'obtenir notre adhésion qu'une modification de fond de la position des États-Unis.

Ces derniers ne sont guère favorables qu'aux mesures concernant les satellites à usage militaire, une interdiction de ces armes étant de nature à tourner à leur avantage en raison de l'avance prise par les Soviétiques dans ce domaine.

b. Préférence marquée en faveur du désarmement conventionnel.

Le délégué américain à Genève a proposé, en dépit de l'opposition manifestée par M. Jules Moch, la réduction des effectifs soviétiques et américains à 2.500.000 hommes pour chaque État.

c. Priorité donnée aux mesures de contrôle.

La délégation américaine est disposée à rechercher des accords sur des mesures partielles de désarmement à condition que les mécanismes de contrôle aient été préalablement mis au point.

d. Progressivité nécessaire du désarmement.

Le gouvernement américain estime que la bonne foi soviétique doit être éprouvée au cours de l'exécution des mesures convenues avant que l'on puisse envisager de passer à une étape ultérieure, cette exigence ayant pour effet d'exclure toute possibilité de délais fixés à l'avance.

Enfin, M. Alphand signale qu'un renouveau d'intérêt se manifeste aux États-Unis en faveur du plan « Norstad » qui, comme on le sait, prévoit la création d'une zone d'inspection n'impliquant aucune mesure de désarmement [2]. On se rappelle que c'est à la demande de la délégation française que toute référence à la notion de « zone géographique » avait été éliminée du premier plan américain.

En résumé, les États-Unis se montrent principalement soucieux de n'accepter aucune mesure de désarmement susceptible de compromettre la sécurité américaine et occidentale. Leur attitude à l'égard des propositions soviétiques est empreinte d'une méfiance d'autant plus grande qu'ils se savent en retard dans le domaine d'armes aussi décisives que les fusées et les satellites. En revanche, le State Department est conscient de l'impossibilité d'adopter une position purement négative.

[1] Voir ci-dessus les n°s 97, 105.

[2] Le 4 avril, avait lieu à ce sujet un entretien entre M. Alphand et le sous-secrétaire d'État Merchant. L'ambassadeur rappelait à son interlocuteur les raisons pour lesquelles Paris estimait dangereuse toute proposition qui n'inclurait par en matière de contrôle la totalité de l'Europe : relâchement des liens de l'Allemagne avec l'O.T.A.N., aboutissement progressif à une sorte de plan Rapacki. Le groupe des Dix refusait le désarmement sans contrôle comme le contrôle sans désarmement, et présenter à Khrouchtchev un plan inspiré de la seconde formule donnait une arme pour attaquer la bonne foi des Occidentaux (Télégramme de Washington n°s 1885-1887 du 4 avril, non retenu). Le Département faisait état de son accord avec M. Alphand : le gouvernement français repoussait le principe d'une zone portant sur l'Allemagne divisée, la Pologne et la Tchécoslavaquie; une zone de sécurité en Europe devrait s'étendre de l'Atlantique à l'Oural (Télégramme pour Washington n°s 4709-4710 du 5 avril, non reproduit). [Sur le plan Norstad, vour ci-après le n° 160 (et note)].

Il semble bien, quoi qu'il en soit, que le gouvernement américain fasse actuellement plus confiance à l'équilibre résultant du *deterrent* qu'aux progrès du désarmement pour assurer le maintien de la paix et la sauvegarde de l'Occident.

(Désarmement DT/1.)

153

Conversations franco-britanniques (5-6 avril)

I

Conversation entre le général de Gaulle et M. Macmillan
Buckingham Palace, le 5 avril 1960, 18 h.[1].

C.R. Très secret.

Après un court échange de propos de caractère personnel, *M. Macmillan* interroge le général de Gaulle sur ses conversations avec M. Khrouchtchev[2]. Il souhaite notamment connaître le point de vue soviétique sur les questions allemandes.

Le général de Gaulle n'a pas trouvé M. Khrouchtchev très exigeant. Il semble qu'au sommet, il veuille rechercher les éléments d'un *modus vivendi* au sujet de Berlin, mais sans exiger un changement du statut de la ville. Il se contenterait d'un arrangement intérimaire offrant certaines garanties au sujet de la propagande, par exemple, mais prévoyant le maintien des troupes alliées. La durée de cet arrangement serait limitée à deux ans, et il conviendrait ensuite de procéder à un règlement.

Le général de Gaulle a répondu qu'il n'était pas hostile *a priori* à un accord intérimaire, mais que tout dépendait évidemment du contenu d'un tel accord; de plus, la fixation d'un délai de deux ans en vue de la signature d'un traité de paix avec l'Allemagne constituait un ultimatum à terme lointain sans doute, mais inadmissible.

M. Macmillan relève que la position définie par M. Khrouchtchev rappelle le point d'aboutissement des conversations de Genève.

Le général de Gaulle souligne la persistance des attaques de M. Khrouchtchev contre l'Allemagne. Son leitmotiv a été : le gouvernement fédéral poursuit une politique de provocations qui constitue pour le monde un danger permanent. D'ailleurs, la France

[1] Du 5 au 8 avril, le président de la République française fut l'hôte de la Grande-Bretagne. Cette visite, dont le programme était fort chargé, répondait à un séjour effectué en France par la Reine en 1957. Pour plus de détails, et notamment sur une intervention du Général à Westminster devant les Lords et les membres des Communes réunis, le 7 avril, voir l'*Année politique 1960,* p. 447-448.

[2] Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 146, 151.

devrait se méfier, car rien ne dit qu'un beau jour M. Adenauer ou son successeur ne fera pas un accord avec Moscou.

Sur une question de M. Macmillan, le général de Gaulle indique que M. Khrouchtchev s'est montré, pendant son séjour en France, relativement modéré, sauf en ce qui concerne l'Allemagne [1], et à l'exception d'une interview télévisée donnée à la fin de son séjour et qu'il a transformée en séance de propagande.

M. Khrouchtchev n'a pas soulevé la question des frontières de l'Est; mais le général de Gaulle lui a dit que la France acceptait le *statu quo,* qu'elle était hostile à l'Anchluss avec l'Autriche et à tout agrandissement au détriment de la Tchécoslovaquie. Le Général a en outre fait valoir les raisons pour lesquelles il était indispensable que l'Allemagne fédérale fasse partie de l'Europe occidentale.

M. Khrouchtchev s'est montré compréhensif à cet égard. Il reconnaît que le désarmement est la première de toutes les questions. Il pense qu'elle offre des possibilités d'accord qu'il faut saisir, et qu'un accord de désarmement en mai pourrait être suivi d'un accord sur l'Allemagne en juillet. Il a paru favorable à la suggestion que lui a faite le général de Gaulle de rechercher, en attendant que le désarmement nucléaire soit possible, un accord sur le contrôle des véhicules. Sur l'arrêt des expériences, le général de Gaulle a défini la position française, que M. Khrouchtchev a comprise.

M. Macmillan déclare que l'important est de trouver un point de départ, et qu'un élément essentiel de tout accord est le contrôle.

Le général de Gaulle pense qu'on pourrait charger les ministres des Affaires étrangères de reprendre la négociation. M. Khrouchtchev lui paraît disposé à accepter le contrôle pour les véhicules.

Le général de Gaulle l'a vivement invité à prouver sa sincérité quant à son désir de détente : son pays est assez fort pour se montrer tolérant, et il ne fut pas qu'il trouble l'atmosphère par des prises de position intempestives au sujet de l'Allemagne. Pour créer une meilleure ambiance, on pourrait faire un accord sur le désarmement; le contrôle des véhicules en fournit l'occasion. Quant à l'accord sur l'arrêt des expériences, dans l'état actuel des choses, la France l'enregistrerait avec satisfaction, mais elle ne pourrait y participer tant qu'elle n'aura pas elle-même constitué un arsenal atomique qui n'a pas besoin d'être très considérable.

M. Macmillan souligne l'importance qu'il attache à l'accord sur l'arrêt des expériences. Mais cet accord ne prendra toute sa valeur que si les autres puissances y adhèrent. Le Premier ministre comprend les préoccupations françaises; mais ne pourrait-on envisager que « nous partagions nos connaissances avec la France » ?

Le général de Gaulle doute que les Américains ne fassent pas d'objection à un tel arrangement.

M. Macmillan évoque alors ses récents entretiens avec le président Eisenhower : celui-ci est partisan d'un accord sur un arrêt, ou tout au moins un moratoire des expériences; mais il se heurte à une forte opposition, notamment de la part des militaires, à l'exception du général Twining.

Pour l'instant, les modalités d'un accord font l'objet de marchandages entre Russes et Américains, notamment en ce qui concerne le nombre des visites de contrôle. Il faudrait bien aboutir avant le sommet afin de pouvoir y parler utilement du désarmement.

Le général de Gaulle pense que M. Khrouchtchev est animé d'un réel désir d'aboutir dans ce domaine : il a à maintes reprises dénoncé le fardeau économique et financier que constituent les armements.

[1] Allusion à un virulent discours antiallemand prononcé par l'homme d'État soviétique à la suite d'une visite aux champs de bataille de Verdun : voir ci-dessus le n° 137 (note).

Le chef du gouvernement soviétique envisage de consacrer un certain pourcentage des économies que permettrait de réaliser un accord sur le désarmement à l'aide aux pays sous-développés.

M. Khrouchtchev a parlé des livraisons d'armes aux pays du Moyen-Orient. Il pense que la politique britannique de livraison d'armes à l'Irak, l'Iran et la Turquie fait obstacle à tout accord à ce sujet. Il reconnaît que Staline a eu tort de se brouiller avec la Turquie.

Le général de Gaulle est d'accord avec M. Macmillan sur les préoccupations que doit inspirer l'action soviétique en Afrique. Mais M. Khrouchtchev en a parlé en termes assez vagues, se défendant d'organiser la subversion et de chercher à provoquer des bouleversements. Il a reproché à Nasser d'avoir annexé la Syrie.

Répondant à une question du général de Gaulle, *M. Macmillan* fait un bref compte rendu de ses conversations avec le président Eisenhower [1]. L'accord est intervenu sur la conduite à tenir à Genève au sujet de l'arrêt des expériences. En ce qui concerne les affaires européennes, le Premier ministre affirme que ses propos ont été déformés [2]. Il a évoqué les dangers que les divisions avaient dans le passé fait courir à l'Europe. Si l'on fait l'union d'une partie du continent, il ne faut pas que ce soit contre l'autre partie (d'où allusion à Napoléon). Mais il n'a proféré aucune menace.

Sur le fond des choses, M. Macmillan exprime l'inquiétude que lui inspire l'accélération de la mise en place du système des Six. il craint une rupture avec les Sept, et il demande instamment des délais pour permettre de trouver dans la pratique des solutions aux problèmes qui se posent. Il est possible de trouver de telles solutions si l'affaire est traitée sans passion comme elle l'est désormais aujourd'hui. Au surplus, lui-même a toujours été partisan de l'unité européenne; mais l'équilibre économique de la Grande-Bretagne est précaire; il sera compromis par un bouleversement des tarifs; ne peut-on ralentir le mouvement ?

Le général de Gaulle ne croit pas que la situation soit aussi grave pour l'Angleterre et les Sept, car l'abaissement général des tarifs doit compenser dans une large mesure les inconvénients que pourrait présenter la mise en place du Marché commun.

De plus, cette mise en place est nécessaire pour encourager l'Allemagne dans la politique où elle s'est engagée vis-à-vis de l'Europe occidentale. La vocation de l'Allemagne n'a pas toujours été orientée dans ce sens, et il faut penser à l'avenir. D'ailleurs, pourquoi l'Angleterre n'entre-t-elle pas dans le Marché commun ?

M. Macmillan répond que ceci est impossible. Mais il comprend les préoccupations françaises au sujet de l'Allemagne. Il faut trouver des formules d'entente. Il insiste pour qu'un ralentissement du mouvement soit envisagé et indique qu'il remettra au Général un mémorandum sur cette question.

Répondant à une question de M. Macmillan, *le général de Gaulle* expose ses impressions sur la situation intérieure de l'U.R.S.S.

L'armée continue à tenir une place importante, mais le premier rôle revient au parti. L'évolution « libérale » s'est poursuivie depuis l'accession de M. Khrouchtchev; on peut maintenant perdre sa place sans perdre en même temps la vie. Mais M. Khrouchtchev éprouve des préoccupations quant à la politique intérieure. S'il n'a pas à tenir compte d'un Parlement, il doit conserver son ascendant sur le parti.

Le Général a remarqué que son interlocuteur parlait beaucoup plus librement quand il était seul que lorsqu'il était accompagné d'un de ses ministres.

[1] Le 24 mars, le Premier britannique avait été invité par le président Eisenhower à se rendre aux États-Unis. Le 29, par une déclaration commune, les deux hommes d'État acceptaient « un moratoire volontaire pour les essais d'armes nucléaires d'une intensité inférieure au seuil » de 4,75, « suspension qui serait concrétisée par une déclaration unilatérale de chacune des trois puissances » atomiques. La déclaration énumérait enfin les problèmes importants non encore résolus par la conférence de Genève sur l'arrêt des expériences nucléaires (*Année politique 1960,* p. 434-435).

[2] Sur les propos tenus par le Premier britannique au cours de son séjour aux États-Unis, et hostiles au renforcement du Marché commun, voir ci-après le n° 171 (note).

À la demande de M. Macmillan, le général de Gaulle expose la manière dont il conçoit l'ordre du jour des entretiens au sommet.

Il faut dire que nous voulons parvenir à la détente; à cet effet, il faut s'abstenir de discuter les sujets les plus difficiles. Il convient de rechercher ce qui est d'un intérêt commun; au premier rang vient le désarmement.

On pourrait envisager aussi une coopération limitée pour les pays sous-développés, en recherchant des terrains où il n'y ait pas de conflits d'intérêt : le développement du Haut Nil, ou la lutte contre la leucémie en Indonésie.

Il faut aussi augmenter les courants commerciaux. *M. Macmillan* fait remarquer que la difficulté à cet égard vient beaucoup du fait que les Russes n'ont pas grand'chose à vendre. Ils vendent de l'or pour se procurer des devises. Le Premier ministre suppose que la question de Berlin sera abordée à la fin des entretiens. Il pense, d'après les indications que vient de lui donner le général de Gaulle, qu'on pourra arriver à un accord limité, portant par exemple sur la propagande et selon une formule de l'ordre de celle de Genève.

Le général de Gaulle rappelle que M. Khrouchtchev pense toujours à un traité avec la République démocratique au bout de deux ans. Il lui a dit que nous n'étions pas d'accord et, répondant aux arguments de M. Khrouchtchev touchant notre propre traité de paix avec le Japon, le Général a souligné qu'il s'agissait d'un pays unifié et dont la politique emportait l'adhésion de la population dans son ensemble.

M. Macmillan suggère que l'Occident se mette d'accord sur un plan précis au sujet du désarmement.

Le général de Gaulle propose qu'on apporte un projet de contrôle des véhicules et des bases de lancement. Il n'est pas question d'empêcher le lancement des Spoutniks, mais seulement de faire en sorte qu'il n'ait pas lieu en secret.

Le Général compte en parler au président Eisenhower.

M. Macmillan pense qu'il faut avancer pas à pas; d'où l'intérêt pour lui de l'arrêt des expériences.

Le général de Gaulle déclare que nos propres expériences seront sans doute à l'avenir souterraines.

M. Macmillan s'en déclare satisfait, car cela ménagera à l'avenir les susceptibilités ou les craintes des pays d'Afrique.

À propos de l'Afrique, *le général de Gaulle* rappelle que sur la question d'Afrique du Sud aux Nations Unies, il a été prescrit à la délégation française d'aligner sa conduite sur celle de la délégation britannique.

M. Macmillan déplore l'attitude intransigeante du gouvernement de l'Afrique du Sud qui a eu, selon lui, le grand tort de se placer sur le plan des principes alors qu'il aurait pu prendre discrètement certaines mesures de sauvegarde sans ameuter l'opinon mondiale [1].

Le Premier ministre voit de grands dangers se préciser en Afrique, et il souhaite que la France et la Grande-Bretagne se consultent étroitement sur la conduite à tenir.

Le général de Gaulle rapporte que M. Khrouchtchev a parlé de la Chine. Il nie que ce pays constitue pour l'U.R.S.S. un danger, et il s'irrite de ce que disent là-dessus les Occidentaux. La Chine est en plein développement. Les ressources du pays permettent désormais de nourrir la population; il n'est pas dans son intérêt de chercher à s'étendre vers l'extérieur, mais bien d'augmenter les superficies cultivées ou exploitées. La Sibérie offre cependant à cet égard des ressources immenses.

[1] En dépit des réserves des délégations française, anglaise et italienne, le Conseil de sécurité s'était saisi du problème des graves troubles qui se produisaient alors en Afrique du Sud. Le délégué sud-africain avait quitté la séance après son intervention, ce qui laissait à penser que son gouvernement boycotterait à l'avenir les délibérations des Nations Unies (*Le Monde* du 1er avril, p. 1).

Répondant à une question de M. Macmillan sur le personnage même de M. Khrouchtchev, le général de Gaulle exprime l'avis qu'on peut dans une certaine mesure croire à sa sincérité. Il a incontestablement le désir d'être « admis » dans le cercle des hommes d'État internationaux. Il possède à un haut degré la fierté des réalisations industrielles et scientifiques russes et fait preuve en toutes circonstances d'un chauvinisme un peu naïf.

Comme a pu le constater M. Macmillan, il a une bonne connaissance des affaires. Mais cette connaissance est générale et ne s'étend d'ordinaire pas aux détails.

Sur les principales questions, il a un refrain qu'il ressort toutes les fois que l'occasion s'en présente, et dans tous les pays ou endroit où il se trouve.

Quand il est à Moscou, il travaille au bureau de 11 heures à 6 heures, quatre jours par semaine.

Il passe les trois autres jours chez lui. Dans son travail, il aime se référer constamment au « plan » qui, selon lui, gouverne toute l'action gouvernementale.

M. Macmillan prend alors congé du général de Gaulle. Ils conviennent de se retrouver le lendemain à 9 h. 45, accompagnés des ministres des Afffaires étrangères.

II

Conversation entre M. Couve de Murville et M. Selwyn Lloyd au Foreign Office
(5 avril, de 18 h. à 19 h.)

C.R. Très secret.

I. Candidatures portugaise et hollandaise au Conseil de sécurité.

M. Couve de Murville rappelle que les Pays-Bas ont siégé deux fois déjà au Conseil de sécurité.

M. Selwyn Lloyd se demande si les Pays-Bas ne pourraient pas être persuadés de céder le pas au Portugal, étant alors entendu que la candidature hollandaise à la future succession du Portugal serait soutenue par les gouvernements français et britannique.

M. Couve de Murville propose que les deux ministres entretiennent de cette affaire M. Luns.

M. Selwyn Lloyd mentionne sans y insister la possibilité, dans le cas où le gouvernement hollandais s'obstinerait, d'un tirage au sort.

II. Le secrétaire d'État évoque les demandes du gouvernement allemand touchant d'une part le tonnage autorisé de ses navires de guerre et d'autre part les mines à influence[1]. Il expose que les gouvernements français et britannique se sont trouvés d'accord pour rejeter les demandes relatives aux mines, mais que leurs avis diffèrent sur l'autre point : les experts anglais estiment que la demande en faveur d'un tonnage de 6.000 tonnes est fondée, compte tenu de la nécessité de permettre aux navires modernes de disposer de missiles pour leur défense antiaérienne.

M. Couve de Murville note que les experts français seraient prêts à accéder à la demande relative aux mines; mais ils se montrent hostiles à celle relative au tonnage.

[1] En novembre 1959, la R.F.A. avait demandé la modification de l'annexe III du protocole III des accords de Paris de 1954 qui portait sur la fabrication des mines à influence ainsi que sur la construction de navires de guerre d'un déplacement pouvant atteindre 6.000 tonnes selon les vœux de Bonn. Sur ce problème, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 224-II (note); ci-dessus le n° 131.

Le gouvernement français propose qu'une étude soit entreprise par des experts anglais et français sur les deux problèmes.

M. Selwyn Lloyd demande comment nos positions pourraient être présentées au gouvernement allemand.

M. Couve de Murville pense qu'il ne faudrait rien faire avant la Conférence au sommet, soit, en fait, avant le mois de juin. Quant au fond, il est évident qu'une évolution est inévitable par rapport aux accords de Paris. Ce qu'il faut, c'est ne pas aller trop vite, et aussi conserver présente à l'esprit la limite que nous n'entendons pas dépasser, qui doit être en tout cas les engins nucléaires et les fusées.

M. Selwyn Lloyd croit que les Allemands connaissent sur ce point les positions française et anglaise. Le gouvernement fédéral rendrait, d'ailleurs, service à ses alliés s'il faisait une déclaration affirmant qu'il n'a pas l'intention de fabriquer hors du territoire allemand les armements dont la fabrication lui est interdite sur son territoire. Cela faciliterait bien les choses au gouvernement anglais vis-à-vis de son opinion publique.

M. Couve de Murville évoque la récente lettre du général Norstad relative aux I.R.B.M. [1]. Sans doute n'aura-t-elle pas de suite rapide. Mais la procédure employée est évidemment insolite. D'autre part, la lettre a été adressée à tous les Alliés, y compris l'Allemagne, et il y a un problème allemand.

Sir Anthony Rumbold ayant observé que les Allemands ne paraissaient pas avoir l'intention de demander à fabriquer des engins interdits, M. Couve de Murville reconnaît que telle est bien la situation aujourd'hui, mais il lui paraît inévitable que l'armée allemande accroisse ses exigences à mesure qu'elle se reconstituera.

M. Selwyn Lloyd ne pense pas que nous nous trouvions, en ce moment, dans une situation comparable à celle des années d'après la première guerre mondiale lorsque la Bundeswehr préparait les moyens de tourner le traité de Versailles. Pour l'heure, ce qui est préoccupant, ce sont les effets que des demandes de dérogation risquent d'avoir sur nos opinions publiques.

M. Couve de Murville observe qu'il faut aussi tenir compte de l'effet produit sur l'U.R.S.S. M. Lloyd ayant demandé si M. Khrouchtchev avait, au cours de sa visite en France [2], parlé de la question allemande et des armements, M. Couve de Murville précise que le président du Conseil soviétique a abondamment parlé de l'Allemagne en général, mais sans insister spécialement sur les dangers de son réarmement. Il a surtout développé le thème selon lequel certains enchaînements pourraient le conduire à signer un traité de paix avec l'Allemagne de l'Est. Il a mis le gouvernement français en garde contre un excès de confiance dans l'Allemagne fédérale et évoqué le spectre d'un nouveau traité russo-allemand, ce qui a amené le général de Gaulle à observer que l'U.R.S.S. paraissait donc elle-même prête à opérer ce renversement diplomatique.

M. Selwyn Lloyd ayant demandé si les discours de M. Khrouchtchev touchant l'Allemagne avaient eu du succès auprès de la population française, M. Couve de Murville répond par la négative : l'opinion publique française a, pour diverses raisons, des réactions très différentes sur ce point de celles du public anglais.

En conclusion de cette partie de la conversation, il est envisagé que l'un et l'autre gouvernement (ou l'un ou l'autre) pourraient approcher le gouvernement allemand et, en faisant appel à des considérations de psychologie politique, le persuader de ne pas soulever de problèmes difficiles.

Sir Anthony Rumbold avait indiqué que le général Norstad avait encore relancé il y a un mois la question des dérogations au traité.

(1) Sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 131 (note).
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus le n°s 146, 151.

III. La question des bases allemandes en Espagne fait l'objet d'un bref échange de vues [1]. C'est pour *M. Selwyn Lloyd* l'occasion de noter que les difficultés nées à ce sujet ont finalement amélioré les relations anglo-espagnoles et, pour les deux ministres, celle de constater que dans ce genre d'affaires, la difficulté est de trouver un interlocuteur du côté allemand. C'est ainsi que M. von Brentano (que M. Couve de Murville avait pourtant mis en garde lorsqu'il l'avait vu à Rome) paraît ne pas avoir été dans l'affaire.

IV. *M. Selwyn Lloyd* évoque la question du plébiscite à Berlin-Ouest proposé par M. Adenauer [2].

M. Couve de Murville considère cette proposition comme fâcheuse. L'idée d'un recours au plébiscite contredit la doctrine occidentale qui fonde la présence alliée à Berlin sur les droits d'occupation. De plus, un plébiscite organisé sous l'égide des autorités d'occupation serait forcément contesté.

Sir Frederick Hoyer Millar observe que le gouvernement américain est hostile à la proposition Adenauer, motif pris de ce qu'elle divise les Alliés et qu'elle va à l'encontre de la proposition Herter de plébiscite dans toute l'Allemagne [3]. Sir Anthony Rumbold exprime l'espoir que M. Brandt qui doit voir le Chancelier le 6 avril réussira à l'ébranler.

M. Selwyn Lloyd observe, en conclusion, que les Alliés peuvent toujours opposer leur veto, mais qu'il faudrait naturellement éviter d'y recourir pour faire échec à cette proposition peu sérieuse. il se demande quelles seraient, si le Chancelier insistait, les questions les moins dangereuses à poser par voie de plébiscite aux Berlinois.

V. *M. Selwyn Lloyd* demande si M. Khrouchtchev a donné à Paris l'impression qu'il ne souhaitait pas précipiter la signature d'un traité avec la D.D.R.

M. Couve de Murville confirme que le chef soviétique a, en effet, paru soucieux d'éviter cette extrémité et désireux peut-être de ne rien faire à bref délai. Comme il ne voudra sans doute pas agir avant ou même tout de suite après le voyage de M. Eisenhower à Moscou, il est probable qu'il ne fera rien avant l'automne. C'est alors que s'ouvrira la période la plus dangereuse du fait que d'octobre à février, l'administration américaine sera paralysée.

VI. « Êtes-vous satisfait des relations entre les Six et les Sept ? » demande *M. Lloyd.* « Je ne suis jamais satisfait quand nous avons des difficultés avec l'Angleterre », répond M. Couve de Murville. Le secrétaire d'État explique alors que les objections britanniques

[1] Le 23 février, le *New York Times* affirmait que la R.F.A. négociait secrètement avec l'Espagne la cession de bases aériennes et de dépôts logistiques, l'armée allemande disposant sur le territoire allemand d'arrières notoirement insuffisants. On apprit au S.H.A.P.E. que M. Strauss, ministre allemand de la Défense nationale, en visite en Espagne en janvier 1960, était à l'origine de cette initiative. L'émotion fut particulièrement forte en Grande-Bretagne où M. Selwyn Lloyd s'efforça, les 25 et 29 février, de la calmer : « À mon avis, il eût été plus sage de rechercher les facilités nécessaires dans les pays membres de l'Organisation atlantique, et cette manière de voir a été portée à la connaissance du gouvernement allemand ». Début mars, le représentant allemand à l'O.T.A.N. confirmait qu'une déclaration avait été faite par le chancelier Adenauer suivant laquelle l'Allemagne n'entamerait des négociations à ce sujet auprès de l'Espagne qu'avec l'accord de l'Organisation atlantique; les conversations qui avaient eu lieu avec les autorités espagnoles n'avaient eu qu'un caractère de sondage.

[2] Dans un discours prononcé le 16 mars au National Press Club, à l'occasion de sa visite aux États-Unis (Sur cette visite, voir l'*Année politique 1960,* p. 423-424), le Chancelier fédéral avait abordé, entre autres sujets, celui de l'avenir de l'Allemagne. Cet avenir devait être envisagé dans le contexte de la réunification « dans la paix et dans la la liberté ». Il en allait de même pour Berlin : il convenait, avant la Conférence au sommet, de tenir un plébiscite à Berlin-Ouest pour demander à la population si elle souhaitait le maintien du régime actuel plutôt qu'un autre régime. L'autodétermination, que M. Khrouchtchev jugeait à propos d'accorder aux « Pouchtous », ne devait pas être refusée aux seuls habitants de Berlin (Télégramme de Washington n°s 1547-1549 du 16 mars, non retenu).

[3] Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 104 (note).

à l'accélération de la mise en vigueur du traité de Rome tiennent à ce qu'une telle mesure rendrait un arrangement plus difficile et laisserait moins de temps pour le négocier. Ce qui est fâcheux, c'est que si la chose avait été dite publiquement, l'impression aurait été donnée que l'Angleterre voulait saboter le Marché commun. À cet égard, les fuites qui se sont produites à Washington ont été déplorables (1).

M. Couve de Murville répond que ces fuites n'ont pas troublé le gouvernement français. On n'a constaté à Paris aucune émotion comparable à celle de Bonn. Il reste que cet incident est d'autant plus regrettable que la réunion des Vingt-et-un ne s'est pas mal passée (2). Le Ministre en expose brièvement les conclusions : il a été convenu que la discussion serait reprise et que, dans l'intervalle, il serait procédé à des études sur les répercussions exactes des mesures prévues de réductions tarifaires. Ces effets, note le Ministre pour répondre à une observation de sir Frederick Hoyer Millar, sont sans aucun doute exagérés par les experts britanniques.

En conclusion, *M. Selwyn Lloyd* répète qu'il regrette les fuites de la semaine dernière et l'émotion qu'elles ont provoquée. *M. Couve de Murville* assure à nouveau que du côté du gouvernement français, l'on ne s'est pas montré ému.

VII. *M. Selwyn Lloyd* évoque la prochaine réunion ministérielle de Washington. Il considère que sur Berlin et l'Allemagne, la préparation de la Conférence est achevée. Quant au désarmement, il semble que les travaux de Genève n'aient pas encore suffisamment pris forme pour permettre une discussion utile entre ministres. Il pense, en revanche, que des échanges de vues intéressants pourraient porter sur les rapports Est-Ouest, et notamment sur l'élaboration d'un « code de conduite ».

M. Couve de Murville partage l'opinion qu'il est difficile d'entrevoir les développements auxquels pourra donner lieu le désarmement soit entre ministres, soit, plus tard, à la Conférence au sommet. Il indique ce qui a été dit à M. Khrouchtchev sur ce sujet : la thèse française sur le désarmement nucléaire a été réitérée, notamment en ce qui touche la nécessité d'un désarmement nucléaire véritable, c'est-à-dire comportant la cessation de la production de matières fissiles à des fins militaires, la reconversion des stocks, la destruction des fusées à longue portée et de leurs bases de lancement, etc. Sur ce point, M. Khrouchtchev a fait observer qu'il ne fallait pas omettre la destruction des avions, ce qui a été approuvé, ni la suppression des bases; à quoi il a été répondu que du jour où les projectiles et leurs véhicules auront été abolis, la question des bases ne se posera plus.

M. Couve de Murville ajoute que la difficulté du moment tient aux réticences américaines. Les États-Unis ont, certes, accepté de proposer l'interdiction des satellites à utilisation militaire, mais l'U.R.S.S. ne s'est pas montrée intéressée par cette mesure.

M. Selwyn Lloyd se demande si M. Khrouchtchev donnerait son accord à une ou deux des mesures inscrites dans la première phase du plan occidental (3). Il cite les mesures de limitation des forces armées et celles qui ont trait à la mise en dépôt de certaines quantités d'armement. Peut-être aussi donnerait-il son accord à ce qu'il soit procédé à certaines des études préliminaires envisagées dans le plan occidental.

M. Couve de Murville ne pense pas qu'aucune de ces mesures soit d'une portée réelle, ni objectivement, ni du point de vue de leurs effets sur l'opinion publique.

M. Selwyn Lloyd pense que dans ces conditions, l'on pourrait donner dans les discussions de la semaine prochaine une certaine priorité à l'étude d'une déclaration sur la détente, du genre de celle qui a été préparée du côté français. Sur une question, il précise qu'il y verrait l'intérêt d'engager M. Khrouchtchev. Le jour où l'U.R.S.S. agirait en

(1) Sur les propos tenus aux États-Unis par M. Macmillan, propos hostiles au renforcement du Marché commun, voir ci-après le n° 171 (note).

(2) La réunion de la conférence des Vingt-et-un avait eu lieu les 29 et 30 mars. Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960,* p. 439-440.

(3) Il s'agit du plan occidental du 16 mars. Pour l'analyse de ce plan, voir l'*Année politique 1960,* p. 428-430; ci-dessus le n° 119.

contradiction avec les termes de cette déclaration, celle-ci pourrait être invoquée avec peut-être une certaine efficacité. Il pense notamment à ce qui menace de se passer en Afrique; cette déclaration pourrait dans une certaine mesure empêcher qu'une course aux armements ne s'institue dans ce continent.

M. Couve de Murville exprime quelques doutes. Il note cependant que M. Khrouchtchev s'est déclaré prêt, à Rambouillet, à discuter le principe d'un embargo sur les armes à destination du Proche-Orient. Mais il a, ce faisant, marqué que l'embargo devrait s'appliquer à la Turquie et à l'Iran. Le chef soviétique a, d'autre part, assuré que son gouvernement ne donnait jamais d'armes : il se contentait d'en vendre. M. Couve de Murville pense que cela est sans doute exact en ce qui concerne l'Égypte, ou l'Irak, mais paraît peu vraisemblable dans d'autres cas comme celui de la Guinée.

VIII. *M. Selwyn Lloyd* déclare que des parlementaires font pression sur le gouvernement pour qu'il accorde un visa d'entrée en Angleterre à M. Yazid. M. Wedgwood Benn et ses amis souhaitent le recevoir et lui donner des occasions de parler.

Ces pressions s'étant récemment renouvelées, M. Lloyd pense que plutôt que de refuser ce visa au risque de susciter des réactions au Parlement et des polémiques de presse, il serait préférable de l'accorder à l'intéressé qui songerait à invoquer des motifs de santé, et de lui interdire simultanément d'avoir en Angleterre une activité politique voyante. Il souhaite donc que le gouvernement français laisse le Foreign Office libre du choix de la manœuvre, l'objectif étant de limiter la portée de cette affaire. On chercherait donc à dissuader l'intéressé de persister dans sa demande et, en cas d'échec, on lui accorderait un visa de courte durée pour raisons médicales.

Sir Gladwyn Jebb intervient pour invoquer les facilités accordées aux gens du F.L.N. par le gouvernement de Bonn.

M. Couve de Murville demande à réfléchir.

III

Conversation du 6 avril 1960
à Buckingham Palace
9 h. 45

Présents :

Le général de Gaulle — M. Macmillan
M. Couve de Murville — M. Selwyn Lloyd

C.R. Très secret.

Sur la demande de *M. Macmillan, le général de Gaulle* expose le résultat de ses récentes conversations avec M. Khrouchtchev [1].

Désarmement.

Pour M. Khrouchtchev, le désarmement est l'objet le plus important de toutes négociations.

L'existence d'un armement nucléaire dont disposent les grandes puissances est un danger très grave et entraîne des dépenses gigantesques qu'il importe de réduire.

Si dans l'état actuel des choses, le désarmement nucléaire que souhaite la France n'est pas réalisable, du moins pourrait-on envisager un premier pas sous la forme d'un système de contrôle des véhicules des armes nucléaires, fusées et avions stratégiques. M. Khrouchtchev paraît d'accord sur ce point, mais souhaiterait qu'un tel système comportât également un contrôle des bases.

[1] Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 146, 151.

La France n'y serait pas opposée. Mais elle doit réserver sa liberté d'action en ce qui concerne la poursuite de ses expériences nucléaires tant qu'on ne sera pas parvenu à un accord de désarmement.

M. Khrouchtchev a paru comprendre ce point de vue.

M. Macmillan précise qu'il s'agit de contrôler ce qui existe, et non pas de contrôler l'exécution d'un accord de prohibition.

Le général de Gaulle exprime l'avis qu'il n'en faut pas moins explorer les possibilités qui s'offrent dans ce domaine. M. Khrouchtchev fait grand étalage des mesures qu'il a prises en vue de réduire ses armements conventionnels. Il en tire bénéfice sur le plan de l'opinion. Une proposition formelle de l'Ouest portant sur le contrôle des véhicules serait une bonne prise de position, d'une présentation facile, et qui ne pourrait être que bien accueillie par l'opinion.

M. Macmillan demande au général de Gaulle d'entretenir de cette question le président Eisenhower qu'il doit voir prochainement.

Allemagne.

Le général de Gaulle rappelle les violentes critiques que M. Khrouchtchev formule perpétuellement contre l'Allemagne fédérale; il évoque les perspectives d'un accord intérimaire sur Berlin. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'un tel accord devrait dans l'esprit du chef du gouvernement soviétique être suivi au bout de deux ans d'un traité de paix, faute de quoi l'U.R.S.S. conclurait un traité avec l'Allemagne de l'Est, dans des conditions que l'Ouest ne saurait approuver.

Ceci dit, il faut tenir compte de certains facteurs. M. Khrouchtchev (dont il définit le tempérament et le caractère) a pris sur cette affaire de Berlin une position personnelle et il lui faut sauver la face : un accord intérimaire pourrait lui en fournir le moyen. Celui-ci devrait comporter des garanties quant à la propagande et à la non-utilisation de Berlin comme base de départ de certaines opérations; mais il admet le maintien des troupes et du statut juridique actuel.

Que peut-on envisager au bout de deux ans ?

Rattachement à l'Ouest, rattachement à l'Est, ou statut spécial.

M. Khrouchtchev ne veut pas du rattachement à l'Ouest (auquel aboutirait le plébiscite réclamé par le chancelier Adenauer); d'autre part, il ne tient pas au rattachement à l'Est; ses préférences iraient certainement à un statut international.

La Russie ne lâchera jamais l'Allemagne de l'Est; mais M. Khrouchtchev a paru comprendre les arguments qu'a fait valoir le général de Gaulle quand il lui a expliqué pourquoi il était indispensable pour l'Ouest que l'Allemagne fédérale fît partie de son système de sécurité.

M. Khrouchtchev a paru admettre la position définie par le général de Gaulle : reconnaissance des frontières de l'Est, mais opposition à l'Anchluss avec l'Autriche et à tout agrandissement territorial de l'Allemagne au détriment de la Tchécoslovaquie.

En définitive, la solution que M. Khrouchtchev semble envisager pour l'Allemagne est une confédération à trois participants : les deux Allemagnes, chacune avec son régime, auxquelles s'ajouterait Berlin, ville libre.

Conférence au sommet.

Le général de Gaulle pense que M. Khrouchtchev a le désir d'aboutir et qu'il se contentera d'abord de résultats modestes : il a dit qu'un accord sur le désarmement en mai pourrait être suivi d'un accord sur Berlin en juillet. Il convient de mettre le désarmement au premier plan et d'informer M. Khrouchtchev des conversations entre Occidentaux à ce sujet.

Il convient aussi de rechercher d'abord les éléments de la détente et d'écarter ce qui pourrait être nuisible à cet égard.

M. Couve de Murville évoque les travaux du groupe de travail qui a préparé à ce sujet une déclaration d'intentions qui paraît d'une bonne présentation.

M. Macmillan estime qu'il faut s'assurer des intentions américaines afin que les gouvernements occidentaux se mettent d'accord sur leurs objectifs.

En ce qui concerne le désarmement, veut-on la réalité ou un effet de propagande ?

L'analyse de la position américaine par *M. Couve de Murville* et *M. Selwyn Lloyd* fait apparaître que malgré la bonne volonté probable du président Eisenhower, il existe aux États-Unis une forte opposition à toute politique de désarmement, car elle est contraire à l'orientation profonde de la politique américaine, fondée sur la paix armée. Les Américains craignent de ne pas pouvoir contenir les Chinois sans l'arme nucléaire; ils ne croient d'ailleurs pas à la vertu d'un accord de désarmement, car ils sont persuadés que les Russes n'appliqueraient pas un tel accord tandis qu'ils seraient, eux, sous la pression de l'opinion, obligés de le respecter.

Pour le gouvernement des États-Unis, c'était du moins le cas au temps de M. Dulles, le maintien d'une certaine tension internationale serait nécessaire pour faire admettre par l'opinion les dépenses entraînées par les armements.

M. Macmillan pense qu'à présent, les Américains seraient heureux de faire des économies.

Le général de Gaulle suggère que pour favoriser la détente, il conviendrait d'organiser une période de conversations et de discussions qui pourrait porter sur plusieurs années. Les Russes pensent que le temps travaille pour eux, mais les Occidentaux aussi, car ils espèrent la libéralisation du régime soviétique.

M. Macmillan remarque que les positions de l'Ouest ont évolué. Jusqu'à une date récente, on n'envisageait pas que le désarmement nucléaire pût précéder le désarmement conventionnel; aujourd'hui, on parle de commencer par le désarmement nucléaire; pour sa part, il considère que le monde serait meilleur si la bombe atomique n'avait jamais existé.

Questions extra-européennes.

Aide aux pays sous-développés.

Le général de Gaulle rappelle que M. Khrouchtchev songe à affecter à cette destination un certain pourcentage des économies que permettrait de réaliser le désarmement. Le président de la République estime qu'il faut commencer par des projets modestes et qui ne gênent personne, il mentionne le Nil et la lutte contre la leucémie.

Moyen-Orient.

Le général de Gaulle rapporte les propos que lui a tenus M. Khrouchtchev au sujet des livraisons d'armes aux pays du Moyen-Orient. Tout accord de non-livraison se heurte à la question de la Turquie. M. Khrouchtchev a reconnu qu'il s'agissait cependant d'un pays plus évolué et plus sensible que, par exemple, l'Égypte.

Afrique.

Le général de Gaulle rapporte les propos tranquillisants que lui a tenus M. Khrouchtchev au sujet de l'Afrique.

Mais la question se pose de l'armement des nouveaux pays. Il convient de rechercher un accord à ce sujet.

M. Couve de Murville fait observer qu'il est impossible de priver complètement d'armements des nouveaux États qui doivent constituer tout au moins leurs forces de maintien de l'ordre.

M. Macmillan suggère la création d'un comité analogue à celui qui avait été constitué pour le Moyen-Orient (N.E.A.C.).

Il faudrait faire un accord de contrôle, puisque effectivement la prohibition est impossible. Cette solution, a, comme le fait remarquer M. Couve de Murville, l'inconvénient d'introduire les Russes en Afrique; mais ils y sont déjà. Le Premier ministre souhaite que

cette question, comme toutes celles qui concernent l'Afrique, fasse l'objet d'une étude entre Français et Britanniques.

Accords économique, culturel et scientifique entre la France et l'U.R.S.S..

En cours d'entretien, *le général de Gaulle* a mentionné cet accord, conclu à l'occasion de la récente visite en France de M. Khrouchtchev.

(Cabinet du Ministre.)

154

Note du Conseiller juridique [1]
au sujet des accords franco-malgaches et franco-maliens

N. n° 255. *Paris, 6 avril 1960.*

Les accords franco-malgaches du 2 avril 1960 et franco-maliens du 4 avril 1960 marquent une étape importante dans l'évolution de la Communauté instituée par la Constitution du 4 octobre 1958 [2]. Ils consacrent, pour des États qui ne jouissaient jusqu'à présent que d'un statut d'autonomie interne, l'accession à l'indépendance. Mais, quoique dotés de la souveraineté internationale, Madagascar et le Mali continuent d'appartenir à la Communauté, dans les conditions fixées par les accords qu'ils viennent de passer avec la République française : la Communauté cesse d'avoir, à leur égard, un caractère constitutionnel pour revêtir, désormais, un caractère contractuel. Les nouveaux États indépendants conservent d'ailleurs avec la France des liens étroits, qui ne portent nulle atteinte à cette indépendance, mais attestent le caractère spécifique de leurs relations avec l'ancienne métropole.

Ces traits essentiels : indépendance, appartenance à une Communauté « rénovée », rapports particuliers avec la France se traduisent dans trois séries d'actes.

A. *Accords de transfert* [3].

En vertu de ces accords, toutes les compétences de la Communauté instituées par l'article 78 de la Constitution du 4 octobre 1958 sont transférées, pour ce qui les concerne, respectivement à la République malgache et aux Républiques du Sénégal et du Soudan groupées au sein

[1] M. Lucien Hubert.

[2] Sur la Constitution de 1958 et en particulier sur les titres XII, XIII, XIV et XV de la Communauté, voir l'*Année politique 1958,* p. 559-561. Sur la transformation de la Communauté, les négociations avec le Mali et avec Madagascar, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 338-342.

[3] Sur les accords de transfert de compétences et leur contenu, voir l'*Année politique 1960,* p. 340-342.

de la Fédération du Mali. L'entrée en vigueur desdits accords marquera l'accession de ces États à l'indépendance.

B. *Accords sur la participation de Madagascar et du Mali à la Communauté.*

1. Ces deux États reconnaissent que le président de la République française est, de droit, président de la Communauté. Ils n'ont pas dissimulé qu'ils ne désirent pas participer à son élection, même à titre symbolique.

2. La France, Madagascar et le Mali participent à une conférence périodique des chefs d'État et de gouvernement réunie sous la présidence du président de la Communauté, pour se concerter sur les problèmes essentiels intéressant celle-ci. Cette conférence se substitue, entre les États indépendants de la Communauté, au Conseil exécutif, qui subsiste dans les rapports entre la République française et les États autonomes. D'autre part, des comités de ministres ou d'experts, appelés à étudier des problèmes particuliers ou techniques, peuvent grouper tous les États de la Communauté.

3. Madagascar et le Mali ont la faculté d'envoyer une délégation à un Sénat interparlementaire consultatif composé de délégués des assemblées législatives des États de la Communauté. Cette assemblée n'aura aucun pouvoir de décision et constituera essentiellement un lieu de rencontre de parlementaires des États membres.

4. La Cour arbitrale telle qu'elle a été organisée par l'ordonnance du 19 décembre 1958 [1] — et qui n'avait d'arbitral que le nom — est remplacée par des organismes de conciliation et d'arbitrage à base paritaire, en vertu d'une convention entre la France, Madagascar et le Mali, convention ouverte à l'adhésion des autres États de la Communauté et même, avec l'agrément unanime des contractants, à des États n'en faisant pas partie.

5. Un autre accord multilatéral détermine les droits fondamentaux dont jouit tout national d'un État de la Communauté sur le territoire de tous les autres États appartenant à celle-ci. Cet accord est également ouvert, dans les mêmes conditions, à l'adhésion d'États non membres de la Communauté.

C. *Accords de coopération.*

Ces accords déterminent, en ce qui concerne chacune des compétences transférées, les relations entre la République française et les États devenus indépendants. Ces relations sont des relations d'État souverain à État souverain, mais les textes qui les définissent reflètent leur caractère spécifique.

[1] La Cour arbitrale de la Communauté était chargée de statuer sur les litiges entre les États membres.

1. *Politique étrangère.*

La République malgache et la Fédération du Mali ont le droit de légation active et passive. Elles l'exercent notamment dans leurs rapports avec la France, chacune accréditant auprès du président de la République française, président de le Communauté, un haut-représentant, ayant rang et prérogatives d'ambassadeur, le président de la République française, président de la Communauté, accrédite de son côté un haut-représentant auprès de chacun de ces deux États.

La France prête son concours à ceux-ci pour l'organisation et la formation technique de leurs cadres diplomatiques et consulaires. Elle assure, à leur demande, leur représentation auprès des États et des organisations internationales où ils n'ont pas de représentation propre.

Les trois gouvernements se tiennent informés et se consultent en matière de politique étrangère. Ils se concertent afin de rechercher, avant toute décision importante, une harmonisation de leurs positions et de leur action.

La France appuiera la candidature de Madagascar et du Mali à l'O.N.U., de manière que leur admission puisse avoir lieu lors de la prochaine session ordinaire de l'Organisation.

2. *Défense.*

Madagascar et le Mali disposeront de forces armées nationales. La France leur apportera son aide pour les constituer : elle leur fournira notamment les premières dotations en matériel et équipement et formera leurs cadres.

La République malgache et la Fédération du Mali ont la responsabilité de leur défense extérieure et intérieure. Elles peuvent demander l'aide de la République française. Elles participent avec la France à la défense de la Communauté.

Afin de lui permettre d'assumer ses responsabilités à l'échelle mondiale, de remplir sa mission dans la défense commune et de garantir le concours qu'elle s'est engagée à apporter à Madagascar et au Mali, la France reçoit la libre disposition de bases stratégiques, notamment celles de Dakar et de Diego-Suarez, et d'installations militaires en d'autres villes.

Les problèmes généraux de défense sont traités en conférence périodique des chefs d'État et de gouvernement. Au niveau des États, un Comité de défense franco-malgache et un Comité de défense franco-malien seront créés.

3. *Questions monétaires, économiques et financières.*

a. La qualité d'État souverain acquise par Madagascar et le Mali leur confère le droit de créer une monnaie nationale et un institut d'émission.

b. Madagascar et le Mali ont la liberté de conclure des accords commerciaux et de déterminer leur politique contingentaire et tarifaire. Ces deux États conviennent de maintenir leurs relations commerciales avec

la France dans le cadre d'un régime préférentiel équilibré, fondé sur le principe de la libre circulation des produits. Une coordination des politiques commerciales à l'égard des États tiers est prévue.

c. La France continue d'apporter aux deux nouveaux États indépendants une aide pour leur développement économique et social.

d. Madagascar et le Mali sont prêts à coopérer avec les autres États membres de la zone franc sur la base d'une association contractuelle.

e. Les principes d'un règlement domanial équitable sont posés.

4. *Questions judiciaires.*

Madagascar et le Mali organiseront leurs juridictions de cassation. Lorsque celles-ci seront en mesure de fonctionner, les juridictions françaises de cassation cesseront d'être compétentes pour connaître des pourvois formés contre les décisions des juridictions malgaches ou maliennes.

5. *Enseignement supérieur.*

Le gouvernement malgache a communiqué au gouvernement français le projet d'une ordonnance par laquelle il se propose de grouper l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur de Madagascar dans une fondation nationale, dont le Conseil d'administration sera présidé par le président de la République malgache et comprendra les chefs d'établissements et des représentants du personnel enseignant. La République française, en vertu d'un accord où il sera pris acte de l'ordonnance dont il s'agit, assurera la formation d'universitaires de nationalité malgache, fournira aux établissements d'enseignement supérieur de Madagascar le personnel enseignant qui leur sera nécessaire et contribuera aux dépenses de ces établissements.

Quant à l'Université de Dakar, elle sera un établissement public malien, mais la Fédération du Mali en conférera la gestion et l'administration à la République française. Celle-ci s'emploiera à assurer la formation et le perfectionnement des cadres supérieurs scientifiques, techniques et administratifs nécessaires à la Fédération du Mali et aux autres États de la Communauté et de l'Afrique qui en feraient la demande.

6. *Transports maritimes et aériens.*

En matière de transports maritimes, les navires ayant la nationalité malgache ou malienne bénéficieront du traitement national de la part de l'État français et réciproquement.

En matière de navigation aérienne, une collaboration est instituée entre les administrations compétentes respectives, qui se concerteront notamment avant toute conférence technique internationale.

7. *Télécommunications.*

Une coopération efficace est établie entre la France, Madagascar et le Mali pour ce qui concerne en particulier la tarification et les conditions techniques d'exploitation.

Enfin, une convention d'établissement franco-malgache et une convention d'établissement franco-malienne complètent, dans les rapports bilatéraux entre les parties, l'accord multilatéral sur les droits fondamentaux et assurent aux nationaux de chacune des parties sur le territoire de l'autre un traitement privilégié.

***

Les divers instruments ci-dessus analysés prendront effet dans les conditions suivantes.

Les accords de transfert, ainsi que les dispositions transitoires dont ils sont assortis, ont été *signés* respectivement les 2 et 4 avril 1960. Simultanément ont été *paraphés* les accords de coopération, les conventions d'établissement, l'accord multilatéral sur les droits fondamentaux, la convention multilatérale sur la conciliation et l'arbitrage et lers accords particuliers sur la participation de la République malgache et de la Fédération du Mali à la Communauté.

Les actes signés les 2 et 4 avril entreront en vigueur dès leur approbation par les Parlements respectifs, c'est-à-dire vraisemblablement dans la première quinzaine de juin. Du jour de cette mise en vigueur datera l'accession de Madagascar et du Mali à l'indépendance.

C'est dans cette situation nouvelle et dans l'exercice même de cette indépendance que les deux États signeront aussitôt, ainsi qu'ils s'y sont engagés par un échange de lettres, les instruments qui ont été seulement paraphés. Ceux-ci entreront à leur tour en vigueur lorsqu'ils auront été approuvés par le Parlement de la République et par les Assemblées législatives malgache et malienne (art. 87 de la Constitution).

Mais les débats parlementaires aux fins d'approbation [1] devront, en ce qui concerne la République française, être précédés par une révision du titre XII de la Constitution, dont l'article 86 dispose que, lorsqu'un État membre devient indépendant, il cesse, de ce fait, d'appartenir à la

[1] Le débat sur la réforme du titre XII de la Constitution s'ouvrira à l'Assemblée nationale le 9 mai, le vote en sera acquis le 11. Le Sénat commencera, le 17 mai, la discussion du projet de réforme de l'article XII dont le vote sera acquis le lendemain 18.

Le Sénat de la Communauté votera le 2 juin, par 205 voix contre 8, le projet de loi constitutionnelle complétant les dispositions du titre XII. Cette loi constitutionnelle réformant le titre XII sera publiée au *Journal officiel de la République française* le 8 juin.

L'indépendance des Républiques du Sénégal et du Soudan, groupées au sein de la Fédération du Mali depuis le 17 janvier 1959, sera proclamée le 20 juin. Les accords de coopération franco-maliens définissant les nouveaux rapports entre la République française et le Mali et les accords précisant la situation de cette Fédération au sein de la Communauté seront signés le mercredi 22 juin 1960 à Paris, par MM. Michel Debré et Modibo Keita, président du gouvernement fédéral du Mali. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 354-355 et *Le Monde*, 4 juin 1960, p. 7, 21 juin 1960, p. 5 et 24 juin 1960, p. 2.

L'indépendance de Madagascar sera proclamée le 26 juin. Les accords de coopération franco-malgaches paraphés en avril seront signés par MM. Tsiranana et Jean Foyer le 27 juin. Ces cinq documents seront ratifiés par le Parlement malgache le 28 juin. Voir *Le Monde* des 26-27 juin, p. 1-3, et 29 juin, p. 3.

Communauté. Une disposition nouvelle devra être adoptée, en vertu de laquelle un État membre pourra accéder au statut d'indépendance sans pour autant cesser de faire partie de la Communauté. Cette révision aura lieu selon la procédure simplifiée prévue à l'article 85, savoir par des lois votées dans les mêmes termes par le Parlement de la République française et par le Sénat de la Communauté.

Dès que la révision sera acquise, les accords de transfert, puis les accords de coopération et les autres actes paraphés en même temps qu'eux seront successivement soumis, dans les conditions ci-dessus indiquées, au Parlement de la République.

L'ensemble de ces procédures devra être mené à terme dans des délais permettant, ainsi qu'il a été dit plus haut, l'admission de Madagascar et du Mali aux Nations Unies lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

(Afrique-Levant AFR 1960-1965, 7-2.)

155

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1303 à 1310 [1]. Réservé. *Tunis, 7 avril 1960.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 1285 à 1291 [2].

Après avoir évoqué la question de Bizerte, le secrétaire d'État à la Présidence a soulevé le problème des terres; il m'a interrogé longuement sur nos intentions en ce qui concerne son règlement.

J'ai répondu que, comme je le lui avais indiqué le 31 mars (mon télégramme n° 1197) [3], nous étions disposés à poursuivre les conversations. Peut-être nos collaborateurs pourraient-ils tenter de consigner par écrit les points d'accord qui avaient paru se dégager au cours des entretiens que l'ambassadeur avait eus avec MM. Ladgham et Mokkadem. Ce travail qui serait, bien entendu, effectué *ad referendum* pourrait présenter une certaine utilité.

A. Sans répondre directement à ma suggestion, M. Ladgham a souligné que le point essentiel était la question du montant de la participa-

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Rabat (n°s 1408-1415).

[2] Du 6 avril, non retenu, par lequel le chargé d'affaires rendait compte d'un entretien avec MM. Ladgham et Mokkadem au sujet des mouvements d'évacuation des troupes françaises envisagés.

[3] Du 31 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 141.

tion financière tunisienne. J'ai confirmé que le gouvernement français, qui suivait avec intérêt les efforts du gouvernement tunisien pour lutter contre le sous-développement, pourrait sans doute assouplir sa position à ce sujet. Le ministre a exprimé le désir de connaître plus précisément nos vues en la matière. Je lui ai indiqué que je vous ferai part de sa démarche.

B. Tout en laissant entendre qu'il s'agissait d'idées qui demeuraient encore imprécises et par conséquent sujettes à modification, M. Ladgham a alors développé un certain nombre de considérations sur ce que pourrait être l'attitude de son gouvernement.

1. Sur un plan très général, le gouvernement tunisien n'avait pas encore arrêté sa doctrine en ce qui concerne la politique agraire qu'il entendait suivre. Il hésitait notamment sur le type d'économie qui convenait au pays : propriété privée ou exploitation des terres par l'État. La décision qu'il prendrait à cet égard ne manquerait pas d'avoir une incidence directe sur le programme de reprise des terres détenues par des colons français.

2. Il paraissait très difficile au gouvernement tunisien de fixer dès maintenant un ordre de grandeur des superficies qui pourraient être comprises dans les tranches annuelles de cession. Sa position serait fonction d'un certain nombre de facteurs : modalités de règlement, capacités d'absorption (c'est-à-dire, dans une large mesure, rythme de formation de techniciens tunisiens), impératifs économiques, possibilités financières.

En outre, il conviendrait d'établir une distinction entre les différentes catégories de terres selon leur nature : les terres céréalières devraient être cédées les premières. Le rythme de cession de celles qui avaient une vocation arboricole pourrait être davantage échelonné dans le temps. Le rachat des exploitations comportant des plantations n'interviendrait qu'au dernier stade.

M. Ladgham a précisé par ailleurs que la prise en charge des grands domaines soulevait moins de difficultés pour l'État tunisien que celle des petites propriétés.

3. On pourrait cependant envisager un calendrier comportant des tranches annuelles et couvrant une période globale de cinq ou sept ans.

Bien que le secrétaire d'État n'ait évoqué ce délai qu'à titre d'hypothèse, j'ai répondu immédiatement qu'il me paraissait extrêmement court, ne serait-ce qu'en raison des capacités d'absorption limitées dont M. Ladgham venait de me parler. Mon interlocuteur ne l'a pas contesté.

J'ai fait remarquer d'autre part que l'État tunisien trouverait lui-même sans doute intérêt à conserver des propriétés françaises, compte tenu notamment de la valeur technique de leurs méthodes d'exploitation et des vœux de certains de nos compatriotes. M. Ladgham a abondé dans ce sens, soulignant le profit que pouvait tirer la Tunisie du maintien dans ce pays de domaines-pilotes. On pouvait concevoir, a-t-il déclaré, que la propriété rurale française subsistât sur une étendue comparable à celle qu'occupe la propriété étrangère dans d'autres pays, en

France par exemple. L'essentiel était de supprimer les séquelles du protectorat en réduisant la consistance de notre colonie agricole à des proportions compatibles avec le statut actuel de la Tunisie.

4. Le gouvernement tunisien regrettait la position adoptée par le gouvernement français à l'égard des sociétés. Le secrétaire d'État m'a demandé si, dans l'hypothèse où le gouvernement tunisien remettrait à ces entreprises des bons en contrepartie de la cession de leurs terres, le gouvernement français serait disposé à faire un geste en leur faveur.

J'ai répondu qu'une telle éventualité me paraissait tout à fait improbable. Comme nous l'avions déjà indiqué, il appartenait au gouvernement tunisien de traiter directement avec les sociétés en vue d'aboutir à un accord équitable, le gouvernement français assurant bien entendu la protection des intérêts de ses ressortissants.

C. J'ai rappelé à mes interlocuteurs certains points auxquels nous attachons une très grande importance. Un accord entre les deux gouvernements devrait impliquer la renonciation à toute mesure de spoliation et la régularisation des mesures unilatérales déjà intervenues. Il devrait prévoir la liberté de transfert vers la France des capitaux privés provenant de la réalisation par les agriculteurs de leurs avoirs mobiliers (matériel) et immobiliers. Les autorités tunisiennes ne devraient, le cas échéant, pas s'opposer aux transactions privées aux termes desquelles des agriculteurs français vendraient leurs propriétés à des particuliers tunisiens. M. Ladgham, qui avait déjà indiqué à l'ambassadeur que ces transactions ne sauraient être qu'exceptionnelles, a déclaré que le gouvernement tunisien pourrait être amené à fixer un plafond.

J'ai marqué également qu'il conviendrait de tenir compte du cas des agriculteurs français qui se trouvent dans une situation difficile (ma dépêche n° 1747 du 1er avril 1960) [1], et qui devraient être inclus en priorité dans les tranches de cession. Si certains d'entre eux étaient appelés, compte tenu du calendrier qui serait établi, à rester dans ce pays, il conviendrait que les organismes tunisiens de crédit agricole leur consentent des prêts. M. Ladgham a laissé entendre que la question pourrait être en effet envisagée.

Le secrétaire d'État s'est exprimé en termes parfois confus et contradictoires.

J'ai laissé, le plus souvent, parler mon interlocuteur ne voulant pas, sans instructions de votre part, pousser le dialogue plus avant.

(Collection des télégrammes.)

[1] Document qu'il a paru superflu de reproduire, le sens en étant indiqué ici.

156

M. Macmillan, Premier ministre de Grande-Bretagne,
au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. secret. *April 7, 1960.*

My dear friend

I know that you feel that I am exaggerating the dangers of the present tendency for Western Europe to divide itself into two economic groups, the Six and the Seven. It may be that you are right and I should be only too pleased if I could be convinced of this. On the basis of the figures which I now have, however, I believe that my fears are justified.

My thesis is quite simple. It is that if the Six take the economic measures inside their territory which they contemplate, there will be serious discrimination against other countries with an important stake in European trade. The trade of the United Kingdom will suffer severely in the Benelux and German markets; the trade of some other countries — for instance Switzerland and Austria — will suffer even more. If the arrangements for the establishment of the full Common Market were spread over a longer period, this would enable all concerned to work out an accommodation and to discuss the situation calmly. But if the so-called « acceleration » is introduced by the Common Market on July 1, there will be an immediate accentuation of the economic division which has been created in Western Europe. This could have serious effects on the economy of the other Western European countries, and I fear that it would not be long before there were serious effects in the political field as well. These could go far to undoing the good which I should be the first to acknowledge has resulted from the setting up of the European Communities.

I therefore believe it to be of the greatest importance that the operation for the Common Market should not be accelerated on July 1, 1960. This would give us time for thought and enable us to prepare the ground for a sincere negotiation with a determination to succeed in finding some economic arrangement, which would be sufficiently satisfactory to all concerned to prevent the political consequences which I fear. I do not think our difficulties can be solved unless Heads of Government, and especially yourself, give the lead and interest themselves personally in these problems. Experts do not solve problems except under the direction of the leaders of nations.

In order to show you the statistical basis for my anxiety, I have had some careful figures prepared to show what will follow for United Kingdom trade if the acceleration plans of the Six are carried out. I venture to send you this paper annexed to this letter.

I beg you to believe my anxiety in this matter is because I know that the unity of Western Europe is absolutely essential and that the close friendship of France and England is the first condition of this unity.

Yours very sincerely,

H.M. [1].

ANNEXE

Effect of the Hallstein proposals on exports from the United Kingdom to the Six

United Kingdom exports to the Six in 1959 amounted to about £500 million or 14% of our total export trade. Of this 14%, 70% went to Germany and Benelux mainly in the form of manufactured goods which will be subjected to higher import duties as the common external tariff of the Six comes progressively into effect.

At present, the United Kingdom experiences tariff discrimination of about 10% on about £200 million of its exports to the Six — mainly to Benelux.

The second tariff reduction of 10% which the Six are due to make *inter se* on July 1 will increase discrimination to 20% on £200 million of United Kingdom exports (mainly to Benelux) and add 10% over all or part of a further £120 million (to France and Italy).

If the Hallstein proposals for accelerating the Treaty of Rome were implemented, the tariff reduction which the Six are due to make *inter se* on July 1 would be 20% instead of 10% (making 30% in all). At the same time, the Six would take the first steps towards establishing the common external tariff. There would be immediate increases against third countries of all tariffs below the level of the Common Tariff and this would affect much of our trade with the Six.

As a result, 80% of United Kingdom exports to the Six (£500 million in 1959) would be adversely affected : 20% would be subject to 20% discrimination; there would be up to 30% discrimination on a further 20%; and the remaining 40% would be subject to still sharper discrimination.

This discrimination would occur on July 1, whereas any reduction in the common external tariff would not immediately benefit third countries.

(Cabinet du Ministre. — Secrétariat général).

[1] Pour la réponse du Général, en date du 13 avril, voir Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* VIII, *juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 348-349. Une note annexée à la lettre du Général, intitulée : « Effets de la proposition d'accélération du Marché commun sur les exportations du Royaume-Uni », est publiée *ibid,* p. 350 (en petits caractères).

157

M. Amanrich, Conseiller technique pour les questions diplomatiques au Cabinet du Premier ministre,
à M. Pelletier, Chef de Cabinet du Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 381/DPL. *Paris, 7 avril 1960.*

Mon cher Pierre,

Je te prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de l'entretien qui s'est déroulé le 5 avril au soir entre le Premier ministre et l'ambassadeur des États-Unis.

Un exemplaire de ce compte rendu est adressé à la présidence de la République.

Bien fidèlement à toi [1].

Note annexe

C.R. Secret. *Paris, 6 avril 1960.*

Le Premier ministre a reçu à l'Hôtel Matignon, le mardi 5 avril, l'ambassadeur des États-Unis qui avait demandé audience.

M. Houghton venait, avant son départ pour les États-Unis, où il regrettait de ne pas retrouver dans une quinzaine de jours le Premier ministre, saluer M. Debré et lui parler de deux affaires :

1. Il voulait d'abord s'enquérir du sentiment du Premier ministre sur les consultations franco-américaines qui doivent être, le 15 avril prochain à Washington, consacrées à l'Afrique [2]. Sans doute le Premier ministre approuvait-il la mise en œuvre d'une procédure dont il avait entretenu à plusieurs reprises M. Houghton et, il y a peu de temps, le général Norstad.

Le Premier ministre, tout en confirmant l'ambassadeur dans son sentiment, a insisté sur la nécessité qui s'imposait aux États-Unis et à la France de s'entendre en Afrique en face du chantage exercé par un certain nombre d'États. Faute d'entente, l'on allait à des crises sérieuses dont l'affaire de l'évacuation des bases américaines au Maroc [3] était un déplorable exemple. Les consultations devaient d'ailleurs se dérouler à tous les niveaux, et en particulier à l'échelon local où les discordances avaient des effets d'autant plus fâcheux qu'il était impossible de les masquer.

Le Premier ministre avait la crainte que ne se passe dans d'autres régions d'Afrique ce qui s'était passé au Maroc, et qu'en particulier, l'avenir de la base de Dakar ne soit un jour compromis par un manque d'harmonie entre les politiques française et américaine.

(1) Note manuscrite portée en tête du document : *J'ai donné à M. de Carbonnel copie de ce dossier.*

(2) Sur ces conversations, voir ci-après les n°s 172, 173.

(3) Sur l'entente intervenue à ce sujet entre Rabat et Washington en décembre 1959, voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 297 (et note).

M. Debré voulait ajouter que le sentiment de réserve du gouvernement français à l'égard de certaines formules d'application de l'Alliance atlantique était en grande partie justifié par l'incompréhension de la politique africaine de la France manifestée par le gouvernement américain.

L'ambassadeur, tout en indiquant qu'il rendrait évidemment compte de ces remarques au président des États-Unis et à M. Herter, a affirmé qu'il lui paraissait nécessaire d'établir rapidement un mécanisme de consultation quasi quotidien sur l'Afrique.

2. M. Houghton a, d'autre part, remis au Premier ministre un document (joint à la présente note), relatif à un système de contrôle et d'inspection destiné à réduire les dangers d'une attaque par suprise en Europe, document dont s'étaient entretenus à Washington le président des États-Unis et le chancelier Adenauer, et qui avait déjà fait l'objet d'un échange de vues entre le département d'État et notre ambassade.

Le président Eisenhower avait l'intention de parler de cette affaire au général de Gaulle.

NOTE ANNEXE

An inspection and control scheme to reduce the danger of a surprise attack in Europe

Secret.

I. *Introduction :*

A. Possible establishment of system of arms inspection and control in the European area was discussed in UN Disarmement Talks London in 1955 (1);

B. Various schemes were put forward under this heading involving territorial zones in Europe, the Soviet Union, North America and the Arctic, but no agreements were reached;

C. Further exploration of this approach would appear advantageous to the West both in terms of actual security benefits as well as favorable public impact.

II. *Suggested Criteria for a fresh Proposal :*

A. It should strike public opinion in the West and neutral countries as an easily understandable and workable first step towards easing of tensions;

B. It should not prejudice existing Western positions on Germany, Berlin or disarmement;

C. At same time it should not be dependent upon acceptance of Western positions by the Soviets;

D. It should deliberately be framed to avoid any provisions calling for a change in the basic power balance between the West and the U.S.S.R. at this stage;

E. It should serve a useful purpose by itself and abate tensions even without further progress;

F. If found workable in practice over a period of time, it could lay the groundwork for consideration in the future of other proposals bearing on European security.

III. *Main Elements in proposed arms Inspection and Control system in Europe :*

A. *Mobile ground inspection* in as large an area as possible between the Atlantic and the Urals, but to include as a minimum the two Germanys, Poland, Czechoslovakia, Benelux, and at least a part of Denmark;

B. *Aerial Inspection* over an area not less than that covered by ground inspection;

(1) L'éventualité d'une zone démilitarisée entre l'Est et l'Ouest avait été envisagée en juillet 1955 à la conférence des chefs d'État de Genève par sir Anthony Eden, alors Premier ministre britannique : *D.D.F.*, 1955-II, n° 44.

C. *Overlapping radar stations,* one line to be maintained by West on eastern perimeter of inspection zone and vice versa.

IV. *Important Features :*

A. *Scope and Object of Inspection :*

1. Exchange of blueprints;
2. Verification of blueprints;
3. Would provide warning of preparations for attack;
4. Exchange of information as to movements;
5. Periodic reports by mobile teams on ground and from aerial reconnaissance;
6. Each side to have its own line of communications;
7. Teams to have full access to areas of military significance but no right of entry into private buildings;
8. No technical inspections of equipment or access to nuclear storage depots themselves.

B. *Size of Inspection group :*

1. 3,000 Inspectors (total both East and West), including staff;
2. This would not include personnel for radar installations or aerial reconnaissance.

C. *Nature of Inspection teams :*

1. Mixed East/West teams operating throughout entire inspection area (*no* line down the middle of Germany);
2. Reports to their military superiors and possibly to appropriate UN organ (need to avoid any recognition of Warsaw Pact or East German regime).

V. *Conclusions :*

A. Danger of surprise surface attack should be greatly reduced;

B. Also incrased security against surprise air attack would be archieved;

C. No surrender by NATO of its assets in maintaining deterrent and protecting Western Europe;

D. Soviet knowledge of NATO deployments would not constitute significant loss;

E. Device of mixed teams and inclusion of countries other than Western Germany would help make clear that plan involves no abandonment of goal of German unity;

F. Successful operation of this system could facilitate eventual agreement on controlled limitations on forces and armaments.

(Secretariat général.)

158

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1335 à 1342 (1).
Priorité. Réservé.

Tunis, 8 avril 1960.

(*Reçu :* le 9, 1 h. 30.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1320-1324 et 1325-1328 dans lesquels j'analyse d'après sa traduction littérale l'allocution de M. Bourguiba (2).

Le ton des propos tenus par le chef de l'État a été presque constamment désagréable à l'égard de notre pays. Pendant près de deux heures, le Président s'est attaché avec un plaisir manifeste à présenter à sa manière les principaux aspects du contentieux franco-tunisien. Dans un style de tribun démagogue à la fois prétentieux et vulgaire, le geste accompagnant sans cesse la parole, il s'est montré tantôt véhément et emphatique, tantôt venimeux et sarcastique. À plusieurs reprises, il a cherché un succès facile auprès d'une audience qui lui est toute dévouée, en ironisant de façon souvent odieuse sur l'attitude du gouvernement français, plus particulièrement au sujet de l'affaire de La Marsa (3).

Je me réserve de vous faire parvenir, le cas échéant, des commentaires sur certains points particuliers qui ont été évoqués.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 125-132). Il l'a été également à Alger (n° 612).

(2) Par télégrammes nos 1318-1332 du 8 avril, non retenus, le chargé d'affaires de France analysait un discours prononcé la veille par M. Bourguiba à l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée nationale tunisienne. Le Président tunisien traitait successivement de la question de Bizerte, du conflit algérien, de l'affaire de la Marsa, du problème des frontières et du Sahara. Sur le chapitre de Bizerte, il réitérait sa demande de retrait de la base des forces françaises, en raison des « exigences » du gouvernement français. Il jugeait l'utilité stratégique de la base contestable en cas de conflit mondial, et refusait de s'exposer dans ces conditions aux représailles des ennemis de la France. Celle-ci ne pouvait invoquer la nécessité de la défense du monde libre, car la Tunisie n'était attachée à ce dernier que dans la mesure où il respectait la liberté des peuples et ne leur imposait pas, par la force, la présence de ses troupes. Le chef de l'État rappelait qu'il avait choisi de régler le problème par la voie diplomatique plutôt que de s'exposer à la guerre par suite du « caractère belliqueux » de la politique française en Algérie. L'offre française de procéder à un regroupement des troupes de la base en évacuant les casernes était de nature à faciliter les conversations; mais, après l'achèvement de ces opérations, Tunis poursuivrait la réalisation de sa revendication jusqu'à l'objectif final (Télégramme n° 1318).

Sur le chapitre algérien, M. Bourguiba estimait que les attitudes du général de Gaulle devant les menaces de l'armée ne différaient guère de celles de M. Pflimlin en 1958 ou de M. Guy Mollet en février 1956, et que les alliés de la France devraient « voler à son secours et l'aider à trouver une solution »; le prestige de l'O.N.U. était en jeu (Télégramme nos 1320-1324). Quant au problème de La Marsa, il affectait d'y voir une affaire sans grande importance, démesurément exagérée (Télégramme nos 1325-1328). Il rappelait enfin à nouveau les revendications tunisiennes sur Garet el Hamel et sur « un espace saharien », tout en indiquant sa préférence pour un Sahara indivis entre tous les pays riverains qui exploiteraient en commun ses ressources (Télégrammes nos 1329-1332).

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 81 (et note), 103 (et note).

Sur un plan très général, les déclarations de M. Bourguiba appellent à premier examen les observations suivantes :

1. Le fait qu'il ait consacré aux seules relations avec la France un discours prononcé à l'occasion de l'ouverture solennelle de l'Assemblée nationale tunisienne est en soi assez significatif. Il témoigne certes que les rapports avec notre pays, dont M. Bourguiba n'avait pas fait le bilan depuis un certain temps, demeurent par la force des choses une des préoccupations dominantes du gouvernement tunisien. Mais nous savons qu'elle n'est pas la seule et l'on peut se demander si le Président n'a pas eu aussi le souci de détourner une fois de plus des difficultés intérieures l'attention de l'opinion, en enfourchant son vieux cheval de bataille : les revendications contre la France.

2. Leur énoncé, notamment en ce qui concerne les frontières et les terres, n'apporte guère sur le fond d'éléments nouveaux. Cependant, si M. Bourguiba confirme son intention d'obtenir l'évacuation totale de la base de Bizerte, il n'en accepte pas moins, en le présentant comme une étape, un regroupement dont il ne peut ignorer qu'il n'a pas seulement pour objet de le contenter. Fidèle à sa doctrine, il prend ce qu'on lui offre tout en marquant bien entendu que le geste de la France ne saurait le satisfaire. Il proclame lui-même que la décision du gouvernement français donne un répit jusqu'à la fin du mois d'octobre et peut contribuer à diminuer la tension. Il laisse apparaître, chemin faisant, que sa reculade du 8 février dernier [1] a été dictée par la crainte d'un conflit ouvert avec la France. Les brèves allusions qu'il fait aux démarches de ses ambassadeurs auprès des pays de l'O.T.A.N. révèlent d'autre part que les résultats de son action diplomatique n'ont pas répondu à son attente et lui ont laissé une certaine amertume. Pour cette raison, il menace une fois de plus de prendre ses distances vis-à-vis de l'Occident.

3. Certains observateurs sont enclins à expliquer les paroles profondément blessantes et injustes que M. Bourguiba a proférées à l'égard de la politique algérienne du général de Gaulle par le souci qu'il aurait de compenser, vis-à-vis de l'aile marchante du Destour, le fléchissement au moins provisoire de son attitude sur Bizerte.

Je serais pour ma part, plutôt porté à croire que les déclarations du chef de l'État tunisien doivent être placées dans le contexte de ses relations avec le « G.P.R.A. ».

En butte aux attaques du Caire, le Président a-t-il voulu suppléer par la virulence de ses attaques contre la France à l'insuffisance de son soutien matériel au F.L.N. pourtant déjà considérable, que lui reprochent certains pays arabes ?

Quoi qu'il en soit, tout se passe comme si, soit par conviction réelle, soit pour des raisons tactiques, le chef de l'État épousait maintenant, entièrement, les thèses des dirigeants rebelles. Il ne pouvait, en tout cas, méconnaître, la portée des réactions que son langage risque de provoquer en France.

[1] Sur cette « reculade », voir ci-dessus les n°s 58 (note), 62.

4. En dépit de l'intransigeance dans les principes et de la violence dans les termes, M. Bourguiba donne cependant l'impression de mesurer non sans inquiétude les risques auxquels il pourrait s'exposer en s'engageant trop avant dans une politique d'aventure. C'est très certainement pour cette raison qu'il marque, à plusieurs reprises, sa préférence pour l'appel à l'opinion internationale et les resosurces de la diplomatie.

(Collection des télégrammes.)

159

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE

Arrêt des explosions nucléaires

N. *Paris, 8 avril 1960.*

L'insistance mise par le gouvernement américain pour obtenir de la France qu'elle donne l'assurance qu'elle ne procédera pas prochainement à de nouvelles expériences atomiques d'une part, de l'autre, les propos encourageants tenus par d'importantes personnalités américaines en ce qui concerne la possibilité de reconnaître nos progrès substantiels [1], peuvent éveiller à bon droit une certaine méfiance. Les intentions des États-Unis sont peut-être pures et il est possible qu'ils envisagent en effet de conclure un accord de coopération dans le domaine des applications militaires de l'énergie atomique, mais il est possible aussi

[1] Par télégramme n°s 1666-1671 du 23 mars, non retenu, l'ambassadeur de France à Washington relatait un entretien le même jour avec M. Mac Cone, président de l'Atomic Energy Commission : celui-ci, impressionné par l'expérience de Reggane, estimait que son gouvernement devait négocier un accord de coopération atomique avec la France (cession à des fins militaires de certaines quantités d'uranium 235). Dans une lettre personnelle à M. Couve de Murville du 25 mars, non reproduite, M. Alphand indiquait avoir eu la veille un entretien avec le sénateur Clinton Anderson, lui aussi impressionné par la puissance de l'explosion de Reggane. Le sénateur s'était dit inquiet de voir les Français poursuivre leurs expériences pour démontrer leur « capacité atomique »; il préférait un « échange de vues » entre experts français et américains; si les experts américains estimaient que la France détenait une telle capacité, lui-même conclurait que la condition des « progrès substantiels » serait remplie et qu'une coopération pourrait être envisagée aussi bien en matière d'échange d'informations que pour la livraison de matières fissiles. Le télégramme de Washington n°s 1984-1986 du 10 avril, non publié, relevait un certain « recul » de M. Mac Cone, qui établissait un lien entre l'échec de la négociation de Genève sur la suspension des expériences et la possibilité de faire progresser la coopération franco-américaine dans le domaine des armes nucléaires. À en juger par la presse américaine, les États-Unis n'étaient pas disposés à étendre les accords de coopération atomique.

qu'ils cherchent avant tout à obtenir de nous une renonciation à poursuivre nos expériences nucléaires.

Sans doute comprennent-ils qu'il leur faudrait offrir en contrepartie un accord de coopération. Une note en date du 7 avril [1] indique certaines des garanties dont un tel accord devrait être entouré sur le plan diplomatique. Les services compétents du Commissariat et des Armées étudient sans doute quelles devraient être les demandes pratiques que nous devrions présenter en ce domaine. Tel est du moins le sens de la décision prise lors de la réunion du Comité restreint de défense, le 28 mars 1960, à Matignon.

Quelles que soient les arrières-pensées ou les intentions américaines, si elles placent le gouvernement de Washington en position de demandeur en ce qui concerne l'arrêt des expériences nucléaires, il ne s'ensuit pas que l'intérêt de la France ne coïncide pas avec celui des États-Unis en cette affaire, si nous pouvons obtenir des assurances diplomatiques et techniques suffisantes.

Pour des raisons politiques (rang de grande puissance) et de sécurité, il est de notre avantage que le nombre des puissances nucléaires reste aussi limité que possible. Tel paraît être le point de vue de M. Khrouchtchev (lettre au président Eisenhower) [2] et nous savons par expérience que c'est aussi l'opinion du gouvernement américain. Si la France refuse d'adhérer au traité en préparation à Genève, une brèche sera ouverte dans le système destiné à empêcher que d'autres puissances accèdent par leurs propres moyens à cette capacité nucléaire.

Il faut aussi se demander si nous serons effectivement en mesure d'utiliser la liberté que nous laisserait en ce domaine notre refus d'adhérer au traité de Genève. Dans la meilleure des hypothèses, nos premières expériences nous permettant de passer au stade de la production d'armes thermonucléaires se placeront dans quatre ou cinq ans. (Il s'agit d'expériences sur des armes, car d'ici là, des essais destinés à étudier certaines réactions de fusion pourront avoir lieu). Il est malaisé de prévoir la conjoncture internationale vis-à-vis de telles expériences à une échéance aussi éloignée, mais on peut penser que les difficultés rencontrées en 1960

[1] Les dossiers contiennent plusieurs notes du 7 avril, non retenues, mais le document ici mentionné est vraisemblablement une note qui en transmet deux autres, rédigées à la demande de l'Élysée en vue d'une audience que le général de Gaulle devait accorder le 12 avril à Mac Cone. Le document qui nous intéresse ici traitait de l'incidence sur les rapports franco-américains de la conclusion éventuelle d'un accord de coopération nucléaire. Aux conditions que la loi Mac Mahon posait à la conclusion d'un tel accord, s'ajouterait pour la France une demande de suspension de ses propres expériences. Si les trois signataires du traité en préparation à Genève devaient s'engager à ne pas aider une autre puissance à procéder à des essais nucléaires, les États-Unis pouvaient par contre aider un pays qui possédait la capacité nucléaire à fabriquer ses armes. Un accord devrait être conclu dans des termes assez larges pour ouvrir l'accession de la France au stade thermonucléaire. Les trois puissances qui négociaient à Genève s'étaient réservé comme membres fondateurs des positions privilégiées. La France, puissance nucléaire, devrait affronter une longue négociation pour devenir aussi membre fondateur. Si un accord bilatéral était subordonné à l'adhésion de Paris au traité de suspension des expériences nucléaires en préparation, cela revenait à remettre entre les mains des Soviétiques le moyen de retarder indéfiniment l'accord bilatéal franco-américain.

[2] Cette lettre est à dater du 3 mars, à en juger par d'autres pièces du dossier qui la mentionnent.

seront encore augmentées et qu'il n'est même pas sûr, alors, que nous aurions l'appui des pays de la Communauté. M. Khrouchtchev a pris soin d'ailleurs de nous avertir, lors de sa conférence de presse de Rambouillet [1], qu'à son avis, la signature du traité d'arrêt des expériences rendrait plus difficile pour la France la poursuite de ses essais.

En réumé, l'adhésion au futur traité de Genève ne doit pas être considérée seulement comme une contrepartie que les Américains nous demanderaient pour signer un accord de coopération militaire. Elle peut s'imposer à la France pour des raisons tenant à ses propres intérêts. Si nous obtenons sur le plan bilatéral des garanties suffisantes, nous serions les bons marchands d'un accord dont la contrepartie fermerait, dans toute la mesure prévisible, le prétendu « Club nucléaire ».

*
**

En fait, étant donné que le Congrès des États-Unis s'ajournera sans doute vers la mi-juillet, il faudrait que, pour entrer en vigueur, un accord de coopération bilatéral fût signé dans les premiers jours de mai. Il est évident que des délais aussi brefs ne permettraient pas de s'assurer toutes les garanties que la France devrait obtenir avant de consentir à arrêter ses propres expériences.

Est-ce à dire qu'il faudrait donc attendre pour conclure un tel accord l'entrée en fonction de la nouvelle administration, ce qui nous repousserait au printemps 1961 ? Il n'est pas sûr que les circonstances rappelées ci-dessus ne puissent être utilisées au mieux des intérêts français.

Supposons en effet qu'il soit possible d'exploiter les dispositions favorables que nous ont manifestées récemment certaines personnalités américaines pour conclure un accord de caractère général, il serait par contre de notre intérêt que cet accord ne soit pas ratifié cette année, mais reste dans les dossiers du Congrès jusqu'à la réouverture de sa session de janvier 1961. Les services compétents français pourraient alors mettre à profit la fin de l'année 1960 pour préciser les termes de la collaboration qui devrait répondre aux exigences qu'ils auraient définies.

Sur un autre plan, la diplomatie française pourrait étudier éventuellement avec les trois pays qui négocient à Genève les modifications qui devraient intervenir dans le traité sur l'arrêt des expériences pour nous y donner le rang de membre fondateur.

Une ou deux expériences nucléaires intervenant à l'automne serviraient d'utile rappel à nos partenaires de notre intention de continuer notre programme, si nous n'obtenons pas satisfaction sur les deux plans.

(Désarmement. DT/4a.)

[1] Le 2 avril après-midi, l'homme d'État soviétique avait admis la destruction des stocks d'armes atomiques et l'arrêt de la production, mais maintenu aussi que la suspension des expériences nucléaires était un premier pas nécessaire. Pour le contenu de cette conférence de presse, voir *Le Monde* du 5 avril, p. 4.

160

Note de la Direction politique

(Service d'Europe orientale)
Proposition américaine
d'établissement d'une zone d'inspection en Europe

N. Secret. *Paris, 8 avril 1960.*

La proposition d'établissement d'une zone d'inspection et de limitation des armements en Europe que le gouvernement américain vient de soumettre à l'examen du gouvernement français (1) émane du général Norstad qui s'en est fait le protagoniste depuis quelque temps déjà.

Le général Norstad connaît bien les objections que soulève de la part de certains gouvernements occidentaux, et particulièrement de la France et de la République fédérale, toute proposition de création d'une zone de sécurité sur le continent européen, sans lien étroit avec la solution des problèmes politiques fondamentaux, au premier rang desquels la réunification de l'Allemagne. Ces objections sont de deux ordres :

— Sur le plan politique, toute rupture du lien entre la réunification et la sécurité implique la reconnaissance par l'Ouest du *statu quo* à l'est de l'Europe, et notamment celle de l'existence de deux États allemands;

— Sur le plan militaire, l'établissement d'une zone de sécurité risque de mener à la neutralisation de l'Europe continentale, à l'amenuisement progressif du dispositif atlantique dans cette région et au retrait des troupes anglo-américaines, sans que la division du continent, qui est à la base de l'insécurité actuelle, soit résolue. Elle ne pourrait donc se concevoir que dans le cadre d'un accord général de limitation et de contrôle des armements.

C'est pourquoi le général Norstad a cherché à tourner ces objections en donnant à sa proposition une allure plus modeste, n'impliquant ni « désengagement » sur le plan militaire, ni renonciation aux positions politiques fondamentales des Occidentaux.

(1) Le 6 avril, l'ambassadeur des États-Unis à Paris avait remis au Premier ministre un mémorandum proposant l'établissement d'un système d'inspection et de contrôle des armements sur une zone située en Europe occidentale. M. Houghton avait indiqué à M. Debré que le président Eisenhower désirait s'entretenir de cette question avec le général de Gaulle. D'autre part, M. Alphand avait eu, les 4 et 7 avril, des conversations à ce sujet avec M. Merchant; il lui avait fait part des objections que le projet américain soulevait du côté français. Le sous-secrétaire d'État avait marqué que son gouvernement souhaitait qu'un projet de cette nature fût remis à M. Khrouchtchev lors de la Conférence au sommet. Le président Eisenhower s'en était entretenu avec le chancelier Adenauer qui avait marqué son désaccord; toutefois, M. von Brentano avait accepté que le projet, comme le désirait le gouvernement américain, fût soumis pour avis à S.A.C.E.U.R., c'est-à-dire au général Norstad (Note non retenue du service d'Europe orientale du 8 avril, portant le même intitulé que la note ici reproduite).
En fait, comme l'indique la présente note, la proposition émanait du général Norstad lui-même. Le texte du « plan Norstad » est ci-dessus reproduit sous le n° 157 (annexe).

Le projet Norstad, aujourd'hui endossé par le gouvernement américain, ne se présente pas en conséquence comme un plan de limitation, encore moins de réduction des forces armées et des armements. Se bornant à l'inspection et au contrôle dans le but de prévenir les attaques par surprise, il prétend ainsi échapper aux critiques soulevées par des plans du type Rapacki (1), n'affaiblir en rien le dispositif militaire occidental et n'impliquer aucune concession politique.

D'après le plan, l'inspection se ferait par équipes mixtes, tant au sol par des groupes mobiles que par reconnaissance aérienne; ils auraient à leur disposition des stations-radar entrecroisées; ils échangeraient des informations vérifiables sur les mouvements de troupes et les installations militaires; toutefois, ils ne pourraient inspecter les équipements ni les dépôts nucléaires. Un tel système fournirait, selon le général Norstad, de sérieuses garanties contre une attaque par surprise et donnerait plus d'avantages à l'Ouest qu'à l'Est qui dispose déjà de moyens d'information plus étendus.

Le plan américain propose comme zone maxima d'inspection et de contrôle le territoire compris entre l'Atlantique et l'Oural et comme zone minima les deux Allemagnes, la Pologne, la Tchécoslovaquie, le Benelux et au moins une partie du Danemark. La référence aux limites de l'Atlantique et de l'Oural est évidemment destinée à satisfaire les vues du gouvernement français. D'autre part, les auteurs du plan ont pris soin de souligner qu'à leur avis, il évitait une reconnaissance de l'Allemagne de l'Est. C'est ainsi que les groupes mixtes d'inspection ne feraient pas rapport aux organismes du traité de Varsovie.

*
**

En dépit des précautions prises, le projet Norstad demeure ouvert à de sérieuses critiques.

En effet, il n'est présenté ni en liaison avec un projet de règlement politique européen, ni dans le cadre d'un accord de limitation contrôlée des armements. Isolé du contexte général, soit de la réunification de l'Allemagne, soit du désarmement, il rentre donc dans la catégorie des projets qui, soit sous le vocable de la « sécurité européenne », soit sous celui de la « prévention des attaques par surprise » ont été avancés depuis plusieurs années par les partisans d'un « premier pas », d'une « expérience initiale », d'un « projet pilote », pour favoriser la détente et renforcer la sécurité en Europe. Les plus connus de ces projets ont été : le plan Eden (Genève-1955) de *thinning out* des forces armées de part et d'autre de l'actuelle ligne de démarcation (2) et le projet soviétique de

(1) Sur ce plan, et les réactions occidentales, voir *D.D.F.*, 1957-II, nos 241, 474; 1958-I, nos 2, 6, 7 (et note), 19, 22, 44, 65, 78,96,295. Sur une seconde version de ce plan, voir *D.D.F.*, 1958-II, nos 321, 348 (note).

(2) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-II, nos 44 (note), 126 (note).

création d'une zone d'inspection aérienne s'étendant sur 800 kilomètres de part et d'autre de ladite ligne. L'U.R.S.S. avait conçu ce projet comme une réplique au plan Eisenhower de « ciel ouvert » [1] et l'avait présenté à diverses occasions, et notamment à la Conférence sur la prévention des attaques par surprise (novembre 1958).

Certes, le plan Norstad essaie d'éviter les inconvénients des plans précédents en élargissant la zone d'inspection. Toutefois, cet élargissement demeure ambigu. En effet, si la zone doit au maximum s'étendre de l'Atlantique à l'Oural, comme le demande le gouvernement français, le plan prévoit une zone minima qui n'est autre que la zone Rapacki (les deux Allemagnes, la Pologne, la Tchécoslovaquie), paradoxalement élargie vers l'Ouest puisque le Benelux et une partie du Danemark y seraient inclus. Cette définition ne correspond donc pas aux vues exprimées par le gouvernement français qui demande une zone s'étendant de l'Atlantique à l'Oural ou pas moins éloignée de l'Oural que de l'Atlantique.

Il est possible que, strictement définie dans sa superficie comme nous le souhaiterions et limitée dans son objet à l'inspection et au contrôle, une telle zone offre à l'Occident une garantie sérieuse contre une attaque par surprise. Néanmoins, le risque existe que, partant d'une proposition limitée à la zone Atlantique-Oural, ce qui n'est pas le cas dans l'actuel projet américain, l'on en arrive rapidement, devant les objections soviétiques, à un rétrécissement progressif de la zone et par conséquent à une formule centrée principalement sur l'Allemagne.

D'autre part, tout projet limité à l'origine à l'inspection et au contrôle risque de dégénérer en un système de limitation et de réduction des forces et des armements. Or, celui-ci ne peut être envisagé que dans le cadre d'un accord général de désarmement. Limité au cadre régional européen, il conduit à la neutralisation de l'Europe continentale et est donc contraire aux impératifs de la sécurité française.

À ces objections, le gouvernement américain et le général Norstad peuvent répondre qu'ils refuseraient de se laisser engager sur des voies aussi dangereuses et que le projet serait présenté à M. Khrouchtchev comme à prendre ou à laisser. Mais il est vraisemblable qu'une fois engagée, la négociation ne s'arrêterait pas si court et que les Soviétiques soumettraient des contre-propositions. La bille serait lancée sur une voie où jusqu'à présent, l'Occident a jugé préférable de ne pas s'aventurer.

(Europe. Questions internationales 2-7-1.)

[1] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-II, n°s 85 (note), 183 (note).

161

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1360 à 1365 [1]. Réservé. *Tunis, 9 avril 1960.*

(*Reçu :* 17 h. 15.)

Le conseiller de l'ambassade des États-Unis a fait savoir hier à l'un de mes collaborateurs que M. Walmsley avait remis le 7 avril au gouvernement tunisien le rapport de la Commission américaine d'experts militaires qui était venue en Tunisie au cours de l'été dernier. Ce rapport contiendrait un certain nombre de recommandations sur l'organisation et l'équipement de l'armée tunisienne. Il suggérerait un programme d'achats de matériel militaire, s'échelonnant sur trois ans. La liste de ce matériel était incluse dans le document.

D'une manière générale, la Commission considérerait que les forces armées tunisiennes ont deux missions principales à accomplir : d'une part contrôler dans toute la mesure du possible les activités du F.L.N. sur le territoire tunisien; d'autre part, surveiller les frontières du Sud. Partant de cette conception, et compte tenu de la configuration du terrain, elle soulignerait la nécessité de doter les unités tunisiennes de moyens leur assurant une très grande mobilité qu'elles n'ont pas actuellement. La fourniture de chars, qui avaient été demandés par le gouvernement tunisien, ne paraissait pas répondre aux missions incombant à son armée. Il lui fallait des moyens d'intervention rapides (halftracks, jeeps), du matériel de transmission moderne ainsi qu'un armement léger (mitrailleuses qui pourraient être fixées sur les véhicules) et lourd (mortiers de gros calibre), mais aisément transportable.

L'ambassade des États-Unis a fait savoir au gouvernement tunisien que Washington était disposé à examiner rapidement avec lui la suite à donner à ces propositions. Elle aurait ajouté que les Tunisiens pourraient, s'ils le voulaient, se procurer ce matériel dans un pays autre que les États-Unis, tout en laissant entendre que les Américains étaient le cas échéant disposés à aller de l'avant.

Le conseiller de l'ambassade des États-Unis a indiqué que le gouvernement français avait été mis au courant des premières conclusions de la mission de techniciens américains en novembre dernier au moment des entretiens tripartites. Il a précisé que son gouvernement n'avait pas l'intention d'établir en Tunisie une mission permanente d'instruction. Il a, au cours de la conversation, déclaré qu'à plusieurs reprises dans le passé, les Américains avaient fait valoir aux Tunisiens l'avantage qu'ils trouveraient à s'adresser à la France pour ces fournitures d'armement.

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Washington (n°s 5046-5050).

Les Tunisiens avaient toujours répondu que pour des raisons politiques, ils n'étaient pas en mesure de le faire. Les Américains avaient, d'autre part, marqué très souvent à leurs interlocuteurs l'intérêt qui s'attachait à la poursuite de formation de personnel dans des écoles françaises.

J'espère être en mesure de vous donner dans les prochains jours des précisions supplémentaires. En tout état de cause, les indications fournies par le conseiller de l'ambassade des États-Unis appellent certaines observations que je vous adresse par télégramme séparé.

(Collection des télégrammes.)

162

M. Parodi, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1852 à 1858 (1). *Rabat, 11 avril 1960.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Le directeur général de l'Office chérifien des phosphates a convoqué le conseiller commercial de cette ambassade pour lui faire part, sur un plan personnel et amical, de l'échec des négociations relatives au renouvellement de la convention concernant le Comptoir nord-africain des phosphates venant à expiration en décembre 1960 (2).

Je crois intéressant à cet égard de vous informer des explications de l'échec de ces pourparlers que donne l'O.C.P.

***

D'après M. Lamrani, les cinq parties intéressées à cet accord (Tunisiens, Algériens, Togolais, Sénégalais et Marocains) étaient parvenues à un accord de principe et la signature de l'accord aurait dû intervenir à la fin du mois de mars. Au dernier moment, les Tunisiens d'abord, puis la Compagnie des phosphates de Taïba (3), se sont récusés.

(1) Ce télégramme a été communiqué à la direction des Relations économiques extérieures et à celle des Finances extérieures, au ministère des Finances et des Affaires économiques. Il l'a été également à Tunis (nos 1404-1410).

(2) Le Comptoir des phosphates d'Afrique du Nord était un organisme essentiellement chargé de la commercialisation de la production de ses adhérents. Grâce à l'organisation du marché, il permettait de stabiliser les cours et d'obtenir une plus grande efficacité dans la concurrence que faisaient aux phosphates américains l'ensemble des producteurs de la zone franc, groupés au sein de cette entente.

(3) Il s'agissait d'une compagnie sénégalaise.

En ce qui concerne la Tunisie, il ne s'agirait pas précisément d'un refus, mais d'une volonté du gouvernement tunisien de réétudier l'ensemble des problèmes et de remettre en question l'ensemble des solutions sur lesquelles les cinq parties prenantes étaient déjà d'accord. Cette prétention du gouvernement tunisien résulterait du fait que les sociétés privées françaises productrices de phosphates en Tunisie, actuellement en négociations pour une prise de participation de l'État tunisien, auraient averti très tardivement le gouvernement de la convention qu'elles s'apprêtaient à signer en la présentant comme un *diktat* marocain.

En ce qui concerne le refus des Phosphates de Taïba, M. Lamrani l'explique de la façon suivante :

Ceux-ci refuseraient de tenir compte du sacrifice immédiat fait par l'ensemble des parties prenantes en acceptant la commercialisation immédiate, dès la première année, de la totalité de la production de Taïba. En particulier, ils demanderaient une révision de leur quota au bout de cinq ans, alors qu'il avait été prévu que l'accord durerait dix ans. D'autre part, ils refuseraient de prévoir leur plan de développement de production d'une manière telle que le Maroc, seul concurrent de Taïba en phosphates à haute teneur, puisse compenser en fin de période les sacrifices faits en début de période.

Mais, d'après M. Lamrani, cette volonté des Phosphates de Taïba de rompre l'accord résulterait surtout de la politique menée par la Banque de Paris et des Pays-Bas. Celle-ci, qui ne possède que 15 % du capital de Taïba, aurait cependant auprès de cette société une créance importante matérialisée par des avances en compte courant qu'elle aurait faites pour les investissements nécessaires à la production. Afin de récupérer cette créance, la Banque de Paris et des Pays-Bas aurait incité les Phosphates de Taïba à passer un accord d'association avec les Phosphates de Californie. Cette association prévoirait :

— d'une part, le remboursement à la Banque de Paris et des Pays-Bas des avances sur compte courant, et

— d'autre part, la commercialisation commune des Phosphates de Californie et de Taïba.

M. Lamrani paraissait sincèrement navré de l'échec de cette négociation. Il estimait pour sa part que le Maroc s'était montré largement compréhensif des intérêts des autres producteurs. En particulier, il avait accepté de n'avoir que 50 % des actions du nouveau comptoir, bien que sa production représente au moins les deux tiers de la production de toutes les parties prenantes. Le Maroc avait également accepté, malgré ses demandes initiales, que le président-directeur général soit un Français et que le siège du Comptoir reste à Paris. Il avait enfin et surtout accepté d'inclure dans l'accord deux nouveaux pays, Togo et Sénégal, dont l'un était son concurrent direct sur le plan des phosphates à haute teneur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'informer des raisons réelles de l'échec de cette négociation et, en particulier, me préciser si les

déclarations de M. Lamrani correspondent à la réalité. Personnellement, j'estime regrettable l'échec de cette négociation.

En effet, la création de ce nouveau comptoir englobant les trois pays d'Afrique du Nord et deux pays indépendants de la Communauté n'aurait pas manqué, outre l'intérêt économique qu'elle présentait, d'avoir des répercussions heureuses sur le plan politique.

À ma connaissance, et pour votre information strictement personnelle, le Maroc a fait preuve d'une position objective et courageuse, puisque M. Bouabid avait même donné instruction à M. Lamrani de signer la convention, même dans le cas où la Tunisie refuserait de s'y associer.

(Collection des télégrammes.)

163

Note du Directeur politique [1]

N. *Paris, 11 avril 1960.*

À la date du 11 avril, les discussions en cours à Genève sur le désarmement [2] sont proches d'une impasse totale.

Au cours des premières séances, les Occidentaux ont demandé aux Russes un certain nombre de précisions sur le plan soviétique de désarmement [3]. Les Russes ont fait de même pour le plan occidental.

La semaine dernière, il est apparu qu'aucun progrès n'était possible si l'on doit s'en tenir de part et d'autre aux positions initiales.

M. Jules Moch, en effet, au nom de ses collègues, a rejeté au début de la semaine le plan soviétique comme totalement inacceptable. Il a souligné en particulier qu'il était vain d'espérer parvenir à un désarmement général et total dans un délai de quatre ans sans que soit précisée de façon satisfaisante la question du contrôle.

[1] M. Charles Lucet.

[2] Il s'agit de la conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement, qui se tint à Genève du 15 mars au 29 avril.

[3] Il est ici question du plan présenté le 18 septembre 1959 par M. Khrouchtchev à l'assemblée générale des Nations Unies (*D.D.F.,* 1959-II, n° 149, note). Le 8 avril 1960, les délégués des cinq pays du bloc oriental déposaient une proposition contenant les « principes » d'un désarmement « général et complet » : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève, 15 mars-29 avril 1960),* La Documentation française, 1960, p. 20-21. Pour une analyse, voir l'*Année politique 1960,* p. 451.

Deux jours après, M. Zorine, dans des termes aussi catégoriques, a rejeté le plan occidental, auquel il reproche de n'être pas un plan de désarmement et de n'être assorti d'aucun délai.

À cette occasion, le délégué soviétique a pourtant indiqué que les Russes étaient prêts à avancer la date à laquelle devrait débuter le désarmement nucléaire. De telles dispositions pourraient figurer en première et non en troisième étape.

De plus, le délégué soviétique a repris de lui-même une suggestion que certains délégués occidentaux avaient de leur côté avancée à titre personnel, sans en faire état officiellement.

Il s'agirait, d'après le délégué soviétique, de prendre comme base les termes mêmes de la résolution votée à l'unanimité par les Nations Unies à la fin de l'an dernier et de définir dans un préambule ce qu'il faut entendre par « désarmement général et complet ». Des mesures d'application concrètes et partielles seraient prises ensuite pour les phases suivantes à la condition que tout soit terminé en quatre ans.

Malheureusement, le délégué soviétique continue à insister pour que toutes les dispositions prévues au plan Khrouchtchev, y compris la suppression des bases, des armées, et des états-majors figurent dans ce préambule.

Même si les Occidentaux avaient pu accepter, ce qui se heurte à des objections américaines, que le mot « désarmement général et complet » soit précisé, il est vain d'espérer un accord avec les Soviétiques sur la définition de ces principes.

Pour notre part, nous faisons valoir, de plus, que si les dispositions de la troisième phase passaient telles quelles dans le préambule, nous nous trouverions en fin de processus liés par les dispositions des deux premières phases qui empêchent bien en particulier la production des matières fissiles à fins militaires, mais laissent à l'écart la destruction des stocks.

Dans de telles conditions, il est vain d'espérer que sauf instructions nouvelles des ministres, les délégués de Genève puissent faire des progrès substantiels avant la Conférence au sommet.

Après quelques séances qui seront d'ailleurs interrompues par les congés de Pâques, les conversations de Genève seront ajournées vers le 25 avril et ne reprendront qu'au début de juin, après la Conférence au sommet.

Dans une fausse manœuvre, le secrétaire d'État a déclaré à Washington que les Américains s'étaient opposés à un si long ajournement prévu par les Russes. En fait, délégués occidentaux et orientaux étaient d'accord sur ce point et M. Eaton a désavoué en termes assez vifs la déclaration jugée fâcheuse du secrétaire d'État.

(Désarmement DT/1.)

164

Note de la Direction des Affaires économiques et financières [1]

(Service de Coopération économique)

Remarques sur les perspectives européennes

N. *Paris, 11 avril 1960.*

La faiblesse de la politique européenne actuelle est l'absence de perspectives à long terme.

Admettons que l'on parvienne à régler l'échéance du 1er juillet, c'est-à-dire à se mettre d'accord sur l'accélération du traité de Rome (qu'elle intervienne à cette date ou à une date ultérieure), ainsi que sur des mesures destinées à atténuer les « discriminations » résultant de cette accélération. La politique européenne à Six remporterait ainsi un succès complet : la mise en place du tarif commun extérieur constitue, en fait, la véritable entrée en vigueur du traité de Rome.

Il est possible que ce succès des Six entraîne tôt ou tard la dislocation de la petite zone de libre-échange, dont l'inefficacité en tant que riposte aurait été dénombrée. Il faudrait alors trouver une autre base pour établir les relations entre les Six et leurs partenaires européens, dont on ne peut pas négliger les intérêts pour des raisons tant économiques que politiques. Les Six seraient conduits à répondre positivement aux demandes qui seraient faites de la part des pays actuellement membres du groupe des Sept, de s'agréger, sous une forme ou sous une autre, au Marché commun.

Supposons par exemple que la Suisse entre en négociations avec la C.E.E. Vers quoi orienter cette négociation ? Sera-ce vers une zone de libre-échange ? Mais alors quels arguments pourrait-on opposer à d'autres pays qui présenteraient une demande analogue ? Sera-ce l'union douanière ? En ce cas, il faudrait renégocier les clauses du traité ou du moins certaines d'entre elles et introduire dans les institutions de Bruxelles les représentants d'un pays neutre, en affaiblissant les virtualités politiques du traité de Rome. Sera-ce un autre type d'accord d'association ? Mais comment le rendre compatible avec le G.A.T.T. ? Comment éviter qu'il ne serve de précédent à d'autres accords d'association dont la multiplication risquerait de compliquer le problème des relations économiques européennes au point de les rendre insolubles ?

[1] Rédigée par le chef du service de Coopération économique, François Valéry.

Supposons qu'on parvienne malgré tout à résoudre le problème des relations des Six avec les pays européens continentaux. Quelles en seront les conséquences sur les relations entre le continent et la Grande-Bretagne ? Déjà inquiétée par l'existence des Six, celle-ci le sera encore bien davantage par un système s'étendant à toute l'Europe non communiste. Le schéma tripartite, cher à certains stratèges de l'Europe des Six, d'après lequel le monde libre reposerait sur trois blocs économiques : l'Europe continentale, le Commonwealth et les États-Unis, est par trop simpliste.

Qu'on le veuille ou non, la Grande-Bretagne est proche de l'Europe continentale, plus que ne le sont les États-Unis. De deux choses l'une : ou elle parvient à maintenir la cohésion du Commonwealth et ce succès ne pourra que rendre plus menaçante son hostilité à l'égard du Marché commun; ou, ce qui est plus probable, les liens du Commonwealth iront en se distendant, auquel cas la Grande-Bretagne n'aura guère d'autre choix que de négocier avec le Marché commun. Ceci pourra apparaître comme un succès de prestige pour la politique et les institutions des Six, mais entraînera de telles modifications au traité de Rome, si non dans la lettre du moins dans l'esprit, que les perspectives politiques des traités européens seront rendues plus aléatoires encore que si on était parvenu à mettre sur pied une grande association économique européenne.

On peut inverser l'ordre des hypothèses et supposer que la Grande-Bretagne soit la première à s'engager dans une négociation avec les Six. Mais cela ne change pas substantiellement le problème. Comment ne voit-on pas qu'en tout état de cause, les Britanniques ne peuvent pas accepter que le Marché commun se constitue entièrement en dehors d'eux ? Imagine-t-on la France se résignant à une union économique entre l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les pays scandinaves ? Même si une part réduite du commerce britannique se fait avec le continent, l'enjeu politique est beaucoup trop grave pour que l'Angleterre puisse se résigner.

Ainsi, quoi qu'il arrive pour le 1er juillet, la contradiction fondamentale dans laquelle on se débat depuis trois ans reste entière, avec cette différence que la convertibilité rend encore plus difficile sur le plan technique la mise sur pied d'un régionalisme européen que les États-Unis s'efforcent activement de rayer de la carte politique.

L'intervention des États-Unis, souhaitée par nous pour des raisons tactiques, ne simplifie pas le problème à long terme. Dès l'instant où une préférence européenne est exclue, les deux groupes devront s'aligner sur la politique américaine, elle-même soumise à une administration et à un Congrès dont on ne sait ce qu'ils seront ni quelle conscience des nécessités mondiales ils auront.

On se demande quels sont les buts poursuivis de part et d'autre. La Grande-Bretagne n'est-elle pas consciente de l'importance que représentent pour la paix la réconciliation franco-allemande et le fait pour

l'Allemagne de s'intégrer dans un système européen solidement structuré ? De leur côté, les Six cherchent-ils à affaiblir la Grande-Bretagne, à l'éliminer du continent, à la confiner dans une hostilité irréconciliable à l'égard de la politique européenne ? Et d'autre part, que signifie l'intransigeance doctrinale des Six en l'absence d'une volonté d'intégration politique ?

Les remarques précédentes sont pour la plupart de forme interrogative. Peut-être permettent-elles de tirer certaines conclusions :

1. Dès l'instant où le problème de l'accélération du traité de Rome a été posé, il faut le résoudre positivement. Sur le plan technique, les pays tiers n'ont aucune objection valable à opposer à cette accélération. Ils ne peuvent en tirer aucune des règles du G.A.T.T. — tout au contraire. L'objection est donc politique. De ce fait, l'accélération est une sorte de test. Son abandon affaiblirait le traité de Rome; les conséquences pourraient être sérieuses, en particulier en Allemagne.

2. Néanmoins, le maximum devrait être fait pour atténuer en fait les conséquences de l'accélération. Dès l'instant où il serait parfaitement clair qu'il y a un commencement de mise en place du tarif commun extérieur, les Six devraient se montrer accommodants et chercher des solutions pratiques aux problèmes de discrimination qui pourraient se poser.

3. Les Six et les Sept devraient, en poursuivant des politiques libérales parallèles et si possible concertées, mettre au pied du mur les États-Unis. Ou bien ceux-ci pourront s'engager, après la négociation Dillon, dans de nouvelles négociations tarifaires qui permettront, par le jeu de la réciprocité, de poursuivre l'application du traité de Rome et du traité de Stockholm avec le minimum de discrimination. Ou bien les Américains se refuseront à s'engager dans cette voie. Alors les pays européens devront décider s'ils ne doivent pas constituer une zone préférentielle européenne.

Le G.A.T.T. n'est pas sacro-saint; il ne peut se borner à faire la police au profit de certains. Il ne se justifie que s'il réussit à imposer à tous des efforts comparables : un refus américain de s'engager dans une seconde négociation Dillon laisserait les mains libres aux pays européens. Rien ne dit d'ailleurs que l'on ne pourrait pas aller jusqu'à une zone de libre-échange. Aussi bien le simple fait qu'entre-temps, le tarif commun extérieur aurait commencé à être mis en place renforcerait la position des Six et amènerait peut-être les Britanniques à négocier sérieusement en faisant les concessions nécessaires, ce qu'ils n'ont jamais fait jusqu'à présent.

4. Il devrait être entendu qu'en tout état de cause, une conférence serait réunie soit dans le cadre de l'organisme successeur de l'O.E.C.E., soit dans tout autre cadre, à une certaine date, par exemple au moment

du passage du traité de Rome à la deuxième étape, pour faire le point de la situation et prendre position sur l'avenir du G.A.T.T., les relations commerciales dans le monde libre, une éventuelle zone préférentielle européenne.

(DE-CE 1945-1960, n° 616, f°s 34-38.)

165

M. Fourier-Ruelle, Chargé d'affaires de France à Saigon,
à M. Manac'h, Directeur d'Asie-Océanie au Département.

Lettre personnelle. *Saigon, 11 avril 1960.*

Cher Monsieur le Ministre et ami,

« Rien ne remplit davantage l'ambition que les titres éclatants d'ambassadeur, de plénipotentiaire, de ministre », a-t-on écrit, il y a longtemps il est vrai. Je regrette que d'ambition vous n'ayez jamais manifesté la moindre, puisque vous voilà aujourd'hui pourvu de deux au moins de ces titres éclatants (1). Cela ne m'empêchera pas de vous féliciter et de souhaiter que ces pleins pouvoirs tout neufs qui viennent de vous être accordés vous permettent d'exercer une action bénéfique sur cette partie agitée du globe d'où je vous écris.

Car les choses ne vont pas bien ici. Je l'ai dit à Jacques Roux au cours de son passage et vais en quelques mots vous répéter ce que je lui ai exposé.

Il est tout d'abord important de noter que les événements actuels ont au moins le mérite de nous permettre de voir clair (2). La crise présente a

(1) M. Manac'h, ministre plénipotentiaire, était en charge des affaires d'Asie-Océanie à l'administration centrale du Département depuis mars 1960.

(2) L'activité rebelle s'était accrue régulièrement depuis septembre 1959, pour s'établir depuis janvier à un niveau jamais atteint jusqu'alors. L'état-major vietminh était capable de mettre en ligne, en divers points du territoire, des unités bien armées et bien commandées de plusieurs centaines d'hommes. Les effectifs de la rébellion, évalués en avril 1960 à 25.000 hommes, étaient en progression. L'effort des rebelles se portait principalement sur des zones situées à l'ouest, au sud-ouest et au nord de Saigon; en revanche, les Hauts-plateaux, le Centre-Vietnam et les villes demeuraient calmes. Parallèlement à l'activité des unités constituées, le terrorisme s'acharnait sur les cadres de la petite administration; la dégradation de la base de l'administration provinciale qui en résultait représentait le fait le plus grave de la conjoncture intérieure vietnamienne.

Sur le plan politique, les mesures prises visaient à une mobilisation des esprits et à un resserrement du contrôle de l'État sur la population; elles revêtaient souvent un caractère policier. Il s'agissait surtout de la création d'un « Comité d'action » pour l'élimination des communistes, qui s'efforçait de rassembler tous les éléments anticommunistes, et de la réalisation d'« agrovilles » dans les campagnes et de « groupes familiaux » dans les villes, afin de soustraire la population à l'emprise du Vietminh (Note intitulée « Situation au Sud-Vietnam, 9 avril 1960 », non reproduite).

agi à la manière d'un catalyseur, pour parler comme M. Jules Moch. En décomposant en éléments simples une situation complexe, elle en a facilité l'analyse. Pour ma part, pris entre l'optimisme des uns et la critique systématique des autres, j'avais longtemps hésité à me faire une opinion sur ce pays et son régime. Je commence maintenant à voir les choses plus nettement. Pour continuer à parler comme M. Jules Moch, je dirai que nous sommes aujourd'hui à un point bas de la courbe, le plus bas que l'on ait enregistré depuis quatre ans. Mais ce qui me paraît important de noter, c'est que l'allure générale de cette courbe n'a cessé de marquer au cours de la même période une fâcheuse tendance à descendre. Il ne semble pas que cette chute, très amortie jusqu'ici, soit sur le point de s'arrêter. Elle peut même, si l'on n'y prend pas sérieusement garde, s'accélérer dangereusement. C'est là une hypothèse de travail que l'on ne pourra complètement exclure avant longtemps.

Voilà quatre ans que M. Diem pourchasse le Vietminh. Il a à sa disposition une armée forte de 150.000 hommes bien armés, bien équipés. Or, les actions armées rebelles, surtout les attentats individuels, ont été, au cours des trois derniers mois, plus importants que jamais.

Les assassinats répétés des représentants de la petite administration provinciale ont créé dans les régions contaminées, dont la surface s'étend sans cesse, un vide administratif que l'on ne pourra combler qu'au moment où une sécurité relative sera de nouveau assurée. Un certain nombre de mesures prises dans les campagnes par le gouvernement, dans un but louable, comme le regroupement de certaines populations, ont été exécutées de manière telle qu'elles ont braqué contre le régime les paysans par ailleurs terrorisés par le Vietminh.

L'isolement du gouvernement apparaît presque total. Il n'a l'appui ni de la masse ni de la petite bourgeoisie libérale et commerçante [1] qui, jusqu'ici, suivait volontiers le Président, considérant avec raison qu'il était le seul à pouvoir tenir le pays. Cette bourgeoisie aujourd'hui s'attaque ouvertement à l'entourage présidentiel. Les hauts fonctionnaires eux-mêmes ne ménagent pas leurs critiques et l'un d'entre eux — et non l'un des moindres — déclarait l'autre jour au téléphone, sûr d'être écouté, que « le régime était pourri ».

On n'en n'arrive pas du jour au lendemain et à la suite de quelques attentats à une situation telle qu'un régime, qui avait toutes les apparences de la solidité, se montre subitement complètement isolé. En fait, j'en suis persuadé, nous en sommes à une phase critique d'une évolution commencée depuis longtemps. Est-ce à dire que la situation soit désespérée ? Certainement pas. Elle implique simplement qu'un redressement n'est possible que par un changement radical de politique. Or, et c'est là

(1) *Note du document :* Le clergé catholique est très réservé aussi.

ce qui me semble inquiétant, on ne discerne pour l'instant aucun signe qui permette de penser que les mesures radicales qui s'imposent seront prises dans un avenir prochain. Il ne servirait à rien de discuter pour savoir si l'affaire doit être prise d'abord sur le plan militaire ou sur le plan politique. En fait, il faut agir dans les deux secteurs, peu importe celui par lequel on commencera.

Or, quelles sont les mesures envisagées ?

Sur le plan militaire : création de commandos et augmentation des effectifs du M.A.A.G. Nos conseillers en la matière estiment que cela ne touche pas au fond du problème. C'est en fait une réorganisation du commandement et de l'emploi des troupes qui s'impose.

Sur le plan politique, je pense que vous ne tiendrez pas comme pouvant apporter une amélioration sérieuse à la situation la création de groupements familiaux urbains, magnifiques instruments offerts au noyautage des communistes, la création d'un groupement anticommuniste destiné à l'origine à rallier les sectes dans la croisade contre le Vietminh mais qui, ayant d'ores et déjà manqué son but, paraît devoir se perdre dans les sables. Restent les fameuses agrovilles dont, à force d'en parler, on finit par croire qu'elles existent. En fait, jusqu'ici, comme le Président l'a dit l'autre jour à M. Jacques Roux, les gouverneurs auraient souhaité freiner l'expérience. Le Président a décidé de la poursuivre et prépare dans les mois à venir l'implantation de quinze agrovilles à population limitée à quelques milliers d'habitants. Une simple multiplication vous montrera que cette mesure n'affectera guère, dans les zones contaminées, qu'une cinquantaine de milliers de paysans sur une population qui, à vue de nez, en comporte au moins deux millions. Je sais bien qu'il y a également la saison des pluies dont on attend qu'elle freine les activités du Vietminh et donne un répit de quelques mois au gouvernement. Mais si les choses en demeurent là, on peut être assuré que la situation ne sera pas modifiée fondamentalement dans les jours à venir.

Il reste qu'il n'y a pour l'instant aucune opposition organisée, aucune solution de remplacement, et c'est là pour le régime actuel une raison de durer. Mais on aurait tort de trop miser sur cette situation, car il n'est pas dit que les choses allant se détériorant, on ne voit, à échéance d'un an ou deux, apparaître des formules de remplacement [1]. Une autre raison de durer réside dans le fait que le Vietminh ne paraît pas pour l'instant vouloir ou pouvoir augmenter son action dans des proportions qui déclencheraient une crise grave. Mais on ne peut pas non plus tout baser sur une éventuelle bonne volonté des rebelles. Aussi, est-il à prévoir (sauf modification radicale d'un des facteurs de cette équation complexe) que les choses vont aller cahin-caha jusqu'aux élections présidentielles de l'année prochaine. Peut-être n'a-t-on pas eu jusqu'ici suffisam-

[1] *Note du document :* Peut-être détestables.

ment présente à l'esprit cette échéance. Il paraît difficile que le Nord ne fasse pas un très gros effort pour éviter une réélection triomphale du président Diem qui le confirmerait pour une nouvelle période de plusieurs années. On cherchera certainement en exploitant la situation actuelle à l'amener à avoir, soit une élection discutable, soit à être dans l'obligation de modifier la Constitution comme il en est question, pour se faire élire non point par le suffrage universel mais par une Chambre dont on a, dans les conditions que vous savez, éliminé le seul opposant.

Voilà la situation au moment où le Laos est dans l'état que vous connaissez [1] et où le Cambodge se trouve, lui aussi, attaqué par le Vietminh et devant un vide constitutionnel du fait de la mort du Roi [2].

Le moment me paraît donc venu de refaire sérieusement le point de la situation, non seulement au Vietnam, mais sur l'ensemble de la péninsule indochinoise et de définir, d'abord sur un plan général, ensuite dans les différents secteurs particuliers, la politique que nous voulons suivre. Je crois que jamais le moment n'a été aussi propice à un examen de la situation en commun avec nos alliés [3].

En ce qui concerne le Vietnam, les Américains qui sont très inquiets cherchent à apprécier une affaire qui, dans une certaine mesure, les dépasse et à trouver les moyens d'un redressement. Ils paraissent mûrs pour des conversations sérieuses. Celles-ci me semblent d'autant plus nécessaires que, en raison de l'aide qu'ils apportent à ce pays sous toutes les formes, qu'on le veuille ou non, la politique occidentale au Vietnam passera toujours à travers eux.

Ainsi, il y a quelques mois, il m'apparaissait que notre premier souci devait être d'amener les pays de la Péninsule à une meilleure cohésion. Il me semble aujourd'hui que si cela doit demeurer un des objectifs principaux de notre politique, il convient, devant la situation actuelle, de rechercher d'abord avec nos alliés les moyens de rétablir dans chacun des pays intéressés une situation sérieusement détériorée. Disons, si vous le voulez, que les deux choses doivent être faites en même temps.

Sur cette toile de fond, les relations franco-vietnamiennes sont bonnes. Il est certain que les déclarations officielles sont extrêmement amicales. Il y a donc là un bon terrain sur lequel nous pouvons travailler. Cela ne doit pas nous empêcher de voir que la presse vietnamienne, pourtant dirigée, est systématiquement mauvaise à notre égard et que certaines affaires mal engagées sinon par notre faute, du moins par celle

(1) Sur la situation au Laos, voir ci-dessus les n°s 2, 3, 13.

(2) Le 5 avril.

(3) Note manuscrite marginale : *Il faudrait d'abord que nous ayions une politique à nous avant de la confronter avec celle des autres.*

de nos ressortissants (P.I.C. Lafarge)[1] risquent de nous faire perdre dans l'avenir, sur le plan économique, le bénéfice de l'opération Pinay[2].

Quoi qu'il en soit, l'établissement de bonnes relations avec un pays suppose tout de même que l'on sait sur quel terrain on s'engage.

Je dis cela au moment où le gouvernement français va donner directement ou indirectement sa garantie à environ 25 milliards d'investissements au Vietnam (7 milliards de prêt Pinay, 11 milliards d'assurance-crédit et 6 milliards garantis par la Coface pour la construction de la cimenterie). Nous ne pouvons à la fois nous engager ainsi à l'égard d'un régime et le regarder passivement se noyer. J'entends bien que notre action ici ne peut être qu'extrêmement discrète, mais encore, dans la mesure où nous avons des idées sur ce qui devrait être fait, devrions-nous trouver le moyen de les faire prévaloir. Une étroite coopération avec les Anglais et les Américains, un examen sérieux de la situation et des contacts permanents avec Londres et Washington me paraissent la meilleure manière d'atteindre discrètement notre but.

Jusqu'ici, nous en sommes à la politique Pinay. Elle consiste à considérer que nous avons au Vietnam plus de cent milliards d'anciens francs investis, qui nous rapportent chaque année un minimum de six à sept milliards (plantations, établissements industriels). Nous avons donc intérêt à ce que la situation dure le plus longtemps possible et dans ce but, nous devons faire certains sacrifices un peu dans tous les domaines.

Ce raisonnement est tout à fait valable. Nous devons à coup sûr définir notre politique dans le Sud-est asiatique en tenant largement compte de cette situation. Mais il existe à l'échelle nationale d'autres considérations, qui ne sont pas nécessairement contradictoires avec les premières, dont il faut tenir compte. Au surplus, et je reviens là-dessus, une politique quelle qu'elle soit ne se fait pas dans le vide, mais sur un certain terrain qu'il convient de connaître parfaitement dans une certaine perspective d'avenir qu'il faut apprécier aussi bien que possible.

Pour prendre un exemple, lorsque nous disons que la sécurité ne reviendra pas sans une transformation des méthodes du commandement et de l'emploi de l'armée, cela veut dire qu'il faut, ou bien considérer que la situation ira s'aggravant et prendre en ce qui nous concerne des mesures en conséquence, ou bien que nous essayons de ramener le gouvernement vietnamien à une meilleure conception.

Or, qui a défini la structure et les missions de l'armée vietnamienne ? Ce sont les Américains. Lisez le discours de Pearson devant une commis-

[1] *Note du document :* Déplorable histoire. En marge, note manuscrite : *Quid ? Il s'agit de la cimenterie dont l'adjudication a été « disputée » entre deux groupes financiers.*

[2] M. Pinay s'était rendu à Saigon en novembre 1959; des protocoles avaient été conclus à cette occasion. Le 24 mars 1960, étaient signés entre la France et le Sud-Vietnam des accords sur la question domaniale, le contentieux financier et la coopération économique et financière. Aux termes de ces accords, un prêt de 70 millions de nouveaux francs au Trésor sud-vietnamien était décidé, ainsi qu'un recours au régime de l'assurance-crédit à l'exportation (110 millions de nouveaux francs), afin de permettre au gouvernement de Saigon d'acheter en France une partie des biens d'équipement nécessaires à son développement industriel.

sion du Sénat et vous y verrez que les armées coréenne, formosane et vietnamienne sont conçues en vue d'offrir à un agresseur éventuel une résistance telle que celui-ci serait amené, pour arriver à ses fins, à prendre de très grands risques et à déclencher un conflit international, ce que l'on pense qu'ainsi mis en garde, il évitera de faire.

Si nous pensons donc qu'il convient au Vietnam d'assouplir cette conception en raison d'un danger réel et actuel présenté par l'action des bandes rebelles, c'est d'abord avec les Américains qu'il faut nous entendre.

Pour terminer sur un plan général cet exposé trop long et peut-être trop pédant, j'ajouterai que notre action dans ce pays doit partir de l'idée suivante.

Nous sommes à une époque où tout événement survenant sur un point quelconque du globe affecte directement et immédiatement la situation sur l'ensemble de la planète. Le diplomate doit chaque matin refaire sa synthèse du monde en fonction des événements de la nuit. Aussi le temps n'est plus où une nation comme la nôtre pouvait se consacrer entièrement à un continent, comme nous le faisons aujourd'hui en Afrique, sans s'intéresser également aux autres parties du monde et en particulier, aujourd'hui, à l'Asie dont l'évolution pèsera lourd sur nos destins.

C'est donc en fonction même de nos intérêts africains que nous devons participer à toutes les décisions qui seront prises par nos alliés sur le continent asiatique. Nous devons donc être présents en Asie. Les intérêts que nous avons conservés dans les anciens territoires de l'Indochine, l'influence culturelle que nous avons encore dans ces pays nous fournissent un prétexte suffisant pour faire ici une politique active. (Ce qui ne veut pas dire que notre action ne doit pas s'exercer discrètement.)

Cette nécessité de replacer sans cesse une situation dans son contexte mondial n'est pas valable seulement pour nous, elle l'est également pour les dirigeants vietnamiens.

Or, on est frappé de voir à quel point les préoccupations de M. Diem sont à l'échelle de la province sur le plan intérieur, et je dirai presque de la sous-préfecture sur le plan extérieur (cf. histoire des îles) [1]. L'homme est coupé de l'extérieur. Il a quitté la France au moment de Dien-Bien-Phu et l'Europe avant qu'elle n'ait pris sa forme actuelle. Depuis, il a vu des Américains, il s'est promené dans quelques pays asiatiques, mais visiblement, il est décalé par rapport à l'évolution politique du monde. Un des moyens de l'amener à apporter à son régime les modifications nécessaires consisterait certainement à le faire sortir du Vietnam et à

[1] Le 9 mars précédent, le gouvernement de Saigon avait demandé à celui de Phnom-Penh d'évacuer un groupe d'îles côtières situées dans les eaux territoriales cambodgiennes. M. Chou en-Laï, que le prince Sihanouk avait entretenu de son appréhension, devait affirmer, le 8 mai, à Phnom-Penh, au cours d'une conférence de presse, que la Chine populaire prêterait assistance au Royaume si celui-ci était attaqué de l'extérieur.

l'amener en Europe prendre conscience d'une évolution qui pour l'instant le dépasse.

Si l'on envisage un tel voyage qui me paraît souhaitable, il faut bien voir que nous avons deux solutions : ou bien nous attendons sa réélection, ou bien nous l'invitons avant le mois d'avril prochain. Cette dernière solution pourrait peut-être contribuer à l'aider à opérer un redressement que nous ne pouvons que souhaiter.

Mais il est évident qu'une telle décision ne peut être prise sans une vue très claire de la situation actuelle et des perspectives d'avenir immédiat, et sans une idée de la politique générale que nous entendons suivre dans cette partie du monde, dans la période à venir qui sera vraisemblablement caractérisée par une série de grandes rencontres internationales où le problème de la Chine — donc celui de l'Asie du sud-est — sera un jour posé.

Quoi qu'il en soit de ces considérations peut-être un peu trop générales, vu d'ici, un voyage du Président en Europe avant la fin de l'année semble certainement souhaitable. Nous avons là le moyen de contribuer discrètement au redressement de la situation et à l'évolution raisonnable d'un régime dont nous avons beaucoup de raisons de ne pas souhaiter la chute [1].

Puis-je vous demander de communiquer à Jacques Roux ces longues douze pages ? Cela complétera ce que je lui ai dit un peu hâtivement ici. Mais surtout, lui qui a cette vision globale des choses que lui donnent ses fonctions, son expérience et la tournée qu'il vient de faire dans la Péninsule pourront utilement corriger ce que cet aperçu de la situation vietnamienne peut avoir d'inexact.

Retenez-en que bien que ce métier me donne depuis deux ans peu de satisfactions, il continue néanmoins à me passionner. On me propose

[1] Une note de l'ambassade de France à Saigon annexée à une lettre de M. Lalouette à M. Manac'h, du 12 avril (l'un et l'autre documents n'ont pas été retenus) abordait le problème d'une éventuelle visite du président Diem à Paris. En mars 1958, M. Christian Pineau, alors ministre des Affaires étrangères, avait, durant son passage à Saigon, transmis au président Diem, de la part de M. René Coty, une invitation verbale à se rendre à Paris. Les autorités vietnamiennes souhaitaient que l'invitation restât toujours valable et que le général de Gaulle la confirmât. Le Président vietnamien voulait se rendre à Paris pour plusieurs raisons : la personnalité du Général lui en imposait; le voyage consacrerait le développement de la coopération entre Paris et Saigon, notamment dans les domaines économique et culturel; il ouvrirait la voie à des visites dans d'autres capitales européennes; en se rendant en Europe, alors qu'à l'exception des États-Unis et de l'Australie, il avait visité uniquement des pays asiatiques, le Président élargirait son horizon diplomatique et le régime s'assurerait un contrepoids à une influence américaine trop voyante; sur le plan intérieur enfin, le voyage pourrait contribuer au ralliement d'opposants libéraux réfugiés en France. Pour Paris, la visite aurait également des avantages : elle renforcerait le rapprochement franco-vietnamien et consoliderait les positions économiques et culturelles de la France au Vietnam; elle permettrait le rapprochement du Vietnam avec la Communauté vers lequel Saigon semblait tendre depuis quelques mois. On pouvait objecter que ce serait consolider un régime qui suscitait une opposition grandissante et que le mandat de M. Diem expirait en avril 1961. À cela, il convenait de répondre qu'il fallait séparer la personnalité du Président de son entourage familial, très décrié, voire d'un régime susceptible de réformes; dans la conjoncture générale, à la tête de l'État sud-vietnamien, M. Diem, de l'avis même de ses adversaires, était le seul homme d'État capable de lutter énergiquement contre le Vietminh; il avait enfin surmonté ses rancœurs contre la France et inclinait à une amitié confiante avec elle (il s'était refusé à recevoir des délégués du F.L.N.). La note de l'ambassade se prononçait en conséquence en faveur de la visite envisagée.

quelque chose dans les pétroles. Ce serait la mort dans l'âme que je me résoudrais à abandonner la politique internationale, mais peut-être est-ce plus raisonnable !

Quoi qu'il en soit, je demeure très fidèlement vôtre [1].

(C.L.V. [Cambodge-Laos-Vietnam], Sud-Vietnam, 32-24-1.)

166

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1388 à 1405.
Priorité. Réservé.

Tunis, 12 avril 1960.

(*Reçu :* 16 h. 15.)

Ce n'est qu'hier dans la soirée que j'ai pu effectuer auprès de MM. Ladgham et Mokkadem, qui avaient accompagné le président Bourguiba dans le Cap Bon, la démarche prescrite par votre télégramme n° 1384 [2].

[1] M. Manac'h répondait à M. René Fourier-Ruelle dans une lettre du 19 avril, non reproduite. Pour le directeur d'Asie-Océanie, il importait de « voir clair dans les affaires du Vietnam ». L'analyse faite par le conseiller de l'ambassade de France conduisait à un certain pessimisme : « Un engagement de notre part me paraît utile dans la mesure où il ne signifie pas que l'on vient à la rescousse d'un homme qui manque d'un large appui dans son propre pays... Si nous devons engager un jour nos moyens, c'est dans une perspective élargie où nous verrions la possibilité de garantir à la fois nos intérêts particuliers et les intérêts généraux d'un Vietnam libre. Cela suppose que notre appui éventuel ne soit pas « encaissé » par un régime fragile, mais vienne au bénéfice de l'ensemble du pays, ce qui exige aération du régime et recherche d'assises plus populaires ». Il fallait éviter de tomber dans l'erreur faite en Asie par les États-Unis en soutenant un régime artificiel, ce qui accroîtrait les forces adverses et conduirait à une impasse. La France ne pouvait contribuer à renforcer le prestige de Diem que si elle renforçait en même temps la capacité de résistance du pays aux entreprises du Vietminh. L'aide politique à donner au Vietnam devait être comprise favorablement par les plus larges couches de la population, et ne pas être considérée comme un soutien au seul Diem. Une telle politique était celle que la France menait depuis trois ou quatre ans à l'égard de l'Espagne franquiste. Dans quelle mesure, avant de définir nos positions au Vietnam, ne conviendrait-il pour nous d'avoir un double dialogue : l'un avec les Vietnamiens eux-mêmes, l'autre avec nos alliés américains ? Telle était la question que M. Manac'h proposait à la réflexion de son correspondant.

[2] Par télégramme n°s 1384-1387 du 9 avril, non reproduit, le Département indiquait que l'attention du gouvernement tunisien avait été à de multiples reprises attirée sur la violation du droit international que constituait la présence sur son territoire de forces organisées de rebelles algériens. De constantes protestations avaient été élevées par Paris contre les agressions et tirs de harcèlement dont étaient l'objet les troupes françaises d'Algérie à partir du territoire tunisien. Les incidents s'étaient multipliés au cours des dernières semaines et les rebelles s'organisaient en Tunisie, et à proximité de la frontière, en camps militaires dont les effectifs et l'armement augmentaient considérablement. À défaut d'un contrôle par le gouvernement de Tunis, les forces françaises, lorsqu'elles subissaient des attaques à partir du territoire tunisien, faisaient usage de leurs armes pour y mettre fin; l'intensification des actions risquait de provoquer des ripostes plus nombreuses. Il fallait « attirer sur cette situation la très sérieuse attention du gouvernement tunisien, en lui demandant une fois de plus de prendre, dans toute la mesure de ses moyens, les mesures nécessaires pour y faire face ».

J'ai pris soin de rappeler les multiples communications que le gouvernement français a été amené, dans le passé, à faire sur le même sujet au gouvernement tunisien.

Le secrétaire d'État à la Présidence, qui m'a écouté avec le plus grand calme, m'a répondu que son gouvernement n'était pas moins préoccupé que nous de la situation sur laquelle je venais d'appeler son attention.

Il a longuement développé un certain nombre de considérations dont il avait déjà fait état, dans le passé auprès de M. Gorse.

1. Le gouvernement tunisien ne croit pas qu'il existe en Tunisie de forces militaires algériennes réellement organisées. Il se peut que le F.L.N. se flatte d'avoir des « bataillons » en territoire tunisien. Mais, à la connaissance des dirigeants de ce pays, il n'existe pas d'unités de cette nature. En revanche, il y a effectivement des éléments algériens armés extrêmement mobiles qui vont et viennent et dont il est difficile de suivre les mouvements.

J'ai répliqué qu'il n'en demeurait pas moins que ces éléments trouvaient en Tunisie une base de départ, d'agression et de repli pour leurs actions contre l'Algérie. Le secrétaire d'État a prétendu que d'après les renseignements en sa possession, l'A.L.N. n'avait pas dans la zone frontière d'installations fixes servant de base de feu. « Si tel était le cas, il serait facile aux unités françaises de les détruire ».

2. Le gouvernement tunisien constate pour sa part que les forces armées françaises ne se privent pas, de leur côté, d'agir en territoire tunisien. C'est ainsi, a indiqué M. Ladgham, qu'elles posent depuis quelque temps des champs de mines en Tunisie et placent des objets piégés faisant des victimes dans l'armée et dans la population civile tunisiennes. D'autre part, les avions français poursuivent leurs raids sur les régions frontalières et larguent des parachutistes.

J'ai fait immédiatement toutes réserves à ce sujet et rétorqué qu'il n'était pas dans les habitudes de l'armée française d'utiliser les procédés auxquels mon interlocuteur venait de faire allusion.

Le secrétaire d'État a cependant allégué que les autorités tunisiennes avaient la preuve irrécusable de ces faits. En outre, elles détenaient un prisonnier qui aurait avoué avoir été chargé d'une mission de sabotage. Tout se passait comme si l'on voulait faire peur aux populations civiles pour les amener à évacuer ces régions.

3. De son côté, le gouvernement tunisien a pris un certain nombre de mesures pour assurer une surveillance étroite de la frontière. Des détachements patrouillent constamment la région. Il est arrivé parfois que l'armée tunisienne ait délogé les Algériens des endroits où ils se trouvaient.

Compte tenu de ses moyens, le gouvernement tunisien ne pouvait pas faire davantage que ce qu'il faisait actuellement.

J'ai fait remarquer que les autorités tunisiennes avaient su prendre des dispositions particulièrement efficaces dans le Sud, pour empêcher les incursions de fellaghas. M. Ladgham a souligné qu'il était plus facile

à son gouvernement d'agir dans cette partie du pays, compte tenu notamment de la configuration du terrain et du nombre limité de ressortissants tunisiens, que dans le Nord où la population était particulièrement dense et où les Algériens se mêlaient aisément à elle.

Pour des raisons politiques, le gouvernement tunisien n'entendait d'ailleurs pas inviter cette population à évacuer la région frontalière. « Nous ne voulons pas, a dit M. Ladgham, reculer nos frontières ».

J'ai déclaré que ce n'était pas ce que nous demandions. Nous estimions seulement souhaitable, étant donné l'intensification des attaques menées à partir du territoire tunisien par les rebelles algériens, que le gouvernement tunisien incite les civils à s'écarter des lieux où se concentrent les rebelles. Il nous était d'ailleurs revenu que dans certains cas, les autorités tunisiennes avaient pris des mesures à cet effet.

4. Le gouvernement tunisien n'a pas de raisons de penser que les Algériens disposaient d'armements lourds. Comme je répondais que nous savions de source sûre qu'ils détenaient des canons de 57 et des mortiers de 81, M. Ladgham a été moins affirmatif. Il m'a interrogé sur les secteurs où nous avions décelé des armes de cette nature. J'ai mentionné les régions d'Aïn Draham et du Bec de Canard.

« Jamais, a dit le secrétaire d'État à la Présidence, les Algériens n'ont admis qu'ils avaient des armes lourdes. Pour s'en assurer, il faudrait aller voir sur place, mais cela, nous ne pouvons pas le faire ».

5. Le gouvernement français devait comprendre le dilemme devant lequel se trouvait le gouvernement tunisien :

— Ou bien il faisait la guerre au F.L.N. Or, ceci était impossible pour des raisons à la fois matérielles et morales. Si l'armée tunisienne engageait une action militaire contre les Algériens, leurs groupes armés se « dilueraient » dans la nature, et créeraient du désordre sur tout le territoire, en s'en prenant notamment aux ressortissants français. M. Ladgham a fait allusion à des plans que le F.L.N. aurait arrêtés à cet égard et qui pourraient viser particulièrement l'ambassade de France.

Au demeurant, même si le gouvernement tunisien s'orientait dans cette voie, le peuple tunisien, pour des raisons sentimentales, ne le suivrait pas,

— Ou bien — et M. Ladgham a laissé entendre que c'était parfois le cas — le gouvernement tunisien s'efforçait, sans engager une action contre les Algériens, de faire pression sur eux pour les inciter à rentrer en Algérie. Mais alors, les troupes françaises ripostaient et les repoussaient en territoire tunisien. J'ai répondu que le feu appelait le feu et qu'il s'agissait d'empêcher les Algériens d'en prendre l'initiative.

Le secrétaire d'État a prétendu qu'il y avait là un « problème français ». C'était en effet, selon lui, à nos troupes qu'il appartenait de prendre les dispositions nécessaires pour que les groupes algériens qui entraient en Algérie ne puissent en ressortir.

« Il fallait, a poursuivi M. Ladgham, que l'on se rende compte à Paris de toutes ces difficultés, et aussi du fait qu'il ne s'agissait pas d'une

situation nouvelle : la Tunisie indépendante avait hérité d'un état de choses qui existait alors même qu'une division française était stationnée à proximité de la frontière. Dans les années 1956-1957, le général Gambiez n'avait pu, avec des grands moyens, venir à bout des fellaghas algériens. Il n'avait pu davantage les empêcher d'affluer en Tunisie. Si les forces françaises ne pouvaient à l'époque assurer le blocage de la frontière et venir à bout des fellaghas, comment voulez-vous que nous le fassions ? »

Le gouvernement français, a ajouté le secrétaire d'État, arguait que la présence sur le territoire tunisien d'éléments algériens armés constituait une violation du droit international. « Comment, s'est-il écrié, la Tunisie pouvait-elle dans une telle conjoncture respecter strictement le droit international ? » Comme je lui répondais que celui-ci commandait que les rebelles algériens fussent désarmés par les autorités tunisiennes, mon interlocuteur a déclaré : « Si nous tentions d'agir de la sorte, nous aurions dans tout le pays le terrorisme et le sabotage ».

6. Le gouvernement tunisien ne pensait pas pour sa part que la situation fût plus grave qu'elle ne l'était auparavant comme dans le passé. Il continuait à s'efforcer de maintenir « un équilibre difficile ». Il espérait que le gouvernement français ne se laisserait pas entraîner par ceux qui, en Algérie, cherchent à la Tunisie une « mauvaise querelle ». La démarche du gouvernement français pouvait certes être interprétée comme un avertissement, « mais si les troupes françaises entraient en territoire tunisien, je ne vois pas, a dit en substance M. Ladgham, quel avantage vous pourriez attendre de l'opération. Indépendamment des réactions internationales, les hostilités s'étendraient à la Tunisie, et personne n'y gagnerait rien ».

J'ai répondu que le gouvernement tunisien devait bien saisir l'objet de ma démarche : nous avions constaté que les agressions et les tirs de harcèlement des rebelles s'étaient multipliés au cours de ces derniers mois : d'autre part, le F.L.N. proclamait qu'il allait déclencher une « offensive de printemps ». Nous avions simplement tenu à mettre le gouvernement tunisien devant ses responsabilités. La conjoncture était singulièrement préoccupante pour nos deux pays et le gouvernement tunisien devait comprendre qu'il était naturel que nous fassions part de nos inquiétudes.

Le secrétaire d'État, devant qui je faisais allusion à cette occasion au communiqué publié hier par le F.L.N. (mon télégramme suivant)[1], a paru comprendre l'esprit dans lequel j'avais effectué ma démarche. Il s'est constamment exprimé avec modération et a laissé apparaître à plusieurs reprises sa lassitude des agissements des rebelles algériens,

[1] Par télégramme n°s 1406-1407, également du 12 avril, non reproduit, le chargé d'affaires de France indiquait que M. Ladgham avait paru surpris que le F.L.N., dans un communiqué publié la veille par le G.P.R.A., eût annoncé sa décision d'accepter des « volontaires étrangers ». L'homme d'État tunisien avait laissé entendre que les dirigeants de Tunis n'accepteraient pas la présence sur leur territoire de combattants étrangers.

tout en cherchant à me convaincre de la portée des difficultés avec lesquelles son gouvernement était aux prises [1].

(Collection des télégrammes.)

167

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1886 à 1890 [2]. Réservé. *Rabat, 13 avril 1960.*

(*Reçu :* 14 h. 45.)

J'ai eu l'occasion d'observer à plusieurs reprises, dernièrement, la solidité dont font preuve les liens créés entre nos compatriotes et les Marocains par leur culture et leur formation françaises communes. La tension que subissent en ce moment les rapports franco-marocains, les campagnes d'excitation de la presse et de la radio de langue arabe ne semblent pas être parvenues à les desserrer.

Notre rayonnement culturel et technique paraît donc résister aux crises politiques les plus graves. Il serait plutôt menacé par les initiatives de plus en plus étendues des Américains dans ces domaines (mes télégrammes n°s 6304 du 10 novembre 1959 [3] et 1669 du 28 mars 1960 [4]).

(1) Le 11 avril, en matinée, M. Couve de Murville avait convoqué l'ambassadeur de Tunisie et effectué la même communication que celle dont était chargé M. Raoul-Duval (Télégramme de Paris à Tunis n°s 1396-1398 du 11 avril, non reproduit). Le 14 avril, MM. Ladgham et Mokkadem convoquaient le chargé d'affaires. M. Ladgham reconnaissait que des groupes algériens allaient et venaient entre l'Algérie et la Tunisie, mais il appartenait aux forces françaises de l'empêcher. Il énumérait des incursions d'avions français, qui devenaient de plus en plus fréquentes, et croyait constater une certaine relation entre ces survols et les mouvements des appareils stationnés à Bizerte. Le secrétaire d'État à la Présidence contestait que la situation se fût modifiée dans ses grandes lignes, ce à quoi M. Raoul-Duval objectait la multiplicité des incidents et la disposition par les rebelles algériens d'armes lourdes, ainsi que les facilités accordées par Tunis à l'introduction des armes en provenance de Libye. Pour M. Ladgham, seul un règlement politique du conflit algérien mettrait fin aux difficultés : il ne fallait pas que ce conflit fût « la pierre de touche » des relations franco-tunisiennes (Télégramme n°s 1433-1448 du 14 avril, non retenu).

(2) Ce télégramme a été communiqué par fil à Washington (n°s 5141-5145).

(3) Le télégramme n°s 6304-6309 du 20 (et non du 10) novembre 1959 n'a pas été retenu. Il rendait compte d'une note rédigée par les services de l'I.C.A. à Rabat, consacrée aux réalisations et projets américains dans le domaine de l'utilisation de l'aide financière et celui de l'assistance technique. L'I.C.A. jouait délibérément la carte de la formation des cadres marocains. L'assistance technique américaine ne se bornait plus à être complémentaire de l'assistance française; elle devenait concurrentielle dans le domaine de la formation et tendait même dans certains secteurs à devenir dominante.

(4) Le télégramme n°s 1669-1673, non reproduit, faisait état d'un entretien avec M. Brent, directeur des services de l'I.C.A. au Maroc, et deux de ses adjoints, de deux collaborateurs de M. Parodi sur les projets de l'I.C.A. : mise d'experts à la disposition du ministère marocain des Travaux publics; création d'une école rurale; stages divers aux États-Unis.

Les démarches que j'ai effectuées auprès de l'ambassadeur des États-Unis à Rabat (mes télégrammes n°s 6368 du 24 novembre [1] et 6594 du 4 décembre 1959 [2]) et celles de notre ambassade à Washington auprès du département d'État pour amener les Américains à renoncer à cette compétition [3] n'ont eu pour résultat, jusqu'à présent, que des apaisements qui n'ont jamais été confirmés par les faits, et une promesse de nous tenir informés qui, si elle a été mieux tenue, ne sert qu'à nous mettre mieux au courant de la situation sans y remédier.

Les points les plus graves sur lesquels porte la concurrence américaine relèvent du domaine de la coopération technique et administrative : il s'agit des efforts faits pour attirer aux États-Unis de futurs fonctionnaires marocains afin de leur donner une formation administrative américaine.

J'ai signalé au Département par mon télégramme n° 1845 [4] l'attitude des États-Unis dans la question de la fourniture d'armes aux compagnies d'intervention : les Américains, en faisant espérer aux Marocains qu'ils leur livreront ces armes, les dissuadent de s'adresser à nous, et nous laissent entendre en même temps que, faute d'une livraison des armes par la France, ils se verront obligés de céder aux demandes marocaines.

Ces activités poursuivies dans des domaines différents avec ténacité, et des moyens importants, ne produisent pas les résultats positifs qu'en attendent les services américains; leur rendement est en effet très inférieur à celui de nos efforts, qui sont aidés par la formation et la culture française déjà acquises par les Marocains. Elles ont cependant un résultat négatif, en sapant notre influence et en nuisant à l'unité qui résultait jusqu'ici de la formation française des élites intellectuelles et des cadres administratifs marocains.

Il est d'ailleurs permis de se demander quelles seraient les conséquences d'une réussite éventuelle des efforts des États-Unis pour sup-

(1) Non retenu, qui rendait compte d'un entretien de l'ambassadeur avec son collègue américain au sujet de la concurrence au Maroc entre les influences française et américaine, notamment en matière de fournitures d'armes.

(2) Le télégramme n°s 6594-6603, non reproduit, relatait l'entretien d'un collaborateur de M. Parodi avec un conseiller de l'ambassade des États-Unis sur les ingérences américaines dans la formation administrative des Marocains. Le diplomate américain détaillait un accord d'assistance technique conclu en avril 1959 entre Washington et Rabat; son homologue français avait insisté sur l'importance qu'attachait Paris à conserver son rôle dans la formation administrative des Marocains et sur les inconvénients qui découlaient des efforts des États-Unis visant à introduire dans cette formation des méthodes différentes de celles des Français.

(3) Sur ce problème, voir encore *D.D.F.*, 1959-II, n°s 90, 184, 200, 235, 289. Quant à l'ambassadeur de France à Rabat, l'un de ses collaborateurs avait demandé à M. Brent d'être informé au préalable des projets de l'I.C.A. afin d'éviter la concurrence entre initiatives françaises et américaines (Télégramme n°s 6897-6904 du 17 décembre 1959, non reproduit).

(4) Par télégramme n°s 1845-1847, du 11 avril, non reproduit, l'ambassadeur déclarait n'avoir reçu aucune réponse à une offre française d'armement de cinq compagnies légères marocaines, offre formulée début décembre 1959. Les Américains se défendaient de fournir autre chose à ces compagnies que du matériel de transport et de transmission; toutefois, l'ambassade des États-Unis avait laissé entendre à plusieurs reprises qu'il serait difficile pour son gouvernement de repousser les demandes pressantes des Marocains, si un accord sur les fournitures d'armes aux susdites compagnies n'était pas conclu entre Paris et Rabat.

planter notre influence au Maroc. Une telle évolution provoquerait vraisemblablement l'entrée en scène de l'Union soviétique, comme cela a été le cas dans d'autres pays arabes où les États-Unis ont réussi à s'implanter.

Le Département estimera peut-être qu'une intervention à l'occasion de la visite du général de Gaulle [1] pourrait amener le gouvernement américain à renoncer à une compétition néfaste aux intérêts occidentaux.

(Collection des télégrammes.)

168

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2059 à 2066 [2]. Réservé. *Washington, 13 avril 1960.*

(*Reçu :* le 15, 3 h. 20.)

La réunion des ministres des Affaires étrangères consacrée aux questions du désarmement s'est tenue le 13 avril [3].

Après que bonne note ait été prise du rapport préparé par les chefs des délégations de Genève, la discussion s'est engagée sur la question de savoir si l'on devait tenter de définir la notion de « désarmement général complet » comme le demandent les Russes, avant de rechercher un accord sur les premières mesures concrètes qui pourraient conduire à un début de désarmement.

Le secrétaire d'État américain préférait de beaucoup la seconde méthode.

M. Couve de Murville a indiqué que la conférence de Genève ne devant s'ajourner que le 29 avril, il était nécessaire, étant donné l'impasse dans laquelle se trouvait la négociation, de donner aux chefs des délégations de nouvelles directives. Il ne voyait pas d'inconvénient pour sa part à ce que l'on tentât de définir les principes d'un désarmement, ne serait-ce que pour faire comprendre notre position à l'opinion publique. Quant à de premières mesures concrètes, il serait bon d'en

(1) Aux États-Unis, du 22 au 29 avril : voir ci-après le n° 482.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Genève à la délégation française au Comité des Dix pour le désarmement (n°s 36-43). Il l'a été également à Londres (n°s 766-773), Bonn (n°s 418-425), New York (n° 121), Rome (n°s 201-208), Ottawa (n°s 271-278), ainsi qu'au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. (n°s 16-23).

(3) Sur les réunions de Washington, voir également ci-après le n° 170.

proposer et d'en discuter, mais les Occidentaux n'étaient pas, pour le moment, d'accord entre eux à ce sujet.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada a insisté essentiellement sur la nécessité de rester dans le cadre des Nations Unies, et il a proposé d'inviter M. Hammarskjöld à assister à l'une des prochaines séances de la conférence de Genève pour faire connaître le point de vue des Nations Unies et présenter ses propres suggestions. Cette idée, que seuls les Canadiens ont défendue, a été assez rapidement abandonnée.

M. Segni a indiqué que les délégués à Genève pourraient recevoir instructions d'élaborer un certain nombre de mesures concrètes à proposer aux Soviétiques au cours de la Conférence au sommet. Il était nécessaire, d'après le ministre italien, d'effectuer un travail préparatoire dans le plus grand secret et de n'en rien révéler avant la réunion du 16 mai.

M. Selwyn Lloyd a indiqué que la délégation britannique était favorable à l'étude d'une déclaration de principe qui pourrait, dès maintenant, être présentée aux Russes à titre de contre-proposition. Il était utile, en même temps, de déterminer quelques points spécifiques susceptibles d'une application relativement prochaine. La délégation britannique avait, à cet égard, préparé un projet que je vous transmets sous un des numéros suivants (annexe II) [1].

M. Couve de Murville a confirmé son accord sur l'établissement d'un texte définissant les objectifs à poursuivre en matière de désarmement. Ce texte devrait être discuté entre les délégations à Genève. Le projet britannique devrait naturellement être pris en considération. La délégation française avait, de son côté, établi un projet que M. Jules Moch était prêt à discuter (Ce texte a été distribué à Washington sous la forme que vous trouverez dans un télégramme ultérieur (annexe I) [2].

Quant aux mesures concrètes proposées par le secrétaire d'État britannique, il était plus difficile d'espérer arriver à un accord. La question pouvait néanmoins être étudiée. Mais si l'on devait arriver à des propositions précises, il serait nécessaire, de notre point de vue, de ne pas oublier le désarmement nucléaire. C'était la seule mesure qui soit susceptible d'intéresser vraiment l'opinion.

M. Herter a fait distribuer un document américain dont M. Eaton avait reçu connaissance le jour même que je transmets ci-après et qui constitue le troisième document soumis aux délégués de Genève (annexe III) [3].

À la suite d'une intervention de M. Selwyn Lloyd, il a été précisé qu'il serait souhaitable que l'énoncé des principes occidentaux en matière de désarmement fût arrêté entre délégués à Genève et soumis aux Russes avant l'ajournement du 29 avril.

M. Segni a proposé qu'outre la réunion des cinq ministres qui doit avoir lieu à Istanbul le 1er mai, avant l'ouverture de la conférence de l'O.T.A.N., une nouvelle réunion avec les mêmes participants se tienne à Paris, à la veille même de l'ouverture de la Conférence au sommet.

(1) , (2) et (3) Documents non reproduits.

Aucune décision n'a été prise sur ce point et cette proposition sera revue à Istanbul.

Dans une intervention qui n'avait pas de rapport direct avec cette discussion, M. Herter a rappelé que le délégué français a Genève avait proposé le contrôle puis l'interdiction des véhicules porteurs de l'arme atomique. Il avait eu l'occasion de s'entretenir de ce sujet avec un expert de la Défense nationale américaine. Celui-ci lui avait affirmé qu'il était parfaitement possible de camoufler les véhicules tout aussi bien que les armes elles-mêmes. Rien n'empêcherait donc, malgré les contrôles imposés, des évasions possibles contraires aux engagements pris. L'application de telles mesures ne lui paraissait donc possible que lorsqu'un degré suffisant de confiance serait instauré entre les signataires ou bien encore le jour où aurait pu être établie une force de police internationale avec des moyens suffisants.

Les ministres ont consacré la fin de cette séance à l'examen d'un communiqué de presse principalement d'inspiration canadienne que je transmets par ailleurs.

(Collection des télégrammes.)

169

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1917 à 1925 [(1)]. *Rabat, 14 avril 1960.*

(*Reçu :* le 15, 11 h. 20.)

D'après les informations données par M. Lamrani au conseiller commercial de cette ambassade, M. Gingembre, représentant à la fois les Phosphates de Taïba, les Phosphates algériens et togolais, doit arriver demain vendredi au Maroc pour rencontrer les dirigeants de l'Office chérifien des phosphates et M. Bouabid. J'ai demandé à M. Laurent de l'accueillir à sa descente d'avion pour avoir avec lui une conversation avant qu'il ne rencontre les personnalités marocaines.

Avant de quitter Paris, M. Lamrani avait été saisi, très officieusement, de nouvelles propositions émanant de Taïba qui portaient sur les deux points suivants :

— Le tonnage initial de phosphates à 70 ou 75 % de teneur réservé à l'O.C.P. serait de 8 millions de tonnes au lieu de 8.500.000 retenues initialement dans les projets qui devaient être signés fin mars;

(1) Ce télégramme a été communiqué à la direction des Relations économiques européennes et à la direction des Finances extérieures du ministère des Finances et des Affaires économiques.

— La part réservée à l'O.C.P., d'une part et aux Phosphates de Taïba et du Bénin réunis d'autre part, dans l'accroissement de la production au cours des années à venir, devenait 2/3, 1/3 au lieu des 85 % et 14 % prévus.

M. Lamrani a déclaré confidentiellement à M. Laurent que ces propositions d'ensemble, et surtout celle concernant la part de l'O.C.P. dans l'accroissement de la production au cours des dix années à venir, étaient totalement inacceptables pour le Maroc.

Sur un plan plus général, vous m'avez demandé de vous préciser les répercussions heureuses que nous pourrions attendre de la conclusion d'une nouvelle convention phosphatière [1].

Sans connaître les données d'ensemble du problème, surtout celles concernant la Tunisie, l'Algérie, le Togo et le Mali, il m'est difficile de formuler une opinion définitive. Je pense, cependant, que nous aurions intérêt à la signature de la convention phosphatière du point de vue commercial et du point de vue politique.

Du point de vue commercial :

Il me paraît que l'ensemble des producteurs de la zone franc pourra obtenir de meilleurs prix s'ils sont groupés au sein d'une entente. Ces prix supérieurs et une plus grande régularité du marché se traduiront par une meilleure rentabilité des investissements en cours et la possibilité d'établir avec sécurité un planning de développement. Les phosphates de la zone franc seront mieux armés pour lutter contre les phosphates étrangers, principalement ceux des États-Unis.

Si la convention n'était pas signée, les utilisateurs de phosphates européens pourront peut-être pendant un certain temps bénéficier de prix meilleurs. Mais le Maroc me paraît décidé dans ce cas à lutter énergiquement contre la concurrence des autres producteurs de la zone franc ou hors zone franc.

Il me semble, *a priori,* que l'Office chérifien des phosphates, par ses réserves, la qualité de ses produits et par son organisation, est en état de poursuivre longtemps une lutte de prix dont il devrait sortir victorieux, ce qui lui permettrait ultérieurement de mener une politique de prix monopolistique.

Il convient de signaler que si les phosphates américains parviennent actuellement en Europe au même prix que les phosphates marocains, cela est essentiellement dû à une conjoncture favorable caractérisée par un niveau extrêmement bas des frets à travers l'Atlantique. L'O.C.P. peut parfaitement, pendant plusieurs années, supporter des baisses de prix importantes sans entamer ses possibilités d'amortissement et d'autofinancement de nouvelles installations; la seule victime en sera le budget d'équipement marocain qui risque de voir ses ressources provenant de

[1] Sur le récent échec des négociations relatives au renouvellement de la convention concernant le Comptoir nord-africain des phosphates, voir ci-dessus le n° 162.

l'O.C.P. diminuer ou même éventuellement disparaître pendant quelques années.

Du point de vue politique :

Il apparaît nettement au Maroc que le refus par Taïba de signer la convention résulte d'une part d'une rancune tenace d'un ancien directeur français de l'O.C.P. qui avait pourtant quitté le Maroc couvert d'honneurs en 1958, d'autre part, d'une politique à courte vue de groupes financiers ne tenant compte que de leurs intérêts financiers immédiats. Il serait déplorable que cette impression subsistât ici.

D'autre part, devant l'évolution actuelle des conceptions de la zone franc, il me paraît *a priori* souhaitable qu'un éventuel relâchement des liens formels résultant d'une réglementation stricte des transferts ou des changes à l'intérieur de la zone soit compensé par des liens d'interdépendance économique entre les différents pays de la zone franc. L'exemple des phosphates, produits à la fois par le territoire français, les pays de la Communauté et des pays indépendants de la zone franc, paraît un excellent précédent pour cette organisation sur un plan économique de la zone franc.

Enfin, pour pouvoir estimer les avantages politiques locaux d'un éventuel accord entre les Phosphates de Taïba et l'*International Mineral and Chemical Corporation*, je crois devoir souligner que cet accord, s'il intervenait, serait interprété au Maroc comme un choix précis fait par les milieux d'affaires français d'une association dirigée contre les intérêts économiques africains, alors que nous proclamons notre volonté d'aider au développement des pays sous-développés [1].

(Collection des télégrammes).

[1] Revenant sur le télégramme n° 1917 ici reproduit, l'ambassadeur insistait sur les considérations de caractère politique développées à la fin de ce télégramme. Il paraissait à M. Parodi « regrettable » que Paris contribuât à supprimer l'un des liens économiques qui l'unissaient encore au Maroc dans les conditions mêmes qui avaient été précisées au temps du protectorat. La direction marocaine de l'Office chérifien des phosphates avait été d'une grande correction. Les conditions dans lesquelles l'accord sur le point de se faire venait d'être remis en cause étaient cependant « déplaisantes » (Télégramme n°s 1978-1979 du 15 avril, non retenu).

Dans une communication du 17 mai, l'ambassadeur formulait des suggestions tendant à susciter une démarche unilatérale du gouvernement sénégalais auprès de celui du Maroc, en vue de faire revenir celui-ci sur son attitude (Note de la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes du 28 mai, non reproduite).

170

Réunion des Ministres des Affaires étrangères occidentaux à Washington (12-14 avril 1960) [1] *en prévision de la Conférence au sommet*

I

Réunion des ministres des Affaires étrangères de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis à Washington, le 12 avril 1960

C.R.

I. Conférence d'Istambul.

M. Herter propose un emploi du temps pour les réunions qui se tiendront à Istambul le dimanche 1er mai [2] :

— à 10 h., réunion quadripartite sur l'Allemagne,

— à 15 h. [3], réunion à Cinq sur le désarmement,

— à 20 h., réunion tripartite sur la tactique et la procédure.

Il suggère, d'autre part, que les comptes rendus au Conseil de l'O.T.A.N. [4] soient confiés : à M. Couve de Murville pour la question des rapports Est-Ouest; à M. Selwyn Lloyd pour le problème du désarmement, lui-même se réservant l'exposé sur la question de l'Allemagne et de Berlin. Les rapports des groupes de travail devraient être mis au point si possible avant le 26 avril. Le secrétaire d'État soulève la question de la participation de M. Adenauer aux réunions qui devront avoir lieu à Paris avant la Conférence au sommet, les 14 et 15 mai.

M. Couve de Murville estime que les ministres des Affaires étrangères pourraient se réunir à Paris le samedi 14 : à Trois, au cours de la matinée, et à Quatre, au cours de l'après-midi. M. Adenauer pourrait se joindre aux conversations des chefs de gouvernements, le dimanche après-midi 15 mai.

M. Selwyn Lloyd mentionne la possibilité de demandes italienne et canadienne de participation aux rencontres occidentales.

[1] Sur la base d'études préparatoires entreprises par des groupes d'experts, la mise au point d'une présentation commune des positions occidentales à la veille de la Conférence au sommet était poursuivie activement au niveau des ministres des Affaires étrangères par toute une série de réunions qui se déroulaient à Washington du 12 au 14 avril. Aux ministres des trois Grands occidentaux, MM. Herter, Selwyn Lloyd et Couve de Murville, se joignait le 13 avril M. von Brentano lorsque les problèmes allemands étaient passés en revue. Le lendemain, les ministres des cinq puissances occidentales représentées au Comité des Dix de Genève (États-Unis, Canada, Italie, Grande-Bretagne, France) étaient mis au courant de la marche des travaux. Enfin, le secrétaire général de l'O.T.A.N., M. Spaak, présent dans la capitale fédérale, avait également des contacts avec les ministres.

[2] La ville d'Istanbul fut choisie pour la réunion les 2 et 3 mai du Conseil atlantique au niveau ministériel. Les ministres des Affaires étrangères des trois pays occidentaux saisirent cette occasion pour discuter entre eux trois de la préparation de la Conférence au sommet prévue pour le 16 mai à Paris.

[3] Le document porte : 5 h. (lire vraisemblablement : 15 h.).

[4] M. Green, ministre canadien des Affaires étrangères, avait fait une intervention au Conseil de l'O.T.A.N. du 22 décembre 1959 pour demander que les membres de l'Alliance qui ne participeraient pas à la Conférence au sommet fussent pleinement consultés sur une base d'égalité au sujet des décisions d'intérêt général (aide-mémoire de l'ambassade du Canada à Paris en date du 18 janvier 1960, non publié). Il fut ensuite décidé que le Conseil atlantique serait régulièrement tenu au courant des préparatifs de la Conférence par des comptes rendus présentés par les délégués des pays participant à la Conférence et qu'un observateur de l'O.T.A.N. représenterait le Conseil aux groupes de travail (Télégramme REPAN n° 66 du 10 février 1960).

II. Organisation de la Conférence au sommet Est-Ouest.

M. Herter pose ensuite la question de la présidence des réunions au sommet et de la composition des délégations.

M. Couve de Murville estime qu'il pourrait y avoir deux sortes de réunions : les unes limitées aux chefs de gouvernements et à leurs interprètes, les autres comportant la participation des ministres des Affaires étrangères assistés de leurs experts.

M. Selwyn Lloyd demande si on envisage une séance d'ouverture sous la présidence du général de Gaulle, au cours de laquelle chacun des chefs de gouvernements prendra à son tour la parole.

M. Herter estime qu'une telle séance est souhaitable. Il indique qu'il y aurait sans doute lieu d'adresser une lettre à M. Khrouchtchev pour lui faire part des idées que les puissances occidentales se font de l'organisation de la Conférence. Il souhaiterait préciser dans cette lettre que la rencontre des chefs de gouvernements pourrait donner lieu à des discussions plutôt qu'à des négociations proprement dites.

M. Couve de Murville pose la question de savoir qui devra adresser cette lettre à M. Khrouchtchev; il souligne que le gouvernement français est en faveur de réunions restreintes en présence de deux interprètes, l'un prenant des notes et l'autre assurant la traduction des conversations.

M Selwyn Lloyd fait valoir que le Premier ministre britannique se réservera vraisemblement le droit d'être assisté de son ministre des Affaires étrangères.

M. Herter se demande si les réunions des chefs de gouvernements ne pourraient être suivies par des réunions des ministres des Affaires étrangères qui seraient chargés de mettre au point les conversations qui se seraient tenues en séance restreinte.

En ce qui concerne la séance d'ouverture, M. Couve de Murville précise que celle-ci pourrait être très brève, quelques minutes seraient consacrées aux photographes et chacun des chefs de gouvernements pourrait parler une dizaine de minutes avec traductions simultanées des discours.

Une séance restreinte pourrait avoir lieu le même jour dans l'après-midi.

En ce qui concerne la durée de la Conférence, M. Herter indique qu'un problème se pose en raison du voyage au Portugal que doit effectuer le président Eisenhower [1]. Il aimerait fixer cette visite au lundi 23 mai, mais ne voudrait pas, en fixant cette date, sembler mettre d'avance un terme à la rencontre.

M. Selwyn Lloyd s'enquiert de la possibilité, si les conversations n'étaient pas terminées, d'un retour à Paris du président Eisenhower de manière à éviter de donner l'impression que l'Occident veut abréger les débats.

M. Couve de Murville pense que les pourparlers prendront fin le samedi, mais estime, comme M. Selwyn Lloyd, que le président Eisenhower devrait pouvoir, en cas de nécessité, revenir à Paris après sa visite au Portugal.

M. Herter souhaite que les réceptions officielles soient réduites au minimum. Il se demande si un seul dîner en l'honneur des délégations ne suffirait pas. Cette proposition rencontre l'agrément de ses collègues.

III. Participation.

M. Herter pose ensuite la question de la participation à la Conférence. Peut-être M. Khrouchtchev suggérera-t-il la participation des deux gouvernements allemands et, au cas où d'autres rencontres au sommet devraient suivre, la participation d'un État asiatique ?

M. Couve de Murville indique qu'à son avis, il n'y a pas là un véritable problème, M. Khrouchtchev a bien, en effet, suggéré à Paris l'invitation des deux Allemagnes [2], mais n'a pas insisté sur ce point.

[1] Le voyage eut effectivement lieu après l'échec de la Conférence au sommet.

[2] À l'occasion de la visite de l'homme d'État soviétique en France qui se déroula du 24 mars au 3 avril : voir ci-dessus les nos 146, 151.

M. Herter a laissé entendre qu'au cours des rencontres ultérieures au sommet, le problème de la participation se présentera sûrement et que les invitations pourraient, à son avis, dépendre de l'ordre du jour. Les États-Unis ne veulent pas que les petites puissances puissent les accuser de prétendre dicter leur loi au monde.

M. Selwyn Lloyd pense que c'est là un problème qu'il est impossible de résoudre à l'avance.

IV. Ordre du jour.

En ce qui concerne l'ordre du jour, M. Herter énumère quatre points principaux dans l'ordre suivant :

— Désarmement;

— Allemagne et Berlin;

— Relations Est-Ouest;

— Question de la cessation des expériences nucléaires.

Ce dernier problème soulève la question de la participation de la France.

M. Couve de Murville déclare que ce problème ne pourra être discuté avec la France, parce que celle-ci n'a pas participé aux conversations de Genève [1].

M. Herter pense que la question du désarmement devrait être abordée en premier.

M. Selwyn Lloyd indique qu'au cours des conversations qui ont eu lieu à Londres à l'occasion de la visite du général de Gaulle [2], l'idée a été exprimée de commencer les conversations par le problème de la détente des rapports internationaux.

M. Couve de Murville note que le problème de la détente étant lié à tous les autres, il n'y a pas de contradiction à aborder cette question en même temps que celle du désarmement.

M. Herter estime pour sa part que commencer par la détente comporterait un inconvénient. Si les négociations aboutissent à une impasse sur Berlin, les puissances occidentales pourraient se trouver dans une position embarrassante. Il convient donc à son avis de tenir en réserve le sujet de la détente, pour l'élaborer en dernier avec le problème des relations Est-Ouest.

M. Couve de Murville indique qu'on pourrait envisager cinq séances de travail pour les chefs d'États ou de gouvernements :

— une sur le désarmement;

— deux sur l'Allemagne et Berlin;

— une sur les rapports Est-Ouest;

— et une pour tirer les conclusions.

Les rencontres restreintes donneraient lieu à des comptes rendus détaillés et les rencontres plénières des comptes rendus *in extenso*. On pourrait à la rigueur envisager un compte rendu unique pour les trois délégations occidentales.

M. Herter expose ensuite les vues du département d'État sur une coordination possible de l'information entre les trois puissances, avant la rencontre au sommet, de manière à répondre plus efficacement aux arguments développés par la propagande soviétique.

V. Livraison d'un réacteur à l'Inde.

Il soulève en terminant la question d'un problème de sécurité. Le gouvernement des États-Unis a ressenti quelque inquiétude à l'occasion des conversations qui ont eu lieu entre le gouvernement de Paris et celui de New Delhi pour la livraison à l'Inde par la

[1] Il s'agit de la Conférence sur l'arrêt des explosions nucléaires (États-Unis, Grande-Bretagne, U.R.S.S.) qui s'était ouverte à Genève le 31 octobre 1958.

[2] Sur la visite du Général en Grande-Bretagne, du 5 au 8 avril, voir ci-dessus le n° 153 (et note).

France d'un réacteur nucléaire [1]. Le gouvernement indien se refuserait à signer tout engagement [lui] interdisant d'utiliser les sous-produits du réacteur à des fins militaires. Or, la France a donné son agrément à Vienne [2] à un accord préliminaire sur l'opportunité de restreindre et de limiter l'utilisation militaire de ces sous-produits.

M. Couve de Murville confirme que l'Inde a décidé d'acheter à la France un réacteur, il indique que le gouvernement indien ne se propose pas d'utiliser les sous-produits à des fins militaires, mais en effet, elle se refuse à signer un engagement quelconque sur le contrôle de cette utilisation. La France cependant ne se considère pas comme liée par les propositions de Vienne qui sont demeurées à l'état de projet.

II

Réunion des ministres des Affaires étrangères de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'Allemagne à Washington, le 13 avril sur la question de l'Allemagne, y compris Berlin

C.R.

M. Herter demande si l'une des délégations a des remarques générales à faire concernant le rapport du groupe de travail [3]

M. von Brentano mentionne trois points :

1. Sur le projet de plébiscite pour l'ensemble de l'Allemagne : il souligne qu'un tel projet lui paraît utile pour mettre en valeur devant l'opinion mondiale le principe de l'autodétermination.

2. Il voit en revanche des inconvénients à la formulation des propositions pour la réunification de Berlin. Les propositions à cet égard semblent admettre l'idée soviétique consistant à séparer Berlin du reste de l'Allemagne, avec pour résultat d'en faire un troisième État allemand.

3. Il voit également un danger à la discussion des principes d'un traité de paix. S'il aperçoit les avantages tactiques d'une telle discussion pour l'Occident, il lui semble qu'un traité de paix pour l'Allemagne ne pourrait être examiné qu'avec un représentant qualifié parlant au nom de l'ensemble de l'Allemagne.

I. Communication à l'O.T.A.N. du rapport du groupe de travail.

M. Herter demande si, de l'avis de ses collègues, le rapport du groupe de travail doit être communiqué au Conseil de l'O.T.A.N. En ce qui le concerne, il pense que le document sur la tactique ne devrait pas être inclus parmi ceux qui seront transmis à l'O.T.A.N.

[1] En mars 1960, des négociations avaient été engagées entre le Commissariat à l'énergie atomique et la Commission indienne de l'énergie atomique pour la vente d'un réacteur nucléaire à l'Inde. Dès octobre 1959, à l'occasion d'une visite en France, le président de la Commission indienne avait fait une demande d'achat d'une centrale nucléaire.

[2] Siège de l'Agence atomique internationale. Les négociations pour les garanties avaient commencé au début de l'année 1959; la France y participait.

[3] Le groupe de travail quadripartite sur l'Allemagne, y compris Berlin (France-Grande-Bretagne-États-Unis-R.F.A.) s'était réuni en session spéciale à Washington du 4 au 9 avril en vue de la réunion des quatre ministres des Affaires étrangères prévue à Washington les 13 et 14 avril. Le rapport, daté du 9 avril 1960, était un long document de 37 pages (non publié); il comprenait :

- une introduction;
- un chapitre sur la tactique à adopter à la Conférence, avec trois annexes :
  - annexe 1 : Intentions soviétiques;
  - annexe 2 : Question allemande et propositions pour un plébiscite en Allemagne;
  - annexe 3 : La question de Berlin :
    - proposition pour la réunification de Berlin;
    - conditions essentielles d'un *modus vivendi.*

M. Couve de Murville et M. Selwyn Lloyd sont d'accord sur ce point. M. Couve de Murville pense que les documents, après avoir été mis au point, pourront être envoyés au Conseil qui disposera de deux semaines pour les étudier.

II. Plébiscite pour l'ensemble de l'Allemagne - Réunification de Berlin.

M. Herter propose l'examen du projet de plébiscite [1] sur les mérites relatifs des idées occidentales et soviétiques concernant un traité de paix et sur le projet d'accord concernant l'ensemble de Berlin [2]

M. von Brentano reprend en les développant les remarques qu'il avait faites à l'ouverture de la réunion. La proposition sur Berlin serait à son avis acceptable si des modifications étaient apportées au texte élaboré par le groupe de travail. Il faudrait éliminer dans le préambule la phrase selon laquelle une telle proposition préparerait Berlin à ses fonctions en tant que capitale d'une Allemagne réunifiée « faisant de Berlin un lien entre les parties séparées de l'Allemagne ». De même, il indique que le paragraphe 8 sur la sécurité de Berlin [3] devrait être revu.

M. Couve de Murville estime pour sa part que proposer aux Russes un projet détaillé pour un Berlin réunifié ne lui paraît pas une bonne méthode; c'est en effet élaborer un régime différent du régime actuel et créer un troisième État allemand, ce qui suppose la disparition du régime actuel. Il conteste l'idée qu'un tel plan soit de nature à faire impression sur l'opinion publique. Le groupe de travail devrait à son avis revoir cette proposition qui devrait demeurer secrète et ne pas faire l'objet de communication à l'O.T.A.N.

M. Herter fait valoir que la proposition a été envisagée à des fins tactiques. Elle ne serait utilisée que si les conversations venaient à porter sur Berlin seul. Il estime pour sa part que tout ce qui peut aller dans le sens d'une réunification de l'Allemagne est utile du point de vue de l'opinion.

M. Selwyn Lloyd est d'accord pour une révision du document, du paragraphe 8 en particulier.

III. Projet de directives.

M. Herter pose ensuite la question de savoir si le groupe de travail dans la prochaine phase de ses travaux devrait établir :

a. Un projet de directives pouvant être utilisé au sommet pour renvoyer à un groupe subordonné le soin de reprendre les négociations,

b. Une éventuelle déclaration réciproque pour accompagner un accord de cet ordre,

c. Une nouvelle version du document sur les conditions essentielles d'un *modus vivendi* pour Berlin-Ouest destinée à être présentée aux Soviets, le cas échéant.

M. Couve de Murville pense que le groupe de travail pourrait sans doute se consacrer à cette tâche. Mais la nature des questions posées lui paraît énigmatique. Quelle est en effet la substance du problème ? De deux choses l'une, ou l'on arrivera au sommet à une solution temporaire du problème de Berlin et dans ce cas, il peut en effet être utile de préciser quels sont les principes qui peuvent être à la base d'un tel arrangement. La question se pose alors de savoir dans quelle situation juridique les droits des Alliés se trouveront à la fin de l'arrangement temporaire.

Si au contraire aucun accord n'est conclu, il estime que la poursuite d'une discussion avec les Soviétiques sur l'Allemagne et Berlin serait non seulement inutile, mais dangereuse. De tels pourparlers entretiendraient l'agitation et ne contribueraient en rien

[1] Il s'agit de propositions pour un plébiscite en Allemagne (pièce jointe à l'annexe II du rapport), présentées en sept points.

[2] Il s'agit de propositions pour la réunification de Berlin (pièce jointe à l'annexe III du rapport), présentées en huit points.

[3] Le paragraphe 8 des propositions sur la réunification de Berlin est le suivant : « La sécurité de Berlin sera assurée par les forces des quatre puissances sur la base d'accords à élaborer. Berlin ne participera à aucun arrangement d'ordre militaire auquel d'autres parties de l'Allemagne participent et aucune autre force militaire ne sera introduite à Berlin ».

à établir les conditions de tranquillité nécessaires pour un accord sur la question allemande.

M. Selwyn Lloyd n'est pas opposé à la mise au point par le groupe de travail des documents envisagés.

IV. Déclarations unilatérales.

M. Herter demande si les ministres des Affaires étrangères seraient d'accord pour que le groupe de travail entreprenne l'examen d'une proposition du genre de celle élaborée à Londres au mois d'avril 1959 (solution C[1]); celle-ci est fondée sur l'idée du maintien du *statu quo,* en dépit de dispositions éventuelles prises par les Soviets pour confier aux Allemands de l'Est le contrôle des voies d'accès à Berlin. Les Soviets feraient une déclaration indiquant que les droits des Occidentaux sont maintenus. Les Allemands de l'Est, de leur côté, tout en assumant le contrôle des voies d'accès, feraient une déclaration similaire. Les puissances occidentales enfin déclareraient que les responsabilités des quatre puissances demeurent inchangées et que leurs droits restent en l'état. Le groupe de travail de Londres avait prévu que des observateurs des Nations Unies pouvaient être placés sur les voies d'accès ou qu'une commission de conciliation des quatre puissances pourrait être établie pour le même objet.

M. von Brentano souligne les dangers d'une solution de ce genre; elle a l'inconvénient de faire de la D.D.R. fût-ce indirectement, un partenaire de l'accord et d'introduire l'idée d'arbitrage des Nations Unies. Il estime que le groupe de travail peut examiner une solution de ce genre, mais que la discrétion s'impose.

V. Principes d'un traité de paix.

M. Herter demande si les puissances occidentales doivent envisager la discussion des principes d'un traité de paix, de manière à faciliter la poursuite des négociations avec les Soviets.

M. von Brentano souligne les inconvénients d'une telle procédure : il sera en effet difficile d'éviter que la discussion ne porte sur le statut militaire de l'Allemagne et sur les frontières. De telles négociations devraient se poursuivre avec un représentant légitime de l'ensemble de l'Allemagne.

M. Couve de Murville déclare qu'il n'est pas partisan des discussions sur les principes d'un traité de paix; de telles conversations ne feraient qu'entretenir la polémique. On ne peut à la fois se déclarer opposé à un traité de paix avec deux États allemands et discuter des principes d'un traité de paix avant la réunification de l'Allemagne. Comme M. von Brentano, il estime que ces discussions viendraient à porter fatalement sur les frontières et sur le régime militaire de l'Allemagne. Il convient donc d'écarter cette hypothèse. Toute allusion à ce projet devrait en outre, à son avis, être écartée du rapport à l'O.T.A.N.

M. Selwyn Lloyd pense qu'il convient de revoir les documents qui font allusion à cette idée.

VI. Comité panallemand.

M. Herter revient sur les avantages tactiques que les puissances occidentales selon lui pourraient retirer des discussions sur les principes d'un traité de paix. Il demande ensuite, au cas où les Soviets insisteraient pour des conversations entre les deux Allemagnes, si les puissances occidentales devraient répondre en affirmant qu'elles sont prêtes à étudier la question allemande dans des conversations quadripartites en se réservant la possibilité de consulter des experts allemands.

(1) Pour la réunion à Londres du groupe de travail quadripartite sur l'Allemagne, Berlin, la sécurité, voir *D.D.F.* 1959-I, n°s 229, 241. Le texte de la solution C est publié en annexe au présent document.

M. von Brentano indique l'évolution qui s'est produite en Allemagne au sujet de la participation des conseillers allemands aux conversations sur la réunification; l'expérience de Genève [1] a enseigné que le choix du mot expert est préférable à celui de conseiller.

M. Couve de Murville déclare qu'il peut accepter pour sa part la formule : « Les puissances occidentales pourraient indiquer qu'elles sont toujours prêtes à discuter la question allemande dans un cadre quadripartite en n'excluant pas la consultation d'experts allemands qualifiés ».

M. Selwyn Lloyd s'associe à cette manière de voir.

M. Herter demande si le groupe de travail doit continuer sa tâche à Washington en se réservant la possibilité de se réunir à Paris avant le 16 mai.

M. von Brentano suggère que le groupe de travail se réunisse à Paris le 10 mai, les autres délégations expriment leur assentiment.

VII. *Modus vivendi* pour Berlin.

M. von Brentano demande alors à commenter la pièce jointe à l'annexe III [2] intitulée « Conditions essentielles à l'établissement d'un *modus vivendi* pour Berlin-Ouest ». Il se déclare d'accord avec la substance de ce document, mais souhaiterait que l'expression *modus vivendi* soit remplacée et que le document fasse mention des conditions essentielles « pour l'exercice des droits occidentaux à Berlin-Ouest ». L'expression de *modus vivendi* évoque, selon lui, une situation de fait sans base juridique.

M. Herter suggère l'expression « arrangement temporaire ».

M. Selwyn Lloyd celle de « question intérimaire ». Il est décidé de renvoyer le problème au groupe de travail.

M. von Brentano regrette que le document du groupe de travail [3] énumère, parmi les avantages de la solution du 28 juillet 1959 [4], le fait que celle-ci a déjà été présentée aux Soviets, lors de la conférence de Genève. Cette solution a bien été proposée, mais elle a été rejetée par les Soviets. Le paragraphe 6 du même document [5] lui semble également critiquable. Il demande à ce que le groupe de travail en reprenne l'examen.

[1] Il s'agit de la conférence des ministres des Affaires étrangères qui s'était tenue à Genève du 11 mai au 5 août 1959.

[2] Du rapport du groupe de travail sur l'Allemagne et Berlin. Cette annexe énumérait huit conditions essentielles :
— reconnaître la validité permanente des droits d'occupation des Alliés;
— maintenir les garanties pour la sécurité de Berlin-Ouest;
— éviter la création d'obstacles à la réunification;
— ne pas rompre les liens entre Berlin et la République fédérale;
— ne pas porter atteinte au principe de l'unité de Berlin;
— sauvegarder la liberté des accès;
— sauvegarder le gouvernement constitutionnel à Berlin-Ouest;
— être acceptable pour la population de Berlin-Ouest.

[3] L'annexe III ou rapport du groupe de travail sur l'Allemagne et Berlin (question de Berlin) précise en son paragraphe 5 (au sujet du document du 28 juillet 1959) que « cette proposition a l'avantage d'avoir déjà été présentée aux Soviets et de ne pas entraîner de nouveaux risques... ».

[4] Document reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères. *Réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S. Genève 11 mai-20 juin, 13 juillet-5 août 1959. Procès-verbaux des séances restreintes, entretiens privés, propositions;* Imprimerie nationale, 1959, p. 161. Sur ce document, voir également *D.D.F.,* 1959-II, n°s 43 *bis,* 48 (note).

[5] Le paragraphe 6 de l'annexe III du rapport du groupe de travail sur l'Allemagne et Berlin (question de Berlin) est ainsi rédigé : « Si on décide que cette proposition, ou une de ses variantes améliorées, peut fournir la base d'un accord possible, les puissances occidentales doivent arrêter leur tactique pour éviter que cette proposition ne devienne un point de départ alors qu'elle doit marquer le terme de la négociation ».

ANNEXE

Solution C du groupe de travail de Londres

I. La solution C répond à l'hypothèse dans laquelle les Soviétiques chercheraient à abandonner toutes leurs responsabilités à l'égard des accès à Berlin. Elle présume que les Soviétiques ne sont pas disposés à désigner, comme leur agent, les autorités de l'Allemagne orientale. Elle tend à définir quel serait l'engagement minimum des Soviétiques dont l'Occident pourrait se contenter, en dernier ressort. La solution C peut être ainsi résumée.

II. Les puissances occidentales informeraient les Soviétiques et feraient, ultérieurement, une déclaration officielle dans laquelle

a. Elles considéreraient qu'elles ont des droits absolus et inconditionnels, jusqu'à ce que Berlin soit redevenu la capitale de l'Allemagne réunifiée. Ces droits incluraient le droit de maintenir leurs troupes à Berlin-Ouest et de jouir de la liberté de communication entre Berlin-Ouest et la République fédérale dans des conditions générales identiques à celles qui ont prévalu jusqu'à maintenant;

b. Qu'elles continuent à considérer que le gouvernement soviétique est responsable de ses *obligations* envers les trois puissances en ce qui concerne leur présence à Berlin et leur liberté d'accès.

III. Les puissances occidentales affirmeraient alors qu'elles seraient prêtes à prendre acte d'une déclaration du gouvernement soviétique par laquelle celui-ci garantirait pour toutes personnes, biens et communications, y compris ceux des forces alliées stationnées à Berlin, l'accès libre et sans restriction à Berlin-Ouest dans le cadre des procédures en vigueur au mois d'octobre 1959. Elles affirmeraient, d'autre part, qu'elles n'auraient pas d'objection à ce que les autorités d'Allemagne orientale fissent une déclaration parallèle aux mêmes fins.

Les puissances occidentales préciseraient que la procédure relative aux voies d'accès pourrait être mise en application par du personnel allemand. (Comme alternative moins satisfaisante, les puissances occidentales pourraient accepter que les Soviétiques s'associent à une déclaration que l'Allemagne de l'Est aurait faite dans le sens indiqué plus haut et qu'elle aurait adressée au gouvernement soviétique ou qu'elle aurait laissée sans destinataire spécifié.)

IV. Si le gouvernement soviétique rejetait cette offre, les puissances occidentales déclareraient que tous les différends qui pourraient survenir au sujet de ces déclarations seraient réglés entre les quatre gouvernements.

Si le gouvernement soviétique refusait de continuer à assumer dans des termes aussi explicites ses responsabilités à l'égard des voies d'accès, les puissances occidentales déclareraient que, en vue de pouvoir contrôler en quelque sorte les activités des autorités de l'Allemagne de l'Est, les quatre puissances demanderaient au secrétaire général des Nations Unies de désigner un représentant, assisté d'un secrétariat, qui s'établirait à Berlin-Ouest et à Berlin-Est et aux points de contrôle des voies d'accès, afin de faire rapport aux quatre puissances sur toutes activités qui apparaîtraient en discordance avec les déclarations ci-dessus mentionnées.

V. Tels sont les éléments essentiels de la solution C. Dès que le principe en serait accepté, le texte des déclarations pourrait être arrêté sans difficulté.

VI. Il serait possible de compléter la solution C avec certaines parties de la proposition de Genève du 28 juillet, et en particulier avec les passages concernant la limitation des forces et l'engagement réciproque de s'abstenir de toutes activité subversive. Ces dispositions ne constituent cependant pas les éléments essentiels de la solution C.

III

Réunion des trois ministres des Affaires étrangères avec M. Spaak sur les rapports Est-Ouest

Washington, le 14 avril 1960

C.R.

Les trois ministres procèdent à l'examen du rapport rédigé par le groupe de travail.

1° *Propositions soviétiques éventuelles.*

Les ministres sont d'accord sur le texte qui leur est présenté. M. Selwyn Lloyd demande toutefois que le groupe de travail continue à rechercher les divers problèmes que les Russes pourraient être amenés à soulever selon les exigences de l'actualité.

2° *Aspects généraux des relations Est-Ouest.*

M. Couve de Murville indique qu'il appartient aux ministres de déterminer s'il est opportun ou non de rédiger à ce sujet une déclaration. Un projet existe [1], est-il satisfaisant ? Personnellement, il est d'accord sur le projet proposé si les autres ministres le sont aussi.

M. Spaak rend compte des délibérations du Conseil de l'Atlantique. Les membres de ce Conseil pensent qu'il y aurait intérêt à faire exposer par M. Khrouchtchev sa doctrine de coexistence et à ce que de notre côté, nous fassions connaître la nôtre. Il ne s'agit pas de faire un document commun avec les Soviétiques, mais l'Occident pourrait de son côté mettre sur pied les règles de bonne conduite dans le domaine international.

M. Selwyn Lloyd trouve très bon le document du groupe de travail. Il existe un autre projet rédigé par le Conseil de l'O.T.A.N. Les experts pourraient tenter de marier les deux documents. Quant à la décision à prendre sur l'utilisation d'un tel texte, les chefs d'États et de gouvernements pourront en décider pendant la Conférence au sommet elle-même.

M. Herter est d'accord pour une déclaration, à condition qu'elle soit strictement occidentale et rejette toute possibilité de déclaration commune avec les Soviétiques.

M. Spaak appuie vigoureusement cette remarque.

M. Selwyn Lloyd au contraire est d'avis que si un texte existe et est montré aux Russes, il faudra bien accepter d'en discuter les termes avec eux en tenant compte de leurs vues.

M. Herter pense que le groupe de travail peut de toute façon rédiger un nouveau texte en précisant que celui-ci est susceptible d'être utilisé de diverses manières.

MM. Selwyn Lloyd et *Couve de Murville* remarquent à nouveau qu'il est pratiquement impossible d'éviter une discussion avec les Russes à ce sujet.

[1] Projet en six points en vue d'établir une paix véritable, que l'on peut ainsi résumer :
1. La compétition entre pays doit s'exercer dans des conditions de loyauté, d'égalité, de réciprocité complètes;
2. Les rapports doivent être fondés sur la tolérance;
3. Le droit de libre détermination soit être reconnu à toutes les nations du monde;
4. Nul ne peut être contraint à faire partie d'organisations régionales de défense, et nul ne peut être soumis à des pressions en raison de son appartenance à ces organisations;
5. Il importe d'accroître l'objectivité de l'information et d'encourager les initiatives en ce sens;
6. Il est souhaitable de favoriser une coopération désintéressée entre les pays pour la lutte contre les fléaux.

M. Herter indique en conclusion que cette question sera reprise à Istanbul devant le Conseil de l'O.T.A.N. avec le texte du groupe de travail légèrement amendé. Il se fait préciser qu'il n'existe pas de document britannique séparé à ce sujet.

3° Non-immixtion.

M. Couve de Murville limite le débat à la question des livraisons d'armes. C'est là la forme caractérisée de l'immixtion souvent abusive dans les pays tiers, des crises en résultent, il y a quelque temps au Proche-Orient, maintenant en Guinée, puis à Cuba. De telles pratiques se généralisent. Faut-il parler de ces questions aux Russes à l'occasion du débat Est-Ouest ? Il existe bien évidemment certaines difficultés. La principale est de faire la distinction entre les expéditions d'armes qui sont justifiées et celles qui sont abusives. Il est normal pour les États nouveaux récemment parvenus à l'indépendance de vouloir créer de petites armées, mais qui les aidera à les équiper ? L'abus des livraisons d'armes est surtout flagrant pour le Proche-Orient. La principale difficulté vient de la définition de cette région du monde. Nous voulons nous en tenir aux relations entre les États arabes et Israël, les Russes nous entraînent automatiquement vers la Turquie et l'Iran. Enfin, il existe des pays comme la Suisse et la Suède qui ont de faibles armées mais sont de gros exportateurs d'armes. Il est difficile de les limiter par un accord précis.

En dépit de toutes ces considérations, le problème existe et l'on ne peut l'éviter. Il est nécessaire de le soulever pour des raisons psychologiques et parce que c'est actuellement la forme la plus patente de la guerre froide. Il est bon de montrer aux opinions publiques que nous n'approuvons pas ces méthodes. Bien entendu, aucun accord pratique avec les Russes en ce domaine n'est susceptible d'être réalisé.

M. Herter admet que la question est importante, mais il voit de très grands dangers à la soulever même de façon générale. Si les Alliés se lancent dans cette voie, les Russes répondront : « Quelles propositions précises avez-vous à faire ? ». Nous ne pourrons en présenter aucune. Comment restreindre d'autre part les zones où seront limitées les livraisons d'armes ? Ne risque-t-on pas de poser des problèmes tels que celui par exemple des fournitures d'armes que la Belgique consentira au Congo indépendant ?

M. Spaak, invité à faire connaître son avis, répond que la question n'a pas été soumise jusqu'à présent au Conseil de l'O.T.A.N. À titre personnel, il est très peu favorable à une entreprise de ce genre.

M. Selwyn Lloyd constate que le problème a beau être difficile, il viendra nécessairement en discussion. On peut en effet imaginer de répondre simplement aux Russes s'ils soulèvent ce point. Mais, d'autre part, lorsque l'on est sûr qu'une question sera soulevée, il y a souvent intérêt à prendre l'initiative. Par conséquent, une formule doit être prête; celle qui figure au paragraphe 11 du rapport du groupe de travail [1] paraît bonne et ne saurait nuire à qui que ce soit. On pourrait aller plus loin et reprenant l'idée de la

[1] Le paragraphe 11 du rapport du sous-groupe sur la non-immixtion est ainsi rédigé : « Le sous-groupe a examiné le *cas particulier du Proche-Orient.* C'est en effet dans cette région que la rivalité entre l'Est et l'Ouest pour la fourniture d'armes a pris depuis 1955 le tour le plus aigu. D'autre part, en 1958, lors des conversations en vue d'une conférence au sommet, l'U.R.S.S. avait proposé d'inscrire à l'ordre du jour une proposition d'embargo général sur les livraisons d'armes à destination de cette région.

« Les négociations anglo et franco-soviétiques de 1956 ainsi que les notes diplomatiques ultérieures de l'U.R.S.S. ont montré que celle-ci cherchait à lier toute proposition d'embargo à la neutralisation de l'ensemble de la zone du Proche et du Moyen-Orient et à la liquidation des bases occidentales dans la région. Elle a indiqué que tout accord devait s'étendre à la Turquie, à l'Iran, au Pakistan, à l'Irak, c'est-à-dire aux pays qui font ou faisaient (Irak) partie des pactes occidentaux (O.T.A.N., C.E.N.T.O.).

« Il n'est pas impossible que M. Khrouchtchev fasse de nouveau une proposition d'embargo général en y mettant les mêmes conditions que précédemment.

« Le sous-groupe estime qu'en tout état de cause, les Occidentaux devraient :

« *a.* Refuser d'étendre la discussion à des pays membres de l'O.T.A.N. et du C.E.N.T.O.,

« *b.* Limiter la discussion à la seule question des livraisons d'armes ».

déclaration tripartite sur le Moyen-Orient de 1950 [1], envisager des restrictions d'armes agréées dans ces régions. Mais le problème est difficile; on peut probablement s'en tenir à la formule proposée.

M. Herter considère qu'il est peu probable que les Russes acceptent de s'associer à une telle déclaration. M. Khrouchtchev a déjà dit que ceci était inacceptable.

M. Couve de Murville pense que l'opinion publique serait fort surprise d'apprendre que les chefs d'États ont refusé de discuter un problème aussi évident.

M. Herter maintient ses objections. Une telle déclaration, malgré les précautions prises, est susceptible de gêner fort ceux qui ont contracté des obligations précises et très nombreuses envers leurs alliés.

M. Selwyn Lloyd pense que l'on pourra examiner plus tard le point précis : qui parlera le premier de cette affaire ? De toute façon, il faut être prêt et avoir une déclaration sous la main. Il n'y a vraiment pas d'inconvénient à recommander la modération dans les livraisons d'armes.

M. Couve de Murville, répondant à M. Herter, précise que si nous ne devions discuter au sommet que des questions sur lesquelles les Russes seront nécessairement d'accord, il n'y aura pas le débat du tout. Ce qu'il faut, c'est prendre des positions raisonnables et objectives et s'y tenir. À cet égard, il estime, comme M. Selwyn Lloyd, qu'il n'y a vraiment pas de difficulté à recommander d'une façon générale la discrétion dans les livraisons, principalement dans les régions sensibles. Ceci est vrai pour le Moyen-Orient où existe en fait déjà un total monopole soviétique. Ceci peut être utile aussi dans d'autres régions. Il ne voit pas en quoi les États intéressés peuvent être choqués d'apprendre qu'on attire leur attention sur les dangers d'une course aux armements.

M. Bohlen fait remarquer que les États-Unis ont contracté des engagements bilatéraux plus nombreux que ceux souscrits par les Soviets. De telles mesures risquent donc de gêner davantage le camp occidental que le camp soviétique. En Amérique latine, les États-Unis essaient de persuader leurs partenaires qu'il est de leur intérêt de limiter d'eux-mêmes et de façon contractuelle leur armement sur la base du volontariat. Il y a peut-être là l'ébauche d'une idée qui pourrait être reprise par le groupe de travail dans ses nouveaux travaux. De toute façon, nous ne pouvons pas espérer restreindre l'action des Soviétiques en conservant totalement notre liberté.

M. Couve de Murville remarque que la Conférence au sommet sera surtout faite de conversations d'ordre très général. Il n'y a aucun doute que l'affaire des livraisons d'armes viendra nécessairement dans le cours des délibérations. Par contre, les chefs d'État n'aborderont certainement pas l'étude détaillée des dispositions concrètes. Nous pourrions faire valoir que les engagements pris vis-à-vis du monde libre ne seront en aucun cas compromis, mais la question ne peut être évitée.

M. Spaak attire l'attention sur la possibilité pour des pays d'importance moyenne comme la Tchécoslovaquie ou la Belgique de se substituer aux grands pays fournisseurs d'armes. Il demande de plus qu'il soit précisé que les dispositions prises ne s'appliqueront pas aux pays de l'O.T.A.N.

M. Herter revient sur l'idée d'une limitation des armements par les pays bénéficiaires à titre contractuel et bénévole. C'est là la seule formule de limitation des livraisons qu'il est prêt à admettre.

[1] Déclaration commune des gouvernements des États-Unis, de France et de Grande-Bretagne, publiée à l'issue des entretiens des ministres des Affaires étrangères des 12 et 13 mai 1950 à Londres. Elle affirmait son opposition à tout usage de la force au Proche-Orient; « elle fix(ait) l'attitude commune des Occidentaux dans ce secteur. Il s'agit... d'empêcher la renaissance d'un conflit et d'assurer la circulation normale des marchandises et des armes » (*Année politique 1950,* p. 115).

M. Selwyn Lloyd précise qu'il n'a jamais demandé aux États-Unis de limiter leurs expéditions. L'idée exposée par M. Herter peut avoir son mérite et être mentionnée dans le rapport du groupe de travail.

M. Herter conclut que les États-Unis maintiennent leur position. La question ne peut être soulevée que si les Russes en parlent les premiers. Il ne fait pas d'objections à ce que l'affaire continue à être étudiée par le groupe de travail. Ce sera aux chefs d'État de décider de l'usage à en faire.

M. Couve de Murville ajoute que la première partie du rapport concernant la non-immixtion en général lui paraît avoir été un exercice quelque peu académique. Si, comme il le croit, les autres ministres ont des objections graves sur ce point, la section entière peut être abandonnée.

M. Selwyn Lloyd est d'accord et fait remarquer que de toute façon, cette idée figure dans le projet de déclaration sur les aspects généraux des rapports Est-Ouest.

4° Aide aux pays sous-développés.

M. Spaak précise que les pays de l'O.T.A.N. sont en grande majorité, sauf la Norvège, tout à fait hostiles à l'idée d'associer les Russes à des programmes d'aide.

M. Dillon, qui expose le problème à la demande du secrétaire d'État, déclare que le gouvernement des États-Unis partage le point de vue du Conseil atlantique. Il n'y a pas le moindre espoir que les Soviétiques donnent jamais leur accord à des programmes précis. S'ils le donnaient, le résultat serait d'amener l'U.R.S.S. dans des régions où ne s'exerce par actuellement son influence. D'autre part, le gouvernement des États-Unis ne peut admettre l'idée que le gouvernement de l'U.R.S.S. ait à donner son approbation au programme d'aide décidé par le gouvernement des États-Unis. L'entrée des Russes dans ce domaine amènerait une confusion totale. Il n'en serait pas de même si une discussion s'ouvrait sur l'attribution aux pays sous-développés des économies réalisées à la suite de l'adoption d'un plan de désarmement. C'est la seule modalité admise par le gouvernement des États-Unis. En tout cas, une discussion à ce sujet ne peut s'ouvrir qu'en réponse à une initiative soviétique.

M. Couve de Murville fait valoir que ce problème se présente exactement comme celui des livraisons d'armes. Qu'on le veuille ou non, cette affaire viendra nécessairement dans les discussions et, d'autre part, aucun accord ne sera obtenu avec les Soviétiques à ce sujet. De toute façon, il n'est pas question d'un accord général, mais de l'étude de quelques cas particuliers. La compétition dans ce domaine est mauvaise. C'est un fait qu'on ne peut que reconnaître. Si des difficultés d'ordre psychologique apparaissent pour les États-Unis, la question devra être réservée et soumise directement à la décision des chefs d'État.

À cette occasion, reprenant une remarque de M. Dillon, *M. Couve de Murville* précise qu'il serait bon que les Occidentaux se concertent entre eux au sujet des diverses motions introduites par les Soviétiques devant les organisations spécialisées des Nations Unies et relatives à l'utilisation en faveur des pays sous-développés des économies à faire après adoption des mesures de désarmement. Il propose que l'étude du groupe de travail soit maintenue et continue à figurer à l'ordre du jour.

5° Questions culturelles et commerciales.

Les ministres sont d'accord avec *M. Couve de Murville* pour constater que dans ce domaine, on ne peut guère progresser que sous la forme d'accords bilatéraux tels que ceux qui existent actuellement. Les rapports des groupes de travail sont à maintenir. Le rapport culturel se termine par une phrase qui pourrait servir dans le communiqué final de la Conférence. C'est là une suggestion utile. Il serait souhaitable que le rapport sur les questions commerciales se termine de la même manière.

(Europe - Questions internationales 3-2-1.)

171

Note de la Direction des Affaires économiques et financières [1]

Accélération du traité de Rome

N. *Paris, 15 avril 1960.*

Y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas accélération du traité de Rome d'ici l'automne 1960 ? Cette question est devenue d'importance politique.

Quoique, à l'heure présente, le gouvernement français n'apparaisse pas, formellement, comme demandeur, puisqu'il est appelé simplement à dire s'il accepte — et moyennant quels amendements ou conditions — les propositions de la Commission européenne, c'est un fait que le projet de M. Hallstein s'inspire, dans une très large mesure, d'idées mises en avant par le gouvernement français.

Dans la controverse qui se déroule, et à laquelle prennent part des chefs d'État ou de gouvernement, il est généralement admis que le gouvernement français souhaite qu'il y ait accélération et qu'il s'emploie à faire aboutir le projet.

Si le projet d'accélération échouait, les adversaires du traité de Rome se trouveraient renforcés et la politique européene affaiblie.

C'est à la lumière de ces considérations qu'il importe, au point où en sont les choses, de peser les inconvénients et les avantages de telle ou telle modalité technique qui pourrait être finalement retenue. En toute hypothèse, il est de notre intérêt de ne pas alourdir le projet en cherchant à le perfectionner, car seul un projet simple a des chances d'être approuvé en temps utile.

Annexe

Note de la Direction des Affaires économiques et financières

(Service de Coopération économique)
L'accélération du traité de Rome

N. n° 64/CE. *Paris, 15 avril 1960.*

I

Historique

1. C'est à l'automne 1959 qu'il a été pour la première fois envisagé d'accélérer le rythme d'application du traité de Rome. Presque simultanément, le gouvernement belge et le gouvernement français ont saisi nos partenaires de propositions d'ailleurs différentes.

[1] Note rédigée par Olivier Wormser, directeur des Affaires économiques et financières, en préambule à la note n° 64/CE de la même date, émanant du service de Coopération économique.

a. Le gouvernement français suggérait d'appliquer dès le 1er juillet 1960 l'ensemble des mesures tarifaires prévues pour la première étape qui doit se terminer le 31 décembre 1961. Nous proposions donc que les droits soient réduits entre les Six dès le 1er juillet 1960 de 20 % et que les droits à l'égard des tiers soient rapprochés du tarif extérieur commun avec dix-huit mois d'avance sur l'échéancier prévu par le traité (1).

Il s'agissait sans doute de peser sur le niveau des prix français, mais surtout de provoquer une mise en place anticipée du tarif extérieur, symbole tangible d'un commencement de réalisation du Marché commun.

b. Le plan Wigny, présenté par le gouvernement belge, s'appliquait à l'ensemble de la période transitoire dont il prévoyait qu'elle serait raccourcie (2).

Le 24 novembre 1959, les ministres des Affaires étrangères de la Communauté chargeaient la Commission d'examiner ces propositions et de présenter des recommandations sur l'opportunité d'une éventuelle accélération du traité ainsi que sur les modalités de sa réalisation (3).

2. La Commission a conclu qu'une accélération était à la fois souhaitable et possible. Selon les propositions de M. Hallstein (4), les modalités devraient en être les suivantes :

a. Mise en place plus rapide de l'union douanière par :

— L'élimination des contingents sur les seuls produits industriels d'ici le 31 décembre 1961 entre les États membres;

— La réduction de 50 % (au lieu de 30 %) des droits de douane au cours de la première étape (dont 20 % au 1er juillet 1960 et 20 % au 31 décembre 1961);

— L'élimination, à l'égard des pays tiers, des contingents portant sur les produits industriels sous condition de réciprocité;

— Un premier rapprochement des tarifs nationaux dès le 1er juillet 1960 (en lieu et place du 31 décembre 1961) du tarif extérieur commun, celui-ci étant réduit de 20 % pour les besoins du calcul et devant être définitivement abaissé moyennant une certaine réciprocité de la part des pays tiers industrialisés.

b. Impulsion nouvelle donnée à la réalisation effective d'une harmonisation des politiques en matière commerciale, agricole, sociale, etc., selon les modalités prévues par le traité de Rome.

En faisant ces propositions, la Commission a écarté le plan Wigny au profit du nôtre. En effet, selon la Commission, la durée de la période transitoire et de chacune de ses étapes ne serait pas modifiée. Les gouvernements resteraient ainsi libres de décider à l'unanimité à la fin de la première étape si les objectifs prévus par le traité pour cette étape ont été réalisés et s'il leur paraît donc possible de passer à la seconde étape. L'accélération ne rapproche pas le moment où des décisions pourraient être prises à la majorité.

3. Les propositions de la Commission doivent être examinées le 10 mai prochain par le Conseil des ministres de la Communauté économique européenne.

Dans la mesure où elles sont connues, les réactions des pays membres sont les suivantes. Si certains milieux industriels allemands appuient M. Erhard dans son opposition au plan Hallstein, nombre d'entre eux prennent une attitude beaucoup plus nuancée; quant au gouvernement allemand, il a déclaré qu'en principe, il accueillait favorablement le projet d'accélération élaboré par la Commission. Une commission composée de quatre ministres a été chargée d'examiner les modalités du plan de la Commission et d'étudier les conséquences que son application pourrait avoir pour l'économie allemande. Pour des raisons techniques et juridiques toutefois, les autorités allemandes envisagent de retarder de plusieurs semaines l'application des mesures d'accélération.

(1) Proposition faite devant le Comité spécial : *D.D.F.*, 1959-II, n° 239.

(2) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1959-II, nos 187 (note), 239.

(3) Sur la réunion des ministres des Affaires étrangères de la Communauté en date du 24 novembre précédent, voir *D.D.F.* 1959-II, nos 251, 257.

(4) Contenues dans un rapport remis le 1er mars au Conseil des ministres des Affaires étrangères : *Année politique 1960*, p. 436-437.

Le gouvernement belge a donné son approbation de principe au plan. Les Pays-Bas, au niveau des fonctionnaires, ont acquiescé sans enthousiasme. Mais le ministre des Affaires étrangères hollandais s'est lancé dans une vaste opération, sans doute concertée avec les Sept et qui vise à faire échec à l'accélération. Les dispositions relatives aux produits agricoles peuvent donner au gouvernement de La Haye prétexte à se dérober. La position italienne n'est pas encore connue, par suite de la crise ministérielle, mais les hauts fonctionnaires du palais Chigi sont acquis au principe de l'accélération.

En ce qui concerne la France, après avoir retiré, pour des raisons tactiques, notre proposition de novembre dernier, nous avons exprimé un préjugé favorable à l'égard des propositions de la Commission tout en faisant quelques réserves sur certaines d'entre elles.

Enfin, l'Assemblée parlementaire européenne s'est prononcée à la quasi-unanimité en faveur de ces propositions.

4. Parmi les pays non membres de la Communauté, les réactions ont été très vives et radicalement différentes.

Les États-Unis ont saisi l'occasion du récent voyage à Washington du chancelier Adenauer [1] pour marquer avec force l'intérêt qu'ont suscité outre-Atlantique les propositions de la Commission; la déclaration publiée après les entretiens Adenauer-Eisenhower en témoigne. Cette prise de position américaine a causé beaucoup de dépit chez les pays membres de l'Association européenne de libre-échange qui considèrent l'accélération du Marché commun comme néfaste, parce qu'elle consacre en quelque sorte l'existence de celui-ci et ruine les espoirs qui pouvaient subsister d'établir maintenant, entre les pays d'Europe occidentale, une grande zone de libre-échange.

Un intense effort de propagande a été entrepris par les Sept pour démontrer, notamment à l'opinion publique américaine, les dangers politiques et économiques du Marché commun. Cependant, les déclarations faites par M. Macmillan lors de son récent séjour à Washington [2] n'ont pas modifié la position des dirigeants américains, qui estiment très exagérées les craintes exprimées par le Premier ministre britannique.

II

Difficultés de l'accélération

En dehors de problèmes politiques et économiques que pose l'accélération du Marché commun à l'égard des pays tiers, du fait même qu'elle affirme l'existence de l'Union douanière, cette modification du rythme d'application du traité crée un certain nombre de difficultés pour les six pays membres de la Communauté. Les principales sont les suivantes :

a. *Résorption des baisses tarifaires conjoncturelles allemandes.*

En juillet 1957, le gouvernement allemand a procédé unilatéralement, et pour des raisons conjoncturelles, à une baisse très importante (de l'ordre de 20 à 25 %) de la plupart de ses tarifs; le traité de Rome stipule que toutes les modifications tarifaires, et notamment le rapprochement entre les tarifs nationaux et le tarif extérieur commun,

[1] Le Chancelier s'était rendu aux États-Unis du 14 au 22 mars. Pour le communiqué publié à l'issue de son entretien le 15 mars avec le Président américain, voir l'*Année politique 1960,* p. 423-424.

[2] Le Premier ministre britannique était parti le 26 mars pour les États-Unis; un communiqué commun devait être publié le 29 mars. Durant ce voyage, M. Macmillan s'était exprimé sans aménité au sujet du plan Hallstein, dans ses conversations avec le président Eisenhower et avec les membres de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, où il avait essayé de les convaincre de ne pas encourager le Marché commun. Non seulement il avait laissé entendre que la diminution de ses exportations vers le Benelux et l'Allemagne pourrait amener la Grande-Bretagne à réduire ses importations en provenance de la zone dollar, mais, au sujet de la division que le renforcement du Marché commun pouvait entraîner en Europe, les propos du Premier britannique auraient évoqué « une résurrection du nazisme » ou un retour « à l'alliance russe comme au temps du blocus continental » organisé par Napoléon Ier contre l'Angleterre.

doivent prendre comme point de départ le niveau des tarifs en vigueur au 1er janvier 1957. Si donc les Allemands doivent dès le 1er juillet prochain diminuer l'écart entre leurs droits et ceux du tarif extérieur commun, ils doivent d'abord les relever d'un montant équivalent à celui dont ils les ont abaissés en juillet 1957, puis les relever à nouveau (dans la mesure où il s'agit de droits inférieurs à ceux du tarif extérieur commun) d'une quantité égale à 30 % de la différence entre les deux taux.

Les Allemands ont proposé de réaliser en deux étapes cette résorption des baisses conjoncturelles : dès le 1er juillet 1960, les droits allemands seraient relevés d'un montant égal à la somme de la moitié de la baisse conjoncturelle d'une part, et de 30 % de l'écart entre leur tarif et le tarif extérieur commun d'autre part; au 31 décembre 1961, ils procéderaient à la résorption de la deuxième moitié de la baisse conjoncturelle. La formule est satisfaisante. Elle ne constitue pas, en effet, un précédent dont le Benelux pourrait chercher à profiter pour ne réaliser qu'en deux étapes le rapprochement de ses tarifs et du tarif extérieur commun, et elle conduit à un relèvement des tarifs allemands supérieur à celui obtenu par l'application de la règle dite des cinq huitièmes suggérée par la France.

b. *Produits agricoles.*

Il paraît difficile de faire porter l'accélération sur les droits relatifs aux produits agricoles, étant donné en particulier qu'aucune politique agricole commune n'a encore pu être élaborée; il paraît aussi difficile d'admettre que l'abattement de 20 % sur le tarif extérieur commun s'applique à ces produits. Si les Allemands et nous-mêmes souhaitons que le traité ne soit pas accéléré s'agissant des produits agricoles, il n'en est pas de même des Néerlandais qui voudraient que l'accélération ne fût pas limitée aux seuls produits industriels. Il semble d'une part que la Commission va préciser ses propositions et d'autre part qu'il faudra trouver pour satisfaire La Haye des mesures facilitant les échanges agricoles entre les Six mais non entre les Six et les pays tiers.

c. *Abattement sur le niveau du tarif extérieur commun.*

En calculant les abaissements et relèvements de droits sur le niveau du tarif extérieur commun abaissé de 20 %, on crée en France et en Italie certaines difficultés. Il s'agit notamment des effets de cette mesure sur les droits des produits de la liste G [1] dont les quotités ont été négociées à une date très récente. Par ailleurs, ce mode de calcul fait apparaître le risque d'une diminution de la préférence dont pourront bénéficier les pays de la Communauté africaine, à moins que la Commission ne fasse une proposition complémentaire.

Mais la véritable difficulté risque d'être que les Six ne tombent pas d'accord sur la définition de cet abattement. La France et l'Italie soutiendront qu'il s'agit d'un mode de calcul et non d'une baisse définitive. La Hollande et l'Allemagne voudront sans doute que la baisse soit acquise indépendamment des résultats des négociations du G.A.T.T. et de l'attitude des Sept.

d. *Corrélation entre les mesures prises en matière commerciale et dans d'autres domaines.*

Les propositions de la Commission relatives au rapprochement et à l'harmonisation des politiques sociales, fiscales, agricoles, etc., manquent pour l'instant de précision. Nous avons toujours soutenu que l'harmonisation des politiques économiques était une condition nécessaire à l'établissement du Marché commun; nous devons naturellement maintenir cette position, mais il n'est pas réaliste de penser que des mesures décisives pourront être arrêtées en ce domaine d'ici le 1er octobre. L'accélération telle que la conçoit la Commission ne modifie pas la durée de la première étape. Nous gardons toute notre liberté de choix au terme de celle-ci; en particulier, nous serons libres de décider si, compte tenu du degré de réalisation des objectifs du traité, il est possible de passer à la deuxième étape.

[1] Sur cette liste, voir ci-dessus le n° 57 (note).

III

Nécessité de l'accélération

L'accélération du traité de Rome est souhaitable, et même nécessaire, pour les raisons suivantes :

a. Il y a intérêt à mettre à profit la situation économique favorable des six pays de la Communauté pour faire des progrès dans la voie de la libération entre eux des échanges. En effet, les inconvénients de la suppression des obstacles aux échanges sont plus facilement supportés en période de haute conjoncture.

b. La France et l'Italie sont pratiquement les seuls pays de la Communauté économique européenne pour lesquels l'application du traité de Rome ait entraîné jusqu'à présent des sacrifices. L'accélération, et notamment la mise en place anticipée du tarif extérieur commun obligera les pays du Benelux et l'Allemagne à faire à leur tour un effort; la hausse des tarifs de ces pays à l'égard des tiers accroîtra la préférence dont bénéficieront nos propres produits sur ces marchés.

c. Les tentatives de désintégration du Marché commun, provenant de l'intérieur ou de l'extérieur de celui-ci, se poursuivront tant que ses membres n'auront pas démontré leur volonté de rapprocher leurs droits nationaux du tarif extérieur commun, symbole de l'union douanière. Cette consécration de l'existence du Marché commun facilitera ultérieurement (on peut même dire rendra possible) la reprise du dialogue. Ce n'est qu'à partir d'une position arrêtée que la Communauté pourra négocier avec les autres pays européens. Au reste, les propositions de la Commission, qui auront en particulier pour effet de réduire la différence de traitement entre eux et les pays du Marché commun, présentent des avantages considérables pour les pays tiers. Il est à cet égard vraisemblable qu'il nous sera demandé ainsi qu'à l'Italie d'étendre *erga omnes* tout ou partie des baisses de tarifs dont nous ferons bénéficier les Six, sous réserve du « butoir » que constitue le tarif extérieur commun.

Les divergences qui subsistent entre les Six ne sont pas insurmontables. S'il ne faut pas se dissimuler que les négociations entre les Six, par exemple sur le sort à réserver aux produits agricoles, seront malaisées, il n'en reste pas moins vrai que l'accord est possible.

Mais il subsiste deux problèmes de procédure très importants :

a. Le premier concerne la date même à laquelle une décision devrait être prise par les Six. Il a été jusqu'à présent envisagé que cette décision serait prise au cours de la réunion du 10 mai du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne; cette réunion se situe entre le débat sur l'accélération qui aura lieu le 4 mai au Bundestag et la prochaine session du Comité des questions commerciales (Comité des Vingt et un) prévue pour le 24 mai.

La question se pose également de savoir s'il est opportun de prendre une telle décision peu de jours avant la Conférence au sommet. Bien que largement escomptée, cette décision peut mécontenter les Britanniques. À l'inverse, si la décision d'accélération est prise au lendemain même de la Conférence au sommet, elle ne sera guère mieux accueillie à Londres. Comme l'échéance du 1er juillet approche et qu'il ne sera pas trop d'un mois et demi pour négocier les concessions que les Six et les Sept pourraient se faire, si ces derniers se résignent, une fois adoptée la décision d'accélération, à aborder la discussion sur un plan réaliste, il convient pour l'instant de laisser cette question ouverte.

b. Le deuxième problème de procédure est celui de la date d'application effective de la décision d'accélération.

Les services douaniers doivent disposer du temps nécessaire pour mettre en place les nouveaux tarifs; par ailleurs, une incertitude subsistera aussi longtemps que la négociation n'aura pas eu lieu au sein du Comité des questions commerciales, une fois connue la décision d'accélération.

Il est justifié dans ces conditions de prévoir :

— L'application au 1er juillet 1960 de la réduction tarifaire de 10 % entre les Six prévue par le traité de Rome; ceci ne pose en effet aucun problème particulier aux services douaniers;

— L'application à une date ultérieure, vraisemblablement 1er septembre ou 1er octobre, des autres mesures envisagées, à savoir :

— La réduction supplémentaire de 10 % entre les Six;

— La modification des tarifs à l'égard des tiers, suivant la formule qui sera retenue après négociation avec les autres pays ou d'une façon unilatérale si celle-ci échoue.

Il paraît indispensable en tout état de cause de ne pas reporter au-delà du 1er septembre, ou au plus tard du 1er octobre, les mesures effectives de réalisation de l'accélération, car dès le mois de septembre deux événements : l'ouverture de la conférence tarifaire du G.A.T.T. et de la campagne électorale américaine, ajouteront des éléments d'incertitude dans une situation déjà complexe.

(DE-CE 1945-1960, n° 663, fos 37 v°-41v°.)

172

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2136 à 2142 (1). Réservé. *Washington, 16 avril 1960.*

(*Reçu :* 19 h. 50.)

Le Ministre et le secrétaire d'État, entourés de leurs collaborateurs, ont eu le 15 avril un échange de vues sur l'ensemble des questions africaines (2).

D'entrée de jeu, il a été convenu de procéder aux différents échelons à des consultations régulières sur les affaires africaines. Un contact régulier sera établi à cet effet entre l'ambassade de Washington et le département d'État, de telle manière que les échanges d'informations deviennent systématiques.

Le Ministre a fait le point de l'évolution de la Communauté à la suite de la conclusion des accords franco-maliens et franco-malgaches (3).

Nos préoccupations principales étaient, pour ces deux États comme pour l'ensemble de la Communauté, d'une part, de sauvegarder les liens particuliers qui existaient entre eux et la France, d'autre part, de faire obstacle à l'anarchie et à la pénétration communiste, ces deux considérations étant évidemment étroitement liées (4). Notre intention était de continuer à apporter à ces pays l'aide et l'assistance que nous leur avons fournies dans le passé, assistance qui sur les divers plans culturel, admi-

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Bonn (nos 2425-2436), Londres (nos 4520-4529), Rabat (nos 1516-1525), Tunis (nos 1494-1503).

(2) Sur le sujet, se reporter au compte-rendu de ces entretiens franco-américains qui ont eu lieu à Washington le 15 avril, figurant dans la dépêche n° 1088/DGP de Washington, datée du 29 avril et non reproduite.

(3) Les accords franco-malgaches ont été signés le 2 avril et les accords franco-maliens le 4 avril. Voir l'*Année politique 1960,* p. 339-341; ci-dessus le n° 154 (et note).

(4) Pour appronfondir la question, se reporter à une note émanant de la direction d'Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique, du 8 avril, non reproduite, intitulée : « Nécessité d'une entente franco-américaine sur l'Afrique ».

nistratif et économique, paraissait, au moins au stade actuel, adaptée à leurs besoins, et était d'ailleurs complétée par celle du Fonds européen.

L'accession des deux États à l'indépendance allait cependant poser dans les relations franco-américaines des problèmes analogues à ceux que nous connaissions en Afrique du Nord.

Il était essentiel d'éviter fût-ce toute apparence de compétition, ce qui, indépendamment même des intentions des gouvernements, posait un problème difficile, étant donné la différence des langues et la tendance naturelle des États-Unis à favoriser la diffusion de l'anglais, étant donné d'autre part le caractère forcément politique de l'action américaine chez les sous-développés.

C'est d'une infrastructure administrative et technique que les pays d'Afrique avaient d'abord besoin, et les États-Unis devaient éviter de donner l'impression qu'ils entendaient se substituer à nous dans la formation des cadres.

Le secrétaire d'État a immédiatement marqué qu'il n'était nullement dans l'intention des États-Unis de détourner les pays africains de la France. Il a en même temps souligné qu'il serait souhaitable que l'Afrique ne devînt pas un nouveau champ clos de rivalités entre l'Est et l'Ouest et mentionné les préoccupations que lui causaient l'évolution de la Guinée (1) et l'apparition de la Chine communiste sur la scène africaine (2).

M. Couve de Murville a précisé les raisons de notre politique vis-à-vis de la Guinée, État manifestement sous l'influence communiste et auquel on ne devait pas permettre de contaminer ses voisins. Il a ajouté que la plupart des gouvernements de la Communauté étaient conscients de l'existence du danger communiste et aussi de la menace chinoise.

M. Herter ayant demandé si la France avait pris l'engagement de fournir aux États de la Communauté toute l'aide qu'ils demanderaient, le Ministre a répondu que nous nous étions engagés, en termes généraux, à aider les pays de la Communauté, les modalités de cette assistance devant être bien entendu examinées en commun chaque année (3).

M. Herter et ses collaborateurs n'ont pas caché qu'ils s'attendaient à être saisis de demandes d'assistance émanant des États de la Communauté.

M. Dillon a notamment souligné que bien que l'intention des États-Unis fût de laisser à l'Europe la responsabilité de l'assistance à l'Afrique, celle-ci devant être fournie par les puissances qui l'avaient accordée

(1) Les États-Unis avaient espéré voir Sékou Touré se transformer en « Tito africain ». Le 6 janvier, le Président guinéen arrivait à Belgrade pour une visite de cinq jours en Yougoslavie. Le 2 mars, un protocole entre l'U.R.S.S. et la Guinée était signé à Conakry, fixant les conditions d'une aide technique accordée pour trois ans par le gouvernement soviétique.

(2) Le département d'État était fort préoccupé de savoir comment les nouveaux États africains indépendants, membres des Nations Unies, voteraient lorsque serait soulevée la question de la représentation chinoise et avec laquelle des deux Chines ils établiraient des relations diplomatiques.

(3) La plus grande partie de l'aide consentie par la France aux États de la Communauté est attribuée par le comité directeur du Fonds d'aide et de coopération (FAC). Sur l'aide de la France, voir l'*Année politique 1960,* p. 337-338.

jusqu'à présent, il était probable que les jeunes États africains souhaiteraient manifester leur indépendance par l'établissement de liens avec les États-Unis dans ce domaine (1).

Le gouvernement belge comme le gouvernement italien avaient d'autre part déjà demandé que les États-Unis accordent une aide au Congo et à la Somalie.

M. Couve de Murville a indiqué qu'il était bien conscient du désir qu'auraient les États nouvellement indépendants de traiter avec d'autres États et notamment les États-Unis. Mais il était nécessaire que ceux-ci se tiennent à ce sujet en étroit contact avec nous et que des consultations appropriées aient lieu.

D'ailleurs, dans les pays sous-développés, il était souvent difficile de déterminer à quoi l'aide étrangère pouvait être utilement appliquée. Les possibilités d'investissement ne sont pas indéfinies. Il y a aussi d'autres problèmes, sur le plan de l'éducation, par exemple, toute aide venant des États-Unis dans les territoires d'expression française ne pouvait que soulever des difficultés de langues. Or, nous attachions pour des raisons évidentes une importance essentielle au maintien de la langue française dans la Communauté.

D'autres aspects du problème africain ont été rapidement évoqués, notamment ceux qui se posent au Maroc (2) et en Tunisie.

L'évolution dans la corne de l'Afrique (3) et la question des livraisons d'armes ont été également mentionnées.

(Collection des télégrammes)

173

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 2142 à 2148 (4). Réservé. *Washington, 16 avril 1960.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Suite à mon télégramme n° 2136 (5).

Les questions suivantes ont été examinées dans l'après-midi par les experts.

(1) Des demandes ont été présentées par le Mali, Madagascar et la Côte d'Ivoire. Le Cameroun a formulé une demande précise portant sur la construction d'un chemin de fer de 300 kms de Yaoundé à N'Gaoundere.

(2) Les trois sujets intéressant les rapports franco-américains au Maroc sont les bases militaires et en particulier Port-Lyautey, les ventes de surplus américains et les livraisons d'armes : voir ci-après le n° 173.

(3) Il s'agit principalement de la part grandissante que prend l'U.R.S.S. dans l'assistance économique et technique à l'Éthiopie. Le 8 mars, a été signé à Addis-Abeba un accord soviéto-éthiopien.

(4) Ce télégramme a été communiqué par fil à Rabat (n°s 1501-1507) et Tunis (n°s 1482-1488).

(5) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 172.

A. Maroc et Tunisie

1. Bases au Maroc et problème de Port-Lyautey [1].

Le gouvernement français, qui a depuis deux ans considérablement réduit ses forces au Maroc, entend conserver certaines bases et facilités (Port-Lyautey, Agadir, Casablanca) aussi longtemps que subsistera la tension internationale actuelle, mais est prêt à évacuer dans un délai maximum de quatre ans le reste de son implantation et notamment ses écoles de l'Air. Dans les mois qui viennent, il compte transférer le commandement de nos forces de Rabat à Port-Lyautey, ce qui implique la coopération des autorités américaines.

MM. Satterthwaite et Porter n'ont pas élevé d'objections à ce projet, tout en précisant qu'il devrait être mis au point avec le Pentagone, et ils ont marqué leur satisfaction d'apprendre que les autorités marocaines en avaient été informées et ne feraient pas obstacle à sa réalisation. Du côté français, l'accent a été mis sur la nécessité de ne pas laisser de garde marocaine s'installer à Port-Lyautey, ce qui n'a pas été contesté par les Américains.

2. Surplus.

La délégation française a insisté sur la question du maintien du détachement français chargé d'acheter et de contrôler les matériels américains mis en surplus et a montré que le gouvernement marocain, soucieux lui-même d'éviter les trafics d'armes dans le pays, ne saurait s'en formaliser. La question sera réexaminée par les autorités américaines.

3. Aide aux armées marocaine et tunisienne.

La délégation française a fait valoir que, sans vouloir aucunement établir un monopole, il serait indispensable d'éviter des fournitures hétéroclites. L'armée tunisienne qui a reçu des armes de six ou huit provenances différentes et qui dispose de deux fois plus d'armes individuelles qu'elle n'a d'hommes est d'une efficacité quasiment nulle, notamment à l'égard du F.L.N. (Le rapport du colonel Anderson le reconnaît [2]), alors que l'armée marocaine qui a été entièrement équipée et instruite par la France est un instrument solide aux mains du Roi. Nous ne serions pas systématiquement opposés à certaines fournitures par les États-Unis, notamment de matériels de transport et de transmission, mais nous restons hostiles à toute livraison d'armes ainsi qu'à tout envoi de missions d'instruction, même temporaires.

Sans prendre d'engagements formels, la délégation américaine a paru sensible à cette argumentation. Elle a d'ailleurs précisé que le rapport Anderson contenait simplement des recommandations adressées tant au

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus, les n°s 87,113, 114 (et note), 115, 117 (et note), 118, 123, 139 (et note). Voir également *D.D.F.*, 1958-I, n°s 13, 26, 115, 116, 117, 125, 169, 194, 209, 342, 344, 457; 1958-II, n°s 30, 91, 144; 1959-I, n°s 312, 322, 36, 206; 1959-II, n°s 71, 84, 193, 213, 297.

[2] Le colonel Anderson était le chef de la mission d'experts militaires américains envoyée en Tunisie et au Maroc en août-septembre 1959. Sur le sujet, voir la fiche RF 21/10/1959 sur les « Indications » recueillies auprès du colonel Anderson (document non reproduit).

Maroc et à la Tunisie, leur conseillant d'améliorer les moyens de transport et de transmission et non pas de se procurer de nouvelles armes, et les incitant à ne pas accroître leurs effectifs.

À nouveau, les Américains, après avoir rappelé la pression constante qu'exercent sur eux les Marocains, ont évoqué leurs craintes de voir le Maroc accepter des armes du bloc soviétique et ont paru frappés des indications qui leur ont été fournies sur l'aide française pour la constitution d'un embryon de marine en Tunisie et au Maroc, et d'aviation au Maroc [1].

3. Le problème de l'assistance sur le plan culturel et technique n'a été évoqué que dans ses grandes lignes, compte tenu du projet de visite à Washington de M. Seydoux, dont le département d'État se félicite.

B. Afrique au sud du Sahara.

En ce qui concerne l'Afrique au sud du Sahara, la délégation française a exposé nos préoccupations devant l'évolution de la situation dans la corne de l'Afrique et les répercussions probables d'une union prématurée du Somaliland avec la Somalie. La délégation américaine s'est défendue d'avoir jamais apporté un appui quelconque au mouvement pansomali [2].

M. Satterthwaite a indiqué que le département d'État n'estimait pas que la Guinée fût irrémédiablement acquise à l'influence communiste. La délégation française a fait observer que les faits parlaient plus haut que les affirmations de M. Sékou Touré. Il était difficile de ne pas conclure que le gouvernement guinéen avait, volontairement ou non, laissé se créer une situation irréversible.

Le représentant de l'I.C.A. [3] est revenu sur la question de l'aide américaine aux pays nouvellement indépendants. Des approches de caractère très vague et très général avaient déjà été faites par Madagascar, le Mali et la Côte d'Ivoire. Le gouvernement américain venait, d'autre part, d'être saisi d'une demande du gouvernement camerounais portant sur la construction d'un chemin de fer de 300 kilomètres de Yaoundé à N'Gaoundere.

Les experts français ont souligné que ces problèmes devraient être évoqués au cours des consultations dont les ministres avaient arrêté le principe.

(Collection des télégrammes.)

[1] Il y avait 444 élèves-officiers et sous-officiers marocains et 182 Tunisiens dans les écoles militaires françaises.

[2] Par décision de l'assemblée générale des Nations Unies du 21 décembre 1959, la Somalie italienne et le protectorat britannique de Somaliland devaient être réunis le 1er juin et accéder à l'indépendance le 1er juillet 1960 sous le nom de République de Somalie. Tout encouragement donné à l'union de la Somalia et du Somaliland était interprété, dans ces deux territoires, comme un appui au mouvement pansomali, et à Addis Abeba, comme un coup porté à l'Éthiopie.

[3] M. Gordon, chef du bureau d'Afrique à l'I.C.A. (International Cooperation Administration).

174

Entretien
entre M. Walter Nash, Premier ministre de Nouvelle-Zélande et le Général de Gaulle, vendredi 15 avril 1960, à 12 heures

C. R. très secret. *Paris, 16 avril 1960.*

M. Walter Nash, Premier ministre de Nouvelle-Zélande, a été reçu en audience par le général de Gaulle, le vendredi 15 avril, pendant une demi-heure [1].

M. Khrouchtchev.

M. Nash indique au général de Gaulle qu'il doit avoir, dans un proche avenir, une journée d'entretiens avec M. Khrouchtchev. Il demande au Général de lui faire part des impressions qu'il a recueillies au cours du récent voyage en France de l'homme d'État soviétique [2].

Le Général tient M. Khrouchtchev pour un self-made man, habile, sans culture de base, dont la carrière s'est faite année par année, un militant qui continue à penser et à réagir avec cette déformation. C'est ainsi qu'il affirme constamment la supériorité du système communiste et des résultats obtenus, sans craindre d'exagérer jusqu'à la contre-vérité. Quant à sa politique, le Général partage le sentiment de M. Nash qui est persuadé que M. Khrouchtchev ne se lancera pas dans une guerre dont les conséquences, en tout état de cause, pourraient être fatales aux progrès réalisés par l'Union soviétique, notamment au cours des quinze dernières années.

Le Général a la conviction que le souci essentiel de M. Khrouchtchev est l'amélioration de la situation économique en Russie, et que, dans ce but, il fait porter son effort sur l'accroissement du potentiel industriel de son pays. À cet effet, il met tout en œuvre en vue d'une meilleure exploitation des ressources existantes, de la recherche de nouvelles richesses, surtout en Sibérie, et de la formation des étudiants, des techniciens et des savants.

M. Nash rappelle que le territoire soviétique est trois fois plus étendu que le territoire américain, que la population soviétique, actuellement de 212 millions, s'accroît chaque année de 3.600.000 nouveaux habitants, mais qu'en dépit de ce potentiel, si la Russie soviétique a fait des progrès

(1) Sur la présence à Paris du Premier ministre néo-zélandais, voir *Le Monde* du 16 avril, p. 1.

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 146, 151.

dans tous les domaines et tient même la tête dans ceux des recherches atomique et spatiale, sa production économique ne représente encore que 40 % de celle des États-Unis.

Le Général admet que l'appareil industriel soviétique est loin d'être encore parfait et de donner tous les résultats que le Kremlin peut en attendre, mais les progrès de la production sont considérables et ne tarderont pas à le devenir plus encore.

Le Général appelle l'attention de M. Nash sur les conséquences sociales et politiques de la puissance industrielle soviétique et de l'amélioration du bien-être en Russie. L'état d'esprit de la population soviétique a évolué de manière sensible. Il s'est créé une opinion publique qui aspire de plus en plus ouvertement à une certaine liberté. Or, M. Khrouchtchev s'identifie à ce mouvement et il donne le sentiment de vouloir être, sur le plan intérieur soviétique, l'homme qui aura apporté le bien-être à ses peuples et, sur le plan international, celui qui, par une conquête pacifique des marchés, aura démontré aux cadres du parti comme au monde entier la supériorité communiste de l'économie capitaliste.

M. Nash ne voit pas d'inconvénients à cette compétition internationale sur le plan économique dans la mesure où la Russie ne s'en sert pas pour effectuer un travail de sape politique.

La D.D.R.

À *M. Nash* qui se demandait quelles seraient les chances d'une proposition occidentale de relier Berlin à l'Allemagne fédérale par un large couloir prélevé sur le territoire de la D.D.R., le *général de Gaulle* a répondu qu'elles seraient nulles parce que les Russes, qui ont été très impressionnés par la révolte en Prusse, il y a deux ans [1], s'opposeront avec énergie à tout abandon de territoire. La position de M. Khrouchtchev à l'égard de la D.D.R. répond moins à une préoccupation de politique internationale classique qu'à un souci propre au monde communiste de promouvoir la D.D.R. et de la faire reconnaître par les pays occidentaux. C'est là tout le sens de la crise provoquée à propos de Berlin. Le Général précise que lorsqu'il s'est entretenu de cette question avec M. Khrouchtchev, il a apppelé son attention sur les contradictions que comporte la politique allemande du Kremlin avec une politique de détente. L'homme d'État soviétique semble avoir été frappé par cette remarque et, sans pour autant renoncer à son programme en faveur de la D.D.R., il paraît moins pressé d'en obtenir la réalisation. C'est autour de cela que se fera la Conférence au sommet.

[1] Il est fait ici en réalité allusion aux émeutes de Berlin-Est les 16 et 17 juin 1953, qui remontaient non à deux, mais à sept ans.

Le chancelier Adenauer.

M. Nash demande au Général ce qu'il faut penser de M. Adenauer.

Le général de Gaulle répond à son interlocuteur qu'il a beaucoup de considération pour le Chancelier. Ce dernier a pour préoccupation principale de maintenir son pays du côté de l'Occident, notamment par le développement de l'amitié entre l'Allemagne et la France. Le Général estime que cette politique est indispensable au maintien de l'équilibre entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale.

Désarmement.

Interrogé par M. Nash, *le Général* lui confie que M. Khrouchtchev s'est déclaré, au cours de leurs entretiens, tout à fait favorable à un désarmement atomique qui épargnera au budget soviétique des dépenses écrasantes, constamment accrues par de nouvelles exigences des savants ou des militaires.

Le Général a dit à M. Nash que M. Khrouchtchev n'a pas opposé d'objections à l'idée d'organiser un contrôle, non pas tant sur la fabrication des bombes « A », car il est trop tard, que sur celle des fusées véhicules et des avions stratégiques.

La Chine.

M. Nash rappelle que le territoire chinois est trois fois plus étendu que le territoire soviétique, qu'il possède d'énormes ressources et que la population, de plus de 600 millions d'habitants, s'accroît de 50 millions par an. Il est convaincu qu'un jour viendra où la Chine s'étendra vers le Sud et dans le Pacifique.

La Nouvelle-Zélande et la France.

M. Nash souligne que la Nouvelle-Zélande est un pays pacifique qui, pour avoir contribué plus que tout autre pays de langue anglaise à la guerre de 1914 puis à la deuxième guerre mondiale, a le désir de vivre et de vivre heureux. Son niveau de vie est le plus élevé du monde, mais il ne peut le maintenir que si la progression de l'économie néo-zélandaise n'est pas entravé par une réduction des échanges commerciaux avec l'Europe.

M. Nash déclare que la France, et en particulier sa culture, occupe en Nouvelle-Zélande une place de choix, plus grande proportionnellement que nulle part ailleurs. L'une des raisons en est l'influence exercée par les associations d'anciens combattants dont la puissance est considérable.

Évoquant ses sentiments personnels à l'égard de la France, M. Nash dit qu'il a toujours cru à la grandeur de notre pays, même pendant les années difficiles après la guerre où beaucoup de Français n'avaient plus guère d'espoir dans les destinées de la France. Il se plaît à déclarer que le Général l'a replacée à un rang qu'elle ne connaissait plus depuis des siècles. À la question de M. Nash de savoir si elle pourra s'y maintenir, *le général de Gaulle* répond qu'il n'en sait rien.

Le Premier ministre de Nouvelle-Zélande dit l'admiration qu'il éprouve pour Flins. En revanche, lui qui appartient à un peuple au sourire facile, il est préoccupé par l'aspect sévère des Français, tant à Flins qu'à Paris.

Le Général répond que M. Khrouchtchev a été frappé par le contraire au cours de son voyage en France, mais que si certains Français ne sont pas aussi souriants qu'on peut l'être dans d'autres pays, c'est qu'ils conservent, souvent sans en avoir conscience, une profonde nostalgie de la grandeur passée de leur pays.

M. Nash souligne que la France redevient grande et que c'est pour le monde une nécessité.

(Cabinet du Ministre. — Secrétariat général.)

175

Entretiens franco-canadiens du 19 avril [1]

I

Entretien du général de Gaulle avec M. Diefenbaker à Ottawa le 19 avril 1960

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle demande à M. Diefenbaker quel sujet il aimerait discuter; M. Diefenbaker précise au Général qu'il aimerait avoir son opinion sur la personnalité et les idées de M. Khrouchtchev, sur les possibilités d'un accord à la Conférence au sommet et sur les principes généraux de la politique française en ce qui concerne la réunification de l'Allemagne.

Le général de Gaulle décrit à M. Diefenbaker les entretiens qu'il a eus avec M. Khrouchtchev à Paris [2]. M. Khrouchtchev lui a donné l'impression d'un homme qui n'est plus jeune et d'un homme fier et orgueilleux pour tout ce qui touche à son pays. C'est ainsi qu'il est très difficile de lui parler d'une réalisation française sans que M. Khrouchtchev y oppose immédiatement une réalisation soviétique. Ceci atteint même parfois un caractère un peu enfantin. C'est ainsi que, visitant Versailles, il a immédiatement parlé de Peterhof.

Le général de Gaulle a l'impression que M. Khrouchtchev est très désireux de jouer un rôle international et de faire jouer à la Russie soviétique un grand rôle sur la scène

[1] Entre le 18 avril et le 4 mai, le général de Gaulle devait avoir pour étapes successives le Canada, les États-Unis, la Guyane et les Antilles françaises. La partie canadienne du périple était surtout consacrée à des manifestations d'amitié franco-canadienne. Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960,* p. 448.

[2] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 146, 151.

internationale. Il pense que les intentions profondes de M. Khrouchtchev sont pacifiques pour le temps où nous vivons.

Le général de Gaulle indique ensuite que M. Khrouchtchev lui a longuement parlé de l'Allemagne, qu'il est revenu à plusieurs reprises sur la nécessité de régler le problème allemand d'une façon réaliste, c'est-à-dire de reconnaître les faits tels qu'ils sont. M. Khrouchtchev a insisté sur la nécessité de reconnaître la D.D.R. et de donner à la ville de Berlin un statut de ville libre, ce qui permettrait de supprimer ce foyer d'incendie qui se trouve au cœur de l'Europe. M. Khrouchtchev a indiqué au général de Gaulle qu'il avait l'intention de soulever la question du règlement du problème allemand et la question de Berlin à la Conférence au sommet. Le général de Gaulle lui a répondu qu'il valait mieux, si on voulait véritablement une détente, ne pas s'affronter sur ces questions.

M. Khrouchtchev lui a alors indiqué que ce qu'il fallait, c'était poser le problème et décider qu'il devait être réglé dans les deux ans. S'il n'était pas réglé dans les deux ans, alors la Russie soviétique serait obligée de signer un traité avec la D.D.R.

M. Khrouchtchev a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de reconnaître ce qui existe, c'est-à-dire la D.D.R., sur la nécessité de se mettre d'accord sur un nouveau statut de Berlin qui devrait être un statut de ville libre.

M. Diefenbaker demande au général de Gaulle si M. Khrouchtchev a envisagé que la ville libre de Berlin soit placée sous l'égide des Nations Unies. Le général de Gaulle lui indique que M. Khrouchtchev n'a pas précisé ses intentions en ce qui concerne ce point.

Le général de Gaulle indique que M. Khrouchtchev a vivement insisté sur la nécessité d'arriver à un accord sur le désarmement. Se référant au fardeau considérable que représentent les budgets militaires, M. Khrouchtchev a dit qu'il est indispensable de discuter du désarmement et qu'il avait lui-même du reste proposé un plan qui était parfaitement acceptable par les autres Grands. M. Khrouchtchev a indiqué au général de Gaulle qu'il était prêt à accepter toutes les méthodes de contrôle sur l'utilisation des fusées et des avions de bombardement stratégique dans la mesure où on se mettrait d'accord sur une convention de contrôle des missiles et des avions de bombardement ainsi que des bases mobiles et fixes d'où sont lancés ces missiles et d'où partent ces avions.

Sur le plan économique, M. Khrouchtchev a beaucoup parlé du développement de la Russie soviétique et, notamment, du plan en cours d'exécution. Il a insisté sur la nécessité de rendre plus actives les relations économiques entre l'Est et l'Ouest, mais il a indiqué, toutefois, que la Russie étant un pays en plein développement a besoin de crédits à long terme pour acheter des biens d'équipement à l'étranger.

Sur le plan culturel enfin, M. Khrouchtchev a déclaré qu'il est désireux de multiplier les échanges entre l'Ouest et l'Est, notamment par l'envoi d'étudiants, de professeurs, de savants, de films, d'artistes, etc. Il a demandé au général de Gaulle de venir le voir en Russie et lui a indiqué son intention d'envoyer des Russes en France pour étudier les différentes techniques françaises.

M. Diefenbaker demande alors au général de Gaulle son impression sur le fond même de la pensée de M. Khrouchtchev.

Le général de Gaulle indique qu'à son avis :

1. Le relèvement du niveau de vie en Russie soviétique est un problème qui intéresse l'ensemble des Russes et que M. Khrouchtchev, lorsqu'il parle de ce sujet, ne fait que refléter le sentiment de ses concitoyens.

2. M. Khrouchtchev veut prouver au reste du monde que, dans cette compétition entre le monde capitaliste et le monde communiste, ce dernier est capable de réussir au moins aussi bien que l'autre dans le domaine des réalisations techniques et dans le domaine du niveau de vie.

3. Il semble qu'il y ait un changement, une évolution de l'opinion chez les Russes. Évolution qui tend vers une certaine liberté, même si elle n'est que très relative. M. Khrouchtchev sent ce mouvement, et il ne fait que suivre et refléter une tendance.

M. Diefenbaker demande alors au général de Gaulle comment M. Khrouchtchev s'est comporté pendant son voyage en France.

Le général de Gaulle indique que M. Khrouchtchev s'est comporté dans l'ensemble correctement. Il n'a rien dit de choquant. Il a essayé à une ou deux reprises de profiter de son voyage pour parler avec malveillance de l'Allemagne. Il a reconnu la qualité de certaines réalisations françaises, comme l'entreprise du gaz de Lacq, les usines Renault, la Caravelle, etc.

Le général de Gaulle demande alors à M. Diefenbaker ce qu'il pense de la réunion au sommet qui va avoir lieu au mois de mai à Paris, ce qu'il estime qu'il devrait y être fait.

M. Diefenbaker lui indique qu'il est difficile de dire à la France ce qui devrait se passer à la Conférence au sommet. Il estime que la Conférence au sommet sera un succès, si on arrive à un accord temporaire au sujet de la situation à Berlin. Il est évidemment nécessaire de maintenir Berlin en tant qu'unité indépendante. On peut éventuellement faire quelques concessions sur le niveau des forces armées stationnées à Berlin. De toute façon, il n'est pas question d'accepter que Berlin soit livrée aux Russes.

En ce qui concerne la réunification de l'Allemagne, M. Diefenbaker espère qu'une déclaration des puissances occidentales précisera que cette réunification doit avoir lieu après des élections libres, les bulletins de vote pouvant être comptés séparément de part et d'autre, pour qu'on ne puisse pas mettre en doute les résultats.

En ce qui concerne le désarmement, la position canadienne n'a pas changé. Elle a été définie en septembre 1957 dans un discours aux Nations Unies. M. Diefenbaker rappelle qu'il a offert à M. Khrouchtchev de laisser la possibilité aux Soviétiques d'inspecter toutes les installations canadiennes dans la région de l'Arctique à condition que les Soviétiques acceptent un contrôle des régions arctiques de la Russie et de la Sibérie. M. Diefenbaker indique que le désaccord avec les Soviétiques porte toujours sur le même point, à savoir que les Russes veulent commencer par le désarmement pour continuer ensuite par le contrôle. M. Diefenbaker demande ce que l'on peut faire au sommet au-delà de ce qu'il vient de définir. Il précise au général de Gaulle que de grandes responsabilités pèsent sur les épaules des quatre chefs d'État qui vont se réunir en mai à Paris, car l'opinion internationale a été amenée à croire que des solutions seraient apportées pendant cette conférence aux grands problèmes intéressant le monde.

Le général de Gaulle indique son opinion sur ce que sera la prochaine Conférence au sommet. Cette conférence sera un succès si elle n'est pas un échec, c'est-à-dire si on se sépare sans être en opposition totale. C'est tout ce qu'on peut en espérer. Il est impossible en effet de régler en huit jours les problèmes du désarmement, de l'Allemagne, des relations entre l'Ouest et l'Est. Ce qu'il faut, dit le général de Gaulle, c'est déterminer quelques points sur lesquels on veut chercher réellement un accord et décider qu'on continuera à en discuter pour essayer d'aboutir à un résultat.

1. *Le désarmement.*

Il faudrait commencer par là et éviter que M. Khrouchtchev ne lance la Conférence sur le problème allemand dès le début. Il faudrait discuter du désarmement nucléaire en prenant ce problème par un point pratique, c'est-à-dire le contrôle des fusées et des avions de bombardement stratégiques, ainsi que des bases d'où partent ou sont lancés ces engins. L'objectif étant d'aboutir à un accord selon lequel l'engagement serait pris de part et d'autre de ne pas mettre d'engins nucléaires à bord de ces fusées et de ces avions.

2. *L'Allemagne.*

Réunification de l'Allemagne.

Certains la souhaitent, mais pas tous. En France, beaucoup de personnes se demandent si elle est vraiment souhaitable. Les Russes eux-mêmes ne voudront jamais lâcher la Prusse et la Saxe qu'ils ont prises à la fin de la guerre. Il n'est donc pas réaliste de dire que tout doit être fait, et avant tout, pour aboutir à cette réunification. Mais il ne s'agit pas non plus de renoncer à la réunification car, dans ce cas, les Allemands réagiraient contre ceux qui auraient adopté une telle position. Or, il n'est pas possible d'admettre que l'Allemagne puisse quitter le camp occidental. En conclusion, sur la réunification, le général de Gaulle indique qu'il n'est pas question de la faire tout de suite, mais qu'il n'est pas question non plus de dire qu'on n'en veut pas.

Berlin.

Il est bien entendu qu'il n'est pas question de livrer Berlin aux Soviétiques. D'autre part, il est bien clair que les Russes n'accepteront jamais que l'ensemble de Berlin soit sous le contrôle de l'Allemagne de l'Ouest.

En conséquence, le mieux est de ne pas changer de statut. On pourrait éventuellement arriver à certains accords sur une réduction des troupes et sur une limitation de la propagande faite à Berlin. L'important est en tout cas de créer une atmosphère de détente et plus tard, d'essayer à nouveau de traiter et de régler ces problèmes de l'Allemagne et de Berlin qui, aujourd'hui, sont insolubles.

3. *Aide aux pays sous-développés.*

Le général de Gaulle indique à M. Diefenbaker que c'est là un point que le gouvernement français souhaiterait discuter à la Conférence au sommet pour aboutir à un commencement d'accord sur des objectifs précis. Il entend par là un commencement de coopération entre l'Est et l'Ouest pour aider soit au développement d'une région comme la vallée du Nil, soit pour mener une action en commun contre la tuberculose dans des régions géographiques particulièrement affligées par cette maladie.

M. Diefenbaker demande au général de Gaulle s'il acceptera, lors de l'entrevue avec les membres du Cabinet, d'expliquer la position française en ce qui concerne le stockage des ogives nucléaires.

Le général de Gaulle indique qu'il sera heureux de répondre aux questions sur ce sujet.

M. Diefenbaker, en fin d'entretien, indique au général de Gaulle combien il a été intéressé par ce que lui a dit le président de la République française en ce qui concerne la visite de M. Khrouchtchev en France, la future Conférence au sommet et très précisément, par les idées du général de Gaulle sur l'aide aux pays sous-développés.

L'entretien a duré de 9 h 50 à 10 h 35.

II

Entretien du général de Gaulle
et de M. Diefenbaker en présence des ministres des Affaires étrangères,
le 19 avril à 16 h. 30

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle demande quels ont été les sujets évoqués par les ministres des Affaires étrangères lors de leur réunion du matin.

M. Couve de Murville indique qu'ils ont parlé de quelques questions franco-canadiennes et surtout du désarmement : l'état actuel des travaux de Genève, les perspectives de la Conférence au sommet, les différences qui séparent la position de la France de celle des États-Unis, les conséquences qui peuvent résulter pour les prochaines rencontres internationales du fait qu'il n'existe pas à proprement parler de position occidentale.

Le général de Gaulle demande quelles sont les impressions que retire le gouvernement canadien des conversations de Genève.

M. Green se montre préoccupé des divergences existant entre les positions occidentales. Le Canada, comme la France, estime que l'accent devrait être mis davantage sur le désarmement nucléaire. Il pense en outre que le gouvernement américain n'a pas encore arrêté définitivement sa position, ce qui complique celle des Occidentaux. M. Green se demande, dans ces conditions, s'il n'y aurait pas un moyen de donner un nouvel élan à la question du désarmement lors de la Conférence au sommet.

Le général de Gaulle ne sous-estime pas les difficultés existantes. Tout le monde se montrera favorable, en principe, au désarmement; M. K. présentera son plan et les discussions de Genève recommenceront. La France, quant à elle, proposera d'aborder le problème sous un angle pratique : les fusées et les avions stratégiques. M. K. s'est déclaré d'accord aves cette suggestion, pourvu qu'elle s'accompagne d'un contrôle réciproque sur les fusées, les avions et les bases d'où peuvent partir les engins. Malheureusement, la position des États-Unis est moins précise. En tout cas, la France ne voit pas ce qu'on pourrait faire d'autre. Il est clair, en effet, que, dans la situation actuelle, personne ne veut liquider les armements nucléaires. Par contre, on peut fort bien organiser un contrôle permanent pour les fusées et les rampes de lancement. Si de telles suggestions pouvaient recevoir l'appui du Canada, il pourrait peut-être en résulter certains progrès.

M. Diefenbaker mentionne le nombre considérable de sous-marins dont dispose l'U.R.S.S. Il demande si celle-ci compte s'en servir un jour comme de bases mobiles.

Le général de Gaulle n'en doute pas quant à lui. M. K. lui a en effet déclaré que ni les effectifs, ni les navires de surface, ne l'intéressaient plus.

M. Diefenbaker demande au Général jusqu'à quel point il estime que les États-Unis sont disposés à aller en matière de désarmement.

M. Couve de Murville estime que les États-Unis sont divisés entre deux tendances. L'une, représentée essentiellement par le Pentagone et la Commission de l'énergie atomique, est franchement négative. En revanche, le département d'État, pour des raisons politiques, pense qu'il convient au moins d'avoir l'air de faire quelque chose. Mais tout le monde est unanime à penser que si un accord intervient, les États-Unis seront seuls à l'appliquer. Les Américains tirent la conclusion qu'il n'y a, pour le moment, aucun résultat à attendre dans le domaine du désarmement nucléaire.

M. Diefenbaker estime que cet état d'esprit rend en effet bien difficile un accord. Il note cependant la supériorité dont dispose M. K. du point de vue de la propagande du fait des positions qu'il a prises.

M. Green demande si le gouvernement britannique a donné quelque assentiment aux propositions du général de Gaulle en matière de désarmement [1].

Le général de Gaulle répond que M. Macmillan y a paru favorable, mais qu'il ne croit pas les Anglais très optimistes quant aux chances d'arriver à un résultat concret. Au fond, la Grande-Bretagne est surtout désireuse de réduire les dépenses nucléaires et de retirer ses troupes d'Allemagne.

M. Diefenbaker ne pense pas non plus que la position britannique soit d'une extrême clarté.

M. Green demande si, de l'avis du Général, M. K. est intéressé par les suggestions françaises ou s'il n'y voit qu'une question de propagande.

Le général de Gaulle répond qu'il ne peut évidemment pas se porter garant de la sincérité des Soviétiques. Il répète que dans la situation internationale actuelle, il ne croit pas que les États-Unis, pas plus que l'U.R.S.S., soient prêts à s'engager sur la voie du désarmement nucléaire réel. Peut-être cet état de choses changera-t-il plus tard, mais pour le moment, il en doute. Une cessation des expériences n'est rapidement réalisable que parce qu'elle ne gêne aucun des deux partenaires.

M. Diefenbaker ne sous-estime pas l'intérêt d'un tel accord, qui est d'ailleurs populaire dans l'opinion. Mais il est évident qu'il n'aura pas, comme tel, une importance décisive. Il demande quelle sera, dans cette hypothèse, l'attitude de la France.

Le général de Gaulle déclare que la France n'y serait pas oppposée en principe. Toutefois, sa situation est un peu particulière : elle a recueilli à la suite de ses expé-

[1] Propositions concernant l'interdiction contrôlée des charges nucléaires placées dans les fusées ou les satellites artificiels : voir ci-dessus p. 364 (note 3).

riences suffisamment de données scientifiques en ce qui concerne les bombes A, alors qu'elle est encore loin de compte en ce qui concerne les bombes H. Or, les États-Unis sont tout à fait décidés à ne lui communiquer aucun secret. La France doit donc poursuivre ses expériences dans ce domaine, tout au moins dans la mesure qu'elle estime indispensable. Après quoi elle s'en tiendra là.

M. Diefenbaker demande ce que pense le général de Gaulle de la politique militaire de l'U.R.S.S. Celle-ci s'oriente-t-elle vers les missiles intercontinentaux ou continue-t-elle à attacher de la valeur aux avions de bombardement stratégiques ?

Le général de Gaulle rapporte un propos de M. K. qui lui a affirmé que son pays pouvait lancer à 14 000 kilomètres un projectile avec une précision de 1 kilomètre. Il pense que l'U.R.S.S. a atteint ce qu'elle voulait en matière nucléaire, ou du moins l'essentiel des objectifs qu'elle se propose.

M. Diefenbaker indique que s'il a posé cette question, c'est parce que le Canada a dû lui-même prendre récemment une décision en ce qui concerne un avion d'interception dont la fabrication lui aurait coûté une somme de 6 millions 500 000 dollars. En fin de compte, son pays s'était résolu à abandonner la construction d'appareils de ce genre.

M. Green demande si la Conférence au sommet pourrait aboutir à quelques résultats en ce qui concerne le problème des projectiles spatiaux.

Le général de Gaulle répond qu'il n'exclut pas cette probabilité; toutefois M. K. ne lui en a pas touché mot.

M. Couve de Murville confirme que les Russes ont refusé d'en parler à Genève. Il croit que ceci s'explique par le fait que les Russes disposent dans ce domaine d'une avance certaine.

Le général de Gaulle déclare qu'à son avis, il est important que la Conférence au sommet ait lieu et qu'on ne peut que féliciter M. Macmillan qui y a beaucoup contribué. Il ne faut toutefois pas croire qu'elle résoudra tous les problèmes. Il serait donc préférable de choisir quelques sujets limités et de s'efforcer de parvenir à des arrangements de nature à créer de meilleurs rapports entre les peuples. L'Allemagne est un de ces sujets. Il faut multiplier les contacts pratiques entre les deux Allemagnes pour arriver peu à peu à effacer le rideau de fer. Il en est de même du désarmement, pour lequel on pourrait essayer de régler quelques problèmes pratiques, par exemple le contrôle des fusées. Enfin, l'aide aux pays sous-développés pourrait aussi donner lieu à un commencement d'action en commun, notamment dans certaines régions, comme la vallée du Nil. Il n'y a pour le moment rien d'autre à faire. Certes, tout cela n'est pas très ambitieux; mais ce sont du moins des thèmes d'action pratique. Pendant que les peuples en discuteront, ils ne feront pas la guerre.

M. Diefenbaker demande au général de Gaulle s'il pense vraiment que l'U.R.S.S. peut accepter le contrôle des missiles, alors qu'elle jouit dans ce domaine d'un immense avantage et qu'elle refuse le contrôle de l'espace interplanétaire.

Le général de Gaulle répète qu'il ne peut se porter garant de la sincérité des Soviets. Toutefois, ceux-ci semblent vouloir la détente. Cela implique qu'ils ne peuvent refuser toutes les suggestions. Le Général ajoute que, si les Russes ont pour le moment un avantage en ce qui concerne les missiles, cet avantage n'est pas tel qu'il mette l'U.R.S.S. à l'abri des conséquences d'une guerre atomique. Ils doivent donc, eux aussi, méditer sur cette situation.

M. Green demande si, de l'avis du Général, l'U.R.S.S. peut accepter un compromis sur Berlin.

Le général de Gaulle confirme que M. K. s'est montré très insistant sur ce sujet : il a déclaré qu'il fallait mettre un terme au statut d'occupation, conclure un traité de paix avec les deux Allemagnes, établir pour Berlin un statut de ville libre. Il a également paru fixer une limite de deux ans à la situation actuelle. Mais, quand le Général lui a demandé si cette exigence constituait un ultimatum, M. K. n'a pas insisté. Le Général en

conclut que M. K. ne rompra pas sur cette question. Il ne croit cependant nullement que l'U.R.S.S. soit disposée à abandonner pour autant ses projets quant à la D.D.R.

M. Couve de Murville rappelle que le délai de deux ans avait déjà été mentionné par les Russes lors de la conférence de Genève.

Le général de Gaulle conclut en disant qu'il ne faut être ni trop pessimiste ni trop optimiste. Ceux qui s'inspirent de la première attitude croient que des résultats spectaculaires peuvent être enregistrés, ce qui est à coup sûr erroné. Mais la paix est une création continue, et il n'y a pas de raison de penser *a priori* que les prochaines rencontres ne puissent aboutir à quelques progrès dans ce sens.

(Cabinet du Ministre. — Secrétariat général.)

176

M. Lucet, Directeur politique au Département,
à M. Jules Moch, Chef de la Délégation française à la Conférence du désarmement.

L. *Paris, 20 avril 1960.*

Monsieur le Président,

Au cours de l'entretien chez M. Joxe le 18 avril, vous avez bien voulu nous demander de vous indiquer si la relation à établir entre le plafond des effectifs et le montant des armements devait être calculé sur un chiffre théorique de 750.000 hommes ou d'un million.

Comme M. Couve de Murville vous le faisait savoir dans sa lettre du 28 mars [1], il semble que si cette question devait être soulevée, la position à adopter serait celle que vous mentionniez en premier lieu : refuser toute fixation actuelle des effectifs arguant des opérations d'Algérie.

Ceci dit et sous cette réserve capitale, le chiffre à retenir pour les commodités du calcul est bien 750.000. L'État-major que j'ai consulté considère donc que le pourcentage des armements qui restent autorisés peut être établi en relation directe avec ce chiffre et sur les bases indiquées par les experts.

Il est bien entendu encore une fois que dans les circonstances actuelles, de tels calculs demeurent tout à fait théoriques puisqu'à la différence de la troisième solution que vous proposez, le chiffre global des effectifs ne peut être précisé qu'à la date que décidera le gouvernement.

Je pense que ceci répond à la première question que vous nous avez posée.

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 135.

Quant à la seconde, concernant le montant des stocks d'uranium enrichi ou de plutonium que peuvent détenir les États-Unis, nous avons demandé au Commissariat de l'énergie atomique de nous fournir à tout le moins quelques estimations approximatives.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, les assurances de mon respectueux dévouement.

(Désarmement DT/1.)

177

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1501, 1502. Réservé. *Tunis, 21 avril 1960.*

(*Reçu :* 4 h. 35.)

J'ai effectué cet après-midi auprès du Dr Mokkadem la démarche prescrite par votre télégramme n° 1471 (1). J'ai marqué le caractère pour le moins regrettable de la motion adoptée par l'Assemblée nationale tunisienne le 16 avril en soulignant qu'elle était fondée sur une affirmation absolument contraire à la vérité. J'ai rappelé à cet égard les communications faites par le gouvernement français au gouvernement tunisien. J'ai confirmé qu'il n'avait été question que d'éventuelles « ripostes » à des attaques déclenchées à partir du territoire tunisien contre le territoire algérien, ripostes qui constituaient l'exercice du « droit naturel de légitime défense ». J'ai jugé préférable de ne pas mentionner à cet égard l'article 51 de la charte des Nations Unies (2), en raison des implications qu'il comporte et de l'interprétation que nos interlocuteurs auraient pu, dans le contexte actuel, donner à ma démarche.

(1) La multiplication des incidents à la frontière algéro-tunisienne avait conduit le gouvernement français à protester (voir ci-dessus le n° 166, et note). Dans un discours prononcé le 15 avril à Nabeul (Sur ce discours, se reporter au télégramme n° 1472 du même jour, non reproduit), le président Bourguiba déclarait que Paris, dans des notes officielles, avait fait allusion à un éventuel exercice du « droit de suite ». Le 16 avril, l'Assemblée nationale tunisienne adoptait une motion par laquelle, « après examen des intentions des responsables français contre la République tunisienne en vertu d'un prétendu droit de suite », elle exprimait sa solidarité avec Bourguiba « pour défendre son sol contre toute attaque » (Télégramme n° 1478 du 17 avril, non retenu). Par télégramme n° 1471 du 17 avril, non reproduit, le Département chargeait son représentant à Tunis d'une démarche dont les termes sont ici reproduits, et qui faisait notamment référence à l'article 51 de la charte de l'O.N.U. pour justifier l'exercice du « droit naturel de légitime défense ».

(2) Article aux termes duquel aucune disposition de la Charte ne portait atteinte au droit naturel de légitime défense, au cas où un membre des Nations Unies serait l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité eût pris les mesures nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Les mesures prises par les membres de l'O.N.U. dans l'exercice de ce droit de légitime défense n'affectaient pas le droit et le devoir du Conseil d'agir en vue de la paix.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si je dois à l'occasion d'une prochaine conversation me référer expressément à cet article.

Le secrétaire d'État a tenté de justifier la motion de l'Assemblée tunisienne en marquant que des interventions de « personnalités plus ou moins autorisées » ainsi que des commentaires de presse en France avaient créé en Tunisie un climat de grande inquiétude. Il n'a pas contesté cependant que les communications officielles du gouvernement français n'avaient jamais fait état d'un « droit de suite ».

En conclusion, M. Mokkadem m'a dit que, comme M. Ladgham et lui-même l'avaient déclaré lors de nos précédents entretiens, son gouvernement estimait que, si préoccupante fût-elle, la situation dans son ensemble à la frontière ne lui paraissait pas, en ce moment, plus grave qu'elle ne l'avait été dans le passé.

(Collection des télégrammes.)

178

M. Jules Moch, Chef de la Délégation française à la Conférence du désarmement,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 494 à 499 (1). *Genève, 21 avril 1960.*

(*Reçu :* 22 h.)

M. Ormsby-Gore ayant exprimé le désir de m'entretenir en tête-à-tête, a déjeuné aux Ormeaux (2) aujourd'hui 21 avril. Ses déclarations se résument ainsi :

1. Les Américains nous ont mis pratiquement dans une mauvaise situation. D'abord, en amputant pratiquement les conceptions occidentales de la troisième étape, seule efficace, ensuite en insistant à chaque séance sur des mesures concrètes empruntées aux deux seules premières étapes, dont l'insuffisance est évidente lorsqu'elles sont exposées isolément. Ils n'ont jamais mentionné le problème des bases ni celui des fusées. il est évident que les Soviétiques ne peuvent envisager de désarmement nucléaire que s'il comporte des clauses en ces domaines. Pour

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 348-353), Londres (n°s 341-346), Moscou (n°s 149-154), Ottawa (n°s 339-344), Rome (n°s 339-344), Bonn (n°s 339-344).

(2) La villa des Ormeaux, aux environs de Genève, résidence du représentant permanent de la France auprès de l'office européen des Nations Unies et des organisations internationales établies dans la cité helvétique. Jules Moch s'y était installé.

toutes ces raisons, l'Est vient de marquer des points, notamment par l'habile discours de M. Zorine ce matin [1].

2. Il n'y a rien à espérer ni de l'administration américaine ni du délégué à Genève.

L'administration américaine actuelle est définitivement paralysée jusqu'aux élections de novembre. Elle l'est après s'être presque systématiquement abstenue d'agir. C'est un fait curieux, selon M. Ormsby-Gore, que le pays le plus riche et le plus puissant du monde soit à ce point atteint de « volonté pessimiste ».

Il ne faut rien attendre non plus de M. Eaton. Quelles que soient ses qualités d'homme privé, c'est un interlocuteur indécis, fluctuant, soutenant d'un jour à l'autre des positions opposées, se mettant aisément en colère en perdant le contrôle de lui-même et qui ne tentera nullement d'influencer le secrétariat d'État en vue d'initiatives raisonnables.

3. Mais il est impossible actuellement aux autres Occidentaux de se séparer des Américains. On eût pu le concevoir avant les concessions faites hier lors de l'établissement de l'avant-projet de déclaration de principe. Mais nous sommes aujourd'hui en présence moins d'une intransigeance absolue que d'une méconnaissance de notre véritable intérêt. Au moment où le président de la République française est en Amérique et à la veille de la Conférence au sommet, une rupture apparente entre Occidentaux ferait le plus mauvais effet.

Nous devons accepter le projet de déclaration de principe tel qu'il sortira de Washington. De même en ce qui concerne le projet de mesures immédiates : M. Ormsby-Gore souhaite son dépôt aussi éloigné que possible dans le temps de celui de la déclaration de principe, mais estime nécessaire de l'accepter après que nous nous soyions efforcés de l'améliorer.

4. M. Ormsby-Gore avait eu la veille un long entretien particulier avec M. Zorine et son principal adjoint, M. Rochtchine. Il a trouvé M. Zorine fort peu disposé à faire des concessions. M. Zorine n'admet rien du plan occidental. Il n'acceptera pas la cessation de production des matières fissiles et le début de reconversion si n'est pas en même temps réglée la question des véhicules de l'arme nucléaire, en y comprenant les bases sur sol étranger, qu'il assimile à des véhicules, puisque réduisant la distance de transport et permettant l'utilisation d'engins plus faibles.

Sur cette question de bases, il accepterait une progression consistant à évacuer dans une première étape certaines d'entre elles et dans une suivante les autres.

5. M. Ormsby-Gore m'a en outre parlé de l'abandon par la Grande-Bretagne de la politique du *deterrent*, matérialisée par la renonciation à

[1] Dans un discours prononcé à la séance du 20 avril, M. Zorine avait critiqué le plan occidental du 16 mars (Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 119), qui visait à instituer un contrôle des armements plutôt qu'un désarmement réel. Par ailleurs, la réduction des effectifs militaires dégagerait une certaine quantité d'armements classiques, qu'il serait nécessaire de détruire. Il rappelait enfin que l.U.R.S.S. avait décidé en janvier de démobiliser 1.200.000 hommes dans un délai de dix-huit mois.

construire la fusée et par le désir qu'il a toujours eu, — et que M. Sandys partage actuellement — d'entreprendre une collaboration aérienne avec la France, notamment dans le domaine des avions de ligne supersoniques.

(Désarmement DT/1.)

179

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES [1]

(Service de coopération économique)

Propositions de la Commission de la Communauté économique européenne en matière de politique agricole

N. n° 151/CE. *Paris, 21 avril 1960.*

Les propositions de la Commission de la Communauté économique européenne en matière de politique agricole [2], dont le Ministre trouvera une analyse dans la note ci-jointe [3], appellent les observations suivantes :

1. Un rapprochement progressif des prix pratiqués sur les marchés des États membres est généralement prévu pendant la période préparatoire de six ans. Dans le cas des céréales, où les écarts sont les plus importants, cette disposition soulève un problème délicat. Compte tenu de la répugnance des pays à prix élevés (l'Allemagne en l'occurrence) à en abaisser le niveau, il est à craindre que les prix ne s'établissent pas au-dessus de la moyenne arithmétique et qu'un relèvement important ne soit donc imposé aux prix français. Il en découlerait :

— une incitation à une production accrue sans garantie d'écoulement,

— un accroissement du prix du blé, avec toutes les répercussions qu'un tel renchérissement peut entraîner sur les prix industriels et, par voie de conséquence, sur nos exportations;

[1] Rédigée à l'intention du Ministre par M. Yves Delahaye, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques.

[2] Dites propositions Mansholt du nom du commissaire européen pour les questions agricoles. La Commission présentait ces propositions, qui constituaient un rapport de deux cent cinquante pages, en novembre 1959 (l'*Année politique 1959,* p. 550) au Comité économique et social. Elles étaient revues par la Commission dans le courant de l'année 1960 avant d'être soumises à l'examen des Six (Référence : VI/Com (60) 105 du 30 juin 1960).

[3] Non retenue.

2. Les propositions de la Commission semblent s'inspirer, en ce qui concerne le commerce avec les pays tiers, d'un protectionnisme peut-être excessif. Elles mettent davantage l'accent sur la défense du marché intérieur et le développement des exportations que sur le respect des courants d'échanges traditionnels. On peut donc craindre que les mécanismes prévus par la Commission (prélèvements à l'importation, interventions sur le plan quantitatif, ristournes aux réexportations de produits fabriqués) ne soient utilisés dans un sens plutôt restrictif.

Une telle orientation provoquerait des réactions tant aux États-Unis et au Canada que chez ceux de nos partenaires qui souhaitent voir la Communauté s'engager sur la voie du libéralisme économique. Le mémorandum du ministère de l'Agriculture des États-Unis (communication de notre ambassade à Washington du 15 avril)[1] constitue à cet égard un premier indice.

3. Les propositions de la Commission poseront des problèmes devant le G.A.T.T. Les droits sur la plupart des produits sont en effet consolidés. Or, le prélèvement compensateur envisagé par la Commission, et qui s'établirait par référence à un cours mondial variable, est essentiellement conjoncturel et n'est par conséquent pas consolidable. Nous serons donc amenés à négocier, en prévision de l'établissement des organisations de marché, la déconsolidation d'un certain nombre de droits.

4. Dans le jugement que nous porterons sur ces propositions, il conviendra de tenir compte des positions de nos partenaires. Or, dans l'ensemble, celles-ci ne sont pas favorables. En Allemagne, le projet réunit contre lui à la fois les agriculteurs, inquiets des conséquences du rapprochement des prix, et les industriels, qui envisagent avec appréhension les répercussions d'un protectionnisme agricole européen sur les exportations allemandes de produits fabriqués. En Belgique, et surtout aux Pays-Bas, des difficultés sont à attendre d'un système qui risque de modifier trop radicalement les courants commerciaux traditionnels. Enfin, l'adaptation de l'agriculture italienne aux organisations de marché posera également des problèmes.

Sous réserve de ces critiques, le projet de la Commission paraît pouvoir être pris comme base de discussion. Il tient compte de nos intérêts dans la mesure où il assure, à l'issue de la période préparatoire, un débouché préférentiel à nos produits agricoles, et notamment céréaliers, sur les marchés de nos partenaires. Les organisations de marché envisagées limiteront les effets de la concurrence dans les domaines où celle-ci pourrait être sensible (lait, œufs et volailles, vins). Enfin, le caractère progressif du régime répond à notre souci de ne pas imposer à l'économie agricole de notre pays une réforme qui ne serait plus salutaire si elle était trop brutale.

[1] Allusion au télégramme n°s 2115-2120, non reproduit, qui faisait état de la teneur d'un document « secret » du ministère américain de l'Agriculture, consacré à l'examen des incidences de la politique agricole du Marché commun sur les exportations des États-Unis, teneur révélée par le *Wall Street Journal*. Il s'agissait d'un véritable réquisitoire contre la protectionnisme agricole du Marché commun.

Ce n'est évidemment que dans son exécution (notamment lors de l'établissement du niveau des prix) qu'il sera possible d'infléchir la politique agricole commune dans un sens ou dans l'autre. Il serait toutefois souhaitable que, dès l'examen des propositions de la Commission par le Conseil des ministres de la Communauté, nous puissions faire valoir la nécessité de pratiquer une politique qui tienne compte des intérêts légitimes des pays tiers.

(DE-CE 1945-1960, n° 652, f°s 98-101.)

180

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2098 à 2100 [1]. *Rabat, 22 avril 1960.*

(*Reçu :* 24 h. 15.)

Une dépêche de l'agence Maghreb arabe Presse a annoncé dans la soirée du 21 avril que le roi du Maroc avait adressé au président Eisenhower une lettre dans laquelle était évoqué le problème algérien, et a donné un résumé de son texte.

Le Roi rappelle en premier lieu que la promesse d'accorder le droit à l'autodétermination à l'Algérie avait suscité dans le monde un grand optimisme et apporté l'espoir d'un prochain retour à la paix par un règlement pacifique et politique du problème. Mais plus de sept mois se sont écoulés depuis que cette promesse a été annoncée et l'espoir qu'elle avait éveillé a été déçu. Rappelant ensuite la position du Maroc sur l'Algérie, le Souverain souligne la nécessité pour les États-Unis d'intervenir auprès du gouvernement français afin qu'il soit mis rapidement fin à la guerre par la reconnaisance du droit à l'Algérie à l'indépendance. Il demande également au gouvernement américain de mettre fin à l'aide qu'il apporte à la France dans le conflit algérien.

Se félicitant de la décision du Roi d'envoyer sa lettre au président Eisenhower, *Al Alam* associe ce geste à celui du président Bourguiba, et souligne la nécessité de faire pression sur les États-Unis afin qu'ils cessent d'accorder à la France une aide « qui permet à celle-ci de combattre le mouvement de libération en Algérie ».

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger (Bureau d'études) sous le n° 704, ainsi qu'aux postes de Tunis (n°s 1557-1559) et Washington (n°s 5570-5572).

Le quotidien de l'Istiqlal ajoute que le maintien de la présence française en Algérie constitue une menace permanente pour l'indépendance du Maroc, sur lequel la France n'aurait pas abandonné l'espoir de rétablir sa domination [1].

(Collection des télégrammes.)

181

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. nos 1560 à 1571. *Paris, 23 avril 1960.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1458 [2].

Il est clair que le gouvernement tunisien prend prétexte de la publication, par le *Recueil des traités* des Nations Unies, d'un extrait du procès-verbal du 1er mars 1911 pour relancer sa revendication sur Garet el Hamel, qui constitue en quelque sorte le fer de lance de ses visées sahariennes. Nous ne saurions, bien entendu, le suivre dans une telle voie, et la position du gouvernement français, telle qu'elle a été fixée dans les instructions adressées le 24 juin 1959 à M. Gorse [3], dans mon télégramme n° 1595 du 17 juillet 1959 [4] et ma dépêche n° 200 du 23 février 1960 [5], reste inchangée.

[1] Par télégramme n° 2225 du 28 avril, non reproduit, l'ambassadeur indiquait que le message était destiné à influencer le président Eisenhower au moment où il recevait le général de Gaulle (Sur la visite de ce dernier aux États-Unis, voir ci-après le n° 182). Il ne devait parvenir cependant à son destinataire qu'après la fin des conversations : « L'affaire jette un jour assez singulier sur les méthodes diplomatiques marocaines et sur le souci de la publicité qui a inspiré cette démarche ».

[2] Par télégramme nos 1458-1464 du 15 avril, non retenu, le chargé d'affaires relatait une conversation avec M. Ladgham, au cours de laquelle le secrétaire d'État à la Présidence avait indiqué que son gouvernement n'entendait pas pousser pour le moment sa revendication sur le tracé de la frontière entre Bir Romane et Fort-Saint, mais qu'il désirait obtenir satisfaction en ce qui concernait Garet el Hamel (Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 30, note). Le gouvernement tunisien avait pris connaissance du volume n° 300 du *Recueil des traités* publié par l'O.N.U. en 1958, ouvrage comportant, outre le texte de la convention franco-libyenne de 1956, une partie du procès-verbal de l'abornement des frontières en date du 1er mars 1911 (aux pages 275-278) : or, ce document avait été établi à la suite de la convention du 19 mai 1910, passée entre la Tunisie et la Porte ottomane. Pour M. Ladgham, le gouvernement français n'aurait pas dû transmettre ce procès-verbal à l'O.N.U. sans avoir obtenu auparavant le consentement de Tunis puisqu'il intéressait la frontière tuniso-libyenne; et, de plus, une partie seulement du procès-verbal avait été reproduite. Ou bien le gouvernement français conclurait avec la Tunisie un accord à l'amiable en acceptant d'exécuter la convention de 1910, ou bien, dans la négative, le gouvernement tunisien ferait connaître publiquement sa thèse et engagerait le cas échéant une procédure devant les instances internationales.

[3] Instructions reproduites dans *D.D.F.*, 1959-I, n° 372.

[4] Document non retenu.

[5] Document non retrouvé.

1. Le gouvernement tunisien n'est pas fondé à se plaindre de la communication aux Nation Unies de l'extrait du procès-verbal de 1911. Il s'agit d'une pièce dépourvue de caractère secret, que nous avons jointe à titre de document d'information et de référence au texte de l'« échange de lettres constituant un accord de délimitation de la frontière franco-libyenne, entre le gouvernement français et le gouvernement libyen » signé à Tripoli le 26 décembre 1956. Le document « B » joint à cet échange de lettres et relatif à la « définition du tracé de la frontière entre Ghadamès (Garet Hamel) et Ghat (parallèle de la grande mosquée) », se réfère, pour désigner le point initial de cette frontière, à la « borne située sur Garet Hamel, à environ 14 kilomètres au sud-ouest de Ghadamès et désignée par le n° 233 dans le procès-verbal d'abornement de la frontière franco-turque en 1911 ».

La définition géographique de l'emplacement de cette borne n° 233 figurant dans ce procès-verbal qui a été signé le 1er mars 1911 à Ghadamès par les commissaires de la Sublime Porte et les commissaires de la Tunisie, en application de la convention du 19 mai 1910 entre l'Empire ottoman et la Tunisie, il était normal que la France et la Libye s'y réfèrent au moment où, en 1956, elles étaient convenues de déterminer leur frontière dans cette région. La borne en question marquait en effet, depuis 1911, la limite occidentale de la souveraineté territoriale turque (devenue depuis lors la souveraineté libyenne).

Cela ne signifie pas pour autant que la France se considère comme partie à la convention du 19 mai 1910 qui, bien entendu, ne lie que la Tunisie et la Turquie (et donc la Libye comme État successeur).

Quant à l'expression « procès-verbal d'abornement de la frontière franco-turque en 1911 », utilisée dans la communication aux Nations Unies, elle n'a rien de répréhensible, puisque le terme « franco-turque » qualifie la frontière (délimitant les souverainetés française et turque) et non le procès-verbal (entre la Tunisie et la Turquie).

2. Si la convention tuniso-turque du 19 mai 1910 a ainsi fixé la limite occidentale de la souveraineté turque dans la région de Ghadamès, elle n'a pas pu avoir pour effet de placer sous la souveraineté de la Tunisie les territoires situés à l'ouest de la ligne frontière. Sans contestation possible, c'est la France qui, à cette époque et depuis de longues années, exerçait effectivement la souveraineté territoriale à l'ouest de cette ligne, et c'est elle qui a continué à l'exercer depuis lors, soit depuis cinquante ans. Qu'il s'agisse de la police générale de cette région, de la surveillance de la transhumance, du contrôle de la sécurité, du forage et de l'entretien des points d'eau, de l'ouverture et du maintien en état des pistes, c'est la souveraineté française qui s'est seule exercée effectivement sans qu'à aucun moment, la souveraineté tunisienne ne se manifeste de façon quelconque.

3. Cette souveraineté française n'a d'ailleurs jamais été contestée sur le plan international et elle a été expressément reconnue par la Libye

dans la convention de bon voisinage signée avec la France le 10 août 1955 (articles 2 et 3) (1).

4. Enfin, le tracé de la frontière algéro-tunisienne dans cette région a été évoqué par les conventions du 3 juin 1955 entre la France et la Tunisie (2) et n'a fait l'objet, tant à cette date que lors de la reconnaissance de l'indépendance de la Tunisie en 1956, d'aucune contestation.

C'est en vous inspirant des arguments et considérations qui précèdent que vous pourrez, dans les conditions qui vous paraîtront opportunes, répondre à la démarche de M. Ladgham. Vous indiquerez que le gouvernement français n'entend pas modifier sa position bien connue sur le problème de la fontière. Vous ajouterez que si les autorités tunisiennes avaient des motifs de redouter des incursions venant de Libye dans cette région, nous serions prêts, le cas échéant, à renforcer la surveillance que nous y exerçons. Vous rappellerez enfin qu'à de nombreuses reprises, nous avons proposé à la Tunisie une coopération pour la mise en valeur des ressources sahariennes et que c'est dans cette voie plutôt que dans la vaine poursuite d'une revendication territoriale que l'intérêt de la Tunisie pourrait, à notre avis, être le mieux servi.

(Collection des télégrammes.)

182

Entretiens De Gaulle-Eisenhower aux États-Unis (22-25 avril) (3)

I

Entretien du général de Gaulle et du président Eisenhower à la Maison blanche, le 22 avril 1960 à 16 h.

C.R. Secret.

Le président Eisenhower remet au général de Gaulle un document préparé par ses services et résumant tous les facteurs techniques du *deterrent* américain depuis le B 47 jusqu'aux plus récentes fusées. Il ajoute que le général de Gaulle est probablement déjà au courant de ces divers aspects, mais que le document peut peut-être l'intéresser néanmoins.

(1) Sur ces accords (dont le texte est reproduit par la Documentation française, *Notes et études documentaires*, n° 2251, 17 janvier 1957), voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 104.

(2) Sur ces conventions, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 316.

(3) Dans le cadre de son voyage en Amérique du Nord, du 18 avril au 4 mai (voir ci-dessus p. 498, note), le général de Gaulle devait être successivement reçu à Washington (du 22 au 25 avril), New York (26 avril), San Francisco (27 avril) et La Nouvelle-Orléans (28-29 avril). Pour des commentaires sur le voyage, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 449.

Le général de Gaulle l'en remercie.

Le président Eisenhower évoque alors les conversations tripartites de Paris [1], pendant lesquelles des méthodes avaient été envisagées en vue d'améliorer les consultations tripartites. D'après ses informations, les choses vont mieux depuis lors; chacun des trois gouvernements se rend mieux compte de ce que pensent et font les deux autres. Est-ce aussi l'avis du général de Gaulle ? Le général de Gaulle répond par l'affirmative et le président Eisenhower précise qu'il ne s'agit pas de monter un mécanisme lourd, mais d'obtenir des résultats.

Le président Eisenhower parcourt alors un « papier pour penser », présentant un ensemble d'idées concernant la Conférence au sommet et les buts à atteindre. Ces buts sont en gros les suivants :

1. Un progrès, si modeste soit-il, vers un désarmement pratique contrôlé;
2. Dissuader le bloc communiste d'une action contre Berlin et préparer les voies à une solution acceptable à long terme;
3. Renforcement de la confiance et de la cohésion de l'alliance occidentale;
4. Clarification de notre attitude vis-à-vis du bloc communiste pendant la période d'un dégel apparent.

Sous chacune de ces rubriques, sont énumérés quelques thèmes de manœuvres et quelques suggestions.

Le président Eisenhower suggère que le général de Gaulle conserve ce papier, l'annote à sa guise et le lui rapporte dimanche pour que l'on puisse en reparler.

Le président Eisenhower passe alors aux questions de procédure concernant la Conférence au sommet. À la suite du message qu'il a envoyé au général de Gaulle et à M. Macmillan [2], il a reçu des réponses qui lui laissent penser qu'il y a accord entre les Trois. Il suggère donc qu'en sa qualité de chef de l'État hôte, le général de Gaulle écrive à M. Khrouchtchev pour lui exposer les vues des Occidentaux. Il lui remet à cet égard un mémorandum retraçant les idées qui semblent communes aux Occidentaux.

Le général de Gaulle exprime son accord.

Marquant clairement qu'il aborde un sujet qu'il considère comme n'étant pas de son ressort, *le président Eisenhower* signale qu'il a reçu récemment de nombreux messages émanant de gouvernements africains et lui demandant d'entretenir le général de Gaulle de divers sujets. Il a fait savoir à ces divers gouvernements que ce n'était pas l'affaire des États-Unis. Mais il croit de son devoir de signaler l'existence de ces messages au général de Gaulle. Neuf pays se sont groupés et ont chargé le président Tubman d'en envoyer un. Un autre message lui est parvenu de M. Bourguiba. Le plus violent, comme il fallait s'y attendre, lui est parvenu de Guinée. Tous disent que le général de Gaulle a changé de politique depuis le 16 septembre.

Le président Eisenhower a répondu que tel n'était pas son avis, que le général de Gaulle avait utilisé à Constantine des expressions différentes [3], mais que le sens de sa politique était le même.

Ces mêmes messages indiquaient que l'Afrique s'écartait de l'Occident en raison des efforts déployés par la « politique coloniale » tenant à maintenir en état de sujétion l'Algérie; ainsi seraient mises en péril les bonnes dispositions de l'Afrique pour l'Occident.

Tel étant le ton général de ces messages, le président Eisenhower rappelle que, dès le lendemain du 16 septembre [4], il avait dit publiquement que la politique définie par le général de Gaulle avait son appui. Si, comme il le pense, le général de Gaulle peut lui confirmer que la politique définie le 16 septembre reste la sienne, il serait heureux de pouvoir confirmer publiquement l'appui qu'il apporte à cette politique.

(1) Qui avaient eu lieu en décembre 1959 à l'occasion de la Conférence occidentale au sommet : *D.D.F.*, 1959-II, n°s 295, 299, 302.

(2) Document non retenu.

(3) Allusion aux paroles prononcées par le Général lors de la « tournée des popotes », qui l'avait amené notamment dans le Nord-Constantinois : voir ci-dessus le n° 125 (note).

(4) Sur la déclaration du Général du 16 septembre 1959, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

Le général de Gaulle répond aussitôt qu'en effet, sa politique n'a pas changé. Il faut que l'Algérie puisse voter librement et pour cela que les combats cessent. Il a fait une proposition de cessez-le-feu, mais le F.L.N. a insisté pour des conversations préalables en vue de déterminer l'avenir politique de l'Algérie. Ceci voudrait dire que le F.L.N. et non le peuple algérien « serait l'Algérie ».

La déclaration du 16 septembre prévoyait trois possibilités, dont l'indépendance, c'est-à-dire la sécession. Si le vote était dans ce dernier sens, la sécession même serait acceptée. Ceci a été dit publiquement et formellement le 16 septembre.

Depuis lors, en novembre [1] et en janvier [2], le général de Gaulle a invité publiquement le F.L.N. à envoyer des représentants à Paris en vue d'un cessez-le-feu, qui serait suivi d'une table ronde groupant les représentants de toutes les tendances algériennes en vue de préparer le référendum.

Tout ceci a été refusé. Le général de Gaulle a rendu visite aux troupes en Algérie. Il leur a dit que faute de cessez-le-feu, l'armée devait continuer son effort de pacification.

Le président Eisenhower exprime sa satisfaction et déclare qu'il trouvera une occasion de redire publiquement l'appui qu'il apporte à la politique du général de Gaulle vis-à-vis de l'Algérie.

Il passe à un autre point : les expériences atomiques au Sahara [3]. Les messages précités (et dont l'un provient de la Nigéria) dénoncent les dangers que ces expériences font courir à l'Afrique. Il a répondu que cette affaire ne le concernait pas, mais qu'il signalerait en toute amitié au général de Gaulle qu'une certaine émotion régnait à ce sujet.

Le général de Gaulle en prend note et rappelle à cette occasion qu'après les territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo qui sont devenus indépendants, d'autres États, ceux-là membres de la Communauté, ont négocié et obtenu leur indépendance. C'est déjà le cas du Mali et de Madagascar [4]. Il faut s'attendre à ce que, d'ici un an ou deux, les États de la Communauté soient devenus indépendants avec des accords d'aide et de coopération avec la France. Le cas de l'Algérie est différent : ce n'est pas un État; il faut donc un référendum. Les insurgés, eux, veulent que l'État algérien futur procède de leur seule force, ce qui n'est pas sans précédent en Afrique, mais ce qui n'est pas démocratique.

Aussi bien, tous ces gouvernements africains ont-ils des difficultés intérieures et cherchent-ils des prétextes à l'extérieur pour calmer leurs populations, comme Fidel Castro le fait à Cuba à l'encontre des États-Unis.

Le président Eisenhower est parfaitement d'accord. Il signale en riant qu'un magazine sud-américain a publié côte à côte, sans légende, deux dessins : l'un le représentant lui-même dans une attitude méditative, l'autre représentant Fidel Castro la barbe et les bras levés jusqu'au ciel et vitupérant.

Le général de Gaulle indique qu'il a parlé de l'Afrique à Khrouchtchev [5]. Celui-ci a demandé s'il pourrait être utile à quelque chose dans l'affaire algérienne en s'entremettant entre les deux parties. Le général de Gaulle a répondu par la négative. M. Khrouchtchev a ajouté alors qu'il souhaitait que la France demeure en Algérie, sans quoi les États-Unis y prendraient pied, ce qui serait une source de difficultés.

Le président Eisenhower, avec un sourire, signale que les États-Unis ont déjà suffisamment d'ennuis pour ne pas vouloir se charger de l'Algérie. Il ajoute que cette attitude de Khrouchtchev est bien dans la ligne d'un effort constant tendant à diviser les Alliés. C'est peut-être une des raisons majeures de ses voyages. Khrouchtchev lui a dit, pendant sa visite aux États-Unis, qu'il admirait le peuple américain, se méfiait des Français et des

[1] Le 10 novembre 1959, lors d'une conférence de presse : *D.D.F.*, 1959-II, n° 225 (note).

[2] Le 29 janvier 1960, à l'issue de la « semaine des barricades ». Le texte en est reproduit dans l'*Année politique 1960*, p. 637-639.

[3] Sur ce problème, et ses répercussions, voir ci-dessus les n°s 11, 29, 31, 33, 36, 53, 68, 69, 70, 72, 73, 77, 86, 114, 130, 138, 143.

[4] Voir ci-dessus le n° 154 (et note).

[5] Lors de la visite de ce dernier en France : voir ci-dessus le n° 146.

Anglais et craignait les Allemands. En permutant les pays en cause, il dit la même chose à M. Macmillan ou au général de Gaulle. Ceci est transparent. Mais peut-être M. Khrouchtchev s'imagine-t-il qu'il y a suffisamment de gens crédules de par le monde. Peut-être aussi, compte tenu des luttes historiques entre la France et l'Allemagne, pensait-il que ses paroles tomberaient en France sur un sol fertile.

Le général de Gaulle répond qu'il y a, en France comme en Russie, des souvenirs des deux guerres mais que, malgré cela, M. Khrouchtchev n'a guère trouvé d'écho.

Sur l'Allemagne, le général de Gaulle a dit catégoriquement à M. Khrouchtchev que ce pays ne devait pas quitter l'Occident, qu'il devait être traité en conséquence, et que cette présence de l'Allemagne dans l'Occident était nécessaire en vue d'éviter une rupture de l'équilibre de l'Europe. M. Khrouchtchev ayant marqué son désir de voir tout le monde traiter avec la D.D.R., faute de quoi la Russie traiterait seule, et le général de Gaulle ayant franchement indiqué que ceci ne serait pas admis, la réaction de M. Khrouchtchev a paru modérée. Il a signalé qu'il poserait la question au sommet, et qu'un accord devrait intervenir dans les deux ans, pendant lesquels une solution intérimaire pourrait être trouvée.

Le président Eisenhower ayant demandé si M. Khrouchtchev avait mentionné la frontière de l'Oder-Neisse (question soulevée par lui une fois avec le Président), *le général de Gaulle* répond qu'il n'a pas à proprement parler posé la question, mais a simplement rappelé ce que lui-même avait dit à ce sujet, à savoir que cette ligne ne paraissait pas devoir être remise en discussion.

Le président Eisenhower développe alors le thème suivant : si l'Allemagne de l'Ouest pouvait être convaincue de reconnaître la Pologne, c'est-à-dire les frontières de ce pays, et d'engager des relations commerciales et autres avec lui, ceci pourrait répondre à certaines préoccupations de M. Khrouchtchev concernant Berlin. Les Polonais le poussent en effet à obtenir des garanties occidentales pour leurs frontières. Le vice-Premier ministre de Pologne l'a dit lui-même tout récemment au président Eisenhower. La garantie soviétique de la frontière est bien quelque chose à leurs yeux, mais une garantie occidentale complémentaire serait mieux encore. Cette idée pourrait peut-être permettre d'obtenir certains résultats.

Le général de Gaulle ayant confirmé que l'on ne reviendrait pas sur cette frontière, puisque les Polonais chassés de la Pologne de l'Est s'étaient installés dans les territoires est-allemands, que les Prussiens avaient évacué ces territoires et qu'on ne les y ramènerait pas, *le président Eisenhower* rappelle toutefois qu'à son passage par Bonn, les gens qui l'acclamaient lui demandaient le retour des provinces perdues. L'idée demeure vivante, d'où les craintes des Polonais et de M. Khrouchtchev. Si l'Allemagne pouvait donner un accord tacite à ce qui est une réalité, et que l'Ouest avalise cet accord, cela pourrait être un élément de solution qui, bien entendu, devrait comporter des contreparties.

Le général de Gaulle estime que les Allemands raisonnables ne croient pas au retour des provinces de l'Est. Le Chancelier lui-même semble être de cet avis. Mais les réfugiés maintiennent leur pression; et surtout, les élections devant avoir lieu l'année prochaine empêchent le Chancelier de faire toute déclaration susceptible de lui aliéner des suffrages.

Il faut également tenir compte des sentiments de l'Europe occidentale, de la France en particulier. Celle-ci accepte que l'Allemagne de l'Ouest fasse partie de l'Occident; elle est d'accord pour que cette Allemagne soit ménagée, en particulier au sujet de Berlin. Mais elle n'entend pas que l'Allemagne redevienne trop forte. Elle n'est donc pas pressée de voir s'opérer une réunification qui pourrait pousser les Allemands au-delà de l'Oder-Neisse, puis vers l'Autriche ou les Sudètes.

Le président Eisenhower manifeste son accord. L'Allemagne devrait comprendre que l'Occident, de même qu'il ne fera pas la guerre pour libérer les peuples opprimés de l'Est (Pologne, États baltes, etc...), de même il ne la fera pas pour permettre à l'Allemagne de récupérer les provinces orientales. Il est quelque peu dérisoire que l'Allemagne ne

reconnaisse pas un état de fait qui ne peut être modifié que par une guerre que l'on ne fera pas.

Le général de Gaulle ajoute que la question n'intéresse pas tant le gouvernement communiste polonais que le pays tout entier. Le cardinal Wyszynski, notamment, en est convaincu. C'est pourquoi M. Khrouchtchev renchérit toujours sur le danger allemand, en vue de conserver les Polonais de son côté.

Après avoir réglé diverses questions pratiques concernant la journée de dimanche, *le président Eisenhower* mentionne la question des expériences nucléaires atmosphériques. Les preuves se font de plus en plus concluantes que des expériences vieilles de huit ou neuf ans donnent encore certaines retombées. Pour sa part, il n'a rien à dire contre notre décision de faire des expériences. Mais, étant donné l'incertitude qui régnera pendant encore trois ou quatre générations sur les effets physiologiques des expériences déjà faites, il se permet une suggestion : la France pourrait-elle faire ses prochaines expériences sous terre ?

Le général de Gaulle répond, en principe, par l'affirmative, en ajoutant que la contribution française à la pollution de l'atmosphère est infiniment faible, mais qu'en tout état de cause, le gouvernement français est en train de rechercher des régions favorables, notamment en Corse où existent nombre de cavernes.

C'est, indique *le président Eisenhower*, ce que M. McCone lui a signalé à son retour de France. Il espère que des cavernes seront trouvées. En ce qui les concerne, les États-Unis s'emploient à creuser, pour le cas où un accord sur l'arrêt des expériences ne serait pas réalisé à Genève, un puits très profond, qui communiquera avec un long tunnel.

En réponse à une question du général de Gaulle, le président Eisenhower précise que les expériences souterraines déjà faites étaient de très petite puissance (inférieures à 10 kg-tonne). Pour le moment, on procède à des expériences en laboratoire qui n'entraînent ni radiations ni retombées.

Revenant à l'état d'esprit de M. Khrouchtchev, le président Eisenhower et le général de Gaulle sont d'accord pour estimer que ses dispositions sont actuellement assez modérées, que l'atmosphère n'est pas à un ultimatum, comme il apparaît par le délai de deux ans mentionné par lui. *Le général de Gaulle* ajoute qu'il a dit très nettement à M. Khrouchtchev que c'était fort bien de parler constamment de détente, mais que vouloir poser brutalement la question de Berlin était en contradiction avec ce propos : s'il voulait la détente, comme la voulaient les Occidentaux, qu'il le prouve en n'insistant pas sur cette affaire sans isssue.

Le président Eisenhower revient sur l'état d'esprit du chancelier Adenauer. Certes, les élections prochaines ont une grande influence sur sa façon de penser et d'agir. Mais, s'il les gagne, il devra alors fait preuve de plus de flexibilité vis-à-vis de ses amis occidentaux, afin de permettre à ceux-ci d'avoir une attitude plus souple vis-à-vis de l'U.R.S.S.

Le général de Gaulle mentionne que M. Khrouchtchev a fait allusion devant lui à la possibilité pour le chancelier Adenauer, et surtout pour son successeur, de faire un accord avec l'U.R.S.S. Le Général lui avait répondu que l'Occident tout entier ferait peut-être un accord avec lui. Le président Eisenhower n'exclut pas cette éventualité, mais à condition qu'il s'agisse d'un accord conçu sur une solide base morale et non pas résultant de la pression d'une Russie menaçante.

Le général de Gaulle estime que si la Conférence au sommet peut durer une semaine sans qu'une rupture se soit produite, ce sera déjà un succès. Pour le reste, on verra plus tard.

Le président Eisenhower est d'accord et ajoute que, de quelque progrès qu'il puisse s'agir, celui-ci entraînerait une succession de réunions au sommet, peut-être une par an.

Le général de Gaulle pense qu'une diminution de la tension résultera du fait qu'aucune rupture n'apparaîtra publiquement. Et, si l'atmosphère change, M. Khrouchtchev ne pourra plus penser à faire la guerre, car lui-même ne peut aller contre son opinion publique.

L'essentiel est que les trois Occidentaux, sans agressivité, manifestent fermement leur cohésion et ne laissent aucun doute sur leur décision de ne pas reculer sur l'essentiel dans la question allemande. Celle-ci devra d'ailleurs être résolue un jour. *Le président Eisenhower* approuve, en ajoutant que, puisque la question allemande devra bien être résolue un jour, il convient de ne pas dire « jamais », mais de bien montrer que l'on n'accepte pas de changer de position sous la contrainte.

Le général de Gaulle conclut que l'on pourra négocier le jour où la guerre froide sera terminée, le rideau de fer percé de tous côtés, des contacts de toute nature pris, c'est-à-dire quand la bombe sera désamorcée.

L'entretien prend fin à 17 h. 15.

II

Entretien du général de Gaulle et du président Eisenhower à Camp David, le 24 avril 1960 à 15 h.

C.R. Très secret.

Le président Eisenhower et *le général de Gaulle* ont tout d'abord échangé quelques informations sur la façon dont ont été organisés les voyages de M. Khrouchtchev aux États-Unis (1) et en France (2). À ce propos, le président Eisenhower donne quelques indications sur l'organisation de son propre voyage en U.R.S.S., qui sera suivi d'un survol de la Sibérie vers le Japon.

Le président Eisenhower demande ensuite au général de Gaulle s'il a pu parcourir les deux documents qu'il lui avait remis le 22 avril (3). Il évoque tout d'abord le mémorandum sur la procédure des réunions au sommet.

Le général de Gaulle marque son complet accord sur les idées avancées et confirme qu'il écrira dans ce sens à M. Khrouchtchev. Il suggère que, le premier jour, dans la matinée, ait lieu d'abord une réunion d'une heure entre les seuls chefs d'État ou de gouvernement, pour souligner le principe qui est à la base de la réunion au sommet. Après quoi, les ministres des Affaires étrangères seraient introduits pour le reste de la séance. Tous les autres jours aurait lieu, le matin, une réunion avec participation des ministres des Affaires étrangères, les après-midi restant libres pour des conversations bilatérales. Vers la fin de la Conférence, une réunion plénière serait tenue avec présence des ambassadeurs, des principaux experts, etc.

Le président Eisenhower marque son complet accord, étant bien entendu que la date de la séance de clôture prévue ne serait pas annoncée à l'avance. En fait, il devait se rendre à Lisbonne le lundi 23 mai, mais, comme il l'a fait savoir à M. Khrouchtchev, il serait prêt à revenir le mardi, à moins que des obligations constitutionnelles strictes (veto d'une loi, par exemple) ne l'obligent à rentrer. Dans ce cas, le vice-président Nixon pourrait le remplacer et lui-même serait prêt à revenir à Paris s'il le fallait.

Le général de Gaulle est d'accord pour envisager, si cela paraît utile, une prolongation de la Conférence, étant bien entendu que la meilleure solution serait de mettre fin à la Conférence le samedi ou le dimanche.

Après quelques commentaires du président Eisenhower sur les sentiments de M. Khrouchtchev vis-à-vis de M. Nixon, sur les incidents qui avaient marqué la visite de celui-ci en U.R.S.S. (4) et sur la totale confiance que le président Eisenhower accorde au vice-président, *le général de Gaulle* passe au « papier pour penser » sur la Conférence au sommet.

(1) En septembre 1959 : *D.D.F.*, 1959-II, n°s 148, 149 (note), 161, 164, 169.
(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les n°s 146, 148, 151.
(3) Documents non joints au dossier.
(4) Sur cette visite, du 23 au 31 juillet 1959, voir l'*Année politique 1959,* p. 449-453.

Si, comme il est certain, M. Khrouchtchev soulève la question allemande dès le début, il conviendra, estime le général de Gaulle, de lui répondre : pas maintenant ou ce serait un échec. On pourra en reparler plus tard.

Tel est également l'avis du président Eisenhower, qui estime qu'il faudrait d'abord réaliser quelques progrès sur le désarmement en vue de détendre l'atmosphère.

Sur cette question d'atmosphère, le général de Gaulle propose que d'entrée de jeu, les Occidentaux suggèrent à M. Khrouchtchev d'augmenter sensiblement les relations entre l'Est et l'Ouest dans tous les domaines (commercial, économique, culturel, échanges de touristes et d'étudiants), le tout sous contrôle gouvernemental, étant bien entendu que la mise au point de ces propositions serait confiée à des comités après la réunion.

Le président Eisenhower abonde dans ce sens. On pourrait convenir de contingents annuels d'étudiants. Pourquoi, dit-il, ne pas proposer de doubler tous les chiffres correspondant aux échanges actuels et, si M. Khrouchtchev veut surenchérir et propose de les tripler, pourquoi ne pas accepter ? Plus il y aura d'étudiants soviétiques dans les pays occidentaux, moins le gouvernement soviétique pourra trier les qualités marxistes de ceux qu'il enverra, et ce sera tant mieux.

Passant au désarmement, *le président Eisenhower* estime qu'avant d'en venir à des accords sur de véritables mesures de désarmement, il conviendrait de s'entendre sur l'opportunité d'éprouver dans certaines régions la possibilité matérielle de contrôler. Si cette possibilité était reconnue, on en viendrait alors à des démobilisations graduelles et à des mises au rebut d'équipements militaires. Cette suggestion lui est venue à l'esprit à la suite du refus opposé par MM. Khrouchtchev et Boulganine, en 1955, à sa proposition de ciel ouvert. Il s'agirait maintenant de zones à rechercher dans différents secteurs du monde, et pas seulement en Europe centrale (une partie de la Turquie et la Crimée, l'Alaska et une partie de la Sibérie orientale, une région d'Afrique et une autre région soviétique ? etc.).

Le général de Gaulle fait remarquer que la thèse soviétique est que les Occidentaux veulent toujours contrôler et ne veulent pas désarmer. Il estime donc qu'il conviendrait d'offrir aux Russes que le contrôle initial portât, en particulier, sur l'application de certaines interdictions acceptées au préalable. En particulier, puisque c'est là le seul domaine où, semble-t-il, on puisse encore établir un contrôle efficace, il s'agirait d'interdire l'utilisation à des fins nucléaires des divers véhicules actuellement utilisables (fusées, avions stratégiques, sous-marins). Le contrôle, qui devrait évidemment couvrir la terre entière, porterait sur la vérification de la non-installation d'engins nucléaires sur ces véhicules. Cette idée a été avancée par lui devant M. Khrouchtchev, qui a paru l'accepter, ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il en fera de même au sommet.

Après s'être fait confirmer que cette formule s'appliquerait également aux sous-marins, *le président Eisenhower* indique que sa proposition était évidemment plus modeste, mais que, s'il pouvait y avoir une chance de faire accepter par les Russes celle que venait de développer le général de Gaulle, il ne s'y refuserait pas pour sa part. Reste, toutefois, la question de savoir si le contrôle est techniquement possible, ce qui pose de nombreux problèmes, surtout lorsqu'on connaît les Russes et leur tactique dilatoire.

Le général de Gaulle ayant marqué qu'en tout état de cause, toute l'opération se ferait par stades, *le président Eisenhower* propose que soit expressément insérée dans l'accord une clause selon laquelle chaque étape doit être menée à son terme avant que la suivante ne soit entamée, ce qui permettrait de considérer l'accord comme caduc à tout moment en cas de non-exécution. Il estime, en tout cas, que l'on ne peut pas aller au sommet sans chercher à réaliser quelque chose dans le cadre du désarmement.

Le général de Gaulle, après avoir indiqué qu'il n'ignore pas les réticences du président Eisenhower vis-à-vis d'une proposition portant sur l'aide aux pays sous-développés, demande si le Président exclurait complètement une proposition très réduite et spécifique visant une coopération Est-Ouest dans ce domaine. On pourrait imaginer une organisation à quatre qui serait ensuite ouverte à d'autres participants.

Le président Eisenhower répond d'abord que chaque fois que les Nations Unies ont monté une opération d'aide collective (fonds spécial, aide à l'enfance), les Soviets n'ont

apporté aucune contribution. C'est tout juste s'ils ont fourni quelques kilos d'uranium enrichi à l'agence de Vienne. Quelle confiance peut-on avoir dans une participation effective des Russes au genre d'entreprise que le général de Gaulle envisage ?

Le général de Gaulle indique qu'il a parlé de cette idée à M. Khrouchtchev, qu'il a fait allusion à la mise en valeur de la vallée du Nil, ou à la lutte contre la tuberculose aux Indes, etc., et que M. Khrouchtchev n'a pas dit non et s'est même attribué la paternité de la proposition faite autrefois par M. Eisenhower d'affecter à l'aide aux pays sous-développés un pourcentage des économies réalisées sur le désarmement.

Le Président déclare alors qu'il accepterait d'étudier une opération pilote modeste et spécifique avec des pourcentages de contribution clairement établis. D'ailleurs, d'une manière générale, il est prêt à accepter tout ce qui permettrait d'éprouver la bonne foi soviétique.

Passant à la question des fournitures d'armes, le général de Gaulle voit bien les difficultés que présente l'affaire. Il s'en est ouvert à M. Khrouchtchev, qui lui a signalé qu'une conversation du même ordre avait eu lieu à Londres entre lui et M. Selwyn Lloyd. Lorsque ce dernier avait fait état de bruits concernant des livraisons d'armes soviétiques au Yémen, à l'Égypte ou à la Syrie, M. Khrouchtchev avait aussitôt répondu qu'il avait entendu des bruits infiniment plus précis concernant des fournitures à la Turquie, à l'Irak et à l'Iran. Il était d'autre part bien difficile d'imaginer un embargo général sur les armes, qui paraissent [1] être la seule manière d'obtenir un accord éventuel de M. Khrouchtchev.

Le président Eisenhower rappelle d'abord que certains des pays bénéficiaires des fournitures américaines vivaient sous la menace immédiate de pays communistes. C'était le cas du Sud-Vietnam, de la Corée et maintenant de l'Inde. Les États-Unis ne fournissent pas d'armes à des pays qui ne sont pas directement menacés. Ainsi peut s'apprécier la différence d'intention entre les fournitures soviétiques et les fournitures occidentales. Pouvait-on, en Orient, s'engager à n'aider ni Nasser ni Israël ? Pouvait-on refuser de fournir aux pays amis en Afrique assez d'armes pour assurer leur défense intérieure ? Peut-être pourrait-on envisager des accords régionaux de désarmement en Afrique ou en Amérique du Sud. Le président du Chili, M. Alessandri, avait récemment proposé le désarmement total des pays d'Amérique latine et les États-Unis avaient appuyé cette proposition.

Revenant à la question de Berlin, *le général de Gaulle* résume ainsi ce que lui a dit M. Khrouchtchev : « C'est une question qu'il faut régler. Il faut qu'un traité de paix soit signé avec la D.D.R. faisant de Berlin une ville libre ne relevant ni de la D.D.R. ni de la République fédérale et assurée de ses accès. Peut-être n'est-il pas nécessaire de régler le problème tout de suite; on peut attendre deux ans, mais à ce moment, l'U.R.S.S. sera obligée de signer un traité de paix avec la D.D.R. et alors l'occupation militaire de Berlin perdra toute justification. Pour couvrir ces deux ans, un accord intérimaire devrait être conclu en vue de diminuer les raisons de conflits ». À cet égard, la présence de troupes alliées à Berlin ne l'inquiète nullement. Le général de Gaulle avait alors répondu qu'il devrait être bien entendu que l'accord intérimaire n'apporte aucune novation quant aux droits alliés à Berlin et que ce terme de deux ans ne devait pas s'entendre comme un ultimatum. M. Khrouchtchev n'avait pas réagi.

Le président Eisenhower a tenu le même langage à M. Khrouchtchev à Camp David. Il était parvenu à obtenir l'élimination de la notion de délai limite. Khrouchtchev, visiblement, devait obtenir l'accord du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. avant de rendre la nouvelle publique; d'où l'absence de toute mention à cet égard dans le communiqué, mais la promesse — d'ailleurs tenue — faite par M. Khrouchtchev de confirmer quelques jours après l'annonce qu'en ferait le président Eisenhower à sa conférence de presse.

Le président Eisenhower confirme que, si le délai de deux ans doit s'entendre comme un ultimatum, il n'y a rien à faire.

[1] Lire vraisemblablement : qui paraît.

Il demande au général de Gaulle ce qu'il penserait d'une contre-proposition évidemment conçue en termes de propagande, selon laquelle des plébiscites sous contrôle des Nations Unies seraient tenus dans toutes les parties de l'Allemagne : République fédérale, Berlin-Ouest, Berlin-Est et D.D.R. Il estime qu'il faut riposter à la propagande soviétique qui, délaissant les vestiges de la dernière guerre que sont le rapt de la Hongrie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et bien d'autres, ne dénoncent comme « vestiges de la guerre » que la situation allemande.

Tout en marquant qu'il n'y a aucune chance que M. Khrouchtchev accepte une telle proposition, *le général de Gaulle* ne voit pas d'inconvénient à ce qu'elle soit faite.

Après avoir précisé qu'il s'agirait dans son esprit non pas tant d'une proposition précise que d'une façon de harceler M. Khrouchtchev en invoquant constamment le principe de l'autodétermination, *le président Eisenhower* indique que selon toute probabilité, M. Khrouchtchev reprochera aux chefs d'État occidentaux d'être les serviteurs du Dr Adenauer. Celui-ci étant l'allié des États-Unis, le Président entend bien le défendre. Mais après les prochaines élections, qui seront facilitées pour le Chancelier par la fermeté occidentale concernant les droits alliés à Berlin, il conviendra que le Chancelier manifeste un peu plus de souplesse.

La séance est levée à 16 h. 15.

III

Entretien du général de Gaulle avec le président Eisenhower à la Maison blanche, le 25 avril 1960 à 10 h. 30

Étaient présents :

M. Couve de Murville;
M. Alphand;
M. de Courcel;
M. Herter;
M. Houghton;
M. Dillon.

C.R. Très secret.

Le président Eisenhower ouvre la séance en indiquant que le général de Gaulle et lui-même sont complètement d'accord sur la procédure à recommander pour la Conférence au sommet, que le général de Gaulle écrira à ce sujet une lettre à M. Khrouchtchev, et que l'un et l'autre espèrent que la réunion pourra se terminer le dimanche 22 mai.

En ce qui concerne le désarmement, reconnu comme étant le point essentiel de la Conférence, le président Eisenhower observe qu'il y avait à l'origine une certaine différence de point de vue entre le général de Gaulle et lui-même. Le général de Gaulle envisageait une interdiction générale d'emploi à des fins atomiques de tous les véhicules, et l'établissement d'un contrôle sans limitation territoriale destiné à garantir la non-utilisation des véhicules à des fins atomiques. Lui-même préférait, dans un premier temps, établir un système permettant de mettre à l'épreuve dans certaines zones les techniques d'inspection mutuelle.

M. Herter ayant fait observer que la proposition du général de Gaulle se rapprochait de l'idée de ciel ouvert lancée par M. Eisenhower en 1955 et refusée par les Soviets, *le président Eisenhower* indique qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que la proposition du général de Gaulle soit présentée et qu'en cas de refus soviétique, on en revienne à sa propre proposition.

Le général de Gaulle précise alors que sa proposition devrait s'entendre comme comprenant l'établissement d'un comité de travail mettant le projet au point en vue d'une réalisation par étapes, la mise en place d'un contrôle efficace étant évidemment essentielle.

Le président Eisenhower comprend que, au cours d'une conversation avec le général de Gaulle, M. Khrouchtchev a accepté le principe d'une inspection mutuelle des véhicules.

Le général de Gaulle le confirme, en ajoutant que, dans son esprit, cela ne veut pas dire que M. Khrouchtchev manifestera les mêmes dispositions lors de la Conférence au sommet.

M. Herter ayant demandé si la proposition en question ne revenait pas à l'abolition des armes nucléaires, le président Eisenhower répond qu'il ne l'a pas compris ainsi et le général de Gaulle précise qu'il s'agit bien uniquement des véhicules et des bases, mais non du contrôle et de la destruction des stocks nucléaires, contrôle et destruction dont la possibilité pratique est d'ailleurs douteuse.

Le président Eisenhower ayant demandé si M. Khrouchtchev avait parlé des sous-marins, *le général de Gaulle* répond qu'il ne les a pas mentionnés. Toutefois, les termes employés par M. Khrouchtchev étant ceux de bases fixes ou mobiles, ceci incluait évidemment les sous-marins.

Le président Eisenhower confirme qu'il est d'accord pour que cette proposition soit faite, bien qu'il ait peu de confiance dans le résultat.

Le général de Gaulle estime qu'il ne faut pas, ou bien ne rien proposer, ou bien tout proposer à la manière des Russes, ce qui revient au même, mais qu'il faut proposer quelque chose. Ce quelque chose sera peut-être refusé mais, en tout cas, la proposition aura été faite et ceci sera bon du point de vue de l'opinion publique.

Après que le président Eisenhower ait évoqué l'éventualité où, d'ici cinq ans, de très petites bombes nucléaires pourraient être lancées par des fusils, le général de Gaulle conclut qu'à la réunion au sommet, il faudra mettre en avant la nécessité de la détente et, dans ce cas, faire la proposition dont il a été question.

***

Passant aux contacts Est-Ouest, *le président Eisenhower* rappelle l'accord intervenu entre lui et le général de Gaulle, la veille, sur l'idée d'offrir de doubler ou même de tripler, si M. Khrouchtchev le demandait, les échanges de toutes natures. Les États-Unis ne seraient nullement gênés d'accueillir deux ou trois fois plus d'étudiants, comme l'a clairement marqué M. Edgar Hoover en réponse à une demande d'avis que lui avait adressée le Président.

S'agissant des échanges d'étudiants, *M. Herter* marque que ce seraient plutôt les Russes qui s'opposeraient à leur accroissement. N'ont-ils pas accepté seulement un contingent de 23 étudiants alors que les États-Unis en offraient 100 ?

Le général de Gaulle confirme son accord sur ce principe d'accroissement des échanges, quand bien même il devrait ne pas être accepté par les Russes. Il fait, toutefois, une réserve en ce qui concerne le domaine économique où il devrait être bien entendu qu'un doublement des échanges ne porterait pas nécessairement sur chaque catégorie de produits. Nous ne souhaitons pas acheter en Russie plus d'un million de tonnes de pétrole que nous achetons en ce moment.

Le président Eisenhower se rallie aussitôt à cette réserve. La législation américaine impose, en effet, des limites aux possibilités de l'administration. Si, toutefois, la détente marquait des progrès, les États-Unis pourraient réexaminer les conditions de leur commerce avec l'U.R.S.S.

M. Couve de Murville, après avoir indiqué que le développement des échanges porterait surtout sur le domaine culturel, suggère que la Conférence au sommet aboutisse seulement à une déclaration de principe prévoyant la création de comités mettant les choses au point.

Après que *le président Eisenhower* ait marqué qu'il était disposé à envisager l'ensemble du problème dans l'esprit le plus libéral, *M. Herter* exprime la crainte qu'une déclaration de principe dans ce sens n'amène une surenchère généralisée dans les pays du monde libre et l'envoi à Moscou de trop nombreuses missions commerciales.

Le président Eisenhower est d'accord avec la suggestion de M. Couve de Murville et estime que le communiqué final devra être soigneusement rédigé sur ce point.

Après que *le général de Gaulle* ait indiqué que les craintes souvent formulées sont hors de saison dans le domaine culturel compte tenu du très grand nombre d'étudiants étrangers déjà attirés par l'U.R.S.S., M. Couve de Murville signale que l'obstacle majeur au développement des échanges avec l'U.R.S.S. est l'absence de moyens de paiement en U.R.S.S. qui n'a rien à exporter.

M. Dillon évoque les demandes soviétiques de crédits à long terme, lesquels, dans l'esprit du gouvernement américain, doivent surtout être réservés aux pays sous-développés.

Le général de Gaulle rappelle que M. Khrouchtchev mentionne sans arrêt le gigantesque développement de son pays, qui aura des choses à vendre dans l'avenir, ce qui, pour Moscou, justifie des crédits à long terme.

Le président Eisenhower conclut sur ce point en indiquant que, dans le domaine économique, le maximum à offrir au sommet doit être la constitution d'un Comité d'études, alors que, dans le domaine culturel, le plus grand libéralisme peut être pratiqué.

***

À la demande du président Eisenhower, *le général de Gaulle* résume les entretiens qu'il a eus avec M. Khrouchtchev au sujet de Berlin [1]. Celui-ci a fait état de la nécessité d'éteindre le foyer d'incendie qu'était l'Allemagne. Il fallait donc, suivant M. Khrouchtchev, régler aussi bien le problème de la D.D.R. que celui de Berlin. La D.D.R. était un État. Jamais lui-même n'accepterait que cet État passe sous la coupe du Dr Adenauer, non plus que Berlin. Berlin pourrait, d'ailleurs, ne pas appartenir non plus à la D.D.R. Il fallait donc un nouvel accord remplaçant le statut de guerre par un statut de paix. On créerait une ville libre contrôlée par les Nations Unies, démilitarisée et ayant des accès garantis. Le général de Gaulle lui avait répondu que par cette méthode, on n'éteindrait aucun foyer d'incendie; qu'avec une Allemagne coupée en deux, et avec Berlin encore en dehors, toutes les raisons de guerre subsisteraient. La chose était impossible. Pourquoi donc parler de Berlin en même temps que de détente ? Pourquoi ne pas demeurer dans la situation actuelle dont tout le monde pouvait s'accommoder ? M. Khrouchtchev était, alors, devenu moins pressant. Il avait reconnu que l'affaire n'était peut-être pas très urgente et qu'on pouvait attendre deux ans. Mais, alors, il faudrait la régler, quitte à ce que l'U.R.S.S. signe seule un traité avec la D.D.R. mettant ainsi fin au statut d'occupation. En attendant, un accord intérimaire serait conclu qui maintiendrait les troupes alliées à Berlin, ce qui ne gênait nullement l'U.R.S.S. Le général de Gaulle avait nettement répondu que, si deux ans étaient une limite impérative, il ne serait pas d'accord. Que serait, d'autre part, réellement le régime intérimaire ? M. Khrouchtchev n'avait pas répondu.

Quant à un traité séparé, la chose était inacceptable. M. Khrouchtchev ayant fait remarquer qu'il y avait bien eu une paix séparée de l'Occident avec le Japon, sans participation soviétique, le général de Gaulle avait répondu que tous les Japonais étaient d'accord pour que ce traité soit conclu, ce qui n'était pas le cas de tous les Allemands.

Le président Eisenhower suggère que les Occidentaux gardent comme leitmotiv leur principe de l'autodétermination, qu'il s'agisse de Berlin, de l'Allemagne de l'Est ou de

[1] Lors de la venue du leader soviétique en France : voir ci-dessus les n°s 146, 151.

tout autre territoire. À son avis, M. Khrouchtchev devrait avoir recours à toute son acrobatie verbale pour démontrer son droit de disposer de Berlin-Ouest sans recours à l'autodéterminaion.

Le général de Gaulle en est d'accord, tout en rappelant que M. Khrouchtchev n'a aucune chance d'accepter ce thème. Il estime que c'est en restant avant tout dans le cadre de l'idée de détente qu'on empêchera le problème allemand de devenir venimeux.

⁂

Dans le même ordre d'idées, *le général de Gaulle* estime que quelque chose, si limité soit-il, devrait être tenté en vue d'une coopération pour l'aide aux pays sous-développés. Le principe pourrait en être posé et un comité créé à cet égard.

Après avoir rappelé combien il était pessimiste quant à la bonne foi soviétique dans ce domaine, *le président Eisenhower* déclare ne pas avoir d'objection à ce qu'un projet spécifique soit proposé et soumis à l'examen d'un comité.

Le général de Gaulle indique qu'il s'en est entretenu avec M. Khrouchtchev, qui s'est borné à prendre à son compte la proposition faite en 1953 par M. Eisenhower consistant à affecter à l'aide un pourcentage des économies procurées par le désarmement.

Le président Eisenhower rappelle que, jusqu'à présent, alors que les États-Unis ont dépensé en treize ans 52 milliards de dollars en aide à l'étranger, l'U.R.S.S. n'a, par exemple, versé aux Nations Unies qu'un million de dollars sur les 15 qu'elle devait fournir au Fonds spécial.

⁂

M. Herter ayant demandé si les deux présidents étaient d'accord quant à l'ordre dans lequel les divers sujets seraient abordés, *le général de Gaulle* répond qu'à son avis, l'Occident doit prendre l'initiative en demandant à M. Khrouchtchev s'il entend réellement marcher vers la détente. Dans l'affirmative, il ne devrait pas parler tout de suite de Berlin mais bien du désarmement, des échanges, de la coopération. Il est évident que, par la suite, la question de Berlin sera abordée. On peut espérer qu'elle le soit sans violence. Il y aura plus de chances que M. Khrouchtchev demeure modéré si, comme les trois leaders occidentaux en sont d'accord, on évite des réunions nombreuses. Les réunions ne devraient inclure que les quatre chefs d'État ou de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères, ce qui priverait M. Khrouchtchev d'un auditoire pour ses habituels discours de propagande. Ce n'est qu'à la fin qu'aurait lieu une réunion plénière.

Le président Eisenhower est d'accord. Il signale, toutefois, avoir constaté une différence entre le ton de M. Khrouchtchev en tête à tête et celui qu'il adopte dès que MM. Gromyko et Menshikov sont présents.

Le général de Gaulle ajoute que l'on commencera par une réunion d'une heure entre les seuls chefs d'État et de gouvernement et qu'il serait bon que les après-midi soient laissés libres pour permettre des contacts bilatéraux avec M. Khrouchtchev.

⁂

Passant à la question du communiqué, *le président Eisenhower* fait part au général de Gaulle de l'intérêt qu'il verrait à ce qu'un paragraphe mentionne la constance de la politique française vis-à-vis de l'Algérie depuis la déclaration du 16 septembre et l'appui que lui-même y apporte. Le général de Gaulle parlera-t-il de l'Algérie au Congrès ?

Le général de Gaulle répond qu'il se bornera à marquer en termes généraux que l'ordre du monde présuppose la démocratie à l'intérieur et l'autodétermination dans les relations internationales.

La mention de l'affaire d'Algérie dans le communiqué ne paraissant pas convenable, le général de Gaulle indique qu'il évoquera le sujet dans un des discours qu'il prononcera à New York, ce qui permettra au président Eisenhower de manifester sa position dans les jours qui suivront.

Revenant au communiqué, le général de Gaulle estime qu'il devrait être très court et mentionner que les deux chefs d'État ont précisé les positions qu'ils croient devoir prendre au sommet en vue de faciliter la détente.

Les ministres des Affaires étrangères élaboreront ce communiqué au début de l'après-midi.

⁂

Avant que les présidents ne se séparent, *M. Herter* exprime la crainte qu'en ne parlant de Berlin qu'en fin de conférence, on n'ouvre la possibilité à M. Khrouchtchev de tirer profit des accords réalisés auparavant tout en se montrant intransigeant sur Berlin. Il devrait donc être entendu que sur chacun des points, on s'abstiendra d'enregistrer un accord en forme avant la fin de la Conférence. Cette tactique sera d'ailleurs rendue plus facile par le caractère restreint des réunions.

La séance est levée à 11 h. 30 (1).

(Cabinet du Ministre. — Secrétariat général.)

183

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 274 à 278 (2). *Prague, 27 avril 1960, 8 h.*
Confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* 10 h. 41.)

Au cours de ma conversation de ce matin avec M. Hajek (mon télégramme n° 269) (3), le vice-ministre des Affaires étrangères a fait allusion, en termes favorables, aux résultats de la visite de M. K. dans notre

(1) Le communiqué commun publié le 25 avril à l'issue des entretiens du président de la République française avec le Président américain a été reproduit par la Documentation française, *Textes du jour. Documents de politique internationale, MLXIX, Articles et documents,* n° 0945, 7 mai 1960.

(2) Ce télégramme a été communiqué par fil à Bonn (nos 2567-2571), Genève (Désarmement) [nos 148-152], Londres (nos 4850-4854), Moscou (nos 1954-1958), Varsovie (nos 577-581), Washington (nos 5874-5878) et par courrier à Belgrade, Berlin, Bucarest, Budapest, Sofia, Tirana.

(3) Le télégramme de Prague nos 269-271 du 16 avril, non reproduit, faisait état d'une communication émanant du gouvernement de la République démocratique allemande, remise par le vice-ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, M. Hajek, à l'ambassadeur de France. Les autorités de Pankow exprimaient leur intention d'envoyer à Paris un certain nombre de représentants pendant la durée de la Conférence au sommet prévue en mai et priaient le gouvernement français de bien vouloir accorder à ces personnes les visas nécessaires par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Prague.

pays [1] ainsi qu'à l'heureux écho qu'elle avait suscité à Moscou et dont M. Zimianine, « sincèrement francophile du reste », l'avait entretenu.

Ceci me paraît confirmer l'indication donnée par notre ambassadeur à Vienne dans son télégramme n° 333 [2]. Le Dr Hajek s'est plu à révéler que l'on évoquait maintenant « l'esprit de Rambouillet » comme précédemment celui du « Camp David ». Les appréciations aimables formulées par le général de Gaulle au sujet de la personnalité du chef du gouvernement soviétique n'avaient pas non plus échappé à mon interlocuteur.

Parlant ensuite des travaux du Comité des Dix à Genève [3], le vice-ministre des Affaires étrangères ne pouvait que constater leur « piétinement », au demeurant explicable dans l'attente de la Conférence au sommet.

Celle-ci ne saurait évidemment aboutir à des résultats bien spectaculaires.

Elle n'était que la première d'une série de rencontres à prévoir et les difficultés devaient être abordées par étapes, les unes après les autres. Le Dr Hajek espérait toutefois qu'une décision au moins pourrait être prise à Paris en mai prochain : celle de mettre fin aux essais nucléaires, ce qui constituerait déjà en soi, à n'en pas douter, un résultat fort appréciable.

En fin d'entretien, le diplomate tchécoslovaque n'a pas manqué d'évoquer, comme à l'accoutumée, les dangers de la politique allemande.

Il a insisté particulièrement sur la question de l'armement, par les soins de l'O.T.A.N., de la Bundeswehr en engins atomiques. Ceci allait directement à l'encontre, a-t-il observé, des vues de Prague en la matière, car on ne désirait nullement ici doter l'armée tchécoslovaque d'armes nucléaires, ce qui deviendrait pourtant inévitable si les mesures envisagées étaient maintenues.

Le but du gouvernement tchécoslovaque restait toujours d'obtenir des accords de dénucléarisation et aussi de réduction des forces militaires conventionnelles dans le secteur géographique auquel il appartenait, sans aller pour le moment jusqu'à envisager certaines formules de désengagement conformes au plan Rapacki [4].

(Collection des télégrammes.)

[1] M. Khrouchtchev a séjourné en France du 23 mars au 3 avril : voir ci-dessus les nos 146, 151.

[2] Le télégramme de Vienne n° 333 du 22 avril, non reproduit, mentionnait la satisfaction de M. Khrouchtchev à l'issue de sa visite en France.

[3] Sur la création du « Comité des dix puissances » l'année précédente pour traiter du désarmement, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 149 (note); ci-dessus le n° 46 (note).

[4] Sur le plan Rapacki, proposé le 2 octobre 1957, voir *D.D.F.,* 1957-II, nos 241 et 474. Sur une nouvelle version de ce plan, voir *D.D.F.,* 1958-II, nos 321, 348 (note).

184

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1636 à 1642 (1). Réservé. *Tunis, 27 avril 1960.*

(*Reçu :* 14 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1562 (2).

1. Il y a manifestement une très large part de mise en scène dans les diatribes de M. Bourguiba.

Au moment où les pays arabes tentaient d'agir à Washington avant la visite du général de Gaulle, le chef de l'État tunisien, qui craint toujours d'être taxé de mollesse dans son soutien au F.L.N., a cru opportun d'alerter à grands fracas l'opinion internationale en montant en épingle des incidents qui n'étaient pas nouveaux. La publicité faite au message écrit du roi du Maroc au président Eisenhower (3) avait d'autre part largement éclipsé sa propre intervention verbale auprès des Américains qui semble n'avoir été effectuée — ou comprise sur le moment — que comme une démarche de routine.

Pour tenter de justifier son éclat, le Président a voulu tirer prétexte des démarches effectuées par le gouvernement français le 12 avril (4) et dont il a déformé le sens. Mais, comme cela lui arrive souvent, il a moins

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 151-157). Il l'a été par fil à Alger *via* l'Intérieur (à l'attention du Bureau d'études) sous le n° 756. Il l'a été également (toujours par fil) aux postes de Londres (nos 4882-4888) et Washington (nos 5907-5913).

(2) Après la publication le 23 avril d'un communiqué accusant l'armée française d'agresser le territoire tunisien en y envoyant des commandos chargés de poser des mines et des engins piégés, le président Bourguiba avait prononcé le lendemain à Téboursouk un violent discours, dont le texte fut retransmis par télégramme de Tunis n° 1561 du 24 avril, non reproduit. Accusant la France de vouloir porter la guerre en Tunisie, il formulait une menace non déguisée de représailles contre les biens et les personnes des représentants français. Il annonçait également qu'il interrompait sa tournée d'inspection dans le cap Bon et qu'il appelait en consultation son ambassadeur à Paris. M. Raoul-Duval commentait ce discours dans un télégramme nos 1562-1569, également du 24 avril, non retenu. Le gouvernement tunisien avait manifestement voulu dramatiser l'affaire. M. Bourguiba avait choisi d'alerter l'opinion publique internationale, et plus particulièrement l'opinion publique américaine, au moment où le président de la République se trouvait à Washington (voir ci-dessus le n° 182), afin de renforcer les pressions exercées par les Afro-Asiatiques sur les États-Unis en faveur du F.L.N. L'initiative du Président s'expliquait aussi par la crainte, feinte ou réelle, de voir les forces françaises d'Algérie profiter des circonstances pour déclencher une action en Tunisie : il considérerait des « coups de poing » ou des incursions répétées comme un acte de guerre. La colonie française était désignée comme l'otage que la Tunisie tenait à sa merci. Les propos relatifs aux mesures que le gouvernement tunisien pourrait être amené à prendre, après consultation de son ambassadeur à Paris, étaient en revanche plus confus. Le souci de M. Bourguiba de dégager sa responsabilité dans l'évolution ultérieure des événements transparaissait tout au long de son discours. Plus que les intentions agressives qu'il prêtait à l'armée française, ne redoutait-il pas les conséquences d'un éventuel renforcement du F.L.N. à la frontière ? s'interrogeait M. Raoul-Duval. Le Président jugeait de bonne tactique de manifester avec éclat combien il appréhendait une extension du conflit algérien à son pays.

(3) Sur ce message, voir ci-dessus le n° 180.

(4) Sur ces démarches qui datent en fait du 11 avril, voir ci-dessus le n° 166 (et note).

pris en considération nos communications officielles que des articles de la presse française, notamment les écrits pour une fois concordants de *France Observateur* et de certains journaux d'Algérie laissant prévoir des actions à la frontière.

2. Tout en admettant cette interprétation, plusieurs observateurs pensent que M. Bourguiba n'a pas seulement voulu se mettre une fois de plus en vedette. À les entendre — et il y a là assurément une part de vérité — le Président, très inquiet de la situation, désirerait avant tout éviter l'extension des hostilités à la Tunisie. Or, il aurait maintenant le sentiment que les risques s'accroissent et qu'un tel développement peut devenir inévitable. D'une part, il redouterait que la patience des forces françaises ne soit pas inépuisable. D'autre part, il craint que le F.L.N., pour internationaliser l'affaire algérienne, n'hésite pas à entraîner la Tunisie dans la guerre. Ce serait dans cette perspective qu'il conviendrait de situer les pressions qui s'exercent sur M. Bourguiba pour qu'il autorise au bénéfice des formations de l'A.L.N. l'entrée en territoire tunisien d'armements lourds et, le moment venu, de volontaires internationaux.

3. Devant ce dilemme, qui n'est pas nouveau pour lui, mais qui aurait pris plus d'acuité, le chef de l'État voudrait, toujours selon les mêmes sources, compenser la résistance que jusqu'à présent il aurait opposée sur ces deux points au F.L.N. en faisant valoir l'appui politique qu'il apporte à l'organisation extérieure de la rébellion et les avantages qui résulteraient pour celle-ci de la manœuvre tunisienne de chantage vis-à-vis de l'Occident et de l'Amérique en particulier. On pourrait, en effet, selon lui, arriver ainsi à l'internationalisation politique sans faire courir à la Tunisie les dangers que M. Bourguiba souhaiterait conjurer.

En ce sens, des opérations de l'armée française en Tunisie, circonscrites dans le temps et dans l'espace, mais suffisamment graves pour être exploitées sur le plan international, pourraient ne pas desservir la politique du Président. Le titre donné par le *Petit Matin* aujourd'hui à son éditorial (mon télégramme n° 1632)[1] : « Faut-il un nouveau Sakiet ? » est à cet égard significatif.

Sans en exagérer la portée, il y aurait là une tendance qui mérite de retenir notre attention.

4. Si tel était l'objectif du chef de l'État, les positions qu'il prend pour l'atteindre — et singulièrement les menaces contenues dans son discours de Teboursouk — risquent, en diminuant encore sa liberté d'action vis-à-vis du F.L.N., de lui faire jouer les apprentis sorciers.

5. Quoi qu'il en soit, on me dit que s'il est décidé à la poursuivre jusqu'à la Conférence au sommet, le gouvernement tunisien serait fort marri de constater que jusqu'à présent, sa campagne d'excitation n'a pas

[1] Qu'il a paru superflu de reproduire.

rencontré, notamment aux États-Unis, tous les échos que M. Bourguiba en attendait. M. Masmoudi aurait déclaré hier soir à des journalistes : « Nous sommes comme des enfants qui crient alors que les grandes personnes ne les écoutent pas ».

(Collection des télégrammes.)

185

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1659 à 1664 (1). *Tunis, 28 avril 1960.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Le Dr Mokkadem s'est entretenu hier successivement avec les ambassadeurs de Grande-Bretagne, des États-Unis, de Belgique et des Pays-Bas.

Selon les indications qui ont été données à l'un de mes collaborateurs par le conseiller de l'ambassade des États-Unis , le secrétaire d'État aux Affaires étrangères aurait indiqué à M. Walmsley qu'il l'avait convoqué pour appeler l'attention de son gouvernement sur la situation à la frontière (2). Celle-ci, depuis longtemps préoccupante, s'était considérablement aggravée ces derniers temps : l'armée française envoyait des commandos de goumiers effectuer des missions de sabotage sur le territoire tunisien. Plusieurs de ces goumiers avaient été faits prisonniers par l'armée tunisienne. Les forces françaises d'Algérie posaient en Tunisie des engins piégés. L'artillerie française bombardait avec des obus de gros calibre les régions frontalières. Enfin, les avions militaires français survolaient de plus en plus fréquemment le pays. M. Mokkadem aurait fait allusion à cette occasion aux appareils basés à Bizerte.

Il n'y avait pas, aurait poursuivi le secrétaire d'État, d'Algériens tirant sur les forces françaises à partir du territoire tunisien. Il n'y avait pas davantage d'opérations montées à partir de la Tunisie par des Algériens. Il n'y avait, d'ailleurs, pas de formations armées du F.L.N. dans le pays.

Le gouvernement tunisien serait, selon M. Mokkadem, extrêmement inquiet de ces développements et pourrait être amené, si la situation se

(1) Le télégramme n°s 1659-1664 a été communiqué par fil à Alger (Bureau d'études) sous le n° 772. Il l'a été (également par fil) aux postes de Bruxelles (n°s 466-471), La Haye (n°s 446-451), Londres (n°s 4929-4934), New York (n°s 2204-2209) et Washington (n°s 5955-5960). Les n°s 1665-1667 ont été communiqués par fil à Londres (n°s 4926-4928), New York (n°s 2201-2203), Washington (n°s 5952-5954).

(2) Sur cette situation, voir ci-dessus les n°s 166 (et note), 177 (et note).

prolongeait, à prendre des mesures pour protéger la sécurité des ressortissants étrangers sur son territoire.

Le secrétaire d'État avait précisé au cours de la conversation qu'il comptait effectuer des démarches analogues auprès de tous les représentants des pays de l'O.T.A.N. accrédités à Tunis et auprès d'autres chefs de mission diplomatique.

L'ambassade des États-Unis ne conteste pas qu'il y ait une part de montage dans la campagne déclenchée par le gouvernement tunisien. Elle n'exclut pas la possibilité que cette campagne se prolonge, mais toujours sensible à l'argumentation des Tunisiens, elle estime que M. Bourguiba est véritablement inquiet de voir se prolonger la guerre en Algérie sans issue prévisible; que face aux pressions dont le gouvernement tunisien est l'objet et aux perspectives qui peuvent se dessiner dans un proche avenir (notamment des tentatives du F.L.N. pour mettre réellement sur pied des brigades internationales), il a le sentiment d'être isolé et que les difficultés qu'il rencontre ne sont pas réellement appréciées par les Occidentaux; enfin, que toute son action est dictée par le souci de voir se terminer le conflit et par l'espoir que le gouvernement français consente finalement à négocier avec le F.L.N.

Dans ce contexte, les fonctionnaires américains conviennent qu'il y a aussi du chantage dans l'attitude du gouvernement tunisien.

L'ambassadeur d'Angleterre que j'ai vu cet après-midi m'a indiqué que le Dr Mokkadem lui avait tenu des propos analogues à ceux qu'il avait développés devant M. Walmsley.

Le secrétaire d'État lui avait annoncé, comme il l'avait fait à son collègue américain, que le gouvernement tunisien pourrait être conduit à prendre des mesures pour protéger la sécurité des ressortissants étrangers sur son territoire.

M. Malcolm avait demandé des précisions sur ce point. M. Mokkadem avait alors répondu que son gouvernement avait dans l'esprit « des mesures de sécurité et non de représailles », mais qui ne toucheraient que les ressortissants français. Comme l'ambassadeur d'Angleterre lui demandait si l'état d'urgence instauré après l'affaire de Sakiet demeurait toujours en vigueur, le secrétaire d'État répondit par l'affirmative.

Des propos qui lui ont été tenus par son interlocuteur, M. Malcolm a recueilli le sentiment que ces mesures pourraient être prises « à tout moment » et qu'elles pourraient ne pas être limitées aux gouvernorats des provinces frontières, mais s'étendre le cas échéant à tout le territoire tunisien.

(Collection des télégrammes.)

186

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1684 à 1691. Réservé. *Tunis, 28 avril 1960.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

La presse tunisienne faisant valoir que les incidents mentionnés dans les communiqués récents du gouvernement tunisien n'ont pas été jusqu'à présent démentis par le gouvernement français, j'ai jugé nécessaire de procéder ce matin auprès du secrétaire général des Affaires étrangères à certaines mises au point sur la base des renseignements donnés par votre télégramme n° 1610 (1).

Tout en indiquant que son récent déplacement en Afrique noire ne lui avait pas permis de suivre dans le détail ces affaires, M. Sahbani a successivement développé les points suivants :

1. Le gouvernement tunisien avait la preuve qu'il y avait eu des désertions de goumiers. L'un d'eux, arrêté, avait donné des indications sur l'unité à laquelle il appartenait en Algérie.

J'ai répondu que les renseignements dont je disposais allaient à l'encontre de cette affirmation.

2. Le gouvernement tunisien avait aussi la preuve matérielle de bombardements effectués en territoire tunisien par des avions militaires français.

J'ai réfuté de nouveau cette allégation.

3. L'armée tunisienne disposait d'informations selon lesquelles les objets piégés n'avaient pas été placés par des fellaghas, mais par des éléments de l'armée française.

J'ai fait valoir que la découverte par nos troupes de 80 engins explosifs, les 17 et 18 mars dans la région d'Ouenza, démontrait que de tels procédés devaient être imputés à l'A.L.N.

4. Le gouvernement français ne doit pas croire que le gouvernement tunisien lui cherche une mauvaise querelle. Ses communiqués se rapportent à des faits précis et constatés. Indépendamment des « harcèlements » le long de la frontière, il y avait aussi « tout un contexte politique et psychologique » qui ne laissait pas de préoccuper gravement le gouvernement tunisien. Des « personnalités françaises » avaient fait des « allusions très nettes » qui ne permettaient pas d'exclure l'éventualité d'attaques contre la Tunisie. Pour sa part, le gouvernement tunisien

(1) Par télégramme n°s 1610-1613, expédié le 28 avril, 0 h. 25, le Département transmettait des éléments d'information fournis par l'E.M.G.D.N. au sujet des incidents de frontières cités par les autorités tunisiennes et évoqués par Bourguiba dans son discours du 23 avril (Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 184, note).

entendait avant tout éviter l'extension du conflit. Il estimait que la guerre d'Algérie était une affaire qui regardait exclusivement les Français et les Algériens et son souci était de maintenir dans le pays la sécurité et cette « coexistence pacifique » qu'il avait réussi à assurer sur son territoire.

J'ai rétorqué que jamais aucune personnalité française responsable n'avait fait allusion à l'exercice du droit de suite. J'ai, d'autre part, tenu à marquer de nouveau que le gouvernement tunisien avait déformé le sens des démarches effectuées auprès de lui le 12 avril dernier [1]. Nous ne lui avions jamais demandé de faire évacuer les populations civiles tunisiennes de la frontière; nous avions seulement exprimé le souhait qu'elles s'écartent des lieux de stationnement de l'A.L.N. opérant en Algérie à partir du territoire tunisien.

M. Sahbani ne m'a pas démenti sur ces deux points.

Il a prétendu que le communiqué publié par le Département à la suite des entretiens de M. de Carbonnel avec M. Habib Bourguiba junior avait un caractère quelque peu inquiétant pour le gouvernement tunisien [2].

5. C'était un fait, a poursuivi le secrétaire général des Affaires étrangères, qu'il y avait sans cesse un afflux de réfugiés algériens en Tunisie — une centaine encore étaient passés ces derniers jours — mais le gouvernement tunisien était formel : il n'y avait pas de tirs exécutés en territoire tunisien par l'A.L.N. contre les forces françaises d'Algérie. Il n'y avait pas davantage d'incursions de groupes armés algériens à partir du territoire tunisien.

J'ai bien entendu fait remarquer à mon interlocuteur que ceci ne correspondait pas à la réalité; M. Ladgham lui-même m'avait parlé, le 14 avril (mon télégramme n° 1433) [3], d'une formation du F.L.N. qui avait pénétré en Algérie et qui avait invité des civils à la suivre en territoire tunisien. C'était là une preuve irrécusable que le territoire tunisien servait de base de départ et de repli aux formations de l'A.L.N. M. Sabhani a prétendu qu'il n'était pas au courant de ce fait précis.

Je note que les propos du Secrétaire général diffèrent de ceux tenus antérieurement par M. Lagdham qui constituaient en partie un aveu. Ils reflètent la position soutenue maintenant avec véhémence par le gouvernement tunisien.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur ces démarches, voir ci-dessus le n° 166 (et note). Elles sont en fait du 11 avril.

[2] Le 25 avril, le secrétaire général du Département avait convoqué l'ambassadeur de Tunisie pour lui exprimer la surprise du gouvernement français devant les déclarations du Président tunisien et marquer avec force que le gouvernement de Tunis avait provoqué cette situation en tolérant que des agressions fussent commises à partir de son territoire à l'égard de la sécurité des ressortissants français. Le communiqué publié par le Département excluait l'exercice du droit de suite en Tunisie, mais confirmait l'utilisation du « droit de riposte ».

[3] Du 14 avril, ci-dessus analysé sous le n° 166 (note).

187

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1692 à 1697. *Tunis, 28 avril 1960.*
(*Reçu :* 22 h.)

Les propos que m'a tenus ce matin le secrétaire général des Affaires étrangères au sujet de l'affaire de La Marsa [1] appellent de ma part les commentaires suivants :

1. Le sursaut qu'a eu mon interlocuteur lorsque je lui ai dit que le préjudice moral subi par notre représentation appellerait une expression de regret de la part du gouvernement tunisien indique que ce dernier sera, à cet égard, des plus réticents. Le seul regret qu'il consentirait sans doute à exprimer est celui de l'offense que nous avons ressentie.

2. J'ai constaté chez M. Sahbani le même désir apparent que chez M. Mokkadem d'aboutir à un règlement de cette affaire. Mais ses propos, de même que son désir de voir notre position se cristalliser à bref délai par des propositions écrites, laissaient poindre de l'impatience. Le fait que M. Sahbani ait laissé entendre qu'il ne pourra pas longtemps empêcher la reprise des travaux a apporté une note déplaisante à cette partie de notre entretien.

3. Je pense que nous n'aurions peut-être pas de difficultés à obtenir soit une indemnité, soit un nouvel aménagement des jardins effectué sur nos plans. J'ai bien indiqué au Secrétaire général, à deux reprises, que

[1] Le 5 avril, le Département avait appelé à nouveau l'attention de l'ambassadeur de Tunisie sur le comportement « inadmissible » de son gouvernement qui, par son attitude dans l'affaire de La Marsa (Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 81 et note, 103 et note) rendait impossible le retour de l'ambassadeur de France : il n'y avait pas d'autre issue que l'arrêt des travaux et une discussion bilatérale en vue d'arriver à un accord (Télégramme de Paris n°s 1309-1311 du 5 avril, non reproduit). Lors de son discours à l'Assemblée nationale, le 7 avril (voir ci-dessus le n° 158, note), M. Bourguiba avait fait connaître son désir d'un règlement de l'affaire, et M. Mokkadem s'était déclaré animé des mêmes dispositions (Télégramme de Tunis n°s 1353-1354 du 9 avril, non retenu). Le 20 avril, le secrétariat d'État aux Affaires étrangères proposait de prendre l'engagement de renoncer à une deuxième tranche de travaux non prévus initialement, sous réserve de l'acceptation par le gouvernement français des travaux déjà effectués (Télégramme de Tunis n°s 1508-1516 du 20 avril, non publié) : proposition jugée « inacceptable » par le Département, qui posait ses trois conditions pour une solution éventuelle (Télégramme de Paris n°s 1596-1598, du 27 avril, non reproduit). M. Raoul-Duval exposait ces conditions à M. Sabahni, secrétaire général des Affaires étrangères; celui-ci réagissait avec vigueur sur la première (expression du regret du gouvernement tunisien); il ne faisait pas en revanche d'observation sur la seconde (démolition du mur d'enceinte qui venait d'être rebâti et construction d'un nouveau mur selon un tracé accepté par le gouvernement français); il n'excluait pas enfin la dernière (indemnisation pour les terrains expropriés et les constructions détruites).

cet aménagement devrait comporter la rectification du mur déjà construit. Mais l'absence de réaction de mon interlocuteur m'incline à penser que peu au courant lui-même des développements récents des affaires, il n'a peut-être pas apprécié la portée de ce que nous demandions. Nous nous heurterons, selon toute vraisemblance, à un refus en ce qui concerne la destruction d'une partie du mur déjà reconstruit.

4. Il ne faut pas se dissimuler que nos interlocuteurs risquent de prendre prétexte d'une communication de notre part, qu'ils considéreraient comme inacceptable, pour nous opposer un refus et dénoncer publiquement notre « intransigeance » afin de poursuivre leur action unilatérale.

Parallèlement, et dans le cadre de leur campagne dirigée actuellement contre la France dans l'opinion internationale, ils feront état, avec leur mauvaise foi habituelle, de leurs efforts infructueux pour aboutir à une solution amiable.

En revanche, il serait peut-être inopportun de laisser les Tunisiens tirer prétexte d'un refus pur et simple d'accéder à leur demande d'expression écrite à nos *desiderata* pour effectuer de nouveaux travaux et, en aggravant ainsi les choses, de rendre impossible dans un avenir prochain tout règlement d'une situation dont le gouvernement tunisien porte l'entière responsabilité.

Cependant, dans l'hypothèse où le Département jugerait comme moi préférable d'éviter de remettre un texte au gouvernement tunisien, une solution consisterait à indiquer à nos interlocuteurs que nous avons pour notre part exposé nos positions de principe et qu'il leur appartient maintenant de nous soumettre des propositions concrètes tenant compte de nos préoccupations.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me faire parvenir, dès que possible, ses instructions.

(Collection des télégrammes.)

188

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1706 à 1709. *Moscou, 29 avril 1960.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

1. Avant son départ, M. Bohlen est venu me voir en compagnie de l'ambassadeur des États-Unis. Nous avons comparé nos impressions sur le récent discours de M. Khrouchtchev (Bakou, 25 avril)(1). Les deux diplomates américains partageaient les vues exprimées dans mon télégramme n° 1674(2), qui correspondent également à l'opinion de l'ambassadeur de Grande-Bretagne.

À notre avis, ce n'est pas d'une façon précipitée ni de bon gré que M. Khrouchtchev se résoudrait à signer un traité séparé avec la R.D.A. Le chef du gouvernement soviétique ne saurait négliger qu'un tel geste mettrait pratiquement fin à la détente à laquelle, pour de multiples raisons, il attache un très grand prix.

Nous pensons cependant que pareille éventualité ne saurait être exclue et qu'un discours comme celui de Bakou est de nature à réduire la liberté de manœuvre de M. Khrouchtchev à l'égard de son opinion publique et à l'égard de ses alliés, dont la Chine populaire, sourdement hostile à la politique internationale actuellement menée par l'U.R.S.S.(3).

Nous avons été d'accord pour considérer que les Occidentaux devraient étudier avec soin les incidences qu'aurait sur leurs positions à Berlin la conclusion d'une paix séparée avec la R.D.A.

2. À Bakou, M. Khrouchtchev a souligné notamment que la signature d'un tel traité entraînerait le départ de Berlin des troupes occidentales. Au cours de l'entretien que M. Thompson et moi-même avions eu avec

(1) Le 24 avril, M. Khrouchtchev présidait à Bakou les fêtes du quarantième anniversaire du pouvoir soviétique en Azerbaïdjan, et prononçait un discours comportant un important chapitre de politique étrangère où les aspects « négatifs et alarmants » de la situation internationale étaient soulignés. L'homme d'État soviétique déclarait notamment que, si les puissances occidentales refusaient un règlement du problème allemand (traité de paix et octroi du statut de ville libre à Berlin-Ouest), Moscou conclurait un traité séparé avec la R.D.A. qui ferait perdre aux Occidentaux leurs droits d'occupants, y compris celui d'accéder à Berlin-Ouest par terre, par voie d'eau et par voie aérienne. À toute tentative occidentale de se forcer un passage, il serait répondu par la force. L'idée d'un quelconque plébiscite à Berlin ou en Allemagne était hors de question. Menaçant, Khrouchtchev affirmait que, dans l'éventualité d'un conflit mondial, « la catastrophe atteindrait davantage les pays dont les gouvernements n'auraient pas voulu comprendre la nécessité de la coexistence pacifique ». [Sur les cérémonies d'Azerbaïdjan, voir ci-après le n° 189.]

(2) Du 29 avril, non reproduit, qui commentait le discours de Bakou.

(3) Le bruit avait couru que l'observateur chinois à la conférence du pacte de Varsovie avait critiqué la politique de rapprochement systématique avec l'Occident qui était menée par l'U.R.S.S. (Télégramme de Moscou n° 542 du 11 février, non reproduit).

lui dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1960, le chef du gouvernement soviétique s'était exprimé sur ce point avec plus de prudence. Il avait affirmé que dans l'éventualité considérée, rien ne serait entrepris contre nos troupes. Nos communications ne seraient pas non plus interrompues. Mais la géographie était contre nous. Nous serions obligés, pour toutes ces questions, de nous entendre avec la R.D.A.

Ces propos nous paraissent refléter la véritable pensée de M. Khrouchtchev, mieux que les déclarations faites, à Bakou, sur le même sujet. Ils n'en demeurent pas moins préoccupants. Ils révèlent, en effet, nettement le dessein de faire apparaître comme des actes d'agression les initiatives qui pourraient être prises du côté occidental pour le maintien des communications, au cas où la R.D.A. entendrait affirmer sa pleine souveraineté sur toute l'étendue du territoire qu'elle revendique.

(Collection des télégrammes.)

189

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1710 (1). Confidentiel. *Moscou, 29 avril 1960* (2).

Le quarantième anniversaire de l'installation du pouvoir soviétique en Azerbaïdjan a été marqué par des cérémonies importantes à Bakou auxquelles ont pris part, outre M. Khrouchtchev, de nombreux dignitaires des partis communistes des Républiques de l'U.R.S.S., ainsi que par la publication dans toute la presse soviétique d'articles consacrés à exalter l'essor de l'Azerbaïdjan depuis la Révolution d'octobre.

Qu'il s'agisse des discours prononcés le 25 avril à Bakou par N. S. Khrouchtchev (3) et par le Premier secrétaire du parti communiste d'Azerbaïdjan Akhundov, ou bien des articles de revues, tel celui que le même Akhundov a fait paraître dans le dernier numéro de la revue *Kommounist* (4), tous les textes mettent bien entendu l'accent sur les progrès économiques de l'Azerbaïdjan. Les dirigeants soviétiques y voient la preuve de la supériorité du système actuel sur celui qui l'a

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Caboul (n° 59), Karachi (n° 134), Rabat (n° 1681), Téhéran (n° 196), Tunis (n° 1663). Il l'a été par courrier à une série d'autres postes, dont la représentation permanente au Conseil de l'O.T.A.N. (n° 409).

(2) Par courrier en clair.

(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 188 (note).

(4) *Note du document : Kommounist* n° 6 : « La voie glorieuse de la lutte et de la victoire ».

précédé et sur celui qui règne dans les pays voisins comme la Turquie et l'Iran.

La construction de plus de cent usines depuis la Révolution, l'accroissement de la production industrielle de près de quarante fois dans le même temps, l'augmentation de l'extraction de pétrole de six fois, la réalisation de 45.000 kilomètres de canaux et conduits d'irrigation, le développement de l'instruction qui permet à l'Azerbaïdjan d'avoir actuellement 89 étudiants pour dix mille habitants, tous ces faits sont complaisamment énumérés et portés au crédit de la politique soviétique des nationalités. Il n'est pas jusqu'à la natalité, en augmentation de plus de 40 %, qui ne soit mise aussi sur le compte des succès du régime. Khrouchtchev, comme Akhundov, n'ont pas manqué non plus de faire des comparaisons avec la Turquie et l'Iran, ou même avec d'autres pays occidentaux pour la production d'électricité par tête d'habitant ou pour le nombre des étudiants.

Pour le voyageur qui a traversé l'Azerbaïdjan et qui a pu voir dans certaines régions les villages de cabanes en pisé, les marchés où les paysans viennent vendre quelques œufs et une poignée de fruits, les buffles paissant une herbe maigre le long de la voie ferrée sous la garde d'enfants pieds nus, ces statistiques ne paraissent pas suffisantes pour donner un tableau complet de la situation. En fait, comme dans la plupart des pays sous-développés, les progrès économiques réalisés dans certains domaines ont laissé subsister dans les autres un état de choses extrêmement archaïque. La production de pétrole, d'acier ou de courant électrique est une réalité, mais commandée avant tout par des impératifs soviétiques, par le souci de faire contribuer l'Azerbaïdjan au développement général de la puissance industrielle et économique de l'U.R.S.S.

C'est dans cette perspective que se placent les critiques adressées par Khrouchtchev à son auditoire dans la première partie du discours qu'il a prononcé à Bakou. Vos ressources naturelles sont insuffisamment mises en valeur pour assurer le développement de l'agriculture, a-t-il dit en substance à ses auditeurs, et il leur a notamment reproché de ne pas remplir le plan de production de coton, de laisser baisser les rendements à l'hectare, de ne pas assurer au bétail un fourrage suffisant, ce qui entraîne un faible rendement en lait et en viande; enfin, sur un point qui lui tient spécialement à cœur, le chef du gouvernement soviétique n'a pas manqué de critiquer l'agriculture de l'Azerbaïdjan pour n'avoir pas accordé une place suffisante au maïs. Ces reproches se présentent bien entendu comme inspirés par le souci du bien-être de la population locale. « Vous voulez bien manger, et vous mangez de bon appétit, leur a dit Khrouchtchev, mais où donc prendrez-vous les produits nécessaires ? » Il n'en reste pas moins, cependant, que les obligations assumées par les kolkhozes et sovkhozes d'Azerbaïdjan au moment du Congrès du parti communiste de la République, en février 1960, engagements de réaliser en cinq ans ou même en quatre ans le plan septennal de production de lait, de viande, de laine, d'œufs, de thé, etc., sont le

résultat d'une pression du pouvoir central pour imposer à cette République une ligne plus conforme aux impératifs du parti [1].

On se rappelle en effet que c'est en juillet 1959 qu'un plénum du Comité central du parti communiste d'Azerbaïdjan avait été réuni pour dénoncer de « sérieuses insuffisances » dans le travail du bureau du Comité central, tant en ce qui concernait son activité économique que sa tâche idéologique. Cette critique de l'appareil local du parti mettait l'accent sur les deux aspects du rôle qui lui est dévolu dans chacune des Républiques allogènes, où il assure à la fois le contrôle de la gestion économique et l'orientation de la vie intellectuelle sous toutes ses formes. Le plénum de juillet 1959 à Bakou a été suivi non seulement d'un remaniement dans les cadres du parti [2], mais également d'un nouvel effort pour accélérer le développement économique de l'Azerbaïdjan, ainsi que la rectification d'un certain nombre d'erreurs commises sur le plan idéologique.

Le tableau que dresse Akhundov de ces « insuffisances » dans son article du *Kommounist* d'avril 1960 est d'ailleurs assez significatif et souligne la permanence des problèmes auxquels se heurte dans son application la « politique soviétique des nationalités ». Accusés d'avoir laissé s'affaiblir « l'attention portée à l'éducation internationaliste », d'avoir commis des « fautes dans la solution de la question de la langue ainsi que dans la publication de la littérature d'histoire du parti », les dirigeants locaux se voient, en réalité, adresser le véritable reproche d'avoir permis le développement de certaines formes de nationalisme que le pouvoir soviétique ne tolère de la part d'aucune des nationalités qui font partie de l'U.R.S.S. « De sérieuses fautes, écrit encore Akhundov, ont été commises par nos historiens dans l'éclairage donné à l'histoire du parti communiste d'Azerbaïdjan et du mouvement révolutionnaire en Azerbaïdjan, comme cela a été montré de façon tout à fait exacte dans la presse du parti; des manifestations d'étroitesse d'esprit nationaliste se sont fait jour, des altérations de la réalité historique ont été effectuées, une idéalisation de certains événements du passé, et un manque d'objectivité dans l'éclairage du rôle de personnalités isolées dans l'histoire, sont apparus ».

Qu'au moment où l'on célèbre le quarantième anniversaire du pouvoir soviétique en Azerbaïdjan, le Premier secrétaire du parti de cette République soit encore obligé d'employer des efforts à redresser de telles « déviations », montre bien combien elles sont profondes et à quel point elles répondent à des sentiments fortement ancrés dans la population. L'un des succès de la propagande soviétique est certainement d'avoir

[1] L'attention de Khrouchtchev s'était particulièrement portée en 1959 sur les problèmes agricoles (Le télégramme n°s 4234-4238, non reproduit, du 30 décembre 1959, notait la dénonciation, faite à la séance de clôture du plénum du Comité central, des négligences qui auraient entraîné d'importantes pertes de grains).

[2] *Note du document :* Les secrétaires du Comité central ont été remplacés et l'on a vu en particulier Sernitchastny, l'ancien chef des Komsomols, être nommé en Azerbaïdjan, en qualité de second secrétaire.

réussi à dissimuler l'ampleur de ce problème et à persuader une partie de l'opinion internationale que la question nationale avait trouvé en U.R.S.S. sa solution définitive. C'est certainement l'un des points sur lesquels les pays occidentaux pourraient le plus utilement, par la seule diffusion d'informations objectives, combattre la propagande soviétique à destination des pays d'Afrique et d'Asie.

(Collection des télégrammes.)

190

Note de la Direction politique

Suite à donner à la proposition de M. Gates

N. Secret. *Paris, 29 avril 1960.*

Au cours de la dernière réunion du Conseil de l'O.T.A.N. à l'échelon des ministres de la Défense, M. Gates, secrétaire d'État à la Défense des États-Unis a fait, en ce qui concerne la mise à la disposition d'un engin balistique de portée intermédiaire, une proposition dont on trouvera ci-joint le texte [1]. Le secrétaire d'État indique que l'O.T.A.N. ayant reconnu le besoin en engins M.R.B.M. à partir de 1963, les États-Unis envisagent deux modalités pour faire face à ces besoins : vente des engins par les États-Unis à l'O.T.A.N. ou production en Europe avec une assistance technique américaine. Dans les deux cas, les engins devraient être placés sous le contrôle du S.A.C.E.U.R., les pays intéressés devant s'engager par avance à accepter l'utilisation des engins conformément aux besoins de déploiement du S.A.C.E.U.R., et l'entreposage des éléments nucléaires. De plus, dans la deuxième solution, s'ajouterait l'engagement que les installations de production créées en Europe seraient utilisées pour répondre intégralement aux besoins actuels et futurs du S.A.C.E.U.R.

M. de Leusse a indiqué que le Conseil étudiera dans le courant des semaines ou des mois qui viennent la réponse à donner.

D'après les renseignements en la possession du Département, le ministère des Armées (services du général Lavaud) est guidé dans cette étude par les considérations suivantes :

La France est en mesure de produire en 1965 un engin M.R.B.M. aux caractéristiques très supérieures aux engins proposés actuellement par

[1] Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 149 (note).

les Américains. Les projets de construction prévoient la production à cette époque d'un engin mobile, propulsé par combustible liquide (non pas l'oxygène liquide sur lequel ont travaillé les Anglais et les Américains, mais des liquides stables et bon marché pouvant être stockés et transportés, et par conséquent étant indépendants d'une usine de production). Ces engins seraient susceptibles de recevoir une tête nucléaire d'un poids total de 1.200 kilos, dont 700 seraient réservés à la partie proprement nucléaire. La portée de l'engin serait au moins de 3.000 kilomètres. Sa seule infériorité par rapport aux missiles étrangers serait la fourchette plus grande de sa trajectoire (environ 8 kilomètres par rapport au point zéro de la cible). L'ensemble du projet permettant de produire environ 80 de ces engins reviendrait à 150 milliards. (Ces renseignements ont été donnés par le colonel Lévêque).

Ces projets ont été soumis à l'approbation du général de Gaulle le 15 avril. Le collaborateur du général Lavaud affirme que le général de Gaulle a donné l'ordre d'exécution en priorité. Cette information est contredite par les services du Premier ministre.

Quoi qu'il en soit, le ministère des Armées déclare que cette production absorbera en totalité les moyens financiers de la France prévus pour ce genre de matériels et qu'indépendamment même des conditions politiques proposées par M. Gates, la France ne peut que repousser l'offre américaine.

Enfin, même si les disponibilités financières existaient, le *Polaris* ne constitue pas un engin susceptible de recevoir une charge nucléaire française, cette charge étant nécessairement trop lourde. Les caractéristiques du *Polaris,* notamment en ce qui concerne la portée (1.200 milles marins), ne répondent pas aux besoins français relatifs à la constitution d'une force de frappe.

*
**

Au cours d'une réunion tenue le 26 avril au Département, le chef du service des Pactes [1] a rappelé que M. Messmer, dans son intervention au Conseil de l'O.T.A.N., avait indiqué que le gouvernement français ne pourrait se prononcer sur la proposition américaine que lorsqu'il aurait reçu des précisions relatives aux aspects politique, militaire, technique et financier de l'offre. M. Messmer avait ajouté que le gouvernement français, en approuvant le principe de l'affectation de M.R.B.M. à S.A.C.E.U.R., n'avait jamais entendu que cette opération absorbât la totalité des ressources financières et techniques disponibles en la matière, ni que ce processus conduise à la mise de ces armes à la disposition exclusive du S.A.C.E.U.R. Il avait conclu que la France ne se refusait pas à toute coopération mais était, au contraire, disposée à cette coopération, peut-être cependant dans d'autres conditions.

[1] M. François de Rose.

Il a alors été demandé aux représentants des différents ministères et services s'ils avaient des instructions sur la suite à donner à cette déclaration. En d'autres termes, il s'agissait de savoir s'il y avait une liste de questions dont les réponses nous fourniraient les précisions que M. Messmer avait déclaré indispensables et, d'autre part, si nous devions prévoir des contre-propositions permettant une coopération nous donnant les satisfactions auxquelles M. Messmer avait subordonné notre accord.

Le représentant du ministère des Armées a déclaré que compte tenu de la « décision » prise par le général de Gaulle, ces deux préoccupations avaient disparu.

La discussion a alors porté sur les prévisions que l'on peut faire sur l'évolution de la situation, en fonction de ce que nous savons des intentions de nos partenaires.

Ce que nous savons de la politique anglaise dans le même domaine [1] peut se résumer comme suit :

a. Deterrent national.

Les Anglais abandonnent, parce que trop coûteux, leur programme de construction d'un M.R.B.M. national (*Blue Streak*). Pour conserver leur *deterrent* national, ils comptent utiliser l'engin américain air-sol *Skybolt*, le fixer sous les ailes de leurs bombardiers stratégiques *Vaillant* (qui équipent actuellement le *Bomber Command*) et y adapter des têtes atomiques de fabrication anglaise.

Les Britanniques envisagent en outre d'acheter quelques *Polaris* aux États-Unis lorsqu'ils auront construit eux-mêmes les sous-marins devant servir à lancer ce type d'engins, et à condition qu'ils puissent acquérir ces derniers en toute propriété.

b. Forces britanniques du continent affectées à S.H.A.P.E.

Pour l'équipement de ces forces, le gouvernement anglais accepte en principe la proposition de M. Gates aux conditions qui y sont prévues (emploi et déploiement selon les plans du S.A.C.E.U.R.).

Il y a donc sans doute une double politique britannique : acceptation dans le cadre de l'O.T.A.N.; négociation pour un achat en toute propriété pour la relève du *Bomber Command*, les deux politiques n'étant d'ailleurs pas nécessairement concomitantes.

Quant à nos autres partenaires de l'O.T.A.N., si l'on met à part les Scandinaves, dont le refus est à peu près sûr, il est possible qu'ils acceptent également la proposition de M. Gates. S'il en était ainsi, la situation risquerait alors d'être la suivante : les forces de l'Allemagne déjà plus nombreuses que les nôtres seraient équipées d'engins puissants qui constitueront l'essentiel ou une bonne partie de la force de frappe du S.A.C.E.U.R. Le poids qu'elles représenteraient dans l'Alliance, spécialement dans le dispositif militaire Centre-Europe, en modifierait profon-

[1] Voir ci-dessus le n° 149.

dément l'équilibre. Les conséquences de cette situation, notamment vis-à-vis de l'U.R.S.S. et des pays satellites, constituent au premier chef un problème politique.

Dans l'hypothèse où, comme nous-mêmes, l'Allemagne ou d'autres pays refuseraient l'offre formulée par M. Gates, on peut se demander quelle serait alors l'attitude des États-Unis : retrait d'Europe ? défense périphérique ? Les officiers français du S.H.A.P.E. font état d'une intention du général Norstad de demander l'affectation à son commandement de sous-marins américains équipés de *Polaris*.

Dans l'état actuel des choses, il semble qu'aucune discussion ne puisse en ce qui nous concerne s'ouvrir sur les propositions de M. Gates, telles qu'elles ont été formulées. Il reste à déterminer quels arguments pourront être utilisés par M. de Leusse devant le Conseil le 20 mai prochain pour expliquer le refus de la France. Ces arguments pourraient être :

a. Que nous nous trouvons financièrement dans l'impossibilité de dégager des ressources pour l'affaire des *Polaris* américains, alors que nous avons notre programme de force de frappe nationale à mettre en exécution.

b. Que nous estimons inacceptables les conditions posées du côté américain (emploi et déploiement).

Ces conditions, qui reprennent dans leur esprit celles de l'accord d'aide mutuelle, les aggravent et les précisent, notamment en ce qui concerne la dépendance des armes vis-à-vis du S.A.C.E.U.R. Or, une différence fondamentale existe entre les deux situations, puisqu'aujourd'hui nous sommes invités à acheter ces engins.

En résumé, il convient de décider :

1. Si l'attitude de refus pur et simple préconisée par le ministère des Armées est approuvée par le gouvernement ou si nous envisageons de répondre par des contre-propositions auxquelles serait subordonnée notre participation au projet (possibilité d'acquérir certains des engins en toute propriété...).

2. Si nous faisons connaître notre position par la voie diplomatique à Washington ou si nous attendons la discussion au Conseil de l'O.T.A.N.

191

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 2017 à 2020. Sans diffusion (M. Pelletier seul). *Paris, 30 avril 1960, 17 h. 10.*

Veuillez faire parvenir à M. Khrouchtchev le message suivant de M. le Président de la République.

« Monsieur le Président,

« Il m'a paru nécessaire de préciser entre nous les conditions dans lesquelles auront lieu pratiquement les prochaines réunions de Paris entre vous-même, le président Eisenhower, M. Macmillan et moi.

« Nous nous sommes déjà entretenus tous les deux de cette question lors de votre récent voyage en France (1). Depuis, j'ai eu l'occasion d'en parler également à Londres avec M. Macmillan et tout récemment à Washington avec le président Eisenhower (2).

« De ces divers échanges de vues est ressortie, m'a-t-il semblé, la même conclusion, à savoir l'intérêt qui s'attache à tenir des réunions aussi restreintes que possible permettant une discussion très libre et suivies du minimum de communications faites à l'extérieur du cercle des réels participants.

« Dans ce but, nous pourrions nous réunir accompagnés des seuls ministres des Affaires étrangères. Ces réunions auraient lieu, en principe, tous les matins, de façon à laisser l'après-midi libre pour des contacts bilatéraux et éventuellement des réunions des ministres.

« Toutefois, le premier jour, c'est-à-dire le 16 mai, nous nous réunirions seuls pendant, par exemple, une heure pour une première prise de contact, puis les ministres pourraient venir nous rejoindre et nous commencerions les discussions. Par la suite, si nous le jugions utile, nous pourrions, naturellement, nous réunir de nouveau tous les quatre.

« Cependant, une séance plénière pourrait être envisagée vers la fin de la Conférence. À cette séance, prendraient part les quatre délégations.

« À nos réunions quotidiennes, nous n'amènerions qu'un personnel restreint chargé de l'interprétation et de l'établissement, pour chaque partie, des comptes rendus. Je vous propose que chacun de nous ait à sa disposition deux interprètes ou secrétaires. Il serait entendu que l'interprétation serait faite consécutivement dans les deux autres langues.

« Je vous serais obligé de bien vouloir me faire savoir si, dans leur ensemble, ces dispositions rencontrent votre agrément.

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 146, 148, 151.

(2) Sur les voyages du Général en Grande-Bretagne et aux États-Unis, voir ci-dessus les nos 153, 182.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) : Charles de Gaulle. »

Le texte original de ce message vous sera dressé par la prochaine valise.

(Secrétariat général.)

192

Note du Secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté

Instruction pour les Hauts-Commissaires à Abidjan, Porto-Novo, Ouagadougou et Niamey[1].

N. *Paris, 30 avril 1960.*

Les quatre États qui forment le Conseil de l'Entente, entraînés par le mouvement d'affranchissement général des peuples africains auquel ont déjà sacrifié ou sont sur le point de sacrifier, dans la seule Afrique occidentale, le Ghana, la Guinée, le Togo, les États du Sénégal et du Soudan formant la Fédération du Mali, le Nigeria, la Sierra Leone, la Mauritanie vont très probablement demander sous peu, tous les quatre peut-être, certains d'entre eux sûrement, le transfert à leur profit des compétences communes exercées à l'heure actuelle par la République française [2].

Il n'est ni convenable ni souhaitable qu'un refus soit opposé à cette demande.

La France cependant — s'il lui est loisible de donner satisfaction à la Côte-d'Ivoire que sa position géographique, son degré d'évolution économique et social placent au rang des États dont on peut espérer qu'ils peuvent survivre — se doit de mettre tout en œuvre pour détourner,

[1] Les Hauts-Commissaires destinataires sont les suivants : MM. Yves Guéna (Abidjan-Côte-d'Ivoire), René Tirant (Porto-Novo - Dahomey), Paul Masson (Ouagadougou - Haute-Volta), Don Jean Colombani (Niamey - Niger).

[2] Les dates des indépendances des pays africains cités ont été les suivantes : Ghana (6 mars 1957), Guinée (2 octobre 1958), Togo (27 avril 1960), Sénégal/Soudan formant la Fédération du Mali (20 juin 1960), Nigeria (10 octobre 1960), Sierra Leone (27 avril 1961), Mauritanie (28 novembre 1960).

dans leur intérêt même, les États du Dahomey, de Haute-Volta et du Niger d'accéder séparément à ce qu'ils considèrent comme l'indépendance [1].

Ce serait contraire à leur intérêt en effet que de donner la souveraineté internationale à des Républiques qui ne possèdent, prises individuellement, ni les ressources, ni les élites, ni les structures, ni aucune des caractéristiques élémentaires des nations.

Ce serait contraire aux intérêts de la France d'assumer par des voies plus ou moins détournées la responsabilité financière et morale de ces États minuscules mais dispendieux.

Ce serait contraire enfin aux intérêts du monde que de permettre la constitution de pays débiles et inviables dont l'existence même risquerait d'être une cause incessante de troubles dans le concert des nations.

Il est donc du plus haut intérêt de sauvegarder sous la forme qui paraîtra la meilleure l'unité de ces quatre États, les trois derniers d'entre eux du moins, de telle façon que tout transfert de compétences partiel ou total, toute accession à l'indépendance ne concerne pas chacun d'entre eux pris séparément mais leur réunion, leur entente.

Quelle que soit la voie qui sera choisie par eux pour accéder à la souveraineté internationale, quelle que soit la place qu'ils souhaitent tenir au sein de la Communauté, il importe que ce qu'ils décident, ils le décident groupés et qu'ils le restent dans toutes les éventualités.

Votre action doit donc tendre à détourner les quatre États — ou du moins ceux du Dahomey, de Haute-Volta et du Niger, d'adopter des attitudes isolées.

L'unité de ces États est aujourd'hui une des principales conditions de leur maintien dans un ensemble français.

(DAM 52-17-1.)

[1] Voir les télégrammes de Ouagadougou (Haute-Volta), n°s 88 à 92, du 12 mars, relatant un entretien entre le Haut-Commissaire français en Haute-Volta et le Premier ministre de Côte-d'Ivoire, M. Houphouët-Boigny, et un télégramme d'Abidjan, du 21 avril, à l'issue de la rencontre des chefs de gouvernement des États de l'Entente, à Abidjan, les 14 et 15 avril, non reproduits. M. Houphouët-Boigny a été chargé d'une mission importante auprès du général de Gaulle, président de la Communauté. En fait, M. Houphouët-Boigny n'est pas pressé et ne souhaite pas l'indépendance de son pays. Par contre, les présidents Yameogo, Maga et Diori ne veulent pas attendre pour engager des pourparlers avec le gouvernement français. Ils craignent d'être dépassés par l'opposition dans leurs territoires respectifs.

193

Note d'audience

Audience accordée par M. Michel Debré à M. Hoffman le samedi 30 avril 1960

N. *[Paris, 30 avril 1960.]*

M. Hoffman rappelle que son expérience du plan Marshall l'a amené à accepter la présidence du fonds spécial des Nations Unies.

Il reconnaît cependant, comme le fait remarquer *M. Michel Debré,* que les problèmes politiques du plan Marshall étaient beaucoup plus simples que ceux des pays sous-développés.

M. Hoffman insiste sur la nécessité de distinguer, pour l'assistance aux pays sous-développés, entre les problèmes de pré-investissement et les problèmes d'investissement proprement dits. Il remarque que trop souvent, des investissements ont été faits sans que les pré-investissements nécessaires aient été entrepris. Il entend par pré-investissement tout ce qui concerne l'assistance technique, et en particulier la détermination des ressources dont disposent les pays sous-développés ainsi que le recensement du personnel qualifié existant dans ces pays.

M. Hoffman pense que seules les Nations Unies peuvent expliquer aux pays sous-développés la nécessité pour eux d'apprendre d'abord à travailler : une telle démonstration n'est possible que lorsqu'elle vient d'un organisme international. Elles risquerait autrement de réveiller des susceptiblités très vives.

M. Michel Debré demande à M. Hoffman quels sont les pays d'Afrique pour lesquels le fonds spécial des Nations Unis a entrepris ou étudié des programmes d'assistance.

M. Hoffman lui indique que de tels programmes sont actuellement prévus au Ghana, en Nigéria, en Guinée et dans certains territoires relevant du Colonial Office britannique.

À la demande de M. Michel Debré, il précise qu'il n'y a pas de projet, à sa connaissance, en cours pour un État de la Communauté mais qu'au Maroc et en Tunisie, le Fonds spécial doit aider à la mise sur pied de centres de formation.

M. Michel Debré demande dans quelle langue l'enseignement sera fait dans ces centres.

M. Hoffman pense que ce sera en français.

M. Michel Debré se fonde sur la très grande expérience de la France dans le domaine de l'aide aux pays sous-développés pour souligner une différence fondamentale entre ce qu'a été le plan Marshall et ce que peut être l'assistance aux pays sous-développés : les pays d'Europe disposaient d'une armature telle qu'ils pouvaient tirer les meilleurs bénéfices de l'aide Marshall. Les pays d'Afrique au contraire doivent encore former leur armature et leur encadrement politiques, et il est très difficile de ne pas lier l'aide économique à la formation de cette armature politique, en tout cas pour ceux des États d'Afrique qui sont moins évolués, comme ceux d'Afrique équatoriale.

M. Michel Debré insiste ensuite sur les grands efforts de pénétration que le camp soviétique fait actuellement en Afrique et qu'il accentuera certainement dans les dix années à venir.

Or, les pays communistes n'accordent une aide économique ou une assistance technique que contre une certaines orientation politique. L'Occident doit savoir évidemment être plus généreux, mais cette générosité ne donnera d'heureux résultats que si elle s'accompagne d'une coordination des politiques occidentales dans ce domaine.

M. Hoffman en est entièrement d'accord, mais il remarque que les Nations Unies ne peuvent s'occuper que des problèmes économiques des pays sous-développés et qu'elles sont obligées de laisser de côté les problèmes politiques.

M. Michel Debré se déclare disposé à envisager une coopération plus étroite entre la France et le Fonds spécial, en particulier par l'augmentation de la contribution financière française et par des demandes d'assistance du Fonds pour des projets intéressant la Communauté. Il insiste, dans ce cas, pour que des Français puissent se trouver parmi les principaux collaborateurs de M. Hoffman. Celui-ci se déclare très satisfait des services d'un expert minier français qu'il s'est déjà adjoint, comme il se félicite du concours de l'ensemble des experts français recrutés pour les missions d'assistance technique.

(Secrétariat général.)

194

Réunion restreinte des Ministres des Affaires étrangères tenue au Consulat général d'Allemagne à Istanbul, le 1er mai 1960 (1)

[Étaient présents :]

M. von Brentano, M. Carstens; M. Herter, M. Merchant; M. Selwyn Lloyd, Sir Anthony Rumbold; M. Couve de Murville, M. Lucet.

C.R. Secret.

M. von Brentano indique qu'il a demandé cette réunion restreinte, car le Chancelier et lui-même ont lu avec souci le document américain transmis par le président Eisenhower et intitulé « Nos buts au sommet » (2). Ce texte dont certains passages sont bons, surtout dans l'introduction, a néanmoins le tort de paraître ignorer complètement le rapport du groupe de travail sur lequel les ministres s'étaient mis d'accord à Washington (3). Le chancelier Adenauer objecte particulièrement aux paragraphes 6 et 7 (4). Si l'on prend ces paragraphes à la lettre, il semble que les Alliés se contenteraient d'un accord sur Berlin temporaire qui ne ferait aucune mention de la nécessité ultime de la réunification. S'il en était ainsi, l'orientation prise serait très dangereuse et l'on pourrait croire que l'Occident est résigné à la liquidation du régime actuel à Berlin. Ceci ne correspond pas à l'accord qui existait jusqu'à présent

(1) Cette réunion se tenait à l'occasion de la conférence interministérielle de l'O.T.A.N., les 2 et 3 mai. Sur cette conférence, voir ci-après le n° 196 (et note).

(2) Le document américain soumis aux ministres des Affaires étrangères lors des réunions d'Istanbul est intitulé *Our Summit Purposes*. Il comprenait 16 paragraphes, allant de la nécessité de définir une politique commune à l'urgence de se mettre d'accord entre Alliés, en passant par le danger des fuites, et l'utilité de proposer quatre buts à atteindre :
1. Commencer par des mesures limitées de désarmement.
2. Empêcher par la dissuasion une action communiste contre Berlin et préparer les voies pour une solution acceptable (paragr. 6, 7, 8).
3. Renforcer la confiance et resserrer les liens entre Occidentaux.
4. Clarifier l'attitude vis-à-vis du bloc communiste en une période de détente.
En conclusion, le document insistait sur l'importance pour les Occidentaux de s'appuyer sur ces buts constructifs et de prendre l'initiative.

(3) Sur ce document, voir ci-dessus p. 476 (note).

(4) Le paragraphe 6 du document américain recommandait de chercher un arrangement, explicite ou tacite, pour préserver la situation actuelle à Berlin. Le paragraphe 7 indiquait que dans ce but, il conviendrait de rechercher un accord temporaire ou de donner les directives générales à un groupe de travail qui négocierait et ferait rapport aux chefs de gouvernements. Les négociateurs devraient s'efforcer de réduire les tensions sans perdre de vue la conclusion d'un accord en bonne forme.

entre les ministres. De plus, le paragraphe 8 (1) a comme titre *deterrent*. Sous cette rubrique, l'on déclare que si M. Khrouchtchev remet en cause le statut de Berlin et la question des accès, la seule réaction occidentale sera de dire que dans ces conditions, la détente a peu de raison d'être et que des progrès ne sont pas possibles en matière de désarmement. C'est là une réaction très insuffisante. Au cas où les Russes violeraient nos droits, nous nous contenterions de répondre : vous avez tort, mais nous admettons le fait et nous nous inclinons. La question est si grave que sur ordre du Chancelier, M. von Brentano va remettre dans la journée une lettre aux trois ministres occidentaux faisant état des objections allemandes.

M. Herter répond qu'il y a deux problèmes. Le premier est celui de ce qui se passera en cas d'échec de la Conférence au sommet au sujet de Berlin. Devons-nous nous orienter vers la recherche d'un accord provisoire ou vers la poursuite de négociations continues ? C'est là un point sur lequel il reviendra plus tard. Sur les critiques de M. von Brentano relatives au paragraphe 8, il y a un malentendu. Il est à peu près admis maintenant que les questions de désarmement seront discutées les premières. Le document américain signifie simplement que tous les problèmes qui seront examinés au sommet seront pour ainsi dire liés. Il est nécessaire de faire des progrès sur l'ensemble avant de constater un accord. Si rien n'est obtenu pour Berlin, rien non plus ne sera possible en matière de désarmement. Mais M. Herter peut donner l'assurance qu'en cas de violation des droits alliés à Berlin, ce seront les mesures dites d'urgence qui s'appliqueront et qui restent valables.

M. von Brentano revient aux paragraphes 6 et 7. La position de son gouvernement est absolument ferme. Il est possible de parler aux Russes d'une solution temporaire pour Berlin sur la base du projet du 28 juillet (2) amélioré, mais il n'est pas concevable de donner un terme à cet accord autre que la réunification.

M. Selwyn Lloyd considère pour sa part que le texte américain n'est pas en contradiction avec le rapport du groupe de travail. Ces deux textes ne sont pas placés dans la même optique.

M. Herter rappelle une conversation que le président Eisenhower a eue la semaine dernière avec le général de Gaulle (3). Il a été convenu à ce moment que jusqu'au communiqué final reprenant les problèmes dans leur ensemble, aucun point ne pourra être considéré comme réglé. Même si des possibilités d'accord sont en vue pour le désarmement, rien ne sera acquis tant que les vues demeurent divergentes sur Berlin. C'est

(1) Le paragraphe 8 traitait de la dissuasion. Il conviendrait de ne pas sous-estimer la menace communiste sur Berlin et de faire savoir à Khrouchtchev que toute action hostile entraînerait un sérieux arrêt dans la recherche de la détente et du désarmement. Les communistes devraient comprendre qu'ils auraient à préférer une détente dans la question du désarmement plutôt que d'avoir la prééminence sur Berlin; ils ne pourraient prétendre gagner sur les deux tableaux.

(2) 1959. Sur ce projet, voir *D.D.F.*, 1959-II, nos 43 *bis*, 48.

(3) Sur l'entretien, qui eut lieu le 24 avril à Camp David, voir ci-dessus le n° 182.

ce que le département d'État a voulu dire en rédigeant le document en question.

M. von Brentano répond que si le rapport du groupe de travail est toujours valable, et il s'en félicite, il ne voit pas alors la nécessité du texte remis récemment à Washington.

M. Herter répond que le document incriminé est fort ancien mais que le président Eisenhower, qui en a pris récemment connaissance, n'a pas vu d'inconvénient à sa distribution. Il existe une tendance aux États-Unis pour déclarer que la Conférence au sommet ne pourra amener que de mauvais résultats. Un document de ce genre a pour but de rappeler que dans certaines circonstances, les perspectives pourraient être meilleures.

M. Couve de Murville considère que, malgré la rédaction assez peu claire du paragraphe 8, il est évident que si les Russes agissent à Berlin en dépit de nos droits, nous ne nous bornerons pas à protester pour la forme. Les dispositions du *Contingency Paper* restent valables. Quant aux paragraphes 6 et 7, ils soulèvent la question essentielle qui devait être débattue au sommet. Si nous sommes amenés à parler d'un accord temporaire sur Berlin, notre position serait semblable à celle du 28 juillet sous réserve bien entendu d'aménagements. Les dispositions techniques ne seront selon toute vraisemblance pas débattues au sommet. Par contre, il faudra trancher à cette instance le point essentiel. Combien de temps durera l'accord et qu'arrivera-t-il ensuite ? À Genève, les Russes parlaient d'un an et demi; nous prévoyons pour notre part un délai plus long. Mais nous étions très fermes sur un point que les Russes n'ont jamais voulu accepter : si à l'expiration de l'accord, la question n'est pas réglée, l'on revient au point de départ et les droits existants sont intégralement maintenus. De la discussion qui vient de prendre place, faut-il déduire que telle est toujours notre position ou au contraire, comme a paru le suggérer M. von Brentano, doit-on entendre que l'accord temporaire doit durer non pas seulement pendant un délai raisonnable suivi d'un retour au *statu quo*, mais jusqu'à la réunification ?

M. von Brentano répond que la réunification est le but à atteindre et l'espoir à poursuivre. Le retour au *statu quo ante* doit être à tout le moins considéré comme un strict minimum.

MM. Selwyn Lloyd et Couve de Murville considèrent qu'il y a bien accord entre tous sur ce point.

M. Herter fait remarquer que l'expression accord intérimaire n'est point bonne. Le mot intérimaire paraît laisser entendre qu'un accord définitif doit suivre obligatoirement. Il faudrait mieux parler d'accord temporaire ou d'arrangement tout court.

Il en est ainsi décidé.

En fin de réunion, M. von Brentano demande si l'on est bien d'accord pour un sommet occidental à Paris avant la rencontre avec M. Khrouchtchev. M. Couve de Murville, au nom de ses collègues, lui donne cette assurance. Une rencontre entre le président Eisenhower, le

général de Gaulle, le chancelier Adenauer et M. Macmillan aura lieu à Paris dès l'arrivée du président des États-Unis, c'est-à-dire en toute probabilité le dimanche 15 mai à 14 heures ou 14 h. 30.

(Europe. Questions internationales 3-2-1.)

195

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1743 à 1752 [1]. Réservé. *Tunis, 3 mai 1960.*

(*Reçu :* 16 h.)

J'ai eu l'occasion d'avoir hier une longue conversation personnelle avec M. Habib Bourguiba junior.

1. L'ambassadeur de Tunisie m'a dit spontanément qu'il avait trouvé à son arrivée ici une atmosphère de très grande inquiétude. Il a même laissé entendre que son retour à Paris avait été, un moment donné, mis en question. Selon lui, le gouvernement tunisien craignait réellement que les forces françaises d'Algérie se laissent aller à prendre des initiatives en Tunisie. M. Habib Bourguiba junior s'employait pour sa part à apaiser ces appréhensions. Il ne les estimait cependant pas dépourvues de fondement. Il redoutait qu'à l'insu du gouvernement français et du haut commandement, des actions sur le plan local soient déclenchées à des échelons subalternes.

Il m'a déclaré par ailleurs que les indications données par le gouvernement tunisien dans ses communiqués reposaient sur des faits précis et irrécusables : il y avait des opérations de commandos chargés de missions de sabotage. Des goumiers appartenant à des unités françaises étaient entre les mains des autorités tunisiennes et avaient fait des révélations. D'autre part, les survols d'avions continuaient. Dans la journée d'hier, un appareil militaire français aurait pénétré sur une profondeur de cent cinquante kilomètres l'espace aérien de la Tunisie. Enfin, les récents incidents à la frontière avaient fait plusieurs morts du côté tunisien.

J'ai répondu que le gouvernement français n'avait aucunement l'intention d'attenter à la souveraineté tunisienne. J'ai souligné d'autre part que les renseignements en ma possession ne corroboraient pas les informations dont faisait état le gouvernement tunisien. Comme je

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger (Bureau d'études) sous le n° 815.

faisais remarquer à mon interlocuteur que ces difficultés provenaient de la liberté d'action dont bénéficiaient les formations armées de l'A.L.N., M. Habib Bourguiba junior a prétendu que le gouvernement tunisien tenait « maintenant les fellaghas bien en main ». Il y avait eu des incidents sérieux entre les groupes de l'A.L.N. et l'armée tunisienne qui n'avaient fait l'objet d'aucune publicité. Il fallait aussi que l'on comprenne à Paris les difficultés auxquelles M. Bourguiba devait faire face. L'ambassadeur de Tunisie est revenu sur l'idée qu'aussi longtemps que se prolongeraient les hostilités en Algérie, la seule solution possible pour nos deux pays était de maintenir le *modus vivendi* qui régissait *de facto* nos relations dans ce domaine.

2. Il n'en demeurait pas moins, a poursuivi mon interlocuteur, que les incidents actuels dominaient les préoccupations des dirigeants tunisiens et créaient un climat psychologique préjudiciable au règlement de tous les problèmes en suspens. Tel était le cas notamment pour l'affaire de La Marsa [1]. M. Habib Bourguiba junior, qui s'en était entretenu à plusieurs reprises avec son père, l'avait trouvé plus ou moins accessible selon les nouvelles qui lui parvenaient des postes militaires établis à la frontière.

L'ambassadeur de Tunisie m'a indiqué qu'il avait la volonté de profiter de son séjour — qu'il allait, a-t-il dit, prolonger à cet effet jusqu'à jeudi 5 mai — pour tenter d'accélérer le règlement de cette question. J'ai jugé nécessaire de l'informer des grandes lignes de notre position.

M. Habib Bourguiba junior m'a lui-même entretenu de la question des garanties que nous demandons pour le personnel détaché au titre de la coopération technique. Il estimait personnellement que nos demandes étaient parfaitement fondées et comptait intervenir à cet effet auprès des départements et services compétents.

Le diplomate tunisien m'a déclaré par ailleurs qu'il allait faire en sorte qu'une décision soit prise en ce qui concerne l'extension des compétences de nos consulats généraux de Tunis et de Sfax. Il espérait que cette question une fois réglée, le gouvernement français accepterait l'ouverture d'un consulat de Tunis à Lyon.

3. M. Habib Bourguiba junior qui, dès son arrivée à Tunis (mon télégramme n° 1631) [2], avait tenu des propos plus optimistes que ceux de son gouvernement, m'a donné l'impression de vouloir sincèrement tout mettre en œuvre pour améliorer dans la mesure du possible le climat des relations entre nos deux pays.

Comme je faisais allusion aux rumeurs selon lesquelles il pourrait rapidement être nommé à Washington, l'ambassadeur de Tunisie n'a pas contesté que l'on parlait depuis quelque temps d'un tel projet. Il a marqué qu'il cherchait à dissuader son gouvernement d'y donner suite en

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 81 (et note), 103 (et note), 187 (et note).

(2) Du 27 avril, non reproduit. Pour l'ambassadeur de Tunisie, « la situation n'(était) jamais très grave tant que rien d'irréparable n'a(vait) eu lieu ».

faisant valoir qu'une telle mutation ne lui paraissait pas opportune au moment où il commençait seulement à être pleinement au courant de tous les aspects de sa mission à Paris.

(Collection des télégrammes.)

196

M. SPITZMULLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 381 à 388 (1). *Istanbul, 3 mai 1960, 17 h. 2.*
Secret. Réservé.

(Reçu : le 4, 9 h. 58.)

De la part de M. Couve de Murville.

Prière de communiquer à M. Jules Moch.

Les cinq ministres se sont réunis à Istanbul (2) le 1er mai pour y examiner l'état des travaux relatifs au désarmement.

M. Green a commencé par exprimer sa déception devant la faiblesse des progrès occidentaux à Genève et il en a attribué la cause, au moins autant aux divergences entre les Occidentaux qu'à l'intransigeance soviétique. Il a présenté quelques suggestions qui, à son avis, devraient permettre aux futurs travaux de progresser.

M. Segni s'est également déclaré partisan d'un nouvel effort et a particulièrement souligné la nécessité de présenter un programme de mesures concrètes, une discussion limitée aux principes ne présentant, selon lui, que des avantages très limités, si ce n'est des inconvénients. Le ministre italien a indiqué qu'il présenterait ultérieurement quelques propositions précises concernant les mesures concrètes.

M. Herter a consacré l'essentiel de son intervention à une vigoureuse attaque contre la position française relative au contrôle des véhicules. Le secrétaire d'État a exprimé la conviction que l'Occident ne devait pas suggérer de mettre sous contrôle, dès la première étape du désarmement,

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 6200-6207), Londres (nos 5100-5107), Berlin (nos 154-161), Ottawa (nos 1063-1070), Bonn (nos 2671-2678), New York - O.N.U. (nos 2300-2307), ainsi qu'au représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N. (n° 413) *via* le Département. Il l'a été également à l'état-major de la Défense nationale.

(2) À Istanbul, se tenait les 2 et 3 mai une conférence ministérielle de l'O.T.A.N. Les discussions portaient sur le désarmement (rapport Lloyd), l'Allemagne et Berlin (rapport Herter) — sur ce dernier sujet, toutes les délégations se ralliaient aux positions des Quatre — enfin sur les relations Est-Ouest, la non-immixtion et l'aide aux pays sous-développés (rapport Couve de Murville). Les petites puissances se montraient peu favorables à l'idée franco-britannique d'une sorte de code de bonne conduite Est-Ouest qui ferait l'objet d'une déclaration à Quatre à la fin de la Conférence au sommet; cette déclaration devait être l'œuvre des Quinze (*Le Monde* du 4 mai).

ce qui constituerait les moyens essentiels du *deterrent* et de la sécurité de l'Occident. En outre, il a souligné que la notion de véhicule porteur d'armes nucléaires était de plus en plus difficile à définir et que d'ores et déjà, nombre d'armes légères pourraient rentrer dans cette catégorie. Si la France persistait à demander le contrôle des véhicules dès la première étape, une situation très sérieuse pourrait surgir dans les relations entre les Alliés. Le gouvernement américain était partisan du désarmement, mais il entendait avancer vers ce but de façon progressive et ne pouvait en aucune manière admettre de prendre des engagements sur les véhicules tant qu'un système satisfaisant de contrôle n'aurait pas été mis sur pied.

Le secrétaire d'État a exprimé l'espoir que le gouvernement français pourrait éclaircir sa position en la précisant.

Répondant à M. Herter, M. Couve de Murville a rappelé les bases de la position française en matière de désarmement. L'essentiel est le désarmement nucléaire, c'est-à-dire la suppression, principalement, de l'arme atomique. Tout le monde sait que le contrôle des stocks est un fait impossible. Peut-être, par contre, le contrôle des véhicules est-il encore réalisable. C'est pourquoi nous proposons d'orienter les discussions dans cette direction. Il s'agit, bien entendu, des véhicules qui entrent dans la catégorie des armes stratégiques. L'artillerie et la défense antiaérienne sont un autre problème. Notre proposition est d'examiner si ces véhicules stratégiques sont susceptibles d'être placés sous contrôle. Il se peut que l'examen de cette question révèle qu'un contrôle n'est déjà plus possible. Du moins, pensons-nous nécessaire et souhaitable que la question soit posée et que des études soient entreprises à ce sujet.

M. Selwyn Lloyd a exprimé l'avis que la proposition française qui, selon lui, n'avait pas de chances d'être acceptée par les Russes, pourrait figurer, limitée à une étude sur les moyens de contrôler les véhicules, dans un programme limité de mesures concrètes. Celui-ci pourrait comprendre : des mesures de réduction des effectifs et armements conventionnels, certaines mesures liées au désarmement nucléaire (*cut off*, début de transfert, étude du contrôle des véhicules), des mesures pour prévenir les attaques surprises (l'usage pacifique de l'espace). Un nouveau programme, ou tout autre de ce genre, devrait être proposé au sommet, car il ne suffirait pas, à son avis, de discuter des principes.

Le reste de la discussion a tourné autour du paragraphe 20 du rapport du groupe des Cinq relatif à la tactique à suivre au sommet [1] et du programme en six points concernant les mesures concrètes formulé par

[1] Le texte du rapport des cinq délégations rédigé en vue de la réunion des cinq ministres des Affaires étrangères à Istanbul était adressé au Département le 29 avril (Télégramme de Genève n°s 622-627 du 29 avril, non retenu). Les délégations n'avaient pu se mettre d'accord sur le dernier paragraphe du document, qui présentait des suggestions sur la tactique à suivre par les Occidentaux à la Conférence au sommet. Par télégramme n°s 631-636 du 29 avril, également non reproduit, M. Jules Moch transmettait le texte auquel la délégation française avait pu donner son agrément et un texte américain de ce paragraphe.

M. Eaton à la dernière séance de la conférence de Genève [1]. Aucune décision n'a été prise, si ce n'est d'envisager avant la Conférence au sommet une nouvelle réunion du groupe des Cinq qui se tiendrait à Paris, probablement les 13 et 14 mai.

De cette réunion, deux conclusions ressortent :

1° L'hostilité très marquée du gouvernement américain, sur lequel le Pentagone exerce une forte influence, à soumettre à l'U.R.S.S, à ce stade de la négociation sur le désarmement, une proposition quelconque relative au contrôle des véhicules, même, semble-t-il, si celle-ci était limitée à l'examen des possibilités de contrôle;

2° Une forte tendance chez nos partenaires à vouloir soumettre à la Conférence au sommet un programme de mesures concrètes et à ne pas limiter la discussion à un débat sur les déclarations. Les ministres ont donné leur accord à la proposition soviétique de publier le 15 mai les procès-verbaux de la conférence de Genève.

(Désarmement DT/1/1.)

197

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1793 [2]. *Bonn, 4 mai 1960.*

(*Reçu :* 18 h. 01.)

Le ministre français des Forces armées, M. Pierre Messmer [3], et le ministre fédéral de la Défense, M. F.J. Strauss, se sont entretenus le mardi 3 mai au ministère de la Défense à Bonn de problèmes intéressant les deux pays dans le cadre de la défense commune.

[1] Le programme en six points présenté par M. Eaton dès l'avant-dernière séance du Comité, le 28 avril, comprenait : 1° L'interdiction de placer dans l'espace extra-atmosphérique des engins de destruction massive; 2° L'arrêt de la production de matières fissiles et un commencement de transfert à des fins pacifiques; 3° La notification préalable des lancements de fusées et engins spatiaux; 4° La fixation de plafonds initiaux de 2.500.000 hommes pour les États-Unis et l'U.R.S.S.; 5° Le dépôt de types convenus d'armements; 6° La protection contre les attaques par surprise (rappel de la proposition Eisenhower de l'*open sky*).

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n° 5224) et à Washington (n° 6401).

[3] M. Messmer, ministre des Forces armées, a séjourné à Bonn les 2 et 3 mai. Sur la coopération militaire franco-allemande, voir également les télégrammes de Bonn n°s 1300-1301 du 29 mars, 1306 du 30 mars, 1371-1374 du 2 avril et 1798-1800 du 4 mai, non reproduits.

Les conversations ont porté tout particulièrement sur les points suivants :

1. Projet d'accord-cadre intéressant les facilités à accorder à la Bundeswehr, en France, dans le domaine des installations logistiques, des possibilités d'entraînement et des centres d'essais.

2. Collaboration franco-germano-britannique pour l'étude d'un appareil à décollage vertical, la coopération d'autres pays, l'Italie particulièrement, étant vivement souhaitée.

3. Recherche en commun des solutions les meilleures aux problèmes électroniques que posent la sécurité et la défense aérienne des pays de l'Alliance.

4. Adoption d'un certain nombre d'armements communs, notamment pour la défense aérienne rapprochée des troupes.

Les deux ministres sont parvenus à un complet accord sur toutes les questions examinées.

(Collection des télégrammes.)

198

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1760 à 1768. Priorité. *Moscou, 4 mai 1960.*
Secret. Sans diffusion.

Pour le Ministre.

Je me réfère à mon télégramme n° 1754 (1)

1. Après m'avoir fait la réponse provisoire dont j'ai rendu compte, M. Khrouchtchev a réfléchi un instant et m'a dit qu'il désirait, à l'intention du général de Gaulle, me parler très franchement, d'une façon tout à fait confidentielle.

J'apprécie hautement, a-t-il dit en substance, les entretiens sincères, sur une base concrète, en vue d'une décision constructive. Mais je ne vous cacherai pas que j'ai quelque doute concernant le désir de certains chefs de gouvernement de rechercher la solution des questions litigieuses. Je suis certain que le président de Gaulle souhaite une telle solution. Toutefois, la proposition contenue dans le message que vous

(1) .M. Khrouchtchev étant rentré à Moscou pour le 1er mai, l'ambassadeur de France lui remit le 3 mai au matin le message du président de la République. Après avoir entendu la traduction du document, le président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., qui était assisté de M. Gromyko, remarquait que dans l'ensemble et en principe, la proposition lui paraissait acceptable. Il désirait cependant l'étudier de plus près avant de répondre sous peu (Télégramme n° 1754 du 3 mai, non retenu). [Le message du Général auquel il est fait allusion est ci-dessus publié sous le n° 191.]

venez de me remettre pourrait être mise à profit par ceux qui voudraient n'avoir, à Paris, que des conversations de pure forme; le secret qu'elle prévoit pour les pourparlers pourrait aider certains à cacher à l'opinion la véritable situation. Dans ce cas, la Conférence « pourrait être réduite à zéro ». L'opinion publique ne saurait pas à qui incomberaient les responsabilités, qui est pour ou contre la détente, qui est pour ou contre le désarmement.

Je vous dirai tout à fait confidentiellement qu'à la session du Soviet suprême qui s'ouvre le 5 mai, je ferai un rapport sur la situation internationale (1). Nous ne pouvons passer outre à certains faits ni à certains outrages à l'adresse de notre pays. Mon rapport établira, de façon incontestable, que certains ne veulent pas la détente et ne cherchent qu'à revenir à la guerre froide.

Je ne puis vous préciser maintenant les choses auxquelles je fais allusion. Je me bornerai à mentionner, à titre d'exemple, un fait qui n'a certainement pas échappé au général de Gaulle. Le président Eisenhower a fait connaître qu'il ne pourrait participer à la Conférence qu'une huitaine de jours. Passé ce délai, il devrait partir pour le Portugal et il se ferait remplacer par M. Nixon. Auparavant, il m'avait écrit à ce sujet. Je lui avais répondu que nous pourrions discuter de la question pendant la Conférence. Mais il a pris sa décision et l'a rendue publique. Je considère qu'il y a là un manque d'égards envers nous, comme, d'ailleurs, envers le président de Gaulle. Les motifs invoqués ne supportent pas la critique. Comment peut-on mettre sur le même plan un voyage à Lisbonne et des problèmes aussi sérieux que le désarmement ou la coexistence pacifique ? (2)

Le président Eisenhower est libre d'apprécier comme il l'entend les intérêts des États-Unis. Quant à moi, je dois veiller aux intérêts de l'U.R.S.S.; je vous déclare que je ne resterai pas à la Conférence après le départ d'Eisenhower pour y poursuivre les conversations avec Nixon.

2. À vrai dire, a poursuivi M. Khrouchtchev, la situation a bien changé depuis mes entretiens avec le général de Gaulle (3). Franchement, à l'heure actuelle, elle ne me donne pas beaucoup d'espoir. La politique des U.S.A. a revêtu à nouveau un caractère de provocation. Les dirigeants américains, qu'il s'agisse de Herter, de Dillon ou de Nixon, font tout pour torpiller la Conférence. Le président Eisenhower lui-même a dit à sa conférence de presse : voilà la position des États-Unis. S'il en est ainsi, nous n'avons aucun besoin de nous réunir à Quatre au mois de mai.

De quelques renseignements qui me parviennent de Paris, il semble résulter que le général de Gaulle n'était pas très content de mon discours

(1) Sur ce discours, voir ci-après le n° 201 (note).

(2) Cette obligation du Président américain de quitter la Conférence avant la fin est également commentée dans le discours du 5 mai. Le peu de confiance de Khrouchtchev en Nixon s'exprime dans un proverbe populaire.

(3) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 1486, 148, 151.

de Bakou [1]. J'ai été amené à faire ce discours pour répondre à certaines déclarations provocatrices des dirigeants américains [2].

Lorsqu'avec le général de Gaulle, nous avons discuté de Berlin, j'avais parlé d'un délai de deux ans pour résoudre le problème et passer ensuite au traité de paix. Actuellement, j'entends parler de délais de deux à cinq ans pour revenir ensuite à la situation d'aujourd'hui et repartir de zéro. Nous ne pouvons accepter une telle position. Notre attitude n'est pas dictée par le caprice. Ce que nous désirons, c'est normaliser les rapports entre États. Si nos propositions sont rejetées, nous conclurons avec la République démocratique allemande. Si vous n'êtes pas d'accord, c'est vous qui aurez éventuellement à recourir à la violence.

Nous voulons de toutes nos forces la détente internationale, mais nous voulons l'atteindre par la voie du règlement des problèmes en suspens : désarmement, traité de paix et Berlin-Ouest, rapports entre l'Est et l'Ouest. Nous ne pouvons être d'accord avec la position d'Adenauer et des gens qui le suivent. Pour Adenauer, la pire des choses serait une entente entre les chefs de gouvernement. Nous ne pouvons pas renoncer à notre position pour lui faire plaisir. Attendez le discours de clôture que je prononcerai au Soviet suprême. Vous comprendrez alors notre mécontentement et les raisons pour lesquelles nous apprécions, sans illusions, la situation actuelle.

M. Khrouchtchev a exprimé le désir que, des propos qu'il venait de me tenir, rien ne transpirât parmi les autres ambassades, dont il ne voulait pas susciter les spéculations.

3. En terminant, le chef du gouvernement soviétique m'a demandé de remercier le général de Gaulle de son message, auquel il répondrait rapidement. Il m'a chargé d'assurer le président de la République de sa haute estime et de lui dire toute la satisfaction qu'il avait éprouvée de son voyage en France, dont il demeurait « très content ». Il avait hautement apprécié l'atmosphère des pourparlers, la cordialité, la franchise, le réalisme du général de Gaulle. C'était avec un grand plaisir qu'il renouerait ses entretiens avec lui, dans l'intérêt des deux pays et de la paix générale.

(Collection des télégrammes.)

[1] Prononcé le 25 avril, et au cours duqul le chef d'État soviétique avait réitéré sa menace de conclure avec la R.D.A. un traité de paix séparé, en cas d'échec de la Conférence au sommet : voir ci-dessus le n° 188 (note).

[2] Dans son discours du 5 mai, Khrouchtchev citera une phrase du sous-secrétaire Dillon, disant que le chef du gouvernement soviétique « marche sur une glace extrêmement mince ». L'homme d'État soviétique répondra qu'il se tient « sur un monolithe de granit » inébranlable.

199

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2318 à 2321 (1). Réservé. *Rabat, 4 mai 1960.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1631 (2).

Le Prince ayant été constamment occupé par la visite du roi Hussein (3), puis celle du président Soekarno (4), qu'il a accompagné hier à Marrakech, M. Charles-Roux n'a pu l'entretenir que ce matin de la question de l'armement des cinq compagnies légères d'intervention.

Mon collaborateur a rappelé l'offre française du début de décembre dernier, restée sans réponse. Il a évoqué les avantages qu'elle comportait, notamment du point de vue de l'homogénéité de l'armement des F.A.R. Il a insisté sur les liens existant entre l'armée marocaine et l'armée française. La France, après avoir tant fait pour les F.A.R., et de si grand cœur, ne pouvait interpréter que comme un geste peu amical que le Maroc s'adresse à d'autres qu'à elle pour l'armement de ces nouvelles unités. Une décision défavorable dans ce domaine serait particulièrement inopportune alors que des échanges de vues étaient en cours au sujet des bases, et que tout devait être mis en œuvre pour qu'ils aboutissent à un résultat satisfaisant pour les deux parties.

Le Prince, dont le visage s'était fermé dès que la question de l'armement des cinq compagnies légères avait été évoquée, a pris l'air de plus en plus embarrassé. Après un long silence, il a demandé à mon collaborateur s'il avait été officiellement chargé de lui demander une réponse à l'offre française d'armement. Comme M. Charles-Roux lui répondait qu'il ne s'agissait que d'un entretien personnel, dans le cadre des contacts qui avaient été prévus à Paris, d'accord avec M. Parodi, le Prince a demandé que la question soit posée officiellement.

Il me paraît certain que la décision d'avoir recours aux Américains est prise, comme le laissait prévoir l'embarras du général Kettani devant les questions du colonel Beaumont, et que la réponse à une démarche officielle de notre part serait défavorable (5).

(Collection des télégrammes.)

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Washington (n°s 6294-6297).

(2) Par télégramme adressé à Rabat le 28 avril sous les n°s 1631-1632, non reproduits, le Département recommandait d'avoir avec les Marocains une « franche explication » sur l'affaire de l'armement des compagnies légères d'intervention (Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 167, note). M. Charles-Roux devrait à cet égard interroger le Prince héritier, et lui représenter l'importance pour les forces armées royales de l'homogénéité de leur armement, donc du recours à des fournitures françaises pour les armes et les munitions.

(3) Rendant sa visite au roi Mohammed V, le roi de Jordanie avait séjourné au Maroc du 21 au 30 avril.

(4) Qui s'était déroulée du 2 au 5 mai.

(5) À plusieurs reprises, le Département devait marquer aux Américains son hostilité à la fourniture par eux de l'armement destiné aux compagnies d'intervention marocaines (Télégrammes de Paris à Washington n°s 6623, 7506, 8835-8837 des 10 et 24 mai et 9 juin, non reproduits).

200

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dennery, Ambassadeur de France à Berne.

T. nos 206 à 214 (1). *Paris, 5 mai 1960, 1 h. 15.*
Très secret. Réservé.

La déclaration faite par le prétendu G.P.R.A., et selon laquelle l'organisation extérieure aurait l'intention de ratifier les conventions de Genève (2), serait très satisfaisante si elle signifiait uniquement que le F.L.N. a effectivement pris la décision de renoncer au terrorisme. On a malheureusement de sérieuses raisons d'être sceptique sur ce point et de penser que le F.L.N. cherche en fait à obtenir un commencement de reconnaissance du statut juridique auquel il prétend.

Il semble exister dans l'esprit des dirigeants du F.L.N. une grande confusion quant à la situation véritable en droit.

Si la déclaration du 12 avril parle de «*ratification* des conventions », un texte du *Moudjahid* parle « *d'adhésion* aux conventions ». Enfin, le porte-parole du F.L.N. à la radio de Tunis a parlé le 15 avril de « *l'adoption* des conventions ».

Nous sommes donc dans l'incertitude quant aux mesures que le F.L.N. compte prendre pour concrétiser ses intentions et nous devons prêter la plus grande attention aux démarches qu'il va peut-être faire.

Il est bien évident que le « G.P.R.A. » ne peut ratifier des conventions entre États qu'il n'a aucune compétence juridique pour signer. Il ne peut pas davantage donner son « adhésion » *à l'ensemble des conventions* qui ne sont ouvertes qu'aux « États » ou « puissances », car il ne peut prétendre à aucun de ces deux qualificatifs. Les conventions prévoient de façon précise la situation juridique applicable au G.P.R.A. dans l'article 3 commun aux quatre conventions qui traite des « conflits armés ne présentant pas un caractère international », article qui peut être considéré comme s'appliquant à la guerre d'Algérie. Le C.I.C.R. pour sa part le prétend, et il paraît difficile de le contester. Le C.I.C.R. souligne d'ailleurs que l'article 3 se réfère uniquement aux « parties au conflit », et non aux États ou puissances et que son dernier paragraphe précise expressément que : « l'application des dispositions qui précèdent n'aura pas d'effet sur le statut juridique des parties au conflit ». Le F.L.N. ne saurait donc en tirer argument pour réclamer pour ses hommes le statut de belligérants ou *a fortiori,* pour se faire reconnaître comme gouvernement.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Alger (*via* l'Intérieur) sous le n° 818.
(2) Faite le mois précédent (voir ci-après).

Par contre, les conventions restent muettes quant à la définition des « parties au conflit » — ce qui demeure donc une question de fait dans chaque cas — et à la façon dont ces dernières peuvent faire connaître leur adoption des règles humanitaires et leur reconnaissance du C.I.C.R. comme organisme chargé d'en contrôler l'observation.

Dans l'hypothèse où le Conseil fédéral serait effectivement saisi d'une demande d'adhésion à l'article 3, trois possibilités semblent s'offrir à lui :

1. Que le Conseil enregistre la notification et communique l'adhésion à tous les États adhérents aux conventions.

Nous ne pouvons pas être favorables à cette publicité, car les autres États ne sont pas directement intéressés par l'application de l'article 3.

2. Que le Conseil fédéral envisage purement et simplement de prendre acte d'une déclaration publique, sans l'enregistrer et sans en assurer la diffusion.

Nous avons, aux Nations Unies, fait repousser l'utilisation du terme « partie au conflit ». Si le Conseil fédéral tenait absolument à faire un communiqué, il ne nous serait pas possible d'admettre l'utilisation d'un tel terme. Le fait même de publier un communiqué appellerait de notre part les plus grandes réserves.

3. Que le F.L.N. soit simplement informé qu'il conviendrait qu'il réponde à la lettre que lui a adressée le président du C.I.C.R. le 28 mai 1958 pour lui demander d'observer les prescriptions de l'article 3 des conventions de Genève, lettre qui est restée sans réponse, malgré de nombreux rappels; c'est cette communication qui constituerait l'obligation vis-à-vis du C.I.C.R.

Cette solution est, en réalité, la seule acceptable, alors que nous ne saurions admettre les solutions 1 et 2 [1].

Je vous saurai gré, dans ces conditions, d'approcher discrètement les autorités helvétiques pour savoir si elles ont déjà été interrogées et connaître, dans ce cas, leurs intentions.

Vous voudrez bien marquer notre position en ajoutant que nous jugerions normal qu'il soit procédé à un échange de vues entre les deux gouvernements au cas où elles seraient effectivement saisies de l'affaire.

[1] Par télégramme n°s 217-220, également du 5 mai, expédié le 6, à 10 h., non reproduit, le Département revenait sur le sujet. Pour être valable, l'adhésion du F.L.N. à l'article 3 des conventions de Genève devait entraîner l'observation de toutes les règles prévues par cet article, et en particulier la cessation du terrorisme. Or, depuis la déclaration du G.P.R.A., on constatait une recrudescence des attaques contre la population civile. La remise éventuelle par le G.P.R.A. d'une liste des ressortissants français détenus par les rebelles ne saurait constituer une preuve suffisante de l'intention du F.L.N. d'observer désormais les conventions de Genève. D'autre part, l'article 3 prévoyant que l'observation des conventions n'avait aucun effet sur le statut juridique des parties, on ne comprendrait pas pourquoi le C.I.C.R. recourrait à l'artifice de considérer le Croissant rouge algérien comme une section du Croissant rouge d'un pays tiers, le Maroc par exemple. Le G.P.R.A. n'étant ni une puissance ni un État, le soi-disant Croissant rouge algérien n'avait aucune existence légale en droit international.

L'absence de consultations préalables nous paraîtrait d'ailleurs, dans un domaine aussi important pour nous, ne pas être conforme aux relations amicales existant entre nos deux pays [1].

(Collection des télégrammes.)

201

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1836 à 1845. Priorité. *Moscou, 6 mai 1960.*
Confidentiel. Réservé. Sans diffusion. *17 h. 35, 17 h. 45.*

Je me réfère à mon télégramme n° 1754 [2].

1. M. Gromyko m'a remis ce matin, 6 mai, la réponse de M. Khrouchtchev au message du 30 avril du général de Gaulle concernant l'organisation du travail de la Conférence au sommet [3].

Le chef du gouvernement soviétique est d'accord, pour l'essentiel, avec les propositions du président de la République française. Il souligne combien il apprécie, en principe, les réunions en cercle restreint et les conversations confidentielles entre chefs d'État ou de gouvernement et en donne pour exemple ses récents entretiens avec le général de Gaulle [4].

Toutefois, M. Khrouchtchev ne voudrait pas être coupé de l'opinion publique et, sur le secret des conversations, il formule deux réserves :

A. Il n'y a pas, selon lui, de raisons de cacher à l'opinion la substance des pourparlers et les positions prises par les gouvernements intéressés sur les questions examinées.

B. S'il apparaissait clairement que tous les participants ne recherchent pas le succès de la Conférence, mais que certains s'efforcent de la

(1) Le 6 mai, le « Bureau algérien » de New York diffusait dans les milieux des Nations Unies un « Livre blanc sur l'application des conventions de Genève de 1959 au conflit franco-algérien », afin de démontrer que le gouvernement français, signataire de ces conventions, n'avait pas respecté ses engagements et de rappeler que le G.P.R.A. entendait au contraire appliquer les conventions (Télégrammes de New York n°s 692-697 du 6 mai, non reproduits). Pour M. Bérard, cette publication était à inscrire parmi les manœuvres que poursuivait M. Chanderli pour la préparation du débat à la prochaine Assemblée générale : cette manœuvre pouvait avoir des conséquences importantes à long terme dans les milieux de l'O.N.U. (Télégramme de New York n°s 718-721 du 10 mai, non retenu).

(2) Du 3 mai, ci-dessus analysé sous le n° 198 (note).

(3) Ce message est ci-dessus reproduit sous le n° 191.

(4) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 146, 148, 151.

torpiller, il serait nécessaire d'expliquer la situation à l'opinion publique afin de fixer devant elle les responsabilités.

À l'appui de cette réponse, M. Khrouchtchev invoque les appréhensions que lui ont causées dernièrement certaines déclarations de hautes personnalités américaines et il se réfère à ce sujet à son discours d'hier, 5 mai [1].

2. Le Département trouvera sous le numéro suivant la traduction de la réponse du chef du gouvernement soviétique, qui reflète assez bien l'actuel état d'esprit de son auteur.

« Monsieur le Président,

« Je vous remercie pour votre message du 30 avril 1960 sur les questions en rapport avec l'organisation du travail de la prochaine conférence des dirigeants des grandes puissances à Paris. Nous apprécions hautement votre effort pour établir des conditions convenables pour que puisse se dérouler avec succès cette conférence importante pour le destin du monde.

« Le gouvernement soviétique a considéré avec attention vos propositions et les considère pour l'essentiel comme acceptables. De notre côté, nous n'avons pas d'objection de principe contre la tenue d'une conférence d'une composition restreinte. Nous avons toujours considéré et nous continuons à considérer comme très utile et très fructueux un franc échange de vues dans un cercle confidentiel. Cependant, placer le centre de gravité sur les conversations confidentielles n'est, bien entendu, justifié qu'au cas où existe la certitude que tous les partenaires poursuivent le but d'obtenir des décisions concertées sur les questions litigieuses. Toutefois, je le dirai sincèrement, nous avons eu ces derniers temps certains doutes concernant les intentions des participants aux futures conversations et nous ne sommes pas certains qu'ils recherchent véritablement une solution des questions litigieuses sur une base mutuellement acceptable.

« Dernièrement, de nombreux faits fournissent une base plus que suffisante de pareils doutes. Au nombre de ces faits se trouve en particulier une série de déclarations publiques de représentants officiels haut placés des États-Unis sur les questions en rapport avec la prochaine conférence au sommet, déclarations qui sont conçues dans l'esprit de la « guerre froide » [2]. Le caractère de ces déclarations amène à tirer la conclusion

[1] Dans le rapport que le chef d'État soviétique présentait le 5 mai au Soviet suprême, M. Khrouchtchev utilisait un ton qui rappelait l'époque de la guerre froide. Non seulement il s'en prenait aux « revanchards allemands », mais aussi aux Américains, non pas directement au président Eisenhower, mais à ses conseillers, le vice-président Nixon, le secrétaire d'État Herter, le sous-secrétaire d'État Dillon, dont de récentes déclarations prouvaient qu'ils n'avaient pas compris la nécessité de réduire la tension internationale et de régler les problèmes litigieux par la négociation. Ces déclarations étaient « d'un mauvais présage » pour la Conférence au sommet (*Le Monde* du 7 mai, p. 6) [Sur les déclarations des personnalités américaines en question, voir ci-après le n° 204 (notes). Sur l'affaire de l'avion U2 qui provoquait l'ire de l'homme d'État soviétique, voir ci-après *ibid.*].

[2] C'est ainsi que M. Dillon, le 20 avril, dans sa conférence devant la Centrale syndicale américaine, avait déclaré que les États-Unis étaient disposés à prendre des mesures pour réduire la tension à Berlin, mais qu'ils étaient aussi déterminés à maintenir leur présence dans cette ville.

qu'elles n'ont qu'un seul but : empoisonner autant que possible l'atmosphère internationale avant la Conférence et gêner l'examen fructueux des questions correspondantes par les participants.

« J'ai été obligé de m'étendre sur ce sujet dans mon rapport à la session du Soviet suprême de l'U.R.S.S., le 5 mai.

« Les faits nous obligent à poser ainsi la question : est-ce que les participants occidentaux à la prochaine conférence cherchent effectivement un accord ou bien est-ce que certains parmi eux s'efforcent de dresser tous les obstacles au travail de la Conférence et, éventuellement, de torpiller d'une façon générale cette conférence afin de revenir aux pires temps de « la guerre froide ? ».

« Dans ces conditions, on éprouve légitimement l'appréhension que les choses se passent de telle sorte qu'un caractère confidentiel exagéré de nos réunions joue en faveur de ceux qui voudraient réduire la Conférence au sommet à une formalité vide de sens et à ce que ce caractère confidentiel n'encourage de mauvaises intentions et ne serve à couvrir leur réalisation. Dans ce cas, il peut arriver que les résultats de la Conférence soient réduits à zéro, sans que les peuples du monde sachent qui porte cette responsabilité. À leurs yeux, la responsabilité pour le torpillage de la Conférence sera partagée entre tous les participants, en même temps que les véritables coupables se dissimuleront dans l'ombre.

« Tout en étant d'accord en principe avec votre proposition sur la procédure de travail de la Conférence, nous maintenons en même temps le point de vue que les peuples doivent savoir qui, parmi les participants à cette conférence, recherchent véritablement la détente de l'atmosphère internationale, un désarmement effectif et la solution concertée des problèmes litigieux, et qui s'y oppose. Je répète, mes paroles ne doivent aucunement être interprétées comme une sous-estimation des rencontres restreintes et confidentielles à la Conférence au sommet. L'utilité de telles rencontres est déjà manifeste si l'on considère l'exemple de nos conversations avec vous, dont, je le dis sans détour, j'ai gardé un excellent souvenir et que j'apprécie beaucoup. Je voudrais seulement souligner cette idée que s'il apparaît clairement que tous les participants ne s'efforcent pas, comme il se doit, d'obtenir un accord, alors naturellement se présentera la nécessité d'expliquer la situation devant l'opinion publique. Si une telle explication n'était pas donnée, alors serait créée une fausse situation et l'opinion publique pourrait adresser des reproches justifiés à tous les participants à la Conférence.

« Certainement, nous avons le droit et nous devons choisir pour notre travail à la Conférence les méthodes qui contribueront le plus efficacement à l'obtention de résultats fructueux. En ce qui concerne la substance des pourparlers et des positions prises par les gouvernements intéressés sur les questions examinées, je suppose qu'il n'y a pas de raison de maintenir dans l'ignorance les peuples dont le bien-être et la vie paisible doivent, à mon sens, constituer le but essentiel de tout notre travail. C'est pourquoi, dans l'intérêt de notre cause, nous considérons que le caractère confidentiel des prochaines rencontres ne doit pas être

poussé à l'extrême afin de ne pas nous séparer de l'opinion publique et de ne pas empêcher celle-ci de se former son jugement au sujet du travail de la Conférence, sur laquelle les peuples placent de grands espoirs.

« Avec mon sincère respect.

N. Khrouchtchev, »
6 mai 1960. »

(Collection des télégrammes.)

202

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1856 à 1864 (1). Confidentiel. *Bonn, 6 mai 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 22 h 35.)

Comme vous le savez, le président de la République fédérale avait, à la fin de février, appelé mon attention sur l'intérêt qu'il verrait au développement, au Cameroun et au Togo, d'une coopération de la France et de la République fédérale en vue d'éviter dans ces pays, au lendemain de leur indépendance, une concurrence regrettable (2).

Compte tenu des instructions du Secrétaire général, j'ai dit à M. Lübke que nous étions favorables au principe d'une telle coopération. Mais j'ai aussitôt ajouté qu'une action concertée dans le domaine économique devait correspondre à une pensée commune sur le plan politique et qu'il y aurait avantage à ce que l'Auswärtiges Amt et l'ambassade cherchent à déterminer les modalités de la collaboration à établir.

Le président de la République m'a répondu qu'il était d'accord sur ce point et qu'il s'entretiendrait de la question avec M. von Brentano ou M. van Scherpenberg. Ses propos m'ont montré qu'il s'intéressait vivement à la reprise de l'influence de l'Allemagne dans ses anciennes colo-

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Lomé (n°s 29-38) et à Yaoundé (n°s 414-423).

(2) L'indépendance du Cameroun a été solennellement proclamée le 1er janvier 1960 et celle du Togo, le 27 avril 1960. Le République fédérale allemande estime qu'elle a une carte importante à jouer dans cet État africain, ancienne colonie allemande. Les intentions de la R.F.A. seraient d'ériger le Togo en zone pilote de l'assistance financière et technique et d'y faire la démonstration des possibilités commerciales de la R.F.A. Les futures négociations porteraient à la fois sur les échanges commerciaux, la garantie des investissements et l'aide technique, y compris l'octroi de bourses pour des étudiants togolais. Cette nouvelle offensive s'exerce à la fois indirectement par l'intermédiaire du relais C.E.E. et directement par des missions économiques officielles et officieuses. Sur le sujet, voir le télégramme de Bonn n°s 1783-1786 du 4 mai, non reproduit; se reporter également à l'*Année politique 1960,* p. 353-354.

nies, où, selon lui, l'on gardait bon souvenir de l'ancienne domination allemande. J'ai d'ailleurs appris que l'on envisageait la création à la Présidence d'un bureau chargé spécialement des pays sous-développés.

J'ai abordé, hier, le sujet avec M. van Scherpenberg, en indiquant qu'il avait été soulevé par M. Lübke et en déclarant que si, d'une manière générale, l'idée d'une coopération franco-allemande en Afrique était certainement souhaitable, il fallait éviter que la République fédérale ne prît des initiatives de nature à gêner notre politique ou à créer des malentendus, notamment dans les territoires où elle croyait disposer encore de certains atouts. C'était à nous qu'incombaient les principales responsabilités et les charges les plus lourdes. Cela n'impliquait naturellement de notre part aucune prétention à un monopole; mais l'action, et éventuellement, l'aide allemande devaient compléter les nôtres, et non pas les concurrencer. Tout faux pas risquerait d'avoir des répercussions sur notre entente. J'avais remarqué les projets d'ordre économique que l'on avait à Bonn à l'égard du Togo et la demande d'armes faite à la République fédérale par le Cameroun [1]. Il était, à mon avis, indispensable que nous fussions informés, consultés et que, dans toute la mesure du possible, nous agissions de concert sur un continent d'une importance grandissante et où la France avait à la fois des droits et des devoirs particuliers.

M. van Scherpenberg a tenu aussitôt à me dire que la République fédérale ne songeait pas à livrer des armes au Cameroun. Mais il ne m'a pas non plus caché qu'elle entendait développer très largement son action en Afrique partout où elle le pourrait. À la conférence diplomatique qu'il avait présidée, l'automne dernier, à Addis-Abeba, ce mot d'ordre avait été lancé. Les dirigeants soviétiques ne négligeaient rien pour pénétrer dans cette partie du monde; à tort ou à raison, ils pensaient que les Allemands seraient capables de s'y introduire et d'y réussir. La D.D.R. avait donc été choisie par Moscou pour préparer les voies. À une offensive allemande néfaste, il fallait opposer les bons Allemands. Déjà, le gouvernement de Bonn avait failli perdre la partie en Guinée. En devançant Pankow, il servait la cause de l'Occident. D'ailleurs, les Anglais avaient compris le rôle que pourrait ainsi jouer la République fédérale; au Soudan, au Ghana, ils lui prodiguaient les encouragements.

Ce langage m'a conduit à reprendre l'idée de l'information et de la consultation réciproques et à suggérer des échanges de vues réguliers entre les deux gouvernements. Le secrétaire d'État n'a pas écarté la proposition; il voudrait y réfléchir.

Les considérations qu'il a exposées n'ont que la valeur d'une première réaction. La politique à suivre n'a pas encore été définie ici. Les moyens financiers gouvernementaux sont actuellement assez faibles. Le service

[1] Sur la coopération de la France et de la République fédérale au Togo et au Cameroun, voir les télégrammes de Bonn n°s 1780-1782, 2107-2108, respectivement des 4 et 27 mai, ainsi que les télégrammes de Bonn n°s 2158-2163 et 2215-2217 des 1er et 4 juin, non reproduits. L'aide militaire au Cameroun est assurée par la France pour la constitution d'une force de maintien de l'ordre et pour la création d'une armée nationale.

africain du Ministère est presque inexistant. Des problèmes de compétence se posent, dont les initiatives de M. Lübke sont un élément.

Mais l'entretien confirme l'importance que Bonn attache à l'Afrique, et souligne sa volonté d'y faire échec à la D.D.R. Quelque incertitude existe, d'autre part, dans l'esprit de nos interlocuteurs, au sujet de nos propres intentions : acceptons-nous vraiment de laisser une place, à nos côtés, aux Allemands ? Une consultation ne serait-elle pas à sens unique et ne ferait-elle pas échouer parfois des projets jugés intéressants ?

Des conversations, à un échelon élevé, par exemple entre directeurs compétents, seraient sans doute opportunes. Je ne pense pas, en ce qui me concerne, reprendre le dialogue avec le secrétaire d'État sans instructions de votre part.

(Collection des télégrammes.)

203

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. n°s 1741. Réservé. *Paris, 7 mai 1960, 19 h. 50.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1758 (1) et à mon télégramme n° 1722 (2).

Je crois utile de préciser que l'affaire de La Marsa revêt un caractère politique. Il ne serait en conséquence pas convenable que vous en discutiez avec la municipalité. S'agissant d'un problème de gouvernement, votre seul interlocuteur doit être le secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

(1) Le télégramme de Tunis n°s 1758-1762 du 3 mai, non reproduit, rendait compte d'un entretien du chargé d'affaires de France avec M. Sahbani, secrétaire général des Affaires étrangères, sur la base des trois conditions émises par le Département pour une solution de l'affaire de La Marsa (voir ci-dessus le n° 187, note). Le gouvernement tunisien envisageait une formule aux termes de laquelle il exprimerait son regret que le gouvernement français eût interprété son attitude comme dictée par l'intention de porter atteinte à la dignité de la représentation française en Tunisie, des considérations générales d'urbanisme seules l'ayant amené à effectuer des travaux à La Marsa; il se déclarait prêt à régler, conformément aux usages diplomatiques et par voie d'accord avec le gouvernement français, les difficultés survenues. Il n'avait pas d'objection à la démolition d'une partie du mur d'enceinte et à la reconstruction d'un nouveau mur : dès le lendemain, des conversations pourraient s'engager entre l'ambassade et des ingénieurs de la municipalité de La Marsa pour « déterminer l'étendue » de la modification nécessaire à l'élargissement du jardin. Lorsque cette question serait réglée, des discussions s'engageraient au sujet de la mise en état des lieux.

(2) Du 7 mai, 10 h. 55, par lequel le Département enjoignait de ne se prêter à aucune conversation avec les Tunisiens avant d'avoir reçu les instructions du Département.

L'ensemble de cette affaire est actuellement soumise aux instances supérieures. Vous voudrez donc bien réserver entièrement la position du gouvernement français jusqu'à réception des instructions qui vous seront très prochainement envoyées.

(Collection des télégrammes.)

204

M. Khrouchtchev, Président du Conseil de l'U.R.S.S.,
au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. Très secret (traduction non officielle). *Moscou, 7 mai 1960* (1).

Cher Monsieur le Président;

Mes collègues du gouvernement et moi, nous sommes sérieusement inquiétés par certaines circonstances qui ont un rapport direct à la prochaine Conférence au sommet et, me rappelant nos entretiens récents qui se sont déroulés dans l'esprit de la compréhension mutuelle et de la parfaite franchise (2), je ne peux ne pas vous faire part de mes considérations à ce sujet.

Nous avons pensé que les gouvernements intéressés à convoquer la Conférence au sommet essayeraient d'éviter tout ce qui pourrait aggraver la situation avant la Conférence. Malheureusement, comme on le voit, ces idées ne sont pas partagées par tous. Je voudrais attirer votre attention sur les faits les plus récents.

Avant tout, je vais évoquer les discours de certains hommes d'État américains : du secrétaire d'État Herter (3), de son adjoint Dillon (4) de

(1) Une annotation manuscrite portée sur le document indique que ce document (ainsi que son annexe) furent remis au général de Gaulle par M. Vinogradov le 9 mai

(2) À l'occasion de la visite en France de l'homme d'État soviétique, du 24 mars au 3 avril : voir ci-dessus les nos 146, 151.

(3) Le télégramme de Washington nos 1899-1900, du 5 avril, non reproduit, rapportait certains des principaux passages du discours prononcé le 4 avril par M. Herter à Chicago devant la National Association of Broadcasters et destiné à la « préparation psychologique de la Conférence au sommet ». Devant l'opinion internationale, le secrétaire d'État américain affirmait que « la division de Berlin n'était que le reflet d'un problème plus vaste : celui de la division de l'Allemagne ». Pour rassurer les Allemands, M. Herter rappelait la décision très ferme des chefs d'État réunis à Paris en décembre 1959 de défendre Berlin-Ouest. Tout en réaffirmant les droits fondamentaux des Alliés à Berlin et les obligations qui en découlaient, M. Herter exprimait l'intention sincère de négocier de manière à résoudre ce problème dans le contexte de l'ensemble du problème allemand.

(4) Le télégramme de Washington nos 2213-2216, du 21 avril, non reproduit, faisait état de l'important discours de politique étrangère prononcé par M. Dillon, sous-secrétaire d'État, devant les syndicalistes de l'A.F.L.-C.I.O., et qui faisait partie d'une vaste campagne d'information avant la rencontre au sommet. Les États-Unis entendaient donner à M. Khrouchtchev un sérieux avertissement, le mettre en garde contre toute tentative de recourir à la force; ils dénonçaient les principaux thèmes de la propagande soviétique et soulignaient l'importance du problème de Berlin en indiquant la volonté occidentale de négocier tout en maintenant le système de défense institué jusqu'ici. Se reporter également à l'*Année politique 1960,* p. 444-446.

même que du vice-président Nixon [1] qui traitent les problèmes internationaux de plus haute importance dans l'esprit de « la guerre froide » et qui déforment grossièrement la position de l'U.R.S.S. Comme ces discours ont été apparemment approuvés et reflètent donc la position officielle des U.S.A. sur les problèmes ayant trait à la Conférence au sommet, le gouvernement soviétique ne pouvait pas les passer sous silence. J'ai été obligé de réagir dûment à ces discours dans mon allocution du 25 avril à Bakou [2] et dans mon rapport du 5 mai à la session du Soviet suprême de l'U.R.S.S. [3]

Pourquoi le gouvernement soviétique a prêté une si grande attention à ces discours ? Comme on le sait, nous sommes tombés d'accord qu'au cours de la Conférence au sommet ou au cours de plusieurs conférences de ce genre, on doit entreprendre des efforts susceptibles à résoudre pas à pas les problèmes internationaux devenus mûrs et les plus importants. Les parties ont évoqué ces problèmes. En même temps, de tels problèmes comme le traité de paix avec l'Allemagne, le désarmement et autres ont été avancés.

Nous exprimions franchement la position de l'Union soviétique sur le traité de paix avec l'Allemagne au cours des entretiens avec vous, Monsieur le Président, pendant ma visite dans votre pays dont je garde des souvenirs extrêmement agréables, ainsi qu'au cours des entretiens avec le Premier ministre Macmillan durant sa visite à Moscou au printemps de l'année écoulée [4] et au cours des rencontres avec le président Eisenhower pendant mon voyage aux U.S.A. [5].

Tous nous sommes tombés d'accord qu'à la Conférence au sommet, il faut procéder à un franc échange de vues sur les questions ayant trait à l'Allemagne et essayer de trouver les voies d'un accord, acceptable pour tous. Cependant, il est difficile de considérer les déclarations de hauts représentants officiels des U.S.A., que j'ai mentionnées, autrement qu'une tentative d'exclure d'avance la possibilité d'avoir un échange de vue fructueux sur ces questions, c'est-à-dire réduire à néant tout ce qui a été obtenu comme positif au cours de nos entretiens préalables. Il existe des hommes d'État qui chercheraient à s'adapter à la politique et au goût du chancelier Adenauer qui continue à agir de la position de « la guerre froide » *(sic)*. Quelle que soit la différence qui existe entre nous dans l'appréciation de l'activité du gouvernement de la R.F.A., nous sommes profondément convaincus que l'indulgence envers Adenauer,

(1) Dans le télégramme n°s 2150-2154 du 8 avril, non reproduit, l'ambassadeur de France aux États-Unis relatait que M. Nixon, vice-président des États-Unis, avait reçu à son domicile le 14 avril les ministres des Affaires étrangères réunis à Washington pour préparer la Conférence au sommet, ainsi que les ambassadeurs et le secrétaire général de l'O.T.A.N. M. Nixon avait fait un exposé des conditions dans lesquelles se présentaient les élections américaines. En politique étrangère, avait-il dit, « les deux grands partis ont un programme à peu près identique. Ils continueront la politique de défense du monde libre ». Toute tendance à l'isolationnisme lui paraissait écartée.

(2) Sur le discours de Bakou, voir ci-dessus le n° 188 (note).

(3) Sur ce rapport, voir ci-dessus le n° 201 (note).

(4) Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1959-I, n°s 113, 121 (et note), 131-II (note), 132, 133, 146, 147.

(5) Sur ce voyage, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 148, 149 (note), 161, 164, 169 (et note).

l'adaptation à tout ce qu'il dit ne peut pas servir d'une base initiale pour des pourparlers productifs.

Je pars de ce fait que nous avons eu un échange de vues sur les problèmes internationaux les plus importants et qu'une fois un accord mutuel obtenu sur la nécessité de favoriser les efforts communs ayant pour but de trouver les voies de solution de ces problèmes, il faut suivre cet accord. Cela signifie que si nous sommes, non en paroles mais en actes, pour le désarmement et pour la recherche de la solution des questions concernant l'Allemagne sur une base acceptable pour tous, nous devons donc agir d'une manière appropriée.

Pourtant, j'ai décidé de m'adresser à vous non seulement au sujet desdites interventions que certains organes de presse n'ont pas manqué de reprendre et d'utiliser au détriment des intérêts de la paix et de la détente internationale. Il y a des faits encore plus frappants qui témoignent que certains milieux aux U.S.A. ne s'arrêtent pas devant les moyens les plus grossiers pour assombrir les relations entre... [1] avant la Conférence au sommet. Je parle des violations préméditées des frontières de l'Union soviétique par des avions américains. Le cas le plus révoltant a eu lieu le 1er mai quand les forces armées soviétiques ont été obligées d'abattre un avion américain qui avait pénétré sur le territoire de l'Union soviétique ayant à son bord tout le nécessaire pour effectuer une reconnaissance [2].

Malgré tout le désir de s'abstenir de vives caractéristiques *(sic)*, on ne peut pas qualifier ces actes autrement que provocateurs. Nous avons mesuré sous tous les aspects les circonstances liées à l'invasion de l'avion américain, qu'on a fait d'ailleurs coïncider spécialement avec la fête en Union soviétique et nous avons abouti à une ferme conviction que ce n'est pas de hasard et que ce fait n'a pu se passer à l'insu du gouvernement des U.S.A. Nous avons déjà maintes fois attiré l'attention du gouvernement des U.S.A. sur de pareils vols illégitimes et provocateurs des avions américains. Dans nos protestations et déclarations à ce sujet, nous citions des faits concrets, nous indiquions d'une façon exacte les types des avions ayant violé les frontières de l'U.R.S.S., les coordonnées de leur interception au-dessus du territoire soviétique et d'autres données.

Néanmoins, les réponses du gouvernement américain avaient le caractère d'une simple échappatoire et les faits évoqués étaient rejetés gratuitement. Tout cela veut dire que le gouvernement des U.S.A. couvre

[1] Non déchiffrable.

[2] Le 5 mai, devant le Soviet suprême, M. Khrouchtchev annonçait une nouvelle à laquelle, sur le moment, la presse occidentale n'attachait pas beaucoup d'importance : un avion américain qui avait violé les frontières de l'U.R.S.S., avait été abattu le 1er mai par une fusée antiaérienne; il s'agissait d'un avion militaire de renseignement, volant à une forte altitude. Le département d'État faisait connaître aussitôt que l'avion abattu appartenait à l'Agence américaine nationale pour l'espace et l'aéronautique, chargée d'effectuer des observations météorologiques. Le 7 mai, dans son discours de clôture au Soviet suprême, M. Khrouchtchev annonçait que le pilote de l'avion, de type U2, était vivant et qu'il avait avoué qu'il remplissait au-dessus du territoire soviétique une mission de renseignement.

pratiquement les actions inadmissibles de l'aviation américaine et, par conséquent, en porte la responsabilité.

La question se pose comment on peut expliquer tout cela. Pour quelle raison, à la veille de la Conférence au sommet en laquelle tous les peuples du globe placent d'aussi grandes espérances, on entreprend de telles actions ?

Quel qu'amer que se soit, il ne reste que constater que tout cela se fait, évidemment, pour empoisonner l'atmosphère à la veille de la Conférence au sommet, provoquer un incident ou même un conflit. Il est possible que les initiateurs de tels actes vont dans leurs intentions encore plus loin et veulent saper la Conférence. En tout cas, il est certain que tous ces actes créent des complications extrêmement indésirables et, le dirais-je, dangereuses, empêchent la création du climat de confiance tellement nécessaire pour le travail fructueux au sommet et, en général, pour le règlement des questions qui séparent encore les puissances chargées de principale responsabilité pour le maintien de la paix.

À ce propos, j'attire l'attention sur la déclaration du président Eisenhower où il dit qu'il ne peut pas rester à la Conférence au sommet plus d'une semaine et que si la Conférence ne termine pas ses travaux pendant ce délai, il a l'intention de se faire remplacer à la Conférence par le vice-président Nixon [1]. Sans entrer dans la discussion de la question dans quelle mesure ce cas, où on se propose de remplacer le président des U.S.A. par une autre personne démontre le degré de respect envers les autres participants de la Conférence, une impression se fait involontairement qu'aux U.S.A., il y a encore des forces qui n'ont pas d'intérêt de voir la Conférence au sommet se terminer par un succès et, comme on le voit, leur influence se fait sentir dans une mesure assez grande.

Quant au gouvernement soviétique, il a défendu la nécessité de la Conférence au sommet avec la ferme décision de contribuer à son succès. Mais je crois que vous serez d'accord avec moi, le succès de la Conférence nécessite les efforts de tous les États intéressés. La Conférence est nécessaire non pas pour elle-même. Et on ferait erreur de croire que nous avons plus d'intérêt que les autres à voir son succès. Point du tout. Nous avons cru et croyons toujours que s'il est vrai que tous, nous gagnerons du succès de la Conférence, il n'en est pas moins vrai que par son échec, tous nous perdrons.

Sachant bien toute l'ampleur de vos points de vue et votre attitude réaliste envers tous les problèmes que nous avons à résoudre, je me permets non seulement de vous exprimer mes craintes, mais je voudrais exprimer aussi toute ma certitude; vous comprendrez juste et bien tous les motifs dont je me suis guidé. Si je vous adresse aujourd'hui cette lettre, c'est uniquement parce que je considère de mon devoir de me prononcer avec toute franchise sur la situation créée, surtout tenant

[1] Après l'échec de la Conférence, le président des États-Unis devait se rendre au Portugal.

compte du caractère de nos entretiens récents à Paris auxquels j'attribue une grande importance.

J'espère que tous les participants à la Conférence auront une volonté commune d'arriver à la compréhension mutuelle de toutes les questions à examiner et tous nous agirons avec toute conscience de cette responsabilité qui incombe à nos pays et à nous, comme aux dirigeants d'État, revêtus de hauts pouvoirs.

Avec mes respects sincères.

Annexe

Propositions du gouvernement soviétique

N. Très secret (traduction non officielle).

Le gouvernement soviétique croit nécessaire la conclusion d'un traité de paix avec les deux États allemands dès maintenant. Mais comme les puissances occidentales se prononcent à présent contre une telle solution de la question, le gouvernement soviétique, toujours désireux de voir dans le problème allemand les actions concertées des quatre principaux participants de la coalition antihitlérienne, est prêt à se mettre d'accord pour une solution intermédiaire. Une telle solution intermédiaire pourrait comprendre la conclusion d'un accord provisoire sur Berlin-Ouest préparant des conditions pour sa transformation ultérieure en une ville libre, ainsi que la réalisation de certaines mesures destinées à préparer le futur règlement pacifique. Conformément à cela, le gouvernement soviétique propose ce qui suit :

1. Conclure un accord provisoire de deux ans sur Berlin-Ouest. Cet accord comprendrait à peu près le même nombre des questions qui a été discuté par les ministres des Affaires étrangères à la conférence de Genève en 1959 et, sans apporter des changements radicaux pour le statut actuel de Berlin-Ouest, approcherait la préparation d'un nouveau statut de cette ville qui correspondrait aux conditions du temps de paix.

L'accord provisoire doit comporter la réduction des troupes des trois puissances à Berlin-Ouest. Cette réduction pourrait être effectuée graduellement, par quelques étapes. De même, il faudrait y fixer l'intention déjà déclarée des trois puissances de ne pas installer à Berlin-Ouest aucune arme nucléaire ni rampes de lancements.

Cet accord doit comprendre ensuite les engagements de prendre les mesures excluant l'utilisation du territoire de Berlin-Ouest pour l'activité subversive et la propagande hostile contre d'autres États.

Sous une forme appropriée, pourraient être prévues les clauses que l'activité subversive et la propagande hostile envers Berlin-Ouest ne seraient pas admises.

Dans l'accord seraient reflétées les déclarations de l'Union soviétique et de la R.D.A. sur ce que durant la validité de l'accord provisoire, les communications de Berlin-Ouest avec le monde extérieur seraient maintenues sous leur forme actuelle.

On pourrait donner aux engagements de la R.D.A. une telle forme qui ne signifierait pas la reconnaissance diplomatique de la R.D.A. par les puissances occidentales signataires de l'accord.

Pour contrôler l'application des engagements découlant de l'accord provisoire concernant des mesures à prendre à Berlin-Ouest et pour prendre le cas échéant des mesures susceptibles à assurer la réalisation de l'accord obtenu, pourrait être créé un Comité composé des représentants de la République française, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et des États-Unis d'Amérique.

2. Simultanément avec la conclusion de l'accord sur Berlin-Ouest, les quatre puissances adoptent une déclaration invitant les deux États allemands à utiliser une période intermédiaire établie pour essayer d'arriver à un point de vue commun sur la question allemande. Les contacts entre les deux États allemands pourraient être établis par la création d'un Comité panallemand ou sous une autre forme, acceptable pour eux.

Faisant ces propositions, l'Union soviétique part de ce que si les États allemands renoncent à entamer les pourparles entre eux ou si après l'expiration de l'accord provisoire, il devient évident que ces États ne peuvent s'entendre entre eux, les quatre puissances signeront le traité de paix avec les deux États allemands ou bien avec l'un d'eux comme ils le jugeront utile. Certes, si la R.D.A. et la R.F.A. réussissent à s'entendre, il n'y aura pas d'obstacles pour la conclusion d'un traité de paix uni pour toute l'Allemagne. En même temps, des mesures seront prises pour transformer Berlin-Ouest en une ville libre. Avec cela, l'U.R.S.S. préférerait élaborer le statut de la ville libre de Berlin-Ouest de concert avec la France, l'Angleterre et les U.S.A.

Quand elle fait sa proposition de transformer Berlin-Ouest en une ville libre, l'Union soviétique n'a aucune intention de porter atteinte aux intérêts des puissances occidentales, de changer le mode de vie qui s'est créé à Berlin-Ouest ou d'obtenir l'inclusion de cette ville à la R.D.A. La proposition soviétique se base sur la situation réelle et vise à normaliser le climat à Berlin-Ouest compte tenu des intérêts de toutes les parties. La création de la ville libre n'affecterait pas les relations économiques et financières de Berlin-Ouest avec les autres États, y compris la R.F.A. La ville libre pourrait établir à son gré les relations extérieures y compris les relations politiques, économiques, commerciales, scientifiques et culturelles avec tous les États et les organisations internationales. À la ville seraient garantis des liens sans entrave avec le monde extérieur.

La population de Berlin-Ouest aurait des garanties sûres en ce qui concerne la défense de ses intérêts, et les gouvernements de l'Union soviétique, des U.S.A., de la France et de l'Angleterre prendraient des engagements nécessaires pour assurer une application précise des clauses de l'accord sur la ville libre. L'Union soviétique se prononce pour ce que l'organisation des Nations Unies prenne sa part de responsabilité en ce qui concerne les garanties données à la ville libre. Il va de soi qu'au cas de la réunification de l'Allemagne, il n'y aurait plus de raison pour le maintien d'une situation spéciale de Berlin-Ouest en tant qu'une ville libre.

(Cabinet du Ministre.)

205

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1823 à 1829.
Priorité. Réservé.

Tunis, 8 mai 1960.

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Ne pouvant joindre aujourd'hui dimanche le Dr Mokkadem, j'ai effectué auprès de M. Ladgham, qui m'a immédiatement reçu, la démarche prescrite par votre télégramme n° 1743 [1].

[1] Du 8 mai, non reproduit, par lequel le Département faisait état de renseignements parvenus à l'E.M.G.D.N., aux termes desquels un important chargement de matériel destiné au F.L.N. devrait, sous réserve de l'accord du gouvernement tunisien, parvenir incessamment à la frontière tuniso-libyenne : ce chargement pourrait comprendre des canons de 75 sans recul. Le représentant français devait rappeler au gouvernement tunisien les précédentes mises en garde françaises concernant l'utilisation éventuelle par le F.L.N. de matériel lourd.

Le secrétaire d'État à la Présidence m'a déclaré en substance :

1. Il n'y a pas, à la connaissance de son gouvernement, de matériel lourd, notamment de canons de 75 sans recul installés sur le territoire tunisien.

M. Ladgham a précisé qu'il avait fait vérifier, à la suite de mes précédentes démarches, que le F.L.N. ne disposait pas de ce matériel en Tunisie.

2. Le gouvernement tunisien n'a aucun élément d'information lui permettant de supposer que des armes de cette nature pourraient arriver prochainement dans le pays. « S'il en était ainsi, a dit le secrétaire d'État, j'en serais informé. »

Mon interlocuteur a cherché sans insister à savoir si le gouvernement français disposait lui-même de renseignements venant étayer ses préoccupations. Je me suis bien entendu gardé de mentionner ceux dont faisait état votre communication.

3. Le gouvernement tunisien fait tout son possible pour exercer une surveillance efficace de la frontière libyenne. « Nous avons dans le Sud plus d'un bataillon. Notre dispositif de contrôle n'est pas encore tout à fait au point, mais le sera prochainement. Nous avons, par ailleurs, pris l'engagement d'assurer la sécurité des installations du pipe et nous entendons nous y conformer. »

M. Ladgham est revenu sur l'idée que le gouvernement tunisien avait hérité, en ce qui concerne le trafic d'armes au bénéfice du F.L.N., d'une situation à laquelle l'armée française, lorsqu'elle était stationnée dans le pays, n'avait pu elle-même mettre un terme. C'était là un facteur important dont le gouvernement français devait tenir compte.

4. Si le gouvernement français lui demandait de prendre l'engagement formel d'interdire toute arrivée d'armes au profit des Algériens, le gouvernement tunisien pourrait difficilement accéder à une telle requête pour des raisons politiques et sentimentales. Dans toute cette affaire, a poursuivi M. Ladgham, le gouvernement tunisien se trouvait placé dans une position délicate : le F.L.N. lui reprochait de ne pas en faire assez pour l'aider dans ses entreprises.

Le secrétaire d'État a mentionné à cet égard le problème des volontaires et le gouvernement français l'accusait au contraire d'en faire trop.

Ceci étant, mon interlocuteur pouvait me donner de nouveau l'assurance que le F.L.N. ne disposait pas, à la connaissance du gouvernement tunisien, d'armement lourd et notamment de canons de 75 dans le pays et qu'il n'avait aucune information lui permettant de croire à l'arrivée en Tunisie d'un tel matériel. « Dans l'hypothèse où je recevrai des indications en ce sens, a même déclaré textuellement en fin de conversation M. Ladgham, je vous préviendrai, car mon gouvernement qui a l'habitude de prendre ses responsabilités souhaiterait, dans ce cas dégager la sienne. »

J'ai insisté auprès du secrétaire d'État sur la gravité de l'affaire. M. Ladgham a paru en comprendre la portée.

Il a lui-même reconnu le caractère particulièrement destructeur de l'armement en cause et a semblé conscient de l'importance qui s'attachait pour le gouvernement tunisien à éviter de se laisser engager par le F.L.N. dans une entreprise dont je lui ai indiqué à plusieurs reprises combien elle serait lourde de conséquences.

Encore qu'il soit très difficile d'apprécier la bonne foi de mon interlocuteur, rien dans l'attitude de M. Ladgham ne me permet de penser que le gouvernement tunisien serait sur le point de céder aux prises du F.L.N. à cet égard.

(Collection des télégrammes.)

206

Entretiens entre le Président de la République et le Premier ministre de l'Inde

Le dimanche 8 mai 1960 à l'Élysée, de 12 h 15 à 13 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 35[1]

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle exprime son plaisir de rencontrer un homme dont il a entendu parler depuis tant d'années et qui représente un pays qui a l'avenir devant lui et qui exerce un si grand attrait.

Après l'avoir remercié, *M. Nehru* déclare que lui aussi est heureux de rencontrer le général de Gaulle dont l'influence et le poids jouent en faveur de la paix dans le monde. L'avenir de l'Inde dépend étroitement de celle-ci et de la coopération pacifique. En effet, aucun pays ne peut plus subsister seul, les problèmes du monde affectent toutes les nations.

Le général de Gaulle en convient. Il en va de même pour la France encore que pour des raisons un peu différentes. Celle-ci, depuis bien longtemps, ne veut pas la guerre, elle n'a aucune ambition impérialiste. Si elle était restée relativement très grande, elle en aurait peut-être nourri comme d'autres le font. Mais, telle qu'elle est actuellement, elle désire la paix générale et elle fera pour l'assurer tout ce qu'elle pourra. Or, le problème de la guerre ou de la paix se pose entre deux camps. Aucun sans doute ne veut la guerre. Mais les hommes ne sont pas toujours maîtres de leur destin. La loi de leur espèce les porte peut-être à la destruction. S'il y a une guerre entre le camp des hommes libres et l'autre, la France sera dans celui des hommes libres, même si elle devait périr. Elle estime, cependant, qu'il faut accorder les deux camps, ou tout au moins s'efforcer de le faire. C'est là l'esssentiel de toute la politique française.

La France est en Europe, tout en étant aussi, dans une certaine mesure, africaine. Or, l'Europe est déchirée. L'avenir de la paix dépend de la réconciliation en Europe. C'est chose faite à l'Ouest, il faut qu'il en soit de même entre l'Est et l'Ouest. Pour cela, il faudrait trouver un *modus vivendi* entre l'Est communiste et l'Ouest démocratique (y compris l'Allemagne).

[1] Le Premier ministre indien avait été invité par le général de Gaulle à lui rendre une visite privée le 8 mai, à l'occasion du séjour que le Pandit devait effectuer à Londres dans la première quinzaine de mai afin d'assister à une conférence du Commonwealth.

La deuxième tâche dans l'ordre d'importance consiste à aider les pays insuffisamment développés. S'ils deviennent plus prospères, la paix se développera en même temps qu'eux. Sinon, quand même il y aurait un accord de coexistence entre l'Est et l'Ouest, la guerre serait, à échéance, inévitable. En outre, entre les doctrines qui divisent le monde, les hommes, quand ils seront moins misérables, préféreront sans doute la liberté. Le général de Gaulle sait tout ce que l'Inde, et en particulier M. Nehru, ont déjà fait pour la conciliation. Ce n'est pas pour eux chose facile, compte tenu de leur voisin, énorme, très dur et très ambitieux. La paix certes est nécessaire, mais pas à n'importe quel prix.

M. Nehru apprécie ce que vient de dire le président de la République. Certes, venant d'Asie, il considère le monde d'un point de vue différent. Une chose est essentielle : la question de la guerre ou de la paix, dont la solution dépend en très grande partie de l'Europe, encore que d'autres pays deviennent de plus en plus importants à cet égard. Il y a un danger : si cette question n'est pas bientôt réglée en Europe, la Chine et peut-être d'autres pays deviendront de plus en plus puissants et de moins en moins faciles à contrôler. Il est donc indispensable d'assurer la détente entre l'Est et l'Ouest européen.

Le général de Gaulle pose le problème de l'Allemagne. Celle-ci est coupée en deux, la Russie ayant occupé la Prusse et la Saxe, tandis qu'Adenauer a organisé la République fédérale. Il y aussi Berlin. Pour le moment, la division demeure et elle demeurera longtemps encore. Cette situation n'est pas satisfaisante, mais elle est supportable. La question de Berlin, par contre, reste actuelle. Berlin-Ouest est libre et ne doit pas cesser de l'être. Si Berlin était livrée, l'Occident perdrait sans doute l'Allemagne, car celle-ci n'aurait plus confiance en l'Occident et s'arrangerait avec les Russes. Néanmoins, si l'Allemagne reste divisée, il ne faut pas déclarer qu'elle l'est pour toujours. Il ne faut surtout pas de traité qui le consacrerait. Pour le moment, la meilleure solution est le *statu quo* et que Berlin reste libre. À cela pourraient s'ajouter quelques arrangements pratiques entre les deux Allemagnes, sur les transports, la monnaie, les voyages, etc. Il y en a déjà quelques-uns. Ils sont utiles pour ne pas rompre définitivement l'Allemagne. Le général de Gaulle a dit à M. Khrouchtchev : « Il ne faut pas que l'Allemagne se tourne vers l'Est. Si elle le fait, la France sera menacée et elle devra se lier très étroitement avec les États-Unis, autrement dit se subordonner à eux. Dès lors, il n'y aura pas de paix possible. Si vous, Khrouchtchev, êtes l'homme de la détente, laissez les choses en l'état »[1]. Khrouchtchev n'a pas dit non, mais il veut tout à la fois : la détente et un traité avec l'Allemagne de l'Est, l'isolement de Berlin-Ouest et le retrait des troupes occidentales. Malheureusement, on ne peut pas avoir confiance dans les garanties de Khrouchtchev. Le général de Gaulle lui a dit aussi que pour assurer la paix, il fallait l'équilibre en Europe, seul moyen d'obtenir un accord entre l'Ouest et l'Est de l'ancien continent, ce qui implique que l'Allemagne reste avec l'Occident. Khrouchtchev, encore une fois, n'avait pas dit non.

Le général de Gaulle expose ensuite à M. Nehru ce qu'il pense de l'Afrique. Il rappelle l'œuvre de la France qui est en Afrique depuis des siècles et qui y entretient de réelles amitiés, ce qui est un fait humain important. Néanmoins, les temps sont changés et chacun tend à la libre disposition. Le général de Gaulle n'y est pas opposé. Ce processus a commencé, en fait, depuis la guerre. Si les États d'Afrique noire veulent l'indépendance, ils peuvent l'obtenir et certains l'ont déjà obtenue. Il en fut de même pour le Maroc et pour la Tunisie. Reste l'Algérie, dont la situation est très différente et très difficile. Il y a neuf millions de musulmans et plus d'un million de Français algériens. Les Français sont, pour la plupart, de petites gens. Ils ont leur place, leur vie, en Algérie. En outre, 400 000 Algériens travaillent en France et nourrissent deux millions et demi de personnes en Algérie. Chaque année, leur nombre s'accroît de trente mille et ce chiffre tend à s'élever. Dans quinze ans, il y aura en France un million de musulmans qui nourriront quatre à cinq millions de personnes. Ils commencent d'ailleurs à faire venir leurs familles dans la métropole.

Si la France se retirait de l'Algérie, celle-ci connaîtrait une misère inouïe, car elle n'a ni sources suffisantes de richesses, ni cadres. Le général de Gaulle expose alors les trois

[1] Sur les récents entretiens de Gaulle-Khrouchtchev, voir ci-dessus les n°s 146, 151.

solutions imaginables pour l'avenir de l'Algérie. Il les propose aux Algériens avec une sincérité entière, car la France n'aurait aucun intérêt à garder des gens qui ne voudraient pas rester avec elle. Les Algériens seront consultés et ils choisiront librement. Néanmoins, l'insurrection se prolonge, menée par des gens qui se prétendent être l'Algérie, ce qu'ils ne sont pas, à eux seuls. Ils se disent le gouvernement algérien. Mais il n'y a jamais eu d'État algérien. Ferhat Abbas le sait bien. Il s'agit, en vérité, de permettre à dix millions d'Algériens de se déterminer librement et non pas de leur imposer une solution *a priori*. Il n'en reste pas moins que la France est prête à négocier avec Ferhat Abbas, à Paris, sur un cessez-le-feu, première condition de la consultation. Avant celle-ci, il serait inconcevable de dire à Ferhat Abbas : « Vous êtes l'Algérie ! » ni de négocier avec lui de l'Algérie, comme s'il l'était. Ceci dit, une fois le cessez-le-feu acquis, il est évident que les insurgés devront être consultés, eux aussi et avec d'autres, sur les conditions dans lesquelles se fera la consultation.

M. Nehru estime lui aussi que le problème immédiat est de mettre fin au conflit. Il prend acte du fait que le général de Gaulle ne veut pas traiter avec Ferhat Abbas de l'avenir politique de l'Algérie, mais qu'il est prêt à s'entendre avec lui pour mettre fin à la tuerie. D'autre part, pour élargir le cercle de la consultation, d'autres Algériens, et pas seulement le groupe de Ferhat Abbas, pourraient être invités à participer à la préparation du référendum. Cette consultation avec différents groupes ne pourra évidemment pas avoir lieu avant que le feu ne cesse.

Le général de Gaulle le confirme et fait ressortir les difficultés de telles conversations en rappelant la tentative d'assassinat dont a été l'objet le député Abdesselam [1]. Les chefs de l'insurrection, qui ne sont d'ailleurs pas en Algérie, cherchent par la terreur et par des procédés totalitaires à s'imposer comme le gouvernement algérien. Ils espèrent aussi lasser la France et l'obliger à traiter avec eux seuls.

M. Nehru estime que ce que le général de Gaulle dit de l'avenir de l'Algérie est si raisonnable qu'il est vraiment dommage qu'un cessez-le-feu n'intervienne pas. Il devrait être possible de trouver un moyen pour surmonter les obstacles actuels et faire cesser la tuerie. Il doit y avoir en Algérie des gens capables de comprendre l'urgence de cette mesure positive. D'ailleurs, dans une insurrection dont les groupes sont dispersés, le contrôle d'en haut ne s'exerce pas toujours d'une façon très efficace. Il est clair qu'il ne faut pas traiter avec les chefs de l'insurrection comme avec les représentants d'un gouvernement, mais il doit y avoir, en Algérie, un certain nombre de personnalités, y compris Ferhat Abbas et ses opposants, qui peuvent se fonder sur les déclarations du général de Gaulle pour en appliquer les principes.

Le général de Gaulle précise qu'il est efforcé de trouver des gens capables de prendre des responsabilités. Tel a été le but des élections législatives, des élections municipales. Tel est celui des élections départementales projetées [2]. Mais les Algériens sont sous la terreur et ne peuvent parler librement. Les insurgés égorgent dix fois plus de musulmans que de Français. Il ne faut pas méconnaître non plus que la présence et l'action de l'armée française, nécessaires tant qu'il y a des combats, rendent difficile l'exercice entier des libertés. C'est bien pourquoi le cessez-le-feu est le préalable de toute solution politique.

M. Nehru souhaite ardemment que celle-ci intervienne. Il mentionne les jugements défavorables qu'inspire la situation aux peuples d'Asie et d'Afrique. Ceux-ci en éprouvent une sorte d'obsession dont il est difficile de les débarrasser. La France leur apparaît comme l'incarnation de traditions révolutionnaires de liberté et comme un haut lieu de culture. M. Nehru ne voudrait pas que ce grand nom parût taché. Dans le nouveau monde en construction, les peuples d'Asie s'attendent à ce que la France joue un rôle important.

[1] Le 4 mai, M. Robert Abdesselam, député d'Alger, avait été blessé par des terroristes, à quelques pas de son domicile.

[2] Des élections cantonales devaient avoir lieu du 27 au 29 mai : *Année politique 1960,* p. 294-295.

Le général de Gaulle déclare qu'il s'y efforce. Pour en finir en Algérie, il demande à M. Nehru de supposer que depuis cent trente ans, quarante millions de Britanniques soient installés en Inde et trente millions d'Indiens au Royaume-Uni, nourrissant quelque cent cinquante millions de membres de leurs familles. La question de l'Inde n'aurait pas été réglée exactement de la façon dont elle l'a été.

M. Nehru l'entend bien. Les Français d'Algérie méritent protection et leurs intérêts ne doivent pas être sacrifiés. Il est pourtant troublé par la continuation du conflit, mais il est sûr que le Président saura trouver les moyens raisonnables de régler le problème. Quelles que soient les responsabilités en cause, l'amertume croît parmi les populations d'Asie et d'Afrique. Elles éprouvent de plus en plus le vif souci de voir cesser les combats et se forger un avenir d'entente et de coopération. Au demeurant, il serait très dommage que la France et l'Algérie ne restent pas liées, mais ce n'est pas à lui de dire quelles sortes de relations pourraient être établies.

Le général de Gaulle demande à M. Nehru quelle impression il a retirée de ses entretiens avec M. Chou En-Lai [1]. La presse laissait entendre qu'il n'en avait pas été très satisfait.

M. Nehru répond qu'il a eu avec M. Chou En-Lai des entretiens très longs et amicaux quant au ton. Leurs points de vue pourtant étaient si dfférents qu'ils ne sont même pas arrivés à s'entendre sur les faits. Pratiquement, ils n'ont trouvé entre eux aucun domaine commun. M. Nehru avait donc proposé d'examiner à la Nouvelle Delhi les faits et les documents, mais Chou En-Lai n'y était pas disposé. Il fut décidé que des fonctionnaires des deux pays se réuniraient d'ici un mois ou deux pour préparer, sans pouvoir de recommandation, un rapport sur les faits, sans plus. Cette situation n'est guère satisfaisante. Elle empêche toutefois que les choses n'empirent.

*
**

Les entretiens reprennent après le déjeuner en présence de MM. Debré, Couve de Murville et Pillai.

Le général de Gaulle, après avoir résumé pour les nouveaux participants le sujet de l'entretien du matin, demande à M. Nehru ce qu'il pense des perspectives de la Conférence au sommet. M. Nehru l'ayant invité à en parler le premier, le Général rappelle qu'il a déjà annoncé publiquement ce qu'on pouvait en espérer. En fait, il attend de cette conférence des résultats modestes, mais qui pourraient néanmoins apporter un commencement de détente, dans le domaine du désarmement, de la coopération en matière d'aide aux pays insuffisamment développés et, évidemment, en ce qui concerne le problème allemand.

M. Nehru croit qu'un progrès n'est pas impossible en matière de désarmement et d'expériences atomiques. Quant à l'Allemagne et à Berlin, ce serait déjà un succès si la situation n'empirait point. Le Premier ministre a attiré l'attention de la conférence du Commonwealth sur la déclaration du général de Gaulle faite il y a un mois au sujet des pays insuffisamment développés [2]. Il en a même cité une partie et il a déclaré que ce programme lui paraissait excellent.

[1] Le Premier ministre chinois avait rendu visite à son homologue indien entre le 19 et le 25 avril. Le communiqué commun publié le 25 avril reconnaissait l'échec des pourparlers.

[2] Allusion au discours prononcé par le Général au Parlement britannique le 7 avril (reproduit dans l'*Année politique 1960,* p. 642-643, avec la date erronée du 5 avril). Il y était dit notamment : « Quels que puissent être un jour les arrangements qui seraient adoptés soit pour réduire les moyens de guerre, soit pour apaiser notre Europe, soit pour pratiquer la détente d'un bout à l'autre de l'univers, la France est persuadée que la paix restera précaire tant que deux milliards d'hommes demeureront plongés dans la misère devant leurs frères bien pourvus ».

Le général de Gaulle précise que sa proposition de coopération est indépendante des entreprises des Nations Unies dont le fonds spécial n'implique pas une coopération spécifique entre l'Est et l'Ouest.

M. Couve de Murville fait remarquer que les nations ne disposent que de petites sommes, qui ne permettent pas les gros investissements nécessaires.

Le général de Gaulle déclare que le désir de la France est de voir s'instaurer un début de collaboration entre l'Union soviétique et les nations occidentales dans un domaine précis et limité. Une telle initiative servirait la détente. De même, pour le désarmement, il ne faut pas s'attendre à un résultat spectaculaire dès le départ, les divergences étant trop profondes.

M. Nehru demande comment l'on peut envisager un désarmement sans la Chine.

M. Debré suggère que l'on commence, par exemple, par restreindre le trafic d'armes dans le monde.

Le général de Gaulle estime qu'il faudrait commencer par quelque chose de déterminé, comme le contrôle des fusées et des avions stratégiques, encore que les États-Unis n'aiment pas beaucoup cette idée et que les Soviets n'en aient encore rien dit. Il ne voit pas ce que l'on pourrait proposer d'autre pour l'instant. Quant à la Chine, elle n'a encore ni fusées ni avions stratégiques, ni bombes nucléaires. Il n'y aurait donc pas de contradiction à commencer sans elle.

M. Nehru se demande quel sera le pas suivant.

Le général de Gaulle répond que, si un accord intervient sur le contrôle des fusées, la Chine ne se mettra pas à en faire seule. Il demande à son tour à M. Nehru. s'il croit qu'elle est en train de fabriquer des armements nucléaires.

M. Nehru explique que la Chine est un peu aidée par les Soviets, mais qu'elle désire mener une politique autonome. Bien que la Chine et l'Union soviétique soient alliées, leurs relations ne sont pas très cordiales. L'U.R.S.S. connaît une période d'organisation et de normalisation, alors que la Chine, en pleine révolution, en est encore à une période que l'on pourrait appeler stalinienne. Leurs politiques intérieures sont assez différentes.

Le général de Gaulle demande à M. Nehru s'il entend fabriquer des armes nucléaires au cas où la Chine le ferait.

M. Nehru rappelle qu'il a déclaré plusieurs fois son intention de ne pas utiliser l'énergie atomique à des fins militaires. Aussi bien du point de vue scientifique que du point de vue technique, l'Inde pourrait avoir des armes d'ici deux ou trois ans, mais telle n'est pas son intention. L'attitude de la Chine est toute différente. Elle voudra certainement avoir son armement atomique. Même dans ce cas, M. Nehru espère ne pas avoir à s'engager dans cette voie. Chou En-Lai lui a dit notamment que la Chine était beaucoup plus menacée que l'Inde, car elle était entourée de bases américaines, de la Corée à la Thaïlande en passant par le Japon et les Philippines. Il est assez terrifiant d'entendre les dirigeants chinois parler d'une guerre. « Même si deux ou trois cents millions de Chinois périssent, disent-ils, il en restera deux ou trois cents ».

Est-ce que cela signifie, demande *le général de Gaulle,* qu'ils souhaitent la guerre ?

M. Nehru croit seulement que cela veut dire qu'ils la craignent moins que d'autres.

Reprenant le propos de M. Debré, *le général de Gaulle* estime que les livraisons d'armes à certains pays devraient cesser. Cette question est intimement liée à celle du désarmement. Pourquoi armer Nasser, Kassem, Sékou Touré, la Tunisie, la Libye, l'Éthiopie, Israël ?

M. Nehru suppose que si on n'arrête pas une politique générale dans ce domaine, il y aura une concurrence dangereuse entre l'Occident et l'U.R.S.S.

M. Debré fait ressortir toute l'importance des livraisons d'armes au Moyen-Orient et à l'Afrique. Engagés dans la course aux armements avec l'aide de l'Occident ou des Soviets, tous ces nouveaux États, dans cinq ou dix ans, constitueront une grave menace d'anarchie et de guerre et créeront dans le monde un nouveau facteur d'instabilité.

Le général de Gaulle demande ce que les membres de la conférence du Commonwealth pensent de la prochaine rencontre des dirigeants soviétique et occidentaux.

M. Nehru indique que M. Macmillan croit qu'il serait possible de progresser dans le domaine du désarmement en s'entendant sur l'arrêt des expériences nucléaires et sur l'inspection de la production. En ce qui concerne l'Allemagne et Berlin, il croit lui aussi que, pour l'instant, le *statu quo* est une solution possible. Il n'a rien dit des livraisons d'armes. Il pense nécessaire de prévoir une série de conférences au sommet.

Le général de Gaulle ne verrait pas d'objections de principe à une autre conférence au sommet, à condition d'en connaître l'atmosphère. Il n'est pas sûr que celle-ci soit favorable depuis le discours de M. Khrouchtchev à Bakou (1) et l'incident de l'avion américain (2). La France, quant à elle, a la conscience tranquille, elle n'a pas d'intentions impérialistes, elle ne possède pas encore d'armes nucléaires. Pour ce qui est des expériences, il serait d'accord pour que les pays qui ont des armes nucléaires suspendissent ces expériences. Il en vient maintenant à la question des relations entre l'Inde et la France.

M. Nehru désire que ces relations soient non seulement amicales mais se développent dans plusieurs directions : culture, économie. Les deux pays disposent des moyens pour aboutir à ce résultat. Le général de Gaulle aurait-il là-dessus une idée particulière ?

Le général de Gaulle déclare que cela est à coup sûr possible dans le domaine culturel. Il faudrait en particulier favoriser l'étude des langues et accroître l'échange des étudiants. Dans le domaine économique, il est normal que l'Inde, en plein développement, achète plus qu'elle ne vend et paie à longue échéance. Dans toute la mesure du possible, la France y est favorable; son intérêt est de vendre de l'équipement à un pays ami en qui elle a confiance. Il n'y aura qu'à résoudre les questions pratiques de crédits et de commandes.

M. Nehru en convient. Il s'agit pour l'Inde non pas de dépenses courantes, mais d'investissements à long terme. Sa politique tend, conformément aux plans quinquennaux, à accroître l'industrie et l'agriculture suivant les principes d'un développement autonome. Des résultats substantiels sont prévisibles dans un délai de neuf ou dix ans. Les difficultés tiennent au rythme de la croissance économique et à des conditions sociales. La population doit supporter 80 % des charges et ne pas penser que d'autres assureront la prospérité économique du pays. Les aléas agricoles restent très grands. Répondant à une question du général de Gaulle sur l'élévation du niveau de vie, M. Nehru indique qu'outre les données statistiques, on la constate *de visu*. Néanmoins, les éléments les plus habiles de la population sont ceux qui profitent le plus de cette amélioration, qu'il faut étendre à toutes les couches de la société.

Le général de Gaulle revient à la Chine en informant M. Nehru de certains propos qu'il avait échangés avec M. Khrouchtchev au sujet de la puissance croissante de la Chine. M. Khrouchtchev lui avait répondu que, malgré tout, la Chine n'était pas dangereuse; mais, visiblement, il n'aimait pas beaucoup en parler.

M. Nehru reconnaît, comme l'a fait M. Khrouchtchev, qu'il reste de vastes espaces inexploités en Chine, mais qu'elle peuple actuellement le Tibet comme elle l'a fait de la Mongolie et que, dans vingt-cinq ans, sa population aura atteint 1 milliard. Dans le passé déjà, elle s'était étendue à l'Asie du sud-est et jusqu'en Afrique.

Le général de Gaulle demande si M. Nehru croît que les empiètements récents de la Chine sur le territoire indien (3) n'ont pour but que d'ennuyer l'Inde, ou s'ils marquent le début d'une expansion systématique.

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 188 (note).
(2) Sur cet incident, (voir ci-dessus n° 204 (note).
(3) Sur les récents développements du litige sino-indien, voir *D.D.F.,* 1959-II, n°s 129 (et note), 177 (note), 218 (et notes), 273 (note).

M. Nehru hésite à donner une réponse catégorique, mais il penserait que plutôt les Chinois ne s'intéressent qu'à des zones limitées du territoire indien, comme celle dans laquelle passe la route des caravanes entre le Sinkiang et le Tibet. Cette route, qu'ils ont commencé à construire, a pour eux une importance stratégique. Ils considèrent en outre comme leur territoire tout ce qu'ils occupaient il y a des siècles. Au moment de l'insurrection au Tibet (1), ils étaient furieux contre l'Inde, car ils croyaient qu'elle avait aidé les Tibétains. Ils ont placé des troupes à la frontière indienne dans les montagnes occidentales, et elles y sont restées, en déclarant que ces territoires leur appartenaient. Pour ce qui est de la situation au Tibet, l'Inde a quelques renseignements par ses agents commerciaux et par ses consuls. Dans l'ensemble, la rebellion est écrasée, malgré de petits incidents sporadiques. Les Chinois cherchent surtout à briser le pouvoir des lamas et à diminuer leur crédit. La population a beaucoup souffert et souffre encore. Le courant de réfugiés continue. Les colons chinois viennent s'installer en masse et, dans dix ans, il y aura au Tibet plus de Chinois que de Tibétains. Le gouvernement est assuré par un gouverneur militaire chinois avec quelques comités locaux. Quant au Dalaï Lama, qui n'a que vingt-six ans, c'est un homme qui a beaucoup de charme et d'intelligence et qui a considérablement mûri. Il est difficile de dire quelle sera son influence dans l'avenir.

Le général de Gaulle demande si les incidents au Tibet ont resserré les liens entre le Pakistan et l'Inde.

M. Nehru répond qu'il n'y a pas entre ces deux pays de collaboration en matière de défense. Les zones intéressées sont trop éloignées l'une de l'autre. Pour l'Inde, le problème essentiel est celui des communications. Il est plus facile aux Chinois de descendre des montagnes qu'aux Indiens d'y monter. Aussi construit-on des routes et des aérodromes pour approvisionner les troupes que l'Inde aurait à placer dans ces régions.

Pour répondre à une question du général de Gaulle sur l'atmosphère générale dans l'Asie du sud-est, M. Nehru indique qu'il y a des frictions continuelles, mais que la Chine ne fera rien pour provoquer des troubles graves. Avec la Birmanie par exemple, où elle pouvait facilement entrer, la Chine a conclu un arrangement. Elle sent qu'elle est allée trop loin depuis quelques mois et qu'elle est devenue très impopulaire. Elle veut maintenant donner une impression de mansuétude sans provoquer de changements politiques.

En ce qui concerne les relations entre la France et l'Inde, *le général de Gaulle* rappelle le traité sur les comptoirs français qui a été signé avant son retour au pouvoir (2). Le gouvernement français ne reviendra pas là-dessus, mais il préfère que l'on n'en presse pas trop la ratification.

M. Nehru serait heureux que cette ratification intervînt le plus rapidement possible. Mais il appartient au gouvernement français de juger de son opportunité.

Le général de Gaulle. explique que les choses deviendront beaucoup plus faciles si, comme il l'espère, les relations entre l'Inde et la France se développent et si à Pondichéry, l'Institut français fonctionne bien.

M. Nehru indique que l'Inde souhaite qu'il y ait un centre culturel français, lequel se trouve très bien situé à Pondichéry.

Le général de Gaulle croit savoir que le petit nombre d'étudiants indiens à Pondichéry s'explique par le fait que l'Institut français enseigne surtout les humanités et non pas les sciences qui intéressent davantage les Indiens. Quelque chose pourrait être fait à cet égard.

M. Nehru ajoute que pour des raisons d'équivalence des diplômes, les étudiants sont incertains quant à l'avenir que leur assurerait Pondichéry, à moins qu'ils n'étudient spécifiquement le français.

(1) Sur cette insurrection et la fuite du Dalaï Lama, voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 207 (et note).

(2) En octobre 1954, un accord fut signé prévoyant une consultation non des populations des Comptoirs, mais des assemblées élues; une forte majorité se prononça pour le rattachement à l'Inde qui fut opéré *de facto* le 1er novembre (*D.D.F.*, 1954, nos 283 et note, 341 et note). Le traité officiel fut signé le 29 mai 1956.

Le général de Gaulle résume encore une fois l'essentiel de ses entretiens qui ont porté sur la détente, le sommet, les relations entre l'Est et l'Ouest, la libre détermination en Afrique. Pour ce qui est des pays arabes, la France n'a rien contre eux. Ils manifestent beaucoup d'excitation, mais celle-ci est dans leur nature. Avec l'Inde, la France entend développer ses relations, non seulement dans les domaines culturel et économique, mais aussi politique, car il n'y a entre ces deux pays aucune opposition. Il conviendrait donc de ne pas y faire obstacle en évitant dans toute la mesure du possible des prises de position susceptibles de gêner l'autre partie. Pour l'essentiel, à savoir la paix et l'aide aux pays insuffisamment développés, l'Inde et la France sont d'accord. Celle-ci désire contribuer au développement de celle-là. Ayant atteint à la stabilité politique, financière et économique, la France peut maintenant intervenir davantage dans l'économie mondiale.

M. Nehru remercie le général de Gaulle de ses aimables paroles et déplore que le monde ne soit pas toujours gouverné par la raison et la logique, mais par la passion et la méfiance.

Le général de Gaulle indique que, tout en n'étant pas impérialiste, la France croit nécessaire de recréer sa force; elle le fait pour elle-même, mais peut-être aussi pour d'autres.

M. Debré ajoute que tout l'effort de la Communauté consiste à garantir la stabilité et la liberté dans le monde. Certains États africains ont pu déjà s'organiser en union avec la France. D'autres se laissent emporter par la passion. L'effort que fait la France depuis que le général de Gaulle est revenu au pouvoir tend à faire du plus grand nombre d'États africains possible, d'ici vingt à trente ans, un facteur d'équilibre et de paix.

Le général de Gaulle rappelle, à cet égard, la décision récente du Mali [1]. Ce n'est que si l'on agit sans passion, en s'abstenant de toute excitation, que ces États pourront être indépendants dans la liberté.

(Cabinet du Ministre.)

207

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1839 à 1845 [2]. Réservé. *Tunis, 9 mai 1960.*

(*Reçu :* 22 h. 54.)

1. Le gouvernement tunisien a marqué ces derniers jours une pause relative dans la campagne d'agitation qu'il a déclenchée contre nous depuis le discours de Teboursouk [3]. S'il continue de publier de temps à autre des communiqués sur les incidents de frontière, il a mis pour le moment une sourdine aux attaques de la presse officieuse et n'a pris, jusqu'à présent, aucune mesure à l'encontre de nos compatriotes. Il s'est,

[1] Des accords de transfert de compétence avaient été signés le 4 avril par MM. Debré, Modibo Keita et Mamadou Dia pour le Mali (voir ci-dessus le n° 154 et note). Pour plus de détails sur le contenu des accords, voir l'*Année politique 1960,* p. 340-341.

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger (Bureau d'études) sous le n° 881.

[3] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 184 (note).

d'autre part, abstenu de porter sur la place publique les réserves dont il a fait état par la voie diplomatique au sujet du passage de l'escadre à Bizerte [1].

Parallèlement, les dirigeants tunisiens ont manifesté leur intention de régler un certain nombre de problèmes en suspens (garanties demandées pour les personnels détachés au titre de la coopération technique, *exequatur* de nos consuls généraux à Tunis et à Sfax, etc.).

Je note enfin que nos interlocuteurs ont insisté récemment, au cours de conversations privées, sur leur désir de détente.

2. Cette accalmie demeure éminemment précaire dans la mesure où elle est fonction de la situation à la frontière où de nouveaux incidents peuvent toujours survenir, à la suite notamment de l'ordre donné par les autorités tunisiennes de tirer sur les appareils français. Les propos tenus par M. Mongi Slim à New York à l'issue de la réunion du groupe afro-asiatique (Télégramme n° 698 de M. Bérard) [2] laissent peser par ailleurs la menace d'un nouvel éclat du gouvernement tunisien.

3. L'attitude actuelle de ce dernier peut s'expliquer par diverses préoccupation : l'attente de la déclaration que le général de Gaulle doit faire au début du mois de juin sur l'Algérie; les faibles échos que les plaintes et récriminations tunisiennes ont trouvé à l'étranger et qui ont engendré un certain sentiment de frustration; l'espoir qu'en dépit des difficultés du moment, les deux gouvernements parviennent à régler les principaux points du contentieux franco-tunisien.

Cette dernière idée m'a été longuement développée par le secrétaire général des Affaires étrangères, à titre personnel lors d'un dernier entretien. À l'entendre, le président Bourguiba, qui garde une prédilection pour la France, souhaiterait sincèrement un accord avec elle qui sauvegarde pour l'avenir les possibilités d'une coopération confiante et fructueuse.

Je rapproche ces propos d'autres informations qui me sont parvenues selon lesquelles le chef de l'État nourrirait toujours le secret espoir de rencontrer le général de Gaulle.

4. Dans ce contexte, les dirigeants tunisiens attacheraient une très grande importance au retour de l'ambassadeur à Tunis. Aisément oublieux des offenses qu'ils commettent, ils seraient convaincus d'avoir pris ces derniers jours une position tenant suffisamment compte de nos légitimes préoccupations dans l'affaire de La Marsa [3]. Ils seraient enclins à faire de la présence de M. Boegner à Tunis un test de notre bonne volonté. Ce serait dans cet esprit que les Tunisiens laissent main-

(1) L'escadre française avait rendu visite à la base de Bizerte du 6 au 8 mai.

(2) Par télégramme n°s 698-699 du 6 mai, non publié, le représentant de la France à New York rendait compte d'une réunion le même jour du groupe afro-asiatique. M. Chanderli avait distribué le « Livre blanc » sur les conventions de Genève (Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 200 et note). M. Mongi Slim, président du groupe pour le mois de mai, avait fait une déclaration à la presse, aux termes de laquelle « il pourrait être amené, si la situation s'envenimait et si l'agression française se poursuivait à la frontière algéro-tunisienne », à demander la convocation du Conseil de sécurité.

(3) Sur cette affaire, voir ci-cessus les n°s 81 (et note), 103 (et note), 187 (et note), 203 (et note).

tenant entendre que M. Habib Bourguiba junior ne rejoindra pas son poste aussi longtemps que le représentant de la France n'aura pas regagné le sien. Il serait même possible qu'ils cherchent à justifier une tension nouvelle en alléguant de notre refus de normaliser nos relations diplomatiques.

Le cas échéant, et sans hésiter à faire valoir les sacrifices d'amour-propre qu'ils étaient disposés à conserntir à cet effet, les Tunisiens rejetteraient sur la France la responsabilité de la détérioration de nos rapports. Les « confidences » pour le moins inopportunes sur les négociations en cours au sujet de La Marsa, faites depuis quanrante-huit heures à des journalistes par les dirigeants de ce pays, seraient à cet égard significatives.

5. Il y a assurément là une manœuvre et du chantage de la part du gouvernement tunisien. Il n'en demeure pas moins que celui-ci prétend situer maintenant le retour de l'ambassadeur dans le contexte général de sa politique vis-à-vis de la France.

(Collection des télégrammes.)

208

Deuxième Conférence de consultation politique des Ministres des Affaires étrangères des pays de la Communauté européenne.

(Luxembourg)[1]

I

Séance du 9 mai 1960 au matin

C.R. Secret.

M. Schaus déclare la séance ouverte à 11 h.

Il salue les personnalités présentes et soumet à ses collègues un projet de message à M. Robert Schuman dont la C.E.C.A. célèbre au même moment, dans une séance solennelle, le dixième anniversaire de l'appel pour la création de la Communauté charbon-acier.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

[1] Dans la semaine précédant la Conférence au sommet, les ministres des Six, siégeant presque en permanence, tinrent des réunions de la plus grande importance pour l'avenir de la Communauté. La semaine s'ouvrait par une conférence des six ministres des Affaires étrangères.

*
**

M. Schaus. — L'ordre du jour mis au point au cours de la réunion préparatoire du 26 avril comprend des questions dont il avait été convenu à Rome [1] que l'on discuterait à la prochaine conférence et d'autres dont l'inscription a été demandée entre-temps. Cet ordre du jour a un caractère ouvert. Il ne comporte pas de questions concernant spécialement l'activité des Commissions européennes. Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur cet ordre du jour ?

M. Wigny. — Je me suis permis de vous écrire, M. le Président, au sujet de la présence éventuelle de membres ou de présidents des Commissions européennes à nos débats. Nous avons certes convenu de nous rencontrer seuls, comme de leur côté les membres des Commissions se rencontrent seuls. Mais certains des problèmes figurant à l'ordre du jour de la présente réunion me paraissent en relations si étroites avec l'application du traité — je pense en particulier à celui de l'association des pays tiers au Marché commun — que je me demande s'il ne convient pas de faire à cette occasion une exception au principe que nous avons posé.

M. Schaus. — Je vous rappelle qu'au cours de la réunion préparatoire, il a été convenu que les membres des Commissions n'assisteraient pas à la réunion d'aujourd'hui.

M. von Brentano. — Je me rallie à la proposition de M. Wigny.

M. Schaus. — Je précise que du fait de la présence à Luxembourg des membres des Commissions, leur invitation éventuelle à assister à nos débats ne soulèverait pas de difficulté matérielle.

M. Couve de Murville. — Il me semble que nous nous trouvons devant une question de principe. Nos réunions ont un caractère particulier. Elles sortent du cadre de la Communauté. Ce sont en quelque sorte des réunions *ad hoc*, officieuses et non formelles. Nous conversons plus que nous ne réglons des affaires.

Je comprendrais les préoccupations exprimées par M. Wigny s'il s'agissait de traiter ici de questions de procédure, par exemple d'étudier la manière précise dont les États africains seront associés à la Communauté, ou celle dont une décision d'association peut affecter l'organisation du Marché commun. Mais ce n'est pas le cas. L'idée de M. Wigny serait, semble-t-il, que le président de la Commission du Marché commun soit admis parmi nous quand nous discuterons du point 4 [2]. Je veux bien, mais je ne suis pas d'avis que les questions de nature politique soient discutées avec les Commissions. Ce serait une erreur. S'il s'agit de questions de procédure ou d'organisation, je suis, par contre, d'accord pour qu'on invite M. Hallstein. Pratiquement, je propose que l'on réserve cette question pour la deuxième partie de notre réunion, à la fin de l'après-midi par exemple.

M. Luns. — Je me rallie à la proposition de parler à bâtons rompus. Si la Commission est associée à nos débats, nous ne parlerons pas à bâtons rompus mais à bâtons entiers.

M. Schaus. — Je vous rappelle que nous avons convenu que pour admettre les présidents des Commissions, il fallait l'unanimité. Celle-ci n'étant pas réalisée, les présidents ne devraient pas être admis.

M. Wigny. — Oui, mais nous avons en même temps expressément exclu à Rome la nécessité de l'unanimité pour les questions de procédure. Nous pourrions commencer à discuter entre nous du point 4 sur le plan politique, puis nous ferions entrer M. Hallstein pour ce qui présente un caractère plus technique.

[1] Sur la réunion de Rome, voir ci-dessus le n° 35.

[2] Il s'agissait de la question des pays pauvres, comme la Grèce ou la Turquie, ou des pays ex-coloniaux.

M. Luns. — Je voudrais faire deux observations de caractère général. Mon avis est que, sauf s'il s'agit d'une question vraiment importante, il n'y a pas d'intérêt à revenir sur des décisions déjà prises. Par contre, à propos de questions de procédure, j'estime que nous devrions admettre M. Hallstein.

M. Schaus. — Il faut trancher la question maintenant et non pas quand M. Hallstein se trouvera devant la porte.

M. Russo. — Nous devrions distinguer entre les questions politiques que nous traiterions seuls et celles qui présentent un aspect technique, pour la discussion desquelles nous appellerions les Commissions.

M. Luns. — Je me rallie à la proposition italienne. Aujourd'hui, nous devons discuter de questions politiques. Restons entre nous. Demain, il s'agira de questions techniques, nous pourrons en parler avec M. Hallstein.

M. Schaus. — Sommes-nous d'accord sur cette proposition ? Tout le monde acquiesce.

***

M. Schaus. — Je propose alors que nous procédions à l'examen du premier point de l'ordre du jour ainsi rédigé :

« 1. Informations à donner sur les dernières rencontres politiques et examen de la situation internationale à la veille de la Conférence au sommet ».

Il avait été entendu à la réunion préparatoire que M. Couve de Murville ferait sous cette rubrique un exposé sur le voyage de M. Khrouchtchev en France (1), celui du général de Gaulle en Amérique (2) et sur les travaux préparatoires de la Conférence au sommet. En outre, il avait été décidé que M. Couve de Murville mettrait la Conférence au courant des récents développements intervenus dans la Communauté française et M. Wigny de l'évolution de la situation au Congo. Je demande à ceux qui voudraient intervenir de le faire après l'exposé de M. Couve de Murville.

M. Couve de Murville. — Essentiellement, je voudrais donner à mes collègues des informations sur le voyage de M. Khrouchtchev en France, mais je placerai ce compte rendu dans le cadre plus général de la préparation de la Conférence au sommet.

Depuis quelque deux ou trois mois, toute une série de rencontres et de réunions organisées en vue de la conférence du 16 mai ont eu lieu : voyage de M. Khrouchtchev en France, voyage du président de la République française et de moi-même successivement à Londres (3) et Washington. Des groupes de travail se sont réunis du 12 au 14 avril à Washington (4), puis nous avons eu à Istanbul la réunion O.T.A.N. (5). Je vous ai mis au courant à Istanbul des résultats des travaux préparatoires et j'ai formulé mon avis sur l'orientation générale de la Conférence au sommet.

Dans ce contexte, le voyage de M. Khrouchtchev en France a revêtu une importance considérable. C'était le premier contact que nous avions avec les dirigeants de l'U.R.S.S.. Je voudrais vous donner quelques indications sur le voyage lui-même, puis je ferai un résumé de ce qui s'est passé au cours des conversations. Tout le monde, à vrai dire — et le gouvernement allemand plus que tout autre — a été tenu informé pas à pas de ce qui s'est dit. Je me contenterai donc de faire un résumé.

Le voyage proprement dit a duré onze jours, partie à Paris, partie en province. C'est devenu une tradition pour le chef du gouvernement soviétique de ne pas limiter son

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les n°s 146, 151.
(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 182.
(3) Sur la visite du Président en Grande-Bretagne, voir ci-dessus le n° 153.
(4) Voir ci-dessus les n°s 168, 170 (et note).
(5) Voir ci-dessus le n° 196 (et note). Se reporter également au n° 194.

séjour à la capitale du pays qu'il visite. Je passerai sur les problèmes d'organisation et de sécurité, après avoir seulement mentionné qu'ils furent très complexes et très difficiles à résoudre.

M. Khrouchtchev est resté à Paris trois jours, participant, selon l'habitude des voyages officiels, à une série de réceptions. Il y eut cependant quelques variantes : M. Khrouchtchev se rendit à la maison de Lénine et reçut à titre privé la visite des syndicats d'obédience communiste. Je dis bien à titre privé et non officiel. Nous avions, en effet, marqué très nettement qu'au cours du voyage officiel, il n'était pas question que les Russes fassent quoi que ce soit qui fût en rapport avec la politique intérieure française. Cette consigne fut rigoureusement respectée. Les seuls aspects du voyage intéressant la politique intérieure procédèrent du fait que, partout où il allait, M. Khrouchtchev était reçu dans la rue par des groupes organisés de communistes chargés de fournir les applaudissements nécessaires. Les Russes ont, à cet égard, très bien compris ce qui se passait. Le gros du public, lui, se montrait assez calme. Il eut en quelque sorte une attitude de curieux. Au cours du voyage en province, un certain nombre de réalisations françaises dans l'ordre industriel, agricole ou urbaniste furent présentées à M. Khrouchtchev. Mais il s'intéressa beaucoup plus aux réactions du public qu'à ce qui lui était montré. Ces réactions furent les mêmes qu'à Paris.

Vous avez noté la manière dont les manifestations oratoires du chef d'État soviétique ont évolué. Il était parti à Paris sur le thème allemand, soulignant la nécessité de la solidarité franco-russe en face du danger représenté par l'esprit militariste et revanchard. Je dois reconnaître que ce thème a eu son point d'application autrefois, mais les choses ont changé et il reçut peu d'échos — je pense, en particulier, au discours de l'Hôtel de ville — dans l'opinion française. M. Khrouchtchev changea alors ses batteries. Il insista moins dans ses discours sur l'Allemagne, réserve faite d'un incident qui s'est produit à Reims et dont je n'ai pas, je l'avoue, très bien compris la cause[1]. Dans l'ensemble, M. Khrouchtchev a donc été assez modéré. Ses apologies du communisme furent aussi relativement discrètes. Une seule incartade le dernier jour, à la télévision, au cours de la déclaration que nous avions convenu qu'il ferait. Cette déclaration a duré très longtemps, plus d'une heure. Elle fut très ennuyeuse et je ne crois pas, de ce fait, qu'elle ait produit grande impression sur le public français.

Le gouvernement français avait été très critiqué par tous les partis politiques (plus encore par les socialistes que par les conservateurs, ce qui est normal) pour son invitation à M. Khrouchtchev, en raison des risques que cette visite comportait sur le plan de la propagande. On peut dire que, dans l'ensemble, les craintes qui s'étaient manifestées ne se sont pas révélées fondées. Le voyage ne semble pas avoir eu un impact particulier. Le public était curieux, intéressé, mais pas particulièrement convaincu par les manifestations de M. Khrouchtchev.

Par contre, les conversations ont été intéressantes. Elles auront sans doute éclairé utilement les points de vue respectifs. Elles ont été assez longues : douze heures en tout, et se sont déroulées pour la plus grande partie en tête-à-tête entre le général de Gaulle et M. Khrouchtchev. Bien que, de ce fait, je ne les aie pas suivies moi-même en totalité, [le] président de la République m'en a donné un compte rendu suffisamment précis et détaillé pour que je puisse vous en rendre compte à mon tour. Elles ont été consacrées pour les quatre cinquièmes à la Conférence au sommet et ont porté essentiellement sur trois sujets : l'Allemagne, le désarmement, les relations Est-Ouest. Des trois, c'est l'Allemagne qui a tenu la vedette. Deux séances ont porté exclusivement sur le problème allemand.

Le général de Gaulle expliqua de façon détaillée la position française à l'égard de l'Allemagne. Il était normal qu'il reprenne la question d'assez loin. Il a fait remonter son exposé à 1944 et au voyage à Moscou qu'il fit cette année-là pour signer le pacte franco-soviétique. À cette époque, il avait exposé à Staline ses vues sur l'Allemagne. Celles-ci sont tombées dans le domaine public puisque leur exposé figure dans les *Mémoires*. Elles étaient fondées sur l'idée que l'Allemagne constituait encore une menace et qu'il convenait de prendre des mesures pour assurer définitivement la paix. À

[1] Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 137 (note).

cet effet, des contrôles étaient indispensables sur l'industrie allemande, la Ruhr en particulier, etc. Le Général est parti de ces considérations pour dire ensuite que la situation avait beaucoup évolué. Des transformations profondes étaient intervenues, faisant que ses vues actuelles sur l'Allemagne étaient très différentes de celles d'il y a seize ans. Ceci pour deux raisons évidentes : l'Allemagne s'est transformée du fait de la reconstitution de la République fédérale allemande; la Russie est devenue le grand problème en Europe alors qu'en 1944, c'était l'Allemagne.

Ceci conduisit le Général à expliquer que dans l'intérêt général, y compris celui de la Russie, l'Allemagne devait être intégrée dans l'Occident. C'était la seule façon d'établir un équilibre entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. C'est la seule possibilité qui existât de créer un système stable qui survive à la guerre froide, c'est-à-dire à une situation où l'équilibre était assuré seulement par la présence de l'armée américaine en Europe. De même, c'était à cette condition que l'on pouvait imaginer l'établissement de relations normales entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale.

Il était clair que les problèmes aujourd'hui soulevés par la Russie sur l'Allemagne et Berlin sont des problèmes secondaires. On n'avait jamais compris à l'Ouest pourquoi la Russie soulevait le problème de Berlin sans demander le rattachement de Berlin-Ouest à l'Allemagne de l'Est. Pourquoi, de même, la Russie s'obstinait-elle à demander la conclusion d'un traité de paix ? Ce traité ne règlerait rien. Nous sommes devant une situation anormale qui est celle de l'Allemagne divisée. Elle restera anormale puisque la Russie s'oppose à la réunification. Il faut donc attendre. Pourquoi essayer de légaliser cette situation anormale par la conclusion d'un traité de paix ? Les Russes disent : il faut faire disparaître ce reliquat de la guerre; et nous répondons : la signature d'un traité de paix ne ferait que recouvrir d'un voile juridique une situation mauvaise. Elle est donc inutile.

L'exposé fait par M. Khrouchtchev de la position russe ne nous a rien appris de nouveau. D'ailleurs depuis, à Bakou [1] et Moscou [2], il a répété publiquement ce qu'il nous avait dit à Paris. M. Khrouchtchev est revenu inlassablement sur sa volonté de voir signer un traité de paix promulguant un statut de ville libre pour Berlin. En même temps, il a vivement insisté sur le désir du gouvernement russe de ne pas être obligé de traiter seul avec la D.D.R.. Au cours des dernières conversations de son séjour, il a fait allusion à la possibilité, à titre de compromis, de conclure des arrangements temporaires limités à deux ans (M. Gromyko à Genève avait parlé de dix-huit mois) et réglant pour cette période la situation à Berlin. Après, la question allemande dans son ensemble serait peut-être plus mûre. Nous étions, en quelque sorte, ramenés à la situation des dernières semaines de la conférence de Genève.

Le général de Gaulle a répondu qu'il ne s'était jamais opposé à des arrangements temporaires, mais que ce serait différer le problème sans le résoudre, car on se retrouverait au bout de cette période de temps devant les mêmes options : ou bien repartir du statut de Berlin intact, ou bien accepter que la Russie traite seule avec la D.D.R., ou bien traiter tous ensemble avec les deux Allemagnes.

La question n'a pas été approfondie, mais au regard de la Conférence au sommet, c'est pratiquement, en ce qui concerne l'Allemagne, la seule qui se pose.

Après l'Allemagne, nous avons parlé du désarmement. Sur ce point, il n'y a pas grand'chose à dire. M. Khrouchtchev a repris son leitmotiv de septembre 1959 aux Nations Unies et rappelé sa proposition de désarmement total [3]. Le général de Gaulle lui a répondu que cette offre lui paraissait très ambitieuse et pas très réaliste. Il vaudrait mieux rechercher quelque chose de concret dans un domaine très précis, peut-être par exemple en matière nucléaire le contrôle des véhicules, fusées, avions, sous-marins.

En matière de relations Est-Ouest, j'ai mentionné à Istanbul les deux questions qui avaient été soulevées : celle de l'aide aux pays sous-développés et celle des livraisons d'armes. Ne pourrait-on, en ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés, envisager un commencement de coopération entre l'Est et l'Ouest, fût-ce de façon très modeste ?

(1) Sur le discours de Bakou, du 25 avril, voir ci-dessus le n° 188 (note).
(2) Allusion au discours du Premier soviétique du 5 mai devant le Soviet suprême : voir ci-dessus le n° 201 (note).
(3) Sur cette proposition, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 149 (note).

Ce n'est pas tout à fait exclu. Quant aux livraisons d'armes, M. Khrouchtchev en a fait une question de réciprocité, comme en 1955 quand le problème avait été soulevé entre Anglais et Russes. Du côté occidental, on s'interdirait de livrer des armes aux pays du Proche-Orient. Les Russes seraient d'accord pour en faire autant, mais à condition que cette interdiction s'applique également à l'Iran et à la Turquie.

En ce qui concerne l'Afrique, nous avons indiqué ce que nous faisions en Afrique noire dans le cadre de la Communauté. M. Khrouchtchev n'a pas été prolixe sur ce sujet. Il a fait une profession de foi anticolonialiste et indiqué que la Russie aiderait les pays dépendants à se libérer, mais il n'a pas manifesté d'hostilité à l'égard de notre politique. Il a même marqué un certain désintéressement à propos de l'Afrique, notamment en ce qui concerne la Guinée. Ce désintéressement est certainement de façade, car il cadre mal avec l'activité russe en Afrique noire et avec l'annonce du voyage, à l'automne, de M. Khrouchtchev lui-même en Éthiopie, au Ghana, en Guinée et au Liberia. Venant après le voyage de M. Mikoyan à Cuba [1] et au Mexique, ceci marque l'accès de la Russie à des régions jusqu'alors considérées comme des monopoles occidentaux et particulièrement américains.

Sur la Chine, nous nous sommes posé les questions habituelles. Nous avons demandé aux Russes s'ils étaient inquiets de l'évolution chinoise. M. Khrouchtchev a répondu, comme toujours, par la négative; il entretenait avec le gouvernement chinois des relations très amicales et ne nourrissait pas de préoccupations à l'égard d'une éventuelle expansion de la Chine, car celle-ci disposait — ce qui est vrai — d'immenses régions non exploitées où elle pourrait trouver de quoi nourrir sa population. Ces régions sont limitrophes de la Sibérie, mais M. Khrouchtchev accepte sans inquiétude que les Chinois les mettent en valeur.

Hier à Paris, M. Nehru ne nous a pas développé sur la Chine des vues aussi optimistes [2]. Dans sa conversation, d'ailleurs, la Chine revient comme une idée fixe. La question de la frontière sino-indienne semble loin d'être réglée.

À Londres, la partie conversations a été limitée à quelques entretiens avec M. Selwyn Lloyd. À Washington, nous avons parlé un peu plus longuement de la Conférence au sommet, mais sans rien dire de bien nouveau puisque s'était tenue, du 12 au 14 avril, sur ce sujet la réunion occidentale de préparation que vous savez [3].

Tout ceci mis ensemble nous a conduits à une certaine philosophie concernant la Conférence au sommet. Celle-ci ne permettra pas de régler beaucoup de problèmes importants. Nous sommes sans illusions à cet égard. À nos yeux, elle a un but essentiel, celui de confirmer la détente internationale et, si possible, de l'accélérer. Cette détente n'est pas contraire aux intérêts occidentaux parce que, si en certains domaines elle nous permettra de développer nos relations avec la Russie, elle va surtout contribuer à favoriser l'évolution russe déjà en cours. Il est évident que la Russie d'aujourd'hui n'est pas celle d'il y a cinq ans, encore moins celle de Staline. Nous avons intérêt à précipiter cette évolution qui, de plus en plus, tend à éloigner la Russie de la Chine. Celle-ci en est encore à 1930, la Russie est beaucoup plus avancée.

Il ne faut pas, par contre, insister pour régler des problèmes insolubles comme celui de l'Allemagne. Contrairement à ce que M. Khrouchtchev peut penser, le problème allemand n'est pas mûr. Il serait donc contre-indiqué de le régler à l'heure actuelle. Si on veut nous y forcer, c'est que l'on ne veut pas vraiment la détente. Si les Russes veulent améliorer leurs relations avec l'Ouest, il est inconcevable qu'ils insistent pour le règlement du problème allemand. Peut-être peut-on attendre de la Conférence des arrangements provisoires, mais c'est tout. Par la suite, si la détente se confirme, si les relations Est-Ouest se normalisent, il est possible qu'il en soit différemment et que les solutions soient peu à peu trouvées, mais pas en mai 1960.

À cette détente contribueront peut-être quelques autres arrangements modestes en ce qui concerne le désarmement ou l'aide aux pays sous-développés.

(1) L'homme d'État soviétique était arrivé le 4 février à Cuba; le 13 février, un accord commercial et financier était signé entre Moscou et La Havane.

(2) Voir ci-dessus, le n° 206.

(3) Voir ci-dessus, les n°s 168, 170 (et note).

Quels que soient ses résultats, cette conférence ne marquera que le début d'un long processus et elle sera suivie probablement par d'autres dans les années à venir, si toutefois elle ne tourne pas court rapidement. Je dois dire qu'à cet égard, les perspectives ne se sont pas améliorées depuis quelque temps. Les discours à Bakou et au Soviet suprême n'ont pas lieu de nous rendre optimistes. Il faut cependant faire la part de la tactique : les Russes ont intérêt à prendre des positions très fermes avant de parler avec nous. C'est évident. Sans doute veulent-ils aussi préparer leur opinion publique à ce que les résultats des entretiens soient maigres.

Pour terminer, je voudrais donner quelques précisions sur la façon dont se déroulera pratiquement la Conférence. Nous en avons parlé à Londres et à Washington et nous nous en sommes expliqués avec M. Khrouchtchev. L'idée générale était que la Conférence doit être aussi secrète et peu nombreuse que possible. Nous avons devant nous comme repoussoir le précédent de la conférence de Genève en 1955 où 200 personnes se trouvaient dans la salle et où les chefs d'État, dans leurs discours, s'adressaient au moins autant à la presse qu'à leurs interlocuteurs. Nous avons proposé que ne participent à la Conférence, dans chaque délégation, que le chef du gouvernement, le ministre des Affaires étrangères, un interprète et un secrétaire. M. Khrouchtchev a donné son accord de principe.

M. Luns[1]. — Je remercie M. Couve de Murville pour son exposé fort intéressant, lucide et détaillé. J'invite mes collègues à le commenter.

M. von Brentano. — J'ai très peu à ajouter au rapport de M. Couve de Murville. Je voudrais dire expressément que le gouvernement allemand est très reconnaissant au gouvernement français de la façon dont celui-ci a traité le problème allemand. Il n'existe pas de différences entre les deux gouvernements sur la façon de voir les choses. Je pense en particulier, comme M. Couve de Murville, qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à de grandes décisions à la Conférence au sommet. Le but sera atteint si des arrangements plus modestes sur le désarmement et sur les rapports Est-Ouest peuvent être décidés.

Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit à Istanbul. La grande difficulté, comme l'a souligné à juste titre M. Couve de Murville, concerne Berlin. Les Russes ont bien fait comprendre qu'ils sont décidés à soulever ce problème à Paris et ils feront tout leur possible pour obtenir un règlement conforme à leurs vues. Il est donc d'une importance décisive que les trois Occidentaux s'en tiennent fermement aux limites dont a parlé M. Couve de Murville et qu'aucune fissure ne se manifeste dans leur attitude: Il faut que nous comprenions bien que le problème de Berlin, tel qu'il se pose aujourd'hui, est un problème qui nous intéresse tous. C'est un test pour le monde occidental tout entier.

Il est bien possible, en effet, qu'une crise se produise, par exemple dès mercredi. Aussi est-il essentiel que le monde occidental montre de la fermeté et évite une perte de prestige qui serait fatale. J'ai eu l'occasion de le dire aux groupes de travail d'Istanbul sur Berlin et je suis entièrement d'accord avec les commentaires de M. Couve de Murville concernant les développements de ces derniers jours : il n'y a pas lieu d'être optimiste. Les dernières déclarations de M. Khrouchtchev surtout donnent beaucoup à réfléchir. C'est à contre-cœur que je le répète : ses discours rappellent beaucoup ceux d'Hitler en 1939 avant l'invasion de la Pologne. Il faut être conscient du danger parce que si, en 1939, le monde occidental avait montré plus de solidarité, la guerre aurait été évitée.

M. Couve de Murville. — Je voudrais faire deux remarques :

1° À propos de l'Allemagne et de Berlin (qui constituent les affaires les plus difficiles), il est bon de souligner qu'à la veille de la Conférence au sommet, les Occidentaux sont d'accord. Il y a eu au cours de l'hiver, à Washington notamment, de nombreuses discussions au cours desquelles toutes sortes d'éventualités ont été évoquées à propos de Berlin. C'était normal. Aujourd'hui, l'unité est faite. Il semble que les choses se passent comme pour la conférence de Genève où, malgré de nombreuses divergences au cours des réunions préparatoires, une très grande unité s'est manifesté en cours de conférence au sein des Occidentaux. Cet accord est une chose fondamentale.

(1) *Note du document :* Qui remplace provisoirement à la présidence M. Schaus, parti assister à la fin de la séance de la C.E.C.A. en l'honneur de M. Robert Schuman.

2° À la suite de M. von Brentano, je voudrais rappeler l'importance que revêtent Berlin et l'Allemagne. En réalité, le problème allemand, c'est le problème de l'avenir de l'Europe. Si nous voulons une Europe occidentale forte, la façon dont évoluera le problème allemand est essentielle. La réunion d'Istanbul a donné à cet égard toute satisfaction. L'accord entre les Trois, entre les Six, entre les Quinze était parfait.

M. Luns. — À mon tour, je prends acte de cette unité de vues. Je me félicite vivement, d'autre part, de ce que M. Couve de Murville a dit en ce qui concerne la procédure. J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de séjourner à Genève et de participer à des conférences de l'O.T.A.N. J'ai été frappé par la présence autour de ces conférences d'une population entière de fonctionnaires, surtout américains. J'espère que la proposition française sera retenue.

J'estime, enfin, qu'il est très important de rappeler que la paix est indivisible. Une détente individuelle atteignant un ou deux pays ne saurait nous satisfaire. Il faut qu'elle s'étende à tous, Allemagne et Grèce y compris.

***

M. Schaus. — Ce premier point de l'ordre du jour appelle-t-il d'autres observations ?

Personne ne demandant la parole, nous passons au deuxième point :

2° « Effets de la détente sur les opinions publiques. »

M. Schaus. — L'inscription de cette question ayant été demandée par la délégation italienne, je lui passe la parole pour l'exposé d'introduction.

M. Russo. — Si la délégation italienne a demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour, c'est parce qu'elle estime qu'elle revêt une grande importance pour les membres de l'O.T.A.N. et spécialement pour les pays où les partis communistes sont très fortement organisés, comme l'Italie.

Actuellement, les partis communistes dans les pays occidentaux s'efforcent d'assimiler détente et neutralisme. Il convient d'expliquer aux opinions publiques que les deux idées ne se confondent nullement. De même, le slogan russe en matière de désarmement est que le contrôle n'est pas le désarmement. L'effet est fâcheux sur les opinions qui, elles, confondent paix et désarmement.

L'Italie s'excuse de revenir sur ce qu'elle a dit précédemment : il serait opportun, à son avis, de réunir les journalistes occidentaux pour qu'ils confrontent leurs positions respectives sur les sujets majeurs que sont la détente et le désarmement. D'une façon plus précise, elle suggère que les journalistes les plus qualifiés soient réunis à cet effet, d'abord dans le cadre de chacun des six pays, ensuite à l'échelon de la Communauté.

M. Wigny. — M. Russo a eu raison de soulever cette question très importante. Il faut tenir le front intérieur dans la paix et pas seulement dans la guerre. Je voudrais faire trois remarques :

1° Il semble que ces questions concernent moins les Six que l'O.T.A.N. Traiter du désarmement, des rapports Est-Ouest et du problème allemand suppose que l'on est d'accord non pas seulement entre Six, mais entre Quinze.

2° Il importe que les positions des Six soient expliquées et présentées à l'opinion internationale mieux qu'elles ne le sont actuellement. Les Sept ont, par exemple aux États-Unis, un bureau de propagande efficace, tandis que nous n'avons rien.

3° Il ne me sera pas facile, pour mon compte personnel, de désigner des représentants qualifiés de la presse démocratique belge. Je ne suis pas certain que ceux auxquels je ferai appel seront les plus sûrs, les plus discrets, les plus aptes, les plus démocratiques. En d'autres termes, je flatterai ceux que j'appellerai, mais j'aurai contre moi ceux que je n'aurai pas appelés. Il faut être attentifs à ne pas se mettre à dos inutilement une fraction valable de l'opinion.

M. von Brentano. — La question qui nous occupe peut s'analyser en deux sous-questions bien distinctes :

1° De quelle façon pouvons-nous appuyer la politique de la C.E.E. dans notre pays ?

2° Comment faire face à l'opposition extérieure à la politique des Six ?

En ce qui concerne le premier problème, il convient de distinguer selon que les critiques adressées aux gouvernements des Six proviennent de milieux communistes ou de milieux non communistes. À mon avis, l'étude de ces problèmes devrait être de la compétence des ministres des Affaires étrangères et non des délégués, puisqu'il s'agit d'institutions qui varient d'un pays à l'autre. Les ministres des Affaires étrangères désigneraient un expert pour procéder à ces échanges de vues. Je ne suis pas aussi pessimiste que M. Wigny. Après cet échange de vues, on pourrait, en effet, convoquer une conférence englobant les journalistes les plus éminents des six pays et reprendre, pour y répondre, les attaques dont nous avons été l'objet.

Le deuxième problème consiste à savoir comment se défendre contre la presse des Sept. Ce qui me frappe le plus est l'ignorance dont elle fait preuve. La presse suisse, et en particulier la *Neue Zürcher Zeitung,* journal que par ailleurs j'estime beaucoup, s'est livrée récemment à de dures attaques qui prouvent qu'elle ne comprend rien au problème. Il serait opportun que nous ayons une réaction commune contre des présentations inexactes, car ces critiques provoquent des tensions dangereuses. Nous avons le devoir de nous défendre et je propose que des experts soient chargés de nous faire des propositions concrètes à cet égard lors de notre prochaine réunion. Je ne pense pas que ces problèmes relèvent de l'O.T.A.N. et je n'en veux pour preuve que les difficultés que nous avons eues à ce sujet à la réunion O.T.A.N. en février dernier. Il importe en tout cas que nous ne restions pas figés comme l'oiseau devant le serpent en acceptant, désolés, les critiques qui nous sont adressées.

M. Luns. — Je me rallie plutôt à ce qu'a dit M. Wigny. Le problème dont nous discutons intéresse beaucoup l'O.T.A.N. Ceci ne veut pas dire que nous ne devons rien faire, mais il vaut mieux, à mon avis, en parler au sein des Quinze. En tout cas, c'est aux ministres des Affaires étrangères de garder la question en mains.

Je voudrais signaler qu'aux Pays-Bas, nous avons toujours été très sensibles à la situation, signalée par M. von Brentano, de l'oiseau en face du serpent. Nous avons mis au point un centre d'études et de défense dirigé par un membre de l'État-major assisté d'un représentant de chaque ministère. Dans le cadre de ce centre sont organisés régulièrement des séminaires où des représentants de la presse, des gens d'affaires, des banquiers, des hauts fonctionnaires — en tout une quarantaine de personnes — se réunissent pendant trois jours pour confronter leurs vues. Après chaque conférence, un résumé des débats est établi et distribué. Le parti socialiste se tient en Hollande très fermement à nos côtés. Ces séminaires, tenus depuis quatre à cinq ans, y sont certainement pour quelque chose. La formule est bonne, car elle évite au gouvernement d'être soupçonné de faire de la propagande. La Belgique pourrait peut-être s'en inspirer.

Quoi qu'il en soit, je ne suis pas opposé à la réunion d'experts publicitaires.

M. Russo. — Je suis d'accord avec M. le Ministre des Pays-Bas et je comprends les préoccupations de la Belgique au sujet de la compétence de l'O.T.A.N. Il faudrait savoir quels sont les organismes nationaux qui s'intéressent à ce problème. En Italie existe l'Association du pacte atlantique, qui n'est pas d'origine gouvernementale. Pour les problèmes typiquement européens qui doivent rester du ressort du ministre des Affaires étrangères, il me semble qu'il y aurait intérêt à exercer, tant sur les opinions publiques intérieures qu'à l'égard des pays tiers, une action commune. Cette action serait certainement très efficace. Le ministre des Affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, qui a récemment visité successivement la plupart des capitales européennes a, par exemple, été très impressionné d'entendre tenir partout les mêmes propos sur les problèmes de la Communauté. Si nous chargions nos représentants en Amérique latine de mettre au point une présentation commune des problèmes du Marché commun, d'un point de vue non seulement économique mais aussi politique, nous enregistrerions sûrement des progrès très importants. Je propose que la Conférence invite les chefs des services de presse des ministères des Affaires étrangères des six pays à se réunir et à nous faire des propositions en ce sens lors de notre prochaine réunion.

M. Luns. — Je suis d'accord. Qu'en pensent mes collègues ?
Aucune objection n'étant formulée, il en est ainsi décidé.
La séance est suspendue à 13 h.

II

Séance du 9 mai 1960 après-midi

C.R. Secret.

La séance est ouverte à 15 h. 30.

M. Schaus. — Nous abordons le point 3 de notre ordre du jour :

3. « Relations avec les pays sous-développés en vue de discussions sur le même sujet dans les enceintes plus larges. »

Lors de la réunion de Rome, nous avons évoqué la situation des pays sous-développés. M. Couve de Murville nous a parlé de l'évolution des territoires français en Afrique, M. Pella de la Somalie italienne et M. Wigny du Congo. Nous avons décidé alors de reparler à Luxembourg de la question. Les ministres des pays directement intéressés voudront sans doute prendre la parole à ce sujet.

M. Wigny. — Vous avez évoqué ensemble deux questions très différentes. Exposer à nos collègues la situation actuelle au Congo belge et peut-être dans la Communauté française, c'est tout autre chose que de parler de nos relations avec les pays sous-développés. Je voudrais que, pour le bon ordre de la discussion, on distingue les deux problèmes.

M. Schaus. — D'accord.

M. Wigny. — Puisque M. Couve de Murville m'y invite, je parlerai donc du Congo belge [1]. Mes explications compléteront celles que j'ai déjà données dans un cercle plus large, à la réunion de l'O.T.A.N. à Istanbul par exemple.

Notre politique consiste à donner au Congo l'indépendance en la doublant d'une coopération aussi étroite que possible entre deux États considérés l'un et l'autre comme souverains. Le but ainsi poursuivi est de maintenir notre amitié avec le Congo, tout en le rendant capable d'exercer une action de qualité. Les négociations actuelles sont un peu délicates, car nous n'avons pas en face de nous des représentants élus, mais — du moins l'espérons-nous — des conseillers de ceux qui seront par la suite les élus du peuple. Après les élections du 1er juin et l'accession à l'indépendance du 1er juillet, nous espérons pouvoir maintenir sous autorité congolaise l'encadrement administratif, judiciaire, le personnel enseignant nécessaires pour que les services publics fonctionnent de façon harmonieuse. La Belgique a pris des dispositions à cet égard, mais les Congolais sont ombrageux, susceptibles, et il faut faire preuve d'une grande prudence.

Du point de vue diplomatique, le Congo aura ses ambassadeurs dans les grandes capitales. Mais dans l'ensemble, il restera associé de très près à la Belgique, soit que nous fournissions son personnel diplomatique, soit que nous le formions.

Nous avons abordé dans le même esprit le problème des bases militaires, particulièrement important pour la Belgique et pour le monde occidental, étant donné la position stratégique essentielle du Congo. Rien de précis encore n'a été décidé, mais nous espérons pouvoir établir une collaboration étroite dans ce domaine, qui nous permette de maintenir là-bas les bases belges dont nous avons besoin. L'exemple du Benelux nous inspirera, où trois États également soucieux de leur indépendance ont réussi à créer des habitudes de collaboration très harmonieuse et profitable.

[1] Sur la situation au Congo belge, voir ci-dessus les nos 55 (et note), 134; cf. également p. 94.

Sur le plan économique, la situation du Congo est à la fois foncièrement saine et actuellement difficile. Elle est saine parce qu'à une dette extérieure relativement modeste de 50 milliards correspond un plan décennal de 43 milliards d'investissements et un portefeuille d'actions industrielles immédiatement mobilisables de 33 milliards. Le bilan du commerce extérieur fait apparaître un supplément d'exportations annuelles de 5 milliards en moyenne, qui en 1959 a été de 10 milliards. La situation patrimoniale est plus que décente et la situation économique digne de considération.

Mais actuellement, celle-ci est compliquée par des incidences politiques créant des hémorragies de capitaux au moment même où l'emprunt est impossible et où les sociétés privées sont incapables de mener à bonne fin leurs émissions. Pour y remédier, nous avons obligé les exportateurs à rapatrier le produit de leurs ventes et limité les sorties d'argent à 5.000 francs par semaine.

Dans nos discussions avec les Congolais sur l'aspect économique de notre collaboration, nous avons envisagé une assistance financière, se traduisant par l'octroi de subventions, et une assistance technique. Nous avons en projet une société de développement commune organisée sous une forme paritaire. Nous sommes revenus à de nombreuses reprises auprès de nos interlocuteurs sur la nécessité de ne pas dilapider le capital et de bien le gérer, afin de réserver pour l'avenir la capacité d'emprunt considérable dont dispose le Congo.

Du point de vue monétaire, nous pouvions songer à créer une zone belge au sein de laquelle les deux instituts d'émission : belge et congolais, se seraient donné des garanties mutuelles. Mais cette solution supposant que nous surveillions tout ce que faisait le Congo, nous avons préféré nous borner à des engagements très limités des instituts d'émission l'un vis-à-vis de l'autre.

Quand nous parlons de ces problèmes financiers avec les Congolais, nous leur disons toujours : si nous avons bien réussi, c'est parce que nous étions honnêtes, que nous payions nos dettes, que nous remboursions les emprunts, que nous versions des intérêts à nos bailleurs de fonds. Il faut respecter les règlements de la bonne conduite financière. Ceux-ci ont été codifiés par différents organismes : O.E.C.E., O.N.U., Chambres de commerce internationales. Choisissez la formule que vous préférez, mais respectez-la.

D'une façon générale, nous avons eu le souci de ne pas imposer au Congo des textes préparés à l'avance qu'auraient signés des hommes non représentatifs. Nous préférons actuellement expliquer pour convaincre, et nous espérons signer entre le 1er et le 30 juin des textes très simples qui seront développés par la suite dans des protocoles.

Du point de vue de la Communauté économique européenne, le Congo revêt une très grande importance, car il est riche, il dispose de ressources stratégiques considérables et il est voisin de pays dans lesquels d'autres États faisant partie des Six ont des intérêts. Un échec de notre part au Congo profiterait au communisme et tout le monde en souffrirait. Les Congolais souhaitent continuer à être associés au Marché commun. La Belgique a été chargée par la conférence de la Table ronde de prendre des mesures en ce sens. Nous avons fait observer aux Congolais que l'indépendance était une chose et l'association au Marché commun une autre. Cependant, il faut que le Congo trouve sa place dans les instances européennes : Assemblée, Conseil des ministres, Conseil économique et social. Je ne sais pas quelle doit être cette place : un fauteuil, une chaise ou un strapontin, mais on ne peut le tenir à l'écart. Les Congolais sont ombrageux, sensibles aux questions de prestige.

En résumé, nous sommes actuellement raisonnablement optimistes.

M. Schaus. — Je vous remercie de ces explications précises et importantes en raison de leur incidence sur le Marché commun. Qui veut prendre la parole ?

M. Couve de Murville. — Je dois à la réunion, sur l'évolution des territoires anciennement français d'Afrique occidentale et équatoriale, des explications parallèles à celles de M. Wigny sur le Congo belge. J'ai eu l'occasion, à Rome, d'indiquer les lignes générales de l'évolution que nous comptions voir prendre à la Communauté. Cette évolution est caractérisée par la transformation des États membres de la Communauté, d'États associés à la Communauté en États souverains et pratiquement indépendants. J'avais indiqué à l'époque que les deux premiers territoires à profiter de ces dispositions seraient le Mali et Madagascar.

Depuis lors, des négociations très laborieuses, non parce qu'elles furent difficiles mais parce qu'elles traitèrent de très nombreux sujets, aboutirent, les 2 et 4 avril, à la signature avec le Mali et Madagascar d'une série d'accords réglant pour l'avenir les rapports de ces deux États et de la République française, et définissant la situation nouvelle de ces États dans la Communauté transformée [1].

Désormais, les rapports de la République française avec le Mali et Madagascar sont des rapports d'États indépendants les uns par rapport aux autres. Nous avons réglé avec ces pays les conditions dans lesquelles ils continueraient à coopérer avec nous et à être aidés par la République française dans leur développement. Les accords signés, très nombreux, couvrent la politique étrangère, différentes questions économiques et financières et l'enseignement.

En matière de politique étrangère, les nouveaux États jouissent, bien entendu, du droit de légation active et passive et ils ont la libre conduite de leur politique étrangère. Entre la République française d'une part, le Mali et Madagascar de l'autre, seront échangés des représentants diplomatiques. Ils ne seront pas appelés ambassadeurs mais, pour des raisons de commodité, hauts représentants avec statut d'ambassadeur. Le Mali et Madagascar pourront demander à la République française de les représenter là où ils ne désireront pas envoyer leurs représentants propres. D'autre part, nous nous sommes mis à leur disposition pour former leurs cadres diplomatiques et consulaires et actuellement des stages sont organisés à cet effet au Quai d'Orsay. Enfin, d'une façon générale, les deux gouvernements ont décidé de se consulter en matière de politique étrangère.

Dans le domaine de la défense, le même principe a été posé. Nous aiderons les deux pays à former une armée, de 4 à 5.000 hommes environ, pour maintenir l'ordre intérieur. Il est entendu que nous leur fournirons, en outre, aide et assistance en cas de besoin pour la défense de leur territoire. À cet effet, le stationnement de forces françaises, notamment dans les bases de Dakar et de Diego-Suarez, a été prévu.

En matière monétaire et financière, les deux États resteront dans la zone franc, mais ils disposeront de leur commerce extérieur, étant entendu que nous aurons à leur fournir les devises qui leur seront nécessaires.

Les conversations sur l'enseignement n'ont porté que sur l'enseignement supérieur. Il y a une université à Dakar. Une autre est en cours de formation à Tananarive. Les deux États ont demandé à la France de gérer leur université, ce qui revient pour nous à payer la dépense, tant en matière d'équipement que de rémunération des professeurs.

Sur le plan de l'assistance technique, ce que M. Wigny a dit pour le Congo belge s'applique au Mali et à Madagascar. Il restera un très grand nombre de fonctionnaires français aux ordres des gouvernements locaux. Ceux-ci paieront un traitement de base qui sera complété par le gouvernement français. C'est ce qui se passe actuellement pour le Maroc et la Tunisie.

L'aide financière continuera. Il est prévu pour Madagascar une aide budgétaire sous forme de subventions, mais pas pour le Mali. Un système de financement des investissements, semblable à celui qui a été retenu pour le fonds européen d'investissements, sera mis en place. Des crédits seront ouverts sous forme de prêts.

Je voudrais, pour finir, dire un mot de la transformation de la Communauté. Jusqu'à fin 1958, il y avait en son sein d'une part la République française, d'autre part une série d'États non indépendants qui avaient abandonné à la République française leur représentation extérieure, le soin d'assurer leur défense et leur monnaie. Il n'y aura plus désormais de ministres communs. La Communauté devient une association très voisine de ce qu'est le Commonwealth britannique. Présidées par le président de la République française, se tiendront des réunions périodiques entre chefs de gouvernement et ministres intéressés, mais les rapports seront de gouvernement à gouvernement.

Le Mali, aussi bien que Madagascar, a demandé à rester dans le Marché commun, sous réserve bien entendu de ce qu'on en dira à Bruxelles. La question se pose alors de savoir comment ce maintien sera pratiquement assuré.

[1] Sur ces accords, voir ci-dessus le n° 154 (et note), et surtout l'*Année politique 1960,* p. 340-341.

L'évolution commencée se poursuivra. Déjà, la Mauritanie a fait savoir qu'elle désirait entamer des négociations au début de 1961 sur son indépendance. Pour les autres territoires, la question se pose différemment, car, à l'exception de la Côte-d'Ivoire, ce sont de petits États aux possibilités réduites, qui peuvent difficilement accéder seuls à la communauté internationale. Il est donc souhaitable qu'ils se regroupent. Mais interviennent alors des rivalités et des susceptibilités qui rendent l'opération difficile. Nous cherchons à ne pas intervenir. C'est leur affaire et non la nôtre. Mais cette non-intervention ne hâte pas la solution du problème. Ces États sont divisés, incertains, car le regroupement les obligerait à renoncer à certains attributs de leur souveraineté. Déjà, à l'intérieur de l'ensemble Mali, l'équilibre entre le Soudan et le Sénégal est difficilement maintenu. En tout cas, nous ne prévoyons pas de nouvelle accession à l'indépendance au cours de cette année.

Jusqu'à présent, les choses se sont donc, dans l'ensemble, bien passées. L'atmosphère est bonne. Nous en sommes satisfaits et nous espérons que cela continuera, même si cela nous coûte assez cher du point de vue financier.

M. Schaus. — Y a t-il d'autres orateurs sur la question ?

M Russo. — Je voudrais dire un mot de la Somalie italienne. Celle-ci sera indépendante le 1er juillet prochain, c'est-à-dire plus tôt qu'initialement prévu. Une série d'accords concernant l'aide technique, l'aide financière et l'enseignement sont actuellement en cours de signature entre la Somalie et l'Italie. La Somalie a exprimé le désir de rester associée au Marché commun. C'est un problème à régler après le 1er juillet.

M. Couve de Murville. — Je voudrais poser une question à M. Russo. Il y a entre la Somalie italienne et la Somalie britannique un mouvement tendant à l'union des deux pays sous la dénomination de Grande Somalie. Quelles incidences cette fusion, si elle se fait comme c'est problable, aura-t-elle sur le Marché commun ? La Grande Somalie souhaitera-t-elle y rester ou en sortir ?

M. Russo. — Ce que j'ai dit se rapporte seulement à la situation actuelle de la Somalie italienne. Je ne sais ce qu'il adviendrait si la Grande Somalie devenait une réalité, mais notre impression est qu'elle resterait dans le Marché commun.

M. von Brentano. — J'ai écouté avec un grand intérêt ces exposés qui montrent combien la structure de l'Afrique est différenciée. Elle pose à la C.E.E. une série de problèmes nouveaux et difficiles. Notre attitude dépendra du statut des nouveaux États. Nous devons charger nos représentants permanents d'étudier la situation. Peut-être serait-il utile de reprendre la suggestion de M. Wigny et d'inviter les membres de la Commission présents à Luxembourg à écouter ces exposés. C'est seulement quand nous aurons une vue d'ensemble complète qu'il sera possible d'étudier et de définir les rapports à entretenir avec ces États. Au nom de la République fédérale, j'exprime l'espoir qu'il sera possible d'avoir avec eux une collaboration utile, selon leur structure et le désir qu'ils exprimeront.

M. Schaus. — La discussion en cours a des rapports étroits avec le point 4. Je propose d'aborder ce point, puis de conclure.

4. « Échange de vues sur l'association de pays tiers à la Communauté. »

Ce point a déjà été discuté à Rome. Les représentants permanents près de la C.E.E. ont été chargés d'étudier la question et d'établir un rapport. Actuellement, seul un avant-projet a été élaboré. Il a été décidé, le 26 avril, de ne pas le discuter aujourd'hui. Je propose donc que nos échanges de vues sur le point 4 aient un caractère seulement politique et général et que, pour ses autres aspects, nous confions à la C.E.E. le soin d'en traiter.

Je voudrais demander à M. Wigny d'intervenir, comme cela a été convenu à Rome.

M. Wigny. — Le document préparé pour le Conseil des ministres a fait l'objet d'une note du 2 mai. Nous ne sommes donc pas en état d'en délibérer, mais les représentants permanents en feront une étude détaillée.

Il est certain cependant qu'en matière d'association, il est nécessaire d'établir des priorités. Deux formes d'association devront bénéficier d'un tour de faveur :

1° L'association avec les territoires d'outre-mer (Eurafrique);

2° Une association éventuelle avec des pays indépendants européens en voie de développement. Pour les territoires d'outre-mer, les représentants permanents sont arrivés à la conclusion que la volonté d'association devait être confirmée au moment de l'accès à l'indépendance. Sous cette réserve, ils sont d'avis que les choses devraient, après, continuer sans changement, au moins jusqu'au 1er janvier 1963. C'est sage, en effet. Il ne faut pas chercher à agiter une situation qui l'est déjà suffisamment par elle-même. C'est, en outre, ce qu'impose l'interprétation juridique du traité.

Je ferai seulement une réserve du point de vue institutionnel. Nous ne pouvons pas attendre 1963 pour dire à ces États sur quelle chaise ils pourront s'asseoir. Sinon, ils risquent d'aller frapper à une autre porte. Sans faire participer ces États directement à nos travaux, peut-être pourrait-on concevoir une sorte de Conseil de l'association qui permettrait aux pays devenus indépendants de dire leur mot quand ils en auront le désir.

Quant aux Sept, ils nous donnent l'exemple d'une contradiction bien anglo-saxonne : ils ne veulent pas faire partie du groupe à part entière, mais ils ne veulent pas non plus rester en dehors. Pour sortir de cette contradiction, il faudrait supprimer la Communauté. Tout le monde se défend de nourrir ce dessein, mais il est difficile d'imaginer qu'on n'y ait pas pensé.

Le traité a prévu une solution qui est précisément le contrat d'association grâce auquel les Sept seraient un peu dedans et un peu en dehors. Les Belges disent que Musset s'est trompé quand il a assuré qu'une porte devait être ouverte ou fermée. Elle peut être aussi « contre », c'est-à-dire entrouverte. Dans ce cas, les droits à accorder aux États associés devraient être mesurés à l'amplitude des obligations acceptées par eux.

M. Russo. — La C.E.E. est fondée sur le désir de renforcer l'Europe par l'établissement de liens étroits entre les pays qui se sentent proches les uns des autres. Cette unité serait menacée si une politique d'association ne s'inspirait pas de cette idée. Il ne faut donc pas nous associer avec des pays dont la civilisation est trop différente de la nôtre. Chaque gouvernement est entré dans la Communauté sur la base d'un équilibre réel ou supposé. Aussi tous les secteurs de cette Communauté doivent-ils se développer de façon harmonieuse et simultanée. Je pense, par exemple, au problème des tarifs et des charges sociales. Nous altérerions le contenu et le caractère de la Communauté si nous contractions des liens avec des pays dont le développement économique, l'état de progrès social et les charges fiscales seraient très différents des nôtres.

En passant du plan général au plan particulier, je voudrais attirer votre attention sur l'importance que présente pour l'Italie, pays agricole, une association avec des pays agricoles moins évolués. En conclusion, l'Italie est favorable à une association avec la Grèce et la Turquie, mais elle n'est pas disposée à aller plus loin. D'ailleurs, comme membres de la Communauté, nous assumons de grandes responsabilités, tandis que les Sept, de leur côté, n'ont aucune charge.

Ces remarques ne valent pas pour les pays d'outre-mer. Je suis d'accord pour l'association du Congo, du Mali, de Madagascar et de la Somalie. D'accord aussi pour attendre le 1er janvier 1963 avant d'en préciser les modalités.

M. Couve de Murville. — Les points de vue développés par MM. Wigny et Russo ont montré l'importance et la complexité que revêtent le questions évoquées sous le point 4.

Il y a d'abord le problème des pays pauvres, comme la Grèce et la Turquie, auxquels a fait allusion le représentant italien. Ils nous donnent beaucoup de difficulté et je comprends les réserves que formule la délégation italienne quant à l'éventualité de l'extension à d'autres pays de ce type d'association.

M. Wigny a posé, à propos des Sept, une question très différente. Je ne puis pas y répondre aujourd'hui, et je me propose d'y réfléchir.

Pour ce qui concerne les pays ex-coloniaux, je suis dans l'ensemble tout à fait d'accord avec ce qu'ont dit MM. Wigny et Russo. Il ne faut pas se presser, mais laisser l'évolution se poursuivre. Nous ne savons pas, au point d'aboutissement, ce que seront ces nouveaux États. Il sera temps de voir en 1963 s'il faut réviser le traité pour leur faire place. Entre-temps il faut vivre. Si ces États s'organisent, ils se préoccuperont avant 1963 de ce qui se passe à Bruxelles dans le domaine qui les concerne. Nous aurons probablement

des dispositions en quelque sorte pragmatiques à prendre pour les associer à nos travaux.

À Paris, nous étudions cette question. Mon avis personnel — qui ne saurait engager mon gouvernement — est que deux problèmes pratiques se posent : 1° celui de la représentation de ces nouveaux États à Bruxelles; 2° celui de leurs rapports avec le Conseil des ministres.

Actuellement, les gouvernements belge et français représentent ces États au sein de la Commission par l'intermédiaire de leur représentant permanent. Nous avons convenu avec le Cameroun, le 1er janvier dernier, que nous continuerions à assurer provisoirement sa représentation à Bruxelles. Mais ce accord est valable pour le premier semestre 1960 seulement. La question n'a pas été discutée avec le Mali, Madagascar et le Togo, mais elle se posera. Accepterons-nous ? Pour ma part, je suis enclin à dire : oui.

Le Conseil des ministres, lui, est un organisme important qui prend des décisions. Ne pourrions-nous pas instituer à côté de lui un Conseil *ad hoc* au sein duquel siégeraient les représentants des Six et un représentant de chacun de ces États ? Ce Conseil se réunirait de temps en temps, une fois par an par exemple.

Je voudrais faire encore une observation sur ce point. Dans ses dernières séances, l'Assemblée parlementaire européenne a décidé — ou envisagé, je ne sais plus...

M. Schaus. — Elle a décidé;

M. Couve de Murville. — ... de provoquer une réunion de ses membres avec des parlementaires désignés par les États africains. Cette initiative pose beaucoup de problèmes. Certains pays sont indépendants; d'autres ne le sont pas encore, tel le Congo. Peut-on convoquer les uns et pas les autres ? Si on les convoque ensemble, on assemblera des éléments de nature différente. Il y a enfin une difficulté psychologique : s'il est donné suite aux propositions de l'Assemblée parlementaire (a-t-elle d'ailleurs le droit de faire cette proposition ?), nous risquons de voir se constituer deux groupes : l'un blanc, l'autre noir, ce dernier se tournant infailliblement contre nous. Ce n'est donc pas une très bonne solution. Nous pourrions faire dire à l'Assemblée parlementaire que nous reconnaissons que la question se pose, que le Conseil des ministres s'en préoccupe, mais que pour le moment, nous estimons prématurée une réunion du genre de celle qu'elle envisage.

Il y a un point que j'ai oublié de mentionner tout à l'heure : ces pays d'Afrique sont associés à la C.E.E. à un titre différent de celui auquel pourront l'être la Grèce ou la Turquie, car leur association et ses conditions ont été prévues dans le traité à l'article 131 (1). C'est en quelque sorte une association *sui generis*, qui n'est pas de même nature que celle à laquelle fait allusion l'article 238 (2). C'est d'ailleurs à tort que le Togo, mal conseillé, a demandé l'association au titre de l'article 238.

M. Luns. — Ce problème de l'association de pays tiers est très complexe. Nous sommes unanimes à le reconnaître. Il semble que, pour résumer, nous ayons à considérer trois types possibles d'association : *a.* association avec des pays européens développés, du type Danemark, Suède, Grande-Bretagne, Norvège; *b.* association avec des pays européens en cours de développement, que l'on peut encore qualifier de sous-développés; *c.* association avec les territoires d'outre-mer africains.

C'est ce dernier type d'association qui soulève les plus grandes difficultés. L'article 238 vise l'association de pays indépendants. Quand ces pays deviennent indépendants, il n'y a aucune raison de les traiter autrement que si le Ghana, l'Éthiopie ou l'Égypte par exemple venaient à demander d'être associés au Marché commun. Quand un pays

(1) Aux termes de l'article 131 du traité de Rome, les États membres convenaient « d'associer à la Communauté les pays et territoires non européens entretenant avec la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas des relations particulières », afin de promouvoir le développement économique et social de ces pays et territoires et d'établir des relations économiques étroites entre eux et la Communauté dans son ensemble.

(2) Aux termes de cet article, la Communauté pouvait conclure « avec un État tiers, une union d'États ou une organisation internationale des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières ».

exprime le désir d'être associé au Marché commun, le fait que ce soit une ancienne possession ou un pays depuis longtemps indépendant n'a guère d'importance et introduit tout au plus une nuance.

M. Couve de Murville. — C'est plus qu'une. Juridiquement, la position de M. Luns ne me paraît pas correcte. Quand nous avons signé le traité de Rome, nous nous sommes engagés également pour ces territoires. Quand l'un d'eux accède à l'indépendance, il a un passé international. Il se trouve devant une série de traités signés pour son compte et il a alors le devoir et le droit de dire quels sont les traités dont il accepte qu'ils l'engagent. S'il ne dénonce pas les engagements antérieurement conclus pour lui, ces engagements restent valides. C'est le cas du traité de Rome.

M. Luns. — J'émettrai un son douteux. Juridiquement, peut-on soutenir qu'un traité signé pour un territoire du temps où il était une colonie continue à s'appliquer du seul fait que le pays nouvellement indépendant en fait la demande ? Dans le cas du Marché commun, les six pays signataires doivent dire s'ils sont d'accord.

M. Couve de Murville. — Juridiquement non, pratiquement oui sans doute. Si, en effet, au moment de son accession à l'indépendance, le Togo avait demandé à continuer de faire partie du Marché commun et si les Cinq s'y étaient opposés, un sérieux problème aurait été créé.

M. Luns. — Il faut aussi penser à la situation des autres pays indépendants de l'Afrique qui voudraient s'associer au Marché commun.

M. Wigny. — La question posée sur le plan général par M. Luns a été étudiée juridiquement par les représentants permanents de façon décisive. Lors de la signature du traité de Rome, on avait prévu le maintien dans le Marché commun de la Somalie dont l'indépendance était déjà fixée à 1963.

M. von Brentano. — Il ressort du dialogue de M. Couve de Murville et de M. Luns que le problème de l'association des territoires d'outre-mer sera très difficile à résoudre. Il faut l'étudier de façon très soigneuse.

En ce qui concerne l'initiative de l'Assemblée parlementaire, je suis d'accord avec M. Couve de Murville. La résolution est assez malheureuse. Il faut éviter qu'elle soit suivie d'effet.

Pour la Grèce et la Turquie, tout en comprenant les réserves de l'italie, il me semble que pour des raisons politiques, nous devrions continuer à essayer de les associer à notre Communauté. Nous ne devons pas non plus négliger la possibilité d'association d'États européens. Le gouvernement fédéral est fermement décidé à faire passer dans les faits le Marché commun, mais il est extrêmement désireux d'aplanir les difficultés qui s'élèvent entre les pays de la C.E.E. et ceux de l'E.F.T.A.[1]. Je voudrais, à cet égard, donner quelques chiffres : 28 % du commerce extérieur allemand, soit 12 milliards 800 millions de dollars, se font avec la C.E.E.; 27 % se font avec l'E.F.T.A. L'Allemagne intervient pour 54 % dans les exportations suédoises, pour 60 % dans les exportations danoises, 50 % dans les exportations autrichiennes. Elle a donc un très grand intérêt à maintenir avec ces pays les échanges commerciaux existants. Je sais tout l'intérêt que présente l'association des territoires d'outre-mer, de la Turquie et de la Grèce, mais je voudrais insister sur le prix considérable que nous attachons à ce que soit diminuée la tension entre la C.E.E. et l'E.F.T.A. D'autre part, il faut faire attention à ce que les pays associés n'obtiennent pas de nous des avantages sans contrepartie.

M. Russo. — Je voudrais préciser la position italienne. Je suis d'accord avec M. Couve de Murville pour dire que l'association de la C.E.E. avec les pays tiers n'est pas d'actualité (pour nous, mais peut-être pas pour les pays tiers). Il faut cependant établir un règlement pour éviter des décisions discriminatoires. À cet égard, en particulier pour l'association des pays d'outre-mer, il faut invoquer l'article 131 et non l'article 238, car d'autres pays pourraient s'en réclamer comme d'un précédent.

(1) European Free Trade Association (Association européenne de libre-échange).

Mes observations ne sont pas valables pour la Grèce et la Turquie. C'est en tout cas à la Communauté et aux représentants permanents à préciser les conditions d'association.

M. Schaus. — Les nouvelles idées émises aujourd'hui sont capitales. Il faut charger nos représentants permanents de compléter leurs méditations sur la base de nos échanges de vues d'aujourd'hui. Êtes-vous d'accord ? Je partage les appréhensions de M. Couve de Murville sur l'initiative de l'Assemblée parlementaire.

Le point étant à l'ordre du jour de la réunion de demain, je propose qu'on laisse à celle-ci le soin de se prononcer.

M. Wigny. — Les objections de M. Couve de Murville m'ont fait beaucoup réfléchir. Nous courrons un gros risque si nous rencontrons dans les instances européennes des gens mal préparés à leur tâche, qui, pour se poser, s'opposeraient à nous. C'est certain. Mais le même problème a déjà été soulevé au sein du Conseil de l'Europe pour les territoires anglais et portugais et il n'en est rien résulté de fâcheux. D'autre part, à ne rien faire, on peut prendre plus de risques qu'à faire quelque chose. Si nous ne nous occupons pas d'eux, les Noirs invités aux réunions afro-asiatiques ne manqueront pas de s'y rendre. Les Soviets ne resteront pas immobiles et leur proposeront une collaboration politique et économique permanente.

M. Couve de Murville. — Je souhaite simplement qu'il soit demandé à l'Assemblée parlementaire d'attendre que nous ayons nous-mêmes éclairci nos intentions à cet égard.

***

M. Schaus. — Nous avons maintenant à traiter du point 5.

5. « Action coordonnée de la Communauté et des six gouvernements pour diffuser et populariser parmi les classes des travailleurs les objectifs économiques et sociaux du Marché commun ».

Je passe la parole à la délégation italienne qui a demandé que cette question soit examinée aujourd'hui.

M. Russo. — Ce point 5 est apparenté au point 2. Il vise la définition des objectifs de la C.E.E. Tous les milieux, qu'ils soient agricoles ou industriels, ont conscience en Italie de l'importance de la C.E.E. Mais les différences d'optique sont considérables. Pour la classe ouvrière, la C.E.E. présente de l'intérêt dans la mesure où elle peut permettre l'augmentation des salaires, le développement de l'expansion économique et la diminution de la durée de la semaine de travail. Il faut donc pouvoir expliquer que c'est grâce à la C.E.E. que ces objectifs pourront être atteints et répondre à l'objection communiste selon laquelle la C.E.E. n'est qu'une union douanière.

M. Luns. — Il est en effet très important de stimuler l'enthousiasme des classes laborieuses pour la magnifique expérience dans laquelle nous sommes engagés. Ce devrait être la tâche du Conseil économique et social. En feuilletant le budget de la Communauté, j'ai, d'autre part, été frappé par le fait qu'il prévoit le financement et l'organisation de plus de 100 réunions entre ouvriers et représentants de la C.E.E. C'est une action louable pour ne pas dire fébrile. Je m'en félicite. Du côté de M. Hallstein, on s'occupe aussi actuellement de ce que le délégué italien propose.

M. Couve de Murville. — Lors de nos conversations sur le point 2, nous avons décidé que les chefs de nos services de presse et d'information se réuniraient. Ne pourrait-on pas leur laisser le soin d'étudier cette question ?

M. Schaus. — Je voulais dire la même chose. Mais la conférence diplomatique peut-elle donner un mandat à la Commission ? C'est plutôt au Conseil des ministres qu'il appartient de le faire.

Il en est ainsi décidé.

M. Wigny. — J'ai été très attentif à ce qu'a dit M. Russo. Il faut que notre politique soit sociale et non pas seulement économique. Je suis frappé de ce que les représentants des syndicats libres européens disent toujours : « Vous parlez d'action économique, mais vous êtes en retard sur le plan social ». Le Fonds social européen n'exerce toujours pas ses fonctions. Nous devrions en parler demain en commission. Il faut, d'autre part, se souvenir que les socialistes ne sont au pouvoir actuellement dans aucun de nos six pays. C'est une raison de plus de montrer que nous sommes sensibles à l'aspect social des questions économiques ou politiques.

M. Schaus. — Le Fonds social européen n'a pu jusqu'à présent commencer ses travaux parce que le règlement qui devait fixer ses conditions de fonctionnement n'a pu être approuvé par le Conseil des ministres. La question est à l'ordre du jour de la réunion de mercredi.

***

6. « Intensification des consultations avec la Grande-Bretagne. »

M. Schaus donne la parole à M. von Brentano qui est à l'origine de l'instruction de cette question à l'ordre du jour.

M. von Brentano. — Je serai bref. J'ai attiré votre attention sur l'importance attachée par le gouvernement fédéral à l'amélioration des relations de la C.E.E. avec l'E.F.T.A. J'ai l'impression, à lire la presse anglaise, que la Grande-Bretagne se trouve à cet égard dans de meilleures dispositions qu'il y a peu de temps. Je souhaite que nous mettions à profit le temps dont nous disposons d'ici la prochaine réunion, pour essayer de rapprocher les points de vue.

M. Schaus. — Je me rallie au vœu de M. von Brentano. Il est important d'avoir des entretiens avec nos amis anglais. Je demande à mon collègue et successeur, M. Luns, d'avancer le plus possible la date de nos prochaines réunions avec M. Selwyn Lloyd.

M. Luns. — Nous avons déjà étudié le problème, mais il est bien difficile de trouver une date à cette époque de l'année où les visites d'État s'accumulent et où va se tenir la Conférence au sommet. Je crois fort qu'il sera très difficile de se réunir avant le 14 juin.

M. Couve de Murville. — En effet, nous avons la Conférence au sommet qui durera jusqu'au 23 mai, puis une réunion de l'O.T.A.N., puis une autre de l'O.E.C.E. le 24. Du 31 mai au 2 juin, je serai à Washington, pour une réunion de l'O.T.A.S.E. Du 8 au 10 juin, nous aurons les Turcs à Paris [1]. Je n'ai donc que trois jours libres fin mai.

M. Luns. — Mais alors je dois accompagner la reine Juliana en visite officielle à Bruxelles. Il n'y a donc pas de date disponible avant le 14 juin.

M. Schaus. — Il nous faut régler enfin la question des informations à donner sur la réunion d'aujourd'hui. Je me propose, comme Président, de donner quelques brèves indications aux Communautés européennes et à la C.E.C.A. La question la plus importante est celle des informations à fournir à la Grande-Bretagne, dans le cadre de l'U.E.O.

À Londres, j'avais fait un exposé de ce qui s'était dit à Rome et M. Selwyn Llyod s'en était montré très satisfait. Nous pourrions peut-être procéder de même en juin. Quant à l'O.T.A.N., notre communication pourra être d'autant plus brève qu'elle n'a pas demandé à être informée de ce que nous avions fait à Rome.

La délégation luxembourgeoise préparerait un projet de compte rendu qu'elle soumettrait aux autres délégations. Si les divergences sur ce projet étaient trop nombreuses, nous pourrions convoquer une petite réunion de mise au point.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg a demandé à me voir tout de suite après cette réunion. Est-ce une initiative personnelle ou agit-il sur instructions de son

[1] *Le Monde* ne mentionne pas de visite de dirigeants turcs à Paris à cette date.

gouvernement ? Je l'ignore, mais je me propose de lui donner seulement des indications très sommaires. La Grande-Bretagne sera mise au courant de façon plus détaillée lors de la réunion de l'U.E.O.

M. Couve de Murville. — Je ne suis pas très partisan des paperasses, pas partisan non plus de multiplier les rapports. Je ne crois pas que cette réunion soit de nature à créer la panique chez nos alliés. Il sera bien assez temps de leur en parler le 14 juin. D'ailleurs à ce moment, ce sera dépassé, nous épiloguerons sur la Conférence au sommet. Quant à l'O.T.A.N., qu'avons-nous à lui dire ?

M. Schaus. — Si j'ai soulevé la question, c'est que nous avions décidé, à Strasbourg, de la tenir informée.

M. Couve de Murville. — Oui, mais il n'est pas nécessaire que ce soit par un rapport. Il faut que les gouvernements de l'O.T.A.N. puissent faire quelque chose sans avoir à en rendre compte à M. Spaak.

M. Schaus. — Je me rallie très volontiers à ce point de vue.

Il en sera ainsi fait.

À la suite d'un échange de vues sur les dates et lieux possibles pour la prochaine réunion, la Conférence décide de tenir sa troisième session le 18 juillet à La Haye.

La séance est levée à 18 h. 30.

(Cabinet du Ministre. — Secrétariat général.)

209

M. Macmillan, Premier Ministre de Grande-Bretagne,
au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. Très secret. *10 Downing Street Whitehall, 10 mai 1960.*
(Traduction).

Cher ami,

Merci pour votre lettre du 13 avril [1] en réponse à la lettre dans laquelle je vous ai exprimé mon anxiété au sujet des conséquences possibles de toute accélération de la mise en œuvre du traité de Rome.

Vous avez été très aimable de m'envoyer une analyse des effets de ce projet sur les exportations du Royaume-Uni, telles que les envisagent vos conseillers. Je joins à la présente lettre des commentaires sur votre note, préparés à ma demande. Ils sont nécessairement de caractère technique, mais la conclusion générale à laquelle ils conduisent confirme ce

[1] La lettre du Général du 13 avril à laquelle il est fait allusion est reproduite dans : Gaulle (Charles de) *Lettres, notes et carnets.* VIII. *Juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 348-350.

que j'avais pressenti, à savoir que vos conseillers ont sous-estimé les difficultés auxquelles nous devons faire face.

Il est vrai que nos exportations vers les pays du Marché commun représentent plutôt moins que 14 % du total de nos exportations mais bien sûr, nous vivons à la limite dans ce domaine. Une différence de 4 ou 5 % sur le volume total de nos exportations en une seule année peut faire toute la différence entre la sécurité économique et un danger considérable. Le même problème se pose aussi en France et, en conséquence, je suis certain que vous comprendrez le fondement de mon anxiété.

Je suis heureux à la pensée que vous espérez élaborer avec nous un arrangement de nature à soulager cette anxiété. Mon souci est que rien ne soit fait qui vienne aggraver encore une situation déjà difficile.

Bien à vous.

ANNEXE

N. Secret.

1. Il est vrai que les exportations du Royaume-Uni vers les Six représentent plutôt moins que 14 % du total de nos exportations et que nous sommes surtout préoccupés des 10 % qui vont vers l'Allemagne et le Benelux, mais ceci représente en fait un très grand volume commercial. Nos exportations vers les Six avaient une valeur de 500 millions de livres en 1959 et, sur les exportations d'une valeur de 340 millions de livres qui allaient en Allemagne et au Benelux, plus de 80 % (280 millions de livres) consistaient en produits manufacturés qui sont soumis aux droits de douane.

2. La situation, s'il n'y a pas d'accélération du Marché commun, est plutôt plus grave que ne le suggère le mémorandum français. La discrimination de tarifs peut excéder 10 % en France et en Italie, car il y a un certain nombre de marchandises pour lesquelles le plein avantage de la première réduction de tarifs de 10 % n'a *pas* été étendu au monde entier par la France (par exemple les voitures) et l'Italie (par exemple, les lainages et les avions), de même que, malheureusement, il n'est pas exact de dire que les choses resteraient inchangées sur le marché allemand. Il y a quelque quarante produits industriels pour lesquels les tarifs allemands n'ont pas été réduits en 1957 (entre autres, les lainages, poste commercial très important pour le Royaume-Uni, et pour lesquels une nouvelle mesure discriminatoire à notre désavantage prendra effet le 1er juillet 1960, même s'il n'y a pas d'accélération.

3. Le passage de la note concernant la situation, au cas où interviendrait une accélération, ne traite pas la vraie cause de la préoccupation du Royaume-Uni qui n'est pas la réduction accélérée des tarifs parmi les Six, mais l'accroissement accéléré des tarifs nationaux des Six à l'égard des produits britanniques dans le Benelux et en Allemagne. La réduction proposée de 20 % dans le dernier tarif commun n'aurait seulement à court terme qu'un effet modérateur limité. L'effet sur le commerce britannique avec le Benelux et l'Allemagne pourrait encore être grave, ainsi que le montrent les exemples d'augmentation de tarifs qui pourraient intervenir et qui figurent à la table ci-jointe. Le fait que le volume de notre commerce avec la Belgique a augmenté au cours de l'année 1959, bien que déjà une légère discrimination tarifaire existât à notre encontre, ne prouve vraiment rien, car il y avait une augmentation générale très sensible du commerce intereuropéen a cette époque et il aurait été en effet surprenant que, dans ces circonstances, le volume de nos échanges avec la Belgique n'ait pas laissé apparaître une certaine augmentation, en dépit de la légère discrimination qui existait. Ce qui est plus significatif, c'est que, alors que les exportations du Royaume-Uni vers la Belgique

augmentaient l'année dernière de 3 %, les importations de la Belgique en provenance des pays du Marché commun augmentaient de 10 % (Les chiffres des exportations britanniques mentionnés dans le mémorandum français comprennent des ventes de diamants qui ne sont pas des exportations normales et qui ne figurent pas dans les statistiques du commerce).

ANNEXE

Secret

Exportations du Royaume-Uni vers l'Allemagne

Produits	Valeur 1958 (millions de livres)	Tarif courant %	Propositions de la Commission à partir du 1-7-1960	
			Tarif extérieur	Tarif interne
Fils de laine	5.5	2.6	4.3-6.6	2.0-4.2
Machines agricoles	2.6	3-7	6.2-11.8	3.0-6.3
Machines électriques	4.5	6-9	9.2-13.2	5.6-8.4

Exportations du Royaume-Uni vers le Benelux

Produits	Valeur 1958 (millions de livres)	Tarif courant %	Propositions de la Commission à partir du 1-7-1960	
			Tarif extérieur	Tarif interne
Certains produits chimiques	8.2	Libres de droits	0.9-6.0	Libres de droits
Machines non électriques	25.7	6	6.9-8.5	4.2
Véhicules, sauf les automobiles	8.2	6-12	7-15.3	4.2-8.4

(Cabinet du Ministre.)

210

M. DE JUNIAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ADDIS-ABEBA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 318 à 325 [1]. *Addis-Abeba, 11 mai 1960, 16 h. 30.*
Priorité absolue. Secret. Réservé.
(*Reçu :* 18 h. 50, 17 h. 06, 18 h. 41.)

L'Empereur m'a convoqué ce matin à 9 h. 15. Il voulait me parler de la Somalie. Après avoir fait un bref historique de la question et rappelé que la Somalie italienne avait été « de tout temps » la base de départ des

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 5542-5549), Mogadiscio (n°s 78-85), Rome-Quirinal (n°s 1878-1885) et Washington (n°s 6828-6835).

agressions contre l'Éthiopie, le Souverain m'a déclaré que l'union qui devait avoir lieu le 1er juillet (1) n'était que la première étape d'une tentative de la Grande Somalie (2). Les dirigeants des deux pays ne faisaient pas mystère de leurs ambitions. Ils avaient déjà prévu la constitution d'une armée de 30.000 hommes (s'exprimant en français, l'Empereur a-t-il voulu dire 3.000 hommes ou admet-il le chiffre de 30.000 ?). La Somalie ne pouvait atteindre cet objectif sans assistance étrangère. Mais celle-ci ne leur ferait pas défaut. Le Souverain était convaincu que le mouvement pansomali était favorisé par l'Italie et surtout par l'Angleterre en dépit des démentis qui avaient pu lui être donnés, ou publiquement formulés. Au demeurant, le gouvernement éthiopien tenait « de très bonne source » que les deux Somalies, l'union une fois réalisée, demanderaient à faire partie du Commonwealth.

L'Empereur a alors souligné que l'Éthiopie ne pouvait que s'inquiéter d'une évolution dont l'aboutissement menaçait l'intégrité de l'Empire et modifiait le statut territorial de la région.

Il a ajouté que les revendications territoriales brandies par les dirigeants somalis, avant même que l'indépendance soit reconnue, constitueraient, si elles étaient maintenues, une contravention à la Charte, de nature à justifier un rejet de la candidature du nouvel État aux Nations Unies. Il a rappelé que lors de sa visite à Paris (3), le président de la République lui avait déclaré que la France était, comme l'Éthiopie opposée à la constitution d'une Grande Somalie. Il me demandait de faire part de ces préoccupations au général de Gaulle, et souhaiterait vivement « avoir une réponse » de celui-ci.

J'ai dit à l'Empereur qu' à ma connaissance, notre politique demeurait inchangée. M. le Président de la République, lors de son passage à Djibouti (4), avait déclaré que la France resterait en Côte française des Somalies quoi qu'il arrive; rien n'avait modifé notre résolution. La France ne pouvait admettre un projet qui menaçait un de ses territoires, bouleversait l'équilibre de l'Afrique, mettait en danger l'intégrité d'un pays dont la puissance et la prospérité étaient essentielles à la stabilité du continent. J'ai indiqué que nous avions depuis de nombreuses années agi à Londres pour dissuader les Anglais de leur projet. J'ai signalé que, plus récemment, nous avions demandé au gouvernement italien de ne pas nous soumettre aux Nations Unies la motion de l'Assemblée législative de la Somalia tendant à l'organisation d'une consultation des populations somalies résidant hors des territoires de Somalia et de

(1) C'est en effet à cette date que les anciennes Somalies anglaise et italienne (cette dernière jusqu'alors sous tutelle) devaient se réunir pour former la République indépendante des Somalies.

(2) Sur les projets de constitution d'une « Grande Somalie », voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 31.

(3) En juillet 1959 : *D.D.F.,* 1959-II, n° 31.

(4) Le général de Gaulle, qui se rendait à Madagascar au début de juillet 1959, s'était arrêté vingt-quatre heures à Djibouti. Il avait prononcé dans la soirée du 3 juillet un discours où il déclarait : « La France, quoi qu'il puisse arriver aux autres, ne se départira pas de son devoir humain » dans la région. Ce discours représentait une affirmation par la France de sa volonté de maintenir sa puissance au centre névralgique de l'océan Indien et de la mer Rouge (*Le Monde* des 5-6 juillet 1959, p. 1).

Somaliland [1]. J'ai observé qu'à ce propos, nous avions relevé à Rome la contradiction existant entre les prétentions somalies et les dispositions de la Charte. Certes, l'argument était fort et pouvait être invoqué contre une candidature somalie, mais il serait sans doute difficile de trouver une majorité pour l'évincer.

L'Empereur en a convenu, mais a répondu qu'on pouvait toujours essayer.

J'ai conclu en indiquant que j'allais faire part à mon gouvernement de la communication de Sa Majesté.

Avant de me donner congé, l'Empereur m'a signalé qu'il avait accepté de recevoir la délégation du Somaliland qui se trouve actuellement à Londres; celle-ci s'arrêtera à Addis-Abeba sur le chemin du retour.

En sortant du Palais, j'ai rencontré les ambassadeurs de Yougoslavie et des États-Unis qui avaient été également convoqués. La liste des autres chefs de mission que l'Empereur a pu faire appeler sera connue sans doute dans la journée.

Reste à préciser ce que le Souverain attend actuellement de nous. Il ne m'a rien demandé de concret. Le fait qu'il s'est exprimé en un français un peu rouillé explique pour partie le vague de ses conclusions. Je crois cependant qu'il a voulu poser un jalon pour tenter une manœuvre d'obstruction à une candidature somalie à l'O.N.U. Mais ce qu'il m'a paru surtout souhaiter, c'est que l'appel qu'il nous adresse ne reste pas sans écho et provoque une sorte de déclaration de principe du gouvernement français approuvant sa position.

Cette réponse pourrait revêtir diverses formes.

Il n'est pas douteux qu'il attacherait le plus grand prix à ce qu'elle portât la marque personnelle du chef de l'État [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Les dernières manifestations de l'« expansionnisme » somali recensées par l'ambassadeur dans un télégramme n°s 338-341 du 13 mai, non retenu, étaient les suivantes : le 30 août 1959, une conférence dite « pansomali », à laquelle assistaient les ministres de la Somalia, avait adopté une résolution pour l'union des cinq Somalies; le 28 mars suivant, le Parlement de Somalia avait émis une autre résolution aux termes de laquelle le premier but du gouvernement de Somalia était l'établissement d'une prétendue « Grande Somalie », qui inclurait l'Ogaden situé à l'intérieur des frontières éthiopiennes. Enfin, le 23 avril 1960, quand le Premier ministre de Somalie et les quatre ministres élus du Somaliland s'étaient réunis à Mogadiscio, ils avaient annoncé que l'union des deux pays étaitr le premier pas vers l'établissement de la « Grande Somalie ».

[2] Par le télégramme n°s 338-341, mentionné par la note précédente, l'ambassadeur transmettait un mémorandum que le Palais impérial venait de lui faire parvenir et résumait les déclarations à lui faites par l'Empereur. Au cours de l'audience du 11 mai, l'Empereur avait rappelé que le général de Gaulle avait mentionné devant lui ses efforts pour faire comprendre aux Britanniques les dangers résultant de l'union des deux Somalies, tandis qu'Haïlé Sélassié avait énuméré les plus récents exemples de l'« expansionnisme » somali. Une nation qui, avant même sa naissance, complotait ouvertement la violation de l'intégrité territoriale de ses voisins démontrait son peu d'empressement à accepter les obligations de coexistence pacifique prescrites par la charte des Nations Unies. Enfin, il devait être clair pour le gouvernement français que le mouvement pour une grande Somalie serait préjudiciable au récent accord portuaire et ferroviaire franco-éthiopien.

211

Note de la Direction d'Europe

(Service d'Europe centrale)

Au sujet des propositions relatives à Berlin, déposées par le gouvernement soviétique, à la veille de la Conférence au sommet

N. *Paris, 11 mai 1960.*

M. Vinogradov a remis, le 9 mai 1960, au général de Gaulle, un mémorandum contenant les propositions sur Berlin que le gouvernement soviétique entend présenter à la Conférence au sommet (1).

Dans l'ensemble, ces propositions ne sont pas nouvelles. Elles reprennent les grandes lignes du document que M. Gromyko a remis aux trois ministres des Affaires étrangères, le 28 juillet 1959, à Genève (2). Elles contiennent, en particulier, les mêmes dispositions concernant la réduction des forces armées, le non-stationnement d'armes atomiques, l'arrêt des activités subversives, la création d'une Commission quadripartite de surveillance et la constitution d'un Comité panallemand.

De la comparaison des deux textes, il est possible cependant de relever certaines différences.

a. Les propositions actuelles précisent que l'accord intérimaire devrait préparer la transformation de Berlin-Ouest en ville libre;

b. L'accord est prévu pour une durée de deux ans (et non pas de un an et demi);

c. En ce qui concerne les accès, l'accord prévoit, en sus d'une déclaration du gouvernement de l'U.R.S.S., une déclaration de la République démocratique allemande.

Le texte reprend, sur ce point, une remarque du mémorandum Smirnov (3). Les engagements de la R.D.A. pourraient être pris dans une

(1) Ce document est ci-dessus reproduit sous le n° 204 (annexe).

(2) Pour le document soviétique remis par M. Gromyko aux ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France et du Royaume-Uni, le 28 juillet 1959, voir Ministère des Affaires étrangères, *Réunion des ministres des Affaires étangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., Genève (11 mai-20 juin - 13 juillet-5 août 1959). Procès-verbaux des séances restreintes, entretiens privés, propositions,* Imprimerie nationale, 1959, p. 162, annexe XI (reproduit dans le volume annexe); *D.D.F.,* 1959-II, n° 205 annexe.

(3) La communication faite à MM. Ollenhauer et Wehner, remise le 19 février aux correspondants de presse par l'ambassadeur d'U.R.S.S. en R.F.A., au sujet de Berlin-Ouest, était présentée comme une réplique à divers commentaires suscités par un entretien, le 13 janvier, de M. Smirnov avec les chefs sociaux-démocrates allemands. Elle tendait à souligner la nécessité d'un règlement du problème de Berlin-Ouest sans apporter d'éléments nouveaux touchant la position soviétique. L'idée d'une fusion de Berlin-Ouest avec la R.F.A. était rejetée catégoriquement; l'éventualité d'un traité de paix séparé avec la R.D.A. rappelée. Le document apparaissait comme un nouvel indice du durcissement soviétique (Télégramme de Moscou n°s 693-703 du 23 février, non retenu).

forme telle qu'ils n'entraînent pas, pour les puissances occidentales, la reconnaissance du gouvernement de Pankow;

d. Le texte précise la situation à l'issue de l'accord. La solution intérimaire doit conduire à la conclusion d'un traité de paix séparé soit avec les deux États allemands, soit avec l'un des deux, soit avec l'Allemagne réunifiée. Sauf dans cette dernière hypothèse, Berlin-Ouest serait transformé en ville libre dont le statut devrait être élaboré d'un commun accord entre les quatre puissances et que l'O.N.U. devrait garantir.

Le document remis par M. Vinogradov a ainsi pour mérite d'apporter plus de clarté sur les intentions soviétiques. La solution intérimaire qu'il propose, pour une durée de deux ans, doit aboutir à l'éviction des Alliés qui devront se contenter d'être les garants de la ville libre, accepter la division de Berlin et renoncer à leurs responsabilités à l'égard de l'Allemagne. Elle doit entraîner la signature d'un traité de paix avec les deux Allemagnes; celles-ci se retrouveront en tête-à-tête au sein d'un Comité panallemand qui, par le biais de la Confédération, permettra l'isolement et l'étouffement progressifs de la République fédérale et la réunification du pays aux conditions soviétiques.

(Europe, Berlin 6-35-1 - sd 1.)

212

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. n°s 1771 à 1784 (1). *Paris, 12 mai 1960, 11 h. 55* (2).

Les conversations que vous avez engagées avec les autorités tunisiennes en vue de rechercher, dans le cadre des instructions qui vous ont été données le 18 janvier 1960 (3), les grandes lignes d'une solution au problème des terres, ont permis d'aboutir à un accord sur les points suivants :

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1820-1833).

(2) Le télégramme, rédigé le 11 mai, a été expédié le lendemain.

(3) Non reproduites. Les principes généraux sur la base desquels l'ambassade pourrait amorcer des conversations comportaient essentiellement aux yeux du Département : 1° La garantie par le gouvernement tunisien des intérêts agricoles des ressortissants français et l'indemnisation par ses soins de ceux qui avaient subi des mesures de dépossession; 2° L'établissement par les deux gouvernements d'un programme échelonné de ventes librement consenties par les détenteurs français, pour mettre des terres à la dispositon des agriculteurs tunisiens; 3° Le paiement par l'État tunisien de la valeur des biens expertisés, partie en espèces au comptant et partie en bons; ceux-ci pourraient être en partie escomptés par le gouvernement français, qui consentirait en outre à renoncer au remboursement d'une fraction des bons dont il deviendrait ainsi détenteur.

1° Toutes les questions relatives aux terres détenues par les agriculteurs français doivent être réglées par voie d'accord entre les deux gouvernements;

2° La procédure de négociation comportera deux étapes : d'abord dégager les principes généraux, puis régler les questions techniques au niveau des experts;

3° Les situations résultant de mesures prises dans le passé par le gouvernement tunisien à l'encontre des agriculteurs français seront régularisées dans le cadre de l'accord général à conclure entre les deux gouvernements;

4° Les deux gouvernements établiront d'un commun accord un programme de cession de terres, ayant un caractère échelonné et comprenant la fixation de tranches annuelles. Les agriculteurs français se trouvant dans une situation difficile et notamment ceux de la basse vallée de la Medjerda y figureront en priorité;

5° Un organisme mixte franco-tunisien sera chargé de procéder à l'évaluation des propriétés;

6° Les transactions privées sur les terres appartenant à des Français et effectuées en dehors du programme de cession de terres seront libres et les transferts des sommes correspondantes assurés, étant observé que ces transactions seront sans doute peu nombreuses.

En revanche, le gouvernement tunisien a :

— réservé sa position en ce qui concerne les terres appartenant à des sociétés, dont il n'est pas disposé à supporter la charge de l'indemnisation;

— écarté le recours à un expert neutre en cas de désaccord des membres de l'organisme mixte chargé de l'évaluation des propriétés;

— et surtout rejeté l'idée d'avoir à payer 50 % au comptant de la valeur expertisée des propriétés qui lui seraient cédées.

À la suite des échanges de vues qui viennent d'avoir lieu entre le ministère des Finances et le Département sur l'ensemble du problème, et en particulier sur les dispositions financières qui pourraient être prises afin de faciliter la réalisation du programme de cession de terres envisagé, je vous autorise à poursuivre la négociation avec le gouvernement tunisien sur la base des instructions du 18 janvier, modifiées sur les trois points suivants :

1° Le gouvernement français serait disposé à ce que la participation du gouvernement tunisien à l'indemnisation des terres cédées soit nettement inférieure au pourcentage de 50 % de la valeur du bien qui avait été primitivement prévu comme chiffre de départ pour la négociation. Vous demanderez à vos interlocuteurs de vous faire une proposition sur le pourcentage qu'ils accepteraient de payer, tout en soulignant que le gouvernement français ne saurait prendre en considération un chiffre purement symbolique;

2° Pour éviter à la Tunisie une lourde créance qui hypothéquerait ses ressources pour l'avenir et pourrait devenir la source d'un irritant

contentieux, le gouvernement français renonce à demander que la différence entre le paiement effectué au comptant par le gouvernement tunisien et la valeur estimée du bien soit représentée par des bons.

Le financement de la fraction à la charge de la France sera donc effectué à titre définitif et sans aucune contrepartie; il représentera un véritable don pour le développement économique de la Tunisie.

La participation du gouvernement français sera constituée par une somme forfaitaire, partie en prêts et partie en bons, qui s'ajoutera au versement du gouvernement tunisien.

En revanche, je vous confirme à nouveau que le gouvernement français exclut l'éventualité de faire bénéficier les sociétés de capitaux propriétaires de biens ruraux des mesures financières mentionnées ci-dessus;

3° La fixation du pourcentage de la participation tunisienne à l'indemnisation est évidemment fonction des modalités qui seront adoptées pour l'évaluation des terres. Vous inviterez le gouvernement tunisien à faire des propositions précises sur ce point, en ce qui concerne non seulement la procédure (composition de la Commission mixte d'évaluation), mais encore les critères que la Commission suivra pour procéder aux estimations. Vous pourrez indiquer que, pour sa part, le gouvernement français serait disposé à prendre pour base les évaluations du Crédit foncier de France dont l'objectivité constituerait, à son avis, la meilleure garantie tant pour les propriétaires que pour l'un et l'autre des deux gouvernements.

Vous indiquerez qu'un accord sur ce point fort important permettrait au gouvernement français de renoncer à sa demande de recours à un surexpert neutre en cas de désaccord entre membres français et tunisiens de la Commission d'évaluation.

En exposant ces vues du gouvernement français, vous insisterez sur l'importance et l'urgence qui s'attachent à ce que les deux gouvernements fixent le rythme des cessions de terres à prévoir. À cet égard, vous pourriez proposer un programme s'étendant sur cinq ans et portant sur 15.000 à 20.000 hectares par an.

*
**

Il doit demeurer bien entendu que le gouvernement français ne peut, par un accord avec le gouvernement tunisien, consentir au transfert des terres de ses ressortissants et que l'opération se présentera comme une offre faite aux agriculteurs dans certaines conditions et que ceux-ci resteront libres d'accepter ou de refuser. En outre, l'effort financier envisagé par le gouvernement français pour faciliter l'opération doit permettre, en contrepartie, d'obtenir du gouvernement tunisien l'assurance que les agriculteurs restant en Tunisie ne seront plus soumis à des mesures de pression ou de spoliation. Parallèlement aux conversations que vous

aurez avec les autorités tunisiennes, il y aurait donc intérêt à ce que vous informiez les représentants des colons français des lignes générales selon lesquelles une solution est recherchée.

(Collection des télégrammes.)

213

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade.

T. nos 173 à 176. *Paris, 12 mai 1960, 16 h. 50.*

Suite à mon télégramme précédent (1).

Texte de la réponse que vous pourrez remettre au gouvernement yougoslave :

« L'ambassade de France présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et a l'honneur, sur instructions de son gouvernement, de lui faire tenir sa réponse à l'aide-mémoire du 2 avril 1960 (2) et à la note du 7 avril 1960 (3), concernant les mesures de contrôle dont les navires yougoslaves *Slovenija* et *Rijeka* ont fait l'objet en Méditerranée de la part d'un bâtiment de guerre français.

« De l'enquête à laquelle il a été procédé, il résulte que la Marine nationale française a agi dans le cadre d'instructions temporaires que le gouvernement de la République a dû donner en raison du fait que la rébellion est entretenue dans les départements algériens par une aide matérielle extérieure.

« Il a été fréquemment constaté, en effet, que des trafics d'armes à destination des rebelles algériens avaient lieu à partir de différents ports européens, en violation formelle des principes du droit international.

« De tels trafics, qui ont pour effet de retarder le retour au calme en Algérie, mettent en péril la sécurité de la nation française. Les mesures de surveillance décidées, dans un but de légitime défense, pour faire face à cette situation, ont d'ailleurs un caractère très général et ne visent nullement en particulier les navires battant pavillon yougoslave.

(1) Le télégramme de Paris n° 172 du 12 mai, non reproduit, annonçait le texte de la réponse française à un aide-mémoire yougoslave du 2 avril et à une note du 7 avril, documents relatifs à des arraisonnements de navires yougoslaves.

(2) Ce document ne figure pas dans les archives.

(3) La note yougoslave n° 49002 du 7 avril se rapportait à l'arraisonnement illicite du navire *Slovenija* le 31 mars et du navire *Rijeka* le 3 avril par le navire de guerre français *Le Savoyard*. Sur les arraisonnements du *Slovenija* et du *Rijeka* par la Marine française, voir ci-dessus le n° 147 (et notes).

« Le gouvernement français regrette que, par l'application de ces mesures, le *Slovenija* et le *Rijeka* se soient trouvés retardés de quelques heures. La cause doit en être cherchée dans les considérations rappelées ci-dessus et dans les circonstances exceptionnelles résultant d'une situation qui ne peut être modifiée par la seule volonté du gouvernement français.

« L'ambassade de France saisit cette occasion pour renouveler au ministère des Affaires étrangères les assurances de sa haute considération ».

(Collection des télégrammes.)

214

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1911 à 1914 [1].
Confidentiel. Réservé.

Bonn, 12 mai 1960.

(*Reçu :* 21 h. 5.)

D'un entretien que j'ai eu, cet après-midi, à la Chancellerie avec M. Adenauer, quarante-huit heures avant son départ pour Paris [2], je retire le sentiment qu'il se réjouit avant tout de retrouver après-demain le général de Gaulle au cours d'une conversation en tête-à-tête.

Des quatre chefs d'États et de gouvernement, le président de la République française sera, m'a-t-il dit, le seul capable de maintenir la Conférence à un niveau élevé et de conférer aux débats « la noblesse » qui convient.

Il s'est, en même temps, félicité de l'amélioration constante des relations franco-allemandes et de l'assentiment grandissant que la politique de rapprochement rencontre dans l'opinion de son pays.

Il était, en outre, satisfait de l'esprit de complète entente qui s'était manifesté à Bruxelles entre les délégations française et allemande pendant les négociations difficiles sur l'accélération du Marché commun [3].

Il avait l'impression que M. Erhard s'était montré plus conciliant que l'on ne s'y attendait et que, de son côté, le ministre français des Affaires

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (nos 5601-5604), Moscou (nos 2312-2315) et Washington (nos 6909-6912)

[2] Le chancelier Adenauer est arrivé à Paris le 14 mai et a été reçu à l'Élysée le 15 mai, avant l'ouverture de la Conférence au sommet. (Sur les procès-verbaux de la Conférence, voir ci-après le n° 221).

[3] Sur ces négociations et les craintes britanniques, voir ci-dessus les nos 71, 156, 171, 209 et l'*Année politique 1960,* p. 480-482.

étrangères n'avait pas ménagé ses efforts pour rapprocher Allemands et Hollandais dans la question de l'agriculture.

En revanche, le Chancelier s'est exprimé avec quelque réserve sur M. Eisenhower, qui, selon lui, n'avait pas, dès le début, tenu le langage approprié à propos de l'incident survenu à l'avion abattu en U.R.S.S. (1), et avec plus de réticence encore, conformément à son habitude, sur M. Macmillan. Le comportement des Anglais dans les groupes de travail le préoccupait, et aussi une indication venant des Américains et d'après laquelle le gouvernement britannique pourrait, à un moment de la Conférence, prendre une initiative regrettable. Incidemment, il a ajouté que M. Selwyn Lloyd quitterait probablement le Foreign Office en juin et y serait remplacé par M. Butler.

À en croire M. Adenauer, M. Khrouchtchev connaîtrait dans son parti des difficultés et serait heureux d'obtenir à Paris au moins des satisfactions de forme.

(Collection des télégrammes.)

215

M. Chambon, Délégué général par intérim du Gouvernement français à Hanoi,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 546/CAB. *Hanoi, 12 mai 1960.*

J'ai été, particulièrement, intéressé par la dépêche n° 271 du 14 avril dernier de notre ambassadeur en Thaïlande (2). Je ne puis que souscrire, sans réserves, aux vues exprimées par M. Clarac. Au demeurant, les conclusions de mes récentes dépêches au Département et notamment de

(1) Sur l'affaire de l'avion américain espion U2, voir ci-dessus le n° 204 (note); se reporter également à l'*Année politique 1960,* p. 469-470.

(2) Non reproduite. Dans ce document, l'ambassadeur se référait à une dépêche de son collègue en poste à Saigon, pour qui il importait « de concevoir notre politique face aux anciens territoires de l'Indochine française comme un ensemble et de l'exécuter comme telle ». Pour M. Clarac, cette idée était aussi valable pour la totalité de l'aire géographique à laquelle ces territoires appartenaient. La longue dépêche du représentant de la France à Bangkok (22 pages) dressait un inventaire détaillé des moyens dont la France disposait au Cambodge, au Laos, au Vietnam et en Thaïlande, à travers l'état des rapports de cette dernière avec les autres pays. Par ailleurs, la participation de Paris à l'O.T.A.S.E. constituait un élément capital de l'influence française dans le Sud-est asiatique; les organisations régionales des Nations Unies comme l'E.C.A.F.E. offraient à Paris des possibilités d'action. La France ne disparaîtrait de la région qu'en y créant un vide qui mettrait le *statu quo* en péril; son rôle était celui d'un tiers conciliateur. Pour M. Clarac, la guerre pourrait créer « une nouvelle chance pour la vieille Europe » : « Une fois libérés de leur complexe anticolonial, les jeunes États asiatiques comprendront peut-être qu'ils compromettent leur existence en se faisant les pions des joueurs d'échecs communiste et américain et que finalement les pays d'Europe... constituent pour eux un tiers recours susceptible de les sauver du choc des deux forces qui s'affrontent aujourd'hui pour la possession du monde ».

celle que j'envoyais le 28 avril dernier à Votre Excellence au sujet de la rivalité de la Chine et de l'U.R.S.S. au Sud-est asiatique [1] correspondent à la ligne de politique que propose notre représentant à Bangkok.

Si, pendant un certain nombre d'années, la France a pu donner à certains pays asiatiques l'impression qu'elle n'avait pas réussi à faire la reconversion politique qui s'imposait à la suite de notre éviction d'Indochine, c'est, pour une bonne part, parce que nous paraissions paralysés par un fâcheux complexe que je serais tenté d'appeler le complexe de Dien-Bien-Phu. La soudaine indifférence de l'opinion publique à l'égard des problèmes asiatiques a, sans doute, pris fin. Cependant, tous nos interlocuteurs dans ce continent n'en ont, peut-être, pas pris totalement conscience. Ils s'interrogent encore sur notre comportement et s'étonnent qu'après l'importance du rôle que nous avons joué en Asie, nous ne paraissions pas avoir, dans ce secteur du monde, une politique de plus grande présence. « Vous vous en lavez les mains », me dit un jour M. Ung Van Khiem, vice-ministre des Affaires étrangères, ajoutant : « Mais vous serez obligés, malgré vous, de vous occuper de notre réunification ».

On peut, légitimement, penser que cette réaction vient du fait que notre presse et notre opinion publique sont presque exclusivement préoccupées des problèmes africains. Certes, ainsi que je le soulignais dans ma dépêche susdite, le Français moyen est bien pénétré, aujourd'hui, de l'influence décisive qu'aura sur le sort du monde libre et chrétien l'évolution des pays asiatiques, mais nous ne paraissons vouloir porter notre attention vers l'Asie qu'après que nous aurons été libérés de nos graves soucis d'Afrique.

Or, il n'est malheureusement pas en notre pouvoir d'arrêter la marche des événements en Asie tant que le problème de notre Algérie n'a pas reçu de solution, et je ne puis, à ce sujet, que dire, à nouveau, à Votre Excellence, toutes les légitimes appréhensions que l'on peut avoir en ce qui concerne le *statu quo* vietnamien. J'avais, encore, la semaine dernière, au cours d'une réception à l'ambassade de Tchécoslovaquie, une longue conversation avec le président du Conseil M. Pham Van Dong. Ce dernier, faisant allusion aux événements de Corée [2], aux élections laotiennes « faussées » [3] et à « l'impopularité » du gouvernement du président Diem dans le Sud, paraît plus que jamais sûr que son gouvernement l'emportera. Il y a, cependant, une certaine inquiétude dans son assurance qui m'amène à penser qu'il ne se sent pas maître, lui-même, du déclenchement possible des opérations. « Nous sommes, à ce sujet, m'a-t-il dit, mieux renseignés que vous. Les Américains sont en Indochine sur un volcan. L'époque des solutions militaires est dépassée; on

(1) Non retrouvée.

(2) À la suite de graves manifestations estudiantines qui avaient fait plus de cent morts le 19 avril, M. Syngman Rhee avait abandonné la présidence de la République sud-coréenne le 27 du même mois et s'était exilé à Hawaï.

(3) Les élections générales du 24 avril avaient marqué au Laos la victoire de la droite : voir ci-après le n° 242 (note).

ne peut plus tenir les foules comme par le passé. Ce qui s'est produit en Corée, sans préavis, peut se produire aussi soudainement dans le Sud ». Après quoi, le président du Conseil me redit le désir de son pays de garder des liens étroits avec la France, car il pensait que nous avions « encore un rôle à jouer en Extrême-Orient et que nous pourrions nous entendre sur certains sujets ».

Tout en faisant la juste part de propagande et de manœuvre qu'il peut y avoir dans de tels propos, j'ai la conviction qu'il serait hasardeux de les négliger.

Si, en présence d'une telle situation, il y a urgence à ce que soit rendue claire et publique l'ensemble de notre nouvelle politique asiatique, sans doute convient-il de rechercher les bases essentielles de ce que devrait être cette politique. J'ai été particulièrement heureux, à ce sujet, de constater que vu de Thaïlande, plate-forme du Sud-est asiatique, le rôle que nous étions, naturellement, appelés à jouer, en Asie, n'apparaissait pas différent de celui qui, aux yeux d'un observateur français demeurant en R.D.V.N., est souhaitable pour préserver cette région du monde « d'aventures susceptibles d'ouvrir des crises dont nul ne saurait prévoir l'issue ».

J'essayais, moi-même, de définir ce rôle dans ma dépêche du 28 avril, en soulignant que « c'est seulement pour autant que les États-Unis s'efforceront à plus de discrétion et que la France semblera porter pour une plus large part les responsabilités du monde libre dans cette partie de l'Asie qu'un règlement pacifique pourra être trouvé entre les parties en cause ».

Les États-Unis sont en passe de tisser autour d'eux, dans ce secteur du monde, le même réseau d'incompréhension, d'ingratitude et de haine qu'ils ont réussi à dresser en Amérique latine et qui, aujourd'hui, est à la base d'une situation éminemment explosive dans toutes les terres au sud du Rio Grande.

Sur le plan militaire, on souhaite que nous assurions sans restriction, dans la péninsule indochinoise, les obligations qui sont les nôtres aux termes des accords de Genève; l'inquiétude même qui se manifeste dans les milieux dirigeants quant aux initiatives possibles de certains services américains disparaîtrait, largement, le jour où il serait acquis que les forces alliées stationnées dans la Péninsule sont, en majorité, des forces françaises. Certes, aucun problème n'en serait, pour autant, résolu mais la tension serait moindre; ce relâchement de tension, à son tour, nous permettrait, peu à peu, de chercher dans des conditions plus propices la voie d'un *modus vivendi* plus adapté à la situation du jour; en outre, il nous donnerait une presque assurance qu'au moment où nous sommes aux prises avec nos problèmes africains, nous ne nous trouverons pas subitement, comme nous en courons le risque chaque jour, en présence de nouvelles difficultés graves en Indochine, qui pourraient avoir pour conséquence de laisser le Laos, le Cambodge en même temps que le Sud-Vietnam sous l'influence du communisme international et de l'impérialisme chinois.

Économiquement parlant, il est bien évident, aujourd'hui, que seule une aide internationale, anonyme, tant financière qu'en matière de techniciens, permettrait aux Alliés de jeter les bases d'une structure économique solide dans ces pays sans que ces derniers puissent encourir les accusations de sujétion et d'asservissement dont ils sont, sans cesse, l'objet de la part de leurs adversaires qui aiment à vanter « l'aide gratuite et désintéressée » qu'ils reçoivent.

Sur le plan culturel, enfin, notre rôle reste bien tracé. Qu'il s'agisse de livres, de disques, de revues ou plus généralement des courants de la pensée française, nous gardons, même dans un pays comme la R.D.V.N. — ainsi qu'à différentes reprises, j'ai eu l'honneur de le préciser à Votre Excellence, et notamment par ma dépêche n° 216 (1) du 1er mars (2) — une place étonnamment privilégiée. Nous avons quelques années pour jouer cet atout resté entre nos mains. Il disparaîtra d'ici dix ans, avec la génération montante.

Les États-Unis sont devenus le bouc émissaire du monde libre; quelques-unes des malédictions dont on les charge sont, sans doute, justifiées. D'autres ne le sont pas. J'ai été, par exemple, fort étonné au cours de cette semaine, après la visite d'une délégation algérienne à Hanoi (ma dépêche n° 521 du 5 mai) (3), d'entendre le président de l'Assemblée nationale et le vice-ministre des Affaires étrangères me déclarer, dans une conversation à bâtons rompus, que c'était « les États-Unis les responsables de la poursuite de la guerre en Algérie ». De même, les milieux dirigeants de la R.D.V.N. affirment qu'il est curieux qu'au moment où les États-Unis parlent de coexistence pacifique à l'Ouest, ils développent, à l'Est, leur pénétration militaire dans les divers États de la Péninsule où ils se sont, déjà, implantés : Laos, Vietnam notamment.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons devant une situation de fait qui peut nous permettre de reprendre en Asie, agissant comme élément de modération et de conciliation, le rôle auquel les sacrifices consentis et la connaissance admirable de ces pays qu'ont encore nos commerçants, nos professeurs, nos fonctionnaires et nos missionnaires, nous donnent droit sans doute de prétendre.

J'ai eu souvent l'occasion de rapporter au Département combien, en dépit des difficultés, des tracasseries et des mesures vexatoires dont nous étions parfois l'objet à Hanoi, le gouvernement du président Ho Chi Minh souhaitait presque désespérément garder une fenêtre ouverte sur l'Ouest, en particulier sur la France, et ne le cachait point. Il semble que c'est l'ensemble des pays du Sud-est asiatique qui soient disposés à accepter cette relève de la France. Nous serions coupables de ne pas être présents à ce rendez-vous de l'histoire qui peut ne pas se renouveler pour nous en Asie.

(1) Lecture incertaine.
(2) Document non retrouvé.
(3) Analysée ci-après sous le n° 290 (note).

Il est, enfin, une dernière considération sur laquelle je voudrais me permettre d'appeler l'attention de Votre Excellence. A différentes reprises, j'ai essayé (mes dépêches n° 311 du 3 mars [1] et 437 du 18 avril) [2] de rapporter au Département, aussi fidèlement que possible, l'importance et la confiance des rapports existant entre la R.D.V.N. et notre Afrique du Nord et notre Afrique noire. Ces relations entre pays africains et asiatiques sont, d'après ce qu'on peut en apprendre à Hanoi, encore plus étroites que nous n'en avons conscience. Je m'efforce, au demeurant, depuis un mois, de rassembler à ce sujet, une documentation aussi précise que détaillée à l'intention de la direction d'Asie et d'Afrique. Dans ces conditions, ne serait-il pas irrationnel de notre part d'isoler les problèmes d'Afrique des problèmes d'Asie ? Loin de moi l'idée de prétendre que nous trouverons en Asie la solution à nos problèmes d'Afrique, mais une présence française plus coordonnée et plus grande en Asie ne pourrait que servir nos intérêts africains. Je ne parle pas du problème de l'internationalisation du conflit qui aurait été évoqué, ici, lors du passage à Hanoi de M. Belkacem, qui doit l'être avec M. Chou En-Lai, et au sujet duquel toute décision aurait été reportée au-delà de la Conférence au sommet. Or, on peut craindre qu'en France, l'opinion publique ne soit pas aussi consciente qu'elle pourrait l'être de cette interdépendance inéluctable, désormais, des problèmes afro-asiatiques.

Ainsi, tout concourt à nous persuader que nous devons et nous pouvons « effectuer l'ajustement indispensable pour conserver notre influence dans la région en l'adaptant sur de nouvelles bases à de nouvelles méthodes ».

Je me suis efforcé, depuis mon arrivée à ce poste, tout en adressant régulièrement au Département les dépêches d'informations habituelles, de me livrer à quelques études de synthèse des principaux problèmes qui se posent dans cette partie du monde et par la même occasion de définir la place qui y revient à notre pays. Hanoi est, en effet, notre seul poste en Asie où nous soyons en contact étroit avec le monde communiste européen et asiatique. Certes, les instructions que veut bien m'envoyer Votre Excellence et la communication des principales dépêches de nos ambassadeurs en Asie me permettent de replacer les événements dont nous sommes les témoins dans le cadre de la politique générale asiatique.

Je me demande, cependant, s'il n'y aurait pas intérêt, pour tous les représentants de la France en Asie, à ce qu'une conférence de chefs de poste soit organisée sous la haute autorité de Votre Excellence. Durant les trois années que j'ai passées à la tête de notre ambassade au Costa-Rica, j'ai pu constater le profit que nous retirions, mes collègues et moi-même, des conférences d'ambassadeurs qui, chaque année, avaient lieu dans un des pays avoisinants. Certes, ces conférences, bien qu'elles traitaient autant de questions culturelles que de questions économiques

(1) Non reproduite, qui transmettait un article relatif à l'interdiction du P.C. marocain.

(2) Non retrouvée.

ou politiques, avaient essentiellement pour but de définir avant l'assemblée de l'O.N.U. notre attitude à l'égard du problème algérien et en fonction des prises de position de chacun des États auprès desquels nous étions accrédités. Il n'empêche qu'il serait, sans doute, éminemment profitable qu'une fois au moins, une telle réunion puisse avoir lieu.

Chaque chef de poste pourrait sans doute suggérer auparavant les questions qu'il verrait avec intérêt inscrire à l'ordre du jour, qu'elles soient d'ordre politique, économique, culturel ou administratif. La présence à cette conférence, sinon de chaque directeur intéressé, du moins d'un représentant de chacune de ces directions, permettrait de résoudre beaucoup plus aisément que par correspondance les problèmes auxquels nous avons souvent à faire face; toutefois, c'est surtout sur le plan politique que cette confrontation des idées serait précieuse et nous permettrait peut-être d'élaborer de la meilleure manière, conformément aux instructions de Votre Excellence, notre politique en Asie au cours de ces prochains mois. Si cette suggestion devait être retenue par le Département, il semblerait à première vue que, du moins en ce qui concerne Hanoi, le poste de New-Delhi serait celui qui conviendrait le mieux à une telle réunion, ceux de Saigon, de Phnom-Penh et de Vientiane notamment devant être, *a priori*, écartés.

(CLV, Sud-Vietnam, 32-24-1.)

216

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1884 à 1899 [1]. *Paris, 13 mai 1960.*

(*Reçu :* 0 h. 20, 0 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme n° 1771 [2].

J'ai eu ce matin avec M. Ladgham et M. Mokkadem une longue conversation sur la question des terres.

1. Le secrétaire d'État à la Présidence m'a confirmé que le gouvernement tunisien était d'accord sur tous les points figurant dans la première partie de votre communication précitée (paragraphes 1 à 6). Il n'a fait,

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les n°s 185-200 (à partir de Tunis) ou sous les n°s 1857-1868 (à partir du Département, pour les n°s 1884-1895). Ces n°s 1884-1895 ont également été communiqués à Washington (n°s 6931-6942). Les n°s 1896-1899 ont été transmis de Paris à Alger par fil sous le n° 907 et au Commandement supérieur des troupes aéronavales de Bizerte.

[2] Du 12 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 212.

en termes très généraux, qu'une réserve sur les facilités de transfert dont bénéficieraient nos compatriotes, en laissant entendre que le gouvernement tunisien pourrait être conduit le cas échéant à fixer un plafond. M. Ladgham avait déjà tenu dans le passé un langage analogue à M. Boegner.

2. Les ministres tunisiens ont écouté avec intérêt les indications que je leur ai données sur la position du gouvernement français en ce qui concerne les dispositions financières qui pourraient être envisagées afin de faciliter le règlement du problème. Ils n'ont fait aucune observation lorsque je leur ai dit que si la participation tunisienne à l'indemnisation pouvait être nettement inférieure à 50 % (pour cent) de la valeur du bien, nous ne saurions cependant accepter qu'elle soit symbolique. Ils n'ont donné aucune indication sur les intentions de leur gouvernement concernant le montant de sa contribution.

3. M. Ladgham a paru d'autre part comprendre les raisons qui nous amenaient à insister sur la nécessité de nous mettre d'accord sur les méthodes et les critères à adopter pour l'évaluation des terres dont le prix devait être estimé de façon objective.

Il n'a pas davantage soulevé d'objection au sujet du matériel agricole pour lequel le choix serait laissé à ses détenteurs soit de le vendre aux autorités tunisiennes ou à des particuliers, à un prix librement débattu, soit de l'exporter librement vers la France. Il ne m'a pas démenti lorsque j'ai souligné que le paiement des stocks et impensés incomberait au gouvernement tunisien.

4. En revanche, le secrétaire d'État à la Présidence a vivement réagi quand je lui ai déclaré que nous pourrions envisager un programme s'étendant sur cinq ans et portant sur 15.000 à 20.000 hectares par an. J'ai appelé son attention sur le fait que l'on devait tenir compte de divers facteurs : les capacités d'absorption du gouvernement tunisien; l'intérêt que présentait pour la Tunisie le maintien dans ce pays d'un certain nombre de propriétés françaises, qui pouvaient servir d'exploitations pilotes; enfin, l'aspect financier du problème aussi bien pour le gouvernement français qui consentirait pour sa part des sacrifices considérables que pour le gouvernement tunisien.

M. Ladgham en est convenu. « Mais, a-t-il ajouté, même si nous prenons en considération ces divers éléments, nous sommes loin du compte; la consistance des propriétés françaises en Tunisie est de l'ordre de 350.000 hectares et au rythme que vous envisagez, il faudrait des années pour parvenir à un règlement. »

Le secrétaire d'État a avancé l'idée que son gouvernement préférerait, à l'élaboration d'un programme de cession s'étendant sur cinq ans, l'établissement de tranches qui seraient fixées annuellement au cours de réunions de la Commission mixte en tenant compte notamment des possibilités d'absorption de la Tunisie, variables elles-mêmes selon la nature des terres et leur vocation culturale. M. Ladgham a précisé que le gouvernement tunisien pensait « à une première tranche annuelle qui porterait sur 100.000 hectares ».

J'ai repris les arguments que j'avais précédemment développés en marquant que nous ne saurions accepter une tel chiffre.

Mon interlocuteur a déclaré par la suite que le gouvernement tunisien préparait un plan général de développement du pays qui pourrait comporter deux phases : une première phase de trois ans, suivie d'une seconde de cinq ans. Il a laissé entendre que le règlement du problème des terres appartenant aux agriculteurs français devrait aller de pair avec la mise en œuvre de ce plan et être achevé au terme d'une période de huit années.

À l'issue de cette partie de l'entretien, le secrétaire d'État a indiqué qu'il allait revoir la question avec les services compétents, mais qu'il me demandait de faire part au gouvernement français de ses réactions. S'agissant d'un premier échange de vues dans la négociation, il n'a pas paru écarter l'hypothèse que la position de son gouvernement puisse s'infléchir quelque peu à condition que, de son côté, le gouvernement français tienne compte des préoccupations tunisiennes.

5. Comme il l'avait déjà exposé à plusieurs reprises au cours des précédentes conversations, M. Ladgham a insisté sur le fait que son gouvernement ne saurait accepter d'appliquer aux sociétés les procédures d'évaluation retenues pour les particuliers. « Votre position, a-t-il dit, n'est pas logique. Si le gouvernement français refuse d'apporter son aide financière aux sociétés, il ne peut exiger dans le même temps que la Tunisie accorde aux intéressés les garanties dont bénéficieraient les exploitations individuelles ».

Le secrétaire d'État à la Présidence s'est alors lancé dans une très vive diatribe contre les sociétés, en mettant notamment en cause l'origine de leurs titres et le mode d'acquisition de leurs biens. En outre, il était selon lui tout à fait naturel que des actionnaires courent des risques et ils n'avaient pas droit à une sollicitude particulière des pouvoirs publics. M. Ladgham a insinué que la France donnait d'ailleurs l'exemple puisqu'elle entendait les exclure pour cette raison même des dispositions qu'elle envisageait.

J'ai marqué avec force que le gouvernement français estimait indispensable que le prix de rachat des terres appartenant aux sociétés soit équitable. D'autre part, le gouvernement tunisien devrait donner, dans le cadre de la négociation qui s'engageait, des garanties aux sociétés en ce qui concerne l'échelonnement raisonnable de la cession de leurs biens et le transfert du produit de leur vente.

Il devait bien se rendre compte que s'il prenait des mesures de spoliation à l'encontre des sociétés, il compromettrait à coup sûr le succès des pourparlers en cours.

M. Ladgham a paru sensible à cet argument : il convenait, selon lui, de rechercher en accord avec les sociétés une formule permettant d'aboutir à un arrangement satisfaisant pour les deux parties. En ce qui la concerne, la Tunisie ne pouvait, au risque d'épuiser à la fois ses ressources et ses devises, acheter les propriétés en question dont la superficie globale était de l'ordre de 200.000 hectares et permettre le

transfert en France du produit de telles opérations. En fin d'entretien, le secrétaire d'État m'a demandé de consigner dans un aide-mémoire officieux les indications que je lui avais données.

La conversation s'est déroulée dans l'ensemble sur un ton extrêmement détendu.

Je vous ferai tenir par un prochain télégramme les commentaires que me paraissent appeler certains propos tenus par les ministres tunisiens.

Au cours du même entretien, M. Ladgham a soulevé certains problèmes intéressant la base de Bizerte.

1. « Vous avez pu constater, m'a-t-il dit, que nous n'avons pas cherché à compliquer les choses au moment du passage de l'escadre [1]. Nous avons fait des réserves par la voie diplomatique, mais nous nous sommes abstenus de porter l'affaire sur la place publique. Nous avons cependant eu le sentiment qu'il s'agissait d'une démonstration de force particulièrement inopportune dans les circonstances présentes. »

J'ai répondu que le gouvernement français n'avait jamais eu cette intention. Comme je l'avais indiqué au secrétaire général des Affaires étrangères, il s'était agi essentiellement d'une visite de routine et de ravitaillement. D'autre part, le passage de nos unités à Bizerte rentrait dans le cadre de l'activité normale de la base. Le secrétaire d'État à la Présidence n'a pas insisté sur ce point.

2. En revanche, il s'est longuement étendu sur les mouvements et les activités de nos avions basés à Sidi Ahmed. D'une part, ces appareils effectuaient un nombre considérable de manœuvres aériennes et survolaient sans cesse le territoire tunisien, notamment la région de Medjez-el-Bab et la localité de Kelibia dans le cap Bon. D'autre part, ils procédaient à des exercices de tir qui ne se faisaient pas seulement en mer, mais au-dessus de la terre. C'est ainsi que le gouvernement tunisien avait appris qu'au cours du mois prochain, « des tirs air-sol auraient lieu tous les jours de 6 heures à 23 heures, excepté le samedi et le dimanche ». Ces démonstrations, qui rendaient impératives des réservations d'espace aérien, obligeaient les autorités tunisiennes compétentes à prendre des précautions pour le trafic de l'aviation civile.

Après avoir fait les plus expresses réserves quant au prétendu survol par nos appareils du territoire tunisien, j'ai indiqué que les exercices en cause rentraient assurément dans le cadre de l'activité normale de la base.

Tout en paraissant convenir que celle-ci comportait nécessairement certains mouvements, M. Ladgham a répondu : « Ce qui nous inquiète, c'est la fréquence inhabituelle des survols du territoire tunisien et des exercices dont le rythme est très supérieur à celui de l'année dernière. »

J'ai maintenu notre position sur le fond de l'affaire, en déclarant à M. Ladgham que, comme il en avait exprimé le désir, je vous ferais part de sa démarche.

(Collection des télégrammes.)

[1] L'escadre française avait rendu visite à la base de Bizerte du 6 au 8 mai.

217

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1963 à 1974. Priorité.
Réservé.

Moscou, 13 mai 1960.

(*Reçu :* 18 h. 55.)

Des raisons complexes, d'ordre intérieur et extérieur, peuvent avoir amené M. Khrouchtchev à se départir de l'attitude relativement modérée qu'il observait depuis plusieurs mois à l'égard des puissances occidentales — exception faite de la R.F.A. — pour adopter, à la veille de la Conférence au sommet et à propos de l'incursion d'un avion américain (1), un langage et un comportement de nature à compromettre sérieusement les perspectives de détente.

1. Le chef du gouvernement soviétique a certainement été blessé dans sa fierté nationale par la violation répétée de l'espace aérien de l'U.R.S.S. À ce sentiment s'est ajouté le souci très vif — et presque obsédant — chez les dirigeants de l'U.R.S.S., de la sécurité du pays.

D'après des indications d'origine soviétique, l'avion qui avait survolé le territoire de l'U.R.S.S. le 9 avril s'était avancé jusqu'au nord de la mer d'Aral, région où il est généralement admis que se trouvent les bases de lancement de missiles intercontinentaux. L'avion entré le 1er mai par la frontière soviéto-afghane avait survolé la même zone.

Le fait que l'incursion ait eu lieu le 1er mai, fête populaire par excellence, apparemment dans l'espoir de profiter d'un relâchement de la vigilance, a été considéré comme une circonstance aggravante.

Dans ces conditions, M. Khrouchtchev pouvait difficilement, sans s'exposer à la critique, fermer les yeux comme il l'avait fait quelques semaines plus tôt.

2. Entre-temps, d'ailleurs, la situation internationale avait, dans l'appréciation du président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., sensiblement évolué.

M. Khrouchtchev était revenu de ses voyages aux États-Unis (2). et en France (3) conscient d'une certaine amélioration des rapports entre l'U.R.S.S. et les pays occidentaux, et avec quelque espoir dans l'issue de la Conférence au sommet. Il inclinait en particulier à croire qu'après avoir qualifié d'anormale la situation régnant à Berlin-Ouest, le président Eisenhower ferait preuve de quelque souplesse. De ses conversations avec le général de Gaulle, il avait notamment retiré l'impression

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 204 (note).

(2) Sur le voyage de l'homme d'État soviétique aux États-Unis, voir *DDF*, 1959-II, nos 148, 149 (note), 161, 164, 169 (et note).

(3) Sur son voyage en France, voir ci-dessus les nos 146, 151.

qu'en ce qui concerne le désarmement, il existait sur certains points d'une grande importance une convergence assez marquée entre les vues française et soviétique.

Dans le courant du mois d'avril, diverses déclarations faites par des personnalités dirigeantes de l'Occident, en particulier par MM. Dillon et Herter, avaient dissipé ces espoirs, au moins en ce qui concerne l'Allemagne et Berlin (1). M. Khrouchtchev pouvait se croire ainsi exposé, en cas d'insuccès de la Conférence, aux critiques de ceux qui, à Berlin-Est, à Pékin et même à Moscou, suivent avec un certain scepticisme la politique de détente avec l'Occident et la croient entachée d'illusion. Il a donc tenu à prendre les devants. Dès le 25 avril, dans son discours de Bakou (2), il tenait, à quelques jours de la réunion du Soviet suprême, à riposter avec vigueur à ses contradicteurs américains. En même temps, il mettait à nouveau l'accent sur le problème allemand et réaffirmait que si un accord s'avérait impossible avec les Occidentaux, il signerait avec la D.D.R. un traité séparé qui entraînerait automatiquement la fin des droits que les puissances occidentales tiennent de la capitulation sans conditions de l'Allemagne. Toutefois, à Bakou, M. Khrouchtchev avait gardé quelque mesure et il avait encore marqué une certaine confiance dans les conversations de Paris.

3. Survenant dans une telle conjoncture, l'incident du 1er mai a fourni à M. Khrouchtchev une possibilité inattendue d'accentuer et de développer, sur le plan de la politique et de la propagande, l'action entamée à Bakou. Affirmant ouvertement que la situation internationale ne lui laissait pas beaucoup d'espoirs, il s'est trouvé placé dans une situation très avantageuse pour dénoncer la duplicité, puis le cynisme américain (3) et accuser les États-Unis de torpiller en sous-main la Conférence au sommet (4).

(1) Sur ces propos de personnalités américaines, voir ci-dessus le n° 204 (notes).

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 188 (note).

(3) Le 7 mai, le département d'État avait publié une déclaration où il reconnaissait que l'avion U2 effectuait au-dessus du territoire russe un vol d'information; aucune permission n'avait été accordée par les autorités de Washington; toutefois, le communiqué soulignait que des activités pour recueillir des renseignements étaient pratiquées par tous les pays, dont l'U.R.S.S.; de tels vols avaient été entrepris le long des frontières du monde libre depuis des années, l'U.R.S.S. ayant refusé en 1955 les propositions américaines de ciel ouvert. Le 9 mai, une déclaration du secrétaire d'État confirmait celle du 7 mai : les États-Unis avaient le devoir de se procurer par tous les moyens les informations nécessaires afin de se prémunir contre une attaque surprise. Le 11 mai, dans une conférence de presse, le président Eisenhower déclarait avoir donné des instructions en ce sens, pour la protection des États-Unis et du monde libre; les services de renseignement fonctionnaient d'ailleurs indépendamment des organismes réguliers de l'armée et sans que l'armée, la marine et l'aviation y participassent. Ces activités constituaient, aux yeux du Président, une nécessité répugnante mais vitale, et il annonçait qu'il reprendrait à la prochaine conférence au sommet sa suggestion de 1955 pour le ciel ouvert.

(4) Au cours d'une allocution à l'ambassade de Tchécoslovaquie, le 9 mai, l'homme d'État soviétique donnait un sévère avertissement aux puissances occidentales (Télégramme nos 1874-1879 du 9 mai, non retenu). Une note de protestation était adressée le 10 mai aux États-Unis. Le 11 mai, au parc Gorki, où étaient exposés les débris de l'U2, Khrouchtchev confirmait son intention de porter l'affaire devant le Conseil de sécurité (Télégramme nos 1908-1911 du 10 mai, non reproduit). Durant cette intervention, il soulignait que, si la conférence de Paris n'avait pas lieu, « ce ne sera(it) pas notre faute ».

Le chef du gouvernement soviétique a usé de ces avantages sans aucun scrupule. Se réservant encore de citer le pilote en justice, et de déposer plainte devant le Conseil de sécurité, il a sans doute le sentiment de garder barre sur Washington au moment où va s'ouvrir la conférence de Paris.

4. D'autre part, en faisant vibrer ici, avec un succès évident, la corde patriotique et en assumant le rôle de champion intransigeant du monde socialiste, il ressaisit le contrôle des éléments qui, en Europe et surtout en Asie, voyaient avec une répugnance visible se développer le dialogue avec l'Occident capitaliste.

Si la conférence de Paris aboutit à un succès, M. Khrouchtchev en attribuera le mérite à la fermeté dont il a fait preuve. Si, au contraire, elle échoue, il fera valoir que la mauvaise foi des Occidentaux a réduit à néant ses tenaces efforts en faveur de la paix. Dans un cas comme dans l'autre, il se trouvera prémuni contre les manœuvres éventuelles des tenants de la « ligne dure », de tous ceux qui, en U.R.S.S. et dans le « camp », continuent de penser que Molotov avait raison et se réservent de juger, en fonction de ses résultats concrets, la politique de détente dont le nouveau chef de l'U.R.S.S. s'est fait le protagoniste.

5. Enfin, la position gênante dans laquelle l'incident aérien du 1er mai a provisoirement placé les dirigeants de Washington lui permet de relancer avec une vigueur encore accrue la campagne contre les bases américaines qui, inspirée par le désir de faire lâcher prise aux États-Unis sur l'Europe occidentale, sur le Moyen-Orient et sur le Japon, demeure l'une des constantes de la politique soviétique.

6. A côté des avantages que M. Khrouchtchev entendait tirer de l'opération, l'attitude des autorités américaines à l'égard de l'incident a beaucoup contribué à envenimer les polémiques. Après avoir présenté la version difficilement soutenable de l'« avion météorologique », elles ont fini par proclamer qu'elles organisaient à des fins de reconnaissance le survol des confins et, le cas échéant, du territoire de l'U.R.S.S, et que c'était là un droit et même une impérieuse nécessité pour le monde libre.

De leur côté, les Soviétiques, après avoir qualifié de telles méthodes de « banditisme » et de violation flagrante de la loi internationale, ont eux-mêmes averti qu'ils procéderaient, en cas de récidive, à des représailles, en premier lieu contre les pays d'où les avions de renseignement auraient pris leur vol.

7. L'incident du 1er mai a abouti ainsi, à la veille des conversations de Paris, à échauffer les esprits et à tendre la situation internationale. On peut craindre qu'il n'ait sérieusement compromis les chances de la Conférence au sommet. Mais en même temps, il démontre de façon éclatante la nécessité d'une telle réunion et d'un examen approfondi du grave problème des rapports entre l'Est et l'Ouest.

(Collection des télégrammes.)

218

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 50 [1]. *Paris, 14 mai 1960, 14 h. 40* [2].
Urgent.

Le Conseil des ministres de la Communauté a adopté le 13 mai une importante décision relative à l'accélération du rythme d'application du traité de Rome [3]. Les débats, longs et animés, se sont déroulés en deux phases. Les ministres ont tout d'abord défini à Luxembourg les modalités générales de cette accélération et ont réglé ensuite à Bruxelles le cas particulier des produits agricoles. Le texte de cette décision, dont la presse a déjà donné de larges extraits, vous est adressé par courrier.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous un rappel de ses principales dispositions ainsi que les commentaires qu'appelle ce texte de caractère extrêmement technique.

1. *En matière tarifaire,* la décision prévoit une réduction supplémentaire entre les Six de 10 % des tarifs nationaux par rapport aux stipulations du traité et la mise en place anticipée du tarif extérieur commun.

a. Il a été admis, comme le demandaient avec insistance les délégués allemands, que l'application de ces mesures pourrait être reportée au 31 décembre 1960 « au plus tard ». Il est clair que ce délai, dans l'esprit des Allemands et des Néerlandais, doit être mis à profit pour engager et, autant que possible, mener à bien des négociations avec les sept pays de l'A.E.L.E. M. Erhard a toutefois bien précisé que l'application des décisions d'accélération n'était en aucune manière subordonnée au résultat de ces négociations.

b. Les Belges auraient souhaité que les réductions tarifaires internes totales atteignent 50 % dès la fin de la première étape (contre 30 % d'après le traité). Il a paru plus sage de décider dès maintenant une première réduction supplémentaire de 10 % et d'envisager avant le 30 juin 1961 la possibilité, en fonction de la conjoncture économique, d'effectuer un deuxième abaissement supplémentaire, de 10 % également, à la fin de l'année 1961.

c. Le premier rapprochement entre les tarifs nationaux et le tarif extérieur commun s'effectuera en prenant comme base de calcul ce tarif réduit de 20 %; la baisse des hauts tarifs sera donc plus forte et la

(1) Ce télégramme-circulaire a été adressé aux postes d'Ankara, Athènes, Berne, Bonn, Bruxelles (ambassade), Bruxelles (délégation française auprès des Communautés européennes), Copenhague, Dublin, La Haye, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Oslo, Rome, Stockholm, Vienne, Madrid, Washington, Ottawa. Il a été communiqué à Belgrade.

(2) Ce télégramme, rédigé le 13 mai, a été expédié le lendemain.

(3) *Année politique 1960,* p. 480-482.

hausse des bas tarifs moins forte qu'elles ne l'auraient été si l'on s'était contenté d'appliquer le traité.

Cette réduction du tarif extérieur commun est provisoire et son maintien au-delà de 1962 est subordonné à l'octroi à la Communauté de concessions équivalentes par les autres pays industrialisés lors des négociations du G.A.T.T. Les Allemands et les Néerlandais se sont toutefois efforcés de donner à cet abattement un caractère définitif. Ils ont fait valoir que la réduction du tarif extérieur commun, dont ils jugent le niveau trop élevé, était nécessaire pour justifier l'accélération aux yeux de leurs opinions publiques et que la Communauté avait tout intérêt à marquer son libéralisme à l'égard des tiers par des réductions unilatérales de ses droits de douane. Les autres délégations ainsi que la Commission ont souligné qu'il était prématuré, pour des raisons tactiques, de donner dès maintenant un caractère définitif à cet abattement; il serait vain en effet d'espérer que les autres pays industrialisés consentent des concessions tarifaires intéressantes si la Communauté acceptait par avance une réduction de ses droits. Nous avons toutefois proposé, pour tenir compte des préoccupations allemandes et néerlandaises, de laisser aux États membres, après la négociation tarifaire multilatérale de 1961, la possibilité d'apprécier l'ampleur des concessions qu'ils auraient obtenues de leurs partenaires. Selon l'opinion qu'ils s'en feraient, ou bien ils reviendraient sur la suspension de 20 % du tarif extérieur commun qu'ils auraient consentie, ou bien ils consolideraient cette suspension en tout ou en partie. Si les six pays n'avaient pas la même opinion sur les résultats de la négociation tarifaire, une réduction linéaire de 10 % (c'est-à-dire s'appliquant à tous les droits du tarif) du tarif extérieur commun serait toutefois décidée. Ce compromis secret a été accepté sous la forme d'une insertion au procès-verbal. Il présente le double avantage de rendre la décision plus acceptable en Allemagne et aux Pays-Bas et de donner une assurance aux pays tiers, et notamment aux États-Unis, que le tarif extérieur commun sera quelque peu réduit; nous n'en perdons pas pour autant les moyens dont nous disposons pour obtenir des concessions importantes au G.A.T.T.

d. Les produits de la *liste G*[1] ne feront pas l'objet d'un régime spécial. Cependant, sur demande d'un État membre, la Commission pourra décider que l'abattement de 20 % ne s'appliquera pas à un ou plusieurs produits de cette liste.

2. Les *contingents* à l'importation sur les produits industriels seront, compte tenu des obligations et recommandations du F.M.I. et du G.A.T.T., supprimés dans les meilleurs délais. Une date précise, le 31 décembre 1961, est fixée pour la suppression des restrictions quantitatives entre les Six.

3. Le Conseil des ministres a approuvé une *déclaration d'intention* à l'égard des pays tiers rappelant la volonté de la Communauté de mener une politique libérale, de poursuivre activement, dans le respect des

(1) Sur cette liste, voir ci-dessus le n° 57 (note).

principes du G.A.T.T., les négociations engagées au comité des Vingt et un [1], d'orienter celles-ci vers le maintien et si possible l'augmentation du commerce traditionnel avec les pays de l'Association européenne de libre-échange. L'offre de la création d'une Commission de contact est rappelée.

Le débat a donné l'occasion au professeur Erhard de rappeler que la négociation avec les Sept était en principe prioritaire et qu'il convenait de ne pas écarter une solution de caractère multilatéral. Il a suggéré que préalablement à la réunion du 8 juin du Comité des questions commerciales, une réunion ministérielle des Six et des Sept soit convoquée. Les Pays-Bas ont adopté la même position et ont proposé l'ouverture de négociations entre les Six et les Sept portant sur tous les problèmes commerciaux les intéressant, y compris les modalités et les conséquences de l'accélération.

Ces suggestions ont été repoussées par les autres délégations, la Belgique se désolidarisant nettement à cette occasion des Pays-Bas et indiquant qu'il devait être tenu compte des réactions américaines. Après avoir souligné que la Communauté n'avait aucune raison de se considérer en situation d'accusée, nous avons suggéré de faire tenir aux Sept au moyen d'une lettre du président du Conseil des ministres des Six la déclaration d'intention dont la teneur venait d'être adoptée, en exprimant le vif désir des pays de la Communauté de voir les négociations engagées au comité des Vingt et un couronnées de succès. Ainsi a été écartée la reprise de la négociation purement enropéenne désirée par M. Luns et M. Erhard.

4. *Produits agricoles.* — Le débat qui a mis essentiellement aux prises les délégations allemande, française et néerlandaise, a porté sur l'ampleur des mesures d'accélération en matière agricole et sur la procédure de leur mise en application. Sur le premier point, les dispositions suivantes ont été adoptées : réduction tarifaire supplémentaire de 5 % pour les produits non libérés, augmentation linéaire des contingents jusqu'à la fin de la première étape (d'après le traité, cette augmentation peut être semi-linéaire, c'est-à-dire s'appliquer de manière inégale selon les produits), accélération du rythme d'élargissement des petits contingents (5,20 % de la production nationale en 1961 au lieu de 5 %), rattrapage des retards intervenus depuis la mise en vigueur du Marché commun.

Les mesures de rapprochement vers le tarif extérieur commun ne sont pas applicables aux produits agricoles.

L'application de ces mesures devait dans notre esprit être subordonnée à une accélération de l'élaboration et de la mise en vigueur d'une politique agricole commune; le traité de Rome établit, en effet, un lien entre l'ouverture des frontières pour les produits agricoles et l'établissement de cette politique, que la Communauté n'a pas encore pu arrêter.

[1] Sur la conférence des Vingt et un qui s'était tenue à Paris les 29 et 30 mars, voir l'*Année politique 1960,* p. 439-440.

Nous souhaitions dans ces conditions pouvoir être mis en mesure d'apprécier avant le 31 décembre si des progrès avaient été réalisés en ce domaine avant d'appliquer à cette date les mesures d'accélération. La délégation néerlandaise, de son côté, demandait que la décision d'accélération ait pour les produits agricoles, comme pour les produits industriels, un caractère irrévocable, sauf dérogations de caractère exceptionnel. Elle a fait valoir avec vigueur des griefs, d'ailleurs justifiés, à l'encontre des Allemands qui n'appliquent pas en matière agricole le traité de Rome et frustrent l'agriculture de leurs partenaires des profits attendus de la réalisation du Marché commun.

Le compromis réalisé prévoit un calendrier pour l'élaboration de la politique agricole commune et un examen, avant le 31 décembre 1960, des résultats obtenus dans ce domaine. En fonction des constatations qui auront été faites, la Commission formulera en tant que de besoin des propositions appropriées pour l'exécution ou la révision éventuelle des dispositions d'accélération envisagées. Ces propositions seront adoptées à la majorité qualifiée ou amendées à l'unanimité (art. 148 et 149 du traité). Il n'a pas été précisé clairement quelle serait la situation si les propositions de la Commission n'étaient ni acceptées à la majorité, ni amendées à l'unanimité.

Ces discussions ont souligné, s'il en était besoin, l'ampleur des divergences de vues existant entre les Six sur la politique agricole. Elles devraient faciliter dans une certaine mesure l'application du traité en matière agricole et contribuer à hâter l'élaboration de la politique commune. Il y a lieu de noter que nous n'avons accepté une procédure faisant intervenir dès la première étape un vote à la majorité qualifiée qu'à titre de solution *ad hoc* et sans que cette décision puisse être considérée comme un précédent.

5. La Commission a été chargée de présenter dans un délai de trois mois des propositions relatives à l'accélération du traité dans tous les secteurs de l'intégration économique (transports, domaine social, développement des territoires d'outre-mer, etc.).

*
**

Le vote de cette décision constitue sans aucun doute un événement majeur. L'esprit communautaire qui a animé les participants de cette longue et difficile session a eu raison des divergences d'intérêts pourtant très considérables. La Communauté économique européenne en sort indubitablement renforcée et en bonne posture pour négocier avec les pays tiers, dans le cadre du comité des Vingt et un, comme dans celui de la Conférence tarifaire multilatérale du G.A.T.T.

(DE-CE 1945-1960, n° 663, f°s 106-112.)

219

Conversation entre M. Couve de Murville et M. Herter qui s'est tenue le 14 mai 1960, à 11 heures, au Ministère des Affaires étrangères, *au sujet du désarmement* (1)

C.R. Secret.

Étaient présents :

MM.	Herter	MM.	Couve de Murville
	Houghton		Jules Moch
	Eaton		Alphand
	Merchant		Lucet
	Farley		Legendre
	Mac Bride		

M. Couve de Murville propose d'étudier le document sur le contrôle des véhicules de l'arme nucléaire, préparé par les services français et remis au département d'État le 12 mai (2). Les premières pages de ce document constituent un exposé général de la proposition française; la proposition elle-même se trouve dans les deux dernières pages.

M. Herter appelle immédiatement l'attention sur les risques qu'il y aurait, à son avis, à prendre, dès le début, des engagements qui ne seraient valables qu'à la fin d'un processus de désarmement. Il serait plus logique de négocier et d'appliquer les dispositions des deux premières phases du plan occidental (3) et de n'envisager qu'ensuite des engagements complémentaires.

M. Couve de Murville fait remarquer que de tels engagements seraient, en tout cas, conditionnels, la condition *sine qua non* étant une conclusion satisfaisante des études sur le contrôle et la bonne application de celui-ci. Mais le but, c'est le désarmement lui-même. On ne peut donc parler uniquement du contrôle. Si les études, puis l'application du contrôle donnaient des résultats encourageants, il serait alors possible de prendre des engagements.

Une comparaison peut être faite avec la négociation sur l'arrêt des expériences nucléaires. Un accord sur l'arrêt définitif de ces expériences ne sera conclu, par les trois puissances négociant à Genève, que lorsque l'on sera assuré du bon fonctionnement d'un système de contrôle. De même, des engagements concernant les véhicules de l'arme nucléaire ne seraient pris que lorsque l'on serait assuré de l'efficacité et du bon fonctionnement d'un système de contrôle. La seule différence est que, pour les expériences nucléaires, elles ont été temporairement suspendues pendant les études sur le contrôle. Ceci ne serait évidemment pas le cas pour les véhicules de l'arme nucléaire.

D'autre part, les propositions françaises sur les véhicules n'excluent nullement les études et les mesures envisagées dans les autres domaines du désarmement nucléaire ou conventionnel.

M. Herter insiste sur la gravité d'un désarmement nucléaire pour l'Occident en général et les États-Unis en particulier. Il cite le cas de l'Extrême-Orient et de la Chine, où la

(1) Cette conversation avait lieu à l'occasion de la présence à Paris du secrétaire d'État américain pour la Conférence au sommet.

(2) *Note du document :* Ce document est joint au présent compte rendu. [Il est ci-après reproduit en annexe].

(3) Présenté le 16 mars. Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 119.

situation ne peut être maintenue que par la présence d'armements nucléaires. Un désarmement important dans le domaine nucléaire nécessiterait le développement d'une organisation internationale capable de maintenir la paix.

D'autre part, si l'on réussissait à se mettre d'accord sur un système efficace de contrôle des véhicules de l'arme nucléaire, ceci mènerait à l'affaiblissement ou à la disparition du *deterrent,* c'est-à-dire à une modification fondamentale des conceptions stratégiques actuelles et de l'équilibre des forces. La portée d'une telle décision serait donc considérable.

M. Eaton demande ensuite si le document français se place dans le cadre du plan occidental ou s'il se substitue à lui. Dans le premier cas, à quelles phases du plan se placeraient les paragraphes 3 et 4 de la proposition française ?

M. Couve de Murville répond que ce document s'ajoute au plan. C'est une addition à celui-ci; il peut être combiné avec lui. Un certain lien peut être établi entre les dispositions prévues par le document et celles du plan occidental. Quant à l'imbrication exacte du document dans les différentes phases du plan, cela dépend en grande partie des résultats des études préalables sur le contrôle et du bon fonctionnement de celui-ci.

D'autre part, M. Khrouchtchev va certainement revenir dès le début de la Conférence sur les « Principes fondamentaux d'un désarmement général et complet »[1], déposés par la délégation soviétique à Genève. Les Occidentaux devraient s'en tenir pour l'instant au document sur les principes qu'ils ont déposé et aux conditions qui y sont énumérées (contrôle satisfaisant, étapes successives, organisation internationale, etc.).

M. Herter revient sur la question du lien entre le document français et le plan occidental. Il estime qu'il serait dangereux de séparer l'un de l'autre et d'entraîner ainsi une division entre le désarmement nucléaire, et, par exemple, le désarmement conventionnel ou l'Organisation pour le maintien de la paix.

M. Couve de Murville répond qu'il ne voit pas où est le danger. Il faut évidemment un certain lien, mais l'étude des autres questions traitées dans le plan occidental ne serait nullement arrêtée par le dépôt du document français.

M. Herter demande si l'intention du gouvernement français est de déposer ce document à la Conférence au sommet ou à la conférence de Genève.

M. Couve de Murville précise que l'intention est de le déposer à la Conférence au sommet.

M. Herter fait alors remarquer que ce document devrait être également discuté avec les Italiens et les Canadiens.

M. Couve de Murville fait observer que cette procédure n'est pas absolument nécessaire si nous nous mettons d'accord dans un premier temps entre États participant à la Conférence au sommet.

M. Herter revient à la question des « engagements » et au danger de mettre dans les deux premières phases du plan occidental des engagements qui ne se trouvent actuellement que dans la troisième phase. Les Soviétiques ne manqueront pas d'insister sur ces « engagements ». Si les Soviétiques acceptaient ce document, les Occidentaux seraient « engagés ».

M. Couve de Murville fait à nouveau remarquer qu'il ne s'agit que d'engagements conditionnels. Nous serions simplement « engagés à étudier ». Les études sur le contrôle des véhicules n'empêcheraient d'ailleurs nullement les études sur les autres questions qui pourraient se poursuivre parallèlement, mais c'est sur le désarmement nucléaire qu'il importe actuellement de mettre l'accent.

[1] Il s'agit en fait du plan déposé le 8 avril précédent par les délégués des cinq pays du bloc oriental : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève, 15 mars-29 avril 1960),* La Documentation française, 1960, p. 20-21. Pour une analyse, voir l'*Année politique 1960,* p. 451.

M. Herter demande si, au cours de la visite que M. Khrouchtchev doit faire au général de Gaulle, dimanche 15 mai [1], la question du désarmement et de l'accent à mettre sur les négociations du désarmement sera évoquée.

M. Couve de Murville répond qu'il s'agit d'une simple visite de courtoisie et qu'il ne pense pas que les questions de fond seront abordées. D'une façon générale, l'intention du côté français serait de ne pas commencer par le problème allemand, mais par les problèmes généraux. Si toutefois M. Khrouchtchev insistait pour commencer par l'Allemagne, il serait difficile de s'y opposer.

M. Herter insiste sur les inquiétudes que lui inspire le document français. Les Soviétiques pourraient en accepter l'étude, mettre l'accent sur ces questions et laisser tomber le reste. Or, à Istanboul, il avait été entendu entre ministres occidentaux que l'on mettrait en avant une série de mesures concrètes comme étape initiale. D'autre part, si le document français doit être déposé, il faut en parler aux Italiens, aux Canadiens, et également au Conseil atlantique. M. Herter conclut en disant qu'il est « très sérieusement embarrassé ».

M. Couve de Murville répète que l'étude de ce document n'empêcherait pas l'étude des autres questions. Les deux plans, occidental et soviétique, ont été repoussés; de toute façon, il faut donc trouver autre chose pour poursuivre les négociations. Quant aux consultations suggérées par M. Herter, elles ne semblent pas actuellement indispensables; s'il existe un accord entre nous, personne ne soulèvera d'objections. Si les Soviétiques acceptaient l'étude du document français, ceci n'exclurait pas les autres questions. On pourrait créer un Comité spécial, tandis que la conférence de Genève se poursuivrait.

M. Herter déclare qu'il réserve sa position. La question pourrait être évoquée à nouveau le lendemain, dimanche 15 mai, à l'échelon des trois chefs de gouvernement occidentaux qui se réunissent à six heures.

Quelques autres questions ont été ensuite brièvement évoquées :

M. Jules Moch demande si l'on ne pourrait arriver à un accord sur le montant des effectifs entre 2,1 et 1,7 million d'hommes. Ceci soulèverait en tout cas la question de la définition des effectifs.

En ce qui concerne le mémorandum américain du 9 mai sur le contrôle des sites de lancement et des bases aériennes pour la prévention des attaques par surprise [2], *M. Couve de Murville* fait observer que ce document ne soulève pas d'objections de sa part, dans la mesure où il n'y est pas question de zones.

M. Jules Moch insiste sur la nécessité d'un accord non équivoque afin d'éviter, lors de la reprise de la conférence de Genève, de longues controverses sur l'interprétation d'un texte, comme ce fut le cas de la Conférence des ministres des Affaires étrangères en 1955, à la suite de la réunion des chefs de gouvernement.

M. Couve de Murville pense que M. Khrouchtchev désire avoir « quelque chose ». Si on n'aboutit à rien sur l'Allemagne, il désirera peut-être quelque chose sur le désarmement.

(Cabinet du Ministre.)

(1) Sur cette visite, voir ci-après p. 645 et suiv.
(2) Ce document est ci-après reproduit sous le n° 228 (annexe).

ANNEXE

Note sur le contrôle des véhicules porteurs de l'arme nucléaire[1]

N. Très confidentiel. Immédiat. *Paris, 11 mai 1960, 20 h. 10.*

I. — On ne peut concevoir un véritable désarmement sans que l'accent soit mis, dès le début, sur le désarmement nucléaire. L'objectif idéal serait sans doute l'interdiction contrôlée de la fabrication des matières fissiles militaires et des armes nucléaires, ainsi que le désarmement ou la reconversion à des fins pacifiques des stocks existants. Mais, étant donné l'importance de ces stocks dans les pays producteurs et les difficultés de s'assurer d'une reconversion ou d'une destruction totale, il est difficile de s'engager uniquement dans cette voie. Pour empêcher la guerre nucléaire, si l'on ne veut s'en remettre uniquement à l'équilibre précaire des forces de dissuasion, il est indispensable de recourir au seul moyen qui paraît praticable, c'est-à-dire l'interdiction contrôlée de l'utilisation à des fins militaires des principaux véhicules susceptibles de transporter l'arme nucléaire.

Une telle interdiction doit être contrôlée. L'énoncé du principe ne suffit pas. S'en contenter serait accepter les thèses soviétiques d'engagements moraux, non contrôlables, que l'Occident a toujours repoussées. On est donc ramené à un problème de contrôle et c'est une étude de ce genre qu'il importe d'entreprendre avant tout.

II. — Le problème se pose de façon différente selon les divers types de véhicules examinés. Il s'agit soit de limiter puis d'éliminer certains d'entre eux, soit de s'assurer qu'ils ne sont pas chargés d'armes nucléaires.

Pour les satellites, le problème est relativement simple. Les emplacements d'où peut être effectuée la mise sur orbite d'un satellite sont encore peu nombreux. Ces installations sont connues et d'ailleurs très voyantes. Aucune dissimulation ne semble possible et un système de détection de lancements clandestins peut être aisément mis en place. Le nombre de contrôleurs à prévoir soit sur les sites de lancement, soit pour le fonctionnement du système de détection ne devrait donc pas excéder les possibilités.

Pour les fusées, le problème est plus complexe. Il varie tout d'abord avec l'importance de la fusée, c'est-à-dire principalement avec la portée maximum qu'elle peut atteindre. Le problème est également différent suivant qu'il s'agit de lancements d'essai, de lancements d'entraînement ou d'éventuels sites de lancements de guerre. Dans les deux premiers cas, surtout s'il s'agit d'engins importants, on peut envisager des notifications préalables et l'inspection des rampes de lancement. Le système de détection pour déceler des lancements clandestins serait le même que pour les satellites; il ne nécessiterait pas un nombre très important d'installations. Dans le cas des sites opérationnels, le problème est différent et mérite une étude attentive; il n'est pas sans solution si on le considère dans un programme d'ensemble de déclarations progressives, d'observation et de contrôle.

Sans doute les moyens utilisés pour le départ des engins de portée relativement réduite, déjà en service dans les armées modernes, semblent difficiles à déceler, étant donné leur diversité et les facilités de lancement. Il est donc nécessaire, pour étudier les possibilités de contrôle, de fixer une portée maximum (par exemple de l'ordre de 1.000 kilomètres). Seuls seraient soumis au contrôle les engins susceptibles de dépasser la distance fixée ainsi que les installations permettant leur lancement.

En dehors des satellites et des fusées, l'arme nucléaire peut être transportée et lancée par les *navires de guerre* et particulièrement les *sous-marins.* Dans ce cas, les disposi-

[1] Ce document est transmis par le Département à l'ambassade de France à Washington sous les n°s 6745-6758.

tions générales concernant le désarmement conventionnel et portant sur la réduction et la limitation contrôlée des armements seraient applicables. D'autre part, dans un deuxième temps, le contrôle pourrait également être effectué par des inspecteurs dans les arsenaux, qui vérifieraient qu'aucun navire de guerre ni aucun sous-marin n'est doté, lors de sa construction ou de son départ en croisière, d'un équipement pouvant permettre le lancement d'armes nucléaires.

Pour les avions stratégiques, à long rayon d'action, les dispositions générales de réduction et de limitation contrôlées sont applicables. Les méthodes de contrôle peuvent être effectivement renforcées par la présence d'inspecteurs sur les principales bases d'où partent ces avions.

L'arme nucléaire est enfin et de plus en plus utilisable dans des fusées de portée réduite et dans l'artillerie de type courant. Toute méthode de contrôle paraît alors difficile, étant donné les moyens de dissimulation et le nombre d'inspecteurs qu'il faudrait prévoir au sein des unités et du dispositif.

*
**

En conséquence, le gouvernement français propose les dispositions suivantes dont l'application serait subordonnée à la mise en place d'un contrôle approprié :

1° Mise à l'étude, dans le cadre de la conférence de Genève et avec le concours d'experts, des mesures de contrôle nécessaires pour interdire l'usage des véhicules porteurs de charge nucléaire, ce contrôle devant s'exercer sur les satellites, fusées de caractéristiques données, bâtiments de surface, sous-marins et avions de caractéristiques données, rampes de lancement.

Seraient provisoirement exclues de cette étude l'artillerie atomique et les fusées de substitution à l'artillerie, en raison du nombre de ces matériels et de la difficulté de leur contrôle.

2° Dès que les études auront défini et précisé, pour chacun des types retenus de véhicules, les mesures à prendre et les moyens de contrôle nécessaires, mise en application des dispositions et des contrôles convenus et engagement des États de ne pas utiliser à des fins militaires les véhicules ainsi contrôlés.

3° Élimination, sous contrôle international, des bâtiments de surface, sous-marins, avions de types donnés dépassant les chiffres convenus.

4° Interdiction de construire des bâtiments de surface, sous-marins et avions de types donnés, permettant le transport et le lancement d'engins nucléaires et destruction progressive des matériels existants.

5° Limitation contrôlée de la construction des fusées et des satellites destinés uniquement à des usages pacifiques et d'intérêt général (scientifiques ou autres).

*
**

Étant donné, d'autre part, la relative facilité avec laquelle il paraît possible de contrôler les lancements de satellites ou de fusées à très longue portée, il est proposé que les gouvernements examinent la possibilité de conclure en priorité des accords assortis de contrôle sur les deux points suivants :

a. Interdiction de mettre sur orbite ou de placer dans l'espace extra-atmosphérique des véhicules porteurs d'armes de destruction massive;

b. Notification préalable à l'Organisation internationale du désarmement des projets de lancement de fusées répondant à des critères fixés au préalable; déclaration des sites de lancement et des lieux de fabrication des fusées.

*
**

Lorsque de telles mesures auront été adoptées, un grand pas aura été fait vers l'interdiction de production et d'usage des armes nucléaires qui demeure le but à atteindre. C'est en tout cas la seule formule pratique d'aborder ce problème.

(Collection des télégrammes.)

220

NOTE DU DÉPARTEMENT

Plan d'urgence pour Berlin

N. Secret. *Paris, 18 mai 1960.*

I

À la suite des menaces soviétiques de novembre 1958 [1], un groupe tripartite a été établi à Washington pour coordonner les études faites par les trois ambassades à Bonn et l'état-major tripartite du général Norstad (*Live Oak*), ainsi que les quartiers généraux à Berlin en ce qui concerne les différentes éventualités qui pourraient se produire si les Soviétiques abandonnaient leurs fonctions relatives à l'accès des Alliés à Berlin. Les Allemands ont été mis au courant de certains des aspects de ces plans [2]. L'attention du public ne doit pas être attirée sur le fait que les mesures d'urgence concernant Berlin sont discutées en ce moment. Les ministres des Affaires étrangères estiment cependant utile de présenter aux chefs de gouvernement un résumé de l'état de la planification, afin que les chefs de gouvernement :

1. Confirment les accords déjà réalisés sur un certain nombre de mesures;

[1] Sur la note soviétique du 27 novembre 1958 qui provoque une crise sur la question de Berlin, voir *D.D.F.*, 1958-II, n° 372; se reporter également à l'*Année politique 1958*, p. 480-481.

[2] Document du 4 avril 1959 (voir ci-dessus le n° 102 et note), accompagné de l'étude sur l'évolution possible de la situation en cas de refus soviétique de reconnaître les droits des Occidentaux. Cette dernière étude a été préparée par le département d'État américain en janvier 1960 et est donc un document américain et non tripartite.

2. Soient informés de certaines décisions qui pourraient devoir être prises plus tard;

3. Donnent pour instruction d'entreprendre des études supplémentaires de planification.

II

Les intentions soviétiques ne sont pas encore claires. Il semble cependant peu probable que Khrouchtchev prenne dans l'avenir immédiat une initiative quelconque au-delà des mesures préliminaires en vue de la conclusion d'un « traité de paix séparé ». Cependant, si les Soviétiques abandonnaient ou semblaient prêts à abandonner leurs fonctions en ce qui concerne les accès à Berlin, les plans alliés prévoient les mesures suivantes [1] :

1. Avant toute action soviétique.

a. *Mesures militaires préparatoires* [2].

Des mesures discrètes de précaution de nature à ne pas créer d'inquiétude dans le public, mais aisément détectables par les services soviétiques, ont été prises après la menace soviétique de novembre 1958 pour prouver notre détermination de maintenir la liberté des accès. Des mesures additionnelles de cette nature ont été prévues, par exemple : renforcement de l'alerte, préparation pour le déploiement et la dispersion d'unités, ainsi que des arrangements pour l'évacuation de certains éléments de la population non combattante en Allemagne et à Berlin. Les gouvernements auront à décider le moment venu lesquelles de ces mesures ou toutes autres du même genre devront être prises et à quel moment.

b. *Initiative auprès des Nations Unies* [3].

Il a été en principe convenu que si une action soviétique unilatérale consistant dans l'abandon de fonctions en ce qui concerne les accès était manifestement imminente, il serait souhaitable de tenter de la prévenir par une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies invitant les quatre puissances à ne pas violer les accords existants en ce qui concerne Berlin, à soumettre leur différend à des négociations et à faire rapport du résultat de ces négociations au Conseil de sécurité. Il serait prématuré d'entreprendre dès maintenant une action auprès du Conseil de sécurité, mais une décision urgente sur ce point pourrait être nécessaire à tout moment.

[1] Le document de base demeure le document tripartite du 4 avril 1959, mais qui est soumis à révision.

[2] Sur ces mesures, voir une lettre du général Lauris Norstad du 18 avril 1959, annexe I, non reproduite.

[3] Voir une étude préparée par les trois délégations auprès des Nations Unies, datée du 14 mai 1959, reprise dans une note du 25 mai 1959, non reproduite.

2. Au moment d'une action soviétique ou après celle-ci.

c. *Avertissement au gouvernement soviétique et déclaration publique*[1].

Un projet de note au gouvernement soviétique a été préparé ainsi qu'une déclaration publique (qui n'aurait pas seulement pour but d'éclairer l'opinion mondiale, mais également de mettre la D.D.R. au courant), réaffirmant la responsabilité soviétique en vertu des accords relatifs à Berlin, expliquant notre interprétation juridique de l'attitude soviétique et faisant connaître les procédures que nous mettrons en œuvre pour maintenir notre liberté d'accès après le retrait soviétique (voir § *d* et *c* ci-dessous).

d. *Procédure d'accès terrestre*[2].

Après le retrait soviétique, tout sera tenté pour maintenir un trafic normal, mais les trois puissances mettront en œuvre de nouvelles procédures ayant pour but l'identification des transports alliés, ceux-ci étant en droit d'accéder librement à Berlin.

Ces procédures consistent dans la remise au personnel de l'Allemagne de l'Est, à chaque point de contrôle, d'une copie du document de voyage allié, mais sans accepter comme condition du passage l'apposition de tampons sur ce document. Les préparatifs matériels pour la mise en œuvre de ces nouvelles procédures sont achevés.

e. *Procédure d'accès aérien*[3].

Tout sera tenté pour maintenir la liberté des accès aériens après le retrait des Soviétiques du Centre de sécurité aérienne de Berlin, et le Centre continuera à fonctionner sur une base tripartite. Pour les considérations de sécurité, des tentatives seront faites pour communiquer les informations concernant les vols par radio, et si une méthode praticable est trouvée, par voie directe aux autorités de contrôle du trafic aérien de l'Allemagne de l'Est. Les détails précis concernant l'usage possible du télétype ou du téléphone dans ce but restent à déterminer.

[1] La note destinée au gouvernement soviétique et la déclaration publique devant être faite dans l'hypothèse et au moment où le gouvernement soviétique annoncerait l'imminence de la remise des points de contrôle aux autorités de la République démocratique allemande sont contenues dans le paragraphe 2 du document tripartite du 4 avril 1959, mais font l'objet de nouveaux projets (BERCON-TRI-D 11a et BERCON-TRI-D-13).

[2] Sur la procédure d'accès terrestre, voir le document BERCON-TRI-D-2a du 22 septembre 1959, non reproduit, qui annule et remplace le document BERCON-TRI-D-2 du 29 juin 1959.

[3] Sur le plan d'urgence pour Berlin, en ce qui concerne un éventuel retrait des Soviétiques du Centre de sécurité aérienne de Berlin (C.S.A.B.), se reporter à la dépêche de Bonn n° 773, du 6 mai, non reproduite, indiquant que les trois ambassades de France, des États-Unis et du Royaume-Uni ont étudié le 29 avril les mesures à prendre en cas de retrait soviétique du C.S.A.B., sur la base du document de Washington BERCON TRI-D-11, du 31 mars, agréé par les trois gouvernements et non reproduit.

III

Si les mesures ci-dessus ont été prises, et si les Allemands de l'Est refusent d'accepter les procédures d'accès terrestres ou tentent de bloquer les accès aériens, des décisions gouvernementales seront nécessaires en ce qui concerne la mise en œuvre des plans suivants qui ont été établis en réserve, sans auun engagement sur la nécessité de leur mise en œuvre ou sur l'échelonnement des mesures proposées.

1° *Mesures pour maintenir les accès aériens*[1].

a. Des plans existent pour maintenir les services aériens civils dans des conditions de sécurité de vol qui ne sont pas considérées habituellement comme normales;

b. Des plans existent pour un « pont des garnisons », en vue de transporter, par voie aérienne, le personnel et le matériel des forces alliées qui ne pourraient emprunter les voies terrestres;

c. Des plans existent pour le transport des passagers civils par des avions militaires quand les compagnies aériennes civiles ne seront plus en mesure de fonctionner;

d. Des plans ont été élaborés pour couvrir l'hypothèse où des obstacles d'ordre matériel s'opposeraient à la liberté des accès aériens.

2° *Vérification des intentions soviétiques.*

Trois plans ont été prévus pour une action le long de l'autoroute destinés à déterminer si les Soviétiques utiliseraient ou laisseraient utiliser la force pour s'opposer au passage. Des décisions seront à prendre pour déterminer le moment de l'action et le choix de celui des trois plans détaillés qui devra être utilisé.

3° *Mesures militaires plus poussées.*

Les commandants militaires ont établi des plans de mesures militaires plus poussées, y compris les mesures qui en cas d'impossibilité de rouvrir les accès du fait de la détermination des Soviétiques, pourraient cependant permettre de « reprendre l'initiative en ce qui concerne les accès terrestres, d'établir des conditions dans lesquelles des négociations avec les Soviets pourraient être fructueuses et de forcer les Soviétiques à prendre conscience de façon certaine de l'imminence d'une guerre générale ». Les décisions concernant l'application de tels plans, le choix des solutions possibles et le moment d'agir, seraient prises par les gouvernements compte tenu du développement de la situation.

[1] Des plans couvrant quatre sortes de ponts aériens ont été prévus, tous mis au point en 1959 : *Plan QBAL* ou plan quatripartite pour l'établissement d'un pont aérien à Berlin du 9 avril, amendé le 30 janvier 1960; l'opération tripartite dite plan *Triple Play,* du 18 juin, pour l'évacuation de certains des non-combattants; un pont aérien civil, *Civil Airlift,* du 24 juillet; enfin, le pont dit des garnisons ou *Garrison Airlift,* du 24 novembre. Les plans concernant l'accès aérien de Berlin sont établis en liaison avec les états-majors compétents et avec un groupe de travail tripartite dont l'activité est supervisée par le général Norstad.

IV

La possibilité de contre-mesures indirectes a été envisagée, par exemple, mesures économiques, mesures contre l'aviation soviétique et blocus naval afin d'augmenter la pression sur l'Union soviétique et la R.D.A. dans le cas où l'accès allié est empêché par la force. Si les chefs de gouvernement en sont d'accord, ces aspects du plan feront l'objet d'études ultérieures.

V

Le plan qui est étudié ci-dessus se rapporte seulement à l'action éventuelle des Soviétiques contre les accès alliés. Des stocks importants existent à Berlin et des plans ont été établis en vue d'un pont aérien tripartite dans le cas d'un blocus total par les Soviets et l'Allemagne de l'Est des voies d'accès terrestres. Il semble nécessaire de tenir un plus grand compte des possibilités de harcèlement progressif dans les voies d'accès civiles (allemandes). Si les chefs de gouvernement en sont d'accord, ces problèmes seront étudiés conjointement avec les Allemands.

(Europe, Berlin 6-35-1-sd 1).

221

Conférence au sommet de Paris et entretiens annexes (14-18 mai 1960) [1]

I

Entretien du général de Gaulle et du chancelier Adenauer à l'Élysée, le 14 mai 1960 de 15 h. 30 à 16 h. 50

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle évoque la Conférence qui va s'ouvrir dans deux jours entre les représentants des quatre puissances.

Il déclare qu'à son avis, l'incident aérien américano-soviétique est susceptible de modifier les perspectives de la réunion. Il demande au Chancelier ce qu'il pense de cette affaire.

[1] L'incident de l'U2 (Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 204, note) laissait à penser que M. Khrouchtchev renoncerait à se rendre à Paris pour la Conférence au sommet et que cette dernière n'aurait pas lieu. Il annonça pourtant qu'il arriverait dans la capitale française dès le samedi 14 mai. Lorsqu'on apprit que le chef du gouvernement soviétique arriverait en avion à Orly vers la fin de la matinée, le chancelier Adenauer fut prié de retarder son arrivée. Le Chancelier rencontra dans l'après-midi du 14 le général de Gaulle, et le lendemain les trois Occidentaux, et repartit le soir pour Bonn, de façon à ne pas être présent à Paris lorsque s'ouvrirait, le lundi 16 mai, la Conférence au sommet, et à enlever tout prétexte aux dirigeants de la R.D.A. pour demander à venir à Paris.

Le chancelier Adenauer désire tout d'abord exprimer au général de Gaulle ses remerciements chaleureux pour les paroles qu'il a prononcées à Londres et aux États-Unis au sujet de l'Allemagne [1]. La forme qui leur a été conférée et le ton que le Général a su adopter ont trouvé en Allemagne un écho profond.

Le général de Gaulle souligne que ses intentions et celles du Chancelier sont, en l'occurrence, les mêmes : si l'Ouest reculait à l'heure actuelle sur la question allemande, les conséquences en seraient graves pour tout l'Occident et notamment pour la France.

Le chancelier Adenauer loue à nouveau la forme brillante qu'a su donner le Général à ses propos sur l'Allemagne. Il déclare que le peuple allemand en a été profondément impressionné.

En ce qui concerne l'incident aérien, le Chancelier sait, comme tout un chacun, que les États-Unis effectuaient depuis plusieurs années des survols du territoire soviétique et qu'ils photographiaient ce territoire.

Il évoque une circonstance dans laquelle M. Dulles s'est plaint à lui des difficultés qu'il éprouvait à réaliser ces survols et ces photographies, alors que les Soviétiques possèdent les plus grandes facilités pour survoler le territoire des États-Unis, où chacun peut sans aucune difficulté louer un avion et voler où il lui plaît.

Quoi qu'il en soit, M. Khrouchtchev a utilisé et utilisera encore avec beaucoup d'adresse cet incident pour des effets de caractère théâtral.

Le Chancelier ajoute qu'il a été défavorablement frappé par l'attitude adoptée en l'occurrence par l'administration américaine. Celle-ci a agi comme s'il s'était passé une chose terrible et comme si ce qui a été fait l'avait été à l'insu des autorités responsables. Le Chancelier estime qu'une telle attitude est erronée.

Il espère qu'après une première réaction quelque peu surprenante, le président Eisenhower s'est ressaisi. Il remercie cependant Dieu que la Conférence se tienne à Paris et sous la présidence du général de Gaulle.

Le Chancelier connaît M. Khrouchtchev depuis la visite qu'il a faite à Moscou en octobre 1955 [2]. Il connaît aussi son interlocuteur présent ainsi que le président Eisenhower et M. Macmillan. Quel que soit le peu de goût qu'il a pour les compliments, il estime que le général de Gaulle est le seul qui puisse, dans les circonstances actuelles, tenir M. Khrouchtchev en respect. Cette appréciation est fondée sur les qualités personnelles du Général, sur l'attitude sereine qu'il sait conserver en toute circonstance ainsi que sur ses nombreux succès dans le passé.

Malgré la faiblesse des Étas-Unis — faiblesse qui ne semble pas d'ailleurs s'être étendue à l'opinion publique de ce pays — le Chancelier exprime un léger espoir dans le succès de la réunion.

Le général de Gaulle revient aux conversations qu'il a eues avec M. Macmillan à Londres et surtout avec le président Eisenhower, à Washington, à Gattysburg et à Camp David.

Le Président s'est montré très vague sur les questions du désarmement et de l'aide aux pays sous-développés.

Par contre, sur l'Allemagne, il a paru au Général être assez déterminé. En ce qui concerne le statut actuel de Berlin, le Général ne croit pas que le président des États-Unis accepte d'y renoncer. Le Général l'a bien poussé à ce sujet et ne l'a pas senti reculer.

Le point délicat cependant, tant en ce qui concerne l'attitude du président Eisenhower que celle de M. Macmillan, est celui des modalités intérimaires éventuelles : M. Khrouchtchev veut proposer un statut intérimaire. C'est là que le danger réside et que certains doutes peuvent être permis en ce qui concerne l'attitude de MM. Eisenhower et Macmillan, qui, par contre, semblent bien décidés à ne pas reculer sur les principes.

Le Général estime qu'il serait bon, lors de la réunion préliminaire prévue pour le lendemain, de s'assurer que les deux autres interlocuteurs n'accepteront pas, en matière

[1] Sur les voyages du Général en Grande-Bretagne et aux États-Unis, le mois précédent, voir ci-dessus les nos 153, 182.

[2] Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1955-II, nos 182, 201, 203, 211, 214, 217.

de statut intérimaire, de conditions telles que le statut fondamental de Berlin soit lui-même mis en cause, par exemple dans deux ans. Cette question mérite d'être traitée avec clarté et à l'initiative du Chancelier.

Le chancelier Adenauer remercie le Général. Le point de vue que celui-ci vient d'exposer correspond au sien. Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement Berlin, ni seulement la réunification de l'Allemagne, mais bien le prestige occidental — et notamment celui des États-Unis dans le monde. S'il y avait la moindre défaillance, le recul moral de l'Occident serait considérable.

Le Chancelier évoque ensuite une lettre reçue par lui il y a quelque temps de M. Mc Cloy, ancien Haut-Commissaire américain en Allemagne; celui-ci a tenu à attirer l'attention du Chancelier sur le fait que, depuis le mois de mars, la situation dans son pays avait considérablement empiré. M. Mc Cloy estime que si les pays occidentaux arrivent à conclure la Conférence au sommet sans perte sensible, il leur serait possible ensuite d'apparaître plus forts et d'arriver, lors d'une conférence ultérieure, à une entente avec les Russes.

Le Chancelier croit que, dans cette lettre, M. Mc Cloy a fait allusion à l'imminence de la fin du mandat du président Eisenhower. Quel que soit son successeur, républicain ou démocrate, il s'agirait d'une personnalité beaucop plus forte que lui. D'ailleurs, il est de tradition que dans les années d'élections présidentielles, à partir du mois de juillet — c'est-à-dire à partir du moment où les candidats des deux grands partis sont désignés —, le Président en fonction s'abstienne de toute intervention décisive dans les affaires.

Le Chancelier estime que l'appréciation de M. Mc Cloy est justifiée. À son avis, s'il est possible aux Occidentaux de surmonter la Conférence sans subir de pertes ou consentir de reculs considérables et durables, les pays libres occidentaux pourront affronter par la suite dans de bonnes conditions le péril communiste.

De l'avis du Chancelier, M. Khrouchtchev veut :

— modifier le statut de Berlin;

— faire reconnaître Pankow;

— « tirer un trait à travers l'Europe centrale »;

— accroître son propre prestige, car c'est pour M. Khrouchtchev un grand succès que de participer à une conférence au sommet.

Le Général connaît M. Khrouchtchev comme le Chancelier le connaît lui-même. Il partagera certainement son avis qu'il n'y a pas lieu de se laisser intimider par lui et que l'essentiel est de rester ferme.

Le général de Gaulle évoque les conversations qu'il a eues avec M. Khrouchtchev [1], qui lui a beaucoup parlé de l'Allemagne et dans un sens que le Chancelier connaît. M. Khrouchtchev a dit notamment au Général que des dangers pour la paix existaient en Allemagne fédérale.

Le Général tient à dire au Chancelier ce qu'il a répondu à M. Khrouchtchev : tout d'abord, il lui a déclaré qu'il ne croyait pas que l'Allemagne fédérale représentât une menace. S'il en était ainsi, le Général s'en apercevrait. L'Allemagne fédérale ne menace pas la France, elle ne menace pas la Russie et l'argumentation utilisée dans ce domaine par M. Khrouchtchev est erronée.

M. Khrouchtchev n'a pas cru bon de répliquer à cette remarque.

Ensuite, le Général a dit à M. Khrouchtchev qu'il ne savait pas ce qu'il adviendrait dans l'avenir des régimes des pays de l'est et de l'ouest de l'Europe. Les uns comme les autres sont susceptibles de se modifier dans une mesure suffisante pour que le problème de la différence des régimes ne soit plus brûlant. D'ici là, par contre, d'autres problèmes pourraient surgir, comme celui de la Chine. Il ne faut pas, dans ces conditions, que l'Europe soit définitivement coupée en deux et, afin d'éviter cette coupure, il est essentiel que l'Allemagne reste liée à l'Occident. Si l'U.R.S.S. s'applique à affaiblir voire même à absorber l'Allemagne occidentale, il n'y aura plus d'équilibre en Europe, ce qui conduirait à une guerre et en attendant, la France serait obligée de se lier aux États-Unis beaucoup plus étroitement encore qu'actuellement. Si, par contre, l'Allemagne reste

[1] Lors de la visite de ce dernier en France : voir ci-dessus les nos 146, 151.

orientée vers l'Occident et associée avec l'Europe de l'Ouest, il existera en Europe un équilibre qui permettra peut-être d'assurer la paix.

En dernier lieu, le Général a dit à M. Khrouchtchev que, depuis son apparition sur la scène internationale, apparition relativement récente, il s'était montré ambitieux, ce qui est compréhensible en raison des moyens dont il dispose; mais il s'était aussi montré désireux d'apparaître comme l'homme de la détente. Si l'intention de M. Khrouchtchev était bien de jouer ce rôle, il était essentiel qu'il ne cherchât pas noise aux Occidentaux sur la question allemande. La détente pourrait dès lors se concrétiser et l'on verrait plus tard ce que l'on pourrait faire sur le problème allemand. Pour l'heure, M. Khrouchtchev devait être logique avec lui-même et ne pas trop agiter cette question. Là encore, M. Khrouchtchev n'avait rien répondu.

Le chancelier Adenauer évoque ses entretiens avec M. Khrouchtchev à Moscou, en octobre 1955. À cette époque, M. Khrouchtchev lui avait demandé avec insistance, et à trois ou quatre reprises, de « l'aider » contre les États-Unis et la Chine communiste. Bien sûr, il ne pouvait s'agir que d'une demande d'aide économique, et l'intention profonde de M. Khrouchtchev était de porter un coup fatal au camp occidental.

Le Chancelier constate son identité de vues avec le Général et est heureux que ce dernier se soit exprimé comme il l'a fait.

Le Chancelier en vient à une question qui le préoccupe beaucoup. Celle du plan Norstad [1]. En son temps, il avait demandé à l'ambassadeur Blankenhorn de s'entretenir de ce sujet avec le Général. Celui-ci avait bien voulu le recevoir. Cependant, certaines choses ne pouvaient pas être dites, même à l'ambassadeur.

En effet, les Américains avaient d'abord déclaré que le Chancelier avait exprimé son accord au sujet de ce plan, ce qui était une contre-vérité. Ils avaient dit, ensuite, que ce plan avait été exposé au Chancelier lors d'un déjeuner et que, peut-être, l'interprète n'avait pas complètement et correctement traduit ce qui avait été dit en anglais.

Quoi qu'il en soit, le général Norstad est venu s'en expliquer avec le Chancelier pendant une heure et demie. Le général Norstad considère que ce plan est extrêmement important et a dit au Chancelier qu'il y avait lieu de prévoir que le plan en question serait exposé à la Conférence au sommet. Le Chancelier lui a demandé ce qu'il attendait de ce plan, tout en faisant remarquer que tant qu'il serait chancelier, il ne saurait l'accepter. Le général Norstad a répondu que, grâce à la mise en application de ce plan, les Occidentaux seraient mieux informés sur les concentrations de troupes soviétiques en Pologne et en Tchécoslovaquie. Le Chancelier lui a alors demandé ce qu'il ferait s'il apprenait que cinq divisions soviétiques faisaient mouvement en Pologne. Le général lui a répondu qu'il transmettrait cette information.

Après cet entretien, le Chancelier a demandé l'avis du président Gehlen, qui était autrefois général, qui connaît très bien les Russes et qui est un homme de valeur. Le Chancelier lui a demandé notamment ce qu'il pensait des réseaux de renseigenments (*Abwehr*) installés en Pologne et en Tchécoslovaquie et des délais dans lesquels on pourrait être informé des mouvements entrepris par les Russes dans ces pays.

M. Gehlen répondit au Chancelier que les réseaux de l'Abwehr en Pologne et en Tchécoslovaquie étaient tout à fait à la hauteur et disposaient de postes émetteurs de radio qui permettaient la transmission rapide des renseignements. D'ailleurs, si les Russes voulaient réellement réaliser une attaque terrestre, ils devaient mettre en mouvement 50 ou 60.000 wagons et déplacer pendant huit jours 220 trains de 50 ou 60 wagons chacun à travers la Pologne. De tels mouvements ne pourraient passer inaperçus.

Dans ces conditions, le Chancelier est sérieusement préoccupé : il se demande dans quelle mesure le général Norstad apprécie correctement la situation militaire.

Le général de Gaulle explique au Chancelier qu'à son avis, le général Norstad ne se préoccupe pas beaucoup des armements ordinaires et concentre son attention sur les moyens nucléaires considérables dont il dispose. En cas de guerre, le général Norstad porterait toute son attention sur l'utilisation de ces moyens, sans attacher grande importance à ce qui se passerait au sol.

[1] Sur ce plan, voir ci-dessus les n°s 157 annexe, 160 (et note).

C'est pourquoi le général Norstad estime que, si l'on peut faciliter un accord au sommet en acceptant un arrangement relatif à ce qui se passe à terre, un tel accord serait sans grande importance. Cette vue purement militaire des choses ne tient nullement compte des conséquences politiques considérables d'un tel accord, conséquences que les chefs d'État doivent, eux, prendre en considération.

Le général de Gaulle, quant à lui, déclare qu'il ne peut accepter une discrimination quelconque dans le domaine du contrôle en Europe : ou bien toute l'Europe sera couverte par le contrôle, ou bien aucune de ses parties ne le sera.

Le chancelier Adenauer exprime son entier accord avec ce qui vient d'être dit par le Général. Mais il tient à exprimer aussi ses doutes quant aux conceptions des dirigeants militaires américains.

Lorsque le Chancelier a demandé à M. Gehlen comment il s'expliquait que le général Norstad puisse raisonner d'une façon aussi absurde, M. Gehlen lui a répondu que ceci était dû au fait que Norstad est un général d'aviation. (Le Chancelier demande au général de Gaulle de ne pas faire état de cette appréciation).

Il tient à dire qu'étant donné que le général de Gaulle est le dirigeant occidental qui possède de grandes connaissances militaires et une grande expérience de soldat, il a tenu à lui faire part de son souci quant à la structure militaire de l'O.T.A.N. Une fois la Conférence au sommet terminée, il lui apparaîtrait comme urgent de voir le Général considérer avec attention cette importante question.

Le général de Gaulle manifeste son intention de s'entretenir avec le Chancelier, après la Conférence au sommet, de la défense de l'Europe et, notamment, de la défense commune de l'Allemagne et de la France.

Le chancelier Adenauer remercie le général de Gaulle et lui exprime ensuite sa satisfaction de l'accord qui vient d'être réalisé à Bruxelles en ce qui concerne l'accélération de la mise en œuvre du Marché commun [1].

Le général de Gaulle déclare qu'il est également heureux de cet accord. Lors du voyage du Général à Londres, M. Macmillan lui avait manifesté son inquiétude au sujet des problèmes économiques européens. Il lui avait demandé, avant tout, d'empêcher une accélération prenant effet à compter du 1er juillet. Le Général avait indiqué qu'il ne lui était pas possible de lui répondre positivement, car la décision dépendait de l'ensemble des six pays. Il avait cependant ajouté que, personnellement, sans prendre position au sujet de la date du 1er juillet, qui pourrait être quelque peu différée, il souhaitait que l'application du traité fût, de toute manière, avancée. Lorsque l'accélération serait un fait acquis, il serait possible de reprendre les négociations et l'Angleterre, notamment, se sentirait plus libre de ses mouvements et plus sereine.

Le Général est heureux de voir que l'accord est acquis sur la réalisation de l'accélération à partir du 31 décembre. Il s'agit là d'un fait important, aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique.

Le chancelier Adenauer tient à dire au Général qu'il lui avait été rapporté que l'attitude adoptée par M. Couve de Murville lors des entretiens de Bruxelles avait été particulièrement heureuse et efficace. Les louanges exprimées à ce sujet étaient exemptes de toute réticence.

Le général de Gaulle remercie le Chancelier. D'après les rapports qui lui ont été faits, le vice-chancelier Erhard s'était montré, de son côté, accommodant pendant les négociations.

Le chancelier Adenauer aimerait rappeler au Général une promesse que ce dernier lui avait faite, il y a déjà quelque temps, de passer en revue des troupes allemandes. Il voudrait connaître la date qui paraîtrait opportune au Général et la personne avec laquelle le contact devrait être établi pour l'organisation de cette cérémonie.

Le général de Gaulle dit au Chancelier qu'une telle inspection par lui-même serait importante et honorable. Mais en ce qui concerne la date, il lui est difficile de la fixer

[1] Voir ci-dessus le n° 218.

actuellement. Il pourra ultérieurement en parler au Chancelier. En tout cas, c'est au général Olié, chef d'État-major du Général, qu'il conviendrait de s'adresser pour fixer, éventuellement, les modalités de la visite.

Le chancelier Adenauer aimerait inviter M. Debré à faire une visite d'État à Bonn et désire connaître, à ce sujet, le sentiment du Général.

Le général de Gaulle serait très satisfait d'une telle visite et estime qu'il serait naturel qu'elle eût lieu avant que lui-même se rende en Allemagne.

Le chancelier Adenauer évoque le désir exprimé par M. Bolz, représentant de Pankow, de venir à Paris. Le gouvernement français n'a pas accordé à M. Bolz le visa demandé, mais il est possible que M. Khrouchtchev insiste à ce sujet. Le Chancelier aimerait, si le Général le lui permet, lui faire la recommandation de ne pas faire de concession dans ce domaine. D'ailleurs, pour faciliter les choses, il a demandé à M. von Brentano de ne pas rester à Paris et de repartir pour Bonn avec lui demain. M. von Brentano pourrait peut-être revenir d'ici deux jours, mais il ne resterait pas à Paris en permanence.

Le général de Gaulle déclare que cela lui paraît raisonnable. Il exprime le souhait de rencontrer le Chancelier après la Conférence au sommet et de reprendre avec lui des conversations directes sur la coopération des deux pays.

La Conférence au sommet n'aboutira probablement pas à grand chose. Mais une décision importante a été prise pour l'accélération du Marché commun. D'autre part, la coopération militaire des deux pays se développe : les troupes allemandes pourront disposer, en territoire français, de bases situées en arrière du Rhin. Les rapports entre les ministres Strauss et Messmer semblent avoir pris un bon départ.

Dans ces conditions, le Général répète qu'il aimerait s'entretenir à loisir avec le Chancelier du problème de la défense, soit après, soit avant la visite de M. Debré à Bonn, selon ce qui sera le plus commode pour le Chancelier.

Le chancelier Adenauer remercie le général de Gaulle et ajoute qu'il n'a pas encore eu l'occasion de s'entetenir avec M. Debré au sujet de ce projet de voyage.

Il aimerait soumettre au Général la suggestion suivante : à la suite de la Conférence au sommet, un comité serait créé qui permettrait de maintenir le contact avec les Russes. Il s'agirait d'un comité des quatre puissances, sans participation, ni de l'Allemagne fédérale, ni de la zone soviétique. Néanmoins, il serait peut-être possible de consulter les experts allemands qui ne devraient pas être des ministres des Affaires étrangères mais éventuellement des suppléants.

Le général de Gaulle envisage comme suit la Conférence au sommet : quatre questions surtout pourront être discutées : le désarmement, les échanges, l'Allemagne et l'aide aux pays sous-développés. Il lui est difficle de prévoir l'ordre dans lequel ces questions seront abordées, mais il préférerait voir le problème allemand traité à la fin.

En ce qui concerne le désarmement, il a l'intention de faire une proposition qui ne sera probablement pas acceptée. Il s'agirait d'établir un contrôle sur les missiles et les avions stratégiques susceptibles de porter des armes nucléaires à de grandes distances. De toute façon, il est probable que s'agissant du désarmement, un comité sera créé pour éviter de rompre les négociations; ce comité pourrait siéger à Genève ou ailleurs.

En ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés, le Général a l'intention de faire une proposition concrète, mais limitée : elle consisterait à mettre en pratique une coopération Est-Ouest dans le but d'assurer le développement économique de telle ou telle région, d'instituer, dans le domaine sanitaire, une coopération pour lutter contre des maladies déterminées, telles que la peste ou le trachome. Là encore, un comité de spécialistes serait probablement institué.

Enfin, pour ce qui est des échanges, il y a lieu de proposer aux Russes de les augmenter. Les échanges éconmiques ne peuvent guère être accrus, parce que les Russes n'ont pas de quoi payer. Par contre, des échanges d'étudiants, de journaux, de livres, des échanges scientifiques, culturels, artistiques pourraient s'organiser. Si les Soviétiques en sont d'accord, on pourrait donc créer un troisième comité. Les travaux de ces trois comités faciliteraient la réalisation d'accords lors d'une conférence ultérieure.

Le vœu exprimé par le Chancelier de voir les contacts maintenus avec les Russes serait ainsi satisfait.

Le chancelier Adenauer tient à transmettre au général de Gaulle des messages dont l'ont chargé les deux évêques de Berlin, le cardinal catholique Doepfner et l'évêque protestant Dibelius. Ceux-ci prient le Général de parler à M. Khrouchtchev de la persécution de l'Église en zone soviétique. Cette persécution est terrible. Ceci est dû au fait que les communistes allemands sont bien pires que les communistes russes qui ont eu le temps de s'assagir.

Le général de Gaulle demande au Chancelier où les deux évêques en cause ont leur résidence et le Chancelier précise que c'est à Berlin-Ouest. L'évêque Dibelius ne peut plus se rendre en Allemagne de l'Est et le cardinal Doepfner ne peut le faire qu'avec de grandes précautions.

Le général de Gaulle évoque une circonstance dans laquelle M. Khrouchtchev, dans une conversation relative à l'Allemagne, lui avait dit qu'il envisageait peut-être de conclure un accord avec le chancelier Adenauer ou avec son successeur.

Le chancelier Adenauer déclare que M. Khrouchtchev aimerait être invité par lui à Bonn. Cependant, la dernière lettre de M. Khrouchtchev au Chancelier était à tel point attentatoire à sa dignité [1] que le Chancelier n'y a pas répondu et n'a pas l'intention d'y répondre. L'Allemagne, dit le Chancelier, a trouvé sa place politique correcte et cette place est dans l'Europe occidentale.

Certes, le Chancelier désirerait établir de meilleures relations avec la Pologne, mais ceci ne peut pas se faire rapidement. De même, il souhaiterait voir les pays du bloc soviétique, devenus plus libres, établir avec l'Allemagne des rapports meilleurs. Mais la place de l'Allemagne est en Occident.

Ce qui rend la tâche du gouvernement allemand difficile, c'est qu'il y a en Allemagne occidentale 16.000 agents du parti socialiste unifié est-allemand. De plus, les fonctionnaires de l'ambassade soviétique se livrent à d'extraordinaires écarts de langage, lors de nombreux discours qu'ils prononcent malgré la limitation à laquelle ils sont soumis dans leurs déplacements à un cercle de quarante kilomètres de rayon — par symétrie avec les dispositions qui régissent les déplacements des diplomates occidentaux à Moscou.

Le général de Gaulle revient sur le souci qu'il a d'obtenir des représentants anglo-saxons, lors de la réunion projetée pour le lendemain, des précisions sur leur attitude quant aux propositions intérimaires relatives à Berlin que M. Khrouchtchev envisagerait de soumettre; le Général n'a pas pu fixer définitivement la position des Anglo-Saxons dans ce domaine. Si le Chancelier obtient, lors des entretiens du lendemain, que le président Eisenhower et M. Macmillan donnent des précisions quant à leur attitude, ils ne pourront pas se laisser aller ensuite à reculer en son absence.

Le chancelier Adenauer indique que l'ambassadeur des États-Unis à Bonn lui avait dit qu'il craignait que M. Macmillan ne vienne à la Conférence au sommet avec des propositions inattendues.

Le général de Gaulle estime que c'est bien pour éviter une difficulté de cet ordre qu'il est bon de faire préciser leur position aux deux interlocuteurs de demain.

Le chancelier Adenauer remercie encore le Général et lui exprime le plaisir qu'il a eu de constater la très naturelle et impressionnante sérénité dont le Général fait preuve.

[1] Un échange de lettres avait eu lieu entre le Chancelier et le chef du gouvernement soviétique en janvier. Le 1er février, étaient publiées respectivement à Bonn et à Moscou deux notes diplomatiques : l'une était une lettre adressée le 14 janvier par le Chancelier à M. Khrouchtchev en réponse à un message de ce dernier de l'année précédente; l'autre était la réplique, en date du 28 janvier, de l'homme d'État soviétique (Pour la traduction intégrale de ces documents, voir la Documentation française, *Articles et documents*, n° 0918, 3 mars 1960, *Textes du jour*; pour leur analyse, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 403-405). Dans sa réponse, M. Khrouchtchev avait reproché à son correspondant de nourrir « une politique de revanche » en matière de frontières; faisant allusion aux propos tenus par M. Adenauer au cours d'une audience pontificale (voir ci-dessus le n° 44, note), il avait accusé le Chancelier de « haïr le socialisme et le communisme ».

Le général de Gaulle désire revenir un instant sur l'incident aérien américano-soviétique. Il sait que les renseignements collectés par les États-Unis depuis quatre ans sont d'une extrême importance et d'une extraordinaire précision. Il est dommage que l'incident intervienne juste avant la Conférence au sommet et apporte ainsi une aide à M. Khrouchtchev. Mais, tout compte fait, il vaut mieux que les États-Unis aient survolé l'U.R.S.S. et continuent à la survoler.

Le chancelier Adenauer estime que les Américains doivent continuer à effectuer des vols. Il a vu des photographies qu'ils ont prises, elle sont très précises.

Le général de Gaulle interprète de la façon suivante l'attitude adoptée par M. Khrouchtchev dans ce domaine : les Russes savaient que les Américains effectuaient des vols au-dessus de leur territoire, mais ils ne mesuraient pas la qualité des renseignements ainsi obtenus. Ils viennent de prendre conscience de la valeur de ces renseignements et du fait que les États-Unis sont, par conséquent, très au courant de la réalité russe, notamment de la disposition des rampes de lancement. M. Khrouchtchev s'est ainsi rendu compte que les États-Unis peuvent estimer détenir une supériorité dans le domaine atomique alors qu'il espérait que l'Occident croirait que l'U.R.S.S. est en avance dans ce domaine. C'est ce qui a exaspéré M. Khrouchtchev, qui s'est senti piqué au vif et a eu les réactions que l'on sait.

Le chancelier Adenauer attire l'attention du Général sur une phrase de M. Khrouchtchev : « Les appareils d'optique de l'avion américain ont été examinés par nous. Nous les avons trouvés bons, mais les nôtres sont meilleurs ». Or, il s'agit d'appareils d'optique extrêmement spécialisés, utilisables seulement pour prendre des photos à haute altitude. Ceci prouve bien que les Russes effectuent des survols similaires à ceux des Américains, car, sans cela, ils n'auraient pas besoin d'appareils de cette espèce.

II

Entretien entre le général de Gaulle et M. Khrouchtchev[1] *le 15 mai de 11 h. 30 à 12 h. 45, à l'Élysée*

Étaient présents :

M. Debré, M. Couve de Murville, M. Dejean,
Maréchal Malinowski, M. Gromyko, M. Vinogradov.

C.R. Très secret.

Après avoir exprimé au général de Gaulle ses remerciements pour l'accueil amical qu'il a reçu au cours de son voyage en France et lui avoir demandé de transmettre ses meilleurs souvenir à la famille du Général, *M. Khrouchtchev* présente quelques considérations relatives au sommet. Le gouvernement soviétique s'y est préparé activement, mais les incidents du 9 avril[2] et du 1er mai montrent qu'un des participants à la Conférence cherche non pas à parvenir à un accord, mais à torpiller les possibilités d'entente.

[1] À son arrivée en France, le samedi 15 mai, M. Khrouchtchev avait demandé audience au général de Gaulle à l'Élysée, pour le lendemain matin; mais au lieu de vouloir l'entretenir en tête-à-tête, il annonçait qu'il se ferait accompagner des deux ministres qui l'accompagneraient, le maréchal Malinowski, ministre de la Défense, et M. Gromyko.

[2] Dans son discours de clôture du 7 mai au Soviet suprême, où il évoquait l'affaire de l'avion U2 (voir ci-dessus le n° 204, note), le chef du gouvernement soviétique rappelait l'incident du vol d'un premier appareil américain, le 9 avril, incident sur lequel le gouvernement soviétique avait décidé de ne pas attirer l'attention de l'opinion, afin que les « agresseurs » fussent démasqués (Le texte intégral du discours est transmis par télégramme de Moscou n° 1870, du 8 mai, non retenu).

M. Khroutchtchev fait lire par son interprète la déclaration annexée au présent compte rendu [1].

M. Khrouchtchev a tenu à faire cette déclaration au général de Gaulle pour que celui-ci comprenne bien sa position : un État souverain ne peut pas laisser passer la déclaration perfide du président des États-Unis [2] et le gouvernement soviétique ne pourra pas participer à la Conférence au sommet tant que cette déclaration restera. Accepter une telle déclaration, ce serait capituler. L'Union soviétique n'entend pas capituler, elle a les moyens de défendre sa souveraineté et elle le fera jusqu'au bout.

Le général de Gaulle prend acte de la déclaration de M. Khrouchtchev. Il en parlera au président Eisenhower l'après-midi même. Cette affaire, dans laquelle les États-Unis et la Russie se trouvent directement en face l'un de l'autre, ne concerne pas directement la Conférence au sommet. Sur le fond des choses, le général de Gaulle tient à dire que l'Union soviétique et les États-Unis étant puissamment armés d'armes nucléaires, tout le monde sait que si une guerre éclatait dans ces conditions, elle entraînerait une destruction instantanée et totale. Il ne faut donc pas trop s'étonner que l'U.R.S.S. et les États-Unis cherchent à recueillir des renseignements par des moyens peut-être différents, mais selon un processus naturel. Il n'y a qu'un moyen pour faire cesser cette situation : s'accorder sur le désarmement qui mettra fin à l'angoisse réciproque. C'est d'ailleurs une des raisons principales, sinon la principale, de la Conférence au sommet et M. Khrouchtchev le sait bien. Le général de Gaulle regrette que l'incident de l'avion ait eu lieu à cette date et aussi que l'Union soviétique en ait tiré autant d'inquiétude, puisque, encore une fois, les cas d'espionnage sont aussi fréquents qu'inévitables dans les conditions actuelles. En tout état de cause, si la Conférence au sommet a lieu, la France serait heureuse d'y participer. Si elle n'a pas lieu, elle aura, à regret, à reprendre sa liberté.

M. Khrouchtchev répond qu'il considère cette affaire d'un autre point de vue. Elle ne concerne pas uniquement les deux gouvernements en cause. L'U.R.S.S. se trouve en face de trois alliés, ce qui crée pour elle des difficultés particulières dans une conférence où l'un des participants occidentaux, et le plus puissant, vient de commettre un acte d'agression. En outre, M. Khrouchtchev est un peu étonné par les paroles du général de Gaulle. S'il l'a bien compris, celui-ci admettrait de tels survols et n'y verrait aucun motif d'inquiétude ni d'indignation. Si telle est sa pensée, M. Khrouchtchev le regrette fort, car cela signifie que le général de Gaulle se solidarise avec la politique des États-Unis dirigée contre l'U.R.S.S. M. Khrouchtchev sait ce que signifierait une guerre dans les conditions actuelles, mais les adversaires, pour employer ce terme, de l'U.R.S.S. ne lui laissent pas le choix. Celle-ci serait heureuse de participer à la Conférence au sommet d'autant plus qu'à la suite des entretiens excellents, en particulier sur le désarmement, entre M. Khrouchtchev et le général de Gaulle, beaucoup de points communs avaient été dégagés et que M. Khrouchtchev est arrivé avec des propositions constructives et qu'il croit acceptables pour la France, qui auraient pu contribuer au succès de la Conférence. M. Khrouchtchev tient à dire néanmoins que si des avions survolent son territoire, l'U.R.S.S. les abattra et sa riposte sera foudroyante. Le gouvernement comme le peuple soviétiques y sont prêts. Ils ne toléreront pas que des conditions de force leur soient imposées avant le sommet. Nul n'a le pouvoir de mettre l'U.R.S.S. à genoux.

Le général de Gaulle déclare que la France est l'alliée des États-Unis, pour le temps de guerre. Cependant, elle ne participe pas à tous les préparatifs américains, et M. Khrouchtchev le sait bien. S'il y a espionnage de la part des États-Unis, nul n'ignore qu'il y en a aussi, quoique sous d'autres formes, de la part de l'Est. Quant à l'incident

[1] Elle est en fait reproduite en annexe au compte rendu de la réunion quadripartite du 16 mai, 11 h (voir ci-après p. 664 et suiv.).

[2] Allusion vraisemblablement à la conférence de presse du président des États-Unis du 11 mai, où le général Eisenhower justifiait les missions de renseignement nécessaires à la protection des États-Unis et du monde libre (voir ci-dessus le n° 217, note). Le Président américain avait également précisé que, s'attendant à une conférence très longue, il envisageait de s'y faire remplacer quelques jours par le vice-président Nixon.

lui-même, il appartient au président Eisenhower de se prononcer. En ce qui concerne la Conférence au sommet, le général de Gaulle ne peut que répéter ce qu'il a dit : si elle n'a pas lieu, il le regrettera, mais n'en sera pas responsable. Nul pays n'est plus contraire que la France à des procédés qui, de part et d'autre, et pour telle ou telle raison, contribuent à la tension. Aucun État plus que la France n'est animé du désir d'y remédier, c'est-à-dire d'aboutir à une détente véritable qui est le seul moyen d'éviter de tels incidents.

M. Khrouchtchev en convient volontiers et il s'est préparé à la Conférence de bonne foi. Néanmoins, les survols répétés du territoire soviétique par des avions américains indiquent que les autres membres de la Conférence s'orientent dans une autre direction. Le général de Gaulle semble vouloir établir un équilibre entre les provocations américaines et ce que peut faire l'U.R.S.S., M. Khrouchtchev connaît et respecte l'attitude d'indépendance du général de Gaulle, mais dans le cas présent, l'espèce de compensation qu'il introduit est en faveur des États-Unis. Or, tout le monde sait que l'U.R.S.S. a entre ses mains l'avion abattu et son pilote, qu'elle punira. Ni la France ni les États-Unis ne sont en possession de telles preuves pour ce qui concerne l'Union soviétique. Pour ce qui est des renseignements, il est certain que tout le monde cherche à en recueillir tant qu'il y a danger. Certaines limites doivent néanmoins être respectées. Nos ambassadeurs, par exemple, représentant leurs gouvernements, recueillent certainement des informations qu'ils communiquent à ces gouvernements, lesquels en tirent des conclusions; cela est légal. Mais, comme le fait observer le maréchal Malinowski, les survols représentent une action militaire. Or, les États-Unis ont déclaré que si des avions soviétiques survolaient le territoire des États-Unis, ceux-ci déclencheraient une guerre nucléaire. Pourquoi ne pas admettre l'inverse et quel est ce droit unilatéral qu'ils s'arrogent ? Nous ne sommes pas en guerre avec les États-Unis. Comment alors qualifier leur acte ? Le président Eisenhower a déclaré qu'il désirait que les survols continuent. Ses désirs ne sont valables que dans son propre pays et si son peuple les admet. Chez nous, nous ne permettrons pas que l'on dispose de notre espace aérien. La déclaration du général de Gaulle, encore une fois, étonne M. Khrouchtchev : elle n'est pas dans la ligne de son attitude réaliste. Contrebalancer l'agression américaine par l'action de l'U.R.S.S. en la matière n'est pas réaliste. Le président Eisenhower a déclaré que les avions soviétiques ne survolaient pas le territoire des États-Unis; c'est la meilleure preuve de notre honnêteté. Nous ne tenons pas à faire partager la responsabilité de tels actes qui relèvent d'une seule puissance. Néanmoins, la France est alliée des États-Unis. Ceux-ci menacent l'U.R.S.S. à partir du territoire de leurs alliés. Jusqu'ici, en effet, la distance empêche les États-Unis d'atteindre l'U.R.S.S.; ils opèrent donc à partir de bases, en particulier françaises et anglaises, qui constituent pour nous une menace. Il s'agit non pas seulement de l'Union soviétique et des États-Unis, mais aussi des alliés de ceux-ci. Il faut comprendre toutes les conséquences de tels actes. Nul ne sera épargné.

Le général de Gaulle fait le point : un incident s'est produit; M. Khrouchtchev lui a remis une déclaration; le général de Gaulle en parlera au président Eisenhower à qui il appartient de répondre. Il prend acte de ce que M. Khrouchtchev lui dit quant au sommet. Au total, il répète que l'incident est certes regrettable. S'il devait conduire à la guerre, ce serait un grave malheur pour l'humanité. S'il ne devait pas y conduire, et jusqu'à présent il n'y a pas conduit, la paix reste possible, mais il est difficile de l'assurer sans en parler. Le sommet a précisément été prévu pour cela. Jamais encore, une conférence n'a été aussi nécessaire. Si l'Union soviétique ne voulait pas paraître, la France le regretterait beaucoup.

M. Khrouchtchev répète qu'il est venu pour y participer et qu'il s'y est préparé activement. Si les États-Unis reconnaissent qu'ils ont violé la souveraineté soviétique, s'ils condamnent cet incident et s'ils punissent les responsables en levant la menace qu'ils font peser sur l'U.R.S.S. de recommencer (mais M. Khrouchtchev n'a pas à donner des conseils au président Eisenhower en la matière), alors l'U.R.S.S. sera heureuse de participer à la Conférence et fera tous ses efforts pour travailler pour la paix. En revanche, si les États-Unis ne le font pas, l'U.R.S.S. sera privée des possibilités de participer à la Conférence. On ne peut s'engager dans une conversation, avec des partenaires qui sont alliés, en sachant que les avions américains sont en train de survoler Moscou. Tout

gouvernement qui admettrait une telle situation serait indigne de la confiance de son peuple. Le gouvernement soviétique a le respect et la confiance de son peuple et il mettra cela à profit. Il est clair que les États-Unis caressent un vieux rêve quand ils se disent que M. Khrouchtchev n'est pas appuyé par son parti, par la nation soviétique. Il est temps de jeter à la poubelle ces sornettes vieilles de quarante ans. En fait, les renseignements américains ne valent rien : faux, ils servent à fonder une politique erronée. M. Khrouchtchev tient à le proclamer : il n'y a pas au monde de situation meilleure que celle de son pays et on le verra en cas d'épreuve. S'il y a une agression américaine, le peuple soviétique saura se défendre, comme il l'a fait, lors de l'agression d'Hitler.

Le général de Gaulle dit que nul ne saurait prévoir ce qui arriverait en temps de guerre. Quant à l'immédiat, il n'ajoute pas foi, pour sa part, à ce que M. Khrouchtchev vient d'évoquer quant aux bruits de dissension dans le camp soviétique. Lui-même a déclaré publiquement, lors de son séjour aux États-Unis, que M. Khrouchtchev était une personnalité tout à fait représentative de l'Union soviétique d'aujourd'hui.

M. Khrouchtchev l'en remercie. Il a lu les discours du général de Gaulle dans la presse et les a appréciés, car il sait que quand de Gaulle a parlé, ce n'est pas pour se dédire. Avant de se retirer, il tient à répéter que la Conférence au sommet ne dépend pas de lui, elle dépend des alliés occidentaux. L'U.R.S.S., pour sa part, reste fidèle au principe de la coexistence pacifique, de la non-ingérence et du respect de la souveraineté. Son idéal, objet de ses efforts, consiste à rechercher la détente, le désarmement et les autres biens qui sont nécessaires pour tous les peuples. Mais si le destin imposait à l'U.R.S.S. d'autres conditions, si l'agression des États-Unis la forçait à la guerre, M. Khrouchtchev est certain qu'elle résistera et qu'elle s'en sortira. L'Histoire jugera. Au demeurant, M. Khrouchtchev accepte de participer à une première séance de la Conférence afin que les participants échangent leurs vues. Si les États-Unis maintiennent leurs menaces, il sera impossible à l'U.R.S.S. de rester. Il dépend donc des pays occidentaux que la Conférence ait ou n'ait pas lieu.

Le général de Gaulle conclut en disant qu'il ne perd pas l'espoir, bien au contraire, après avoir écouté avec intérêt et satisfaction M. Khrouchtchev lui exposer les intentions soviétiques quant à la détente et à la coexistence et connaissant celles des Occidentaux, que le chemin de la paix sera finalement trouvé, qu'il y ait ou non conférence.

III

Entretien des quatre Occidentaux le 15 mai 1960 de 14 h 30 à 15 h 45[1]

Étaient présents :

Le général de Gaulle, M. Debré, M. Couve de Murville,
Le président Eisenhower, M. Herter, M. Livingston Merchant,
M. Macmillan, M. Selwyn Lloyd, Sir Frederick Hoyer Millar, Sir Anthony Rumbold,
Le chancelier Adenauer, M. von Brentano, M. Carstens.

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle, après avoir salué les chefs d'État ou de gouvernement, souligne que le présent entretien, puisque le Chancelier est là, devrait porter essentiellement

[1] MM. Eisenhower et Macmillan étaient arrivés le jour même. Une rencontre occidentale au sommet, avec la participation du chancelier Adenauer et de M. von Brentano, avait lieu en début d'après-midi; en fin de soirée, une seconde rencontre au sommet entre Occidentaux se tenait, cette fois sans la présence de ces derniers.

sur ce qu'on dira de l'Allemagne à la Conférence au sommet, si toutefois cette conférence a lieu.

Le président Eisenhower est d'accord pour qu'on entende le Chancelier.

Le chancelier Adenauer remercie le général de Gaulle de sa proposition. Il rappelle que les ministres ont eu des discussions approfondies sur la question de l'Allemagne et de Berlin, qu'ils ont probablement discuté de tous les aspects essentiels. Il suffit aujourd'hui de mentionner les points d'importance générale. Il note que, s'il parle ici comme représentant de la République fédérale allemande, il va essayer de se dégager d'un point de vue trop spécifique et d'exposer des vues d'ordre général. À son avis, la question allemande dans son ensemble, qu'il s'agisse de la réunification, de l'autodétermination du peuple allemand, n'est pas assez mûre pour être discutée dans les jours qui viennent. Quant au problème de Berlin, qui a été soulevé dans les conditions que l'on sait par M. Khrouchtchev dans son mémorandum de novembre 1958 (1), il ne peut être traité isolément.

La question de l'Allemagne et de Berlin est très directement influencée par la situation géographique de l'Allemagne en Europe. Tout ce qui donnerait à l'U.R.S.S. la possibilité de dominer l'Allemagne détruirait l'équilibre européen et comporterait donc des conséquences difficiles à imaginer. Il ne faut jamais perdre de vue ce problème plus général de l'équilibre en Europe quand on discute du problème allemand. Quand il a posé le problème de Berlin en novembre 1958, Khrouchtchev souhaitait au minimum faire un pas en avant pour renforcer la position de la Russie en Europe et déséquilibrer l'Europe. Notre objectif doit être d'assurer l'équilibre en Europe ou du moins de ne pas permettre qu'il soit détérioré. Ce doit être là une position de base et il faut agir en conséquence.

Au cours des discussions que nous avons eues ici en décembre dernier (2), et notamment avec le président de Gaulle, nous sommes parvenus à un accord auquel nous nous sommes tenus dans les conférences des ministres des Affaires étrangères et à l'O.T.A.N. Il vaut donc mieux maintenant poser le problème dans le cadre de la situation politique générale; le point essentiel est de ne pas laisser Khrouchtchev faire de la question de l'Allemagne et de Berlin l'objet principal des délibérations. L'objet principal doit être la question du désarmement contrôlé. À défaut de progrès sur cette question, il n'est pas possible d'arriver à une solution des problèmes mondiaux. Le problème allemand n'est d'ailleurs pas le seul à se poser. Il y a des problèmes partout, celui de la Corée, de la Chine communiste, par exemple. La question essentielle est celle de la confiance mutuelle entre les grandes puissances. C'est la condition de tout progrès d'ordre politique.

Le général de Gaulle résume les deux points soulevés par le Chancelier. D'une part, il ne faut pas laisser Khrouchtchev placer la question de l'Allemagne et de Berlin au premier plan de la Conférence au sommet. L'essentiel, c'est la détente et donc, le désarmement. D'autre part, si la question allemande est posée, il ne faut pas entrer dans la voie des concessions, car le but de la Russie est de dominer l'Allemagne, et Khrouchtchev cherchera, dans cette conférence, à obtenir un gain soviétique en Europe et à accentuer le déséquilibre au profit de l'U.R.S.S.

Le président Eisenhower demande si le Chancelier a pris connaissance des dernières propositions de Khrouchtchev concernant l'Allemagne (3).

Le général de Gaulle indique que le point essentiel de ces propositions est une « solution intérimaire » pour deux ans, et que Khrouchtchev propose, en fait, ce que Gromyko avait proposé à Genève.

M. Debré note que la solution intérimaire serait suivie, au bout des deux années, d'une situation entièrement nouvelle.

(1) Sur ce document, voir *D.D.F.*, 1958-II, n°s 372, 373, 375, 383.
(2) *D.D.F.*, 1959-II, n°s 295, 302.
(3) Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 204 annexe.

Le chancelier Adenauer estime qu'en admettant que le document en question soit bien la toute dernière proposition de Khrouchtchev, — qui écrit beaucoup et souvent —, il ne peut, pour sa part, que se déclarer entièrement d'accord avec le général de Gaulle : dans deux ans, nous nous trouverons confrontés avec le même problème et, dans l'intervalle, Khrouchtchev aura déjà pris une part du gâteau.

Le président Eisenhower se demande s'il n'y a pas toutefois, dans ces propositions, un élément nouveau; Khrouchtchev serait d'accord pour que Berlin-Ouest pût établir n'importe quels rapports, d'ordre politique ou économique, avec les pays de son choix. Il semble bien qu'à Genève, cette proposition n'avait pas été faite et ce serait donc là un progrès.

Le général de Gaulle rappelle que le schéma de ville libre proposé à Genève n'excluait pas cela et que les dernières propositions continuent toujours à exclure l'appartenance de Berlin-Ouest à la République fédérale allemande.

Le président Eisenhower indique qu'il a lu le texte très rapidement à bord de l'avion et dans une version anglaise à travers deux traductions du russe, puis du français.

Le général de Gaulle rappelle que, selon les propositions soviétiques, Berlin ne ferait pas partie de la République fédérale allemande et que Khrouchtchev lui a indiqué qu'il ne demandait pas non plus que Berlin-Ouest appartînt à la République démocratique allemande. Il veut, prétend-il, une ville libre qui n'appartienne à personne et puisse établir des relations avec l'Est et l'Ouest.

Le président Eisenhower avait compris que Khrouchtchev avait levé ses objections à des rapports politiques entre Berlin et la République fédérale allemande.

Le général de Gaulle note qu'on pourra lui demander des précisions.

Le président Eisenhower constate que l'aspect le plus mauvais des propositions est la situation à l'issue de la période intérimaire.

Le général de Gaulle en est d'accord. C'est en effet l'essentiel : si l'on entre dans les vues de Khrouchtchev et qu'on accepte que, de toute façon, à l'issue des deux années, le statut de Berlin soit modifié, il est bien évident que Khrouchtchev aura gagné.

Le chancelier Adenauer demande qu'on n'oublie pas quelles seraient les incidences d'une telle situation sur la population de Berlin au cours des deux années prévues. Les habitants quitteront la ville, les capitaux se retireront. Berlin ira s'affaiblissant de plus en plus au cours de ces deux ans et la ville n'aura plus, et de loin, le rôle qu'elle a aujourd'hui. L'opinion publique constatera que les assurances données par les trois grands pays occidentaux ne suffisent pas à garantir Berlin. Le même problème se reposera à l'issue des deux années, mais la population de Berlin n'aura plus alors le courage de l'affronter et ce sera une grave perte pour le monde libre.

Le président Eisenhower évoque une question qui le préoccupe : à supposer qu'il n'y ait pas de solution pendant dix ans, étant entendu que les Alliés maintiendraient pendant cette période l'exercice de leurs droits, de quels moyens disposeraient les communistes pour étrangler progressivement Berlin sur le plan économique et sur le plan des communications ? Sans remettre en cause les droits des Alliés, dans quelle mesure Khrouchtchev peut-il, sans recourir à une menace de guerre, resserrer les étaux au point de rendre la situation à Berlin-Ouest très difficile ?

Le chancelier Adenauer note que le président Eisenhower vient de mentionner une période de dix ans et qu'il y a là une grande différence avec les deux années proposées par les Soviétiques, surtout au rythme rapide d'évolution de notre époque. Il estime, pour sa part, que dans les dix années à venir, des solutions seront intervenues dans le domaine du désarmement et que la situation en Europe sera alors très différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Si la Russie elle-même est éprise de paix, il croit que le monde libre est lui aussi épris de paix; à ce moment-là, elle ne concentrera plus son attention sur Berlin et se consacrera aux immenses tâches à réaliser en Russie même. C'est toute la différence entre deux ans et dix ans. Dans cette dernière hypothèse, la question du désarmement

contrôlé sera vraisemblablement résolue et un règlement des questions politiques pourra donc intervenir dans des conditions très différentes de celles d'aujourd'hui. Et si Khrouchtchev se sert de Berlin comme d'un moyen de guerre froide pour jouer le prestige du monde communiste contre le monde libre, il n'en ira plus de même quand l'atmosphère aura permis un règlement des questions politiques.

Le président Eisenhower souligne qu'il a mentionné une durée de dix ans, non comme l'élément d'un règlement éventuel, mais comme une supposition théorique. La question qu'il pose est la suivante : si les Alliés, se fondant sur leurs positions juridiques, maintiennent leurs troupes et les ravitaillent à Berlin, qu'arrivera-t-il sur le plan pratique si les Russes, tout en respectant les droits des Alliés, usent des méthodes indirectes pour étrangler la ville ? Que faudra-t-il faire dans ce cas ? Quel est l'avis du Chancelier ?

Le chancelier Adenauer pense que le président Eisenhower entend poser la question de savoir si Khrouchtchev veut ou non recourir à la guerre. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : si les Russes étranglent la ville, ce serait à la suite d'un traité de paix avec la zone soviétique et d'un essai de rupture des relations entre Berlin-Ouest et l'Occident. Le Chancelier estime pour sa part que Khrouchtchev ne veut pas de guerre. Tout son avenir, tout son prestige sont liés au développement économique de la Russie. Il a fait, à cet égard, des promesses au peuple russe et si ces promesses n'étaient pas tenues, il s'ensuivrait des déceptions et certainement des réactions. Khrouchtchev sait bien que les États-Unis sont mieux informés maintenant de ce qui se passe en Russie. Il sait que dans une guerre, il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu. C'est un nationaliste russe avant que d'être un communiste et il n'ignore pas qu'une guerre mettrait en jeu l'existence même de la Russie. Il convient donc d'opposer la sérénité à son bluff.

Le général de Gaulle fait observer que, si l'on arrive à commencer la détente, c'est-à-dire, en pratique, à commencer le désarmement, il est peu probable que Khrouchtchev s'excite beaucoup sur Berlin. S'il n'y a pas détente, il y aurait des incidents pour Berlin, y eût-on appliqué une solution intérimaire. Toute la question est donc de savoir si Khrouchtchev entre ou non dans la détente. S'il y entre, le problème de Berlin n'est pas urgent. S'il n'y entre pas, des concessions occidentales ne seront pas suffisantes et il reviendra à la charge.

M. Macmillan revient à la question posée par le président Eisenhower. Les Alliés ont le droit de maintenir des troupes à Berlin et d'y faire passer du ravitaillement en quantité raisonnable pour leurs besoins. Si les Russes font obstacle au ravitaillement de la population civile, exercent des pressions, sans toutefois risquer une crise grave à ce point précis, qu'arrivera-t-il si, du fait de ces obstacles, les Alliés sont placés dans une situation telle qu'ils ne puissent exercer leurs droits à Berlin ?

Le général de Gaulle : C'est poser la question du blocus.

Le président Eisenhower: Dans mon hypothèse, ils laisseraient 046moins une voie ouverte.

Le général de Gaulle : Ce serait alors un blocus de la population de Berlin.

Le président Eisenhower : Quelle serait notre attitude si par tous les moyens à leur disposition, les Russes empêchaient progressivement la population de subsister ?

Le général de Gaulle note que la situation géographique de Berlin donne, certes, aux Russes de nombreux moyens de pression. C'est l'évidence. Comment empêcher cela, sinon en entrant dans la détente ? Il faut donc revenir à la question essentielle : les Russes veulent-ils ou non faire la détente ? Mais il est vrai, comme le dit le Chancelier, que s'ils triomphent un jour à Berlin, de graves ébranlements politiques se produiront en Europe et même en France.

Le président Eisenhower revient à sa question : que feront les Alliés si, sans avoir à faire face à la guerre, ils doivent assurer la subsistance de la population de Berlin, dans l'hypothèse où les Russes bloqueraient toutes les voies d'accès sauf une seule ? Il est bien exact que tout revient à savoir s'ils veulent ou non la détente. Les Alliés doivent maintenir leurs droits à Berlin, mais que peuvent-ils faire dans l'hypothèse indiquée plus haut ?

Le général de Gaulle constate de nouveau que la situation géographique de Berlin joue en faveur de Khrouchtchev et que celui-ci s'en sert. Jusqu'ici, on a vécu ainsi. Peut-être peut-on continuer.

Le chancelier Adenauer se déclare entièrement convaincu par la logique du général de Gaulle. Si Khrouchtchev désire une détente, il ne suscitera pas de graves crises à propos de Berlin. S'il ne désire pas la détente, la situation de Berlin risque de devenir difficile. Mais la ville a tenu sans stocks pendant six mois de blocus. Les Berlinois ont maintenant des stocks pour un an et ils tiendront. Le Chancelier ajoute alors qu'étant allé récemment au Japon, il a pu constater avec quelle attention l'Asie observait les divers éléments de l'équilibre des forces entre les grandes puissances. Si le monde libre cédait sur la question de Berlin, cette position serait assurément affaiblie, non seulement en Europe, mais en Asie.

Le général de Gaulle rappelle que la partie essentielle de la dernière proposition de Khrouchtchev, c'est qu'on peut laisser passer deux ans comme période intérimaire, mais que de toute façon, après ces deux ans, le statut de Berlin doit être changé. C'est sur ce point que se fera la confrontation avec Khrouchtchev. Si les Occidentaux acceptent ce principe, ils ont les plus grandes chances de perdre Berlin. S'ils refusent, tout en acceptant certains arrangements pratiques, ils ont des chances de le sauver.

Le président Eisenhower est d'accord.

Le général de Gaulle approuve entièrement l'exposé du Chancelier sur le découragement progressif des Berlinois au cours de la période intérimaire envisagée par les Russes. Quant au statut, une fois intervenue la détente, on pourra voir ce qu'il est possible de faire. Mais le terme proposé par les Russes au statut actuel de Berlin est inacceptable. Il est d'ailleurs possible que Khrouchtchev soit obligé, par d'autres pays du bloc communiste, d'exiger un changement de statut de Berlin. Nous verrons bien.

M. Macmillan demande ce que signifie le terme « statut de Berlin ».

Le général de Gaulle indique que ce statut est constitué par les divers éléments de la situation actuelle : le droit d'occupation, la présence de troupes, etc. S'il ne s'agit que d'alléger un peu les troupes et de promettre qu'aucune propagande hostile à Moscou ne sera faite de Berlin, on peut en discuter. Mais ce serait tout autre chose que d'accepter que tout soit remis en cause dans deux ans.

M. Macmillan estime que les Russes proposent en réalité dès maintenant un nouveau statut. À Genève, ils avaient demandé que des discussions reprennent à l'issue d'une période intérimaire. Ils reviennent maintenant là-dessus.

Le chancelier Adenauer rappelle les dispositions du traité de New York du 4 mai 1949 [1] et du traité de Paris du 20 juin 1949 [2] où sont inscrites les conditions dans lesquelles il a été mis fin au blocus de Berlin et spécifié les engagements pris à cet égard par l'U.R.S.S. Si les Alliés en tiennent quittes les Russes, comment feront-ils croire au respect d'obligations écrites dans le nouveau traité, dans le domaine du désarmement par exemple ?

Le président Eisenhower demande au général de Gaulle si M. Khrouchtchev a soulevé avec lui la question des frontières allemandes. Il a, pour sa part, récemment reçu à Washington le vice-Premier ministre de Pologne. Ce dernier lui a laissé entendre que si

[1] Il fut alors décidé que toutes les restrictions apportées par le gouvernement soviétique entre les zones occidentales et Berlin seraient abolies dans les huit jours et que les contre-mesures prises par les Occidentaux sur le commerce entre leurs zones et la zone orientale seraient également supprimées à la même date.

[2] Intervenu à l'issue d'un Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui s'était tenu dans la capitale française du 23 mai au 20 juin 1949. La conférence de Paris sanctionna une sorte de *modus vivendi* à propos de Berlin : les liens n'étaient pas rompus; il était prévu que les Quatre se concerteraient pour déterminer la date d'une prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères.

les États-Unis garantissaient la frontière germano-polonaise, il s'ensuivrait une diminution de la tension. Bien entendu, le Président s'est abstenu de prendre position avant de consulter les alliés des États-Unis et notamment la République fédérale allemande. Il s'agissait peut-être là d'un ballon d'essai. Son interlocuteur avait même donné l'impression que cela pourrait contribuer à faciliter les choses à propos de Berlin.

Le général de Gaulle indique que, lorsqu'on parle à Khrouchtchev de cette frontière, celui-ci répond qu'il vaudrait certes mieux qu'elle fût reconnue, mais que, si elle ne l'est pas, cela ne changera rien. Quant à l'aspect polonais de l'affaire, c'est autre chose. La France, pour sa part, a toujours souhaité qu'il y ait des occasions pour la République fédérale allemande d'améliorer ses relations avec la Pologne; mais il est vrai que cela poserait le problème de la frontière.

Il résulte de ce qui vient d'être dit aujourd'hui, et notamment de l'exposé du Chancelier, que les choses sont plus claires en vue de cette conférence au sommet, si toutefois elle se tient.

Le président Eisenhower note que Khrouchtchev essaie de le traduire devant un tribunal. Il demande à ses collègues s'ils pensent que le chef du gouvernement soviétique va mettre sa menace à exécution. Il suppose, pour sa part, que personne ici ne pense qu'il va se mettre à genoux devant Khrouchtchev.

Le général de Gaulle confirme que personne en effet ne le pense. C'est bien pourquoi il n'est pas certain que la Conférence puisse se tenir.

IV

Réunion occidentale à trois, le 15 mai à l'Élysée à 18 heures

Étaient présents :

Le général de Gaulle, M. Michel Debré, M. Couve de Murville,
Le président Eisenhower, M. Christian Herter, M. Livingston Merchant,
M. Macmillan, M. Selwyn Lloyd, M. de Zulueta.

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle constate qu'on se trouve devant un incident provoqué par Khrouchtchev. Ce dernier lui avait dit le matin ce que savaient maintenant le président Eisenhower et M. Macmillan. Il avait laissé la note dont ceux-ci ont pris connaissance [1]. Au cours de l'entretien de ce matin, il est apparu à la fois calme et insistant, déclarant que si on l'attaquait, il se défendrait et qu'il ne voulait pas que les Américains croient qu'il y a des divergences de vues en U.R.S.S. Le peuple soviétique est rassemblé autour de ses dirigeants. Le Général lui avait répondu que l'affaire n'avait pas de rapports directs avec la Conférence au sommet et qu'elle ne modifiait pas les raisons qui faisaient apparaître cette conférence comme souhaitable. Cet incident, avait dit le Général, est le résultat de la tension, car dans la situation actuelle, on voulait de part et d'autre chercher les moyens de s'informer. Il faut donc faire de la détente, après quoi la question de l'espionnage perdra de son importance. Khrouchtchev a parlé de violation de la souveraineté de l'U.R.S.S., de menace contre son pays et il a indiqué qu'il demandait une déclaration du président Eisenhower annonçant que les États-Unis avaient eu tort, que les coupables seraient punis, que le fait ne se reproduirait pas. Néanmoins, Khrouchtchev assistera à la séance de demain matin.

[1] Cette note est en fait reproduite en annexe au compte rendu de la séance quadripartite du 16 mai, 11 h : voir ci-après p. 664 et suiv.

M. Macmillan rapporte qu'au cours de l'entretien qu'il vient d'avoir avec M. Khrouchtchev, celui-ci lui a lu la note. Le point essentiel de son argumentation est que, s'il est vrai que tous les pays font de l'espionnage, il ne faut pas déclarer que c'est légal et que cela continuera. Le président des États-Unis avait indiqué qu'il n'était pas possible de négocier sous la menace. Mais Khrouchtchev estime maintenant que c'est la Russie qui est menacée. M. Macmillan n'a pas manqué d'indiquer à son interlocuteur qu'une affaire de ce genre prouve la nécessité de réunions pour confronter les points de vues. Il a retiré l'impression que la position de Khrouchtchev, sur le plan politique intérieur, n'est pas entièrement confortable.

Le président Eisenhower assure qu'il n'a jamais dit que les activités d'espionnage étaient légales, mais que son pays était contraint d'y recourir. L'U.R.S.S. entretient des centaines d'espions aux États-Unis. L'un d'entre eux, récemment arrêté, a été condamné à trente ans de prison pour espionnage dans le domaine des communications. Le Président est tout prêt à dire que c'est une activité malsaine, bien que tout le monde y ait recours, mais qu'elle est nécessaire pour la protection du monde libre. En tout cas, il ne promettra pas sur son honneur personnel de ne pas recommencer. En ce qui concerne plus précisément les appareils *U-2*, ils sont sans doute périmés puisque l'un d'entre eux a été capturé.

Le général de Gaulle souligne que cette affaire pose le problème du renseignement par le moyen de la photographie. Quelle assurance avons-nous que les spoutniks ne pourront pas, à bref délai, photographier tous nos territoires ? Ils traversent en effet le ciel d'Angleterre, de France, des États-Unis; peut-être pourrait-on saisir cette occasion d'examiner les arrangements à prendre sur le problème des photographies prises à longue distance.

Le président Eisenhower rappelle que lui-même et le secrétaire d'État ont dit que les États-Unis devaient se protéger et protéger l'ensemble du monde libre et qu'ils avaient l'intention d'assumer cette obligation.

M. Herter note que le point essentiel est la recherche des moyens de protection contre les attaques par surprise.

M. Macmillan croit que M. Khrouchtchev cherche un moyen de sauver la face. Le document qu'il a remis rapporte de manière inexacte les déclarations du président Eisenhower. Il faudrait redresser ces inexactitudes.

Le président Eisenhower demande quelle devrait être la tactique à suivre au cours de la réunion de demain, car Khrouchtchev va certainement engager le débat là-dessus.

M. Couve de Murville suppose que Khrouchtchev va lire une troisième fois le même document.

Le président Eisenhower assure que, s'il en est ainsi, il est prêt à répondre. Lui-même et le secrétaire d'État n'ont pas déclaré que les vols des *U-2* seraient poursuivis, mais que les États-Unis avaient l'intention de continuer à se protéger. Le Président, pour sa part, est tout prêt à dire que ces pratiques sont illégales et malsaines, comme tout acte d'espionnage, y compris ceux qu'effectuent les Russes de manière flagrante aux États-Unis, et que l'un des principaux objectifs à atteindre est de trouver le moyen de mettre sur pied des programmes de nature à éliminer la crainte réciproque entre les pays. Si un tel objectif pouvait être atteint, ce serait la fin de l'espionnage.

Le général de Gaulle indique qu'il a rappelé à M. Khrouchtchev que tout le monde faisait de l'espionnage, les Russes comme les autres. Khrouchtchev lui a répondu qu'il cherchait, certes, à s'informer, mais par des moyens bien connus et, en quelque sorte, acceptés, par exemple grâce aux informations qui parviennent aux ambassades soviétiques et qui sont transmises à Moscou, qu'il n'y avait là aucune violation de souveraineté, qu'il ne fallait pas mettre sur le même plan des vols d'avions et ces méthodes normales d'information.

M. Macmillan signale qu'à la fin de son entretien avec Khrouchtchev, il a indiqué à ce dernier qu'il n'avait pas l'intention de faire à ce sujet de déclarations à la presse, car il espérait qu'on trouverait une solution. Khrouchtchev s'est déclaré d'accord, ce qui n'est pas un signe défavorable, puisqu'ainsi il ne sera pas lié par une déclaration publique.

M. Herter confirme que la délégation soviétique, à 17 heures, s'est bornée à faire savoir à la presse que l'entretien de la matinée à l'Élysée n'avait porté que sur des questions de procédure.

À une question du président Eisenhower, *M. Couve de Murville* répond que les porte-parole des délégations ont été informés et qu'ils ne diront rien jusqu'à nouvelles instructions.

Le président Eisenhower indique, pour sa part, que si le document soviétique est reproduit dans les journaux demain matin, il n'assistera pas à la séance.

Le général de Gaulle ne croit pas que Khrouchtchev le fasse remettre aujourd'hui à la presse.

M. Debré suppose également qu'il s'est donné au moins un délai de vingt-quatre heures.

Le général de Gaulle, rappelant les dispositions prises pour la première réunion à Quatre, pense que si Khrouchtchev fait immédiatement une sortie violente, il vaudrait mieux sans doute ne pas attiser le débat et se borner à déclarer que le document remis aujourd'hui va être examiné. Peut-être demandera-t-il à rencontrer le président Eisenhower.

Le président Eisenhower savait que Khrouchtchev ferait un éclat sur cette affaire, mais il comptait pouvoir lui proposer, à la première réunion, une réunion à deux pour en discuter. Ce plan a été bouleversé puisque Khrouchtchev s'est d'abord adressé au général de Gaulle et à M. Macmillan.

Le général de Gaulle confirme ce qu'il a dit le matin à Khrouchtchev : c'est une affaire à traiter avec le président Eisenhower, mais, sur le fond, cela n'a pas de rapport direct avec la Conférence au sommet.

Le président Eisenhower, après s'être demandé s'il ne pourrait, lui-même, proposer cette rencontre à deux dans l'après-midi de demain par exemple, estime, à la réflexion, que l'affaire ne peut être réglée uniquement sur un plan bilatéral, puisque Khrouchtchev en a parlé au Général et au Premier ministre. Mais si ces derniers préfèrent la discussion à deux, le Président y est prêt.

Le général de Gaulle est d'avis que tout dépendra de la manière dont se comportera Khrouchtchev. S'il annonce son intention de quitter la Conférence, pour le cas où il n'obtiendrait pas une déclaration satisfaisante dans les vingt-quatre heures, ce serait évidemment inacceptable. De toute façon, il serait naturel qu'il eût un entretien en tête-à-tête avec le président Eisenhower.

M. Debré observe que le fait de n'avoir pas attendu la première réunion à Quatre pour en parler est peut-être un signe favorable.

Le général de Gaulle est de cet avis et rappelle que, dans la lettre qu'il a adressée à Khrouchtchev sur les arrangements à prendre en vue de la Conférence au sommet [1], il avait suggéré que les après-midi fussent éventuellement consacrés à des entretiens bilatéraux.

M. Macmillan indique qu'il a, lui aussi, suggéré à Khrouchtchev de rencontrer le président des États-Unis.

Le président Eisenhower soulève une autre question : il sera amené, si Khrouchtchev quitte la Conférence, à dire quelque chose. Devra-t-il faire cette déclaration en son nom propre ou au nom des Trois ?

Le général de Gaulle. — Chacun de nous sera certainement obligé de dire quelque chose, mais non pas certes en faveur de la rupture.

M. Macmillan note que, si Khrouchtchev a fait récemment un certain nombre de déclarations publiques fort désagréables, il n'a jamais dit publiquement qu'il ne partici-

[1] Lettre ci-dessus publiée sous le n° 191.

perait pas à la Conférence au sommet si l'affaire n'était pas réglée. Il n'est donc pas lié publiquement à ce sujet. Au cours de l'entretien qu'il a eu avec lui dans l'après-midi, le Premier ministre a remarqué que Khrouchtchev en appelait, à plusieurs reprises, au témoignage de Gromyko et de Malinowski. M. Macmillan a donc l'impression que, quelle que soit la puissance de Khrouchtchev en U.R.S.S., cette affaire le met en difficulté. Sa politique affirmée est liée à certains résultats dans le sens de la détente. Peut-être cette politique lui vaut-elle des critiques. Peut-être voudra-t-il rencontrer le président Eisenhower pour rechercher un moyen de sauver la face, d'obtenir, par exemple, une déclaration selon laquelle cette méthode particulière de renseignement ne serait pas poursuivie. Mais peut-être, en revanche, a-t-il décidé de céder aux éléments les plus intransigeants de son gouvernement et de quitter la Conférence à la suite d'un vif incident de séance. Dans cette perspective, l'étape suivante serait la signature d'un traité de paix séparé avec la République démocratique allemande et la mise à exécution de l'ultimatum sur Berlin. Peut-être est-il en présence d'un tel choix : suivre une politique de détente ou s'engager dans la voie opposée. Il faut espérer qu'il sera possible de l'amener à choisir la première hypothèse.

Le général de Gaulle, sur une remarque de M. Debré, observe que dans le document qu'il a remis aujourd'hui, Khrouchtchev se réfère à la déclaration du président Eisenhower selon laquelle ce dernier n'irait pas au sommet sous la menace d'un traité de paix séparé avec la R.D.A.[1]; Khrouchtchev nie qu'il y ait là de sa part une intention de menace, mais il souligne en revanche que la Russie est menacée par les vols américains. Peut-être cela veut-il dire qu'il reconnaît que chacun menace l'autre.

Le président Eisenhower répond qu'il ne veut surtout pas donner l'impression que son pays menace la Russie. Aux États-Unis, le renseignement est partout, même dans les journaux, et sa recherche est facile. En U.R.S.S., s'il est vrai que les Américains savent où sont les principaux objectifs, ils veulent aussi savoir ce qui peut se tramer contre le monde libre. La recherche de cette information ne constitue pas une menace. L'avion était non armé, ce n'était pas un avion militaire. Il fallait bien que quelqu'un prît des risques pour savoir ce qui peut se préparer de l'autre côté.

Le général de Gaulle souligne qu'effectivement, les Américains n'ont pas menacé les Russes et que sa remarque était purement d'ordre tactique; le président Eisenhower ayant dit : « Si je me sens menacé, je ne vais pas au sommet », Khrouchtchev répond : « Puisque vous me menacez, je ne vais pas au sommet ».

M. Debré reprend également cette idée. Pour le président Eisenhower, il y a incompatibilité entre une menace sur Berlin et la Conférence au sommet. Khrouchtchev établit la même incompatibilité entre l'hypothèse de nouveaux survols et la Conférence au sommet.

Le président Eisenhower pense que la note remise aujourd'hui a été écrite en vue d'être ultérieurement publiée, s'il y a lieu, à des fins de propagande. Khrouchtchev aurait pu, en effet, exposer ses thèses au Général et au Premier ministre, sans recourir à un document écrit. Il serait donc utile d'écrire noir sur blanc ce qu'il faut lui répondre, car le choix des mots a son importance. En fait, ce qu'a déclaré le secrétaire d'État, et que Khrouchtchev qualifie de menace, c'est que les États-Unis « en l'absence d'une coopération soviétique » doivent assumer la responsabilité de se prémunir contre des attaques par surprise. Il faudrait donc préparer une déclaration écrite répondant point par point à Khrouchtchev, déclaration qui lui serait remise.

Le général de Gaulle. — Il faudrait, dans ce cas, évoquer ce que disait M. Herter, c'est-à-dire, mentionner la possibilité d'une coopération soviétique.

[1] À la suite du discours de Bakou (voir ci-dessus le n° 188, note), le Président américain déclarait le 27 avril, dans une conférence de presse, qu'il ne considérerait pas les positions ainsi affirmées en Azerbaïdjan par M. Khrouchtchev comme la reprise des anciennes thèses de novembre 1958, car un ultimatum soviétique l'empêcherait de se rendre à la Conférence au sommet. Pour le président Eisenhower, l'entente réalisée à Camp David avec le président du Conseil soviétique pour qu'aucune date-limite ne fût fixée au règlement de l'affaire de Berlin restait valable.

M. Herter souligne que les Américains l'avaient fait à Genève en 1955 dans leur proposition dite du « ciel ouvert ».

Le général de Gaulle pense qu'il faut mentionner cela à nouveau. Il indique que, si la Conférence s'engage, cette affaire constituera un argument de plus pour parler de la détente et de ses divers aspects : désarmement, échange, commencement de coopération pour l'aide aux pays sous-développés. Pratiquement, la Conférence devrait aboutir sans doute à la création de comités d'étude.

M. Debré ajoute que M. Khrouchtchev parlera certainement de l'Allemagne.

Le président Eisenhower fait observer qu'il existe des différences entre les propositions sur le désarmement présentées respectivement par les États-Unis et par la France [1]. Il indique que les Britanniques ont préparé un document qui constitue une sorte de formule intermédiaire entre les propositions américaine et française et qu'il conviendrait de demander aux ministres des Affaires étrangères de rechercher un accord entre ces diverses propositions pour que les trois Occidentaux soient à ce sujet aussi près l'un de l'autre que possible. Les États-Unis accepteraient, pour leur part, la dernière proposition britannique.

Le général de Gaulle se déclare d'accord pour que les ministres en parlent.

M. Couve de Murville souligne qu'une fois le document commun mis au point, une question de principe se posera : fusionnera-t-on la proposition française sur les véhicules [2], ou isolera-t-on la question des véhicules ?

Le général de Gaulle indique que si le plan occidental est pris en considération par les Russes, un dialogue pourra se nouer, mais faut-il ne rien proposer dans l'hypothèse où les plans occidental et russe demeureraient confrontés ? D'où l'initiative française.

M. Herter note qu'il y a six ou sept points qui pourraient être discutés avec les Russes.

Le président Eisenhower pense que, de toute manière, les trois Occidentaux doivent se mettre d'accord entre eux sur ce qu'ils présenteront. Si les Russes repoussent l'ensemble, on pourra peut-être isoler ces points mentionnés par le secrétaire d'État.

Le général de Gaulle suppose que Khrouchtchev présentera à nouveau le plan qu'il a exposé à l'assemblée des Nations Unies [3], et les Occidentaux les plans qu'ils ont présentés à Genève. L'objet de la Conférence au sommet n'est d'ailleurs pas de rédiger un plan, mais de décider si les Russes et les Occidentaux peuvent s'entendre pour étudier quelque chose en commun. Le document français est une proposition d'étudier quelque chose.

M. Herter rappelle les discussions prolongées qu'il a eues, à ce sujet, avec M. Couve de Murville. Il craint que, si la question des véhicules est discutée isolément, les Russes n'acceptent cette discussion et disent ensuite au monde qu'on est d'accord pour supprimer l'arme atomique.

Le général de Gaulle estime qu'il faut d'abord prendre connaissance du document britannique. Il convient maintenant de parler du problème de Berlin.

[1] À la fin avril, au Comité des Dix, des divergences étaient apparues entre Américains et Français pour la rédaction d'un texte sur le désarmement à soumettre à la Conférence au sommet. Le document commun lu et commenté par M. Jules Moch lors de la réunion du 26 avril répondait dans une large mesure aux préoccupations de la délégation française (Pour une analyse du document, voir l'*Année politique 1960,* p. 455-457; pour le texte intégral, se reporter à : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève 15 mars-29 avril 1960),* La Documentation française, p. 42-46). La présentation de la proposition occidentale par M. Jules Moch donnait lieu, les 26, 27 et 28 avril, à une longue et houleuse discussion, le délégué américain estimant que « les mesures concrètes de désarmement » par lui énumérées permettraient de sortir de l'impasse mieux que les principes et les conditions mises par le délégué français.

[2] Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 219 annexe.

[3] Le 18 septembre 1959 : *D.D.F.,* 1959-II, n° 149 (note).

Le président Eisenhower note que le Général a indiqué au cours de la première réunion de l'après-midi que si l'on éliminait le dénouement du scénario prévu par les Russes à l'issue des deux années intérimaires, on pourrait peut-être discuter du niveau des troupes à Berlin, des activités de propagande, etc.

Le général de Gaulle confirme ce point de vue. De toute manière, c'est aux Russes à faire des propositions. La question est de savoir si on acceptera ou non, même tacitement, un changement dans deux ans.

Le président Eisenhower déclare qu'il n'acceptera rien qui, dans un délai de deux ans, réduirait de quelque manière les droits occidentaux à Berlin. Si on reprend les dernières propositions russes et qu'on admette un plébiscite à l'issue des deux ans, il serait alors prêt à accepter.

M. Macmillan souligne que deux questions se posent. L'une de tactique, traitée dans le rapport des experts, l'autre de fond. À cet égard, Khrouchtchev cherche un accord intérimaire pour deux ans, au lieu de dix-huit mois, accord comprenant une réduction des troupes et des activités de propagande, mais, à l'issue des deux ans, Berlin-Ouest serait érigée en ville libre. Cette proposition est beaucoup plus défavorable que celle à laquelle on était presque parvenu à Genève puisque, à Genève, le principe d'une nouvelle discussion à l'issue de la période de dix-huit mois était formellement reconnu.

Le président Eisenhower discute l'opinion émise dans l'après-midi par le chancelier Adenauer sur la différence considérable qu'il y aurait entre une période intérimaire de deux ans et une de dix ans. Le Chancelier pensait que dans cette dernière hypothèse, les difficultés seraient vraisemblablement aplanies. Le Président revient, pour sa part, à la question qu'il a lui-même posée au cours de l'après-midi, celle de l'étranglement économique progressif par les Russes des deux millions de Berlinois, sans que les droits des Occidentaux soient formellement altérés. Que feront ces derniers si deux millions de Berlinois se trouvent peu à peu, et par harcèlements successifs, plongés dans la misère ?

Le général de Gaulle estime qu'on ne peut répondre qu'en évoquant, comme l'a fait le Chancelier, les intentions véritables des Russes. Ces derniers, s'ils ne veulent pas la détente, peuvent en effet torturer la population de Berlin et, dans ce cas, ce ne seront pas des concessions qui pourront y changer quelque chose. Toutefois, le Chancelier a indiqué que les Berlinois pouvaient vivre un an sur leurs stocks.

Le président Eisenhower souligne que ces stocks sont alimentaires et ne comprennent pas les matières premières nécessaires à l'économie berlinoise. Quel est le plan occidental dans l'hypothèse de l'étouffement progressif ? Il n'y a guère de réponse satisfaisante, car, dans cette hypothèse, on approcherait de la guerre.

Le général de Gaulle reconnaît que la position de l'Ouest à Berlin est difficile. Les Russes ont l'avantage du terrain. On en revient toujours à la même question, celle de savoir s'ils veulent ou non la détente. C'est là un test et si Khrouchtchev veut faire la détente, il peut espérer que l'Occident verra ultérieurement le problème sous un angle différent.

Le président Eisenhower signale que Khrouchtchev lui a dit, à Camp David, qu'il lui fallait dix ans pour éduquer la population d'Allemagne orientale, avant que des élections libres puissent être acceptées.

Le général de Gaulle souligne que la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis ne voient pas la question de Berlin comme la voient les Allemands, mais qu'ils la voient comme les Occidentaux. À cet égard, si l'Occident perd Berlin, ce serait très sérieux sur le plan politique et sur le plan moral.

Le président Eisenhower est de cet avis et craint que le Chancelier ne considère les Américains comme un peu faibles sur cette question, alors qu'en réalité, ils veulent seulement être préparés au pire. Il rappelle qu'en 1944, les militaires alliés souhaitaient qu'une capitale fût établie à la jonction des zones américaine, britannique et soviétique. C'était avant l'établissement de la zone française. On leur a répondu que Berlin était la capitale traditionnelle et que les instructions de la Commission alliée pour l'Allemagne ne seraient obéies que de Berlin.

Le général de Gaulle rappelle qu'à cette époque, il n'était pas non plus, pour sa part, favorable au choix de Berlin comme capitale de l'Allemagne, ni à l'unité allemande avec cette capitale.

M. Macmillan fait observer que ce serait un désastre pour le moral de l'Ouest que de perdre Berlin, mais un désastre pire encore que de dire publiquement qu'on entend ne pas le perdre, qu'on entend y maintenir la vie et ne pas pouvoir y parvenir pour les raisons indiquées par le président Eisenhower. Il convient donc d'examiner d'autres solutions. Rien ne serait plus désastreux que de ne pouvoir défendre des positions publiquement arrêtées. Or, il est de fait que la situation de Berlin peut être rendue très difficile par suite de la vulnérabilité des voies de communications.

Le président Eisenhower se déclare d'accord avec le général de Gaulle. Si Khrouchtchev ne veut pas la détente, il peut étouffer Berlin et réduire sa population à un état analogue à celui des réfugiés arabes de Jordanie. Dans ce cas, leur opinion publique peut amener les Occidentaux à prendre des mesures sérieuses. Comment éviter d'en venir à cette situation ?

M. Macmillan estime que l'opinion publique mondiale ne serait pas défavorable à la création d'une ville libre, sous l'égide des Nations Unies.

Le général de Gaulle : « Si l'on entre dans les vues de M. Macmillan, ce serait ensuite la signature d'un traité avec la R.D.A. Car ce traité, nous n'aurions pas moyen de l'empêcher plus que nous n'en avons d'empêcher que Berlin nous échappe ».

Le président Eisenhower : « Ce qui est inacceptable dans le schéma des Russes, c'est qu'ils disent qu'une fois le traité signé, tous les droits des Occidentaux seront caducs ».

Le général de Gaulle fait observer que ce que les Russes appellent une ville libre, c'est en réalité une ville libre que les Alliés n'occuperont plus et où les Russes feront ce qu'ils voudront. Les Russes n'ont d'ailleurs parlé que de la transformation de Berlin-Ouest en ville libre.

Le président Eisenhower pense que les Nations Unies pourraient avoir des troupes à Berlin.

M. Macmillan estime que si Khrouchtchev veut la détente, il acceptera un délai raisonnable pour négocier. Que donnera en retour l'Occident ?

Le général de Gaulle : « Ce que Khrouchtchev propose au bout de deux ans, c'est ce que vous acceptez : la ville libre et le traité avec la R.D.A. ».

M. Debré souligne que l'Occident ne saurait d'ailleurs accepter que seule Berlin-Ouest devînt une ville libre, tandis que Berlin-Est ne le serait pas.

V

Réunion des quatre chefs d'État ou de gouvernement, le 16 mai 1960 à 11 heures au palais de l'Élysée (1)

C.R. Très secret.

Ouvrant la réunion, *le général de Gaulle* indique qu'il a reçu le jour précédent de l'un des participants à la Conférence, à savoir M. Khrouchtchev, une communication orale dont il a révélé la teneur au président Eisenhower et à M. Macmillan. Chacun est donc, à

(1) Une communication téléphonique de M. Khrouchtchev ayant demandé que l'on supprimât la réunion privée que les Quatre devaient avoir à l'Élysée à 10 heures avec leurs seuls interprètes et secrétaires, la Conférence commençait à 11 heures par une séance plénière; chaque chef d'État ou de gouvernement était accompagné de deux ministres, d'un secrétaire et de deux interprètes. Pour les informations que donnait la presse sur cette réunion, voir l'*Année politique 1960,* p. 471-472.

l'heure actuelle, au courant de son contenu. Le Général demande si quelqu'un a des observations à présenter.

M. Khrouchtchev demande à faire une déclaration.

Le président Eisenhower exprime un vœu identique.

Le général de Gaulle propose d'écouter d'abord le président Eisenhower.

M. Khrouchtchev insiste pour parler en premier lieu, puisqu'il a été le premier à présenter sa demande.

M. Khrouchtchev lit alors la déclaration dont le texte est joint en annexe [1].

Le général de Gaulle demande si quelqu'un a des remarques à formuler au sujet de la communication de M. Khrouchtchev.

Le président Eisenhower donne lecture de sa propre déclaration (texte joint en annexe) [2].

M. Macmillan déplore vivement qu'après une longue et pénible ascension vers le sommet, les membres de la Conférence voient à nouveau le ciel s'assombrir. Certes, il comprend les sentiments qui sont exprimés autour de la table. Toutefois, il désire formuler deux remarques :

1° Ce qui est arrivé est arrivé, et on ne peut maintenant y revenir;

2° Comme nous le savons tous, l'espionnage, sous une forme ou sous une autre, constitue une des réalités désagréables de la vie. Or, parmi toutes les formes qu'il a pu prendre, presque toutes constituent des violations de souveraineté. L'argumentation de M. Khrouchtchev repose avant tout sur le fait que les vols incriminés auraient été et resteraient la politique délibérée des États-Unis. Si tel était le cas, il aurait, pour sa part, éprouvé quelque sympathie et compréhension pour ce point de vue. Pourtant, le président des États-Unis vient de déclarer d'une manière dépourvue d'équivoque que les survols en question étaient suspendus et ne seraient pas repris. On ne peut donc dire que, si la Conférence continue, et il l'espère vivement, ce sera sous la menace de la poursuite de ces survols. M. Macmillan se félicite que M. Khrouchtchev n'ait pas proposé l'abandon pur et simple de la Conférence, mais seulement son report. Cependant, il existe un proverbe français qui proclame que ce qui est différé est perdu.

Le monde, poursuit M. Macmillan, a les yeux fixés sur nous. Beaucoup d'espoirs ont été placés sur cette conférence, non seulement dans nos propres pays, mais également dans le monde entier. De nombreux efforts ont été déployés pour y parvenir et aujourd'hui, c'est chose faite. Il espère donc qu'après avoir pris connaissance du texte exact des déclarations faites tout à l'heure, il sera possible aux chefs d'État ou de gouvernement de poursuivre leur tâche. Il serait, en tout cas, mauvais de se décider à la hâte et de prévoir un ajournement pur et simple, qui ne pourrait que compromettre l'objectif poursuivi depuis si longtemps.

Le général de Gaulle désire faire une remarque préliminaire avant d'évoquer le problème posé par l'incident aérien ainsi que par les communications de MM. Khrouchtchev, Macmillan et Eisenhower.

Les membres de la Conférence devaient se réunir le 16 mai. Or, l'incident a eu lieu le 1er mai. Entre ces deux dates, n'aurait-il pas été possible de poser le problème tel qu'il vient de l'être ? On l'aurait réglé ou non. Mais, dès lors et de toute manière, cela nous aurait évité de nous réunir dans l'incertitude présente.

Passant au fond du problème, le général de Gaulle indique que l'incident résulte avant tout de la tension existant entre deux pays qui ont, l'un et l'autre, des moyens de destruction terribles et qui sont opposés, notamment au point de vue idéologique. C'est cette tension qui a provoqué la réunion de la Conférence au sommet, et elle subsiste plus que jamais. L'incident lui-même, survenu au-dessus du territoire soviétique, constitue

(1) Voir ci-après, p. 664 et suiv.
(2) Voir ci-après, p. 668-669.

une raison de plus qui justifie la réunion présente, à laquelle il serait particulièrement fâcheux de devoir maintenant renoncer.

Étant donné cet état de tension internationale, il est compréhensible que le survol du territoire de telle ou telle puissance par un avion ou par un engin soit considéré comme un événement grave et de nature à provoquer des réactions. Et pourtant, il y a là un phénomène que nous voyons s'étendre : ceci est vrai pour les avions, mais aussi pour les satellites. Aujourd'hui même, un satellite soviétique passe dans le ciel de France, à une altitude il est vrai supérieure à celle des avions. Mais le fait est qu'il survole le territoire français. Plus le temps passera, plus ces survols se multiplieront, au point de devenir des phénomènes naturels dans notre monde.

Il y a là une question qui se pose à nous tous et que nous devons tous examiner.

En effet, tous ces engins ont aujourd'hui la possibilité de photographier le territoire d'autrui et même de jeter sur ce territoire des moyens de destruction terribles. Il importe donc de considérer ce problème dans le cadre de celui, plus général, de la question du désarmement, qui constituait un de nos sujets de discussion. Pour sa part, et si on le désire, la France est prête à formuler à cet égard des propositions concrètes, et à le faire sans délai. De toute façon, il serait tragique, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, de se séparer à la suite d'un incident qui n'est que local et on devrait le regretter d'autant plus après la déclaration du président des États-Unis, qui indique que de tels survols sont et resteront suspendus du côté américain [1].

Le général de Gaulle propose donc que la Conférence continue et que l'on n'y mette pas de conditions impératives. Un délai d'une journée pourrait intervenir pour permettre d'étudier les déclarations qui ont été faites. Pour sa part, il se tiendra en rapport avec les trois autres délégations afin de voir comment l'affaire évolue. Il convoquera, ou non, une nouvelle réunion suivant les développements qui interviendront.

M. Khrouchtchev indique qu'il a écouté avec une grande attention les déclarations faites par le président Eisenhower. Il a pris note également avec grand plaisir du fait que les survols du territoire soviétique ne seront plus autorisés. Toutefois, il désirerait savoir si cette interruption concerne seulement la durée de la Conférence ou est destinée à se perpétuer. Il relève également la déclaration du président des États-Unis suivant laquelle tout l'incident est basé sur un malentendu. Comment pourrait-il admettre cette thèse, alors que le gouvernement soviétique a reçu une note du gouvernement des États-Unis où il est dit expressément que les vols en question continueront ?

La question doit donc être posée : doit-on considérer la déclaration du président Eisenhower comme une révision de sa politique précédente ? S'il en est ainsi, il faut le dire à haute voix pour que l'opinion du monde entier l'entende, comme elle a entendu les menaces proférées précédemment par MM. Herter et Eisenhower. Sinon, il est impossible que l'U.R.S.S. en soit satisfaite. La promesse qui vient d'être faite l'a été dans un cadre restreint où ne sont présents, à part l'Union soviétique, que les alliés des États-Unis.

Le président Eisenhower a évoqué également l'idée du « ciel ouvert » ou quelque chose d'analogue. Il n'y a pas là une conception nouvelle. M. Khrouchtchev l'a entendue, pour la première fois, en 1955 à Genève. À ce moment, l'U.R.S.S. avait déclaré qu'elle y était opposée. Jamais nous ne permettrons à personne de violer notre souveraineté nationale dont le gouvernement soviétique est seul juge. Certes, si l'on parvenait à un accord sur le désarmement et si celui-ci devenait effectif, alors nous serions d'accord pour ouvrir nos frontières, tant au point de vue touristique qu'à tout autre point de vue. Les services de renseignements perdraient eux-mêmes leur importance puisqu'il n'y aurait plus d'armement à contrôler. Mais, jusque-là, notre ciel restera fermé et nous n'hésiterons pas à en interdire par la force toute violation.

Le général de Gaulle pense que M. Khrouchtchev fait une exception pour les satellites, puisque l'Union soviétique en lance.

[1] Voir la déclaration du président des États-Unis, reproduite ci-après en annexe.

M. Khrouchtchev répond qu'en lançant leurs satellites, les Américains ont déclaré leur intention de photographier le territoire soviétique. Pourtant, l'U.R.S.S. n'a formulé alors aucune protestation. Quant aux spoutniks, ils n'ont pas d'appareils photographiques à bord sinon celui qui a photographié la lune, et les résultats de cette opération ont été communiqués à toutes les puissances. Le dernier spoutnik lancé par l'U.R.S.S. n'est pourvu que d'un compartiment spécial destiné à préparer les voyages interplanétaires.

Le général de Gaulle indique que la France, quant à elle, n'a aucune raison de se méfier des photographies quelles qu'elles soient.

M. Khrouchtchev comprend que la France éprouve à ce sujet moins d'appréhensions que l'U.R.S.S., puisqu'elle est l'alliée des États-Unis. Il en irait de même pour l'U.R.S.S. s'il s'agissait de la Pologne ou de la Chine, voire même des États-Unis, si ceux-ci devenaient ses alliés.

Le général de Gaulle répète que la France ne redoute aucunement les photographies, quels que soient les photographes.

M. Khrouchtchev revient sur l'idée émise par le président Eisenhower de rencontres bilatérales [1]. De telles rencontres sont toujours une bonne chose, étant donné les responsabilités assumées par les deux chefs d'État. Il est donc tout prêt à donner suite à cette idée. Cependant, il demeure un peu sceptique, car il ne voit pas la possibilité d'arriver à un accord sur les bases proposées par le président Eisenhower. Évoquant la proposition du général de Gaulle d'entreprendre de nouveaux efforts en vue de créer des conditions favorables à la poursuite des travaux, il s'affirme tout disposé à y apporter sa contribution, mais à une condition, c'est que les menaces formulées à l'égard de l'U.R.S.S. soient répudiées à la face du monde entier. S'il en est ainsi, il serait tout prêt à rechercher la solution des problèmes et à consentir à l'idée d'un report de la réunion à vingt-quatre heures. Une telle interruption pourrait en effet être utile pour échanger des opinions.

Répondant au propos du général de Gaulle suivant lequel il aurait été préférable de régler la question avant la présente réunion, M. Khrouchtchev indique que l'U.R.S.S. a tout fait pour y parvenir. Elle a d'abord adressé une note de protestation aux États-Unis, mais elle a alors reçu pour réponse que telle était bien la politique des États-Unis et que celle-ci serait poursuivie. Nonobstant cet état de choses, M. Khrouchtchev a considéré comme possible de se rendre à Paris pour y exposer le point de vue de l'U.R.S.S. et pour parvenir à un règlement du conflit. Il se demande quel diable a pu pousser certains dirigeants à provoquer un tel incident avant la Conférence au sommet. M. Khrouchtchev rappelle à ce propos que pendant son voyage aux États-Unis [2], il a échangé des protestations d'amitié avec le président Eisenhower. Mais comment maintenir un climat d'amitié alors que les deux pays s'affrontent dans le ciel ? Mes mains sont propres, conclut M. Khrouchtchev, et mon âme l'est aussi.

Le général de Gaulle remarque qu'il y a beaucoup de diables répandus dans le monde entier et que le but des hommes d'État qui sont ici réunis est précisément de chercher à les exorciser. Il note qu'en tout cas, M. Khrouchtchev est d'accord pour les contacts bilatéraux. Il pense aussi que tout le monde approuve l'idée d'un moment de réflexion, qui pourrait au moins se prolonger jusqu'au lendemain. Il répète qu'il se tiendra en contact avec les délégations pour recueillir leurs vœux. Selon ce qui aura été dit, les membres de la Conférence pourront se réunir le lendemain matin, ou non. En attendant, il juge essentiel qu'aucune déclaration unilatérale ne soit faite à la presse, car il ne pourrait qu'en résulter de grands inconvénients.

Le président Eisenhower est d'accord avec cette suggestion. Il tient, en outre, à répondre à une question spécifique de M. Khrouchtchev concernant la portée de sa propre déclaration. Il est vrai que le gouvernement des États-Unis va bientôt changer. Ce que lui-même a voulu dire, c'est que les vols ne seraient pas repris tant qu'il sera président des États-Unis. Il ne peut, en revanche, engager la responsabilité de ses successeurs.

Le général de Gaulle prend acte de ce que vient de dire le président Eisenhower.

(1) *Ibid.*

(2) Sur ce voyage, qui eut lieu l'année précédente, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 148, 149 (note), 161, 164, 169 (et note).

M. Khrouchtchev rétorque que ceci est plus facile aux alliés des États-Unis qu'à l'U.R.S.S. Pour celle-ci, en effet, la situation est différente, car les menaces proférées publiquement subsistent.

Il tient aussi à faire une mise au point en ce qui concerne les communications à faire à la presse. L'U.R.S.S. ne considère pas la séance qui a lieu actuellement comme constituant la première réunion de la Conférence au sommet, mais seulement comme une réunion préliminaire. Les États-Unis ont exposé leur politique concernant l'U.R.S.S. Celle-ci tient à le faire également, faute de quoi les États-Unis bénéficieraient d'un privilège unilatéral.

Le général de Gaulle observe que les déclarations publiques de M. Khrouchtchev [1], du maréchal Malinowski [2] et de M. Gromyko [3] ont suffisamment fait connaître la position soviétique quant à l'incident du survol. Maintenant que les représentants des quatre puissances sont réunis, il ne croit pas qu'il serait bon de publier une nouvelle déclaration. Celle-ci n'ajouterait rien aux précédentes, et elle contiendrait des considérants désagréables qui ne contribueraient pas à faciliter le succès final.

M. Macmillan remarque que M. Khrouchtchev a soulevé deux points importants :

Le premier concerne la reprise éventuelle des vols, soit pendant la Conférence, soit d'une manière générale. Sur ce point, le président Eisenhower a répondu d'une manière très claire.

La seconde question est celle de la publication des déclarations faites par M. Khrouchtchev lui-même. C'est là le type même des problèmes dont pourraient s'occuper les membres de la Conférence pendant l'ajournement de leurs travaux, afin d'arriver à une solution quelconque.

M. Khrouchtchev insiste sur la nécessité d'une publication des déclarations du gouvernement soviétique en vue de satisfaire l'opinion publique de son pays. Il est venu à Paris malgré les menaces proférées contre l'U.R.S.S. Si rien n'est dit publiquement, l'impression sera créée que les États-Unis ont mis l'U.R.S.S. à genoux. Son désir n'est pas d'envenimer les relations internationales, mais il s'agit, en l'espèce, d'une question intérieure. Il s'agit aussi pour l'U.R.S.S. d'une question d'honneur.

M. Herter demande s'il entre dans les intentions de M. Khrouchtchev de publier l'ensemble de ses déclarations, y compris le retrait de l'invitation faite au président des États-Unis.

M. Khrouchtchev confirme que tel est bien son dessein. Il demande à nouveau que l'on comprenne bien son point de vue. L'U.R.S.S. ne peut inviter le président des États-Unis et lui accorder son hospitalité alors que des avions américains sillonnent le ciel russe. Nul ne le comprendrait chez lui.

M. Macmillan voudrait savoir ce qui, en fin de compte, sera publié et quand.

M. Khrouchtchev répète qu'il s'agit de l'ensemble des déclarations qu'il a faites au début de la séance. En ce qui concerne, en revanche, l'échange de vues ultérieur, il soumet cette question à l'accord de tous ses collègues.

M. Macmillan demande si M. Khrouchtchev ne pourrait pas se contenter de publier le document qu'il a remis le jour précédent au général de Gaulle et dont il lui a donné à

[1] Outre ses interventions devant le Soviet suprême des 5 et 7 mai (voir ci-dessus les nos 201 note, 204 note), il faut noter, le 9 mai, une allocution de M. Khrouchtchev à l'ambassade de Tchécoslovaquie, au cours de laquelle il parlait en termes modérés de l'incident aérien tout en menaçant de représailles les pays limitrophes dont les bases avaient été utilisées pour le vol de l'*U 2*. Au parc Gorki, le 11 mai, l'homme d'État soviétique se déclarait scandalisé d'apprendre que le président des États-Unis venait d'approuver les raids d'espionnage au-dessus de l'U.R.S.S. et soulignait que le voyage prévu d'Eisenhower en Union soviétique serait difficile. Toutefois, il n'estimait pas nécessaire d'inclure la question de l'avion à l'ordre du jour de la Conférence au sommet, et affirmait son intention d'être à Paris le 14 mai, dégageant dès lors sa responsabilité en cas d'échec de la Conférence.

[2] Sur une déclaration de ce dernier, voir ci-après p. 828 (note).

[3] Qui, le 11 mai, au parc Gorki, avait affirmé que l'U.R.S.S. se rendrait à la Conférence au sommet, mais menaçait également de représailles les pays limitrophes.

lui-même lecture. Cette formule pourrait lui permettre de sauvegarder sa position interne en Union soviétique sans introduire de sujets d'acrimonie supplémentaire. À la fin de la Conférence, des dispositions concertées seraient prises sur la manière de publier les déclarations faites de part et d'autre. M. Macmillan lance un appel aux participants de la réunion pour qu'ils acceptent cette suggestion qui permettrait un développement heureux de leurs travaux.

Une solution alternative pourrait consister à différer provisoirement la publication de cette seconde partie et à examiner, de concert, la manière dont elle pourrait ultérieurement intervenir.

Le général de Gaulle prend acte de la suggestion de M. Macmillan. Il se demande toutefois si, même dans le cas où seule la première partie des déclarations de M. Khrouchtchev serait publiée, la Conférence pourrait se réunir dans des conditions convenables. Ceci lui paraît d'autant plus douteux que, même dans cette première partie, il est dit que la Conférence ne pourra avoir lieu sans qu'un très grand changement intervienne dans la position adoptée par les États-Unis. Il persiste donc à penser qu'il faut remettre à plus tard toute publication, quitte à réexaminer la question. Au sujet de cette publication, M. Khrouchtchev a parlé de l'opinion publique de l'U.R.S.S. Il y a aussi d'autres pays où il y a des opinions publiques. En tout cas, il semble que l'on puisse au moins accepter un délai de réflexion de vingt-quatre heures. De toute manière, nous aurions tort de nous dispenser de ce délai.

M. Khrouchtchev indique qu'il a le plus vif désir de respecter l'opinion publique des autres pays. Malheureusement, c'est à son pays que l'insulte a été faite et elle l'a été par le principal membre de l'O.T.A.N. Il est donc obligé d'exposer la question à son opinion pour que celle-ci ne soit pas induite en erreur. Il n'est pas venu en demandeur et il ne manque pas de moyens pour défendre, au besoin par la force, l'honneur et l'indépendance de l'U.R.S.S. La politique de l'U.R.S.S. se fonde sur le respect de la souveraineté des pays, mais elle exige qu'on respecte aussi sa propre souveraineté. C'est là la seule base du maintien de la paix. M. Khrouchtchev ajoute qu'il est d'accord pour que les entretiens bilatéraux jugés utiles aient lieu, qu'il fera tout son possible pour que la Conférence se traduise par un succès, mais qu'il doit tenir compte des intérêts de son pays. Il n'est pas davantage en mesure d'accepter la proposition de M. Macmillan de ne publier qu'une partie de sa communication, car il a tous les jours des témoignages de l'émotion que provoque en U.R.S.S. l'éventualité d'une visite du président des États-Unis.

Le général de Gaulle propose de lever la séance. Il gardera le contact des diverses délégations.

M. Macmillan demande si on pourrait au moins décider pour éviter toute interprétation fâcheuse de la presse, que l'on se réunira le lendemain à onze heures.

Le général de Gaulle n'approuve pas cette présentation. Ce qu'on peut dire, c'est que, s'il doit y avoir une nouvelle réunion, elle aura lieu demain à onze heures.

Le général de Gaulle lève la séance.

Annexes

I

Déclaration du président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S N. S. Khrouchtchev au président de la France de Gaulle, au Premier ministre de la Grande-Bretagne Macmillan et au président des U.S.A. Eisenhower le 16 mai 1960

(Traduction)

On trouvera ci-dessous la déclaration du président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. N. S. Khrouchtchev faite le 16 mai au cours d'une rencontre préliminaire à laquelle ont pris part le président de la République française Ch. de Gaulle, le Premier ministre de la Grande-Bretagne M. Macmillan, le président des États-Unis

D. Eisenhower et le président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. N. S. Khrouchtchev, ainsi que les personnalités qui les accompagnent, qui se sont réunis à Paris conformément à l'accord sur la Conférence au sommet.

Ont également assisté à la rencontre : du côté français, M. Debré et M. Couve de Murville, du côté anglais, M. S. Lloyd, du côté américain, M. Ch. Herter et M. T. Gates, du côté soviétique, A. Gromyko et R. Malinowski.

« M. le Président de Gaulle,
« M. le Premier ministre Macmillan,
« M. le Président Eisenhower,

« Permettez-moi de vous faire la déclaration suivante.

« Comme on le sait, un acte de provocation a été commis récemment par les forces aériennes américaines à l'égard de l'Union soviétique. Le 1er mai dernier, un avion de reconnaissance militaire des États-Unis a fait intrusion dans les limites de l'Union soviétique accomplissant une mission bien déterminée d'espionnage dans le but de recueillir des renseignements relatifs aux objectifs militaires et industriels sur le territoire de l'U.R.S.S. Le but agressif du vol ayant été découvert, l'avion a été abattu par un détachement de fusées soviétiques. Malheureusement, ce n'est pas là un cas isolé d'agression et d'espionnage commis par les forces aériennes des États-Unis contre l'Union soviétique.

« Le gouvernement soviétique a été évidemment obligé de qualifier ces actes d'une façon appropriée et de démontrer leur caractère perfide, incompatible avec les exigences élémentaires du maintien des rapports normaux entre États en temps de paix, sans parler du fait que ces actes sont en contradiction flagrante avec la mission de détente sur le plan international et la création des conditions nécessaires au succès de la Conférence au sommet. Ces actes ont été flétris aussi bien dans mes discours à la session du Soviet suprême de l'U.R.S.S. que dans une note spéciale de protestation envoyée au gouvernement des États-Unis.

« Le département d'État des États-Unis a lancé d'abord une version absurde, prétendant que l'avion américain avait violé les frontières de l'U.R.S.S. accidentellement, sans aucune mission d'espionnage ni de diversion. Lorsque, en s'appuyant sur des faits irréfutales, le caractère purement mensonger de cette version a été démontré, le département d'État, et ensuite le secrétaire d'État, ont déclaré respectivement les 7 et 9 mai, au nom du gouvernement des États-Unis, que l'aviation américaine effectuait des intrusions dans les limites de l'Union soviétique à des fins militaires d'espionnage, conformément au programme approuvé par le gouvernement et personnellement par le président des États-Unis. Deux jours plus tard, le président Eisenhower lui-même a confirmé que des vols d'avions américains effectués au-dessus du territoire de l'Union soviétique ont constitué et continuent à constituer une politique intentionnelle des États-Unis. Le gouvernement des États-Unis a déclaré la même chose dans sa note au gouvernement soviétique en date du 12 mai. Par là-même, le gouvernement des États-Unis foule brutalement aux pieds les normes généralement reconnues du droit international et les nobles principes de la charte de l'O.N.U. qui porte également la signature des États-Unis d'Amérique.

« Le gouvernement soviétique et tout le peuple de l'Union soviétique, de même que toute personne de bonne foi que préoccupe le destin de la paix, ont accueilli avec indignation ces déclarations des dirigeants des États-Unis.

« Maintenant que les chefs de gouvernement des quatre puissances sont arrivés à Paris pour prendre part à la Conférence, la question se pose de savoir comment mener des négociations constructives et examiner les problèmes qui se posent devant la Conférence, alors que le gouvernement des États-Unis et, personnellement, le président des États-Unis, non seulement n'ont pas condamné cet acte de provocation qu'est l'intrusion de l'avion de guerre américain dans l'espace aérien de l'Union soviétique, mais ont déclaré, au contraire, que pareilles actions constitueront la politique des États-Unis à l'égard de l'Union soviétique également à l'avenir. Comment pourrait-on rechercher un accord sur telle ou telle question dont le règlement est nécessaire pour parvenir à une

détente et éliminer la suspicion et la méfiance entre les États, alors que le gouvernement d'une des grandes puissances déclare ouvertement que sa politique consiste à violer les frontières d'une autre grande puissance dans des buts d'espionnage et de diversion, et à accoître par conséquent la tension entre les États ? Il est évident que la proclamation d'une telle politique, qui n'est applicable que lorsque les États se trouvent en état de guerre, voue à l'avance la Conférence au sommet à un échec total.

« Certes, nous prenons acte de la proclamation de cette politique par le gouvernement des États-Unis et nous déclarons qu'au cas où les intrusions des avions américains dans les limites de l'Union soviétique se renouvelleraient, nous abattrions ces avions.

« Le gouvernement soviétique se réserve le droit de prendre, dans tous les cas semblables, des mesures de riposte appropriées contre ceux qui violeraient la souveraineté de l'U.R.S.S. et se livreraient à l'espionnage et à des diversions de cette nature à l'égard de l'Union soviétique. Le gouvernement de l'U.R.S.S. déclare encore une fois qu'à l'égard des États qui, en cédant leur territoire à des bases militaires américaines, deviendraient complices des actes agressifs contre l'U.R.S.S., il sera pris également des mesures appropriées, y compris l'attaque de ces bases.

« En liaison avec ce qui précède, on ne peut ignorer que le président Eisenhower a déclaré qu'il ne pouvait prendre part à la Conférence au sommet sous la menace de la conclusion d'un traité de paix avec la R.D.A., bien que ce qu'il a qualifié de menace n'était que les déclarations du gouvernement soviétique sur sa ferme résolution d'en finir avec les vestiges de la guerre en Europe et de conclure la paix, afin de conformer la situation, en particulier celle de Berlin-Ouest, aux exigences de la vie actuelle et de la sauvegarde de la paix et de la sécurité des peuples européens. Comment le gouvernement soviétique pourrait-il participer aux négociations, alors qu'il existe une menace réelle émanant du gouvernement des États-Unis, qui a déclaré qu'il continuerait de violer à l'avenir les frontières de l'U.R.S.S. et que des avions américains avaient volé et continueraient à voler au-dessus du territoire de l'Union soviétique ? Le gouvernement des États-Unis a fait ainsi connaître son intention de poursuivre ses actes inouis, et sans précédent, dirigés contre la souveraineté de l'État soviétique, alors que la souveraineté d'un État est un principe sacré et inébranlable des relations internationales.

« Il découle de tout ce qui précède qu'il est nécessaire pour le succès de la Conférence que les gouvernements de toutes les puissances qui y sont représentées suivent une politique franche et honnête et s'engagent solennellement à n'entreprendre l'une contre l'autre aucun acte qui constituerait une violation de la souveraineté de ces États. Cela signifie que si le gouvernement des États-Unis est réellement prêt à collaborer avec les gouvernements des autres puissances dans l'intérêt du maintien de la paix et du renforcement de la confiance entre les États, il doit d'abord condamner les actes inadmissibles de provocation commis par les forces aériennes des États-Unis à l'égard de l'Union soviétique, et renoncer ensuite, à l'avenir, à perpétrer de tels actes et à poursuivre une telle politique contre l'U.R.S.S. Il est évident que, dans ce cas, le gouvernement des États-Unis ne peut pas ne pas traduire en justice les responsables immédiats de la violation préméditée des frontières de l'U.R.S.S par les avions américains.

« Tant que cela ne sera pas fait par le gouvernement des États-Unis, le gouvernement soviétique estime qu'on ne peut mener de négociations constructives avec le gouvernement des États-Unis à la Conférence au sommet. Il ne peut pas participer à des pourparlers où l'un des interlocuteurs aura adopté la mauvaise foi pour base de sa politique à l'égard de l'Union soviétique.

« Si dans les conditions actuelles, le gouvernement soviétique prenait part à des négociations vouées par avance à l'échec, il se ferait pas là-même complice d'une duperie des peuples, et il n'a pas l'intention d'être ce complice.

« Il va sans dire que si le gouvernement des États-Unis déclarait que les États-Unis s'engagent à ne pas violer dorénavant les frontière de l'U.R.S.S. par les vols de leurs avions, qu'ils condamnent les actes de provocation perpétrés dans le passé et qu'ils puniront les responsables immédiats de tels actes, ce qui assurerait à l'Union soviétique des conditions égales à celles dont bénéficient les autres puissances, je suis, en tant que chef du gouvernement soviétique, prêt à participer à la Conférence et à faire tout pour contribuer à son succès.

« Le survol du territoire soviétique par des avions militaires américains, qui était un acte de provocation, et surtout le fait que les États-Unis ont déclaré qu'ils continueraient cette politique dirigée contre les pays socialistes, ont créé des conditions nouvelles dans les relations internationales.

« Il est naturel que, dans ces conditions, nous ne puissions pas participer aux travaux de la Conférence au sommet, car nous constatons que l'on veut nous faire négocier sous la menace de survols agressifs. Ces actes d'espionnage, on le sait, à des fins de reconnaissance, servent à commencer une guerre. C'est pourquoi nous rejetons ces conditions que créent les États-Unis. Nous ne pouvons pas participer à des pourparlers quels qu'ils soient, même sur des questions qui sont mûres, car nous voyons que les États-Unis n'ont pas le désir de parvenir à un accord.

« Dans les pays occidentaux, on considère les États-Unis comme un chef de file. La Conférence ne serait donc maintenant qu'une perte de temps et qu'une duperie à l'égard de l'opinion mondiale. Je le répète, nous ne pouvons pas, dans la situation actuelle, participer à la Conférence. Nous voulons en effet négocier sur un pied d'égalité avec des possibilités égales pour l'une et l'autre parties.

« Il faut que les peuples de tous les pays du monde nous comprennent bien. L'Union soviétique ne renonce pas à faire des efforts en vue d'un accord. Nous restons convaincus que des accords fondés sur le bon sens sont possibles, mais il apparaît qu'ils ne pourront se réaliser qu'à un moment autre que celui-ci.

« Toutefois, il faut d'abord, pour cela, que les États-Unis condamnent leur politique de provocation, celle des vols « libres » au-dessus de notre territoire, qu'ils renoncent à cette politique, qu'ils avouent avoir commis une agression, qu'ils en expriment le regret.

« Le gouvernement soviétique est convaincu que, sinon le gouvernement actuel des États-Unis, du moins le suivant ou celui qui prendra la place de celui-ci, comprendra qu'il n'y a pas d'autre solution que la coexistence pacifique des deux systèmes : le capitaliste et le socialiste. Ou bien, c'est la coexistence, ou bien c'est la guerre, qui serait une catastrophe pour ceux qui mènent une politique d'agression.

« Nous estimons donc qu'il faut laisser s'écouler un certain temps pour que les problèmes se décantent, et pour que ceux qui orientent la politique des États-Unis aient analysé la responsabilité qu'ils ont assumée en proclamant la politique d'agression dirigée contre l'Union soviétique et les autres pays socialistes. Nous croyons par conséquent que la meilleure solution consiste à reporter la Conférence des chefs de gouvernement de six à huit mois.

« L'Union soviétique, pour sa part, ne diminuera pas ses efforts en vue d'un accord. Je pense que l'opinion publique comprendra bien notre attitude, qu'elle comprendra qu'on nous a ôté la possibilité de participer aux présentes négociations.

« Néanmoins, nous sommes fermement convaincus que la coexistence pacifique est nécessaire, sinon c'est condamner l'humanité à la guerre, et c'est admettre la fatalité des guerres, et on sait bien dans les conditions présentes quelles calamités une guerre apporterait à tous les peuples du globe.

« Je voudrais m'adresser au peuple des États-Unis d'Amérique. J'ai été aux États-Unis, j'y ai eu des rencontres dans différentes couches de la population américaine et je suis pleinement persuadé que toutes les couches ne veulent pas la guerre. La seule exception, ce sont un petit groupe effréné aux Pentagone et les cercles militaristes qui le soutiennent, qui sont les profiteurs de la course aux armements dont ils retirent d'énormes bénéfices et qui méprisent les intérêts du peuple américain, comme d'ailleurs ceux des peuples de tous les pays, et mènent une politique d'aventures.

« Nous exprimons notre reconnaissance au président de Gaulle pour l'hospitalité et les possibilités qu'il nous a offertes de nous rencontrer à Paris, capitale de la France. Nous apprécions également les efforts du gouvernement de Grande-Bretagne et du Premier ministre Macmillan personnellement.

« Nous regrettons que cette rencontre ait été torpillée par les cercles réactionnaires des États-Unis d'Amérique à la suite des vols de provocation d'avions militaires américains au-dessus de l'Union soviétique.

« Nous regrettons que cette rencontre n'ait pas abouti à des résultats que tous les peuples du monde en attendaient.

« Que l'opprobre et la responsabilité en tombent sur ceux qui ont proclamé une politique de banditisme à l'égard de l'Union soviétique.

« On sait que nous nous sommes entendus avec le président des États-Unis M. Eisenhower sur l'échange de visites. En septembre dernier, j'ai rendu une telle visite aux États-Unis. Nous avons été très satisfaits de cette visite, des rencontres et des conversations que nous avons eues aux États-Unis, ce pour quoi nous avons exprimé notre reconnaissance.

« Le président des États-Unis a dû rendre visite dans notre pays. Nous nous sommes entendus qu'il arriverait chez nous le 10 juin. Et nous nous préparions à réserver un bon accueil à l'invité éminent.

« Malheureusement, à la suite des actions agressives provocatrices dirigées contre l'U.R.S.S., se sont créées actuellement des conditions qui nous empêchent d'accueillir le Président avec toute la cordialité avec laquelle les Soviétiques reçoivent leurs invités. Actuellement, nous ne pouvons pas faire preuve d'une telle cordialité à l'égard du président des États-Unis, car les survols de provocation effectués à des fins militaires ont créé des conditions nettement défavorables pour cette visite. Les Soviétiques ne peuvent ni ne veulent se montrer hypocrites.

« Aussi pensons-nous qu'il convient d'ajourner le voyage du président des États-Unis en Union soviétique et de convenir d'une date lorsque les conditions favorables seront réunies. Le peuple soviétique pourra alors réserver un accueil cordial à son hôte éminent, qui représente une grande puissance avec laquelle nous voulons sincèrement vivre en paix et en amitié.

« Je pense que je serai bien compris du président Eisenhower ainsi que du peuple américain.

« Le gouvernement soviétique déclare que, pour sa part, il continuera à faire tout son possible pour contribuer à la détente internationale et pour résoudre les problèmes qui nous séparent encore. En cela, nous serons inspirés par la grande cause de la paix fondée sur la coexistence pacifique des États aux régimes sociaux différents. »

II

Déclaration du président des États-Unis

16 mai 1960.

J'avais été informé antérieurement du sens général de la déclaration qui vient d'être lue par le président Khrouchtchev.

Dans ma déclaration du 11 mai et dans celle du secrétaire d'État Herter du 9 mai, la position des États-Unis avait été clairement exposée en ce qui concerne la désagréable nécessité d'activités d'espionnage dans un monde où les nations se méfient de leurs intentions respectives. Nous avons montré que ces activités n'avaient pas d'intention agressive, mais étaient plutôt destinées à assurer la sécurité des États-Unis et du monde libre contre une attaque par surprise par une puissance qui se fait fort d'être capable de dévaster les États-Unis et d'autres pays par des missiles armés d'ogives atomiques. Ainsi qu'il est bien connu, non seulement les États-Unis, mais la plupart des autres pays sont constamment l'objet d'un espionnage perfectionné et constant de la part de l'Union soviétique.

Il y a, dans la déclaration soviétique, un malentendu évident portant sur un point essentiel.

Il y est déclaré que les États-Unis ont menacé, dans des déclarations officielles, de poursuivre les survols. L'importance de cette soi-disant menace est soulignée et répétée inlassablement par M. Khrouchtchev. Les États-Unis n'ont pas proféré de telles menaces. Ni moi-même ni mon gouvernement n'avons eu l'intention d'en faire. Les déclarations effectivement faites se limitent à dire que les États-Unis ne se déroberont pas à leur responsabilité de prendre des mesures de sauvegarde contre des attaques par surprise.

En fait, ces vols ont été suspendus après le récent incident et ne doivent pas être repris. Par conséquent, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Je suis venu à Paris pour rechercher des accords avec l'Union soviétique qui élimineraient la nécessité de toutes les formes d'espionnage, y compris les survols.

Je ne vois pas de raison d'utiliser cet incident pour rompre [1] la présente conférence.

S'il s'avérait impossible, par suite de l'attitude soviétique, de traiter effectivement ici même à Paris ce problème et les autres questions vitales comportant des menaces à la paix mondiale, j'ai l'intention dans le proche avenir de soumettre aux Nations Unies une proposition pour la création d'un organisme de surveillance des Nations Unies destiné à détecter les préparatifs d'attaque. J'avais l'intention de soumettre à la présente conférence le plan en question. Ce système de surveillance fonctionnerait sur le territoire de toutes les nations prêtes à accepter une telle inspection. Pour leur part, les États-Unis sont prêts non seulement à accepter une surveillance aérienne des Nations Unies, mais à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de contribuer à une rapide organisation et à un fonctionnement efficace d'un tel système de surveillance internationale.

Nous autres Américains sommes ici pour considérer de bonnne foi les problèmes importants dont la présente conférence doit traiter. Nous sommes prêts, soit à ne pas poursuivre l'examen de ce point, soit à entreprendre des conversations bilatérales entre les États-Unis et l'U.R.S.S. pendant que la conférence principale poursuit ses travaux.

VI

Entretien entre le général de Gaulle, le président Eisenhower et M. Macmillan à l'Élysée, le 17 mai à 10 heures

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle lit à ses collègues la dépêche annonçant la conférence de presse impromptue tenue par M. Khrouchtchev sur le trottoir devant son ambassade [2] et il annonce que M. Khrouchtchev a l'intention de parler aux journalistes cet après-midi à 15 h. 15 au Palais de Chaillot.

Le président Eisenhower propose que le général de Gaulle convoque la réunion à 11 heures pour examiner les questions de fond, en précisant qu'il ne s'agit plus d'une réunion préliminaire. M. Khrouchtchev ne viendra sans doute pas et les trois Occidentaux n'auront plus qu'à se mettre d'accord sur le texte d'une déclaration mettant fin à la Conférence au sommet.

M. Macmillan fait la même proposition, pour mettre fin d'une manière appropriée et digne à la Conférence. Si l'on laisse traîner les choses en longueur, la situation ne fera qu'empirer. Ce danger sera évité si, dans l'invitation écrite du général de Gaulle, il est précisé qu'après la réunion préliminaire du 16 mai, la première séance de la Conférence au sommet est fixée (à 15 h. par exemple).

Le général de Gaulle demande à ses collègues de prévoir l'hypothèse où M. Khrouchtchev viendrait à la Conférence pour refaire ses déclarations insultantes. L'on serait alors ramené à la situation précédente.

M. Macmillan suggère de déclarer, dans ce cas, que l'intervention de M. Khrouchtchev se situe en dehors de l'ordre du jour et qu'il veuille bien s'en tenir à celui-ci. S'il refuse, il n'y aura plus qu'à ajourner la Conférence.

[1] *Note du document :* du terme anglais *disrupt*; on pourrait aussi dire : faire échouer, disjoindre, empêcher.

[2] Au cours de cette conférence de presse, le chef du gouvernement soviétique avait indiqué que la réunion au sommet n'était pas encore commencée, et qu'elle ne pourrait débuter que si les États-Unis faisaient amende honorable; sinon, lui-même repartirait par Berlin, où il avait « de bons amis, MM. Grotewohl et Ulbricht » (*Le Monde* du 18 mai, p. 2). L'entretien du 17 mai, 10 heures, devait en conséquence se dérouler sans M. Khrouchtchev, qui, accompagné du maréchal Malinowski, partait pour Sézanne, dans la Marne, où le futur maréchal avait combattu contre l'armée allemande durant la première guerre mondiale.

À ce moment-là, fait remarquer *le général de Gaulle*, M. Khrouchtchev pourra prétendre que l'échec de la Conférence est dû aux Occidentaux.

Le président Eisenhower fait ressortir qu'en aucun cas, il ne reconnaîtra, comme le voudrait M. Khrouchtchev, que les États-Unis ont commis une aggression. À son sens, le général de Gaulle pourrait dire qu'il a pris note des déclarations de M. Khrouchtchev faites à la séance préliminaire et aujourd'hui même, que la délégation des États-Unis refuse de déclarer que les survols du territoire soviétique par des avions américains étaient des agressions, que, par conséquent, M. Khrouchtchev n'est pas venu à la Conférence et que celle-ci est donc terminée.

M. Macmillan fait observer qu'une telle déclaration rendrait le président Eisenhower coupable de l'échec de la Conférence.

Le général de Gaulle propose alors de dire officiellement aux trois autres délégations qu'il entend convoquer une réunion pour étudier les questions dont il avait été entendu qu'elles figureraient à l'ordre du jour de la Conférence au sommet. Ou bien M. Khrouchtchev se rendra à cette invitation, ou bien il répondra qu'il ne rencontrera pas ses collègues avant que les États-Unis n'aient fait des excuses pour l'incident aérien; auquel cas le général de Gaulle prendrait acte du fait que la Conférence ne peut pas se tenir et une déclaration sera publiée à cet effet.

Le président Eisenhower se demande si l'hypothèse selon laquelle M. Khrouchtchev viendrait pour faire une scène n'est pas valable; ou si, le personnage étant changeant, il ne se rendrait pas à la Conférence en proclamant que la déclaration des États-Unis constitue en fait une rétractation et des excuses. L'opinion mondiale serait alors complètement égarée.

Le général de Gaulle croit que ce danger pourrait être évité s'il était précisé par écrit que la Conférence est convoquée pour examiner uniquement les questions à l'ordre du jour et non pas l'incident aérien. Il vaudrait mieux, de toute façon, envoyer cette invitation à M. Khrouchtchev avant le déjeuner pour prévenir sa conférence de presse.

M. Macmillan voudrait que l'on fasse ressortir que la Conférence est seulement ajournée et que l'idée même du sommet n'est pas écartée pour autant.

Le président Eisenhower, sans relever cette remarque, propose que les ministres préparent en tout état de cause une déclaration pour le cas où M. Khrouchtchev ne viendrait pas à la Conférence.

Le général de Gaulle et M. Macmillan en sont d'accord et la conversation reprend en présence de MM. Couve de Murville, Herter et Lloyd.

Le général de Gaulle résume la situation : ou bien la délégation soviétique se décide à commencer la Conférence au sommet sans parler d'autre chose, mais cela est très peu vraisemblable; ou bien elle le refuse et les trois puissances occidentales doivent préparer une déclaration qui expliquerait les raisons pour lesquelles la Conférence n'a pas pu travailler, qui fonderait leur position et réserverait l'avenir. Il est prêt à envoyer aux trois délégations une lettre déclarant que la Conférence au sommet pourrait se réunir aujourd'hui à 15 heures pour entreprendre l'étude des questions que les quatre puissances avaient décidé de débattre, et seulement celles-ci. Les délégations américaine et anglaise accepteront naturellement. Quant à la délégation soviétique, ou bien elle refusera en disant qu'elle exige d'abord des excuses; et alors l'on constatera que la Conférence au sommet ne peut avoir lieu; ou bien, elle acceptera de venir, et là encore deux hypothèses sont possibles : elle accepte de commencer les négociations sur les questions de fond ou elle refait une déclaration sur l'incident aérien. Dans ce dernier cas, le président de Gaulle constatera que la question n'est pas à l'ordre du jour et si M. Khrouchtchev insiste, déclarera que la Conférence ne peut commencer.

Le président Eisenhower accepte cette procédure, mais il craint, puisque la position soviétique est bien connue, que M. Khrouchtchev n'en profite pour faire croire à l'opinion publique que le fait même de la réunion ne démontre qu'il y a eu aveu et excuses de la part des États-Unis. Après réflexion, il croit pourtant que ses appréhensions ne sont pas fondées du moment que le texte de l'invitation sera clair et que M. Khrouchtchev ne pourra pas arguer de la culpabilité américaine sans faire une nouvelle déclaration.

M. Herter éprouve une autre crainte : aux yeux de l'opinion mondiale, qui sait que des conversations bilatérales ont eu lieu à Paris, la convocation de la Conférence pourrait signifier qu'il s'est produit depuis hier un changement dans les coulisses.

M. Macmillan rappelle que le général de Gaulle avait suggéré à la séance un délai de vingt-quatre heures.

Le général de Gaulle pense que le texte de l'invitation sera assez clair pour écarter une telle interprétation.

M. Couve de Murville lit le projet suivant : « Ayant pris acte des déclarations faites à la réunion préliminaire du 16 mai, je crois nécessaire de vérifier s'il est possible que la Conférence au sommet commence l'étude des questions que nous avions convenu de discuter. En conséquence, je propose de nous réunir aujourd'hui 17 mai, à 15 heures à l'Élysée, avec le président Eisenhower et M. Macmillan pour commencer l'examen de ces questions. »

Il est décidé que les ministres prépareront une déclaration des trois puissances occidentales pour le cas où la Conférence ne se tiendrait pas et que le texte de l'invitation ne sera publié qu'après le refus éventuel de M. Khrouchtchev. Néanmoins, le président Eisenhower et M. Macmillan pourront annoncer qu'ils ont reçu une telle invitation.

Le général de Gaulle précise qu'il informera ses collègues de la réponse de M. Khrouchtchev. Qu'il réponde ou qu'il ne le fasse point, qu'il vienne ou pas, les trois délégations occidentales se réuniront à 15 heures à l'Élysée, ne serait-ce que pour constater l'absence de M. Khrouchtchev et pour préparer leur déclaration commune.

VII

Réunion des trois Occidentaux le 17 mai 1960 à 15 heures à l'Élysée[1]

Étaient présents :

Le général de Gaulle, M. Debré, M. Couve de Murville,
Le président Eisenhower, M. Herter, M. Gates, M. Livingston Merchant,
M. Macmillan, M. Selwyn Lloyd, Sir Frederick Hoyer Millar.

C.R. Très secret.

Ouvrant la séance, *le général de Gaulle* relate les propos tenus devant la presse par M. Kharlamov. Celui-ci a répété que M. Khrouchtchev acceptait l'offre de se rencontrer avec le général de Gaulle, le président Eisenhower et M. Macmillan pour échanger des

[1] Le général de Gaulle avait proposé au président des États-Unis et au Premier britannique l'envoi à M. Khrouchtchev d'une lettre l'invitant à se rendre à l'Élysée à 15 heures, afin de permettre à la Conférence au sommet de commencer l'examen des questions qui lui étaient soumises. Un motocycliste de l'Élysée portait le message au chef du gouvernement soviétique, alors en visite dans la Marne. Ce dernier reprenait la route de Paris. De retour à son ambassade, il y trouvait une communication de M. Hagerty, chef du service de presse à la présidence des États-Unis, qui précisait que la participation de M. Khrouchtchev à la séance signifiait qu'il renonçait aux conditions posées pour la tenue de la Conférence. M. Khrouchtchev faisait interroger par téléphone l'Élysée sur la nature de la séance projetée : réunion au sommet ou réunion préliminaire où seraient élucidées les conceptions opposées au sujet des incursions de l'aviation américaine au-dessus du territoire soviétique; dans ce dernier cas, M. Khrouchtchev se rendrait à l'Élysée. Après un échange de messages téléphoniques, l'ambassade soviétique diffusait un communiqué, aux termes duquel M. Khrouchtchev répétait qu'il ne participerait à la Conférence que si les États-Unis condamnaient « l'incursion déloyale d'un avion militaire américain dans l'espace aérien de l'Union soviétique » et « exprimaient publiquement des regrets au sujet de telles incursions ».

vues sur les questions évoquées par le porte-parole américain, à condition qu'il ait obtenu auparavant les assurances demandées concernant la question des survols [1]. Il a précisé d'autre part que, si le général de Gaulle voulait s'entretenir avec M. Khrouchtchev, celui-ci serait prêt à se rendre à l'Élysée.

Le général de Gaulle indique que M. Khrouchtchev vient de faire téléphoner par l'ambassade soviétique pour demander quel serait l'objet exact de la réunion à laquelle il était invité, en répétant qu'il était prêt à s'y rendre si l'on devait y discuter des questions abordées la veille. Il demande toutefois que, dans ce cas, la rencontre soit reportée à 17 heures.

M. Debré demande si M. Khrouchtchev a envisagé d'envoyer une réponse écrite à la lettre que lui a adressée le général de Gaulle.

Le général de Gaulle répond que M. Khrouchtchev n'a pas mentionné ce point.

Le président Eisenhower déclare qu'il a fait, il y a une heure et demie, une communication à la presse dont le sens général est qu'il accepte l'invitation transmise par le général de Gaulle, en tenant pour acquis qu'une acceptation de M. Khrouchtchev signifierait le retrait par celui-ci des conditions qu'il a posées.

Le général de Gaulle estime que la situation est dès lors très claire. Il prend acte du fait que la Conférence au sommet ne peut se réunir et qu'elle ne peut aborder les questions inscrites à son ordre du jour. On peut donc dire qu'il n'y a pas de conférence au sommet.

Le président Eisenhower croit savoir que les ministres des Affaires étrangères ont préparé le texte de la déclaration que les trois chefs d'État auraient décidé en principe de faire. Il propose qu'une décision soit prise sans tarder.

M. Macmillan se demande si les Trois s'engagent là sur une bonne voie.

M. Khrouchtchev a déclaré qu'il ne pouvait venir à cette réunion, les conditions posées n'étant pas remplies, mais qu'il se rendrait, en revanche, à toute réunion pour continuer la discussion engagée hier. Certes, nous avons bien fait de rejeter une telle suggestion et il n'est personne ici qui veuille continuer des discussions stériles. Mais il est très important de mettre M. Khrouchtchev dans son tort. Le général de Gaulle ne pourrait-il lui demander de venir le voir le soir même et faire appel à lui pour qu'il retire ses conditions et se déclare satisfait des déclarations du président Eisenhower, en invoquant les devoirs que nous avons tous vis-à-vis de l'opinion mondiale ? Si M. Khrouchtchev refuse, nous ferions alors la déclaration dans les termes qui sont proposés. En tout cas, il serait fâcheux d'agir trop rapidement en publiant dès à présent celle-ci. Nous devons épuiser tous les moyens possibles. Il se peut que nos efforts n'aboutissent pas. Mais il faut penser à notre opinion publique et peut-être aussi donner à M. Khrouchtchev l'occasion de réfléchir encore.

Le général de Gaulle rappelle que M. Khrouchtchev est venu le voir dimanche [2] pour lui donner connaissance de sa déclaration, qu'il a lue ultérieurement à M. Macmillan. Le général de Gaulle lui a dit, ainsi que M. Macmillan, que les conditions posées ne seraient pas acceptées et qu'elles voueraient la Conférence à un échec immédiat. Puis, le lendemain même, M. Khrouchtchev a donné lecture de son texte et il l'a aggravé encore [3]. Nous lui avons alors répété que tout cela était inacceptable. Le président Eisenhower, qui était spécialement visé, a dit ce qu'il avait à dire. Enfin, nous avons précisé que si quelque changement survenait, la Conférence au sommet serait convoquée le lendemain. Aucun changement n'a eu lieu, sinon que M. Khrouchtchev a publié sa déclaration et fait en sorte que les opinions publiques du monde entier en soient informées en détail et réagisssent comme elles l'ont fait. Sur ces entrefaites, j'ai invité les trois chefs de délégation à se réunir en vue d'aborder si possible la discussion des sujets prévus. Deux

(1) Voir note précédente.
(2) Soit le 15 mai : voir ci-dessus p. 645 et suiv.
(3) Voir ci-dessus p. 664 et suiv.

seulement se sont rendus à cette invitation, tandis que le troisième faisait dire qu'il ne l'accepterait que si le dialogue d'hier était repris. On ne peut donc nous taxer d'impatience, alors que nous avons déjà fait preuve de trop de patience. Ces retards sont d'autant plus fâcheux que, si la Conférence ne peut avoir lieu, nous devons penser à nos travaux futurs. M. Khrouchtchev, quant à lui, y pense très certainement.

En ce qui concerne la suggestion qui lui est faite de revoir M. Khrouchtchev, le Général y est tout disposé. Mais une telle rencontre n'aura rien à voir avec la Conférence au sommet. Il ne s'agira que de la visite d'un chef d'État à un autre dans le pays où il est en séjour.

Le président Eisenhower pensait que les trois chefs d'État ou de gouvernement avaient suffisamment élucidé le matin de manière de terminer rapidement cette affaire. Certes, il n'a aucune objection à ce que le général de Gaulle voie une fois de plus M. Khrouchtchev. Il est également tout prêt à attendre un peu avant que soit diffusée la déclaration commune des trois gouvernements. Il se demande pourtant si de nouveaux retards ne mettraient pas en jeu la dignité de chacun ainsi que celle de leurs gouvernements respectifs. Il serait mauvais de laisser cette situation se prolonger indéfiniment.

M. Macmillan pense qu'on pourrait agir en trois étapes. D'abord attendre une réponse écrite de M. Khrouchtchev, celle-ci étant d'ailleurs nécessaire pour établir devant l'Histoire les responsabilités futures. Une fois que cette réponse sera parvenue, et si le général de Gaulle en est d'accord, celui-ci pourrait voir M. Khrouchtchev et lui adresser un dernier appel. Peut-être cette procédure serait-elle sans objet, mais elle ne ferait en tout cas pas de mal. Nous pourrions alors nous rencontrer pour fixer définitivement nos positions. M. Macmillan rappelle que, de toute manière, les Trois seront encore là le lendemain. Il est donc facile d'agir comme il le préconise.

Le général de Gaulle ne voit guère la nécessité de poursuivre ces pourparlers alors que le but de la réunion était de discuter de sujets concrets. Il relève qu'à défaut de réponse écrite, M. Khrouchtchev ne cesse de se faire entendre au dehors, soit sous forme de conférences de presse organisées dans les granges ou dans la rue.

Selon *le président Eisenhower*, la question est de savoir si nous devons, après ces deux jours de travaux pénibles, donner une nouvelle chance à M. Khrouchtchev ou au contraire nous en abstenir de peur de tomber dans le ridicule. Étant une des parties en cause, il a scrupule à prendre une position définitive. Il voudrait toutefois éviter que la presse et l'opinion publique de son pays ne finissent par lui faire grief de sa patience.

Le général de Gaulle opine dans le même sens. Nous avons donné beaucoup d'occasions déjà à M. Khrouchtchev de prouver sa bonne volonté. À quoi sert de lui en donner de nouvelles ?

M. Couve de Murville fait état d'une communication téléphonique qui vient d'être reçue de l'ambassade de l'U.R.S.S. M. Khrouchtchev a rectifié son premier message pour demander simplement si la réunion proposée est destinée à discuter des questions dont la solution conditionne sa présence à la Conférence au sommet.

Le président Eisenhower et *le général de Gaulle* estiment qu'une demande de ce genre ne suffit pas. Nous devons être informés par écrit du point de vue de M. Khrouchtchev.

Le président Eisenhower ajoute qu'il ne saurait assister à une nouvelle réunion si elle devait se borner à une répétition de celle d'hier.

M. Macmillan déclare qu'il est essentiel de savoir exactement la position de M. Khrouchtchev afin que les opinions publiques soient convenablement informées. Il faudrait donc le faire venir et lui demander ce qu'il veut.

Le général de Gaulle annonce qu'il a préparé un communiqué, qui serait un communiqué français, dans lequel serait indiquée la suite donnée à son invitation du matin. Il s'agit de prendre note de la situation. Tout ce qu'il peut faire serait d'ajouter au texte préparé une phrase disant que les présidents des États-Unis, de la France et le Premier ministre du Royaume-Uni publieront le lendemain matin un communiqué commun. Si d'ici là M. Khrouchtchev vient à résipiscence, nous verrons. Sinon, les Trois auront

reconnu qu'il n'y a pas de conférence au sommet. De toute façon, tout le monde sait que le général de Gaulle a convoqué les trois autres délégations et que seul M. Khrouchtchev n'est pas venu. Il doit donc le dire. Les Trois doivent d'autre part décider de publier le lendemain matin de bonne heure le communiqué commun. Tout sera ainsi terminé.

M. Couve de Murville signale que l'ambassade soviétique, interrogée, a indiqué que M. Khrouchtchev n'avait pas l'intention de donner une confirmation écrite de son message. Il demande que l'on réponde à sa demande téléphonique. On a fait remarquer que l'invitation était conçue en termes précis, mais l'ambassade a répondu que M. Khrouchtchev n'était pas sûr de l'avoir comprise.

Le président Eisenhower marque son accord à la suggestion faite par le Général.

M. Macmillan se demande, en effet, s'il n'y a pas une certaine équivoque dans la lettre adressée aux trois délégations.

M. Couve de Murville reconnaît que le premier paragraphe pris isolément manque un peu de clarté. Mais le second fait disparaître toute ambiguïté.

M. Macmillan pense que le mieux serait de décider que les trois chefs d'État se réuniront le lendemain matin. Autrement, la presse se demandera pourquoi on ne publie pas tout de suite le communiqué dont on annonce l'envoi.

Le président Eisenhower fait remarquer que M. Khrouchtchev sait très bien de quoi nous voulions discuter à la séance d'aujourd'hui. Lui-même l'a dit dans sa conférence de presse du matin. Il ne peut donc y avoir de malentendu vis-à-vis de son opinion publique.

Le général de Gaulle répond que cela même fait ressortir la nécessité d'un communiqué commun. Il répète que, de toute façon, il doit publier son propre communiqué, puisque M. Khrouchtchev ne s'est pas rendu à la réunion à laquelle il l'a convié.

M. Macmillan n'est pas d'accord sur la procédure que l'on envisage. M. Khrouchtchev n'a pas répondu par écrit. Il a répondu par une nouvelle question. Tout ceci doit être fixé sur le papier pour que nous puissions répondre à des questions futures. Répondant à une interruption du président Eisenhower, M. Macmillan ajoute que M. Khrouchtchev n'a pas refusé de venir, qu'il a posé, à son tour, des questions et qu'il est nécessaire de vérifier ce qu'il a dans sa pensée.

M. Couve de Murville fait savoir que, par une nouvelle communication téléphonique, M. Khrouchtchev a fait demander à quelle heure il pourrait obtenir les précisions demandées; c'est alors qu'il donnera sa réponse définitive.

M. Macmillan suggère deux solutions : ou bien on peut écrire une lettre pour dire que le but de la présente réunion est de discuter les questions de fond et rien d'autre; ou bien on peut lui demander de faire une réponse, au besoin par écrit.

Le général de Gaulle trouve ces discussions byzantines. M. Khrouchtchev a proclamé publiquement sa position. Il a déclaré qu'il exigeait que le président des États-Unis :

1° exprime des regrets;

2° promette le châtiment des coupables;

3° s'attache à ce que de tels faits ne se reproduisent pas. Telles sont les conditions qu'il a posées.

Le général de Gaulle a écrit à M. Khrouchtchev pour lui proposer une réunion destinée à discuter les questions prévues à l'ordre du jour de la Conférence au sommet. M. Khrouchtchev répond qu'il ne viendra pas à moins que ses conditions ne soient acceptées. Il s'abstient même de donner une réponse écrite à l'invitation qui lui est adressée. Tout ceci n'est pas tolérable. Le général de Gaulle constate que M. Khrouchtchev n'est pas là et que, par conséquent, les Trois ne peuvent commencer l'examen des questions prévues. Il va donc publier un bref communiqué en son nom propre pour prendre acte de cette absence. Reste la question du communiqué commun : les Trois doivent-ils accepter de ne le publier que le lendemain matin ?

M. Macmillan recommande ce délai.

Le président Eisenhower remarque qu'un inconvénient est que la presse des États-Unis n'aura rien le lendemain; or, il est nécessaire que l'opinion publique soit informée sans qu'un nouveau délai intervienne.

M. Macmillan insiste sur le caractère grave et même tragique des heures actuelles. Cette conférence constitue l'écroulement de la politique que nous avons poursuivie depuis bientôt deux ans. Ses conséquences peuvent être tragiques pour le monde. La Grande-Bretagne vit, peut-être, les heures les plus critiques qu'elle ait connues depuis la dernière guerre mondiale. Dans ces conditions, il importe de ne pas précipiter outre mesure nos démarches. Que signifient quelques heures de plus ou de moins alors que, de toute manière, les trois hommes d'État devront encore se réunir le lendemain pour discuter non seulement de cette affaire, mais de bien d'autres, qui peuvent se présenter dans les jours à venir ?

Le général de Gaulle distingue deux choses. Les hommes d'État ici présents peuvent, en effet, se réunir à nouveau si c'est pour discuter de l'avenir, mais il ne voit pas, quant à lui, de raison de se réunir si c'est pour reparler de la Conférence au sommet. De toute manière, il faut décider à quelle heure sera publié le communiqué.

M. Macmillan propose dix heures le lendemain matin.

Le président Eisenhower insiste sur la nécessité de maintenir en ces heures graves l'unité d'action des trois pays. Certes, chacun peut faire les déclarations qu'il veut, mais celles-ci n'auront pas la même portée qu'une déclaration commune. Plus il réfléchit, plus il pense que les Trois devraient publier sans délai un communiqué commun, ou du moins le faire au plus tard le soir même.

M. Macmillan convient que les termes du projet de communiqué sont à la fois nobles et simples. Mais il juge prématuré de le publier avant d'avoir reçu une réponse écrite du gouvernement soviétique à l'invitation qui lui a été transmise. Certes, nous savons que les conditions posées par l'U.R.S.S. sont inacceptables. L'événement est toutefois assez sérieux pour exiger un examen attentif. Si les Trois se réunissaient à nouveau demain matin, ils marqueraient simplement qu'ils en ont pris conscience. En attendant, ils pourraient dès ce soir publier un autre communiqué sur les événements de la journée.

Le général de Gaulle pense qu'il importe avant tout d'éviter toute polémique, car l'Ouest ne saurait polémiquer. Or, si nous publions un communiqué ce soir dans le sens que suggère M. Macmillan, nous entrerions forcément dans la polémique, sans même avoir fait savoir que la Conférence au sommet est rendue impossible.

M. Khrouchtchev n'a fait jusqu'ici que proférer des insultes. Il a fait d'innombrables déclarations. Devons-nous perdre l'avantage que nous avons acquis avant même d'avoir clos la Conférence au sommet ?

M. Macmillan ne peut pas accepter de prendre la décision de publier un communiqué avant d'avoir tenu une nouvelle réunion.

M. Khrouchtchev s'agite beaucoup. Il tend diverses amorces. Si nous allons trop vite, on nous accusera d'avoir rompu la Conférence. Si rien ne s'est produit le lendemain, il sera toujours temps d'en exprimer le regret.

M. Macmillan répète que cet échec est le plus terrible choc qu'éprouve son pays depuis la dernière guerre. Il rappelle que d'innombrables citoyens britanniques, appartenant à toutes les Églises ont, depuis des années, prié pour cette conférence. Tous ces espoirs sont maintenant anéantis. Il ne peut accepter aussi facilement cette éventualité, ni publier à la hâte un communiqué qui, en fait, consacre la rupture. Certes, M. Khrouchtchev a imposé des conditions inacceptables, mais il n'a pas pris la responsabilité d'une rupture. À titre de compromis, il suggère que l'on se réunisse ce soir à 10 heures. Si à ce moment-là il ne s'est rien passé, il sera d'accord pour publier le communiqué.

Le général de Gaulle est d'accord sur le fond des remarques de M. Macmillan. Il remarque toutefois que le communiqué ne dit pas que le projet de conférence au sommet

est abandonné. En fait, les Occidentaux restent prêts à le reprendre dès que les circonstances le permettront. La Conférence a attendu deux ans pour se réunir. Elle peut encore attendre un certain temps.

Le président Eisenhower déclare que si ses collègues jugent un nouveau délai souhaitable et pensent qu'il ne nuira pas à leur dignité, il est prêt à attendre encore jusqu'au soir. Il se rallie donc à la proposition d'une réunion à 9 h. 30.

M. Macmillan confirme son accord en précisant qu'on aura au moins évité ainsi l'impression d'un communiqué préparé à l'avance.

VIII

Réunion des trois Occidentaux le 17 mai 1960 à 21 h. 30, palais de l'Élysée[1]

C. R. Très secret.

Le général de Gaulle indique que depuis la précédente réunion, les deux seuls faits nouveaux qu'il a à signaler sont d'abord la lettre de M. Khrouchtchev et la réponse qu'il lui a adressée; en second lieu, l'annonce que M. Khrouchtchev tiendra, le lendemain, une conférence de presse à 15 heures. M. Khrouchtchev a, en outre, demandé à faire au général de Gaulle une visite de congé le lendemain à 11 heures. Il partira le jeudi à 11 heures.

Le président Eisenhower et *M. Macmillan* obervent que, dans ces conditions, ils n'ont pas d'objection à ce que le communiqué soit publié dans la forme prévue.

M. Macmillan suggère en outre qu'une réunion ait lieu le lendemain dans la journée pour évoquer divers problèmes communs aux trois pays.

Cette réunion est fixée au mercredi après-midi à 17 heures.

Avant de se séparer, *M. Selwyn Lloyd* donne aux chefs d'État ou de gouvernement quelques indications sur l'entrevue qu'il a eue avec M. Gromyko.

Cette entrevue s'est prolongée de 6 h. 45 à 8 heures. Les ministres ont discuté d'abord de l'incident aérien à propos duquel M. Gromyko a à nouveau fait valoir les responsabilités qui incombent aux États-Unis. Ils ont ensuite parlé de la question des essais nucléaires. M. Selwyn Lloyd a fait remarquer à ce sujet que le gouvernement britannique avait vivement espéré que des progrès importants pourraient être réalisés lors de cette conférence. Cet espoir n'était désormais plus permis.

M. Gromyko avait répondu qu'il le regrettait lui aussi, mais que la question pourrait toujours être traitée par les représentants des trois pays à Genève.

Au sujet du désarmement, M. Gromyko avait développé le thème de l'attitude raisonnable des Soviets.

M. Selwyn Lloyd avait répondu que, là aussi, la Grande-Bretagne avait espéré obtenir des résultats substantiels lors de la présente conférence.

M. Gromyko s'était alors lancé dans un long discours de propagande d'où il n'était rien ressorti de concret.

M. Selwyn Lloyd avait répondu que, là aussi, la Grande-Bretagne avait espéré obtenir des résultats substantiels lors de la présente conférence.

[1] Les trois Occidentaux s'étaient séparés à 17 heures, après avoir constaté l'absence du chef du gouvernement soviétique (voir ci-dessus); à 17 h. 50, était apportée à l'Élysée une réponse écrite négative de M. Khrouchtchev à la lettre du général de Gaulle l'invitant à la séance de la Conférence de 15 heures; à 18 h. 30 avait lieu à l'ambassade britannique, à la demande de M. Selwyn Lloyd, une conversation entre ce dernier et M. Gromyko.

M. Gromyko s'était alors lancé dans un long discours de propagande d'où il n'était rien ressorti de concret.

M. Selwyn Lloyd avait ensuite évoqué le paragraphe de la déclaration de M. Khrouchtchev où il est proposé que la Conférence soit renvoyée à six ou huit mois. Il avait demandé ce qui pourrait être fait pour diminuer entre-temps la tension.

M. Gromyko avait répondu que nul ne s'y emploierait plus volontiers que le gouvernement soviétique.

Parlant ensuite de Berlin et évoquant les nouvelles parues dans la presse suivant lesquelles M. Khrouchtchev devait s'y rendre incessamment pour signer un traité de paix avec l'Allemagne de l'Est, M. Selwyn Lloyd avait demandé à son interlocuteur ce qu'il fallait en penser.

M. Gromyko avait répondu qu'il n'avait, sur ce point, rien à ajouter aux déclarations faites par M. Khrouchtchev dans son discours sur Berlin [1].

Si un accord ne pouvait se réaliser sur l'Allemagne, un traité de paix serait signé avec la R.D.A.

M. Selwyn Lloyd avait gardé de cet entretien l'impression d'une conversation amicale et dépourvue de toute tension. Il ne tirait cependant aucune conclusion sur ce qui pourrait se passer durant les mois à venir, encore que M. Gromyko lui ait paru, sur ce chapitre, assez modéré [2].

IX

Entretien du général de Gaulle et de M. Khrouchtchev le 18 mai 1960 à l'Élysée de 10 h. 55 à 11 h. 40 [3]

C.R. Très secret.

Étaient présents :

Le maréchal Malinowski, M. Gromyko, M. Vinogradov.

M. Khrouchtchev commence par remercier le général de Gaulle et la France pour leur hospitalité et en particulier le président de la République pour ses efforts en faveur de la Conférence. Il regrette qu'elle n'ait pu avoir lieu et il espère que le temps viendra où l'on comprendra qu'une politique d'agression et de contrainte dirigée contre l'Union soviétique est vouée à l'échec comme elle l'a été dans le passé. Nul ne pourra jamais en tirer aucun bénéfice.

[1] Lors de sa conférence de presse au parc Gorki, le 11 mai (voir ci-dessus p. 663, note), le chef du gouvernement soviétique s'était montré très net sur la question des accès à Berlin.

[2] À 21 h. 55, dans un communiqué de presse, la présidence du Conseil soviétique s'étonnait de « la manœuvre complice des dirigeants des puissances occidentales à Paris » et indiquait que l'U.R.S.S. était prête à reprendre sa place à la Conférence à condition que le président des États-Unis condamnât les actions « provocatrices » de l'aviation américaine. À 22 h. 20, un communiqué des trois Occidentaux, prenant acte de l'échec de la Conférence, exprimait l'espoir qu'une autre conférence Est-Ouest pût être tenue dans l'avenir (*Le Monde* du 19 mai, p. 2; Documentation française, *Articles et documents*, n° 0957, 9 juin 1960, Textes du jour).

[3] Le 18 mai, le chef du gouvernement soviétique rendait des visites protocolaires d'adieu à M. Macmillan, puis au général de Gaulle. Dans la journée, il tenait une dernière conférence de presse au palais de Chaillot, comportant la lecture d'une déclaration liminaire et des réponses durant plusieurs heures aux questions des journalistes faites sur un ton très polémique. Il quittera Orly le 19 mai, à 11 heures, après une allocution où il remerciera le général de Gaulle et le peuple français et rejettera l'échec de la Conférence sur l'attitude du gouvernement américain.

Le général de Gaulle assure M. Khrouchtchev qu'il est le premier à regretter qu'il n'y ait pas eu de conférence au sommet pour des raisons qu'il ne veut pas évoquer, puisqu'il ne s'agit pas ici de pourparlers. Il estime encore une fois, puisqu'il s'agissait d'un incident qui opposait l'Union soviétique et les États-Unis, qu'il aurait mieux valu le régler avant de venir, quitte peut-être à différer la date de la Conférence. Mais l'Union soviétique est libre d'agir comme elle l'entend. Le fait est qu'il n'y a pas eu de conférence au sommet et c'est fort dommage.

M. Khrouchtchev déclare que s'il doit comprendre ces paroles comme un reproche, il aurait mieux valu l'adresser au président des États-Unis. C'est de lui, en effet, que dépendait le sort de la Conférence : si Washington avait reconnu, comme tout honnête homme doit le faire, qu'il y avait eu agression, il n'y aurait plus eu d'obstacle à la Conférence au sommet. Le gouvernement soviétique a fait tout ce qui était en son pouvoir pour régler l'incident. Il n'est pas responsable de l'échec de la Conférence puisqu'il ne s'est pas livré, lui, à une agression.

Le général de Gaulle tient à dire à M. Khrouchtchev, en tout cas, que la France n'a pas changé de sentiment quant à la nécessité d'assurer la paix. Cela implique la coexistence pacifique, laquelle implique à son tour des relations aussi bonnes que possible entre l'Est et l'Ouest. Pour sa part, la France ne renonce pas au désir de maintenir de bonnes relations avec l'Union soviétique et même, dans toute la mesure du possible, de les améliorer. Le général de Gaulle reste persuadé qu'il ne sera pas impossible dans l'avenir de trouver un chemin commun pour la coopération en Europe même. Enfin, s'il doit revenir en France, M. Khrouchtchev sera le bienvenu. Quant à l'incident aérien, il confirme la politique de la France : si l'on devait un jour discuter sincèrement du désarmement, l'essentiel consisterait à faire, d'abord, quelque chose dans le domaine du contrôle des avions, des satellites et même des sous-marins. Ce contrôle est devenu indispensable dans le monde actuel, car c'est par là surtout que les incidents risquent de se produire et se produisent, en effet.

M. Khrouchtchev remercie le général de Gaulle pour ses paroles relatives à son désir de maintenir et d'améliorer les relations entre la France et l'U.R.S.S. Elles le réjouissent beaucoup et il est sûr que le gouvernement soviétique les appréciera. Celui-ci fera, lui aussi, tout ce qui est en son pouvoir pour orienter ces relations dans la bonne direction. Pour ce qui est de la solution des questions fondamentales, condition nécessaire à l'établissement de relations normales entre les États, M. Khrouchtchev est d'accord avec ce qu'en a dit le général de Gaulle. Il rappelle qu'au cours des entretiens qu'il a eus avec celui-ci, tous deux ont abouti à cette manière de voir commune : il faut avant tout chercher un règlement relatif au désarmement. Tant qu'il y aura des armements, les gens seront nerveux et, en temps de crise, leur main se tendra vers l'étui à revolver. Il faut jeter le revolver dans la mer. Dans ce cas, même si les pays sont nerveux, l'étui sera vide. Il faut chercher, non pas des moyens de contrainte, mais des moyens de négociation, afin d'assurer la paix. À titre confidentiel, M. Khrouchtchev annonce qu'il était arrivé avec des propositions sur le désarmement assez voisines de la position française, car il n'est pas très satisfait des pourparlers de Genève. Il ne peut dire exactement quelle suite pourront avoir, maintenant, ces propositions. Compte tenu de la situation nouvelle, il devra en délibérer avec son gouvernement. Mais il estime qu'elles sont sensiblement conformes à l'avis de la France.

D'autre part, M. Khrouchtchev voudrait exprimer très franchement ce qu'il a sur le cœur. Il estime que c'est tout-à-fait consciemment, comme tout homme de bon sens ne peut manquer d'en être persuadé, que l'incident de l'avion a été provoqué afin de faire échouer la Conférence. M. Khrouchtchev est sûr que le président Eisenhower a lui-même signé le plan des survols et qu'il a eu connaissance des rapports qu'on a dû lui en faire. Il était parfaitement d'accord avec les visées d'Allen Dulles. Mais tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. L'avion a été abattu, et le président Eisenhower n'a pas eu le courage de reconnaître l'agression et de la condamner. M. Khrouchtchev s'excuse : le général de Gaulle pourra penser que c'est un manque de tact que de parler d'une tierce personne absente. Mais la cause de toute cette affaire est le manque de volonté d'Eisenhower. Même pendant la guerre, il n'a jamais été qu'un intendant, un diplomate

militaire; il n'a jamais été un chef. Dans les affaires civiles, il est resté le même. Son pays est désorganisé; il va à hue et à dia, il n'a pas à sa tête des hommes de responsabilité. Or, c'est un pays puissant, et il est grave que celui qui y tient le bâton ne soit qu'un caporal. C'est la raison du résultat auquel on est arrivé. Montgomery et Churchill ont justement caractérisé Eisenhower.

M. Khrouchtchev demande qu'on lui pardonne sa franchise, mais il estime également que le général de Gaulle et M. Macmillan n'ont pas montré assez de volonté pour condamner l'incident aérien. Il croit comprendre que ceux-ci craignaient de provoquer une faille dans l'O.T.A.N. et qu'ils ont fait taire, par conséquent, leur sens de la justice. Cela n'a pa manqué de servir d'encouragement aux États-Unis. M. Khrouchtchev pense que l'opinion mondiale condamnera les responsables, quelque effort qu'on fasse. Il y a parfois des circonstances atténuantes, dues à la passion ou à l'égarement; mais il n'y a pas d'exemple dans l'Histoire que les coupables n'aient pas subi un juste châtiment, quand même ce serait à titre posthume. L'on sait que les Soviétiques admiraient Staline et ils l'ont embaumé avec honneur. Néanmoins, il a commis des actions telles qu'il ne peut manquer d'être jugé. Elles étaient dues à sa nature de Géorgien (et M. Khrouchtchev, prétendant que le « secrétaire » du général de Gaulle est Géorgien, rend ce « secrétaire » responsable des actes de Staline)[1]. M. Khrouchtchev remercie le général de Gaulle pour son invitation de revenir un jour, mais qui paie ses dettes s'enrichit : il tient d'abord à ce que le général de Gaulle et sa famille se rendent en U.R.S.S. afin d'y être accueillis avec la chaude hospitalité propre à tous les peuples de l'U.R.S.S. (y compris les Géorgiens).

Le général de Gaulle tient, lui aussi, à faire quelques franches remarques. Il remercie M. Khrouchtchev pour sa franchise et sa simplicité. Au sujet de l'avion américain, il l'avait déjà dit lors de l'entrevue de dimanche, l'incident a été provoqué par la tension internationale. C'est de ce point de vue qu'il faut l'évaluer. Il s'agit de deux grands pays, disposant de terribles moyens de destruction et opposés en tout, en particulier par l'idéologie. Ils sont surarmés et se considérent l'un l'autre avec méfiance, car ils se croient menacés l'un par l'autre. En réalité, ils le sont peut-être moins qu'ils ne le pensent. Mais l'instinct de conservation les pousse tous deux à recueillir des renseignements pour éclairer la menace. L'espionnage n'est pas, en lui-même, une bonne chose, mais il s'explique. Quant au président Eisenhower, il est ce qu'il est. Et nous sommes ce que nous sommes. Aves les grandes responsabilités qui incombent aux chefs d'État, aucun ne peut prétendre, certes, posséder toutes les qualités. Mais le président Eisenhower mérite grande considération. Ni M. Khrouchtchev, ni le maréchal Malinowski n'ont pu oublier qu'il était leur compagnon d'armes et qu'il commandait le front occidental tandis qu'ils s'occupaient de l'oriental. En outre, il est le président des États-Unis. Le général de Gaulle ne se mêle pas de juger de la façon dont il conduit les affaires de son État. Il mérite considération non seulement à cause du passé, mais encore à cause du présent. Nul ne peut dire qu'il soit un homme belliqueux et sanguinaire. M. Khrouchtchev doit le savoir. Enfin, il est certain que l'Histoire nous jugera tous et que nous devons nous y soumettre. Quant à Staline, on constate, en effet, qu'elle lui a passé dessus et que ce n'est pas fini. Il en sera de même pour ses successeurs. Le général de Gaulle conclut en remerciant M. Khrouchtchev pour la façon aimable dont il a parlé de son invitation.

M. Khrouchtchev remercie encore une fois le général de Gaulle et la famille de celui-ci, répète qu'il les attend dans l'avenir le plus proche possible et l'assure qu'il fera tous ses efforts pour améliorer encore les relations entre la France et l'U.R.S.S.

[1] Ce passage est complètement incompréhensible : sans doute faut-il incriminer une erreur du rédacteur. Ne vaudrait-il pas mieux lire : le « secrétaire » de Staline, et non pas : le « secrétaire » du général de Gaulle ?

X

Réunion des ministres des Affaires étrangères français, britannique et américain au Quai d'Orsay le mercredi 18 mai 1960 à 11 heures

C.R. Très secret.

1° *O.T.A.N.*

La discussion s'engage sur la date et la nature de la communication que les trois ministres des Affaires étrangères feront au Conseil atlantique, à la demande instante de la plupart de ses membres. Il est décidé que la réunion aura lieu le jeudi 19 mai à 10 heures et demie.

M. Couve de Murville fera un exposé sur l'évolution des événements au cours des quatre derniers jours. Les trois ministres répondront ensuite aux questions qui pourraient leur être posées. M. Herter traitera principalement du désarmement et M. Selwyn Lloyd des problèmes allemands.

2° *Allemagne et Berlin.*

M. Selwyn Lloyd indique que M. Macmillan a eu le matin un bref entretien avec M. Khrouchtchev. Le Premier ministre soviétique a déclaré qu'il avait été très déçu de l'attitude de celui-ci qui suivait aveuglément la politique d'Adenauer. Il a ajouté qu'en raison de l'échec de la Conférence au sommet, l'Union soviétique devra maintenant chercher une solution unilatérale du problème allemand. Il reste à voir quel sens les Russes entendent donner à cette affirmation de principe.

M. Couve de Murville pense que le problème le plus urgent est de revoir le document concernant les mesures immédiates à prendre à Berlin [1]. À cet égard, un premier problème se pose : la question est débattue pour l'instant suivant ses différents aspects, à Paris dans le cadre du S.H.A.P.E., à Bonn entre les trois ambassades et enfin à Washington. Il y aurait peut-être intérêt à assurer une meilleure centralisation.

Sur la proposition de M. Herter, il est convenu que l'organisme central continuera à être à Washington. Ceci, d'après le secrétaire d'État, est d'autant plus nécessaire qu'il importe d'être en relations étroites avec les délégués aux Nations Unies en vue de déterminer le moment où ce problème devra être porté devant le Conseil de sécurité.

M. Hoyer Millar fait remarquer, reprenant une réflexion du président Eisenhower, que le document sur les mesures immédiates n'a jamais examiné le problème du ravitaillement civil à Berlin. Il est possible que les mesures prises par les Russes aient pour effet d'instaurer une sorte de blocus de la ville. Le problème ainsi posé dépasserait celui examiné dans le document allié qui ne traite que du problème des garnisons et des convois militaires.

Il est reconnu que ce problème mérite en effet réflexion. Le groupe de Washington examinera cette question comme toutes les autres, mais étant donné que le gouvernement allemand doit être associé de très près aux mesures qui seront prises, l'étude de ce problème pourra être reprise dans le détail à Bonn.

M. Selwyn Lloyd fait remarquer qu'étant donné la déclaration de M. Khrouchtchev à M. Macmillan rapportée plus haut, il est possible que les Russes décident de signer un traité de paix immédiat avec la D.D.R. Quelle décision faudra-t-il prendre alors ?

M. Gates considère que cette menace est très sérieuse et que des décisions peuvent être indispensables, nos pas dans un avenir plus ou moins éloigné, mais peut-être dans les

[1] Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 220.

quarante-huit heures. Il croit utile que les militaires expliquent les mesures auxquelles ils songent et qu'ensuite les ministres des Affaires étrangères, puis les chefs d'État et de gouvernement en tirent les conséquences politiques indispensables.

M. Hoyer Millar fait remarquer qu'il peut être difficile aux chefs d'État de prendre des engagements définitifs sur de simples suppositions.

Il est finalement convenu qu'un groupe de travail se mettra immédiatement à l'ouvrage afin de faire un rapport sur les décisions déjà prises et sur les points non encore réglés. Ce travail sera présenté aux ministres des Affaires étrangères, à l'Élysée, à 4 heures et demie. La question sera ensuite exposée devant les chefs d'État à 17 heures.

3° *Désarmement.*

M. Couve de Murville indique que la principale question est de savoir ce que les Alliés occidentaux feront lors de la reprise prévue avec les Russes à Genève le 7 juin [1].

M. Herter est d'accord, mais indique que d'ici cette date, les événements politiques peuvent avoir considérablement évolué. Il n'est guère imaginable que des décisions précises soient prises à cet égard dès maintenant.

M. Couve de Murville partage cette opinion, mais indique que malgré l'inutilité apparente des débats futurs, les Occidentaux ne devraient pas prendre l'initiative d'interrompre les pourparlers.

M. Herter estime que l'ensemble des problèmes du désarmement pourra être repris à Genève le 30 mai lorsque les Occidentaux se réuniront à nouveau en vue de préparer la reprise des conversations. Il est souhaitable que les Canadiens et les Italiens soient mis rapidement au courant de l'état présent des choses.

M. Couve de Murville pense que dans l'atmosphère présente, il n'y a pas beaucoup d'espoir que les négociations puissent aboutir à un résultat quelconque. Dans ces conditions, il paraît peu souhaitable de rédiger de nouveaux documents et de déposer de nouveaux plans.

MM. Herter et Selwyn Lloyd estiment que la poursuite des conversations a néanmoins une valeur de propagande. À ce titre, il est souhaitable que les futures séances des Dix à Genève soient publiques.

Il en est ainsi décidé avec possibilité de revenir à des séances privées chaque fois que cela sera nécessaire.

M. Gates souligne qu'il faudra faire comprendre aux Russes que ces pourparlers ne peuvent durer indéfiniment et qu'une date limite doit être arrêtée dès maintenant.

M. Selwyn Lloyd estime que de toute façon, cette date limite existe : l'ouverture de l'assemblée des Nations Unies au début de septembre.

M. Couve de Murville est de cet avis, et pense que les délégués de Genève devraient avoir terminé leurs travaux fin juillet au plus tard.

Il n'est pas jugé nécessaire de procéder à de nouvelles réunions d'experts à Paris au cours de la semaine. L'ensemble du problème sera repris le 30 mai, compte tenu des développements intervenus entre-temps.

[1] Le communiqué publié à l'issue de la séance du 29 avril du Comité des dix puissances pour le désarmement fixait au 7 juin la prochaine séance : voir ci-après le n° 228 (note).

XI

Entretien des chefs d'État ou de gouvernement le mercredi 18 mai à l'Élysée de 17 h. à 18 h. 20

Étaient présents :

Le général de Gaulle, M. Debré, M. Couve de Murville,
Le président Eisenhower, M. Herter, M. Gates, M. Livingston Merchant,
M. Macmillan, M. Selwyn Lloyd, Lord Gladwyn, Sir Frederick Hoyer Millar.

C. R. Très secret.

Le général de Gaulle propose que l'on entende les conclusions des ministres des Affaires étrangères qui viennent de se réunir.

M. Couve de Murville indique que trois questions ont été examinées.

— D'abord, l'information de l'O.T.A.N. Les trois ministres s'y rendront demain à onze heures;

— En second lieu, la question de Berlin. Que feront les Alliés dans le cas où les communications avec Berlin-Ouest se trouveraient interrompues, l'U.R.S.S. déclarant que les droits des Alliés sont caducs à la suite de la signature d'un traité de paix avec la R.D.A. ? Depuis plusieurs années, des plans d'urgence ont été établis et ils sont constamment revus par les experts. Dans l'ensemble, et sous réserve des circonstances, les préparatifs sont au point. Cependant, certaines mesures doivent encore faire l'objet d'études complémentaires. À cet égard, le premier problème à examiner est celui de savoir s'il y aurait lieu, dans le cas où se dessinerait une menace précise, de saisir les Nations Unies, c'est-à-dire le Conseil de sécurité, puis éventuellement l'Assemblée. La question a été examinée et l'étude en sera poursuivie par le groupe de travail siégeant à Washington. Bien entendu, une décision ne pourrait être prise qu'à la lumière des circonstances du moment.

D'autre part, il y a le problème qui a été soulevé ici par le président Eisenhower et M. Macmillan, celui du ravitaillement de la population civile de Berlin, dans l'hypothèse d'un étouffement progressif, sans rupture brusque de toutes les communications. Ce problème est complexe et sera étudié dans le détail en liaison étroite avec les autorités de l'Allemagne fédérale, dont la collaboration est indispensable, qu'il s'agisse des contre-mesures d'ordre économique envers la R.D.A., ou de la définition des besoins de la population civile berlinoise et du financement des mesures à prendre.

Enfin, les ministres ont examiné la reprise des conversations sur le désarmement. La Commission des Dix doit se réunir à nouveau à Genève à partir du 7 juin. Autant qu'on en puisse juger maintenant, cette reprise est vraisemblable. Les délégués occidentaux se réuniront eux-mêmes le 30 mai à Genève pour préparer cette réunion du 7 juin.

Le général de Gaulle demande au président Eisenhower et à M. Macmillan s'ils ont des commentaires à présenter.

Il indique, pour sa part, qu'en ce qui concerne l'O.T.A.N., l'exposé que feront les ministres répond à la procédure habituelle. Les autres pays membres n'ignorent sans doute pas, d'ailleurs, ce qui s'est passé au cours des derniers jours. Pour ce qui est de Berlin, une crise est, certes, possible. Les ministres ont évoqué les dispositions à considérer dans le cas où les Russes et la R.D.A., agissant ensemble, ou l'un servant d'intermédiaire à l'autre, prendraient des mesures de nature à compromettre le ravitaillement de la population berlinoise. Quelles contre-mesures ont été envisagées ?

M. Couve de Murville répond que l'on aura sans doute à étudier deux ordres de problèmes : celui des stocks existant à Berlin et celui des moyens de communication avec l'Allemagne occidentale. Il existe six mois de stocks alimentaires. Faut-il les augmenter ?

En ce qui concerne les transports, s'il s' agit de faire face à des mesures de harcèlement et non à un blocus total, le seul moyen pratique sera sans doute, comme en 1948-1949, le transport par voie aérienne. Mais la question est beaucoup plus complexe, car les besoins de l'économie berlinoise sont beaucoup plus étendus qu'il y a douze ans. Quant aux contre-mesures envers la R.D.A., elles seraient d'ordre économique, telles que l'arrêt des livraisons de fer et d'acier en provenance de la République fédérale, ce qui suppose la coopération de celle-ci. Sur une question de M. Debré, M. Couve de Murville répond que ces livraisons effectuées actuellement sont importantes.

Le président Eisenhower observe que, selon toute vraisemblance, le problème difficile auquel les Alliés auront à faire face sera la succession de petites opérations de harcèlement dont aucune ne serait de nature à susciter dans le monde une très sérieuse émotion ni à provoquer une crise grave. Les Alliés ne pourront d'ailleurs prendre des mesures radicales que si l'ensemble du monde libre a le sentiment qu'on ne peut en laisser faire davantage sans tomber dans le déshonneur. Or, les Russes agiront sans doute de telle sorte que cette limite ne soit pas dépassée et que les Alliés se trouveront peut-être dans la situation qu'évoque le proverbe anglais et où « il faut ou bien pêcher ou bien couper la ligne », sans que l'opinion mondiale en soit très sérieusement émue.

Il résulte de ce qui a été dit et fait ici depuis trois jours que les trois gouvernements doivent être plus proches les uns des autres qu'auparavant, non seulement sur cette question de Berlin, mais sur tous les autres problèmes majeurs. Ils doivent être prêts à parler d'une seule voix en face de toute démarche et de toute initiative des Russes.

Le général de Gaulle tient, lui aussi, pour vraisemblable que la situation à Berlin se présentera sans [doute] moins comme un véritable blocus que comme une série de mesures de harcèlement aboutissant à rendre intenable la vie de la population. Dans ce cas, les contre-mesures prévues envers la R.D.A. ne seraient-elles pas les plus efficaces ? Cette efficacité a-t-elle été étudiée ou non ?

M. Couve de Murville indique qu'une étude détaillée n'a pas encore été effectuée. Les travaux des experts ont principalement porté sur l'hypothèse d'une rupture des communications alliées de Berlin, comme suite à l'action de la R.D.A. et des Russes, c'est-à-dire après la conclusion d'un traité de paix.

M. Debré demande si dans cette hypothèse, les contre-mesures envers la R.D.A. évoquées plus haut ne seraient pas utiles ?

M. Couve de Murville précise qu'il s'agit d'un problème différent. Actuellement, la situation des vingt mille soldats alliés est garantie par les accords conclus avec l'U.R.S.S. et les communications alliées ne sont pas soumises au contrôle des autorités de l'Est, tandis que le ravitaillement de la population de Berlin est soumis, en fait, au contrôle de ces autorités.

M. Debré observe qu'en cas de traité de paix avec la R.D.A., les communications alliées seraient également soumises au contrôle de l'Est.

M. Couve de Murville répond que c'est là précisément toute la question.

Le général de Gaulle rappelle que les trois gouvernements, à la suite des menaces lancées contre Berlin par Khrouchtchev en 1958, avaient établi des plans d'ordre militaire qui ont sans doute été constamment revus depuis lors.

M. Couve de Murville précise que ces plans s'appliquent à l'hypothèse d'une interruption du trafic allié.

Le général de Gaulle note que les mesures ainsi envisagées visent le cas d'une crise grave, mais que, dans le cas d'une crise larvée, les contre-mesures seraient principalement d'ordre économique.

Le président Eisenhower estime que les groupes de travail peuvent continuer à explorer toutes les mesures nouvelles qui devraient être prises en vue de maintenir l'existence économique de Berlin, mais il entend aller plus loin. Dans la mesure où ses collègues et lui-même doivent envisager l'hypothèse où l'affaire de Berlin conduirait à une crise avec

l'Union soviétique, ne conviendrait-il pas d'assurer entre les trois gouvernements des contacts plus étroits ? Le Président vient d'ailleurs de s'en entretenir avec M. Macmillan. S'il est vrai que les trois jours qui s'achèvent laissent craindre une situation ultérieure peut-être plus sérieuse, ne convient-il pas que les dirigeants des trois puissances occidentales, responsables du destin de l'Allemagne à la suite de la guerre et de l'armistice, mettent au point, en dehors de l'O.T.A.N., et sans porter atteinte aux consultations qui se tiennent dans ce cadre, un mécanisme de consultations plus fréquentes entre eux pour que chacun agisse en étroit accord avec les deux autres et qu'aucun d'eux ne soit pris au dépourvu ?

Le général de Gaulle rappelle la lettre qu'il a adressée au président Eisenhower et à M. Macmillan en septembre 1958 en vue d'organiser leurs rapports sur des bases différentes [1]. Il y avait alors une crise au Moyen-Orient. On craint maintenant une crise à propos de Berlin. L'objectif était une sorte de confrontation permanente des vues de chacun pour arrêter les dispositions politiques et stratégiques à prendre en commun. En fait, cette proposition n'a guère eu, jusqu'à présent, de suite. Or, les trois alliés se retrouvent dans une situation analogue. Si une question brutale se pose, ils seront dans l'incertitude, non en ce qui concerne chacun d'eux en particulier, mais, ce qui est encore plus grave, dans l'incertitude en commun. Sans doute, dans un cas comme celui de Berlin, la première idée qui peut venir à l'esprit est qu'il existe déjà une organisation pour les mesures militaires à prendre : l'O.T.A.N. Mais l'O.T.A.N. n'est pas faite pour cela; elle est faite pour appliquer certaines décisions dans des situations spécifiques. En fait, la réalité politique la dépasserait vite. Les trois gouvernements seraient rapidement amenés à tenter de s'accorder précipitamment, avec tous les inconvénients que cela comporte.

Le président Eisenhower estime que cette observation justifie son souci d'un effort plus intense de coopération. Les trois puissances assument, à la suite de la guerre, des responsabilités spécifiques dans des zones spécifiques et, même si cet effort de coopération entre elles devenait partiellement visible, elles seraient fondées à faire état de leurs responsabilités particulières.

M. Macmillan est entièrement d'accord. Il estime qu'il faudrait mettre sur pied une procédure qui permette d'agir rapidement en cas de besoin. Il faudrait, en écartant les questions mineures, examiner la force de l'Occident dans son ensemble et voir comment peut être amélioré son degré de préparation. Sans doute une réunion comme celle d'aujourd'hui est-elle très utile. Il faudrait mettre sur pied quelque chose d'efficace pour renforcer la position de l'Ouest. Khrouchtchev vient de déclarer, au cours de sa conférence de presse, qu'il a l'intention de conclure un traité de paix avec la R.D.A., que les puissances occidentales perdront en conséquence leurs droits d'occupation à Berlin et qu'elles seront d'ailleurs obligées, quand le moment sera venu, de signer elles-mêmes ce traité. Il y a là une menace précise avec laquelle les trois puissances peuvent être à tout moment confrontées. Elles doivent donc travailler ensemble dans une unité plus étroite. Ce serait le résultat le plus utile de ces trois derniers jours. Le Premier ministre pense que c'était là l'idée du général de Gaulle et qu'il faut s'efforcer de l'appliquer. Sans doute, les ministres des Affaires étrangères se rencontrent-ils fréquemment, mais il faudrait créer des mécanismes pour préparer leurs travaux, pour que soient élargis les thèmes de leurs entretiens, pour qu'ils puissent évoquer non seulement les questions particulières, mais aussi celles des moyens propres à renforcer le monde libre, en délimitant les points faibles et en appréciant les éléments positifs. Il convient que les trois puissances exploitent la leçon qu'elles viennent de recevoir.

Le général de Gaulle rappelle que quelques tentatives ont eu lieu dans cette direction, mais qu'on n'avait pratiquement abouti qu'à une proposition concernant des dîners secrets, organisés de temps à autre par des conseillers d'ambassade. Quand à la stratégie, nous, Français, avions dit qu'il faudrait s'organiser dans le cadre du *standing group*. Un officier général français de valeur a été envoyé à cette fin à Washington. Mais il s'est

[1] Cette lettre est reproduite dans *D.D.F.,* 1958-II, n° 170 annexe. Pour le texte du mémorandum du 17 septembre, voir *ibid.,* n° 165 annexe.

rapidement aperçu des difficultés. La première de ces difficultés, c'est celle qui consiste, pour plusieurs pays dont les intentions et les organisations divergent, à s'atteler ensemble à une même question. Et puis, il y a les faits acquis, les organismes existants : l'O.T.A.N. le C.E.N.T.O., et d'autres. Dès qu'il paraît être question d'empiéter sur ces organismes, on se heurte à ce qui est établi. Si on a le souci de le faire, et c'est ce que le Général souhaite pour sa part, il faut d'abord le décider. Sans qu'il s'agisse ici de vouloir, rétrospectivement, désobliger personne, il est fâcheux et douloureux de constater, dans la crise du canal de Suez par exemple, la dispersion de l'Occident. Ce fut, sans doute, un grand malheur. Dans toute crise analogue qui pourrait se produire, il est à craindre qu'il n'en puisse être ainsi, et même il est regrettable de le dire, en ce qui concerne Berlin.

Le président Eisenhower suggère, comme première étape, que les ministres des Affaires étrangères se réunissent, dans cette perspective, à Washington le 31 mai et qu'ils se rencontrent ensuite tous les deux mois par exemple, ou plus souvent s'il est nécessaire, dans des conditions qui n'éveillent pas de soupçons de la part d'autres puissances, et sans que ces réunions aient d'étiquette particulière. Les contacts, en effet, ne doivent pas être pris à un niveau trop bas. De temps à autre, les trois chefs d'État ou de gouvernement pourraient eux-mêmes se rencontrer, sans formalisme, pour confronter leurs vues. Il ne s'agirait pas de donner l'impression qu'ils entendent constituer un triumvirat pour diriger le monde, mais qu'ils souhaitent travailler d'une manière efficace. Le Président se demande toutefois si cette suggestion n'imposerait pas de fréquents déplacements aux ministres des Affaires étrangères. Il observe que M. Herter devrait, pour sa part, traverser l'Atlantique deux fois quand chacun de ses collègues n'aurait à faire qu'une traversée.

Le général de Gaulle constate que les ministres des Affaires étrangères sont voués, en effet, à de fréquents déplacements, qu'ils se rencontrent d'ailleurs souvent à Londres, à Washington, à Paris, à Istanboul, à Genève, etc... sans compter les missions de ceux d'entre eux qui participent aux travaux de l'Europe des Six, de l'Europe des Sept, de l'O.E.C.E., etc... En fait, la réalité mondiale de l'Occident est ici. Elle est autour de cette table. Elle est l'accord des trois chefs d'État ou de gouvernement. C'est cela qu'il faudrait organiser. Le reste, alors, viendrait de soi.

M. Selwyn Lloyd revient à l'idée de consultations plus fréquentes entre les ministres des Affaires étrangères. Il souligne que peut-être leurs rencontres antérieures n'étaient pas suffisamment préparées, qu'il faudrait établir des ordres du jour précis, faire préparer, sans doute par l'entremise des ambassadeurs, des documents, des plans.

Le général de Gaulle indique qu'à ce point de la discussion, il se sent amené à déclarer qu'il renouvellera prochainement des propositions concrètes à ses collègues sur cette question de « leur organisation » — même si le mot n'est pas prononcé. Dans les perspectives qu'il a indiquées en septembre 1958, ses propositions seront plus précises. Ses collègues lui répondront. Si les temps deviennent plus lumineux, ce ne sera peut-être qu'un papier de plus, mais, si le ciel s'assombrit, c'est là la base du salut commun.

M. Macmillan constate que ses collègues et lui-même savent, à cet égard, ce qu'ils veulent faire. Mais il faut établir un système efficace. Si le Général, comme il vient de le déclarer, veut bien formuler par écrit ses idées à ce sujet, le président Eisenhower et lui-même lui feront connaître également ce qu'ils pensent et ces diverses suggestions seront confrontées. De toute manière, si la situation internationale devait s'aggraver, c'est dans cette direction qu'il conviendrait d'agir.

Le général de Gaulle, évoquant le troisième point examiné le matin par les ministres, à savoir la question du désarmement, demande au président Eisenhower et à M. Macmillan s'ils ont des idées nouvelles à présenter ou si leurs positions restent les mêmes.

M. Macmillan répond que les experts travaillent à la mise au point d'un document destiné à harmoniser les positions des trois puissances, mais ce document n'est pas encore définitivement établi.

Le général de Gaulle propose alors à ses collègues de mettre un terme à leur réunion. Il note que la crise qu'ils viennent ensemble de traverser, s'il s'agit vraiment d'une crise, a comporté des aspects désagréables, mais aussi, peut-être, des éléments profitables. La

situation est certainement beaucoup plus claire qu'auparavant, en ce qui concerne l'U.R.S.S. Peut-être l'avenir de M. Khrouchtchev est-il maintenant mieux tracé et peut-être dans un sens qui n'est pas à son avantage. En reprenant une expression dont il s'est servi à Londres, le Général se félicite « de la sagesse et de la fermeté » dont les trois chefs d'État ou de gouvernement ont ensemble fait preuve. Cette communauté d'attitude a eu des effets favorables non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour tous ceux qui l'ont observée.

Le président Eisenhower observe que c'est peut-être la dernière réunion de cette sorte à laquelle il participe avant la fin de son mandat présidentiel. Il considère que c'est un grand privilège d'avoir pu travailler ainsi avec le général de Gaulle et avec M. Macmillan. Il leur exprime à tous les deux son estime, son admiration et son affection.

M. Macmillan tient à s'associer aux paroles de M. Eisenhower et à remercier le Général de la façon magistrale dont il a présidé les entretiens qui viennent de se tenir à Paris. Les trois chefs d'État ou de gouvernement y ont connu des déceptions, mais l'épreuve traversée a aussi renforcé leur amitié.

Le général de Gaulle. Merci mes amis.

(Cabinet du Ministre. — Secrétariat général.)

222

Note du Ministère des Affaires étrangères [1]

Point actuel des négociations
sur la cessation des expériences nucléaires

N. *Paris, 18 mai 1960.*

La négociation sur la cessation des expériences nucléaires se poursuit à l'heure actuelle sur plusieurs plans. L'interdiction et le contrôle des expériences dans l'espace, dans l'atmosphère, dans la mer et en ce qui concerne les explosions souterraines supérieures à 20 kilotonnes ont déjà donné lieu à un accord [2]. Le problème se pose seulement désormais pour les expériences souterraines, inférieures à 20 kilotonnes.

1. *Durée du moratoire.* — L'U.R.S.S. propose un moratoire long de quatre à cinq ans. Les Anglo-Saxons désirent par contre une durée net-

[1] Rédigée à l'intention de M. Michel Legendre, sous-directeur du service du Désarmement à la Direction politique.

[2] Pour le déroulement de l'activité en mai de la Conférence sur l'arrêt des expériences nucléaires, et notamment pour la présentation par les Anglo-Saxons d'une proposition nouvelle en vue de l'établissement d'un système mondial de contrôle de toutes les explosions nucléaires militaires, dans l'air, sous l'eau et sous la terre, proposition jugée intéressante par le délégué soviétique, voir l'*Année politique 1960,* p. 476-477.

tement moins importante (Les Anglais proposent un an et demi ou deux ans au maximum). D'autre part, ils désirent que ce délai soit mis à profit pour améliorer les méthodes de détection par la réalisation en commun d'un programme de recherches comportant un certain nombre d'expériences nucléaires. L'U.R.S.S. était jusqu'à présent hostile à tout programme d'expériences nucléaires, mais, à la réunion du 3 mai à Genève, M. Tsarapkine a présenté des concessions à la thèse anglo-saxonne.

a. Il a accepté la réunion d'un Comité scientifique chargé d'établir des critères pour la détection des explosions souterraines et il a proposé que cet organisme se réunisse dès le 11 mai.

b. M. Tsarapkine a accepté la proposition anglo-saxonne d'effectuer en commun un certain nombre d'expériences souterraines destinées à vérifier les méthodes de contrôle des expériences inférieures à 20 kilotonnes.

2. *Procédure de vote à la Commission de contrôle.* — Le désaccord persiste sur cette question. L'U.R.S.S. demande que seules les questions de procédure soient décidées à la majorité. Sur les autres questions, l'unanimité des trois membres permanents serait requise (droit de veto). Les Anglo-Saxons, par contre, sont en faveur d'un vote majoritaire sur toutes les questions. Il semble qu'un accord soit possible sur une liste de questions qui requerrait l'unanimité des membres permanents.

3. *Modalités de l'envoi des missions d'inspection sur place.*

a. Contingents. La délégation américaine a proposé le chiffre de 21 missions par an. La délégation soviétique voudrait réduire notablement ce chiffre.

b. Composition. Aucun accord n'est intevenu sur ce problème. Il semble cependant qu'on s'achemine vers la solution d'une composition tripartite : un tiers occidentale, un tiers communiste, un tiers neutre.

c. Décision d'envoi des équipes de contrôle. L'U.R.S.S. continue de soutenir le principe d'une décision cas par cas à prendre par la Commission (donc soumise à l'unanimité des trois membres permanents). Par contre, les Anglo-Américains préféreraient que l'intervention des équipes de contrôle mobiles soit automatique.

Il est impossible de prévoir la nouvelle tournure de négociations après l'échec de la Conférence au sommet, dont l'un des résultats escomptés devait être un accord sur ce problème entre les Grands.

(Désarmement DT/4b.)

223

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 678/CE. *Londres, 19 mai 1960.*

J'ai déjà signalé à plusieurs reprises le mouvement d'opinion qui se dessine dans ce pays depuis l'année dernière en faveur d'une révision de la politique de la Grande-Bretagne à l'égard du Marché commun; ce mouvement s'est amplifié récemment à telle enseigne que ceux qui jusque-là faisaient figure de francs-tireurs commencent à apparaître comme des éléments d'avant-garde.

Ce revirement est né de la découverte progressive de la faiblesse des positions britanniques et de la solidité de la construction à Six. Le doute a commencé à se répandre sur le bien-fondé de la politique officielle britannique lorsqu'il est apparu que la constitution de la zone à Sept n'intimidait nullement les Six et qu'elle ne faciliterait pas, bien au contraire, la négociation d'un accord avec eux, bien au contraire, la négociation d'un accord avec eux; la prise de position américaine en faveur des Six contre les Sept a constitué une surprise amère; il est devenu clair alors que la Grande-Bretagne était menacée d'isolement, ou ne pouvait compter que sur des alliés faibles et douteux en face des Six; au sein même du Commonwealth, les critiques canadiennes, australiennes et néo-zélandaises n'étaient pas ménagées à l'égard de la politique à Sept de la Grande-Bretagne.

Dès sa création, la petite zone donnait l'impression d'une construction fragile, et une incertitude fondamentale pesait sur l'avenir d'un système considéré par ses membres eux-mêmes comme une simple tentative en vue de parvenir à une association économique englobant l'ensemble de l'Europe. Enfin, les espoirs entretenus ici sur le soutien à attendre des partisans des thèses britanniques au sein des Six se révélaient exagérés.

En effet, aux illusions perdues correspondait le spectacle d'une entreprise en plein développement, affermissant sa puissance sur le plan économique et surmontant ses divergences politiques internes : l'affaire de l'accélération vint apporter une preuve nouvelle de la confiance des Six en eux-mêmes et rapprocher le moment où la mise en place, même partielle, du tarif extérieur commun scellerait l'unité des Six face au monde extérieur.

C'est essentiellement la perspective de cette échéance qui a amené de nombreux esprits ici à s'interroger ouvertement sur l'opportunité d'une révision de la politique britannique à l'égard du Marché commun; en faisant la part des espoirs qui peuvent encore être entretenus ici sur les résistances opposées au sein du Marché commun à la mise en application du programme d'accélération et du succès mineur obtenu quant au

report de la date de sa mise en œuvre, le sentiment l'emporte maintenant qu'il faut faire la part du feu, reconnaître franchement non seulement en paroles mais par des actes que le Marché commun est une réalité vivante et passer de l'acrimonie à la coopération.

a. L'évolution de la presse est la plus caractéristique à cet égard : alors que l'année dernière, seuls ou presque seuls l'*Economist* et l'*Observer* critiquaient la politique gouvernementale et prêchaient en faveur d'une attitude constructive à l'égard des Six, aujourd'hui, l'ensemble de la presse sérieuse conseille au gouvernement d'adopter une attitude nouvelle.

L'*Economist* continue à condamner la politique d'isolement et de représailles que le gouvernement britannique pourrait être tenté de mener contre le Marché commun. Tout en estimant qu'il sera difficile à la Grande-Bretagne d'empêcher une division politique de l'Europe tant qu'elle n'entrera pas d'une façon ou d'une autre dans le Marché commun, l'*Economist* croit qu'il serait difficile à la Grande-Bretagne de faire une offre dans ce sens et doute qu'elle soit acceptée; aussi, à défaut de mieux, ce journal espère que la politique britannique s'orientera vers la coexistence pacifique. Ceci étant, il estime que le meilleur moyen d'amener les Six à adopter une politique commerciale libérale est d'offrir des concessions tarifaires unilatérales et d'une façon générale de pratiquer une politique aussi libérale que possible. C'est une idée sur laquelle l'*Economist* est revenu à plusieurs reprises. Néanmoins, ce journal considère que toute solution véritable du problème implique un règlement politique et que c'est à le rechercher que le gouvernement britannique devrait employer ses efforts : il suggère par exemple que le gouvernement britannique propose la mise en commun du contrôle des armes nucléaires.

L'*Observer,* de son côté, soutient l'idée que la Grande-Bretagne devrait adhérer au Marché commun, ou à tout le moins faire un geste comme d'offrir de participer à la C.E.C.A. ou à l'Euratom et essayer de coordonner ses tarifs avec ceux du Marché commun.

Dans un éditorial récent, l'*Observer* fait remarquer que les avantages accordés par la Grande-Bretagne à ses partenaires du Commonwealth dans le cadre du système de préférence impériale ne sont pas importants au point que ces pays ne puissent trouver avantage à les échanger contre des débouchés en Europe continentale; quant aux avantages que la Grande-Bretagne tire du système, ils sont appelés à diminuer rapidement et pourraient donc être également mis dans la balance d'un arrangement européen. Tout en soulignant la nécessité de maintenir le principe de l'entrée en franchise des produits alimentaires en Grande-Bretagne, l'*Observer* suggère en fait une renonciation complète au système de la préférence impériale au profit d'un arrangement avec l'Europe des Six.

Le *Sunday Times* recommande aussi d'accepter le Marché commun comme un fait accompli : un article paru dans ce journal en date du

24 avril, sous la plume de M. Rees-Mogg et que j'ai déjà signalé au Département, s'élève contre les thèses officielles sur la discrimination tarifaire et souligne que les exportations britanniques vers les Six pourront peut-être subir un manque à gagner, mais qu'elles ne diminueront certainement pas en valeur absolue et que plus probablement, elles seront appelées à augmenter en raison du développement du Marché commun.

Le *New Chronicle* défend, quant à lui, l'idée d'une adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

Dans une série d'éditoriaux récents, le *Guardian* critique l'hostilité témoignée par la politique britannique à l'égard du Marché commun et dénonce les illusions où semble encore se complaire le gouvernement britannique sur la volonté des Six de mener leur œuvre jusqu'au bout. Tout en faisant remarquer que les objections élevées à l'encontre d'une adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ont beaucoup perdu de leur importance, il doute que le gouvernement britannique soit assez désireux de se commettre politiquement en Europe pour faire une telle offre : il suggère à tout le moins une attitude nouvelle et demande que le gouvernement témoigne sans équivoque son acceptation du fait accompli du Marché commun en faisant un geste quelconque qui le proclame ouvertement — demande de participation à la C.E.C.A. ou à l'Euratom, nomination d'un ambassadeur auprès de la C.E.E. par exemple; il suggère en outre que le gouvernement britannique révise fondamentalement sa conception libre-échangiste et s'efforce d'aboutir à la création d'une union douanière européenne. Il lui conseille d'essayer de s'engager dans cette voie en procédant à des réductions tarifaires unilatérales, en proposant une harmonisation des taxes indirectes, etc., l'objectif étant d'aboutir à un tarif extérieur commun pour l'ensemble des pays européens, dont le niveau devrait être suffisamment bas pour tenir compte des relations avec les pays tiers.

Le *Times* développe des thèses analogues à celles du *Guardian* : il faut accepter le Marché commun comme un fait accompli, et notamment admettre la notion d'un tarif extérieur commun; il est vain d'espérer empêcher les Six de mettre en œuvre leur programme d'accélération : tout ce que l'on peut faire est d'essayer de mettre à profit le délai de six mois obtenu dans ce domaine pour proposer une politique nouvelle. Le *Times* expose dans un éditorial en date du 3 mai ce que pourrait être cette nouvelle attitude : l'idée d'une adhésion au Marché commun gagne du terrain; le tarif britannique apparaît aujourd'hui assez proche du tarif extérieur commun sur toute une série de produits manufacturés; on peut soutenir que les pays du Commonwealth ont à gagner à long terme à une adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun si, en échange de la perte d'avantages sur le marché britannique, ils peuvent obtenir de nouveaux marchés en Europe continentale. En revanche, certains obstacles restent à surmonter : celui de la préférence impériale qu'il faudrait abandonner, celui du tarif extérieur commun sur les produits alimentaires dont l'adoption entraînerait un relèvement

considérable des prix de ces produits en Grande-Bretagne, celui des obligations assumées à l'égard des Sept que l'on ne peut laisser purement et simplement tomber. Enfin, la question se pose de savoir si le gouvernement britannique est disposé à s'engager politiquement plus avant en Europe, car en définitive, la question est avant tout politique; sans doute la logique des choses pousse-t-elle dans cette voie, de même que les nécessités de la défense, mais même en supposant toutes les conditions réunies de ce côté-ci, les Six accepteraient-ils l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ?

Le *Times* conclut par des suggestions analogues à celle que propose le *Guardian* : abandonner toute hostilité à l'égard du Marché commun, cesser de se plaindre de la discrimination, réduire unilatéralement les droits de douane britanniques en vue d'obliger les Six à adopter une politique commerciale libérale, enfin proposer la formation d'une Union douanière européenne, c'est-à-dire renoncer à la conception libre-échangiste, abandonner graduellement la préférence impériale, accepter certaines mesures d'harmonisation, par exemple sur les impôts indirects, et enfin aboutir à un tarif extérieur commun à l'échelle européenne.

Revenant sur le sujet dans un éditorial en date du 16 mai, le *Times* écrit qu'il faut accepter l'existence du tarif extérieur commun : c'est son niveau, mais non son existence qui peut faire l'objet d'une négociation; il ajoute que le programme d'accélération tel qu'il a été modifié est probablement une bonne chose puisqu'il va permettre des négociations en vue de réductions tarifaires réciproques dans le cadre du G.A.T.T.; le *Times* estime qu'en outre, il y aurait avantage à essayer de tirer parti des possibilités offertes par le Comité de contact proposé par les Six. Le *Times* recommande à nouveau la modération à l'égard des Six et la recherche patiente de points d'accord; il considère notamment que la Grande-Bretagne et les Six devraient également se préoccuper de la politique commerciale à adopter à l'égard des pays à bas salaires au sein du Commonwealth et en dehors de celui-ci. En outre, il faudrait explorer au G.A.T.T. la possibilité de réduire les droits particulièrement restrictifs ou ceux dont l'application entraîne des détournement de trafic. Le *Times* conclut en formulant l'espoir que si les Six abaissent le niveau de leur tarif extérieur, il sera plus facile d'amener les Sept à accepter l'idée d'un tarif extérieur commun à l'échelle européenne.

Le *Financial Times*, lui-même, qui s'était fréquemment signalé par la violence de ses attaques contre les Six et sa défense de la politique officielle britannique, en vient à se demander si le moment n'est pas arrivé pour la Grande-Bretagne de donner des preuves concrètes d'une attitude bienveillante envers le Marché commun. Dans un éditorial du 10 mai, ce journal pose la question de savoir si la Grande-Bretagne ne devrait pas, à titre de geste de bonne volonté, offrir d'adhérer à l'Euratom ou de partager le *deterrent* et si, contrairement à ce que propose M. Maudling, ce ne serait pas aux Sept et à la Grande-Bretagne de prendre l'initiative et de voir dans quelle mesure ils pourraient accepter certains principes de base du Marché commun.

Seul ou presque, dans l'ensemble de la presse sérieuse, le *Daily Telegraph* se cantonne dans de prudentes généralités sur la nécessité pour les Six et les Sept de rechercher patiemment un accord.

b. Dans les milieux politiques, on note également une évolution des esprits qui, pour n'être pas aussi apparente que dans la presse, n'en mérite pas moins d'être signalée : du côté travailliste, M. Gaitskell est sorti de sa réserve et a pris parti quoique assez discrètement en faveur d'une politique d'acceptation franche et loyale du Marché commun et de coopération avec les Six; il estime notamment que la Grande-Bretagne devrait faire un geste tel que proposer d'entrer à la C.E.C.A. ou à l'Euratom et, au lieu de menacer les Six de représailles, prêcher l'exemple en pratiquant une politique commerciale aussi libérale que possible à l'égard du monde extérieur. Ces vues déjà exprimées par M. Roy Jenkins, l'un des principaux experts travaillistes pour les questions économiques, sont partagées par un nombre croissant de membres du Labour Party, encore que la majorité du parti soit assez indifférente au problème et qu'une fraction, sous la conduite de M. Wilson, continue à accorder plus d'importance au Commonwealth qu'à l'Europe.

Même les Trade Unions commencent à se préoccuper du problème des Six et des Sept sur lequel ils n'avaient jusque-là que des idées assez vagues. Le Conseil des Trade Unions a invité les représentants des syndicats des autres pays membres des Sept, à l'exclusion du Portugal, à une réunion qui se tiendra à Londres le 26 mai. Le comité économique du Conseil des Trade Unions, après s'être félicité de la proposition faite par la Commission de la C.E.E. d'entamer de nouvelles négociations, a déclaré que ces discussions devraient aborder la question immédiate de la discrimination commerciale et la question plus importante des relations économiques européennes; certains membres du comité économique du Conseil des Trade Unions ont même exprimé l'opinion que la Grande-Bretagne devrait se joindre au Marché commun dans les plus brefs délais : la crainte a en effet largement disparu au sein des Trade Unions que l'appartenance au Marché commun entraînerait un afflux de travailleurs étrangers qui saperait les fondements du standard de vie des travailleurs britanniques et a fait place à la crainte de voir le Marché commun devenir une réussite dont la Grande-Bretagne serait absente.

Du côté libéral, on continue à réclamer avec insistance l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Du côté conservateur, la majorité soutient les thèses gouvernementales, mais un mouvement se dessine en faveur d'une révision de la politique britannique. Après la parution, le mois dernier, d'un article remarqué dans la revue *Crossbow*, organe des jeunes conservateurs, critiquant sévèrement le gouvernement pour n'avoir pas réussi à négocier l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, le centre politique du parti conservateur vient de publier un pamphlet d'un groupe de parlementaires présidé par lord Colyton, ancien ministre d'État aux Colonies, intitulé *Wind of Change* et demandant instamment au gouver-

nement de faire de nouvelles ouvertures aux Six. Ce groupe condamne la politique à Sept en faisant observer qu'elle ne mène nulle part, qu'elle ne peut aucunement servir à gagner du temps et qu'il est urgent de trouver un arrangement avec les Six en vue notamment d'assurer de nouveaux débouchés en Europe aux pays du Commonwealth.

c. L'attitude des milieux d'affaires témoigne d'une évolution analogue à celle que l'on constate dans la presse et les milieux politiques et l'idée d'une adhésion au Marché commun y gagne du terrain; c'est un sujet sur lequel je me propose de revenir ultérieurement.

d. En face de ces mouvements, l'attitude du gouvernement britannique demeure en apparence inchangée.

Dans une réponse adressée récemment au leader du parti libéral qui réclamait une coopération plus grande de la Grande-Bretagne avec les Six dans le cadre de la C.E.C.A., de l'Euratom ou dans d'autres domaines, M. Barber, secrétaire économique à la Trésorerie, s'efforce de démontrer que la Grande-Bretagne ne pourrait, sans inconvénient, demander à participer à la C.E.C.A. ou à l'Euratom comme membre plein : les arguments utilisés font état des doutes du gouvernement britannique sur les chances de voir de telles offres accueillies par les membres de ces organisations et soulignent les inconvénients pour les intérêts britanniques d'une soumission aux règles et aux contrôles en vigueur dans des instances supranationales.

M. Maudling vient, à son tour, de s'expliquer sur le sujet du Marché commun dans une série de discours et mises au point. À la veille de la réunion de Luxembourg [1], il a fait écho au vœu exprimé par le Parlement allemand de voir aboutir un arrangement économique à l'échelle européenne et indiqué que le gouvernement britannique, comme d'ailleurs ses partenaires au sein des Sept, étaient tout prêts à accueillir une initiative des Six dans ce sens et à lui donner une réponse positive; il a ajouté que les négociations devraient comporter concessions et compromis de part et d'autre et que leur succès vaudrait bien de substantiels sacrifices : il a incidemment rejeté l'idée de négociations bilatérales à l'échelle individuelle et rappelé que les Sept se présenteraient à la négociation en groupe. Revenant sur le sujet le 13 mai dans un discours prononcé à Leeds, M. Maudling a indiqué qu'il n'y aurait pas d'obstacles techniques impossibles à surmonter, que les difficultés dans le domaine de l'agriculture étaient moindres qu'on ne l'avait supposé, mais qu'il ne faudrait pas sous-estimer les difficultés relatives au tarif extérieur commun : il a indiqué à cet égard que le problème majeur était celui de la libre entrée au Royaume-Uni des produits du Commonwealth, que le principe de cette franchise était l'un des fondements de la politique commerciale britannique et qu'y toucher soulèverait des difficultés formidables. À la Chambre des Communes, le 17 mai, M. Maudling, en

[1] Qui avait eu lieu le 9 mai. Il s'y était tenu une conférence politique des six ministres des Affaires étrangères (*Année politique 1960,* p. 480). Le compte rendu en est ci-dessus publié sous le n° 208.

réponse au leader du parti libéral, a réaffirmé que le gouvernement britannique était prêt à donner une réponse positive à toute initiative constructive de la part des Six, mais qu'il attendait toujours de savoir ce que les Six veulent exactement : « Les Sept, a-t-il dit, continuent à considérer que la zone de libre-échange est la meilleure solution au problème des relations économiques européennes. Nous savons que les Six, dans l'ensemble, ne partagent pas ce point de vue. Nous sommes désireux de savoir quelles sont les difficultés qu'ils soulèvent; lorqu'on le saura, on pourra trouver les moyens d'y remédier : prendre une initiative sans savoir ce que les autres veulent, c'est tirer un coup d'épée dans l'eau... » M. Amory, de son côté, a insisté au cours du même débat sur les difficultés que le commerce avec le Commonwealth causerait à la Grande-Bretagne dans ses tentatives d'aboutir à un arrangement européen.

Le gouvernement britannique s'efforçait en même temps de corriger l'impression causée par la conférence du Commonwealth où certains ministres, et notamment M. Menzies, avaient critiqué l'argument selon lequel l'existence de la référence impériale empêcherait la Grande-Bretagne de parvenir à un accord avec les Six : la consigne gouvernementale était de dire au contraire que les ministres du Commonwealth avaient approuvé la politique britannique à l'égard des Six, et réaffirmé leur attachement à la préférence impériale; M. Maudling faisait en outre officieusement savoir à la presse que le gouvernement n'avait aucunement l'intention de changer de politique à l'égard des Six et demeurait tout aussi opposé qu'auparavant à une adhésion au Marché commun.

Il est vrai que la position de M. Selwyn Lloyd a toujours été plus nuancée que celle de M. Maudling et qu'il se montre plus soucieux que ses collègues de parvenir à un arrangement avec les Six.

*
**

En apparence donc, à la veille de la conférence de Lisbonne [1], le gouvernement britannique demeure aussi intransigeant que par le passé; il déclare toujours qu'il appartient aux Six de faire des propositions et répète qu'il reste attaché à la conception d'une zone de libre-échange. Mais de plus en plus, au sein même de l'administration britannique, des voix s'élèvent à l'encontre de cette politique : mes collaborateurs ont recueilli tant au Foreign Office qu'à la Trésorerie l'écho de ces critiques et l'indication que le gouvernement britannique s'apprête à réviser sinon ses objectifs tout au moins sa tactique.

[1] Il s'agit de la conférence des Sept (19-20 mai) au cours de laquelle ceux-ci devaient accepter la proposition des Six d'ouvrir des négociations dans le cadre du Comité des questions commerciales (dit des Vingt-et-un) lors de la réunion de ce dernier à Paris le 10 juin 1960. (*Année politique 1960,* p. 482).

L'objectif proclamé du gouvernement britannique était jusqu'ici d'aboutir à la création d'une zone de libre-échange englobant l'ensemble de l'Europe tout en laissant au Marché commun son autonomie; on peut se demander si l'objectif réel n'était pas exactement le contraire, c'est-à-dire d'empêcher le Marché commun de se réaliser dans une Union douanière, quitte à sacrifier le cas échéant la conception d'une zone de libre-échange à l'échelle européenne. Constamment, depuis que le gouvernement britannique a lancé son projet de zone de libre-échange, ses porte-parole, et notamment M. Maudling, se sont référés à la nécessité pour la Grande-Bretagne d'empêcher que les marchés de l'Europe continentale ne se ferment à ses produits et à celle de conserver son indépendance tarifaire pour préserver ses intérêts à l'égard du Commonwealth et du reste du monde; sur le plan politique, ils ont mis l'accent sur la crainte de voir une division économique de l'Europe aboutir à une division politique. On ne peut qu'être frappé du côté négatif de ces préoccupations d'autant qu'en regard, les plaidoyers en faveur de la construction d'une Europe nouvelle économiquement et politiquement unie par le libre-échange apparaissent rares ou sans conviction. Ce n'est pas là le fait du hasard, ce que le gouvernement britannique a toujours souhaité depuis la signature du traité de Rome, c'est la transformation de l'Union douanière en une zone de libre-échange non préférentielle avec une protection maximale affaiblie, les pays à bas tarifs ne relevant pas les leurs et les pays à tarifs élevés les abaissant à l'égard des tiers.

Il y a tout lieu de croire que cet objectif n'a pas varié : récemment encore, l'offre présentée au mois de mars d'un abaissement *erga omnes* des tarifs nationaux des Six et des Sept, tout inspirée qu'elle ait été de mobiles tactiques, semblait indiquer un choix en faveur de l'objectif réel au détriment de l'objectif proclamé, puisqu'elle visait indirectement à empêcher la mise en place du tarif extérieur commun alors qu'elle s'inscrivait à l'encontre de la notion d'une zone de libre-échange préférentielle. On peut constater au surplus que le gouvernement britannique a enregistré comme un dû les abaissements *erga omnes* des tarifs élevés des pays du Marché commun, alors qu'il se plaignait véhémentement du relèvement envisagé des bas tarifs.

Ce qui a changé aujourd'hui, ce sont les conditions auxquelles le gouvernement britannique espère atteindre ses objectifs : l'attitude des États-Unis et celle du Commonwealth lui ont montré qu'il ne pourrait guère compter sur des appuis extérieurs en faveur de la création d'une zone commerciale préférentielle à l'échelle européenne : la résolution manifestée par les Six et leur volonté d'aller de l'avant ont fait le reste. Le gouvernement britannique estime aujourd'hui d'une part qu'il lui faut faire la part du feu, et d'autre part qu'il lui faut payer un certain prix pour obtenir ce qu'il espérait jusque-là avoir pour rien.

Le gouvernement britannique, tout en protestant contre le programme d'accélération des Six avant que les décisions correspondantes soient définitivement prises, a pris acte de l'abaissement de 20 % du niveau du tarif extérieur commun, au moins pour le calcul du relève-

ment des bas tarifs, et il escompte que cet abaissement sera définitif; il n'a certes pas empêché que la décision ne soit prise de relever les bas tarifs à l'égard du monde extérieur alors qu'ils seraient abaissés à l'intérieur des Six, mais sa réaction au lendemain des décisions de Bruxelles [1] a été des plus modérées, aucun porte-parole officiel ne s'est indigné après coup de la chose et on s'est même félicité du délai obtenu pour la mise en application de ces décisions : il semble bien en effet que la résolution montrée par les Six aura eu l'effet escompté par ceux-ci sur l'attitude du gouvernement britannique, tout au moins jusqu'à un certain point; le gouvernement britannique est plus ou moins résigné maintenant à voir les premières mesures de rapprochement du tarif extérieur commun mises en place au 1er janvier prochain : il est probable qu'il a pris son parti de ne plus les combattre, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il soit résigné à attendre les mesures ultérieures qui viendront compléter la mise en place du tarif extérieur commun : tout donne à penser qu'il s'efforcera d'empêcher que les Six aillent au-delà des mesures qu'ils viennent de prendre.

Le gouvernement britannique n'est certainement pas prêt à prendre pour ce faire des engagements qui compromettraient son indépendance politique : il est exclu qu'il accepte de se soumettre à des règles et à des contrôles supranationaux, il pourrait aller jusqu'à accepter des clauses d'association mais qui ne l'engageraient pas à aller au-delà d'une coopération dont il demeurerait seul maître de déterminer le degré; il est au surplus gêné dans sa liberté de manœuvre par les engagements qu'il a pris dans le cadre des Sept où plusieurs de ses partenaires, notamment les Suisses et, dans une moindre mesure, les Suédois, se montrent beaucoup plus sérieusement partisans d'une zone de libre-échange et beaucoup plus intransigeants que lui, alors qu'ils ont pratiquement très peu de concessions à offrir dans une négociation : il reste au gouvernement britannique un domaine et pratiquement un seul où il ait quelque chose de substantiel à offrir, c'est celui de sa propre protection tarifaire : le tarif britannique est aujourd'hui l'un des plus élevés du monde occidental sinon le plus élevé sur les produits manufacturés, et le marché britannique intéresse au plus haut point certains des membres du Marché commun. Les deux raisons invoquées jusqu'ici pour ne pas toucher à son niveau, la nécessité de maintenir la préférence impériale et celle de défendre le bas prix des produits alimentaires ont beaucoup perdu de leur valeur : le gouvernement britannique n'a d'ailleurs jamais invoqué la première que parce que le système fondé sur la réciprocité lui est beaucoup plus favorable qu'à ses partenaires du Commonwealth; mais la facilité avec laquelle il a obtenu que les bénéficiaires y renoncent en ce qui concerne la zone à Sept et l'attitude des membres du Commonwealth qui se déclarent prêts à y renoncer en faveur d'un élargissement de leurs marchés en Europe continentale, ne peuvent plus lui laisser

[1] Qui visaient à accélérer le rythme de réalisation du traité du Marché commun : voir ci-dessus le n° 218.

d'illusions à ce sujet. Quant à la nécessité de maintenir des tarifs bas sur les produits alimentaires, on voit mal ce qui s'y opposerait à partir du moment où ni d'un côté ni de l'autre, on n'envisage très sérieusement d'inclure l'agriculture dans un éventuel arrangement entre les Six et les Sept. Dès lors, il apparaît que les seules concessions véritables que le gouvernement britannique est en mesure d'offrir sont des concessions tarifaires portant sur la partie industrielle de son tarif, qu'elles soient ou non accompagnées d'offres de collaboration politique plus spectaculaires que réelles.

Or, la conjoncture actuelle pousse le gouvernement britannique à envisager une négociation; l'échec de sa politique antérieure, la pression de l'opinion publique, les conséquences de l'échec de la Conférence au sommet sur le resserrement des liens entre pays occidentaux, l'engagent dans cette voie; si les Six estiment les offres des Sept de nature à permettre d'engager la conversation, le gouvernement britannique n'a probablement rien à perdre de la reprise d'un dialogue aux effets suspensifs et qui peut provoquer des fissures chez les Six avant que l'on ne passe aux concessions concrètes; aussi bien l'objet de la négociation restera-t-il limité du côté britannique, étant donné l'objectif que l'on se propose d'atteindre et les espoirs que l'on fonde sur les prochaines négociations du G.A.T.T. comme sur un revirement possible de l'attitude de l'Allemagne et des États-Unis.

D'après des indications concordantes, l'administration britannique a déjà étudié certaines formules entre lesquelles le gouvernement n'aurait pas encore pris parti : faute de pouvoir obtenir une renonciation des Six au principe du tarif extérieur, le gouvernement britannique pourrait s'efforcer d'obtenir au prix de concessions sur son propre tarif un abaissement du niveau du tarif extérieur commun, mais ce serait reconnaître indirectement celui-ci et entrer dans quelque mesure dans le jeu des Six : au surplus, un tel abaissement est ici tenu pour probable et il n'y aurait dès lors guère avantage à le payer au prix de concessions qui pourraient être réservées pour d'autres objets. Il ne semble pas non plus que le gouvernement britannique accepte de limiter la négociation à des arrangements particuliers sur tel ou tel produit sous forme de quotas tarifaires qui présenteraient l'inconvénient de sacrifier un principe général à des concessions de détail. Une proposition d'Union douanière européenne, si elle devait comporter des relèvements de bas tarifs, serait sans doute aussi mal accueillie chez les partenaires de la Grande-Bretagne au sein des Sept qu'aux États-Unis.

Il semble que des différentes formules étudiées par le gouvernement britannique, l'une de celles qui aurait le plus de chances de retenir ses préférences est celle qui consisterait à proposer que les pays à bas tarifs chez les Six et chez les Sept prennent l'engagement de ne pas relever les leurs et que les pays à tarifs élevés dans chaque groupe les abaissent *erga omnes* : une telle formule aurait l'avantage de n'imposer aucun sacrifice aux partenaires de la Grande-Bretagne au sein des Sept et même d'aller au-devant de leurs vœux comme au-devant des désirs de

ceux qui, au sein du Marché commun, rêvent d'un système dont seuls les pays à tarifs élevés feraient les frais; cette formule aurait également l'avantage de pouvoir être présentée aux tiers comme plus libérale que ce qu'ont jamais proposé les Six et de valoir ainsi certains appuis extérieurs qui font actuellement étrangement défaut à la Grande-Bretagne.

En fait, le gouvernement britannique paraît aujourd'hui essentiellement désireux de reprendre la négociation tout en conservant la plus grande flexibilité dans ses positions : les soucis tactiques et l'espoir de gagner du temps jouent encore un grand rôle dans son attitude et il faut sans doute s'attendre dans un proche avenir plus à des manœuvres qu'à des propositions vraiment concrètes. Au surplus, quelles que soient la ou les propositions finalement retenues par le gouvernement britannique et acceptées par ses partenaires des Sept, il est probable qu'elles serviront de thèmes de manœuvre non seulement dans les conversations éventuelles avec les Six, mais également et peut-être surtout au G.A.T.T.; c'est en définitive non à un changement d'objectif mais à un changement de méthode que se prépare le gouvernement britannique : puisqu'il a été tenu en lisière en Europe par ses antagonistes au nom du libéralisme à l'échelle mondiale, il est probable qu'il va désormais changer de terrain et s'efforcer de faire cette fois à l'échelle mondiale une surenchère de libéralisme en se faisant le champion d'une Europe à bas tarifs, ouverte en toutes ses portes au monde extérieur : le degré des concessions qu'il sera disposé à accepter dépendra sans doute au premier chef de l'attitude des Six et de leur cohésion, mais aussi dans une large mesure de l'attitude des États-Unis dont les négociations au G.A.T.T. montreront jusqu'à quel point les pays européens ont intérêt dans cette affaire à se faire plus libéraux que les champions les plus orthodoxes du libéralisme [1].

(DE-CE 1945-1960, n° 764, f°s 51-67.)

[1] Note manuscrite portée en tête du document : *J.-P. B.* (= Jean-Pierre Brunet). *Cette dépêche est bien faite et me paraît juste dans son appréciation. La tactique britannique tend à se modifier. Il faudrait faire quelque chose pour témoigner à Nanteuil notre « appréciation ». Ce n'est pas si souvent que les postes se donnent un peu de mal. Ceci dit, nous recevons très peu d'articles britanniques, et c'est une lacune. Enfin, comment se fait-il que je n'ai pas vu cette dépêche à l'arrivée ?*

224

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 338 à 340 (1). *Budapest, 20 mai 1960, 15 h. 21.*
Urgent.

(Reçu : 19 h. 26.)

Je me réfère à mon télégramme n° 333 (2).

En gagnant les couches populaires, la stupéfaction des palinodies parisiennes de M. Khrouchtchev a tout de suite pris le visage d'une indignation, nuancée tantôt d'ironie, tantôt de colère, et toujours de dégoût : aux yeux magyars, incapable de prolonger plus longtemps son... (3) de détente internationale, le dictateur soviétique s'est tout simplement « dégonflé » à l'échéance « au sommet ».

Un témoin oculaire me rapporte l'anecdote caractéristique d'un tramway roulant mardi matin en direction de la capitale et dont les voyageurs, sans se gêner de la présence de trois officiers de l'A.V.H., qui ne savaient où se mettre, échangeaient d'un bout à l'autre du véhicule des propos goguenards ou insultants à l'égard du « boucher de Budapest », qui reprend son vrai visage.

Selon mon collègue d'Israël, cette violente réaction populaire anti-russe, au moment où les folies de collectivisation agraire raréfient l'approvisionnement de la capitale, ne serait pas sans inquiéter un régime fantoche dont les leaders sont vexés d'être demeurés jusqu'à la dernière minute dans la plus complète ignorance des intentions réelles de Moscou. Leur mauvaise humeur expliquerait que, pour applaudir à l'attitude prise par M. Khrouchtchev à Paris, contre leur attente, il ne se soit trouvé que le premier vice-ministre des Affaires étrangères dans l'interview transmise sous le n° 166 EU (4) par le courrier d'hier soir.

(Collection des télégrammes.)

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 6039-6041), Moscou (n°s 2599-2601), Washington (n°s 7378-7380) et par courrier à Ankara, Athènes, Belgrade, Berlin, Bonn, Bucarest, Madrid, New York- O.N.U., Prague, Rome Quirinal, Sofia, Tirana, Varsovie.

(2) Du 20 mai, non reproduit, qui faisait état de l'échec de la Conférence au sommet et du comportement du président du Conseil de l'U.R.S.S., responsable de cet échec. Les sondages effectués auprès du peuple hongrois, réalisés soit dans la rue soit auprès d'ouvriers d'établissements qui passaient pour des forteresses du parti, révélaient l'espoir d'une reprise des pourparlers sans aucune virulence à l'égard des États-Unis.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Analyse de presse, non retenue.

225

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 2764 à 2769 [1]. Réservé. *Paris, 20 mai 1960, 22 h.*

Vous vous inspirerez pour la préparation de votre intervention au Conseil de sécurité des considérations suivantes.

1° Que le mémorandum soviétique [2] s'appuie sur le chapitre VI de la Charte ou sur le chapitre VII, et particulièrement sur son article 39 [3], les incidents auxquels il se réfère ne paraissent pas constituer une menace pour la paix, ainsi que le prétend ce document, ni justifier par conséquent que le Conseil soit saisi.

Les survols dont se plaint le gouvernement soviétique rentrent en effet dans la catégorie des activités de renseignement. Celles-ci certes sont regrettables et dans une certaine mesure, l'on peut admettre qu'elles impliquent une ingérence dans les affaires intérieures d'un État. Néanmoins, il serait exagéré de prétendre qu'un phénomène aussi habituel représente une menace pour la paix.

À ce compte, l'U.R.S.S. qui s'est trouvée mêlée depuis 1945 à de nombreux incidents de ce genre, prouvés par des faits patents, aux États-Unis, au Canada et chez presque toutes les puissances de l'O.T.A.N. aurait pu être fréquemment citée devant le Conseil de sécurité. Or, il n'en a rien été, le Conseil ne pouvant de toute évidence être le lieu où de telles affaires doivent normalement être évoquées. Celle-ci comme les précédentes n'a donc pas à être examinée par cet organisme.

2° Quant à l'argument selon lequel les avions américains pourraient être chargés de bombes nucléaires, il apparaît purement hypothétique et même invraisemblable. Ce n'est pas avec un avion isolé que l'on déclenche une attaque nucléaire par surprise.

En outre, l'argument soviétique, déjà considérablement affaibli du fait que le président Eisenhower a annoncé la suspension des vols, pourrait se retourner contre l'U.R.S.S., car en cette matière il n'est pas possible, comme l'a souligné le général de Gaulle, de distinguer entre avions et satellites. Or, l'U.R.S.S. lance dans l'espace de nombreux *spoutniks* qui

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 7277-7282), Londres (n°s 5948-5953) et Moscou (n°s 2529-2534).

[2] A la suite de l'affaire de l'avion U-2 (voir ci-dessus le n° 204, note), l'U.R.S.S. adressait le 18 mai une requête au Conseil de sécurité : la réunion en était demandée d'urgence pour examiner la question des « actes agressifs des forces aériennes des États-Unis ».

[3] Le chapitre VI de la charte des Nations Unies concernait les incidents susceptibles de menacer la paix; le chapitre VII, les menaces contre la paix ou les actes d'agression. Dans ce dernier cas, d'après l'article 39, le Conseil de sécurité devait faire des recommandations ou prendre les mesures nécessaires pour maintenir ou rétablir la paix.

ne cessent de survoler le territoire de pays étrangers et qui pourraient théoriquement être porteurs d'armes nucléaires.

Vu sous cet angle, le problème des survols est à étudier dans le cadre du désarmement.

3° Vous pourrez enfin souligner qu'il existe une disproportion flagrante entre cet incident et les conséquences qu'en a tirées l'Union soviétique, qui a fait échouer tous les efforts de rapprochement tentés pour assurer par la Conférence au sommet le début d'une véritable détente [1].

(Collection des télégrammes.)

226

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

(Service d'Europe centrale)

Au sujet de la réunion du groupe de travail sur l'Allemagne et Berlin (19 mai 1960)

N. *Paris, 20 mai 1960.*

Étaient présents :

Du côté français : M. Jean Laloy;
Du côté américain : M. Hillenbrand;
Du côté anglais : Sir Anthony Rumbold;
Du côté allemand : M. Carstens, M. Grewe.

Sur l'invitation de M. Laloy qui préside, M. Carstens énumère les points que le groupe de travail pourrait, selon lui, rapidement étudier dans l'éventualité d'une conclusion d'un traité de paix séparé entre l'U.R.S.S. et la D.D.R.

1° Est-il possible d'empêcher la signature de ce traité ?

2° Quelle serait la position juridique de l'Occident en cas de signature ?

3° Quelles en seraient les conséquences politiques ?

[1] Le Conseil de sécurité, saisi par l'U.R.S.S. de l'affaire de l'U2, se réunissait le 23 mai. Les quatre membres non permanents et « non-engagés » du Conseil — Argentine, Équateur, Ceylan, Tunisie — déposaient un projet de résolution qui déplorait l'échec de la Conférence au sommet, recommandait la poursuite des négociations sur le désarmement ainsi que l'arrêt des essais nucléaires et demandait l'organisation d'une autre conférence au sommet. Les quatre « non-engagés » refusaient de condamner les États-Unis. Leur motion, modifiée pour tenir compte dans une certaine mesure d'amendements soviétiques, était adoptée le 27 mai par 9 voix et 2 abstentions. La résolution soviétique avait été repoussée par 7 voix contre 2 et 2 abstentions.

4° Que pourrait-on faire pour éviter ces conséquences ?

M. Laloy fait remarquer que rien n'indique que les Soviétiques aillent jusqu'à signer un traité de paix séparé avec la D.D.R. — C'est l'avis de sir Anthony Rumbold —, mais il faut éviter avec soin qu'un incident à Berlin ne leur donne un prétexte supplémentaire; il y aurait donc intérêt à ce que les quatre puissances donnent à leurs services à Berlin des instructions leur recommandant la prudence.

a. *Comment peut-on empêcher la signature d'un traité de paix séparé ?*

M. Carstens reconnaît, bien entendu, que cela n'est pas possible si les Soviétiques sont décidés à aller de l'avant. Dans l'atmosphère actuelle, les Alliés ne peuvent recourir à une mise en garde publique ou privée qui aurait l'effet opposé. Mais ne serait-il pas possible, en cas de danger, d'essayer d'approcher M. Khrouchtchev par le canal des neutres, par exemple par l'intermédiaire de M. Nehru ?

Sir Anthony Rumbold fait remarquer qu'il serait peut-être possible d'arriver au même résultat en profitant de la discussion aux Nations Unies de la question de l'avion U-2 [1] en insérant dans la résolution occidentale une phrase qui insisterait sur la nécessité, pour les parties en cause, de ne rien faire qui puisse aggraver la tension.

M. Laloy fait remarquer que les Alliés ne peuvent recourir à une démarche publique; toute intervention resterait, d'ailleurs, sans résultat si les Soviétiques sont vraiment décidés à inviter les nations ayant combattu contre l'Allemagne à signer un traité de paix.

M. Hillenbrand fait remarquer que si M. Khrouchtchev déclare à Berlin-Est qu' il entend aller de l'avant, il sera peut-être nécessaire, pour l'Occident, de saisir l'O.N.U.

M. Laloy note que l'annonce par M. Khrouchtchev de son intention d'ouvrir des négociations sur l'Allemagne n'est pas suffisante pour justifier une intervention à l'O.N.U., car, d'une part, cette procédure nous donne un temps de réflexion et, d'autre part, le projet soviétique peut ménager, d'une façon ou d'une autre, les droits alliés.

b. *Quelle serait la position juridique au lendemain de la signature d'un traité de paix ?*

M. Laloy fait remarquer que notre position serait très forte : aucun engagement quadripartite ne peut être annulé par un acte unilatéral.

M. Hillenbrand rappelle, à ce sujet, que le département d'État a publié, il y a deux mois, des documents prouvant que Berlin-Ouest n'a jamais appartenu à la zone soviétique et que, par conséquent, une décision des Soviétiques ne peut en modifier le statut.

[1] Sur l'incident de l'avion U-2, voir ci-dessus le n° 204 (note).

M. Carstens soulève la question de savoir si la D.D.R. n'étant pas reconnue par la communauté des nations, les traités conclus avec elle sont dépourvus de validité et en tout cas ne peuvent pas être opposés à des tiers.

M. Grewe fait remarquer que les Alliés ont repris le premier de ces deux arguments.

M. Laloy et sir Anthony Rumbold font remarquer qu'il vaut mieux insister sur le deuxième argument que sur le premier, qui ne serait pas compris par les pays du tiers monde et qui n'est pas entièrement sûr du point de vue juridique.

c. *Quelles seraient les conséquences politiques de la signature d'un traité de paix séparé ?*

M. Carstens estime que ces conséquences peuvent être de deux natures : d'une part, les Soviétiques peuvent en tirer argument pour bloquer les accès à Berlin, d'autre part, les pays tiers peuvent y puiser un encouragement à reconnaître la D.D.R. et à adhérer au traité. Le cas de la Finlande doit retenir l'attention.

M. Laloy fait remarquer que la tension qui résulterait de la signature pourrait, au contraire, encourager les pays tiers à continuer à hésiter.

M. Carstens pose la question de l'Inde. Ne faudrait-il pas approcher New-Delhi ? Les Alliés seraient mieux placés pour le faire que la République fédérale.

Sir Anthony Rumbold indique qu'à la conférence du Commonwealth à Londres [1], le Premier ministre et le secrétaire pour les Affaires étrangères ont exposé clairement le problème. M. Nehru est parfaitement au clair et ne signera pas le traité. En cas de péril, Londres interviendrait auprès de ses alliés.

M. Hillenbrand souligne que le traité confirmera la division de l'Allemagne et craint que, petit à petit, les pays tiers ne s'habituent à cet état de choses. Il demande à M. Carstens si le gouvernement fédéral, en cas de signature de traité de paix, fera lui-même quelque chose vis-à-vis de Moscou (rupture des relations par exemple).

M. Carstens répond qu'il est très difficile de prévoir l'attitude que le gouvernement fédéral arrêtera à ce moment-là, mais que, de toute façon, il interviendra vivement auprès de Moscou.

d. Que peut-on faire pour éviter les conséquences de la signature d'un traité de paix séparé ?

M. Carstens soulève sur ce point la question du pont aérien civil.

M. Laloy répond que les Alliés sont prêts à se consulter avec la République fédérale, non seulement sur cette question, mais encore sur les

[1] Qui s'était réunie début mai dans la capitale britannique.

contre-mesures (économiques...) que l'Occident et la République fédérale devraient prendre pour contrecarrer les intentions soviétiques.

Sir Anthony Rumbold exprime la même opinion et suggère que le département d'État convoque dans quelques jours une réunion du groupe de Washington.

M. Grewe fait remarquer que la pression soviétique pourrait s'exercer de deux façons : par le blocus qui amènerait les contre-mesures alliées, mais également par le boycott économique de Berlin qu'il serait plus difficile de combattre. La vie économique de l'ancienne capitale dépend, en réalité, de l'accord interzone. Si la République fédérale dénonce celui-ci, elle risque de déclencher, d'elle-même, le blocus de la ville.

M. Carstens expose ensuite une idée de l'Auswärtiges Amt sur laquelle il aimerait avoir l'avis du groupe. En cas de signature d'un traité de paix séparé, les Occidentaux concluraient avec la République fédérale un traité par lequel ils s'engageraient à ne pas adhérer au traité de paix séparé, à lutter en faveur de l'autodétermination de la population allemande et encourager les États tiers à ne pas adhérer au traité séparé.

M. Laloy indique que sa première réaction n'est pas favorable. Les Alliés ont pris les engagements désirés dans le cadre des accords de Paris de 1954 [1]. En signant un nouvau traité, ils donneraient l'impression à l'opinion qu'ils répudient leurs engagements anciens et se résignent à la conclusion de traités de paix séparés. Les neutres n'adhéreraient d'ailleurs pas à ce traité occidental et préféreraient continuer à observer leur politique d'attente actuelle.

Sir Anthony Rumbold partage ce sentiment ainsi que M. Hillenbrand, qui fait remarquer que ce projet de traité n'aurait pour but que de neutraliser les neutres.

M. Laloy fait remarquer que le but recherché par M. Carstens pourrait être obtenu plus aisément par une déclaration conjointe des trois alliés, au moment de la signature du traité de paix séparé.

En conclusion, il a été décidé que chacune des trois puissances donnerait des instructions à son représentant au groupe de travail de Washington pour engager des études sur les contre-mesures indirectes et sur les moyens de contrebattre éventuellement les attaques de harcèlement des Soviétiques contre les voies d'accès à Berlin. La première question sera traitée à Washington, la deuxième par le groupe des ambassadeurs à Bonn auquel le groupe de Washington aura adressé ses directives et qui travaillera en liaison étroite avec l'Auswärtiges Amt.

(Europe. Questions internationales 3-2-1).

[1] Conclus le 23 octobre. Sur ces accords, voir *D.D.F.,* 1954, n°s 298, 305.

227

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES [1]

(Service de Coopération économique)

N. *Paris, 20 mai 1960.*

Au cours des entretiens qui ont eu lieu entre M. Couve de Murville et M. Selwyn Lloyd [2], la question des relations entre les Six et la Grande-Bretagne a été évoquée.

M. Selwyn Lloyd a indiqué que le gouvernement britannique ne voulait pas voir se renouveler l'erreur commise au cours des négociations sur la zone de libre-échange. À l'époque, le gouvernement britannique croyait que la France était d'accord sur le but final et que par conséquent, la négociation pourrait aboutir.

L'important à ses yeux est de se mettre d'accord sur la direction à suivre avant de s'engager dans une voie quelconque.

M. Couve de Murville a indiqué qu'à son avis, la meilleure direction était l'approche produit par produit, en vue de maintenir le commerce traditionnel, ce qui correspond d'ailleurs au type de négociations qui doivent s'ouvrir au G.A.T.T.

(CE-DE 1945-1960, n° 755, f° 235.)

[1] Rédigée par François Valéry, chef du service de Coopération économique.

[2] À l'occasion vraisemblablement de la récente tenue de la Conférence au sommet : voir ci-dessus le n° 221.

228

Note de la Direction politique
(Service du désarmement)

Au sujet de la reprise des travaux de la Conférence sur le désarmement.

N. *Paris, 21 mai 1960.*

1. Il est vraisemblable que la conférence de Genève sur le désarmement se réunira à nouveau le 7 juin [1]. Étant donné l'échec de la Conférence au sommet [2], il n'y aura pas de directive commune. La situation, quant au fond, sera donc à peu près identique à celle de la fin de la première session et les mêmes problèmes se poseront, mais sans l'espoir d'une conférence au sommet pour tenter d'arbitrer les différends.

La négociation ne sera pas facilitée par les récents événements, mais il importera, plus que jamais, de prendre des positions solides, difficilement attaquables, afin de s'assurer l'appui des pays tiers et des opinions publiques. La publicité des séances, suggérée par les Occidentaux et que les Russes accepteront sans doute, donnera encore plus d'importance à cet exercice de confrontation de positions fondamentalement opposées.

D'autre part, ainsi que M. Khrouchtchev l'a indiqué dans sa conférence de presse du 18 mai [3], il est possible que les Soviétiques, à un moment quelconque, en appellent aux Nations Unies et que le débat se poursuive soit devant la Commission du désarmement, soit, plus vraisemblablement, à la prochaine session de l'Assemblée générale. L'Occident doit s'y présenter avec des positions suffisamment solides et complètes pour s'assurer aisément la majorité des deux tiers.

2. Entre les Alliés occidentaux, les difficultés seront également les mêmes. Les conversations ont peu progressé depuis la fin de la première session. Une marge importante sépare toujours les positions françaises et les positions américaines, en particulier sur deux points :

— l'accent qu'il convient, à notre avis, de mettre sur le désarmement nucléaire et sur la question des véhicules de l'arme nucléaire;

— la philosophie générale du désarmement selon laquelle, d'après la thèse américaine, les dispositions de la dernière phase du désarmement ne doivent être négociées, ou ni même simplement exposées, que, plus tard, après l'application satisfaisante de premières mesures contrôlées.

[1] Malgré des travaux qui se prolongeaient tard dans la nuit du 28 au 29 avril, le Comité de rédaction créé par la Conférence ne put s'entendre sur les termes d'un communiqué commun présentant les conclusions. Le communiqué publié à l'issue de la séance du 29 avril se bornait à dire que « la prochaine séance se tiendrait le mardi 7 juin, à 10 h 30 ».

[2] Sur cet échec, voir ci-dessus le n° 221.

[3] Cette conférence de presse, assez houleuse, au palais de Chaillot, comportait la lecture d'une déclaration liminaire et des réponses durant plusieurs heures aux questions des journalistes sur un ton polémique. Voir ci-dessus la p. 677 (note).

Toutefois, dans leur mémorandum du 9 mai et au cours des récentes conversations tripartites de Paris entre experts, les Américains ont légèrement assoupli leurs thèses dans le sens de nos suggestions. Si cette évolution se poursuivait, elle permettrait un développement plus grand des propositions des Occidentaux et peut-être une relance de leur tactique.

3. Au cours de la première session de la Conférence, nous avons été constamment gênés par l'attitude des Américains, trop timides sur les deux points indiqués ci-dessus :

a. Ils se refusent à définir des principes ou des objectifs trop hardis, dans la crainte, disent-ils, d'être entraînés par des engagements, sans qu'un contrôle efficace ait été mis en place et sans que des premières mesures aient été appliquées de façon satisfaisante. Ils prêtent ainsi le flanc à la critique soviétique habituelle, selon laquelle les Occidentaux proposeraient un contrôle des armements, mais pas de désarmement véritable.

b. Ils insistent trop sur le désarmement conventionnel, surtout sur la réduction des effectifs, c'est-à-dire sur des dispositions périmées, tandis qu'ils sont trop prudents sur le désarmement nucléaire et muets sur les véhicules de l'arme nucléaire. Les « mesures concrètes » ainsi proposées sont incomplètes et aisément critiquables.

4. La situation serait très différente, si les Occidentaux se mettaient d'accord :

— pour exposer des objectifs plus audacieux de désarmement et éventuellement accepter à leur sujet un début de négociation, étant bien entendu que ceux-ci ne pourraient être atteints et des engagements pris, qu'après l'application satisfaisante et dûment contrôlée de premières mesures de désarmement;

— pour proposer une gamme complète de premières mesures concrètes de désarmement, s'étendant à tous les domaines et en particulier aux principaux : désarmement nucléaire et véhicules.

C'est dans cette voie, sous la pression française que les récentes conversations tripartites d'experts à Paris [1] s'étaient engagées malgré les réticences américaines. Si cette voie pouvait être explorée plus complètement, elle permettrait une relance des positions et de la tactique occidentales.

5. On trouvera ci-joint :

— le mémorandum américain du 9 mai [2];

— le projet de proposition française sur les véhicules de l'arme nucléaire [3];

[1] Qui s'étaient déroulées les 8-9 mars, et au cours desquelles avaient été apportées des modifications à un plan de désarmement américain du 25 février : voir ci-dessus les n°s 97, 105.

[2] Ci-après reproduit en annexe.

[3] Reproduit ci-dessus sous le n° 219 (annexe).

— le projet, préparé par les experts, pour allier cette proposition française aux six mesures concrètes, tirées des deux premières phases du plan occidental [1].

Le mémorandum du 9 mai montre un net progrès des positions américaines sur le contrôle des véhicules et des rampes de lancement.

Le projet de proposition française est un exemple de la façon dont peuvent être présentées les phases ultérieures du désarmement, sans prendre de grands risques et en évitant la critique soviétique de contrôle sans désarmement. Cette présentation pourrait également être appliquée aux autres mesures de désarmement.

Le projet préparé par les experts montre comment pourraient être complétées et renforcées, à l'aide des suggestions françaises, les premières mesures concrètes de désarmement, en les étendant aux armes essentielles.

En partant de ces documents, des propositions d'ensemble pourraient être élaborées en reprenant chaque mesure de désarmement, en exposant les dispositions applicables immédiatement avec les contrôles nécessaires, puis les dispositions ultérieures dont la mise en application et les engagements correspondants ne seraient envisagés qu'après la réalisation des premières mesures et de leur contrôle.

Avantages de cette méthode

1. On propose ainsi une gamme complète de mesures de désarmement, immédiatement négociables et applicables. La proposition française sur les véhicules trouve sa place dans cet ensemble. Il serait en effet difficile de la présenter isolément à la conférence de Genève. L'état-major de la Défense nationale y est, en tout cas, très hostile.

2. Pour chacune de ces mesures, on peut déposer, sur la table de la Conférence, à l'aide des travaux d'experts menés entre Alliés depuis quatre mois, des documents complets, solides, difficilement critiquables, que les Soviétiques ne pourront ignorer et sur lesquels ils seront obligés de prendre position.

3. Chacune de ces mesures serait complétée par les objectifs, les dispositions ultimes, qui en seraient la suite et la conséquence logique, mais dont l'application et les engagements correspondants seraient évidemment subordonnés à l'application contrôlée des premières mesures. Ceci empêcherait les Soviétiques de critiquer ces mesures comme étant du « contrôle des armements », puisqu'elles seraient suivies de mesures complètes de désarmement dès que les premières étapes auraient été appliquées à la satisfaction générale. Ceci serait également la suite logique de notre document sur les « principes et conditions d'un désarmement général et complet » [2]; nous devons conserver précieusement ce

[1] Document absent du dossier. Pour les six « mesures concrètes » proposées par M. Eaton, voir ci-dessus le n° 196 (note).

[2] Il s'agit de la proposition soumise au Comité des Dix le 26 avril par les délégations occidentales, et dont le texte est reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève, 7 juin-28 juin 1960),* deuxième session, La Documentation française, 1960, p.18.

document, ne serait-ce que pour empêcher les Soviétiques de nous accuser de ne pas vouloir du désarmement général et complet, mais la recherche d'un compromis avec M. Zorine sur la base de ce document et du document soviétique correspondant semble actuellement difficile à envisager.

4. Nous restons dans le cadre du plan occidental [1], base commune que nous avons intérêt à conserver, mais en le développant, le renforçant et le complétant et surtout en le présentant d'une façon différente et plus spectaculaire.

5. Si nous exposons ainsi, pendant cinq à six semaines, une gamme très complète de mesures concrètes de désarmement (une dizaine environ), immédiatement négociables et applicables, suivies des mesures complémentaires et des objectifs qui en seraient le prolongement, si nous déposons pour chacune d'elles un document bien préparé, nous aurons fait la démonstration de notre désir de désarmement et de la qualité de notre méthode. Si au contraire les Soviétiques poursuivent seuls leurs exposés académiques, abstraits, utopiques des principes généraux d'un désarmement général et complet, la comparaison entre les deux approches sera certainement en notre faveur.

*
**

Si le Ministre voulait bien donner son agrément à ces suggestions, un document plus complet serait préparé selon les lignes générales ci-dessus et exposé à nos quatre partenaires occidentaux le 30 mai [2].

Annexe

Mémorandum américain du 9 mai 1960

A.M. Très secret.

A. La proposition suivante, présentée comme une ébauche, constitue un moyen d'apporter une certaine mesure de protection contre un incident dû à un hasard malheureux ou à un mauvais calcul. Cette proposition ne pourrait être considérée comme avantageuse pour l'O.T.A.N. sur le plan militaire que si le système d'inspection qu'elle prévoit est véritablement efficace :

1. Inspection sur place sur une base mondiale (la Chine devrait être incluse dans tout accord final) des bases aériennes et des sites de lancement de missiles opérationnels de l'O.T.A.N. et du bloc soviétique convenus d'un commun accord.

2. Un commun accord définirait quels bases et sites de lancement seraient sujets à inspection, et quel degré d'inspection leur serait appliqué. Par exemple, si les Soviets étaient disposés à inclure la totalité de l'Union soviétique, la totalité des États-Unis pourrait être sujette à une inspection similaire, ainsi que le Canada. Si, en revanche, les

(1) Du 16 mars : voir ci-dessus le n° 119.

(2) Lors de la prochaine réunion des Cinq occidentaux.

Soviets n'autorisaient l'inspection que jusqu'à l'Oural, les pays de l'O.T.A.N. pourraient limiter l'inspection aux zones de l'O.T.A.N., de l'Europe et du Moyen Orient.

3. Les sites de lancement mobiles pourraient être inclus si un accord se faisait sur ce point.

4. Les inspecteurs sur les bases aériennes seraient informés du nombre des appareils au sol et en alerte, et seraient autorisés à vérifier ces informations. Ils seraient autorisés à observer les décollages et les atterrissages.

B. La proposition ci-dessus semble comporter les avantages suivants :

1. Elle comporterait de très réels avantages militaires pour les deux côtés dans la mesure où est sincère la crainte d'une attaque par surprise, d'un hasard malheureux ou d'un mauvais calcul. Toute concentration ou mouvement important d'appareils d'aviation et toute activité inusitée sur les sites de lancement seraient discernés et pourraient être communiqués. Le nombre et la répartition géographique des réseaux de communication pourraient être tels que leur interruption constituerait en soi un avertissement valable.

2. L'inspection des sites de lancement de missiles et des bases aériennes constituerait une mesure de premier stade sur la voie du contrôle des véhicules, dont l'importance est soulignée par les Français. Les contrôles véritables et l'élimination des missiles suivraient dans la phase ultérieure et finale.

3. La proposition ci-dessus serait de nature à frapper le public puisque c'est une attaque par missile et par air, délibérée ou conséquence d'un mauvais calcul, que l'on redoute dans le monde entier. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, cette proposition n'est faite que dans la mesure où, si elle était acceptée et était mise en vigueur, elle représenterait un avantage réel sur le plan militaire. Les Soviets ne la considéreront comme acceptable pour eux que dans la mesure où ils y verront un avantage. Si toutefois, ils la rejetaient, ils se trouveraient ainsi placés dans une position difficile à l'égard de l'opinion publique.

(Europe. Questions internationales, 2-7-1.)

229

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn.

T. n°s 3052 à 3055. *Paris, 23 mai 1960.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1956 [1].

Les débats de Luxembourg et de Bruxelles sur l'accélération [2] ont mis en lumière l'ampleur des divergences de vues existant entre les Six en matière de politique agricole. Avec une agriculture spécialisée, les Pays-Bas acceptent un certain dirigisme de nature à leur assurer des

[1] Le télégramme n°s 1956-1959 de Bonn du 14 mai, non reproduit, faisait état de la satisfaction des Allemands du fait du soutien reçu de la France et de l'Italie dans les négociations sur la politique agricole commune et de leur agacement devant l'attitude des Pays-Bas sur le même sujet.

[2] Dont le principe venait d'être admis à Bruxelles : voir ci-dessus le n° 218.

débouchés croissants sur le marché de leurs partenaires, sauf à demander une politique d'importations libérale pour les produits (tels que céréales) pour lesquels ils sont déficitaires. En revanche, la République fédérale allemande paraît avant tout soucieuse de préserver des courants commerciaux traditionnels dont la rupture aurait des répercussions sur ses exportations de produits manufacturés et de pallier les inconvénients que le rapprochement des prix risquerait d'entraîner pour le niveau de vie du cultivateur allemand.

Entre ces positions extrêmes, le gouvernement français estime qu'il convient de mettre rapidement sur pied les organisations de marché de nature à assurer l'exécution de la politique agricole commune et de donner en même temps à celle-ci l'orientation voulue.

C'est dans cet esprit, constructif et ouvert, qu'il a appuyé l'idée d'une accélération dans le domaine agricole, tout en apportant divers amendements au projet de la Commission, et qu'il abordera les prochains débats sur la politique agricole commune.

Les informations que donne votre télégramme précité sur l'état d'esprit de certains milieux allemands à la suite des décisions relatives à l'accélération, et qui sont confirmées par l'attitude allemande lors de la récente réunion des ministres de l'Agriculture [1], apparaissent assez préoccupantes, à la veille des travaux sur la politique agricole commune.

Je vous serais donc obligé de vouloir bien attirer l'attention de vos interlocuteurs sur l'intérêt que nous attachons à ce problème et sur la nécessité de le régler dans les délais prévus. Le succès de la politique agricole commune constitue un test pour le Marché commun, aussi bien aux yeux de l'opinion publique des pays participants qu'à ceux des pays tiers.

Vous pourrez rappeler que les dispositions agricoles du traité ont été pour nous l'une des conditions de sa ratification. Elles doivent nécessairement comporter une suite, faute de quoi la construction économique du traité de Rome perdrait à nos yeux beaucoup de son intérêt. L'accélération étant décidé dans le domaine commercial, il fallait aussi qu'elle s'étendît à d'autres domaines et plus particulièrement à l'agriculture.

Les autorités fédérales qui, comme nous, sont attachées au développement de la C.E.E., doivent le comprendre, de même que nous comprenons les problèmes qui se posent aux milieux agricoles allemands et que nous sommes prêts à rechercher des solutions qui leur soient acceptables.

(DE-CE 1945-1960, n° 652, f°s 104-105.)

[1] Qui s'était tenue à La Haye. Le ministre allemand s'était montré fort réticent vis-à-vis d'un « programme d'action » destiné à assurer la mise en œuvre rapide de la politique agricole commune, dès que celle-ci aurait été adoptée, programme dont les bases avaient été jetées par la direction générale de l'Agriculture de la Commission de la C.E.E. Il avait insisté sur le fait que les problèmes étaient autant de la compétence du ministre de l'Économie que de la sienne (Note de la Direction économique n° 89/CE du 24 mai, non retenue).

230

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 348 [1]. *Budapest, 23 mai 1960* [2].

1. Au cours d'une audience essentiellement consacrée aux représailles qu'attire à mon conseiller notre non-délivrance de visas à deux candidats successifs au poste de conseiller de la légation de la R.P.H. à Paris, le ministre des Affaires étrangères m'a dit ce matin le respect que tous les membres de son « gouvernement » éprouvent, comme la population hongroise, pour la personne du président de la République et, quelles que soient les critiques dirigées ici contre certains aspects de la politique française, pour l'autorité avec laquelle il fait face au péril « fasciste ».

« Nous espérons, a ajouté en substance Endre Sik, que le général de Gaulle va être en mesure d'user de la haute influence qu'il a su acquérir sur la conjoncture internationale, pour restaurer une atmosphère de conciliation en vue de la réunion ajournée au sommet » [3].

2. D'une source directement informée sur ce qui se passe dans les états-majors du P.S.O., nous tenons qu'à des militants aussi stupéfaits que tous leurs compatriotes du comportement parisien de Khrouchtchev, le régime fait expliquer que l'avortement de la Conférence au sommet et la dénonciation corrélative de « l'agressivité » américaine ne visent qu'à prendre du temps et le champ nécessaires pour que, dégoûtés, les alliés des États-Unis, et plus particulièrement la France et l'Angleterre, puissent s'en détacher parallèlement à l'avènement d'une nouvelle administration à Washington.

3. Sous bordereau n° 170/EU-IP dans le présent courrier [4], le Département voudra bien trouver, en version anglaise, les commentaires de presse les plus caractéristiques, et surtout le discours par lequel Kadar a enfin ratifié, avant-hier, l'étonnant revirement diplomatique du dictateur moscovite.

Le Premier secrétaire y a repris à son compte toute la propagande moscoutaire exploitant l'incident de l'U-2. L'effort que la presse locale, la radio, le cinéma, continuent insatiablement d'exercer dans le même sens, ne réussit pas à entamer le scepticisme foncier du public magyar. Par un jeune ingénieur qu'il interrogeait sur l'affaire, notre attaché

(1) Ce télégramme a été communiqué par courrier à Athènes, Belgrade, Bonn, Bucarest, Londres, Moscou, Prague, Sofia, Tirana, Varsovie, Washington.

(2) Par courrier.

(3) Allusion à la Conférence au sommet des 16-17 mai à Paris : voir ci-dessus le n° 221.

(4) Non reproduit (analyse de presse).

militaire s'est entendu répondre que les aspects techniques en sont trop bizarres pour qu'il ne soit pas plus simple de la considérer comme un coup monté de la politique soviétique.

(Collection des télégrammes.)

231

Note de la Direction d'Afrique-Levant [1]

au sujet des relations politiques et économiques avec la Guinée

N. *Paris, 23 mai 1960.*

Nos relations avec la Guinée, déjà mauvaises depuis l'ajournement, l'été dernier, des conversations en vue de l'application des protocoles franco-guinéens de janvier 1959 [2], se sont encore détériorées à la suite de la décision prise par la Guinée, sans qu'aucun contact préalable ait été pris avec les autorités françaises, de sortir de la zone franc et de se donner une monnaie propre [3].

Les mesures monétaires guinéennes ont entraîné un arrêt complet des transferts et une rupture de fait des relations financières entre les deux pays, sous la seule réserve de certaines facilités qui permettent, à titre provisoire, la poursuite des activités des entreprises françaises en Guinée [4].

Un choix doit donc être fait. Compte tenu de l'actif français important qui subsiste encore en Guinée, convient-il de rechercher une normalisation des relations entre les deux pays et, à tout le moins, une solution des problèmes posés par les mesures monétaires guinéennes, ou doit-on considérer qu'un tel effort est d'avance voué à l'échec, étant donné l'évolution de la Guinée et de ses dirigeants, et devons-nous envisager le rapatriement des Français de Guinée qui risquent de constituer autant d'otages entre les mains du gouvernement guinéen ? L'élément déterminant de ce choix était et reste l'attitude du gouvernement guinéen.

Depuis le 1er mars, nous avons par deux fois invité le gouvernement guinéen à aborder sans aucun préalable la discussion des problèmes techniques posés par l'échange monétaire (mission Maestracci : 7 mars [5], et mission Teyssier d'Orfeuil : 21 avril [6]). Bien que l'envoi de M. Teyssier d'Orfeuil à Conakry ait été consécutif à une conversation entre notre chargé d'affaires et le président Sékou Touré, au cours de laquelle celui-ci avait marqué son accord à l'envoi d'une mission technique, il fut impossible à

(1) Rédigée par M. Jean Sauvagnargues, directeur de la direction d'Afrique-Levant.

(2) Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1959-I, nos 44, 137, 263, 370 et 1959-II, n° 192.

(3) Le 1er mars, la Guinée sort de la zone franc : voir ci-dessus le n° 120 (note).

(4) Sur les relations financières franco-guinéennes, voir deux notes de la direction des Affaires économiques et financières des 10 et 29 mars, non reproduites.

(5) MM. Maestracci et Durand, respectivement directeur général adjoint et directeur des opérations de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest, sont arrivés à Conakry le 3 mars. Leur mission est de préparer les accords techniques que comporte le transfert de l'émission de la Banque centrale à la nouvelle banque.

(6) M. Teyssier d'Orfeuil, administrateur civil à la direction des Finances extérieures, s'est rendu à Conakry le 21 avril pour tenter de convenir avec le gouvernement guinéen de la reprise des transferts. Il est rentré à Paris le 27 avril sans avoir pu obtenir aucun contact officiel. Sur l'historique des négociations financières franco-guinéennes, voir la circulaire de Paris n° 73, du 19 juillet 1960, non reproduite.

notre expert financier de trouver des interlocuteurs. Il lui fut opposé que M. Sékou Touré avait entre-temps adressé une lettre au président de la République et que, de ce fait, le problème se trouvait évoqué à l'échelon des gouvernements [1].

Ce refus des conversations à l'échelon technique s'expliquait sans doute d'abord par la conviction de M. Sékou Touré que la Guinée disposait grâce à l'échange monétaire de moyens de pression qui ne pourraient être utilisés à plein que dans une négociation de caractère élargi; d'autre part, par les difficultés intérieures du gouvernement guinéen. Celui-ci annonçait, le matin même de l'arrivée de l'expert français, qu'il avait découvert un grave complot de caractère colonialiste fomenté et entretenu de l'extérieur [2].

Les développements de l'affaire du complot ont introduit un nouvel élément de grave complication dans les relations entre la Guinée d'une part, la République française et les États de la Communauté d'autre part.

Afin d'accréditer sa version du « complot colonialiste » contre la Guinée, le gouvernement guinéen a été amené à lancer une campagne dans laquelle ont été surtout mis en cause l'armée de la Communauté et les voisins de la Guinée : le Sénégal, le Soudan et la Côte d'Ivoire.

Des attaques particulièrement violentes ont été dirigées contre le Sénégal et la Côte d'Ivoire, accusés d'avoir concentré des troupes et établi des camps militaires aux frontières guinéennes et d'avoir fourni des armes à des éléments insurrectionnels en Guinée. Radio-Conakry a annoncé qu'un coup de main avait été lancé le 12 mai à partir de la Côte d'Ivoire par des réfugiés guinéens [3]. À la suite de cet incident, des messages ont été échangés entre M. Sékou Touré et M. Houphouët-Boigny. La découverte récente de dépôts d'armes en Sénégal pouvait fournir un nouvel élément à la propagande guinéenne qui semble cependant avoit été jusqu'à présent assez discrète sur ce point précis.

L'affaire du complot a d'autre part rendu plus précaire encore la situation des Français de Guinée dont certains, auparavant, avaient déjà été incarcérés et frappés de peines relativement légères soit pour « offense au chef de l'État », soit pour « atteinte au crédit de la monnaie guinéenne », mais qui depuis les graves condamnations prononcées contre MM. Bachelard et Rossignol (condamnation à mort par coutumace et condamnation à vingt ans de travaux forcés), ont le sentiment d'être désormais soumis à un régime de complet arbitraire.

Il apparaît, dans ces conditions, que le choix auquel il a été fait allusion plus haut ne pourra plus être longtemps différé.

Sous l'angle général des perspectives ultérieures d'évolution de l'Afrique, nous ne devons, semble-t-il, abandonner qu'en désespoir de cause l'idée de la recherche d'un *modus vivendi* avec la Guinée. Encore faut-il que le gouvernement guinéen n'oppose pas à cette recherche des obstacles insurmontables en faisant constamment peser sur les Français de Guinée la menace de condamnations de caractère politique.

Il importait de mettre à cet égard M. Sékou Touré devant ses responsabilités et de bien marquer les termes de l'option devant laquelle le gouvernement guinéen se trouve placé.

Le Département a donc convoqué M. Nabi Youla pour protester contre les condamnations à caractère politique dont nos ressortissants ont été l'objet. Notre chargé d'affaires a d'autre part reçu instruction de faire la communication suivante au chef du gouvernement guinéen : le gouvernement français restait disposé à régler en priorité les problèmes techniques posés par les mesures monétaires récentes du gouvernement guinéen, mais devait souligner qu'une discussion objective de ces questions n'était compatible ni avec la poursuite d'une campagne contre la France et la Communauté, ni avec le régime

[1] Le 22 avril, M. Sékou Touré faisait remettre au président de la République une lettre dans laquelle il demandait le règlement de la créance guinéenne constituée par les billets C.F.A. retirés de la circulation.

[2] Sur l'affaire du complot, se reporter au télégramme de Conakry nos 368-373 du 21 avril et à la dépêche de Conakry n° 431/AL, du 30 avril, documents non reproduits.

[3] Le 12 mai, des bandes armées parties de Côte d'Ivoire faisaient une incursion sanglante sur le sol guinéen, dans le village de Wolono.

d'insécurité juridique créé par les condamnations de caractère politique portées contre des Français de Guinée.

Nous ne savons encore rien de la réaction guinéenne.

Quelle que soit la réponse du gouvernement guinéen, il convient sans doute de prendre d'ores et déjà toutes dispositions en vue de permettre le rapatriement des Français de Guinée. Celles-ci pourraient n'avoir pas à être mises en œuvre, du moins pour la totalité de la colonie française de Guinée, dans l'hypothèse où les négociations techniques s'engageraient et aboutiraient à une solution favorable permettant d'espérer une normalisation des relations entre la France et la Guinée.

(Guinée GU 6-1.)

232

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1595 à 1600. Réservé. *Londres, 24 mai 1960.*

(*Reçu :* 19 h. 35.)

Je suis allé cet après-midi voir M. Selwyn Lloyd. Il m'a dit tout d'abord que, retenu ici par le débat aux Communes sur l'échec de la Conférence au sommet, il ne partirait pour Washington que lundi soir.

Nous avons ensuite évoqué les diverses questions qu'il convient de réaborder après constatation de l'actuelle mauvaise volonté soviétique.

En ce qui concerne le tripartisme, le secrétaire d'État m'a dit avoir préparé et envoyé au Premier ministre un projet de communication destiné à M. le Président de la République. Il s'agirait de mettre au point une procédure permettant d'utiliser au mieux les rencontres entre les trois ministres des Affaires étrangères. L'O.T.A.N., l'O.T.A.S.E. et les Nations Unies en donnent quatre occasions régulières, auxquelles s'ajoutent habituellement quelques autres. Ces rencontres, dans l'esprit de mon interlocuteur, devraient être préparées par des groupes de travail dans chacune des trois capitales, qui pourraient se répartir les thèmes. Des documents seraient préparés et des remarques échangées entre les trois gouvernements dans l'intervalle des entretiens ministériels. Les décisions, en tant que besoin, seraient prises au sommet. Cette procédure permettrait un contact étroit sans se traduire par une institutionalisation qui porte ombrage aux tiers.

En ce qui touche les rapports entre les Six et les Sept, il m'est apparu, et je n'en ai pas été surpris, que les spéculations dont traite mon télégramme n°s 1587-1588 [1] ne répondent à rien d'aussi précisément

[1] Du 23 mai, non reproduit, qui faisait état d'une dépêche de l'A.F.P. annonçant que le gouvernement britannique serait disposé à proposer aux Six la formation d'une union douanière avec les Sept. En réalité, le gouvernement de Londres était surtout prêt à explorer toute formule possible d'aménagement tarifaire avec les Six comportant un abaissement des tarifs élevés. Pour l'ambassadeur, il envisagerait volontiers des concessions sur son propre tarif dans le cadre d'une négociation entre les Six et les Sept.

délibéré. Mon interlocuteur note seulement que des deux parts, une disposition favorable à la négociation vient de se manifester. Quant à l'approche, on débat ici des mérites comparés d'une discussion portant sur les principes ou d'un examen méthodique des points de friction. Cette seconde méthode est considérée par certains comme allant exagérément dans le sens de la Commission. Le secrétaire d'État ne m'a point paru convaincu par cet argument.

La coopération en matière d'armements a été ensuite mentionnée à propos du récent passage ici de M. le Ministre des Armées. M. Selwyn Lloyd a constaté qu'en ce domaine comme en d'autres, un climat favorable s'était manifesté. Il fallait maintenant en venir au faire et au prendre et, à cette fin, déterminer clairement aussi bien les points d'intérêt commun que ceux sur lesquels il serait vain de s'attarder.

M. Selwyn Lloyd a rappelé enfin l'affaire du réarmement allemand. En dernier lieu, il avait été d'accord avec Votre Excellence pour la laisser dormir jusqu'après le sommet. Cette échéance se trouvait reportée à une date sans doute plus lointaine que ne le disait M. Khrouchtchev. L'état de santé du général Norstad nous donnait un répit, mais qui n'était que temporaire. Nous ne pouvions donc retarder longtemps une reprise d'examen du fond du problème, entre nous d'abord, puis, sans doute, avec les Allemands eux-mêmes. Nous devions notamment apprécier au plus juste, en fonction de l'évolution des rapports Ouest-Est, les avantages et les inconvénients des limitations actuelles.

Il est possible que M. Lloyd en dise un mot à Votre Excellence dès Washington.

(DE-CE 1945-1960, n° 755, f° 236.)

233

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2051 à 2067 [1]. Urgent. Réservé.

Tunis, 24 mai 1960.

(*Reçu :* 22 h. 30.)

MM. Ladgham et Mokkadem m'ont convoqué ce matin. Le secrétaire d'État à la Présidence m'a immédiatement demandé « où nous en étions en ce qui concerne le retour à leurs postes des ambassadeurs de nos deux pays » [2]. Il a ainsi, par allusion, confirmé le fait que le gouver-

[1] Les n°s 2062-2067 ont été communiqués par le Département à Alger (Bureau d'études) à la fois par courrier (n° 965) et par fil (n° 969).

[2] Le 16 mars, M. Boegner, qui avait été rappelé à Paris à la suite des travaux effectués sur le terrain de l'ambassade à La Marsa, avait ajourné la date de son retour. Sur cette affaire de La Marsa, voir ci-dessus les n°s 81 (et note), 103 (et note), 187 (et note), 203 (et note).

nement tunisien lie le retour à Paris de M. Bourguiba junior à celui de M. Boegner à Tunis.

J'ai répondu à mes interlocuteurs que s'ils voulaient évoquer l'affaire de La Marsa, je pouvais seulement leur dire que la question était soumise à l'examen du gouvernement français et que je pensais être en mesure de leur donner des indications sur notre position avant la fin de la semaine.

M. Ladgham a alors indiqué que le règlement de cette question conditionnait celui de nombreux problèmes franco-tunisiens en suspens. C'était, selon ses propres termes, « en quelque sorte, la pierre d'achoppement de tous les autres ».

Le Dr Mokkadem est intervenu à son tour pour déclarer qu'il ne comprenait guère l'attitude du gouvernement français. Pour sa part, le gouvernement tunisien avait pris la décision d'arrêter les travaux, ce qui soulevait certaines difficultés. D'autre part, à la suite des entretiens qui avaient eu lieu avec l'ambassade, les deux parties étaient convenues d'une procédure qui nous donnait satisfaction.

J'ai marqué nettement que je n'avais jamais laissé croire au gouvernement tunisien que nous étions d'accord sur les propositions dont il nous avait fait part [1] : j'avais seulement indiqué qu'elles constituaient « des bases acceptables de discussion ». Le directeur d'Europe au secrétariat d'État aux Affaires étrangères l'avait lui-même admis au cours d'une conversation avec l'un de mes collaborateurs.

J'ai fait valoir, d'autre part, qu'il ne fallait pas renverser les rôles. Pendant deux mois, le gouvernement tunisien avait laissé se poursuivre les travaux de La Marsa en dépit de nos protestations répétées. Son comportement en l'occurrence avait été considéré à Paris comme une grave offense et le gouvernement français procédait actuellement à un examen approfondi du problème.

Le secrétaire d'État à la Présidence a tout d'abord tenté de justifier les agissements des autorités tunisiennes en rappelant les dispositions de l'accord domanial : à l'en croire, celles-ci auraient été tout à notre bénéfice : la France avait conservé notamment à La Marsa de vastes terrains d'une très grande valeur alors que la Tunisie n'avait obtenu en contrepartie que des casernes ou bâtiments laissés par nos troupes en mauvais état.

Après cette incidente, M. Ladgham a surtout insisté « sur un autre aspect de la question » : « Si, a-t-il déclaré, le gouvernement français retardait le règlement de l'affaire en tirant prétexte de la prétendue offense qu'il a subie, le gouvernement tunisien serait fondé à considérer à son tour cette attitude comme offensante ». « À l'heure actuelle, nous paraissons, a poursuivi en substance mon interlocuteur, être mis en position de culpabilité : cela nous gêne et cette situation ne peut pas durer. Au cas où les choses demeureraient en l'état, de nombreuses questions fondamentales, telles que celle de la coopération culturelle et technique

[1] Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 203 (note).

entre nos deux pays ou celle de la formation des cadres militaires tunisiens en France, pourraient être remises en cause. L'absence d'un ambassadeur de France paraît en effet incompatible avec le développement de nos relations ».

J'ai rétorqué que le gouvernement français n'avait jamais lié le problème de La Marsa à celui de la collaboration franco-tunisienne dans ces divers secteurs : bien au contraire, l'ambassade en avait elle-même tout récemment discuté avec le gouvernement tunisien et ces négociations avaient permis de reconduire, d'un commun accord, le protocole du 15 avril 1959 [1].

Mes interlocuteurs en sont convenus : mais ils ont déclaré que c'était le gouvernement tunisien qui à l'heure actuelle, était enclin à établir lui-même un lien entre « l'affaire de La Marsa » et la coopération entre nos deux pays. « La Tunisie pourrait, le cas échéant, être amenée à reconsidérer sa politique à cet égard. Rien ne l'empêcherait de s'adresser à d'autres. »

J'ai jugé nécessaire de relever ces propos en faisant valoir qu'en l'occurrence, le gouvernement français n'avait fait que répondre aux instantes demandes du gouvernement tunisien et que la coopération entre nos deux pays jouait très largement au bénéfice de la Tunisie.

Le secrétaire d'État à la Présidence s'est borné à indiquer en fin de conversation que « la suspicion planerait sur nos rapports » *(sic)* aussi longtemps que l'affaire de La Marsa ne serait pas réglée.

Il a déclaré que le gouvernement tunisien attendait la communication que je lui annonçais et à laquelle le Président attachait la plus grande importance. Le chef de l'État, a cru devoir me confier M. Ladgham, n'avait pas cessé de s'enquérir de notre position et, ce matin encore, lui avait demandé par téléphone si j'avais pu lui faire part de nos intentions.

M. Ladgham m'a entretenu des incidents qui se poursuivent à la frontière. Il m'a fait observer que son gouvernement continuait de s'abstenir de publier des communiqués. La même discrétion n'était pas observée à Alger où l'on avait récemment fait état des événements survenus dans la région frontalière en marquant, pour la première fois, que les forces françaises avaient exercé le « droit de riposte » en territoire tunisien.

Le secrétaire d'État à la Présidence a ajouté qu'il s'était rendu à trois reprises dans ce secteur et qu'il avait tiré de ces inspections les conclusions suivantes :

1. « L'existence de groupes armés du FLN en territoire tunisien devenait exceptionnelle. »

« Je n'en ai pas vu, a déclaré M. Ladgham; on m'a dit qu'ils étaient sur les crêtes des djebels. Par contre, il existe des camps de réfugiés que les autorités tunisiennes ont d'ailleurs pris soin d'éloigner de la frontière. » Comme je rétorquais que les agressions de l'ALN à partir du territoire

[1] Ce protocole concernait la coopération culturelle et technique entre les deux pays.

tunisien étaient évidentes, mon interlocuteur a fini par reconnaître que « des Algériens allaient et venaient ».

2. Les forces françaises d'Algérie n'agissaient pas, selon M. Ladgham, « de manière rationnelle ». « Sur la foi de vagues renseignements, elles tiraient quelque peu au hasard sur des points où elles supposaient, à tort, la présence de bandes FLN. »

3. La configuration du terrain était d'ailleurs telle qu'il était impossible de savoir où passait exactement la frontière. À cet égard, l'assurance avec laquelle des communiqués d'Algérie annonçaient que certains incidents avaient été déclenchés à partir du territoire tunisien était pour le moins « surprenante ».

4. D'autre part, les survols continuaient, notamment au-dessus de Medjez-el-Bab, et du Chott-el-Djerid. Des avions B 26 venant d'Algérie avaient même bombardé il y a quelques jours un point situé à l'intérieur du territoire tunisien, « une petite maison avait été détruite, du cheptel avait été atteint. Aucun Tunisien heureusement n'avait été touché, mais il y avait eu 40 « réfugiés » algériens blessés ». M. Ladgham faisait ainsi manifestement allusion à l'incident survenu le 17 mai (mon télégramme n° 1945) (1).

J'ai indiqué à mon interlocuteur que, dans le cas de l'incident auquel il faisait allusion, une de nos unités avait été très violemment prise sous le feu de rebelles installés dans la région frontière, et que si notre riposte avait atteint le territoire tunisien, c'était donc que les fellaghas s'y trouvaient.

(Collection des télégrammes.)

234

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2706 à 2712 (2). Réservé. *Rabat, 24 mai 1960.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

Je me réfère à ma dernière conversation avec M. Gillet.

Le présent télégramme souligne les points sur lesquels la compétition américaine s'exerce de la manière la plus dommageable pour notre influence au Maroc.

(1) Document qu'il a paru superflu de reproduire.

(2) Ce télégramme a été communiqué par fil à Washington (n°s 7519-7525).

DANS LE DOMAINE MILITAIRE

Cette compétition existe aussi bien sur le plan de l'armement que sur celui de l'instruction.

1. *Armement*

C'est le cas des cinq compagnies légères d'intervention qui présente le caractère le plus urgent. La demande marocaine a été officiellement transmise à Washington (mon télégramme n° 2355)(1). Il est important que les Américains n'y répondent pas favorablement. En ce qui concerne l'armement de ces compagnies, un des facteurs de l'hésitation américaine a été sans doute la crainte de mécontenter le gouvernement Ibrahim en accordant cette aide au Prince. La décision que vient de prendre le Roi en faveur de ce dernier(2) pourrait les amener à modifier leur position.

2. *Instruction*

Malgré les réserves que professe l'ambassade des États-Unis à l'égard du commandant Blair, elle n'en a pas moins demandé, afin de régulariser son détachement auprès du Prince, qu'il soit nommé attaché naval adjoint. Le gouvernement Ibrahim avait refusé de le reconnaître comme tel.

Une décision analogue avait été prise par le gouvernement démissionné à l'égard de deux officiers de l'armée de l'Air américaine destinés comme le commandant Blair à faire partie de l'état-major du Prince, et dont l'ambassade des États-Unis avait demandé qu'ils fussent reconnus comme attachés de l'Air adjoints.

D'après des informations de bonne source, M. Yost aurait cherché à faire revenir le gouvernement marocain sur ces refus en intervenant auprès de M. Aouad, ancien ministre de la Défense nationale.

DANS LE DOMAINE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Dans plusieurs secteurs, l'assistance technique américaine concurrence la nôtre au lieu de la compléter.

Il s'agit notamment de la formation des cadres de l'administration publique marocaine. Six élèves sortant de l'École marocaine d'administration ont été envoyés l'année dernière aux États-Unis pour un stage d'un an. Cette expérience doit être renouvelée pour la prochaine année scolaire. D'autre part, les États-Unis ont le projet d'envoyer un ou deux professeurs américains à l'École marocaine d'administration. Enfin, l'adjoint au directeur de la Fonction publique va prochainement revenir à Rabat à l'issue d'un stage de six mois aux États-Unis.

(1) Du 6 mai, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

(2) Allusion au remplacement du cabinet Ibrahim, démissionnaire le 20 mai à l'instigation du Roi, et à l'investiture le 26 mai d'un nouveau gouvernement dirigé par le Prince, en tant que vice-président du Conseil : voir ci-après le n° 254 (note).

Ces différentes interventions sont en contradiction avec les assurances qui avaient été données par le département d'État lors des entretiens de Washington en octobre 1959 (1) et d'après lesquelles les États-Unis s'abstiendraient d'intervenir dans la formation des cadres de l'administration publique marocaine. Elles sont d'autant plus regrettables que nous n'avons pas ménagé nos efforts pour assurer dans de bonnes conditions la formation des cadres marocains dans ce domaine.

À la suite de l'échec de la Conférence au sommet, et du renforcement de la solidarité occidentale, un terme devrait être mis aux efforts américains pour concurrencer notre influence au Maroc. Ces efforts ne correspondent sans doute pas à une politique déterminée et sont plutôt le résultat d'initiatives plus ou moins incontrôlées de l'ambassadeur des États-Unis à Rabat et de ses services. Cette situation appellerait l'envoi par Washington d'instructions qui déterminent avec précision les domaines et les limites dans lesquelles l'activité américaine peut s'exercer au Maroc sans dommage pour notre influence et les intérêts occidentaux. Je me réfère, à cet égard, à ma correspondance antérieure.

(Collection des télégrammes.)

235

Entretien de M. Macmillan et du Premier ministre
à l'Hôtel Matignon,
le 19 mai 1960, de 11 h. 15 à 11 h. 55 (2)

C.R. Très secret. *Paris, 24 mai 1960.*

M. Macmillan indique qu'il vient parler à M. Debré de deux problèmes.

Et, d'abord, de la coopération tripartite. Le Premier ministre britannique approuve entièrement les idées développées par le général de Gaulle sur ce point.

M. Debré rappelle que le mémorandum du général de Gaulle de septembre 1958 qui traitait de ce problème (3) avait eu peu de suites. Les

(1) Sur ces entretiens, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 184.

(2) Le Premier ministre se trouvait à Paris à l'occasion de la Conférence au sommet (voir ci-dessus le n° 221).

(3) Le texte de ce mémorandum est reproduit dans *D.D.F.*, 1958-II, n° 165 (annexe).

conversations de l'été dernier, notamment celles de Rambouillet [1], n'ont pas, en fin de compte, eu un meilleur sort.

M. Macmillan précise que son souci est maintenant d'entrer dans l'ère des réalisations. Il se propose d'écrire, dès son retour à Londres, au général de Gaulle et au président des États-Unis pour marquer de quelle façon il verrait se réaliser l'étroite coopération à trois qu'il désire.

Il y a maintenant, à son avis, une raison de développer cette coopération en quelque sorte à ciel ouvert. La préparation de la future conférence au sommet et l'examen de tous les problèmes qui touchent à la détente peuvent, en effet, être considérés comme le motif public d'une étroite coopération. À l'abri de ce prétexte (en quelque sorte de ce « parapluie »), toute la coopération désirable pourrait être envisagée.

Le Premier ministre britannique estime qu'il appartient aux chefs des trois pays d'établir la liste des sujets principaux de coopération, par exemple à l'heure actuelle : Berlin, le Proche-Orient, l'Afrique. Cette liste serait régulièrement revue.

Sur le plan des méthodes, l'on pourrait passer par l'intermédiaire des ambassades à Washington, à Londres et à Paris; dans chacune de ces ambassades, un conseiller serait spécialement affecté à la coopération.

Mais le plus important, c'est que les ministres des Affaires étrangères se réunissent régulièrement. Par la force des choses, ils se voient souvent et chacune de leurs rencontres pourrait être l'occasion d'un réexamen des affaires communes; si les rencontres venaient à s'espacer, des réunions spéciales pourraient être organisées.

Le Premier ministre répond qu'un tel programme vaut certainement d'être entrepris. Il est essentiel, en effet, que M. Macmillan mette ses idées noir sur blanc et les fasse connaître tout particulièrement au général de Gaulle.

*
**

M. Macmillan aborde ensuite le problème de Berlin. Il ne lui paraît pas possible d'envisager une guerre pour cette ville; l'essentiel est donc d'éviter de se mettre dans une situation qui aboutirait à un véritable Munich.

Il pose à M. Debré la question de savoir si le général de Gaulle et le gouvernement français seraient hostiles à de nouvelles conversations discrètes avec les Russes en vue de préparer la future conférence au sommet.

Le Premier ministre rappelle que nous ne pouvons pas, sur le principe, ne pas être d'accord, mais que c'est là une question de temps et de méthode.

[1] Sur ces conversations qui eurent lieu entre le président de la République française et le président des États-Unis, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 108.

C'est donc après quelques jours ou même quelques semaines d'observation et après nous être rendu compte, d'une manière plus précise, des conséquences de l'attitude russe, que l'on pourrait envisager la reprise des conversations et la méthode selon laquelle la discussion serait, le cas échéant, à nouveau ouverte. Il ne faut, en tout cas, nous départir là-dessus d'une attitude commune.

Au cours de cette conversation, il est apparu, d'une manière qui n'était même plus dissimulée, à quel point les Britanniques sont soucieux d'arriver, en ce qui concerne Berlin, à une solution qui les débarrasserait d'un « fardeau ».

Au moment de franchir la porte, M. Macmillan est revenu, en quelques mots, sur la coopération tripartite. Il a souligné à quel point cette coopération pouvait transformer, en l'améliorant, le fonctionnement de l'Organisation atlantique, et également, a-t-il ajouté, rendre plus aisée la solution des problèmes européens.

Le Premier ministre a approuvé ces remarques, tout en soulignant qu'il convenait d'abord que la coopération tripartite devienne une réalité.

(Cabinet du Ministre.)

236

M. Macmillan, Premier Ministre de Grande-Bretagne,
au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. Traduction. *10 Downing Street Whitehall, 25 mai 1960.*

Cher ami,

Depuis nos conversations à Paris avec le président Eisenhower concernant la possibilité d'améliorer la coopération entre nos trois gouvernements [1], nous avons réfléchi ici aux méthodes à suivre à cet effet. Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni se partagent une responsabilité écrasante, celle de conduire sagement les alliances occidentales. De même, nous sommes, en tant que puissances victorieuses à l'issue de la dernière guerre, dans une position spéciale à l'égard de l'Allemagne. D'un autre côté, nous ne voulons pas trop vexer nos divers autres alliés en ayant l'air ostensiblement de les exclure de nos délibérations.

J'imagine que vous-même et le président Eisenhower, vous avez des idées à ce sujet et je propose que les ministres des Affaires étrangères

[1] À l'occasion de la tenue de la Conférence au sommet : voir ci-dessus le n° 221.

s'entretiennent du problème lorsqu'ils se rencontreront à Washington au début de la semaine prochaine. En attendant, j'ai pensé qu'il pourrait être utile de vous envoyer, ainsi qu'au président Eisenhower, le mémorandum ci-joint dans lequel on s'est efforcé de rechercher les procédés que nous pourrions utiliser pour nos consultations mutuelles. J'ai le sentiment qu'en suivant les idées exprimées dans ce mémorandum, nous devrions être en mesure de mieux élaborer entre nous une attitude commune à l'égard des grands problèmes mondiaux; la paix du monde et la sécurité de l'Occident dépendent tellement de la manière dont nous traiterons ces problèmes.

Bien à vous.

NOTE ANNEXE

Procédés de consultation tripartite

Mémo. Très secret.

a. En dehors des réunions des chefs de gouvernement eux-mêmes, le moyen principal de consultation tripartite, en vue de compléter les échanges diplomatiques normaux, devrait être des réunions entre les ministres des Affaires étrangères. Ils se rencontrent déjà quatre fois par an : à l'assemblée générale des Nations Unies, en mai et en décembre tous les ans à l'O.T.A.N. et également à la réunion des ministres de l'O.T.A.S.E. Dans le passé, il y a eu des réunions en plus de celles-là. Nous devrions avoir pour but qu'ils se réunissent à peu près tous les deux ou trois mois en se servant surtout de ces autres occasions. Lorsqu'ils se rencontrent, ils devraient réserver le temps adéquat à des conversations tripartites. L'ordre du jour de ces conversations devrait être préparé à l'avance, avec l'approbation des chefs de gouvernement et tous les documents nécessaires devraient être établis et diffusés avant chaque réunion. En élaborant l'ordre du jour, les ministres devraient se sentir libres de proposer n'importe quel sujet ou n'importe quel problème qui intéresse les trois gouvernements. Cela devrait comporter à la fois des problèmes concrets et du jour, et aussi des questions à long terme d'un caractère plus général requérant l'harmonisation des politiques à venir des trois gouvernements.

Chaque ministre des Affaires étrangères désignerait un agent de son ministère — peut-être un conseiller — qui aurait la responsabilité directe de la préparation de l'ordre du jour, de la diffusion des documents, et qui veillerait à ce qu'une action suive. Ces trois agents pourraient correspondre directement entre eux dans l'intervalle des réunions ministérielles, mais ils ne devraient pas être considérés comme constituant un secrétariat officiel.

S'il apparaissait désirable ou nécessaire d'effectuer avant une réunion des ministres un travail préliminaire, ce travail devrait être accompli au lieu où doit avoir lieu la réunion ministérielle par un petit groupe de personnalités, à savoir les représentants des deux ambassades et le ministre des Affaires étrangères de l'endroit, assistés, si cela est nécessaire, par des conseillers-experts.

Les ministres des Affaires étrangères devraient faire rapport aux chefs de gouvernement sur les résultats de chacune de leurs réunions.

b. Les chefs de gouvernement pourraient également compléter leurs correspondances directes par des rencontres, soit bilatérales, soit tripartites, à intervalles irréguliers. Il faudrait toutefois veiller à ce que de telles réunions ne heurtent pas la susceptibilité des autres gouvernements et nous devrions chercher à faire accepter que les chefs de gouvernement se réunissent sans formalité et sans que cela soit une manifestation d'État, c'est-à-dire sans conférences de presse, ni communiqués, ni déclarations aux Parlements.

(Cabinet du Ministre.)

237

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 449/EU [1]. *Belgrade, 25 mai 1960.*

Par mes communications des 14, 18, 19, 24 et 25 mai [2], j'ai tenu le Département informé des réactions et commentaires qu'ont provoqués à Belgrade l'incursion en U.R.S.S. de l'avion U-2 [3], les préliminaires et l'échec de la Conférence au sommet [4].

L'attitude adoptée par la Yougoslavie dans ces circonstances mérite de retenir l'attention à divers titres. Restés à la lisière du camp socialiste, les dirigeants yougoslaves ont, sur les grands problèmes internationaux inscrits au programme de la Conférence ainsi que sur l'échec de cette tentative, des vues propres, qui peuvent exercer une certaine influence sur les autres pays non engagés et susciter du même coup, de la part des communistes orthodoxes, des réactions significatives.

I. *Les vues yougoslaves sur les grands problèmes internationaux*

Celles-ci avaient été exposées de façon assez complète par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Koca Popovitch, devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée populaire fédérale, trois jours avant la date prévue pour l'ouverture de la conférence de Paris (ma dépêche n° 429/EU du 16 mai [5]).

a. Question allemande. — Infléchissant leur position antérieure — à peu près calquée sur celle de l'U.R.S.S. —, les Yougoslaves n'insistent plus sur la nécessité de régler rapidement le problème de Berlin et celui de l'Allemagne. M. Koca Popovitch n'y a même pas fait allusion dans la déclaration qu'il a faite devant la commission des Affaires étrangères. Et j'ai signalé la thèse soutenue par le président de cette commission, dans un article de la *Revue de politique internationale,* selon lequel il s'agit de questions pratiquement insolubles aussi longtemps qu'il n'est pas mis un terme à la course aux armements.

b. Le désarmement. — Les Yougoslaves estiment qu'il faut, dans ce domaine, aboutir coûte que coûte à des résultats. C'est pour eux l'objectif prioritaire de toute conférence au sommet. Tout en rappelant l'adhésion

(1) Cette dépêche a été communiquée, sous le n° 251/EU à Bonn, Berlin, Varsovie, Moscou, Prague, Tirana, Sofia, Bucarest, Londres, Washington, Rome, Ankara, Athènes, Madrid, Vienne, au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N., à New York (O.N.U), New Delhi, Djakarta, Phnom-Penh, Rangoon, Beyrouth, Conakry.

(2) Ces communications se rapportant à des revues de presse n'ont pas été retenues.

(3) Voir ci-dessus le n° 204 (note) et l'*Année politique 1960,* p. 469-470.

(4) Voir ci-dessus le n° 221 et l'*Année politique 1960,* p. 469-476.

(5) Non retenue.

de la Yougoslavie au projet de désarmement général de M. Khrouchtchev, M. Koca Popovitch a dit clairement — de même que l'éditorialiste de *Borba* dont j'ai rapporté qu'il venait de s'aviser des aspects positifs des propositions occidentales dans ce domaine — que l'on pourrait déjà se satisfaire pour le moment de réaliser des progrès partiels.

c. L'aide aux pays sous-développés vient, dans l'ordre de priorité, immédiatement après le désarmement. La Yougoslavie estime que cette œuvre de coopération mondiale devrait réunir le concours de tous les pays, son exécution étant assurée par les Nations Unies. Il s'agirait, à ses yeux, d'une véritable obligation internationale. L'objet en serait notamment de répartir, au mieux des intérêts des pays intéressés, les crédits laissés disponibles par le désarmement.

d. D'une façon générale, les Nations Unies restent, pour les Yougoslaves, l'instance suprême devant laquelle doivent être, en définitive, approuvées — sinon arrêtées — dans tous les domaines, les mesures que les grandes puissances préconisent pour le règlement des grands problèmes internationaux.

II. *Réactions yougoslaves à la suite de l'échec de la Conférence au sommet*

Les premières réactions officielles ont visé à donner l'impression d'une rigoureuse impartialité. La presse, puis le maréchal Tito dans sa déclaration du 17 mai [1], ont nettement condamné le survol du territoire de l'U.R.S.S. par un avion américain de type U-2. Mais on y trouvait aussi la marque d'une pointe aiguë contre le gouvernement de Moscou, cet incident étant présenté comme un « prétexte », qui n'aurait pas dû suffire à entraîner l'échec de la Conférence au sommet. Dans l'interview du maréchal Tito — à la différence des propos tenus en privé par nombre de personnalités yougoslaves —, ces accusations ont cependant été exprimées en des termes très généraux, sans que l'U.R.S.S. soit nommément désignée.

Les jours suivants, la presse a continué à répartir, en doses équilibrées, ses critiques entre l'Est et l'Ouest. Mais, depuis le 24 mai, c'est-à-dire après que le discours de M. Khrouchtchev à Berlin-Est [2] ait quelque peu apaisé les alarmes que l'on avait éprouvées ici, elle a mis davantage l'accent sur les responsabilités des tenants de la guerre froide aux États-Unis et en Occident.

J'ai signalé, par ma communication du 18 mai, qu'à l'ambassade de l'U.R.S.S., on était très mécontent de la position prise par le maréchal Tito. Il est possible que le changement de ton de la presse yougoslave soit dû, en partie, à des représentations soviétiques.

[1] Des extraits de la déclaration du maréchal Tito figurent dans le télégramme de Belgrade n° 354 du 18 mai, non retenu.

[2] Prononcé le 20 mai. Sur ce discours, voir ci-après le n° 250 (note).

Les observateurs yougoslaves formulent, pour tenter d'expliquer l'attitude de M. Khrouchtchev à Paris, les hypothèses suivantes :

a. Estimant que la Conférence au sommet ne pouvait aboutir à des résultats concrets suffisamment importants, M. Khrouchtchev, selon certains, aurait préféré rompre brutalement plutôt que de subir un échec dangereux pour son prestige personnel.

b. Quelques-uns renchérissent en considérant que M. Khrouchtchev a volontairement créé une certaine confusion dans la situation internationale afin d'en utiliser, en bon dialecticien, les éléments contradictoires.

c. Beaucoup plus répandue est la thèse selon laquelle les militaires soviétiques, mécontents de la réduction des effectifs, auraient profité de l'incident de l'U-2 pour démontrer que les Américains ne renonçaient pas à leurs desseins agressifs; grâce à cette circonstance, ils l'auraient emporté à Moscou. Au sein du parti communiste de l'U.R.S.S., leurs thèses auraient eu l'appui de la fraction dure, vestige du stalinisme, qui craint qu'une détente internationale ne provoque un relâchement sur le plan intérieur.

d. Enfin, presque tous font valoir que, dans le camp socialiste, les Chinois ont réussi, par la même occasion, à faire triompher leur vues. Je sais qu'à Belgrade, le chargé d'affaires de Chine a manifesté une joie sans réserve dès que l'affaire de l'U-2 a été connue; celle-ci prouvait, disait-il, le bien-fondé des réticences de Pékin devant l'amorce d'un rapprochement avec les États-Unis.

Ces deux dernières explications ont reçu, à Belgrade, une sorte d'estampille officielle. Car elles permettent de sauvegarder, en mettant l'accent sur les pressions qui se sont exercées sur Khrouchtchev, la confiance personnelle que les dirigeants yougoslaves — assurés depuis 1955 [1] d'avoir en lui le meilleur des interlocuteurs possibles en Union soviétique — s'efforcent, parfois contre vents et marées, de ne pas laisser démentir.

III. *Influence de la position yougoslave sur les pays non engagés Réactions à Pékin et à Moscou*

a. Il ne paraît pas douteux que la déclaration faite par le maréchal Tito, le 17 mai, et plus particulièrement les graves critiques qu'il a formulées contre la position soviétique, ont eu un certain retentissement en Afrique et en Asie; la presse yougoslave s'en est fait à plusieurs reprises l'écho.

Les dirigeants yougoslaves ont eu pour souci immédiat de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour éviter que les pays neutres ne se divisent à la suite de l'échec de la Conférence au sommet. Sans doute, ces craintes étaient-elles fondées. Si l'on se réfère en effet à un article du journal arabe *Al Gouhmouria*, auquel l'A.F.P. a fait une brève allusion le

[1] Sur la visite de M. Khrouchtchev à Belgrade en 1955, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 336.

22 mai, dans un télégramme en provenance de Beyrouth, il est possible que l'on ait estimé, en R.A.U., que les circonstances pouvaient rendre inéluctable un choix entre l'Est et l'Ouest. C'est cette tendance que visait nettement le passage de la déclaration du maréchal Tito, dans lequel celui-ci affirmait que « si les pays non engagés se divisaient entre eux, il en résulterait des conséquences tragiques ». Le vice-président du Conseil exécutif fédéral, M. Edouard Kardelj, a d'ailleurs confirmé à un de mes collègues que c'était bien ainsi qu'il fallait interpréter les paroles du chef de l'État yougoslave.

On peut donc supposer que c'est sur ce thème que le maréchal Tito a rédigé les lettres qu'il a adressées au président Nasser et à M. Nehru, en attendant de déterminer si une éventuelle initiative conjointe des principaux pays neutralistes, par exemple devant les Nations Unies, aurait une chance de recueillir le large assentiment que l'on souhaiterait à Belgrade (ma communication du 24 mai).

b. Les réactions chinoises ont été presque immédiates et extrêmement vives. J'ai communiqué au Département, par mon télégramme en clair n° 368 du 21 mai [1], l'article qui a été publié dans *Politika* sur la *Schadenfreude* de Pékin. Les jours suivants, la presse yougoslave a riposté de nouveau aux critiques chinoises, avec d'autant plus d'aisance que celles-ci sont évidemment excessives et empreintes de mauvaise foi.

Politika a relevé, le 21 mai, le passage suivant du *Jenmin Jihpao* :

« Pour tous les peuples du monde qui désirent véritablement assurer la paix, la situation actuelle est très favorable, car elle est caractérisée par le fait que le vent d'Est continue à l'emporter sur le vent d'Ouest ».

Et *Politika* de se demander si la Chine ne conçoit pas la paix comme une « conquête du monde sous les plis du drapeau rouge ».

c. Après un temps de retard, voici que la presse soviétique s'en prend, elle aussi, à la Yougoslavie.

Pour le moment, je n'ai pu recueillir que des commentaires fragmentaires sur l'article publié, le 23 mai, à Moscou par la revue *Kommounist* qui constituerait un réquisitoire de quarante-quatre pages contre le révisionnisme yougoslave, plus particulièrement contre les déclarations faites par le maréchal Tito devant le cinquième Congrès de l'Alliance socialiste et, le 17 mai, à propos de l'échec de la Conférence au sommet. Nos interlocuteurs yougoslaves voient là une manifestation de l'activité que déploieraient actuellement à Moscou les éléments staliniens qui s'efforcent de contrecarrer la politique de coexistence prônée par M. Khrouchtchev (ma communication de ce jour).

À l'ambassade de l'U.R.S.S., on s'efforce de minimiser la portée de cet article en déclarant qu'en matière de doctrine, il est d'usage d'employer un langage plus vif. Rompant le long silence gardé par la presse soviétique à l'égard de la Yougoslavie, une telle initiative n'en inquiète pas

[1] Non retenu, car se rapportant à une revue de presse.

moins les dirigeants de Belgrade. Mais il est encore trop tôt pour apprécier la portée des répercussions que les péripéties de cette semaine pourront avoir sur les rapports entre la Yougoslavie et le camp socialiste.

(Yougoslavie, 37-23-1.)

238

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 504. *Saigon, 26 mai 1960*[1].

(*Reçu :* le 30, 16 h. 49.)

Je me réfère à mon télégramme n° 461 [2].

Le président Diem, à qui j'avais fait part de mon prochain voyage à Paris, m'a reçu avant-hier et hier.

Le premier de ces entretiens a duré près de trois heures et demie. J'ai trouvé M. Ngo Dinh Diem en très bonne forme, manifestant une vue plus réaliste de la situation et apparemment plein de confiance. Il m'a annoncé avec satisfaction qu'il venait d'apprendre une « bonne nouvelle », un succès militaire — auquel il attache une grande importance — remporté par le cinquième régiment d'infanterie dans la province de Camau (An Xuyen). C'est donc par le problème de la sécurité et de la lutte contre la guérilla Viêtcong qu'a débuté le tour d'horizon très complet auquel a été consacré notre entretien.

1° *Lutte contre la guérilla.*

Le cinquième régiment d'infanterie, régiment d'élite de la division de Tourane, avait été choisi personnellement par le président Diem, après

(1) Par valise-avion.

(2) Du 17 mai, non reproduit, ce télégramme indiquait que « l'ombre des événements de Séoul » (allusion aux troubles qui, en Corée du Sud, devaient aboutir à la démission du président Syngman Rhee : voir ci-dessus le n° 215, note), s'étendait sur Saigon. Le gouvernement du président Diem devait à la fois lutter contre l'offensive menée depuis janvier par le Viêtminh dans le sud et l'est du pays et tenir compte du mécontentement de l'opinion contre le régime, privé de tout appui populaire. L'anxiété régnait dans la capitale sud-viêtnamienne, comme en témoignaient les lettres ouvertes adressées au chef de l'État par le groupe des Dix-huit et le parti démocrate libre. Le Président jugeait ne pas avoir à justifier ses actes : pour répondre à un éditorial du *Monde* du 12 mai, les quotidiens avaient reçu l'instruction de nier toute analogie entre la situation en Corée du Sud et celle du Sud-Viêtnam. Des arrestations avaient eu lieu dans les milieux universitaires; on s'efforçait de rénover le Mouvement de révolution nationale. La subversion communiste gagnait certains secteurs de la côte orientale au nord de Saigon. M. Lalouette et ses collègues américain et britannique s'étaient réunis pour juger la situation inquiétante. L'ambassadeur de France, bien que d'accord avec les Américains pour estimer qu'il fallait soutenir le régime malgré ses défauts, estimait que ses collègues et lui-même devraient insister auprès de Diem sur la nécessité de reprendre le dialogue.

la reprise des attaques Viêtcong, pour intervenir dans l'extrême sud du pays, fief principal des rebelles. En même temps, le président Diem confiait le commandement de cette région, la cinquième région militaire, à un des officiers de la Présidence, le colonel Nguyen Van Kanh.

Le cinquième régiment, composé en partie de jeunes recrues, eut des débuts difficiles et des pertes assez lourdes lorsqu'il reçut le baptême du feu aux abords de la Plaine des joncs. Sur l'ordre du Président, il se consacre alors à un entraînement intensif pour se former à la contre-guérilla dans des terrains coupés de profonds marais. Cet entraînement a pris fin le 15 mai.

Le 19 mai, l'unité a entrepris une série d'opérations qui, par marches forcées, l'ont conduite de Camau jusqu'à la côte occidentale (Bas U-Minh). Au cours de ces opérations, d'après M. Ngo Dinh Diem, le régiment, appuyé par des commandos et l'aviation, a détruit une forte bande Viêtcong, lui infligeant une centaine de morts dont trois chefs, et a libéré la contrée de l'emprise subversive. La population aurait accueilli avec enthousiasme les soldats qui feraient preuve de la plus grande discipline (deux crimes de viol auraient été punis d'une façon très rigoureuse).

Le président Diem a tenu à informer lui-même le Conseil des ministres (auquel le président de l'Assemblée nationale a été exceptionnellement convié) et en a fait donner la nouvelle à la presse. Le colonel Khanh a été promu général de brigade.

M. Ngo Dinh Diem n'est pas loin de voir dans ce succès, au cœur d'une région jusqu'ici citadelle des rebelles, le premier signe d'un renversement de la situation sur le plan général de la sécurité. Il y trouve en tout cas un encouragement dans sa volonté de poursuivre énergiquement la lutte, avec toutes les armes dont il dispose, contre les entreprises de la subversion. Il espère, en protégeant efficacement les populations, les rallier sans réserve au régime et paralyser peu à peu les effets du terrorisme.

Aussi a t-il décidé, « malgré le scepticisme de certains de ses ministres », de continuer ses efforts pour la création d'agrovilles et d'agglomérations rurales. Il m'a affirmé que l'agroville de Vi-Thanh était d'ores et déjà une réussite et qu'il était résolu à en créer dix autres cette année en des points particulièrement sensibles sur le plan stratégique.

De même, il entend renforcer et développer dans les campagnes l'Organisation nationale de la jeunesse — rattachée directement à la Présidence — qui grouperait dès maintenant plus d'un million de membres et qui fournit, dans certains secteurs, les éléments des commandos.

Agrovilles, centres de regroupement pour la population rurale et mobilisation de la jeunesse, tels sont les moyens qui, avec l'action de l'armée, lui paraissent les plus efficaces pour organiser solidement le pays et soustraire peu à peu les provinces menacées à la presse Viêtcong. C'est parce qu'ils sont conscients des dangers mortels que comportent pour eux ces armes que les rebelles s'acharnent aujourd'hui, par leurs attaques, le terrorisme et la propagande, contre les centres de regroupement et les sections de jeunesse.

2° *Lutte contre la pénétration Viêtminh à Saigon et dans les centres urbains.*

Pour la première fois, le président Diem m'a parlé de ses préoccupations touchant la pénétration Viêtminh dans les centres urbains et plus particulièrement à Saigon.

Le plan rebelle dont, m'a-t-il dit, les autorités viêtnamiennes ont pu avoir connaissance par les documents qu'elles ont saisis, prévoit trois étapes :

— La domination des campagnes;

— L'extension du terrorisme et des troubles aux centres urbains;

— La conquête du pouvoir.

D'après le calendrier fixé par le plan, la première étape devait s'achever en février ou mars 1960. Mon interlocuteur estime que cette phase s'est terminée par un échec [1].

Simultanément, les Viêtminh se sont attachés à pénétrer dans la capitale, à y établir leurs cellules et leurs réseaux. Ils ont porté principalement leurs efforts sur les intellectuels, les milieux universitaires, les journalistes et les travailleurs.

En ce qui concerne les milieux universitaires, il semble que la propagande communiste ait produit ses fruits davantage parmi les lycéens et lycéennes que parmi les étudiants. Certaines institutions privées étaient devenues de véritables officines de la subversion.

Toutes les institutions privées ont fait l'objet d'une enquête rigoureuse. Un certain nombre viennent d'être fermées et des professeurs arrêtés.

Pour ce qui est des travailleurs, la Présidence maintient un contact étroit avec les grandes centrales syndicales (ma dépêche n° 588/AS du 24 mai 1960) [2].

D'autre part, sept journalistes viêtnamiens, accusés d'être membres du « Comité de presse et de propagande viêtcong » de Saigon-Cholon, ont été appréhendés aujourd'hui [3].

Le chef de l'État est déterminé à réprimer impitoyablement toutes les menées subversives à Saigon. Ces menées seraient dirigées par un organisme communiste installé à Phnom Penh et qui servirait de relais avec Hanoï. « Le calme règne à Saigon, a-t-il ajouté, mais les habitants ne savent pas avec quel zèle nos services dépistent les agents Viêtminh et leurs tentatives d'organisation ». Il est de fait que les arrestations se sont multipliées ces derniers temps et que les commissaires de police de sept arrondissements de Saigon-Cholon sur huit ont été avant-hier relevés de leurs fonctions et remplacés par des fonctionnaires n'appartenant pas à

(1) Sur l'action rebelle, voir ci-dessus le n° 165 (note).

(2) Document qu'il a paru superflu de reproduire.

(3) Note manuscrite marginale : *commentaires ?*

la police ou par des militaires. Officiellement, il s'agit de mettre fin à un « esprit de routine » incompatible avec les nécessités actuelles de la capitale.

3° *L'opposition politique.*

J'ai interrogé le président Diem sur les mouvements d'opposition qu'ont manifestés les lettres ouvertes du groupe des Dix-huit et du parti démocrate libre.

Il dénie à ces mouvements tout caractère représentatif. Il s'est montré particulièrement sévère pour les membres du comité Progrès et Liberté, « opportunistes qui ont collaboré avec tous les régimes et qui, si le Viêt-nam avait suivi l'exemple donné par la France après la Libération, 046aient été pour la plupart justiciables de la Haute Cour ». S'il n'entend pas les recevoir, il ne veut pas les poursuivre, bien que « leurs attaques contre l'Assemblée nationale aient soulevé une violente indignation chez les parlementaires ».

À son avis, ces opposants sans conviction ni programme se sont faits plus ou moins inconsciemment, à la veille du 1er mai, les agents de l'entreprise de démoralisation que tentent les Viêtminh dans le pays et qui vise à créer un sentiment d'instabilité et de panique dans l'ensemble de la population.

On peut en conclure qu'il estime que le moment n'est pas venu où le régime, aujourd'hui absorbé dans une lutte décisive contre la subversion, pourra tolérer, voire accepter, la constitution d'une opposition.

Aux suggestions que je lui ai faites, ainsi qu'à son entourage, de ne négliger aucune occasion de rétablir le dialogue entre le pouvoir et le pays, il a répondu indirectement en déclarant que le Viêtnamien n'aime 046re les paroles et qu'il préfère les actes. Encore convient-il, à mon sens, qu'il soit exactement informé de ceux-ci.

Je considère cependant que les interventions que mon collègue américain et moi-même avons répétées discrètement ces derniers temps ne sont pas demeurées sans résultat. Le président Diem m'a donné la preuve, dans le premier entretien, qu'il avait tenu compte de certaines des critiques ou suggestions que nous lui avions rapportées ou faites : le comportement de l'armée vis-à-vis des populations dans les provinces menacées, la nécessité de bien traiter la main-d'œuvre requise pour l'édification des agrovilles, de la nourrir et de la rémunérer (10 piastres — soit 70 anciens francs par homme et par jour), enfin l'obligation de prendre en considération les préoccupations et les réactions de l'opinion [1].

Tout en faisant la part d'un optimisme dont mon interlocuteur souhaite sans doute que j'apporte l'expression à Paris, j'ai recueilli de cette rencontre un sentiment assez favorable. L'esprit de détermination, le goût de l'action et de l'organisation, le courage personnel, le dévouement

[1] Note manuscrite marginale : *C'est bien vague.*

à la chose publique, le soin qu'il prend d'améliorer la condition des paysans et des travailleurs sont incontestables chez le chef de l'État viêtnamien. La réimplantation de près d'un million de réfugiés du Nord, l'établissement de 80.000 petits propriétaires sur les rizières abandonnées de Caisan, l'installation de plus de 100.000 cultivateurs sur les terres vierges des hauts plateaux du Centre sont l'œuvre propre de M. Ngo Dinh Diem et un témoignage de sa volonté créatrice.

Lorsqu'il déclare qu'il s'attachera maintenant à organiser économiquement et stratégiquement les provinces du Sud et de l'Ouest, on peut être convaincu qu'il consacrera à cette tâche tous les efforts et l'opiniâtreté nécessaires pour aboutir, s'il est possible, malgré la contre-offensive Viêtcong.

Mais il s'enferme dans son travail et s'isole, il écarte toute discussion et néglige toute critique, il éloigne des affaires de l'État tous ceux qui pourraient devenir des rivaux ou des successeurs, il laisse ses frères appesantir un régime policier qui, trop souvent, frappe indifféremment Viêtcongs et libéraux, parfois au vent des rancunes personnelles.

L'opinion s'émeut et la poussée Viêtminh s'accentue dangereusement. Jusqu'ici, l'armée est restée muette. J'ai appris toutefois que certains des généraux les plus capables avaient été récemment sollicités, à la fois par les frères du Président, inquiets de savoir s'ils pourraient compter sur eux en cas d'accident ou d'attentat frappant le chef de l'État, et par les membres de l'opposition libérale. Il y a donc là une inconnue que je tenterai d'étudier dans une autre communication [1].

(C.L.V., Sud-Viêtnam 32-3-1 et 32-24-12.)

[1] Ce document porte en tête les annotations manuscrites suivantes : *M. Raguenet. Copier pour colonel Toulet. Me rendre. Servi — « Urgent ». Communiquer Washington à l'attention de M. Manac'h — Communiquer Londres. Fait.*

239

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2118 à 2125. Urgent. Réservé. *Tunis, 27 mai 1960.*

(Reçu : 24 h.)

En reprenant à peu près textuellement les termes de votre télégramme n° 1927 (1), j'ai donné ce matin connaissance au secrétaire d'État à la Présidence de la communication de Votre Excellence. Le Dr Mokkadem qui se trouvait à Medjez-el-Bab aux côtés de M. Bourguiba n'assistait pas à l'entretien.

Après m'avoir écouté avec une très grande attention, mais sans surprise apparente, mon interlocuteur a relevé les points suivants :

1° Le gouvernement français indiquait que le secrétariat d'État aux Affaires étrangères lui avait adressé le 16 mai une note d'un ton presque comminatoire (2).

M. Ladgham, qui a déclaré ne pas avoir lu ce document, se l'est fait apporter. Il a paru parfois en désapprouver, sinon le fond, du moins la forme. C'est ainsi qu'il a fait remarquer qu'il était excessif de marquer que tout retard apporté à la réalisation d'un accord « serait désormais imputable à l'ambassade de France ». D'autre part, le secrétariat d'État aux Affaires étrangères avait eu tort de prétendre — puisque tel n'était

(1) Par télégramme n°s 1927-1929 du 25 mai, non retenu, le Département entendait préciser sa position au sujet du règlement de l'incident de La Marsa. Il subsistait entre les deux gouvernements une grande différence dans l'appréciation des faits : pour Paris, il s'agissait « d'un incident sans précédent dans les relations diplomatiques entre États ». Le Département avait pris note du fait que les autorités tunisiennes avaient arrêté les travaux en cours; mais cela ne suffisait pas, et la dernière conversation de M. Raoul-Duval avec M. Ladgham, le 24 mai (voir ci-dessus le n° 233) montrait la tendance de la partie tunisienne à renverser les rôles, à rendre la France responsable d'une détérioration des relations dont la responsabilité incombait uniquement à Tunis. Bien au contraire, la France s'était attachée à ne pas établir de lien entre l'incident de La Marsa et les questions de fond telles que Bizerte ou le rachat des terres. Le Département s'étonnait de la tournure prise par les discussions avec M. Ladgham : envoi à l'ambassade le 16 mai d'une note d'un ton presque comminatoire; entretien du 24 mai au cours duquel l'homme d'État tunisien menaçait de mettre en cause l'ensemble des rapports franco-tunisiens si l'affaire de La Marsa n'était pas réglée. Le mieux était d'en rester là pour l'heure, la France ne pouvant entrer dans la voie d'un marchandage, pas plus qu'il ne lui appartenait de prendre des initiatives.

(2) Document non reproduit, aux termes duquel un certain nombre de mesures avaient été envisagées pour régler l'affaire de La Marsa, lors d'un entretien le 3 mai précédent entre M. Sahbani, secrétaire général des Affaires étrangères tunisien, et M. Raoul-Duval, ministre plénipotentiaire français (Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 203, note). Ces mesures avaient été considérées comme acceptables par la partie française, mais par la suite, le Secrétaire général ayant indiqué qu'il était prêt à recevoir l'équipe désignée par l'ambassadeur de France, il lui avait été répondu que la question était soumise aux instances supérieures françaises, qui avaient demandé à M. Raoul-Duval de surseoir à toute action dans l'attente de nouvelles instructions. M. Sahbani avait constaté que l'accord donné quelques jours plus tôt était remis en question; tout retard apporté dans la réalisation de cet accord serait imputable à l'ambassade de France. Il demandait à cette dernière « d'attirer l'attention sérieuse de son gouvernement quant à l'urgence d'apporter un règlement définitif à l'accord ».

pas le cas — que le gouvernement français considérait les mesures qui avaient été discutées un moment donné avec les services tunisiens comme des bases acceptables « pour un règlement de l'affaire ». Je venais, en effet, de rappeler à M. Ladgham que nous y avions vu « que des bases acceptables de discussion ».

Le chef de Cabinet de M. Mokkadem, qui était présent, a cherché à justifier l'attitude de son ministre en déclarant que dans l'esprit de ses rédacteurs, la note du 16 mai se limitait à un exposé chronologique des faits. Ces observations n'ont pas semblé entièrement convaincre le secrétaire d'État à la Présidence. Ce dernier a cependant évoqué les termes des propositions tunisiennes en indiquant que si un accord avait pu aboutir, M. Masmoudi aurait, en réponse à une question posée par un journaliste, exprimé publiquement les regrets de son gouvernement.

2° Il n'avait jamais été dans les intentions du gouvernement tunisien de lier, en quoi que ce soit, l'affaire de La Marsa aux « questions de fond » entre nos deux pays, notamment au développement de nos relations sur le plan culturel et technique.

Affectant d'oublier les propos qu'il m'avait tenus le 24 mai (mon télégramme n° 2050) [1], mon interlocuteur n'a pas hésité à me dire que son gouvernement n'avait jamais cherché à faire « du problème du mur la pierre d'achoppement de tous les autres ».

Je me suis alors référé à notre précédente conversation en rappelant au secrétaire d'État les idées qu'il avait développées. M. Ladgham a paru quelque peu gêné et m'a répondu en substance : « Je voulais seulement exprimer l'opinion que la situation créée par l'affaire de La Marsa comportait pour vous une gêne et que cet état de choses pouvait, en créant un certain malaise, se répercuter sur l'ensemble de nos relations ».

Comme le ministre prétendait que son gouvernement n'avait pas voulu « renverser des rôles », j'ai rétorqué que son comportement au cours des dernières semaines en avait témoigné : il nous avait mis presque en demeure de faire connaître notre position le plus rapidement possible alors que pendant deux mois, il avait poursuivi son entreprise de démolition contre notre volonté.

3° Le gouvernement tunisien n'avait jamais voulu — a cru devoir répéter M. Ladgham — porter atteinte à la dignité de la France ou à celle de son représentant.

Le secrétaire d'État a répété que l'affaire avait été démesurément grossie à Paris.

J'ai remarqué avec une très grande netteté que, comme j'avais eu l'occasion de le faire valoir à maintes reprises, nous ne saurions partager ce point de vue. Le gouvernement tunisien devait mesurer toute la portée de l'offense qui avait été commise.

Le secrétaire d'État m'a dit en conclusion qu'il allait en référer au président Bourguiba. « Le gouvernement tunisien, a-t-il déclaré, aurait

[1] Du 24 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 233.

préféré que le différend trouvât une solution par voie de discussions. Il allait voir maintenant ce qu'il pourrait faire pour tenter de le régler lui-même dans les meilleurs conditions. »

M. Ladgham ayant eu souvent tendance à s'attacher à des points de détail, j'ai tenu, tout au cours de la conversation, à élever le débat et à m'efforcer de lui faire bien comprendre la nature même de l'affaire. Elle était telle qu'elle se posait sur un plan beaucoup plus élevé que celui des intérêts matériels en cause, et que pour cette raison, ce n'était pas à nous qu'il appartenait de prendre des initiatives.

(Collection des télégrammes.)

240

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE
(Service du désarmement)

Entrevue du président Jules Moch et du Ministre, le 28 mai

N. *Paris, 28 mai 1960.*

Le président Jules Moch a donné les indications suivantes à la suite de sa conversation du 28 mai avec le Ministre.

1. Au cours d'une entrevue avec M. Eaton, le Ministre a indiqué à celui-ci que nous étions opposés aux six mesures présentées à Genève par la délégation américaine [1], mais que nous restions fidèles au plan occidental [2].

2. Il n'est pas souhaitable, dans les conditions actuelles, de déposer à la conférence de Genève un document sur les véhicules de l'arme nucléaire, mais il y aurait intérêt à en parler et à développer nos idées sur le désarmement nucléaire en général.

3. La délégation française devra s'employer à éviter toute aggravation de la tension russo-américaine. Il ne sera pas possible, dans les circonstances actuelles, de tenter un rapprochement entre Russes et Américains, mais il faudra s'efforcer de rétablir un climat de détente.

[1] Sur les six mesures en question, voir ci-dessus le n° 196 (note).

[2] Du 16 mars précédent : vois ci-dessus le n° 119 (note). Pour un « Exposé sur la proposition occidentale relative aux principes et la comparaison de celle-ci avec la proposition des pays de l'Est », lue et commentée par M. Jules Moch, voir : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève 15 mars-29 avril 1960),* La Documentation française, 1960, p. 42-46; l'*Année politique 1960,* p. 455-457.

4. Une politique d'intermédiaire ou de conciliateur entre Soviétiques et Américains n'ayant actuellement aucune chance, la délégation française devra se contenter de prêcher un vrai désarmement. A cet effet, elle pourra, dans certains cas, prendre des positions autonomes.

5. Nous restons fidèles au plan occidental, mais dans la mesure où l'on peut arriver vite à la troisième étape de ce plan, les deux premières étapes ne comportant pas grand chose comme véritables mesures de désarmement.

(Désarmement DT/1.)

241

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE.

Conférence au sommet

N. *Paris, 28 mai 1960.*

1. L'attitude adoptée par M. Khrouchtchev à Paris les 15, 16 et 17 mai 1960 [1] est généralement considérée comme signifiant que le chef du gouvernement soviétique ne croyait plus à la possibilité d'une entente sur les questions qui l'intéressaient. En même temps, l'on admet que des considérations tirées de l'évolution interne de l'U.R.S.S. et du bloc soviétique ont pu jouer un rôle dans cette décision. Les divergences se manifestent lorsque l'on cherche à définir le rôle respectif de ces deux facteurs. Pour les uns, le problème intérieur a été l'élément essentiel. Pour les autres, la politique extérieure est la plus importante. Il semble donc nécessaire, avant de se prononcer, d'analyser ces deux séries de phénomènes.

2. Les problèmes intérieurs qui pouvaient se poser à M. Khrouchtchev au début de mai sont de diverse nature.

En U.R.S.S., les initiatives de M. Khrouchtchev ont suscité difficultés et critiques. L'expérience des terres vierges est loin d'être concluante et des troubles auraient éclaté au Kazakhstan. La décentralisation économique donne lieu à des mécomptes. Le recasement des militaires démobilisés ne se fait pas sans mal. La jeunesse et l'*intelligentsia* demeurent rétives. Il est intéressant de relever que dans son discours du 5 mai [2], M. Khrouchtchev fait par deux fois allusion, comme en 1957, à

[1] Sur la Conférence au sommet de Paris, et son échec du fait de l'homme d'État soviétique, voir ci-dessus le n° 221.

[2] Prononcé devant le Soviet suprême : voir ci-dessus le n° 201 (note).

« certains camarades » qui s'élèvent, cette fois, contre le nivellement des salaires et contre les facilités accordées à l'industrie de consommation. De même, la revue *Kommounist* s'en prend à « certains » qui voudraient créer dans certaines usines « une petite société communiste expérimentale », c'est-à-dire sans doute se rapprocher des « communes » de la Chine populaire. Si des critiques sont présentées sur des sujets de ce genre, on peut aussi imaginer que l'attitude de M. Khrouchtchev envers le président Eisenhower à son retour de Camp David (1) ait pu faire froncer les sourcils à quelques censeurs pointilleux. L'on arriverait ainsi sinon à identifier, au moins à apercevoir une certaine résistance à la politique de M. Khrouchtchev.

Mais, en sens inverse, l'autorité du Premier secrétaire ne semble pas ébranlée. Les remaniements dans les organes dirigeants du parti et du gouvernement révèlent plutôt une redistribution de fonctions que le triomphe d'une faction sur une autre. Les mutations dans le haut commandement ont amené à la tête des forces armées des hommes comme le maréchal Tchouikov et le maréchal Gretchko qui passent pour plus proches de M. Khrouchtchev que Koniev ou Sokolovski, ancien collaborateur de Joukov. La création d'un nouveau commandement de fusées confié au maréchal Nedelin semble plutôt marquer une victoire pour les théories de M. Khrouchtchev, qui a toujours souligné son désir d'asseoir la défense du pays sur les nouveaux engins et dont les thèses peuvent trouver confirmation dans l'incident de l'U-2 (2).

A l'intérieur du bloc, le fait marquant est la dissonance russo-chinoise (3). A consulter les textes, on a le sentiment que les communistes 006nois craignent surtout que les contacts avec l'Occident ne consolident les régimes nationalistes établis en Afrique et en Asie et ne découragent les révolutionnaires locaux. Ce rapprochement ne se justifie donc que s'il est payant (par exemple à Berlin), sinon il est nuisible. Les Chinois soulignent beaucoup plus crûment que les Soviétiques les limites de la détente. En sens inverse, on constate chez les satellites un équilibre entre la vigilance (Pologne) et l'indulgence (amnisties en Tchécoslovaquie et en Roumanie).

Dans l'ensemble, l'Union soviétique et le bloc apparaissent ainsi parcourus et parfois agités par des courants divers. Certains dirigeants sont plus hargneux, d'autres plus confiants à l'égard du monde extérieur. Par rapport à ces courants, M. Khrouchtchev occupe une position médiane. Il n'est pas dogmatique (comme la Chine). Mais il ne révise pas non plus (comme Tito). Il n'a jamais nié qu'aux États-Unis existaient des forces « dangereuses », des milieux « impérialistes ». Il a sans doute dit trop de

(1) Sur les entretiens soviéto-américains de Camp David, l'année précédente, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 161, 164, 169 (et note).

(2) Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 204 (note).

(3) Les dissensions sino-soviétiques ont été déclenchées par la publication en Chine, le 21 avril, de textes dans le *Drapeau rouge*, et par la publication de la brochure de Mao Tsé-Toung, « Vive le léninisme ». Sur ce sujet, se reporter à : François Fejtö, *Histoire des démocraties populaires*, Tome 2, *Après Staline*, Ed. Seuil, 1969, p. 133-185. Voir également ci-dessus le n° 93.

bien de M. Eisenhower à l'automne dernier. Mais il a gardé du recul. Khrouchtchev peut donc avoir été amené à donner des gages à ceux qui le critiquent. Il a sûrement pensé à l'effet heureux que son attitude produirait à Pékin. Il ne semble pas pour autant qu'il ait été *obligé* de céder à la pression d'adversaires assez puissants pour imposer leur volonté, alors qu'en 1957, ils ont été balayés.

Les problèmes intérieurs ont sans doute joué un rôle important. L'on hésite à dire que ce rôle a été déterminant.

3. Les aspects de politique extérieure sont mieux connus. A Camp David, Khrouchtchev avait obtenu une promesse de négociations sur Berlin et emporté peut-être l'impression que le président Eisenhower était d'accord avec lui pour reconnaître le caractère « anormal » de la situation dans l'ex-capitale allemande. En échange, il avait accepté de ne pas fixer de date limite aux négociations, tout en précisant qu'elles ne sauraient durer indéfiniment. Ce compromis lui avait permis à diverses reprises au cours de l'hiver de s'affirmer relativement optimiste sur les chances de succès de la Conférence.

En revanche, dans les semaines qui précédèrent celle-ci, M. Khrouchtchev a dû constater que les perspectives d'accord diminuaient. C'est surtout du côté américain (déclarations Herter, Nixon et Dillon entre le 4 et le 20 avril) qu'étaient venus des signes de raidissement [1]. Sur Berlin, les dirigeants américains laissaient clairement entendre que tout arrangement devait respecter le statut actuel de la ville. D'autre part, M. Khrouchtchev s'était vu recommander par le général de Gaulle de ne pas évoquer au sommet, s'il désirait véritablement la détente, des sujets qui, comme l'Allemagne et Berlin, n'étaient pas mûrs pour une solution. Les négociations à Dix sur le désarmement s'enlisaient assez rapidement, tandis que de nouvelles difficultés surgissaient dans les négociations à Trois sur les expériences nucléaires. C'est vers le 15 avril que M. Joukov, collaborateur de M. Khrouchtchev, est revenu d'un court séjour aux États-Unis, persuadé qu'un changement était intervenu dans la politique américaine et que la Conférence ne donnerait pas de résultat.

Ces perspectives expliquent que, dans son discours de Bakou (25 avril) [2], M. Khrouchtchev se soit exprimé avec pessimisme sur les chances de succès de la Conférence et ait commencé à accuser les États-Unis de ne pas en souhaiter la réussite. Le 27, le président Eisenhower confirmait que les États-Unis « n'abandonneraient pas leur position juridique sur Berlin » [3].

A ce point, la question se pose de savoir ce qu'aurait fait M. Khrouchtchev si l'affaire de l'U-2 n'était pas survenue. Aurait-il cherché un autre prétexte ? Aurait-il tenté de prouver que la Conférence

(1) Sur les discours de ces personnalités américaines, voir ci-dessus le n° 204 (notes).

(2) Sur le discours de Bakou, voir ci-dessus le n° 188 (note).

(3) Sur la conférence de presse du président des États-Unis du 27 avril, voir ci-dessus le n° 221-IV (note).

n'avait pas totalement échoué ? Ou simplement aurait-il accepté un nouveau délai ? La question se compliquait en raison du voyage du président des États-Unis à Moscou. Sans résultat positif pour l'U.R.S.S., ce voyage devait irriter tous ceux qui redoutent un relâchement de la discipline et de la vigilance.

Quoi qu'il en soit, l'affaire de l'U-2 allait servir ses desseins. L'avion américain est abattu le 1er mai. Dès le 3, c'est-à-dire avant la réunion du Comité central, M. Khrouchtchev, la chose est établie, a décidé de s'appuyer sur l'incident pour démontrer la mauvaise foi américaine et confirmer son pessimisme sur les chances du sommet. En même temps, il tend un piège, en ne révélant pas que Powers est vivant. La manœuvre réussit. Le 7, le département d'État reconnaît que des survols ont lieu depuis plusieurs années. Le 9, M. Herter le confirme et le justifie.

Le 11, parlant au parc Gorki devant les restes de l'U-2, M. Khrouchtchev laisse clairement entrevoir la tactique que les récents développements lui permettent désormais d'adopter : ou bien le président Eisenhower capitulera en condamnant les vols (« Si tout le monde condamne unanimement cet acte et si le gouvernement des États-Unis n'utilise pas à l'avenir de pareilles méthodes à l'égard des autres États, ce sera un remède »), ou bien le refus américain donnera prétexte à l'U.R.S.S. pour refuser à son tour une conférence à l'égard de laquelle M. Khrouchtchev commence à prendre ses distances (« Si la Conférence n'a pas lieu, eh bien, nous avons vécu sans elle de nombreuses années; nous passerons bien encore une centaine d'années comme cela »).

La première hypothèse est peu vraisemblable. Néanmoins, M. Khrouchtchev peut spéculer sur de possibles divergences entre les Trois. Le 9, il s'est adressé au général de Gaulle (1) et à M. Macmillan pour se plaindre de l'attitude américaine. Le 11, il ne pense pas, dit-il, que « deux d'entre les Occidentaux approuvent l'action américaine ».

En arrivant à Paris, M. Khrouchtchev n'a pas fermé la porte. S'il vient, c'est sans doute qu'il ne veut pas mettre les torts de son côté. Mais il est clair dès son entretien du 15 avec le général de Gaulle (2) qu'il est prêt à rompre sur l'affaire de l'avion.

Dans les jours suivants, la conduite de M. Khrouchtchev donne à penser en effet qu'il a préféré rompre sur ce sujet plutôt que sur Berlin. Tout se passe comme s'il avait voulu éviter un échec de la négociation sur Berlin en n'ouvrant pas celle-ci et comme s'il s'était donné à lui-même, en même temps qu'il l'accordait aux Occidentaux, un nouveau délai de six à huit mois pour faire mûrir la négociation. Mais il a ajouté une condition, celle des excuses du gouvernement des États-Unis. Ces excuses seront-elles exigées du successeur du Président ? La seule conclusion que l'on puisse tirer, c'est que pour M. Khrouchtchev, la voie de la détente continue à passer par Berlin. Sans règlement de ce

(1) Voir ci-dessus le n° 204.

(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus p. 645 et suiv.

problème, les rapports avec l'Alliance occidentale restent instables et troublés.

4. L'on aperçoit ainsi les lignes d'une explication possible. Dans une situation intérieure qui lui donne quelques soucis, M. Khrouchtchev se voit placé devant un dilemme : ou bien la Conférence se terminant sans succès pour lui, il devra fêter néanmoins le président des États-Unis à Moscou et donnera ainsi du corps aux critiques murmurées contre lui, ou bien il devra mettre ses menaces à exécution, entamer la négociation de paix séparée et ouvrir une crise dont il n'est pas sûr de contrôler le développement. L'affaire de l'avion lui ouvre une issue. Il se saisit de cette affaire avec sa fougue habituelle. Peu à peu, il en vient à se sentir personnellement offensé, à l'idée que « son ami » Eisenhower l'a placé dans une telle situation. D'où ses violences de langage, sa conférence de presse du 18 mai [1] et le ton acerbe de la presse soviétique à l'égard des États-Unis depuis cette date.

5. Si ce type d'explication est accepté, il reste à en apprécier les conséquences. La plus importante est que, selon cette hypothèse, la politique soviétique ne marque pas un tournant décisif. Il s'agit d'un nouvel épisode, après ceux de 1958 où par deux fois, M. Khrouchtchev s'est dérobé à l'idée d'une conférence au sommet, et de 1959 où il a accepté d'en reculer la date à deux reprises. La politique de *détente*, telle que l'entend M. Khrouchtchev, tend moins à l'entente et à l'harmonisation des intérêts qu'au succès de l'U.R.S.S. et à l'affaiblissement progressif de l'adversaire. Elle n'exclut donc nullement les retours en arrière. Mais, 009me elle vise plus encore les pays non engagés, la « zone de paix », que l'Alliance occidentale, ces hauts et ces bas peuvent avoir des effets inattendus. Dans l'ensemble, l'attitude de M. Khrouchtchev n'a pas été approuvée dans le monde africain et asiatique. Il aura du terrain à regagner. C'est pourquoi il est difficile de définir dès maintenant l'attitude probable soviétique. Vis-à-vis des pays occidentaux, le refroidissement est net. L'on doit s'attendre à des pressions et à des menaces sur de nombreux pays liés aux États-Unis. L'on ne peut exclure des difficultés à Berlin, bien que M. Khrouchtchev ne les ait pas laissé prévoir et que le règlement favorable de l'affaire du C-47 [2] soit un symptôme rassurant. Une politique trop brutale à l'égard de l'Occident nuirait aux rapports de l'U.R.S.S. avec les pays non engagés. Le vote du Conseil de sécurité est significatif à cet égard [3]. Par conséquent, la ligne soviétique devrait de nouveau osciller entre la menace et la séduction. Mais les facteurs intérieurs peuvent influer aussi sur cet équilibre. La position du gouvernement chinois, les développements internes peuvent infléchir dans un sens plus brutal une attitude qui n'est pas sans contradictions. Il faut donc s'attendre à des surprises et à des mouvements brusques.

[1] Sur cette conférence de presse, voir ci-dessus p. 677 (note).

[2] Le 24 mai, le commandant des troupes soviétiques en Allemagne avait fait restituer à un représentant des États-Unis un avion américain C-47 qui avait atterri le 20 mai en zone orientale. Dans une note du même jour, il avait protesté contre la violation de l'espace aérien de la R.D.A.

[3] Voir ci-dessus le n° 225 (note).

6. Pour apprécier exactement la portée du geste de M. Khrouchtchev, les indices suivants seront à observer spécialement au cours des mois à venir :

— A l'intérieur de l'U.R.S.S. et du bloc, il sera nécessaire de relever tous les indices de divergence ou de discussion sur les thèmes prêtant à controverse : priorité de l'industrie lourde, développement de l'agriculture (chez les satellites, collectivisation renforcée ou non), vigilance, danger de l'espionnage, etc. D'autre part, l'attitude à l'égard de la Yougoslavie, la thèse sur l'évitabilité de la guerre, la manière d'apprécier les rapports avec l'Occident devront être analysés avec soin. Il y aura également lieu de comparer la manière dont certains de ces problèmes sont envisagés en Chine, chez les satellites et dans les partis communistes étrangers, spécialement le parti communiste français et le parti italien.

— A l'extérieur, en dehors des démarches prévisibles de l'U.R.S.S. sur la question des bases, il y aura lieu de surveiller spécialement l'attitude soviétique à l'égard des pays non engagés. Au début de 1959, M. Khrouchtchev avait failli se brouiller avec l'Égypte [1], après qu'il avait repris au XXIe Congrès la thèse du passage rapide à un mouvement « populaire » dans les pays libérés pour prendre la relève du « nationalisme bourgeois ». Si ce thème devait reparaître, il signifierait un succès important pour la ligne dite « chinoise ». Le voyage probable de M. Khrouchtchev en Afrique sera à cet égard un test important.

Enfin, en Allemagne et à Berlin, les puissances occidentales doivent continuer à observer la situation avec vigilance. Le moindre incident local peut être exploité plus aisément qu'auparavant.

Une période d'attente s'ouvre donc. Elle peut n'être qu'un prélude à une nouvelle tentative de négociation, négociation où les puissances occidentales n'auront d'ailleurs pas la partie facile. Elle peut être l'amorce d'un tournant plus grave dans la politique de l'U.R.S.S. et du bloc communiste. Pour l'instant, c'est plutôt en faveur de la première hypothèse que l'on serait tenté de conclure.

(Europe. Questions internationales 3-2-1.)

[1] *D.D.F.*, 1959-I, n°s 168 (et note), 170.

242

M. Falaize, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 600 à 604 (1).
Urgent. Réservé.

Vientiane, 30 mai 1960, 13 h. 45.

(*Reçu :* 21 h. 52.)

Je me réfère à mon télégramme nos 598-599 (2).

C'est ce matin, après la démission du ministère Kou Abhay, que le général Phoumi nous a appelés successivement, l'ambassadeur d'Angleterre et moi.

Le général était, me dit-il, chargé par le Roi d'examiner si le nouveau parti Praxasang-Khoum, majoritaire à l'Assemblée et dont Phoumi est le président, pourrait constituer le gouvernement.

Le général désirait me consulter sur la « situation au Laos ».

J'ai répété dans l'ensemble ce que j'avais, sur vos instructions, conseillé au Roi le 14 mai en précisant :

1. Que si le Royaume entendait conserver intacts ses liens avec la France, ce devait être dans un climat maintenu d'entière confiance. Nous n'étions pas demandeurs à l'égard du Laos, sauf en ce qui concerne les conditions psychologiques et pratiques de notre présence et d'une assistance efficace.

Nous souhaitons poursuivre notre aide pourvu que dans ce soutien, la France ne se trouve pas compromise dans une politique nuisible aux intérêts de la paix.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bangkok (n° 353). Il porte la mention : « Télégramme complété ». La série du Chiffre en conserve en effet une première version, avec passage indéchiffrable, version reçue à 21 h. 52, et la version complète, ici reproduite, mais sans mention d'heure d'arrivée.

(2) Les élections législatives générales qui avaient eu lieu les 24 avril et 8 mai au Laos avaient marqué le triomphe des partisans du général Phoumi Nosavan, leader du « Comité de défense des intérêts nationaux ». Elles avaient été entachées de nombreuses irrégularités. Aussi les gouvernements français, américain et britannique chargeaient-ils leurs ambassadeurs à Vientiane d'effectuer des démarches verbales et parallèles auprès du Roi pour recommander à celui-ci la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Les démarches étaient relatées par les télégrammes nos 522-529 du 13 mai (pour les collègues anglais et américain de M. Falaize) et nos 534-541 du 14 mai (pour ce dernier), documents non reproduits. Devant les représentants anglo-saxons, le Souverain avait vivement critiqué les accords de Genève, tout en indiquant qu'ils seraient respectés; il avait considéré la situation intérieure avec optimisme, jugeant le Pathet-Lao en voie de disparition; il avait exclu cependant que les nouveaux cabinets fussent dirigés par des généraux. La réponse du Roi à M. Falaize avait été par contre empreinte de plus de scepticisme : la situation réclamait la poursuite de la pacification par l'armée; la Couronne ne se compromettrait pas dans les querelles intérieures; la politique extérieure du Laos ne serait pas modifiée. Fin mai, le Premier ministre Kou Abhay remettait la démission de son gouvernement, et le général Phoumi était appelé par le Roi pour former le nouveau Cabinet; le télégramme nos 598-599 du 29 mai, non retenu, relatait l'entretien du général avec l'ambassadeur des États-Unis, qui indiquait que le nouveau gouvernement serait jugé à ses actes.

2. Sans vouloir invoquer à tout propos les accords de Genève, nous souhaitons n'être mis, ni dans le cas d'être accusés de ne pas les respecter nous-mêmes, ni dans le cas de devoir reconnaître que le Laos s'écarte de leurs principes.

3. Le Laos est compris dans la zone de protection de l'OTASE. Il est cependant capital pour la défense du Royaume que, si les dangers qu'il affronte conduisaient par malheur à un extrême péril, ce ne soient pas des imprudences des dirigeants laotiens qui en soient responsables.

4. On peut juger que la situation présente réclame un gouvernement fermé. Les données internationales exigent non moins certainement un gouvernement raisonnable.

5. Dans les conditions où se présente la formation du gouvernement, c'est dans la représentation la plus large et dans un équilibre authentique entre les divers éléments nationaux que ce gouvernement peut offrir relativement le moins de prise aux prétextes recherchés par l'adversaire et aux appréhensions des pays amis.

Le général m'a remercié et assuré que ces considérations rencontraient exactement ses propres vues.

Il est évident que son souci était de se couvrir auprès des Occidentaux et, en sollicitant le sens de nos propos, de se prévaloir de notre accord.

Il semble, toutefois, qu'il y ait des difficultés et des divergences parmi les « jeunes » eux-mêmes.

J'envoie par courrier le détail de mon propos au général Phoumi [1].

(Collection des télégrammes.)

243

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Juniac, Ambassadeur de France à Addis-Abeba.

T. n°s 380 à 383 [2]. *Paris, 31 mai 1960, 21 h.*

La politique de stabilisation et de maintien du *statu quo* territorial que nous entendons mener en Afrique orientale, en accord avec l'Éthiopie, comporte un aspect diplomatique.

[1] Le Souverain devait en fin de compte charger M. Tiao Somsanith de constituer le nouveau gouvernement, qui n'avait d'union nationale que le nom : le général Phoumi y gardait en effet son portefeuille de ministre de la Défense nationale et était le véritable chef de l'équipe ministérielle. Toutefois, le 4 juin, le nouveau Premier ministre effectuait une déclaration de politique prudente : il affirmait son intention de pratiquer une politique de neutralité et de paix et de respecter les obligations découlant des accords de Genève.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 6477-6480), Washington (n°s 7873-7876), New York (n°s 2978-2981), Mogadiscio (n°s 126-129) et Rome (n°s 2171-2175).

Nous allons poursuivre auprès de Londres, Washington et Rome l'action que nous menons depuis plusieurs années déjà en vue d'appeler l'attention de nos alliés sur les dangers de l'expansionnisme somali (1).

À la lumière de l'expérience passée, nous ne pouvons cependant nous faire trop d'illusion sur la suite qui sera donnée à nos démarches, ni d'ailleurs sur l'efficacité des conseils de modération qui pourraient être finalement donnés aux dirigeants du futur État somali.

C'est en réalité le renforcement de la solidarité franco-éthiopienne qui constitue la meilleure parade devant les intrigues pansomalies. Celle-ci s'affirmera par la mise en œuvre du traité franco-éthiopien (2) qui va prochainement entrer en application. Elle devrait également se traduire, sur le plan de la répression d'éventuelles menées subversives, par un échange régulier d'informations entre les autorités compétentes des deux pays.

Je vous serais obligé de faire part des indications qui précèdent à MM. Aklilou et Ylma Deressa en précisant que le gouvernement français, pour ce qui concerne Djibouti, se préoccupe actuellement du renforcement des moyens de sécurité ainsi que du contrôle des frontières.

(Afrique-Levant, Éthiopie ET-6-6a.)

244

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Juniac, Ambassadeur de France à Addis-Abeba.

T. n°s 384 à 386 (3). *Paris, 31 mai 1960, 21 h. 45.*

Au cours de l'audience qu'il a accordée le 19 mai à l'ambassadeur d'Éthiopie (4), le président de la République a réaffirmé la position française à l'égard du problème somali et répondu aux préoccupations que vous a exprimées l'Empereur le 12 mai dernier (5).

(1) Sur des manifestations de cet expansionnisme, voir ci-dessus le n° 210 (note).

(2) Le traité franco-éthiopien signé le 12 novembre 1959 à Addis-Abeba représentait l'aboutissement de négociations menées sur le statut du chemin de fer franco-éthiopien; l'accord d'application datait du 14 avril 1960. Le traité soumettait le fonctionnement et la gestion du chemin de fer au contrôle paritaire des deux gouvernements; l'Éthiopie obtenait une entière liberté pour l'utilisation du port de Djibouti. Sur ce problème du chemin de fer franco-éthiopien, voir également *D.D.F.*, 1959-II, n° 31 (et note).

(3) Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 2982-2984), Rome (n°s 2176-2178), Mogadiscio (n°s 130-132), Londres (n°s 6481-6483) et Washington (n°s 7877-7879).

(4) Dont les dossiers ne conservent pas de trace.

(5) En fait le 11 mai : voir ci-dessus le n° 210.

Le général de Gaulle a souligné que, si la France ne pouvait empêcher ni l'indépendance des deux Somalies, ni leur fusion, elle était fermement résolue à ne pas laisser porter atteinte à l'intégrité de la Côte française des Somalis et n'admettrait donc en aucun cas que le futur État somali englobe Djibouti. D'autre part, elle ne pouvait qu'approuver la position de l'Éthiopie en ce qui concerne le maintien de sa propre intégrité territoriale et soutiendrait donc ce pays si la Somalie devait émettre des prétentions sur l'Ogaden.

Le président de la République a observé que le gouvernement français avait parfois regretté les positions prises par l'Éthiopie devant les instances internationales ou africaines, notamment en ce qui concerne l'Algérie ou l'explosion atomique française. La solidarité des deux pays restait cependant un fait.

Aussi bien, dans le cas qui le préoccupe actuellement, le gouvernement éthiopien pouvait-il être assuré de l'appui du gouvernement français, à la fois pour des raisons d'ordre général, l'Éthiopie constituant un élément essentiel de stabilité en Afrique, et pour des raisons d'ordre particulier, à savoir la longue tradition d'amitié entre la France et l'Éthiopie.

(Afrique-Levant, Éthiopie ET-6-6a.)

245

Entretien des trois Ministres des Affaires étrangères chez M. Herter à Washington

le 1er juin 1960 (1)

C.R.

M. Herter, après avoir rappelé l'entretien du 18 mai à Paris entre les trois chefs d'État ou de gouvernement (2), signale que la présente réunion, dont la presse s'est faite l'écho, a déjà suscité des soupçons et des démarches (Italiens, Canadiens, notamment). Il faut avant tout éviter que les autres aient l'impression que ces consultations tripartites tendent à devenir une « institution ». D'autre part, quelle que soit la procédure adoptée, ce genre de réunions entre les ministres est indispensable. C'est seulement à un échelon élevé que de tels entretiens sont utiles.

M. Couve de Murville est d'accord. Il faut autant que possible éviter des difficultés avec les autres alliés. Il pense, pour sa part, que les Allemands vont également observer ce genre de réunions avec de plus en plus d'attention. De toute manière, les réunions à

(1) Des échanges de vues à Trois avaient eu lieu lors d'un « dîner d'affaires » que M. Herter avait offert mercredi 1er juin en soirée à MM. Couve de Murville et Selwyn Lloyd (*Le Monde* du 3 juin, p. 4). Ces derniers se trouvaient à Washington à l'occasion de la tenue de la conférence de l'O.T.A.S.E. (voir ci-après le n° 306).

(2) Dont le compte rendu est ci-dessus reproduit p. 682 et suiv.

trois doivent se tenir en dehors de toute publicité, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas aujourd'hui.

Sur une question de M. Herter, M. Couve de Murville rappelle alors ce qui avait été dit à ce sujet, le 18 mai, à la dernière réunion des chefs d'État ou de gouvernement. Le général de Gaulle avait indiqué qu'il formulerait par écrit des propositions précises. Depuis lors, M. Macmillan avait annoncé qu'il écrivait à ses deux collègues. Le Général a donc décidé de ne pas prendre l'initiative et va maintenant répondre à M. Macmillan.

Pour ce qui concerne les réunions entre les ministres, il n'y a pas de difficulté. Ils se verront de nouveau à New York pour la session de l'Assemblée générale, en septembre, puis à Paris en décembre, à l'occasion du Conseil de l'O.T.A.N. Les réunions entre chefs d'État ou de gouvernement soulèvent plus de problèmes. Elles ne peuvent pas être prévues à intervalles réguliers. On pourrait par exemple en envisager une ou deux par an, selon les circonstances.

M. Herter propose que les trois ministres désignent chacun un de leurs collaborateurs, de rang élevé, qui aurait pour mission permanente d'examiner les problèmes qui se posent aux trois puissances dans l'ensemble du monde. Il s'agirait d'agents ayant une compétence globale. Ces trois hauts fonctionnaires constitueraient, à titre individuel ou conjointement, une sorte de secrétariat officieux, chargé notamment de préparer les réunions des ministres.

M. Selwyn Lloyd donne son accord. Il insiste sur la nécessité de préparer les réunions des ministres. Il demande si cette proposition est de nature à satisfaire le gouvernement français.

M. Couve de Murville répond par l'affirmative, en ce qui concerne du moins les questions politiques. Mais il y a aussi les problèmes militaires. Ce n'est peut-être pas le moment d'en parler aujourd'hui.

M. Selwyn Lloyd évoque la difficulté de cette seconde question.

M. Herter note qu'il y a, d'une part, les problèmes de la sécurité commune mais, d'autre part, aussi, les problèmes de sécurité nationale.

M. Selwyn Lloyd mentionne alors la question du stationnement en Allemagne d'engins de portée stratégique.

M. Herter souligne l'étendue du problème que pose, tant au point de vue psychologique que politique, notamment au regard de l'extrême sensibilité des Russes sur ce point, toute forme d'armement nucléaire de l'Allemagne.

M. Selwyn Lloyd évoque les réactions françaises à la proposition Gates [1], que les Américains tiennent pour essentielle en vue de maintenir l'équilibre des forces.

M. Couve de Murville, après avoir indiqué que la position française n'est pas encore définitivement arrêtée, dit qu'une question se pose, qui est de savoir s'il est nécessaire d'installer des I.R.B.M. en Allemagne. Une étude technique a-t-elle été faite par les militaires sur la localisation souhaitable de ces engins ?

M. Herter mentionne le plan Norstad destiné à assurer pour 1965-1966 les éléments d'un équilibre efficace [2]. Si chaque pays dispose du contrôle national sur les engins, l'Alliance en sera non pas renforcée mais affaiblie.

M. Couve de Murville fait observer que l'offre américaine porte exclusivement sur des engins O.T.A.N. Elle soulève deux problèmes distincts. Le premier est de savoir s'il est sage et nécessaire de stationner des engins O.T.A.N. en Allemagne. Le second est de savoir qui aura le contrôle des engins, l'O.T.A.N. ou le pays intéressé.

M. Herter indique que les engins actuellement en Allemagne sont de faible portée et de caractère purement défensif (Nike, Mace, etc.).

(1) Sur cette proposition, voir ci-dessus les nos 149 (et note), 190.
(2) Sur ce plan, voir ci-dessus les nos 157 annexe, 160 (et note).

M. Couve de Murville note que le problème allemand revêt deux aspects distincts : l'installation de bases d'engins en territoire allemand — la possession d'engins par les Allemands.

M. Herter indique qu'il a récemment reçu de M. von Brentano une lettre soulevant la question de fourniture à l'Allemagne de certains réacteurs permettant d'accroître la « capacité nucléaire » du pays.

M. Couve de Murville. — Les Allemands disposent actuellement d'engins de faible portée qui peuvent recevoir des charges atomiques, mais celles-ci demeurent aux mains des Américains. Il s'agit maintenant d'engins de portée stratégique (I.R.B.M.). Dans quelle mesure est-il indispensable, du point de vue militaire, que de tels engins soient stationnés en Allemagne ? Il est d'ailleurs vraisemblable que les militaires seront en faveur d'une dispersion maximum des bases de lancement.

M. Herter rappelle la proposition américaine faite au Conseil de l'O.T.A.N., en décembre 1957 [1], et l'alternative proposée en 1960 : soit livraison par les Américains, soit construction en Europe sur plans américains, cette dernière formule étant beaucoup plus coûteuse. Les caractéristiques et les prix du *Polaris* figurent d'ailleurs dans un document de l'O.T.A.N. Il faut obtenir, de toute urgence, une réponse des militaires à la question de savoir si les propositions américaines sont ou non essentielles pour la sécurité du monde libre.

M. Couve de Murville note que ces engins seraient des engins O.T.A.N. sous contrôle O.T.A.N. C'est là pour la France une difficulté essentielle. On pourrait admettre qu'il y ait des engins, par exemple, en France ou en Grande-Bretagne qui ne soient pas sous contrôle O.T.A.N., et qui cependant puissent être éventuellement utilisés dans le cadre de l'O.T.A.N. en cas de nécessité. En fait, seules la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne sont à considérer. Est-il vraisemblable de penser que des pays comme l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège seraient désireux de consentir l'effort financier correspondant ?

M. Livingston Merchant résume les quatre questions qui se posent : les engins doivent-ils être fabriqués aux États-Unis ou en Europe ? Qui doit financer la production ? Où doivent être stationnés les engins ? Qui les contrôlera ?

M. Couve de Murville souligne que l'étude à demander sur la question des emplacements doit être effectuée en dehors de toute considération politique sous le seul angle de la technique militaire. On étudiera ensuite les aspects politiques de cette étude.

M. Herter fait le point de la discussion. En ce qui concerne les consultations politiques, il est entendu que chaque ministre va désigner un haut fonctionnaire chargé de suivre en permanence les problèmes et de préparer les réunions des ministres.

En ce qui concerne les I.R.B.M., s'agit-il d'une question à faire examiner par l'O.T.A.N. ?

M. Couve de Murville indique qu'il n'est pas possible à son avis que les représentants permanents aboutissent jamais à des conclusions. En fait, c'est aux trois pays à prendre position.

M. Herter demande que la réponse française aux propositions américaines soit connue aussitôt qu'elle sera arrêtée.

M. Couve de Murville fait observer que la position française est différente selon qu'il s'agit du territoire français ou des troupes françaises stationnées en Allemagne. On en revient donc à la question de savoir s'il est opportun ou non d'installer des I.R.B.M. en Allemagne et, d'autre part, à la question du contrôle.

M. Selwyn Lloyd demande s'il serait concevable qu'une discrimination soit établie entre, d'une part, les forces britanniques et françaises en Allemagne et, d'autre part, les forces allemandes.

(1) *D.D.F.,* 1958-II, n° 310 (note).

M. Couve de Murville. — Tout dépend peut-être du nombre d'engins considéré comme nécessaire. S'il y en a peu, les Allemands peuvent demeurer à l'écart. S'il y en a beaucoup, ce serait plus difficile. Il est d'avis que le problème doit être ouvertement discuté avec les Allemands eux-mêmes.

***

M. Herter propose d'évoquer la prochaine reprise des négociations sur le désarmement à Genève.

M. Couve de Murville note que dans les conditions présentes, il ne faut pas s'attendre à réaliser des progrès. Le mieux serait sans doute d'écourter les discussions. D'autre part, il ne paraît pas nécessaire de préparer de nouveaux projets, étant entendu que la position de base des Occidentaux demeure celle arrêtée dans le plan commun [1].

M. Selwyn Lloyd voit trois possibilités : attendre et ne rien faire d'autre que suivre le cours des événements; approcher directement les Russes pour sonder leurs intentions; présenter quelque chose de nouveau, c'est-à-dire un document résumant tout ce qui, du point de vue occidental, peut être actuellement réalisé. M. Lloyd est, pour sa part, favorable à cette troisième formule, car la présentation d'un document spécifique, ayant l'apparence de la nouveauté tout en restant, bien entendu, dans le cadre des propositions occidentales déjà arrêtées, aurait un excellent effet psychologique sur l'opinion.

M. Couve de Murville se demande si l'opinion publique attend vraiment quelques résultats de ces négociations dans la conjoncture présente.

M. Selwyn Lloyd pense aussi à la session de l'O.N.U. en septembre et il insiste pour qu'un geste soit fait.

M. Couve de Murville évoque à nouveau le contexte politique défavorable. L'atmosphère n'est pas à un accord, même modeste, avec les Russes. Ceci dit, l'Occident ne doit pas, bien entendu, prendre l'initiative de rompre les négociations.

M. Selwyn Lloyd revient à nouveau sur sa proposition, au moins en vue de la session de l'assemblée générale de l'O.N.U.

M. Couve de Murville fait observer à cet égard que le plan exposé par M. Khrouchtchev à la tribune de l'O.N.U. [2] n'a nullement impressionné les opinions publiques.

Il est convenu que le document préparé par les Anglais sera examiné à trois une fois connue la position soviétique.

***

Afrique

Congo belge [3].

M. Herter. — Deux questions se posent : les Belges entendent-ils se désintéresser de la question congolaise ? Quel gouvernement le Congo indépendant aura-t-il dans quelques semaines ?

(1) Présenté le 26 avril par M. Jules Moch. Pour plus de détails sur ce document, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 455-457.

(2) Le 18 septembre 1959 : *D.D.F.,* 1959-II, n° 149 (note).

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 55 (et note), 134.

Sur la première question, il semblerait que le gouvernement belge ne fût pas très disposé à faire un effort, en particulier dans le domaine financier. Déjà la Belgique fait appel aux aides extérieures, cependant que le capital privé est en train de quitter le pays.

Sur la deuxième question, M. Herter a lieu de croire que M. Lumumba, qui dispose déjà d'un tiers des sièges au Parlement, apparaîtra comme le maître de la situation.

M. Selwyn Lloyd a des raisons de penser que M. Kasavubu a encore ses chances.

M. Herter estime que devant les problèmes inquiétants que pose l'évolution du Congo, il y a là un cas typique où la coordination entre les politiques des trois puissances s'impose. Ne pourrait-on créer dans une des capitales un petit groupe permanent qui suivrait au jour le jour l'évolution de la situation et, le cas échéant, ferait des recommandations aux gouvernements ?

M. Couve de Murville n'y voit pas d'objections. Il observe qu'en réalité, il ne s'agit pas encore d'aide financière ou autre, mais de savoir si du moins il y aura un gouvernement au Congo, ou si ce pays va immédiatement sombrer dans l'anarchie. On voit mal d'ailleurs ce que les trois puissances pourraient faire à cet égard.

M. Herter suggère de multiplier les consultations tripartites afin d'être à même, le cas échéant, de prendre une initiative concertée; il rappelle l'intérêt qui s'attache à ce que les Belges et les Portugais puissent faire valoir leur point de vue; il rappelle enfin que les États-Unis pourraient jouer un rôle utile dans la mesure où les futurs gouvernants du Congo feraient preuve de sentiments trop anticolonialistes.

M. Selwyn Lloyd propose que l'on profite du fait que des conversations franco-britanniques sur l'Afrique doivent avoir lieu le 8 juillet à Paris pour constituer, dès le 1er juillet, un groupe de travail tripartite à Paris avec participation américaine. Cette proposition est adoptée. On examinera ensuite l'idée d'un groupe permanent.

Corne de l'Afrique.

M. Selwyn Lloyd s'élève contre le bruit que les Éthiopiens font courir, d'après lequel le gouvernement britannique chercherait à attirer la Somalie unifiée au sein du Commonwealth [1]. Non seulement le gouvernement britannique ne souhaite pas la participation au Commonwealth d'un pays dont les deux tiers sont de formation italienne mais, à supposer — ce qui est improbable à ses yeux — que les représentants de la Somaliland parviennent à convaincre ceux de la Somalia de l'opportunité d'une entrée dans le Commonwealth, il serait très peu probable que l'ensemble du Commonwealth accède à cette requête. Peut-être, au contraire, la Somalie unifiée entrera-t-elle dans le Marché commun, mais ce serait là une tout autre affaire.

Les inquiétudes éthiopiennes ont malheureusement été confirmées par le langage tenu à Addis-Abeba par les délégués de la Somaliland qui s'y étaient rendus sur les conseils de Londres : contrairement à l'espoir des Britanniques, ces délégués ont parlé de leurs revendications territoriales sur l'Ogaden, ainsi d'ailleurs (sans grande logique) que de leur espoir de voir les accords frontaliers maintenus en vigueur.

Après que M. Herter ait posé la question de savoir si M. Hammarskjöld s'intéressait à la question et envisageait d'envoyer sur place un représentant des Nations Unies, M. Selwyn Lloyd demande si la France, en qui l'Éthiopie a plus confiance que dans les autres pays occidentaux, ne pourrait pas chercher à rassurer les dirigeants éthiopiens quant aux intentions britanniques concernant l'entrée de la Somalie dans le Commonwealth.

M. Couve de Murville indique qu'il n'a pas d'objection à faire répéter à Addis-Abeba les propos de M. Selwyn Lloyd.

[1] Sur cette affaire de la Somalie, voir ci-dessus les nos 49 (note), 173 (note), 210 (notes), 243, 244.

*
**

La fin de l'entretien est consacrée à de brefs échanges de vues sur l'Extrême-Orient.

En réponse à une question de M. Couve de Murville, M. Herter indique qu'aucun rapport n'est, jusqu'à maintenant, parvenu au gouvernement américain laissant prévoir une action prochaine de la Chine communiste.

En ce qui concerne le Laos (1), et à la demande de ses collègues, M. Couve de Murville indique que la France va pouvoir y renforcer son implantation. Il souligne, d'autre part, la détérioration rapide de la situation du Sud-Vietnam et le caractère préoccupant de cette évolution (2).

(Cabinet du Ministre.)

246

M. Beaulieux, Chargé d'affaires de France à Taipeh,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 35 à 38 (3). Réservé. *Taipeh, 2 juin 1960, 10 h.*

(*Reçu :* 18 h. 20, 17 h. 58.)

Après m'avoir donné sur le voyage du président Eisenhower les renseignements rapportés par mon télégramme n° 33 (4), mon collègue américain m'a demandé si le gouvernement français envisageait un échange d'ambassadeurs avec la République de Chine. Je lui ai répondu que cette question avait été étudiée l'an dernier et que le gouvernement français avait estimé préférable à cette époque de ne pas y donner suite. Mon interlocuteur a fait alors une allusion aux contacts de plus en plus étroits qui s'établissent actuellement entre le G.P.R.A. et le gouvernement de Pékin (5) et a fini par me dire que le gouvernement des États-Unis verrait d'un bon œil le resserrement des liens qui existent déjà entre Paris et Taipeh, notamment par un échange d'ambassadeurs. Une indication analogue aurait, croit-il, été fournie au Quai d'Orsay par l'ambassade des États-Unis à Paris.

M. Drumright s'est également enquis du volume de nos échanges économiques avec Formose et s'est déclaré disposé à les favoriser dans la

(1) Sur le problème laotien, voir ci-dessus le n° 242 (et note).

(2) Sur ce problème, voir ci-dessus les n°s 165 (et notes), 238 (et notes).

(3) Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 6654-6655) et Washington (n°s 8079-8080).

(4) Du 31 mai, non reproduit. Ce télégramme annonçait comme certaine la visite du président Eisenhower pour les 17 et 18 juin. Cependant, aucune déclaration officielle n'avait été encore faite à ce sujet. De son côté, l'ambassadeur du Japon avait confirmé que la visite à Tokyo tenait toujours, mais, avait-il ajouté, l'évolution de la situation au Japon pendant les trois semaines à venir pouvait encore remettre la chose en question.

(5) Sur ces contacts, voir ci-après le n° 302 (note).

mesure de ses moyens. Il se peut que M. Drumright m'ait parlé de la sorte à l'instigation du gouvernement nationaliste. Maintenant, je le connais et, même en tenant compte du caractère fortuit qu'a revêtu notre conversation, il me paraît pourtant douteux qu'il ait pris cette initiative sans quelques instructions de son gouvernement. J'ai plutôt l'impression que ce dernier pourrait considérer avec quelque inquiétude la position aventurière et isolée dans laquelle il s'est placé à Formose.

Privé de l'appui de la Grande-Bretagne, qui ne peut songer à rompre avec Pékin, il pourrait souhaiter, après l'échec de la Conférence au sommet et les récents événements de Corée [1] et du Japon [2], que la France s'engage plus ouvertement à ses côtés dans cette partie sensible du monde.

Au cas où le Département recevrait par ailleurs des confirmations, qui donneraient aux propos de mon interlocuteur une valeur certaine, il s'agirait pour nous de savoir si, en accédant au désir exprimé par Washington, les avantages que nous pourrions éventuellement en retirer dans le cadre général des relations franco-américaines compenseraient les réactions nécessairement défavorables que notre geste provoquerait à Moscou et à Pékin.

(Collection des télégrammes.)

247

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2198 à 2203 [3] Priorité. *Moscou, 2 juin 1960.*

1. M. Gromyko m'a convoqué ce matin, 2 juin, pour me remettre une lettre, en date de ce jour, signée de M. Khrouchtchev, et adressée au général de Gaulle, au sujet du problème du désarmement [4]. À cette

[1] Allusion à la démission du président Syngman Rhee, intervenue à la suite d'émeutes : voir ci-dessus le n° 215 (note).

[2] Le 19 janvier, avait été signé un nouveau traité de sécurité et de coopération américano-nippon, destiné à remplacer celui de 1951 et à rétablir une certaine égalité de droits entre les deux pays. Il liait Washington et Tokyo pour dix nouvelles années et assurait pour cette période le maintien des bases américaines au Japon. Il suscitait des protestations des gouvernements de Chine populaire et d'U.R.S.S., ainsi qu'une violente agitation au Japon, où se distinguaient les étudiants. Le 19 mai, le traité était ratifié; mais les partis nippons réclamaient l'ajournement d'un voyage du général Eisenhower prévu pour juin et la démission du Premier ministre Kishi. Le traité était définitivement adopté le 18 juin, mais le président des États-Unis devra annuler sa visite à la demande de Tokyo, en raison 020la poursuite de l'agitation. Pour plus de détails, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 508-510.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Genève (Délégation française à la Conférence du désarmement) sous les n°s 156-161.

[4] La lettre de l'homme d'État soviétique est ci-après reproduite sous le n° 248.

lettre est jointe un document imprimé de huit grandes pages, également daté du 2 juin et intitulé « Propositions du gouvernement soviétique au sujet des dispositions essentielles d'un accord sur le désarmement général et complet [1] ».

Des communications semblables ont été ou seront faites dans le courant de la journée aux représentants des gouvernements membres du Comité des Dix, ainsi, m'a dit M. Gromyko, qu'à d'autres gouvernements. Je sais que l'ambassadeur de l'Inde a déjà été reçu.

Le gouvernement soviétique aurait l'intention de publier les divers messages et la pièce annexe à partir de demain.

2. Dans sa lettre au président de la République, M. Khrouchtchev souligne que le désarmement général et complet demeure le problème le plus important des temps actuels.

Le gouvernement soviétique avait préparé, pour la conférence de Paris, des propositions qui représentaient une élaboration du programme exposé par M. Khrouchtchev, en septembre dernier, devant l'assemblée de l'O.N.U. [2]. Ce faisant, il avait étudié certaines considération de ses partenaires, en particulier les propositions du gouvernement français sur les mesures à prendre dès le début pour liquider les véhicules de l'arme nucléaire. Il avait tenu compte également de certaines propositions faites par d'autres gouvernements au cours des travaux du Comité des Dix [3]. Malheureusement, le document préparé par le gouvernement soviétique n'avait pu être présenté à Paris.

Décidé à poursuivre sa politique de coexistence pacifique, le gouvernement soviétique soumettait aujourd'hui ses propositions à l'examen des gouvernements de tous les États, convaincu qu'elles étaient conformes à la résolution de l'Assemblée générale du 20 novembre 1959 [4].

Le chef du gouvernement soviétique attire en particulier l'attention du général de Gaulle sur le fait que, dès la première étape, le document présenté prévoit la liquidation de tous véhicules de l'arme nucléaire — qui entraînerait, bien entendu, celle des bases étrangères en territoires étrangers.

Les autres étapes prévoient l'interdiction de l'arme nucléaire et la liquidation complète des machines de guerre des États.

[1] Le texte intégral de ces « propositions » a été adressé par télégramme de Moscou n° 2221 du 2 juin, non reproduit. Pour les références aux recueils de publications, voir ci-après le n° 248 (note).

[2] *D.D.F.,* 1959-II, n° 149 (note).

[3] Le 2 juin, dans un court entretien, M. Zorine soulignait à l'ambassadeur Dejean les points « nouveaux » des propositions soviétiques, et notamment le fait que la position française sur la question des véhicules nucléaires avait été adoptée (Télégramme de Moscou n°s 2228-2231 du 2 juin, non reproduit).

[4] Qui transmettait au Comité des Dix tous les plans, propositions et suggestions présentés au cours du débat sur le désarmement.

Le gouvernement soviétique considère que ces propositions doivent être examinées à fond, notamment au Comité des Dix.

M. Khrouchtchev tient à souligner que son gouvernement a des doutes sérieux concernant la volonté de désarmement des puissances occidentales. Le plan qu'elles ont présenté au Comité [1] ne saurait être considéré comme un plan de désarmement. Ces puissances continuent à vouloir un contrôle sans désarmement.

En terminant, M. Khrouchtchev exprime l'espoir que les propositions du gouvernement soviétique, destinées à faciliter et à hâter la conclusion d'un accord sur le problème capital de notre temps, rencontreront la compréhension et l'appui du gouvernement français.

3. J'adresserai par la prochaine vacation la traduction de la lettre et du document qui m'ont été remis par le ministre soviétique des Affaires étrangères.

4. Il est probable que le chef du gouvernement soviétique lui-même commentera les nouvelles propositions au cours d'une conférence de presse annoncée pour demain onze heures, au Kremlin.

(Collection des télégrammes.)

248

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2207 à 2220 [2]. Priorité. *Moscou, 2 juin 1960.*

(*Reçu :* 18 h.)

Ci-après la traduction de la lettre, en date du 2 juin, de M. Khrouchtchev au général de Gaulle, dont l'original est adressé au Département par le courrier quittant Moscou le 3 juin.

« Monsieur le Président,

« Je voudrais m'adresser à vous dans la question de désarmement général et complet, qui est la question la plus importante posée devant le monde à l'heure actuelle. Au siècle présent de l'atome, des fusées cosmiques et de l'électronique, la nécessité est devenue particulièrement aiguë

(1) Le 16 mars : voir ci-dessus le n° 119.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Genève (nos 162-175).

de prendre des mesures audacieuses et de grande envergure pour trouver la solution du problème du désarmement. N'est-il pas évident, en effet, qu'aujourd'hui le bon sens ne peut plus s'accommoder du tourbillon des armements qui tend vers une catastrophe sans précédent (1) et qui exerce une influence véritablement funeste sur tous les aspects de la vie de la société.

« Se préparant à la Conférence des chefs de gouvernement de Paris, le gouvernement soviétique a élaboré des propositions qui représentent, en soi, le développement du programme de désarmement général et complet que j'ai, au nom du gouvernement soviétique, soumis à l'examen de la quatorzième session de l'assemblée générale de l'O.N.U., en septembre de l'année dernière (2). Dans ces propositions, nous avons étudié certaines considérations exprimées par nos partenaires aux négociations, et en particulier exprimées par le gouvernement français sur le point qu'au début de la réalisation d'un programme de désarmement, soient prises des mesures pour la liquidation des véhicules de l'arme atomique (des moyens d'amener l'arme atomique à ses objectifs). Dans ces propositions, nous avons considéré également certaines autres propositions avancées par une série de gouvernements, en particulier au cours des discussions au Comité des dix États sur le désarmement. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à discuter ces propositions à la Conférence des chefs de gouvernement.

« Les événements de ces derniers temps non seulement n'ont pas diminué, mais au contraire ont renforcé la résolution du gouvernement soviétique de s'efforcer d'obtenir une décision radicale du problème du désarmement, de la liquidation d'une course aux armements dangereuse et inutile pour les peuples. Le gouvernement soviétique, guidé par sa politique immuable de coexistence des États, a l'intention, comme par le passé, de faire tout ce qui est nécessaire pour l'assainissement de l'atmosphère internationale et pour l'amélioration des rapports entre les États.

« Après mon retour de Paris à Moscou, le gouvernement soviétique a examiné la situation qui s'était créée et en est arrivé à la conclusion qu'il est nécessaire de soumettre à l'examen des gouvernements de tous les États les propositions sur le désarmement général et complet préparées pour la Conférence des chefs de gouvernement.

(1) Thème repris dans tous les discours de Khrouchtchev sur le sujet, notamment celui du 14 janvier, suivi d'un appel du Soviet suprême aux gouvernements de tous les pays (Télégramme de Moscou n° 216, non retenu).

Rappelons que l'U.R.S.S. elle-même avait à son actif des réalisations scientifiques spectaculaires, annoncées périodiquement par l'agence Tass et la presse. Ainsi avait été lancée dans le Pacifique une fusée à plusieurs étages pour exécuter des vols cosmiques dans les planètes du système solaire (Télégramme n° 284 du 22 janvier, non reproduit). L'exactitude dans la précision du point de chute était du même ordre que celle indiquée par le président Eisenhower pour les fusées Atlas (Télégramme n°s 285-287 du 22 janvier, non publié).

Les éditorialistes soviétiques s'efforçaient de signaler un contraste entre les objectifs des savants d'U.R.S.S., qui travaillaient pour la paix, et ceux des Américains, qui étaient « loin d'être pacifiques » (Télégramme n° 2100 du 23 mai, non reproduit).

(2) *D.D.F.*, 1959-II, n° 149 (note).

« Le document correspondant, exposant la teneur des propositions du gouvernement soviétique au sujet de la réalisation du désarmement général et complet, est joint à la présente lettre [1].

« Nous sommes convaincus que ces propositions répondent aux aspirations qui ont été formulées dans la résolution de l'Assemblée générale adoptée à l'unanimité le 20 novembre 1959, au sujet du désarmement général et complet [2].

« Je voudrais attirer votre attention sur le fait que dans le programme du gouvernement soviétique sont déjà prévues dans la première étape l'interdiction et la liquidation de tous les véhicules de l'arme nucléaire, fusées de tous rayons d'action, avions militaires, navires militaires sous-marins pouvant être utilisés en qualité de porteurs de l'arme atomique, des bateaux sous-marins de toutes classes et de tous types, de tous les engins d'artillerie et de tous les autres moyens qui peuvent être employés en qualité de porteur de l'arme atomique et à hydrogène.

« Il est évident que la sécurité des États ne peut être assurée pleinement que dans le cas où l'on retire de l'arsenal des États et où l'on liquide tous véhicules sans exception de l'arme atomique et à hydrogène. Il va de soi que simultanément, il est nécessaire de liquider également toutes les bases militaires en territoire étranger et de retirer les troupes étrangères de ces territoires, car le maintien de telles bases et de telles troupes pourrait être utilisé pour une agression contre les États situés dans le voisinage.

« La réalisation de ces mesures, au début même de la mise en œuvre du programme de désarmement, écarterait la menace d'un déchaînement soudain d'une guerre atomique et modifierait radicalement l'atmosphère internationale. Dans les dernières étapes, seraient mises en vigueur des mesures pour l'interdiction de l'arme atomique et d'autres sortes d'armes de destruction massive, pour la liquidation des armées et des machines de guerre des États, ce qui permettrait d'écarter finalement et pour toujours la guerre de la vie de la société humaine et de mettre fin à la course aux armements. À mesure que serait réalisé le programme de désarmement, il conviendrait d'utiliser une partie des crédits libérés en conséquence pour l'octroi d'une aide aux pays sous-développés.

« Comme vous le voyez par nos propositions, elles contiennent en détail au sujet du contrôle sur les mesures de désarmement des dispositions qui ne permettraient à personne de se soustraire à l'exécution d'un accord sur le désarmement général et complet. Nous avons élaboré des mesures concrètes sur le contrôle, en conformité avec diverses étapes du programme de désarmement, nous avons indiqué les objets à contrôler,

[1] Le texte du nouveau plan soviétique de désarmement, en date du 2 juin, qui sera soumis le 7 juin au Comité des Dix, est reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement, Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève, 7 juin-28 juin 1960), 2e session*, La Documentation française, 1960, p. 19-23; Documentation française, *Articles et documents,* n° 0963, 23 juin 1960, Textes du jour. Pour une analyse du document, voir l'*Année politique 1960,* p. 489, et surtout ci-après le n° 252.

[2] *Année politique 1959,* p. 540.

nous avons déterminé la structure et la composition de l'organe de contrôle, les droits et les pouvoirs des contrôleurs sur place. Nos nouvelles propositions, dans lesquelles sont formulées en détail des dispositions sur le contrôle, sont une preuve supplémentaire de ce que l'Union soviétique se prononce pour un contrôle sévère et effectif du désarmement.

« Le gouvernement soviétique considère que ces propositions doivent être soumises à un examen de tous leurs aspects avant tout au Comité des dix États sur le désarmement, qui prochainement reprendra ses travaux à Genève.

« Je voudrais en même temps souligner que le gouvernement soviétique a des doutes sérieux sur le point de savoir si les puissances occidentales représentées dans cet organisme veulent le désarmement. Bien que ces puissances se soient prononcées à l'Assemblée générale pour la résolution sur le désarmement général et total, on a l'impression qu'en fait, elles ne sont pas prêtes à l'exécuter. Il est connu que les puissances occidentales ont présenté au Comité un plan que, malgré tout le désir que l'on peut en avoir, il est impossible de qualifier de plan de désarmement général et total [1]. En effet, même après la réalisation de ce plan, seraient conservés des armées, des avions militaires, des chars de combat, des canons, des bases militaires en pays étrangers, des états-majors généraux et des bombes nucléaires. Pour l'essentiel, les puissances occidentales proposent un contrôle sans désarmement. Si l'on parle sincèrement, un tel contrôle n'est rien d'autre que du renseignement et de l'espionnage. Mais aucun gouvernement ayant le souci de ses droits souverains d'État ne peut se prêter à cela.

« Le gouvernement soviétique désire un désarmement effectif et complet, l'anéantissement de toutes les catégories d'armements et l'établissement d'un contrôle sévère sur le désarmement, afin que personne ne puisse s'armer, afin que personne ne puisse menacer d'une guerre.

« Permettez-moi d'exprimer l'espoir, Monsieur le Président, que les propositions du gouvernement soviétique dictées par le seul désir de faciliter et de hâter la conclusion d'un accord sur la question la plus importante des temps présents — la question du désarmement général et complet — rencontreront la compréhension et l'appui de votre gouvernement.

« Avec mes respects,

(*signé*) : Khrouchtchev ».

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur le plan occidental ainsi mis en cause, voir ci-dessus le n° 119.

249

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn.

T. nos 3309 à 3314 (1). *Paris, 2 juin 1960, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme nos 2107-2108 (2).

Les indications que vous a données M. van Scherpenberg sur la manière dont la République fédérale envisage sa coopération avec nous au Togo (3) et au Cameroun (4) traduisent, de sa part, un malentendu qu'il doit être facile d'éclaircir puisque, par sa communication à notre ambassade des projets allemands concernant le Cameroun, l'Auswärtiges Amt a déjà pratiquement engagé la procédure de consultation dont nous avons souligné la nécessité (5).

Nous ne tenons en effet nullement à donner à cette procédure un caractère formel ou officiel. Il ne faut cependant pas oublier, et vous l'avez déjà rappelé à M. van Scherpenberg, que le gouvernement allemand a pris l'initiative de nous demander notre accord sur le principe d'un effort allemand au Cameroun et au Togo et de proposer une coopération franco-allemande (6). Dans l'étude des modalités et des conditions de cette coopération, il est naturel que la France, non seulement en vertu de ses droits acquis mais surtout parce que la durée et l'importance de son aide lui confèrent des responsabilités particulières, bénéficie d'une priorité. Celle-ci lui est donnée par les faits même dans les domaines où elle ne la revendique pas de droit. La reconnaissance de cette situation de fait privilégiée n'implique nullement, de notre part, l'intention d'utiliser la République fédérale comme « un second », et particulièrement de présenter son œuvre comme complémentaire de la nôtre. La nécessité de conserver à l'action de chacun des deux pays les dehors d'une autonomie complète a été reconnue dès le début des consultations franco-allemandes sur l'assistance technique et a été concrétisée par la décision de garder aux entretiens un caractère confidentiel. Mais si nous sommes disposés à sauver les apparences, nous tenons d'autant plus à la réalité d'une action concertée.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Yaoundé (nos 480-485).

(2) Du 27 mai, se référant à une conversation entre l'ambassadeur de France et M. van Scherpenberg sur la question de la coopération de la France et de la République fédérale au Togo et au Cameroun (Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 202).

(3) L'indépendance du Togo a été proclamée le 27 avril.

(4) L'indépendance du Cameroun a été proclamée le 1er janvier.

(5) Sur les divers projets allemands concernant le Cameroun, voir le télégramme de Bonn nos 2158-2163, du 1er juin, non reproduit.

(6) Sur l'aide économique et technique à apporter par la République fédérale au Togo, voir le télégramme de Bonn nos 1783-1786, du 4 mai, non reproduit.

Afin précisément d'assurer plus de discrétion et de souplesse aux consultations, il ne paraît pas indispensable d'instituer pour elle des mécanismes particuliers. Si c'est cela que M. van Scherpenberg entend par un « aspect bureaucratique », il nous rejoint dans nos préoccupations. La fréquence et la confiance des contacts entre services compétents tant à Bonn qu'à Paris devraient permettre un échange satisfaisant d'informations et l'organisation de réunions *ad hoc* quand s'imposera l'étude d'un problème précis. La collaboration qui s'est établie à Yaoundé et à Lomé entre les représentants des deux pays pourrait être renforcée dans ce sens par des instructions appropriées des deux gouvernements. La Tunisie, où ce type de coordination fonctionne déjà à notre entière satisfaction, peut fournir un modèle du résultat que les deux pays doivent rechercher au Cameroun et au Togo.

En ce qui concerne les questions posées par votre télégramme n°s 2158 à 2163 (1), je vous fais parvenir mes instructions par télégramme séparé (2).

(D.A.M., Togo-Cameroun-Politique étrangère 1955-1960.)

250

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2258 à 2277.
Priorité. Réservé.

Moscou, 3 juin 1960.

(Reçu : le 4, 10 h. 30.)

Au sujet de l'incident de l'U-2 (3), de l'attitude de M. Khrouchtchev à Paris (4), de sa position actuelle et des possibilités d'orientation de la politique extérieure de l'U.R.S.S, j'ai eu ces jours-ci de nombreux échanges de vues et d'informations avec mes collègues occidentaux et d'autres membres du corps diplomatique. De ces entretiens, ainsi que des récentes déclarations émanant des dirigeants soviétiques, se

(1) Du 1er juin 1960, non reproduit.

(2) Télégramme de Paris n°s 3315-3318 du 3 juin, non reproduit. Ce télégramme a été communiqué à Yaoundé sous les n°s 486-489.

(3) Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 204 (note).

(4) Attitude qui avait provoqué l'échec de la Conférence : voir ci-dessus le n° 221.

dégagent un certain nombre de points qui peuvent être considérés, sinon comme établis, du moins comme très vraisemblables.

1. Lorsque M. Khrouchtchev a prononcé son discours de Bakou, le 25 avril [1], il savait déjà qu'il n'avait pas grand résultat à attendre de la Conférence au sommet, notamment en ce qui concerne l'Allemagne et Berlin. Il a eu le sentiment d'avoir été, dans une certaine mesure, dupe au cours de ses entretiens de Camp David [2]. Il s'est vu obligé de manœuvrer pour éviter de se trouver, à l'issue de la Conférence, dans une situation difficile. Il n'était pas résolu, pour autant, à en empêcher la réunion.

Dans l'incident du 1er mai, il a vu d'abord la possibilité d'apporter à la table de la Conférence la preuve du manque de sincérité de l'un des principaux partenaires. C'est après que le chef du département d'État (9 mai), approuvé par Eisenhower (11 mai), eût revendiqué le droit et affirmé le devoir de faire survoler le territoire de l'U.R.S.S. à des fins de reconnaissance militaire, et indiqué que le vol du 1er mai faisait partie d'un plan d'ensemble en cours d'exécution depuis des années, et qui serait poursuivi, que M. Khrouchtchev a aperçu la possibilité de grossir considérablement l'événement et de faire de son règlement un préalable à la Conférence au sommet. L'attitude que le chef du gouvernement soviétique devait observer à Paris a sans doute été arrêtée au cours d'une réunion du Praesidium qui a eu lieu le matin même du départ de M. Khrouchtchev (14 mai).

2. Diverses considérations semblent avoir inspiré cette décision :

— Le communiqué du State Department du 7 mai, les déclarations de M. Herter et du président des États-Unis (9 et 11 mai) ont provoqué ici une réelle indignation dans les cercles dirigeants comme dans la population. On a eu le sentiment qu'en revendiquant le droit de violer la souveraineté de l'U.R..S.S. à des fins d'espionnage, le gouvernement américain traitait les Soviétiques comme des « hors-la-loi »;

— À cette indignation se mêlait quelque inquiétude au sujet de l'importance de la documentation que, grâce aux vols des U-2, l'État-major américain avait pu, au cours de plusieurs années, recueillir sur le dispositif militaire soviétique;

— Des raisons encore plus importantes ont joué. Une conférence au sommet qui n'aurait donné aucun résultat eût été un grave échec pour M. Khrouchtchev, dont la politique tendait depuis plusieurs années vers cette réunion. Elle eût signifié aussi la faillite de la méthode des contacts personnels entre dirigeants, dont il s'est montré le plus ardent protagoniste. Enfin, l'absence de tout progrès dans la question de Berlin risquait d'atteindre son prestige, étant donné le caractère personnel qu'il a, dès le début, donné à cette affaire;

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 188 (note).

(2) Qui s'étaient déroulés du 25 au 27 septembre 1959. Sur ces entretiens, voir *D.D.F.*, 1959-II, nos 161, 164, 169 (et note).

— De plus, les dirigeants de Pékin, qui ne cachent guère leur désapprobation de la politique de M. Khrouchtchev à l'égard des Occidentaux et qui la considèrent comme fondée sur des illusions et comme un manquement à la solidarité communiste, auraient vu dans un échec de la Conférence la meilleure justification de leur attitude [1]. Les opinions de Pékin sont partagées par certains États satellites. Elles ne sont pas sans reflet parmi les dirigeants soviétiques et dans les rangs du parti. Sans avoir affaire à une opposition, et tout en conservant une situation dominante, M. Khrouchtchev n'échappe pas à la nécessité de justifier sa politique par des succès, dont l'absence entraînerait infailliblement une diminution d'autorité.

Sans doute, tous ces graves inconvénients subsistaient en partie si la Conférence au sommet n'avait pas lieu.

Mais, dans ce cas, l'attitude américaine dans l'affaire de l'U-2, contraire à toutes les normes internationales, permettait de rejeter sur les États-Unis la responsabilité.

Au surplus, à tort ou à raison, les dirigeants soviétiques apercevraient dans cette éventualité la possibilité d'influencer la campagne électorale en Amérique au détriment de l'administration actuelle et de ne traiter éventuellement qu'avec le prochain gouvernement américain.

Enfin, ainsi amplifié, l'incident de « l'avion espion » permettait de déclencher une vaste campagne d'intimidation contre tous les pays de la périphérie de l'U.R.S.S. où se trouvent des bases américaines et d'engager une offensive générale contre les positions des États-Unis dans le monde.

C'est dans ces conditions qu'a, sans doute, été décidée l'attitude qu'a observée à Paris la délégation soviétique.

3. C'est probablement parce que, de toute façon, la situation était difficile pour M. Khrouchtchev que celui-ci a résolu de se faire accompagner à Paris dans toutes ses démarches par deux témoins, M. Gromyko et le maréchal Malinovski. La présence de ce dernier devait en même temps symboliser l'entière adhésion de l'armée, particulièrement atteinte, en l'espèce, par les agissements et les prétentions américaines. M. Khrouchtchev a profité probablement aussi de l'occasion pour marquer sa sympathie à l'égard des forces armées soviétiques qui, du fait des réductions massives d'effectifs, traversent une période difficile. Mais rien n'autorise à penser que les chefs militaires aient exercé une pression sur le président du Conseil des ministres.

Il n'est pas possible non plus d'affirmer que celui-ci ait dû se plier aux volontés d'une partie de ses collègues du Presidium, mais, avec son habileté habituelle, il a pris les devants. Il s'est, de lui-même, couvert du bouclier de la collégialité. En même temps, il a répondu par avance à ceux qui pourraient lui reprocher de n'avoir pas réagi plus tôt contre les

[1] Voir à cet égard le télégramme de Moscou n° 2320 du 9 juin, non reproduit : dans une déclaration du 6 juin, le ministère des Affaires étrangères chinois excluait la possibilité d'un accord avec les Occidentaux sur la base du désarmement.

vols des U-2 et à ceux qui pourraient lui faire grief de l'avortement de la Conférence. D'où l'allure de plaidoyer qu'ont revêtue le discours du 28 (1) et d'autres déclarations de M. Khrouchtchev depuis son retour.

Pour graves que puissent être les conséquences du fait que la conférence de Paris n'ait pu avoir lieu, elles ne semblent pas devoir entraîner, pour l'instant, de changement profond dans la politique fondamentale de l'U.R.S.S. Celle-ci paraît devoir rester orientée vers la coexistence pacifique, vers le désarmement, sur lequel elle mettra volontiers l'accent, et vers la solution des problèmes litigieux par voie de négociations. C'est d'ailleurs ce que souhaite, dans son immense majorité, l'opinion soviétique qui, ces temps-ci, a été partagée entre une vive indignation de l'affront fait au pays et la crainte d'une nouvelle guerre.

En fait, le premier soin de M. Khrouchtchev, avant même son retour à Moscou, a été de s'assurer dans l'affaire de Berlin un nouveau moratoire de six à huit mois, sachant très bien qu'en réalité, il s'agirait au moins d'un délai de dix mois à un an. Dans son discours au Soviet suprême du 28 mai, le chef du gouvernement soviétique n'a pas traité à nouveau la question de Berlin, mais il s'est référé à ses déclarations du 20 mai (2). Il a cité lui-même comme une preuve de ses intentions pacifiques le fait qu'il s'abstenait à ce sujet de toute mesure unilatérale en attendant que le problème ait pu être discuté avec les Occidentaux lors d'une future rencontre au sommet.

(1) Le 28 mai, M. Khrouchtchev prononçait un discours au Soviet suprême, devant les délégués des « brigades du travail communistes ». Il s'agissait pour l'essentiel d'un plaidoyer en faveur de l'attitude observée par le chef du gouvernement soviétique à l'égard de l'incident du 1er mai et de la Conférence au sommet. Khrouchtchev faisait à nouveau le procès du comportement des États-Unis dans cette affaire, soulignant qu'à l'origine de l'avortement de la conférence de Paris, se trouvait la déception éprouvée en la personne d'Eisenhower, dont l'homme d'État soviétique avait cru pouvoir escompter une certaine compréhension après les entretiens de Camp David. Il opposait l'attitude de l'U.R.S.S., aux intentions pacifiques, à celle de Washington durant la période précédant la Conférence; à Paris, il n'avait fait que demander les mesures et les assurances qu'exigeaient la sécurité et la dignité de l'U.R.S.S. Il relatait avec amertume le débat au Conseil de sécurité (Sur ce débat, voir ci-dessus le n° 225, note) et évoquait notamment l'affaire d'Indochine et « la guerre contre le peuple algérien qui durait depuis cinq ans », et pour laquelle « la France avait besoin de l'appui américain ». Il mentionnait à plusieurs reprises la Chine populaire, se prononçant en faveur de son admission à l'O.N.U. et de sa participation à la discussion des grands problèmes internationaux. Il reprenait ses menaces contre les pays voisins d'où pourraient partir des appareils militaires pour survoler l'U.R.S.S. Au sujet de Berlin-Ouest, il évoquait à nouveau la perspective d'une conférence au sommet dans six ou huit mois, même si un accord n'était pas possible avec la prochaine administration américaine. Il raillait la propagande américaine qui le représentait comme affrontant de graves difficultés intérieures (Télégramme de Moscou nos 2150-2163 du 28 mai, non retenu).

(2) Le 20 mai, à Berlin-Est, dans une grande réunion au Palais des sports, rassemblant plusieurs milliers de militants communistes, le chef du gouvernement soviétique avait rejeté la responsabilité de l'échec de la conférence de Paris sur les milieux militaires des États-Unis, tout en déclarant « savoir attendre » le prochain président des États-Unis : « Une seule chose n'attendra pas : l'élimination des vestiges de la guerre, la signature du traité de paix, le règlement de la question de Berlin. Là, nous n'attendrons pas longtemps ». Cependant, il affirmait son intention de « délibérer » dans les prochaines semaines, sans rien faire qui pût menacer la paix, afin de résoudre le problème du désarmement : « On sera obligé, de toute évidence, de maintenir la situation existante concernant le traité de paix et aussi la question de Berlin jusqu'à la rencontre des chefs de gouvernement qui, à ce qu'on peut supposer, aura lieu dans six ou huit mois ».

D'autre part, au cours de sa conférence de presse du 3 juin [1], le chef du gouvernement soviétique a affirmé sa volonté de maintenir et de développer avec les pays de l'Ouest les rapports culturels et commerciaux.

5. Si la ligne générale de la politique soviétique semble devoir être maintenue, le discours du 28 mai permet cependant de craindre qu'en Asie, le gouvernement soviétique ne renonce au rôle, somme toute modérateur, qu'il a joué au cours des deux dernières années, et ne tienne davantage compte des vues de l'allié chinois. C'est dans ce sens que bon nombre de diplomates et d'observateurs étrangers ont interprété le souci fortement marqué par le chef du gouvernement soviétique dans son intervention au Soviet suprême de se montrer agréable à la Chine populaire en revendiquant pour elle, à l'O.N.U. comme dans la discussion des grands problèmes internationaux, la place qui revient à un pays de six cent millions d'habitants. Ce langage a d'autant plus frappé que, depuis plusieurs mois, la Chine avait été plutôt négligée par M. Khrouchtchev dans ses déclarations publiques. Le rapprochement avec Pékin pourrait se traduire par une série de difficultés pour les Occidentaux en divers points névralgiques du continent asiatique [2].

De même, il est probable que les Soviétiques accentueront leur pénétration en Afrique. Cependant, malgré l'allusion désagréable faite à la guerre d'Algérie par M. Khrouchtchev, le 28 mai, je ne crois pas que le gouvernement de Moscou soit, dès maintenant, résolu à modifier sensiblement l'attitude qu'il a observée jusqu'ici dans la question algérienne. Il n'a pas intérêt, en effet, dans la conjoncture actuelle, à brouiller gravement ses relations avec la France.

6. Il faut s'attendre aussi de la part des dirigeants soviétiques à un changement de style. Le ton sera certainement plus rude et les réactions plus brutales. Il n'est pas sûr que dans la préparation d'une future conférence au sommet, l'U.R.S.S. se montre aussi accommodante qu'elle l'a été l'automne et l'hiver derniers, notamment en ce qui concerne le programme et la composition.

Les rapports entre l'Est et l'Ouest semblent donc devoir traverser à nouveau une période difficile. Il n'en demeure pas moins que M. Khrouchtchev a misé sur la détente et qu'une faillite définitive de cette politique porterait un coup sérieux et peut-être fatal à son crédit.

[1] Au cours d'une conférence de presse tenue le 3 juin au Kremlin, le chef du gouvernement soviétique critiquait violemment le président Eisenhower et révélait que ce dernier lui avait déclaré à Camp David que les États-Unis craignaient le renforcement de l'Allemagne. Il attaquait le Conseil de sécurité et soutenait qu'il fallait prendre à la lettre les avertissements dispensés par le maréchal Malinovski concernant d'éventuels survols aériens du territoire soviétique.

[2] Sur les relations sino-soviétiques, voir les télégrammes suivants de Moscou, non reproduits : les n°s 571 du 12 février (absence prolongée de l'ambassadeur chinois à Moscou, puis sa réapparition); 611 du 15 février (déclaration d'amitié, volonté de coopération mutuelle, exprimées à l'occasion du dixième anniversaire du traité d'alliance sino-soviétique de 1950), sans compter, après une période de refroidissement, les paroles aimables de M. Khrouchtchev dans son discours du 28 mai.

Elle entraînerait, sans doute, chez un éventuel successeur une réaction en sens inverse, qui rendrait encore plus ardu l'indispensable règlement des problèmes qui divisent le monde.

(Collection des télégrammes.)

251

Note du Secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté

sur la position des États du Conseil de l'Entente à propos de l'indépendance,

N. *Paris, 3 juin 1960.*

Ainsi que cela était prévu depuis plusieurs semaines, les États du Conseil de l'Entente viennent de demander par la voix de M. Houphouët-Boigny, mais pour chacun d'entre eux, leur accession quasi immédiate à la souveraineté internationale, suivant la procédure des transferts de compétence, réservant pour plus tard la signature d'accords de coopération avec la métropole [1].

Cette demande appelle les principales remarques suivantes :

1. Dans la forme, une telle procédure reviendrait à donner aux États du Conseil de l'Entente un « chèque en blanc » dont ils disposeraient souverainement à leur guise. Une négociation est un tout. L'acceptation de la procédure des transferts de compétence suppose de façon impérative et simultanée la conclusion d'accords de coopération à l'abri de toute tentative de remise en cause ou de surenchère. Le précédent du Togo est à cet égard suffisamment instructif et doit être évité à tout prix [2].

[1] A l'issue de la réunion des quatre États formant le Conseil de l'Entente, à Abidjan, les 14 et 15 avril, M. Houphouët-Boigny, Premier ministre de la Côte-d'Ivoire, avait été chargé d'une mission importante auprès du général de Gaulle, président de la Communauté. Le 1er juin, le général de Gaulle reçut le Premier ministre ivoirien. Cet entretien fut suivi, le 3 juin, d'une nouvelle audience, à laquelle assistaient les quatre chefs d'État et de gouvernement, qui remirent au président de la Communauté une lettre par laquelle ils demandaient le transfert des compétences communes à chacun des États pris à titre individuel, la présentation par la France de la candidature de ces États à l'O.N.U. et seulement après la proclamation de l'indépendance, la signature éventuelle d'accords de coopération avec la France. (Le texte en est reproduit en annexe.) L'accession à l'indépendance des États de l'Entente restait dominée par le choix de la procédure à suivre : l'article 78 de la Constitution ou le référendum local, prévu par l'article 86. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1960,* p. 355-359.

[2] Sur la question du Togo, se reporter à l'*Année politique 1959,* p. 277-278, et *1960,* p. 353-354.

Enfin, le Mali et Madagascar pourraient à bon droit s'insurger contre cette procédure alors que nous leur en avons imposé une autre [1].

2. Au fond, une véritable négociation doit donc être engagée qui aurait pour avantage, s'agissant des rapports des États du Conseil avec la France :

a. d'apporter un peu de clarté sur un problème où le verbalisme supplée à l'appréciation des réalités chez les responsables et de « démystifier » le caractère quasi magique du vocable « transfert d'indépendance » utilisé sans cesse par des politiciens qui se veulent dans la voie du progrès, mais qui n'ont guère réfléchi aux responsabilités qu'ils auront à assumer, ce faisant;

b. de permettre à chacun d'entre eux de préciser celles des compétences dont ils veulent le transfert, cette définition encore que déterminante n'ayant pas été faite, semble-t-il, jusqu'à présent;

c. de les amener à apprécier de cette façon les charges que ces transferts impliquent et qu'ils devraient désormais assumer par leurs propres moyens, c'est-à-dire en demandant à leurs pays déjà sous-développés des sacrifices que peut-être ils sont dans l'impossibilité morale et physique de supporter;

d. de les inciter à s'unir pour affronter ces difficultés, ce qui leur donnerait une autorité internationale à laquelle ils ne pourraient jamais prétendre à titre individuel, leur serait plus léger du point de vue des charges financières et conviendrait davantage à nos propres possibilités.

3. Les résultats auxquels pourrait aboutir une négociation où toute concession trouve sa contrepartie dans une concession réciproque auraient en outre pour eux, sur le plan international, des avantages tout aussi évidents.

a. L'O.N.U. semble peu disposée à accepter l'entrée en son sein de nouveaux pays au caractère national fragile et discutable, sans moyens propres, ni humains, ni financiers, ni économiques, sans cadres ni élite. De telles nations sont en effet dans le concert des nations un élément de trouble et d'instabilité.

b. Il est certain d'autre part que beaucoup de pays verraient d'une façon très défavorable ce qu'ils pourraient soupçonner être un élargissement de l'influence française à l'O.N.U., mais qui pourrait se révéler pour nous — dans certains cas — un élargissement de l'influence anti-française [2].

[1] Sur les accords franco-maliens et franco-malgaches, voir ci-dessus le n° 154 (et note) et également l'*Année politique 1960,* p. 347-351.

[2] Le Dr Nkrumah, président du Ghana, s'était élevé contre l'admission à l'O.N.U. de nouveaux États « satellites des puissances coloniales ». Le Ghana avait l'intention de soumettre au cours de la prochaine session de l'assemblée générale des Nations Unies une proposition tendant à demander aux Nations Unies de s'assurer que les candidats avaient effectivement le contrôle de leurs affaires étrangères et de leur défense.

4. Dans ces conditions, il paraît que l'intérêt de la France, comme celui des États de la Communauté intéressés, est subordonné aux décisions suivantes :

a. Refus motivé de tout transfert immédiat ou rapide de compétences, sans signature concomitante d'accords;

b. Refus de traiter individuellement avec chacun des États du Conseil avant qu'ils n'aient sincèrement tout tenté pour s'unir entre eux de façon à former sur le plan international une seule entité, faute de quoi les États de l'U.R.A.C. [1] seraient fondés à s'étonner de ce qui leur a été demandé dans ce sens;

c. Acceptation de l'ouverture, après la prochaine session de l'O.N.U., de négociations sur les transferts de compétences, sur les bases ci-dessus définies.

(DAM, 52-17-1)

ANNEXE

Les Chefs d'État ou de gouvernement du Conseil de l'Entente [2]
au Général de Gaulle, Président de la République et de la Communauté.

L. *Paris, 3 juin 1960.*

Monsieur le Président de la Communauté,

Les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Entente soussignés ont l'honneur, par la présente correspondance, de vous demander que soient transférées à la République de Haute-Volta, à la République du Dahomey, à la République du Niger et à la République de Côte-d'Ivoire toutes les compétences instituées par l'article 78 de la Constitution du 4 octobre 1958[2], en vue de leur accession à la souveraineté internationale.

Ils tiennent à affirmer qu'ils désirent obtenir leur indépendance en amitié avec la France et c'est avec amitié que leurs pays respectifs coopéreront avec la France.

Les soussignés se proposent de proclamer l'indépendance :

— du Dahomey, le 1er août 1960,
— du Niger, le 3 août 1960,
— de la Haute-Volta, le 5 août 1960,
— de la Côte-d'Ivoire, le 7 août 1960.

Ils demandent à la République française d'assurer, en leur nom, les compétences instituées par l'article 78 de la Constitution jusqu'à l'admission de leurs pays à l'organi-

[1] L'U.R.A.C. (l'Union des Républiques d'Afrique centrale) regroupe trois États de l'ex-A.E.F. : Tchad, République centrafricaine, Congo.

[2] L'article 78 indiquait le domaine de la compétence de la Communauté : politique étrangère, défense, monnaie, politique économique et financière commune, etc. Des accords particuliers pouvaient créer d'autres compétences communes ou régler tout transfert de compétence de la Communauté à l'un de ses membres.

sation des Nations Unies auprès de laquelle ils seraient heureux que la République française présente leur candidature à la prochaine session du mois de septembre 1960.

Leur admission acquise et leur souveraineté internationale reconnue, les Républiques de Haute-Volta, du Niger, du Dahomey et de la Côte-d'Ivoire passeront avec la République française les accords nécessaires en vue d'une coopération fructueuse pour les parties contractantes.

Nous vous prions, Monsieur le Président de la Communauté, de vouloir bien agréer les assurances de notre très haute considération.

Le président de la République de Haute-Volta :
Maurice YAMEOGO

Le président du Conseil des ministres de la République du Niger :
Hamani DIORI

Le Premier ministre de la République du Dahomey :
Hubert MAGA

Le Premier ministre de la République de Côte-d'Ivoire :
Félix HOUPHOUET-BOIGNY

(Secrétariat général.)

252

Notes de la Direction politique
(Service du désarmement)

I

Les nouvelles propositions soviétiques sur le désarmement

N. *Paris, 3 juin 1960.*

I. Le nouveau plan soviétique [1] est non seulement plus habilement présenté, mais aussi plus complet et plus intéressant que celui exposé par Khrouchtchev aux Nations Unies le 18 septembre 1959 [2]. Différentes raisons ont pu amener les Soviétiques à faire ces nouvelles propositions :

1. Moscou s'est rendu compte de la faiblesse de sa position, en particulier pour un débat aux Nations Unies. Les objections faites par les Occidentaux à New York en 1959 puis au cours de la première session de la conférence de Genève étaient souvent restées sans réponse de la part des Soviétiques. L'idée d'un désarmement général et complet, réalisable en quatre ans sans indication précise sur le contrôle et en plaçant en tête le seul désarmement conventionnel, avait éveillé peu d'écho dans le monde, ni chez les neutres, ni en Asie ou Afrique. Chacun se rendait

(1) En date du 2 juin. Sur ce plan, voir ci-dessus les n°s 247, 248.
(2) *D.D.F.*, 1959-II, n° 149 (note).

compte du caractère utopique et peu sérieux de telles propositions. Moscou devait se renouveler avant la reprise des travaux de Genève et un éventuel débat aux Nations Unies.

2. D'autre part, en complétant et en étendant leurs propositions antérieures, les Soviétiques ont sans doute eu un autre objectif, celui de placer la France dans une position délicate et de chercher à provoquer une dissociation du front occidental. Il est en effet intéressant de noter que ce sont les principaux points de la position française qui sont mis en vedette dès la première étape du plan des Soviétiques. Il est juste également de dire qu'ils ont puisé à d'autres sources, en reprenant par exemple l'idée britannique de l'organisation du maintien de la paix.

3. Au-delà de ces considérations de tactique, il est encore trop tôt pour juger à sa juste valeur la proposition soviétique. Il est certain qu'un effort important a été fait, mais est-ce seulement pour trouver des parades et des ripostes aux principales critiques occidentales, restées jusqu'ici sans réponse, ou est-ce dans un désir sincère de négociation. La réponse dépendra en grande partie de l'attitude soviétique sur la question fondamentale du contrôle. Plusieurs fois déjà dans le passé, par exemple au moment de la présentation du plan du 10 mai 1955 (1), puis du plan du 18 septembre 1959, les Soviétiques ont pu faire illusion quelque temps par des déclarations fallacieuses concernant leurs véritables intentions sur le contrôle. Mis au pied du mur par des questions précises, les Soviétiques ont été obligés de montrer que leur position traditionnelle n'avait pas été modifiée. Aussi longtemps que cette épreuve n'aura pas été faite à nouveau, il est donc difficile de porter un jugement sur le nouveau plan soviétique.

II. La présentation et même la philosophie générale du plan de désarmement général et complet se trouvent, sur certains points, modifiées. Moscou s'est efforcé d'atténuer ce qu'il y avait d'excessif ou de peu réaliste dans ses propositions antérieures et de répondre aux principales critiques. Les modifications apparaissent principalement dans cinq domaines :

1. La plus grande faiblesse du plan K. était de placer en tête le seul désarmement conventionnel. Sans doute M. Zorine avait-il ajouté à la première étape, au cours des débats de Genève, l'engagement de ne pas faire usage, « le premier », de l'arme nucléaire, mais il ne s'agissait que d'un engagement moral, critiqué depuis toujours par les Occidentaux. Le nouveau plan place dans la première étape des dispositions qui s'inspirent des idées françaises sur le contrôle des véhicules de l'arme nucléaire, mais avec les importantes différences suivantes :

a. Il propose dès la première phase la cessation de la production et la destruction de tous les moyens de transport de l'arme nucléaire (fusées, avions, navires, artillerie, etc.), alors que nous proposions une réduction

(1) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 267 (et note).

progressive au fur et à mesure de la mise en place des moyens de contrôle, de la garantie de leur efficacité et de l'application d'autres mesures de désarmement.

b. Cette disposition est liée dans le plan soviétique :

— au retour, dans la limite de leurs frontières nationales, de toutes les forces étrangères;

— à la liquidation de toutes les bases et dépôts étrangers.

c. L'interdiction de lancement de satellites ne s'applique pas seulement à ceux qui seraient chargés d'armes nucléaires, mais à tous les « appareillages spéciaux », visant ainsi sans doute les engins américains chargés du repérage ou de la photographie. D'autre part, cette disposition est liée à l'interdiction de la sortie des eaux territoriales des navires, et de l'envol en dehors de leur territoire national des avions, capables de transporter des charges nucléaires.

Ainsi apparaît nettement le lien qui, dans la conception soviétique, existe entre la question des fusées, celle des bases et des forces étrangères, et celle des autres véhicules de l'arme nucléaire.

d. Enfin, le plan soviétique reprend l'idée, qui a déjà donné lieu à plusieurs résolutions des Nations Unies, d'un engagement des puissances nucléaires de ne pas transmettre à d'autres leurs secrets et leurs armes.

2. Une autre critique essentielle, adressée au plan soviétique, portait sur le délai de quatre ans. Il n'était pas réaliste, alors que subsistent tant de litiges politiques, de fixer des délais brefs et impératifs à un désarmement général et complet.

La position soviétique est quelque peu assouplie sur ce point. Le délai de quatre ans est maintenu, mais il peut être remplacé par tout autre délai convenu. De même, le délai d'un an à un an et demi pour la première étape est maintenu, mais un rapport doit alors être présenté au Conseil de sécurité par l'organisme de contrôle. S'il s'agissait de la même idée que celle que nous avions exposée à nos alliés à Washington pour le passage aux dispositions ultimes du désarmement, une solution apparaîtrait possible à l'une des plus grandes difficultés des négociations sur le désarmement.

3. D'autre part, les Occidentaux avaient montré qu'il n'était pas possible de détruire les organisations militaires étatiques sans mettre en place une organisation internationale capable de maintenir la paix, c'est-à-dire disposant des moyens de dire le droit et de faire respecter ses décisions. C'est pour répondre à cette critique que le nouveau plan soviétique propose « des mesures pour le maintien de la paix et de la sécurité, en conformité avec la charte de l'O.N.U. ». « En cas de nécessité, les États s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité des formations prélevées sur les contingents de police ou de milice qui demeurent à la disposition des États. »

4. La question la plus importante est évidemment celle du contrôle. Si la position soviétique traditionnelle n'est pas modifiée, c'est-à-dire si le contrôle ne peut être étudié et mis en œuvre qu'une fois les engagements pris et les mesures de désarmement appliquées et s'il ne doit porter que sur le « désarmement » et non sur les « existants », les nouvelles propositions soviétiques ne sont que d'un intérêt limité et ne pourront faire longtemps illusion. La rédaction des dispositions sur le contrôle est telle que la première impression est peu favorable. On lit, en effet, que la Commission préparatoire chargée de prendre des mesures pratiques pour la création d'une Organisation internationale de contrôle ne sera constituée qu'« après la signature du traité ». De même, l'Organisation de contrôle, dans le cadre de l'O.N.U., ne sera créée qu'« au moment de l'entrée en vigueur de l'accord ».

*
**

C'est donc sur la question essentielle du contrôle que notre effort devra d'abord porter dès la reprise de la conférence de Genève. Ce n'est qu'à la suite de ce travail d'exploration et d'après les réponses et l'attitude soviétiques qu'un véritable jugement de valeur pourra être porté sur le nouveau document soviétique.

II

Action de la délégation française à Genève

N. *3(?) juin 1960.* (1)

Le nouveau plan soviétique est trop complexe et trop imprécis sur de nombreux points importants, en particulier le contrôle, pour que l'on puisse porter dès maintenant un jugement de valeur (2). Pour les mêmes raisons, il est trop tôt pour définir quelle sera la position française à cet égard. Les premières séances de la conférence des Dix devraient donc être consacrées à une exploration méthodique des nouvelles propositions et des véritables intentions soviétiques. Pendant ce temps, les puissances occidentales devraient également se concerter en vue d'une action de leur part, plus positive que la simple étude ou critique du plan soviétique.

1. Les premières investigations devraient porter sur la question du contrôle. Plusieurs fois déjà, en particulier en présentant leurs plans de

(1) Date indéchiffrable.

(2) *Note du document :* Voir note précédente [ci-dessus reproduite].

mai 1955 et de septembre 1959, les Soviétiques ont réussi à faire illusion pendant quelque temps à l'aide de formules sur le contrôle, habilement rédigées, mais qui ne modifiaient que fort peu leur position traditionnelle. Il est vraisemblable qu'il en sera de même cette fois, mais il faut procéder méthodiquement à ce nouveau test. Ainsi qu'il est expliqué dans le préambule du plan, les Soviétiques exigeront que les engagements soient d'abord pris et les accords signés, avant d'accepter la mise en place et même l'étude de l'organisation et des procédés du contrôle. Ensuite, celui-ci ne devra porter que sur les réductions ou les destructions et non sur les existants.

Les intentions du gouvernement soviétique seraient soumises à une épreuve précise, si les Occidentaux pouvaient accepter des engagements « conditionnels », allant jusqu'à la signature « conditionnelle » d'un accord, la condition étant la conclusion satisfaisante d'un accord sur le contrôle et sa mise en application effective.

En tout cas, de nombreuses séances, comme au cours de la première session de la Conférence et comme à chaque négociation avec les Soviétiques, devront être consacrées à préciser les intentions soviétiques dans le domaine du contrôle. Cette épreuve sera plus importante encore que précédemment. En effet, en mettant l'accent sur des propositions d'origine française, l'un des objectifs soviétiques est certainement de dissocier le front occidental. En réalité, notre conception était profondément différente de celle exposée dans le plan soviétique. Non seulement celui-ci ne comporte pas de réductions progressives et pose des conditions inacceptables (retrait des forces, suppression des bases, restriction des vols des avions et de l'usage des navires de guerre), mais encore il n'établit pas le préalable fondamental de l'étude et de la mise en place d'un contrôle efficace, qui constituait la base de nos propositions.

2. En plus de cette exploration des intentions soviétiques en matière de contrôle, il y aurait intérêt à prendre rapidement position sur les liens établis par le plan soviétique entre la question des véhicules de l'arme nucléaire et d'autres questions :

a. La question de la présence de forces étrangères dans certains pays est en réalité différente de celle des bases aériennes, navales ou des rampes de lancement en territoires étrangers. Nous ne pouvons, sur la question du retrait des forces étrangères, que nous en tenir à notre position habituelle : il ne s'agit pas à proprement parler de désarmement mais de sécurité; ces problèmes sont liés à des litiges politiques, ce qui complique leur solution; on ne peut au cours d'un processus de désarmement avantager les uns au détriment des autres; le retrait des forces étrangères s'effectuera automatiquement au fur et à mesure du désarmement [1].

(Désarmement DT/1.)

[1] Le document conservé dans les archives se termine ainsi.

253

NOTE DE M. SPAAK POUR LES AUTORITÉS AMÉRICAINES [1]

sur la proposition faite par M. Gates
à la réunion des ministres de la Défense (31 mars - 1er avril 1960)

N. Secret. *3 juin 1960.*

J'ai beaucoup réfléchi à la proposition faite par M. Gates sur les M.R.B.M. [2] et je ne veux pas cacher qu'elle me cause de grands soucis.

Je suis convaincu que, telle qu'elle a été présentée, elle ne sera acceptée dans aucune de ses alternatives par l'ensemble des pays de l'Alliance.

Ce refus me paraît comporter de réels dangers militaires et politiques.

*
**

C'est l'opposition française qui me paraît la plus certaine et il me faut dire que je la comprends.

La proposition de M. Gates, tout au moins c'est ainsi que je l'ai comprise, postule que les *Polaris* qui seraient livrés aux pays de l'Alliance devraient tous être mis à la disposition exclusive de SACEUR. Ceci implique que la France ne pourrait s'en procurer pour constituer une force de frappe nationale.

Si la France acceptait une telle proposition, cela signifierait qu'elle renonce définitivement à organiser une force de représailles nucléaire nationale. Il est en effet inimaginable que la France puisse dépenser des sommes considérables pour l'achat d'un certain nombre de *Polaris* qui seraient O.T.A.N. et qu'en plus de cela, elle s'efforce de mettre au point, par ses propres efforts, un autre missile qui serait produit en plus petite quantité et qui lui, resterait national.

La politique de la France, maintes fois et récemment encore réaffirmée par le général de Gaulle, tendant à créer une force de représailles nucléaire nationale comporte un énorme effort financier. Il serait injustifiable de l'augmenter encore en achetant, d'une part, des *Polaris* pour l'O.T.A.N. et en fabriquant, d'autre part, des missiles ayant les mêmes caractéristiques générales et destinés à couvrir les mêmes objectifs militaires.

[1] Ce document, auquel P.-H. Spaak fait rapidement allusion dans ses Mémoires (*Combats inachevés. 2. De l'espoir aux déceptions,* Fayard, 1969, p. 193) est transmis par une petite lettre d'envoi manuscrite de J.-D. Jurgensen, représentant permanent adjoint de la France au Conseil de l'O.T.A.N. : « Nous avons, par l'intermédiaire de Gregh en particulier, exercé une certaine influence sur l'esprit de cette note, non sur le détail de son texte. Même si les termes ne nous en paraissent pas entièrement satisfaisants, la tentative de Spaak représente, tant pour les intérêts de l'Alliance que pour ceux de la France, un effort qui, à mon avis, n'est pas sans mérite. »

[2] Sur cette proposition, voir ci-dessus les nos 149 (et note), 190.

*
**

Le refus certain de la France empêchera donc la réalisation d'une politique atomique commune au sein de l'O.T.A.N. Il sera sans doute possible aux États-Unis de négocier avec certains pays des accords bilatéraux, mais l'ensemble des besoins de l'O.T.A.N. ne sera pas couvert et l'unité de la stratégie atomique sera détruite.

*
**

Si, du point de vue militaire, la situation ainsi créée sera peu heureuse, les conséquences politiques ne seront pas meilleures.

Le gouvernement français estime déjà aujourd'hui que l'Alliance atlantique, telle qu'elle existe, ne lui apporte pas toujours la solution de ses propres problèmes. Cette tendance sera dangereusement renforcée si, en matière atomique, la France devait rester en dehors et, en fait, hostile à un effort qui trouverait son origine dans l'Alliance.

Le gouvernement français, qui n'attache pas à sa collaboration politique au sein du Conseil permanent toute l'importance qu'il devrait, renforcera certainement cette tendance. Cela me paraîtrait mauvais.

*
**

Quelle serait pour l'O.T.A.N. la meilleure politique en cette matière ?

1° Tous les gouvernements des pays de l'Alliance devraient ratifier un plan d'armements atomiques présenté par les autorités militaires et s'engager à le réaliser aussi rapidement que possible.

2° En même temps, et sans que l'exécution du plan soit compromise, le gouvernement des États-Unis devrait permettre aux gouvernements qui le désireraient d'acheter un certain nombre de *Polaris* (Bien entendu sans têtes atomiques américaines.)

3° Ces gouvernements — il ne peut s'agir que du gouvernement britannique et du gouvernement français — seraient ainsi en mesure de constituer, avec les *Polaris* acquis dans ces conditions et les têtes atomiques britanniques ou françaises qu'ils pourraient y adapter, une force de représailles nationale.

En ce qui concerne l'Allemagne, le problème ne se pose pas de la même façon. Il est d'ailleurs réglé par les dispositions du traité de Bruxelles [1].

[1] Note marginale : *non.*

4° Le gouvernement français devrait naturellement admettre que, pour les *Polaris* placés en France dans le cadre du plan collectif et dotés de têtes atomiques américaines, celles-ci pourraient y être stockées sous une double garde américano-française, suivant le système qui est, je crois, en usage en Grande-Bretagne. (1).

***

Si une telle politique n'est pas suivie, rien, j'en suis convaincu, n'empêchera la France de continuer à refuser sa participation à la politique atomique d'ensemble de l'Alliance et à poursuivre son effort pour créer sa force de frappe nationale.

Je suis convaincu qu'elle y réussira, mais à un prix exorbitant qui, du point de vue de l'Alliance considérée dans son ensemble, constitue un véritable gaspillage dont la première conséquence sera de priver la France pendant plusieurs années des moyens d'améliorer et de moderniser ses forces sous commandement O.T.A.N.

Les États-Unis seront alors, en fin de compte, tout de même placés devant la situation qu'ils semblent vouloir éviter, et cela dans les plus mauvaises conditions, puisque tout se sera fait au détriment de la cohésion politique et militaire de l'O.T.A.N. (2).

(1) En marge, point d'interrogation.

(2) Cette note était remise le 11 juin par le secrétaire général de l'O.T.A.N. à M. Jurgensen, à la veille du voyage que M. Spaak devait entreprendre aux États-Unis en vue d'en discuter avec les autorités américaines (Télégramme Repan n° 323, du 11 juin, non retenu). Le texte du document est transmis au Département le 13 juin par télégramme n° 324. À son retour, le Secrétaire général indiquait à M. de Leusse avoir développé verbalement son aide-mémoire devant MM. Dillon et Gates. Les Américains l'avaient écouté « avec attention » et avaient posé des questions. Ils avaient notamment fait part de leur crainte de voir d'autres pays de l'Alliance suivre l'exemple de la France et réclamer une aide pour constituer une force de frappe nationale. Ils avaient demandé si, au cas où des engins seraient cédés pour leur propre force de frappe nationale, les Français accepteraient la proposition Gates de constituer parallèlement un *deterrent* O.T.A.N. M. Spaak, qui avait précisé avoir rédigé son aide-mémoire sans consultation préalable avec quiconque, et qui ne pouvait préjuger des suites données par Paris à ses suggestions, estimait que les Américains accepteraient peut-être d'aider la France à disposer d'engins nationaux, si elle participait à l'armement O.T.A.N. en *Polaris*. Il avait exprimé le souhait de rencontrer le plus tôt possible le Ministre pour l'entretenir de cette question (Télégramme Repan n° 334 du 20 juin, non reproduit).

254

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2886 à 2893 [1]. Réservé. *Rabat, 4 juin 1960.*

(*Reçu :* 18 h. 6.)

La situation marocaine une semaine après la formation du nouveau gouvernement [2] est difficile à apprécier. Elle ne laisse pas d'être préoccupante.

1. La décision du Roi a causé une surprise à peu près générale. Son principal souci avait été jusqu'à présent de conserver son rôle d'arbitre et de maintenir l'écran d'un gouvernement entre le pays et lui. Il se rallie brusquement à la solution la plus propre à engager directement la monarchie dans la lutte.

Cette lutte, envisagée du point de vue de l'opinion marocaine, paraît venir à contre-temps. Elle aurait été comprise à l'automne dernier, alors que le pays avait conscience de l'impuissance à laquelle aboutissaient les rivalités de partis et de la nécessité d'un leadership national qui ne pouvait être exercé que par le Roi ou, celui-ci étant malade, par le Prince. Au demeurant, l'U.N.F.P. n'existait pas encore. Aujourd'hui, les partis connaissent un regain d'activité [3]. Le pays vient de voter deux fois de suite, pour la constitution des Chambres de commerce [4] et celle des Assemblées communales [5]. Le peuple semble avoir pris goût à cette première expérience démocratique. Aussi les adversaires du Prince ont-ils beau jeu à présenter le renvoi du gouvernement Ibrahim comme le résultat d'une intrigue de palais menée par Moulay Hassan contre la volonté populaire.

2. Cependant, les élections ont confirmé la force de l'opposition dans les grands centres urbains de la côte. Du côté de la gauche, deux manœuvres distinctes paraissent en cours : d'une part une campagne résolument antimonarchiste « téléguidée » de Paris par M. Ben Barka [6]; d'autre part, l'opération menée par M. Bouabid qui vise à détacher le

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Madrid (n°s 643-650) et à Tunis (n°s 2092-2099).

[2] Le 20 mai, M. Ibrahim avait présenté la démission de son gouvernement sous la pression du Roi. Le gouvernement qui lui succédait, investi le 26 mai, était dirigé par le Prince héritier, vice-président du Conseil.

[3] L'Union nationale des forces populaires, soutenue par l'Union marocaine du travail, avait adopté depuis plusieurs semaines des prises de position de plus en plus vigoureuses. Par ailleurs, le rapprochement qui se dessinait entre l'U.N.F.P. et le Mouvement populaire avait représenté un événement inquiétant pour le Souverain.

[4] Le 8 mai.

[5] Le 29 mai.

[6] Le leader marocain, dénoncé comme l'âme d'un complot contre le Prince héritier, s'était installé en France à partir du 2 février.

Souverain de son fils et à favoriser la constitution d'un véritable gouvernement d'Union nationale autour d'une personnalité indépendante qui pourrait être Si Bekkai. Il semble que le Roi soit déjà inquiet aussi bien de la propagande benbarkiste que des impulsions de son fils. Il ne peut pas ne pas se rendre compte en effet de ce que l'expérience actuelle risque de lui coûter son trône.

3. L'évolution de la situation va beaucoup dépendre dans les semaines à venir du degré de pondération dont le Prince saura faire preuve. À cet égard, les débuts de son action gouvernementale ne paraissent pas très heureux. Aux journalistes qu'il a reçus trop longuement, il a donné l'impression d'être grisé par le pouvoir et obnubilé par les faits et gestes de Ben Barka. Au sein même du gouvernement, sa tendance à vouloir contrôler personnellement un certain nombre de services relevant normalement des ministères — le B.E.P.I. [1] par exemple — ou à se réserver des nominations de fonctionnaires d'autorité est déjà une cause de friction sérieuse, avec Si Bekkai notamment. D'autres problèmes politiques susceptibles de diviser plus profondément l'équipe gouvernementale vont se poser à court terme; le premier sera celui de l'autorisation de l'U.G.T.M. à laquelle il semble bien difficile que M. Douiri puisse renoncer alors que la plupart de ses collègues et le Roi lui-même y paraissent opposés.

Sur le plan de la politique étrangère et notamment des relations avec la France, que le Prince considère comme son domaine réservé, il faut craindre son goût des manœuvres compliquées et des projets ambitieux. Dans cet ordre d'idées, Moulay Hassan ne dissimule pas qu'il voudrait être l'artisan d'une paix négociée en Algérie et l'organisateur d'une entrevue De Gaulle-Mohammed V, dont l'accord sur les bases apparaîtrait comme le couronnement. Simultanément, il cherchera peut-être auprès du F.L.N. et des États arabes un brevet d'arabisme et de nationalisme.

Cependant, la prudence du Roi, le talent réel du Prince et la valeur de certains techniciens qui participent au gouvernement constituent des atouts positifs. L'un des premiers actes de la nouvelle équipe a été d'annoncer un programme de lutte contre le chômage qui peut éveiller un certain écho dans les masses, d'autant plus que le précédent gouvernement avait fait bien peu de choses à cet égard. Nous pouvons les aider sur ce plan, sans nous compromettre.

(Collection des télégrammes.)

[1] Bureau d'études et de participations industrielles.

255

M. LEBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2771 à 2781 [1]. Réservé. *Washington, 4 juin 1960.*

(*Reçu :* le 6, 1 h. 10.)

J'ai confronté, le 4 juin, les vues du Département sur la Conférence au sommet (votre télégramme n° 7275) [2] avec celles du département d'État, que représentaient MM. Bohlen, Kohler et Davis.

L'analyse que l'on fait ici de la situation correspond étroitement, dans l'ensemble, à nos propres conclusions. Je relève ci-après les principales qui m'ont été faites par les fonctionnaires américains à la lecture du télégramme cité en référence :

1. On ne sait rien de précis à Washington sur les relations entre le maréchal Tchouikov et le maréchal Gretchko d'une part, M. Khrouchtchev d'autre part. Le premier avait un commandement à Stalingrad à une époque où M. Khrouchtchev y était commissaire politique, mais ce n'est pas un élément suffisant d'appréciation quant à la nature de leurs relations.

Il est certain que les milieux militaires n'ont pas été ménagés par Khrouchtchev, qui leur a successivement imposé la mise à l'écart du maréchal Joukov, le rétablissement de l'autorité des commissaires politiques, des réductions d'effectifs importantes dans le corps des officiers, cependant que des pensions servies à des officiers déjà à la retraite ont été réduites.

La marine a été ridiculisée par lui en diverses occasions, l'aviation voit son rôle réduit à zéro du fait de l'enthousiasme que le Premier soviétique professe pour les fusées. Le mécontentement est réel.

2. Le nouveau commandement des engins balistiques paraît avoir été mis sur pied dès avant l'incident de l'avion U-2. Les services spéciaux américains l'avaient signalé.

3. De l'avis du département d'État, ce n'est pas seulement parce que les Chinois craignent la consolidation des régimes nationalistes établis en Afrique et en Asie qu'ils redoutent les contacts avec l'Occident. La coexistence pacifique avait déjà été prônée par Lénine et figure donc dans leur évangile. C'est plutôt parce que leur ferveur révolutionnaire est plus grande que celle des Soviétiques : leur foi dans les vertus de la lutte des classes fait apparaître comme abominables à leurs yeux les

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 910-920).

(2) Il s'agit en fait d'un télégramme adressé le 2 juin à divers postes (notamment à Washington sous les n°s 7975-8005) et non retenu, qui transmettait une note du Département concernant la Conférence au sommet. Cette note est ci-dessus reproduite sous le n° 241.

contacts avec les « impérialistes » étrangers. C'est là une réaction qu'ils partagent manifestement avec la vieille garde bolchevique en U.R.S.S. même.

4. S'il apparaît bien que les satellites n'ont joué aucun rôle dans le récent comportement de M. Khrouchtchev, une exception doit être faite pour l'Allemagne de l'Est, dont la situation interne n'a pu manquer d'avoir une incidence sur les événements.

5. Le département d'État admet, avec nous, que certains développements internes — ceux qu'énumère votre télégramme — se sont combinés avec des facteurs d'ordre externe pour dicter à M. Khrouchtchev la ligne de conduite qu'il a suivie à Paris : parmi ces éléments externes, on place ici au premier rang la perception de plus en plus aigüe qu'avait le Premier soviétique qu'il n'arriverait pas à ses fins dans l'affaire de Berlin.

Il est, en tout cas, à noter que les critiques adressées, en U.R.S.S. même, à M. Khrouchtchev ne portaient pas sur la politique même suivie par lui, mais essentiellement sur la manière très personnelle dont il appliquait cette politique dans la pratique. Le relief donné aux voyages du Premier soviétique aux États-Unis (1), puis en France (2), a troublé bien des esprits simples. Les réunions publiques qui ont eu lieu à Moscou dans les derniers mois montrent que de nombreux assistants s'inquiétaient de voir les chefs du prolétariat frayer avec les ennemis de la classe ouvrière. La réponse officielle, quelque peu embarrassée, était « que de tels contacts bénéficiaient à la politique poursuivie par les leaders de l'U.R.S.S. ». Encore fallait-il en donner la preuve.

6. Les sondages faits, dans diverses capitales occidentales, par les Soviétiques au cours des mois précédant la réunion au sommet les avaient convaincus que les perspectives d'accord étaient minces. Ainsi que l'a dit le chargé d'affaires de l'U.R.S.S. à Washington au journaliste James Reston au lendemain de l'incident de l'U-2, M. Khrouchtchev avait sincèrement cru à Camp David qu'il y avait des zones d'accord possibles. Un certain nombre d'indications, parmi lesquelles il convient de ranger la déclaration américaine sur les explosions souterraines (3), les ont ultérieurement fait douter de ces possibilités. La position prise à Paris par le président de la République, puis son discours à Ottawa (4), étaient à cet égard des indices de la fermeté occidentale. Au début d'avril, les ambassadeurs soviétiques à Washington, Paris et Londres avaient invité en tête-à-tête un certain nombre de personnalités pour

(1) Sur le voyage aux États-Unis de l'homme d'État soviétique, en septembre 1959, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° s 148, 149 (note).

(2) Sur le voyage du même en France, fin mars-début avril, voir ci-dessus les n°s 146, 148, 151, 161, 164, 169 (et note).

(3) Le 11 février, le gouvernement américain proposait l'interdiction immédiate de toutes les explosions nucléaires dans l'atmosphère, les océans, dans l'espace contrôlable et, sous terre, de toutes les explosions d'une intensité supérieure à un certain seuil chiffré en termes techniques à 4,75 correspondant à un essai de 19 kilotonnes. (*Année politique 1960,* p. 408).

(4) Sur ce discours, voir *l'Année politique 1960,* p. 448.

leur poser à tous une seule question : quelles étaient les perspectives d'accord ? M. Joukov, lors de son voyage aux États-Unis, avait posé la même question et apparemment reçu les mêmes réponses réservées.

7. Sur les modalités de l'exploitation qui a été faite par M. Khrouchtchev de l'incident de l'avion U-2, les fonctionnaires américains donnent les précisions suivantes.

Le 1er mai, le maréchal Verchinine, arrivant en retard dans la tribune officielle, fut bientôt entouré par les principaux leaders du régime, à qui il semble qu'il ait annoncé la nouvelle de la chute de l'avion.

Le 4 mai, c'est-à-dire avant la réunion du Soviet suprême, M. Khrouchtchev déclare « qu'il tient une surprise en réserve ». La décision d'exploiter l'affaire semble donc déjà prise. Elle pourrait l'avoir été le 3, à l'occasion d'une réunion du Comité central.

À partir des 6 ou 7 mai, les réunions secrètes des dirigeants soviétiques se succèdent. Après la décision d'exploiter l'incident de l'U-2, c'est, semble-t-il, entre le 9 et le 13, une décision sur la manière d'agir à Paris qui est prise. La communication faite le 9 mai à Paris par l'entremise de M. Vinogradov (1) et concernant un arrangement provisoire sur Berlin se fondait manifestement sur l'idée que la Conférence au sommet pourrait avoir lieu. La décision de la torpiller paraît donc n'avoir été prise que le 11 ou le 12. En venant à Paris un jour avant la date fixée, M. Khrouchtchev semble encore avoir entretenu l'espoir de parvenir à influencer le général de Gaulle et M. Macmillan de manière à isoler les États-Unis et les faire apparaître comme les vrais responsables de la rupture.

Il l'a d'ailleurs reconnu lui-même dans son discours du parc Gorki (2). La démonstration de solidarité des Occidentaux — dont M. Bohlen a souligné que les États-Unis y avaient été particulièrement sensibles — a fait échec à ce calcul.

On note également ici que M. Khrouchtchev avait les mains liées par la décision de rompre la Conférence qui avait été arrêtée à Moscou. On en voit la preuve dans le fait qu'après la déclaration du président Eisenhower sur la suspension des vols (3), M. Khrouchtchev, qui ne pouvait plus invoquer la « menace » pesant sur l'U.R.S.S. comme il l'avait fait auprès du général de Gaulle et de M. Macmillan, a parlé de « l'insulte » faite à son pays et exigé des excuses, tout en annonçant que le voyage en U.R.S.S. du président Eisenhower n'aurait pas lieu.

On note également à Washington que M. Khrouchtchev ne paraît pas avoir le désir de signer un traité de paix avec l'Allemagne de l'Est. Le rapprochement s'impose entre le délai de six à huit mois dont il a parlé après l'échec de la conférence de Paris et la déclaration faite, le 17 mai, à la radio de Berlin-Est, par un membre du gouvernement de Pankow : « Notre position a toujours été que si la négociation échouait, il fallait signer un traité de paix, mais il n'y a pas eu de négociation. »

(1) Pour le texte de cette communication, voir ci-dessus le n° 204.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 217 (note).
(3) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le p. 668-669.

M. Khrouchtchev n'en a pas envie, parce qu'il craint que l'U.R.S.S. ne se trouve entraînée dans un processus qui conduirait à la guerre. C'est pourquoi le département d'État s'attend qu'il fasse, d'ici la fin des six-huit mois, des propositions nouvelles par la voie diplomatique.

8. Pourquoi s'en prend-il, comme il le fait actuellement, au président Eisenhower avec une telle férocité ? Sans doute, pense le département d'État, parce que, dans la meilleure tradition soviétique, c'est avant tout — et quel que soit le prix à payer par ailleurs — au monde communiste qu'il s'adresse. Les Chinois ont suggéré qu'il avait trouvé, en Eisenhower, plus malin que lui. Aussi dépeint-il maintenant le président des États-Unis comme un personnage infantile, incapable de l'emporter en finesse sur qui que ce soit [1]. Ce faisant, d'ailleurs, il cherche à le diminuer aux yeux des populations orientales qui se préparent à l'accueillir.

9. Les Américains pensent, comme nous, que le tournant qui vient d'être pris n'est pas décisif, et veulent y voir seulement un nouvel épisode du conflit qui oppose l'Est à l'Ouest. Mais ils n'excluent pas que, pris dans le jeu de leur propre propagande, les dirigeants soviétiques en viennent, par un entraînement fatal, à une modification réelle de leur politique vis-à-vis de l'Occident.

(Amérique, 1952-1963. États-Unis n° 367, f^ts 34 r°-36 r°.)

256

Note du Directeur politique [2]

N. *Paris, 4 juin 1960.*

Le Ministre a reçu le 4 juin M. Jules Moch. L'entretien a porté sur le nouveau plan soviétique de désarmement [3].

Le Ministre a indiqué tout d'abord qu'étant donné la manière dont les Russes avaient introduit cette proposition sous forme d'un message adressé à tous les chefs d'État du monde, le projet ne paraissait pas sérieux. Lorsque les Russes ont en vue une proposition constructive, ils s'y prennent d'habitude avec plus de secret et de discrétion.

(1) En marge, point d'exclamation.

(2) M. Charles Lucet.

(3) Du 2 juin. Sur ce plan, voir ci-dessus les n°s 247, 248, 252.

Ceci dit, il serait évidemment peu adroit de prendre une attitude totalement négative. Nous pouvons indiquer aux Russes que leur premier plan devait être mauvais puisqu'ils le bouleversent complètement et offrent maintenant une série de mesures dont il est difficile de juger la portée exacte. La première tâche des délégués à Genève est donc de demander aux Russes des éclaircissements et des précisions. Il ne s'agit pas de réserver à ce projet une attitude systématiquement amicale ni de parler d'un préjugé favorable. Une telle proposition ne peut être étudiée sans rapport avec le contexte général. Or, l'attitude de Khrouchtchev ces derniers temps vis-à-vis des États-Unis ne permet pas de croire qu'il souhaite sincèrement aboutir dans la voie du désarmement. Bien entendu, nous ne sommes pas tenus d'adopter en toute circonstance des positions strictement semblables à celles des Américains, mais dans les circonstances du moment, il serait peu opportun d'afficher bruyamment une entente même de principe avec les Russes.

D'ailleurs, si on examine les propositions soviétiques, il est aisé de voir que l'on est loin des suggestions françaises. Dans notre esprit, il s'agissait d'abord d'étudier les possibilités de contrôle des véhicules. Si cet examen était satisfaisant, un certain nombre d'interdictions pourrait être alors pris. Le plan soviétique bouscule les étapes et fait bon marché de la nécessité du contrôle. Il n'est pas difficile de prouver que de telles propositions n'ont plus aucun point commun avec celles auxquelles nous pensions.

La tâche de M. Jules Moch à Genève doit donc être d'interroger les Russes sans prendre pour l'instant d'engagement. Il ne s'agit pas de prendre le projet soviétique comme une base possible d'accord en y introduisant des amendements. Il serait peu souhaitable d'autre part, malgré le vif désir qu'ont certainement les Anglais et les Américains, d'opposer un nouveau plan occidental au plan russe. Nous aurions en effet de très grandes difficultés à nous mettre d'accord avec nos alliés. Par contre, si les Américains veulent introduire seuls un nouveau projet, nous pourrons le soutenir sans nous angager formellement. L'essentiel est d'ailleurs de faire durer cette discussion qui n'est susceptible d'apporter aucun résultat concret, jusqu'à l'ajournement qui doit précéder la reprise des travaux dans le sein des Nations Unies.

(Désarmement DT/1.)

257

Note de la sous-Direction des Affaires de la Communauté

Naissance de l'Union des Républiques d'Afrique centrale

N. Confidentiel. *Paris, 7 juin 1960.*

La formation d'une Union des Républiques d'Afrique centrale, regroupant trois États de l'ex A.E.F. (1), qui vient d'être décidée à la conférence de Fort Lamy (2), constitue l'aboutissement d'une évolution dont les origines peuvent être fixées au mois de décembre 1959. (3).

I. *Origines de l'Union des Républiques d'Afrique centrale.*

Tous les liens qui unissaient l'Oubangui-Chari (aujourd'hui République centrafricaine), le Moyen Congo (aujourd'hui République congolaise), le Tchad et le Gabon au sein de la fédération de l'Afrique équatoriale française n'avaient pas été rompus au moment de la transformation de ces territoires en républiques autonomes. Le projet de Barthélémy Boganda, président du gouvernement de la République centrafricaine (4) qui tendait à la formation d'un vaste ensemble politique centre-africain (5), avait certes rencontré peu d'échos chez ses partenaires éventuels, en particulier chez les hommes politiques gabonais : la Conférence interterritoriale, réunie à Brazzaville avant le référendum de septembre 1958, devait décider que les quatre territoires opteraient individuellement pour le statut d'État membre de la Communauté. Mais la disparition du gouvernement général de Brazzaville, à la suite de ce référendum, devait faire sentir aux quatre nouveaux États la nécessité de maintenir une coordination, au moins dans le domaine économique et technique, conformément d'ailleurs au vœu exprimé par la conférence interterritoriale de Brazzaville. Le maintien, sous une forme rénovée, de ces

(1) L'U.R.A.C. regroupe trois États de l'ex-A.E.F. : Tchad, République centrafricaine, Congo.

(2) Les 16 et 17 mai : voir l'*Année politique 1960,* p. 351.

(3) À la suite de la sixième session du Conseil exécutif de la Communauté qui s'est tenue à Saint-Louis du Sénégal les 11 et 12 décembre 1959.

(4) M. Barthélémy Boganda, président du Grand Conseil de l'A.E.F., député de l'Oubangui-Chari, devenu la République centrafricaine, à l'Assemblée nationale, maire de Bangui, président-fondateur du « Mouvement d'évolution sociale d'Afrique noire » (M.E.S.A.N.), avait conçu un vaste projet des États-Unis d'Afrique latine, englobant, outre les territoires de l'A.E.F., des districts du Congo belge limitrophes, situés entre l'Oubangui et le Chari, et l'Angola. Le 17 octobre 1958, dans le discours qu'il prononça lors de la séance inaugurale du Grand Conseil qu'il présidait, il attaqua l'arbitraire des frontières officielles de l'Afrique. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1959,* p. 268-269.

(5) *Note du document :* D'où le nom de République centrafricaine, donné à l'Oubangui-Chari, cet État devant former le noyau de la future fédération d'Afrique centrale, dans l'esprit de M. Boganda. Cette fédération devait d'ailleurs, selon les projets de ce dernier, déborder les frontières de l'A.E.F. pour englober tous les territoires constituant « l'Afrique latine ».

liens fut résolu lors des conférences tenues en janvier et en juin 1959 (1) groupant les quatre chefs de gouvernements, qui décidèrent d'instituer une Union douanière et de créer un fonds de solidarité inter-États, une Agence transéquatoriale des transports et un Office des postes et télécommunications. Ils s'entendirent aussi sur une procédure d'harmonisation des législations fiscales. Toutefois, sur le plan politique, la coordination entre les quatre États devait se limiter à la réunion périodique d'une conférence des Premiers ministres et à l'institution d'un secrétariat permanent mis au service de ces conférences et chargé d'assurer le contrôle des établissements et organismes interétatiques créés.

L'idée d'un regroupement politique des quatre États de l'ex-A.E.F., destiné à combler le vide laissé par la disparition du Gouvernement général, a commencé à prendre corps au lendemain du Conseil exécutif tenu à Saint-Louis du Sénégal en décembre 1959 (2). Le processus d'accession à l'indépendance de certains États de la Communauté ne pouvait en effet laisser indifférents les dirigeants des États d'Afrique équatoriale : dès lors que le Mali — et bientôt la République malgache — allaient acquérir la « souveraineté internationale » (3), aucun leader ne pouvait négliger l'effet que devait avoir sur l'opinion le maintien d'une situation qui risquait de paraître « inférieure ». Mais les perspectives nouvelles, ouvertes par le Conseil exécutif de Saint-Louis, amenèrent aussi les mêmes dirigeants à prendre conscience de la faiblesse et de la médiocrité des ressources économiques et démographiques (4) de chacun de leurs États, pris séparément, et à comprendre la nécessité de créer entre eux de nouveaux liens politiques. Le regroupement politique apparaissait ainsi dorénavant comme la condition préalable de l'indépendance. M. Gabriel Lisette, vice-président du gouvernement du Tchad, devait d'ailleurs, dans une interview accordée quelques jours après Saint-Louis, résumer avec la plus grande clarté les données de la situation :

« La demande du Mali pour obtenir la souveraineté extérieure dans le cadre de la Communauté est une idée-force qui posera inévitablement de sérieux problèmes aux autres États africains.

« C'est aux hommes responsables de prévoir et d'orienter les développements de la situation. S'ils ne peuvent s'opposer à l'idée-force de l'indépendance, ils doivent se rendre compte des charges économiques et financières que comporte l'accession à la souveraineté. Il est probable à mon sens que les États de la Communauté auraient avantage à se grou-

(1) Le 17 janvier 1959, est créée l'Union douanière d'Afrique équatoriale, regroupant les quatre États issus de l'ancienne A.E.F. Cette union douanière a été définitivement constituée, le 23 juin, par la conférence des Premiers ministres d'Afrique équatoriale. Sur le sujet, voir *l'Année politique 1958,* p. 280-281, et *1959*, p. 269-270.

(2) Les 11-12 décembre 1959.

(3) Sur les revendications d'indépendance du Mali et de la République malgache, voir *l'Année politique 1959,* p. 287-291. Sur les négociations et les accords franco-maliens et franco-malgaches, voir ci-dessus le n 154 (et note); se reporter également à l'*Année politique 1960,* p. 339-342.

(4) *Note du document :* La République centrafricaine compte 1.200.000 habitants, la République du Congo, 800.000, la République gabonaise, 400.000 et la République du Tchad, 2.600.000.

per pour réclamer leur indépendance afin de mieux assurer les conditions économiques de leur avenir ».

L'ensemble de ces facteurs explique qu'alors qu'ils se trouvaient encore à Saint-Louis du Sénégal, où ils étaient venus assister à la réunion du Conseil exécutif, les quatre chefs de gouvernements aient rédigé en toute hâte un communiqué dans lequel ils annonçaient qu'ils avaient décidé de se réunir prochainement « pour examiner la situation créée par l'évolution de la Communauté au cours du sixième Conseil exécutif ».

II. *Naissance de l'Union des Républiques d'Afrique centrale.*

L'évolution ainsi amorcée ne devait en fait aboutir que six mois plus tard — puisque c'est seulement en mai que la décision finale a été prise [1] — et sous une forme partielle seulement, le Gabon se tenant, au moins provisoirement, à l'écart de la « petite Communauté » ainsi formée. Cette lenteur s'explique en premier lieu par les difficultés d'une entreprise pour laquelle aucun dirigeant, depuis la mort de Boganda [2], aucun parti politique n'a de programme précis, ni ne dispose d'ailleurs, s'il en avait, du crédit nécessaire pour le faire accepter par ses autres partenaires : les rivalités entre les quatre États, liés pourtant par une solidarité économique naturelle, et leurs dirigeants, n'ont pas cessé de créer des obstacles au regroupement envisagé. Il semble aussi que l'on ait préféré avant de prendre une décision, malaisée, attendre la fin des négociations franco-maliennes et franco-malgaches qui ont abouti seulement en avril.

Mais c'est l'attitude des dirigeants gabonais qui a été à l'origine des difficultés les plus graves. Déjà, lors de la discussion du projet Boganda, le Gabon avait marqué son hostilité à la formation d'un État unitaire ou même d'une fédération. Bien qu'il ait signé le communiqué de Saint-Louis, annonçant une réunion prochaine des quatre chefs de gouvernement, M. Léon M'ba, Premier ministre de la République gabonaise, n'a pas cessé de confirmer ces réserves au cours des diverses rencontres entre les quatre chefs de gouvernement organisées depuis le début de l'année [3]; son attitude à l'égard du regroupement des États de l'ex-A.E.F. est demeurée équivoque et l'on n'a pas été surpris de le voir décliner, en définitive, l'offre faite au Gabon d'adhérer à l'Union des Républiques d'Afrique centrale. Le Gabon justifie cette position par le

[1] Le 17 mai 1960.

[2] Le 29 mars 1959, après la mort de M. Barthélémy Boganda, président du gouvernement de la République centrafricaine, dans un accident d'avion. M. David Dacko lui succéda.

[3] Conférence des Premiers ministres de l'Afrique équatoriale, à Bangui, le 22 février; réunion du 15 mars à l'Élysée, à Paris; rencontre des chefs de gouvernement, à Paris, le 22 mars afin de discuter de la Constitution de l'Union qui doit les unir dans l'avenir; le 2 mai, première réunion, à Paris, du Comité technique d'études, chargé de présenter et de discuter un projet d'union entre les États d'Afrique équatoriale. Dès le début des travaux, les délégués du Gabon ont adopté une position très réservée et se sont refusés à admettre l'existence d'une autorité politique confédérale unique de l'Union. Le Comité s'est séparé sans publier de communiqué final; le 6 mai, deux projets de constitution d'une Union des Républiques d'Afrique centrale sont mis au point.

« souvenir sinistre » qu'il a gardé de l'ancienne fédération d'A.E.F. et de la tutelle administrative qu'exerçait sur lui la « lointaine » capitale de Brazzaville. Mais son opposition semble surtout due à trois causes : la conscience qu'a cet État de son originalité propre (l'implantation française y remonte au milieu du XIXe siècle), les excédents confortables dont son budget dispose grâce aux revenus provenant des exportations d'okoumé et qui pourraient croître substantiellement quand entreront en exploitation les gisements de manganèse et de fer gabonais, enfin la rivalité qui oppose M. Léon M'ba au président de la République du Congo, M. Fulbert Youlou, qui désire assumer le *leadership* de la fédération reconstituée.

Ces divers facteurs expliquent que c'est seulement en février que le projet de regroupement politique des États de l'ex-A.E.F. ait commencé à être sérieusement discuté. Les choses auraient pu encore traîner en longueur sans l'intervention d'un facteur nouveau, l'aboutissement des travaux de la Table ronde belgo-congolaise (1), et sans la pression exercée par M. Fulbert Youlou. Le président de la République congolaise ne pouvait en effet se résigner aux atermoiements dont s'accommodaient ses partenaires dès lors que l'indépendance était promise au Congo belge pour le 30 juin : en raison de l'identité des ethnies (2) de part et d'autre du Pool, tout événement à Léopoldville fait sentir ses effets à Brazzaville et l'accélération de l'évolution du Congo belge risquait de fournir des arguments supplémentaires à l'opposition active à laquelle se heurte l'abbé Fulbert Youlou. La date du 30 juin devenait une échéance que celui-ci devait honorer sous peine de graves complications intérieures.

Aussi à partir du mois de février, la formation d'une Union équatoriale entre-t-elle dans la phase des décisions, l'influence de l'abbé Youlou qui s'appuie sur MM. Dacko et Tombalbaye, respectivement président du gouvernement de la République centrafricaine et Premier ministre du Tchad, l'emportant sur les réticences de M. Léon M'ba. La naissance de la nouvelle Union se fait en trois étapes.

1° La réunion, prévue au lendemain du Conseil exécutif de Saint-Louis, se tient le 22 février à Bangui (République centrafricaine). Les quatre chefs de gouvernement, assistés des présidents de leurs assemblées législatives et de représentants de ces Assemblées et des gouvernements, confrontent leurs points de vue sur l'avenir des États. Les tendances extrêmes de MM. Youlou et M'ba se heurtant, ce sont les thèses modérées de MM. Dacko et Tombalbaye qui l'emportent. La création d'un Comité supérieur d'études, composé des quatre chefs de gouvernement et des quatre présidents des Assemblées législatives est décidée, avec mission d'envisager les formules institutionnelles susceptibles de concilier les exigences de l'autonomie politique externe et de la souverai-

(1) La Conférence belgo-congolaise s'est tenue à Bruxelles du 20 janvier au 20 février. Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 55 (et note).

(2) Les Bakongos.

neté internationale commune. Les résultats de la Conférence sont donc positifs dans la mesure où l'on s'est mis d'accord sur une orientation générale acceptable pour tous, mais le danger subsiste que ces principes ne soient remis en question lorsqu'il s'agira de les mettre en œuvre. La suite des événements va montrer la réalité de ce danger.

2° Une nouvelle réunion des quatre chefs de gouvernement a lieu à Paris en mars à l'occasion du séjour de M. Khrouchtchev [1] que les chefs de gouvernement des États de la Communauté ont été invités à rencontrer. Reçus le 15 mars à l'Élysée MM. Dacko, M'ba, Tombalbaye et Youlou exposent au président de la Communauté les principes sur lesquels ils se sont mis d'accord à Bangui : volonté de demeurer dans une association étroite avec la France, maintien d'une participation directe de chaque État à la Communauté sans superposition de structures fédérales et possibilité pour chacun de conclure des accords particuliers avec la France, constitution d'une Union de type confédéral pour assumer les attributs essentiels de la souveraineté internationale. Le président de la Communauté ayant pris acte de ces décisions, les quatre chefs de gouvernement se réunissent à Paris pour discuter la constitution de l'Union.

3° Un Comité d'études, assisté à la demande des quatre chefs de gouvernement d'experts juridiques français, se réunit à Paris au début de mai et élabore deux projets d'acte constitutif de l'Union [2] qui doivent être soumis au choix des États. Mais, bien qu'elle ait participé aux travaux du Comité, la délégation gabonaise refuse de prendre position à l'égard des projets et, tout en prenant acte de ceux-ci, réserve à l'Assemblée et au gouvernement le soin d'arrêter une décision.

4° Ces réserves s'accentuent au cours des quelques jours qui séparent les travaux du Comité d'experts de la Conférence qui se réunit à Fort-Lamy le 16 mai [3] et qui groupe les quatre chefs de gouvernement. Dans un communiqué publié le 10 mai, M. Paul Gondjout, président de l'Assemblée législative, affirme que le Gabon, s'il souhaite le maintien de liens économiques entre les États de l'ex-A.E.F., refuse le retour à toute forme de fédération ou de confédération.

Cette position est confirmée à Fort-Lamy : la délégation du Gabon, conduite par M. Léon M'ba, oppose aux deux projets soumis par le Comité d'experts qui cependant ne visent à établir qu'une structure confédérale extrêmement légère un contre-projet d'union qui implique l'accès individuel des quatre États à la souveraineté internationale, ne comporte ni Assemblée ni Conseil exécutif, mais seulement une conférence périodique de chefs de gouvernement, rejette l'idée d'une nationa-

[1] Qui eut lieu du 23 mars au 3 avril (voir ci-dessus les n°s 146, 151). Il avait été retardé d'une dizaine de jours par un accès de grippe.

[2] *Note du document :* Ces projets ne présentent guère de différences : l'un établit seulement un Conseil de l'Union, tandis que l'autre prévoit à la fois un Conseil et une assemblée de l'Union.

[3] Les 16 et 17 mai, s'est tenu à Fort-Lamy le Conseil supérieur prévu lors de la conférence des Premiers ministres, à Bangui, le 22 février. Il a adopté — à trois — un projet de « Charte constitutive de l'Union des Républiques d'Afrique centrale ». Ce projet (art. 2) permet l'admission au sein de l'Union d'un nouveau membre, d'un commun accord des Républiques membres.

lité unique et d'une représentation internationale commune et prévoit seulement une coordination des politiques dans le domaine économique et militaire.

Le Gabon d'une part, le Tchad, le Congo et la République centrafricaine de l'autre constatant l'impossibilité d'arriver à un accord, la rupture se produit. Le 17 mai, les trois Républiques décident de former une union à trois qui prend le nom d'Union des Républiques d'Afrique centrale, tandis que le Gabon se résout à n'en pas faire partie, en se réservant la possibilité d'accéder seul à la souveraineté internationale [1].

***

L'ancienne fédération de l'A.E.F. risque donc pour le moment de donner place à deux entités politiques.

D'un côté, l'U.R.A.C., confédération dont la structure, très souple, comprend :

— Un Conseil de l'Union, composé en nombre égal de représentants des Républiques membres parmi lesquels figureront de droit les chefs de gouvernement et les présidents des Assemblées législatives. Le président du Conseil sera choisi parmi les trois chefs de gouvernement.

— Une Cour suprême, chargée de statuer sur les litiges survenus dans l'application de la Constitution de l'Union.

Le pouvoir confédéral aura compétence en matière de politique étrangère, de défense extérieure, de coordination économique, d'émission monétaire et des problèmes de transports et de communication qui sont d'intérêt commun. La nationalité sera unique.

Les trois Républiques conserveront leur autonomie intérieure et tous leurs organes propres et elles continueront d'exercer tous les droits qui ne sont pas expressément réservés à l'Union. En outre, la situation de l'Union et des États membres dans la Communauté et à l'égard de la République française sera définie par les accords conclus à cet effet par les parties intéressées. Il a d'ores et déjà été décidé que le Tchad, le Congo et la République centrafricaine demanderaient le transfert simultané des compétences actuellement détenues par la Communauté.

De l'autre côté, le Gabon qui, en dépit de sa faiblesse démographique (400.000 habitants) et de l'imbrication étroite de ses intérêts économiques avec les autres États équatoriaux, a choisi d'accéder seul à la souveraineté internationale et demandera prochainement le transfert des compétences. Certes, l'Union douanière subsiste et les dirigeants de l'U.R.A.C. ont annoncé leur intention d'engager des négociations avec le Gabon en vue d'harmoniser leurs politiques extérieures et économiques.

[1] Sur la création de l'Union des Républiques d'Afrique centrale, voir l'*Année politique 1960,* p. 351. Sur les demandes d'indépendance et les négociations menées avec la France, voir, *ibid.,* p. 359-360.

Cependant, à moins d'un changement d'attitude du Gabon — lequel ne doit pas être entièrement exclu —, la décision du gouvernement de Libreville n'en consacre pas moins l'éclatement de l'ancienne A.E.F.

(D.A.M., 52-17-8.)

258

Entretien du Général de Gaulle et du Premier ministre de Malaisie

7 juin 1960, de 10 h. 30 à 12 h. (1)

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle commence par déclarer que la visite du Premier ministre en France est une marque d'amitié qu'il apprécie vivement. Peut-être le Prince souhaite-t-il voir ou entendre quelque chose de particulier ? Pour sa part, il serait heureux de connaître les idées du Premier ministre sur la situation du Sud-est asiatique par rapport à la Chine.

Le Premier ministre n'a pas de désir particulier. Il tient seulement à informer le général de Gaulle des entretiens qu'il a eus avec M. Macmillan à l'occasion de la conférence du Commonwealth (2) sur ce sujet. Il l'avait prévenu de l'échec probable de la Conférence au sommet, vraisemblablement sous la pression de la Chine. Les événements survenus depuis le confirment dans l'idée qu'il est nécessaire de reconnaître celle-ci et de recommencer un sommet avec elle (ce qui n'en garantira d'ailleurs pas le succès). Néanmoins, la reconnaissance de la Chine ne devrait pas entraîner la remise de Formose entre les mains des communistes. D'autre part, il serait indispensable de faire quelque chose à l'égard de Tchang Kaï-Chek et de ses partisans. Mais comment ? Aujourd'hui, la Chine est très puissante et c'est pour démontrer sa force qu'elle a envahi le Tibet (3) et causé des troubles au Népal (4). La Malai-

(1) Sur la réception par le Général du prince Abdul Rahman, Premier ministre de Malaisie, se reporter au *Monde* du 8 juin, p. 16.

(2) La conférence du Commonwealth s'était réunie à Londres du 3 au 13 mai. Elle avait été dominée par le problème de la politique raciale de l'Afrique du Sud.

(3) *D.D.F.*, 1959-I, n° 207 (note).

(4) Le 28 janvier, le gouvernement népalais s'était entendu avec celui de l'Inde pour pratiquer une politique commune à l'égard des problèmes de frontières avec la Chine. Des entretiens sino-népalais avaient lieu le 15 mars et le 26 avril, M. Chou En-Laï rendait visite aux autorités du Népal : il démentait que son pays eût jamais revendiqué l'Everest.

sie, pour sa part, a mené la guerre pendant douze ans contre les communistes (sans intervention directe de la Chine grâce à la présence d'un État-tampon qui est la Thaïlande), et elle entend y mettre officiellement fin le 31 juillet. Elle s'attend d'ailleurs à de graves difficultés de la part de la Chine, en particulier, à partir de Singapour dont le gouvernement est procommuniste. La présence de nombreux hommes d'affaires soviétiques dans cette ville est d'ailleurs significative. Il est très vraisemblable que la lutte continuera dans la clandestinité contre le gouvernement malais.

Le général de Gaulle demande à ce propos à son interlocuteur s'il y a une action commune de l'Union soviétique et de la Chine en Asie du sud-est.

Le Premier ministre répond que les deux puissances travaillent en étroite collaboration. Les 600 millions de Chinois sont réduits à l'état de robots qui accomplissent mécaniquement la volonté des dirigeants communistes. Cela permet à la Chine d'être une puissance non seulement asiatique mais encore mondiale. À cet égard, M. Herter, qui parle souvent hors de propos, a sans doute eu tort de déclarer que les États-Unis ne reconnaîtraient jamais la Chine [1]. Celle-ci ne fera que multiplier les incidents, car elle veut être reconnue comme puissance mondiale.

Le général de Gaulle demande alors si la reconnaissance de la Chine ralentirait ses ambitions expansionnistes, aurait pour prix l'abandon de Formose, et si ce succès pour la Chine ne la conduirait pas à en exiger d'autres. En d'autres termes, cette reconnaissance servirait-elle ou non la paix ?

Le Premier ministre estime que l'expansionnisme chinois est un fait constant, mais que la reconnaissance de la Chine servirait à le ralentir. Quant à Formose, le général de Gaulle, M. Macmillan et le président des États-Unis devraient y réfléchir ensemble. Il serait de la plus haute injustice de remettre Formose aux communistes chinois, mais peut-être serait-il possible d'en faire un État indépendant. Certes, la Chine ne manquera pas de s'y opposer et de son côté, Tchang Kaï-Chek fera tout son possible pour que les trois grandes puissances ne reconnaissent pas la Chine, mais il faut bien voir que le maintien du *statu quo* pousserait à la guerre. Le gouvernement réel de la Chine n'est pas celui de Tchang Kaï-Chek, et c'est un gouvernement *de facto*. S'il n'est pas reconnu, il cherchera à chasser ou à capturer Tchang Kaï-Chek. Le Premier ministre est certain que le bombardement de Quémoy recommencera.

Le général de Gaulle voudrait connaître l'opinion du Tunku sur la situation intérieure des pays d'Indochine, du Siam et de l'Indonésie

[1] Lors de la récente réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.S.E. à Washington, du 31 mai au 2 juin, le secrétaire d'État américain avait écarté comme dangereuse l'idée d'une reconnaissance de Pékin qui risquerait d'entraîner la renonciation aux positions occidentales en Extrême-Orient; une reconnaissance supposerait l'abandon de Formose et provoquerait de graves répercussions en Corée du Sud et au Sud-Viêtnam (Dépêche de Bangkok n° 143/AS-O du 28 juin, ci-après reproduite sous le n° 306).

devant cet ennemi commun qu'est le communisme dans le Sud-est asiatique, appuyé par la Chine et par l'Union soviétique. Pour ce qui est de la Malaisie, il connaît les efforts fructueux du Premier ministre pour réaliser l'union des trois communautés et pour établir l'ordre et la stabilité.

Le Premier ministre estime que la situation au Viêtnam est très difficile. Au moment de la division du pays, le gouvernement a commis la faute de ne pas créer une section spéciale de lutte contre la subversion et l'infiltration communistes. C'est ce que le Tunku vient de dire au président Diem à l'occasion de la visite de celui-ci à Kuala-Lumpur. En ce moment, des officiers et des policiers viêtnamiens s'entraînent aux méthodes malaises de lutte contre le communisme. D'autre part, le peuple viêtnamien n'est pas content de son gouvernement, et les communistes attisent ce sentiment (1). Ils cherchent à discréditer le pouvoir de Diem et de sa famille. À moins que Diem n'agisse, des troubles peuvent éclater bientôt au Viêtnam, comme cela a été le cas en Corée (2). Quant au Cambodge et au Laos, ce sont des pays très retardataires où l'influence communiste est grande. Le Cambodge toutefois possède un homme fort en la personne du prince Sihanouk, peut-être excentrique mais populaire. Au Laos, les élections récentes ont porté au pouvoir un parti anticommuniste (3). La Malaisie espère que cette victoire rendra la situation plus stable. Elle aide le Laos dans toute la mesure du possible. En Thaïlande, la situation est satisfaisante et les relations de ce pays avec la Malaisie sont bonnes. L'Indonésie, par contre, représente une zone névralgique, surtout depuis la dernière visite de M. Khrouchtchev (4). L'armée a des armes fournies par les États-Unis, mais pas de munitions. Le Premier ministre s'attend, comme il l'a dit à M. Macmillan, à des troubles graves d'ici six mois, peut-être un renversement du gouvernement Soekarno. En Birmanie, la situation n'a pas changé. Au Japon, l'opposition contre le traité avec les États-Unis est authentique (5). Les communistes en profitent naturellement. Il est impossible de prévoir ce qui peut se passer lors du voyage du président Eisenhower. La Malaisie se trouve dans une situation particulièrement favorable, mais elle est entourée de pays instables, dont les troubles éventuels ne manqueraient pas de l'affecter. Pour l'instant, les communistes sont battus et tout est mis en œuvre pour que le peuple n'ait aucune raison de mécontentement que ceux-ci pourraient exploiter. Le gouvernement malais ne peut pourtant pas s'empêcher d'être nerveux à cause des voisins de la Malaisie. Une explosion est à tout moment possible : les Chinois reprendront le

(1) Sur la situation intérieure du Sud-Viêtnam, voir ci-dessus les n°s 165 (et notes), 238 (et notes).

(2) Sur les troubles de Corée, qui avaient abouti à la démission du président Syngman Rhee, voir ci-dessus le n° 215 (note).

(3) Sur la situation au Laos, voir ci-dessus le n° 242 (et note).

(4) Sur la visite de l'homme d'État soviétique dans la région, voir ci-dessus le n° 94 (et note).

(5) Voir ci-dessus le n° 246 (note).

bombardement de Quémoy, les États-Unis pourraient envoyer des navires de guerre, et un incident grave n'est pas impossible.

Le général de Gaulle voudrait connaître les intentions du Premier ministre à l'égard de Singapour qui, en raison de sa situation géographique, présente un intérêt mondial.

Le Premier ministre indique que sur 1.300.000 habitants, il y a malheureusement 1.000.000 de Chinois. Ceux-ci sont divisés en deux groupes, dont l'un a fait allégeance au communisme chinois et dont l'autre est celui du Premier ministre. S'il n'y avait eu à Singapour que des Malais ou des pro-Malais, l'État aurait pu entrer dans la Fédération malaise. Mais si cela se produisait à l'heure actuelle, l'élément malais serait noyé par le chinois, qui finirait par conquérir la Fédération en s'y infiltrant. Il est donc plus facile de contrôler la situation en maintenant Singapour à l'extérieur de la Fédération.

Le général de Gaulle comprend parfaitement cette situation et assure le Premier ministre que la France est tout entière favorable à l'équilibre du Sud-est asiatique, et par conséquent à la Malaisie. Il tient maintenant à exposer en quelques mots la situation en Afrique et la politique de la France à son égard. La France ne s'oppose nullement au grand mouvement pour l'indépendance qui agite l'Afrique. Elle est en faveur de la libre détermination de tous les pays qui aspirent à l'indépendance. Il s'agit seulement de savoir comment celle-ci se fera : contre l'Occident ou en accord et avec l'appui de celui-ci, c'est-à-dire, en particulier, des anciennes puissances coloniales. Dans l'ensemble, la France a apporté plus d'avantages que d'inconvénients aux territoires de l'Afrique noire et arabe. Elle n'a pas fait d'objection aux pays qui ont accédé à l'indépendance, ni n'en fait-elle à ceux qui veulent y accéder. Il y a néanmoins dans ce domaine deux cas particuliers : celui de la Guinée et celui de l'Algérie. En ce qui concerne celle-là, Sékou Touré a choisi d'aller contre la France, et il est en passe de faire de son pays une République totalitaire communiste. Les pays occidentaux qui l'appuient dans cette politique, et en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni, ont tort vis-à-vis de l'Occident. Quant à l'Algérie, la France l'occupe et la gouverne depuis cent trente ans. Elle n'a jamais constitué un État. Elle est composée de populations et de communautés différentes. Il appartient aux Algériens eux-mêmes de déterminer leur destin. Mais il y a l'insurrection, organisée de l'extérieur. Bien que diminuée, la guerre n'est pas terminée, et la situation politique ne peut donc pas être réglée. Ferhat Abbas prétend à l'indépendance, sans d'ailleurs préciser ce qu'il entend par là : est-ce en chassant les Français (et il n'y arrive pas), est-ce en accord avec eux ? Mais, d'abord, on ne sait pas ce que veulent les Algériens eux-mêmes et on ne le saura pas tant qu'ils n'auront pas voté. Or, ils ne peuvent pas voter tant qu'il y a la guerre. C'est pourquoi le général de Gaulle avait demandé aux rebelles de venir parler avec lui pour mettre fin au combat. Ils ne sont pas venus, car ils voulaient d'abord être reconnus en tant que les représentants de l'Algérie, ce qui serait tout à fait impossible,

parce qu'une grande partie de la population n'est pas avec eux et parce que seul un vote démocratique doit déterminer la volonté des Algériens. Sans pouvoir préjuger du résultat de ce vote, le bon sens indique qu'il faudrait créer un État algérien, sans doute sous la forme d'une fédération particulière, de façon à ce que tous les groupes, et en particulier le français, aient les garanties nécessaires. Qu'on l'appelle autonomie ou, un jour, indépendance, n'a pas d'importance en soi. Tout le reste est propagande ou violence. Il y a neuf millions de musulmans, dont certains sont très francisés, et de races différentes; il y a aussi un million de Français qui sont indispensables à la vie même du pays. En outre, 400.000 Algériens en France font vivre deux millions et demi de membres de leurs familles en Algérie.

Le Premier ministre comprend parfaitement la difficulté du problème et il tient à informer le général de Gaulle de l'état d'esprit des Malais à cet égard. Ils sont musulmans, ils sympathisent donc avec leurs coreligionnaires où qu'ils se trouvent dans le monde. Le parti musulman constitue une forte opposition. Il se servirait de tout argument pour provoquer la chute du gouvernement. Le mouvement rebelle algérien a envoyé une délégation en Malaisie et y a créé un bureau, ce que le gouvernement n'a pu empêcher. Enfin, des musulmans ont été sollicités pour servir dans les rangs des troupes rebelles. Le gouvernement n'a pu que les décourager. Aucun d'entre eux n'est encore parti. Au demeurant, la Malaisie n'entend pas se mêler des affaires d'autrui, mais elle serait très heureuse qu'une solution fût apportée à la question de l'indépendance algérienne, sans que l'élément français eût à en souffrir. Quand la Malaisie est devenue indépendante, les Britanniques ne s'en sont pas mal trouvés, car la population a été éduquée dans la tolérance et la bonne volonté envers tout le monde; au reste, elle n'est pas moins heureuse maintenant qu'elle ne l'était au temps des Anglais. Certes, la Malaisie n'est pas l'Algérie, et la même solution ne peut être appliquée ici et là. Le Premier ministre espère que sous la direction du général de Gaulle, avec son sens de la justice et ses qualités d'homme d'État, la question algérienne sera réglée avec le temps. Il constate d'ailleurs que depuis que le général de Gaulle est au pouvoir, les choses vont beaucoup mieux. Il calmera certainement les esprits en Malaisie quand il déclarera en rentrant que le président de la République nourrit des intentions de justice et de liberté, sans pour cela causer le malheur des Français qui se trouvent en Algérie depuis cent trente ans. Une rencontre entre lui et les rebelles aurait été évidemment très souhaitable. Le Premier ministre s'était entretenu lui-même avec le chef communiste malais mais celui-ci, un Chinois aux ordres de la Chine communiste, avait refusé de céder et l'avait par conséquent forcé à faire la guerre.

Le général de Gaulle rappelle qu'il a en vue non seulement les intérêts des Français mais encore, et surtout, ceux des musulmans, car ceux-ci seront les premiers à souffrir du départ des Français. La situation n'est en effet pas la même en Malaisie et en Algérie. Celle-là a des ressources et une terre riche. Celle-ci n'en possède point. L'Algérie ne peut pas vivre

sans le secours de la France. Aucune solution ne peut donc provenir de la guerre, et ceux qui encouragent celle-ci agissent contrairement à l'intérêt international. Seuls les communistes en profitent. Le général de Gaulle déclare, pour conclure, qu'il faut que tous les pays de bonne volonté s'efforcent ensemble de sauver la liberté, et donc la civilisation. Son désir est de maintenir de bonnes relations entre la Malaisie et la France dans le domaine politique comme dans l'économique, où elles peuvent même s'accroître.

(Secrétariat général.)

259

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2938 à 2940 [1]. Réservé. *Rabat, 8 juin 1960.*

(*Reçu :* 23 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2906 [2].

De renseignements complémentaires sur la conférence de Tanger, recueillis auprès de milieux américains bien informés, il ressort que plusieurs chefs de mission américains en Afrique auraient été quelque peu déçus par le déroulement des travaux de la Conférence en ce qui concerne leurs possibilités d'action dans les pays du continent africain dans lesquels l'influence française est dominante.

Allant au-delà d'une simple étude des effets que la politique américaine pouvait avoir sur les positions de la France et de la Grande-Bretagne en Afrique, les représentants du département d'État auraient en effet marqué avec netteté que les envoyés diplomatiques américains accrédités dans les pays d'influence française devaient se garder de prendre des initiatives susceptibles de compromettre les bonnes

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 6859-6861), Madrid (n°s 651-652), Tunis (n°s 2126-2128), Washington (n°s 8330-8332).

[2] Par télégramme n°s 2906-2910 du 7 juin, non retenu, l'ambassadeur rendait compte d'une réunion à Tanger, la semaine précédente, des représentants diplomatiques américains en Afrique, des chefs de file du département d'État et des autorités militaires américaines en charge des affaires africaines. L'essentiel des débats avait porté sur la politique. Les problèmes africains avaient eu comme thème central les difficultés que certaines attitudes ou décisions américaines avaient provoquées dans les rapports entre les États-Unis d'une part, la France et l'Angleterre d'autre part. Dans l'affaire algérienne, le danger de fortes pressions sur Bourguiba pour qu'il autorisât la présence en Tunisie de volontaires étrangers, qui seraient en fait chinois, avait été souligné. La portée de l'action américaine dans le domaine culturel en Tunisie, dans le domaine militaire au Maroc avait été délibérément minimisée. Pour M. Parodi, tout se passait comme si, faute d'une doctrine et d'une direction ferme, chacun agissait au gré de ses convictions personnelles et appréciait à sa manière le problème des effets de la politique américaine en Afrique sur les rapports franco-anglo-américains.

relations existant entre les États-Unis et la France ou de faire apparaître une divergence dans la politique de Washington et celle de Paris à l'égard de ces pays.

Les milieux de Rabat attribuent les instructions données par les envoyés du département d'État à l'échec de la Conférence au sommet.

Les informations ainsi recueillies paraissent corroborées par les correspondances adressées de Washington aux journaux marocains de langue arabe. *Ar Rai Al Amm* publie à ce sujet, le 8 juin, un article de son envoyé aux États-Unis, M. Salim Malek, qui fait état du profond mécontentement que la conférence de Tanger aurait provoqué dans les milieux africains de Washington et de New York en présence de l'appui que l'Amérique accorde « de plus en plus clairement et insolemment » à la politique française en Afrique, en Algérie, dans l'ensemble de l'Afrique du Nord comme dans le reste du continent africain. L'article fait état d'une démarche que de nombreux diplomates africains à Washington seraient chargés d'effectuer à ce sujet auprès du département d'État et de M. Cabot Lodge.

(Collection des télégrammes.)

260

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. n°s 2121 à 2124. Diffusion restreinte. *Paris, 9 juin 1960, 14 h. 45.*

L'ambassadeur de Tunisie à Paris, qui avait demandé audience au Secrétaire général, a été reçu en l'absence de M. de Carbonnel, le 8 juin, par le directeur politique. Il a repris dans son exposé l'historique du différend concernant le mur de la Marsa (1).

D'après M. Bourguiba junior, la communication que vous avez faite à M. Ladgham le 27 mai (2) avait pour but principal de demander au chef de l'État tunisien de prendre une initiative pour régler une fois pour toutes ce fâcheux incident.

Le président Bourguiba avait répondu à cette invite en laissant son fils rejoindre son poste en France. Celui-ci, dès son arrivée (3), avait d'ailleurs fait des déclarations à la presse indiquant que le gouvernement tunisien regrettait l'interprétation qui avait pu être donnée aux

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 81 (et note), 103 (et note), 187 (et note), 203 (et note), 233, 239.

(2) Sur l'entretien à cette date du chargé d'affaires avec l'homme d'État tunisien, voir ci-dessus le n° 239 (et note).

(3) Le 28 mai (*Le Monde* du 31 mai, p. 3).

conditions qui avaient amené la municipalité de La Marsa à modifier le tracé du mur. De plus, le gouvernement tunisien était toujours disposé à abattre le mur reconstruit en en édifiant un nouveau qui donnerait de plus larges perspectives aux fenêtres de la Résidence. Le gouvernement tunisien avait en outre manifesté sa bonne volonté en arrêtant totalement les travaux dans la partie non reconstruite du mur.

Dans ces conditions, on estimait à Tunis que le gouvernement tunisien avait bel et bien pris l'initiative qui lui avait été demandée et qu'il nous appartenait maintenant de faire savoir si nous étions disposés à nous mettre les uns et les autres d'accord pour dessiner le nouveau tracé de l'enceinte.

M. Bourguiba junior a ajouté qu'en quittant Tunis, il était persuadé que M. Boegner rejoindrait presque immédiatement son poste. Plus de dix jours s'étaient maintenant écoulés et rien n'indiquait que l'ambassadeur de France en Tunisie soit sur le point de rentrer. Il en restait une gêne dans les relations franco-tunisiennes. Bien entendu, on nous était très reconnaissant à Tunis d'avoir pris le soin de préciser que cette affaire était totalement distincte des autres questions franco-tunisiennes qui devaient être examinées séparément.

(Collection des télégrammes.)

261

Réunion restreinte des Ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'O.T.A.S.E.

(Washington, 2 juin 1960)[1]

C.R. Très secret. *Paris, 9 juin 1960.*

M. Walter Nash :

Le Premier ministre de la Nouvelle-Zélande prit le premier la parole. Il insista tout d'abord sur le danger que représentait, pour les États couverts par le pacte de Manille, la politique de coercition à laquelle certains d'entre eux n'étaient que trop portés à recourir. Le truquage des

[1] La sixième réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.S.E. avait eu lieu à Washington du 31 mai au 2 juin. Pour une analyse détaillée des sujets abordés, se reporter à la dépêche n° 143/AS-0 de Bangkok du 28 juin, ci-après reproduite sous le n° 306.

élections qui s'est pratiqué au Vietnam du Sud et au Laos [1] lui semble, à cet égard, extrêmement regrettable. M. Nash précisa ensuite la position de son gouvernement au sujet de l'élaboration de plans éventuels d'intervention militaire par l'O.T.A.S.E. La Nouvelle-Zélande ne s'opposait pas à la mise au point de ces plans; mais elle estimait que celle-ci devait s'effectuer sur le plan de la pure technique militaire et ne comporter aucune implication politique d'aucune sorte. Les directives politiques ne seraient donc données qu'au moment où l'O.T.A.S.E. serait appelée à intervenir; M. Nash estime qu'en agissant autrement, les États membres de l'Organisation sortent du cadre du pacte de Manille. Le Premier ministre néo-zélandais souligna ensuite l'impérieuse nécessité de conserver le secret le plus absolu aux travaux de préparation des plans. Le secret était difficile à garder, car lorsqu'il fallait aborder le chapitre des mesures logistiques, il était pratiquement impossible d'éviter de prendre langue à ce sujet avec certaines compagnies privées telles que celles des distributeurs de pétrole, ce qui risquait de provoquer des fuites. L'utilisation que les gouvernements communistes pourraient faire de ces indiscrétions serait extrêmement dommageable.

M. Nash revient ensuite à la politique intérieure des gouvernements de certains pays du Sud-est asiatique, qui, sous prétexte d'anticommunisme, condamnent en bloc toute espèce d'opposition, s'aliènent ainsi une partie de leur opinion publique et rejettent dans le camp de la subversion de nombreuses personnes qui, dans d'autres circonstances, se rangeraient d'elles-mêmes sous la bannière de la défense des libertés démocratiques. Cela était très regrettable; M. Nash espérait qu'un effort serait fait auprès de ces gouvernements pour les persuader de l'erreur qu'ils commettent et les amener à réviser leur attitude.

Passant ensuite au Laos, M. Nash s'est félicité de l'intervention des Nations Unies et des initiatives prises par M. Hammarskjöld. [2]. Les équipes de techniciens qui ont été mises en place pourront sans doute améliorer la situation économique et sociale de ce pays, qui laisse beaucoup à désirer. Ce qui fait défaut au Laos, ce ne sont point les armes, mais une administration compétente et attentive aux besoins de la population. Au reste, jusqu'à présent, aucune agression caractérisée n'a pu être constatée de la part des communistes; ceux-ci n'ont fait qu'utiliser le mécontentement trop souvent justifié des Laotiens pour susciter le désordre et l'anarchie dans le pays.

M. Herter :

M. Herter répondit alors au Premier ministre néo-zélandais au sujet de la préparation des plans. L'élaboration de ces plans était nécessaire,

[1] Au Laos, les élections des 24 avril et 8 mai 1960 s'étaient soldées par une nette victoire des partis de droite : aussi l'opposition prétendait-elle que l'armée et le gouvernement avaient exercé des pressions sur les électeurs (voir ci-dessus le n° 242, note). Au Sud-Vietnam, les élections législatives du 30 août 1959 avaient débouché sur une nette victoire du Mouvement de la Révolution nationale et du Can-Lao, partis fondés par deux frères du président Diem.

[2] Sur l'initiative du Secrétaire général, voir *D.D.F.*, 1959 II, n° 227.

indépendamment de l'application qui pouvait en être faite. S'il s'agissait de parer à une agression caractérisée, il était relativement facile de prendre une décision; en cas de subversion, cela était beaucoup plus délicat. Les plans doivent donc être prêts, bien que les circonstances dans lesquelles ils seront mis en œuvre restent imprévisibles. L'O.T.A.S.E. a été fondée pour protéger contre la menace communiste les pays qu'elle couvre. La principale raison de son existence est de prendre à temps les mesures nécessaires pour être prête à intervenir en cas de besoin. L'une de ses fonctions les plus essentielles est donc d'élaborer des plans. Ce n'est pas parce que ceux-ci existeront qu'ils seront mis en application. Mais si le jour où l'O.T.A.S.E. devrait intervenir, des plans établis sur la base des hypothèses politiques d'ores et déjà prévisibles n'avaient pas déjà été mis au point, l'Organisation faillirait à l'essentiel de sa tâche telle que le pacte de Manille l'a définie.

M. Serrano :

Le ministre des Affaires étrangères philippin prit ensuite la parole pour regretter que la question de l'admission éventuelle de la Chine communiste à l'O.N.U. ait été évoquée en séance plénière. Ce qui avait été dit à ce sujet apparaîtrait dans le procès-verbal; on pouvait s'attendre à ce que les communistes tirent parti de la constatation que des divergences sérieuses existaient à ce sujet entre les membres de l'O.T.A.S.E. M. Serrano précisa que son gouvernement était résolument hostile à toute reconnaissance de la Chine communiste; certes, il était indéniable que le gouvernement de Pékin représentait bien la communauté chinoise; mais l'attitude des Philippines était commandée par une nécessité politique autrement impérieuse que la simple constatation d'un fait. Les répercussions morales qu'aurait l'admission de la Chine à l'O.N.U. sur la colonie chinoise des Philippines seraient extrêmement dangereuses; la contamination qui risquait d'en résulter pour la population elle-même ne serait pas moins redoutable; enfin, l'assujettissement économique des Philippines à la Chine de Pékin ne serait sans doute dans cette éventualité qu'une question de temps. M. Serrano, qui pensait sur ce point devoir être suivi par son collègue thaïlandais, ne pouvait, pour des raisons qu'il venait d'exposer, partager l'opinion exprimée en séance plénière par MM. Nash et Selwyn Lloyd.

Le ministre philippin parla ensuite de l'Indonésie. Le gouvernement de Manille avait fait tout son possible pour améliorer ses relations avec Djakarta, mais il n'y avait guère réussi. En dépit de sa prudence, il avait été accusé par M. Soekarno de soutenir les rebelles de Sumatra et des Célèbes; à l'heure actuelle, il était soupçonné par l'Indonésie de favoriser les Hollandais dans l'affaire de la Nouvelle-Guinée [1]; il venait de recevoir plusieurs notes comminatoires de Djakarta à ce sujet. L'autorité de

[1] La Nouvelle-Guinée occidentale hollandaise, ou Irian Barat, était réclamée depuis 1960 par l'Indonésie. En octobre, les Pays-Bas devaient se résigner à confier l'Irian à l'O.N.U. La partie orientale de l'ancienne Nouvelle-Guinée, sous tutelle australienne, accédera à l'autonomie interne en 1973 et à l'indépendance le 16 septembre 1975 sous le nom de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Soekarno tendait à diminuer au profit de celle du général Nasution; mais pour le présent du moins, le Président restait maître de la situation. M. Soekarno se sert de la question de l'Irian, qui n'est nullement d'un intérêt national véritable, pour rassembler sa clientèle politique autour de lui et détourner l'attention de la faillite de sa propre administration; mais l'agitation qu'il entretient ainsi risque d'être utilisée par l'U.R.S.S. pour entraîner l'Indonésie dans le sillage du bloc communiste. M. Serrano craint que l'aide militaire accordée à Djakarta par les Américains n'encourage le président Soekarno à brûler les ponts et à faire quelque coup de tête dont les suites seraient incalculables. Il souligne cet aspect du problème à M. Herter et lui demande à ce sujet des explications.

M. Menzies :

M. Menzies partage l'opinion de M. Serrano sur la situation politique de l'Indonésie. M. Soekarno, auquel il a récemment rendu visite, ne s'intéresse en rien aux véritables problèmes de son pays. Sa position se détériore sans doute peu à peu; mais personne ne peut prévoir ce que ferait le général Nasution s'il s'emparait du pouvoir. M. Menzies regrette que M. Hatta, qui est le seul homme politique valable de l'Indonésie, se soit retiré de la lice. L'Australie entretient, dans l'ensemble, de bonnes relations avec Djakarta. La seule question qui sépare les deux gouvernements est celle de la Nouvelle-Guinée. M. Menzies a suggéré au président Soekarno de porter le différend devant la Cour de justice internationale; celui-ci écarta l'idée du Premier ministre australien, alléguant que la question n'était non pas d'ordre juridique, mais politique. M. Soekarno déclara cependant publiquement à M. Menzies qu'il n'emploierait pas la force pour en venir à ses fins. D'ailleurs, le matériel fourni à Djakarta ne l'est qu'à la condition expresse qu'il ne sera pas utilisé contre les Hollandais en Nouvelle-Guinée.

M. Menzies soutient également le point de vue de M. Serrano au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste et de son admission à l'O.N.U. Il est impensable que cette reconnaissance et cette admission ne s'accompagnent pas de l'abandon de Formose au gouvernement de Pékin. Le triomphe diplomatique que la Chine tirerait de cette reddition aurait des conséquences immédiates et désastreuses tant sur les colonies chinoises en Extrême-Orient que sur les pays du Sud-est asiatique.

Enfin, le Premier ministre australien estime comme M. Herter que la mise au point des plans est nécessaire, quelles que soient les raisons politiques pour lesquelles ceux-ci seront ou ne seront pas appliqués.

M. Couve de Murville :

M. Couve de Murville estime que la discussion sur l'admission de la Chine communiste à l'O.N.U. n'est pas actuelle. Nous devons accepter la situation telle qu'elle est, car il n'est pas en notre pouvoir d'y rien changer. Le Ministre déclara ensuite qu'il n'a pas une idée très nette de la position de l'Indonésie vis-à-vis de l'Irian. S'agit-il pour Djakarta d'une affaire d'ordre national ou d'un slogan politique ?

M. Serrano répond que, quelle que soit l'importance réelle de la question pour l'Indonésie, ce qui compte aux yeux de l'O.T.A.S.E., c'est l'utilisation que le bloc communiste peut en faire à son profit.

M. Herter intervient alors et dit qu'il serait sans doute utile que les puissances représentées à Djakarta insistent auprès de M. Soekarno pour qu'il n'emploie pas la force contre les Hollandais en Nouvelle-Guinée.

M. Couve de Murville appuie le point de vue du secrétaire d'État. Les gouvernements membres de l'O.T.A.S.E., dit-il, ont un intérêt évident à prévenir une imprudence éventuelle de Djakarta, car l'intervention de l'Indonésie en Nouvelle-Guinée ouvrirait une crise dont les suites seraient difficiles à localiser.

M. Dillon :

M. Dillon répond alors à M. Serrano au sujet de l'assistance militaire à l'Indonésie. Celle-ci est essentiellement destinée à renforcer la position de l'armée, qui est la seule force stabilisatrice du pays. Un nombre assez important d'officiers indonésiens fait chaque année des stages aux États-Unis, ce qui dans l'esprit du département d'État doit démontrer à ces officiers la fausseté de la propagande antiaméricaine des communistes. De toute manière, l'application du programme d'aide militaire à l'Indonésie ne peut mettre en péril l'autorité hollandaise en Nouvelle-Guinée, car des assurances ont été données à plusieurs reprises par Djakarta à ce sujet. D'autre part, le maintien de ce programme a une importance certaine pour l'avenir politique de l'Indonésie, étant donné le rôle que l'armée joue dans ce pays.

Les États-Unis donnent en outre une assistance technique à l'Indonésie pour lui permettre d'améliorer ses ports, ses routes et son infrastructure; mais ils n'ont pas l'intention de l'aider à combler son déficit commercial et financier.

M. Selwyn Lloyd :

M. Selwyn Lloyd précise que la Grande-Bretagne donne des navires à l'Indonésie et que son objectif, en ce faisant, est de maintenir les portes ouvertes avec le gouvernement de M. Soekarno. Le gouvernement britannique a demandé à ce dernier les mêmes assurances que celui des États-Unis. Le ministre souhaite, comme M. Herter, que les membres de l'O.T.A.S.E. soulignent à Djakarta combien il est dangereux pour le gouvernement indonésien de surchauffer l'opinion au sujet de la Nouvelle-Guinée et de courir ainsi le risque de se voir déborder.

Au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste, M. Selwyn Lloyd pense qu'il peut en effet y avoir des inconvénients, comme M. Serrano l'a fait remarquer, à laisser apparaître ce qui a été dit dans le procès-verbal de la séance plénière. Mais la presse a déjà eu connaissance du fait; il est donc trop tard pour réparer l'erreur commise. M. Selwyn Lloyd suggère qu'une nouvelle procédure soit désormais adoptée : les séances plénières pourraient, par exemple, comme c'est le cas à

l'O.T.A.N., faire l'objet, non d'un procès-verbal, mais d'un compte rendu succinct. Il propose donc que la question soit envoyée pour étude au Conseil permanent de l'O.T.A.S.E.

En ce qui concerne la mise au point des plans, le ministre estime que le Bureau permanent d'études militaires a été créé précisément pour y procéder. Les conditions dans lesquelles ces plans seront utilisés est une question, elle, purement politique. Mais, pour qu'ils puissent être appliqués en cas de besoin, il faut évidemment qu'ils existent.

M. Thanat Khoman :

M. Thanat Khoman n'est pas pessimiste au sujet de l'avenir politique de l'Indonésie. M. Soekarno et ses collaborateurs sont socialistes, mais certainement pas communistes. Sil en avait été autrement, les mesures destinées à brider la colonie chinoise d'Indonésie [1] n'auraient certainement pas été prises. M. Soekarno a dit lui-même à M. Thanat Khoman qu'il estimait que les raisons pour lesquelles la Thaïlande avait adhéré à l'O.T.A.S.E. étaient justes et fortes; il a même ajouté que, si l'Indonésie avait été aussi proche que le Siam de la source de danger qui menace tout l'Extrême-Orient, son attitude vis-à-vis des deux blocs serait sans doute différente de ce qu'elle est. Le ministre des Affaires étrangères de Thaïlande recommande donc que l'on use de modération et de souplesse à l'égard de l'Indonésie, afin de ne compromettre aucune des chances que le gouvernement de ce pays a encore d'évoluer dans un sens favorable au monde libre.

M. Thanat Khoman partage les idées de M. Serrano au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste. Le danger que cette éventualité ferait courir au Siam est encore plus grand que celui qu'elle ferait peser sur les Philippines, car la colonie chinoise est beaucoup plus nombreuse en Thaïlande. La Chine communiste, à vrai dire, ne se soucie guère d'être reconnue par les pays asiatiques. Ce qui lui tient à cœur, c'est d'être reconnue par les États-Unis qu'elle considère comme son seul adversaire d'importance et de voir Washington abandonner corrélativement Formose. Si le gouvernement de Tchang Kaï-Chek disparaissait, les colonies chinoises de Thaïlande seraient livrées sans contrepoids possible aux menées communistes. Il y a là une considération de fait dont la portée est primordiale.

La Thaïlande n'est qu'un petit pays, mais, étant placée dans une position particulièrement exposée, elle attache un intérêt direct à la mise au point des plans militaires par l'O.T.A.S.E.; elle est prête à mettre toutes ses ressources à la disposition de l'Organisation tant pour préparer ces plans que, le cas échéant, pour les exécuter.

M. Menzies a invité, lors de la séance plénière, les États de la région à oublier leurs querelles particulières pour s'unir et lutter en commun contre le péril qui les menace tous également. M. Thanat Khoman souligne que son gouvernement s'efforce, depuis plusieurs années, de resser-

[1] Sur ces mesures, voir ci-dessus le n° 93 (note).

rer ses relations avec tous ses voisins. Cet effort a donné presque partout des résultats. Avec la Birmanie en particulier, qui a cependant une politique neutraliste, le Siam entretient aujourd'hui d'excellents rapports. Seul le Cambodge se signale par son attitude d'hostilité vis-à-vis de Bangkok. M. Thanat Khoman, ne craignant pas de faire le premier pas, s'est rendu à Phnom-Penh; l'amélioration des résultats qui s'en est suivie n'a pas duré plus de trois mois. L'affaire de Prah Vihear (1) est maintenant entre les mains de la Cour de justice internationale, ce n'est donc pas elle qui peut justifier l'humeur du gouvernement de Phnom-Penh qui, depuis trois mois, ne cesse d'insulter celui de la Thaïlande. Le Cambodge veut se faire passer pour une victime afin de cumuler l'aide du camp occidental avec celle du bloc communiste. Il y a assez bien réussi jusqu'à présent. Le voyage de Chou En-Laï à Phnom-Penh (2) a renforcé les inquiétudes que cette attitude justifie chez tous les voisins du Cambodge; il donne en effet lieu de craindre que ce pays ne devienne une dangereuse plate-forme d'intervention pour la Chine communiste dans la péninsule indochinoise. En tout cas, le gouvernement de la Thaïlande répète solennellement qu'il n'a aucune intention agressive vis-à-vis du Cambodge, qu'il n'a de visée sur aucune partie de son territoire; les prétextes invoqués par Phnom-Penh pour justifier l'appel au secours de Pékin sont donc absolument démunis de fondement, au moins en ce qui concerne le Siam.

M. Thanat Khoman répond ensuite à MM. Menzies et Nash au sujet de la politique intérieure des gouvernements des pays du Sud-est asiatique. Si, au Siam, il n'y a pas d'assemblée élue, cela ne veut pas dire que les libertés démocratiques n'y soient pas assurées; on n'a pour le constater qu'à s'y rendre. Mais, instruit par l'expérience, le Premier ministre tient à ne donner d'institutions parlementaires à son pays que lorsque celles-ci pourront fonctionner sur une base saine et stable. Si tous les gouvernements membres de l'O.T.A.S.E. devaient avoir une forme et une structure identiques, M. Thanat Khoman n'aurait qu'à rapporter cette singulière considération à Bangkok. La Thaïlande est essentiellement un royaume; la monarchie y garantit la pratique de la démocratie tout aussi bien qu'une République dite libérale.

M. Mansour Qadir :

M. Mansour Qadir se borne à constater que la reconnaissance de la Chine et son admission à l'O.N.U. emportent l'abandon de Formose avec toutes les implications que cela suppose. Il demande à ses collègues s'ils croient possible de sortir du dilemme.

M. Nash :

M. Nash déclare que la Nouvelle-Zélande est prête à faire entrer la Chine de Pékin à l'O.N.U., mais qu'elle n'accepte pas de voir dans ce cas

(1) Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1959-I, p. 170 (note).

(2) Qui avait eu lieu du 6 au 9 mai.

Formose retourner automatiquement aux communistes. Le Premier ministre néo-zélandais pense d'autre part que le gouvernement actuel du Pakistan est meilleur que celui qui l'a précédé; il ne se reconnaît pas non plus le droit de critiquer celui de la Thaïlande. Il n'a pas voulu dire que les États membres de l'O.T.A.S.E. devaient avoir des gouvernements démocratiques; mais les élections truquées du Laos et du Vietnam risquent de susciter des complications qui pourront conduire ensuite l'O.T.A.S.E. à intervenir. Il est donc normal que l'Organisation s'en préoccupe pour tenter de remédier aux situations qui ont permis de tels abus.

(Cabinet du Ministre. — Secrétariat général.)

262

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 3049 à 3052. Très secret. Réservé. Immédiat. *Paris, 10 juin 1960, 18 h. 26.*

Je vous serais obligé de bien vouloir, dès que possible, après réception du présent télégramme, faire parvenir à M. Khrouchtchev le texte de la réponse que le général de Gaulle lui adresse en réponse à sa lettre concernant le désarmement [1].

L'original de la lettre du président de la République vous est adressé par la valise.

« Monsieur le Président. Je vous remercie de la lettre par laquelle vous m'avez fait part de vos préoccupations et transmis les nouvelles propositions du gouvernement soviétique en ce qui concerne le problème du désarmement.

« Vous n'ignorez pas l'importance que le gouvernement français, pour sa part, attache à cette question. Comme vous, j'estime que de la solution qui lui sera apportée dépend, non seulement la réalisation d'une véritable détente, mais également la possibilité, pour l'ensemble de nos pays, de se consacrer à une œuvre, essentielle en notre temps : l'aide aux pays sous-développés.

« Ayant, d'autre part, présentes à l'esprit les conversations que nous avons eues sur ce point lors de votre voyage en France [2], j'ai noté l'accent mis par le gouvernement soviétique sur l'élimination des véhicules de l'arme nucléaire. Ainsi que vous le savez, j'estime, quant à moi, que le contrôle exercé sur ces véhicules pour les empêcher d'emporter

(1) La lettre de l'homme d'État soviétique ici visée est ci-dessus reproduite sous le n° 248.

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 146, 151.

des charges nucléaires, ainsi que le contrôle réciproque de leurs bases, représenteraient un pas décisif vers l'objectif qu'il faut viser.

« Aussi bien puis-je vous donner l'assurance que le gouvernement français est prêt à examiner et à discuter avec la plus grande attention, concurremment avec les projets qui avaient été déposés antérieurement, les nouvelles propositions faites par le gouvernement soviétique. Des instructions dans ce sens ont été données au délégué de la France à la Conférence des dix puissances qui vient de reprendre ses travaux à Genève.

« Veuillez croire, Monsieur le Président, à ma très haute considération. C. de Gaulle ».

(Secrétariat général.)

263

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à l'Ambassade de France à Washington.

T. n°s 8400 à 8403 (1). Très secret. *Paris, 11 juin 1960, 19 h.*
Réservé.

Pour l'ambassadeur seul.

Veuillez faire remettre à la Maison-Blanche le texte ci-après d'une lettre du général de Gaulle au président Eisenhower.

« Paris, le 10 juin 1960,

« Cher Monsieur le Président,

« Lorsque nous nous sommes séparés à Paris le 18 mai, nous avions convenu, vous-même, le Premier ministre Macmillan et moi, qu'il convenait de rechercher rapidement les moyens de mieux organiser à l'avenir notre coopération, que les derniers événements ont rendue plus nécessaire que jamais (2).

« Je vous avais indiqué que je me proposais de vous écrire pour vous faire part de quelques suggestions. Entre-temps, M. Macmillan m'a écrit, comme à vous-même, pour formuler des propositions. Nos ministres des Affaires étrangères ont discuté de celles-ci lors de leur récente réunion à Washington (3) et ont envisagé une organisation de leur travail qui serait très proche de celle que le Premier ministre britannique avait lui-même prévue.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 6917-6926).

(2) Voir ci-dessus p. 682 et suiv.

(3) Le 1er juin. Le compte rendu de cette réunion est ci-dessus reproduit sous le n° 245.

« Je pense que le mieux que nous ayons à faire, pour le moment, c'est de prendre en considération les suggestions de M. Macmillan. Je vous adresse donc ci-joint le texte de la réponse que je lui ai faite à lui-même et qui expose ma propre manière de voir quant à la pratique d'une coopération plus régulière entre nous trois.

« Veuillez être assuré, cher Monsieur le Président, de mes biens cordiaux et fidèles sentiments. C. de Gaulle. »

Le texte original de cette lettre vous est adressé par le prochain courrier.

Vous voulez bien joindre au texte de la lettre à remettre à la Maison-Blanche celui que je communique par télégramme séparé de la réponse du général de Gaulle à M. Macmillan.

ANNEXE

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 6921 à 6926 (1). Très secret. Réservé. *Paris, 11 juin 1960, 19 h.*

Pour l'ambassadeur seul.

Veuillez faire remettre à Downing Street le texte ci-après d'une lettre du général de Gaulle à M. Macmillan :

« Paris, le 10 juin 1960

« Cher ami,

« Je vous remercie sincèrement de votre lettre du 25 mai dans laquelle vous m'avez fait part de vos vues sur la façon dont pourrait être améliorée la coopération entre nos trois gouvernements (2), coopération que les derniers événements ont rendue plus nécessaire que jamais, comme nous l'avons ensemble constaté lorsque nous nous sommes séparés à Paris le 18 mai.

« J'attendais pour vous répondre que nos ministres des Affaires étrangères se soient rencontrés à Washington à l'occasion de la réunion du Conseil de l'O.T.A.S.E. Je sais qu'ils ont discuté de vos suggestions et ont envisagé d'un commun accord une organisation de leur travail qui, dans l'ensemble, serait très proche de celle que vous aviez vous-même prévue.

« Ils ont constaté qu'eux-mêmes se réunissent assez souvent au cours de l'année pour qu'il leur soit possible de discuter entre eux, régulièrement, tous les grands problèmes politiques qui se posent dans le monde, et aussi les questions plus spécifiques qui sont d'un intérêt commun.

« De telles discussions deviendraient, en quelque sorte, de règle et un temps suffisant serait prévu à cet effet. Pour les préparer, chacun des ministres désignerait un fonctionnaire de rang élevé ayant une compétence générale. Ces trois fonctionnaires, qui pourraient correspondre entre eux, seraient chargés d'établir les ordres du jour et de suivre les affaires.

« À ces réunions périodiques des ministres des Affaires étrangères devraient s'ajouter, de temps à autre, comme vous le proposez, des réunions des trois chefs d'État ou de gouvernement. Nous avons pu constater, en décembre et en mai derniers, l'utilité de telles rencontres. Elles sont, à mon avis, essentielles.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington sur les nos 8404-8409.
(2) La lettre du Premier britannique est ci-dessus publiée sous le n° 236.

« De telles pratiques resserreraient dans une certaine mesure notre coopération dans le domaine politique. Mais elles laisseraient de côté notre coopération dans le domaine stratégique que je tiens, cependant, pour nécessaire et faute de laquelle la coopération politique perd beaucoup de sa portée. Je crois qu'il nous faut nous décider à considérer également ce côté essentiel de nos problèmes.

« À cet égard, j'ai toujours pensé que de telles questions pourraient être préparées à Washington par discussions entre nos représentants militaires du groupe permanent, discussions tenues, toutefois, en dehors du fonctionnement de cet organisme lui-même. Dans certains cas, nous pourrions évidemment faire en sorte que nos chefs d'État-major ou nos ministres de la Défense se rencontrent. Finalement, nous en traiterions dans nos réunions à trois.

« Bien cordialement à vous. C. de Gaulle. »

Le texte original de cette lettre vous est adressé par le prochain courrier.

(Cabinet du Ministre.— Secrétariat général.)

264

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3003 à 3012. Réservé. *Rabat, 11 juin 1960.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Ayant été avisé par le chef du Protocole que le Roi me recevrait lundi en présence du Prince et du ministre des Affaires étrangères, j'ai demandé à voir Moulay Hassan pour préparer cette audience. J'ai trouvé le Prince en bonne forme, plus sobre de paroles et apparemment plus réaliste que ne le laissaient prévoir ses récentes déclarations (1).

1. La première partie de la conversation a porté sur l'évolution de la politique intérieure marocaine. J'ai félicité Moulay Hassan de la constitution de son gouvernement (2) : « Vous n'y croyiez plus », a-t-il observé, en ajoutant qu'il avait lui aussi cessé de croire que son père prendrait la décision de gouverner lui-même. Le Souverain s'est résolu à la suite d'une conversation avec son fils, qui lui avait tenu a peu près ce langage : un pays doit être gouverné; le Roi avait le choix entre deux solutions : soit gouverner lui-même, soit, à défaut, charger un petit nombre d'hommes énergiques de gouverner à sa place. Mais il n'était pas possible de persévérer plus longtemps dans la voie actuelle : l'histoire

(1) Dans une interview accordée au *Monde* et publiée le 10 juin, le Prince héritier avait précisé les positions de son gouvernement sur les questions pendantes entre la France et le Maroc. Il avait notamment affirmé que les responsabilités dont il était chargé le conduisaient à adopter une « attitude intransigeante » (Sur ce discours, voir également ci-après le n° 265, note).

(2) Investi le 26 mai : voir ci-dessus le n° 254 (note).

jugerait sévèrement Mohammed V pour n'avoir pas su se décider, mieux valait se retirer à l'étranger, avec la famille royale.

Le soir du même jour, le Souverain a offert au Prince de devenir président du Conseil. Son fils lui a fait observer qu'il n'était pas couvert, comme lui-même, par la qualité d'imam des croyants, mais que, chef du gouvernement, il deviendrait immédiatement la cible de l'opposition qui, à travers lui, atteindrait son père. Les mêmes attaques ne seraient pas possibles à l'égard du Roi s'il assumait lui-même les fonctions de président du Conseil, car elles prendraient alors le caractère d'une véritable rébellion.

Le Prince a insisté sur la fermeté de la résolution finalement prise par son père et m'a cité en exemple certaines de ses attitudes au temps du protectorat : « Il n'y a rien de plus redoutable que la résolution d'un homme doux. Le Roi a le dos au mur et ne reviendra pas en arrière ».

2. J'ai évoqué ensuite l'audience royale de lundi, en notant qu'outre le Prince, le ministre des Affaires étrangères devait y assister. M. M'Hammedi, m'a-t-il été répondu, serait là moins comme ministre que comme « commensal ». Il a l'entière confiance du Roi. Sur une question du Prince, j'ai précisé quelles étaient mes intentions : je comptais exposer au Roi que j'étais autorisé par mon gouvernement à engager des pourparlers en vue de rechercher une formule acceptable de part et d'autre et qui tienne compte dans la mesure du possible des vues exprimées par le Souverain dans sa dernière lettre au général de Gaulle [1].

Cette présentation a paru satisfaire le Prince. Le Roi, a-t-il observé, n'aime pas entrer dans les détails et il préférera s'en tenir à un cadre général, quitte à être tenu au courant de tous les développements.

C'est le Prince lui-même et M. M'Hammedi qui traiteront la question au fond. Le général de La Chenelière participera aux discussions techniques. Moulay Hassan ne souhaite pas conclure trop vite, ce qui paraîtrait confirmer certaines interprétations de la presse. Il ne souhaite pas davantage donner le sentiment que nous nous heurtons à des obstacles infranchissables. En fin de compte, il voudrait pouvoir aboutir dans un délai de quinze jours à trois semaines. Il a fait incidemment allusion à l'éventualité d'un voyage à Paris de M. M'Hammedi, qui rencontrerait M. Couve de Murville pour mettre la dernière main à l'accord. De là, il en est venu à évoquer, comme je m'y attendais, la possibilité de sa propre venue à Paris, puis d'une entrevue de son père avec le président de la République : dans cette perspective, il souhaiterait qu'un accord général puisse être conclu avant le mois d'août.

Par la suite, mon interlocuteur a mentionné les terres de colonisation [2]. J'ai répondu que nous ne nous refuserions pas à examiner cette question dans un esprit constructif.

[1] Qui, datée de la fin mars, concernait le problème de la présence militaire française au Maroc. Le texte en est ci-dessus publié sous le n° 139 (annexe).

[2] Sur ce problème, voir ci-dessus les n°s 30 (et note), 141, 155.

3. En contrepartie de cette bonne volonté française, ai-je ajouté, il paraissait légitime et nécessaire que le gouvernement marocain témoignât davantage de son désir de parvenir à une amélioration des relations franco-marocaines. Or, je n'avais pu, depuis la formation du nouveau gouvernement, que faire état de mesures hostiles : nomination de M. Moktar Ould Bah à la tête de la radiodiffusion, consignes inadmissibles données par M. Alaoui à la presse française du Maroc [1].

Le Prince s'est alors récrié qu'aucune de ces mesures n'était dirigée contre la France. La nomination de M. Ould Bah avait tout simplement pour objet de mettre à la tête de la radiodiffusion un homme qui ne fût pas mêlé aux querelles marocaines et qui exécutât fidèlement les consignes qu'on lui donnait. Quant au ministre de l'Information, le Prince ferait en sorte qu'il ne gêne pas la presse française. Il veillerait aussi à ce que, sitôt annoncé le début des conversations, les émissions de la radio marocaine prennent un ton plus favorable à la France. Il espérait que le Département voudrait bien de son côté intervenir auprès des grands journaux français pour que l'action de son gouvernement ne soit pas présentée sous un jour systématiquement défavorable.

J'ai profité de cette occasion et des bonnes dispositions apparentes du Prince pour demander si le Roi n'envisageait pas de prendre des mesures de clémence à l'égard des ressortissants marocains condamnés en raison de leur fidélité à la France. Moulay Hassan a répondu évasivement : de telles mesures pourraient être prises plus tard, mais le peuple marocain ne comprendrait pas qu'elles interviennent au moment même où le Souverain mobilisait toutes les énergies pour une grande cause nationale.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le 7 juin, Moulay Ahmed al Alaoui, nouveau ministre de l'Information, expliquait aux directeurs des quotidiens français du Maroc sa conception du rôle de la presse étrangère. Celle-ci devait traduire fidèlement la vie du pays dans lequel elle paraissait et être conçue en fonction du fait que le Maroc était un pays « indépendant », « arabe », « musulman » et solidaire des peuples coloniaux qui luttaient pour leur indépendance. L'exposé de ces principes motivait la remise le 13 juin par l'ambassadeur de France d'une note au ministère des Affaires étrangères, faisant toutes réserves sur la déclaration du ministre marocain.

265

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3021 à 3026 [1]. Réservé. *Rabat, 13 juin 1960.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

J'ai été reçu ce matin par le Roi, en présence du Prince héritier, qui servait d'interprète, et du ministre des Affaires étrangères.

Le Roi a abordé, d'entrée de jeu, la question des bases [2]. Je ne devais pas voir de contradiction entre l'importance attachée à ce problème par le peuple marocain et le fait qu'il ne m'eût pas encore demandé de venir en reparler avec lui : il avait attendu la mise en place de la nouvelle formation gouvernementale [3] et « des nouveaux outils de sa politique », mais la question de l'évacuation des troupes étrangères gardait une importance nationale pour le Maroc.

J'ai répondu au Souverain que les vues qu'il avait exprimées dans sa dernière lettre au président de la République [4] avaient fait l'objet d'un nouvel examen très attentif de la part du gouvernement français et que j'étais autorisé à engager des pourparlers sur cette question avec le souci de tenir le plus large compte des préoccupations du Roi. J'étais prêt à commencer dès maintenant.

Le Roi a observé que, malgré la pression des impératifs nationaux, il avait toujours préféré régler ces problèmes à l'amiable, par la voie de conversations, et que celles-ci seraient abordées, du côté marocain, avec beaucoup de bonne volonté. La nôtre ne serait pas moins grande, ai-je répondu. La communication que j'étais chargé de faire en constituait la preuve.

Le Roi a alors évoqué une seconde question, objet des préoccupations de tous les gouvernements marocains successifs, « car il faut aussi que le peuple marocain puisse vivre » : le problème des terres de colonisation, dont il souhaite que nous puissions l'examiner ensemble.

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (nos 7085-7089), Madrid (nos 661-665), Washington (nos 8573-8577) et Tunis (nos 2180-2184).

[2] Dans une déclaration faite à M. Lacouture, correspondant du *Monde*, et publiée par ce journal le 11 mai, le Prince héritier avait dit qu'il considérait comme caduques les dernières lignes du protocole franco-marocain du 2 mars 1956, « fondement de la présence militaire française au Maroc » (Sur ce document, voir *D.D.F.*, 1956-I, nos 139, 159), et soutenu que l'évacuation était « un droit fondamental qui ne saurait faire l'objet d'une négociation »; il avait assuré que le Maroc « était prêt à passer de la réclamation verbale aux actes ». Lors de son message du 23 mai, prononcé à l'occasion du changement de gouvernement (voir la note suivante), ainsi que dans l'allocution qui accompagnait l'investiture de ce gouverment, le Roi avait mis l'évacuation des troupes étrangères au premier rang des objectifs de la nouvelle équipe.

[3] Le cabinet Ibrahim avait démissionné le 20 mai sur l'intervention du Roi. Un nouveau gouvernement était formé le 26 mars, sous la direction du Prince héritier, vice-président du Conseil.

[4] Ci-dessus reproduite sous le n° 139 annexe.

J'ai répondu que cette question avait été également étudiée à Paris avec le même souci d'arriver à des solutions constructives et équitables. Nous serions donc disposés à en discuter prochainement (moins immédiatement cependant que du problème des bases). Le Roi a convenu qu'il ne s'agissait pas, en effet, de prendre toutes les questions à la fois, mais il voulait tirer de ce que nous venions de dire une sorte de philosophie des rapports franco-marocains.

Il existait entre nos deux pays plusieurs points de litige essentiels qu'il importait de régler pour clarifier nos relations et permettre de débou-cher vers plus de compréhension et d'amitié.

C'est dans cet esprit qu'il croyait nécessaire d'évoquer une troisième question, qu'il faudrait également aborder, celle des frontières. Elle exigeait d'ailleurs une étude plus approfondie. Il faudrait revoir les dossiers, le problème étant compliqué, puisqu'il y avait eu, à cet égard, quatre phases successives : avant l'installation de la France en Algérie, après cette installation et avant le Protectorat, pendant le Protectorat, depuis l'indépendance.

Puis le Roi a consacré un développement à l'ensemble des problèmes du Maghreb : c'est maintenant que pouvait se déterminer l'avenir des relations entre la France et l'Afrique du Nord. Il a fait alors une brève allusion à l'affaire d'Algérie, pour dire qu'il n'ajouterait rien à ce qu'il avait autorisé son fils à déclarer dans l'interview accordée au *Monde*[1].

Enfin, en guide de conclusion, Mohammed V a évoqué l'amitié qui le lie au président de la République. Certes, il y avait des impératifs nationaux, mais dans la mesure où ceux-ci ne l'emporteraient pas sur toute autre considération, ces liens d'amitié ne manqueraient pas d'influer sur la conduite du Roi.

Le Souverain souhaite que les premières conversations sur les bases aient lieu cette semaine. M. M'Hammedi doit m'écrire incessamment à ce sujet.

(Collection des télégrammes.)

[1] Accordée le 9 juin à M. Lacouture, et reproduite dans *Le Monde* du 10 juin. Diverses questions étaient abordées : la situation intérieure, le problème des bases, la Mauritanie, etc. Pour ce qui concernait l'Algérie, le Prince faisait confiance aux deux adversaires pour la mise en application de la politique d'autodétermination, et le Maroc n'avait pas l'intention d'intervenir. Toutefois, le crédit du général de Gaulle « commenç(ait) à s'amenuiser »; les dirigeants du F.L.N., qui n'étaient pas tentés par l'expérience chinoise, « recherch(aient) les critères de la bonne foi française ».

266

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à l'Ambassade de France à Londres.

T. nos 7062, 7063. Très secret. Réservé. *Paris, 13 juin 1960, 20 h. 30.*

Pour l'ambassadeur.

Il ne me paraît pas opportun dans les circonstances actuelles que vous poursuiviez avec M. Selwyn Lloyd des conversations sur la manière dont le gouvernement britannique pourrait rejoindre l'Euratom ou toute autre communauté européenne, ni sur les raisons qui ont pu inspirer les récentes déclarations britanniques.

Le discours de M. Profumo devant l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale le 2 juin [1] ne peut être considéré, comme vous le marquez d'ailleurs vous-même, comme une offre ferme du gouvernement britannique de s'engager dans cette voie. M. Lloyd vous a de son côté indiqué « qu'il ne s'agissait que de marquer une disposition ». En ce domaine, il est préférable de voir venir les Anglais et de les laisser préciser leurs intentions, le moment venu, avec plus de clarté. Nous devons nous abstenir pour notre part de tout commentaire ou de toute conversation à notre initiative à ce sujet.

(Collection des télégrammes.)

267

M. Dennery, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 315. Réservé. *Berne, 14 juin 1960* [2].

(*Reçu :* le 15, 16 h. 31.)

De passage à Berne, le conseiller chargé des intérêts étrangers à l'ambassade de Suisse au Caire a rendu visite à l'un de mes collaborateurs. Bien que les fonctions de M. Jean-Pierre Weber soient plus

[1] M. Arthur Conte, député socialiste français, posait, à la sixième session ordinaire de l'assemblée de l'U.E.O. réunie à Paris à partir du 31 mai, le problème du rôle que pourrait tenir l'U.E.O. pour développer la coopération entre la Grande-Bretagne et les six pays du Marché commun; il estimait que l'U.E.O. pourrait faciliter un rapprochement entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. en lançant « un pont » entre elles et proposait l'adhésion de Londres comme membre de plein droit à l'Euratom. En réponse à M. Conte, M. John Profumo déclarait que la Grande-Bretagne était disposée à examiner de nouveau une adhésion à l'Euratom et même à la C.E.C.A., dans le contexte du problème plus large que constituait l'indispensable unité de l'Europe; la condition en était la conclusion d'un accord entre les Six et les Sept dans le domaine commercial.

[2] En clair, par valise.

administratives que politiques, certaines de ses vues m'ont paru mériter d'être signalées au Département.

L'intéressé a d'abord confirmé qu'une grande partie de nos difficultés, notamment dans le domaine culturel, provenaient du ministre de l'Éducation nationale, M. Kamaleddin Hussein, dont le sectarisme et l'hostilité à notre égard agaceraient parfois Nasser lui-même. Le chef de l'État se montrerait toutefois plein d'indulgence pour son vieux compagnon d'armes, se bornant, le cas échéant, à tempérer ses excès. Il n'y aurait donc guère d'amélioration à espérer de ce côté.

L'action de M. Kamaleddin est heureusement balancée par celle de son collègue de l'Orientation nationale, dont les dispositions à notre égard sont favorables, et qui souhaiterait, semble-t-il, être nommé un jour ambassadeur à Paris. Sans doute M. Okacha ne mise-t-il pas entièrement sur ce poste et en a-t-il d'autres en vue, mais il n'en serait pas moins, pour l'instant, un de nos interlocuteurs les plus compréhensifs au sein du gouvernement égyptien. Ses vues ne seraient pas opposées à celles de Nasser lui-même. Celui-ci, d'après M. Weber, professerait une sympathie certaine pour le général de Gaulle et ne désapprouverait pas les efforts de M. Okacha pour améliorer le climat des rapports franco-égyptiens.

D'après M. Weber, un des principaux obstacles à la reprise des relations normales entre la France et l'Egypte résiderait dans la rivalité qui oppose Nasser à Kassem pour la direction des pays arabes. Lorsqu'il s'est agi de renouer avec Londres, la question des avoirs égyptiens bloqués en Grande-Bretagne a certainement pesé sur la décision du Caire; mais celle-ci a été facilitée par le fait que Bagdad n'avait pas rompu avec le Royaume-Uni. Au contraire, la moindre concession un peu spectaculaire de Nasser en notre faveur l'exposerait à se faire accuser par son rival de composer avec l'impérialisme. Le souci de ne pas donner prise à ces reproches augmenterait encore l'intérêt que présente pour Nasser l'existence du G.P.R.A. Mais si Le Caire favorise un mouvement qui lui permet de cristalliser le nationalisme panarabe, il se préoccuperait assez peu de ses représentants. Interrogé à ce sujet, M. Weber a déclaré que l'ambassadeur dudit G.P.R.A. ne paraissait nulle part et n'était l'objet d'aucun égard particulier.

De l'avis du fonctionnaire suisse chargé de nos intérêts au Caire, nos affaires ont marqué depuis quelque temps une légère tendance à l'amélioration. Il reconnaît que la situation de nos missions continue à être souvent difficile. Leur tâche est ingrate et usante. Il ne pense pas qu'il existe une véritable hostilité à notre égard, mais il juge l'administration foncièrement indolente et inefficace. « C'est un édredon », a-t-il dit.

Notre position serait toutefois différente en Syrie où l'administration est *a priori* prévenue contre nous. En outre, la tension avec Le Caire nous serait, là aussi, préjudiciable. Les fonctionnaires syriens, enclins à prendre systématiquement le contrepied des décisions de Nasser, ne souhaiteraient en aucun cas donner l'impression qu'ils suivent son exemple.

(Afrique-Levant, RAU-11-8.)

268

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1776 à 1783. Très secret.
Réservé. Sans distribution.

Londres, 15 juin 1960.

(*Reçu :* 14 h. 40.)

Le Premier ministre étant en Norvège lorsque m'est parvenu votre télégramme n° 6926 (1), j'ai fait remettre à son cabinet le texte des communications qui lui étaient destinées. Rentré à Londres hier, il m'a reçu ce matin.

Il m'a dit tout d'abord sa satisfaction de voir démarrer cette collaboration tripartite plus étroite qui, après l'échec de la Conférence au sommet, s'imposait plus nettement que jamais à nos trois pays. Il souhaite que tout cela prenne forme et substance avant la fin du mandat du président Eisenhower.

Sur la lettre du président de la République, il m'a fait les remarques suivantes :

1. Cette lettre mentionne, en son quatrième paragraphe, « un fonctionnaire de rang élevé ayant compétence générale ». Les Américains auraient désigné pour remplir ce rôle M. Merchant. Ce fonctionnaire est actuellement le principal agent « non politique » du département d'État. Ses homologues seraient donc à Paris M. de Carbonnel et à Londres, sir Frederick Hoyer Millar. Le Premier ministre n'avait pas visé si haut. Les mouvements de ces personnages attireraient l'attention. En outre, chacun d'entre eux est chargé de tâches trop divergentes pour pouvoir consacrer beaucoup de temps à celle-ci.

Cependant, M. Macmillan veut éviter tout ce qui pourrait affecter les bonnes dispositions américaines actuelles. Il inclinerait donc à ne pas discuter le rang des fonctionnaires désignés, étant entendu alors que cette désignation porterait attribution de responsabilité, le courant du travail (y compris l'accompagnement des ministres lors de leurs rencontres) étant assuré par des collaborateurs spécialisés.

2. Le Premier ministre est favorable aux discussions des questions stratégiques entre les représentants des trois pays au groupe permanent. Il pense traiter cet aspect de l'affaire dans une lettre qu'il adresserait au président Eisenhower. Il considère que les rencontres des chefs d'État-major ou de ministres de la Défense devraient, si nécessaire, être ménagées autant que possible sous le couvert d'occasions telles qu'en fournit l'O.T.A.N.

(1) Le télégramme adressé le 11 juin à Londres sous les nos 6921-6926 est ci-dessus reproduit sous le n° 263 (annexe).

3. En ce qui touche enfin les réunions tripartites au sommet que la lettre du président de la République mentionne *in fine*, il n'est pas certain de la possibilité d'en ménager une avant le début de l'année prochaine. À partir de juillet, les Américains vont être engagés complètement dans leur étrange parade électorale. Les élections présidentielles ont lieu le premier mardi de novembre, et le Président élu prend ses fonctions le 20 janvier. De juillet à la fin d'octobre, donc, le président Eisenhower sera peu disponible pour un exercice de réflexion et de délibération. En novembre, si un républicain est élu, et que ce soit M. Nixon, il n'y aurait pas de difficulté, et une rencontre pourrait être organisée avant Noël. Si l'élu était démocrate, les chances de monter l'opération apparaîtraient fort incertaines.

Le Premier ministre se propose pour le moment d'accuser simplement réception de la lettre du président de la République, et de le tenir informé de ce qu'il compte faire pour pousser les choses du côté de Washington.

(Collection des télégrammes.)

269

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2383, 2384. *Moscou, 15 juin 1960.*

(*Reçu :* 18 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2258 (1).

J'ai marqué, au lendemain de l'échec de la conférence de Paris, qu'il fallait désormais s'attendre, de la part des dirigeants soviétiques, à un changement de style correspondant au dessein de faire monter la tension internationale et d'accentuer la pénétration communiste dans le « tiers-monde ».

Effectivement, dans un télégramme adressé le 13 juin aux représentants des États indépendants d'Afrique réunis à Addis-Abeba (2), M. Khrouchtchev a affirmé, de la façon la plus catégorique, que « dans

(1) Du 3 juin, non reproduit, contenant des réflexions sur la possibilité de nouvelles orientations de la politique de l'U.R.S.S., après l'échec de la Conférence au sommet. La coexistence pacifique ne semblait pas devoir être compromise, ni le désarmement. Les rapports culturels et commerciaux seraient développés. La pénétration en Afrique s'accentuait, un ton plus rude et des réactions plus brutales étaient à prévoir de la part des Soviétiques.

(2) Le 14 juin, s'ouvrait dans la capitale éthiopienne la troisième conférence des États indépendants d'Afrique.

leur lutte pour la pleine libération du continent du joug de l'impérialisme, les peuples africains ont, en la personne de l'Union soviétique, l'ami et l'*allié* le plus fidèle et le plus désintéressé ».

De même, alors que la tournée triomphale que le président Eisenhower avait accomplie à la fin de l'année dernière dans les principales capitales d'Asie (1) n'avait fait ici l'objet que de comptes rendus laconiques, au contraire, le voyage qu'il vient d'entreprendre en Extrême-Orient suscite des critiques venimeuses, et l'on n'hésite pas à déclarer ouvertement ici que ce changement complet d'attitude s'explique par la modification intervenue entre-temps de l'atmosphère internationale, c'est-à-dire par le fait que les « complots de la clique de l'U-2 » avaient désormais réduit à néant, avec l'esprit du Camp David, les espoirs de détente (2).

Telle serait, à en croire les porte-parole de Moscou, l'origine de la crise extrême-orientale dont le chef de la Maison Blanche recueillerait en ce moment les fruits amers.

(Collection des télégrammes.)

270

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2409 à 2412. Priorité absolue. *Tunis, 15 juin 1960.*
Très confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2364 (3).

Interrompue avant-hier sur ordre des autorités tunisiennes, la progression du pétrole en Tunisie a pu reprendre cet après-midi. Ainsi donc, l'assurance que M. Ladgham m'avait donnée, quant à la volonté de son

(1) Du 4 au 22 décembre 1959, le président des États-Unis avait effectué un voyage « de bonne volonté » dans douze pays (dont, pour le continent asiatique, la Turquie, le Pakistan, l'Afghanistan, l'Inde et l'Iran) : *D.D.F.*, 1959-II, n° 268 (note).

(2) Le président Eisenhower sera, le 19 juin, à Formose après avoir, le 16 juin, ajourné sa visite au Japon, projet de visite qu'il faut replacer dans le contexte des relations entre les États-Unis et le Japon, après la signature, le 19 janvier, du traité de sécurité et de coopération américano-japonais (voir ci-dessus le n° 246, note). Le Premier ministre Kishi, qui l'avait signé, se heurta à la résistance de certains milieux politiques japonais, violemment antiaméricains, opposition soutenue indirectement par l'Union soviétique après l'affaire de l'U-2 (trois avions américains U-2 avaient leur base au Japon). Voir, au sujet des rapports Japon-États-Unis-U.R.S.S., l'*Année politique 1960,* p. 485, et les télégrammes suivants de Moscou, non reproduits : n°s 408-410 du 1er février (protestation de l'U.R.S.S. contre la signature du traité du 19 janvier), n°s 756-763 du 25 février (aide-mémoire soviétique adressé au Gaïmusho), 2411-2414 du 17 juin (annulation du voyage d'Eisenhower au Japon).

(3) Par télégramme n°s 2364-2366, également du 15 juin, non retenu, le chargé d'affaires indiquait, d'après des informations fournies par la T.R.A.P.S.A. (Compagnie des transports pétroliers par pipe-line au Sahara), que celle-ci s'était vue demander d'arrêter l'écoulement du pétrole d'Edjélé par le gouvernement tunisien sans aucune explication.

gouvernement de remplir ses engagements, n'a pas été démentie (mon télégramme n° 2357) [1].

Le fait cependant que l'interruption de l'écoulement du pétrole ait coïncidé avec la démarche qui a été effectuée hier auprès de moi par le gouvernement tunisien n'est peut-être pas sans signification.

Plusieurs hypothèses qui ne s'excluent d'ailleurs pas nécessairement sont possibles :

a. En marquant un temps d'arrêt dans l'arrivée du pétrole, le gouvernement tunisien a voulu appuyer l'avertissement qu'il nous donnait au cas où la mise en service du pipe serait exploitée en France dans des conditions gênantes ou dangereuses pour la Tunisie.

b. Le gouvernement tunisien a voulu peut-être ainsi montrer qu'il était désormais en mesure, dans certaines circonstances et à des fins politiques, d'exercer une pression sur la France.

Bien que M. Ladgham n'ait, au cours de notre entretien d'hier, pas lié directement les deux questions, il a abordé cependant à la fois celle des revendications tunisiennes sur la frontière [2] et celle de l'arrivée du pétrole en Tunisie. Il a également fait allusion à l'intention de son gouvernement de réclamer à la T.R.A.P.S.A. des redevances pour la section de l'oléoduc comprise entre Fort Saint et Garet el Amal.

c. On ne peut pas exclure non plus que le gouvernement tunisien ait fait l'objet de démarches du F.L.N. au moment où le pétrole commençait à couler en Tunisie.

Le bruit m'était revenu il y a quelque temps que la rébellion algérienne pourrait saisir cette occasion pour rappeler sa position de principe dans l'affaire au gouvernement tunisien. Encore que les conversa-

[1] Par télégramme n°s 2357-2363, également du 15 juin, 3 h., non reproduit, M. Raoul-Duval rendait compte d'un entretien la 14 avec M. Ladgham au sujet de l'oléoduc d'Edjélé. Ce dernier avait annoncé à son interlocuteur que le pétrole commençait à couler en territoire tunisien, mais il attirait l'attention du chargé d'affaires sur les inconvénients résultant de la publicité qui pourrait être donnée en France à cet événement. Tunis avait été l'objet de vives attaques de la part des pays du Moyen-Orient, qui avaient bénéficié de fuites : « Toute indiscrétion risque de gêner considérablement le gouvernement tunisien et de créer, le cas échéant, une situation particulièrement grave pouvant même mettre en cause l'intégrité de son territoire, et qui le contraindrait à réviser sa position ».

[2] Sur ces revendications, voir ci-dessus les n°s 30 (et note), 181 (et note).
Par télégramme n°s 2367-2371, également du 15 juin, non reproduit, le chargé d'affaires indiquait que M. Ladgham était revenu une fois de plus sur les revendications de son gouvernement concernant Garet el Amal : la Tunisie entendait obtenir satisfaction sur « l'exercice de sa souveraineté » jusqu'à la borne 233. M. Raoul-Duval avait répondu que c'était dans la voie d'une coopération pour la mise en valeur des ressources sahariennes plutôt que dans la vaine poursuite d'une revendication territoriale que les intérêts de la Tunisie seraient les mieux servis. Les interlocuteurs du chargé d'affaires avaient évoqué la publication par l'O.N.U. d'un extrait du procès-verbal de 1911 relatif à l'abornement de la frontière tuniso-libyenne (voir ci-dessus le n° 181) et souligné que, aux termes de la convention du 19 mai 1910, la frontière tuniso-libyenne allait jusqu'à la borne 233. Si la France ne modifiait pas son attitude, le gouvernement tunisien était décidé « à agir et à recourir, le cas échéant, à certaines instances internationales ».

tions aient pu très bien porter sur des sujets différents, je relève que MM. Ladgham et Mokkadem ont reçu l'un et l'autre hier dans la soirée Krim Belkacem.

(Collection des télégrammes.)

271

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3099 à 3101. Réservé. *Rabat, 15 juin 1960.*

(*Reçu :* le 16, 3 h 20.)

Le discours du président de la République [1], qui était attendu ici avec impatience, provoque chez les Marocains des réactions généralement favorables : ils sont très impressionnés par cette nouvelle prise de position du général de Gaulle aussi bien que par le bilan du redressement français. L'attitude d'un homme comme M. Ahardane, chef du Mouvement populaire, très proche du F.L.N. est très significative à cet égard : après avoir écouté l'allocution, il déclarait que le F.L.N. ne pouvait plus désormais invoquer aucun prétexte pour refuser de « parler ». Le directeur du Cabinet du Prince ne s'exprime pas différemment.

Cependant, les perspectives mêmes qu'ouvre ce discours, et notamment la possibilité d'un voyage à Paris des représentants du soi-disant G.P.R.A., donnent aux dirigeants marocains matière à réflexion. Tout en souhaitant sincèrement la paix en Algérie et une solution qui leur épargnerait un voisinage trop dangereux, les plus modérés d'entre eux savent bien que la fin des combats serait aussi celle d'un alibi commode et le début d'une phase nouvelle où les chances du Maroc seraient minces. Ils savent — mais n'en conviendront jamais — qu'à jouer son jeu de surenchères perpétuelles, le Maroc risque de se trouver isolé au milieu d'une Afrique où s'édifie un vaste ensemble d'expression française, gagné de

(1) Dans une allocution prononcée le 14 juin, dont les deux tiers étaient consacrés aux questions sociales et économiques et à la Communauté, le Général abordait aussi la question algérienne. Cette allocution reprenait les propositions formulées dans les déclarations du 23 octobre 1958 (*D.D.F.*, 1958-II, n° 285, note), et du 16 septembre 1959 (*D.D.F.*, 1959-II, n° 132, note) : collège unique, offre de cessez-le-feu par la « paix des braves », autodétermination, libre référendum par lequel les Algériens choisiraient seuls leur destin. Mais les formules, plus brèves, plus ramassées, ne laissaient place à aucune ambiguïté. C'était avant tout l'appel au F.L.N. qui retenait l'attention des commentateurs : « Une fois de plus, je me tourne, au nom de la France, vers les dirigeants de l'insurrection. Je leur déclare que nous les attendons ici pour trouver avec eux une fin honorable aux combats qui se traînent encore, régler la destination des armes, assurer le sort des combattants. Après quoi, tout sera fait pour que le peuple algérien ait la parole dans l'apaisement. La décision ne sera que la sienne ».
Pour le texte complet de cette allocution, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 649-651.

vitesse par Bourguiba et peut-être par le F.L.N. lui-même. Les plus réalistes ne peuvent pas ne pas se rendre compte de la disproportion entre le mythe d'un leadership du roi du Maroc sur le plan islamique et les moyens réels d'un pays sous-développé de dix millions d'habitants, dont l'infrastructure économique et administrative ne tient que par nous.

Effectivement, si tous les éléments d'une solution du problème algérien sont aujourd'hui réunis et à supposer que l'on puisse entrevoir, dans un avenir relativement proche, la mise sur pied d'une Algérie nouvelle où la stabilité politique d'une part, l'exploitation des ressources sahariennes de l'autre, créeraient des possibilités d'expansion privilégiées, le problème des relations franco-marocaines revêt pour nous une importance moindre. Il ne restera plus à ce pays que le choix entre deux solutions : ou revenir vers la France et participer au mouvement, ou s'isoler et s'enfoncer tout seul, car ce n'est pas quelques experts des Nations Unies et quelques millions de dollars qui le préserveront de l'anarchie et de la misère [1].

(Collection des télégrammes.)

272

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2425 à 2428 [2]. *Tunis, 16 juin 1960.*

(*Reçu :* 12 h. 30.)

Bien que le gouvernement tunisien se soit abstenu jusqu'à présent de prendre officiellement position, il ressort de tous les commentaires officieux que la déclaration du général de Gaulle [3] a provoqué ici des réactions très favorables.

Il est manifeste que les dirigeants de ce pays, qui avaient exprimé leur déception des propos tenus par le chef de l'État lors de son dernier voyage en Algérie [4], ont été surpris et impressionnés par la teneur et la portée de son dernier discours. Ils lui attribuent une importance plus grande encore qu'à celui du 16 septembre.

[1] Pour les premières réactions de la presse marocaine aux déclarations du Général sur l'Algérie, se reporter au télégramme de Rabat n°s 3087-3089 du 15 juin, non reproduit.

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil *via* l'Intérieur à Alger (Bureau d'études) sous le n° 1095. Il l'a été aussi aux postes de New York (n°s 3245-3248) et Rabat (n°s 2280-2283).

[3] Sur cette déclaration relative à l'Algérie, en date du 14 juin, voir ci-dessus le n° 271 (note).

[4] Sur cette déclaration, effectuée lors de la « tournée des popotes » du Général, du 3 au 7 mars, voir ci-dessus le n° 125 (note).

On marque que la déclaration du 14 juin contient des aspects positifs : la réaffirmation du principe de l'autodétermination; des garanties d'une libre consultation; la possibilité donnée à toutes les tendances de participer aux débats qui fixeraient les conditions du référendum, à la campagne électorale et au contrôle du scrutin. « Il s'agit là, écrit le *Petit Matin*, de termes nets et précis, propres, à notre sens, à susciter un nouvel espoir ». « Amis, il faut y aller », écrit dans son éditorial le même journal sous la signature d'un pseudonyme qui, me dit-on, cache un Algérien très proche du F.L.N. dont les articles nous sont en général hostiles. Le même rédacteur ajoute : « Le G.P.R.A. doit répondre favorablement à l'appel du général de Gaulle et son président, assisté de qui il jugera nécessaire, doit immédiatement se rendre à Paris. Ce serait une lourde faute de la part du F.L.N. de se dérober ».

Tous les observateurs constatent par ailleurs que pour la première fois, la population tunisienne, qui jusqu'à présent était restée sceptique, veut en conclure que la fin de la guerre est proche.

On souligne cependant ici que certains points de la déclaration « demeurent encore bien vagues » et que des expressions telles que « régler la destination des armes », « assurer le sort des combattants », commandent de nouveaux éclaircissements. On exprime également le regret que « dans une allocution d'un ton aussi élevé, le chef de l'État français ait fait allusion aux récentes élections cantonales et parlé de délibérer des problèmes de l'Algérie avec des élus dont on ne connaît que trop les origines ».

On estime cependant que « ces réserves ne peuvent constituer un obstacle pour exploiter l'occasion » et que aujourd'hui, un minimum de conditions est réalisé pour engager utilement le dialogue.

Il est d'autre part significatif que la presse mette l'accent sur les échos chaleureux que la déclaration du général de Gaulle a suscités dans la plupart des pays et plus particulièrement au Maroc.

(Collection des télégrammes.)

273

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 3220 à 3223 (1). *Paris, 16 juin 1960, 15 h. 15.*
Immédiat.

Je me réfère à votre télégramme n° 1006 (2).

Comme je vous l'indiquais dans mon télégramme n° 3176 (3), la première question qui se pose au sujet de la plainte adressée par l'Argentine au Conseil de sécurité à l'occasion de l'affaire Eichmann est celle de savoir s'il convient même que le Conseil accepte de s'en saisir.

Vous voudrez bien, dans votre conversation avec les représentants américain et britannique, insister sur le fait qu'à notre avis, la question ne relève pas du Conseil et que le mieux dans ces conditions, pour éviter un débat que personne ne souhaite, serait de se prononcer contre l'inscription à l'ordre du jour. Si vos collègues étaient d'accord, il semble que

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 8658-8661), Londres (n°s 7165-7168), Buenos Aires (n°s 305-308), Tel Aviv (n°s 323-326) et Bonn (n°s 3547-3550).

(2) Le télégramme de New York n°s 1006-1010, du 15 juin, n'a pas été reproduit. Le représentant français faisait état de l'embarras dans lequel la réunion prévue du Conseil de sécurité plaçait tous ses membres et provoquait de multiples démarches auprès des délégations israélienne et argentine pour trouver une solution amiable. Il ne cachait pas que l'attitude de son collègue argentin rendait difficile une telle solution. Le gouvernement argentin demandait qu'Eichmann lui fût rendu jusqu'à son jugement et qu'il fût jugé par une instance judiciaire désignée par la Cour internationale de justice. Le diplomate français devait rencontrer ses collègues américain et britannique.

[Le 23 mai, le président du Conseil, Ben Gourion, avait annoncé au Parlement d'Israël que le colonel Adolf Eichmann, ayant appartenu aux services de la Sûreté hitlérienne et responsable du massacre de millions de Juifs pendant la deuxième guerre mondiale, était entre les mains de la justice israélienne. On apprit bientôt qu'il avait été capturé par les services secrets de la police israélienne sur le territoire de l'Argentine où il s'était réfugié. Dans une note à Israël, le 8 juin, l'Argentine réclamait la restitution d'Eichmann, faute de quoi elle déposerait une plainte devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, pour violation de son territoire. Dans sa réponse, le gouvernement de Tel Aviv aurait soutenu qu'il n'était pas officiellement au courant des conditions dans lesquelles Eichmann avait été conduit en Israël. L'ambassadeur d'Argentine avait été rappelé par son gouvernement. Une nouvelle note de Buenos Aires exigeait le retour d'Eichmann en Argentine. L'ambassadeur d'Argentine quittait Tel Aviv le 12 juin, pour Rome, où il semblait attendre des instructions ultérieures. Le président argentin Frondizi devait d'ailleurs se rendre en Europe, à partir du 13 juin, et notamment à Rome pour y poursuivre des conversations sur l'intégration économique des groupements régionaux dans le commerce mondial.]

(3) Par télégramme n°s 3176-3177 du 11 juin, non retenu, le Département déclarait partager les idées de son représentant à New York sur l'inopportunité d'un recours au Conseil de sécurité au sujet de l'affaire Eichmann. Le chapitre VI de la charte des Nations Unies ne prévoyait en effet son intervention que pour prévenir la menace à la paix ou à la sécurité internationale que constituerait la prolongation d'un différend ou d'une situation. Or, on ne pourrait imaginer que, même s'il était reconnu que les circonstances de l'enlèvement d'Eichmann prêtaient à contestation juridique, la réclamation formulée par l'Argentine au sujet d'un criminel de guerre coupable de génocide conduisît à des conséquences aussi graves. La question se posait donc de savoir si le Conseil devrait inscrire la question à l'ordre du jour.

l'Italie et la Chine pourraient être gagnées à ce point de vue, ce qui assurerait les cinq voix nécessaires au refus d'inscription.

Si M. Cabot Lodge faisait allusion à la suggestion faite à M. Lebel par le directeur d'Europe du département d'État (Télégramme de Washington n° 2910, communiqué par ailleurs à votre poste)(1), vous pourriez indiquer que vous êtes au courant de la démarche faite auprès du secrétaire général du Département par l'ambassadeur des États-Unis à Paris. M. Houghton a en effet indiqué le 15 juin que le gouvernement des États-Unis serait heureux de nous voir proposer à M. Ben Gourion pendant son séjour à Paris l'arrangement suivant :

Le gouvernement israélien accepterait de rendre Eichmann au gouvernement argentin, celui-ci pour sa part s'engagerait à le livrer au gouvernement fédéral allemand qui le ferait juger.

Étant donné que le président du Conseil israélien ne nous a pas demandé, pendant son séjour ici (2), une intervention quelconque en cette affaire et que nous n'avons pas été approché non plus par les Argentins, il a été répondu à M. Houghton que nous ne pouvions pas donner suite à une suggestion de ce genre.

(Collection des télégrammes.)

274

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. n°s 2217 à 2220. Réservé. *Paris, 16 juin 1960, 19 h. 30.*

Le directeur général des Affaires culturelles et techniques a reçu le 15 juin l'ambassadeur de Tunisie pour l'entretenir de la question de l'Université de Tunis (3). Rappelant les origines de l'affaire, M. Seydoux

(1) Du 14 juin, non reproduit. L'ambassadeur de France relatait une conversation au département d'État au cours de laquelle le cas Eichmann avait été évoqué. Le directeur des affaires d'Europe avait indiqué à un membre de l'ambassade de France les préoccupations que causait à son gouvernement la décision du gouvernement argentin de porter le différend au Conseil de sécurité en dépit des conseils américains. Le diplomate américain s'était enquis des chances que pourrait avoir le gouvernement français d'aborder le problème en profitant de la présence simultanée à Paris de M. Frondizi et de M. Ben Gourion.

(2) Le président du Conseil israélien séjournait précisément à Paris le 16 juin. Il n'a pas été retrouvé dans les archives du Quai d'Orsay de comptes rendus de ses entretiens avec le général de Gaulle ou d'autres hommes politiques français.

(3) Sur ce problème de la participation de la France à la construction et au financement de l'Université tunisienne, voir ci-dessus le n° 96. Au mois de mai, le gouvernement tunisien, se référant à une proposition française de participer à la création de cette Université, avait demandé à l'ambassade de France de préciser l'étendue de sa contribution.

a indiqué que cet entretien lui avait paru utile puisque l'échange de vues qui avait été prévu au mois de mars avec M. Messadi n'avait pu avoir lieu. Il a noté que le gouvernement maintenait le principe d'une aide de la France en faveur de cette université, mais que le montant financier de cette aide ne pouvait encore être déterminé.

Le Département serait heureux, a précisé M. Seydoux, de recevoir des indications sur l'état des projets formés par le gouvernement tunisien pour la future Université, en ce qui concerne notamment les méthodes et l'orientation des enseignements à la Faculté de droit et à l'École des affaires, qui devaient, semble-t-il, être construites avec le concours des États-Unis : l'intention des autorités tunisiennes était-elle d'organiser ces enseignements dans la ligne actuelle de l'enseignement supérieur en Tunisie et dans le cadre des très étroites et excellentes relations qui unissent cet enseignement à l'Université française et, tout particulièrement, à l'Université de Paris ?

M. Bourguiba [1] a répondu qu'il interrogerait son gouvernement à ce sujet. Il ne doutait guère, pour sa part, que l'étude du droit en Tunisie ne continue de se faire en langue française et selon les méthodes de la science juridique française. Son séjour aux États-Unis lui avait d'ailleurs appris que le droit et les méthodes américaines ne pouvaient en rien convenir à la Tunisie. Quant à la *Business School,* il lui était plus difficile de répondre : on pouvait concevoir, en effet, qu'il fût fait appel à des spécialistes américains et que des stagiaires tunisiens fussent envoyés aux États-Unis. Il espérait pouvoir nous renseigner également sur ce point.

M. Seydoux a ajouté qu'en ce qui concerne les projets de construction, il ne nous avait pas paru nécessaire d'envoyer à Tunis un second architecte français puisque M. Zehrfuss, chargé de la préparation du plan de masse, pouvait, dans notre esprit, s'occuper également des plans relatifs à la participation française. M. Bourguiba s'en est déclaré d'accord.

Je vous communique ces indications pour votre information et pour le cas où les autorités tunisiennes évoqueraient cette question avec vous. Vous pourriez préciser que c'était également en vue de répondre à la note du secrétaire d'État aux Affaires étrangères (notre télégramme n°s 1872-1873 [2]) que M. Seydoux avait eu cet échange de vues avec l'ambassadeur de Tunisie.

(Collection des télégrammes.)

[1] Il s'agit bien entendu de M. Bourguiba junior, et non de son père.
[2] Référence erronée.

275

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 712 à 720. *Varsovie, 16 juin 1960.*

(*Reçu :* le 17?, 19 h.)

M. de Grolier rejoindra Paris dimanche.

Il présentera au secrétariat d'État aux Affaires économiques les conclusions de son enquête sur la création éventuelle d'un Centre de documentation technique à Varsovie (1). Il y aurait, à mon avis, grand avantage à ce qu'il fût entendu également par le directeur général des Affaires culturelles et techniques. M. de Grolier, qui se signalera au secrétariat de M. Roger Seydoux, doit rejoindre Milan le plus tôt possible.

Je résume ci-après les résultats essentiels de la mission de M. de Grolier :

1. M. de Grolier a constaté que l'information de la Pologne en ce qui concerne les accomplissements scientifiques et techniques de la France laissait profondément à désirer. Sans parler des pays socialistes, la République fédérale allemande, la Grande-Bretagne, et à un moindre degré, les États-Unis sont infiniment plus avancés que nous dans leur pénétration technique en Pologne. Cet état de choses tient évidemment à de multiples causes, mais au nombre de celles-ci, il faut noter, en bonne place, l'absence d'une politique d'information systématique de notre part.

2. M. de Grolier a observé, d'autre part, que la bonne volonté des Polonais nous était acquise, et qu'ils souhaitaient très vivement coopérer avec nous pour développer les échanges scientifiques et techniques entre les deux pays (2).

3. Néanmoins, dans ce domaine comme dans tous ceux qui concernent la coopération franco-polonaise, les autorités locales se sentent tenues d'agir avec discrétion. Elles sont prêtes à entrer largement dans nos vues (3), à condition que notre présence ne se manifeste pas d'une manière trop ostensible et ne les expose pas à la critique de leurs partenaires de l'Est.

(1) Cette enquête avait été décidée lors d'un passage de l'ambassadeur à Paris (Télégramme n°s 554-555 du 5 mai, non reproduit).

(2) Le 20 janvier, s'était tenue une réunion plénière du Comité central consacrée aux problèmes du progrès technique dans l'économie nationale (réunion annoncée dans le télégramme n° 24 du 10 janvier, non reproduit).

(3) Le télégramme de Varsovie n° 296 du 4 mars, non reproduit, donne le détail du programme d'études que désirent réaliser, au cours de leur séjour en France, M. André Hodoly, économiste en chef à l'Institut du commerce intérieur, et M. Édouard Wyszniewski, économiste, vice-directeur de l'Institut.

4. C'est à la lumière des observations qui précèdent qu'il convient d'examiner la formule de coopération technique qui a été mise au point à la suite des nombreux entretiens que M. de Grolier a eus avec les spécialistes et les dirigeants polonais. Cette formule se caractérise de la manière suivante :

a. Il serait créé à Varsovie un « Centre franco-polonais d'information scientifique et technique ». Ce centre aurait pour tâche d'informer les techniciens et les chercheurs polonais sur les réalisations françaises. Il publierait un bulletin mensuel ou bimensuel en langue polonaise. Il gérerait une collection constamment tenue à jour des publications scientifiques et techniques françaises. Il instituerait une liaison organique entre techniciens polonais et français, et contribuerait de diverses manières au développement des échanges techniques franco-polonais. En outre, il organiserait l'enseignement pratique de la langue française à l'usage des techniciens et des scientifiques en utilisant les méthodes audiovisuelles modernes, en collaboration avec le Centre de civilisation française de l'Université de Varsovie.

b. Ce centre serait administré par un directeur polonais connaissant bien la langue française et qu'un long stage en France aurait familiarisé avec les organismes scientifiques et techniques français. Ce directeur serait assisté d'un traducteur spécialisé, d'une secrétaire bibliothécaire et d'un technicien spécialiste des travaux de multigraphie.

c. Dans mon esprit, ce directeur recevrait ses directives d'un Comité franco-polonais composé de hauts fonctionnaires représentant les administrations polonaises intéressées au développement des relations techniques et commerciales avec l'étranger, du directeur des Affaires culturelles au ministère des Affaires étrangères polonais d'une part, d'autre part de moi-même assisté du conseiller commercial, du conseiller culturel et d'un conseiller technique dont le poste devrait être créé et qui jouerait le rôle de secrétaire du Comité de direction. À ce titre, il exercerait un contrôle permanent sur l'activité du centre tout en jouant auprès de notre mission diplomatique un rôle d'animateur pour toutes les questions intéressant la diffusion de la technique française. Je souligne que ce comité et son secrétaire, conseiller technique auprès de l'ambassade, ne figureraient pas dans l'avant-projet polonais. Il résulte néanmoins des conversations que j'ai eues ce matin avec mes interlocuteurs que cette formule ne soulèverait sans doute pas de difficulté majeure de leur part.

d. Le partage des dépenses entre le gouvernement polonais et le gouvernement français reste à préciser. D'après une première estimation, il semblerait que la charge incombant à notre budget serait de l'ordre de 50 à 60.000 zlotys par mois, y compris le traitement du nouveau conseiller technique. Je ne pense pas qu'une telle dépense excède beaucoup les prévisions du secrétariat d'État aux Affaires techniques qui a accepté en principe de financer la création et le fonctionnement du centre. Toutefois, compte tenu du très grand intérêt de cette entreprise pour notre

influence culturelle, je considère que le Département devrait en cas de nécessité accepter de donner un appoint financier.

Si le projet dont M. de Grolier sera porteur recueille l'assentiment des administrations françaises intéressées, le Centre pourrait en principe être inauguré avant la fin de l'année.

(Collection des télégrammes.)

276

Consultation politique des Ministres des Affaires étrangères des pays de l'U.E.O.

(La Haye, le 16 juin 1960)[1]

I

C.R.[2].

Séance de 10 h. 30

M. Luns souhaite la bienvenue à ses six collègues des pays de l'U.E.O. et indique que depuis la dernière réunion des ministres des Affaires étrangères[3], la situation internationale ne s'est pas beaucoup améliorée. Après l'échec du sommet[4], nous arrivent aujourd'hui des nouvelles d'Extrême-Orient qui doivent nous inciter à serrer encore plus nos rangs et à avancer dans la voie d'une unité plus complète[5].

[1] Le 31 mai, s'était ouvert à Paris, à l'ancien hôtel Majestic, la sixième session ordinaire de l'assemblée de l'U.E.O. Il y avait été question du désarmement, de la sécurité européenne et notamment de l'usage des armes nucléaires — mais aussi du rôle que pourrait jouer l'U.E.O. dans un rapprochement entre les Six et les Sept (*Année politique 1960,* p. 500-501; ci-dessus le n° 266, note). L'Assemblée avait voté une recommandation relative à la contribution des sept pays membres de l'U.E.O. aux forces classiques de l'O.T.A.N. et au processus à suivre pour la décision en matière d'utilisation des armes nucléaires. Elle avait aussi voté des motions priant les gouvernements de l'U.E.O. d'examiner la possibilité d'une adhésion de la Grande-Bretagne à l'Euratom ou demandant au Conseil du même organisme d'employer ses bons offices pour aider à la conclusion heureuse d'un accord entre les Six et les Sept. La consultation politique des ministres des Affaires étrangères des pays de l'U.E.O., réunis dans la capitale néerlandaise le 16 juin, s'inscrivait tout naturellement dans le prolongement des vœux émis par l'Assemblée.

[2] En raison de son exceptionnelle longueur, ce document est reproduit en petits caractères.

[3] Cette réunion s'était tenue à Luxembourg à partir du 9 mai. Il y avait été question notamment de l'état des travaux préparatoires de la Conférence au sommet et de l'association à la C.E.E. des États africains devenus indépendants. Les problèmes concernant l'accélération de la mise en vigueur du Marché commun avaient été également abordés (Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960,* p. 480-481). Le compte rendu en est ci-dessus reproduit sous le n° 208.

[4] Sur la récente Conférence au sommet et son échec, voir ci-dessus le n° 221.

[5] Il est fait ici allusion aux manifestations de l'opinion nippone contre la ratification du traité de sécurité américano-japonais, et qui devaient provoquer l'annulation de la visite prévue à Tokyo du président Eisenhower (*Année politique 1960,* p. 508-510; ci-dessus n° 246, note). Par ailleurs, la presse soviétique faisait paraître des articles relatifs au différend idéologique entre Moscou et Pékin sur la coexistence pacifique (*Ibid.,* p. 510-511).

Je donne lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été établi par nos représentants à Londres :

I. Approbation du projet d'ordre du jour;

II. Consultation politique;

III. Relations entre le Conseil et l'Assemblée;

IV. Questions diverses.

11 septembre 1956. Recommandation du Conseil de l'U.E.O. aux gouvernements des États membres (demande d'adhésion de la République démocratique allemande aux conventions internationales).

M. Luns. — Y a-t-il des observations sur l'ordre du jour ? Aucune ? L'ordre du jour est adopté.

Messieurs, pour la consultation politique, nous allons nous réunir en Comité restreint. J'invite mes collègues, les chefs de délégations, à ne conserver auprès d'eux que deux ou trois collaborateurs, et si vous n'y voyez pas d'objection, j'invite M. Goffin à rester parmi nous.

M. Couve de Murville. — Je suppose qu'il n'y a pas de procès-verbal du Secrétariat, mais un procès-verbal pour délégation.

M. Luns. — Il en est bien ainsi.

Je me propose de donner la parole à M. Schaus, qui pourra nous parler de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de la Communauté européenne qui s'est tenue dans sa capitale le 9 mai.

M. Schaus. — Mon exposé sera très bref, beaucoup plus que celui que j'ai eu l'occasion de faire à Londres à propos de la conférence de Rome. A Luxembourg, en effet, les échanges de vue politiques qui ont eu lieu sont déjà dépassés par les événements. D'autre part, nous avons débattu des problèmes intéressant exclusivement les Six.

Sur le premier point, M. Couve de Murville a relaté à ses collègues le voyage de M. Khrouchtchev en France [1] et leur a exposé la philosophie française du sommet. Nous avons étudié ensuite les moyens à mettre en œuvre pour obtenir une information plus large du public sur les problèmes qui intéressent les Communautés. Les relations entre les Communautés et les territoires d'outre-mer récemment venus à l'indépendance ont été examinées et enfin, nous nous sommes penchés sur le problème de la vulgarisation des objectifs économiques et sociaux du Marché commun.

Cette consultation politique a été dépourvue de tout formalisme.

M. Luns. — Y a-t-il des remarques sur l'exposé de M. Schaus ?

La France et la Grande-Bretagne pourraient peut-être nous dire maintenant ce qui s'est passé au sommet.

M. Couve de Murville. — J'ai déjà beaucoup parlé du sommet ou plutôt de ce qui aurait pu être le sommet, en particulier devant le Conseil permanent de l'O.T.A.N., au lendemain du 16 mai, en compagnie de MM. Herter et Selwyn Lloyd.

Les événements proprement dits, ce qui s'est passé en fait, est connu, et même publiquement connu, avec je crois assez d'exactitude. Il n'est pas utile d'y revenir, mais plutôt de chercher pourquoi les choses se sont passées ainsi et comment se présente l'avenir.

Pourquoi le sommet n'a-t-il pas eu lieu ? Beaucoup d'hypothèses ont été émises, beaucoup de gens se sont déjà fait une religion; j'avoue ne pas être pour ma part tout à fait au clair. Pourquoi en arrivant à Paris, M. Khrouchtchev avait-il décidé, avec son gouvernement, que la Conférence n'aurait pas lieu ? A cela, toute une série de raisons, dont les deux principales me paraissent être, d'une part l'incident de l'U-2 [2] et d'autre part, le sentiment qu'ont eu les dirigeants soviétiques que la Conférence ne conduirait pas aux

[1] Ce voyage s'était déroulé du 23 mars au 3 avril. Sur ce voyage, voir l'*Année politique 1960,* p. 425-427; ci-dessus les n°s 146, 151.

[2] Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 204 (acte).

résultats escomptés. Mieux valait dans ces conditions rompre que se séparer sur un échec.

On a aussi mis en avant des questions de politique intérieure russe, et la position personnelle de M. Khrouchtchev. Ces éléments doivent certes être pris en considération, mais je ne pense pas qu'ils aient été décisifs.

L'U-2 a constitué une affaire assez sérieuse. Je ne puis penser que les Russes aient à cette occasion découvert le survol de leur territoire; il était de notoriété publique. Peut-être la façon dont l'incident s'est développé a-t-il mis le gouvernement soviétique en difficulté; M. Khrouchtchev y a fait à Paris un écho démesuré.

La seconde des raisons indiquées a joué également. Mais je ne vois pas très bien pour ma part comment M. Khrouchtchev a pu nourrir pendant six mois l'espoir que l'Ouest accepterait le point de vue soviétique sur Berlin ou tout au moins l'arrangement ... [1] Gromyko à Genève l'an dernier. C'est un état ... [2].

Sur la position personnelle de M. Khrouchtchev en Russie, on a beaucoup écrit, et tous les pays ont leurs spécialistes en affaires russes. Ce que je retiens, pour ma part, c'est qu'on n'aperçoit pas de personnalité concurrente, ou susceptible de remplacer M. Khrouchtchev. Celui-ci paraît d'ailleurs assez libre de ses actes et de ses propos. S'il est certain que la décision de rupture ait été prise collectivement avant son départ, c'est aller trop loin que de le dire en difficulté ou de penser que d'autres que lui aient pu prendre une décision à sa place. Lui seul demeure responsable, mais il doit tenir compte de l'opinion publique, c'est-à-dire du parti communiste, devant laquelle il aurait été certainement en difficulté s'il était revenu de Paris sans résultats, ou s'il avait laissé passer les déclarations américaines consécutives à la capture de l'U-2.

Comment se présente la situation actuelle ? Certains avaient craint que le gouvernement soviétique ne prenne aussitôt des mesures à Berlin et ne signe un traité avec la R.D.A. Or, deux jours après son départ de Paris, M. Khrouchtchev a dit à Berlin qu'il n'avait pas l'intention de conclure ce traité sans un nouvel effort pour parvenir à un arrangement avec l'Ouest [3]. La vieille menace se trouvait ainsi éloignée pour un certain temps. Le 3 juin, dans sa conférence de presse à Moscou, dont le ton un peu particulier rappelait celui dont il avait usé à Paris, M. Khrouchtchev a été plus net : le traité de paix serait signé dans six à huit mois si l'Ouest n'acceptait pas l'idée de reprendre des entretiens au sommet [4]. Le délai, on le notera, concerne l'acceptation du principe de la Conférence et non la tenue de la Conférence elle-même.

D'autres déclarations interviendront dans les mois à venir. Je ne pense pas que les Russes aillent jusqu'à franchir le pas définitif. Car s'ils le font, c'est la crise majeure avec un risque sérieux d'aller jusqu'à l'extrême, et ils s'en rendent compte. Si des incidents, des difficultés doivent survenir, il est à penser qu'ils auront lieu ailleurs. La matière ne manque pas en Extrême-Orient. Une offensive chinoise sur les îles côtières ou sur Formose est toujours possible. C'est là un terrain d'élection. Lointain. Personne ne peut prendre très à cœur la position de la Chine de Formose et il y a là un élément de dissociation des Occidentaux.

Il faut songer aussi à l'ancienne Indochine; au Laos, se développe depuis l'an dernier une activité communiste qui met cet État dans une situation de moindre résistance [5]. Il y a aussi d'autres territoires asiatiques qui constituent des sujets d'inquiétude : la Nouvelle-Guinée, l'Indonésie, la Corée du Sud où la situation n'est pas bonne.

En Afrique, l'on assiste à une entreprise à long terme de pénétration russe qui s'effectue par le Moyen-Orient où elle a commencé voici cinq ans. Il ne s'agira pas nécessairement ici, notons-le, d'incidents violents ou de crise comme en Extrême-Orient.

[1] et [2] Lacunes de texte.

[3] Sur le discours prononcé à Berlin-Est le 20 mai par l'homme d'État soviétique, voir ci-dessus le n° 250 (note).

[4] Sur cette conférence de presse, voir ci-dessus le n° 250 (note).

[5] Sur la situation au Laos, et ses répercussions, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 47 (note), 60 (et note), 83, 105 (et note), 111, 114, 124, 127 (et note), 157, 158, 162, 205, 224, 227, 308 (et note); ci-dessus les n°s 2, 3, 13, 242 (et note).

Voilà pour l'avenir à court terme. Quelles sont en présence de la guerre froide les positions respectives à long terme ?

Du côté soviétique, c'est difficile à savoir, mais je pense pas très différent d'avant le sommet. L'échec du sommet est un incident grave, mais un incident; l'intérêt pour la détente devrait subsister. Il est certain que la situation intérieure aux États-Unis (1) est un facteur qui a pu faire penser aux Russes qu'il ne valait pas la peine de discuter avec un président dont on était sûr qu'il ne serait pas réélu. Ceci dit, j'ai peine à penser que l'U.R.S.S. ait eu la prétention de peser sur les élections américaines.

Du côté des Occidentaux, nous croyons en France que l'intérêt de l'Occident et celui de l'Orient ne sont pas à long terme tellement différents. Il faut poursuivre la recherche de la détente, qui était l'espoir du sommet. Pour l'instant cependant, l'Occident n'a pas encore véritablement délibéré à ce sujet et nous ne connaissons pas la pensée de nos partenaires atlantiques. D'autre part, nous estimons que pas plus que dans le passé, il ne faut faire de concession sur l'essentiel, en particulier à propos de Berlin.

C'est dans cette perspective que nous sommes retournés pour la Conférence du désarmement à Genève (2), sans illusions sur les résultats concrets, car l'atmosphère de crise ne facilite rien. Il s'agit de ne pas rompre, de gagner du temps. Les Russes sont mus par des considérations analogues; ils ne peuvent se permettre devant l'opinion publique internationale la responsabilité d'une rupture. Les difficultés croîtront lorsque la question sera portée aux Nations Unies, forum caractérisé par la démagogie et le manque de réalisme. Les questions de désarmement sont en effet très techniques, compliquées. A Genève, nous voulons démontrer que les Occidentaux sont intéressés à s'engager dans la voie du désarmement.

En conclusion, je crois qu'il faut abandonner toute attitude dogmatique ou tranchante. Devant les inconnues de l'avenir, d'autre part, toutes les occasions d'échanges de vue entre les Occidentaux sont bonnes.

M. Luns remercie M. Couve de Murville de son exposé lucide, pénétrant et d'un grand intérêt. Notre collègue anglais aura sans doute quelque chose à ajouter ?

M. Selwyn Lloyd. — Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse de mon collègue français et en particulier sur les points suivants. La décision russe de ne pas tenir de conférence au sommet a vraisemblablement été prise avant le discours de Bakou (3). Que l'on se souvienne que lorsque Molotov a été disgracié, la décision a été tenue secrète pendant dix jours.

Je pense aussi que M. Khrouchtchev n'est pas arrivé à Paris sous garde. Il m'a donné l'impression, pendant nos réunions, d'un homme moins énergique. Il ne s'est pas déridé, s'est levé brusquement pour faire sa déclaration, n'a pas serré la main du président Eisenhower et a souri une fois seulement lorsque le général de Gaulle a parlé des spoutniks qui survolaient la France. J'ai eu l'impression que quelque chose s'était passé avant. Je pense qu'il s'est senti blessé. Il s'était dit l'ami du président Eisenhower. Il s'était engagé, il a eu peur que dans le public russe, on se moque de lui. Quand l'affaire de l'U-2 a été connue de tous, il a pu craindre des critiques, des demandes d'enquêtes sur l'efficacité de la sécurité militaire, des plaintes comme les petits députés de chez nous ne manquent pas d'en poser.

Quid de l'avenir ? Pour Berlin, je m'étais toujours demandé si M. Khrouchtchev s'était assigné un terme défini ou s'il voulait laisser suspendue l'épée de Damoclès. J'estimais à une sur quatre les chances de crise. Je me suis trompé, c'est M. Couve de Murville qui a raison. Le fait que M. Khrouchtchev n'ait pas agi conduit à un certain optimisme. C'est une décision courageuse de sa part, vis-à-vis des Allemands de l'Est. Cela prouve qu'il est déterminé à poursuivre sa politique. Pour nous, cette politique est le seul moyen de

(1) Allusion aux prochaines élections présidentielles.

(2) A partir du 14 mars, se déroulaient à Genève les discussions du « Comité des dix puissances pour le désarment » (*Année politique 1960,* p. 430 et suiv.).

(3) Le 25 avril, dans un discours à Bakou, M. Khrouchtchev avait réitéré sa menace de conclure avec la R.D.A. un traité de paix séparée, en cas d'échec de la Conférence au sommet : voir ci-dessus le n° 188 (note).

lui faire lâcher prise sur les satellites. Il faut bien entendu se garder des concessions unilatérales.

J'ai reçu avant-hier l'ambassadeur des Soviets à Londres. Je lui ai dit que je ne comprenais pas les attaques personnelles contre le président Eisenhower. Celles-ci portaient une atteinte sérieuse aux relations entre l'Est et l'Ouest et rendaient impossible la tâche de tout secrétaire d'État aux États-Unis. Je me suis élevé contre l'exposé du maréchal Malinovski (1) : c'est le genre de déclaration que les Russes attribuent volontiers aux généraux occidentaux, et dont ils se sont souvent plaints dans le passé.

Sur un plan plus général, grâce à notre alliance militaire, la situation est assez stable en Europe. Il n'y a pas crise. Mais dans le Moyen-Orient, l'équilibre est instable entre les Arabes et Israël, entre les Arabes entre eux. On peut toujours craindre des coups d'État, mais je ne suis pas plus inquiet là-dessus qu'il y a cinq ou six ans.

En Extrême-Orient, le danger est celui d'une détérioration régulière. Je suis heureux de ce qu'a dit M. Couve de Murville à la Chambre des députés sur la présence française dans les trois pays de l'ancienne Indochine (2), car une position spéciale est reconnue là à la France. La stabilité du Laos par exemple dépend de l'assistance française. Quant à la personnalité curieuse qui règne au Cambodge et paraît se trouver en état de fiançailles avec la Chine, je pense qu'elle a l'impression que nous l'avons repoussée. De là l'instabilité du prince Sihanouk. Il s'imagine que les États-Unis essaient de soulever le Vietnam Sud contre lui. Aussi tout geste d'amitié envers lui, qui ne choquerait pas les autres, serait des plus utiles.

M. Luns (après avoir remercié M. Selwyn Lloyd). — Qui demande la parole ?

M. Segni. — Les exposés de MM. Couve de Murville et Selwyn Lloyd ont été très étoffés. Je résumerais le point de vue du gouvernement italien sur l'analyse de la situation et les leçons qu'il faut en tirer.

Le gouvernement italien attache la même importance que les gouvernements français et anglais à la thèse selon laquelle nous nous sommes trouvés en face d'une volonté délibérée du gouvernement soviétique. Le malheureux incident survenu à l'avion U-2 a été un prétexte, exploité à des fins de propagande. Nous en avons souffert en Italie, personnellement.

Sur l'influence que tel ou tel pourrait exercer sur M. Khrouchtchev à l'intérieur de l'U.R.S.S. ou du bloc communiste, il est difficile de se prononcer. De fortes pressions se sont exercées de Pékin et de Pankow, très contraires à la diminution de la tension internationale. Mais il est certain aussi que tel qu'il se présentait, le sommet ne pouvait conduire au succès pour les Soviétiques.

Qu'il soit du moins pour nous l'occasion d'un examen de conscience : une telle réunion était-elle suffisamment préparée ? Nous nous sommes prêtés trop hâtivement à une négociation au plus haut niveau dont l'expérience du passé nous enseignait pourtant les risques et les désavantages. La diversité des positions dans le camp occidental n'était pas niable. À la souplesse initiale a succédé une attitude plus rigide, mais l'U.R.S.S. a tout de même utilisé ces divergences à ses propres fins. Très solidaire sur les principes, le camp occidental ne l'est pas toujours sur la procédure, aussi convient-il d'étudier les méthodes susceptibles d'éviter le renouvellement d'une telle situation, par exemple en renforçant la procédure de consultation, en faisant participer plus directement tous les pays alliés à l'élaboration de la position occidentale sur les problèmes d'intérêt commun, de façon à écarter le moindre doute. Avec les Soviétiques, les méthodes classiques de la diplomatie

(1) Dans un discours prononcé le 9 mai à l'occasion du quinzième anniversaire de la victoire de 1945, le ministre soviétique de la Défense s'en était pris vivement aux Occidentaux, à la suite de l'incident de l'U-2 : les « provocateurs » voulaient effrayer l'U.R.S.S.; les dirigeants du Pentagone « avaient complètement perdu la tête »; tout agresseur serait « détruit et effacé de la surface de la terre » (*Le Monde* du 11 mai, p. 2).

(2) Devant l'Assemblée nationale, le 14 juin, le Ministre avait souligné que la présence française était « économiquement, culturellement... effective ». La poussée communiste s'y manifestait, venant de la Chine, par l'intermédiaire du Nord-Vietnam : « En liaison avec nos alliés de l'O.T.A.S.E., nous suivons la situation avec une grande vigilance et nous attachons, en particulier, à apporter notre aide au gouvernement laotien, dans le respect absolu des accords internationaux ».

sont les meilleures. Il y faut une préparation à laquelle tous les pays alliés doivent être associés. Resserrons nos rangs à l'intérieur de la communauté atlantique tout entière. Le seul instrument de notre solidarité politique, de notre sécurité militaire, le seul forum de la politique occidentale reste l'O.T.A.N.

M. von Brentano. — L'analyse de MM. Couve de Murville et Selwyn Lloyd semble assez identique aux vues du gouvernement fédéral. Essayons d'imaginer ce qui a pu se passer dans l'esprit russe. Les mathématiques comportent déjà beaucoup d'inconnues dans leurs équations, mais les mathématiques politiques en comptent bien plus encore. Aussi aurions nous tort d'afficher trop d'optimisme. M. Khrouchtchev à Berlin-Est puis à Moscou nous a laissé une trève de six à huit mois. C'est très court, si même c'est une trève. Entre-temps, la Russie va adopter vis-à-vis de Berlin des mesures qui ne seront pas nécessairement prévues (traité de paix séparé). Spécialement pendant la campagne électorale américaine, elle essaiera de faire quelque chose, peut-être par l'intermédiaire de la D.D.R., et pour sonder les réactions de l'administration américaine à son terme. Il faut donc être clairement décidé à l'avance à répondre par des mesures adéquates. Rien ne serait plus dangereux que si les Russes croyaient pouvoir nous mettre impunément devant le fait accompli. Il faut être sûr que l'Ouest agira de la façon qui a été prévue à Istanbul [1] et à l'O.T.A.N., sinon nous nous trouverions devant une situation à laquelle nous ne pourrions pas longtemps faire face.

Je bornerai mon exposé à cette déclaration fondamentale.

M. Wigny. — Les analyses pénétrantes sur les causes de l'échec du sommet que nous venons d'entendre rencontrent l'approbation du gouvernement belge. Mais nous ne sommes pas des historiens, mais des hommes politiques.

Avons-nous toujours en face de nous le même homme, la même politique ? Je dis oui à ces deux interrogations. Si elle ne s'exprime pas à Berlin, la menace russe trouvera, on l'a dit, le terrain facile au Moyen et en Extrême-Orient. Le malheur est que nous n'avons pas de politique préalable pour l'attaque. Nous improvisons des ripostes aux initiatives de M. Khrouchtchev. M. Herter a parlé de solutions à long terme : que ferons nous après demain ? Pour nous atteindre, les territoires sous-développés sont une proie facile. La conquête militaire y suffit, car les populations n'ont pas l'habitude de la liberté. Mais envers ces territoires, nous n'avons pas commencé à élaborer une politique commune. En Afrique, par exemple, coexistent la politique de la Communauté, la politique de la Grande-Bretagne, celle du Portugal, etc... Il convient de définir une politique à long terme commune. Je me bornerai à poser cette question.

M. Schaus. — Les vues et appréhensions qui viennent d'être développées sont partagées par le gouvernement grand-ducal, en particulier celles dont M. von Brentano s'est fait l'interprète. Je pose simplement une question. L'U.E.O. a des connexions étroites avec l'O.T.A.N. Ne nous appartient-il pas de prendre l'initiative de provoquer une réunion de l'O.T.A.N. ?

M. Luns. — L'analyse de M. Couve de Murville, l'avertissement lancé par M. von Brentano recouvrent les vues du gouvernement de La Haye. Le sort de Berlin intéresse au même degré tous les Alliés, mais en premier lieu les voisins immédiats. L'appel de M. Segni pour des consultations plus larges, antérieures aux décisions, rencontre également notre appui.

Sur le sommet, j'ai peu à ajouter à l'analyse presque complète qui en a été faite. Je note seulement que la procédure choisie par les Américains pour traiter le problème de l'U-2 n'a pas été élaborée par les Alliés, à qui on ne l'a même pas notifié. Personne n'a su la façon dont les États-Unis allaient résoudre cet incident. Des thèses successives ont été avancées. Les résultats de toute façon n'ont pas été très heureux.

On a peu parlé ici de l'attitude chinoise. Un récent article de la *Pravda* défend avec véhémence la politique de M. Khrouchtchev. Il est certain que Pékin prend des décisions qui ne sont pas toujours coordonnées avec la politique russe. Aujourd'hui, nous voyons le

[1] Sur la conférence interministérielle de l'O.T.A.N. qui s'était tenue début mai à Istanbul, voir ci-dessus les n° 196 (et note). Se reporter également au n° 194.

danger à Formose, le danger d'un neutralisme japonais (pour ne pas dire plus), le danger aux frontières de l'Inde et du Pakistan.

Pour nous Hollandais, il y a l'Indonésie, mais ce n'est pas un problème hollandais seulement. Aucun pays n'a été traité de façon aussi scandaleuse que la Hollande, que ce soit la Russie ou l'Égypte, et pourtant les Pays-Bas ont scrupuleusement respecté les accords. Cependant, trois cent vingt mille Hollandais ont été chassés. Cinq milliards de florins volés en 1957. Tous les accords bafoués, trois mois après leur signature, et par dessus tout le silence complet des Nations Unies.

La situation en Indonésie devient de plus en plus difficile. La position du président Soekarno, malgré un grand et fastueux voyage autour du monde (1), reste faible. La dictature est jusqu'à maintenant soutenue par l'armée. Mais demain ? La situation peut très bien le mener à chercher une aventure dirigée contre l'extérieur. Une diversion contre la Hollande (2). Quelles seraient les conséquences pour l'U.E.O., l'O.T.A.N., l'Occident d'une attaque armée ? Si nos alliés et nos amis ne réagissent pas d'une façon rapide, ferme, concrète, répondant à la force par la force, si la Hollande est laissée seule, la crise sera très grave aux Pays-Bas. La chute du gouvernement pourrait ne pas être en soi très grave, mais quel serait le successeur que vous trouveriez en face de vous ? Les socialistes ne recueillent que 30 % des votes, si bien qu'on ne voit pas quelle alliance ils devraient contracter. Je le demande, est-ce l'intérêt du monde que l'Indonésie prenne la moitié de cette grande île ? Et dans dix ans, qui peut croire que Soekarno ne sera pas communiste ? Le résultat des consultations que nous avons menées auprès de nos alliés est médiocre. Depuis des années, des armes arrivent de la Russie et de l'Occident. Ce que l'Indonésie reçoit de la Russie est bien supérieur à ce qu'elle reçoit de l'Occident. J'ai reçu hier notification que certains alliés continueraient à livrer des armes. J'avoue que je suis plutôt choqué, car il y a une limite à tout.

On peut prévoir que l'Indonésie porte la question de la Nouvelle-Guinée aux Nations Unies. Elle réussira sans doute à réunir la majorité des deux tiers nécessaires. Il existe en effet une tendance regrettable chez les États-Unis, selon laquelle, tant qu'un gouvernement n'est pas manifestement communiste ou tant que les intérêts économiques directs ne sont pas en jeu, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Je demande au contraire à mes collègues d'attirer l'attention de tous nos amis en Extrême-Orient sur la gravité de la situation. Il y a peu, la Malaisie a interdit à des avions DC 3 hollandais d'atterrir sur son sol, arguant du danger que faisaient courir à l'Asie des renforcements massifs de forces hollandaises. J'ai reçu par la suite le Premier ministre de Malaisie; il m'a fallu dix minutes pour le persuader du contraire, et il a souscrit aux termes d'un communiqué mentionnant « qu'il était pleinement satisfait des explications données par les Pays-Bas ». Ai-je un tel pouvoir persuasif ? Vous l'avez tous aussi. À longueur de radio, l'Indonésie menace les habitants de la Nouvelle-Guinée. Or, ceux-ci ne veulent pas tomber sous l'autorité de Soekarno. Que peuvent faire nos amis pour arrêter cette situation ? Si l'Indonésie attaque les Pays-Bas en Extrême-Orient, s'il n'y a pas une résistance immédiate, une situation des plus graves en résultera, personne ne pourra répondre de l'orientation que prendra la Hollande, et l'Ouest n'en sera d'aucune façon renforcé.

M. Selwyn Lloyd. — Lors de la dernière réunion de l'O.T.A.S.E. (3), M. Couve de Murville a défini la situation comme sérieuse et je l'ai suivi. Nous avons décidé de tout mettre en œuvre en vue d'une réaction positive des pays qui sont sur la balance. Une action de dissuasion est certes nécessaire auprès des Indonésiens. Peut-être différons-nous sur les méthodes de cette action. Mais je suis d'accord pour donner l'alerte et elle a d'ailleurs été donnée.

M. Couve de Murville. — M. Luns m'a bien souvent parlé de soucis en Indonésie, et tous nos alliés en sont conscients. Comme M. Selwyn Lloyd vient de le dire, l'O.T.A.S.E. a longuement délibéré sur ce sujet. Tout le monde est donc bien alerté. Il y a cependant

(1) Le Président indonésien, entre le 6 avril et le 8 mai, s'était rendu successivement en Yougoslavie, en Bulgarie, en R.A.U., en Tunisie, au Maroc, au Portugal, puis enfin à Cuba.

(2) Sans doute faut-il lire : la Nouvelle-Guinée ? (Il est question plus loin de la « grande île »).

(3) Qui s'était tenue à Washington du 31 mai au 2 juin. Pour un compte-rendu de cette réunion, se reporter à la dépêche de Bangkok n° 143/AS-O du 28 juin, ci-après reproduite sous le n° 306.

une difficulté, le danger est plutôt celui de la subversion que de la guerre ouverte; la radio, les agents du gouvernement de M. Soekarno, les Indonésiens qui habitent en Nouvelle-Guinée sont autant d'éléments d'une situation difficile à traiter. On retrouve cette situation dans beaucoup de pays en Afrique. La question d'une agression militaire est évidemment d'un autre ordre, et dans ce cas, la première des choses serait de saisir les Nations Unies.

M. Luns. — Alors, je sais d'avance quelle en sera l'issue.

M. Couve de Murville. — Il y a le Conseil de sécurité.

M. Luns. — C'est nous qui serons les agresseurs.

Vous avez parlé de subversion. Je tiens à vous rassurer : en Nouvelle-Guinée, la population est très anti-indonésienne, mais elle est la proie d'une guerre de propagande radiophonique, destinée à miner la confiance de la population dans le gouvernement hollandais pour la défendre. Tel est le sens du voyage de l'escadre; il s'agit de montrer le drapeau, de faire voir que la Hollande a ses propres moyens de défense, et c'est bien cela qui rend les Indonésiens furieux.

En 1958, nous avons su que les Indonésiens avaient des plans d'attaque. Avec la Grande-Bretagne et les États-Unis, nous avons employé un *deterrent* politique qui s'est avéré très efficace [1]. Il faut aujourd'hui que les Indonésiens continuent de croire qu'ils ne pourront nous attaquer sans danger. Si nos amis de l'O.T.A.S.E. avaient consenti à nous accepter parmi eux, nous en aurions été heureux. Nos engagements ne sont pas aujourd'hui aussi étroits; par exemple, si une infiltration armée se produisait, nous aurions une commission de conciliation. Les États-Unis se sont toujours abstenus de voter pour les Pays-Bas et d'ici l'an prochain, je crois qu'une quinzaine de pays vont grossir le club afro-asiatique. Nous aurons tous à souffrir de cette situation.

Nous pourrions parler maintenant du désarmement.

M. Selwyn Lloyd. — Ce qui me préoccupe autant que les crises locales, c'est le désarmement. Comment mener le jeu ? Celui-ci est double : il y a les faits et l'opinion publique. M. Khrouchtchev n'a pas au même degré le souci du second. À la Conférence sur les essais nucléaires, les États-Unis ne semblent pas vouloir d'un accord, mais il s'agit d'un cas très particulier. À la Conférence des dix, c'est autre chose. Nous aurons un débat aux Nations Unies, et il est peu probable que nous avancions beaucoup avant.

On relève pourtant des éléments positifs, des possibilités de contrôle, l'organisme international, qu'il faudrait matérialiser avant le but ultime. Il ne faut pas évidemment que les étapes du désarmement aboutissent à avantager militairement un État. Tout ceci demande des études sérieuses et nos propositions devront donc subir des modifications en fonction du nouveau plan soviétique. C'est ainsi que l'élimination des forces de dissuasion nucléaire vient en première étape, la réduction des forces classiques passant en numéro deux. Mais proposer la liquidation des bases étrangères en un an ou un an et demi n'est pas réaliste; plusieurs des propositions russes ont un caractère draconien, si bien qu'on peut se demander si elles sont sincères. Les destructions prévues en première étape, par exemple, semblent énormes.

Un autre problème sera d'associer les pays autres que les Dix au plan de désarmement.

On a parlé des propositions françaises. Je tiens à souligner la parfaite harmonie qui règne entre les délégations française et anglaise, en particulier sur la nécessité de mettre en place un contrôle avant que n'interviennent les premières mesures de destruction. Les Russes pensent-ils pouvoir nous diviser ? M. Spaak s'est étonné que le second projet russe [2] n'ait pas été rejeté tout de suite. Cela aurait été une erreur. Nous avons nos

[1] En 1958, les Pays-Bas avaient insisté auprès de leurs alliés de l'O.T.A.N. pour qu'ils s'abstinssent de livrer à l'Indonésie des armes offensives utiles dans une attaque contre la Nouvelle-Guinée (Dépêche de La Haye n° 188/AS du 19 février 1958, non retenue). Ils s'étaient également efforcés d'amener leurs alliés à suspendre toute aide économique à Djakarta en représailles contre la spoliation des intérêts néerlandais.

[2] Il s'agit d'un nouveau plan de désarmement général, présenté le 2 juin aux ambassadeurs des autres pays représentés au sein du Comité des Dix : *Année politique 1960,* p. 489; ci-dessus les n°s 247, 248, 252.

opinions publiques, nous ne pouvons pas ne pas étudier les propositions soviétiques. Si nous ne donnons pas cette impression, nous irions au devant d'explosions populaires, en Afrique, par exemple; il faut d'autre part retenir les Russes occupés à Genève, en attendant les Nations Unies. Il faut qu'à New York, il n'y ait pas une résolution médiocre de la majorité en faveur de la création de je ne sais quel nouvel organisme. Il faut progresser à Genève en juillet et encore après l'assemblée des Nations Unies. Voilà qui serait meilleur que de rompre, car on ne saurait mieux faire le jeu russe.

Je souhaiterais entendre les observations de mes collègues sur ces problèmes.

M. Couve de Murville. — J'en avais tout à l'heure parlé rapidement et je tiens à dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Selwyn Lloyd, sur (*sic*) et son interprétation de la position française sur les véhicules et les armes nucléaires.

M. Segni. — J'ai déjà eu l'occasion de dire au Parlement italien qu'il ne fallait pas repousser sans discussion les propositions soviétiques.

M. Luns. — Il semble qu'une certaine inquiétude ait régné à l'O.T.A.N. au sujet de la réunion des Trois à Washington [1]. Qui veut nous en parler, M. Couve de Murville ? M. Selwyn Lloyd ?

M. Couve de Murville. — Lors de la dernière réunion du Conseil de l'O.T.A.N., les représentants américains et français ont fait une communication sur les réunions des trois ministres des Affaires étrangères, qui s'étaient retrouvés à Washington au Conseil de l'O.T.A.S.E. M. Herter nous avait priés à dîner et, comme toujours en pareil cas, entre la poire et le fromage, nous avons passé en revue la situation après la Conférence au sommet, dans des termes très peu différents de ceux que nous avons employés tout à l'heure. Nous avons parlé aussi de l'Asie, de l'Afrique et nous avons tenu à en informer le Conseil pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Ces réunions, qui se poursuivront, ne sont rien d'autre qu'un développement naturel, qu'un reflet des relations confiantes que nous entretenons.

M. Selwyn Lloyd. — La question posée par M. Luns soulève un problème délicat. Tous, nous avons beaucoup de réunions sur beaucoup de sujets. Devons-nous l'avouer après ? C'est ce qu'il nous faut savoir chaque fois.

L'O.T.A.N. constitue un cadre pour des échanges politiques, et toute idée d'un petit groupement au sein de l'O.T.A.N. nous est étrangère. Mais il est une institution horrible, qui s'appelle le dîner de travail. Il y a tout de même quelque chose de pire, c'est l'été de travail à Genève avec les Soviétiques. À Washington, nous n'avons pas cherché à prendre de décision. Tous, nous appartenions à l'O.T.A.S.E., au Groupe permanent, au Conseil de sécurité. Il me semble que l'on s'inquiète bien vite, et j'ai eu hier par exemple une réunion avec M. Luns, où nous n'avons pas cherché à établir un directoire à deux pour la politique de l'U.E.O. ou sur les questions d'Extrême-Orient. Il est bien certain que ce genre de réunion aura lieu de nouveau.

M. von Brentano. — Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Nous n'engageons pas l'O.T.A.N. par nos discussions d'aujourd'hui, mais il me semble qu'il faut faire grande attention à tout ce que nous faisons de façon à ne pas mettre en danger la cohésion au sein de l'O.T.A.N. Nous sommes contre un directorat à trois du point de vue du prestige d'abord, mais surtout pour la cohésion, la confiance qui doivent être maintenues, sinon le doute s'insinue et des réactions indésirables se feront jour.

Si je puis exprimer un avis personnel, des conversations du genre de celles de Washington sont en train de s'institutionnaliser; un organisme se crée, prend des décisions, dont l'O.T.A.N. est informée après. Or, il ne faut rien faire qui puisse causer des malentendus. Ce n'est pas une question de grands ou de petits États, cela ne veut plus dire grand chose, c'est une question de coopération pratique : mêmes droits et mêmes obligations pour tous les pays. En tout cas, la manière dont l'ambassadeur des États-Unis à l'O.T.A.N. a effectué sa communication n'est pas très heureuse.

[1] Qui s'était tenue le 1er juin et dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous le n° 245.

M. Wigny. — Le problème dont nous débattons concerne l'O.T.A.N. et non les Sept.

Il est certain qu'à dîner et malgré le charme de la société féminine aux États-Unis, on puisse parler de politique. C'est inévitable et cela se fera encore. Mais il faut choisir :

— ou bien l'Alliance avec les décisions politiques prises par elle;

— ou bien les décisions prises par les grands pays, les autres s'arrangeant comme ils peuvent ou comme ils veulent. Il me semble que l'on est beaucoup plus fort dans le premier cas, surtout en considération de l'opinion publique. Je ferai deux réserves aux réunions du type de Washington :

Il ne faut pas qu'elles s'institutionnalisent. Si M. Selwyn Lloyd m'invite à dîner, j'en serais heureux.

Il ne faut pas dire que l'on sera informé au moment où la décision sera prise, par exemple du vendredi au lundi. Il faut que tous participent à l'élaboration de la politique qui aboutit aux décisions; par exemple, quand ce genre d'entrevue fait avancer les questions, il convient que nous soyons tenus au courant.

M. Luns. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?

Je suggère que pour la rédaction du communiqué final, un représentant de chaque délégation soit présent ici avant la reprise de la séance de cet après-midi.

M. Couve de Murville. — Je crois savoir, Monsieur le Président, que vous ferez une conférence de presse. Cela ne suffirait-il pas ?

M. Luns. — La séance est levée.

Reprise des travaux en Conseil restreint cet après-midi à 15 h. 30.

II

Séance de 15 h. 30

M. Luns déclare reprise la séance en Comité restreint à 15 h. 30. Il donne la parole à M. von Brentano sur les problèmes économiques.

M. von Brentano. — Des débats de ce matin sur les questions politiques se dégage une impression assez triste, assez pessimiste. Essayons de faire preuve de davantage de coopération en matière économique. M. Wigny a parlé ce matin de notre collaboration avec les pays sous-développés. Ces tâches dépassent les possibilités de chaque pays pris isolément. Quelle attitude adopter ? Il y a ici les Six et la Grande-Bretagne et les autres Six de l'A.E.L.E. ne sont pas représentés. Il y a aussi l'O.T.A.N. qui s'est saisie de ce problème, et les pays neutres. Bref, des groupements s'imbriquent et font double emploi, de là la difficulté d'une solution. Il ne faut pas se résoudre à ces difficultés. Au nom des Six, je puis dire que l'Euratom, la C.E.C.A., la C.E.E. devraient être ouverts à tous ceux qui veulent y accéder ou s'y associer. Ce point de vue a d'ailleurs été affirmé souvent par chacun de nous. Il est trop pessimiste de dire que le conflit des Six et des Sept est inévitable. Depuis deux ans, les conflits ne sont pas très graves, et nous pouvons échanger nos vues sur les moyens de résoudre les difficultés psychologiques et économiques et éviter la passion politique. L'assemblée de l'U.E.O. a été largement unanime sur ces problèmes. En réponse au discours de M. Profumo [1], l'Assemblée a adopté une recommandation sur l'entrée de la Grande-Bretagne à l'Euratom. À l'heure actuelle, des efforts sont en cours pour examiner la manière d'associer la Grande-Bretagne à la C.E.C.A. et à l'Euratom. Il est bien évident que nous ne pouvons ici préjuger des discussions des Vingt et un, puisque en particulier, les États-Unis et le Canada ne sont pas représentés aujourd'hui. Mais nous pouvons examiner cette question que l'Assemblée a mise à l'ordre du jour.

[1] Sur ce discours, en date du 2 juin, voir ci-dessus le n° 266 (note).

La possibilité existe-t-elle de faire un premier pas dans cette direction ? Je vais indiquer les obstacles. Les trois Communautés ont ensemble des institutions communes (Assemblée, Cours de justice) : peut-être sera-t-il possible d'aller jusqu'à la fusion des exécutifs ? C'est là une intention qui a été exprimée. Ces deux éléments peuvent servir à souligner les difficultés qui nous attendent si un autre pays désirait adhérer à une ou à deux des Communautés, et s'il n'était pas encore décidé à rejoindre la troisième. Voilà le problème.

Mais il n'est pas dans notre tâche d'atteindre à la perfection et je crois qu'il faut demander à la Grande-Bretagne quelle est sa position sur cette question. Je pose la question dès maintenant, car je sais qu'elle doit être réexaminée au sein des Vingt-et-un.

Dans la jungle des institutions européennes existantes, il y aurait maintenant les Sept dans certains domaines et les Six dans d'autres, cela prêterait à une plus grande confusion. Mon collègue britannique peut-il nous dire si son gouvernement s'est déjà penché sur ce problème, en particulier sur les rapports entre la C.E.E. et les autres pays de l'A.E.L.E. ? Y a-t-il des signes que ceux-ci suivront ? Quelle est leur réaction ? Le groupe des Vingt-et-un serait-il compétent pour examiner ce problème ? Je serais heureux, et il serait utile, que l'on puisse les y aider avec le maximum de bonne volonté.

M. Luns. — Puis-je inviter notre collègue anglais à répondre à ces questions ?

M. Selwyn Lloyd. — Je suis très reconnaissant à M. von Brentano et de son intervention et du ton qu'il a adopté. Ce débat a pour point de départ l'exposé de M. Profumo à l'assemblée de l'U.E.O. Je donne lecture du passage qui nous intéresse : « Je puis dire que le gouvernement britannique, sans s'arrêter à ce qui est arrivé dans les dernières années, sera certainement prêt à reconsidérer la proposition faite à la Grande-Bretagne de se joindre à l'Euratom et aussi à la C.E.C.A. Mais je ne veux pas qu'il y ait de malentendu.

« Cela n'est pas au moment présent une question simple.

« D'abord, nous devons savoir si l'on est disposé à nous accueillir.

« Ensuite, car ceci a un aspect non seulement technique mais également politique, nous devons savoir quel en serait le résultat sur la situation présente.

« Quelle que soit notre décision, si l'occasion nous en est donnée, elle sera prise en tenant pleinement compte de nos obligations envers nos partenaires de l'A.E.L.E.

« J'ai le sentiment que la meilleure manière de considérer le problème serait de considérer ce qui apporte une contribution réelle au but que nous avons tous à l'esprit : l'unité de l'Europe.

« Depuis l'échec de la réunion au sommet, il y a un courant puissant pour surmonter les problèmes techniques et déboucher dans les réalités. Il y a un espoir largement répandu et exprimé par de nombreux dirigeants européens, y compris le président de Gaulle, qu'un arrangement peut être trouvé. Nous devons considérer cette question plus limitée de l'Euratom et de la C.E.C.A. dans le contexte de ce problème plus vaste. Je vous assure que c'est notre désir d'apporter toute notre contribution; aussi nous aborderons ce problème immédiat en gardant à l'esprit les espoirs plus vastes qui sont maintenant courants en Europe ».

Certains se sont étonnés que les propositions de M. Profumo n'aient pas été préparées. Pourtant, il y avait eu une lettre dans la correspondance du *Times*, du 24 mai, de M. Junot; ce député français écrivait :

« J'ai été surpris de lire, dans l'éditorial que vous avez publié lundi, qu'à votre avis, « une offre britannique d'entrée à l'Euratom paraîtrait probablement ridicule sur le continent ». « C'est le contraire qui est vrai... Quel secteur est plus important pour l'avenir que celui de l'énergie atomique ? Dans quel secteur la Grande-Bretagne a-t-elle plus à partager avec ses voisins européens ?... Je prie mes amis britanniques de bien mesurer le climat de l'opinion envers la Grande-Bretagne, tel qu'il s'est accusé depuis dix ans, jour où la Grande-Bretagne a refusé d'adhérer au plan Schuman. Ce dont nous avons besoin est un geste décisif de Londres. La proposition que vient de présenter l'U.E.O. donne à la Grande-Bretagne l'occasion la plus favorable qui puisse jamais se rencontrer ».

Devant cet appel à l'opinion publique, à l'Assemblée, M. Profumo a répondu qu'il était conscient des problèmes qui se posaient. Il n'était pas facile d'être associé aux deux tiers de quelque chose. Les difficultés sont redoutables mais non pas insurmontables. Parmi celles-ci, il y a le problème militaire : notre programme nucléaire touche aussi bien les militaires que les civils. La réponse n'est pas facile, mais nous sommes prêts à examiner en bonne foi toutes ces difficultés. Si cependant, il est vrai que notre offre paraisse ridicule, ce n'est pas la peine d'en parler; sinon, il vaut la peine d'examiner les difficultés, de les étudier dans le contexte le plus large, dans le but d'arriver en Europe à la plus grande unité.

Il y a aussi nos rapports avec les pays de l'A.E.L.E. et du Commonwealth. Nous voulons dire ni plus ni moins que ce que M. Profumo a dit. C'est là un problème à long terme. Nous sommes confrontés dans l'immédiat avec des problèmes particuliers plus détaillés. Je pense à la prochaine réunion du G.A.T.T. Nous devons faire quelque chose d'ici là. On peut se rallier aux conclusions de la dernière réunion à Paris [1]. Ce qui est certain, c'est que les résultats obtenus à court terme doivent permettre de se faire une idée des solutions possibles à long terme. Si l'impression d'isolement devait grandir, cela aurait un effet sur notre coopération politique et militaire. Mais devant la menace russe et chinoise accrue, le monde devient trop petit pour que nous nous offrions le luxe de divisions politiques. Pendant ces derniers six mois, l'atmosphère entre nous s'est beaucoup améliorée. Nous avons créé une bonne volonté beaucoup plus grande. A long terme, il est difficile de satisfaire tout le monde. Pour l'instant, nous nous en tenons à l'exposé de M. Profumo. Nous sommes prêts à examiner tous les problèmes, mais il est certain que si les difficultés étaient levées pour une Communauté, cela faciliterait la solution pour les autres.

Je pense aussi qu'en vue d'un prochain sommet, nous ne pouvons pas nous permettre de risquer des conversations si importantes sans préparation, et pour cela, il faut maintenir l'amélioration que nous constatons aujourd'hui.

M. Couve de Murville. — J'ai écouté attentivement M. von Brentano et M. Selwyn Lloyd. M. von Brentano a posé des questions, dans un esprit qui est généralement partagé autour de cette table. M. Selwyn Lloyd a apporté des éclaircissements et même des conseils judicieux. Il a eu raison de dire que depuis un an, l'atmosphère s'était éclaircie et que les choses étaient, sinon plus faciles, du moins plus facilement discutables. Tout cela se présente donc mieux pour l'avenir.

Il s'agit évidemment d'une affaire à long terme. Le Comité des Vingt-et-un a décidé de se concentrer sur les problèmes immédiats, je dirais presque, individuels. A l'automne, les décisions du G.A.T.T. auront des conséquences pour chacun de nous et aussi dans nos rapports avec les États-Unis. Je suis prêt à me rallier à la conclusion de mon collègue britannique : faisons porter nos efforts sur cette tâche immédiate en gardant à l'esprit l'avenir. Les choses se décanteront et des solutions pourront être trouvées.

M. Wigny. — J'exprimerai une idée quelque peu contraire à celles de mes deux collègues. Comment établir des liens économiques entre les Six et la Grande-Bretagne et les Six et les Sept, les Six et le Commonwealth ? Le problème a été posé par référence à la proposition de M. Profumo. M. Selwyn Lloyd souhaite que les discussions se déroulent d'abord au G.A.T.T. pour permettre ensuite une étude des problèmes de fond, qui sont l'avenir. Je ne suis pas du tout convaincu que ce soit la bonne méthode. Le temps n'amène pas de solution, bien au contraire. Au fur et à mesure que se consolident les blocs, les liaisons entre eux deviennent plus difficiles. Une seconde remarque. Je suis un peu déçu par la modestie des espérances de M. Selwyn Lloyd. Enfin, pour ce qui les concerne, la Belgique et le Benelux, membres des Communautés, constatent que les Six ont fait et ont renouvelé les propositions. Par exemple, la diminution de 20 % des tarifs extérieurs communs. Je suis déçu que la Grande-Bretagne, pas plus que les Sept, ne

[1] Il s'agit de la conférence des Vingt-et-un, les 9 et 10 juin précédents, au cours de laquelle les Six avaient présenté aux Sept, en présence des autres membres de l'O.E.C.E., des États-Unis et du Canada, des propositions relatives à l'examen des courants commerciaux traditionnels entre les Six et les Sept, et à la coordination de leur action au cours de la conférence du G.A.T.T. qui s'ouvrirait à Genève en septembre. Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960,* p. 504.

poursuive le dialogue. Or, on nous répond que le ciel deviendra plus bleu après la réunion du G.A.T.T.

La franchise dans une question si importante est, je crois, de rigueur.

M. Segni. — Le gouvernement italien a pris acte avec la plus vive satisfaction du geste de la Grande-Bretagne en faveur d'un rapprochement avec les Six, ainsi que de la résolution de l'Assemblée. Depuis longtemps, mon gouvernement avait agi dans ce sens sur le plan international. La presse, l'opinion publique du Royaume-Uni, les récentes réunions économiques à Paris [1] sont assez encourageantes. Il serait maintenant nécessaire d'arriver à des solutions pratiques immédiates dans le domaine et les matières prévus par les traités, ainsi que dans les échanges avec les pays tiers. Par la suite, une solution plus complète pour l'harmonisation de tous les intérêts des parties en cause pourra être trouvée.

M. Luns. — M. von Brentano a très bien fait de poser le problème, dans l'esprit où il l'a fait et auquel M. Selwyn Lloyd a rendu hommage. Je dois dire que je suis en réaction contre le point de vue belge. M. Selwyn Lloyd a expliqué que M. Profumo avait répondu à un vœu de l'Assemblée. S'il n'avait rien dit, on aurait dit que l'attitude anglaise n'était pas constructive. Il a formulé une véritable offre.

Tel qu'il est maintenant posé par M. Selwyn Lloyd, le problème se trouve à l'ordre du jour du Comité des Vingt-et-un. Mais, comme M. Wigny, je crois que dans ce comité, il ne se passera rien, car il s'agit à long terme d'un problème politique. Si la volonté politique est toujours présente, elle perdra de son poids tant qu'elle ne se sera pas traduite par des actes. De ce point de vue, il est exact que les Sept trouvent la base des négociations avec les Six trop restreinte. Il y a eu aussi un silence des Six après les propositions des Sept à Vienne [2].

J'ai l'impression que du côté du Royaume-Uni, on veut étudier les possibilités avec beaucoup d'attention; la réunion de la Commission économique fournira, au mois de septembre, une première indication. Mais le problème est davantage politique et c'est aux puissances les plus engagées, parmi lesquelles les Pays-Bas ne se comptent pas, de prendre l'initiative : de part et d'autre, les idées ne sont pas cristallisées et le temps n'est pas non plus illimité. L'on dit de tous côtés qu'il ne faut pas de « fission » (*sic*) en Europe, et le général de Gaulle l'a encore réaffirmé [3], mais on s'en tient là et on n'avance pas du tout. J'admets qu'aujourd'hui autour de cette table, on ne puisse guère aller plus loin, mais Anglais, Français, Allemands devraient repenser tout cela. La discussion serait alors plus utile.

M. Selwyn Lloyd. — Je reviens sur les conditions dans lesquelles M. Profumo a prononcé son discours : il avait le lendemain à se tirer d'une question, d'une difficulté au Parlement. Voilà encore, a-t-on dit aussi, un effort de la Grande-Bretagne pour saboter

[1] Sur la Conférence économique atlantique de Paris, du 11 au 13 janvier, voir ci-dessus les n°s 22, 23.

[2] Sur la conférence des Sept à Vienne, les 11 et 12 mars, voir l'*Année politique 1960,* p. 438-439.

[3] Le 31 mai, le Général prononçait une allocution consacrée aux résultats de la Conférence au sommet (*Année politique 1960,* p. 474-476) mais où un passage concernait le Marché commun. Le président de la République indiquait que la France s'appliquait à « contribuer à bâtir l'Europe occidentale en groupement politique, économique, culturel et humain, organisé pour l'action, le progrès, la défense ». La R.F.A., l'Italie, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg coopéraient directement avec elle dans plusieurs domaines, et le Marché commun entrerait le 31 décembre « dans sa réalisation pratique ». « Sans doute les participants ne veulent-ils pas que cette institution puisse blesser les autres pays d'Europe, et l'on doit compter qu'un accommodement sera trouvé entre les intérêts. Sans doute faut-il aussi que les nations qui s'associent ne cessent pas d'être elles-mêmes et que la voie suivie soit celle d'une coopération organisée des États en attendant d'en venir, peut-être, à une importante confédération ». La France avait cependant reconnu « la nécessité de cette Europe d'Occident, qui fut jadis le rêve des sages et l'ambition des puissants et apparaît aujourd'hui comme la condition indispensable de l'équilibre du monde ».

Pour le texte intégral de l'allocution, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 647-649.

les Six, retarder leurs progrès. Cela a paru dans la presse, mais je sais que vous ne l'avez jamais pensé.

Je dois dire à la vérité que nous avions décidé de réexaminer ce problème de notre propre chef. Nous reconnaissons que nous sommes une partie de l'Europe et nous rejetons l'isolationnisme. La semaine dernière par exemple, nous avons signé un accord sur l'Eurocontrôle. Nous désirons nous associer avec les plus rapprochés de nos amis européens. Je répète que notre effort est tout à fait sincère, je suis d'accord pour qu'on examine toutes les difficultés. De notre côté, il y a celles des Sept et aussi l'aspect militaire.

Le Président et M. Wigny sont déçus de mon attitude négative. A long terme, je dis que les Six sont tout à fait négatifs. Si nous devions rentrer dans les Six, cela préjugerait de l'attitude du Commonwealth qui est dans le monde une valeur positive. Je dis franchement que notre adhésion comme membre plein aux Six n'est pas possible. Mais il peut y avoir une formule d'association à long terme avec les Six comme pour la C.E.C.A. et l'Euratom. J'ai cru comprendre que tel n'était pas votre désir, aussi est-il inutile d'aborder une discussion, et suis-je obligé aujourd'hui de me replier sur le court terme. Ce n'est pas moi qui le veux, mais je suis obligé de reconnaître les circonstances comme elles sont.

Comme on l'a dit, il ne faut pas que d'ici le 1er janvier les blocs se solidifient. Après janvier, nous pourrons réexaminer l'ensemble de la solution. Suis-je pessimiste ? Les solutions apportées à nos difficultés à court terme, en particulier au G.A.T.T., nous donneront une idée de l'évolution future.

M. Luns. — On a parlé du négativisme des autres pays. Il est difficile de voir où il est. Les Six ont proposé des discussions aux Sept, et ceux-ci, à Lisbonne, ont répondu [1]. Paris n'était sans doute pas le cadre pour ces discussions. Discuter à 40 *(sic)*, c'est trop. Si l'on veut des résultats concrets, je trouve que la réunion de cet après-midi a été plus encourageante, plus profonde grâce aux questions de M. von Brentano.

M. Selwyn Lloyd. — Il est difficile de faire maintenant, ici, une proposition concrète.

M. Luns. — J'en conviens. Il faut y arriver au sein du gouvernement. L'Assemblée nous avait proposé, au terme de ce Conseil, de tenir une réunion mixte. Mais la résolution n° 48 nous est parvenue bien tard. Je crois que nous pouvons nous féliciter du report de cette réunion où les parlementaires nous auraient posé mille questions intelligentes auxquelles nous n'aurions pu répondre. Il faudra cependant décider de la date de cette réunion, avant laquelle nos remplaçants auront eu le temps de se pencher sur le problème.

M. Schaus. — La recommandation n° 48 fait état de l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Euratom comme membre plein. Si j'ai bien compris MM. Profumo et Selwyn Lloyd, ceux-ci ont offert l'accession à l'Euratom et à la C.E.C.A., mais est-ce comme membre plein ou comme associé ?

M. Selwyn Lloyd. — Pour le Marché commun, j'ai dit que nous ne pouvions pas, sinon par quelque formule d'association à long terme. Pour les deux autres, nous sommes prêts à réexaminer la proposition d'adhésion, en tant que membre plein. Nous en reconnaissons les difficultés, mais nous ne les croyons pas insurmontables.

M. Luns. — Comment allez-vous faire pour les résoudre ? Allez-vous nous le dire ?

M. Selwyn Lloyd. — Le mieux est de laisser la question à nos adjoints, et de ne pas nous lancer de défi en public. Il faut résoudre les difficultés ensemble. Aujourd'hui, l'étude des modalités d'un tel examen n'est pas utile, car aucun de nous n'est préparé. Nos adjoints pourraient étudier la lettre du président de l'Assemblée au secrétaire général de l'U.E.O.

M. Luns. — Le Conseil est-il prêt à se prononcer ?

[1] Sur la réunion des Sept à Lisbonne, les 19 et 20 mai, voir l'*Année politique 1960,* p. 482.

M. Couve de Murville. — Il me semble qu'il se pose une question de forme : le problème est-il bien de la compétence de l'U.E.O. ? Des parlementaires ont voté une motion, mais l'Euratom et la C.E.C.A. ont-ils des rapports avec l'U.E.O. ? Ce sont deux sujets assez éloignés. Nos ambassadeurs à Londres pourraient s'en saisir, mais non pas en tant que Conseil permanent de l'U.E.O.

M. Luns. — Il faudrait alors répondre à l'Assemblée que le Conseil n'est pas compétent.

M. Couve de Murville. — Le Conseil permanent pourrait voir dans quelle forme et quand répondre à l'Assemblée.

M. Luns. — Mais *quid* de la Commission mixte ?

M. Couve de Murville. — On peut en parler à la Commission mixte, mais faire observer qu'il ne s'agit pas d'une question U.E.O.

M. von Brentano. — M. Couve de Murville a raison, mais c'est à nous à donner un avis. C'est trop demander que d'en charger nos ambassadeurs.

Quant à la réunion du Comité mixte, je ne trouve pas bonne cette proposition dans le contexte actuel. J'ai été parlementaire. Il ne faut pas que nos propres travaux soient rendus plus difficiles, car la Commission mixte ne ferait que prolonger la discussion de quelques jours.

M. Luns. — Mais la Commission mixte existe.

M. Selwyn Lloyd. — La question posée par M. Couve de Murville est une question de fond. D'abord, en tant que Conseil de l'U.E.O., nous pouvons en référer à nos sept gouvernements. Ensuite, nos ambassadeurs peuvent se rencontrer en tant que tels par la voie diplomatique. Les suppléants enfin peuvent se réunir comme groupe *ad hoc* pour étudier la recommandation. Mais je ne crois pas que la procédure en serait alors facilitée.

M. Wigny. — Au sujet de la procédure, si nous relisons le dernier paragraphe du discours de M. Profumo, nous nous apercevons qu'il y a les sept autres pays. Le lieu de discussion pourrait être le Comité des Vingt-et-un. Sur le fond, M. Profumo a dit : « rejoindre » l'Euratom et la C.E.C.A. L'Assemblée a recommandé une adhésion pleine, mais à l'Euratom seulement. Il n'y a pas de rapport de l'un à l'autre, ce sont deux différences essentielles, et il faut éclaircir ces questions préalables.

M. Selwyn Lloyd. — Le projet de recommandation de l'Assemblée qui s'adressait primitivement à la Grande-Bretagne a été modifié dans sa rédaction pour tenir compte du discours de M. Profumo. Quant au fond, je me suis déjà expliqué.

M. Luns. — Je ne crois pas que le Comité des Vingt-et-un soit compétent. La Grande-Bretagne peut choisir comment discuter avec ses six autres partenaires. Si elle nous dit que cela est acceptable par les Sept, il faut lui laisser une certaine liberté. Quant au fond, la remarque de M. Wigny est raisonnable.

M. Couve de Murville. — Nous ne pouvons pas ici éclaircir tous les aspects de ces questions. Pourrions-nous au moins prendre les décisions suivantes :

— Charger nos ambassadeurs à Londres d'examiner avec un représentant du Foreign Office les deux questions, c'est-à-dire la recommandation de l'Assemblée et la proposition de M. Profumo, avec mandat de faire rapport et de donner leur avis aux gouvernements;

— La question du rendez-vous avec l'Assemblée serait étudiée par le Conseil permanent.

M. Luns. — Si je comprends bien, la proposition de M. Profumo et la recommandation n° 48 seraient transmises au Conseil permanent ?

M. Couve de Murville. — Non : aux ambassadeurs et pour que ceux-ci nous saisissent de leurs conclusions. Le Conseil permanent s'occuperait de la réunion avec les parlementaires de l'Assemblée.

M. Luns. — C'est-à-dire que M. Goffin disparaît.

M. Schaus. — Il nous appartient de prendre une décision un peu plus positive. Nos opinions publiques l'attendent de nous. Il y a quelques jours, M. Selwyn Lloyd parlait de « fait nouveau ». En effet, une approche nouvelle est à l'horizon. Nous ne pouvons renvoyer le problème.

M. Luns. — La proposition de M. Couve de Murville va très loin dans cette direction. Elle préconise un examen au fond, et sans délai. Laissons de côté la procédure. Et pour la seconde question (recommandation), elle débouche sur une solution amiable entre le Conseil et l'Assemblée.

M. Schaus. — On va donc renvoyer à nos ambassadeurs le soin de se prononcer.

M. Couve de Murville. — Il faut faire examiner les deux textes par les représentants des gouvernements.

M. Luns. — Cela me paraît satisfaisant. On ne nous demande pas d'ailleurs de nous décider aujourd'hui. (S'adressant à M. Schaus) : la Grande-Bretagne n'a pas dit qu'elle demandait son adhésion.

M. Schaus. — Je suis d'accord dans ces conditions.

M. Wigny. — M. Selwyn Lloyd a dit aujourd'hui à Strasbourg : « Nous ne pouvons plus nous permettre aucun échec ». Existe-t-il vraiment une volonté politique suffisante de part et d'autre ? M. Schaus croit que oui. Je ne crois pas qu'on puisse faire deux sans trois. Prenons garde à notre communiqué. Il va soulever des espoirs considérables qu'il ne faudrait pas décevoir par la suite.

M. Luns. — En somme, vous êtes d'accord sur la décision, mais pas sur le communiqué, de crainte qu'il n'agisse comme un boomerang.

M. Selwyn Lloyd. — En effet, nous ne voulons pas donner de fausses impressions. Les obstacles se trouvent des deux côtés. Je suis de l'avis de M. Wigny.

M. Luns. — Personne ne demande plus la parole ? La séance en session restreinte est levée.

(Europe. Questions internationales n° 169, f°s 56-72. — Secrétariat général.)

277

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1557/EU. *Washington, 16 juin 1960.*

Dans le discours qu'il a prononcé au Sénat le 14 juin, M. Kennedy a développé ses vues sur l'échec de la conférence de Paris, (1), sur les conditions dans lesquelles pourrait se tenir une nouvelle rencontre au sommet. Il a également formulé quelques idées sur une solution à long terme pour Berlin.

(1) Sur cette conférence, et son échec, voir ci-dessus le n° 221.

M. Kennedy affirme que la Conférence au sommet était vouée à l'échec bien avant l'incident de l'U-2. Le vol intempestif de l'avion de reconnaissance américain n'a évidemment rien fait pour améliorer les choses, mais en réalité, les États-Unis n'étaient pas prêts à la rencontre.

« Nous n'avions pas préparé, en nous proposant un objectif à long terme, de position de force essentielle au succès de la négociation. Nous n'avions pas prévu de programme nouveau, de politique nouvelle. L'U.R.S.S. avait plus à gagner d'une détérioration toujours plus marquée de la position des États-Unis dans le monde que de concessions qui auraient pu lui être faites à Paris. Notre opposition à une rencontre au sommet avait pu changer, mais pas le déclin constant des rapports de force à notre détriment. »

Dans ces conditions, M. Kennedy soutient « qu'on ne pouvait s'attendre à un miracle qu'eût opéré le charme personnel » des représentants américains.

Formuler ces critiques et ces jugements est pour M. Kennedy un devoir. « Les vains appels à l'unité nationale, les accusations d'apaisement » n'y changeront rien, pas plus que les phrases creuses sur la façon de « tenir tête à Khrouchtchev ». Le candidat démocrate a fait allusion plus loin à la « conversation dans une cuisine », à l'exposition américaine à Moscou, dont les partisans de M. Nixon font grand cas pour prouver que le vice-Président est de taille à se mesurer avec le chef du gouvernement soviétique.

Pour M. Kennedy, il ne peut y avoir aux élections un parti de la paix et un parti de la guerre, les « durs » d'un côté, les « mous » de l'autre. Il y a une situation de fait à laquelle force est de faire face : « Les États-Unis ont assumé la charge d'obligations proches et lointaines sans disposer de la force nécessaire pour s'en acquitter ». Des limites arbitraires ont été fixées par les « faiseurs de budget », sans se préoccuper de la mission qui incombe au pays. Comment du reste le monde libre aurait-il senti une direction cohérente et le sens d'une mission chez des hommes qui sont incapables de l'inspirer à leur propre peuple ?

Inutile donc d'envisager un nouveau sommet dans les circonstances actuelles. « Aucun président des États-Unis ne doit à nouveau être amené à traverser les mers armé de seuls vagues espoirs pour être exposé à une humiliation publique. »

Avant d'engager la négociation, le Président devra s'attacher à constituer une force de représailles invulnérable, c'est-à-dire dissimulée et mobile, les forces américaines devront être en mesure de faire face à un conflit limité; l'O.T.A.N. devra être « reconstruit »...

En ce qui concerne le problème de Berlin, M. Kennedy, qui se targue de proposer des solutions nouvelles, n'a rien dit qui ne l'ait déjà été. Il a affirmé que Berlin devrait être défendu « sans hésitation » et qu'une solution à long terme pour l'ancienne capitale ne pourrait être trouvée que dans le contexte de l'unification allemande. Ce résultat ne pouvait se concevoir que dans une Europe dans laquelle les armements auraient été réduits « de l'Atlantique jusqu'à l'Oural ». « Nous devrons faire face à

nos obligations jusqu'à ce qu'un changement de la politique soviétique permette une solution constructive. En attendant, nous devrions explorer comment l'autorité morale de l'O.N.U. pourrait être utilisée pour améliorer la sécurité dont dispose actuellement le peuple de Berlin-Ouest. »

Ce discours du candidat démocrate marque une évolution sensible au regard de ses premières déclarations après l'échec de la Conférence au sommet. M. Kennedy ne parle plus d'exprimer des regrets à M. Khrouchtchev pour l'incident de l'U-2. Il a senti entre-temps que le vent qui soufflait dans le pays n'était pas à l'apaisement.

(Europe. Questions internationales 3-2-1.)

278

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2450 à 2457 (1). Réservé. *Bonn, 18 juin 1960.*

(*Reçu :* 22 h.)

Je me réfère à vos télégrammes n°s 3149 (2), 3430-3431 (3), 3444-3449 (4), 3527-3528 (5).

Vous m'avez demandé, à diverses occasions, depuis l'échec de la Conférence au sommet (6), d'étudier avec les ambassades américaine et britannique à Bonn certains aspects du statut actuel de Berlin et des rapports de la ville avec le gouvernement fédéral en vue d'essayer de prévenir des campagnes d'agitation des pays communistes.

Cette question, fort importante, me paraît poser les problèmes suivants :

1. *Attitude des autorités fédérales.*

Si le Chancelier, ou la tête de l'Auswärtiges Amt, très conscient de la nécessité du maintien des troupes alliées à Berlin, en tire la conséquence

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 7533-7540) et à Washington (n°s 9123-9130).

(2) Du 30 mai, non reproduit, demandant que le gouvernement fédéral évitât tout geste pouvant donner prétexte aux autorités de Pankow de protester et de déclencher une campagne d'agitation.

(3) Ne figure pas dans les dossiers.

(4) Du 10 juin, concernant la loi berlinoise sur les eaux du 23 février 1960, non reproduit.

(5) Du 14 juin, sur les activités du Sénat de Berlin et ses rapports avec le Bund (document non reproduit).

(6) Voir à ce sujet ci-dessus le n° 221.

logique que le statut d'occupation doit être maintenu, l'opinion est loin d'être aussi unanime dans les administrations aussi bien fédérales que berlinoises. Sans mesurer toujours les conséquences de leur attitude, les ministères techniques, qui sont amenés à discuter des questions pratiques avec les fonctionnaires de Pankow, trouvent naturel d'appliquer à Berlin les mêmes lois ou réglementations que dans le reste du pays. Même s'ils ne viennent de l'Est *(sic)*, les fonctionnaires ... [1] n'ont pas perdu l'habitude de considérer Berlin comme la capitale normale du Reich. Les efforts du sénateur Klein, qui représente Berlin auprès du Bund depuis dix ans, ont toujours tendu en ce sens et avec succès : le vote des députés berlinois à l'élection du président de la République, l'élection de celui-ci à Berlin l'année dernière [2], la présidence du Bundesrat donnée au bourgmestre de Berlin comme aux ministres-présidents des Länder, en sont les manifestations récentes et les plus spectaculaires.

Au Parlement, malgré l'extrême réserve de M. Adenauer, personne n'a osé critiquer la décision du président, M. Gerstenmaier, d'élire M. Lübke à Berlin et aucune voix ne s'élèverait davantage demain contre une autre convocation.

En début de campagne électorale, face au parti socialiste qui, avec M. Brandt, n'hésitera pas à faire de la surenchère sur la question des liens de Berlin avec le Bund, les moyens d'action du gouvernement sont limités et sa volonté d'agir le sera plus encore.

Nous risquons ainsi de nous heurter à une force d'inertie considérable et à des critiques plus ou moins amènes. Il conviendrait tout au moins que nos alliés anglo-saxons les supportent eux aussi.

2. *Attitude anglaise et américaine.*

Comme il s'agit là d'affaires tripartites, l'entreprise n'a de chances d'aboutir que si nous sommes assurés du ferme appui des Anglo-Saxons.

Du côté américain, l'ambassade de Bonn n'a guère d'autorité sur Berlin et tous les fils sont tenus à Washington.

À Berlin même, l'attitude générale est restée, même après la mort de Dulles et la mutation de sa sœur [3], celle de ne pas mécontenter les Berlinois.

Du côté anglais, l'ambassade a beaucoup de liberté d'action, mais on a souvent l'impression dans les discussions tripartites que le souci actuel est de ne pas soulever de nouvelles difficultés avec le gouvernement fédéral. Il en a assez dans d'autres domaines. Le désir de rappeler les droits d'occupation alliés à Berlin n'est pas non plus toujours évident.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Le 1er juillet 1959 : *D.D.F.*, 1959-I, n° 381 (note).

(3) Mrs Eleanor Lansing Dulles, sœur de John Foster Dulles, née le 1er juin 1895, a fait une carrière de conseiller diplomatique. De 1952 à 1959, elle était assistante spéciale auprès du bureau des Affaires allemandes au département d'État (*Special Assistant, Office of German Affairs, Department of State*). Après la mort de John Foster Dulles, le 24 mai 1959, elle fut mutée dans un autre service du département d'État.

L'expérience des comités tripartites montre que nos alliés hésitent à faire pression sur les autorités fédérales, sauf dans le cas où les lois du Bund risquent de mettre nettement en cause les responsabilités tripartites vis-à-vis des Soviets à Berlin même (par exemple la loi sur la radio [1]).

Je me demande, par suite, s'il ne vaudrait pas mieux discuter d'abord la question de principe d'une attitude plus restrictive à un échelon très élevé à Washington et à Londres, ou tout au moins y appuyer la démarche qui pourrait être faite ici à une prochaine réunion tripartite.

3. *Champ d'application.*

Les études à entreprendre pourraient, me semble-t-il, porter sur trois rubriques :

a. Le contrôle de la législation tant fédérale (clause berlinoise) que de Berlin (mise en vigueur des lois du Bund et des lois propres de la ville [2]).

b. Les manifestations du pouvoir fédéral à Berlin (sessions des Assemblées ou de leurs commissions, visites du chef de l'État... [3]).

c. Le relevé des activités qui peuvent constituer de petites entorses au statut d'occupation de Beriin et qui servent généralement de prétexte aux protestations véhémentes de Pankow ou de Moscou.

Les deux premiers sujets sont bien connus et, s'il peut être difficile de renverser la tendance très libérale des textes de 1955 [4] et des coutumes établies depuis lors, des propositions pourraient cependant être élaborées, dans un délai, semble-t-il, raisonnable.

Le dernier domaine, plus flou et varié, ne peut être précisé qu'à Berlin et demandera plus de recherches.

Je vous serais reconnaissant, compte tenu de ces réflexions, de bien vouloir me donner vos instructions.

(Europe, Berlin. 6-35-1.)

(1) Projet de loi approuvé le 20 septembre 1959 par le Cabinet fédéral concernant l'établissement à Berlin-Ouest d'une station d'émission dépendant du gouvernement fédéral. Ce projet a fait l'objet d'une note remise à l'ambassade des États-Unis à Moscou le 11 novembre 1959.

(2) Sur l'application des lois fédérales à Berlin-Ouest, se reporter à une note de la direction d'Europe du 23 novembre 1959, non reproduite, ainsi qu'à une autre du 11 février 1960 sur le mémorandum allemand du 2 février relatif aux relations de Berlin et du Bund, ci-dessus reproduite sous le n° 64.

(3) Cette question a été discutée au cours d'une réunion entre députés de Berlin au Bundestag, le 24 mai.

(4) La déclaration du 5 mai 1955 des trois gouvernements militaires relative à Berlin se référait expressément à la Constitution berlinoise du 1er octobre 1950. Certaines modifications de détail ont été apportées au texte par la seconde Chambre des députés, notamment en 1956, en juillet 1957 et en janvier et mars 1958.

279

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 2491 à 2498. *Tunis, 20 juin 1960.*
Immédiat. Très confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* 16 h. 10.)

Pour le Ministre (sur bandes).

M. Bahi Ladgham et le Dr Mokkadem m'ont convoqué ce matin à midi.

1. Le secrétaire d'État à la Présidence m'a indiqué qu'il souhaitait, après avoir pris contact avec le président Bourguiba, me faire part de la position du gouvernement tunisien à la suite de la déclaration publiée ce matin par le F.L.N. (1) et à la lumière des entretiens que ses collègues et lui avaient eus ces jours-ci avec les chefs de l'organisation rebelle.

« Le gouvernement tunisien rend un hommage particulier à l'attitude du général de Gaulle dont les initiatives depuis près d'un an ont permis d'ouvrir de nouveaux horizons et des perspectives d'avenir pour une coopération avec les pays du Maghreb. D'autre part, la déclaration du F.L.N. revêt aux yeux du gouvernement tunisien une importance considérable. Elle comporte des éléments positifs et devrait favoriser la recherche avec le gouvernement français d'un règlement du conflit. Le gouvernement de Rabat, d'après les indications qui ont été données par les émisssaires envoyés spécialement à Tunis par le roi Mohammed V, partage ce point de vue.

« Le gouvernement tunisien pense que la position prise par le G.P.R.A. sera comprise par « l'opinion publique algérienne » et par les combattants de l'A.L.N.; il croit que sans vouloir jouer pour autant un rôle d'intermédiaire, la Tunisie peut contribuer à faciliter les choses en exerçant officieusement une influence. Par ailleurs, le président Bourguiba fera incessamment une déclaration; il envisage également d'adresser un message au général de Gaulle ».

(1) Le 20 juin, après quatre jours de délibérations, le G.P.R.A. faisait connaître sa réponse à l'allocution du général de Gaulle du 14 juin (sur cette allocution, voir ci-dessus le n° 271 (note)) dans un communiqué. Le G.P.R.A. constatait que la position du Général, « tout en constituant un progrès par rapport à ses positions antérieures, rest(ait) cependant éloignée de la sienne »; désireux pourtant de mettre fin au conflit, il décidait d'envoyer une délégation présidée par Ferhat Abbas pour rencontrer le Général et dépêchait un responsable à Tunis pour organiser les modalités du voyage. Le G.P.R.A. n'enverrait pas une délégation avec pour simple mission de régler le sort des combattants et la destination des armes, mais aussi pour « régler définitivement le problème », c'est-à-dire aborder tous les aspects du conflit, militaires et politiques.

Par ailleurs, Ferhat Abbas lui-même précisait que la délégation qu'il présiderait entendait rencontrer le général de Gaulle.

Pour le texte du communiqué du G.P.R.A., se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 651.

2. M. Ladgham a déclaré ensuite que le F.L.N. avait demandé au gouvernement tunisien d'approcher cette ambassade en vue de connaître les conditions dans lesquelles l'émissaire se rendrait à Paris. Celui-ci, a ajouté le secrétaire d'État, serait seul habilité à prendre contact avec le gouvernement français. Mais il pourrait être accompagné par une personne ou deux, « un Tunisien ou un Marocain et un secrétaire ». Le rôle de ce Tunisien ou de ce Marocain se bornerait uniquement à accompagner l'émissaire du F.L.N. Il ne participerait bien entendu en aucune façon aux conversations avec le gouvernement français, mais aiderait à assurer les communications de l'envoyé rebelle avec son organisation.

J'ai répondu que, si le gouvernement français acceptait le principe de ce voyage, des facilités seraient évidemment données à l'émissaire en vue d'assurer son déplacement et l'exécution de sa mission. Il n'y avait donc pas lieu de nourrir des appréhensions à ce sujet.

M. Ladgham a alors déclaré que les questions qui se posaient étaient les suivantes :

— point de départ de l'émissaire;
— moyens de transport;
— point d'arrivée en France;
— conditions de sécurité pendant son voyage et pendant son séjour;
— lieu de séjour;
— possibilités de communications avec l'organisation du F.L.N. à Tunis.

Il a indiqué que l'on pourrait peut-être concevoir que l'émissaire en question séjourne à l'ambassade de Tunisie à Paris ou, en tout cas, puisse prendre contact avec les membres de cette représentation qui pourraient se charger d'assurer ses transmissions.

M. Ladgham a ajouté qu'il ne pouvait pas me dire encore le nom de l'émissaire qui serait désigné par le F.L.N. « Il s'agirait, non pas d'un membre du « G.P.R.A. », mais sans doute d'un fonctionnaire d'un échelon moyen ». Des précisions pourraient m'être données ultérieurement. Le secrétaire d'État à la Présidence a dit que le rôle de cet émissaire à Paris se bornerait exclusivement à poser des questions sur les modalités pratiques du voyage de la mission qui serait envoyée par le F.L.N., les conditions de son séjour et les moyens qui seraient mis en œuvre pour assurer sa sécurité et aussi les facilités dont elle devrait disposer pour assurer ses communications.

En marquant les efforts que son gouvernement avait déployés auprès du « G.P.R.A. » pour l'amener à prendre la position qu'il vient d'adopter, M. Ladgham a indiqué qu'il avait souligné à ses interlocuteurs qu'à la suite de l'engagement pris par le général de Gaulle, ils ne devaient avoir aucune inquiétude en ce qui concerne leur sécurité en France et leur retour.

Je serais obligé au Département de bien vouloir me faire connaître dès que possible la réponse que je devrais faire au secrétaire d'État à la Présidence.

(Collection des télégrammes.)

280

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 2510 à 2516. Immédiat.
Très confidentiel.

Tunis, 20 juin 1960.

(*Reçu :* le 21, 0 h. 50.)

Pour le Ministre seul. Prière de communiquer sur bande à M. Gillet.

1. M. Ladgham m'a convoqué à 21 h. 45.

Il m'a dit qu'il s'était entretenu dans l'après-midi avec les dirigeants du F.L.N. Ceux-ci lui avaient fait savoir qu'ils remerciaient le gouvernement français de mettre un avion à la disposition de leur émissaire, mais qu'ils préféraient que ce dernier fût libre de choisir le moyen de transport qui leur conviendrait (1).

« Les chefs de l'Organisation raisonnent, a déclaré mon interlocuteur, de la façon suivante : le gouvernement français est prêt à accueillir notre représentant comme une personne libre; pourquoi l'astreindre à utiliser un avion officiel français ? Dans leur esprit, cela préjuge en quelque sorte le traitement qui sera réservé à la délégation algérienne à Paris ».

Le secrétaire d'État à la Présidence n'a pas caché qu'il comprenait difficilement les susceptibilités du F.L.N. en la matière. Il considérait d'ailleurs que les dispositions que nous avions envisagées étaient de nature à garantir la sécurité du responsable de l'organisation rebelle. Mais, a-t-il ajouté, « pour ses chefs, ce n'est pas une question de sécurité; ils ont une pleine confiance dans le général de Gaulle et dans les mesures qui seront prises par le gouvernement français. Ce n'est qu'une question psychologique ».

(1) Dans la journée du 20 juin, une série de télégrammes étaient envoyés à l'ambassade de France à Tunis, « de la part du Premier ministre ». Un avion spécial serait en mesure d'amener de Tunis le délégué mandaté par l'organisation extérieure de la rébellion; il serait remis à l'ambassade des sauf-conduits pour ce délégué et, le cas échéant, une personne qui l'accompagnerait. (Télégramme n° 2250, 12 h. 25.) L'avion spécial arriverait mardi 21 juin à 7 heures locales à l'aérodrome d'El Aouina, et le gouvernement tunisien devrait prendre toutes dispositions pour que l'avion pût atterrir et repartir « dans les conditions de sécurité et de discrétion convenables » (Télégrammes n°s 2252-2253, 17 h. 15). La personne accompagnatrice ne saurait être un ressortissant étranger, et il ne saurait être question que le gouvernement tunisien intervînt dans le processus autrement que pour faciliter les conditions matérielles du voyage de l'émissaire. Les renseignements sur le type d'avion (SO-30 Bretagne) et les cinq hommes d'équipage devaient être transmis à M. Ladgham. Il convenait que les dirigeants de l'organisation extérieure prissent contact avec l'ambassade de France pour indiquer le nom de leur émissaire et, le cas échéant, de la personne l'accompagnant, ainsi que pour recevoir les sauf-conduits nécessaires et se voir indiquer quel serait le moyen de transport à utiliser pour rencontrer le représentant du gouvernement français. « Pour l'information personnelle » du représentant de la France à Tunis, il était exclu que pût être utilisée une ligne d'aviation commerciale ou un avion privé quelconque (Télégramme n°s 2254-2258, 20 h. 30).

M'inspirant des indications données par votre télégramme n° 2254 (1), j'ai fait les plus expresses réserves sur la prétention du F.L.N. en laissant entendre que le gouvernement français ne pourrait sans aucun doute modifier sa position.

M. Ladgham a suggéré que l'émissaire utilise éventuellement un avion spécial du gouvernement tunisien. J'ai répondu que j'étais convaincu que le gouvernement français n'accepterait pas une telle formule.

2. Le secrétaire d'État a poursuivi en marquant que le F.L.N. préférait que nous ne délivrions pas de sauf-conduit à son envoyé. Ce dernier pourrait être nanti d'un document d'identité éventuellement établi par le gouvernement tunisien.

J'ai déclaré que cette procédure était impensable. Il convenait — et j'ai beaucoup insisté sur ce point — que les dirigeants de l'organisation extérieure, qui s'en étaient jusqu'à présent abstenus, prennent contact avec l'ambassade pour indiquer le nom de leur représentant et, le cas échéant, de la personne l'accompagnant, recevoir les sauf-conduits nécessaires et se voir indiquer le moyen de transport à utiliser pour rencontrer le représentant du gouvernement français.

Le secrétaire d'État a d'autre part rapporté qu'il avait constaté, non sans surprise, que le F.L.N. se souciait peu d'entourer de discrétion le déplacement de son délégué.

3. Comme je marquais au cours de la conversation que la personne qui accompagnerait l'émissaire de l'Organisation ne saurait en aucun cas être un ressortissant étranger, M. Ladgham a immédiatement déclaré que son gouvernement n'insistait pas pour qu'un de ses nationaux participât au voyage. Le seul désir de la Tunisie était d'aider dans la mesure de ses moyens à faciliter les choses. « Nous allons continuer, a déclaré M. Ladgham, à nous employer dans ce sens, mais je n'ai pas grand espoir. Le communiqué publié ce matin par l'ambassade (2) a heurté le F.L.N. dans la mesure où il rappelait la procédure suggérée au moment de l'offre de la « paix des braves » et ne paraissait pas relever du même esprit que la déclaration du 14 juin » (3).

« En tout cas, a poursuivi mon interlocuteur, nous ne comprenons guère les difficultés que soulève le F.L.N. : « qui peut le plus, peut le moins ». Tout ceci est après tout mineur par rapport au fond du problème ».

M. Ladgham a spontanément déclaré qu'il ne connaissait pas encore le nom de l'émissaire qui pourrait être désigné par le F.L.N. Il avait cependant l'impression que le choix de l'Organisation pourrait se porter sur Boumendjel qui n'a pas rang de « ministre du G.P.R.A. » et qui fait actuellement route d'Addis-Abeba vers Tunis où il n'arrivera sans doute pas avant demain après-midi.

(1) Du 20 juin, 20 h. 30, analysé dans la note précédente.

(2) Qui précisait que l'ambassade était en mesure d'assurer le voyage de l'émissaire du G.P.R.A.

(3) Sur la déclaration du général de Gaulle en date de ce jour, voir ci-dessus le n° 271 (note).

Il ne semble donc peut-être pas indispensable, a conclu le ministre, que l'avion arrive à Tunis dès demain. M. Ladgham n'en a pas moins indiqué que son gouvernement avait d'ores et déjà pris toutes les dispositions pour que notre appareil puisse arriver, séjourner sur le terrain et repartir dans les conditions de sécurité et de discrétion convenables. J'ai donné toutes précisions au secrétaire d'État sur les noms et numéros de passeports de l'équipage [1].

(Collection des télégrammes.)

281

Entretien du Général de Gaulle et du roi du Népal, à l'Élysée, le 20 juin 1960 [2]

C.R.

Le général de Gaulle note les bonnes relations qui ont toujours existé entre le royaume du Népal et la République française. Connaissant la position géographique et politique du Royaume, il a d'autant plus de considération pour les efforts accomplis par le Roi et le gouvernement népalais afin de maintenir, dans les conditions actuelles, l'indépendance du pays et ses bonnes relations avec les autres nations, en particulier celles de l'Occident. Il demande si le Roi souhaite l'entretenir de quelques questions d'un intérêt particulier pour la France et le Népal.

Le roi du Népal note à son tour que, malgré la distance qui les sépare, le Népal et la France ont toujours eu les relations les plus cordiales. Depuis que le général de Gaulle occupe ses hautes fonctions, ces relations ne sont devenues que plus solides et un échange d'idées pourrait encore servir à les renforcer. Pour ce qui est de la situation au Népal même, elle est bonne depuis les premières élections générales qui se sont déroulées l'année dernière. Quant à l'avenir, il est difficile de se prononcer, même pour la région considérée, car les affaires des différentes parties du monde sont étroitement liées.

Le général de Gaulle rappelle qu'il a eu l'occasion, lors de ses entretiens avec M. Nehru [3], de parler de l'action et des intentions de la

[1] Par télégramme n° 2262, du 21 juin, 2 h. 10, envoyé « de la part du Premier ministre », la position prise par le chargé d'affaires de France, lors de sa conversation avec M. Ladgham, était approuvée : « Notre proposition, en effet, reste inchangée ». L'heure d'arrivée de l'avion spécial était légèrement décalée : 13 h., heure locale.

[2] La visite du Roi n'est pas mentionnée par le *Monde*.

[3] Le 8 mai précédent (voir ci-dessus le n° 206).

Chine, en particulier en ce qui concerne l'indépendance du Népal. Le Roi éprouve-t-il quelques soucis à cet égard ?

Le Roi répond qu'ayant été en voyage depuis plus de deux mois, il n'a pas de renseignements de fraîche date; mais pour autant qu'il sache, la situation au Nord comme au Sud paraît satisfaisante. Au demeurant, le gouvernement népalais s'efforce de maintenir des relations également bonnes avec ses deux voisins. Certes, les pays communistes ont l'habitude de « lancer des pointes » aux autres pays, mais il serait difficile de dire actuellement si la situation risque d'empirer.

Le général de Gaulle, faisant allusion à la nature accidentée du Népal, demande si le gouvernement népalais envisage ou s'il a déjà pris des mesures pour améliorer les communications du pays avec l'extérieur.

Le Roi déclare que depuis 1950, son pays est ouvert au monde extérieur. Le problème le plus difficile reste celui des communications intérieures. A l'heure actuelle, le gouvernement s'efforce de développer le tourisme qui reste encore le meilleur moyen d'établir des relations suivies avec les pays très développés comme, par exemple, la France. Un expert français en tourisme a d'ailleurs séjourné au Népal l'année dernière et il a remis un rapport au gouvernement népalais sur lequel celui-ci a fondé certains plans.

Le général de Gaulle lui ayant demandé s'il voit un domaine où la France pourrait être particulièrement utile au Népal, le Roi en indique deux : celui de l'énergie hydro-électrique et celui de l'agriculture. La France jouit d'une réputation mondiale dans l'un comme dans l'autre et ils pourraient faire l'objet d'une coopération fructueuse. À cet égard, répondant au souci qu'exprime le général de Gaulle, le Roi déclare qu'il serait utile qu'un groupe d'experts français se rendît au Népal afin d'étudier sur place les possibilités existantes, et d'échanger des idées avec les responsables népalais.

Le général de Gaulle fait ressortir l'importance que son pays attache aux problèmes du développement économique. Il se rend compte combien il peut être souhaitable pour un pays comme le Népal d'avoir affaire dans ce domaine à plus d'un interlocuteur. Étant désintéressée politiquement, la France pourrait en effet apporter un concours utile au Népal. Le gouvernement népalais a-t-il déjà fait ou envisage-t-il de faire une proposition à cette fin ?

Le Roi répond que si le gouvernement français juge nécessaire une telle proposition pour étudier les moyens pratiques d'apporter son aide au Népal et assurer une coopération avec ce pays, il donnera à son gouvernement les instructions appropriées.

Le général de Gaulle se félicite de cet accord qui est déjà l'un des résultats de la visite du Roi à Paris. Il se déclare prêt à envoyer une mission française d'experts sur les différents problèmes techniques en cause, qui fera rapport au gouvernement népalais.

Ce projet rencontre l'assentiment du Roi.

Le général de Gaulle voudrait maintenant dire un mot de la France. Celle-ci a retrouvé un équilibre qu'elle avait depuis quelque temps perdu à la suite des malheurs qu'elle a traversés. Cet équilibre se manifeste aussi sur le plan international. Il n'en reste pas moins qu'il lui faut tenir compte, en ce qui concerne l'Europe, de certains aspects des relations entre l'Est et l'Ouest (lequel inclut les États-Unis). Tant que l'est de l'Europe restera menaçant, il est nécessaire que la France participe à des alliances occidentales, d'un caractère défensif. Mais la France souhaite ardemment qu'une détente s'établisse en Europe entre l'Est et l'Ouest et que les relations entre ces régions soient normales. Elle espère que le développement de la Russie soviétique et des pays qui sont avec elle conduise à cette détente. L'évolution internationale a peut-être déjà poussé le gouvernement communiste de Moscou et, en particulier, M. Khrouchtchev, a assumer une position de principe favorable à la détente. En tout cas, c'est le vœu de la France, et cela non seulement dans son propre intérêt mais encore dans celui de l'Europe et du monde tout entier. La Chine, c'est une autre question. Le général de Gaulle ne pense pas que le sort de la Chine et celui de l'Union soviétique soient liés à jamais, quand même un gouvernement communiste existerait dans ces deux pays, ceux-ci sont différents. La Chine, en plein développement, s'organise et parvient peu à peu à une situation de grande puissance, aussi bien du point de vue économique que politique, et sans doute aussi militaire. Avec la croissance de la Chine, ses ambitions augmentent et on peut se demander si elles visent seulement l'organisation interne du pays, ou en même temps, la domination extérieure. S'il s'agit de la première hypothèse, et quel que soit le régime du pays, la France n'y voit aucune objection; mais s'il se trouvait que la Chine ait des ambitions expansionnistes, la France, ainsi que d'autres pays y seraient nettement opposés. Cette attitude serait vraie pour l'Inde comme pour le Népal et pour l'Asie du sud-est aussi bien que pour d'autres régions. Le général de Gaulle tient à le dire afin que le Roi connaisse bien les intentions françaises.

Le Roi remercie le général de Gaulle de lui faire part de ces idées justes et précises sur des problèmes qui se posent à chacun. La France est un grand pays, géographiquement situé entre l'Est et l'Ouest, entre l'Atlantique et l'Europe orientale et, au-delà, l'Asie. Elle s'est toujours efforcée dans l'histoire d'établir un équilibre entre les positions extrêmes. Le Roi est entièrement d'accord sur l'estimation que le général de Gaulle a faite de la politique chinoise, qui représente pour l'Asie une grave préoccupation. En effet, si la Chine s'en tient à son organisation intérieure, cela ne devrait pas, en principe, être une cause de souci. Il en serait autrement si la Chine avait des visées expansionnistes.

Le général de Gaulle demande au Roi de lui parler, s'il le veut bien, de la nature des relations entre son pays et d'autres pays d'Asie, tels que le Sud-Vietnam, le Laos, la Thaïlande, la Malaisie et la Birmanie.

Le Roi indique que des relations diplomatiques cordiales existent entre son pays, d'une part, et Ceylan, la Birmanie, la Malaisie et la Thaïlande, de l'autre. Quant au Tibet, pour répondre à une autre question du général de Gaulle, le Roi ne dispose pas de renseignements précis, à cause de la nature du terrain qui rend les communications difficiles et du caractère du régime communiste qui ne fournit pas d'informations exactes. Il est clair néanmoins que les Chinois consolident leur position au Tibet et qu'ils y emploient la force. L'insatisfaction des Tibétains est grande, du fait surtout de leurs traditions religieuses et culturelles. Comme le général de Gaulle lui demande son sentiment sur la situation intérieure de la Chine, le roi du Népal, indique qu'il n'en a pas une connaissance directe, car il n'a pas visité ce pays; mais, à en juger par les informations qui lui sont parvenues, la Chine poursuit son organisation, tout en cherchant à provoquer des troubles à l'extérieur afin de gagner du temps. Les Chinois auraient des tendances expansionnistes à cause de la crainte qu'ils éprouvent, plutôt que d'une menace qu'ils sentiraient peser sur eux. Pour ce qui est du Japon, à propos duquel le général de Gaulle lui pose une question, le Roi, qui s'y est rendu en visite officielle l'été dernier, estimerait présomptueux de se prononcer sur la situation de ce pays, mais il pense que les conditions économiques y étant bonnes, les troubles politiques [1] ne devraient pas prendre une ampleur inquiétante.

Le général de Gaulle aimerait connaître l'impression que le Roi a pu retirer de son voyage en Occident.

Le Roi effectue ses différents voyages pour voir dans quelle mesure les réalisations qu'il observe à l'étranger pourraient profiter à son pays. En particulier, aux États-Unis, il a été intéressé par les barrages et les installations hydroélectriques et par les progrès de l'agriculture. Il s'efforce de retirer les mêmes avantages de son voyage en Europe. En général, il a été heureux de constater les progrès continus réalisés en Occident.

(Secrétariat général.)

[1] Liés au problème de la signature du pacte de sécurité nippo-américain : voir ci-dessus les n°s 246 (note), 269 (note).

282

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 7357 à 7359. Immédiat. Réservé. *Paris, 21 juin 1960, 16 h.*

Je ne crois pas qu'il soit opportun que vous preniez vous-même l'initiative d'entamer le débat, ni de poser le premier des questions aux Britanniques lors de la réunion que vous devez avoir le 22 au Foreign Office au sujet de l'adhésion éventuelle de l'Angleterre au Marché commun (1).

Vous m'avez d'ailleurs indiqué que d'après vos informations, les Britanniques avaient probablement rédigé déjà un projet donnant la liste des questions qui les intéressent. Il suffit d'en prendre note et d'indiquer que toute cette affaire sera mise à l'étude.

Je ne crois d'ailleurs pas, si je me rapporte à vos informations et aux discussions qui viennent d'avoir lieu à La Haye (2), que le gouvernement britannique soit particulièrement anxieux de préciser maintenant ses intentions et d'aboutir de suite à une position définie. À cet égard, nos vues rencontrent probablement les siennes. Votre tâche consistera plutôt à freiner le zèle de certains de vos partenaires qui semblent vouloir faire progresser rapidement un problème qui ne nous paraît point être parvenu à maturité.

Au cas où l'un quelconque des participants demanderait la création d'un sous-comité de travail chargé d'assurer la permanence du débat, vous déclarerez que vous avez besoin sur ce point de nouvelles instructions.

Enfin, d'après les renseignements que vous avez fait tenir par téléphone, vous pourrez indiquer que vous êtes étonné de voir le Foreign Office fixer la réunion au jour et à l'heure même où devait se réunir le Conseil hebdomadaire de l'U.E.O. Il importerait de marquer qu'en dépit de ce subterfuge, nous maintenons la position que j'ai exposée à La Haye. Cette affaire doit être traitée par les six ambassades et le Foreign Office, sans lien aucun avec une organisation qui n'est point en ce domaine compétente.

(DE-CE 1945-1960, n° 755, f° 243.)

(1) Sur cette réunion, voir ci-après le n° 286.

(2) Le 16 juin, s'était ouverte dans la capitale néerlandaise la réunion périodique des ministres des Affaires étrangères des pays de l'U.E.O. (voir ci-dessus le n° 276). Le même jour, M. Selwyn Lloyd avait déclaré qu'il n'était pas question que la Grande-Bretagne envisageât d'adhérer au Marché commun comme membre plein. En revanche, elle était prête à examiner dans quelles conditions elle pourrait adhérer éventuellement à l'Euratom et à la C.E.C.A. Les six membres des Communautés européennes prenaient note de cette déclaration et décidaient que la question ne relevant pas spécifiquement de l'U.E.O., des représentants des sept gouvernements (les six ambassadeurs à Londres et un représentant du Foreign Office) se constitueraient en Comité d'étude, à Londres, pour examiner les problèmes pratiques que poserait une éventuelle adhésion de Londres à l'Euratom et à la C.E.C.A. (*Le Monde* du 18 juin, p. 7).

283

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 2529 à 2543. Immédiat.
Très confidentiel. Réservé.

Tunis, 21 juin 1960.

(*Reçu :* 18 h., 18 h. 45.)

Pour le Ministre seul. À lui remettre immédiatement.

Je me réfère à mon télégramme précédent (1).

Dès réception de votre télégramme n° 2254 (2), je suis retourné voir M. Ladgham et M. Mokkadem qui m'ont reçu à 12 h. 45.

1. Le secrétaire d'État à la Présidence, qui avait été entre-temps informé par la tour de contrôle d'El Aouina de l'arrivée imminente de l'avion *Bretagne*, a exprimé sur un ton assez vif sa surprise que le gouvernement français n'ait pas tenu compte des indications qui m'avaient été données ce matin (mon télégramme n° 2510) (3). Le gouvernement tunisien, a-t-il ajouté, craignait de se prêter à une opération qui le placerait en situation difficile vis-à-vis du F.L.N. et qui en dernière analyse, se « révèlerait stérile ». M. Ladgham a dans ce contexte évoqué une fois de plus les raisons pour lesquelles les dirigeants de la rébellion ne voulaient pas utiliser le moyen de transport qui leur était offert par le gouvernement français (ma communication précitée et mon télégramme n° 2510). « Le gouvernement tunisien, a-t-il dit, n'était pas opposé en principe à ce qu'un appareil français vienne prendre à Tunis un émissaire du G.P.R.A., mais il estimait qu'il y avait en quelque sorte une condition préalable : l'acceptation du F.L.N. à cette procédure ». Or, il se confirmait que Ferhat Abbas et ses collègues n'étaient pas disposés à s'y rallier. Ils n'avaient d'ailleurs pas encore arrêté le choix de leur envoyé ni fixé le lieu d'où il partirait.

J'ai répondu que, dans l'esprit du gouvernement français, il ne s'agissait en aucune façon de forcer la main de l'organisation extérieure de la rébellion, mais de mettre, conformément aux termes du communiqué

(1) Par télégramme n°s 2523-2528 du 21 juin, reçu à 16 h. 25, le chargé d'affaires déclarait avoir été convoqué à 11 h. 45 par M. Mokkadem pour s'entendre répéter le souhait du gouvernement tunisien que le gouvernement français ajournât sa décision d'envoyer immédiatement l'avion *Bretagne* à Tunis. Le ministre tunisien avait fait état du désir du F.L.N. de conserver toute liberté de choix quant au moyen de transport de son émissaire; au surplus, les dirigeants de la rébellion continuaient à délibérer sans avoir choisi leur délégué ni arrêté le lieu d'où ce dernier partirait pour la France; il ne fallait pas « bousculer les choses ». M. Raoul-Duval avait rétorqué que la décision d'envoyer immédiatement un avion à Tunis s'expliquait exclusivement par le désir français de ne pas prolonger la guerre. M. Mokkadem avait recommandé de tenir compte de la mentalité des « Algériens », qu'avaient heurtés les termes du communiqué de l'ambassade, et notamment la référence aux « instructions permanentes » qui lui avaient été données, « formulation » qui rappelait « l'offre de la paix des braves ».

(2) Du 20 juin, 20 h. 50, analysé ci-dessus sous le n° 280 (note).

(3) Du 20 juin, reçu le 21, 0 h. 50, et ci-dessus reproduit sous le n° 280.

publié hier par l'ambassade, à la disposition de son émissaire, le moyen d'accomplir le voyage envisagé en France, voyage qui avait été proposé par le F.L.N. lui-même. Comme mon interlocuteur répondait que les « Algériens » voyaient dans notre décision une « pression » exercée sur eux et estimaient que « nous cherchions à les placer devant un fait accompli sans leur laisser le temps de la réflexion », j'ai rétorqué qu'il s'agissait, bien au contraire, d'un geste de bonne volonté du gouvernement français, soucieux quant à lui de ne pas assumer la responsabilité de prolonger davantage les hostilités. Au demeurant, la rébellion ayant annoncé son intention d'envoyer un émissaire en France, on pouvait supposer que ses dirigeants avaient d'ores et déjà arrêté leur position, notamment en ce qui concerne le choix de leur représentant.

M. Ladgham a répondu que dans une certaine mesure, il pouvait comprendre l'attitude du gouvernement français, mais le F.L.N. n'avait pas effectivement pesé à l'avance certains aspects de la mission qui serait confiée à son émissaire. La décision qu'il avait prise sur le fond du problème dans son récent communiqué [1] avait représenté déjà un « effort considérable et difficile », il n'avait pas pensé aux conséquences pratiques immédiates qui en découlaient. La position adoptée par le gouvernement français en ce qui concerne les modalités du voyage du représentant de l'organisation rebelle amenait d'ailleurs celle-ci à étudier plus attentivement les instructions dont il serait pourvu au sujet du déplacement ultérieur de la délégation présidée par Ferhat Abbas. Le F.L.N. se penchait plus particulièrement sur les conditions du séjour en France de cette mission, le lieu de résidence de ses membres, les contacts qu'ils pourraient avoir. M. Ladgham, qui a déclaré s'être entretenu ce matin avec Ferhat Abbas, a indiqué que le chef rebelle comprenait bien qu'il ne serait pas « décent » qu'il se donne en spectacle au cours de son séjour à Paris. Mais il entendait effectuer ce voyage dans des « conditions minimum de dignité »; il devrait avoir la possibilité de rencontrer les personnalités qui souhaiteraient l'entretenir et le cas échéant, de faire, au même titre que le gouvernement français, des déclarations à des journalistes.

Revenant alors sur la question de l'avion *Bretagne* et sur les possibilités d'une acceptation par le F.L.N. d'utiliser pour son émissaire ce moyen de transport à destination de la France, le secrétaire d'État a déclaré : « Ne vous faites pas d'illusion, l'avion repartira vide. Il est possible qu'en procédant de la sorte, le gouvernement français cherche un moyen de dénoncer vis-à-vis de l'opinion internationale la carence du F.L.N., mais il ne faut pas se dissimuler que son attitude risque de cristalliser les choses en fixant chacune des deux parties sur leurs positions. D'autres formules seraient en effet possibles. Le président Bourguiba, avec lequel je viens de m'entretenir par téléphone, se demande pour sa part pourquoi les émissaires du F.L.N. ne prendraient pas tout simplement un avion commercial pour se rendre à Paris où ils se présen-

[1] Sur le communiqué du F.L.N. du 20 juin, voir ci-dessus le n° 279 (note).

teraient munis d'un document établissant leur mandat. On pourrait aussi concevoir qu'un représentant de ce mouvement se présente à une des frontières françaises ».

« Toutes ces questions sont mineures, a affirmé M. Ladgham. Elles n'en risquent pas moins de compromettre l'ouverture des pourparlers. »

« Plus graves, a ajouté le secrétaire d'État, seraient certains faits qui laisseraient penser au F.L.N. que le gouvernement français ne recherche pas sincèrement l'ouverture de conversations. C'est ainsi que l'armée française d'Algérie aurait lancé sur la région frontière des tracts invitant les combattants à déposer leurs armes, « leurs chefs étant sur le point de se rendre ». M. Ladgham a déclaré que le gouvernement tunisien n'avait pas encore la preuve formelle de ces agissements qui « jetteraient un doute sur les intentions du gouvernement français ». Il pensait cependant « obtenir un exemplaire de ces tracts et nous le remettrait ».

2. Mon interlocuteur a terminé cette partie de la conversation en marquant que son gouvernement, comme le F.L.N., conservaient cependant leur entière confiance au général de Gaulle.

J'ai fait valoir avec la plus grande netteté que le gouvernement français ne saurait être accusé de duplicité et me suis élevé contre les allégations d'une certaine propagande. Le simple fait que nous ayions presque immédiatement après le communiqué du F.L.N. pris les dispositions nécessaires au transport de ses représentants suffisait à attester notre entière bonne foi. Il serait inconcevable que l'on utilisât ce geste contre nous.

3. M. Ladgham est revenu en conclusion sur la situation difficile dans laquelle son gouvernement se trouve placé par la décision du gouvernement français de faire atterrir l'avion *Bretagne* à El Aouina : « Nous ne voulons pas, a-t-il dit, créer d'incident et par conséquent, nous avons résolu de ne pas interdir cet atterrissage. Mais il faut vous attendre à ce que le gouvernement tunisien fasse connaître publiquement sa position en marquant que le gouvernement français a cru devoir passer outre aux indications qu'il avait été amené à donner à l'ambassade de France. De leur côté, les Algériens ne demeureront probablement pas passifs » [1].

4. À plusieurs reprises, lors de notre entretien qui a duré plus d'une heure, le secrétaire d'État a souligné que son gouvernement n'entendait

[1] Par télégramme n° 2544 du 21 juin, 18 h. 40, non retenu, le chargé d'affaires de France transmettait un communiqué du G.P.R.A. par lequel ce dernier annonçait avoir désigné son émissaire; toutefois, le G.P.R.A. « ne saurait prendre en considération la procédure prévue dans le communiqué de l'ambassade de France, au sujet de laquelle il n'a pas été consulté et n'a donné aucun accord ». Aussi, un télégramme adressé « de la part du Premier ministre » sous les n°s 2275-2276, le 21 juin à 21 h. 20, également non reproduit, demandait que le pilote du *SO Bretagne* reçût l'ordre de regagner immédiatement sa base, et que M. Ladgham fût prévenu de cet ordre, imputable au communiqué du G.P.R.A. Le 22, à 20 h. 15, un télégramme n° 2286, toujours de la part de M. Michel Debré « pour M. Raoul-Duval seul », indiquait : « Après le déplacement, rendu inutile par la position des dirigeants de l'insurrection, de l'avion envoyé par le gouvernement, il se peut que des approches soient faites directement ou indirectement auprès de vous par ces derniers en vue d'organiser la venue en France de leur émissaire. En ce cas, sans donner une réponse négative, vous me rendrez compte immédiatement. *(Signé)* Michel Debré ».

en aucune façon insister pour que l'émissaire du F.L.N. soit accompagné par un ressortissant tunisien qui « aurait été un fonctionnaire moyen du secrétariat d'État aux Affaires étrangères ». S'il a laissé paraître qu'il éprouvait quelque amertume de ce que le gouvernement français ne paraisse pas désireux d'accepter une certaine entremise de la Tunisie, M. Ladgham a déclaré que pour M. Bourguiba et ses collègues, l'essentiel était d'engager des pourparlers. Il a fait valoir que son gouvernement avait, pour sa part, épuisé tous ses moyens de persuasion auprès du F.L.N. pour l'amener à assouplir sa position en ce qui concerne les modalités du voyage de son envoyé. « Peut-être le gouvernement français a-t-il des moyens d'agir officieusement auprès du F.L.N.; quant à nous, a déclaré mon interlocuteur, nous ne nous y emploierons plus, et ceci d'autant moins que l'atterrissage de l'avion à El Aouina affaiblit nos possibilités d'intervention ».

J'ai saisi cette occasion pour rappeler que seule cette ambassade était habilitée à recevoir des représentants du F.L.N. pour traiter des conditions de leur voyage et que jusqu'à présent, l'organisation rebelle s'était dérobée. Le ministre a répété ce que M. Mokkadem m'avait dit auparavant (mon télégramme précédent), qu'il doutait fort que le F.L.N. utilise cette voie qui, a-t-il dit, lui rappelle « la procédure de la paix des braves ».

(Collection des télégrammes.)

284

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3196. Réservé. *Rabat, 21 juin 1960.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Au cours de l'entretien dont je vous rends compte par ailleurs [1], M. M'Hammedi a abordé la question algérienne pour se féliciter des prochaines conversations sur le cessez-le-feu.

Il m'a demandé de vous faire savoir confidentiellement que, d'après tous les renseignements dont dispose le gouvernement marocain, l'attitude du « G.P.R.A. » [2] n'a aucunement le caractère d'une manœuvre,

[1] Par télégramme n°s 3200-3203, également du 21 juin, non reproduit. Ce document rendait compte d'un entretien de l'ambassadeur avec le ministre marocain des Affaires étrangères le matin du 21, au cours duquel il avait été question de divers problèmes intéressant des personnalités à titre individuel.

[2] Allusion à la réponse donnée le 20 juin par le G.P.R.A. aux propositions sur le problème algérien contenues dans l'allocution du général de Gaulle du 14 juin : voir ci-dessus le n° 279 (note).

mais répond au contraire à une conviction profonde et à un réel désir d'aboutir. Cette attitude aurait l'accord des maquis.

Quant à nous, m'a dit le ministre, nous estimons que la question doit être réglée directement, et nous comptons donc nous abstenir de toute intervention.

(Collection des télégrammes.)

285

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 3331 à 3333. Immédiat. *Paris, 23 juin 1960, 0 h. 35.*

Je me réfère à votre télégramme n°s 1071 à 1073 (1).

Malgré les amendements apportés à la résolution argentine, son texte demeure pour nous inacceptable. Vous devrez donc vous abstenir.

Les motifs de cette décision que vous voudrez bien exposer devant le Conseil sont les suivants :

Toute l'affaire est dominée par la personnalité d'Eichmann et par l'importance des crimes qui lui sont imputés.

(1) Le Conseil de sécurité s'était réuni le 22 juin afin de délibérer sur le différend israélo-argentin relatif à l'affaire Eichmann (Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 273, et note). L'Argentine présentait un projet de médiation aux termes duquel un acte tel que celui qui était examiné affectait la souveraineté d'un État et pouvait, s'il se répétait, mettre en danger la paix et la sécurité internationale : en conséquence, Buenos Aires « requérait le gouvernement israélien de procéder à une réparation adéquate ». Grâce aux Américains, étaient cependant introduits deux paragraphes en forme d'amendements : l'un prévoyait que la résolution ne saurait être interprétée comme constituant un pardon des crimes d'Eichmann; l'autre exprimait le vœu que les relations traditionnellement amicales entre l'Argentine et Israël seraient maintenues (Télégramme de New York n°s 1049-1054 du 21 juin, non retenu).

Par télégramme n°s 1062-1064 du 21 juin, également non reproduit, M. Bérard faisait état du dilemme qui se posait à la délégation française. Ou, après l'inscription de l'affaire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, la délégation pourrait exposer les hésitations que faisait ressentir le faible fondement de la plainte argentine et soulignerait les possibilités de négociations directes qui restaient ouvertes. Ou, si la France estimait ne pas pouvoir se séparer de ses alliés anglo-saxons, décidés à voter le projet de résolution argentin avec les légers amendements américains, ni susciter contre elle les animosités latino-américaines et afro-asiatiques, mais au risque de causer aux Israéliens une déception, la délégation s'emploierait à atténuer cette déception en exprimant ses réserves sur la légalité de la plainte et sur les possibilités de négociations, en insistant sur l'horreur de la politique d'extermination organisée par Eichmann, en soulignant enfin que la résolution adoptée par le Conseil ne pourrait avoir d'autre sens que de recommander une « réparation morale », réparation qu'Israël avait déjà offerte au gouvernement argentin.

Par télégramme n°s 1071-1073 du 22 juin, non reproduit, M. Bérard indiquait qu'au cas où l'attitude des gouvernements américain et britannique contraindrait la délégation française à se rallier à la seconde des hypothèses mentionnées par le télégramme n° 1062, celle-ci pourrait donner son interprétation du texte.

Vous rappellerez qu'il semble bien avoir été un des principaux agents d'une politique d'extermination qui a fait d'innombrables victimes. Beaucoup de nos compatriotes se trouvent parmi elles et le sort d'un grand nombre d'entre elles paraît directement imputable à Eichmann.

La conscience se révolte à l'idée que des hommes accusés de tels crimes pourraient jouir de l'impunité.

Certes, ce que l'on peut savoir des conditions dans lesquelles Eichmann a été transféré d'Argentine en Israël nous incite à comprendre les raisons qui ont conduit l'Argentine à déposer sa plainte. Si les faits tels qu'ils ont été rapportés sont établis, il s'agit d'une manière de procéder qui ne saurait en aucune façon être admise.

Ceci dit, nous ne pensons pas que le Conseil de sécurité était l'instance devant laquelle une telle affaire aurait dû être examinée. Il ne nous paraît pas d'autre part qu'aient été épuisées les possibilités de discussions directes entre les parties. Nous avons eu l'espoir qu'une rencontre aurait lieu et, encore maintenant, il nous semble qu'une telle possibilité ne devrait pas être écartée.

J'attacherai du prix à recevoir, si cela est possible, le texte de l'intervention que vous aurez préparée.

(Collection des télégrammes.)

286

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1881 à 1890. Réservé. *Londres, 23 juin 1960.*

(*Reçu :* 20 h.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 1866 à 1875 [1].

Cette réunion a fait apparaître le souci de laisser les Six prendre la responsabilité des questions à poser et des conclusions à proposer.

[1] Du 22 juin, non reproduit, qui relatait une réunion tenue le matin même sous la présidence de sir Roderick Barclay en vue d'examiner la suite à donner aux décisions prises à La Haye au sujet de l'examen d'une adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à l'Euratom (Sur ces décisions, voir ci-dessus le n° 276, et note). Sir Roderick avait entendu limiter l'objet de la réunion au seul problème de l'Euratom, laissant de côté la C.E.C.A.. M. Chauvel avait noté que l'on se trouvait en présence d'une initiative britannique et non d'une réponse britannique à une quelconque disposition manifestée par les Six. L'échange de vues qui s'en était suivi avait porté sur la question de savoir à qui il appartenait de jouer le premier dans cette affaire. Pour sir Roderick, le discours de M. Profumo ne représentait pas un grand changement dans la politique britannique, mais simplement une recherche sur un point particulier en vue d'associer l'Angleterre plus étroitement à l'Europe occidentale. Le représentant britannique avait demandé à ses interlocuteurs si leurs gouvernements étaient disposés à accueillir la Grande-Bretagne au sein de l'Euratom; M. Chauvel avait répliqué qu'il appartenait à cette dernière de dire si elle voulait adhérer et dans quelles conditions.

À la vérité, le gouvernement britannique a pris l'initiative de nous convoquer au Foreign Office, et ce au jour et à l'heure où devait se tenir une réunion du Conseil permanent de l'U.E.O. Mais je pense que cela répondait à l'intention de ne pas laisser l'U.E.O. se mêler de l'affaire. M. Selwyn Lloyd et sir Roderick Barclay partent aujourd'hui pour Vienne où ils passeront trois jours. Remettre à plus tard eût été perdre une semaine pendant laquelle tel ou tel de mes collègues eût été tenté d'évoquer en Conseil, fût-ce sur un plan de procédure, la décision prise à La Haye.

Dès qu'il nous eût réunis, sir Roderick a évoqué précisément la procédure. Souhaitions-nous institutionnaliser nos colloques ? Dans cette hypothèse, ne serait-il pas normal que la présidence fût assurée par le doyen des ambassadeurs ? La suite de nos conférences se situerait-elle au Foreign Office ou dans une ambassade qui pourrait être celle du Président ?

En l'absence de mon collègue italien qui accompagnait hier un de ses ministres à Calder Hall, j'étais le doyen des ambassadeurs présents. Invité à prendre le fauteuil, j'ai dit à notre hôte qu'il me paraissait avoir fort bien commencé sa présidence, qu'il me semblait préférable de la lui voir poursuivre aussi longtemps que nous n'aurions pas statué sur l'ensemble de notre mécanique. J'étais pour ma part sans instructions sur cet aspect des choses. Personnellement, il me semblait que l'exploration dont nous étions chargés s'accommodait, au moins en ses débuts, d'une certaine souplesse. Pour cette première séance au moins, nous pouvions en rester là. Mes collègues s'en sont déclarés d'accord.

Passant à la substance, le représentant anglais tenta d'établir que le gouvernement britannique ayant fait une proposition était en position d'attendre les réactions des Six. J'ai alors fait observer que le seul document d'origine gouvernementale dont nous disposions était la déclaration Profumo de Paris [1], qualifiée la veille des remarques du même auteur formulées en séances du Parlement et dont je ne connaissais pas encore les termes. Le texte de Paris était une déclaration d'intentions, conditionnelle et de caractère très général. Sans doute pourrait-on nous en dire davantage.

Sir Roderick Barclay nous demanda alors quelles modifications, en cas d'accession anglaise à l'Euratom, nous souhaitions voir apporter au traité. J'ai répondu que le traité était en vigueur et fonctionnait depuis un certain temps, que je ne voyais pas, pour les Six, de raisons de l'amender si ce n'était en ce qui touche les pondérations. Si le gouvernement britannique souhaitait lui-même des amendements, sans doute nous les ferait-il connaître.

Le représentant anglais a, en fin de séance, marqué plus clairement sa tendance en exprimant le vœu de connaître le sentiment des Six sur la possibilité pour l'Angleterre d'accéder à l'une ou deux des Communautés sans entrer dans la troisième.

[1] Faite le 2 juin : voir ci-dessus le n° 266 (note).

Bien entendu, cette séance ne s'est pas présentée comme un dialogue franco-britannique. Mes collègues cependant, à l'exception de l'ambassadeur des Pays-Bas qui pousse vigoureusement à la roue, n'avaient pas d'instructions et l'ensemble traînait un peu. Ils sont généralement inquiets à l'idée d'être chargés de poursuivre eux-mêmes une discussion technique sur des questions qu'ils connaissent mal. Ils inclineraient donc volontiers à la constitution de commissions où siégeraient des spécialistes. Ils attendront le temps qu'il faudra des instructions précises et sir Roderick Barclay ne me paraît pas enclin à les presser.

Quoi qu'il en soit, nous devons, par la suite, préciser nos propres positions.

En ce qui touche la procédure, je pense que nous avons probablement intérêt à maintenir la balle dans le camp anglais. Si telle est bien notre intention, nous pourrions laisser au représentant britannique une présidence de fait à laquelle le Foreign Office ne tient aucunement parce qu'elle l'oblige, en dirigeant les débats, à se découvrir davantage. Je craindrais en outre que mon collègue italien soit animé d'un grand zèle pour faire de son pays l'amiable compositeur entre les Six et le septième. Nous pourrions nous réserver de reprendre cette question et celle de la création d'un secrétariat si les développements de nos débats nous y ramenaient. La question des commissions techniques demeurerait réservée.

Quant au fond, je sais, parce que cela m'a été dit dès La Haye, que les gens du Foreign Office, peu favorables à des entretiens, s'engageant prématurément à leurs yeux, voyaient du moins dans la procédure amorcée une occasion d'amener leur propre gouvernement à constater que le seul problème véritable est celui que pose l'existence du Marché commun.

C'est bien aussi notre avis, mais il me semble que si nous arrivons à cette constatation, ce doit être les Six et le septième ensemble avançant *pari passu.* Une prise de position des Six serait aussitôt exploitée ici par les hommes de la tendance Maudling comme une rebuffade continentale opposée aux ouvertures anglaises. Ces mêmes hommes en imputeraient certainement la responsabilité au gouvernement français.

J'inclinerais donc pour ma part à ne pas procéder du général au particulier, comme nous y convie sir Roderick Barclay, mais bien du particulier au général. Des observations critiques des Anglais sur le traité de l'Euratom feraient probablement apparaître certaines difficultés particulières à l'Angleterre et qui ne sont pas spéciales à ce texte. Je pense que ce ne serait pas une mauvaise entrée en matière. En outre, cela prendrait quelque temps.

(DE-CE 1945-1960, n° 702, f°s 157r°-158v°.)

287

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 7495. *Paris, 23 juin 1960, 21 h.*

Je me réfère à vos télégrammes n°s 1866-1875 (1).

Je ne crois pas qu'il soit souhaitable que vous vous prêtiez à une discussion détaillée avec les Britanniques sur la procédure à suivre touchant l'organisation de nouvelles réunions. Il ressort des conversations que vous avez eues au Foreign Office le 22 juin que nul n'est à même à l'heure actuelle d'examiner sérieusement le fond du problème. Il serait donc regrettable d'essayer de mettre sur pied un organisme dont l'existence pourrait laisser supposer que l'on s'apprête à tirer des conséquences de discussions qui ne peuvent que rester dans le domaine des généralités.

(DE-CE 1945-1960, n° 755, f° 244.)

288

M. BÉRARD, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1099 à 1102 (2). *New York, 23 juin 1960.*

(*Reçu :* le 24, 6 h. 36.)

Le débat concernant la plainte argentine devant le Conseil de sécurité (3) s'est terminé de manière satisfaisante.

(1) Analysés ci-dessus sous le n° 286 (note).

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 137) et Washington (n° 174). Il l'a été par fil à Tel Aviv (n°s 364-367) et Buenos Aires (n°s 357-360). Il l'a été enfin par courrier aux postes de Belgrade, Bonn, Bruxelles, Bucarest, Lisbonne, Madrid, Moscou, Ottawa, Rome-Quirinal, Rome-Saint-Siège, Varsovie.

(3) Au sujet de l'affaire Eichmann : voir ci-dessus les n°s 273 (et note), 285 (et note).

À partir du moment où ne pouvaient ête évitées cette réunion, non plus que l'adoption d'une résolution, le problème se posait pour nous de la manière suivante :

L'Argentine voulait faire reconnaître son droit à une « réparation ». Les États-Unis la soutenaient et l'on constatait, une fois de plus, que le Royaume-Uni ne pouvait accepter de se désolidariser de l'Amérique.

Notre préoccupation principale, comme celle de la délégation israélienne, était d'éviter que la mention de réparation figurant dans une résolution du Conseil ne pût être utilisée par le gouvernement argentin pour demander la restitution d'Eichmann. Nous avons travaillé pendant deux jours à remplacer la résolution argentine par un projet voisin qui, s'il parlait de réparation, signalait aussitôt les excuses et le regret exprimés par le gouvernement israélien et les présentait explicitement comme constituant la satisfaction souhaitée par l'Argentine.

M. Amadeo a refusé ce texte, ainsi que tout ajournement du Conseil fondé sur une rencontre prochaine des deux présidents. Il affirmait à chacun de nous individuellement que si la résolution argentine était adoptée, son gouvernement, après cette satisfaction donnée à son opinion publique, pourrait plus aisément ne pas demander la restitution d'Eichmann. Mais il se refusait à prendre pareil engagement par écrit ou d'une manière qui pût être utilisée par nous.

C'est dans ces conditions que cette délégation a reçu instruction de s'abstenir.

L'événement important de cette journée du 23, celui qui a déterminé de manière inattendue l'évolution du débat a été le revirement de M. Cabot Lodge. Tandis qu'il avait jusque-là soutenu, moyennant quelques réserves, la position de l'Argentine et reconnu son droit à « réparation » sans qualification de ce mot, il a brusquement fait savoir, à l'ouverture de la séance de ce matin, que la « réparation » réclamée par M. Amadeo ne pouvait s'étendre au-delà des regrets et excuses formulés par les autorités israéliennes. On prétend que ce changement d'attitude aurait résulté d'un coup de téléphone de M. Nixon lui demandant s'il avait renoncé à devenir vice-président.

À la suite de mon discours, M. Amadeo s'est préoccupé de savoir comment il pourrait éviter notre abstention. Je lui ai indiqué que, s'il ne démentait pas l'interprétation que les représentants des quatre Grands se préparaient, l'un après l'autre, à donner du mot « réparation », nous pourrions sans doute voter le texte amendé. Cette attitude a été encouragée par la délégation israélienne, qui voyait la possibilité de sortir du débat sans que la résolution votée pût la gêner et d'une manière qui pût provoquer une détente dans ses relations avec l'Argentine. Elle a été également encouragée par le Royaume-Uni et les États-Unis qui regrettaient que nous fussions obligés de nous séparer d'eux pour nous aligner aux côtés de l'U.R.S.S. et de la Pologne.

La solution intervenue a donné pleine satisfaction aux représentants israéliens. Elle nous a permis de ne pas nous séparer de nos alliés anglo-saxons. Elle nous a valu enfin les sympathies des délégations latino-américaines, y compris celles de la délégation argentine [1].

(Collection des télégrammes.)

289

Entretiens franco-argentins des 22-23 juin 1960

I

Entretien du général de Gaulle et de M. Frondizi le mercredi 22 juin 1960 à l'Élysée [2].

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle, souhaitant la bienvenue au président Frondizi, souligne l'importance qu'il attache à sa visite et au fait que, pour la première fois, un président en exercice de la nation argentine se trouve en visite officielle à Paris.

Le général de Gaulle demande au président Frondizi s'il serait d'accord pour que les entretiens qui vont se dérouler se poursuivent d'une façon extrêmement directe, sans qu'une prudence trop exagérée soit apportée dans les propos. Dans l'affirmative, l'on pourrait aborder tant les problèmes touchant à l'Argentine et à la France que ceux qui, d'une façon plus générale, touchent à la situation mondiale actuelle.

Le président Frondizi se déclare parfaitement d'accord avec la façon de procéder suggérée par le général de Gaulle et, d'emblée, offre d'esquisser pour le Général le tableau politique de l'Argentine d'aujourd'hui.

Il explique que l'Argentine a secoué le joug d'un gouvernement personnel de onze ans par une révolution [3]. C'est donc grâce au succès de celle-ci que lui-même se trouve au pouvoir. Dès le début apparurent de très sérieux problèmes économiques, politiques et sociaux, dont les plus graves étaient les premiers. L'Argentine ayant dépensé beaucoup plus qu'elle ne produisait, frôlait une situation où elle risquait de devoir cesser ses

[1] Le vote final était acquis par 8 voix et 2 abstentions (U.R.S.S., Pologne); l'Argentine, membre non permanent du Conseil, ne participait pas au vote, et ce sur l'initiative même de sa délégation.

Plusieurs notes seront échangées par la suite entre Israël et l'Argentine : le 27 juin, le gouvernement israélien présentera ses excuses à celui de Buenos Aires et déclarera, dans une note du 4 juillet, qu'elles constituent les réparations prévues par le Conseil de sécurité (solution que repoussera l'Argentine). Un communiqué commun, le 3 août, annoncera cependant que, conformément à la résolution du Conseil, les deux parties ont décidé de considérer leur différend comme réglé. Les relations diplomatiques interrompues reprendront en décembre avec la nomination d'ambassadeurs.

[2] Le Président argentin, arrivé dans la matinée du 22, devait être pendant deux jours l'hôte officiel de la France. Il venait de Rome et de Berne; de Paris, il repartait pour Bruxelles (*Le Monde* du 22 juin, page 1).

[3] Allusion à la dictature de Péron, chassé du pouvoir en 1955.

paiements extérieurs. Toutefois, des mesures purent être prises grâce aux sacrifices auxquels le peuple argentin tout entier accepta de se soumettre. De ce fait, l'Argentine avait déjà atteint une certaine stabilisation et pouvait envisager une période d'expansion.

Mais, pour pouvoir aller de l'avant, l'Argentine, comme le reste du continent latino-américain, devrait pouvoir compter sur l'Europe, laquelle à son tour se devait de comprendre combien était important le rôle que l'Amérique latine pourrait jouer quant à l'avenir du monde occidental.

Le président Frondizi estime donc qu'il est capital de maintenir les meilleurs rapports possibles entre l'Europe et l'Amérique latine, que ce soit l'Europe du Marché commun ou l'Europe des Sept. Il faut éviter à tout prix que les pays occidentaux ne mènent une politique qui déboucherait sur une situation qui leur permettrait de se suffire à eux-mêmes; une telle situation rendrait extrêmement difficile l'expansion de l'Argentine en particulier, et de l'Amérique latine en général.

Il est essentiel que l'Argentine puisse acheter en Europe tant les équipements que le matériel dont elle a besoin pour son développement industriel, mais pour ce faire, il lui faut non seulement obtenir des crédits, mais surtout pouvoir trouver des débouchés pour ses propres produits.

L'Europe, par conséquent, doit songer à augmenter le volume de son commerce extérieur avec l'Amérique latine, tout en favorisant les investissements dans ce jeune continent. Il est capital que l'Europe comprenne que l'Amérique latine est la seule zone peu développée appartenant au monde occidental. L'Europe a donné la vie à l'Amérique et se doit de l'encourager et de l'appuyer pour qu'elle prospère.

Le problème économique du sous-développement de l'Amérique latine, s'il n'est pas compris de l'Europe, peut mener à des conséquences politiques et sociales qui mettraient en danger la liberté de ses peuples.

Le général de Gaulle demande alors à M. Frondizi quelle est la dimension du rôle que joue l'Amérique du Nord dans le développement économique de l'Argentine.

M. Frondizi répond que le gouvernement des États-Unis a accordé des crédits à l'Argentine par des agences gouvernementales, ainsi que par des organismes privés, tout en facilitant l'octroi de certains crédits par des sources internationales, mais que les exportations argentines à destination des États-Unis sont à un niveau très bas. L'Argentine désirerait pouvoir exporter ses produits agricoles en plus grande quantité.

Le général de Gaulle fait ressortir que certains pays européens, notamment l'Angleterre et l'Allemagne, sont des acheteurs importants de produits agricoles argentins.

M. Frondizi en convient, mais insiste pour que de plus larges débouchés soient trouvés en Europe, car ce n'est qu'en exportant ses matières premières que l'Argentine pourra acheter les biens d'équipement nécessaires à sa croissance industrielle.

Le général de Gaulle assure le président Frondizi qu'il a parfaitement compris le problème que pose la nécessité d'accroître les exportations argentines vers l'Europe, mais il attire l'attention du Président argentin sur le fait qu'il y aura quelques difficultés à trouver des marchés européens qui puissent absorber les matières premières argentines qui, pratiquement, se limitent à des produits agricoles.

La France et l'Italie, par exemple, ont des économies qui reposent en partie sur une production agricole, c'est pourquoi le général de Gaulle demande à M. Frondizi de bien vouloir préciser exactement quelles seraient, à son avis, les possibilités d'augmenter les exportations argentines.

M. Frondizi explique que les produits agricoles européens, bénéficiant d'une protection, abordent le marché de la consommation à des prix supérieurs à ceux des produits agricoles que l'Argentine pourrait exporter s'il n'y avait pas de barrière douanière. Il estime pour sa part que l'Argentine pourrait très bien vendre des produits agricoles, y compris la viande, à des prix inférieurs à ceux que demandent les producteurs européens, mais que les exportations argentines se heurtent au mur d'une politique protectionniste (contingentements, etc.) qui leur est néfaste.

M. Frondizi fait ressortir en conclusion qu'une étude des problèmes actuels qui se posent au monde occidental, et qui se ferait sans la participation de l'Amérique latine, pourrait avoir des conséquences très graves.

Le général de Gaulle demande à M. Frondizi si ses paroles visent surtout l'existence du Marché commun.

M. Frondizi répond que, dans la mesure où le Marché commun tendrait à mettre les six pays membres dans un circuit « d'auto-suffisance », l'Amérique latine en souffrirait.

Le général de Gaulle demande si les produits agricoles argentins croissent proportionnellement à la poussée démographique.

Le président Frondizi indique que les produits agricoles seront disponibles en quantités qui dépasseront largement les besoins de la population de demain. C'est pourquoi il est important que l'Argentine puisse canaliser son énergie dans d'autres voies et, grâce aux biens d'équipement qu'elle pourrait acheter, puisse développer d'autres ressources.

Le général de Gaulle estime que M. Frondizi a très nettement défini le fond du problème. Celui-ci est, certes, très difficile à résoudre, car, d'une part, les États-Unis ont une production agricole importante qu'ils ne peuvent envisager d'abandonner en vue de favoriser des importations agricoles en provenance d'Amérique latine; d'autre part, une situation assez semblable existe en Europe où, pour des raisons ayant trait à une économie traditionnelle et parfois routinière, et surtout à cause d'un milieu social profondément attaché à certaines valeurs, le continent dépend en grande partie de son activité agricole. Cela explique que dans certains domaines, les prix des produits agricoles européens soient plus élevés que ceux d'Amérique latine. Cela ne veut certes pas dire que rien ne peut être fait. Il faudrait chercher une solution qui permette à la fois de satisfaire certaines des demandes de l'Amérique latine tout en surmontant les difficultés relatives à une modification du tableau économique de l'agriculture européenne.

Le président Frondizi fait ensuite ressortir à quel point l'Argentine est intéressée à ce que la France mène une politique d'investissements en Amérique latine, tout en favorisant également l'octroi de crédits gouvernementaux et privés à long terme. En effet, les investissements sont essentiels pour le développement économique de l'Argentine, car les niveaux de son épargne nationale ne lui permettent pas de mener, sans aide extérieure, une politique d'investissement.

À titre d'exemple, M. Frondizi indique que le montant des exportations de l'Argentine s'élevait, l'année dernière, à environ 1.000 millions de dollars, alors que, pour le seul pétrole, elle était obligée d'en importer pour 250 millions de dollars.

Mais si ceci était vrai jusqu'à maintenant, l'Argentine se flatte d'avoir atteint enfin un niveau de production pétrolière tel qu'il lui est possible maintenant de se suffire à ses propres besoins. Depuis deux ans et demi, ses importations pétrolières ont diminué et, dès aujourd'hui, il peut être dit qu'elles ne seront plus nécessaires.

Le général de Gaulle indique combien il lui est facile de comprendre la satisfaction qu'éprouve l'Argentine, car la France elle-même pourra, d'ici trois ans, produire tout le pétrole dont elle aura besoin.

M. Frondizi explique au général de Gaulle que, grâce à des capitaux français, des progrès importants ont été enregistrés dans le domaine de la production et de l'utilisation du charbon.

D'une façon générale, M. Frondizi résume comme suit les besoins de l'Argentine :

1. Augmenter ses exportations agricoles;
2. Recevoir des crédits à long terme;
3. Favoriser l'investissement de capitaux étrangers.

Il est entendu que M. Klein, ministre des Finances de la République argentine, prendra contact avec son collègue français afin de voir ces différents points de plus près.

Le général de Gaulle demande à M. Frondizi où en est la politique de nationalisation de certaines industries en Argentine. Il est peut-être possible que cette politique ait été la cause de quelques hésitations de la part de ceux qui, en France, auraient été disposés à investir des capitaux en Argentine.

M. Frondizi répond qu'à son avènement au pouvoir, un nombre d'expropriations avait été effectivement ordonné, mais que, en étudiant chaque cas d'espèce, son gouvernement avait résolu tous ces problèmes à la satisfaction des intéressés. L'Argentine tient à ce que les capitalistes étrangers trouvent sur son territoire les garanties juridiques et économiques essentielles à promouvoir une augmentation de leurs investissements, et c'est ainsi que les capitaux étrangers et les intérêts accrus peuvent être facilement « rapatriés ».

La discussion a pris fin à 13 heures 15.

II

Entretien du général de Gaulle et de M. Frondizi
le jeudi 23 juin 1960, à 10 heures

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle note avec satisfaction l'intérêt porté par la presse au voyage de M. Frondizi.

M. Frondizi explique combien lui-même tient à ce que la France comprenne parfaitement les problèmes qui se posent à l'Argentine, indépendamment des rapports directs qui peuvent exister entre les deux pays. En effet, il serait particulièrement heureux que la France puisse expliquer aux autres pays européens quels sont les besoins et les aspirations de l'Argentine.

Le général de Gaulle demande alors à M. Frondizi de préciser ce que la France peut faire dans l'immédiat pour permettre à l'Argentine de rechercher une solution qui réponde à ses préoccupations relatives à la création du Marché commun en Europe.

M. Frondizi demande quelles sont les possibilités d'un élargissement du Marché commun à d'autres pays que les Six.

Le général de Gaulle dit que, pour ce qui est de la Grande-Bretagne, il ne pense pas que l'on doive envisager sa participation directe au Marché commun. Comme souvent dans son histoire, l'Angleterre voudrait pouvoir jouer sur tous les tableaux et, tout en maintenant ses rapports préférentiels avec le Commonwealth, obtenir l'établissement d'un régime de libre-échange en Europe. Malheureusement pour l'Angleterre, il est impossible de tout avoir. Quant aux pays scandinaves, ils se situent, pour le moment, en dehors de l'orbite du Marché commun.

Le Général demande, d'autre part, quelles sont les mesures d'ordre pratique qui pourraient être envisagées dans l'immédiat afin de réaliser un arrangement ou un accord entre le Marché commun et l'Amérique latine.

Le président Frondizi réplique qu'il faudrait :

— En premier lieu, que le Marché commun n'encourage pas une politique de protectionnisme qui serait défavorable aux produits agricoles importés d'Amérique latine;

— En second lieu, que le Marché commun étudie les possibilités d'augmenter les achats de matières premières en provenance de l'Argentine. En effet, si une politique de protectionnisme se développe, les exportations argentines en souffriront, alors que sa politique d'expansion économique exige que celles-ci soient sensiblement augmentées;

— En troisième lieu, le Marché commun devrait étudier dans son ensemble, et pour autant que ces questions concernent chacun de ses membres, la possibilité d'octroyer des crédits à long terme à l'Amérique latine, et à l'Argentine en particulier. Le Marché commun devrait également étudier la possibilité de favoriser une politique d'investissement;

— Enfin, il conviendrait d'éviter que des organismes économiques européens bénéficiant de la participation des États-Unis et du Canada ne placent l'Amérique latine complètement en dehors du développement économique du monde occidental.

Le général de Gaulle assure M. Frondizi qu'il comprend parfaitement ses préoccupations. Il sait que M. Dillon a déjà étudié la possibilité de faire collaborer plus directement les États-Unis avec les institutions économiques européennes, et qu'effectivement, il serait intéressant qu'une étude parallèle fût faite concernant la possibilité d'inclure l'Amérique latine dans les études qui touchent soit au Marché commune, soit d'une façon générale à l'économie occidentale. Ceci semble possible. On pourrait envisager que les membres du Marché commun, dans l'élaboration de leur politique commune, prennent en considération certaines exigences des pays de l'Amérique latine.

Le général de Gaulle ajoute que si M. Frondizi, au cours de son séjour à Bonn, avait l'occasion de s'entretenir de cette question avec MM. Adenauer et Erhard et si ceux-ci réagissaient favorablement, la France et l'Allemagne pourraient alors suggérer aux autres pays du Marché commun de suivre une telle procédure.

M. Frondizi est profondément sensible à la réponse très satisfaisante qui vient de lui être donnée.

Le général de Gaulle souligne qu'il serait essentiel que l'Amérique latine pût se voir admise à des consultations avec le Marché commun afin de pouvoir faire connaître son point de vue.

***

A 10 h. 30, M. le Premier ministre Michel Debré se joint à l'entretien.

***

Le général de Gaulle, ayant mis M. Debré au fait des échanges de vues qui viennent d'avoir lieu, explique à M. Frondizi qu'il existe deux problèmes relativement séparés : l'un réside dans le manque d'articulation actuelle entre le Marché commun et l'Amérique latine et le second est de trouver des possibilités d'exportation des produits agricoles d'Amérique latine vers des pays européens qui, comme la France, ont eux-mêmes une économie agricole. Il est donc difficile d'entrevoir dans l'immédiat comment ces exportations pourraient être sensiblement augmentées.

M. Frondizi ayant demandé quelles étaient les possibilités de voir un jour la Grande-Bretagne entrer de plain-pied dans le Marché commun, *le général de Gaulle* répond qu'à son avis, elles sont très faibles. En effet, la Grande-Bretagne maintient une politique de libre-échange et, même si ses rapports économiques avec le Commonwealth ne sont pas aussi étroits qu'ils l'ont été par le passé, elle n'en adapte pas moins dans une large mesure sa politique économique à l'existence du Commonwealth.

Par ailleurs, la Grande-Bretagne n'accepte pas facilement de s'insérer dans un système ou dans des structures. Enfin, elle a toujours tendance à voir dans un groupement européen un rival continental dont il faut se méfier. On peut en conclure que l'Angleterre n'entrera pas dans le Marché commun. Toutefois, les Anglais étant des gens pratiques, ils ne manqueront certainement pas de conclure certains arrangements touchant à des secteurs économiques déterminés et ayant trait à des questions de tarifs ou d'échanges.

Il est peu probable que les pays scandinaves fassent un jour partie du Marché commun.

Pour ce qui est de l'Autriche et de la Suisse, il n'est pas absolument exclu que ces deux pays entrent dans un tel groupement; il n'est pas improbable que la Grèce s'y joigne aussi un jour.

Les États-Unis, eux, encouragent l'essor du Marché commun, d'abord parce qu'ils envisagent avec faveur l'abaissement de toutes les barrières économiques et aussi parce que, d'une façon générale, ils appuient tout effort tendant à l'unification de l'Europe.

L'attitude américaine influe sur l'Angleterre et celle-ci, même si elle le souhaitait, ne pourrait de ce fait freiner l'évolution du Marché commun.

Le général de Gaulle demande à M. Frondizi si des contacts ont déjà été établis d'une façon générale entre l'Amérique latine et le Marché commun.

Le président Frondizi explique que très récemment, certains contacts ont été pris par la voie diplomatique.

Le général de Gaulle fait remarquer qu'il est important que M. Frondizi comprenne qu'à l'intérieur même du Marché commun, la France a quelques préoccupations concernant précisément sa production agricole.

M. Frondizi explique qu'il serait important que le problème général des importations en provenance de l'Amérique latine fût étudié dans un contexte aussi large que possible dans le cadre, peut-être, de l'organisme dont la création est préconisée par M. Dillon. Il ajoute qu'il ne manquera pas de s'entretenir de ces questions en Allemagne quand il verra MM. Adenauer et Erhard.

M. Debré souligne alors le fait que le Marché commun n'a pas encore atteint un stade où l'on puisse dire qu'il a déjà défini une politique commune. C'est pourquoi, si l'Argentine voulait voir résolus certains problèmes agricoles, il serait peut-être opportun que M. Frondizi s'en entretienne avec la France d'une part et l'Allemagne de l'autre, sans attendre qu'une politique unique puisse être mise au point entre les Six.

M. Frondizi se rallie à cette façon de voir et pense, en effet, qu'il y aurait lieu, dans un premier temps, d'aborder l'étude de l'exportation des produits agricoles de l'Amérique latine par des négociations bilatérales; ensuite, les résultats acquis pourraient être repris sur le plan multilatéral du Marché commun.

Après avoir remercié M. Frondizi de lui avoir exposé si franchement et si clairement la nature du problème que posent à l'Argentine la création et le développement du Marché commun, *le général de Gaulle* propose à son interlocuteur de lui exposer à son tour quelques-uns des problèmes qui se posent aujourd'hui à la France.

Il tient à parler des rapports entre la France et l'Afrique. À la différence de l'Amérique latine, continent possédant une certaine unité historique et ethnique, l'Afrique n'a pas d'unité. Il n'existe pas une Afrique mais plusieurs « Afriques », celle des Blancs, celle des Noirs, celle des Arabes, etc.

La France est en Afrique depuis le commencement des temps contemporains. Ce qu'elle y a fait représente — et ceci est la conviction profonde des Français — un avantage pour les Africains. Grâce à la France, les pays qui ont été gouvernés par elle ont pu réaliser des progrès dans tous les domaines. Ceci est un fait que personne ne peut contester.

Aujourd'hui, l'Afrique connaît des changements très profonds qui sont la conséquence d'une évolution mondiale à l'origine de laquelle se trouvent certaines des idées qui ont vu le jour en France. Ces modifications profondes sont compliquées par l'existence du communisme qui, au lieu de participer d'une façon désintéressée à l'évolution politique des peuples, essaie au contraire de faire naître une hostilité entre Africains et Occidentaux. Cette politique change le cours normal qu'aurait pu suivre l'émancipation politique des jeunes nations. Hier encore, la Russie était à la source de ces interventions, et c'est aujourd'hui la Chine qui semble devoir poursuivre cette politique hostile. Le problème revient donc à assurer, d'une part l'indépendance et, de l'autre, le développement du continent africain. Ceci peut paraître simple en théorie, mais, en pratique, l'on se heurte à des complications extrêmement graves. Les communistes poussent violemment les jeunes nations africaines à suivre une politique hostile à ceux qui, pourtant, leur accordent l'indépendance. Par ailleurs, l'Amérique du Nord, par idéologie, par manque d'expérience et surtout parce qu'elle est entraînée dans une concurrence acharnée avec le communisme, n'agit pas toujours de telle sorte que l'indépendance nouvellement acquise profite à l'Occident. Il en résulte des complications sérieuses; heureusement, la France a créé à temps la Communauté, à l'intérieur de laquelle les nations sont indépendantes mais demeurent en liaison directe avec la France pour les questions ayant trait à leur

développement économique et culturel, à leur existence internationale et à leurs problèmes de défense.

Dans leur très grande majorité, les populations africaines participent, de bonne foi, à l'entreprise de la Communauté. Ceci, certes, est un résultat satisfaisant, mais la France ne l'a obtenu qu'après avoir surmonté les difficultés soulevées à la fois par le communisme et par les États-Unis.

M. Frondizi déclare que c'est avec un profond intérêt que l'Argentine a suivi la France dans ses efforts pour la solution du problème africain. Pour des raisons politiques profondes, l'Argentine est en faveur de l'autodétermination des peuples, tout en estimant que l'indépendance accordée aux pays anciennement coloniaux devrait se situer dans le cadre occidental. S'il n'en était pas ainsi, le communisme rendrait extrêmement difficile, par sa présence en Afrique, le progrès et l'existence même du monde occidental.

M. Debré indique que les États-Unis n'ont pas toujours compris que le communisme est un danger qui peut à tout moment s'abattre sur l'Afrique.

M. Frondizi se déclare totalement en accord avec ce que vient de dire le Premier ministre et souligne que les États-Unis commettent la même erreur en Amérique latine où il semble que le danger du communisme soit très réel dans un avenir immédiat, alors que, pour le gouvernement de Washington, il ne s'agit que d'une possibilité lointaine. Il est à craindre que les États-Unis ne se rendent pas compte que l'évolution politique, sociale et économique des peuples se fait à un rythme plus rapide que celui qui a caractérisé les vingt ou trente dernières années.

Le général de Gaulle aborde alors le problème de l'Algérie. Il explique, en premier lieu, que l'Algérie n'a jamais été, dans l'Histoire, un État comme l'ont été le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, etc. Il souligne que plus d'un million de Français de souche vivant en Algérie n'y sont pas « de passage » et considèrent l'Algérie où ils ont terre, maison et biens, comme leur propre pays. Au même titre que les colons espagnols en Argentine se sont sentis profondément argentins, les Français de souche en Algérie sont tout aussi algériens que les musulmans.

La France veut donc que ces Français-là demeurent en Algérie. Mais aussi, elle reconnaît le droit d'autodétermination à toutes les communautés. La présence des Français en Algérie est nécessaire si l'on ne veut pas voir la population sombrer dans la misère et le désordre.

Hormis les Français de souche, il y a, en Algérie, très peu de personnes capables de conduire ce pays à son développement.

Les gens qui rêvent d'une Algérie qui ne compterait plus dans sa population ceux-là mêmes qui lui garantissent aujourd'hui son progrès ne mesurent pas les problèmes qui se poseraient si l'Algérie était abandonnée par la France et par les Français.

Les musulmans, quant à eux, ont connu la France et les Français depuis cent trente ans. Un certain nombre d'entre eux sont francisés et entretiennent des liens étroits avec la France, de par leur culture, leurs habitudes, leur famille, etc. À titre d'exemple, il suffirait de mentionner un certain Ferhat Abbas qui est incapable de s'exprimer en arabe et ne parle que le français, a épousé une Française et envoie son fils au Lycée français à Tunis. Il saute aux yeux que l'audience même dont Ferhat Abbas bénéficie dans le monde est due à ce que la France a fait de lui. Si M. Ferhat Abbas était vêtu d'une djellaba, ne parlait que l'arabe et ne pensait qu'en musulman, il serait bien moins écouté qu'il ne l'est actuellement.

L'Algérie doit être modernisée grâce à l'apport de capitaux, de techniciens et d'un appui économique en profondeur. En pratique, la France seule peut assumer la responsabilité d'une telle tâche. Ni Nasser, ni Eisenhower, ni Adenauer, ni Gronchi ne pourraient remplacer la France.

Par conséquent, il est de notre devoir de demeurer présents en Algérie à moins d'y ouvrir la porte au communisme. L'évolution de l'Algérie dans le cadre de l'autodétermination n'est pas une formule qui puisse s'inscrire sur un mur. Il s'agit là d'une réalisation progressive qui vise à atteindre un équilibre à l'intérieur de l'Algérie entre musulmans et Français de souche et une coopération entre l'Algérie et la France. C'est pourquoi il ne

faut pas voter au sein des Nations Unies contre la France lorsque le problème algérien y est débattu, car c'est commettre une action dont les conséquences peuvent nuire à l'Occident tout entier.

M. Frondizi assure le général de Gaulle qu'il comprend parfaitement la position de la France en Algérie et que l'Argentine partage la façon de voir de la France en ce qui concerne le développement économique et social de cette région. Il tient à préciser que le vote de l'Argentine aux Nations Unies était en faveur d'un principe et n'était pas dirigé contre la France.

Le général de Gaulle fait ressortir qu'en l'occurrence, le principe pour lequel l'Argentine voulait voter s'identifie à la France et que, par conséquent, il était pour le moins illogique de voter contre la France.

En conclusion, *M. Frondizi* souligne combien l'Argentine apprécie les efforts que fournit la France en Algérie. D'une façon générale, il est pleinement conscient de l'attachement de la France à certains principes fondamentaux qui ont été à l'origine même de l'émancipation des nations latino-américaines.

L'entretien se termine à 10 h. 45.

III

Entretien du général de Gaulle avec M. Frondizi
le 23 juin 1960, au palais de l'Élysée

Étaient présents :

Le général de Gaulle, MM. Michel Debré, Couve de Murville, du Chayla, de Courcel; MM. Frondizi, Taboada, Klein, Ceballos, Solar Dorrego.

Interprète : M. Lourie.

C. R. Très secret.

L'entretien commence à 10 h. 50.

Le général de Gaulle tient à répéter à M. Frondizi la satisfaction qu'il a eue à le recevoir et à pouvoir aborder avec lui les problèmes intéressant la France et l'Argentine. Il est persuadé qu'une des conséquences de cette visite sera une meilleure compréhension en France des problèmes qui touchent à l'Argentine en particulier et à l'Amérique latine en général.

Essentiellement, il s'agit de voir dans quelle mesure la France peut faciliter le développement de l'Argentine, compte tenu du rôle capital que joue ce pays dans l'évolution du continent américano-latin. La France, dans le contexte européen, est tout à fait disposée à aider l'Argentine à trouver une solution au problème des rapports qui peuvent exister entre le Marché commun et l'Amérique latine.

Il est probable que les ministres des Finances et des Affaires étrangères des deux pays ont déjà eu l'occasion de s'entretenir d'une façon plus détaillée de ces problèmes; il reste entendu qu'une étude pratique sera abordée par les techniciens des deux pays qui s'inspireront du contenu général des entretiens de ces derniers jours.

M. Frondizi tient également à marquer son plaisir d'avoir pu s'entretenir avec une totale franchise des problèmes qui touchent à la France et à l'Argentine et, en particulier, des conséquences du Marché commun sur les économies de l'Amérique latine.

Le problème fondamental qui se pose en Argentine est en effet de savoir si le Marché commun entraînera automatiquement une politique protectionniste à l'égard de l'importation en Europe des produits agricoles en provenance de l'Amérique latine. Le général de Gaulle a fait montre d'une grande compréhension sur ce point.

Le général de Gaulle confirme qu'il est entendu que cette question sera reprise en détail par la voie diplomatique normale.

M. Frondizi résume à l'intention des ministres présents la nature des problèmes qui se posent à l'Argentine en matière de commerce extérieur et qui pourraient être abordés en trois étapes :

1. Contacts bilatéraux entre la France et l'Argentine;

2. Arrangements entre l'Argentine et l'Amérique latine d'une part et le Marché commun dans son ensemble de l'autre;

3. Étude dans un contexte européen encore plus large que le Marché commun.

Il importe, souligne M. Frondizi, que les techniciens abordent également le problème des crédits à long terme à accorder à l'Argentine, ainsi que celui des investissements.

M. Frondizi conclut qu'il a recueilli, au cours de ces entretiens, l'impression d'une bonne volonté sincère, qui devrait augurer d'une solution satisfaisante.

M. Couve de Murville confirme qu'il s'est déjà entretenu de ces problèmes avec M. Klein et qu'effectivement, il n'existe aucun malentendu concernant l'évolution future du Marché commun. Les Six ont créé une entreprise visant à l'expansion et non une entreprise de protectionnisme. L'objet du Marché commun est de faciliter le développement économique de ses membres et de favoriser la création de relations étroites entre les Six et le reste du monde. Le Marché commun ne peut être taxé de protectionnisme car, en fait, il tend à réduire les tarifs qui pourraient entraver les bonnes relations commerciales avec l'extérieur. En fait, des négociations vont avoir lieu au sein du G.A.T.T. d'ici la fin de l'année, en vue de réaliser une réduction de 20 % sur les barrières douanières qui existent aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'Argentine, il est certain que si celle-ci était membre du G.A.T.T., de telles négociations ne pourraient qu'être facilitées.

Pour ce qui est des rapports entre le Marché commun et l'Argentine, les exportations agricoles vers l'Europe sont celles de la laine, de la viande, de l'huile de lin, du maïs, etc. Tous ces produits sont essentiellement alimentaires et l'Europe, dont la population n'augmente pas à un rythme très rapide, risque de ne pas avoir un besoin sensiblement plus élevé de telles importations. Par contre, si les échanges commerciaux visaient à faciliter des investissements qui, eux-mêmes, permettraient le développement de l'Argentine, cela offrirait des possibilités d'exportations nouvelles de produits manufacturés qui permettraient une évolution extrêmement dynamique des rapports franco-argentins.

M. Klein se félicite également des intéressantes conversations qui ont eu lieu avec M. Couve de Murville et au cours desquelles il a eu l'occasion d'expliquer qu'avant de pouvoir importer les biens de production dont l'Argentine a certes besoin, il était essentiel que celle-ci puisse développer ses exportations agricoles. L'Europe avait déjà appris à la fin de la première guerre quelles étaient les conséquences fâcheuses de la décision des États-Unis de ne pas permettre le règlement des dettes de guerre de l'Allemagne par l'exportation de marchandises.

M. Klein a noté que le Marché commun se doit d'être une entreprise d'expansion et non de restriction, et c'est précisément dans ce but qu'il serait extrêmement important que l'Argentine puisse, avec d'autres pays, participer à l'élaboration d'une politique économique commune à l'Europe et à l'Amérique latine.

Il lui semble qu'il est encore possible d'augmenter les exportations de produits alimentaires vers l'Europe, surtout pour ce qui est de la viande. Il est important que les pays du Marché commun accordent la place qu'elle mérite à l'Amérique latine, qui devrait constamment être présente à l'esprit de ceux qui élaboreront ce qui deviendra la politique commune du Marché commun.

M. Klein partage l'avis exprimé par M. Couve de Murville en ce qui concerne l'avenir du développement industriel de l'Argentine, mais un tel développement exigera une coordination étroite avec l'Europe. En effet, il serait extrêmement souhaitable que l'industrialisation de l'Argentine mène à une industrie complémentaire de celle de l'Europe. Ceci, toutefois, n'est possible qu'à long terme et non dans les années qui viennent. Le problème qui se pose pour ces années intermédiaires est précisément celui

de favoriser l'augmentation des exportations actuelles et de permettre l'octroi de crédits pour l'achat de biens d'équipement. Pour l'exportateur, des crédits octroyés sur la base d'une opération commerciale et se réalisant en une période de cinq ans sont dans l'ensemble satisfaisants, mais, pour l'acheteur qui investit et qui doit rendre la somme prêtée au bout de cinq ans, la période est évidemment beaucoup trop courte. C'est pourquoi il importe que les pays européens accordent à l'origine des crédits à plus long terme que ceux qui sont normalement accordés pour des opérations commerciales.

Dans le passé, il était peut-être difficile que l'Europe accepte une politique de crédit à long terme, mais maintenant qu'elle a repris son essor économique, il semble équitable de demander à l'Europe d'envisager la possibilité d'accorder de tels crédits. Enfin, l'Argentine souhaite accueillir des capitaux français.

M. Frondizi, commentant les observations de M. Couve de Murville qui définissait le Marché commun comme une œuvre d'expansion, craint que les Six, tout en désirant atteindre un objectif d'expansion, n'utilisent des moyens protectionnistes qui risqueraient d'envenimer les relations entre l'Amérique latine et l'Europe. Il est capital, en conséquence, que le Marché commun n'oublie pas que l'Amérique latine est en mesure d'exporter des produits agricoles à destination de l'Europe à un prix inférieur à ceux des producteurs européens. Si l'Occident vise à une économie libre, il ne peut se permettre de négliger une politique de coopération étroite avec les économies agricoles du continent sud-américain.

M. Frondizi ajoute qu'il a bon espoir que l'Argentine pourra, dans un avenir rapproché, participer directement au G.A.T.T. Il indique également qu'il a noté l'opportune suggestion d'amorcer la définition éventuelle d'une politique commune du Marché commun, par des contacts bilatéraux avec chacun des pays membres de ce marché.

En conclusion, il tient à souligner que l'Amérique latine a le droit de demander à participer à la vie de l'économie occidentale au même titre que les États-Unis et le Canada.

Le général de Gaulle propose qu'un communiqué soit publié à l'issue de la visite de M. Frondizi. Celui-ci exprime son accord. Il est entendu que les ministres des Affaires étrangères reverront ensemble le projet de communiqué proposé par M. Couve de Murville.

M. Frondizi tient à redire, avant que la séance ne soit levée, sa vive satisfaction d'avoir été reçu par le gouvernement français et d'avoir pu avoir des conversations aussi directes et aussi intéressantes avec le général de Gaulle. Si la France et l'Argentine ont pu parfois dans le passé ne pas être entièrement d'accord sur certaines questions, M. Frondizi tient à affirmer qu'à l'avenir, un accord absolu et total régnera entre les deux pays.

Le général de Gaulle en prend acte et remercie M. Frondizi.

(Cabinet du Ministre. — Secrétariat général.)

290

M. CHAMBON, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS À HANOI,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 731/Cab. *Hanoi, 23 juin 1960.*

Par ma dépêche n° 166, en date du 1er février dernier (1), j'ai rapporté au Département le rôle que prétendait jouer Hanoi, en tant que pôle d'attraction pour les mouvements d'émancipation qui ébranlent l'Afrique.

Il m'a semblé intéressant, à cet égard, de chercher plus particulièrement à définir les rapports de la R.D.V.N. avec la rébellion algérienne. Depuis quelques mois, en effet, la Chine, et son allié naturel, le Nord-Vietnam, semblent nous menacer de transposer en Afrique la lutte sans merci qu'ils ont décidé de livrer aux États-Unis.

Après avoir rappelé, aussi brièvement que possible, les manifestations qui depuis le début de l'insurrection algérienne témoignent de l'intérêt porté, ici, à cette affaire, et recherché les raisons profondes de cette attitude, j'essaierai de définir, sur la base de mes observations locales, la tendance actuelle de la politique de la R.D.V.N., porte-parole de Pékin, à l'égard du problème algérien.

*
**

Dès le début de l'insurrection, les événements d'Afrique du Nord firent l'objet d'une attention particulière de la part des autorités vietnamiennes, en même temps qu'ils suscitaient un extrême intérêt dans l'opinion publique. Il n'en est, pour se convaincre, que de constater que 30 éditoriaux furent consacrés dans le seul mois de novembre 1954 au déclenchement de l'insurrection avec des titres étalés sur neuf colonnes. L'accent y est mis sur « l'opposition irréductible du peuple algérien à toute forme de colonisation française ».

(1) En marge, mention manuscrite : *introuvable.*
[En fait, cette dépêche a été retrouvée. Le document, non reproduit, indiquait que, depuis la conférence de Bandoung, la Chine populaire entendait jouer le rôle de chef de file des pays d'Afrique soumis à la « tutelle impérialiste occidentale ». Il notait le rôle dévolu au Nord-Vietnam dans cette entreprise, et les raisons : prestige de ce pays pour avoir été le premier à arracher son indépendance par la force des armes; usage du français en commun avec les États de la Communauté. Le Nord-Vietnam avait une vocation particulière pour relayer l'action de la Chine populaire en Afrique; il manifestait un intérêt particulier aux événements d'Algérie. La R.D.V.N. ne jouait pas seulement le jeu du bloc socialiste; elle se posait aussi aux yeux des pays afro-asiatiques comme le seul représentant valable du Vietnam authentique. On pouvait craindre que les pays d'Afrique noire ne fussent enclins à suivre l'exemple de la R.D.V.N. et à s'inspirer de son régime.]

En 1955, cet intérêt ne se dément pas et la conférence de Bandoung offre l'occasion à la R.D.V.N. de marquer « le rôle essentiel qu'elle a joué dans la lutte anticolonialiste ». Elle fait ressortir à cette occasion la similitude des objectifs des « patriotes d'Afrique du Nord et de ceux du Vietnam, qui poursuivent la lutte pour la complète indépendance et la réunification de leurs pays ».

Dès 1956, la presse tient presque quotidiennement ses lecteurs au courant des progrès de l'insurrection et publie les communiqués du F.L.N. L'affaire de Suez permet à Hanoi de s'élever « avec violence contre l'agression armée commise par les gouvernements français, anglais et israélien, et d'apporter le soutien entier du peuple du Vietnam au vaillant peuple égyptien dans sa lutte contre ses agresseurs ».

Peu de temps après, le détournement sur Alger de l'avion de Ben Bella et de ses complices fait l'objet de nombreux et insolents commentaires de la presse nord-vietnamienne.

L'année 1957 voit deux faits nouveaux et importants intervenir dans les rapports algéro-vietnamiens : d'une part, de larges manifestions sont organisées en faveur de l'Algérie, d'autre part, des représentants de la rébellion sont invités à Hanoi.

Entre le 20 février et le 7 mars, pas moins de 145 meetings groupant 150 000 manifestants se déroulent dans tout le Nord-Vietnam en faveur de la « lutte du peuple algérien ». En l'espace d'une semaine, 250 causeries sont organisées sur l'Algérie en même temps que des expositions de documents photographiques. Les théâtres et les cinémas prennent l'initiative de soirées au profit du peuple algérien. Plusieurs millions sont ainsi collectés. Des semaines de solidarité ont lieu un peu partout.

Parmi les visiteurs, pour ne citer que les deux principaux, on relève le nom de Ouadjina Idriss, secrétaire de la C.G.T. algérienne qui, venant de Pékin, reste tout le mois d'avril en R.D.V.N. Le premier meeting auquel il assiste à Hanoi groupe 40.000 personnes, le second, à Haiphong, en groupe 30.000 et le troisième, à Nam-Dinh, 20.000. Le second visiteur, Khamisti Mohammed, secrétaire général de l'« Alliance des Algériens musulmans », conduit une délégation d'étudiants; 8.000 étudiants vietnamiens assistent à la réunion qui a lieu au Théâtre populaire.

Les articles publiés à l'occasion de ces manifestations sont significatifs : « La fraternité des deux peuples qui ont subi le même joug colonialiste sera éternelle »... « Le peuple vietnamien ayant connu lui aussi l'oppression des impérialistes français, et dont la moitié du territoire n'est pas encore libérée, communie entièrement avec le peule d'Algérie dans sa lutte âpre et glorieuse »... « Le peuple du Nord-Vietnam ayant mené la même lutte, dure et longue, contre le colonialisme, suit avec attention le mouvement d'indépendance nationale des peuples d'Asie et d'Afrique »... « Impérialisme français, attention à la leçon du Vietnam »... « Colonialistes français, qui avez connu la défaite au Vietnam et en Égypte, vous la connaîtrez en Algérie si vous vous entêtez dans la poursuite d'une politique de force ».

En 1958 est mis, définitivement, sur pied le soutien d'Hanoi à la rébellion algérienne par la fondation d'un « Comité de lutte du Vietnam pour l'indépendance de l'Algérie », dont le président est le député Xuan Thuy. Par ailleurs, quatre jours après Pékin, le 26 septembre, le gouvernement de la R.D.V.N. reconnaît le soi-disant « G.P.R.A. ».

Les démonstrations publiques d'intérêt sont constantes : journée de la « Solidarité algérienne », le 30 mars, qui rassemble 35.000 personnes à Hanoï, 25.000 à Haiphong; exposition picturale des paysages d'Algérie organisée par l'Union des artistes vietnamiens; versement à l'Algérie de recettes des entrées à la Foire exposition nationale; ventes de timbres et de livres dans le pays au profit de la rébellion, etc. 25 millions de francs sont ainsi collectés, tandis qu'au moins 1.400 causeries sont données sur la lutte pour l'Algérie.

Parmi les visiteurs, il faut citer : Malek Rida, rédacteur en chef du journal *El Moujahid,* qui parle de « La victoire de Dien Bien Phu, précurseur de la victoire du peuple algérien », et une délégation du G.P.R.A. en provenance de Chine qui séjourne à Hanoi cinq jours à la mi-décembre [1]. Elle est composée notamment des dénommés Ben Youssef Ben Khedda, « ministre des Affaires sociales » et Mahmoud Cherif, « ministre de l'Armement ». Elle est accueillie à son arrivée à l'aérodrome par le vice-président de la République Truong Chinh et par cinq ministres. un meeting organisé en son honneur au Théâtre populaire attire 10.000 personnes. Le communiqué final souligne « la similitude de la lutte commune des deux peuples contre le déshonneur et l'esclavage ».

Cependant, cette année 1958 est plus particulièrement marquée par la campagne menée contre « les crimes commis en Algérie depuis 1955 par la France ». Des Algériens, anciens déserteurs de notre armée d'Indochine, se montrent particulièrement actifs dans cette campagne. Des films d'actualités algériennes sont projetés à Hanoi devant 20.000 personnes. Il s'agit de courts métrages intitulés *Crimes français en Algérie, Bombardement de Sakiet* et *Algériens en France.* On relève même une démarche de Hô Chi Minh au président Coty « au nom du peuple vietnamien » afin d'obtenir la grâce de la jeune Djemila Bouhired et une motion de l'« Association médicale du Vietnam » réclamant la libération du docteur Zosecli Rida.

L'activité au profit de la rébellion algérienne n'est pas moins grande en 1959. Elle s'exerce de la même manière qu'en 1957 et 1958 et la capitale de la R.D.V.N. semble devenir « La Mecque » de l'anticolonialisme français. En avril, c'est une délégation militaire algérienne invitée par le ministre vietnamien de la Défense nationale, conduite par le « commandant » Omar Oussedik et comprenant 9 membres dont 5 officiers supérieurs, qui est accueillie par le président Hô Chi Minh, le général Giap et le vice-ministre de la Guerre. Une fois de plus est réaffirmée la solidarité du Vietnam et de l'Algérie dont « la libération est inéluctable »; le 1er septembre, c'est une délégation de femmes algé-

[1] Sur la visite de la délégation en Chine, voir *D.D.F.,* 1958-II, nos 392, 425.

riennes conduite par une certaine Mamia Chantouff. À cette occasion, le porte-parole de « l'Association des femmes vietnamiennes » relève le « parallélisme de l'action des femmes d'Algérie et de celles du Vietnam dans une guerre semblable ainsi que la fraternité qui en découle »; en novembre, ces sont 15 joueurs algériens de football dont Mohammed Allam qui arrivent à Hanoï conduits par Mustafa Ferouki chargé de la « Jeunesse et des Sports » du F.L.N. Les matches organisés à cette occasion à Hanoi et Haiphong attirent plus de 50.000 personnes.

Cette même année sont de passage en R.D.V.N. M. Mores Gohono, éditeur au Ghana du journal *Pan Africa Age,* sur l'invitation du « Comité vietnamien de solidarité afro-asiatique », M. Mohammed Sidi Touré, venant de Guinée, Clément Ramamonjuga, Julien Randrianasivelo, venant de Madagascar, Georges Soda et Kamwithe Munya en provenance du Kenya.

Enfin, depuis le 1er janvier de l'année en cours, l'action menée en faveur de la rébellion est tout aussi redoutable qu'en 1959. Il en a été rendu compte régulièrement au Département.

La presse et les hommes politiques de la R.D.V.N. semblent suivre, de très près, « les difficultés rencontrées par le général de Gaulle porté au pouvoir par les hommes qu'il est amené à combattre et qui sont désireux de remplacer Debré par Bidault en vue d'empêcher la mise en application de l'autodétermination de la déclaration du 16 septembre » (1).

L'événement le plus marquant est le séjour à Hanoi d'une délégation algérienne qui groupe, autour du vice-président Belkacem Krim, le « ministre » de l'Armement, celui des Finances et de nombreux « cadres » algériens (2).

*
**

Les raisons profondes, qui sont à l'origine de cette étroite solidarité entre le Nord-Vietnam et la rébellion algérienne, sont les unes d'ordre politique, les autres d'ordre culturel. L'indochine fut la première colonie à briser les liens qui l'unissaient à la métropole par la victoire militaire de Dien-Bien-Phu, dont le retentissement fut énorme. Il n'est donc pas étonnant que les notabilités africaines en visite au Nord-Vietnam, comme les dirigeants vietnamiens en les recevant, soulignent constam-

(1) Sur la déclaration du 16 septembre 1959, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 132 (note).

(2) Une délégation du G.P.R.A., conduite par Krim Belkacem, vice-Premier ministre et « ministre » des Affaires étrangères, et qui comprenait notamment Abdel Hafid Boussouf, « ministre » de l'Armement, Ahmed Francis, « ministre » des Finances, Mabrouk Belhocine, secrétaire général du « ministère » des Affaires étrangères, était arrivée à Hanoi le 4 mai pour trois jours, venant de Pékin où elle avait assisté aux fêtes du 1er mai. Elle avait été accueillie par des personnalités du gouvernement nord-vietnamien, notamment le général Vo Nguyen Giap, vice-Premier ministre. Giap et Belkacem avaient insisté sur la communauté de combat de leurs deux peuples; Hô Chi Minh et Pham Van Dong avaient reçu la délégation. Le problème de l'internationalisation du conflit algérien fut abordé, mais considéré « en suspens » : aucune décision ne pourrait être prise avant qu'on ne connût les résultats de la Conférence au sommet, auraient déclaré les dirigeants nord-vietnamien (Dépêche de Hanoi n° 521 du 5 mai et télégramme de Hanoi nos 121-122 du 9 mai, non retenus).

ment « l'identité des buts de combat », parlent de l'« imminence d'un Dien-Bien-Phu algérien », de « l'échec du plan Challe en Algérie après celui du plan Navarre en Indochine », et comparent les « fantoches d'Alger à Bao Daï et aux fantoches du Vietnam Quôc Dân Dang ». Un journal guinéen a pu même écrire : « Le nom de Dien-Bien-Phu ressemble à un claquement de fouet sur le visage des colonialistes. Le nom de Dien-Bien-Phu fait l'effet de verser de l'huile dans le brasier de la lutte menée par les combattants armés qui luttent contre leur oppresseur. Dien-Bien-Phu sera éternellement un glorieux exemple pour les pays frères qui, à l'heure actuelle, sont assujettis aux impérialistes ».

Par ailleurs, un coup d'œil rétrospectif montrerait que l'*intelligentsia* vietnamienne au pouvoir, de formation française, eut, bien avant les éléments dirigeants progressistes de l'Afrique du Nord ou de l'Afrique noire, des contacts étroits avec le parti communiste français, et qu'elle concrétisa, au sein de celui-ci, les aspirations des peuples des anciennes colonies françaises.

Pour s'en rendre compte, il suffit de relire la brochure publiée, dès 1923, par Hô Chi Minh : « Le procès de la colonisation française », à une époque où la vague révolutionnaire déferlait, déjà, sur le Maroc et la Syrie et qui fut traduit en arabe et en chinois. Dans sa réédition d'Hanoi, en 1946, il est symptomatique que le titre français soit précédé du titre en arabe. Dans son premier chapitre, intitulé « L'impôt du sang », l'auteur parle non seulement de « l'enrôlement forcé des Indochinois », mais des habitants du Sénégal, du Dahomey et du Maroc. Il proteste contre l'envoi en Syrie des « contingents annamites ». Évoquant « la pacification de l'Afrique du Nord menée à coups de canons », il prétend que sur les 400.000 hectares de terre cultivable au Maroc, les deux tiers sont occupés par des Européens. Il parle ensuite de la « gabegie administrative coloniale » et cite des chiffres non seulement pour l'Indochine, mais encore pour les autres pays « dominés par la France ». Relevant des passages du *Journal officiel,* il indique les sommes que les budgets locaux sont « obligés de fournir afin que puissent être exécutés les projets de lois relatifs aux dépenses militaires qui visent en définitive à l'asservissement complet de l'indigène, au moment où l'Algérie et la Tunisie souffrent de la famine, au moment où à Souk el Arba, à Gbrida et Oued Mlizé, les habitants meurent d'inanition, et où, dans les grottes d'El Ghina, des affamés grignotent la charogne d'un âne mort depuis plusieurs jours ».

L'un des chapitres de l'ouvrage en question, qui a pour titre « Le réveil des esclaves », ne contient même qu'une vingtaine de lignes sur l'Indochine à côté de quinze pages sur le Dahomey, la Syrie, les manifestations de Bizerte, d'Hamam-Lif et les grèves du Maroc.

Dans le domaine culturel, ainsi que je le soulignais, déjà, dans ma dépêche du 1er février, la R.D.V.N. a, en outre, l'avantage, notamment sur la Chine, de posséder avec les États d'Afrique ce merveilleux instrument de propagande qu'est une langue commune.

C'est en français qu'ont lieu tous les entretiens des personnalités africaines avec les autorités vietnamiennes; c'est en français que celles-ci

prononcent leurs discours dans les meetings et récemment Krim Belkacem, à la Radiodiffusion nationale vietnamienne. C'est en français qu'on trouve à la plus grande librairie de Hanoi — la Librairie internationale — tous les documents sur les événements d'Afrique exprimant le point de vue communiste et publiés dans les pays les plus divers.

Toutefois, ces rapports culturels vont plus loin et l'on pourra mesurer l'intérêt de la classe intellectuelle vietnamienne pour tout ce qui concerne le problème algérien et plus généralement le problème africain, quand on saura que les prix de vente d'ouvrages très largement achetés équivalent souvent au traitement de deux jours d'un professeur de l'enseignement secondaire ou supérieur. Parmi ceux qui semblent avoir eu récemment le plus de succès, je relèverai : *L'an V de la Révolution algérienne,* d'un certain Frantz Fanon. Ce livre a fait l'objet de discussions dans des centres d'études et de débats publics sur le thème : « La formation de la nation algérienne, de la nation marocaine et de la nation tunisienne »; « Afrique noire, géographie, civilisation, et histoire » de J. Suret Canale; « Afrique noire aux fruits d'or », pamphlet d'un dénommé Robert Lambotte; « Les Boucs » de Driss Chraïbi; « Au café », récit de Mohammed Dib; « Pas de cheval pour Hamed », nouvelle d'une femme de lettres algérienne qui signe Gabrielle Jias Andrievski; « Le sommeil d'un juste » de Lambène Ausmane, Sénégalais; enfin un recueil de « poésies choisies des peuples d'Afrique habitant au sud du Sahara ».

Le fait que le numéro de janvier de la *Nouvelle critique* consacré à la culture algérienne ait été immédiatement épuisé est également significatif. Aujourd'hui, les intellectuels vietnamiens attendent avec impatience les publications moins coûteuses qui doivent être faites des auteurs africains par les éditions de littérature étrangère de Moscou. Ces ouvrages et ces documents servent de bases aux conférenciers chargés, dans tous les milieux, de faire des causeries, adaptées aux auditoires divers auxquels ils s'adressent, sur l'Algérie et l'Afrique, que l'on s'efforce de faire connaître en R.D.V.N. « dans leurs derniers soubresauts de la lutte contre le colonialisme » et aussi « dans leur âme et la mentalité de leurs peuples où les Vietnamiens peuvent trouver certaines résonances ».

*
**

Une telle campagne devrait normalement déboucher sur un soutien inconditionnel apporté au F.L.N. pour l'éviction de la France. Or, il n'en n'est rien. Le communisme asiatique semble beaucoup moins préoccupé de l'indépendance immédiate du peuple algérien que d'un possible départ de la France qui se ferait au bénéfice des États-Unis. Là, comme ailleurs, se retrouve le thème majeur de la propagande chinoise : « *L'Amérique est le principal obstacle à la liberté des peuples et à l'extension du socialisme.* »

Je ne crois pas pouvoir mieux faire, pour illustrer cette position d'Hanoi et de Pékin, que de citer un certain nombre de déclarations faites à ce sujet tant en R.D.V.N. qu'en Chine au cours de ces dernières années et, plus particulièrement, au cours de ces derniers mois.

Dès 1955, à Bandoung, Chou En-Lai dénonce « *les activités déguisées d'un néo-colonialisme américain en Afrique et en Asie* ». De même en 1956, le journal du Nord-Vietnam *Tho Quoc*, faisant allusion à Suez, écrit : « *Dans ce jeu sanglant, les États-Unis cherchent à évincer ces deux puissances (France et Angleterre) de leurs positions en Afrique et à tirer tous les profits d'une telle situation, notamment en ce qui concerne le marché du pétrole* ». L'officieux *Nhan Dan* de Hanoi parle, en 1957, du « *soutien des Américains au colonialisme français* ». En 1959, le même journal souligne que « *seul, l'important soutien apporté par l'Amérique à la France permet à celle-ci de poursuivre ses efforts de guerre en Algérie* ». Quelques mois plus tard, il entretient à nouveau ses lecteurs « *du rôle de l'impérialisme américain et de l'appui matériel qu'il apporte en Algérie à la France* ». En 1960, M. Xuan Thuy, président du « Comité de solidarité afro-asiatique », lors de la visite de Krim Belkacem en R.D.V.N., dénonce « *les complots des Américains désirant asservir l'Algérie comme ils ont asservi le Sud-Vietnam* ». Quelques jours après, le président de l'Assemblée nationale me déclare à moi-même, ainsi que je l'ai rapporté en son temps à la direction d'Asie : « *Nous savons bien que ce sont les Américains qui sont responsables de la continuation de la guerre en Algérie.* »

Dans cette affaire, il est clair que, par les propos qu'ils tiennent et les écrits qu'ils publient, les Vietnamiens, quand ils pensent à l'Algérie, font, instinctivement, référence à la guerre d'Indochine. Il est assez révélateur de cet état d'esprit de constater que, parlant de la guerre d'Algérie, M. Thanh Luong rappelle que « malgré la déclaration d'indépendance du 1er août 1945, les troupes de Tchang Kai-Chek purent tenter d'anéantir la révolution parce que l'impérialisme américain leur avait fait l'aumône de les autoriser à venir désarmer les patriotes. *C'est donc par l'aide et la connivence des impérialistes américains que les impérialistes français cherchèrent à « reprendre pied en Indochine* ». De même, le journaliste Nguyen Van Dam, traitant de « l'émancipation des peuples d'Afrique et de la résistance vietnamienne », évoque ses souvenirs d'Asie : « *La guerre au Vietnam s'intégrait dans le cadre de l'offensive à l'impérialisme général dirigé par les U.S.A. contre l'émancipation des peuples coloniaux et semi-coloniaux...* Après la perte du marché chinois, *les visées économiques américaines se portaient de plus en plus sur le Sud-est asiatique, en particulier sur le Vietnam où l'impérialisme américain tentait de supplanter le colonialisme français.* En août 1951, Paul Reynaud ne déclarait-il pas : « Vous, Américains, vous tirez de l'Indochine 89 % du caoutchouc naturel, 52 % de l'étain que vous consommez. Sur le plan des intérêts matériels, ce sont vos intérêts bien plus que les nôtres que nous défendons en Indochine... En septembre 1951, au *National Press Club,* le général de Lattre lui-même avouait : « Les

32.000 hommes d'Indochine sont engagés dans la défense de quelque chose qui n'appartient plus à la France. »

La prise de position de Pékin est non moins nette que celle de Hanoï.

En novembre dernier, M. Liao Tcheng Tché, président du « Comité chinois de solidarité afro-asiatique », déclare lors de l'allocution d'ouverture des manifestations de solidarité afro-asiatique : « La lutte des peuples d'Afrique du Nord et d'Afrique noire *ébranle les positions de l'impérialisme belge, français et anglais dominé par le capitalisme américain* ». Lui succédant, M. Kouo Mo Jo, président du « Comité chinois pour la paix », poursuit : « *L'impérialisme américain est l'ennemi le plus féroce pour l'indépendance nationale en Asie et en Afrique...* » En avril de cette année, Xeï Aï, dans un article intitulé « En marche vers la victoire », met en valeur la déclaration de M. Diallo, de la délégation guinéenne à la Conférence des peuples d'Afrique [1] : « *Le néo-colonialisme américain est pour les mouvements d'indépendance nationale en Afrique la plus grave des menaces.* ». En ce qui concerne la question algérienne, il déclare : « *Seul le soutien américain permet à la guerre de durer* ». Et plus loin : « *Les États-Unis essaient de faire baisser l'influence française en Algérie pour les remplacer ultérieurement...* En essayant de prendre la place de la Grande-Bretagne et de la France dans les colonies africaines, les États-Unis se mettent à imposer aux peuples d'Afrique leur fameux complot des deux Chines ». Dans le numéro de mai de *La Chine populaire,* l'article de M. Kuo Taï est non moins clair : « La coopération amicale entre la Chine et les pays d'Afrique a pour but notamment *de lutter contre les plans du néo-colonialisme américain en Afrique* ». Enfin il semble, d'après les déclarations de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Pékin, qu'après la visite de Krim Belkacem en Chine, « les critiques portées par M. Chou En-Laï aient été beaucoup plus dirigées vers les États-Unis que vers la France ».

***

Les États-Unis étant considérés comme « ayant pris la tête de la croisade contre le communisme asiatique », il est naturel qu'ils apparaissent, aujourd'hui, aux yeux d'Hanoi et de Pékin, comme « l'ennemi public n° 1 ». Il s'agit donc de développer partout où cela est possible un esprit antiaméricain, de gagner à la « bonne cause » les peuples d'Afrique nouvellement acquis à l'indépendance et admis ou en instance d'admission à l'O.N.U., enfin de poser des jalons contre les États-Unis partout où cela est possible, notamment là où il y a subversion et troubles.

Le danger est que bien que les partis communistes de l'Afrique du Nord et de l'Afrique noire, de même que le parti communiste indochi-

[1] Sur cette conférence, qui s'était tenue à Tunis, du 25 au 31 janvier, voir ci-dessus le n° 50 (note).

nois, apparaissent à l'origine comme les filiales du parti communiste français, lui-même d'obédience soviétique, les dirigeants du parti communiste afro-asiatique, sans doute parce que l'U.R.S.S. a paru désireuse de composer plus ou moins avec l'« Occident colonialiste », semblent, de leur côté, vouloir prendre comme chef de file le parti communiste chinois. Par ailleurs, la rapidité avec laquelle la Chine a réussi à devenir une grande puissance et les moyens techniques qu'elle a employés pour y parvenir, émerveillent tous les pays sous-développés. Il n'est pour s'en convaincre que d'écouter les propos de leurs envoyés qui, après une visite à Pékin, sont convaincus que là est l'exemple qu'il convient d'imiter.

Un autre danger est l'assurance pour Pékin et Hanoi, dans cette ligne politique, de rencontrer nombre de *fellows travellers* du fait de la politique américaine qui a tout mis en œuvre pour créer, peu à peu, cet état d'esprit que l'on n'appelle plus que le « néo-colonialisme » américain. Peu conscients de la psychologie des peuples afro-asiatiques, les États-Unis, en dépit de leurs déboires en Amérique latine, semblent encore croire à la toute-puissance d'une action économique entreprise sans discrimination, assortie d'une aide militaire peu discrète, voire, parfois, d'une maladroite contrepartie politique.

Aux yeux de nos adversaires, il apparaît que l'Algérie risque de devenir une seconde Indochine. Ils tiennent, donc, à s'assurer qu'elle sera à l'image d'Hanoi et non de Saigon.

Pour Hanoi et Pékin, il n'y a pas de différence entre l'Algérie française, l'Algérie algérienne et l'Algérie indépendante, tant que subsisteront l'hostilité de l'Islam au communisme et la menace d'une implantation économique américaine. Leur seul but est d'asseoir l'influence du communisme asiatique au sein du G.P.R.A. avant de conduire l'Algérie à ce qu'on appellera, alors, « l'indépendance ».

Tout porte à croire qu'ils estiment avoir un effort urgent et cardinal à entreprendre là-bas pour que cette indépendance ne leur soit pas dommageable, mais profitable.

Ainsi s'explique qu'on parle aujourd'hui de « guerre longue et pénible », comme l'a fait récemment à Hanoi M. Xuan Thuy, et qu'on accuse les États-Unis de prolonger indûment cette guerre. Je ne serais pas loin, au demeurant, de supposer que la mission du général Giap, que je signalais au Département par ma communication du 23 mai dernier [1], s'inscrit dans le contexte de ces préoccupations de la R.D.V.N. et de la Chine.

L'intérêt immédiat du communisme asiatique est que le conflit se poursuive encore pendant quelques années, qu'il ne manquerait pas de mettre à profit pour tenter de réussir en Algérie ce qu'il a si bien réussi naguère à Hanoi : sous le couvert du nationalisme, implanter brusquement le communisme en dépit de l'opposition d'une majorité. C'est dans

[1] Allusion au télégramme n° 138, non retenu, qui annonçait que le général Giap, hôte principal de Krim Belkacem lors de son passage à Hanoi, était parti peu de temps après le départ du représentant du G.P.R.A. pour l'Afrique du Nord, sans que l'on sût son lieu de destination.

ces conditions qu'il serait extrêmement intéressant que soient suivis, au cours des mois à venir, par nos représentants les progrès que pourrait faire en Afrique du Nord et éventuellement au sein du F.L.N. et du G.P.R.A. le communisme chinois, directement ou par l'entremise de son allié naturel et francophone, le gouvernement d'Hanoi. Il y a là un danger qu'on ne saurait méconnaître et qui ne peut être pour nous qu'une raison supplémentaire de hâter, pour autant que cela est possible, la solution du problème algérien.

La tactique poursuivie par nos adversaires m'a, peut-être, été révélée par M. Ung-Van-Khiem, le vice-ministre des Affaires étrangères, au cours d'une conversation que j'ai eue avec lui, la semaine dernière, et durant laquelle il m'a posé d'innombrables questions sur les raisons des mouvements antiisraélites européens : est-il vrai « qu'il y a beaucoup de Juifs aux États-Unis, à New York en particulier ? », « qu'ils détiennent en Amérique une puissance financière redoutable ? », « qu'ils sont détestés en raison de leur amour de l'argent, leur absence de scrupules, et leur amoralité », « qu'il y a encore en France, dans certains milieux, une hostilité à leur égard ? », etc., etc. De cet interrogatoire, auquel je me suis efforcé de répondre d'une manière aussi évasive que possible, je suis sorti avec la conviction que le vice-ministre des Affaires étrangères voulait vérifier auprès d'un Occidental la véracité des propos qui lui avaient été tenus, il y a quelques semaines, par les émissaires du G.P.R.A. Afin de désarmer l'Islam dans son hostilité foncière au communisme, Pékin et Hanoi seraient, sans doute, prêts à jouer à fond la « carte juive ». Ainsi, auraient-ils une chance, sinon de rallier le président Nasser à leurs vues, du moins de rendre leur cause sympathique à l'ensemble du monde arabe. On ne parlerait plus des « Américains-impérialistes-colonialistes », mais des « Américano-impérialo-judéo-colonialistes ».

Si nous ne voulons pas voir se reproduire six ans après à l'autre bout du monde les événements tragiques qui se sont déroulés à Hanoi, et dont est issue la grave situation dans laquelle continue à se débattre le Sud-est asiatique, un rapprochement de la France et des pays arabes, en dépit de tout ce qui nous a séparés et nous sépare encore, semble, vu de cette filiale de Pékin qu'est Hanoi, un des gages les plus essentiels de la paix mondiale. Si le conflit algérien devait durer encore longtemps, il permettrait, sans nul doute, l'infiltration d'éléments de ce communisme asiatique qui, pour un observateur du monde libre demeurant en Extrême-Orient, apparaît comme l'ennemi le plus implacable de notre civilisation et de la Chrétienté [1].

[1] Note manuscrite en tête du document : *M. de La Boissière. Cette étude est intéressante. A-t-elle été communiquée au ML* [Mission de liaison avec l'Algérie] *(M. Toffin)* ?

291

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 2597 à 2600. Immédiat.
Très secret. Réservé.

Tunis, 24 juin 1960.

(*Reçu* : 13 h.)

Pour le Ministre seul. À lui remettre sur-le-champ immédiatement.

MM. Ladgham et Mokkadem m'on convoqué ce matin à 11 h. 15. Ils m'ont fait de la part de Ferhat Abbas la communication suivante :

Primo. — Le F.L.N. a désigné comme émissaire M. Ahmed Boumendjel. Ce dernier sera assisté de M. Mohammed Ben Yahia, avocat. Ces personnes seront accompagnées d'un secrétaire : M. Hakiki Ben Ammar. Tous les trois appartiennent au F.L.N.

Secondo. — Les intéressés seront dûment mandatés par Ferhat Abbas pour préparer le voyage de la délégation présidée par ce dernier.

Tertio. — Si le gouvernement français est d'accord, MM. Boumendjel, Ben Yahia et Hakiki Ben Ammar quitteront demain matin Tunis par le courrier régulier de Tunis-Air pour Paris.

Le départ de cet avion est à huit heures.

Quarto. — MM. Boumendjel, Ben Yahia et Hakiki Ben Ammar seront pourvus comme titre de voyage d'un laisser-passer établi par le gouvernement tunisien. Il est indifférent au F.L.N. que les visas d'entrée en France soient délivrés par l'ambassade de France à Tunis ou à Paris après l'arrivée de l'avion, ou encore qu'aucun visa ne soit apposé.

Quinto. — Le F.L.N. souhaite que ses émissaires aient la possibilité d'assurer leurs communications et d'avoir, à Paris, des contacts « dans une mesure raisonnable ».

M. Ladgham a indiqué qu'il pensait que, en ce qui concerne leur résidence, le gouvernement français ferait pour le mieux et que, par exemple, les intéressés ne seraient logés ni dans une caserne, ni dans une sous-préfecture. Il a ajouté que si le gouvernement français désirait que les visas soient apposés par cette ambassade, les laissez-passer me seraient remis cet après-midi.

Compte tenu des instructions qui m'ont été adressées par le Premier ministre (votre télégramme n° 2286)[1], j'ai répondu, sans faire aucun commentaire, que je vous ferais part immédiatement de cette communication.

[1] Du 22 juin, 20 h. 15, ci-dessus analysé sous le n ° 283 (note).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre de toute urgence vos instructions [1].

(Collection des télégrammes.)

292

M. Dennery, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 350 à 353. *Berne, 24 juin 1960, 15 h. 11.*

(*Reçu :* 16 h. 46.)

Le chef du service des Organisations internationales a convoqué ce matin un de mes collaborateurs pour lui faire savoir à titre confidentiel que les autorités fédérales avaient été saisies par le gouvernement libyen de la demande d'adhésion du G.P.R.A. aux conventions de Genève. M. de Rham a indiqué que le gouvernement suisse connaissait parfaitement notre position tant sur le plan juridique que du point de vue politique. Mais il avait été saisi, non par le soi-disant G.P.R.A., mais par un État adhérant aux conventions. Il ne lui paraissait donc pas possible de se dérober à l'obligation qui lui incombait en tant que puissance administrante de faire-part de la communication du gouvernement libyen aux États adhérant aux conventions.

[1] Ces instructions, adressées « de la part du Premier ministre pour M. Raoul-Duval seul », étaient communiquées à Tunis par télégramme nos 2310-2313 du 24 juin, 19 h. 55, non retenu. Le chargé d'affaires était autorisé à porter à la connaissance des intéressés l'accord du gouvernement français pour la venue des trois émissaires à Paris le 25 juin par la voie indiquée. Si les émissaires ne se présentaient pas eux-mêmes aux bureaux de l'ambassade pour recevoir les documents autorisant leur entrée et garantissant leur sécurité, ces documents leur seraient remis par un représentant des autorités. Les assurances suivantes pourraient être données : les communications entre les émissaires et les dirigeants de leur organisation seraient adressées par téléphone et par télégramme; cependant, en raison de l'action insurrectionnelle à laquelle se livrait leur organisation, il n'était pas possible que les émissaires entrassent en contact avec des personnes étrangères à la négociation. Il devait être dit aux interlocuteurs tunisiens de M. Raoul-Duval que les émissaires ne seraient pas installés dans « une caserne », mais dans une résidence parfaitement convenable. Il serait opportun qu'un des collaborateurs du chargé d'affaires pût faire le voyage dans le même avion que les émissaires : sa présence, qui devait être « très discrète », n'avait d'autre objectif que, le cas échéant, de contribuer à apaiser tout incident et, en cas de nécessité, de prendre contact à l'aérodrome de transit ou d'arrivée avec les représentants des autorités françaises. Le modèle du document à remettre aux émissaires était reproduit.

Par télégramme nos 2602-2606 et 2607-2608 du 24 juin, 23 et 24 h., non reproduits, M. Raoul-Duval annonçait avoir porté à la connaissance de M. Ladgham les indications du télégramme no 2310. Le secrétaire d'État à la Présidence avait déclaré qu'il en informerait aussitôt le F.L.N.; « à titre personnel », il avait souligné qu'en refusant de laisser les émissaires entrer en contact avec des personnes étrangères à la négociation, le gouvernement français risquait de donner l'impression que les intéressés seraient coupés du reste du monde; ils devraient se sentir « des hommes libres » : argument auquel M. Raoul-Duval opposait la possibilité pour les émissaires de communiquer avec Tunis. Après avoir pris contact avec le F.L.N., M. Ladgham rapportait l'accord de ce dernier sur la teneur de la communication qui lui avait été faite.

Mon collaborateur a aussitôt repris les différents arguments exposés dans votre télégramme n° 206 [1] et souligné les conséquences d'ordre politique que risquait d'entraîner, surtout dans les circonstances actuelles, une interprétation rigoureuse du mandat confié à la Confédération. M. de Rham a répondu que le gouvernement suisse en était gravement ... [2] pour lui, car c'était précisément pour éviter des interférences d'ordre politique que dans des cas semblables, les mandats de puissances administrantes étaient confiés de préférence à des pays neutres.

Néanmoins soucieux d'empêcher le F.L.N. de tirer argument de la prévoyance qu'il s'estimait obligé de revendiquer en vertu de son mandat, le gouvernement suisse se proposait de faire connaître simultanément aux États adhérents la réponse négative qu'en sa qualité d'État membre, il estimait devoir donner à la démarche du gouvernement libyen.

Il pensait en outre qu'il serait opportun, pour couper court de façon plus nette à toute tentative d'exploitation, de publier un communiqué soulignant les positions prises par la Confédération dans sa double qualité.

Tout en faisant les plus grandes réserves sur les conséquences de la procédure envisagée, mon collaborateur a très vivement insisté pour que la décision soit retardée aussi longtemps que possible. M. de Rham indique que le Conseil fédéral avait renoncé à en discuter demain samedi pour permettre cet échange de vues dont il a souligné le caractère exceptionnel, mais qu'il devait normalement se prononcer lundi [3].

(Mission de liaison avec l'Algérie, ML 2-1-3.)

(1) Du 5 mai, ci-dessus publié sous le n° 200.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Par télégramme n°s 355-356, également du 24 juin, non publié, M. Dennery indiquait que son conseiller d'ambassade avait à nouveau insisté dans l'après-midi auprès du chef du service des Organisations internationales sur le caractère « intempestif » de la procédure envisagée par le gouvernement suisse.

La démarche du gouvernement libyen était doublée d'une démarche parallèle du G.P.R.A. auprès du C.I.C.R.; le G.P.R.A. avait donné son accord de principe à la remise de la liste des prisonniers français réclamée par le Comité et jugé que rien ne s'opposait plus à ce que les rebelles fussent admis à adhérer aux conventions. Les premières réactions du C.I.C.R. auraient été réservées, l'accord de principe n'étant accompagné d'aucun geste concret et l'initiative du F.L.N. paraissant s'inspirer de motifs autres qu'humanitaires (Télégramme de Berne n° 366 du 28 juin, non retenu).

293

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. JULES MOCH, CHEF DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT.

T. nos 315 à 319 (1). *Paris, 25 juin 1960, 20 h. 45.*
Très urgent. Réservé.

M. Eaton, qu'accompagnait l'ambassadeur des États-Unis, a rendu visite au Ministre le 25 juin. Il lui a indiqué qu'afin de tenir compte des préoccupations de leurs alliés, les États-Unis, s'étaient efforcés de rédiger un nouveau document qui puisse être présenté aussi rapidement que possible aux Russes (2). D'après M. Eaton, une part considérable avait été faite aux préoccupations françaises puisque c'étaient les Français qui, à Genève, avaient pris la part la plus active aux débats. Le délégué américain avait espéré qu'une réunion pourrait se tenir aujourd'hui à Paris entre les cinq délégués occidentaux et qu'une fois l'accord obtenu, l'O.T.A.N. serait saisie dès mardi. À son arrivée à Londres, il s'était aperçu que les choses ne pouvaient progresser aussi rapidement et il en manifestait quelques regrets.

M. Couve de Murville a indiqué que le projet américain faisait, depuis la date très récente de sa communication, l'objet d'une étude approfondie. Des idées nouvelles avaient été introduites pour lesquelles il était difficile de se prononcer immédiatement. D'autre part, des suggestions françaises avaient été soumises à Washington au début de la semaine. Nous ne connaissions pas à cet égard la réaction américaine. Il paraissait pourtant que l'élaboration de ce catalogue en sept ou huit points n'était pas sans mérite. Nous nous étions en particulier efforcés d'aborder ces problèmes complexes selon la méthode qu'Américains et Angais suivaient actuellement avec les Soviétiques dans la question de l'arrêt des expériences atomiques.

M. Eaton a répondu que l'on avait considéré à Washington que le document français poursuivait des fins principalement tactiques, au cas où les États-Unis n'arriveraient pas à rédiger un nouveau plan tenant compte au maximum des préoccupations des uns et des autres. Puisque ce plan existait maintenant et que son champ d'application était plus vaste, il avait paru que les idées françaises étaient de ce fait quelque peu dépassées. D'ailleurs, un tel catalogue pouvait donner la tentation aux

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 9218-9232) et Londres (nos 7642-7648).

(2) Pour le texte de ce document américain, soumis le 27 juin au Comité des Dix, voir : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève, 7 juin-28 juin 1960), 2e session,* La Documentation française, 1960, p. 24-26; La Documentation française, *Articles et documents*, n° 0971, 12 juillet 1960, Textes du jour. Pour une analyse du document, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 492-493.

Russes de retenir certaines mesures, par exemple celles concernant le désarmement nucléaire sans effectuer le lien nécessaire avec des progrès parallèles en d'autres domaines, tels que celui par exemple du désarmement conventionnel.

Le Ministre a alors indiqué qu'en dehors d'autres points techniques qui pourraient être soulevés lors des discussions de Genève, le projet soumis par les États-Unis se heurtait toujours, en ce qui nous concerne, à une difficulté fondamentale. Dès la première étape, il était dit que la production de matières fissiles serait arrêtée. Par contre, seules des quantités agréées de ces matières seront transférées à d'autres usages et peut-être détruites. Il était fort difficile pour nous de prendre un engagement aussi radical si nous n'avions pas l'assurance qu'en contrepartie, la totalité des armes nucléaires serait soumise aux destructions. Cette remarque avait d'autant plus d'importance que dans le nouveau plan américain, la première étape était seule négociée pour le moment.

D'autre part, en ce qui concerne les véhicules, des inspections sont prévues sur certaines bases de lancement, mais seulement en vue d'établir une base pour le contrôle dans les étapes ultérieures. Les mesures concrètes d'application ne font l'objet que d'études techniques pendant la négociation de la seconde phase du traité ou du second traité, selon le sens que l'on donnait à la proposition américaine.

Toutes ces questions avaient besoin d'être éclaircies. Afin d'éviter de longues discussions qui auraient pour effet de retarder la reprise des négociations avec les Russes et qui se traduiraient nécessairement par des compromis, ne vaudrait-il pas mieux que les Américains déposent seuls le plan auquel ils songent, après quelques aménagements ? Du côté français, aucune critique de principe ne serait faite au sujet d'une telle proposition, sans que pour autant chacun dût se sentir solidaire du détail des diverses mesures proposées.

M. Eaton n'a pas rejeté cette suggestion qui, d'après lui, mérite considération. Tout au plus, peut-on craindre que l'U.R.S.S. cherche à y voir la trace d'une possible dissension entre Alliés. À ce point de vue, le dépôt d'un plan commun à cinq paraît préférable.

En ce qui concerne le problème des véhicules, une des principales difficultés provient de la différence bien connue du sens du mot « contrôle » en français et en anglais. Une mise à l'étude du contrôle des véhicules susceptibles de porter l'arme atomique dès la première phase fait craindre à l'opinion américaine et aux membres du Congrès que, dès le début de la mise en vigueur du traité, des inspecteurs seront mis en place aux différents sites de lancement et sur les différents aérodromes pour s'assurer non seulement que des charges nucléaires ne sont pas mises à bord, mais aussi pour prendre les mesures nécessaires par voie de commandement et de coercition pour interdire aux autorités locales l'emploi des charges atomiques. C'est pourquoi dans le paragraphe 4 des propositions, pour la première étape, il n'est parlé que d'inspection en vue d'établir une base pour le contrôle. De même, dans les études techniques à prévoir, figurent sur le même plan le contrôle de la réduction et

l'élimination des catégories convenues de véhicules. L'opinion américaine serait moins alertée si nous utilisions toujours le mot inspection lorsqu'il s'agit de procéder à de simples vérifications.

M. Couve de Murville a fait remarquer que dans notre esprit, il s'était toujours agi de vérifier pour commencer au moyen d'inspections nécessaires que nulle charge atomique n'était placée à bord des véhicules. Il n'y avait donc pas de différend entre nous sur ce point.

Répondant à une question, M. Eaton a indiqué que dans l'esprit du gouvernement américain, le traité de désarmement, lorsqu'il prendrait sa forme définitive, serait un document unique, mais il serait mis sur pied en trois phases distinctes. Au cours de la première, il ne viserait que les mesures prévues pour la première étape. Seuls les Dix s'engageraient. Il n'était point possible d'imaginer *a priori* que, par exemple, des inspecteurs chinois puissent être admis sur les rampes de lancement. Si, par la suite, certains pays demandaient à se joindre au noyau initial et étaient admis, les dispositions de la première phase seraient étendues à d'autres participants. Enfin, serait négocié entre tous les signataires désormais admis un traité définitif qui s'étendrait aux deuxième et troisième étapes.

M. Eaton a, par ailleurs, précisé :

a. qu'en retenant comme critère de l'inspection aérienne et terrestre des zones comprenant au moins les États-Unis et l'U.R.S.S., le gouvernement américain montrait bien son rejet de la théorie des zones limitées en Europe;

b. que l'interdiction mentionnait les objectifs généraux de désarmement pour tenir compte des préoccupations russes. L'énoncé de ces principes pouvait d'ailleurs être revu entre Alliés;

c. qu'à la fin de la troisième étape, les forces de police internationales ne disposeraient que des types d'armes convenues d'un commun accord. Il était possible, mais non nécessaire, que certaines quantités d'engins atomiques soient maintenues.

M. Eaton, qui s'est félicité, au cours de l'entretien, des quatre excellents discours prononcés par le délégué français au cours de la semaine écoulée, considère qu'il n'est plus possible maintenant de continuer à interroger les Russes sans prendre davantage parti sur le fond de leurs propositions. Il souhaite donc que les nouveaux entretiens de Genève entre Alliés puissent aboutir le plus rapidement possible.

Je vous adresse par ailleurs mes premières remarques sur la manière dont pourraient être poursuivies ces négociations.

(Désarmement. DT/1.)

294

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jules Moch, Chef de la Délégation française à la Conférence du désarmement.

T. n°s 330 à 334 (1). *Paris, 25 juin 1960, 20 h. 50.*
Très urgent. Réservé.

J'ai pris connaissance avec intérêt de vos remarques concernant le nouveau plan américain (votre télégramme n°s 824 à 838) (2).

Il est certain, comme vous le notez en tête de votre télégramme, que ce projet représente un effort de la part des Américains pour tenir compte de nos vues et de celles de nos alliés.

Il n'en demeure pas moins que ce document continue à s'écarter assez sensiblement de nos propres conceptions. Ceci me paraît particulièrement vrai sur les deux points suivants :

a. Dans la première étape, au paragraphe 7 du projet américain (3), il est fait mention d'un arrêt de la production nucléaire qui n'est accompagné que d'un transfert à des usages autres que militaires de quantités agréées de matières fissiles, donc sans garantie de destruction des stocks. Nous nous heurtons toujours à la même difficulté, aggravée du fait que la première étape forme maintenant un tout isolé.

b. Malgré l'effort américain de tenir compte, dans une certaine mesure, de nos préoccupations en matière de véhicules, il n'est fait mention dans le plan qui nous est soumis que de l'institution d'une inspection sur place, accompagnée au cours de la négociation d'études techniques de caractère assez imprécis pour un contrôle de la réduction et l'élimination de catégories convenues de véhicules.

Dans ces conditions, un débat entre Occidentaux en vue d'aboutir au dépôt d'un plan commun prendrait certainement beaucoup de temps.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 9233-9237) et Londres (n°s 7663-7667).

(2) Du 24 juin, non reproduit, qui transmettait les premières impressions de M. Jules Moch sur le nouveau texte américain (ci-dessus mentionné sous le n° 293). Ce dernier émettait un certain nombre d'objections. D'abord, des objections générales : le texte, qui par ailleurs constituait un progrès de la part de nos alliés, aboutissait à négocier successivement deux traités de désarmement, l'un relatif à la première étape et signé par les dix puissances, l'autre visant les deux étapes ultérieures et soumises à la Conférence mondiale; il ne s'agissait pas d'un traité de désarmement général et complet; enfin, le texte ne prévoyait aucun délai. Au chapitre des observations techniques, le représentant français relevait que le projet de traité comportait des confusions : il traitait semblablement des armes conventionnelles et des armes de destruction de masse; il mettait sur le même plan ces dernières et leurs véhicules. D'autres objections concernaient le contrôle et les crédits militaires. M. Jules Moch relevait cependant dans cette proposition un certain nombre de progrès.

(3) Relatif à la cessation de la fabrication des matières fissiles.

Il serait difficile de rédiger un texte unique sans compromis de part et d'autre. Ceci aurait pour effet d'enlever à la version américaine actuelle sa précision et sa cohérence. Des divergences risqueraient d'autre part d'apparaître assez vite lorsque les uns et les autres auraient à donner leur interprétation aux dispositions convenues.

Il me paraît donc préférable, comme je l'ai déjà indiqué le 25 juin à M. Eaton [1], de faire comprendre aux Américains qu'ils ont intérêt à déposer eux-mêmes ce nouveau texte, sans chercher à obtenir à tout prix un parrainage des autres Occidentaux que rien n'impose.

Dans ce cas, nous ne verrions pas d'objection de principe à leur initiative et nous pourrions rédiger nos interventions de façon à ne pas porter d'attaques susceptibles de les gêner.

Je verrais intérêt à ce que, dès avant la réunion du 26 juin, vous puissiez parler en ce sens à vos collègues anglais et américain.

(Désarmement DT/1.)

295

M. KHROUCHTCHEV, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'U.R.S.S.,
AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. Traduction non officielle [2]. *Moscou, 26 juin 1960.*

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 11 juin [3]. Vous y exposez vos considérations au sujet des propositions du gouvernement soviétique concernant les dispositions essentielles du traité sur le désarmement général et complet qui vous ont été transmises le 2 juin [4] et ensuite ont été présentées par nous à l'examen du Comité du désarmement des dix États à Genève.

Je dois vous dire franchement que votre réponse a provoqué chez moi une certaine perplexité, même plus — de l'amertume. Il est difficile d'échapper à l'impression que la position de la France sur cette question essentielle qu'est aujourd'hui la question du désarmement a subi ces derniers temps des modifications substantielles, modifications qui ne

(1) Voir ci-dessus le n° 293.
(2) Il s'agit d'une traduction revue par la direction d'Europe.
(3) Ci-dessus publiée sous le n° 262.
(4) Sur les propositions soviétiques en question, voir ci-dessus les n°s 247, 248, 252.

favorisent pas d'ailleurs la cause du désarmement et de la véritable détente.

Quand au cours de ma visite en France au printemps de cette année [1], nous avions discuté de cette question avec vous, nous étions tombés d'accord que le désarmement est le problème le plus important et le plus urgent de l'actualité et qu'il convient de s'entendre au Comité des Dix sur les mesures ayant traité au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Au cours de nos entretiens, Monsieur le Président, vous aviez avancé l'idée qu'il faudrait commencer le désarmement par la destruction des véhicules d'armes nucléaires y compris les fusées, les avions et autres, ainsi que les bases militaires. En outre, vous aviez souligné que vous considériez la destruction de ces véhicules de l'arme nucléaire comme la seule mesure pratique susceptible de contribuer à la solution de la question du désarmement.

L'échange de vues a montré que nos positions concernant cette question coïncidaient pour l'essentiel. Comme vous vous le rappelez, j'ai remarqué à l'époque qu'on pourrait également commencer le désarmement comme vous l'aviez proposé, c'est-à-dire par la destruction des véhicules de l'arme nucléaire.

J'étais aussi d'accord avec vous qu'il faudrait hardiment poser la question du désarmement nucléaire et de la destruction des véhicules de l'arme nucléaire à la Conférence au sommet.

Compte tenu de cette coïncidence de nos points de vues et désireux d'arriver le plus vite possible à un accord pratique sur le problème urgent du désarmement, le gouvernement soviétique, développant le programme de désarmement proposé le 18 septembre 1959 [2], a élaboré et a préparé pour la discussion à la Conférence des dirigeants des quatre puissances des propositions détaillées sur la réalisation du désarmement général et complet. Dans ces propositions, nous avons entièrement tenu compte des considérations que vous aviez exprimées sur la priorité de l'interdiction et de la destruction de tous les véhicules de l'arme nucléaire, y compris la liquidation des bases militaires. Nous avons également tenu compte des différentes autres propositions, avancées par nos partenaires au cours des pourparlers, notamment au sujet de l'organisation du contrôle du désarmement, des mesures pour le maintien de la paix et la sécurité dans les conditions du désarmement général et complet, et d'autres propositions.

Lorsqu'à la suite des actions provocatrices menées par le gouvernement des U.S.A. à l'égard de l'Union soviétique, la Conférence au sommet a été torpillée [3], le gouvernement soviétique, estimant que l'examen du problème du désarmement est une affaire urgente, a envoyé ses

(1) Sur la visite de l'homme d'État soviétique, voir ci-dessus les n°s 146, 148, 151.

(2) À l'O.N.U. : *DDF,* 1959-II, n° 149 (note).

(3) Voir ci-dessus le n° 221.

propositions aux gouvernements de tous les pays et les a soumises à l'examen du Comité des Dix. Ces propositions ont été appuyées par les gouvernements de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie et de la Bulgarie, participant à ce Comité, ainsi que par les gouvernements de certains autres pays.

Mais voilà qu'en réponse à ces propositions, conçues dans une large mesure à la suite de l'entente réalisée au cours de nos entretiens, une lettre arrive de votre part, dans laquelle on ne dit rien au sujet de la destruction des véhicules d'armes nucléaires et de la liquidation des bases militaires et l'accent est mis sur le « contrôle » des véhicules et des bases.

À peine est-il nécessaire de prouver longuement que la destruction des moyens qui peuvent transporter au but les armes de destruction massive et l'établissement d'un simple contrôle sur ces moyens sans leur liquidation réelle sont des choses tout à fait différentes et de portée très inégale.

Détruire les avions militaires, les bâtiments de guerre et les fusées, capables de transporter l'arme atomique et à hydrogène, liquider les bases militaires étrangères, créées pour menacer la sécurité des autres États, et préserver ainsi entièrement les peuples de la menace d'une attaque-surprise et du déclenchement de la guerre nucléaire — c'est une chose. Mais c'est tout à fait autre chose de conserver intacts tous ces moyens d'attaque nucléaire et de se limiter à des conversations sur le contrôle qui, sans lien avec des mesures réelles de désarmement, de destruction des armes, non seulement ne peut rien apporter à la cause de la paix, mais au contraire ne peut qu'augmenter la méfiance et aggraver les relations entre les États.

Il va sans dire que l'abandon de l'esprit de nos entretiens sur les problèmes du désarmement ne peut aboutir qu'à barrer la voie qui s'ouvrait vers un accord. La position prise par le représentant de la France au Comité des Dix en est une preuve supplémentaire. Il faut constater que les délégations des puissances occidentales non seulement ne font rien de leur côté pour faciliter un accord sur le désarmement dans les meilleurs délais, mais au contraire se proposent de toute évidence de faire tout leur possible pour empêcher un pareil accord, pour détourner les travaux du Comité de la solution des problèmes pratiques du désarmement et pour noyer l'affaire du désarmement dans d'interminables et infructueuses discussions sur le contrôle sans désarmement. Comment pouvons-nous apprécier la position du gouvernement de la France dans une pareille situation ? La conclusion s'impose que la partie française a fait une concession à ses partenaires occidentaux et a abandonné la position qui m'avait été exprimée lors des entretiens avec vous.

Peut-être ceci a-t-il été fait pour ne pas vexer les partenaires de la France. Mais je dois nettement déclarer qu'une telle position du gouvernement français n'est pas la position que vous avez exposée auparavant au nom de la France et que c'est une position tout autre.

Tout porte à croire que le gouvernement de la France ne considère pas nécessaire de contribuer à orienter le travail du Comité des Dix vers des pourparlers fructueux. En fait, la partie française agit au Comité de concert avec ceux qui ont mené à l'impasse les travaux du Comité des Dix sur le désarmement.

Plus de trois mois se sont déjà écoulés depuis que le Comité des Dix a commencé ses travaux à Genève. Le gouvernement soviétique a soumis à son examen des plans concrets et détaillés de désarmement sous un contrôle international efficace et s'est déclaré en outre prêt à examiner toutes autres considérations constructives des autres parties ayant pour but d'aboutir à un désarmement général et complet. Cependant, les puissances occidentales, dont les gouvernements ont récemment encore voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale de l'O.N.U. sur le désarmement général et complet, évitent en fait d'examiner au Comité toute proposition concrète sur le désarmement.

De leur côté, la France, l'Angleterre, les États-Unis, l'Italie et le Canada ont soumis au Comité des Dix un plan qu'il n'est pas possible, quelque désir que l'on en ait, de considérer comme un plan de désarmement [1]. C'est plutôt un plan de contrôle sans désarmement, c'est-à-dire un plan d'espionnage militaire légalisé, qui ne profite qu'à ceux qui nourrissent des plans d'agression et comme l'expérience le prouve, de tels gens n'ont nullement disparu. En réalité, les puissance occidentales s'efforcent de tout ramener à l'établissement d'un contrôle sur les fusées balistiques intercontinentales et sur les satellites artificiels de la terre. Le sens d'un tel plan n'est pas difficile à deviner : il constitue une tentative d'obtenir des avantages militaires unilatéraux pour les puissances de l'O.T.A.N. au détriment de la sécurité de l'Union soviétique.

Il est naturellement impossible de s'entendre sur une telle base. Il apparaît même que les puissances occidentales participant au Comité des Dix se sont fixés pour but d'empêcher tout accord sur les questions de désarmement. Ce Comité sert à ces puissances de paravent pour tenter de cacher leur répugnance à désarmer.

Comme l'a montré la pratique des pourparlers au Comité des Dix, les gouvernements des États occidentaux participant aux travaux de ce Comité n'ont visiblement aucun désir d'interdire ni de détruire une arme de destruction massive aussi terrible que l'arme atomique et à hydrogène. Ils ne désirent pas non plus la liquidation des forces armées et des armements classiques. C'est la seule raison qui puisse expliquer que les représentants des puissances occidentales rejettent systématiquement, sous un prétexte ou un autre, toutes les propositions concrètes sur ces questions. On est obligé de constater que, par suite de la position prise par les puissances occidentales, les travaux du Comité des Dix se trouvent dans une impasse, qu'ils ont dégénéré en joutes oratoires stériles et que le Comité lui-même s'est transformé en tout, sauf en un organisme

[1] Allusion au plan présenté par les Occidentaux le 26 avril au Comité : voir ci-dessus, p. 657 (note).

contribuant à l'œuvre du désarmement. Il existe visiblement en Occident des forces influentes, qui n'ont aucun intérêt à réaliser le désarmement et s'opposent par tous les moyens à un accord sur le désarmement, et ces forces ont réussi à marquer de leur sceau la position des puissances occidentales au Comité des Dix.

En effet, ce Comité ne fait qu'induire les peuples en erreur en donnant l'illusion que quelque chose se fait dans le domaine du désarmement, alors qu'en réalité, les puissances occidentales renforcent encore la course aux armements, ce qui accroît de jour en jour le danger de déclenchement d'une guerre meurtrière menée à l'aide de fusées nucléaires.

Le gouvernement soviétique ne peut pas consentir à ce que la participation au Comité des Dix de l'Union soviétique, dont l'aspiration sincère à un accord sur le désarmement est bien connue, soit utilisée comme paravent pour dissimuler des agissements qui n'ont rien de commun avec un véritable désarmement.

Nous voudrions croire que la position adoptée actuellement par le représentant français au Comité des Dix n'est pas le dernier mot de la France. Nous voudrions espérer que le gouvernement français examinera avec tout le sérieux nécessaire la situation qui s'est créée au Comité du désarmement des dix États.

Je vous dirai franchement, Monsieur le Président, qu'après avoir examiné la situation qui s'est créée au Comité, le gouvernement soviétique est arrivé à la conclusion que les puissances occidentales, à en juger d'après les positions de leurs représentants à Genève, ne veulent pas mener des pourparlers sérieux sur le désarmement. Elles ont manifestement leurs idées propres, qui n'ont rien de commun avec la tâche du désarmement. Cela se manifeste par la poursuite de la course aux armements par ces puissances ainsi que par le fait qu'au cours de la discussion des questions du désarmement au Comité, elles s'efforcent de ne créer qu'une apparence de pourparlers et de tromper ainsi les peuples aspirant sincèrement à ce que le problème du désarmement soit résolu.

Compte tenu de tout ceci, le gouvernement de l'U.R.S.S. a conclu qu'il était nécessaire de suspendre sa participation à une discussion stérile au Comité des Dix afin de soumettre à l'examen de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. la question du désarmement et de l'application de la résolution de l'Assemblée générale du 20 novembre 1959 à ce sujet. De toute évidence, se posera en outre la question de la composition du Comité.

Le gouvernement soviétique est fermement convaincu que la question du désarmement, dont dépend le sort de la paix ou de la guerre, peut et doit trouver sa solution pratique et qu'aucune entrave artificielle dans la réalisation de cette noble cause, aucun atermoiement ne peuvent être tolérés.

Telles sont, Monsieur le Président, les considérations sur le problème du désarmement dont je croyais de mon devoir de vous faire part. Tout en connaissant la largeur de vos vues sur les questions importantes de la situation internationale et le vif intérêt que vous avez maintes fois manifesté en ce qui concerne le problème du désarmement, je voudrais espérer que vous examinerez avec compréhension et sans parti pris les idées que je viens de vous exposer.

Respectueusement [1],

(Cabinet du Ministre.)

[1] La traduction complète du message de l'homme d'État soviétique a été publiée par la Documentation française, *Articles et documents,* n° 0971, 12 juillet 1960, Textes du jour; Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève, 7 juin-28 juin 1960), 2e session,* La Documentation française, 1960, p. 109-110. Pour une analyse détaillée du message (et de ceux adressés aux autres Occidentaux), voir l'*Année politique 1960,* p. 495-496.

Le 30 juin, le général de Gaulle répondait au message de M. Khrouchtchev. Le Général se déclarait « affecté et même quelque peu choqué » par certaines considérations de son correspondant. La position de la France sur la question du désarmement n'avait pas changé, mais le fait que le gouvernement soviétique eût mis en avant le problème des véhicules des armes atomiques dans son nouveau plan de désarmement ne saurait signifier que le gouvernement français approuvait tout l'ensemble de ce plan, qui comptait, pour ce qui concernait les conditions à appliquer aux fusées et aux avions susceptibles de transporter des armes atomiques, des dispositions différentes de celles que le Général avait envisagées lors des conversations de Paris et de Rambouillet. La position française était rappelée. Il fallait commencer le désarmement par le désarmement nucléaire, en débutant « par quelque chose qui soit efficace et qui soit pratique ». À défaut de pouvoir contrôler l'élimination totale des charges et des bombes nucléaires et leur reconversion, Paris proposait d'interdire que les fusées et les avions « stratégiques » transportassent des charges et des bombes nucléaires et qu'ils comportassent les dispositifs nécessaires à un tel transport, et de faire en sorte que cette interdiction fût respectée grâce à un contrôle approprié établi sur les bases et les rampes de lancement. Au projet de M. Khrouchtchev de porter la discussion du désarmement aux Nations Unies, le Général répliquait que l'on ne pouvait étudier de tels problèmes de manière pratique « que dans le cadre beaucoup plus restreint des pays principalement intéressés et techniquement compétents » *(Année politique 1960,* p. 496-497).

Pour un texte complet du message du général de Gaulle, se reporter à : La Documentation française, *Articles et documents,* numéro précité; Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* VIII, *juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 371-373.

. . .

296

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2630 à 2635. *Tunis, 27 juin 1960.*

(*Reçu :* 14 h. 25.)

Par mes télégrammes n°s 2377 (1) et 2462 (2), j'ai rendu compte au Département, en les accompagnant de commentaires, des derniers entretiens que j'ai eus avec MM. Ladgham et Mokkadem au sujet du problème des terres.

Je crois devoir insister tout particulièrement sur l'intérêt qui s'attache à ce que nous puissions, à très bref délai, indiquer aux Tunisiens notre position.

En effet :

A. Nous ne saurions exclure que, dès avant le retour du président Bourguiba, le secrétaire d'État à la présidence du Conseil nous presse d'apporter une réponse précise. En laissant peser une menace d'action unilatérale par voie d'expropriation, le chef de l'État, dans son discours de Bou Arada du 25 mai (mon télégramme n° 2101 (3), avait marqué que son gouvernement s'était fixé comme délai « le début de la prochaine

(1) Par télégramme n°s 2377-2389 du 15 juin, non retenu, le chargé d'affaires rendait compte d'un entretien le jour même avec MM. Ladgham et Mokkadem sur le problème des terres. Selon le secrétaire d'État à la Présidence, le gouvernement tunisien envisagerait le transfert de 350.000 hectares de terres, appartenant à des particuliers, au rythme de tranches annuelles de 100.000 hectares. Il participerait forfaitairement pour un million de dinars au rachat de chacune de ces tranches en laissant au gouvernement français le soin de s'entendre avec ses ressortissants tant pour l'évaluation des biens en cause que sur le montant et les modalités de leur indemnisation. Faute d'obtenir l'arrangement désiré avant la prochaine campagne agricole, le gouvernement tunisien entendrait agir unilatéralement par voie d'expropriation. Le chargé d'affaires de France répliquait en rappelant que le gouvernement tunisien avait précédemment accepté un projet comportant pour chaque cession de propriété un contrat librement consenti entre l'administration tunisienne et l'agriculteur intéressé et fondé sur une estimation raisonnable des biens correspondants.

(2) Par télégramme n°s 2462-2475 du 17 juin, non retenu, le chargé d'affaires commentait la position de M. Ladgham (voir note précédente). Pour M. Raoul-Duval, il importait de prévenir l'accusation d'atermoiement qui risquerait d'être portée contre la France pour justifier le recours à une solution unilatérale, en faisant état d'offres françaises antérieures. Il y aurait de sérieux inconvénients à rejeter d'emblée les dernières propositions tunisiennes, qui éclairaient sur les intentions des Tunisiens quant au montant de leur participation à l'opération de cession des terres : il fallait en prendre acte tout en précisant que le gouvernement français ne pourrait accepter une procédure aboutissant à lui faire donner sa caution à l'éviction des agriculteurs. Si le gouvernement tunisien persistait toutefois dans ses intentions, il fallait lui laisser assumer toute la responsabilité des actions unilatérales qu'il prendrait à l'encontre des Français.

(3) Non publié. Le 25 mai, à Bou Arada, le président Bourguiba s'était déclaré optimiste sur la possibilité de s'entendre avec la France sur le problème des terres. Il avait assuré que le transfert des terres serait effectué dans le respect des droits acquis et dans tous les cas selon une procédure légale. La première tranche de ce transfert devrait être disponible « à partir de l'année agricole prochaine ».

année agricole » (c'est-à-dire le mois de septembre) pour procéder à l'opération de récupération des terres.

B. Il n'est pas impossible que le développement de l'affaire algérienne amène nos interlocuteurs à assouplir quelque peu leur position, mais leurs revendications n'en demeureront pas moins pressantes et, faute d'un arrangement à bref délai, nous risquons de voir le gouvernement tunisien prendre lui-même des décisions à l'époque fixée par le Président.

C. Ainsi que le Département a dû l'apprendre par les représentants de notre colonie qui se trouvent actuellement à Paris, ces derniers ont été très complètement informés par les Tunisiens des propositions qui nous ont été faites. Ils savent donc qu'un certain nombre d'entre eux vont être obligés de prendre rapidement des dispositions d'ordre pratique relatives à la cession de leurs terres et à leur réinstallation en France. Ils manifestent à ce sujet la plus vive anxiété. Il est bien évident, faute de prévoir à temps les modalités de la cession, cette opération ne pourrait que s'effectuer dans la plus grande confusion.

D. Mon attention a été attirée de nouveau (ma dépêche n° 1747 du 1er avril) (1) par les services de la Mission d'aide aux Français et par nos compatriotes eux-mêmes sur la situation particulièrement difficile de certains agriculteurs (environ 300) établis dans des régions où la récolte, contrairement au reste de la Tunisie, a été très mauvaise (notamment la région au sud de Medjez el Bab, Zaghouan, Pont du Fahs). Ces derniers se trouvent dans l'obligation de cesser leur exploitation. Alors que d'autres ont pu, dans le passé, trouver des locataires, eux-mêmes n'y parviennent pas dans ces régions actuellement déshéritées et leurs terres risquent d'être laissées à l'abandon.

Il y a là une situation qui appelle une solution immédiate, et il conviendrait que nous puissions leur donner très rapidement des indications sur le sort de leur terre et de leur matériel.

Compte tenu de ces diverses considérations, je vous serais reconnaissant de me faire tenir d'urgence votre réponse.

(Collection des télégrammes.)

(1) Document qu'il a paru superflu de reproduire, le sens en étant indiqué ici.

297

M. DE BOISSÉSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 473 à 479. *Beyrouth, 27 juin 1960, 1*

(*Reçu :* 21 h.

Je me réfère à mes télégrammes n°s 461 à 466 [1].

Le président de la République qui m'avait prié de passer le voir entretenu de l'affaire algérienne. Après m'avoir manifesté toute admiration pour la politique suivie en la matière par le général Gaulle, il m'a confirmé que c'était à la suite de la visite de l'ambassad de Tunisie que le président du Conseil libanais avait été amené à fa sa déclaration du 23 juin sur la question algérienne. Le diplomate tu sien avait, en effet, insisté auprès du général Chéhab de la part M. Bourguiba pour que les autorités libanaises premièrement rend public le grand intérêt qu'elles attachaient aux pourparlers engagés a les responsables du F.L.N. et deuxièmement, qu'elles formulent le déclarations dans un sens qui donnerait aux représentants algéri « l'impression que leur voyage en France n'était pas interprété l'opinion des pays arabes comme une humiliation », ceci pour év qu'ils ne raidissent leur position.

J'ai profité de cette occasion pour faire avec beaucoup d'amabil mais avec suffisamment de netteté, une mise au point qui me parais opportune.

Tout en exprimant ma vive appréciation pour l'adhésion publi donnée à l'initiative du président de la République française par gouvernement libanais, j'ai indiqué qu'à mon sens, certains termes d déclaration de M. Daouk pouvaient prêter à équivoque. D'une part, paraissait établir une symétrie absolue entre le gouvernement françai le G.P.R.A. D'autre part, elle donnait l'impression que l'indépenda était le terme final des pourparlers engagés. J'ai rappelé qu'en effet phase actuelle de la procédure, définie clairement par le discours

[1] Il s'agit en fait des télégrammes n°s 461 et 466, respectivement des 22 et 24 juin, non pul Le premier de ces télégrammes relatait une visite de l'ambassadeur tunisien au président République libanaise, pour lui faire part de l'intérêt que son gouvernement attachait au succè contacts annoncés entre Paris et les chefs de la rébellion algérienne. Selon l'ambassadeur, c M. Bourguiba qui aurait invité le roi de Jordanie à faire une déclaration publique en ce sens. Q au second télégramme, il reproduisait une déclaration radiodiffusée de M. Ahmed Daouk, prési du Conseil libanais, relative à la réponse faite par le G.P.R.A. à la dernière déclaration du génér Gaulle (voir ci-dessus le n° 279, note). M. Daouk accueillait « avec satisfaction » les pourpa directs entre le gouvernement français et le G.P.R.A., et affirmait « ne pas douter que la France de la Révolution, qui a proclamé les droits de l'homme à la liberté, la fraternité et l'égalité, prenne que le succès des négociations garantissant à l'Algérie son entité et son indépendan rapprochera des pays arabes ».

14 juin [1], avait pour seul objet de régler les conditions du « cessez-le-feu ». Ce règlement obtenu, une seconde phase s'ouvrirait pour fixer « avec les représentants de toutes les tendances » les conditions de la consultation populaire. Ultérieurement, celle-ci déterminerait le statut définitif de l'Algérie qui ne serait pas nécessairement l'indépendance.

Cette procédure, ai-je ajouté, peut être longue et parsemée de temps morts. Pour notre part, nous y apporterons toute notre bonne volonté et notre sincérité, mais nous ne pouvons pas la modifier. L'effort de conciliation poursuivi par le général de Gaulle s'inscrit dans le cadre des institutions démocratiques, le seul qui puisse être admis par l'opinion française. Dans ces conditions, nous comptons sur nos amis, parmi lesquels se trouve le Liban, pour faire bien comprendre nos intentions et nos possibilités et éviter que ne se crée l'impression que le sort final de l'Algérie était déjà fixé ou serait réglé par des négociations directes. L'admission de tels points de vue provoquerait inévitablement des désillusions et des réactions allant contre les objectifs de pacification auxquels nous étions tous également attachés.

Après m'avoir remercié de mes explications, le général Chéhab m'a indiqué que le discours du 14 juin et la réponse du G.P.R.A. avaient été accueillis avec satisfaction dans le monde arabe. Il fallait, certes, veiller à ce que cette atmosphère ne suscitât pas d'illusion fâcheuse, mais il pouvait être bon également d'entretenir l'optimisme par des déclarations, même si leurs formes étaient un peu ambiguës, car cet optimisme était favorable à la France. À cet égard, les points de vue de M. Bourguiba étaient toujours intéressants, car de tous les chefs d'État musulmans, il était celui qui souhaitait le plus ardemment le retour de la paix en Afrique du Nord.

Ceci dit, le général m'a assuré qu'il avait bien compris la procédure en cours et les difficultés de la tâche entreprise et que le Liban ne nous gênerait pas pour que cette politique généreuse et réaliste soit poursuivie dans la tranquillité avec les délais nécessaires. Certaines personnes lui avaient, une fois de plus, suggéré que le Liban proposât des sortes de bons offices. Il avait repoussé cette suggestion qui aurait pu paraître instituer une intervention dans les affaires françaises.

L'entretien s'est terminé sur de nouvelles assurances de la sympathie avec laquelle le gouvernement libanais suivait l'action entreprise par le président de la République française et sur l'évocation des perspectives brillantes qui s'ouvraient à l'action bienfaisante de la France dans le monde arabe et le Proche-Orient, aussitôt que serait apaisé le conflit algérien.

(Mission de liaison avec l'Algérie, ML 5-1-5 sd 1.)

[1] Sur ce discours du général de Gaulle, voir ci-dessus le n° 271 (note).

298

M. Jules Moch, Chef de la Délégation française à la Conférence désarmement,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 877 à 886 [1]. Priorité absolue. *Genève, 27 juin 19*

(*Reçu :* 22 h

Réunion entre Occidentaux.

1. Nous avons tenu aujourd'hui 27 juin à 17 heures une réunion en Occidentaux aux Ormeaux [2] pour étudier une procédure commun suivre à la suite du coup d'éclat soviétique [3].

2. Nous avons pensé que la réponse à la lettre de M. Khrouchtche devrait contenir les idées suivantes :

a. Nous déplorons le départ des Soviétiques de la Conférence.

b. Cette conférence a été convoquée par accord entre les qua ministres des Affaires étrangères et elle est interrompue par décis unilatérale de l'un d'eux.

c. Nos délégués tiendront une séance de la Conférence le 28 jui l'heure habituelle, pour voir si les Soviétiques reconsidèrent leur p tion. Du fait de leur absence (que nous jugeons certaine) et de la m vaise volonté soviétique, la Conférence s'est ajournée.

d. Mais nous considérons les problèmes de la paix comme si imp tants que nous demandons la réunion immédiate du Conseil de sécu en vue de la convocation sans délai d'une session de l'Assemblée gé rale.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 609-618), Washington (n°s 622-631), Ott (n°s 608-617), Bonn (n°s 608-617), Rome (n°s 608-617), Moscou (n°s 417-426), New York-O.I (n°s 116-125).

[2] Villa située aux environs de Genève, résidence de M. Jules Moch, président de la déléga française au Comité des Dix.

[3] Le 27 juin, M. Zorine faisait une déclaration aux termes de laquelle les négociation Comité des Dix étaient arrivées dans une impasse par la faute des puissances occidentales qui, lieu de s'employer à élaborer un programme de désarmement, (avaient) présenté des proposit qui vis(aient) à établir un contrôle sans désarmement ». Des propositions soviétiques pou désarmement général et complet avaient été préparées pour la Conférence au sommet, et sou après l'échec de cette dernière au Comité des Dix : « Les puissances occidentales tent(ai)ent d'é l'examen des nouvelles propositions soviétiques et elles n'(avaient) pas l'intention de nég sérieusement au sujet du désarmement ». Aussi le gouvernement soviétique rompait-il sa partic tion au Comité. M. Zorine et les autres chefs des délégations de l'Europe de l'Est faisaient conn leur décision de quitter la Conférence.

[4] Le texte de la lettre adressée le 26 juin par l'homme d'État soviétique au général de Gaull ci-dessus reproduit sous le n° 295.

Assemblée générale ou Commission du désarmement ?

1. Cette question de l'Assemblée générale a été longuement discutée entre nous et M. Eaton ajoute à l'intention de son gouvernement les indications suivantes :

Il appartient aux divers gouvernements de choisir entre la session spéciale et la session extraordinaire. Ce sont des considérations d'ordre général nous échappant qui doivent déterminer ce choix. Si les gouvernements décident qu'aucun des deux types de session n'est souhaitable, il faudrait que leur lettre comportât l'avis aux Soviétiques de la convocation immédiate de la Commission du désarmement.

Enfin, le gouvernement américain assurera la coordination des réponses des cinq gouvernements occidentaux par l'intermédiaire des ambassadeurs à Washington.

2. Nous avons été guidés par les considérations suivantes :

Les Soviétiques ont commis une erreur en annonçant dans l'exposé de M. Zorine ce matin qu'ils ne participaient pas à la conférence des Dix, mais reportaient le problème à l'Assemblée générale ordinaire de septembre-octobre. Nous pouvons marquer un point en montrant que l'urgence du problème est telle que nous préférons un débat immédiat dans l'un des trois organismes précédents dont la conclusion devrait être le vote à une forte majorité d'une invitation à la Conférence des dix puissances de reprendre ses travaux.

Le choix entre les trois solutions est déterminé par les considérations suivantes :

a. L'Assemblée extraordinaire pour la paix, créée au moment des opérations de Corée, présente deux avantages et un inconvénient : elle peut être convoquée par sept membres du Conseil de sécurité, sans que joue le droit de veto, et elle ne peut délibérer que du sujet inscrit à son ordre du jour. Mais c'est une procédure que les Russes déclareront illégale et à laquelle ils refuseront de s'associer.

b. L'Assemblée générale extraordinaire est convoquée soit par la majorité qualifiée du Conseil de sécurité, soit à la demande de la majorité de ses membres. Les Russes peuvent donc s'opposer en Conseil de sécurité à cette convocation. Mais c'est là une position qu'il leur sera difficile de défendre publiquement. Si même ils usaient de leur droit de veto, l'Assemblée pourrait être convoquée à la demande de quatre membres. Cette solution a l'inconvénient que toutes sortes de sujets peuvent être traités à cette Assemblée générale tels que, actuellement, l'affaire de l'U 2, les incidents du Japon, les bombes de Reggane, la paix en Algérie, etc.

c. À défaut de l'une ou de l'autre de ces deux solutions, on peut envisager de réunir à la demande d'un seul de ses membres la Commission du désarmement. Cependant, elle est théoriquement plutôt faite pour discuter du désarmement proprement dit que pour voter une résolution enjoignant aux Dix de reprendre leurs travaux. En outre, la

résonance de cette convocation sera moindre que celle d'une des deux Assemblées générales.

Vous avez ainsi les éléments de la discussion intervenue aujourd'hui. Sans être enthousiaste d'un appel aux Nations Unies, je ne méconnais pas l'importance des arguments invoqués par mes quatre collègues pour achever la transformation de l'initiative malheureuse et maladroite de l'Est en une initiative occidentale destinée à prouver aux gouvernements « non engagés » que l'Ouest veut plus ardemment et plus sincèrement le désarmement que les Soviétiques.

Réunions de la Conférence

La conférence des Dix se réunira demain matin 28 juin à 10 h 30. La forme sera respectée : la présidence passera successivement à trois Orientaux absents avant de revenir, dans l'ordre alphabétique, à M. Eaton.

Nous constaterons que parmi les missions de la Conférence figure celle de faire un rapport à la Commission du désarmement et, par son intermédiaire, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce rapport sera, conformément à la tradition, composé :

a. d'une brève note rappelant le nombre de réunions de la Conférence;

b. de ses procès-verbaux;

c. des documents déposés, c'est-à-dire essentiellement du plan soviétique du 2 juin [1] et du plan américain du 27 juin [2];

d. à ma demande, d'une déclaration commune des cinq délégués occidentaux situant nettement les responsabilités, document que mes collègues m'ont demandé de rédiger cette nuit. Je le leur soumettrai au cours d'une suspension de séance de la réunion de demain matin et elle sera lue, lorsque cette séance reprendra, de manière à être valablement jointe au rapport, après quoi, nous nous ajournerons sans fixer la prochaine date de réunion.

(Europe. Questions internationales, 2-7-1.)

[1] Sur ce plan, voir ci-dessus les n°s 247, 248, 252.
[2] Sur ce document, voir ci-dessus les n°s 293, 294 (note).

299

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2528 à 2532.
Priorité. Réservé.

Moscou, 27 juin 1960.

(*Reçu :* le 28, 10 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2469 (1).

1. Comme l'avaient fait la plupart de mes collègues, j'ai rendu visite, le 24 juin, à M. Brejnev, en sa nouvelle qualité de président du Présidium du Soviet suprême.

D'allure encore très jeune, d'abord facile et aimable, s'exprimant avec beaucoup d'aisance, M. Brejnev n'hésite nullement à s'engager dans des discussions politiques, que son prédécesseur, le maréchal Vorochilov (2), préférait éviter. Il aborde même volontiers les problèmes internationaux, dont il paraît avoir une connaissance sérieuse.

Après l'échange de courtoisies que comportaient les circonstances, la conversation a porté sur l'Algérie, l'Allemagne et le désarmement.

Le présent télégramme ne concerne que le premier de ces thèmes.

Le Président a d'abord souligné que la question algérienne était avant tout l'affaire de la France, bien qu'elle eût inévitablement, étant donné son importance, des incidences sur la situation internationale. En ce qui le concernait, le gouvernement soviétique avait fait connaître, en son temps, sa position à l'égard de la déclaration du général de Gaulle, en

(1) Par télégramme n°s 2469-2471 du 22 juin, non reproduit, l'ambassadeur indiquait s'être entretenu avec diverses personnalités de l'attitude soviétique sur le problème algérien. Il lui avait été dit que le passage du discours de M. Khrouchtchev du 28 mai relatif à l'Algérie (voir ci-dessus le n° 250, note) constituait une riposte à l'attitude de la France au Conseil de sécurité dans l'affaire de l'U-2 (Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 204 note, 225 et note). Depuis, il n'y avait plus eu de déclaration officielle sur le sujet. La position de l'U.R.S.S. était toujours la même : elle souhaitait que la guerre d'Algérie prît fin par un règlement tenant un compte équitable des aspirations des populations musulmanes, tout en maintenant les liens créés par l'histoire entre l'Algérie et la France. Dans un discours qu'il avait tenu à Bucarest le 21 juin et où il s'en prenait aux « impérialistes », M. Khrouchtchev n'avait pas mentionné l'Algérie. Au moment où des conversations allaient s'engager entre la France et le F.L.N., il fallait s'attendre à voir l'U.R.S.S. marquer de temps en temps ses sympathies pour les « aspirations nationales » du G.P.R.A., mais rien n'indiquait qu'elle entendît gêner les pourparlers.

(2) Le maréchal Vorochilov ayant, par lettre lue à la séance d'ouverture du Présidium, demandé à être relevé pour raison de santé de ses fonctions de président, Khrouchtchev avait le même jour présenté la candidature de Brejnev. Né en 1906, ce dernier avait accompli des services dans l'administration politique de l'armée en Ukraine, de 1944 à 1954, puis au Kazakhstan. Exclu du Présidium après la mort de Staline, il en était redevenu membre en 1957 (Télégramme n°s 1862-1863 du 7 mai, non retenu).

Pour d'importants changements dans la composition du personnel du plénum du Comité central, se reporter au télégramme n°s 1782-1790 du 5 mai, non reproduit .

date du 16 septembre [1], dont les principes paraissaient repris dans le passage correspondant de l'allocution présidentielle du 14 juin [2]. Depuis lors, la position soviétique n'avait pas varié. L'U.R.S.S. continuait de souhaiter qu'intervienne, sur la base de l'autodétermination, un règlement qui mît fin à la guerre et qui tînt un compte équitable des intérêts de la France et de ceux des populations algériennes. Elle avait eu le sentiment qu'après la déclaration de septembre, les choses avaient traîné en longueur. Elle souhaitait que les conversations qui paraissaient devoir s'engager entre le gouvernement français et les représentants du F.L.N. [3] aboutissent à un résultat positif. Pour l'essentiel, elle considérait, en effet, qu'après le règlement de l'affaire algérienne, la France jouirait, sur le plan international, d'une autorité accrue et qu'elle serait mieux en mesure de faire sentir son influence propre.

2. Des propos analogues m'ont été tenus par M. Kossyguine, au cours du déjeuner que j'ai organisé le même jour à l'ambassade, à l'occasion du séjour à Moscou de la mission Fléchet.

Lors de la même réception, M. Firioubine, vice-ministre des Affaires étrangères, actuellement chargé de l'Europe occidentale, confiait à son voisin, qui me l'a répété, que l'U.R.S.S. souhaitait vivement l'ouverture et l'heureux aboutissement des pourparlers qui allaient probablement s'ouvrir entre le gouvernement français et le F.L.N.

3. La concordance des propos ainsi tenus, le même jour, par trois personnalités soviétiques différentes, et dont deux au moins jouent un rôle de premier plan, semble bien confirmer que les remarques désagréables sur l'Algérie, contenues dans le discours du 28 mai de M. Khrouchtchev, et dans l'éditorial des *Izvestia* du 4 juin [4], étaient plutôt une manifestation de mauvaise humeur que l'annonce d'un changement de politique.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur l'allocution du Général du 16 septembre 1959, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

[2] Sur l'allocution présidentielle du 14 juin 1960, voir ci-dessus le n° 271 (note).

[3] Allusion aux conversations de Melun, dont les comptes-rendus sont reproduits au tome suivant.

[4] Le 2 juin, les *Izvestia* parlaient des récentes élections cantonales en Algérie comme d'une mise en scène « tragi-comique » (Télégramme n° 2245 du 3 juin, non retenu).

300

M. Roland de Margerie, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 483, 484. *Madrid, 27 juin 1960.*
(*Reçu :* le 1er juillet, 19 h. 10.)

M. Castiella vient de me montrer un télégramme de son ambassadeur au Caire dont il pense que la teneur peut intéresser Votre Excellence.

D'après M. de Alcover, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au cours d'une conversation avec lui, a spontanément abordé la question des pourparlers qui viennent de s'engager entre le gouvernement français et le F.L.N. (1). Il a déclaré à cette occasion que le gouvernement de la R.A.U. souhaitait le succès de ces négociations, et ne voyait aucun inconvénient à ce que des liens effectifs s'établissent entre la France et le G.P.R.A. Une fois la question algérienne réglée, a-t-il ajouté, la République arabe unie sera heureuse de pouvoir régler, elle aussi, la question de ses rapports avec la France. Après quoi, le sous-secrétaire d'État s'est lancé dans une longue tirade sur les inquiétudes que devait causer la pénétration chinoise en Afrique, inévitable, d'après lui, si les négociations commencées aboutissaient à un échec. « Les représentants du G.P.R.A. qui se sont rendus récemment à Pékin (2), a-t-il conclu, ont été invités par le gouvernement de la Chine populaire à prononcer des discours publics contre le traité américano-japonais (3). Mais ils se sont refusés à le faire, en déclarant qu'ils avaient trop besoin de sympathies étrangères en faveur de la cause nationale qu'ils défendent pour prendre position à l'égard de problèmes mondiaux ».

J'ai fait remarquer à M. Castiella la réapparition du leitmotiv chinois déjà exploité par le chargé d'affaires de Tunisie. « En effet, m'a répondu mon interlocuteur, il y a là à la fois une inquiétude réelle de la part des États arabes, et un « truc » dont ils se servent pour faire pression sur les nations occidentales. Quant à nous autres Espagnols, vous savez quelle est notre position : nous cherchons toujours à raisonner les États arabes avec lesquels nous sommes en bon rapports, dans le dessein d'établir un pont entre eux et l'Occident, et de les ramener, dans la mesure du possible, vers la Grande-Bretagne et vers vous ».

(1) À Melun. Les comptes-rendus en sont reproduits au tome suivant.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 290 (note).
(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 246 (note), 269 (note).

J'ai remercié le ministre des Affaires extérieures, au nom de Votre Excellence, des indications qu'il nous a ainsi données à deux reprises et qui viennent sans doute à l'appui de celles que le Département recueille ailleurs sur l'état d'esprit actuel des pays arabes.

(Missions de liaison avec l'Algérie, ML 4-1-6 sd 1.)

301

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DU MAROC
Au sujet des revendications territoriales marocaines

N. n° 892. *Paris, 27 juin 1960.*

Le problème des revendications territoriales marocaines et la position du gouvernement français à cet égard ont fait l'objet de la circulaire n° 1867 en date du 24 avril 1958 (1).

La présente note résume l'évolution de cette question depuis le printemps 1958. Elle étudie successivement les formes sous lesquelles se sont exprimées les revendications marocaines, les réactions du gouvernement français et sa position à l'égard du problème des limites méridionales du territoire marocain, et enfin la situation de fait dans les confins saharo-marocains.

***

A. *Les manifestations des revendications marocaines sur le Sahara et la Mauritanie.*

Accueil des notables mauritaniens qui ont fui leur pays, déclarations officielles des autorités marocaines, diffusion de brochures, interventions auprès des organismes internationaux, notes diplomatiques adressées au gouvernement français, telles sont les principales manifestations par lesquelles le gouvernement de Rabat s'est efforcé de faire valoir ses revendications territoriales.

— *Des transfuges mauritaniens* se sont vu confier des postes importants au sein de l'administration marocaine : M. Horma Ould Babana a

(1) À cette date, deux notes de la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes ont été reproduites : *D.D.F.*, 1958-I, n° 278.

été nommé ambassadeur du Maroc en Libye (23 mars 1959), M. Mokhtar Ould Bah, directeur de la Radiodiffusion marocaine (6 juin 1960).

— Dans plusieurs *discours et communiqués officiels* (1), le Roi et ses principaux collaborateurs ont affirmé :

— Le caractère marocain de la Mauritanie prétendue « partie intégrante du Maroc », en raison de la communauté de langue et de religion et des liens d'allégeance qui auraient existé dans le passé entre les sultans et certains chefs locaux;

— La « spoliation » dont aurait été victime l'Empire chérifien en étant séparé de la Mauritanie;

— La « volonté des habitants » d'être rattachés au Maroc, volonté qu'un référendum suffirait pour mettre en lumière.

En outre, un éventuel recours aux Nations Unies a été évoqué par M. Ibrahim, alors président du Conseil marocain, le 8 février 1960 (2).

— Le gouvernement marocain a également tenté de toucher les milieux diplomatiques et l'opinion internationale *par voie de brochures.*

Le numéro d'octobre 1958 du bulletin mensuel de l'ambassade du Maroc à Londres a publié une étude intitulée *The Kingdom of Morocco and its natural boundaries.* Ce document, illustré d'une carte du « Grand Maroc », tendait à prouver au moyen d'extraits puisés dans les ouvrages français que le Sahara avait toujours été sous la souveraineté du Sultan (3).

En mai 1959, une publication périodique du ministère marocain des Affaires étrangères, *Maroc-Documents,* a tenté d'établir le fondement des revendications marocaines sur des arguments historiques et juridiques (4).

— *Auprès des organismes internationaux,* les délégations marocaines ont saisi toutes les occasions d'affirmer la prétendue souveraineté du Maroc sur la Mauritanie.

À la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui étudiait l'octroi d'un prêt à la Société des mines de fer de Mauritanie (M.I.F.E.R.M.A.), Rabat a adressé six mémoires (5) en moins de deux ans aux fins d'obtenir le rejet de cette demande de prêt, lequel a été finalement accordé cependant le 17 mars 1960.

(1) *Notes du document :* — Discours du Roi des 25 février, 28 mars, 25 juillet, 3 septembre, 18 novembre 1958, 5 juin, 18 novembre 1959, 12 février, 23 mai 1960. — Communiqués publiés au cours du voyage du Roi dans les pays arabes : janvier-février 1960. — Discours du prince Moulay Hassan du 21 juillet 1958, du porte-parole du Palais royal du 17 août 1959, du président du Conseil du 8 février 1960. — Communiqué publié à la fin de la visite de M. Soekarno le 6 mai 1960. [Pour les plus récentes références, voir ci-dessus les n°s 28 (note), 59 (note)].

(2) Voir ci-dessus le n° 59.

(3) *Note du document :* Une étude des textes par le Département a montré que les citations étaient soit inexactes, soit tronquées et que la pensée des auteurs cités était complètement dénaturée.

(4) *Note du document :* La note-circulaire du Département n° 1867 du 24 avril 1958 a réfuté par avance les arguments qui figurent dans la publication en question.

(5) *Note du document :* Les 10 mars, 5 août, 22 septembre 1958, 12 mars et 30 novembre 1959 et 6 janvier 1960. [Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 294 (note)].

Outre les « arguments » cités plus haut, on trouve dans ces documents les thèses suivantes :

— Les traités plaçant la Mauritanie sous la souveraineté française sont inopposables au Maroc.

— En reconnaissant que la frontière méridionale du Maroc n'est pas fixée, et en acceptant le principe d'ouvrir des négociations sur cette question, la France a implicitement reconnu que les territoires situés au sud de l'actuelle limite de fait sont « territoires contestés » (1).

La délégation marocaine a d'autre part joué un rôle de premier plan lors des discussions qui ont eu lieu aux Nations Unies au sujet des expériences nucléaires françaises.

Le 14 août 1959, le chargé d'affaires du Maroc a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la quatorzième session d'un point supplémentaire intitulé « Question des essais nucléaires du gouvernement français au Sahara ». Fondant essentiellement son opposition à nos expériences nucléaires sur le fait qu'elles seraient éminemment dangereuses pour la santé des populations voisines, la délégation marocaine a prétendu en outre que Reggane était situé en « territoire contesté » (2).

— Enfin, s'adressant *directement au gouvernement français,* le gouvernement marocain a adressé à plusieurs reprises des protestations diplomatiques, à l'occasion de diverses activités françaises au Sahara.

L'octroi d'un *permis de recherche à la Société anonyme française de recherches et d'exploitation de pétrole* (S.A.F.R.E.P.) au sud de l'oued Drâa, c'est-à-dire en bordure de l'actuelle limite de fait du territoire marocain, a provoqué l'envoi, le 14 août 1958, d'une note de protestation dans laquelle, pour la première fois, le gouvernement marocain affirmait officiellement la prétention que le territoire en question faisait « partie intégrante de son territoire » (3).

L'activité du *Centre d'essai d'engins spéciaux de Colomb-Béchar* et les préparatifs poursuivis à *Reggane* en vue de l'expérience nucléaire du 13 février 1960 ont conduit le gouvernement marocain à protester auprès du gouvernement français en invoquant notamment la prétendue souveraineté marocaine sur ces régions (4).

Enfin, le 15 décembre 1959, le gouvernement marocain remettait à notre ambassadeur à Rabat une note affirmant que « des provinces entières dont le caractère marocain ne fait aucun doute sont toujours administrées et contrôlées par les autorités françaises ». Ce document exprimait le désir du roi du Maroc « d'ouvrir dans les meilleurs délais

(1) *Note du document :* Par note adressée le 25 novembre 1958 à la B.I.R.D., le gouvernement français a montré l'absence totale de consistance de ces arguments. Cf. *infra,* p. 5 et 6.

(2) *D.D.F.,* 1959-II, n° 70 (note).

(3) *Note du document :* Note du 14 août 1958, diffusée aux postes à l'étranger avec le texte de la réponse française, le 25 août 1958 sous le n° 3593 [voir *D.D.F.,* 1958-II, n° 127 (et note).]

(4) *Note du document :* Notes des 24 février, 5, 7 et 11 mars, 26 juin et 7 juillet 1959 [Documents non reproduits].

des conversations avec le gouvernement français afin de trouver une solution » à ce problème [1].

B. *Les réactions du gouvernement français et sa position sur la frontière méridionale du Maroc.*

À chacune des démarches du gouvernement de Rabat concernant le Sahara français ou la Mauritanie, le gouvernement français a répliqué en rejetant les prétentions marocaines et en rappelant le caractère indiscutable des droits de la France et de la Communauté. Il s'est en outre attaché à préciser clairement que les négociations prévues depuis 1956 pour fixer le tracé de la frontière, là où celle-ci n'est pas définitivement délimitée, ne sauraient en aucune façon fournir de prétexte au gouvernement marocain pour faire valoir des revendications territoriales et mettre en cause la souveraineté de la France ou de la Mauritanie. Il était en effet indispensable de répondre à l'argument spécieux des Marocains selon lequel la souveraineté s'exerçant sur les régions sahariennes pouvait être contestée puisque la France s'était déclarée prête à engager des négociations sur la délimitation de la frontière méridionale du Maroc [2].

Par une note du 25 août 1958 au gouvernement marocain [3], le gouvernement français a nettement marqué qu'il n'avait « jamais accepté que les droits souverains de la France sur le Sahara occidental puissent être contestés », en précisant : « S'il a proposé, dès 1956, au gouvernement marocain d'ouvrir une négociation, celle-ci devait avoir pour objet la délimitation de la frontière et l'organisation de la coopération économique dans les régions sahariennes limitrophes. Il s'agissait donc de procéder à la détermination matérielle de la frontière en certains secteurs et non pas d'examiner des revendications territoriales du gouvernement marocain à l'égard de territoires sur lesquels la France exerce sa souveraineté effectivement et de longue date ».

De même, une note française du 20 janvier 1960, en réponse à la note marocaine du 15 décembre 1959 [4], confirme cette position dans les termes suivants :

« L'ambassade de France tient à souligner bien clairement que le gouvernement français ne saurait admettre que la mission prévue pour la Commission des frontières fût dénaturée. Cet organisme ne saurait en aucun cas avoir à connaître de revendications territoriales formulées par le Maroc à l'encontre des territoires relevant de la souveraineté de la France ou d'États membres de la Communauté. *Le gouvernement français rejette en effet de la façon la plus catégorique de telles revendica-*

[1] *Note du document :* La note marocaine du 15 décembre 1959 et la réponse française du 20 janvier 1960 ont été diffusées aux principaux postes à l'étranger le 22 janvier 1960 sous le n° 104 [La note marocaine du 15 décembre 1959 est reproduite dans *D.D.F.*, 1959-II, n° 288].

[2] *Note du document :* Note marocaine du 14 août 1958, déjà citée. — Note du gouvernement marocain à la B.I.R.D. en date du 22 septembre 1958.

[3] *Note du document :* Déjà citée.

[4] *Note du document :* Bordereau collectif n° 104 du 22 janvier 1960, déjà cité.

tions, dépourvues de tout fondement et qui mettraient en cause l'in grité territoriale de la République française et de la Communauté ».

À cette occasion, le gouvernement français a rappelé, comme il l'av déjà fait à plusieurs reprises, qu'il restait prêt, pour sa part, à ou immédiatement les pourparlers nécessaires à l'abornement de la fr tière, en précisant que de son côté, le gouvernement marocain « pour utilement procéder à la désignation de sa délégation à la Commiss mixte et proposer une date pour la réunion de celle-ci ».

Mais, une fois de plus, Rabat s'est dérobé devant cette invitati comme il n'a cessé de le faire au cours des dernières années.

En présence de cette attitude dilatoire des autorités marocaine l'égard de la fixation de la frontière là où elle n'est pas encore définit le gouvernement français a été conduit, pour des raisons pratiq concernant notamment la sécurité dans ces régions, à établir une lim dite « limite de fait » ou « limite opérationnelle », qui marque la ligne cesse de s'exercer la souveraineté française. Cette ligne est d'ailleurs c que le gouvernement a, par ses instructions approuvées le 11 jui 1957, prescrit à la délégation française de faire reconnaître par Marocains au cours des négociations envisagées (1)

En outre, pour prévenir les passages de rebelles du Maroc en Alg dans cette région, le Commandement a établi dans nos territoires avo nant la « limite de fait » des zones interdites, à l'intérieur desquelle séjour et la circulation des personnes et des animaux sont rigoureu ment prohibés et donnent lieu à l'ouverture du feu sans avertissem par nos forces. Il est à noter toutefois que, dans plusieurs secteurs, zones interdites ne vont pas jusqu'à la « limite de fait » et que portions de territoire subsistent où les nomades peuvent circuler et sont soumis qu'au contrôle des patrouilles militaires. Tel est notamm le cas du plateau des Kem-Kem qui est le théâtre d'une importa nomadisation traditionnelle de tribus venant du Maroc (notamment Aït Khebbache). C'est dans cette région que se trouvent, à proximité la frontière, les postes de Hassi Zerzour et de Ouzina, dont l'occupati par les forces marocaines, respectivement en juin et en novembre 19 a provoqué des difficultés entre la France et le Maroc.

C. *Les incidents d'Hassi Zerzour et d'Ouzina* (1959).

Hassi-Zerzour, point d'eau situé à 45 kilomètres au nord du poste Colomb-Béchar - Tindouf et à 25 kilomètres au sud de la « limite fait », ne faisait pas l'objet d'une occupation permanente par r troupes. Le 10 juin 1959, une patrouille française y constata la préser de quelques mokhazenis (2). Sur l'injonction de la patrouille, ceux-ci

(1) *Note de document :* Cf. note sur les frontières n° 1867 du 24 avril 1958, p. 7, ainsi qu carte ci-jointe, où la limite de fait est marquée par une ligne discontinue [Sur les instructions 11 juillet 1957, voir *D.D.F.*, 1957-II, n° 41 (note).].

(2) *Note du document :* Forces auxiliaires du ministère marocain de l'Intérieur.

retirèrent mais, par la suite, un détachement marocain plus important devait s'implanter et refusa d'évacuer ce poste.

Des interventions diplomatiques furent effectuées à Rabat en vue d'obtenir le retrait des éléments marocains : elles se fondaient notamment sur une note du gouvernement marocain, en date du 23 mai 1958, par laquelle celui-ci avait lui-même proposé, pour éviter les incidents frontaliers, de laisser « les localités et les postes où n'étaient stationnées précédemment ni des forces françaises ni des forces marocaines inoccupées comme auparavant ». Les autorités marocaines ne donnèrent néanmoins pas suite à notre demande [1].

Le commandement français implanta donc des éléments à proximité des Marocains et c'est ainsi que sans aucun incident d'ailleurs, les troupes françaises et marocaines restèrent face à face jusqu'au mois de janvier dernier. À cette date, les autorités militaires françaises du Sahara décidèrent de retirer les éléments se trouvant à Hassi-Zerzour, préférant les utiliser à des patrouilles dont l'efficacité contre les tentatives d'infiltration d'éléments du F.L.N. est plus grande que celle d'un poste fixe. Néanmoins, ces patrouilles viennent de temps à autre réaffirmer par leur présence les droits de la France à Hassi-Zerzour.

En ce qui concerne Ouzina, il s'agit d'un poste situé en territoire français, mais à proximité immédiate de la limite de fait et où nous n'avions pas de garnison permanente. Il a été occupé par un détachement marocain le 18 novembre 1959, en contravention avec le *modus vivendi* du 23 mai 1958. Nous avons protesté par la voie diplomatique mais sans aller plus loin, compte tenu de l'intérêt mineur de ce poste.

Ces deux incidents ont constitué les seules atteintes portées sur le terrain à la « limite de fait » que nous avons établie. Ils restent mineurs, en comparaison de l'énormité des prétentions verbales des Marocains.

En pratique, chaque jour qui passe consolide la « limite de fait » et par conséquent notre position générale sur le problème de la frontière.

Sur le plan de la sécurité, dans cette région où les rebelles se sont efforcés de faire passer depuis le Maroc des caravanes de ravitaillement en armes et munitions, nos forces n'ont jamais rencontré la moindre difficulté du fait des Marocains dans l'exercice de leurs missions et ont obtenu de beaux succès dans la destruction de ces caravanes.

Enfin, il était important, en raison des liens de coopération qui existent entre l'armée française et les forces armées royales du Maroc, d'éviter entre les deux armées des incidents, voire des heurts, dans les régions frontalières du Sahara.

[1] Sur l'affaire d'Hassi-Zerzour, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 21 (note).

*
**

Au Maroc même, il ne faut guère espérer voir les dirigeants et les partis politiques renoncer à développer des revendications qui constituent un thème facile de propagande démagogique, — et ceci en dépit des résultats assez désastreux obtenus par l'administration marocaine dans la province de Tarfaya (ex-Maroc méridional espagnol) récupérée en 1958.

Après la chute du gouvernement istiqlalien de M. Balafrej, auprès duquel les thèses de M. Allal el Fassi sur le « Grand Maroc » trouvaient tout naturellement un écho favorable, M. Ibrahim [1], plus soucieux des problèmes intérieurs économiques et sociaux, avait paru se désintéresser des visées expansionnistes de son prédécesseur. Il semblait aussi que le Roi, impressionné par l'évolution des pays de la Communauté, fût enclin à mettre alors une sourdine aux revendications formulées antérieurement. De son côté, le prince Moulay Hassan avait donné à notre ambassadeur à Rabat l'assurance que le gouvernement marocain n'avait plus de raisons de poursuivre cette campagne dès lors que la Mauritanie pouvait fixer librement son propre destin.

Au cours de l'année 1959, les revendications marocaines ont semblé effectivement perdre de leur violence. Cependant, les communiqués publiés au cours du voyage de Mohammed V au Moyen-Orient, en janvier et février 1960 [2], ont montré que le souverain du Maroc tenait à faire figurer ses prétentions sahariennes et mauritaniennes en bonne place dans l'exposé de ses préoccupations.

Quelle sera, dans ce domaine, la politique du nouveau gouvernement marocain [3], dirigé par le Roi lui-même, par l'intermédiaire de son fils aîné nommé vice-président du Conseil ? Il est assez difficile de le prévoir.

D'un côté, le prince Moulay Hassan a confirmé publiquement sa position modérée sur la Mauritanie dans une interview au *Monde* du 10 juin dernier :

« Je crois pouvoir assurer, a-t-il déclaré, que nous allons nous attacher plus que dans un récent passé à faire ressortir les affinités entre le Maroc et la Mauritanie. Nous ne voulons aucunement faire de l'impérialisme vers le Sud, et nous admettons parfaitement le droit à l'autodétermination des Mauritaniens. Ce que nous ne ferons jamais, c'est par exemple d'accepter des droits politiques sur ces pays en échange d'un abandon à la France de la possibilité d'exploiter à son seul bénéfice les richesses mauritaniennes. Ce peuple doit avoir le droit à la parole.

(1) *Note du document :* Le gouvernement de M. Ibrahim, investi le 24 décembre 1958, a été congédié par le Roi le 20 mai 1960.

(2) *Note du document :* Voir annexe 2 [Sur le voyage du Roi, voir ci-dessus les n°s 28 (et note), 61].

(3) *Note du document :* Ce gouvernement a été investi le 26 mai 1960.

« Ce n'est pas notre intérêt que des caïds marocains administrent la Mauritanie, que les routes et le service de santé soient à notre charge. Ce que nous souhaitons, c'est une sorte d'union personnelle, une association d'État à État sur le plan de la religion, du sang. Ils ont leurs traditions, leurs coutumes, nous les nôtres; mais je suis persuadé que s'ils avaient à choisir, c'est avec nous qu'ils choisiraient de faire route commune » (1).

Mais, dans le discours qu'il a prononcé le 23 mai 1960 à la radio pour définir le programme du nouveau gouvernement marocain, le roi Mohammed V s'est exprimé d'une façon beaucoup plus brutale :

« Dans le domaine intérieur, a-t-il dit, notre gouvernement ne ménagera aucun effort pour la réalisation de nos aspirations nationales et en premier lieu l'évacuation de toutes les troupes étrangères et le retour de nos *territoires spoliés...* » (2).

En réalité, ces deux déclarations ne sont pas contradictoires. Les aspirations du Maroc sont territoriales sur le Sahara occidental et politiques sur la Mauritanie.

Quoi qu'il en soit, la position de la France reste très claire :

— Elle est toujours disposée à procéder à la délimitation matérielle de la frontière là où cette délimitation n'est pas encore intervenue contractuellement.

— Elle entend faire respecter ses droits de souveraineté et ceux de la Mauritanie.

— Elle reste prête à mettre en œuvre avec le Maroc un programme de coopération pour la mise en valeur et le développement des ressources des régions sahariennes limitrophes (3).

302

M. Soulié, Consul général de France à Hong Kong,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 270/AS. *Hong Kong, 27 juin 1960.*

Dès que lui fut connue la déclaration télévisée du général de Gaulle sur l'Algérie (4), l'agence *Chine nouvelle* la dénonçait comme une manœuvre politique destinée à frustrer le F.L.N. d'une indépendance

(1) Sur l'interview du Prince, voir ci-dessus le n° 265 (note).

(2) Voir *ibid.*

(3) Les deux annexes de ce document n'ont pas été reproduites. La première recense des extraits des principales déclarations marocaines officielles au sujet de la Mauritanie, la seconde les communiqués publiés par le gouvernement marocain à l'occasion des rencontres du Roi avec les souverains étrangers.

(4) Du 14 juin : voir ci-dessus le n° 271 (note).

acquise par les armes. « C'est un nouveau camouflage du délit d'intention que comportait la déclaration du 16 septembre 1959 » [1], écrivait-elle en effet le 17 juin.

Selon la même source, le chef de l'État français essayerait une fois de plus « de faire croire à la possibilité d'une libre expression de la volonté populaire durant le référendum ». Mais le fait d'exiger préalablement le dépôt des armes montrerait clairement que « la seule conclusion qu'il conviendrait de dégager de ce nouveau discours, c'est la reconduction de la trilogie initialement arrêtée : reddition inconditionnelle de l'Armée nationale de libération algérienne, puis négociations et en dernier ressort, la farce d'une élection sous le contrôle de la France ». Aucune garantie de liberté de vote n'a été donnée. En fait, le général de Gaulle a montré « en mai dernier le crédit qu'il convenait d'accorder à ce qu'il nomme de libres élections en envoyant les représentants de son parti — l'U.N.R. — organiser avec M. Delouvrier toutes les pressions possibles, avant de mettre en jeu les baïonnettes elles-mêmes pour l'élection des candidats choisis » [2].

Le plan de Constantine, l'exploitation d'un sol riche en gaz et en pétrole mis en avant pour créer l'espoir d'un sort meilleur, ne seraient que des appâts factices destinés en fait à reconduire le régime colonial sous une autre forme ainsi que le journal *Les Échos* l'aurait déjà dévoilé. Une concentration des Français autour des zones utiles permettrait à la faveur d'une partition le contrôle des zones riches, cependant qu'à la population musulmane seraient dévolues les parties les plus pauvres.

Et parce que rien de ce qui serait machiavélique ne pourrait, aux yeux de la Chine populaire, s'ourdir sans la complicité des États-Unis, ce sont ces derniers qui auraient incité le général de Gaulle à ne pas « abaisser la bannière de l'autodétermination, du moins verbalement, pour continuer à leurrer le peuple africain par des gestes de paix facilitant une plus profonde pénétration de l'influence américaine en Afrique du Nord ».

Cette première réaction de la Chine populaire traduisait certainement l'espoir d'une poursuite, partout où elles existent, des rébellions ouvertes contre l'Occident. Car si le gouvernement de Pékin prêche avec une rare constance, sur sa périphérie, en Inde, au Népal, en Birmanie et en Indonésie, le règlement par voie pacifique et par la négociation de tous les litiges qui peuvent la mettre en jeu, il ne cesse par ailleurs de stigmatiser le « caractère irréversible de la nature agressive de l'impérialisme », au sein duquel évidemment il place la France, et, par voie de conséquence, la nécessité de recourir à la force pour arracher une liberté « qui ne sera jamais librement consentie ». La délégation du G.P.R.A., qui a visité

[1] Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

[2] Il s'agit des élections cantonales, du 27 au 29 mai précédents (*Année politique 1960*, p. 294-295).

récemment la Chine populaire, la Corée et le Vietnam du Nord [1], a souscrit tout au long de son voyage aux principes affirmés en cette matière, soit dans des déclarations communes, soit au cours de discours officiels. M. Krim Belkacem, en particulier, qui présidait cette délégation, se sent certainement gêné aujourd'hui d'avoir à se rallier au principe d'une rencontre, si tant est qu'il l'a fait. Sa non-participation à la réunion qu'entreprendrait prochainement à Paris M. Ferhat Abbas assombrit ici le vœu ardent d'un succès. Plus qu'une réticence, elle exprimerait la volonté de conserver intacte sa liberté d'action, même s'il advenait qu'on puisse parvenir à un accord. Mais Hongkong est loin des réalités algériennes. Il faut retenir néanmoins la passion mise à suivre cet événement et à avancer des opinions comme le témoignage de la résonance mondiale du nouveau fait intervenu dans l'affaire algérienne et le désir d'un prompt règlement.

La Chine populaire se borne désormais prudemment à reproduire les nouvelles de presse, et plus particulièrement les déclarations de M. Ferhat Abbas.

(Mission de liaison avec l'Algérie, ML 4-1-6 sd 1.)

303

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2549 à 2553. Priorité. *Moscou, 28 juin 1960.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2528 [2].

1. Au sujet de l'Allemagne, M. Brejnev a repris le thème classique de la difficulté pour le gouvernement soviétique de comprendre notre politique à l'égard de la République fédérale allemande, devenue notre alliée au sein de l'O.T.A.N.

[1] Avant de se rendre à Hanoi (voir ci-dessus le n° 290, note), la délégation du G.P.R.A. conduite par Krim Belkacem était arrivée à Pékin le 30 avril, où elle avait été accueillie par le vice-Premier ministre Ho Lung et d'autres personnalités de premier plan. Les deux parties avaient condamné les « impérialistes » français et américains. Après son séjour en R.D.V.N., la délégation était revenue en Chine populaire le 6 mai (le même jour, était publié un communiqué commun Giap-Belkacem). Le 10 mai, elle se rendait à Pyongyang, en Corée du Nord. Le 13, elle était de retour à Pékin, où les conversations entamées reprenaient. Elle rencontrait le 16 mai à Wuhan Chou En-Laï, puis le lendemain, toujours à Wuhan, Mao Tsé-Toung. Le 19, un meeting de masse avait lieu en l'honneur des Algériens, avec des discours de Chou En-Laï et de Belkacem, et un communiqué commun était publié. Le 20, la délégation quittait Pékin.

[2] Du 27 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 299.

J'ai répondu, comme je l'ai déjà fait maintes fois, en développant le thème que cette politique, au lieu d'inquiéter l'U.R.S.S. devrait plutôt la rassurer, l'Allemagne amie et alliée de la France ne pouvant être qu'une Allemagne tournée vers la paix. Au surplus, le rapport des forces s'était, de l'aveu même des Soviétiques, tellement modifié en Europe et dans le monde que l'Allemagne d'aujourd'hui ne pouvait plus, par elle-même, constituer un danger. Mon interlocuteur n'en a pas moins maintenu que trop de faits indiquaient que, en République fédérale, les courants révisionnistes et militaristes étaient déjà très forts et continuaient de se développer. Il y avait là pour l'avenir une cause de très sérieuse préoccupation. Les leçons du passé ne pouvaient être oubliées.

2. À propos des événements de mai dernier, le président du Présidium du Soviet suprême a, spontanément, rendu hommage aux efforts qu'avait déployés le général de Gaulle en vue de rendre possible la réunion de la Conférence (1). M. Khrouchtchev avait d'ailleurs tenu à le marquer dans des déclarations publiques. M. Brejnev, qui faisait sans doute allusion au passage du discours de Bucarest (21 juin) (2) concernant le président de la République et M. Macmillan, n'en a pas moins laissé percer que les liens d'alliance entre la France et les U.S.A. ne nous avaient pas laissé une liberté d'action suffisante.

3. Mon interlocuteur a beaucoup insisté sur le fait que les nouvelles propositions soviétiques en matière de désarmement (3) avaient largement tenu compte de la concordance de vues qui s'était manifestée à Rambouillet entre le général de Gaulle et M. Khrouchtchev, notamment au sujet des véhicules de l'arme nucléaire. Le gouvernement soviétique, m'a-t-il dit, espérait beaucoup que les propositions du 2 juin seraient appuyées par le gouvernement français. Jusqu'à présent, il était cependant plutôt déçu par l'attitude de notre délégation à Genève.

J'ai répondu par une référence au message du général de Gaulle à M. Khrouchtchev, en date du 11 juin (4).

4. L'entretien, qui avait duré plus d'une heure, a pris fin sur quelques mots aimables du Président, qui m'a assuré de son appui pour le maintien et le développement des bonnes relations entre la France et l'U.R.S.S.

(Collection des télégrammes.)

(1) Pour les procès-verbaux de la conférence de Paris, voir ci-dessus le n° 221.

(2) Ce discours avait été prononcé au troisième Congrès du parti des Travailleurs roumains. L'homme d'État soviétique avait réaffirmé les thèses fondamentales de sa politique extérieure (coexistence pacifique, triomphe final du communisme, poursuite de la « détente » malgré l'échec de la conférence de Paris). Il avait déjà répondu aux critiques suscitées par l'affaire de l'U-2 et l'attitude de la délégation soviétique à Paris (refus d'assister à une conférence dont il n'attendait pas de grands résultats). Pour l'analyse du discours, se reporter au télégramme n°s 2490-2502 du 23 juin, non retenu.

(3) Du 2 juin : voir ci-dessus les n°s 247, 248, 252.

(4) Message ci-dessus reproduit sous le n° 262.

304

M. Ostrorog, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 379 à 383. *New Delhi, 28 juin 1960, 20 h. 15.*

(*Reçu :* 19 h. 14.)

Le Premier ministre, que je n'avais pas vu depuis son retour d'Europe, m'a reçu hier.

Après s'être félicité de sa rencontre avec le général de Gaulle et de l'accueil qui lui fut accordé à Paris [1], il me parla d'emblée de l'Algérie en me disant de vouloir bien souligner combien l'arrêt d'hostilités meurtrières et un règlement amiable du problème affermiraient le prestige de la France et sa position dans le monde. En remerciant M. Nehru de sa sympathie, je crus devoir marquer, pour répondre aux pressions qu'exercent sur lui les pays d'Afrique et d'Asie, l'extrême difficulté que présente l'établissement d'un accord viable entre deux parties qui s'opposent tout en ayant des caractères et des intérêts communs. Henri IV eut à résoudre un problème analogue lorsqu'il mit fin aux guerres de religion. M. Nehru, qui connaît son histoire, comprit l'analogie.

Les opinions émises ensuite sur l'échec de la Conférence au sommet [2], les événements de Turquie [3], et la crise japonaise [4] vous sont transmises par une autre lettre.

En fin d'entretien, je parlais au Premier ministre de l'invitation adressée par M. Chaban-Delmas à M. Ayyangar et de la visite projetée de parlementaires indiens en France. Le Premier ministre répondit qu'il s'en félicitait puisque les contacts de cette nature multiplient les liens entre nos deux pays. Je lui dis que je rencontrerais bientôt M. Ayyangar, que la période courant du 25 octobre au 15 novembre prochain paraissait répondre aux convenances mutuelles et que sitôt les choses précisées, je demanderais à le revoir pour passer en revue les problèmes à l'ordre du jour.

[1] Le Premier ministre indien avait été invité par le Général à lui rendre une visite privée le 8 mai, à l'occasion du séjour que le Pandit devait effectuer à Londres dans la première quinzaine de mai afin d'assister à une conférence du Commonwealth. Pour les comptes rendus de la rencontre, voir ci-dessus le n° 206.

[2] Sur cet échec, voir ci-dessus le n° 221.

[3] L'agitation antigouvernementale déclenchée par l'opposition intérieure que dirigeait M. Ismet Inonu, et qui s'était traduite par des émeutes à Istanbul, à Ankara et dans d'autres villes, devait provoquer le 24 mai un coup d'État militaire sous les ordres du général Djemal Gursel. Tandis que MM. Bayar, président de la République, et Menderès, Premier ministre, étaient arrêtés, le général Gursel, dans le gouvernement provisoire formé dès le 28 mai, assumait le triple rôle de chef de l'État, de chef de gouvernement et de ministre de la Défense.

[4] Sur cette crise, en rapport avec la signature du pacte de sécurité nippo-américain, voir ci-dessus les n°s 246 (note), 269 (note).

Je notais en passant que l'Inde aurait intérêt à choisir des parlementaires ayant déjà quelques connaissances des affaires françaises. M. Nehru se demanda s'il y en avait. Je citai à tout hasard le pandit Pant et le président Radakrishnan au Sénat, Ashoka Mehta et Nath Pai chez les socialistes, Saadat Ali Khan appartenant au parti du Congrès, enfin le raja Dinesh Singh, seul député indien qui parle parfaitement notre langue.

Le Premier ministre écoutait avec attention. J'espère qu'il interviendra en temps voulu afin que cette délégation comprenne certaines personnalités politiques ayant qualité pour parler et se faire entendre. Ainsi le colloque qui s'ouvrira avec les parlementaires français pourrait avoir des suites favorables dans l'esprit des propos échangés le 8 mai dernier entre le général de Gaulle et M. Nehru.

(Mission de liaison avec l'Algérie, ML 5-1-5 sd 1.)

305

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 2643 à 2647 (1)
Immédiat. Réservé.

Tunis, 28 juin 1960.

À remettre immédiatement à M. Gillet.

Comme il ressort des indications données par la presse de ce matin (mon télégramme suivant) (2), il est manifeste que le gouvernement tunisien a donné consigne ici aux journaux d'afficher un optimisme confiant quant à l'issue des entretiens de Melun (3). C'est ainsi que l'on a, dès le début des pourparlers, mis l'accent sur la courtoisie de l'accueil des autorités françaises, les facilités de communication données à Boumendjel et ses compagnons et les diverses mesures prises par le ministre de l'Intérieur.

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Rabat (nos 2473-2477).

(2) Il a paru superflu de reproduire le télégramme n° 2648, du 28 juin (reçu à 13 h. 7.), simple analyse de la presse tunisienne du jour.

(3) Qui avaient eu lieu du 25 au 29 juin. Les comptes rendus en sont reproduits au tome suivant.

Ces premières réactions se tempèrent quelque peu maintenant. On souligne que les discussions sont « serrées ». On relève certains propos considérés comme maladroits de la radio française et l'on critique des passages du discours prononcé par M. Debré à Saumur [1]. Mais on déclare ne pas attacher à tout cela une importance excessive et l'on insiste sur le fait que « l'atmosphère continue d'être favorable » et que « l'optimisme demeure ».

Le F.L.N. est resté, quant à lui, jusqu'à présent très discret.

Le secrétaire général des Affaires étrangères, que j'ai eu l'occasion de rencontrer hier dans la soirée et qui avait eu dans la journée des contacts avec les dirigeants du F.L.N., m'a dit que ceux-ci se déclaraient satisfaits des premières conversations. M. Sahbani croyait pour sa part que Boumendjel et ses compagnons reviendraient dans les jours prochains à Tunis pour rendre compte à leurs mandants. Il avait évoqué la publication éventuelle d'un communiqué « engageant les deux parties ». Il ne sous-estimait pas cependant les difficultés de toutes sortes qui pouvaient surgir et qui surgiraient sans doute à un moment ou à un autre. Mais il estimait que dans l'ensemble, les « Algériens » étaient animés « de très bonnes dispositions et que dans ces conditions, il y avait de bonnes raisons d'espoir ».

Des propos assez enveloppés de M. Sahbani, j'ai recueilli d'autre part l'impression que sur le fond du problème, l'organisation rebelle se préoccuperait avant tout de chercher à connaître la pensée profonde du gouvernement français quant aux possibilités d'une association entre l'Algérie et la France.

Au cours du même entretien, le secrétaire général des Affaires étrangères a marqué que le contact ayant été maintenant établi entre le F.L.N. et le gouvernement français, le gouvernement tunisien ne désirait en aucune façon interférer dans le déroulement des négociations. Il demeurait cependant à la disposition des deux parties dans la mesure où il pourrait le cas échéant être utile et faciliter les choses.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le 26 juin, le Premier ministre avait pris la parole dans la cour d'honneur de l'école de Saumur, devant les survivants des combats de juin 1940 et les parents des disparus. Il avait rendu hommage aux cadets, « premiers résistants à refuser d'admettre que tout fût perdu ». Il avait ensuite évoqué l'armée d'Algérie, « qui voit poindre après cinq ans le succès de ses armes et de ses sacrifices » (*Le Monde* du 28 juin, p. 3).

306

M. Clarac, Ambassadeur de France à Bangkok,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 143/AS-O. *Bangkok, 28 juin 19*

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à Votre Excellence un projet compte rendu sur la sixième réunion du Conseil des ministres l'O.T.A.S.E., qui s'est tenue à Washington du 31 mai au 2 juin 196(

Annexe

Compte rendu (projet)[2]

Sixième réunion du Conseil de l'O.T.A.S.E.
Washington - Juin 1960.

N. *Bangkok, 28 juin 1*

La sixième réunion du Conseil des ministres de l'Organisation du traité de l'Asi sud-est s'est tenue à Washington du 31 mai au 2 juin; c'était la première fois, depu création de l'Organisation, que la rencontre annuelle des ministres se plaçait dans des grandes capitales occidentales.

Cette session a réuni, pendant trois jours, dans la salle des conférences du dépa ment d'État, deux Premiers ministres, M. Menzies pour l'Australie et M. Nash pou Nouvelle-Zélande, et les ministres des Affaires étrangères des six autres pays mem de l'O.T.A.S.E. : M. Couve de Murville, M. Manzour Qadir pour le Pakistan, M. Ser pour les Philippines, M. Thanat Khoman pour la Thaïlande, et M. Selwyn Lloyd pou Royaume-Uni. M. Herter, chef de la délégation invitante, a présidé les débats avec bienveillante autorité.

Toutefois, contrairement à la tradition établie, qui veut que le chef de l'État su territoire duquel se tient la Conférence vienne en personne ouvrir solennellemen débats, le président Eisenhower s'est fait représenter par M. Nixon : cette déci inspirée pour une bonne part sans doute par le désir de renforcer sur le plan d politique intérieure la position du vice-Président, qui sera probablement le candida parti républicain aux élections présidentielles, ne pouvait manquer de surprendr membres asiatiques de l'Organisation, prompts à y décerner la marque d'un cer manque d'intérêt; elle risquait d'autre part d'enlever à la réunion une partie de son é La substitution a donc paru regrettable et, bien que ses conséquences se soient lim dans l'immédiat à certaines réactions de mauvaise humeur, il faut espérer qu'ell prendra pas valeur de précédent.

L'ordre du jour comprenait trois points principaux : échanges de vues sur les q tions politiques intéressant la zone du traité; travaux militaires de l'Organisation; vaux civils. Le présent compte rendu suivra le même ordre de présentation.

(1) Le compte rendu d'une réunion restreinte des ministres des Affaires étrangères des membres de l'O.T.A.S.E., en date du 2 juin, est ci-dessus reproduit sous le n° 261.

(2) *Note du document :* Ce compte rendu a été adressé au Département par l'ambassac France à Bangkok, le 28 juin, sous la référence 143-AS-O.

I. *Examen de la situation politique*

Plus que les progrès de l'Union soviétique dans le Sud-est asiatique, l'attitude et les intentions de la Chine communiste ont été considérées comme d'importance déterminante pour l'avenir immédiat et, plus encore, pour l'avenir lointain de la région. Par suite, l'échec de la Conférence au sommet [1], quels qu'aient pu être son retentissement et ses conséquences, a moins retenu l'attention des ministres que la persistance de l'agressivité chinoise et l'accentuation de la pression exercée, de diverses manières, par Pékin en direction du Sud.

Reprenant le précédent institué en 1959 à la réunion de Wellington, les ministres ont consacré à la discussion politique, outre les séances plénières, une séance restreinte, à laquelle participaient seulement trois représentants de chaque délégation. Cette formule, qui permet une discussion plus familière des questions à l'ordre du jour, a cette fois encore donné satisfaction; elle sera de nouveau utilisée lors des prochaines sessions.

Les échanges les plus approfondis ont donc eu lieu au cours de la séance restreinte. En séance plénière, cependant, M. Nash a jugé bon de rompre, comme il l'avait fait l'an dernier, une lance en faveur de la reconnaissance de la Chine communiste; d'autre part, il a regretté que certains États du Sud-est asiatique, liés plus ou moins directement à l'O.T.A.S.E., aient des régimes insuffisamment démocratiques à son gré. L'opinion du Premier ministre néo-zélandais sur l'un et l'autre points a été contredite par plusieurs chefs de délégations. M. Herter, soulignant le caractère « nullement doctrinaire, mais uniquement inspiré de considérations d'opportunité politique » de la position américaine, a écarté comme dangereuse l'idée d'une reconnaissance de Pékin qui risquerait d'entraîner l'abandon des positions occidentales en Extrême-Orient; il a souligné notamment qu'une telle reconnaissance supposerait l'abandon de Formose et provoquerait de graves répercussions en Corée du Sud, au Vietnam Sud, et parmi les importants groupements de Chinois vivant hors du continent. Se tournant ensuite vers M. Selwyn Lloyd, le secrétaire d'État américain a mis en doute la réalité des avantages, même commerciaux, que la reconnaissance avait apportés à ceux qui l'avaient déjà admise. Le délégué britannique s'est abstenu de répondre.

Les ministres philippin et thaïlandais se sont à leur tour fermement opposés à la thèse de M. Nash : la reconnaissance de Pékin ouvrirait toute grande la porte à l'expansion politique et économique de la Chine que la présence de nombreuses communautés chinoises dans le Sud-est asiatique rendrait immédiatement redoutable. M. Thanat Khoman, pour sa part, n'hésita pas à relever comme s'appliquant directement à la Thaïlande les propos de M. Nash sur la démocratie; il déclara que la monarchie thaïlandaise garantissait les libertés démocratiques essentielles « aussi bien qu'une république dite libérale », et que le gouvernement siamois entendait ne doter son pays d'institutions parlementaires classiques que lorsque celles-ci pourraient s'établir et fonctionner sur une base solide.

Battant quelque peu en retraite, M. Nash s'est défendu d'avoir eu des intentions critiques à l'égard de ses partenaires, et a interprété son propos comme visant essentiellement les régimes laotien et sud-vietnamien.

Deux autres thèmes ont retenu l'attention des ministres, tant en séance plénière qu'en séance restreinte : la situation dans la péninsule indochinoise et l'évolution en Indonésie.

Alimentés par les récents événements — élections générales déformées par l'action du gouvernement [2] et évasion des chefs du Néo-lao-Haksat [3] — les échanges de vues sur la situation au Laos ne pouvaient être empreints de beaucoup d'optimisme; ils ont permis de dégager les nombreux éléments d'incertitude qui grèvent l'avenir politique de ce pays et de souligner le rôle essentiel que joue le Laos, compte tenu de sa situation géographique, pour l'équilibre et la sécurité de l'ensemble du Sud-est asiatique; il apparaît particulièrement regrettable que, quelques mois après la crise de l'automne 1959, les

[1] Voir ci-dessus le n° 221.

[2] Sur ces élections et la suite, voir ci-dessus le n° 242 (note).

[3] Le prince Souphanouvong et ses codétenus s'étaient évadés du camp où ils étaient internés dans la nuit du 23 au 24 mai (Télégramme de Vientiane n°s 572-573 du 24 mai, non retenu).

élections législatives, sur lesquelles il était possible de fonder quelque espoir, aient été détournées de leur but au profit d'un groupe d'hommes politiques qui ne sont pas soutenus par l'opinion publique locale.

Examinant beaucoup plus brièvement la situation du Sud-Vietnam, les ministres ont été unanimes à constater la recrudescence de l'activité communiste [1], et à souligner la nécessité de la vigilance que cette activité impose à l'O.T.A.S.E.

Plusieurs délégués, ceux des Philippines et de l'Australie en particulier, ont exprimé leurs inquiétudes devant l'accélération de l'évolution du gouvernement indonésien vers un régime autoritaire, alors que la position des forces politiques en présence dans ce pays rend peu probable le succès d'un tel régime. Les délégués américain et britannique qui, l'an dernier, avaient évité toute allusion à l'Indonésie, se sont l'un et l'autre appliqués cette fois-ci à justifier le maintien de l'assistance militaire et économique qu'ils donnent à Djakarta. Ils ont tous les deux convenu, à la suite de M. Couve de Murville, qu'il serait désirable que les membres de l'O.T.A.S.E. s'efforcent de prévenir l'éventualité d'une initiative imprudente de l'Indonésie en Nouvelle-Guinée.

À l'intention des membres asiatiques de l'Alliance, M. Herter a dressé, dans le corps de sa déclaration générale, un rapide tableau des événements qui aboutirent à l'échec de la Conférence au sommet; bien qu'il ignore les vraies raisons de la volte-face de M. Khrouchtchev, le secrétaire d'État présume que l'échec de la réunion de Paris a été délibérément voulu par Moscou.

Sur les différentes questions abordées, la délégation française n'a pas trouvé devant elle de sujets prêtant à controverse; la situation au Cambodge aurait pu fournir l'occasion d'une discussion délicate et amener la France à adopter une position plus nuancée que celle de ses partenaires. Cependant, la réserve que Paris avait faite sur le texte du rapport annuel des représentants permanents au sujet du Cambodge n'a donné lieu à aucun débat. Seul, M. Thanat Khoman a consacré au Cambodge de substantiels développements, en s'appliquant à démontrer la bonne foi de la Thaïlande dans ses rapports avec un voisin difficile « qui cherche à se faire passer pour une victime ».

II. *Examen des travaux militaires de l'Organisation*

Réunis à Washington au cours de la semaine qui a précédé la Conférence des ministres, les conseillers militaires ont examiné le résultat de leurs travaux au cours des six derniers mois, et défini le programme de leurs activités pour la fin de 1960 et le début de 1961. De même que l'an dernier, la délégation française était dirigée par l'amiral Ortoli; l'amiral Felt, commandant en chef américain pour l'Extrême-Orient et le Pacifique, présidait les débats.

Lors de l'examen de ces travaux militaires, condensés sous la forme d'un rapport annuel, les ministres ont prêté une attention particulière aux divers plans en cours d'élaboration, qui définissent les possibilités d'action des forces militaires de l'O.T.A.S.E. dans trois cas : assistance militaire rendue nécessaire par la situation au Laos, défense des États du protocole [2] contre une attaque du Nord-Vietnam, défense de l'ensemble du Sud-est asiatique contre une agression éventuelle de forces sino-vietnamiennes. Les ministres s'étant bornés à commenter leur approbation de principe, aucun débat véritable ne s'est instauré sur ce thème. Toutefois, comme le Premier ministre néo-zélandais avait, au cours de la séance restreinte, insisté sur la nécessité de limiter ces plans à « des études de pure technique militaire » entièrement subordonnées à des directives politiques qui, le moment venu, seraient données par ailleurs, M. Herter a précisé sur ce point la pensée de son gouvernement. De l'avis du secrétaire d'État, les plans doivent être prêts, alors même que les circonstances dans lesquelles ils seront mis en œuvre restent

(1) Sur cette recrudescence, voir ci-dessus les n°s 165 (et notes), 238 (et notes).

(2) Il s'agit des États associés d'Indochine (Laos, Cambodge, Sud-Vietnam), en faveur desquels un protocole annexé au traité de Manille avait été rédigé. Ce protocole étendait aux États associés le bénéfice des garanties contenues dans l'article 4 du traité (clauses d'assistance contre l'agression) ainsi que des mesures économiques prévues à l'article 3 dudit traité. Pour le texte du protocole annexe, voir *D.D.F.*, 1954, n° 197.

imprévisibles; fondée pour intervenir en cas de nécessité, l'O.T.A.S.E. se doit de le faire à temps; elle faillirait à cette tâche essentielle si, le cas échéant, des plans établis sur la base d'hypothèses politiques données n'avaient été mis au point à l'avance.

M. Couve de Murville a défini la position française, tant à l'égard des plans qu'au sujet de la réorganisation du Bureau permanent d'études militaires. Les plans, a indiqué le Ministre, doivent être souples, parce qu'ils se fondent sur des hypothèses mettant en jeu un grand nombre de facteurs; en revanche, ils doivent être assez précis et concrets pour correspondre à la réalité. L'organisation du B.P.E.M., d'autre part, doit être conçue pour donner à son chef une autorité suffisante, mais le Bureau ne constitue aucunement un état-major au sens classique du mot; il reste un organe d'études et non de commandement.

III. *Examen des travaux de l'organisation civile*

Deux rapports présentés par les représentants permanents et par le Secrétaire général décrivaient, à l'intention des ministres, l'activité civile de l'Organisation pendant l'année écoulée. L'un et l'autre ont été approuvés sans qu'une discussion détaillée s'engage à leur sujet. Marquant leur particulière approbation pour les services rendus à l'Organisation par le Secrétaire général, dont le mandat arrive prochainement à expiration, les ministres ont prié celui-ci de continuer à assumer ces fonctions pour une nouvelle période de trois ans; M. Pote Sarasin s'étant rendu à cette requête, sa mission se trouve donc prolongée jusqu'en janvier 1964.

Ainsi que l'attitude des représentants permanents des pays asiatiques permettait depuis plusieurs mois de le prévoir, les questions économiques et l'article III du traité de Manille [1] ont été, à Washington, plus longuement évoqués qu'aucun autre thème de discussion. Pourtant, à aucun moment, les délégués asiatiques n'ont donné à leurs commentaires un ton acide ou une allure trop nettement revendicatrice; sans doute la gravité des circonstances politiques sous le signe desquelles se déroulait la Conférence a-t-elle, en soulignant plus que jamais le prix de l'unité de vues et de la solidarité, ramené à ses justes proportions l'importance de cette discussion.

Les délégations non asiatiques, pour répondre à une éventuelle revendication économique centrée autour de l'article III du traité de Manille, avaient préparé de solides dossiers. M. Couve de Murville a, pour sa part, dressé un tableau d'ensemble de l'aide accordée à divers titres par la France aux trois États du protocole, et les chiffres cités par le Ministre ont paru convaincre nos partenaires de la réalité et de l'importance de notre effort.

Moins animé qu'on ne l'escomptait généralement, le débat a cependant conduit à l'adoption d'une série de décisions tangibles et concrètes. Les ministres ont en effet approuvé le principe de trois projets dont l'étude a été confiée aux représentants permanents. Ces projets, dont la réalisation dans un avenir prochain aurait, entre autres conséquences, de sérieuses incidences financières, sont les suivants :

— création aux Philippines d'un centre communautaire d'éducation médicale;
— établissement d'un Institut d'agriculture tropicale et subtropicale;
— transformation progressive du centre anticholérique qui fonctionne déjà à Bangkok, sous l'égide de l'O.T.A.S.E., en un véritable laboratoire de recherches médicales.

Il doit être noté, enfin, qu'avant d'approuver le communiqué officiel, le Conseil a décidé de se rendre à l'invitation exprimée par le gouvernement thaï de tenir sa prochaine session à Bangkok, en mars 1961.

Les délibérations de Washington n'auront donc donné lieu à aucune surprise. L'offensive que certains de nos partenaires asiatiques paraissaient décidés à mener sur le terrain de l'aide économique, sans avoir réellement fait long feu, n'a dépassé ni par le ton ni par l'ampleur le cadre que l'O.T.A.S.E. fournit en permanence à de telles discussions. Les

[1] Ainsi formulé : « Les parties s'engagent à renforcer leurs libres institutions et à coopérer entre elles pour poursuivre le développement des mesures économiques, y compris l'assistance technique, propres à favoriser le progrès économique et le bien-être social ainsi qu'à encourager les efforts individuels et collectifs des gouvernements ».

décisions arrêtées en matière militaire ou économique s'inscrivent d'autre part dans la ligne de l'évolution naturelle de l'Organisation.

La réunion de Washington aura surtout permis d'enregistrer des résultats nettement positifs sur deux plans.

D'une part, elle a démontré, à un moment particulièrement opportun, la solidité et la vitalité de l'alliance fondée à Manille; à la montée des périls que représente une Chine consciente de sa force et dont l'agressivité ne se dément pas, l'O.T.A.S.E. semble opposer un front politique qui, s'il n'est pas continu, s'appuie sur la présence militaire américaine dans la région, et qui a pu jusqu'ici résister aux vicissitudes de l'évolution politique de l'Asie.

Tenue pour la première fois dans une des grandes capitales occidentales, la Conférence a d'autre part reçu une publicité dont aucune des réunions précédentes — à Bangkok, Karachi, Canberra, Manille et Wellington — n'avait pu, par la force des choses, être entourée. Pendant plusieurs jours, les délibérations des huit ministres se sont placées au premier plan de l'actualité politique américaine et ont bénéficié, par voie de conséquence, de tous les moyens de publicité utilisés aux États-Unis. La presse d'Europe occidentale, à son tour, s'est arrêtée beaucoup plus longuement que de coutume sur les thèmes d'information et de discussion offerts par les travaux de l'O.T.A.S.E. Pour l'avenir d'une alliance qui défend des objectifs situés à des milliers de kilomètres des rivages européens, ce surcroît de publicité aura sans doute constitué l'un des apports les plus positifs de la conférence de Washington [1].

307

M. Jules Moch, Chef de la Délégation française à la Conférence du désarmement,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 945 à 953 [2]. *Genève, 29 juin 1960.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

1. À propos des commentaires sur les raisons de la rupture de Genève [3] émanant de diverses capitales, notamment de Washington (télégramme n° 3177) [4], je me demande si la vraie cause n'en a pas été

[1] Notes manuscrites portées en tête de la dépêche de l'ambassadeur de France en Thaïlande : *Urgent. Ronéo et très large diffusion (me la montrer) + annexes (me montrer), (questions) militaires + le communiqué en français.*

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 653-661).

[3] Sur cette rupture, voir ci-dessus le n° 298 (et note).

[4] Le télégramme nos 3177 à 3181 en date du 28 juin, émanant de M. Alphand et non reproduit, exposait les réactions américaines après la rupture par les Soviétiques des négociations du Comité des Dix à Genève. Le département d'État américain n'avait pas encore analysé à fond les motifs de M. Zorine et semblait avoir été pris par surprise. On estimait que la décision était prise depuis longtemps et que les Soviétiques jugeaient préférable d'attendre le résultat des élections américaines. La question se posait de connaître l'incidence de cette interruption pour le déroulement de la Conférence sur la suspension des essais nucléaires, tandis que l'avenir paraissait sombre pour la négociation sur le désarmement. Quant à la presse, elle exprimait son indignation, supposait que l'U.R.S.S. préférait la tribune des Nations Unies et allait même jusqu' avancer que les Soviétiques voulaient influencer les électeurs américains vers le choix d'un président plus accommodant. Elle suggérait de reprendre les expériences nucléaires et allait même jusqu'à s'attaquer au chef de la délégation américaine à Genève.

donnée par M. Gromyko le 30 mai. Je vous ai dit à l'époque dans quelles circonstances j'avais eu ce jour-là, et sur sa demande, une assez longue conversation avec lui lors de son retour du Conseil de sécurité vers Moscou. Après m'avoir exposé à sa façon les causes de l'échec de la Conférence au sommet, il avait ajouté en substance : « Nous avions préparé, pour le déposer à la Conférence au sommet, un plan qui tenait largement compte des idées exposées à Genève, notamment par la France ». J'ai alors demandé à M. Gromyko s'il entendait rendre ce plan public, notamment à Genève. « À quoi bon ? m'a-t-il répondu, il est impossible de négocier avec le gouvernement américain actuel ».

Il s'est alors livré à une attaque portant sur trois points : puissance des éléments américains opposés au désarmement (Il a cité M. Gates, M. Mac Cone et des généraux); impuissance du président Eisenhower à arbitrer les conflits entre ce groupe et les éléments favorables à la négociation; mais surtout la situation préélectorale interdisant toute décision au gouvernement américain actuel. J'ai relevé les jugements sévères portés par le ministre soviétique sur un de nos alliés et lui ai demandé s'il acceptait de gaieté de cœur de retarder toute négociation sérieuse jusqu'à l'installation du nouveau président, c'est-à-dire jusqu'au début de l'année prochaine. Il m'a alors confirmé qu'il ne croyait pas possible d'obtenir actuellement une décision de Washington et qu'il n'avait plus aucune confiance dans le Président ni dans son entourage.

2. M. Gromyko a quitté Paris pour Moscou peu après cette conversation. Il était en tout cas le 1er juin à Moscou. Or, c'est le 2 juin que le nouveau plan soviétique a été rendu public [1], avant d'être déposé le 7 à Genève. J'ignore évidemment les circonstances à la suite desquelles l'hésitation de M. Gromyko, évidente le 30 mai, a fait place à la décision de présenter le plan le 2 juin. Mais on peut imaginer le scénario suivant, qui a l'avantage de la simplicité : les Soviétiques ont estimé que ce dépôt présentait un intérêt de propagande notable; que donc, à défaut d'avoir pu utiliser la tribune de la Conférence au sommet, il fallait profiter de celle de Genève. Mais ceci ne modifiait pas leur scepticisme quant aux possibilités de négocier avec le gouvernement américain à la fin de son mandat. L'effet de propagande atteint, ils ne pouvaient mettre fin à une négociation qu'ils prétendaient stérile que par la rupture des pourparlers.

Peut-être cette rupture a-t-elle été accélérée par le voyage de M. Eaton [2]. En lisant les dépêches relatives aux conversations de Washington, les Soviétiques ont compris qu'un nouveau plan américain allait être déposé. La rupture, pour être exploitée contre l'Occident, devait avoir lieu avant ce dépôt.

[1] Voir ci-dessus les nos 247, 248.

[2] Reparti aux États-Unis le 17 juin pour avoir plusieurs journées de conversations avec son gouvernement.

3. Déjà la publication, le mercredi 22, d'un communiqué conjoint des cinq délégations de l'Est laissait supposer une volonté de rupture en raison des termes tendancieux et venimeux de ce texte. Il est probable que la décision a été prise en principe à Moscou avant publication de ce communiqué, soit le 20 ou le 21. Mais pour que la rupture ait son plein effet, il fallait l'effectuer sous une présidence de l'Est, afin que la séance fût levée immédiatement, sans réplique possible de l'Ouest. Or, la présidence a été assurée par la France le jeudi 23 et par l'Italie le vendredi 24. D'autre part, M. Eaton était toujours absent en sorte que, dans l'esprit des Soviétiques, il était possible d'attendre encore.

M. Eaton est rentré le samedi 25. Les Soviétiques ont certainement su que nous discutions les propositions américaines le dimanche 26 [1]. Le lundi 27 était donc la dernière date pour rompre avant le dépôt de nouvelles propositions. C'était aussi une date favorable, puisque la présidence était assurée par la Pologne.

En résumé, je suppose que la rupture de Genève ne marque aucune évolution de l'attitude orientale. Les Soviétiques étaient décidés à ne pas négocier avec l'administration américaine actuelle. Ils ont repris les conversations le 7 juin en raison des avantages qu'ils escomptaient, pour leur propagande, du dépôt du plan préparé pour la Conférence au sommet. Ils étaient, dès ce jour-là, décidés à mettre fin aux conversations et ont choisi la dernière date qui leur semblait favorable : celle où leur camp assumait la présidence et qui se situait avant le dépôt d'un texte américain.

L'hypothèse de la volonté de différer les négociations trouve confirmation dans le peu de hâte manifesté par les Soviétiques pour reprendre la discussion à New York. Ils auraient pu en effet demander, ou la réunion immédiate de la Commission du désarmement, dont la composition leur fournit les mêmes chances que l'Assemblée générale de rallier des délégations « non engagées », ou une session spéciale de l'Assemblée. Ils se contentent de faire inscrire la question à l'ordre du jour de la session ordinaire de 1960, en sorte que le débat sera amorcé en Assemblée à la fin de septembre et au début d'octobre au cours de la discussion générale, mais viendra quant au fond au plus tôt dans la deuxième quinzaine d'octobre et au début de novembre devant la Commission politique. Il se terminera donc seulement après désignation des grands électeurs américains. La discussion ne pourra être rouverte devant la Commission de Genève ou devant toute autre qu'après la fin de la session de l'Assemblée, c'est-à-dire au début de 1961, alors que sera installée la nouvelle administration américaine.

(Désarmement DT/1.)

[1] Sur ces propositions américaines, voir ci-dessus les n°s 293, 294 (et note).

308

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À L'AMBASSADE DE FRANCE À TUNIS.

T. nos 2441 à 2443.
Immédiat. Réservé.

Paris, 30 juin 1960, 23 h. 55.

Pour M. Raoul-Duval seul — de la part du Premier ministre.

Je vous transmets pour votre information personnelle les indications suivantes sur les conversations de Melun (1).

1. Ces conversations ont permis d'arrêter les conditions dans lesquelles pourraient être organisés les pourparlers prévus par le discours du général de Gaulle du 14 juin (2). Ces conditions visent le statut de la délégation de l'organisation extérieure de la rébellion, son effectif, ses modalités d'accueil et de séjour, le secret des délibérations.

2. La discussion a fait apparaître cinq points essentiels de désaccord :

A. L'organisation extérieure de la rébellion désirerait que le gouvernement reconnaisse à ses délégués le caractère de « plénipotentiaires ». Le gouvernement ne leur reconnaît pour les uns que la qualité d'émissaires, pour les autres de dirigeants de l'organisation extérieure de la rébellion.

B. Elle demande que Ferhat Abbas soit reçu par le général de Gaulle dès son arrivée en métropole. Le gouvernement ne veut pas préjuger de la décision qui serait prise par le chef de l'État et qui dépendrait, en toute hypothèse, de l'évolution favorable des conversations sur le cessez-le-feu.

C. Elle désirerait que sa délégation puisse communiquer avec Ben Bella et les autres détenus ainsi qu'avec les ambassades étrangères à Paris, la presse et des personnalités politiques. Une telle prétention apparaît au gouvernement comme contraire tant à la sauvegarde du secret des délibérations qu'à la sécurité des délégués, et au surplus comme absolument incompatible avec la poursuite de l'activité insurrectionnelle.

D. En ce qui concerne Ben Bella, le gouvernement ne peut pas le considérer comme un « ministre » mais comme un détenu.

E. La rébellion persiste à ne pas vouloir séparer le problème du cessez-le-feu du contexte politique, alors que le gouvernement n'entend discuter les problèmes politiques qu'après le cessez-le-feu et avec les représentants de toutes les tendances.

(1) Les procès-verbaux des entretiens de Melun, du 25 au 29 juin, seront publiés au volume suivant.

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 271 (note).

3. À la suite de ces entretiens, quatre éventualités peuvent être envisagées : retour de Boumendjel pour complément d'information, envoi à Paris d'une délégation présidée par Ferhat Abbas, envoi d'une délégation présidée par des « personnalités » moins notables, refus d'envoyer une délégation.

Quelle que soit la décision de l'organisation extérieure de la rébellion, l'action du gouvernement aura à s'exercer tout particulièrement dans le domaine de l'information et, afin de faciliter cette action, je vous serais reconnaissant de me donner tous les renseignements que vous pourrez recueillir à Tunis sur l'évolution de la situation.

(Signé) : Michel Debré.

(Collection des télégrammes.)

309

M. Gaston Palewski, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1046/IP. *Rome, 30 juin 1960.*

Dès que l'on sut, par la voix de Ferhat Abbas, que les dirigeants de la rébellion en Algérie acceptaient de négocier avec le gouvernement français comme le général de Gaulle le leur avait proposé [1], la fin honorable des combats, une sensation de soulagement s'empara de l'opinion italienne tout entière. Pour une fois unanimes, les journaux, de droite comme de gauche, s'accordèrent à féliciter les deux parties d'une décision qui promettait d'espérer qu'un terme serait mis prochainement à la guerre. La presse reflétait ainsi l'impression dominante dans la plus large part de l'opinion qui, même lorsqu'elle est favorable à nos thèses, considère la guerre d'Algérie comme un ennui, voire un danger pour l'Europe et l'Occident.

La lenteur des événements, l'incertitude quelque temps provoquée par la question du moyen de transport qu'emprunteraient les émissaires du F.L.N. [2], le secret hermétiquement observé à Melun [3], enfin la suspension toute récente des pourparlers pour des raisons qui n'ont pas été officiellement divulguées, engagent cependant les commentateurs à se montrer circonspects et à modérer l'optimisme vers lequel leurs désirs

[1] Dans son allocution du 14 juin : voir ci-dessus le n° 271 (note). Sur l'acceptation du F.L.N., voir ci-dessus le n° 279 (note).

[2] Voir ci-dessus les n°s 280 (et note), 283 (et note), 291 (et note).

[3] Les comptes rendus des entretiens de Melun seront publiés au tome suivant.

les pousseraient volontiers. Leurs observations portent le plus souvent sur l'état d'esprit qui règne dans les deux camps, sur les obstacles qui, de part et d'autre, s'opposent à la paix, et sur les chances de succès d'une négociation qui, faute de renseignements précis, prête beaucoup à l'hypothèse.

***

La presse italienne dans son ensemble s'accorde à louer l'audace et la fermeté de vues dont le général de Gaulle fait preuve. C'est ainsi que le *Popolo,* le *Corriere della Sera, la Stampa,* le *Tempo* le félicitent de la résolution et du calme avec lesquels il agit et de sa décision de vaincre les résistances qui pourraient s'opposer au retour de la paix en Algérie. Tous les quotidiens ont mis en relief le fait que le gouvernement français avait placé sous une surveillance particulière les personnalités politiques considérées comme influentes dans les milieux favorables à l'intransigeance vis-à-vis des rebelles.

Certains considèrent cependant que la politique définie par le président de la République se heurte à une opposition qu'il ne sera pas facile de surmonter. Avec la tendance romantique qui la rend attentive à tout ce qui, de près ou de loin, peut évoquer l'atmosphère des complots ou des conjurations, la presse italienne a accordé une certaine importance à la réunion de Vincennes, qui a rassemblé quelques chefs politiques considérés comme les porte-parole des « ultras » [1]. Elle note cependant que l'armée, en France comme en Algérie, demeure remarquablement calme et s'étonne quelque peu d'une attitude passive qui ne répond pas entièrement à l'image qu'elle s'était faite de nos militaires après les événements du 13 mai 1958 et du 24 janvier 1960. L'armée est-elle dans l'expectative ? Attend-elle pour agir d'en savoir davantage ? Ces questions sont posées et ne reçoivent naturellement pas de réponse.

Il convient cependant de noter que les commentateurs italiens, qui font parfois allusion, sans pouvoir d'ailleurs la caractériser davantage, à une prétendue divergence de vue entre le général de Gaulle et le Premier ministre, prêtent beaucoup d'attention au maréchal Juin qu'ils affectent de considérer comme le chef de l'opposition. Ils le suivent pas à pas, rendent compte de ses faits et gestes et cherchent à les interpréter en fonction du rôle qu'ils lui attribuent.

S'il y a peu de dissonances à relever dans le concert de louanges qui est adressé au général de Gaulle, il ne demeure pas moins que les motifs de ces compliments sont naturellement quelque peu différents selon que le commentateur est de droite ou de gauche. Pour les journaux modérés

(1) Le 20 juin, au cours du « colloque de Vincennes », plusieurs hommes politiques, universitaires, cadres, syndicalistes entendaient des rapports présentés successivement par MM. Lafond, Bidault et Soustelle. Une motion était votée qui exposait quatre points principaux : l'Algérie, terre de souveraineté française, devait demeurer dans la République; la formule d'« Algérie algérienne » était rejetée; l'opinion était mise en garde « contre toute négociation qui mènerait automatiquement à la sécession »; l'union pour le triomphe de la démocratie et de la fraternité de tous les Français au nord et au sud de la Méditerranée était préconisée.

et de droite, le général de Gaulle apparaît comme un homme d'État à l'intuition profonde et aux vues larges, dont l'autorité, appuyée par la majorité de l'opinion, s'exerce dans le sens de l'Histoire et conformément au bien public. La gauche, en revanche, voit dans les événements actuels l'aboutissement, peut-être tardif, de ce qu'elle considère comme une longue suite d'erreurs. C'est ainsi que pour Italo Pietra, dans le *Giorno,* les événements actuels marquent le retour de la France à une politique raisonnable après de nombreuses années au cours desquelles la politique française en Asie et en Afrique a porté tort à l'Occident tout entier. Pietro Nenni, secrétaire général du P.S.I., exprime dans l'*Avanti* une opinion analogue.

Les journaux modérés et de droite relèvent enfin que, face à la menace que représente l'existence virtuelle d'une opposition dont les chefs militaires pourraient prendre la tête, une sorte d'alliance ou de front populaire s'est constitué entre des organisations syndicales et universitaires rassemblant des marxistes, des progressistes, des chrétiens et de simples partisans de la légalité républicaine. Certains, tel Giorgio Sansa dans le *Corriere della sera,* se demandent à quel point le président de la République apprécie la nature et la coloration du soutien qui lui est ainsi donné.

*
**

La presse italienne dispose de peu d'informations sur les mobiles qui ont conduit les chefs de la rébellion à accepter l'offre de négociation qui leur était adressée par le général de Gaulle, alors qu'ils l'avaient jusqu'à présent éludée, sinon repoussée. D'une façon générale, les commentateurs ne mettent pas en doute le désir de paix qui les anime. À droite, dans le *Tempo* par exemple, on pense que le F.L.N. est à bout de souffle sur le plan militaire. Cette opinion n'est partagée ni par les modérés, ni par la gauche. On pense plutôt, dans ces milieux, que la tendance pro-occidentale qui anime jusqu'à présent une partie des chefs du F.L.N., y compris Ferhat Abbas lui-même, cherche à réaliser l'ensemble des objectifs que l'organisation rebelle s'est fixés avant que la logique inhérente à une poursuite indéfinie des combats l'entraîne à s'inféoder de plus en plus étroitement au communisme chinois. Cette thèse a été exprimée avec une clarté particulière dans un article de l'*Espresso.*

*
**

Les commentaires sur les négociations elles-mêmes sont empreints d'un optimisme modéré. La plupart des correspondants parisiens des journaux italiens ont décrit en détail, en s'inspirant généralement de la presse française, les difficultés de procédure et de fond qui entravent la

conclusion d'un accord. Ils s'accordent cependant à considérer que la suspension qui vient d'être décidée à Melun ne doit pas être interprétée comme une rupture. Les plus optimistes prévoient l'arrivée prochaine de Ferhat Abbas en France. La majorité pense que le président de la République est décidé à donner un sens assez large à l'expression « fin honorable des combats » et à passer sur bien des détails pour aboutir rapidement au centre même de la négociation.

C'est là cependant que surgiront les difficultés majeures. Avec sa clarté coutumière, Augusto Guerriero les décrit dans un éditorial du *Corriere della Sera.* Il existe en effet, d'après lui, une opposition fondamentale entre la conception du gouvernement français qui désire que le cessez-le-feu précède la discussion sur l'organisation du référendum et celle des rebelles qui veulent que l'accord sur les garanties du référendum soit conclu avant le cessez-le-feu. Cette divergence de vue paraît difficile à résoudre, parce que chacune des deux parties sait que les populations appelées à se prononcer par référendum sur le destin de l'Algérie voteront en faveur de celle qui leur paraîtra en fait pouvoir l'emporter. Les Algériens voteront donc pour la France s'ils ont l'impression que l'armée française restera en Algérie et continuera à y maintenir l'ordre. Ils voteront pour le F.L.N. si les conditions du référendum les confirment dans le sentiment que la rébellion est destinée à triompher.

*
**

Dans l'ensemble, les derniers événements laissent l'opinion italienne dans un état de doute et d'incertitude. Elle mesure l'importance du pas qui vient d'être franchi, mais elle se demande si le suivant pourra l'être à son tour. En tout cas, elle apprécie pleinement le rôle décisif joué par le général de Gaulle et comprend que sans lui, jamais de tels progrès n'auraient été possibles. Elle achève de découvrir la personnalité du président de la République et s'étonne des dimensions insoupçonnées qu'elle lui trouve, et qui répondent si peu à l'image sommaire et fausse qu'elle s'en était naguère formée. Jamais le prestige et le crédit du chef de l'État n'ont été si hauts en Italie.

(Mission de liaison avec l'Algérie, ML 4-1-6 sd 1.)

310

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1650/AL. *Washington, 30 juin 1960.*

Le président de la Banque internationale, M. Black, parlant de son récent voyage en Afrique, me disait, le 28 juin, qu'il avait été frappé tant par l'ampleur des réalisations de la France dans ses anciennes colonies — supérieures selon lui aux réalisations britanniques et belges — que par la bonne atmosphère régnant entre Français et Africains. Mais, a-t-il ajouté, « je me demande si cela durera ».

Ce doute ne traduisait pas un sentiment de méfiance à l'égard de la politique française en Afrique, mais reflétait plutôt le pessimisme qui paraît aujourd'hui assez répandu dans les milieux dirigeants américains, officiels ou privés, quant à l'avenir de l'Afrique. Certes, ces milieux ont toujours été — comme la masse de l'opinion publique — anticolonialistes et ne le sont pas moins maintenant qu'autrefois; mais ils auraient enregistré avec satisfaction une émancipation africaine progressive. Sans partager l'opinion désabusée du directeur d'Afrique du Nord au département d'État qui allait jusqu'à dire récemment que « les Africains avaient l'indépendance cent ans trop tôt », les Américains responsables auraient préféré un échelonnement raisonnable des faire-part de naissance des nouvelles nations africaines, une sorte de *planning* des indépendances, au processus qui s'est déclenché et se déroule à une rapidité telle que l'on ne sait pas combien il y aura de nouveaux pays à entrer aux Nations Unies en 1960 : six, dix, quinze ou davantage. Ce tourbillon à la porte de l'O.N.U., qui entraîne à la fois des pays relativement évolués et préparés aux responsabilités internationales et d'autres qui le sont beaucoup moins, est une mauvaise surprise à laquelle on ne s'attendait pas ici il y a seulement un ou deux ans.

C'est surtout l'indépendance si soudaine du Congo belge[1] qui a frappé les Américains. Le désordre qui règne dans ce pays depuis des mois, les difficultés que les principaux partis politiques éprouvent à se mettre d'accord, les sanglants conflits de tribus, la personnalité inquiétante de M. Lumumba, l'insuffisance dramatique des cadres politiques et administratifs du pays, tous ces éléments sont considérés comme extrêmement préoccupants et l'on chercherait en vain dans la presse une note optimiste sur l'avenir du Congo. Au surplus, ainsi que je l'ai signalé en son temps, les leaders congolais qui sont venus aux États-Unis, surtout

[1] Sur la situation au Congo belge, voir ci-dessus les n°s 55 (et note), 134, 245 (p.749-750).

MM. Kalondji et Tschombé, ont fait mauvaise impression au département d'État [1]. On les a trouvés prétentieux et peu conscients de l'ampleur des tâches qui les attendent.

La presse américaine juge l'évolution africaine de façon plus ou moins nuancée. Les divagations d'un Robert Ruark (chaîne Scripps-Howard) aussi antifrançaises qu'antiafricaines sont un cas exceptionnel. Le *New York Times* et le *New York Herald Tribune* rapportent les événements africains avec objectivité, portant peu de jugements et, à la manière américaine, laissant généralement au lecteur le soin de tirer de la présentation des choses ses propres conclusions. Pourtant, je note dans le *New York Times* du 29 juin un éditorial de C.-L. Sulzberger daté de Paris qui rejette sur les puissances coloniales la responsabilité de ce qui ne va pas et insiste notamment sur l'existence de frontières artificielles et de divisions linguistiques et administratives. C'est un trait assez commun aux observateurs américains qu'ils sont rapides à souligner les responsabilités — réelles ou non — de la colonisation tout en se refusant à imaginer ce qu'était l'Afrique il y a quatre-vingts ans et ce qu'elle serait actuellement si l'administration coloniale, avec ses grandeurs et ses faiblesses, n'était pas passée par là. Sulzberger n'échappe pas à ce travers lorsque, reprochant aux Belges d'avoir séparé le Katanga de la Rhodésie du Nord et divisé les Bakongos entre trois allégeances, il néglige du même coup le fait positif que constitue l'existence même du vaste ensemble constitué par Léopold II.

Dans cet ordre d'idées, le *Washington Post,* qui représente une tendance intellectuelle et libérale relativement *avancée,* n'hésite pas, dans son éditorial du 27 juin, à charger les puissances coloniales des plus lourdes responsabilités :

« Quoi qu'il arrive, les non-Africains n'ont guère de raisons de se laisser aller à l'indulgence vis-à-vis d'eux-mêmes. Beaucoup, sinon la plupart des problèmes qui affligent les nouvelles nations, dérivent directement de la mauvaise administration coloniale : le découpage arbitraire d'un continent sans égard pour la culture et la géographie, la manière lamentable dont l'éducation des Africains a été négligée et les pratiques cyniques du « diviser pour régner ». L'indépendance est maintenant un fait, et plutôt que de se lamenter sur les difficultés, le monde occidental devrait se faire pardonner le passé en aidant les nouvelles nations à trouver leur équilibre. »

On ne saurait mieux faire acte de contrition, donner des arguments à ceux des Africains qui ne sont que trop enclins à tenir le monde extérieur pour responsable de leurs insuffisances et les pousser à tenir la dragée haute à l'Occident. Les milieux universitaires et « africanistes » américains ont volontiers ce « complexe de culpabilité ».

[1] *Note du document :* Seul M. Ngalula a été apprécié.

Eric Sevareid, un des commentateurs les plus écoutés du Columbia Broadcasting System, est plus mesuré et plus juste lorsqu'il écrit dans le *Chicago Sun Times* du 26 juin :

« L'homme blanc occidental a une dette vis-à-vis des Africains, principalement parce qu'il n'a pas réussi à leur apprendre comment maîtriser le genre de vie qu'il a voulu à toute force introduire chez eux. Mais l'homme blanc n'est pas si affreusement coupable que des jeunes Africains, primaires et excités, le prétendent. Leurs convictions incendiaires selon lesquelles la domination blanche les a « empêchés de progresser » sont des plaidoyers *pro domo* dénués de sens commun. »

Dans le même article, Eric Sevareid prévoit de graves convulsions en Afrique au cours des prochaines années. Il rappelle combien il a été difficile d'établir la démocratie dans de vieux pays comme l'Allemagne et l'Italie, combien sont fragiles les régimes démocratiques en Amérique latine, au Japon, etc. « Cela ne veut pas dire, écrit-il, que les pays africains ne peuvent pas mener leurs propres affaires; cela veut dire que pendant longtemps, ils ne pourront gérer les systèmes bureaucratico-technologiques que les Blancs leur ont imposés qu'au prix de révolutions, de guerres tribales, d'effondrements et de dictatures périodiques de l'espèce la plus tyrannique » (1).

De l'unité de l'Afrique, le journaliste pense que les espoirs du département d'État « d'éviter la balkanisation de l'Afrique » sont vains, car « la balkanisation se fait sous nos yeux ». Nous serons bien heureux, ajoute-t-il, si le Nigeria demeure d'une seule pièce; le Congo n'a pratiquement aucune chance d'échapper à un éclatement qui pourrait durer des dizaines d'années.

L'éditorial du *New York Times* du 30 juin abonde dans le même sens : « L'inexpérience des gouvernements, les luttes tribales, les rivalités personnelles font que le rêve des États-Unis d'Afrique est trop irréaliste au stade actuel pour être une solution aux problèmes africains. »

*
**

Dans ce sombre tableau, quelle figure fait, vue d'Amérique, la Communauté ?

Du côté officiel, il ne peut pas être mis en doute que l'on considère d'un très bon œil l'évolution commencée en 1956 et accentuée avec la Constitution française de 1958 et ses suites. La manière dont le Mali et Madagascar ont accédé à l'indépendance sans rupture avec la France, la non-répétition de l'affaire guinéenne, ont été accueillies avec la plus grande satisfaction, notamment parce qu'on y a vu ici l'assurance que la France continuerait son effort financier en faveur des pays dont il s'agit.

(1) *Note marginale du document :* Est-ce là gérer des affaires ?

Toutefois, la confiance qu'inspire la Communauté est encore fragile. J'en vois la preuve dans le fait que les services du département d'État étaient sur le point de tirer des conséquences définitives des déclarations de M. Houphouët-Boigny sur la procédure d'accès à l'indépendance des pays de l'Entente [1]. Ils envisageaient déjà la sortie de la Côte d'Ivoire de la Communauté. En outre, les vœux quelque peu simplistes qu'ils forment en faveur de la constitution en Afrique de grandes unités ont été déçus par le refus du Gabon d'entrer dans l'Union des Républiques d'Afrique centrale [2].

Si les cercles officiels, en dépit de leur sincère désir de soutenir la politique de notre pays en Afrique, ne sont pas encore tout à fait rassurés sur la solidité de l'ensemble de langue française et sur la possibilité de maintenir la Communauté dans l'orbite occidentale, les milieux académiques — Universités, groupements divers d'études africaines, associations noires s'intéressant à l'Afrique — sont, quant à eux, beaucoup plus sceptiques. Là, on connaît peu l'Afrique française (on connaît beaucoup mieux l'Afrique anglaise) et la Communauté est souvent vue comme une tentative néocolonialiste qui ne résistera pas à l'épreuve des faits. De la colonisation française l'on sait, ou l'on croit savoir, qu'elle a reposé longtemps sur l'idée d'assimilation, qu'elle a cherché à créer le *Black Frenchman* et qu'elle y a, du reste, souvent réussi. Cette politique d'assimilation ne rallie guère les suffrages, surtout chez nombre d'intellectuels noirs américains qui répètent volontiers que la France a voulu étouffer la « personnalité africaine ». Il paraît surprenant à beaucoup d'Américains — et presque contre nature — que la France ait pu concevoir l'idée d'assimilation s'appliquant aux Africains. D'où le sentiment que la prééminence de la culture française dans la Communauté n'est que passagère et qu'elle ira en s'amenuisant à mesure qu'accéderont au pouvoir en Afrique les générations qui auront grandi dans l'indépendance. D'où également l'intérêt que les Universités, les fondations, les organisations culturelles et religieuses, portent au développement des échanges culturels entre les États-Unis et l'Afrique. Il n'est pas de discours ou de conférence relatif à l'Afrique, de symposium universitaire, où l'accent ne soit mis à la fois sur la nécessité primordiale de développer l'éducation en Afrique, de créer des cadres politiques, administratifs et techniques, et sur le rôle éminent que les États-Unis sont appelés à jouer dans ces domaines. Tout découle, à cet égard, de deux idées essentielles : La première est que quiconque a connu l'*American way of life*

[1] A Paris le 5 juin, au cours d'un cocktail, l'homme d'État ivoirien avait fait état de son refus d'accepter de négocier des accords avec la France avant l'accession à l'indépendance des pays de l'Entente et le dépôt de leurs candidatures à l'O.N.U. Il expliquait la raison de cette attitude : « La Communauté rénovée s'est élaborée en dehors de nous, et contrairement à nos vœux qui nous portaient vers une organisation fédérale. » Faisant allusion à la procédure prévue par l'article 78 de la Constitution, suivie pour le Mali et Madagascar, où le transfert des compétences s'effectuait par négociations concurremment avec la conclusion d'accords de coopération, il ajoutait : « Nous ne comprenons pas pourquoi on nous refuserait de nous appliquer cette procédure [de l'article 78]. Toutefois, si on veut nous obliger à organiser un référendum dans nos États, nous le ferons volontiers étant sûrs par avance du résultat. »

[2] Le 7 mai. Sur l'Union des Républiques d'Afrique centrale, voir ci-dessus le n° 257.

rentrera dans son pays ayant de fermes convictions démocratiques; la seconde est que les anciennes colonies répugnent à recourir à l'assistance des métropoles et recherchent de préférence d'autres enseignements que ceux des pays colonisateurs. L'idée que les États-Unis, n'ayant aucune responsabilité dans la colonisation de l'Afrique, sont mieux placés que les autres puissances occidentales pour inspirer aux Africains confiance dans l'Occident est particulièrement vivante dans les milieux « académiques ». Elle l'est moins, heureusement, dans les services politiques responsables. *Mais une victoire démocrate aux élections donnerait sans doute à cette opinion une vigueur nouvelle.*

L'administration ne dispose pour le moment que de moyens limités à mettre en œuvre en Afrique : pour l'année fiscale commençant le 1er juillet 1960, une quarantaine de millions de dollars à dépenser au sud du Sahara, dont 20 pour les programmes d'éducation et de formation professionnelle. C'est peu, si l'on considère que la totalité de l'aide américaine à l'étranger porte sur environ 4 milliards de dollars; c'est suffisant pour gêner éventuellement notre propre action culturelle et éducatrice dans la Communauté, c'est très insuffisant pour satisfaire les Africains qui attendent visiblement des États-Unis non pas tant des bourses d'étude et des experts que de l'argent, beaucoup d'argent, pour assurer leur équilibre budgétaire ou financer des projets que leurs ressources et l'assistance financière des anciennes métropoles et de l'Europe ne permettraient pas de réaliser.

Le département d'État a conscience du fait que ce n'est pas seulement avec des programmes d'éducation et d'assistance technique que les États-Unis pourront efficacement contribuer à sauver l'Afrique du communisme ou de l'anarchie. Pendant les derniers mois de l'administration Eisenhower, ils ne pourront guère cependant faire autre chose. Un candidat démocrate bien placé, M. Jack Kennedy (1), a récemment laissé entendre dans un discours qu'il recommandait la création d'un « fonds international occidental pour l'aide à l'Afrique ». C'est une idée dont on entendra probablement reparler (2).

(Amérique 1952-1963. États-Unis n° 413 b, fos 60-67.)

(1) Lire : John Kennedy.
(2) Note manuscrite portée sur le document : *Intéressant.*

INDEX DES NOMS DE PERSONNES (1)

(Les numéros renvoient aux pages du volume)

A

Abbas (Ferhat), « Premier ministre » du G.P.R.A., 57, 168, 229, 256, 258, 284, 404, 577, 791, 844, 853-854, 869, 883, 915, 927-928, 930-931.

Abdellali (Abderrahman), ministre marocain des Travaux publics, 277.

Abdesselam (Robert), député d'Alger, membre de la commission des Affaires étrangères, vice-président du groupe parlementaire France-États-Unis, 577.

Abhay (Kou), président du Conseil laotien du 7 janvier au 30 mai, 28, 743.

Abhay (Nhouy), vice-Premier ministre dans le cabinet de son frère, M. Kou Abhay, 28.

Adamafio (Tawiak), secrétaire général du C.P.P. (Convention people's Party) ghanéen, 23.

Adenauer (Dr Konrad), chancelier de la R.F.A., 43, 78, 80, 113, 121-122, 199, 243, 245, 250-251, 254, 323, 337, 359, 378-379, 381, 416, 421, 437, 473, 487, 497, 517, 521, 523, 548, 551, 558, 569, 612-613, 638 à 645, 648 à 652, 680, 842, 867 à 869.

Adjei (Ako), ministre ghanéen des Affaires étrangères, 175.

Adoula, l'un des leaders du Mouvement national congolais (tendance Kalondji), 332.

Agramonte (Dr Roberto), ancien ministre d'État cubain, 33.

Ahardane, (capitaine Mahjoubi), l'un des leaders du Mouvement populaire marocain, 816.

Ahidjo (Ahmadou), Premier ministre camerounais, 87, 91, 125, 293.

Ahomadegbe, président de l'Assemblée dahoméenne, 353-354.

Aït Ahmed (Hussein), « ministre d'État » du G.P.R.A., 57.

Aït Khebbache, tribus nomades marocaines, 910.

Akhundov (Nadir), Premier secrétaire du parti communiste d'Azerbaïdjan, 536 à 538.

Aklilou, (Blattenguetta Abte Wold), vice-Premier ministre éthiopien, 745.

Alaoui (Moulay Ahmed al), ministre marocain de l'Information, 807.

Alcover y Sureda (José Felipe), ambassadeur d'Espagne au Caire, 905.

Alessandri (Jorge), président de la République du Chili, 520.

Ali Khan (Saadat), parlementaire indien du parti du Congrès, 918.

Allam (Mohammed), footballeur algérien appartenant au F.L.N., 876.

Alphand (Hervé), ambassadeur de France à Washington, 4, 15 à 17, 208, 325, 414, 441, 444, 468, 490, 492, 521, 629, 839, 924, 932.

(1) Le ministre des Affaires étrangères (M. Couve de Murville), signataire ou destinataire de (presque) toute la correspondance, n'est mentionné que dans les cas où il est cité nommément dans un document.

AMADEO (Dr Mario), délégué argentin au Conseil de sécurité des Nations Unies, 862.

AMANRICH (Gérard), conseiller technique pour les questions diplomatiques au Cabinet du Premier ministre, 436.

AMORY (Rt Hon. Derick Heathcoat), chancelier de l'Échiquier, 170, 694.

ANDERSON (Clinton), sénateur américain, 441.

ANDERSON (colonel), chef d'une mission d'experts militaires envoyés en 1959 en Tunisie et au Maroc, 493.

ANSARI (Massoud), ambassadeur d'Iran à Moscou, 30.

ANSIAUX (Hubert), gouverneur de la Banque nationale de Belgique, 329.

ANTOINE (amiral), préfet maritime en Tunisie, 71, 98, 115, 147.

AOUAD (Mohammed), ministre de la Défense nationale marocaine dans le Cabinet Ibrahim, 277, 307, 339, 720.

APITHY (Sourou Nigan), personnalité politique dahoméenne, 353-354.

ARABI (El), personnalité du F.L.N., 404.

ARNAUD (Claude), premier conseiller à l'ambassade de France à Belgrade, 403, 405.

AUSMANE (Lambène), écrivain sénégalais, 878.

AVEROFF (Evangelos), ministre grec des Affaires étrangères, 88.

AYYANGAR (M. Ananthasayanam), speaker de la Chambre indienne du peuple, 917.

B

BABANA (Horma Ould), ambassadeur du Maroc en Libye, 906.

BACH, savant allemand dont le nom a été donné à l'Institut de biochimie de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S., 400.

BACHELARD, Français de Guinée condamné à mort par les autorités locales, 714.

BAEYENS (Jacques), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Amérique au Département, 33-34.

BAH (Mokhtar Ould), directeur de la Radiodiffusion marocaine, 807, 907.

BAHNINI (Ahmed), ministre marocain de la Justice, 277.

BALAFREJ (Ahmed), ancien président du Conseil marocain, 21, 59, 912.

BAO DAÏ, Empereur du Vietnam, déposé en 1955, 877.

BARBER (Anthony Perrinott Lysberg), secrétaire économique à la Trésorerie britannique, 693.

BARCLAY (sir Roderick), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, 858 à 860.

BARRAUD (Ali), leader fédéraliste promalien de Haute-Volta, 353.

BASDEVANT (Jean), directeur général des Affaires marocaines et tunisiennes au Département, 286.

BASRI (fqih Mohammed el), dissident marocain, chef du « Mouvement de libération et de résistance », 109.

BASSILOF (général), haut officier soviétique, 240.

BAUDOUIN Ier, roi des Belges, 142, 145.

BAUMGARTNER (Wilfrid), gouverneur de la Banque de France, successeur d'A. Pinay au ministère des Finances, 55, 369, 396.

BAYAR (Celal), Président de la République de Turquie jusqu'au 27 mai, 917.

BEAULIEUX (Amédée), premier conseiller, chargé d'affaires de France à Taïpeh, 751.

BEAUMONT (colonel), attaché militaire de France à Rabat, 559.

BEKKAI (Si Ould Embarek), ancien président du Conseil marocain, 776.

BELHOCINE (Mabrouk), secrétaire général du « ministère » des Affaires étrangères au sein du G.P.R.A., 876.

BELKACEM (Krim), vice-président du Conseil et « ministre » des Affaires extérieures du G.P.R.A., 57, 168, 256-257, 617, 816, 876, 878 à 881, 915.

BELLE (Christian), ambassadeur de France à Djakarta, 226.

BELLO (Si Ahmadu), Sardauna de Sokoto, Premier ministre du Nord du Nigeria, 125.

BEN AMMAR , ambassadeur de Tunisie à Bonn, 196.

BEN AMMAR (Hakiki), secrétaire de la délégation du F.L.N. aux entretiens de Melun, 883.

BEN BARKA (Mehdi), ancien président de l'Assemblée nationale consultative marocaine, l'un des leaders de l'Istiqlal autonome, réfugié en France depuis février 1960, 775-776.

BEN BELLA (Ahmed), « vice-président du Conseil » du G.P.R.A., 57, 874, 927.

BEN GOURION (David), Premier ministre et ministre de la Défense israélien, 819-820.

BENJELLOUN (Abdelkrim), ministre marocain de l'Éducation, 61, 181, 277.

BEN KHEDDA (Ben Youssef), ancien « ministre » des Affaires sociales du G.P.R.A., 69, 875.

BENN (Wedgwood), membre du Comité exécutif du Labour Party, 423.

BEN SEDDIK (Mahjoub), secrétaire général de l'Union marocaine du travail, 257.

BENTOBBAL (Lakhdar), « ministre » de l'Intérieur du G.P.R.A., 340.

BEN YAHIA (Mohammed), avocat, membre de la délégation du F.L.N. aux entretiens de Melun, 883.

BÉRARD (Armand), chef de la mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, 124, 132, 200, 562, 583, 700, 819, 857, 861.

BERNARD (Claude), physiologiste français (1813-1878), 400.

BIAKOV (Ivan), premier conseiller à l'ambassade soviétique au Ghana, 300.

BIDAULT (Georges), ancien président du Conseil, 876, 929.

BILLOTTE (général Pierre), ancien ministre de la Défense nationale, 269.

BISMARCK (Otto Eduard Leopold Bismarck-Schonhausen), homme d'État allemand (1815-1898), Premier ministre de Guillaume Ier de 1862 à 1890, fondateur de l'Empire allemand (janvier 1871), 357.

BITAT (Rabah), « ministre » d'État du G.P.R.A., 57.

BLACK (Eugène Robert), président de la B.I.R.D., 932.

BLAIR (commandant), officier de l'armée de l'Air américaine, 720.

BLANKENHEIMER, fonctionnaire du ministère du Commerce des États-Unis, 292.

BLANKENHORN (Herbert), ambassadeur de la R.F.A. à Paris, 641.

BOEGNER (Jean-Marc), ambassadeur de France à Tunis, 9, 52, 62, 68-69, 71, 97-98, 101, 104, 109, 115, 126, 128, 147, 152, 160, 168, 184, 197, 212, 228, 230, 583, 619, 716-717, 795.

BOGANDA (Barthélémy), président de la République Centrafricaine (se tue accidentellement le 29 mars), 782, 784.

BOHLEN (Charles Eustis), ambassadeur des États-Unis à Manille, ancien ambassadeur à Moscou, 483, 535, 777, 779.

BOISSÉSON (Robert Barbara de Labelotterie de), ambassadeur de France à Beyrouth, 898.

BOLIKANGO (Jean), représentant du groupe Bangala au Congo, ancien commissaire général adjoint à l'Information, 329, 331 à 333.

BOLYA, homme politique congolais, membre du Comité exécutif général, président du parti national du Progrès, 329, 333.

BOLZ (Dr Lothar), ministre des Affaires étrangères de la R.D.A., 643.

BOUABID (Abderrahim), vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques marocain jusqu'au 26 mai, 70, 96, 122-123, 136, 155, 208-209, 277-278, 450, 470, 775.

BOUDA (Ahmed), représentant du G.P.R.A. en Libye, 37.

BOUDIAF (Mohammed), « ministre d'État » du G.P.R.A., 57.

BOUHIRED (Djemila), jeune Algérienne condamnée pour terrorisme, 875.

BOULGANINE (maréchal Nikolaï Alexandrovitch), président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. de 1955 à 1958, 241, 279, 294, 313, 519.

BOUMENDJEL (Ahmed), délégué politique du F.L.N. émissaire du G.P.R.A. aux entretiens de Melun (25-29 juin), 128, 257 à 259, 847, 883, 918-919, 928.

BOURDEILLETTE (Jean), ambassadeur de France à Tel-Aviv, 7.

BOURGEOIS (Georges), président d'une Commission de rapatriement des militaires alsaciens-lorrains prisonniers en U.R.S.S., 242.

BOURGUIBA (Habib), président de la République tunisienne, 9-10, 52, 62, 64 à 66, 68, 71-72, 97-98, 105-106, 109, 115-116, 127 à 129, 135, 137, 139-140, 147-148, 154, 160-161, 168, 190-191, 194, 249, 439 à 441, 462, 505, 510, 514, 527 à 533, 552, 583, 734-735, 794, 817, 844, 854, 856, 896, 898.

BOURGUIBA JUNIOR (Habib), ambassadeur de Tunisie à Paris, fils du précédent, 110, 147, 152, 154, 210, 342, 551-552, 584, 717, 794-795, 821.

BOUSQUET (Raymond), ambassadeur de France à Bruxelles, 13, 140.

BOUSSAC (Marcel), industriel français, 406.

BOUSSAROV, interprète soviétique lors des entretiens franco-soviétiques de Rambouillet (avril), 379, 393.

BOUSSOUF (Abdel Hafid), « ministre » de l'Armement du G.P.R.A., 340, 876.

BRANDT (Willy), bourgmestre-régnant de Berlin-Ouest, 842.

BREJNEV (Leonid Ilitch), successeur du maréchal Vorochilov à la présidence du Praesidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S., 903, 915-916.

BRENT, directeur des services de l'I.C.A. au Maroc, 466-467.

BRENTANO (Dr Heinrich von), ministre des Affaires étrangères de la R.F.A., 74 à 76, 78, 80 à 82, 84, 87 à 90, 93, 95, 444, 473, 476 à 479, 548 à 550, 565, 585, 590 à 592, 596, 599, 601, 643, 648, 748, 829, 832 à 838.

BRILEJ (Joža), secrétaire d'État adjoint yougoslave aux Affaires étrangères, 403 à 405.

BROUSTRA (Vincent), ambassadeur de France à Belgrade, 177, 611, 725.

BRUNET (Jean-Pierre), conseiller des Affaires étrangères, appartenant au service de Coopération économique au Département, 698.

BURGESS (Randolph), représentant permanent des États-Unis avec rang d'ambassadeur près l'O.T.A.N. et l'O.E.C.E., 25, 118, 162.

BURIN DES ROZIERS (Étienne), ambassadeur de France à Varsovie, 99, 156, 182, 198, 822.

BUTLER (Richard Austin), président du parti conservateur britannique, 613.

C

CANELLOPOULOS, vice-président du Conseil grec, 88.

CARBONNEL (Eric de), secrétaire général du Département, 286, 338, 436, 532, 794, 812.

CARSTENS (Dr Karl), directeur du service de l'Europe occidentale (I) à l'*Auswärtiges Amt*, 548, 648, 701 à 704.

CASTIELLA Y MAIZ (Fernando Maria), ministre espagnol des Affaires extérieures, 905.

CASTRO (Fidel), Premier ministre cubain, 33, 515.

CEBALLOS, membre de la délégation argentine participant aux entretiens de Gaulle-Frondizi du 23 juin, 870.

CHABAN-DELMAS (Jacques), président de l'Assemblée nationale, ancien ministre de la Défense nationale, 390, 917.

CHALLE (général Maurice), commandant en chef en Algérie, 54, 877.

CHAMBON (Albert), délégué général par intérim du gouvernement français à Hanoi, 613, 873.

CHANDERLI (Abdelkader), représentant du F.L.N. à New York, 562, 583.

CHANTOUFF (Mamia) présidente d'une délégation de femmes algériennes reçue en R.D.V.N., 876.

CHARLES-ROUX (François), premier conseiller à l'ambassade de France à Rabat, 559.

CHÂTAIGNEAU (Yves), ancien ambassadeur de France à Moscou, 240.

CHAUVEL (Jean), ambassadeur de France à Londres, 11, 201, 316, 321, 407, 688, 715, 812, 852, 858, 861.

CHAVARRY (Dr), sous-secrétaire d'État politique au ministère d'État cubain, 33.

CHAYLA (Armand Blanquet du), ambassadeur de France à Buenos-Aires, 870.

CHÉHAB (général Fouad), président de la République du Liban, 898-899.

CHERIF (Mahmoud), ancien « ministre » de l'Armement du G.P.R.A., 875.

CHOU EN-LAI, Premier ministre chinois (Chine populaire), 460, 578-579, 617, 788, 801, 879-880, 915.

CHRAÏBI (Driss), écrivain politique F.L.N., 878.

CHURCHILL (Winston), ancien Premier ministre britannique, 679.

CLAPPIER (Bernard), inspecteur des Finances, directeur des Relations économiques extérieures au ministère des Affaires économiques, 118-119, 162.

CLARAC (Achille), ambassadeur de France à Bangkok, 613, 920.

COLOMBANI (Don Jean), haut-commissaire du Gouvernement à Niamey (Niger), 544.

COLOMBO (Emilio), ministre italien de l'Industrie et du Commerce, 119.

COLYTON (lord Henry Lennox d'Aubigné Hopkinson), ancien ministre d'État britannique aux Colonies, 692.

CONTE (Arthur), député socialiste, 810.

COOLIDGE (Charles A.), avocat américain collaborant avec le département d'État et le secrétariat à la Défense des États-Unis sur les questions de désarmement, 234, 413.

COTY (René), président de la République de 1953 à 1958, 461, 875.

COURCEL (Geoffroy Chodron de), secrétaire général de la présidence de la République, 303, 521, 870.

COUTURE (Pierre), administrateur général délégué du Gouvernement près le Commissariat à l'énergie atomique, 403.

COUVE DE MURVILLE (Maurice), ministre des Affaires étrangères, 8, 12, 33-34, 61, 73-74, 76-77, 79, 81 à 84, 87 à 90, 93, 95, 169-170, 181, 193, 287, 368, 370, 393, 395, 419 à 425, 441, 466, 468-469, 473 à 479, 481 à 484, 491-492, 501 à 504, 521 à 523, 548, 550, 553-554, 578-579, 585-586, 590-591, 593-594, 596 à 602, 629 à 631, 642, 645, 648, 653 à 655, 657, 665, 670-671, 673-674, 680 à 683, 705, 746 à 751, 798-799, 806, 825, 827 à 833, 835, 838-839, 870 à 872, 886, 888, 920, 922-923.

COYNE (A.), entreprise française, 350.

CROUY-CHANEL (Étienne de), ambassadeur de France à Vienne, 191, 318.

CYRANKIEWIEZ (Josef), Premier ministre polonais, 157.

D

DACKO (David), successeur de B. Boganda à la présidence du gouvernement de la République centrafricaine, 784 à 786.

DADDAH (Mokhtar Ould), Premier ministre de la République islamique de Mauritanie, 269, 316, 344-345.

DAOUADA (Kamara), dirigeant d'une délégation parlementaire guinéenne à Moscou, 301.

DAOUK (Ahmed), président du Conseil du Liban (cabinet de transition formé le 14 mai), 898.

DAVIS (Richard Hallock), vice-secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes, 777.

DEAN (sir Patrick), sous-secrétaire d'État délégué au Foreign Office, puis représentant permanent de la Grande-Bretagne aux Nations Unies, 407-408.

DEBAGHINE (Lamine) , ancien « ministre » des Affaires étrangères du G.P.R.A., 69, 108.

DEBRÉ (Michel), Premier ministre, 38, 188, 264, 368, 370, 384 à 386, 388 à 393, 396, 430, 436-437, 444, 546-547, 578-579, 582, 643, 645, 648-649, 653, 655 à 657, 659, 665, 671-672, 682-683, 721-722, 855, 867 à 870, 876, 919, 928.

DE GASPERI (Alcide), ancien président du Conseil italien, 172, 192.

DEJEAN (Maurice), ambassadeur de France à Moscou, 1, 30, 112, 174, 213, 238, 240, 294, 368, 393, 535-536, 543, 556, 562, 622, 645, 753-754, 759, 802, 813, 903, 915.

DELAHAYE (Yves), conseiller des Affaires étrangères (direction des Affaires économiques), 508.

DELOUVRIER (Paul), délégué général du Gouvernement en Algérie, 914.

DE MARTINO, haut fonctionnaire du ministère italien des Affaires étrangères, 94.

DENNERY (Étienne), ambassadeur de France à Berne, 560, 810, 884-885.

DERESSA (Ato Ylma), ministre éthiopien des Affaires étrangères, 745.

DERY (Tibor), écrivain hongrois condamné comme « contre-révolutionnaire », 355.

DE SCHRYVER (August), ministre belge du Congo, 141 à 144.

DEVRAIGNE (Pierre), président du Conseil municipal de Paris, 38.

DIA (Mamadou), président du Conseil de la République du Sénégal, 293, 582.

DIALLO (Abdallah), haut-commissaire de Guinée au Ghana, secrétaire général de la Conférence des peuples africains, 127, 880.

DIALLO (Abdoulaye), secrétaire général de l'U.G.T.A.N. (Union générale des travailleurs d'Afrique noire), 297.

DIALLO (Sayfoulay), personnalité politique guinéenne, dirigeant une délégation gouvernementale à Moscou, 301.

DIB (Mohammed), écrivain politique algérien, 878.

DIBELIUS (Otto), évêque évangélique de Berlin, 644.

DIEFENBAKER (Rt Hon. John George), Premier ministre du Canada, 498 à 503.

DIEM (Ngo Dinh) : voir NGO DINH DIEM.

DILLON (Douglas C[larence]), sous-secrétaire d'État américain chargé des Affaires économiques, 12, 15 à 18, 25, 29, 179, 454, 484, 491, 521, 523, 557-558, 563, 568, 623, 739, 774, 799, 867-868.

DIORI (Hamani) président du gouvernement du Niger et président du Conseil de l'Entente, 346, 352-353, 545, 767.

DJILAS (Milovan), ancien président de l'Assemblée fédérale yougoslave, 282.

DOEPFNER (cardinal Julius), évêque catholique de Berlin, 644.

DORREGO (Solar), personnalité argentine présente à l'entretien de Gaulle-Frondizi du 23 juin, 870.

DOUBININE, interprète côté russe lors des entretiens de Gaulle-Khrouchtchev du 25 mars, 363, 368.

DOUIRI (M'Hammed), représentant conservateur de l'Istiqlal, 776.

DRUMRIGHT (Everett Francis), ambasseur des États-Unis à Taïpeh, 751-752.

DULLES (Allen), président de la C.I.A., 678.

DULLES (Eleanor Lansing), conseiller diplomatique américain, 842.

DULLES (John Foster), secrétaire d'État américain, décédé en 1959, 639, 842.

DURAND (Oswald), directeur des opérations de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 713.

E

EATON (Frederik M), représentant des États-Unis au Comité des Dix sur le désarmement, 314, 334, 451, 469, 507, 555, 629-630, 708, 736, 886 à 888, 890, 901-902, 925-926.

EDEN (sir Anthony), ancien Premier ministre britannique, 437, 445.

EDUSEI (Krobo), ministre ghanéen du Transport et des Communications, 176.

EICHMANN (colonel Adolf), membre des services de sécurité (S.D.) hitlériens, impliqué dans la déportation des Juifs, 819-820, 857, 861-862.

EISENHOWER (général Dwight D), président des États-Unis, 3, 85, 205, 208, 226, 265, 303-304, 313, 315, 337, 363, 416-417, 421, 424, 437, 442, 446, 474, 487, 510-511, 513 à 525, 527, 543, 548, 550, 557, 571, 613, 622-623, 639-640, 644, 646 à 666, 668 à 676, 678 à 680, 682 à 686, 700, 723-724, 738 à 741, 751-752, 760, 763, 779-780, 803, 812 à 814, 824, 827-828, 869, 920, 925.

ELY (général Paul), chef d'État-major général de la Défense nationale, 36.

EMELIANOV (Vassili), directeur général de l'administration centrale pour l'utilisation de l'énergie atomique près le Conseil des ministres de l'U.R.S.S., 368, 370, 403.

ERHARD, (prof. Ludwig), vice-chancelier et ministre de l'Économie de la R.F.A., 337, 486, 612, 625, 627, 867-868.

ERSHOV (Constantin), second secrétaire de l'ambassade soviétique au Ghana, 300.

EYSKENS (Gaston), Premier ministre belge, 142.

F

FALAIZE (Pierre-Louis), successeur d'O. Gassouin au poste d'ambassadeur de France à Vientiane, 743.

FANON (Frantz), théoricien politique français de l'anticolonialisme, rallié au F.L.N., 878.

FARLEY (Philip J.), assistant particulier du secrétaire d'État américain pour le désarmement et l'énergie atomique, 629.

FASSI (Si Allal el), chef de l'Istiqlal orthodoxe, 155, 912.

FEJTÖ (François), historien politique contemporain, 738.

FELT (amiral Harry Donald), commandant en chef américain pour l'Extrême-Orient et le Pacifique, 922.

FEROUKI (Mustafa), responsable de la Jeunesse et des Sports au F.L.N., 876.

FERRERI (amiral), membre italien du Conseil permanent de l'U.E.O., 323.

FIDELSKI (Roman), responsable polonais du Comité de coopération économique et technique, 157.

FIRIOUBINE, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, 904.

FISCHER (Maurice), haut fonctionnaire du ministère israélien des Affaires étrangères, 8.

FLÉCHET (Max), président du Comité pour le développement des échanges avec l'Europe orientale, ancien secrétaire d'État aux Affaires économiques, 904.

FOURIER-RUELLE (René), premier conseiller à l'ambassade de France à Saigon, 455, 462.

FOYER (Jean), secrétaire d'État aux relations avec les États de la Communauté, 430.

FRANCIS (Ahmed), « ministre » des Finances du G.P.R.A., 876.

FRANK (Dr), haut fonctionnaire de l'Auswärtiges Amt, 196.

FRICKER, militaire alsacien-lorrain prisonnier en U.R.S.S., 242.

FRONDIZI (Dr Arturo), président de la République argentine, 820, 863 à 872.

G

GAITSKELL (Rt. Hon. Hugh Todd Naylor), leader travailliste britannique, 317, 692.

GALLAL (Fouad), chef de la délégation égyptienne à la seconde conférence des peuples africains, 128.

GARCIA DELCUETO (Mario) , chef de la direction de la Presse au ministère d'État cubain, 33.

GARDIER (Roger Robert du), ambassadeur de France à La Havane, 33.

GARNIER (Jean-Paul) ambassadeur de France à Prague, 111, 181, 216, 253, 525.

GASSOU, personnalité togolaise de tendances marxistes appartenant à la Juvento (Parti togolais unioniste), 296.

GASSOUIN (Olivier), ambassadeur de France à Vientiane, 5, 26.

GATES (Thomas jr), secrétaire américain à la Défense, 407-408, 539 à 542, 665, 671, 680 à 682, 774, 925.

GAULLE (général Charles de), président de la République française et de la Communauté, 3, 10, 21, 54-55, 57, 65, 73, 84, 112 à 114, 121-122, 129, 139, 147, 152-153, 156, 170 à 173, 178, 188 à 190, 194-195, 229, 240, 243 à 245, 254, 264 à 266, 273, 284, 286 à 288, 302 à 307, 310, 312, 317, 336, 338-339, 344, 356-357, 360 à 379, 381 à 398, 412-413, 415 à 419, 423 à 426, 434-435, 437, 439-440, 442, 444, 461, 468, 474, 495 à 504, 511, 513 à 527, 540-541, 544-545, 551, 556 à 558, 562, 568, 575 à 583, 587-588, 602, 605 à 607, 622, 631, 638 à 665, 667, 669 à 679, 682 à 686, 700, 712, 721 à 723, 740, 746-747, 753-754, 764, 766, 772, 776, 779, 788-789, 791 à 793, 802 à 806, 809, 816 à 818, 827, 834, 836, 844 à 851, 855-856, 863 à 872, 876, 890, 895, 898 à 900, 903, 913-914, 916 à 918, 927 à 931.

GBEDEMAH (Komla Agbeli), ministre ghanéen des Finances, 22 à 24, 176.

GEHLEN (Reinhard), président du service de renseignements de la R.F.A., 641-642.

GENEVEY (général Pierre), contrôleur général à la direction technique et industrielle de l'Aéronautique (ministère des Forces armées, Air), 36.

GERSTENMAIER (Eugen), président du Bundestag, 842.

GIAP (général Vo Nguyen), vice-Premier ministre et ministre de la Défense nationale de la R.D.V.N., 875-876, 881, 915.

GILLET (Robert), directeur du Cabinet du Ministre, 34, 286, 719, 846, 918.

GINGEMBRE (Paul), administrateur de sociétés, 470.

GOFFIN (L.), diplomate belge, secrétaire général de l'U.E.O., 825, 839.

GOHONO (Mores), éditeur ghanéen, 876.

GOMULKA (Wladyslaw), secrétaire général du parti ouvrier polonais (P.O.U.P.), 99 à 101.

GONDJOUT (Paul), président de l'Assemblée législative gabonaise, 786.

GORDON (Marcus Joseph), chef du bureau d'Afrique à l'I.C.A., 494.

GORE-BOOTH (sir Paul), sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires économiques au Foreign Office, membre du groupe des Quatre chargé d'un rapport sur la réorganisation de l'O.E.C.E., 118, 162, 165.

GORKI (Maxime), écrivain russe (1868-1936), 623, 663, 677, 779.

GORSE (Georges), représentant permanent de la France et de la Communauté auprès des Communautés européennes, 12, 18, 117, 463, 511.

GOULOUBIEV (général), haut officier soviétique, 240.

GREEN (Hon. Howard Charles), ministre canadien des Affaires étrangères, 473, 501 à 503, 553.

GREGH, haut fonctionnaire de l'O.T.A.N., 772.

GRETCHKO (maréchal Andreï Antoniovitch), commandant en chef des forces terrestres d'U.R.S.S., devenu chef d'État-major du pacte de Varsovie, 738, 777.

GREWE (prof. Wilhelm G.), ambassadeur de la R.F.A. à Washington, 701, 703-704.

GRIOLLET (colonel), ancien directeur général de la Société immobilière de Guinée, 292.

GROLIER (de), personnalité française en mission à Varsovie, 822 à 824.

GROMYKO (Andreï), ministre des Affaires étrangères d'U.R.S.S., 42 à 44, 114, 368, 393, 395-396, 524, 556, 562, 588, 607, 645, 656, 663, 665, 676-677, 753, 761, 925.

GRONCHI (Giovanni), président de la République italienne, 73, 78, 81, 173, 869.

GROTEWOHL (Otto), Premier ministre et membre du Politburo de la R.D.A., 669.

GRÜBER (Karl), ancien ministre autrichien des Affaires étrangères, signataire de l'accord austro-italien du 5 septembre 1946 sur le Tyrol du Sud, 172, 192.

GSCHNITZER (Franz), secrétaire d'État autrichien aux Affaires étrangères, 170-171, 191, 193.

GUÉNA (Yves), haut-commissaire du Gouvernement à Abidjan (Côte-d'Ivoire), 544.

GUERRIERO (Augusto), journaliste italien, éditorialiste du *Corriere della Sera*, 931.

GUILLAUME II, Empereur d'Allemagne de 1888 à 1918, 357.

GUINDEY (Guillaume), inspecteur général des Finances, directeur général de la Banque des règlements internationaux, 28-29.

GUIRINGAUD (Louis de), ambassadeur de France à Accra, 22, 175.

GURSEL (général Djemal), auteur du coup d'État du 27 mai en Turquie, chef d'État, de gouvernement et ministre de la Défense turc à partir du 28 mai, 917.

H

HAGERTY (James C), chef du service de Presse à la présidence des États-Unis, 671.

HÄGGLÖFF (Ingemar), représentant permanent de la Suède à l'O.E.C.E., 170.

HAÏLÉ SÉLASSIÉ (S. M.), Empereur d'Éthiopie, 606.

HAJEK (Dr Jiri), vice-ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, 525-526.

HALLSTEIN (prof. Walter), président de la Commission exécutive de la C.E.E., 77, 118 à 120, 435, 485 à 487, 585-586, 600.

HAMMARSKJÖLD (Dag), secrétaire général des Nations Unies, 124 à 126, 132-133, 200, 266, 404, 469, 750, 796.

HATTA (Mohammed), ancien vice-président de la République indonésienne, 798.

HECKSHER (Henry), premier secrétaire à l'ambassade des États-Unis à Vientiane, 27.

HENRI IV, roi de France de 1589 à 1610, 917.

HENRY (Paul), secrétaire des Affaires étrangères, au secrétariat général de la présidence de la République, 303.

HERTER (Christian), secrétaire d'État des États-Unis, 205, 250, 421, 437, 469-470, 473 à 479, 481 à 484, 491, 521 à 525, 548 à 550, 553-554, 557, 563, 568, 623, 629 à 631, 648, 653 à 655, 657, 661, 663, 665, 668, 670-671, 680 à 682, 685, 739-740, 746 à 751, 760, 789, 796, 798-799, 825, 829, 832, 920 à 922.

HERWARTH von BITTENFELD (Hans-Heinrich), ambassadeur de la R.F.A. à Londres, 337.

HEURTERMATTE (Roberto), commissaire des Nations Unies pour l'assistance technique, en mission au Laos, 124.

HEUSS (Dr Theodor), ancien président de la R.F.A., 243 à 245, 250, 268.

HILLENBRAND (Martin, Joseph), directeur du bureau des Affaires allemandes au département d'État, 701 à 704.

HITLER (Adolf), chancelier du Reich de 1933 à 1945, 113, 192, 254, 357, 359-360.

HO-CHI-MINH, président de la République démocratique du Vietnam, 390-391, 616, 875 à 877.

HODOLY (André), économiste en chef à l'Institut du commerce intérieur polonais, 822.

HOFFMAN (Paul Gray), Américain, président du fonds spécial des Nations Unies, 546-547.

HO LUNG, vice-Premier ministre chinois (Chine populaire), 915.

HOOVER (Edgar), directeur du F.B.I., 522.

HOUGHTON (Amory), ambassadeur des États-Unis à Paris, 436-437, 444, 521, 629, 820.

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), Premier ministre du gouvernement de la Côte-d'Ivoire, ministre-conseiller de la Communauté, 293, 346, 352, 354, 545, 714, 764, 767, 935.

HOWARD (Jack Rohe), magnat de la presse américaine, 933.

HUBERT (Lucien), conseiller juridique du Département, 426.

HUSSEIN Ier, roi de Jordanie, 559.

HUSSEIN (Kamaleddin), ministre de l'Éducation nationale de la R.A.U., 811.

HUTTE (Édouard), deuxième conseiller à la légation de France à Budapest, 355.

I

IBRAHIM (Moulay Abdallah), président du Conseil marocain jusqu'au 20 mai, 20-21, 60, 154-155, 274, 277-278, 720, 775, 808, 907, 912.

ILEO, membre de l'état-major du M.N.C.-Kalondji, 332.

INONU (Ismet), ancien président de la République turque, 917.

IRWIN (John D.), sous-secrétaire d'État à la Défense des États-Unis, 408.

IVACHTCHENKO (O.I.), présidente de la Commission économique du Conseil des nationalités du Soviet suprême de l'U.R.S.S., 396.

J

JACQUINOT (Louis), ministre d'État, 336.

JANOSI (Ferenc), personnalité hongroise condamnée comme « contre-révolutionnaire », 355.

JANSEN (Gerhardt Josef), ministre-conseiller à l'ambassade de la R.F.A. à Paris, 336.

JEBB (Sir [Hubert Miles] Gladwyn), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 423, 682.

JENKINS (Roy), expert économique du parti travailliste britannique, 692.

JIAS ANDRIEVSKI (Gabrielle), femme de lettres algérienne, 878.

JOUKOV (Gueorgui), président du Comité d'État du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. pour les relations culturelles avec l'étranger, 369-370, 396, 399, 401, 739, 779.

JOUKOV (maréchal Georghi Konstantinovitch), ancien ministre soviétique de la (Défense) de l'U.R.S.S., exclu de ses fonctions ainsi que du Praesidium et du Comité central du P.C.U.S. (en 1957), 738, 777.

JOXE (Louis), secrétaire d'État auprès du Premier ministre, devenu le 15 janvier 1960 ministre de l'Éducation nationale, 241, 504.

JUIN (maréchal Alphonse), ancien commandant en chef des forces alliées Centre-Europe, 929.

JULIANA (S. M.), reine des Pays-Bas, 601.

JUNIAC (Gontran Begoügne de), ambassadeur de France à Addis-Abeba, 604, 744-745.

JUNOT (Michel), député, 834.

JURGENSEN (Jean), représentant permanent adjoint de la France au Conseil de l'O.T.A.N., 772, 774.

K

KACZMAREK (Mgr), évêque du diocèse polonais de Kielce, 100.

KADAR (Janos), Premier secrétaire du parti communiste hongrois, 712.

KALONDJI (Albert), président d'une tendance du M.N.C. (Mouvement national congolais) , 140, 146, 331-332, 933.

KAMITATU (Cleophas), personnalité congolaise, leader du P.S.A. (parti solidaire africain), 331-332.

KANZA (Daniel), homme politique congolais, vice-président de l'Abako, 140, 329, 331-332.

KARDELJ (Edouard), vice-président du Conseil exécutif fédéral yougoslave, 282, 728.

KASAVUBU (Joseph), homme politique congolais, président de l'Abako, élu chef de l'État le 24 juin, 140-141, 146, 330 à 332.

KASSEM (général Abdel Karim), Premier ministre et ministre de la Défense irakien, 579, 811.

KEITA (Modibo), président du gouvernement du Mali, 353, 430, 582.

KELLER (général), chef d'une mission de rapatriement de militaires alsaciens-lorrains retenus en U.R.S.S., 240.

KEMPSKI (Hans Ulrich), chef du service des reportages de la *Süddeutsche Zeitung*, 54.

KENNEDY (John Fitzgerald), sénateur démocrate américain, candidat de son parti à la présidence des États-Unis, 839 à 841, 936.

KETTANI (général), membre de l'État-major général marocain, conseiller militaire du prince Moulay Hassan, 340, 559.

KHAMISTI (Mohammed), secrétaire général de l'« Alliance des Algériens musulmans », 874.

KHARLAMOV, porte-parole de la délégation soviétique à la Conférence au sommet de Paris, 671.

KHIDDER (Mohammed), « ministre d'État » du G.P.R.A., 57.

KHOMAN (Thanat), ministre thaïlandais des Affaires étrangères, 800-801, 920 à 922.

KHROUCHTCHEV (Nikita Serguéiévitch, dit parfois «M. K.»), président du Conseil des ministres, membre du Praesidium du Comité central et Premier secrétaire du parti communiste de l'U.R.S.S., 1 à 4, 30-31, 39, 45, 81-82, 84-85, 111 à 114, 192, 222-223, 226 à 228, 237, 240 à 242, 244, 251, 254-255, 265, 279, 292, 294-295, 299, 302-303, 308-309, 312, 317, 336, 351, 356 à 358, 360 à 398, 406, 412 à 426, 442 à 444, 446, 450-451, 474, 481-482, 495 à 504, 514-515, 517 à 526, 535 à 538, 543, 549-550, 556 à 558, 562-563, 565, 568, 570, 576, 580, 586 à 590, 613, 622 à 624, 630-631, 635, 638 à 641, 643 à 665, 668 à 680, 683-684, 686, 699, 702, 706, 712, 716, 726 à 728, 737 à 742, 753 à 755, 757, 759 à 763, 767-768, 777 à 781, 786, 790, 802, 813, 825 à 829, 831, 840-841, 850, 890, 895, 900, 903-904, 916, 922.

KIM (C.), journaliste soviétique, 300.

KISHI (Nobosuke), Premier ministre nippon, 752, 814.

KLEIN, ministre des Finances de la République argentine, 865, 870-871.

KLEIN (Günter), sénateur de Berlin, représentant la ville au Bundesrat, 842.

KOHLER (Foy David), secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes au département d'État, 777.

KONIEV (maréchal Ivan Stepanovitch), commandant en chef des forces du pacte de Varsovie, mis à la retraite, 738.

KOSSYGUINE (Alexeï N.), président du Comité d'État de la planification du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. membre (alternatif) du Praesidium du Comité central du parti communiste d'U.R.S.S., 368 à 370, 384, 386, 388, 390 à 393, 396, 904.

KOUO MO JO, président du « Comité chinois pour la paix », 880.

KOZLOV (Frol L), premier vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., membre du Praesidium du Comité central du parti communiste soviétique, 1.

KRAG (Jens Otto), ministre danois des Affaires étrangères, 16.

KREISKY (Bruno), ministre autrichien des Affaires étrangères, 170 à 173, 191 à 193.

KRUPP, magnat de l'industrie lourde allemande, 255.

KUBITSCHEK (Juscelino), président de la République des États-Unis du Brésil, 79, 227.

KUO TAÏ, journaliste chinois, 880.

L

LA BARRE DE NANTEUIL (Luc de), premier secrétaire à l'ambassade de France à Londres, 260.

LA BOISSIÈRE (Jean-François Doudinot de), conseiller des Affaires étrangères (direction d'Asie-Océanie), 882.

LA CHENELIÈRE (général Ernoul de), commandant supérieur interarmées des troupes françaises du Maroc, 108-109, 273, 287, 806.

LA CHEVALERIE (Xavier Daufresne de), premier conseiller à l'ambassade de France à Tunis, 190, 197.

LACOUTURE (Jean), journaliste et écrivain, 808-809.

LADGHAM (Bahi), secrétaire d'État tunisien à la Présidence, 62 à 67, 98, 101, 104 à 107, 116, 152-153, 228 à 230, 247 à 249, 341 à 344, 431 à 433, 462 à 466, 506, 511, 513, 532, 573 à 575, 618 à 621, 716 à 719, 734 à 736, 794, 814 à 816, 844 à 848, 853 à 856, 883-884, 896.

LAFARGE (Raphaël Pavin de), industriel, 459.

LAFAY (Bernard), sénateur, 272.

LAFOND (André), ancien secrétaire confédéral de Force ouvrière, membre du Conseil économique, 929.

LAGHZAOUI (Mohammed), directeur de la Sûreté générale marocaine, 109, 341.

LA GRANDVILLE (Jean de La Chevardière de), premier conseiller à l'ambassade de France à Moscou, 406.

LALOUETTE (Roger), ambassadeur de France à Saigon, 461, 729.

LALOY (Jean), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Europe au Département, 701 à 704.

LAMBOTTE (Robert), écrivain politique, 878.

LAMRANI, directeur général de l'Office chérifien des phosphates, 60, 448 à 450, 470-471.

LANGE (Halvard Manthey), ministre norvégien des Affaires étrangères, 51.

LA TOURNELLE (Guy Le Roy de), ambassadeur de France à Madrid, 19.

LATTRE DE TASSIGNY (général Jean de), commandant en chef en Indochine de 1950 à 1952, 879.

LAURENT (Pierre), conseiller commercial à l'ambassade de France à Rabat, 470-471.

LA VALLÉE POUSSIN (Étienne de), sénateur belge, 143.

LAVAUD (général Gaston), chef d'État-major général des Armées, 36, 539-540.

LAVÉRY (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique au Département, 134.

LEBEL (Claude), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Washington, 777, 820.

LEFÈBVRE (René), ministre belge de l'Intérieur, 141, 144.

LEGENDRE (Michel), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe (Désarmement) au Département, 629, 686.

LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), homme politique soviétique (1870-1924), fondateur de l'U.R.S.S. (1922) , 215, 294-295, 406, 587, 777.

LÉOPOLD II (S. M.), roi des Belges de 1865 à 1909, 933.

LE ROY (Jean), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Rabat, 60, 154, 338.

LEUSSE (comte Pierre de), représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N., 210, 408, 539, 542, 774.

LÉVÊQUE (colonel), collaborateur du général Lavaud, 540.

LIAO TCHENG TCHÉ, président du « Comité chinois de solidarité afro-asiatique », 880.

LIE (Trygve Halvdan), personnalité norvégienne, ancien secrétaire général de l'O.N.U., 132.

LILAR (Albert), vice-président du Conseil des ministres belge, 140.

LIMAIRAC (Hubert de), conseiller des Affaires étrangères, chef du service du Chiffre, puis (février 1960) chargé des affaires d'Afrique-Levant au Département, 134.

LISETTE (Gabriel), vice-président du gouvernement du Tchad, 269, 783.

LLOYD (Rt. Hon. John Selwyn), secrétaire d'État au Foreign Office, 44, 49, 78, 233, 308, 317, 322 à 325, 376, 385-386, 407, 419 à 423, 425, 469, 473 à 475, 477 à 479, 481 à 484, 520, 548 à 550, 553-554, 589, 601, 613, 648, 653, 665, 670-671, 676-677, 680 à 682, 685, 694, 705, 715-716, 746 à 750, 797, 799, 810, 825, 827 à 839, 852, 859, 920-921.

LODGE (Henry Cabot), délégué des États-Unis aux Nations Unies, 85, 794, 820, 862.

LOGAN, représentant la Grande-Bretagne au sous-Comité quadripartite sur l'Allemagne et Berlin, 325.

LONGO (Luigi), secrétaire général adjoint du parti communiste italien, 1.

LOURIE, interprète pour les entretiens de Gaulle-Frondizi du 23 juin, 870.

LÜBKE (Dr Heinrich), président de la R.F.A., 268, 565 à 567, 842.

LUCET (Charles), directeur des Affaires politiques au Département, 307, 413, 450, 504, 548, 629, 780.

LUMUMBA (Patrice), président d'une tendance du Mouvement national congolais, Premier ministre du Congo ex-belge le 23 juin, 140, 329 à 332, 750, 932.

LUNS (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères, 16, 29, 75 à 77, 85, 89-90, 210, 585-586, 590 à 593, 598 à 601, 627, 824-825, 827 à 834, 836 à 839.

M

MAC BRIDE (Robert Henry), directeur du bureau de l'Europe occidentale au département d'État, 629.

MC CLOY (John Jay), ancien haut-commissaire américain en Allemagne (1949-1952), 640.

MAC CONE (John A.), président de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis, 441-442, 517, 925.

MAC MAHON (Brian), sénateur américain, auteur de la loi du même nom sur les secrets militaires américains, 304, 442.

MACMILLAN (Rt. Hon. [Maurice] Harold), Premier ministre britannique, 136, 264 à 266, 303 à 306, 317, 337, 356, 363, 395, 415 à 419, 422 à 425, 434, 487, 502-503, 514, 516, 543, 551, 569, 580, 602, 613, 639, 642, 644, 648, 651 à 656, 658 à 660, 663 à 665, 667, 669 à 677, 679-680, 682, 684 à 686, 721 à 723, 740, 747, 779, 788 à 790, 803-804, 812, 916.

MAESTRACCI (Pierre), directeur général adjoint de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 713.

MAGA (Hubert), Premier ministre du Dahomey, 353-354, 545, 767.

MAISONNIER (Charles), secrétaire des Affaires étrangères (direction d'Afrique-Levant), 291.

MALCOLM (Angus Christian Edward), ambassadeur de Grande-Bretagne à Tunis, 530.

MALEK (Rida), rédacteur en chef du journal *El Moudjahid*, 875.

MALEK (Salim), correspondant de presse marocain aux États-Unis, 794.

MALINOWSKI (maréchal Rodion), ministre soviétique de la Défense, 645, 647, 656, 663, 665, 669, 677, 679, 761, 763, 828.

MALRAUX (André), écrivain, ministre d'État chargé des Affaires culturelles, 393.

MANAC'H (Étienne), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département, 455, 461-462, 733.

MANSHOLT (Sicco), homme politique néerlandais, vice-président de la Commission des Communautés économiques européennes, 508.

MAO TSÉ-TOUNG, président du Comité central et du Bureau politique chinois, ancien président de la République populaire de Chine, 221-222, 738, 915.

MARGERIE (Roland Jacquin de), ambassadeur de France à Madrid, 905.

MARJOLIN (Robert), vice-président français de la C.E.E., 25, 28, 120.

MARKOV (A.), membre du collège du ministère de la Santé publique de l'U.R.S.S., 396.

MARQUIÉ (colonel), chef d'une mission de rapatriement de militaires alsaciens-lorrains retenus en U.R.S.S., 240 à 242.

MARSHALL (général George Catlett), secrétaire d'État américain de 1947 à 1949, auteur du plan portant son nom, 157, 546-547.

MARTIN (Pierre), ressortissant français, membre de l'expédition du révérend Scott, 22.

MASMOUDI (Mohammed), secrétaire d'État tunisien à l'Information, 529, 735.

MASSON (Paul), haut-commissaire du Gouvernement à Ouagadougou (Haute-Volta), 544.

MASSU (général Jacques), commandant du corps d'armée d'Alger, relevé de ses fonctions en janvier 1960, 54.

MAUDLING (Rt. Hon. Reginald), président du Board of Trade, 11, 50, 150, 260, 263, 691, 693 à 695, 860.

MAZOYER (Henri), consul général de France à Léopoldville, 328.

M'BA (Léon), Premier ministre de la République gabonaise, 784 à 786.

MEHTA (Ashoka), parlementaire socialiste indien, 918.

MEIR (Golda), ministre israélien des Affaires étrangères, 8.

MENDERÈS (Adnan) Premier ministre turc, renversé le 27 mai, 917.

MENSHIKOV (Mikhaïl A.), ambassadeur d'U.R.S.S. à Washington, 524.

MENZIES (Rt. Hon. Robert Gordon), Premier ministre australien, 694, 798, 800-801, 920.

MERCHANT (Livingston, Tallmadge), sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires politiques au département d'État, 414, 548, 629, 648, 653, 671, 682, 748, 812.

MESSADI (Mahmoud), secrétaire d'État tunisien à l'Éducation nationale, 230 à 232, 821.

MESSMER (Pierre), ministre des Armées, 327, 407, 540-541, 555, 643.

M'HAMMEDI (Driss), ministre des Affaires étrangères du cabinet dirigé par le prince Moulay Hassan (26 mai), auparavant ministre de l'Intérieur, 806, 809, 856.

MIKOYAN (Anastase Ivanovitch), premier vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., membre du Praesidium du Comité central du parti communiste soviétique, 1-2, 589.

MILLAR (Sir Frederick Hoyer), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, 421-422, 648, 671, 680 à 682, 812.

MILLOT (André), conseiller des Affaires étrangères (sous-direction d'Europe orientale), 279.

MINC (Hilary), dirigeant polonais, 157.

MOCH (Jules), chef de la délégation française à la Conférence et au Comité des Dix pour le désarmement , 24, 46, 68, 252, 267, 312, 334-335, 414, 450, 456, 469, 504, 506, 553-554, 629, 631, 657, 736, 749, 780-781, 886, 889, 900, 924.

MODRZEWSKI (Franciszek), vice-ministre du Commerce extérieur polonais, 182, 184.

MOHAMMED V (S. M. Sidi Mohammed ben Youssef), roi du Maroc, 159, 273, 288-289, 338-339, 559, 776, 806, 809, 912-913.

MOHAMMEDI (Saïd), « ministre d'État » du G.P.R.A., 57, 340.

MOKKADEM (Dr Sadok), ministre tunisien des Affaires étrangères, 9-10, 53, 62-63, 66 à 68, 98, 101, 105 à 107, 115, 152-153, 184-185, 197, 228, 247, 249, 270-271, 341, 343, 431, 462, 466, 505-506, 529-530, 533, 573, 618, 716-717, 734-735, 816, 844, 853, 856, 883, 896.

MOLLET (Guy), ancien président du Conseil, secrétaire général du parti socialiste, 241, 439.

MOLOTOV (Viatcheslav Mikhaïlovitch Scriabine, dit), ancien ministre des Affaires étrangères d'U.R.S.S. , 241, 624, 827.

MONTGOMERY OF ALAMEIN (Field-Marshal Bernard Law), chef de la VIIIe Armée britannique durant la seconde guerre mondiale, ancien commandant en chef adjoint des forces de l'O.T.A.N., 679.

MOREL (Jean), secrétaire des Affaires étrangères (sous-direction du Désarmement), 413.

MOULAY HASSAN (Prince), prince héritier, fils aîné du roi du Maroc, chef d'État-major des F.A.R., vice-président du Conseil marocain à partir du 26 mai, 59, 122, 272, 274-275, 278, 775-776, 805 à 807, 907, 912.

MOUNTBATTEN OF BURMA (amiral de la flotte Louis F.A.V.N., lord), chef de l'État-major de la Défense du Royaume-Uni, 325.

MUNYA (Kamwithe), personnalité du Kenya, invitée en R.D.V.N. par le « Comité vietnamien de solidarité afro-asiatique », 876.

MUSSET (Alfred de), écrivain et poète français (1810-1857), 597.

N

NAGY (Imre), ancien président du Conseil hongrois, exécuté le 17 juin 1958, 355.

NASH (Walter), Premier ministre néo-zélandais, 495 à 498, 795 à 797, 801, 920-921.

NASSER (colonel Gamal Abdel), président de la République arabe unie, 58, 214, 296, 417, 520, 579, 728, 811, 869, 882.

NASUTION (général Abdul Haris), chef de l'État-major indonésien, 798.

NAVARRE (général Henri), ancien commandant en chef des forces françaises en Indochine (1953-1954), 877.

NEDELIN (maréchal Mitrofan), chef de la direction des engins balistiques de l'Armée soviétique, puis commandant en chef des unités équipées de fusées, 738.

NEHRU (pandit Jawaharlal), Premier ministre de l'Inde, 227, 575 à 582, 589, 702-703, 728, 848, 917-918.

NENNI (Pietro), secrétaire général du parti socialiste italien, 930.

NGALULA (Joseph), homme politique congolais, 332, 933.

NGO DINH DIEM, président de la République et Premier ministre sud-vietnamien, 456, 458, 460, 462, 614, 729 à 733, 790, 796.

NGUVULU, représentant du « Parti du peuple » et président du « Cartel » congolais, 146.

NGUYEN VAN DAM, journaliste nord-vietnamien , 879.

NGUYEN VAN KANH (colonel), officier de la Présidence du Vietnam (Sud), commandant la 5e région militaire du pays, 730.

NIXON (Richard), vice-président des États-Unis, 518, 557, 563, 569, 571, 646, 739, 813, 840, 862, 920.

NKRUMAH (Dr Kwame), président du Ghana, 125, 134, 175-176, 258, 305, 320, 347, 765.

NORODOM (S.A.R. Sihanouk), Premier ministre du Cambodge, 460, 790.

NORSTAD (général Lauris), commandant en chef des forces alliées atlantiques en Europe, 210, 245, 321-322, 324, 327-328, 407 à 409, 414, 420, 444 à 446, 542, 634-635, 641-642, 716, 747.

NOSAVAN (général Phoumi), secrétaire d'État laotien à la Défense nationale, 4-5, 27, 743-744.

O

OGRODZINSKI, directeur général du ministère polonais des Affaires étrangères, 199.

OKACHA (Sarwat), ministre de la Culture et de l'Orientation nationale de la R.A.U., 811.

OLLENHAUER (Erich), président de la S.P.D. et du groupe social-démocrate au Bundestag, 607.

OLYMPIO (Sylvanus), Premier ministre du Togo, 125, 296.

OPHÜLS (prof. Carl Friedrich), représentant permanent de la R.F.A. à la C.E.E. et à l'Euratom, 12-13.

ORMSBY-GORE (William David), ministre d'État au Foreign Office, représentant son pays au Comité des Dix sur le désarmement, 506-507.

ORTOLI (amiral Paul), commandant en chef désigné de la zone stratégique de l'océan Indien, conseiller militaire auprès du Conseil de l'O.T.A.S.E., 922.

OSTROROG (comte Stanislas), ambassadeur de France à New Delhi, 917.

OUSSEDIK (Omar), ancien « secrétaire d'État » (au maquis) du G.P.R.A., 875.

P

PAI (Nath), parlementaire socialiste indien, 918.

PALEWSKI (Gaston), ambassadeur de France à Rome-Quirinal, 928.

PANT (pandit), sénateur indien, 918.

PANYA (Khamphan), ministre laotien des Affaires étrangères, 27-28.

PARODI (Alexandre), ambassadeur de France à Rabat, 20, 32, 58, 60, 70, 96, 108, 122, 155, 180, 207-208, 217, 272-273, 275, 277, 286 à 288, 306-307, 339-340, 448, 466-467, 470, 472, 510, 559, 719, 775, 793, 805, 808, 816, 856.

PARSONS (James Graham), secrétaire d'État adjoint pour l'Extrême-Orient au département d'État, 4-5.

PASTEUR, savant français (1822-1895), 400.

PAUL-BONCOUR (Jean), ministre de France à Budapest, 699, 712.

PAVLOV (I. P.), physiologiste russe, 400.

PELLA (Giuseppe), ministre des Affaires étrangères du cabinet Segni, 13, 16, 29, 33, 73 à 75, 77 à 79, 81 à 83, 85, 89-90, 93 à 95, 593.

PELLETIER (Pierre), chef de Cabinet du Ministre, 436.

PÉRON (Juan), dictateur argentin de 1946 à 1955, 863.

PERRIN (Francis), haut-commissaire à l'Énergie atomique, 370.

PERRUCHE (Georges), conseiller des Affaires étrangères (direction d'Asie-Océanie), 218.

PETITPIERRE (Max), chef du Département politique fédéral suisse, devenu en 1960 président de la Confédération helvétique, 51.

PFLIMLIN (Pierre), président du Conseil du 13 au 28 mai 1958, 439.

PHAM VAN DONG, Premier ministre de la R.D.V.N., 614, 876.

PHONGSAVAN (Phen), président de l'Assemblée laotienne, 27.

PHOUMI (général) : *voir* NOSAVAN (général Phoumi).

PIETRA (Italo), journaliste italien, 930.

PILLAI (Narayana Raghavan), secrétaire général du ministère indien des Affaires étrangères, 578.

PINAY (Antoine), ministre des Finances et des Affaires économiques jusqu'au 13 janvier 1960, 32, 55, 459.

PINEAU (Christian), ancien ministre des Affaires étrangères, 241, 461.

PLESKOT diplomate tchécoslovaque, 111-112.

PLOWDEN (Edwin Noel, lord), président de sociétés, ancien président de l'Atomic Energy Authority britannique, 25.

PONIATOWSKI (Michel, prince), directeur de Cabinet de V. Giscard d'Estaing, secrétaire d'État aux Finances, 32.

POPOVITCH (Koca), secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères, 284, 725-726.

PORTER (William James), directeur du bureau des Affaires nord-africaines au département d'État, 493.

POTEKHINE, directeur de l'Institut soviétique de l'Afrique, 297.

POTE-SARASIN, secrétaire général de l'O.T.A.S.E., 4, 923.

PRADO (Manuel), président de la République du Pérou, 188 à 190.

PROBST, rédacteur en chef de la *Süddeutsche Zeitung*, 55.

PROFUMO (Rt. Hon. John Dennis), ministre d'État britannique pour les Affaires étrangères, 810, 833 à 838, 858-859.

Q

QADIR (Mansour), ministre pakistanais des Affaires étrangères, 801, 920.

QUAYE, président du Conseil municipal d'Accra, 23.

R

RACHIDOV (Charai), Premier secrétaire du parti communiste d'Ouzbekistan, 301.

RADHAKRISHNAN (sir Sarvepalli), vice-président de l'Union indienne, président du Conseil des États au Parlement indien, 918.

RAGUENET (Didier), secrétaire des Affaires étrangères (direction d'Asie-Océanie), 733.

RAHMAN (prince Abdul), Premier ministre de Malaisie, 788.

RAMAMONJUGA (Clément), personnalité malgache invitée en R.D.V.N. par le « Comité vietnamien de solidarité afro-asiatique », 876.

RANDRIANASIVELO (Julien), personnalité malgache invitée en R.D.V.N. par le « Comité vietnamien de solidarité afro-asiatique », 876.

RANKOVITCH (Aleksandar), vice-président du Conseil exécutif fédéral yougoslave, dont il préside le Comité pour les affaires internes, 282.

RAOUL-DUVAL (Gérard), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Tunis, 247, 270, 341, 410, 431, 439, 447, 462, 466, 505, 511, 527, 529, 531, 533, 551, 567, 573, 582, 608, 618, 716, 734, 794, 814-815, 817, 820, 844, 846, 853, 855, 883-884, 896, 918, 927.

RAPACKI (Adam), membre du Bureau politique du Comité central du P.O.U.P., ministre des Affaires étrangères polonais, 199, 414, 445-446, 526.

REES-MOGG (William), spécialiste politique et économique du *Sunday Times*, 690.

REINSTEIN (Jacques Joseph), ministre-conseiller pour les Affaires économiques de l'ambassade des États-Unis à Paris, 18, 25.

RENAULT (Louis), industriel, 7-8, 350, 406.

RESTON (James), journaliste américain, 778.

REY (Jean), membre belge de la Commission de la C.E.E., 120.

REYNAUD (Paul), député du Nord, ancien président du Conseil, ancien ministre, 269, 879.

RHAM (de), chef du service des Organisations internationales au Département politique fédéral suisse, 884-885.

RHEE (Syngman), président de la République de la Corée du Sud (démissionnaire le 3 mai), 614, 729, 752, 790.

ROA (Dr Raul), ministre d'État cubain, 33-34.

ROA (Raul jr), ministre plénipotentiaire, délégué adjoint de Cuba aux Nations Unies, fils du précédent, 33.

ROCHÉ (Louis), ambassadeur de France à Beyrouth, 159.

ROCHTCHINE, diplomate soviétique, adjoint de M. Zorine, 507.

ROLIN (Henri), ministre d'État belge, 141.

ROSE (François Tricornot de), ministre plénipotentiaire, chargé du services des Pactes au Département, 540.

ROSSIGNOL, Français de Guinée condamné par les autorités locales, 714.

ROUSSY (Gustave), médecin et anatomopathologiste français (1874-1948), 400.

ROUX (Jacques), directeur-adjoint des Affaires politiques au Département, 303, 455, 457, 461.

RUARK (Robert), journaliste américain, 933.

RUMBOLD (Sir Anthony), sous-secrétaire adjoint, chargé des Affaires européennes au Foreign Office, 317, 322-323, 420-421, 548, 648, 701 à 704.

RUSSO (Carlo), haut fonctionnaire du ministère italien des Affaires étrangères, représentant son ministère à la Conférence des ministres des Six du 9 mai à Luxembourg, 586, 591-592, 596-597, 599 à 601.

S

SAHBANI, secrétaire général du ministère tunisien des Affaires étrangères, 531 à 533, 567, 734, 919.

SANANIKONE (Phoui), Premier ministre laotien avant le 2 janvier, 5-6, 27.

SANDYS (Rt. Hon. Duncan), ministre de l'Aviation britannique, 325, 508.

SANSA (Giorgio), journaliste italien, 930.

SANTOS (Me), personnalité togolaise de tendances marxistes, appartenant à la Juvento, 296.

SARIT (maréchal), voir THANARAT.

SATTERTHWAITE (Joseph Charles), secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines au département d'État, 493-494.

SAUVAGNARGUES (Jean), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Afrique-Levant au Département, 303, 320, 713.

SCALABRE (Guy), conseiller des Affaires étrangères, chargé de l'Amérique du Nord au Département, 347.

SCHAUS (Eugène), ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, 73-74, 76-77, 82-83, 85, 88-89, 117 à 120, 584 à 586, 590-591, 593-594, 596, 598, 600 à 602, 825, 829, 837, 839.

SCHERPENBERG (Dr Hilgert Albert van), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de R.F.A., 118-119, 196, 336-337, 565-566, 758-759.

SCHEYVEN (Raymond), ministre belge des Affaires économiques pour le Congo, 141, 143-144.

SCHUMAN (Robert), député, ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, membre de l'Assemblée parlementaire européenne, 584, 590, 834.

SCOTT (révérend Michaël), ecclésiastique anglo-saxon adversaire des expériences nucléaires françaises, 22-23, 135.

SCRIPPS (Charles Edward), magnat de la presse américaine, 933.

SEBAI (Youssef el), Égyptien, président d'une commission permanente créée par la seconde Conférence de solidarité afro-asiatique, 296.

SEGNI (Antonio), chef du gouvernement italien, démissionnaire le 24 février, puis ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Tambroni (25 mars-19 juillet), 73, 173, 469, 553, 828-829, 832, 836.

SÉNARD (Jacques), conseiller des Affaires étrangères (sous-direction d'Europe centrale), 245.

SERNITCHASTNY, second secrétaire du parti communiste d'Azerbaïdjan, 538.

SERRANO (Hon. Felixberto), secrétaire aux Affaires étrangères philippin, 797 à 800, 920.

SEVAREID (Eric), commentateur américain du C.B.S., 934.

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), ambassadeur de France à Bonn, 54, 121, 195-196, 250, 268, 336, 555, 565, 612, 710, 758, 841.

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), directeur général des Affaires culturelles et techniques au Département, 370, 399, 401, 494, 820 à 822.

SEYNES (Philippe de), inspecteur des Finances, secrétaire général adjoint aux Affaires économiques et sociales de l'O.N.U., 126, 158.

SIHANOUK (prince), *voir* NORODOM (S.A.R. Sihanouk).

SIK (Endre), ministre hongrois des Affaires étrangères, 712.

SINGH (raja Dinesh), député indien, 918.

SLIM (Mongi), ambassadeur de Tunisie à Washington, délégué de son pays aux Nations Unies, 583.

SMIRNOV (Andreï Andreïevitch), ambassadeur d'U.R.S.S. en R.F.A., 607.

SMITH (Horace Harrison), ambassadeur des États-Unis à Vientiane, 27.

SODA (Georges), personnalité du Kenya invitée en R.D.V.N. par le « Comité vietnamien de solidarité afro-asiatique », 876.

SOEKARNO (Dr Ahmed), président de la République indonésienne , 227-228, 559, 790, 797 à 800, 830-831, 907.

SOKOLOVSKY (maréchal Vasili Danilovitch), membre du Comité central du parti communiste d'U.R.S.S., chef d'État-major général de l'armée soviétique, mis à la retraite en 1960, 738.

SOLOD (Daniel), ancien ambassadeur d'U.R.S.S. au Caire, chargé au Minindiel des affaires du Moyen-Orient, 292.

SOMSANITH (Tiao), chef d'un gouvernement laotien constitué le 2 juin, 744.

SOPSAISANA, activiste laotien, 6, 27.

SOULIÉ (Gaston), consul général de France à Hong-Kong, 913.

SOUPHANOUVONG (prince), chef du Pathet-Lao, 921.

SOUSTELLE (Jacques), ministre délégué auprès du Premier ministre (quitte le Gouvernement le 5 février), 38, 929.

SPAAK (Paul-Henri), secrétaire général de l'O.T.A.N., 473, 481 à 484, 602, 772, 774, 831.

SPINELLI (Pier), diplomate italien, représentant spécial du secrétaire général de l'O.N.U. en Jordanie, 124.

SPITALIER (Raoul), secrétaire des Affaires étrangères (direction d'Amérique), 33.

SPITZMULLER (Henry), ambassadeur de France à Ankara, 553.

STAKHOVITCH, interprète français des entretiens de Gaulle-Khrouchtchev de mars-avril 1960, 363, 368, 379, 393.

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djougachvili, dit), ancien secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., décédé en 1953, 294, 357 à 360, 417, 589, 679, 903.

STEPINAC (cardinal Aloysius) , archevêque de Zagreb et primat de Yougoslavie, incarcéré en 1946 par les autorités communistes yougoslaves, 282.

STOMMA (Stanislas), chef du groupe Znak de la Diète polonaise, 99.

STRAUSS (amiral), chef de la mission de l'I.C.A. américaine en Tunisie, 410.

STRAUSS (Franz-Josef), ministre de la Défense de la R.F.A., 250, 555, 643.

SULZBERGER (Cyrus Leo), journaliste américain, spécialiste de la politique étrangère, 250, 933.

SURET-CANALE (Jean), auteur d'un ouvrage sur l'Afrique noire, 878.

SYTEMKO (Mikhail Dimitrievitch), premier ambassadeur d'U.R.S.S. au Ghana, 300.

T

TABOADA (Diogenes), ministre argentin des Affaires étrangères, 870.

TAHRI, directeur du Cabinet du ministre marocain de l'Économie et des Finances, 32, 293.

TCHANG KAÏ-CHEK (maréchal), président de la République de Chine (Taiwan), 788-789, 800, 879.

TCHOUIKOV (maréchal Vassili Ivanovitch), chef de la région militaire de Kiev, successeur du maréchal Gretchko comme commandant en chef des forces terrestres soviétiques, 738, 777.

TELLI (Diallo), ambassadeur de Guinée à Washington, 293.

TEYSSIER, conseiller culturel à l'ambassade de France à Tunis, 231-232.

TEYSSIER, D'ORFEUIL (Aimé), administrateur civil à la direction des Finances extérieures (ministère des Finances), 713.

THANARAT (maréchal Sarit), président du Conseil des ministres thaïlandais, 27.

THANH LUONG, personnalité nord-vietnamienne solidaire du F.L.N., 879.

THIERRY, conseiller juridique à l'ambassade de France à Tunis, 270-271.

THOMPSON (Llewellyn), ambassadeur des État-Unis à Moscou, 535.

THOREZ (Maurice), secrétaire général du parti communiste français, 84.

THYSSEN (August von), fondateur de la dynastie industrielle des Thyssen, 255.

TINÉ (Jacques), premier conseiller à l'ambassade de France à Londres, 316, 407.

TIRANT (René), haut-commissaire du Gouvernement à Porto-Novo (Dahomey), 544.

TITO (maréchal Josef Broz, dit), président de la République populaire de Yougoslavie, 281 à 284, 726 à 728.

TLILI (Ahmed), secrétaire général de l' Union générale des travailleurs tunisiens, vice-président de la C.I.S.L., président de la deuxième Conférence des peuples africains, 128.

TOFFIN (Jean-Louis), conseiller des Affaires étrangères (Mission de liaison avec l'Algérie), 882.

TOGLIATTI (Palmiro), secrétaire général du parti communiste italien, 83.

TOMBALBAYE (François), Premier ministre du Tchad, 785-786.

TOULET (colonel), chef de la section militaire du service Cambodge-Laos-Vietnam au sein de la direction Asie-Océanie du Département, 733.

TOURÉ (Ismaël), ministre guinéen des Travaux publics, 136.

TOURÉ (Mohammed Sidi), Guinéen invité en R.D.V.N. par le « Comité vietnamien de solidarité afro-asiatique », 876.

TOURÉ (Sékou), président de la République et Premier ministre de Guinée, 133, 136, 238, 251, 258, 266, 291, 293, 297, 301, 348, 389 à 391, 491, 494, 579, 714, 791.

TOUYA (colonel), chargé de mission du gouvernement français auprès du roi du Maroc, 58.

TRÉCA (Albert), deuxième conseiller à l'ambassade de France à Taïpeh, 37, 57.

TRUONG CHINH, vice-président de la R.D.V.N., 875.

TSARAPKINE (Semyon Konstantinovitch), chef de la division des Organisations internationales au ministère soviétique des Affaires étrangères, chef de la délégation soviétique à la Conférence pour la cessation des essais nucléaires, 687.

TSCHOMBÉ (Moïse), président du Conokat ou Confédération des associations katangaises, élu le 16 juin président du gouvernement du Katanga par l'Assemblée provinciale, 141, 933.

TSIRANANA (Philibert), président de la République malgache, 296, 430.

TSUR (Jacob), directeur général au ministère israélien des Affaires étrangères, 7-8.

TUBMAN (William Vacanarat Shadrach), président du Liberia, 300, 514.

TUOMIOJA (Zakhari Severi), secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, envoyé en 1959 en mission au Laos en qualité de représentant personnel de M. Hammarskjöld, 27, 124, 133.

TWINING (général Nathan F.), président du Comité des chefs d'états-majors américain, 416.

U

ULBRICHT (Walter), Premier secrétaire du parti socialiste unifié, membre du Politburo et vice-Premier ministre de la R.D.A., 669.

ULRICH (Maurice), secrétaire des Affaires étrangères (service de Coopération économique), 162.

UNG VAN KHIEM, vice-ministre des Affaires étrangères de la R.D.V.N., 614, 882.

UVALITCH (Dr Rodivoj), ambassadeur de Yougoslavie à Paris, 279.

V

VALÉRY (François), chef du service de la Coopération économique au Département, 148, 169-170, 320, 452, 705.

VAN HEMELRIJCK (Maurice), ancien ministre belge du Congo, 142.

VAN OFFELEN (Jacques), ministre belge du Commerce extérieur, représentant permanent de son pays auprès des Communautés européennes, 13.

VAN ZEELAND (Paul), ancien Premier ministre belge, 142.

VERCHININE (maréchal), officier supérieur de l'aviation soviétique, 779.

VINOGRADOV (Sergueï Alexandrovitch), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, 368, 393, 396, 568, 607-608, 645, 677, 779.

VOLKOV (Alexandre), chef d'une délégation soviétique au Libéria, 300.

VOROCHILOV (maréchal Klement Sefremovitch), président du Soviet suprême de l'U.R.S.S. (démissionne le 7 mai), 903.

W

WALMSLEY (Walter, Newbold jr), ambassadeur des États-Unis à Tunis, 106, 232, 410, 447, 529-530.

WATKINSON (Rt Hon. Harold Arthur), ministre britannique de la Défense, 325, 409.

WEBER (Jean-Pierre), conseiller chargé des intérêts étrangers à l'ambassade de Suisse au Caire, 810-811.

WEHNER (Herbert), vice-président de la S.P.D. de R.F.A., porte-parole de la fraction de gauche du parti, 607.

WELBECK (N. A.), ministre d'État ghanéen à la Défense, 176.

WIGNY (Pierre), ministre belge des Affaires étrangères, 16, 74, 76 à 82, 84, 86-87, 89, 93 à 95, 119, 486, 585-586, 591 à 597, 600-601, 829, 833, 835 à 839.

WOOD (Rt. Hon. Richard Frederick), ministre britannique de l'Énergie, 157.

WORMSER (Olivier), directeur des Affaires économiques et financières au Département, 25, 118 à 120, 162, 164, 169, 178, 318, 485.

WYSZNIEWSKI (Édouard), sous-directeur de l'Institut du commerce intérieur polonais, 822.

WYSZYNSKI (Kazimierz), cardinal-primat de Pologne, 99, 101.

X

XEÏ AÏ, journaliste chinois, 880.

XUAN THUY, député nord-vietnamien, président du « Comité vietnamien de solidarité afro-asiatique », 875, 879, 881.

Y

YALA (Mohammed), membre du F.L.N., 404.

YAMEOGO (Maurice), président de la République de Haute-Volta, 346, 353, 545, 767.

YAZID (Mohammed), « ministre » de l'Information du G.P.R.A., 423.

YEPE (Manuel), chef du Protocole cubain, 33.

YOST (Charles Woodruff), ambassadeur des États-Unis à Rabat, 210, 217, 720.

YOULA (Nabi), ambassadeur de Guinée à Paris, 714.

YOULOU (Fulbert), président de la République du Congo (Brazzaville), 345, 785-786.

Z

ZAMICYSKI (Jerzy), membre du groupe des députés catholiques à la Diète polonaise, 101.

ZEHRFUSS (Richard), architecte français, 821.

ZELLWEGER (Édouard), chargé de mission au Laos par l'O.N.U., 124.
ZIMIANINE, ambassadeur d'U.R.S.S. à Prague, 253 à 255, 526.
ZINZOU, , homme politique dahoméen, 353.
ZOLOTAS (Xénophon), gouverneur de la Banque de Grèce, membre d'un groupe de quatre personnalités chargé d'un rapport sur la réorganisation de l'O.E.C.E., 118, 162, 165.
ZORINE (Valerian Alexandrovitch), vice-ministre des Affaires étrangères d'U.R.S.S., délégué de son pays au Comité des Dix pour le désarmement, 451, 507, 709, 753, 768, 900-901, 924.
ZOSECLI [?] (Rida), médecin F.L.N., 875.
ZOUBIR (capitaine), officier F.L.N. dissident, 340.
ZULUETA (Philip Francis de), premier secrétaire au Foreign Office , 316-317, 653.

IMPRIMERIE NATIONALE

4 018012 T △